Digitized by the Internet Archive
in 2014

https://archive.org/details/revuedestudeslat78maro

REVUE
DES ÉTUDES LATINES

REVUE

DES

ÉTUDES LATINES

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

SOUS LA DIRECTION DE

J. MAROUZEAU

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS
DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

7e ANNÉE — 1929 — TOME VII

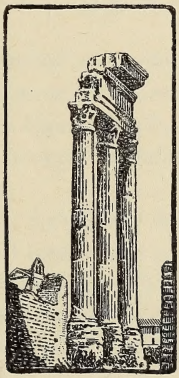

PARIS

SOCIÉTÉ D'ÉDITION
« LES BELLES-LETTRES »
95, BOULEVARD RASPAIL (VIe)

LIBRAIRIE ANCIENNE
HONORÉ CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS (VIe)

1929

Publication subventionnée par la Confédération des Sociétés scientifiques françaises à l'aide de fonds alloués par le Parlement

638432
11.7.56

PA
2002
R4
année 1-8

PROGRAMME

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

FONDÉE PAR L'ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE DU 23 MARS 1923

(Siège social : à la Sorbonne, École des Hautes Études).

La Société des Études latines, fondée en 1923 sur l'initiative de M. J. Marouzeau, a pour objet de grouper les personnes qui s'intéressent aux études latines : Français et étrangers, membres des différents ordres d'enseignement, savants, étudiants, humanistes, représentants des diverses disciplines : philologie, linguistique, littérature, histoire, sciences auxiliaires, et de réaliser entre ses membres une libre collaboration, susceptible d'améliorer les conditions du travail scientifique et de l'enseignement.

Le bureau est constitué comme suit pour l'année 1929 :

Président honoraire : E. Chatelain, membre de l'Institut, directeur d'études à l'École des Hautes Études.

Président en exercice : H. Goelzer, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.

Vice-présidents : H. Bernès, professeur honoraire, ancien membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique;

J. Carcopino, professeur à la Faculté des lettres.

Secrétaire-administrateur et directeur de la Revue : J. Marouzeau, professeur à la Faculté des lettres, directeur d'études à l'École des Hautes Études.

Trésorière : Mme A. Biancani, professeur au Collège Sévigné.

Les **séances** sont consacrées à des communications et discussions sur des sujets d'intérêt général et autant que possible de caractère documentaire : renseignements sur les travaux en cours, comptes-rendus de publications récentes, rapports sur l'état actuel des principales questions, sur les progrès et la coordination des différentes disciplines ou des mêmes disciplines dans différents pays, exposés de doctrine, discussion des méthodes de recherche et d'enseignement, examen des relations entre l'enseignement et la science, enquêtes et suggestions sur des sujets d'ordre pratique, tels que : documentation, édition, impression, mises au point et orientations pour les étudiants et les travailleurs.

Les séances ont lieu à l'École des Hautes Études, salle Gaston Paris (Sorbonne, escalier E), le 2e samedi du mois, à 17 heures. Elles sont précédées de réunions (à partir de 16 heures 30) destinées à fournir aux membres de la Société l'occasion de conversations particulières.

La **Revue des Études latines**, organe de la Société, qui paraît chaque année en trois fascicules, publie, outre le compte-rendu des séances et le texte des communications, une partie documentaire où sont traitées surtout des questions générales telles que : exposé et discussion de méthodes, de doctrines, état d'une question, bibliographie d'un sujet, etc., une *Chronique* destinée à renseigner les membres sur l'activité de la Société et d'une façon générale sur la documentation relative aux études latines, un *Bulletin bibliographique* consacré alternativement aux diverses disciplines, et un *Bulletin critique* où sont présentés les ouvrages d'intérêt général récemment parus. La Revue est ouverte à la collaboration des membres de la Société que leur éloignement de Paris empêche de participer aux séances, et accueille libéralement les offres de publication des étrangers, sans distinction de pays.

Une **Collection d'études latines,** dont six volumes sont publiés ou actuellement sous presse, est réservée aux publications dont l'importance dépasse le cadre de la *Revue.*

L'**adhésion** à la Société comporte une cotisation annuelle de 30 francs, exigible dans les trois premiers mois de l'année. Le titre de membre donateur est acquis par un versement unique dont le montant ne peut être inférieur à 700 francs.

Les membres de la Société à jour de leurs cotisations ont droit au service gratuit de la Revue, et à une réduction sur le prix des volumes antérieurs à leur adhésion.

Les collectivités, Bibliothèques, Sociétés, Revues, etc., peuvent s'abonner à la Revue, par l'intermédiaire de l'éditeur dépositaire, au prix de 45 francs l'année pour la France, 50 francs pour l'étranger.

Les adhésions et communications doivent être adressées à :

M. J. Marouzeau, administrateur de la Société et directeur de la Revue,
4, rue Schœlcher, Paris, XIVe,

les cotisations (de préférence par mandat-carte, chèque postal Paris, n° 550.54, ou chèque en banque) à :

Mme A. Biancani, trésorière,
43, boulevard Malesherbes, Paris, VIIIe,

les demandes d'abonnement et commandes de publications à l'éditeur :

Société des Belles-Lettres,
95, boulevard Raspail, Paris, VIe.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ[1]

Anciens présidents

L. Havet. — E. Chatelain. — H. Goelzer.

Membres donateurs

P. Collinet. — Jeanbernat Barthélemy de Ferrari Doria. — G. Fredet. — L. Laurand. — P. Lecène. — H. Philippart. — Salomon Reinach. — J. F. Roxburgh. — J. Schrijnen.

Membres inscrits au 1er avril 1929

Albertini (E.), professeur à la Faculté des lettres d'Alger, directeur des antiquités de l'Algérie — 36, rue de Lyon, Alger.

Alexandrescu (G.), professeur et directeur du lycée Lazar — 28, boulevard Elisabeta, Bucarest, Roumanie.

Algazy (E.), licencié ès lettres, rédacteur au journal *Le Temps* — 5, rue des Italiens, Paris.

Aubert (Mlle D.), professeur au Collège Sévigné — 13, rue Émile-Zola, Nogent-sur-Marne, Seine.

5 Audollent (A.), doyen de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, correspondant de l'Institut — Manoir de Beaulieu, Chamalières, Puy-de-Dôme.

Balcells (J.), docteur ès lettres, professeur à l'Université de Barcelone — 320, Calle Valencia, Barcelone, Catalogne.

Balmus (C. J.), docteur ès lettres, ancien membre de l'École roumaine de Rome — 22, strada L. Calargiu, Jasi, Roumanie.

Barbelenet (D.), docteur ès lettres, professeur au lycée Lakanal — villa Jeanne-d'Arc, Bourg-la-Reine, Seine.

Barone (M.), professeur au lycée classique du Collegio Militare, Rome, Italie.

10 Bassol (Marian), professeur à l'Université de Séville, Espagne.

Baxter (J. H.), professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université de St Andrews, S. Mary's College, Ecosse.

Bayet (J.), professeur à la Faculté des lettres — 92, rue St-Pierre, Caen, Calvados.

Bazouin (A.), professeur au lycée Charlemagne — 10, avenue de la Porte-de-Ménilmontant, Paris, xxe.

Béluel (E.), professeur à la Faculté des lettres — 21, rue Roquelaine, Toulouse.

15 Beneyton (abbé), directeur de l'école Saint-Jean — 112, boulevard Malesherbes, Paris, viiie.

Benveniste (E.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 12, avenue Émile, Montmorency, Seine.

Béranger (J.), professeur au Collège — Bex, Vaud, Suisse.

Bernès (H.,) professeur honoraire, ancien membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique — 127, boulevard Saint-Michel, Paris, ve.

Besnier (M.), professeur à l'Université de Caen, chargé de conférences à l'École des Hautes Études — 62, rue Bicoquet, Caen, Calvados.

20 Besse (J.) — 44, avenue Berthelot, Lyon, Rhône.

Beversen (N.), docteur ès lettres, proviseur du lycée classique, Leiden, Hollande.

Bezard (J.), professeur au lycée Hoche — 3, rue Sainte-Victoire, Versailles, Seine-et-Oise.

Biancani (Mme A.), professeur au Collège Sévigné — 43, boulevard Malesherbes, Paris, viiie.

1. Les membres de la Société sont priés de vérifier et, le cas échéant, de faire rectifier ou compléter leur adresse.

Billiand (J.), archiviste-paléographe, directeur de la Bibliothèque municipale de Marseille, Bouches-du-Rhône.

25 Blanc (A.), professeur au Collège de Vic-Bigorre, Hautes-Pyrénées.

Blanchard (G.) — 135, rue Ordener, Paris, xviiie.

Bléry (H.), docteur ès lettres, professeur au lycée Charlemagne — 13, rue Guy-de-la-Brosse, Paris, ve.

Bloch (Jules), directeur d'études à l'École des Hautes Études et à l'École des langues orientales — 16, rue Maurice-Berteaux, Sèvres, Seine-et-Oise.

Bloch (Oscar), professeur au lycée Buffon, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 79, avenue de Breteuil, Paris.

30 Bord (B.), docteur en médecine, directeur de la Revue « Æsculape » — 69, rue de Rome, Paris.

Bordenave (J.-M.) — Bourron-Marlotte, Seine-et-Marne.

Borel (P.), professeur d'enseignement secondaire — 37, Rabbentalstrasse, Berne, Suisse.

Borle (H.), professeur au Collège — Côte 31, Neuchâtel, Suisse.

Bornecque (H.), professeur à la Faculté des lettres de Lille — 164, rue de Vaugirard, Paris.

35 Boulanger (A.), professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

Bourgery (A.), professeur au lycée Henri IV — 14, rue Malher, Paris, ive.

Boyer (P.), administrateur de l'École des langues orientales — 1, rue de Lille, Paris.

Breitmeyer (J. H.), licencié ès lettres — 39, rue du Parc, La Chaux-de-Fonds, Suisse.

Breuker (A.), 28, Vughterstraat, s'Hertogenbosch, Hollande.

40 Broche (C.-E.), chargé de cours à l'Université de Gênes — 32, boulevard Joachim, Vieille-Chapelle de Montredon, Marseille.

Bröndal (V.), docteur ès lettres de l'Université de Copenhague — Charlottenlund, Danemark.

Broughall (Mlle Marjorie S.), B. A. Classical Mistress, Girls' High School — « Innisfree », 81, Gipsy Lane, Norwich, Angleterre.

De Brouwer (P.), professeur au lycée catholique — Nieuwe Govilescheweg, Tilburg, Hollande.

Brunel (Cl.), professeur à l'École des chartes et à l'École des Hautes Études — 246, boulevard Raspail, Paris, xive.

45 Brunot (F.), membre de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Paris — 8, rue Leneveux, Paris, xive.

Brunschvig (R.), agrégé de l'Université, professeur au lycée — 140, avenue de Paris, Tunis.

Brutsch (L.), professeur au Collège — 18, rue de l'Arquebuse, Genève

Bulard (M.), professeur à la Faculté des lettres de Nancy — 2, rue de l'Église, Malzéville, Meurthe-et-Moselle.

Burger (A.), privat-docent à l'Université de Neuchâtel, Grandchamp, par Areuse, Neuchâtel, Suisse.

50 Busquet (R.), archiviste départemental des Bouches-du-Rhône — 2, rue Sylvabelle, Marseille.

Cagnat (R.), secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur au Collège de France — 3, rue Mazarine, Paris, vie.

Carcopino (J.), professeur à la Faculté des lettres de Paris — 3, rue Marié-Davy, Paris, xive.

Carlisle (E.) — 2, Priory Gardens, Weld Road, Birkdale, Lancs., Angleterre.

Champion (Éd.), libraire-éditeur — 5, quai Malaquais, Paris, vie.

55 Chantraine (P.), professeur à la Faculté des lettres — 15, quai Claude-Bernard, Lyon.

Chatelain (E.), membre de l'Institut, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 55, rue du Cherche-Midi, Paris.

Chazette (L.) — 9, place des Terreaux, Lyon.

Chenevelle (O.), licencié ès lettres — 19, rue du Sommerard, Paris, ve.

Chevalier (Paul), docteur en médecine — 3, place Jean-Jaurès, Marseille, Bouches-du-Rhône.

60 Chevalier (P.), principal du Collège de Revel, Haute-Garonne.

Chevillard (A.) — Saint-Maurice-de-Beynost, par Miribel, Ain.

Cohen (G.), professeur à la Faculté des lettres — 16, rue Gay-Lussac, Paris.

Colin (J.), professeur au lycée — 10, rue de la Couronne, Aix-en-Provence.

Collinet (P.), professeur à la Faculté de droit — 26, rue Vavin, Paris, VIe. — Membre donateur.

65 Collomp (P.), professeur à la Faculté des lettres — 37, rue Erckmann-Chatrian, Strasbourg.

Comeau (Mlle M.), directrice des études au Collège Sainte-Marie — 6, rue du Cange, Amiens, Somme.

Constans (A.-L.), professeur à la Faculté des lettres de Paris — 45, rue Saint-Ferdinand, Paris, XVIIe.

Cordier (A.), professeur au lycée — 22 *bis*, rue Gauthier-de-Châtillon, Lille, Nord.

Cosmao-Dumanoir (M.) — 11, avenue de Malakoff, Paris.

70 Da Costa (M.), professeur au Grand Lycée — Alger.

Cotard (R.), professeur au lycée Montaigne, Paris.

Couissin (P.), professeur à la Faculté des lettres — 5, rue Adanson, Aix-en-Provence, Bouches-du-Rhône.

Cousin (J.), professeur au lycée Pierre-Loti — Rochefort, Charente-Inférieure.

Cransac-Poux (Mme) — 93, avenue de Naugeat, Limoges, Haute-Vienne.

75 Croquison (dom J.) — abbaye de Saint-André, par Lophem-lez-Bruges, Belgique.

Cros, professeur au lycée Louis-le-Grand — 3, square Grangé, Paris, XIIIe.

Crouzet (P.), inspecteur d'Académie — 15, rue de Tocqueville, Paris, XVIIe.

Cuendet (G.), docteur de l'Université de Genève — 18, rue Miremont, Genève.

Cuny (A.), professeur à la Faculté des lettres — 7, rue Raymond-Lartigue, Bordeaux.

80 Cypriani (J.), professeur au lycée d'Alais — 10, boulevard Victor-Hugo, Alais, Gard.

Dain (A.), maître de conférences à l'Institut catholique — 59, rue Raynouard, Paris, XVIe.

Van Dam van Isselt (Mlle L.), licenciée ès lettres — 12, van Blankenburg Straat, La Haye, Hollande.

Darnis (Mlle), professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly — 24, boulevard Victor Hugo, Neuilly-sur-Seine.

Darquet (G.) — château d'Oléron, Charente-Inférieure.

85 Debouxhtay (P.), membre de l'Institut archéologique de Liége — 35, rue Laoureux, Verviers, Belgique.

Decoin (H.), rédacteur au journal *l'Auto* — 10, faubourg Montmartre, Paris.

Décréau (J.), directeur de l'École Saint-Hughes, Paray-le-Monial, Saône-et-Loire.

Delaigue (abbé J.-C.), professeur à l'Institution du Sacré-Cœur — 11, place de l'Hôtel-de-Ville, Yssingeaux, Haute-Loire.

Delarue (H.), bibliothécaire à la Bibliothèque publique et universitaire — 3, avenue des Vollandes, Genève.

90 Delaruelle (L.), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse — 14, rue des Puits-Creusés, Toulouse.

Delaunay (abbé L.), professeur à la Faculté libre des lettres — 22, rue Donadieu-de-Puycharic, Angers, Maine-et-Loire.

Delhousière (O.) — Manage, Belgique.

Dentin (abbé), professeur au petit séminaire de Saint-Riquier, Somme.

Deratani (N.), professeur à Moscou — Grand Koslovsky, 12, 23, Moscou, U. R. S. S.

95 Ducel (Mlle M.), professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly — 3, place Cambronne, Paris.

Duchemin — 7, rue de l'Alboni, Paris, XVIe.

Ducournau (C.), licencié ès lettres — 5, rue Adèle, Villemomble, Seine.

Dufresne (M.-G.), directeur de l'École des Hautes Études du gouvernement annamite — Hué, Annam.

DURAND (R.), professeur à la Faculté des lettres de Paris — 28 *bis*, avenue Galois, Bourg-la-Reine, Seine.

100 DURBAN (J.-R.-M.), professeur au lycée de Toulouse, Haute-Garonne.

DURRY (M.), chargé de cours à la Faculté des lettres — 2, place Vaucanson, Grenoble.

EISLER (R.), Dr. phil., chargé de cours libre à la Sorbonne — 55, rue de Lille, Paris.

ERNOUT (A.), professeur à la Faculté des lettres, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 5, rue Vauquelin, Paris, v^e^.

ERNST (Mlle J.), licenciée ès lettres — Foyer international des étudiantes — 93, boulevard Saint-Michel, Paris, v^e^.

105 ESTELRICH (J.), directeur de la « Fundació Bernat Metge » — Apart. 789, Barcelone, Espagne.

EVOLCEANU (D.), professeur à la Faculté des lettres — 10, Strada General Erimia Grigorescu, Bucarest, Roumanie.

FABRE (P.), professeur à l'Université de Fribourg — 40, Schoenberg, Fribourg, Suisse.

FAIDER (P.), chargé de cours à l'Université — 4, boulevard de Kerchove, Gand, Belgique.

FAIRCLOUGH (H. Rushton), professeur à Stanford University, Californie, États-Unis.

110 FAIVRE (J.), professeur au lycée Victor-Hugo — 8, rue de Chartres, Besançon, Doubs.

FARAL (E.), professeur au Collège de France et à l'École des Hautes Études — 28, rue du Général-Foy, Paris, VIIIe.

FAREZ (P.), rédacteur au Journal des Débats — 3, rue de la Boétie, Paris.

FEDEL (A.), professeur de première supérieure au lycée Henri IV, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique — 130, boulevard du Montparnasse, Paris, XIVe.

FEHR (A. J.), professeur au lycée classique — 245, Valeriusstraat, Amsterdam, Hollande.

115 FLINCK (E.), professeur à l'Université — Vironkatu 9, Helsingfors, Finlande.

FLORIAN (J.) — Stará Říše, Morava, Tchécoslovaquie.

FOHALLE (R.), docteur en philosophie et lettres — 5, rue de Francorchamps, Verviers, Belgique.

FONTAINE (G.), professeur à l'École primaire supérieure de Lauterbourg, Bas-Rhin.

FORDYCE (G. J.), lecturer in the University of St. Andrews, Fife, Écosse.

120 FOURNIER (Mlle R.), professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly — 24, boulevard Victor-Hugo, Neuilly-sur-Seine.

FRACCARO (P.), professeur à l'Université de Pavie, directeur de l'Athenaeum — 4, piazza Municipio, Pavia, Italie.

FRANCK — 18, rue Demours, Paris.

FRANÇOIS (M.-L.), professeur au lycée Rollin, Paris.

FRANK (Tenney), professeur à Johns Hopkins University — Baltimore, Maryland, États-Unis.

125 FREDET (G.), sous-directeur du Cours Saint-Louis — 17, rue de Monceau, Paris, VIIIe. — Membre donateur.

FRÈRE (H.), professeur à la Faculté des lettres — 23, rue Saint-Michel, Nancy.

FRETÉ (Mlle A.), licenciée ès lettres, professeur de cours secondaire — 46, avenue Bosquet, Paris.

FROIDEVAUX (A.), maître de conférences à la Faculté libre des lettres — 7, rue Marguerin, Paris, XIVe.

GAIFFIER D'HESTROY (B. DE), de la Société des Bollandistes — via del Seminario, Rome, Italie.

130 GALINDO (Pascual), professeur à l'Université de Saragosse, Espagne.

GALLETIER (E.), professeur à la Faculté des lettres — 37, rue Anatole-le-Braz, Rennes.

GALTIER (E.), professeur de première au lycée — 5, rue Saint-Cyrice, Rodez, Aveyron.

GANSZYNIEC (R.), professeur à l'Université — 20, ul. Potockiego, Lwow, Pologne.

GAUDU (F.), professeur au lycée — 30, rue Saint-Martin, Caen, Calvados.

135 GAUTREAU (M.), professeur au lycée Condorcet — 3, rue Lecourbe, Paris, XVe.

GEUTHNER (P.), libraire-éditeur — 13, rue Jacob, Paris.

GHELLINCK (le P. DE), directeur du Spicilegium Sacrum Lovaniense — 11, rue des Récollets, à Louvain, Belgique.

GIFFARD, professeur à la Faculté de droit de Paris — 10 *bis*, rue Gambetta, Versailles, Seine-et-Oise.

GINNEL (A.), professeur au Collège classique de Neuchâtel — 9, Verger rond, Neuchâtel, Suisse.

140 GIRARD (J.) — 2, rue E. Bonnet, Saint-Leu-la-Forêt, Seine-et-Oise.

GIRAUD (C.), licencié ès lettres, sous-directeur du Contrôle financier de l'Indo-Chine, à Hanoï, Tonkin.

GOELZER (H.), membre de l'Institut, professeur honoraire à la Faculté des lettres de Paris — 32, rue Guillaume-Tell, Paris, XVIIe.

GONZALEZ DE LA CALLE (P. U.), professeur auxiliaire à l'Université de Madrid — 42^3^, Calle Princesa, Madrid.

GOUGENHEIM (G.), professeur au lycée d'Amiens — 41, rue de La Tour d'Auvergne, Paris, IXe.

145 GOUTTESOULARD (abbé), professeur à l'Institution Saint-Joseph, Roanne, Loire.

GRAT (F.), maître de conférences à l'École des Hautes Études — Le Bocage, avenue Camille-Desmoulins, Gargan-Livry, Seine-et-Oise.

GRAY (L. H.), professeur à Columbia University — New-York, États-Unis.

GRENIER (A.), professeur à la Faculté des lettres — 4, rue de Turenne, Strasbourg.

GROH (F.), professeur à l'Université de Prague — 411, Vinohrady, Prague, Tchécoslovaquie.

150 GROOT (A. W. DE), professeur à la Faculté des lettres d'Amsterdam — 174, Zandvoortsche Laan, Aerdenhout, Pays-Bas.

GSELL (St.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France — 92, rue de la Tour, Paris, XVe.

GUIGNEBERT (Ch.), professeur à la Faculté des lettres — 226, rue Lecourbe, Paris, XVe.

GUILLAND (R.), docteur ès lettres, professeur au lycée Charlemagne — 15, rue de Poissy, Paris.

GUILLEMIN (Mlle A.), docteur ès lettres, professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly — 24, boulevard Victor-Hugo, Neuilly, Seine.

155 GUILLET (E.), professeur au Collège de Vic-Bigorre, rue Sibac, Hautes-Pyrénées.

GUYADER (Mme S.), étudiante à la Faculté des lettres — Immeuble Michaël Bishara, near Malek-el-Saleh bridge, Island of Roda, Old Cairo, Égypte.

HAUSSAIRE — 30, boulevard Aug. Gaudin, Bastia, Corse.

HÉLIN (M.), professeur à l'Athénée de Tirlemont — 358, rue Saint-Gilles, Liége, Belgique.

HENNÉ (H.), professeur à l'Université — 9, rue Aug. Angelier, Lille, Nord.

160 HERMIES (R. D'), professeur au lycée — 7, rue Louis-Faure, Lille, Nord.

HERRMANN (L.), chargé de cours à l'Université de Bruxelles — 33, rue Léon-Frédéric, Bruxelles-Schaerbeck, Belgique.

HERROUET (J. M.), professeur à Saint-Michaels College — Winowski Park, Vermont, U. S. A.

HEYDE (K. VAN DER), professeur au gymnase de Haarlem — 5, Lucas van Leydenlaan, Heemstede, Hollande.

HIERCHE (R.), élève à l'École des Hautes Études — 9, place Vaugirard, Paris, XVe.

165 HOLINGUE (R.) — 28, rue Durantin, Paris.

HUBAUX (J.), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Liége — 42, rue du Baty, Cointes, près Liége, Belgique.

HUBERT (Ph.), étudiant à la Faculté des lettres — 8, rue du Rouvray, Neuilly-sur-Seine, Seine.

Humbert (J.), professeur à la Faculté des lettres de Poitiers.

Ilc (J.), professeur au lycée de Kocevje, Yougoslavie.

170 Isaac (Mlle M.), élève de l'École des Hautes Études — 7 *bis*, rue Ernest-Renan, Issy-les-Moulineaux, Seine.

Iwanicki (C. P.) — 833, S. Front Street, Philadelphie, États-Unis.

Janot (H.), licencié ès lettres — 43, rue Lamartine, Le Creusot, Saône-et-Loire.

Jaulmes (Th.), professeur à l'École alsacienne et au Collège Sévigné — 95, boulevard Saint-Michel, Paris, vie.

Jeanbernat Barthélemy de Ferrari Doria (E.), avocat, docteur en droit [membre donateur en son nom et en mémoire de ses deux fils, Jules et Louis, morts pour la France] — villa Doria, boulevard Chave, Marseille.

175 Jeanneret (M.), docteur ès lettres, professeur au Collège classique de Neuchâtel — 8, rue de la Collégiale, Neuchâtel, Suisse.

Johannet (R.) — Fonds, près Châteauroux, Indre.

Jolivet (E.), agrégé de grammaire, professeur à l'École Colbert — 3, rue Bausset, Paris, xve.

Jonval (M.), agrégé de l'Université, préparateur à l'École normale supérieure — 45, rue d'Ulm, Paris, ve.

Jordanescu (F.), professeur au lycée de Focşani, Roumanie.

180 Joron — 4, rue de Lille, Paris, vie.

Jouguet (P.), professeur à la Faculté des lettres de Paris, directeur d'études à l'École des Hautes Études, directeur de l'Institut français du Caire, Égypte.

Jourdan (P.), docteur ès lettres — Porrentruy, Suisse.

Jouvet — 2, rue de la Virtuté, Beaumont-sur-Oise, Seine-et-Oise.

Jullian (C.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France — 30, rue Guynemer, Paris, vie.

185 Jullion (Mlle M.-A.), professeur au Collège Sévigné — 22 *bis*, rue Norvins, Paris, xviiie.

Kent (Roland G.), professor of comparative philology, Bennett Hall, University of Pennsylvania, Philadelphia, U. S. A.

Kersbergen (Mlle A.), étudiante à l'Université d'Amsterdam — 1, Koninginneweg, Haarlem, Hollande.

Klincksieck (C.), libraire-éditeur — 11, rue de Lille, Paris, vie.

Kolovrat (G. de), docteur ès lettres — 5, avenue Pasteur, Paris, xve.

190 Krier (A.), professeur au gymnase de Diekirch — Ettelbrück, Luxembourg.

Kugener (M.-A.), professeur à l'Université de Bruxelles — 52, avenue Parmentier, Woluwe Saint-Pierre, Bruxelles, Belgique.

Labriolle (P. de), professeur à la Faculté des lettres de Paris — 77, boulevard de Saint-Cloud, Versailles, Seine-et-Oise.

Lacroix (M.), professeur au lycée de Troyes — 3, rue Jean de Mauroy, Troyes, Aube.

Lafaix (Dr) — 54, avenue de la République, Saint-Florent, Cher.

195 La Flize (G.), agrégé de l'Université — 3, rue des Arènes, Paris, ve.

Laforgue (F.), professeur au lycée de Tunis — Maxula-Radès, Tunisie.

Laherre (J.-A.), professeur au grand lycée d'Alger.

Lamarque (Mme C.) — 36, rue de Bellechasse, Paris, vie.

Lambert (Ch.), professeur à la Faculté des lettres — 1, rue Viollet-le-Duc, Dijon, Côte-d'Or.

200 Lambrino (S.), professeur à l'Université — 85, strada Cazarmii, Bucarest, Roumanie.

Latil, avocat — La Ravinière, Grasse, Alpes-Maritimes.

Laurand (L.), docteur ès lettres — 37, boulevard de Tours, Laval, Mayenne. — Membre donateur.

Laurent (P.), professeur au lycée Henri IV — 27, rue Delambre, Paris, xive.

Lebègue (H.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 95, boulevard Saint-Michel, Paris, ve.

205 Le Cam — 164, rue Jeanne d'Arc prolongée, Paris.

Lecène (P.), professeur à la Faculté de médecine — 51, boulevard Raspail, Paris. — Membre donateur.

Legendre (P.), professeur au lycée Montaigne — 12, rue des Rabats, Antony, Seine.

Léger (J.), agrégé de grammaire, professeur au grand lycée de Bordeaux, Gironde.

Leprince (G.), professeur au lycée — 8, rue Croix-de-Malte, Orléans.

210 Leschi (M.-L.), professeur au lycée — 113, rue Michelet, Alger.

Lévy-Bruhl (H.), professeur à la Faculté de droit de Lille — 276, boulevard Raspail, Paris, xive.

Lieberman (M.), professeur à De Witt Clinton High School, New York City, États-Unis.

Lindsay (W. M.), professeur à l'Université de Saint-Andrews — 4, Windwill Road, Saint-Andrews, Ecosse.

Lipscomb, professeur à Randolph Macon Womans' College — Lynchburg, Virginia, États-Unis.

215 Liscu (M.), professeur au lycée de Bucarest — 5, rue Filantropia, Craïova, Roumanie.

Lortholary (A.), professeur de première au lycée — Poitiers, Vienne.

Luchaire (J.), docteur ès lettres, directeur de l'Institut international de coopération intellectuelle, au Palais-Royal, Paris.

Lyon (E.), archiviste-paléographe, avocat à la Cour d'appel — 87, rue de Courcelles, Paris.

Mac Cormick, professeur au Sulpician Seminary, Catholic University, Brookland, États-Unis.

220 Malloue (M.) — à Saint-Jean-le-Thomas, Manche.

Malteste (L.), artiste peintre — 34, avenue du Parc-Montsouris, Paris, xive.

Maninat (H.) — Ossun, Hautes-Pyrénées.

Maréchal (A.-Ch.), professeur au lycée — 7, rue Kléber, Rennes, Ille-et-Vilaine.

Maresh (D.), étudiant en lettres — 6, rue Huysmans, Paris, vi^e^.

225 Marin (A.), professeur au Séminaire central — 55, chaussée Pantélimon, Bucarest, Roumanie.

Marouzeau (J.), professeur à la Faculté des lettres, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 4, rue Schœlcher, Paris, xive.

Martha (J.), professeur en retraite de la Faculté des lettres — 16, rue de Bagneux, Paris, vi^e^.

Massiéra (P.), professeur au Collège de Sétif, Algérie.

Massinon (M.), professeur au lycée Voltaire — 37, avenue Gambetta, Paris, xxe.

230 Mauger (G.), agrégé de l'Université — 8, rue d'Assas, Paris, vi^e^.

Maurel, professeur au collège — Le Blanc, Indre.

Mauris (L.) — 10, avenue Dickens, Lausanne, Suisse.

McDaniel (Walton Brooks), professeur à l'Université de Pennsylvania, Philadelphia, U. S. A.

Meillet (A.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, président de la 4e section de l'École pratique des Hautes Études — 24, rue de Verneuil, Paris, viie.

235 Merlin (A.), membre de l'Institut, conservateur adjoint des Musées nationaux, professeur à l'École du Louvre — Palais du Louvre, Paris.

Mertz (L.), professeur au lycée Charlemagne — 16, rue de Birague, Paris, ive.

Meunier (chanoine J.-M.), docteur ès lettres, professeur à l'Institut catholique — 63, rue Violet, Paris, xve.

Meyerson (I.), secrétaire de la Fédération des sociétés scientifiques françaises, Institut de psychologie — Sorbonne, Paris.

Meylan (L.), professeur au gymnase cantonal de Lausanne — Le Tournesol, Chailly-de-Lausanne, Suisse.

240 Michon (E.), membre de l'Institut, conservateur des Musées nationaux, professeur à l'École du Louvre — Palais du Louvre, Paris.

Monceaux (P.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France — 37, rue de Verrières, Antony, Seine.

Monfleur (Mlle J.) — 26, rue Delambre, Paris, xive.

Monnier (A.) — gare de Caen, Calvados.

Monribot — boîte postale 294, Saïgon.

245 Montford (J. F.), University College, Aberystwyth, Wales, Angleterre.

Moussat (Mlle S.), étudiante à la Faculté des lettres — 53, boulevard Murat, Paris, XVIe.

Muller (F.) Jzn, professeur à l'Université — 9, Fruinstraat, Leiden, Hollande.

Nairn (J. A.), proviseur de Merchant Taylors School — Stubbings Vicarage, Maidenhead, Berks, Angleterre.

Navrátil (A.), professeur au lycée de jeunes filles — Trávníky 21, Brno, Tchécoslovaquie.

250 Nedioglu (N.-G.), professeur et directeur du lycée Schincaï — 33, rue Stirbeï-Vodà, Bucarest, Roumanie.

Nelson (A.), docteur ès lettres, bibliothécaire à l'Université d'Upsala, Suède.

Nicolau (M. G.), professeur au lycée de Bucarest (Roumanie) — 17, rue du Sommerard, Paris, V^e.

Nicole (G.), docteur ès lettres — 72, boulevard Flandrin, Paris, XVIe.

Nitti (Mlle L.), élève de l'École des Hautes Études — 15, rue Duguay-Trouin, Paris, VIe.

255 Noailles (P.), professeur à la Faculté de droit — 14, rue Guynemer, Paris, VIe.

Noblot (H.), professeur au lycée Saint-Louis — 4, avenue de Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses, Seine.

Nolhac (P. de), membre de l'Institut, conservateur du musée Jacquemart-André — 158, boulevard Haussmann, Paris, VIIIe.

Nougaret (L.), professeur au lycée d'Angoulême, Charente.

Novotný (Fr.), professeur à l'Université de Brno — 14, rue Falkensteinerova, Brno. Tchécoslovaquie.

260 Ochoa de Olsa (M.) — Andosilla (Navarra), Espagne.

Oltramare (A.), professeur à l'Université — 30, rue Carteret, Genève, Suisse.

Oltramare (P.), professeur honoraire à l'Université — 19, avenue des Bosquets, Genève, Suisse.

Pabon G. de Urbina (J. M.) — catedratico, Université de Salamanque, Espagne.

Paganelli, inspecteur d'Académie — Laval, Mayenne.

265 Pagot (Ch.), directeur de cours secondaire — 47, rue de la Tour, Paris, XVIe.

Palanque (J.-R.), professeur d'histoire au lycée, chargé de conférences à la Faculté — 27, rue Chaptal, Montpellier.

Patté (P.), professeur au Collège de Blida, Algérie.

Peeters (F.) — 80, rue Africaine, Bruxelles.

Perrenoud, professeur au Collège classique — 3, rue Saint-Honoré, Neuchâtel, Suisse.

270 Perret (J.), professeur au lycée de Bourg, Ain.

Perrochat (P.), professeur au lycée d'Évreux, Eure.

Perrotin — 50, rue Naujac, Bordeaux.

Petit (Joan) — 79, Rambla de Catalunya, Barcelone, Espagne.

Petot (F.) — Pannessières, Jura.

275 Petré (Mlle H.), professeur à l'Université libre de jeunes filles — 24, boulevard Victor-Hugo, Neuilly-sur-Seine.

Philippart (H.), professeur à l'Université — 26, rue Victor-Greyson, Bruxelles. — Membre donateur.

Pichard (L.), professeur à l'Institut catholique — 74, rue de Vaugirard, Paris, VIe.

Pidoux — 64, rue Gimelli, Toulon, Var.

Piganiol (A.), professeur à l'Université de Strasbourg — 40, rue de la Voie-Verte, Paris, XIVe.

280 Pistelli (E.), professeur à l'Institut des études supérieures de Florence — 34, via Venti Settembre, Florence.

Pokrowsky (M.), professeur à l'Université — place des Khamovnikis, 2, log. 121, Moscou, U. R. S. S.

Polge — 120, avenue du Grand-Bouddha, Hanoï, Tonkin.

Ponchont (M.), docteur ès lettres, professeur de première supérieure au lycée Lakanal — 14, rue Mouton-Duvernet, Paris, xive.

Popa-Lisseanu (G.), prof. au lycée Lazar — 23, calea Plevnei, Bucarest, Roumanie.

285 Popescu-Zimnicea (G.), professeur au lycée Anastasescu, Rosiori-de-Vede, Roumanie.

Popovici (A.), professeur de latin — 19, Grandea, Jassy, Roumanie.

Porcher (J.) — 6, rue de Commaille, Paris, viie.

Préchac (F.), professeur à la Faculté des lettres de Lille, Nord.

Price (Mlle M.-L.), élève de l'Université Columbia — 112, West 129 street, New-York City, États-Unis d'Amérique.

290 Prou (M.), membre de l'Institut, directeur de l'École des chartes — 75, rue Madame, Paris, vi^e^.

Przychocki (G.), professeur à l'Université — 12, rue Brzozowa, Varsovie, Pologne.

Quentin (Dom H.), professeur à l'Institut pontifical d'archéologie chrétienne — Palazzo San Calisto, 24, Piazza S. Maria in Trastevere, Roma xiv.

Ramain (G.), professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.

Ramorino (F.), professeur à l'Université catholique de Milan, président de « Atene e Roma » — 9, Bernardo Segni, Florence, Italie.

295 Rancillac (P.) — 21, boulevard Jourdan, Paris, xive.

Regard (P.), docteur ès lettres — 70, rue d'Assas, Paris, vi^e^.

Reinach (S.), membre de l'Institut, conservateur des Musées nationaux — 16, avenue Victor-Hugo, Boulogne-sur-Seine. — Membre donateur.

Reiring (W.), directeur du Petit-Séminaire des Rédemptoristes — Vaals, Hollande.

Remy (E.) — 22, rue de Ligne, Heverle près Louvain, Belgique.

300 Renoir (E.), professeur au lycée Hoche — 3, avenue des Prés-aux-Bois, Viroflay, Seine-et-Oise.

Renou (L.), professeur à la Faculté des lettres de Lyon — 3, rue Édouard-Dumont, Neuilly-sur-Seine.

Reynold (G. de), doyen de la Faculté de philosophie de Berne — 72, rue de Greyerz, Berne, Suisse.

Ribas Bassa (I.), professeur adjoint à l'Université de Barcelone — 79, 1 Rambla Catalunya, Barcelone.

Ribes — 71, rue Chaptal, Levallois-Perret.

305 Rivard (abbé J. A.) — 40, High Street, Willimantic, Connecticut, États-Unis.

Roblin (L.), docteur en médecine — Flamboin-Gouaix, Seine-et-Marne.

Rocca (J.) — 30, rue Édouard Delanglade, Marseille.

Rolfe (J.-C.), professeur de langue et de littérature latines à l'Université de Pennsylvania, Philadelphia, U. S. A.

Roman (A.) — 70, rue Botzaris, Paris, xixe.

310 Romano (B.), libero-docente à l'Université de Turin, directeur du lycée de Susa — 17, via Palazzo di città, Susa (Torino), Italie.

Roques (M.), chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris, directeur d'études et secrétaire de la section des sciences historiques et philologiques à l'École pratique des Hautes Études — 2, rue de Poissy, Paris, v^e^.

Roussel (L.), professeur à la Faculté des lettres de Montpellier, Hérault.

Rousselle (G.), professeur de première au lycée de Constantine — rue de Soissons, Constantine, Algérie.

Roux (R.), attaché à l'Ambassade de France à Berne, Suisse.

315 Rouzaud (M.), étudiant à la Faculté des lettres — 10, rue Delambre, Paris, xive.

ROXBURGH (J. F.), licencié ès lettres classiques de l'Université de Paris, headmaster de Stowe School, Buckingham, Angleterre. — Membre donateur.

RYBA (B.), professeur au lycée — 7, Plasská, Praha III, Tchécoslovaquie.

SAFAREWICZ (J.), docteur ès lettres de l'Université de Vilna — 38, rue Saint-Sulpice, Paris, VIe.

SAMARAN (Ch.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 8, avenue Gourgaud, Paris, XVIIe.

320 SANCE (Mlle Th.), membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, directrice du Collège Sévigné — 26, rue Pierre-Nicole, Paris, Ve.

SCHILLINGS (Th.), docteur en philologie et lettres, bibliothécaire à l'Université — place du Peuple, Louvain, Belgique.

SCHMITZ (dom Ph.), directeur de la *Revue bénédictine* — abbaye de Maredsous, province de Namur, Belgique.

SCHRIJNEN (J.), professeur à l'Université d'Utrecht — 17, Saint-Annastrat, Nimègue, Hollande. — Membre donateur.

SEDGWICK (W. B.), professeur à Wyggeston's Grammar School for boys, Leicester, Angleterre.

325 SERBAN (Stan), étudiant en lettres — Comuna Slobozia-Ciorasti, Jud. Ramnicul Sarat, Roumanie.

SIMONET, professeur au lycée — 24, rue Abel-Ferry, Épinal, Vosges.

SJOESTEDT (Mlle M.-L.), professeur à la Faculté des lettres de Rennes — 159, avenue Malakoff, Paris, XVIe.

SLIJPER (E.), professeur à Utrecht, 64, Fred. Hendrikstraat, Utrecht, Hollande.

SNEYDERS DE VOGEL, professeur à l'Université de Groningen, Hollande.

330 SOBRY (Ch.), professeur — poste restante, Le Caire, Égypte.

SOMMERFELT (A.), docteur ès lettres, chargé de cours à l'Université — Oestre-Aker, Oslo, Norvège.

STAVRO-STAVRI (Mme A. BRENOT-), docteur ès lettres — 16, rue des Marronniers, Paris, XVIe.

STCHOUPAK (Mme N.), diplomée de l'École des Hautes Études, secrétaire de l'Institut d'indianisme — 7, rue Leclerc, Paris, XIVe.

SVOBODA (Ch.), professeur à l'Université de Brno, Tchécoslovaquie.

335 TACHAUER (Mlle A.), à la Banque Hoskier et Cie — 39, boulevard Haussmann, Paris.

TERRACHER (A.), recteur de l'Académie de Dijon — 2, rue Crébillon, Dijon, Côte-d'Or.

THEODORU (Joan), étudiant en lettres — Scurtesti-Buzau, Roumanie.

THOMAS (Albert), agrégé de l'Université, directeur du Bureau International du Travail — 39, quai du Mont-Blanc, Genève, Suisse.

THOMAS (Antoine), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris — 32, avenue Victor-Hugo, Bourg-la-Reine, Seine.

340 THOMAS (Paul), professeur émérite de l'Université de Bruxelles — 37, rue Champ-du-Roi, Etterbeck, Bruxelles, Belgique.

TOUSSAINT (abbé), professeur à l'institution Notre-Dame — Avranches, Manche.

TOUTAIN (J.), directeur d'études et secrétaire de la section des sciences religieuses à l'École des Hautes Études, secrétaire de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques — 25, rue du Four, Paris, VIe.

TREYVAUD (J.), professeur au Collège classique de Lausanne, Suisse.

VAGANAY — 151, Belle Rade, Malo-les-Bains, Nord.

345 VALLETTE (P.), professeur à la Faculté des lettres — 61, rue de Jouy, Chaville, Seine-et-Oise.

VELASCO — 1, rue S. Domingo, Lisbonne, Portugal.

VENDRYES (J.), professeur à la Faculté des lettres et à l'École des Hautes Études — 85, rue d'Assas, Paris, VIe.

VIGNE (J.), professeur au lycée — 34, rue du Marché, Carcassonne, Aude.

VILLENEUVE (F.-J.), professeur à la Faculté des lettres — 8, chemin de Nazareth, Montpellier.

350 Vreede (F.), directeur du Cercle d'Études franco-hollandaises — 25, rue Servandoni, Paris, vi^e.

Waltz (R.), professeur à la Faculté des lettres — 9, rue Grôlée, Lyon.

Waltzing (J.-P.), professeur à l'Université de Liége, membre de l'Académie royale de Belgique — 11, rue d'Artois, Liége, Belgique.

Wheeler (A.-L.), Ph. D., professeur à Princeton University — Princeton, New Jersey, États-Unis.

Willm, professeur au pensionnat de Bertigny — Fribourg, Suisse.

355 Woltjer (R. H.), professeur à l'Université réformée — 62, Oranje-Nassaulaan, Amsterdam, Hollande.

Wuilleumier (J.-P.), agrégé de l'Université, membre de l'École française de Rome — 46, rue Lepic, Paris, xviiie.

Yon (A.), maître de conférences à la Faculté des lettres de Lyon.

Yvon (H.), professeur au lycée Henri IV — 11, rue Gay-Lussac, Paris, v^e.

Zbinden (L.), professeur au gymnase, privat-docent à l'Université — 9, Florissant, Genève.

360 Zeiller (J.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 8, rue du Vieux-Colombier, Paris, vi^e.

Le Directeur de la Revue universitaire — 103, boulevard Saint-Michel, Paris.

BIBLIOTHÈQUES ABONNÉES

France.

Alger, Université.
Besançon, Université.
Cette, Collège.
Fontainebleau, Collège Carnot.
5 Hazebrouck, Collège.
Lille, Université.
— Facultés catholiques.
Lyon, Université.
Marseille, Bibliothèque municipale.
10 Nancy, Université.
Paris, Université.
— École pratique des Hautes Études.
— École normale supérieure.
— Institut catholique.
15 — Association Guillaume Budé.
— École d'enseignement supérieur pour les jeunes filles, Neuilly.
Poitiers, Université.
Tunis, Bibliothèque publique.
Verneuil, École des Roches.

Étranger.

20 Aberdeen, Université.
Abo, Académie.
Amsterdam, Université.
Ann Arbor (Michigan), Université.
Austin (Texas), Université.
25 Bâle, Université.
Baltimore, Université Johns Hopkins.
Barcelone, Institut d'estudis catalans.
Beirout, Université.
Bristol, Université.
30 Brno, Séminaire philologique.
Bruxelles, Université libre.
Bucarest, Séminaire pédagogique.
Cagliari, Faculté des lettres.
Cambridge (Angleterre), Philological Society.
35 Cambridge (États-Unis), Harvard University.
Cincinnati (Ohio), Université.
Copenhague, Bibliothèque royale.
Cracovie, Université.
Fribourg (Suisse), Bibliothèque cantonale.
40 Gand, Université.
Genève, Bibliothèque publique et universitaire.

Glasgow, Université.
Göttingen, Université.
Graz, Université.
45 Haarlem, Gymnase.
Hamburg, Université.
Helsingfors, Université.
La Havane, Bibliothèque nationale.
Lausanne, Association de lectures philologiques.
50 — Collège classique cantonal.
Le Caire, Université.
Ljubljana, Séminaire de philologie classique.
Lund, Université.
Madrid, Institut d'enseignement secondaire.
55 Marburg, Université.
Milan, Université.
Montcassin, Abbaye.
Moscou, Académie des sciences.
Neuchâtel, Université.
60 Newcastle, Armstrong College.
New Haven (Texas), Yale University.
Oslo, Institutet for sammenlignende kulturforskning.
Oxford, Taylor Institution.
Philadelphie, American philosophical Society.
65 Princeton (New Jersey), Université.
Rome, Bibliothèque nationale.
— École française.
Upsala, Université.
Utrecht, Université.
70 Venise, Istituto Veneto di scienze e lettere.
Washington, Université.
Wellington (Nouvelle-Zélande), Université.
Zurich, Bibliothèque nationale.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

I.

SÉANCE DU 12 JANVIER 1929.

Président : M. A. Meillet.

Membres présents. — MM. A. Bazouin, H. Bernès, Mme A. Biancani, MM. J. M. Bordenave, J. Carcopino, P. Collinet, Mlle M. Comeau, M. A. L. Constans, Mlles L. Darnis, J. Desdouits, MM. R. Eisler, A. Ernout, Mlles R. Fournier, A. Freté, MM. A. Froidevaux, M. Gautreau, A. Giffard, H. Goelzer, Glixelli, G. Gougenheim, A. L. Graur, Mlle A. Guillemin, MM. Ph. Hubert, A. Hard, H. Hierche, E. Jolivet, G. de Kolovrat, Mlle A. Labéraudrie, MM. S. Lambrino, H. Lebègue, H. Lévy-Bruhl, J. Marouzeau, Mlle B. Marti, M. G. Mauger, Mlle M. Masson, MM. A. Meillet, J. M. Meunier, Mlles J. Monfleur, Nabert, Mlle H. Pétré, MM. J. Safarewicz, Ch. Samaran, Mlles Th. Sance, A. Tachauer, MM. J. Vendryes, M. A. Verrier, H. Yvon.

M. Marouzeau souhaite la bienvenue à M. S. Lambrino, professeur à l'Université de Bucarest, qui, de passage à Paris, a tenu à assister à la séance.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. J. Marouzeau résume la conclusion de sa communication précédente sur les *principes de la syntaxe*.

L'échange de vues qui s'ensuit, auquel prennent part MM. A. Meillet et A. Ernout, ainsi que MM. R. Eisler et G. de Kolovrat, conduit à préciser les points suivants : le rôle de la logique, qui se réduit à fort peu de chose quand il s'agit de langues étrangères au domaine indo-européen, n'a paru essentiel en latin que parce que les écrivains classiques ont eu le souci de façonner leur langue selon les besoins de leur esprit rationnel; le rôle de la psychologie peut sembler prépondérant en ce sens que rien ne saurait échapper au jeu des lois élémentaires de l'esprit; mais l'appel à la logique et à la psychologie ne doit pas détourner de considérer les actions formelles, les changements imposés ou suggérés par la structure même de la langue et le mécanisme de la parole; avant tout il faut s'interdire de supposer toujours et nécessairement une correspon-

dance rigoureuse entre le signifié et le signifiant; dans l'explication de la syntaxe comme dans celle du vocabulaire, on a trop abusé de l'appel au sens; rendre leurs place aux facteurs formels serait renouveler et enrichir l'étude de la syntaxe.

II. — M. A. Meillet, répondant à l'invitation qui lui en a été faite, explique ce qu'il s'est proposé en composant son *Esquisse d'une histoire de la langue latine* : avant tout mettre en rapport le développement linguistique et le développement historique, d'une part en suivant la courbe de l'évolution qui nous conduit de l'indo-européen au latin et aux langues romanes, d'autre part en montrant que l'histoire du latin est fonction du développement d'une civilisation qui, héritée en partie des Grecs, ne pouvait s'universaliser que par l'action d'une race politiquement douée. M. Meillet s'est interdit de faire une histoire de la langue littéraire, vu que les textes ne présentent que de rares affleurements des mouvements qui trouvent leur terme dans les langues romanes.

M. Marouzeau, en remerciant M. Meillet du « compte rendu » qu'il a bien voulu présenter lui-même de son livre, souligne ce qu'a d'important, dans un domaine où pullulent les études de détail, l'apparition d'un ouvrage où les faits sont ramenés à une large synthèse, et invite les travailleurs à profiter de l'orientation qui leur est ainsi offerte. Il note que la publication de ce livre, comme la présence même de M. Meillet à la présidence de notre Société, symbolise heureusement l'union longtemps cherchée, enfin réalisée, des philologues et des linguistes sur le domaine du latin.

II.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 1929.

M. A. Meillet, retenu par une soutenance de doctorat, se fait excuser de ne pouvoir assister au début de la réunion. Mlle A. Guillemin, plus ancien membre du bureau présent, préside la séance.

Membres présents. — Mlle M. Aubert, M. A. Bazouin, Mlle M. Belot, MM. H. Bernès, M. Besnier, Mme A. Biancani, MM. A. L. Constans, A. Dain, Mlles L. Darnis, M. Ducel, MM. R. Durand, R. Eisler, A. Ernout, Mlles J. Ernst, A. Freté, MM. G. Gougenheim, F. Grat, A. W. de Groot, Mlle A. Guillemin, MM. Ph. Hubert, H. Lebègue, H. Lévy-Bruhl, J. Marouzeau, G. Mauger, A. Meillet, J. M. Meunier, P. Perrochat, Mlle H. Petré, MM. A. Piganiol, P. Porcher, J. Safarewicz, Ch. Samaran, Mlle A. Tachauer, MM. A. Thomas, J. Zeiller, P. van de Wœstyne, H. Yvon.

M. J. Marouzeau souhaite la bienvenue à deux membres étrangers qui ont profité d'un court séjour à Paris pour assister à cette séance : M. A. W. de Groot et Mlle J. Ernst.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. M. Besnier présente une communication sur les routes romaines de la Gaule.

La Commision de topographie des Gaules sous le Second Empire avait projeté de dresser une carte générale des routes de la Gaule romaine. Cette œuvre mérite d'être reprise, et elle sera facilitée par les travaux préparatoires à l'établissement de la carte archéologique de la Gaule, décidé par l'Union académique internationale. Il faudra, en se plaçant au point de vue des anciens, c'est-à-dire dans le cadre des *civitates*, partir des textes écrits (Itinéraires, Table de Peutinger, milliaires); relever, d'après les publications locales et l'examen de la carte et du terrain, les vestiges signalés de voies romaines et les indices qui les décèlent (végétation, particularités de tracé, noms de lieux, souvenirs dans les documents du moyen âge); tenir compte enfin du degré de certitude et de l'importance plus ou moins grande des trajets routiers ainsi reconstitués. Prenant pour exemple la *civitas* des Carnutes, M. Besnier donne une idée des résultats qu'on peut obtenir par cette méthode.

II. — M. Ch. Samaran étudie l'histoire du *Romanus* de Virgile (Vat. 3867) au xve siècle en partant des données fournies par des particularités externes de ce manuscrit. Le nom de « Jehan Courtoys » inscrit dans la marge supérieure du folio 78, à l'endroit où commence l'Énéide, a exercé sans résultat la sagacité des érudits. M. Samaran pense qu'il s'agit d'un personnage de ce nom, qui fut religieux de Saint-Denis dans la première moitié du xve siècle, faillit devenir abbé de Saint-Denis en 1440, et mourut vers 1445. Il avait bien pu, à la faveur du désordre qui régna à Saint-Denis à cette époque, s'approprier le manuscrit de Virgile. Or, ce manuscrit est signalé à la Bibliothèque du Vatican dès l'année 1475. Comment y est-il parvenu? Si Courtois a dérobé le manuscrit, il a eu la plus belle occasion du monde de l'apporter au concile de Bâle, où l'avaient conduit les contestations nées de son élection comme abbé de Saint-Denis, et où les humanistes italiens se trouvaient en nombre. Un autre intermédiaire possible serait le premier abbé commendataire de Saint-Denis (1464-1473), le cardinal Jean Jouffroy, prélat lettré, lié avec des savants italiens, ayant résidence et bibliothèque à Rome, accusé par ses moines d'avoir détourné des livres à l'abbaye, mort au demeurant peu avant l'époque où le *Romanus* est signalé à la Bibliothèque vaticane.

III.

SÉANCE DU 9 MARS 1929.

Président : M. A. Meillet.

Membres présents. — MM. J. Bayet, H. Bernès, Mme A. Biancani,

MM. H. Bléry, J. Carcopino, E. Chatelain, G. Cohen, A. L. Constans, A. Dain, MMlles L. Darnis, J. Desdouits, M. Ducel, MM. R. Durand, R. Eisler, A. Ernout, E. Faral, MMlles R. Fournier, A. Freté, MM. M. Gautreau, H. Goelzer, G. Gougenheim, Mlle A. Guillemin, MM. Ph. Hubert, E. Jolivet, G. de Kolovrat, P. de Labriolle, H. Lebègue, J. Marouzeau, A. Meillet, A. Merlin, J. M. Meunier, E. Michon, MMlles L. Muzeau, H. Petré, MM. A. Piganiol, P. Porcher, J. Safarewicz, Ch. Samaran, MMlles A. Tachauer, M. A. Verrier, M. J. Zeiller.

Communications diverses.

M. Marouzeau fait connaître l'état des publications de la Société; il signale qu'il a été avisé par l'imprimeur d'une nouvelle hausse des tarifs d'impression, à laquelle il faut espérer qu'on pourra faire face grâce à l'augmentation de la cotisation votée récemment.

Il communique une note par laquelle les candidats à la Fondation Thiers sont invités à faire valoir leurs titres entre le 15 février et le 30 avril.

M. J. Marouzeau propose d'inaugurer une nouvelle rubrique pour l'ordre du jour des séances.

Indépendamment des communications qui ont pour objet d'examiner à fond un problème et de proposer des solutions, il pourrait y avoir intérêt à poser en séance des questions auxquelles on n'apporte pas de réponse immédiate : il arrive à chacun de nous, au cours de son travail, d'être arrêté par une obscurité, une inconséquence, une contradiction, qu'il se borne d'ordinaire à noter sans avoir le loisir ou la compétence nécessaire pour en chercher l'explication. Il pourrait être utile alors d'exposer en séance la difficulté rencontrée, en provoquant un échange de vues qui aurait lieu soit immédiatement soit à la séance suivante.

Communication à l'ordre du jour.

M. J. Carcopino résume l'interprétation à laquelle l'ont conduit ses recherches sur la IVe églogue.

I. — Avec les orientalistes (Salomon Reinach, Boll, Norden), il reconnaît en elle une mystique d'origine gréco-orientale. Toutefois, persuadé, avec Cartault, Lejay, Lagrange, que « l'enfant » n'agit point sur le monde et se borne à marquer par sa propre croissance les étapes du renouvellement universel, il rapporte cette mystique aux idées qui prévalaient dans Rome, à l'époque où Virgile y étudiait (52-44 av. J.-C.), à cette foi astrologique des néopythagoriciens dans le retour éternel de la Grande Année. Ainsi s'expliquent la multiplicité des « sources » de l'églogue, préalablement captées et filtrées par l' « École »; le témoignage de Servius sur les « philosophes qu'a suivis Virgile »; les indications des vers du poème les plus controversés (5, 7, 12, 49, 50, 61); la concordance —

unique — entre l'ordre des *saecula* dans l'églogue et ce même ordre établi par Nigidius († 45 av. J.-C.), non d'après les orphiques, mais d'après les « mages » dont il a d'autant mieux pénétré la doctrine qu'il était l'un d'entre eux : *Pythagoricus et magus* (Suétone-saint Jérôme).

II. — Mais avec les romanistes, M. Carcopino pense que cette mystique d'espérance prend son point d'appui dans la réalité de la paix de Brindes, à laquelle, contrairement à l'opinion de Norden, nous renvoient nécessairement les mots *te consule*, puisqu'ils n'ont pu être adressés à Pollion après la fin novembre 40, date approximative de son remplacement au consulat par un suffect, avant le mois de septembre où se nouèrent les négociations de Brindes (Kromayer, *Hermes*, 1894), grâce auxquelles il a été rétabli par Octave dans un pouvoir consulaire effectivement suspendu depuis l'été de 41. Or, telle est la date à laquelle nous ramène le v. 10 : *iam redit et Virgo* (*P. W.*, II, 1592). Les scholiastes expliquent *Virgo* par *Iustitia;* mais la Vierge n'est la justice que parce qu'elle est le signe zodiacal de septembre (*C. I. L.*, I^2, p. 280), dans lequel la justice s'est réfugiée après que l'eut chassée de la terre la méchanceté des hommes, comme le raconte Aratos dans un passage (v. 97-133) d'inspiration pythagoricienne (v. 132), et comme l'affirme Nigidius Figulus (fr. LXXXXIV Swoboda) qui vérifie à la fois l'origine de la mystique virgilienne et son application momentanée à la paix de Brindes.

III. — Cette mystique interdit de croire que l'enfant soit un dieu ou un symbole. C'est un homme, microcosme où se reflètent les puissances du monde, selon le postulat de l'astrologie néopythagoricienne (Bouché-Leclercq, *Astrologie*, p. 76-77); et, né entre septembre et décembre 40, il ne saurait être identifié (voir *R. É. L.*, 1926, p. 83-84) qu'avec Asinius Saloninus, dont le nom, sous-entendu par Macrobe, est cité, entre autres, par Servius et Acron. Son cognomen vient de Salone, la ville où le consul Pollion, son père, a installé sa base d'opérations dans la campagne contre les *Parthini*, dont le commandement lui fut confié par les triumvirs aussitôt après la paix de Brindes, en même temps que le gouvernement d'Espagne à son collègue Calvinus (*C. I. L.*, II, 6186), et lui a valu d'être salué par Virgile du titre de *dux* (v. 13).

IV. — L'avenir, que Virgile, humainement, ne pouvait connaître, a enseveli ces souvenirs dérisoires et tiré à lui la poésie de l'églogue. Avant que les Chrétiens reconnaissent, malgré Saint Jérôme, la mère du Seigneur dans la *Virgo* du v. 10, les partisans de l'Empire s'empressèrent à saluer en elle le signe sous lequel est né Auguste (*Georg.*, I, 32-34).

M. Meillet joint ses remerciements aux applaudissements qui accueillent la communication de M. Carcopino. Il est d'accord avec lui sur une méthode qui demande au présent et non à un indiscernable avenir les éléments d'une interprétation rationnelle.

M. Eisler félicite M. Carcopino de sa démonstration, mais reste fidèle au système de Norden : le v. 10 ne peut s'appliquer qu'au lever de *Virgo*.

M. J. Bayet est si bien persuadé de l'interprétation proposée qu'il se demande si l'expression *tardis mensibus* des *Géorgiques* ne contient pas la preuve que Virgile, d'accord avec Pollion, a consciemment préparé ce glissement de l'églogue vers l'Empire et Auguste, dont a parlé M. Carcopino.

M. Carcopino tient tout d'abord à remercier M. Meillet qui a, mieux que lui, défini sa méthode. Il est très frappé de l'observation de M. J. Bayet et y attache d'autant plus d'importance que M. J. Bayet a consacré aux églogues tout son cours public de l'an dernier et y est arrivé spontanément à attribuer de son côté la même valeur chronologique à la mention de *Virgo* au v. 10. Enfin, répondant à M. Eisler, il remarque que les spéculations astrologiques considèrent habituellement non le lever de *Virgo*, mais le retour du signe zodiacal. Au surplus, vers 40 av. J.-C., le lever de *Virgo* se produisait le 11 mars et le 5 octobre (Boll, *P. W.*, VI, 2429-2430). Cette seconde date cadre avec son système qu'elle précise à souhait. Ni l'une ni l'autre ne cadrent avec le système de Norden et de M. Eisler.

CHRONIQUE

I. — Travaux en cours et en projet

Quelques mots sur l'activité de divers membres de notre Société dont il m'a été donné de suivre les travaux.

M. H. Yvon, qui a plus d'une fois affirmé ses vues sur l'enseignement de la grammaire tant dans cette Revue qu'à la Société de linguistique et à la *Revue de philologie française*, dont il partage aujourd'hui la direction avec M. L. Clédat, a entrepris de nous donner une *Grammaire latine scolaire* conçue selon une méthode nouvelle; il en poursuit la rédaction avec l'aide de M. A. Bourgery, professeur au lycée Henri IV. M. Th. Jaulmes, professeur à l'École alsacienne et au Collège Sévigné, médite un projet de *Latin facile*, fruit de son expérience pédagogique, dont les éléments sont déjà rassemblés. M. R. d'Hermies, professeur au lycée de Lille, a décidé, après quelques tâtonnements, d'entreprendre pour sa thèse de doctorat une étude sur *l'allitération* latine, dont il a déjà établi un plan détaillé. M. P. Wuilleumier, demeuré une troisième année à l'École française de Rome, va ajouter une étude sur les *clausules métriques* à la série d'articles qui ont déjà été consacrés dans notre Revue à cette question éternellement pendante. M. A. Dain, qui fait actuellement une suppléance à l'École des hautes études, prépare une édition du recueil des *gloses nomiques*, dont M. P. Noailles étudie les sources et la formation.

Parmi les membres étrangers qui prennent une part directe aux travaux de notre Société, M. M. G. Nicolau vient de présenter pour le diplôme de l'École des hautes études son travail sur le *cursus*, qui paraîtra en volume dans notre Collection d'études latines. M. J. Breitmayer, de La Chaux-de-Fonds, met la dernière main à une étude sur *l'histoire des formations en -iuus*, que MM. Ch. Bally et A. Oltramare ont agréée comme thèse de l'Université de Genève. M. A. Krier, professeur au gymnase de Diekirch (Luxembourg), qui se propose de consacrer un article dans notre Revue à la question des *études latines au Luxembourg*, prépare une dissertation sur le rôle de *la linguistique dans l'enseignement du latin*. M. P. van de Woestyne et M. Roersch, tous deux docteurs en philologie des Universités belges, actuellement en mission à Paris,

poursuivent leurs travaux dans le cadre de l'École des hautes études : le premier a étudié spécialement le *grammairien Hygin* (C. Iulius Hyginus), le deuxième le *Centon de Proba*.

J'ai dans une Chronique précédente (1925, p. 31) donné une idée de ce qu'il restait à faire après l'édition de H. Magnus pour l'établissement du texte d'Ovide. Voici qu'un secours inattendu nous est fourni par une découverte de M. L. Herrmann, professeur à l'Université de Bruxelles, dont je me fais un plaisir d'insérer ici la communication :

« Je viens de retrouver, m'écrit M. Herrmann, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, sous le numéro 2100, un manuscrit que les éditeurs d'Ovide, par exemple H. Magnus (édition des *Métamorphoses* de 1914, praef., p. XVII), déclaraient perdu. Ce manuscrit n'était plus connu que par une collation qu'en avait faite Nicolas Heinsius et qui se trouve dans le manuscrit Diez-Santen 148 e de Berlin sous le titre *Ouidii Metamorphosis collata cum manuscripto codice Iesu Louaniensis qui libro IX post uersum CXX deficiebat*. L'identification avec le manuscrit de Heinsius *est certaine*, car à la première page il est indiqué qu'il vient de la Société de Jésus de Louvain et, d'autre part, il s'arrête après le v. 120 du IXe livre. Il n'y a donc plus à se reporter désormais à la collation de Nicolas Heinsius, qui est à Berlin, pour reconstituer le manuscrit *s;* c'est le *Bruxellensis* 2100 qui doit désormais figurer sous ce sigle. Je m'occupe du reste de la vérification de la collation de Nicolas Heinsius et je publierai les résultats de cette comparaison entre le manuscrit *s* lui-même et les leçons de Heinsius. »

II. — Cours, fondations, commémorations

On sait que les membres du Conseil d'administration de la Fondation Thiers ont à choisir, chaque année, les nouveaux pensionnaires qui seront admis, à la rentrée d'octobre, dans la maison confiée à leur tutelle.

Les principales conditions auxquelles les candidats doivent satisfaire sont d'être : 1° de nationalité française ; 2° âgés de moins de vingt-six ans au 30 septembre de la présente année ; 3° célibataires ; 4° en règle avec le service militaire, et, 5°, de posséder le grade de docteur, ou, dans les lettres et les sciences, sinon celui d'agrégé de l'Université, au moins celui de licencié, conféré par une des Facultés de l'État. A défaut de la licence, mais *à titre exceptionnel seulement*, des diplômes délivrés par un institut de caractère scientifique pourraient être reconnus par le Conseil d'administration comme équivalents en l'espèce à la licence, comme aussi l'obtention d'un des prix décernés par l'Institut de France sur un sujet mis au concours.

Les jeunes gens sont admis pour un an ; une prolongation d'une deuxième année, puis d'une troisième, peut être accordée. Ils doivent résider à la

Fondation et en accepter le régime établi par le règlement. Leur temps doit être exclusivement consacré à l'activité scientifique qu'ils ont promise, et il leur est interdit d'exercer aucune fonction rétribuée pendant leur séjour à la Fondation.

Les demandes d'admission doivent être adressées avec le dossier nécessaire (les témoignages et références seront envoyés directement par leurs signataires) entre le 15 février et le 1er mai à M. le Directeur de la Fondation Thiers, 5, rond-point Bugeaud, Paris, XVIe.

— J'ai déjà signalé l'année dernière que le gouvernement italien avait créé à Pérouse une Université italienne pour les étrangers « dans le but de propager la connaissance exacte et approfondie de l'Italie ». Cette Université est ouverte de juillet à octobre aux étrangers de tous pays, à qui il est offert divers avantages : réductions sur les passe-ports et les voyages, entrée gratuite dans les musées, conférences, excursions-promenades, etc.

Parmi les cours dits « de haute culture » qui intéressent nos études, je relève pour cette année celui de M. G. Cristofani, secrétaire de la Commission artistique régionale de l'Ombrie, dont les premières leçons porteront sur l'art romain (architecture à Rome et dans les provinces, sculpture à Rome, peinture à Rome et Pompéi, art des premiers siècles chrétiens, cimetières et basiliques, Ravenne).

Mais la partie la plus originale du programme consiste dans un cours d'étruscologie en quarante leçons, professé par MM. G. Buonamici, P. Ducati, G. Q. Giglioli, B. Nogara, qui épuise les trois aspects des études étrusques : civilisation, art et langue.

Les inscriptions pour les divers cours sont reçues à la *Regia Università italiana per stranieri*, Palazzo Gallenga, Piazza Fortebraccio, Pérouse, et l'horaire détaillé des cours sera envoyé à partir du 15 juin à tous ceux qui en feront la demande.

— L'Université de Toulouse fête cette année le sept-centième anniversaire de sa fondation. Des fêtes auront lieu du 8 au 10 juin, auxquelles participeront des délégués des Universités et Académies françaises et étrangères. Le Conseil de l'Université en avise les représentants du monde savant par une circulaire-invitation qu'il conclut en ces termes : « Festos dies in animo est quam dignissimo agere apparatu : quibus etiam summus Reipublicae Francogallicae magistratus se pollicitus est adfuturum esse. Fausta utique uidetur occasio collegas indigenas et peregrinos, ubicunque sunt terrarum, in communionem laetitiae uocare : quorum concursus amplissimum ornatum nec non singulis nobis optatam dulcedinem afferet. Votum nostrum quaesumus uelitis benigno animo exaudire et placeat inuitationi obsequi. »

III. — Une nouvelle Revue scolaire

Les maîtres de l'enseignement secondaire savent quel secours précieux leur offre la Revue *Humanités* (librairie Hatier), qui depuis cinq ans a pris à tâche de publier textes, exercices de méthode, corrigés, renseignements scolaires, idées pédagogiques, destinés surtout aux professeurs de lettres. La Direction a eu l'idée de consacrer une nouvelle série de la Revue aux classes de grammaire, avec M. R. Cotard, professeur au lycée Montaigne, comme rédacteur en chef.

« Le professeur de grammaire, dit l'appel publié dans le premier numéro (novembre 1928), se sent dès l'abord loin de ses élèves, eux-mêmes si jeunes. Son premier soin est de laisser à l'arrière-plan les préoccupations de science pure, pour s'attacher surtout aux moyens d'enseigner...; il est d'abord un professeur de méthode. » Aussi le programme de la Revue veut-il être essentiellement pratique : donner des sujets de devoirs expliqués en vue de la classe et des commentaires de textes. « Mais, ajoute la Direction, comme il importe que dans une Revue comme la nôtre les méthodes d'enseignement puissent toujours être discutées, nous ouvrirons largement nos colonnes aux articles de fond. On y parlera des devoirs (choix, gradation), des leçons (préparation, récitation), des explications de textes; ce sera en somme une « tribune libre » où les maîtres pourront exposer et défendre leurs idées. « Il faudrait, nous écrit un professeur d'un grand lycée, sans tomber dans une vaine dialectique où chacun ne fait montre que de son esprit, susciter des contradictions, des suggestions, et amener chaque maître à réfléchir délibérément à son enseignement, à se montrer toujours plus ingénieux. » Et combien d'autres problèmes peuvent être évoqués dans nos pages! Celui du latin par exemple : mot à mot, ou explication cursive? — textes arrangés, ou textes originaux dès la 6e? — la prononciation? — le vocabulaire? — Cet enseignement est organisé encore, ou peu s'en faut, comme au XVIIe siècle : nous ne nous sommes pas encore rendu compte qu'après avoir été pour nous la littérature par excellence, la seule maîtresse d'écrire et de penser (du temps que la littérature française n'avait pas encore rang officiel), le latin ne joue plus ce rôle qu'à titre d'auxiliaire, d'auxiliaire précieux, il est vrai. Si donc les méthodes doivent se renouveler, n'est-ce pas par les classes de grammaire qu'il faut commencer?

De même, et l'on ne s'étonnera pas de nous voir faire appel pour cela aux maîtres de l'enseignement supérieur, les progrès des sciences philologiques peuvent modifier notre enseignement grammatical. Tandis que des conseils de savants, comme la Société des études latines, se préoccupent d'adapter la linguistique à l'enseignement pratique, ne peut-

on chercher ici même à faire profiter l'enseignement secondaire de ces progrès pour le simplifier?

Nous accueillerons volontiers les avis des maîtres qui par leur expérience sont qualifiés pour nous parler des jeunes élèves, de leur esprit, de la façon de les intéresser tout en élevant leur intelligence et leur cœur.

Nous voulons, en un mot, une Revue jeune, vivante, mais respectueuse de ce qu'il y a de meilleur dans la tradition, et sachant utiliser l'expérience du passé pour faire toujours mieux ».

Je souhaite à la jeune Revue de réaliser heureusement ce beau programme, et dès aujourd'hui je lui propose l'examen d'un problème des plus délicats, sur lequel un de nos confrères suisses, M. L. Meylan, vient d'appeler mon attention, celui du choix et de la présentation des textes d'explication scolaire.

IV. — Le problème des éditions scolaires

La préparation des éditions de textes pose deux questions qui ne cessent pas de préoccuper les maîtres chargés de l'enseignement secondaire.

D'abord celle du choix des textes pour les classes de grammaire. Faut-il mettre entre les mains des débutants des textes latins authentiques, non retouchés, en risquant qu'ils ne les comprennent pas ou du moins qu'ils y rencontrent des difficultés propres à les rebuter? « Je ne crois pas, m'écrit M. Cotard, professeur au lycée Montaigne, qu'on puisse donner en cinquième du Suétone ou du Tite-Live non retouchés, non adaptés, à des élèves qui sont d'une faiblesse croissante; que dis-je? il faudra bientôt renoncer au Virgile en quatrième. » Partisan du « latin facile », M. Cotard s'est appliqué lui-même à composer un *De viris* plus aisé et plus intéressant que l'ancien *De viris* et le triste *Selectae*.

Je pose ici la question soulevée par M. Cotard sans en reprendre la discussion, car j'ai déjà eu l'occasion de donner mon sentiment sur ce point dans cette *Revue*, 1924, p. 203; les textes fabriqués ou arrangés me font horreur; l'impression de « faux » qu'ils donnent me paraît incompatible avec la sincérité de l'enseignement; l'obligation d'apprendre une langue par substitution de pastiches pauvres à des textes authentiques conduit les élèves presque infailliblement à une sorte de désaffection vis-à-vis du latin. Si les élèves ne sont pas en état de comprendre des textes suivis, qu'on leur donne des extraits, des phrases, des exemples, jusqu'au jour où ils seront en état de s'attaquer aux œuvres complètes. Mais si l'on prend comme principe de leur éviter à tout prix la difficulté, je crains bien, comme l'envisage M. Cotard lui-même, qu'on ne soit bientôt réduit à leur proposer au bachot des versions de Lhomond. Et encore!

Dans un sens opposé, plus d'un pédagogue pense que ce n'est pas assez de mettre entre les mains des élèves les textes dits classiques, empruntés à une période restreinte de la latinité, et qu'il convient d'élargir leur horizon, d'enrichir l'idée qu'ils se font du latin, en leur offrant des morceaux choisis où ils trouvent à la fois du latin archaïque, du latin de basse époque et même médiéval, des auteurs ecclésiastiques, des écrivains scientifiques, des textes d'inscriptions... Ce vœu a été maintes fois formulé, plus souvent peut-être à l'étranger qu'en France (cf. par exemple F. S. Granger, *The latin vernacular*, dans : *Proceedings of the classical Association*, 1918, p. 72-73). La tâche de composer un volume de morceaux choisis de ce genre serait aujourd'hui assez aisée, car un premier choix se trouve déjà fait dans divers recueils spéciaux publiés ces dernières années, et dont j'ai signalé plusieurs dans le Bulletin critique de cette Revue. Seulement la question est grosse de conséquences.

Abonder dans ce sens, c'est consentir à dérouter les élèves, à leur désapprendre la correction, à leur rendre le thème presque impossible. Pour mon compte, je ne reculerais peut-être pas devant cette extrémité, à condition que ce renoncement soit compensé par des gains qu'il n'est du reste pas difficile d'imaginer, et dont j'ai tâché de donner l'idée à plusieurs reprises. A un de nos collègues suisses, M. Ch. Favez, qui me soumettait une enquête sur l'utilité du thème, je ne faisais pas difficulté de répondre 1° que le thème a le tort d'être ennuyeux et de jouer le rôle d'épouvantail sur la route déjà peu riante du latin élémentaire, 2° qu'il est l'ennemi de la correction, en ce qu'il habitue les élèves au mauvais latin qu'ils fabriquent, 3° qu'on pourrait sans doute le remplacer avantageusement par des analyses répétées et raisonnées des formes rencontrées dans les textes, 4° qu'enfin, le thème disparu, on trouverait peut-être le temps de multiplier les lectures, soit lentes et commentées, soit rapides et improvisées, et de faire réellement connaissance avec la littérature, les hommes, les œuvres, les idées; M. Lambrino ne nous expliquait-il pas un jour ici même (cf. cette *Revue*, 1925, en particulier p. 67 et suiv.) comment on arrive à ce résultat dans l'enseignement roumain? — Mais voilà encore une bien grosse question, et qui pourrait aussi faire l'objet d'un débat dans la Revue *Humanités*.

Enfin la question se pose, et reste éternellement posée, de savoir comment il faut présenter aux élèves les textes qu'on leur destine. Avec un minimum, ou avec un maximum d'explications? Avec un texte « teubnérien » qui occupe toute la page, et dont l'éditeur se dérobe? Ou avec un texte léger et aérien, porté sur un soubassement monumental de notes et de commentaires?

Chaque collection nouvelle est obligée de résoudre en principe la question; voici, parmi les dernières venues, celles des *Classiques pour tous* de la librairie Hatier, qui nous dit : « Les élèves, les maîtres et le

public en général se plaignent légitimement de ne trouver à bon marché que des éditions sans aucune autorité, dont le texte est incorrect et qui ne sont accompagnées d'aucune note. Nos volumes présenteront des notes sans apparat scientifique, mais aussi substantielles que sobres. » Voilà en deux mots à la fois une solution et un programme. C'est dans le même sens que M. H. Bornecque résout la question dans *Les auteurs latins du programme* publiés chez Delagrave. Dans le même sens aussi que se prononce M. A. Lortholary, professeur au lycée de Poitiers (cf. cette *Revue*, 1927, p. 196-197) : « Ce qui manque à nos livres de classe? Tout d'abord des notes qui soient faites *pour les élèves*, courtes et nombreuses, moins savantes qu'opportunes, modestes à la fois et serviables, commodes enfin. Plus de ces notes qui vous renvoient à un autre passage, économie sordide et erreur pédagogique; plus de ces rez-de-chaussée encombrés où l'œil se perd dans un fouillis où tout voisine; plus de ces notes que l'élève ne lit pas, ou lit mal, parce qu'elles ne lui sont d'aucun secours pour l'intelligence littérale du passage (or, c'est par là qu'il faut commencer). Une disposition typographique, qui rapproche l'explication du passage expliqué, qui évite à l'œil de se fatiguer et de s'égarer dans cette perpétuelle « navette » du texte aux notes. Qu'attend-on pour renoncer à ces paragraphes compacts, à ces pages mal aérées, mal éclairées, images trop fidèles de nos vieilles bâtisses secondaires, où tout afflige la vue et décourage l'effort? Aérons, éclairons, soyons modernes. Sachons présenter à l'élève, comme il convient, ces textes qu'il redoute. Soutenons-le dans sa marche, en multipliant les secours et en jalonnant avec soin la route à suivre. Mettons-le en garde contre les pièges. Qu'il ne passe pas une heure à chercher le sens d'une phrase, faute d'avoir été averti. Préparons-lui le travail. Qu'il ne se sente pas abandonné. »

Or, voici que cette question des notes d'éditions vient d'être posée avec insistance par notre confrère suisse, M. L. Meylan, professeur au gymnase cantonal de Lausanne, dans un article du *Bulletin de l'enseignement secondaire*, 2e année, n° 6, p. 6 et suiv. :

« Il y a un demi-siècle, on mettait entre les mains des collégiens des éditions sans notes (Teubner, édit. minor); on voyait même assez souvent ces petites éditions dites stéréotypes, dont le caractère était serré et menu. Des protestations s'élevèrent alors; on vitupéra en termes généreux le non-sens et, sans doute, la barbarie de mettre ainsi l'élève en présence de difficultés trop grandes pour lui, sans lui donner le moyen de les surmonter : une telle méthode ne pouvait engendrer que le découragement et le dégoût. Tous les éditeurs donc se mirent à publier leur collection de classiques annotés à l'usage de l'enseignement secondaire. On eut la collection Belin, la collection Delagrave, la collection Hachette, la collection Colin, puis, dernière apparue sur le marché, la collection Hatier.

Or il s'est trouvé que, dans l'intérêt de l'élève, ou de la vente, de décade en décade, l'annotation devenait plus copieuse. Qu'on compare, dans la collection Hachette, le *Virgile* de Benoist, dont se sont servis ceux d'entre nous qui ont plus de trente ans, avec le *Virgile* de Plessis et Lejay, qui l'a remplacé; ou, dans la même collection, les deux éditions qui se sont succédé des *Extraits des Discours de Cicéron.*

N'a-t-on pas dépassé la mesure? C'est la question que je pose ici.

A ces notes multipliées, qui, souvent, après avoir expliqué, traduisent, et, parfois même, traduisent sans avoir expliqué, je vois en effet un grave inconvénient. C'est que l'élève s'habitue à chercher le sens du texte au dessous du texte, dans les notes, au lieu de le chercher dans le texte méthodiquement interrogé. Vous avez vu nos élèves travailler : dès qu'une difficulté les arrête, leur regard glisse vers le bas de la page; s'ils n'y trouvent pas la traduction espérée, ils regardent le ciel, ou leurs maîtres, d'un air plein de reproche, et rêvent au temps où ils n'auront plus de versions à faire.

Et pourtant, réservées les erreurs d'appréciation toujours possibles, même aux maîtres expérimentés, on leur a proposé un texte qui ne contient ni rébus, ni difficulté insurmontable pour eux. Ne serait-ce donc pas que l'usage d'éditions trop copieusement annotées a encouragé fâcheusement chez eux la tendance naturelle à fuir l'effort? Voilà le point.

Or, cet effort pour arracher son secret à une période de Cicéron ou de Tite Live vaut pour la formation de l'intelligence comme du caractère. Sa vertu est, en effet, du même ordre que celle des exercices d'analyse qu'on propose aux futurs chimistes, ou des exercices de diagnostic que les étudiants en médecine font en clinique; et c'est la même méthode qui s'applique à résoudre ces problèmes en apparence différents.

Il faut donc prendre garde que les « instruments de travail » qu'on met entre les mains des élèves, au lieu de les aider à faire cet effort, ne les habituent à l'esquiver. C'est, je le crains, l'effet de toute édition annotée dans laquelle on fournit indiscrètement à l'élève des traductions toutes faites.

On me dira que la plupart de ces notes, que je charge des péchés de nos élèves, sont des notes historiques : institutions, mœurs, faits de tout ordre et fort intéressants. J'en conviens. Mais, s'il est vrai que nos élèves ne cherchent dans leurs notes que les « traductions »? Et, de plus, tous ces renseignements, fragmentaires et isolés, se gravent-ils dans la mémoire? ne fatiguent-ils pas plutôt l'esprit sans l'enrichir?... Ne devrait-on pas plutôt les réunir en tête de l'œuvre, ou en tête de chaque division de texte?... Instruit, avant d'en entreprendre la lecture, de tout ce qui est nécessaire pour comprendre l'œuvre qu'il lit, l'élève

pourrait s'appliquer, sans être continuellement tenté d'esquiver l'effort, à déchiffrer son texte par la méthode qu'on lui a enseignée ».

M. Meylan, ajoute, dans une lettre qu'il m'écrit : « Plusieurs personnes, dont quelques-unes n'appartiennent pas à l'enseignement, mais se rappellent leurs expériences d'élèves, m'ont confirmé dans mon opinion en ce qui concerne l'inutilité et l'inconvénient d'une annotation trop abondante. En Suisse allemande, on met volontiers entre les mains des élèves des éditions sans notes de Virgile, Salluste, Tite Live ou Cicéron. » Et M. Meylan me prie de faire appel aux lecteurs de cette Revue : « Si la question est aussi discutée en France, je serais heureux que vous y consacriez une fois quelques lignes d'une de vos chroniques, pour connaître par ce moyen les expériences et les avis de mes collègues français sur ce point. » Les lecteurs de cette Revue ont la parole. Peut-être bien que la sagesse en cette matière serait pour chacun de nous de faire appel à son expérience personnelle, j'entends son expérience d'élève. Mais elle est si loin! Et il y a un tel abîme d'incompréhension entre le banc de l'élève et la chaire du maître!

Pour mon compte, j'ai l'impression que les notes sont utiles, indispensables, et qu'elles sont à leur place au bas des pages. Les notes groupées en tête ou à la fin du livre, hélas! ne se lisent pas; ce sont les dépotoirs de la science du maître; on saute par dessus. Il est bon de répondre aux questions au moment où elles se posent, non pas avant, ni après coup. Systématisées, les explications deviennent fastidieuses; elles doivent, comme les illustrations, suivre et couper le texte. En outre, il ne faut pas, je crois, attendre de l'élève un trop grand effort, il n'est pas disposé à le faire; élever la corde trop haut, c'est le décourager de sauter; il faut l'amadouer, amorcer sa curiosité et la payer. Malheur au dompteur qui travaille sans morceau de sucre!

Mais comme M. Meylan a raison de proscrire la note-traduction! La traduction est à bannir de l'édition comme elle est à bannir du dictionnaire. Donner à l'élève les moyens de comprendre, soit; mais ne pas lui fournir la « solution » du problème sans le « raisonnement ». La solution connue, il n'aura jamais l'idée de chercher comment on y parvient; la traduction lui interdit le mot-à-mot, l'analyse, tout ce qu'il y a de profitable dans l'interprétation d'un texte. A défaut de mieux, ou de plus, pourrait-on s'entendre au moins sur ce point?

J. Marouzeau.

LES ÉTUDES LATINES DANS LE MONDE[1]

EN HONGRIE.

Nous empruntons à M. István Lajti, qui est chef adjoint de la Section des relations universitaires à l'*Institut international de coopération intellectuelle*, le résumé d'un article qu'il a publié dans la *Revue des études hongroises et finno-ougriennes*, t. III, 1925, p. 92 et suiv., sur la philologie classique en Hongrie pendant la décade 1914-1924, et qu'il a complété pour notre Revue, en tenant compte de quelques travaux parus depuis 1924[2] :

« L'étude des langues classiques en Hongrie a des racines profondes dans le sol de la culture nationale. Dans l'histoire de cette culture la connaissance des écrivains classiques et avant tout celle des auteurs latins a joué toujours un rôle prépondérant. Il suffit de rappeler à ce propos l'humanisme de la cour du roi Mathias Corvin et des princes de Transylvanie, les œuvres des meilleurs écrivains et poètes hongrois (Zrinyi, Gyöngyösi, Berzsenyi, Arany, etc.), imbues de pensée antique; d'autre part, c'est un fait connu que parmi les États européens la Hongrie a conservé le plus longtemps dans la vie publique l'usage du latin.

La fondation de la *Société philologique de Budapest*, il y a cinquante ans, a donné une impulsion vitale aux recherches de philologie classique en Hongrie; dès lors les travaux furent exécutés avec les méthodes scientifiques de l'Occident. Les cinquante volumes de *Egyetemes Philologiai Közlöny*, ou Revue générale de philologie (EPhK), organe de la Société, présentent un tableau fidèle du progrès de la philologie classique en Hongrie. Les éditions critiques bilingues de l'Académie hongroise des sciences sont venues renforcer cette activité; en dépit de difficultés matérielles considérables dues à la hausse des frais d'édition, le camp des philologues soutient héroïquement la lutte pour assurer la continuité avec son passé et la liaison avec le travail international du monde savant.

Le chef de l'équipe des philologues classiques hongrois, M. Geyza

1. Suite à une série d'articles publiés dans cette Revue : *Les études latines chez les Tchèques*, 1924, p. 166 et suiv.; *en Roumanie*, 1925, p. 65 et suiv.; *en Angleterre*, 1925, p. 220 et suiv.; *en Pologne*, 1928, p. 127 et suiv.

2. Il n'est naturellement pas fait état, dans le résumé que nous publions ici, des études et travaux de philologie grecque.

Némethy, professeur à l'Université de Budapest, a continué son travail d'éditeur et de commentateur. Son commentaire de Perse et ses éditions critiques commentées de Lygdamus, de Tibulle et de Properce, ont été suivis des éditions critiques des *Amours* et des *Tristes* d'Ovide. Puis il a publié, en 1915, un *Commentarius exegeticus ad Ovidii Epistulas ex Ponto* (Comm. exeg. ad script. Graecos et Romanos. Budapestini, 1915), et en 1921 *P. Ovidii Nasonis Remedia Amoris. Adnotationibus exegeticis instruxit G. N.* (Études ling. et crit. de l'Académie hongroise, XXIV, 2). Un supplément publié en 1922 : *Supplementum commentariorum ad Ovidii Amores Tristia et Epistulas ex Ponto* (Études ling. et crit., XXIV, 3), donne les matériaux que l'auteur a accumulés depuis la publication de ces ouvrages. A des travaux plus anciens se rattachent ses *Coniecturae ad emendandum Firmicum Maternum astrologum* (Études ling. et crit., XXIII, 8), où l'auteur résume les conclusions de ses études sur Firmicus et ajoute une cinquantaine de conjectures à celles qui ont déjà été présentées par les éditeurs (Kroll-Skutsch-Ziegler. Teubner, 1897, 1917). Un supplément à son commentaire de Perse a paru depuis peu.

M. József Révay a fait connaître dans deux articles (EPhK, 1916) les principes critiques de son édition de Pétrone et présenté quelques conjectures.

Les travaux d'histoire littéraire concernent tous, exclusivement, la littérature latine, à l'exception d'un seul, celui de M. József Balogh : *Voces paginarum* (Budapest, 1921), qui démontre à l'aide de nouvelles preuves et d'arguments d'ordre psychologique le fait que les anciens lisaient toujours à haute voix. — Sur Térence et son influence, M. József Huszti, professeur à l'Université de Szeged, a publié toute une série de travaux : *Diderot és Terentius* (Budapesti, Szemle, 1913), *Terentius a világirodalomban* (T. dans la littérature mondiale. Ibid., 1914), *Terentiuskritika az ókorban* (La critique de T. dans l'antiquité. EPhK, 1915), *Terentius és az olasz renaissance-dráma* (T. et le drame italien de la Renaissance. Akad. Értesitő, 1915). Le même auteur, dans EPhK, 1915, a reconstitué le milieu historique de l'ode d'Horace, III, 2. Plus récemment l'activité de M. Huszti s'est tournée entièrement du côté de l'humanisme hongrois; ses recherches dans ce domaine ont complété les résultats des recherches des savants hongrois de la génération précédente, celle de Jenó Abel et d'István Hegedüs. — Deux disciples de M. Némethy : M. Imre Schröder (*Propertius hatása Ovidiusra* = L'influence de Properce sur Ovide, 1916) et M. Béla Letics (*Tibullus hatása Ovidiusra* = = L'influence de Tibulle sur O., Budapest, 1916) ont démontré, à l'instar de leur maître, la dépendance d'Ovide par rapport aux deux grands représentants de l'élégie romaine. La dissertation de Kálmán Endrei (*Quantopere Persius ab Lucilio pendere videatur*. Kaposvár, 1918) ap-

plique la même méthode aux rapports de Perse et de Lucilius. M. Józse Révay, dans EPhK, 1917, passe en revue l'histoire du genre symposiaque dans la littérature romaine. Le même sujet a été traité dans l'étude de M. István Székely (*Trimalchio et Zoilus*. EPhK, 1917), écrite en latin. Notons enfin deux études de M. József Révay : *Ókeresztény symbolumok* (= Symboles de l'ancienne chrétienté. Tört. Szemle, 1914) et *Nero fáklyái* (= Les flambeaux de Néron. Budapest, 1915), touchant les rapports de la symbolique chrétienne avec la symbolique païenne.

A la limite de l'histoire des religions et de la philosophie, noter deux travaux : l'auteur de l'un d'eux, M. Soma Braun (*Fit deorum ab hominibus dolenda secessio*. EPhK, 1915), s'oppose à l'opinion de Bernays qui a rapporté cette prophétie du Ps.-Apulée, *Asclep*. XXV, 14, aux persécutions des chrétiens et la considère comme une interpolation ultérieure; dans une autre étude, M. Károly Kerényi cherche la tradition philosophique et les éléments d'histoire religieuse dans le sixième chant de l'Énéide (*Ascensio Aeneae. A görög apokalyptika történetéhez* = Étude sur l'histoire de l'apocalyptique grecque. EPhK, 1923). M. József Huszti, dans *Lucretius a nyelv eredetéről* (Lucrèce sur l'origine de la langue. EPhK, 1917), insiste sur le caractère polémique de la théorie de Lucrèce sur la langue et montre le rapport qui l'unit à la collection hippocratique.

Les ouvrages que M. Geyza Némethy a publiés depuis 1924 sont tous des suppléments à ses précédentes éditions critiques et commentées : *Symbolae exegeticae ad Persii Satyras* (Études ling. et crit. de l'Acad. XXIV, 9), *Addenda Commentariis ad Carmina Tibulliana* (Ibid. XXIV, 7), *Ad Ciceronis De finibus* (Ibid. XXIV, 9). Dans un numéro du EPhK, dédié à M. Némethy à l'occasion de son soixantième anniversaire, deux de ses disciples, M. Jozsef Huszti, dans : *Hippokratesi hagyomány nyomai Ovidiusnál* (Quelques traces de la tradition hippocratique dans les *Medicamina Faciei* d'Ovide, EPhK, 1926) et M. Karoly Kerènyi, dans *A gyujtogató szerelem* (L'amour incendiaire, ad Ovidii Am., I, 6, EPhK, 1926), ont démontré l'influence de la tradition littéraire hellénique sur l'œuvre d'Ovide. M. K. Kerényi, outre ses ouvrages consacrés à l'influence des religions orientales et égyptienne sur la littérature antique (par exemple *Die griechisch-orientalische Romanliteratur in religionsgeschichtlicher Beleuchtung*, Tübingen, 1927, 275 p.) a insisté, dans un article de l'EPhK, 1925 : *A római Porta Maggiore mellett felfedezett antik Bazilika jelentöségéhez* (Sur l'importance de la basilique antique découverte à la Porte Majeure) sur le sens religieux de la scène qui représente Sapho se jetant dans la mer du rocher de Leucade (raptus mysticus in caelum). M. József Balogh, dans *Catullus egy carmen famosuma* (Un « carmen famosum » de Catulle, EPhK, 1927) donne l'explication juridique et ethnographique du Carmen XI de Catulle. Dans un article publié en 1926 dans la revue hongroise « Minerva » : *A keresztény római*

irodalomtörténet néhany jellemzöbb vonása, M. Balogh résume les tendances contemporaines de l'histoire de la littérature latine chrétienne. M. József Révay, dans : *Petronius és kora* (Petronius et son temps, Budapest, 1927, XXX, 258 p.) donne un tableau pittoresque de la société romaine persiflée par Pétrone. Les livres de M. Adorján Fejér : *Római régiségek* (Antiquités romaines, Budapest, 1926, 221 p.) et de M. Lajos Vayer : *Latin stilisztika* (Stilistique latine, Budapest, 1925, 200 p.) résument les résultats des travaux récents sur ces deux sujets.

Les grands changements survenus dans la vie de la Hongrie ont fait sentir leurs effets aussi dans le domaine de l'enseignement secondaire et spécialement dans l'enseignement des humanités classiques. Si la loi de 1924 sur la réforme de l'enseignement secondaire ne rompt pas avec le passé, comme les adversaires des humanités classiques l'auraient voulu, c'est grâce à la conviction des autorités responsables que dans l'enseignement, plus que n'importe où, il faut garder la continuité historique. La nouvelle réforme, tout en établissant l'équivalence entre eux des certificats donnés par les différents types d'écoles d'enseignement secondaire, a fait un nouveau pas vers la spécialisation de ces types. Depuis la réforme de 1924, l'enseignement secondaire se donne donc selon trois types différents. On a gardé l'école « réale », l'école sans grec ni latin, où s'enseignent surtout les sciences et les langues modernes. L'ancien « gymnasium » a donné naissance à deux nouveaux types : « gymnasium » et « realgymnasium ». Le gymnasium, avec un enseignement de quarante-cinq heures de latin et vingt-deux heures de grec par semaine, réparti sur huit années, demeure le foyer des études classiques. Le realgymnasium, le plus abondamment représenté des trois types, a renoncé à l'enseignement du grec pour le remplacer par celui des langues modernes (français, anglais, italien), mais conserve le latin, enseigné en huit années, avec quarante et une heures par semaine.

Malgré ce succès relatif des adversaires de l'enseignement humaniste, l'avenir des études classiques en Hongrie n'est pas sans espoir. L'Association philologique de Budapest (avec son organe, la *Revue générale de philologie*) et la Société des amis du gymnase classique (avec son organe, le *Gymnase hongrois*) travaillent de concert pour la cause des langues classiques. Dans les quatre universités et à l'École normale supérieure (Collège Eötvös), onze chaires sont consacrées à la philologie grecque et latine, deux à l'archéologie classique et trois à l'histoire ancienne, ces dernières occupées également par des philologues. Tout récemment, grâce à une fondation privée, un Institut archéologique de Hongrie a été ouvert à Athènes, qui crée un lien de plus entre la Hongrie et la civilisation antique ».

I. Lajti.

LE LATIN DANS LES EXAMENS

I. — AUX CONCOURS D'AGRÉGATION

Les étudiants sont en droit d'attendre dans cette Revue non seulement les éléments d'une formation scientifique, mais aussi les indications qui peuvent les guider dans leur préparation scolaire. C'est pourquoi je publie pour eux à chaque début d'année scolaire un tableau de coordination des cours qui intéressent le latin; c'est ce qui m'amène aujourd'hui à leur présenter quelques observations relatives aux concours qu'ils préparent. J'emprunte ces observations aux rapports publiés ces dernières années par les présidents de jurys d'agrégation [1], espérant qu'elles pourront être utiles non seulement aux étudiants eux-mêmes, mais aussi à ceux qui ont la charge de les former.

Il faut dire d'abord que dans l'ensemble, depuis les six dernières années, le concours s'améliore, tant en lettres qu'en grammaire. Après une période où s'était fait cruellement sentir la crise issue de la guerre, la valeur des candidats s'est accrue régulièrement, la moyenne des notes s'est relevée, le chiffre des admis a pu être augmenté, en même temps que le nombre des candidats cessait de décroître, et les rapports de ces deux dernières années concluent sur une note optimiste.

Quelles sont les principales faiblesses relevées par les rapporteurs?

En ce qui concerne la **version**, le pire défaut semble être le laisser-aller et l'absence de méthode : « Les candidats font preuve de plus d'habileté dans la traduction que de science de la langue » (Lettres, 1923); « la traduction ne manque pas dans d'assez nombreuses copies d'une certaine élégance; mais l'élégance n'a vraiment son prix que lorsqu'elle s'unit à une exactitude rigoureuse » (Lettres, 1925); « certaines traductions présentent des qualités de forme, mais le souci artistique ne s'accorde malheureusement pas toujours avec une parfaite intelligence du texte « (Lettres, 1926); « c'est la logique qui laisse d'abord à désirer...; puis la traduction des mots manque d'exactitude et de précision » (Lettres, 1926); « quelle que puisse être la part de l'intuition, la définition rigoureuse de chaque terme, l'exacte observation des formes, le souci attentif de la construction demeurent la première condition, sinon

1. Publiés dans la *Revue Universitaire* par M. A. Cahen pour l'agrégation des lettres, et par M. R. Durand pour l'agrégation de grammaire.

la seule, de la saine intelligence d'un texte » (Lettres, 1920); « l'analyse de la phrase est souvent gênée par l'insuffisance des connaissances grammaticales; plus souvent encore, la logique n'est pas observée : les mots de liaison sont négligés, ou leur valeur exacte est méconnue; des contradictions surgissent, sans que le candidat en soit choqué; les rapports entre les idées ne sont pas marqués, et il arrive qu'on ne paraisse même pas les avoir cherchés » (Lettres, 1923). « Outre que la connaissance de la langue est insuffisante, l'enchaînement logique des idées paraît trop souvent échapper à ces professeurs de demain, qui auront à se servir du latin pour la formation des esprits. Vainement les mots de liaison sont-ils là pour signaler les articulations du raisonnement : on les néglige ou on les traduit à contre-sens. Vainement l'organisation même de la phrase rend-elle sensible le rapport des idées : le traducteur, sous prétexte de « couper la phrase », la désorganise, sans distinguer entre l'idée générale et les idées secondaires, et au risque d'en détruire ou d'en modifier le rapport » (Lettres, 1923). « La simple analyse grammaticale, dont on doit reconnaître l'importance primordiale, ne saurait suffire; après avoir soumis le texte aux règles de la syntaxe, il reste souvent à suivre l'auteur avec une docile souplesse dans le mouvement de sa pensée et dans son travail d'écrivain...; à la minutie d'une étude rigoureuse des éléments de la phrase doit s'unir l'esprit de finesse et le sens littéraire » (Lettres, 1928). « Là même où le sens est aperçu, on ne s'applique pas assez, en général, à rendre le mouvement et la couleur. Les effets de style disparaissent ; à un détail concret et qui peint on substitue une traduction fade et inexpressive..., on ne tient pas compte de la valeur du mot « mis en sa place » (Grammaire, 1924). « La traduction laisse encore plus à dire que l'intelligence de la pensée... Certes le travail d'analyse est nécessaire, et plus il sera poussé et serré, plus le traducteur sera assuré de s'être rendu maître du sens; mais encore faut-il qu'après cela il essaie de reproduire en français l'allure, le rythme, les couleurs de l'original, tout ce qui en fait en un mot le mérite proprement littéraire, et de ce second effort on ne saurait dispenser des candidats à l'agrégation » (Lettres, 1927).

« Il faut signaler la gaucherie périlleuse avec laquelle on applique trop fréquemment le précepte de se conformer autant que possible à l'ordre que les mots ont dans le texte, ordre qui, dans les langues anciennes, a une valeur expressive ou logique. Pour l'observer, on en vient à négliger totalement les relations syntaxiques, à donner, du premier coup, des traductions infiniment libres qui, dans une classe, risqueraient de produire les malentendus les plus fâcheux... Ceci ne signifie point que l'ordre des mots doive être négligé. L'art d'un bon professeur est précisément de tenir un compte exact, dans son explication, de tous les élé-

ments du texte » (Lettres, 1923). « L'ordre des mots en latin n'a pas seulement une valeur expressive, mais, essentiellement logique, il correspond au mouvement de la pensée. Il importe, et il est possible — c'est affaire de tact et de mesure — de tenir compte de ces deux éléments, sans que l'un fasse tort à l'autre. » Il faut, comme le rappelait un rapport antérieur[1], être en garde contre le souci « trop exclusif » et quelque peu « superstitieux » de respecter l'ordre des mots. « Intelligemment appliquée, la méthode est excellente; pratiquée sans certaines précautions, elle devient très périlleuse; « elle émiette la phrase en débris amorphes; elle dissout toutes les articulations qui la lient; elle expose aux plus graves méprises sur la construction et l'emploi des cas. Les candidats doivent apprendre à concilier deux exigences qui n'ont rien de contradictoire; mais, pour y réussir, ils doivent partir de ce qui est primordial : l'analyse grammaticale exacte de la proposition simple et la décomposition correcte de la période » (Grammaire, 1928).

Pour le **thème**, comme pour la version, il y a progrès de 1923 à 1928; en lettres comme en grammaire la moyenne effective atteint à peu près la moyenne théorique. Cependant les qualités, comme les notes, sont moyennes : « La traduction est gâtée par l'insuffisance du vocabulaire et par l'ignorance de la grammaire et surtout de la syntaxe. Le vocabulaire étant pauvre, on élargit sans beaucoup de scrupules le sens des mots que l'on connaît ou qu'on a trouvés dans le dictionnaire, ou l'on se dispense d'observer les nuances qui distinguent les mots de sens voisins, non synonymes » (Lettres, 1926). « Si la majorité des candidats est capable de donner une traduction à peu près correcte, intelligible, raisonnable, l'élégance, l'exacte propriété des termes, l'aisance à dominer son texte, la sûreté nécessaire pour suivre, en gardant sa direction et son équilibre, le développement de la pensée à travers les détours d'une phrase un peu complexe, ces qualités se font presque partout regretter » (Grammaire, 1924). « Une traduction correcte ou peu s'en faut au point de vue grammatical peut n'avoir avec le latin que d'assez lointains rapports... Reproduire servilement, comme on le fait, la construction française, paraît un procédé sûr; il est un peu attristant pour un correcteur d'avoir à traiter les insuccès d'un effort intelligent avec plus de sévérité que les réussites négatives d'une circonspection terre à terre. Que les avisés ou les timorés ne s'applaudissent pourtant pas trop de leur prudence! Le point est vite atteint où les impropriétés de vocabulaire ou d'expression valent des solécismes. Et une traduction d'allure un peu latine, soit par le choix des mots, soit par la construction des phrases, assurera toujours à qui sait être correct un avantage marqué » (Grammaire, 1926).

1. Rapport de M. A. Puech, dans la *Revue Universitaire*, 1922, t. II, p. 363. Cf. ce que j'ai dit moi-même de la question dans la *Revue des études latines*, 1924, p. 189 et suiv. sous le titre : *La traduction et l'ordre des mots.*

« La grammaire se sépare-t-elle de la langue et du style? La connaissance de la syntaxe ne suppose-t-elle pas le sens et l'intelligence des rapports intimes de la pensée et de l'expression dans chacune des langues considérées? On est en droit de souhaiter un effort plus personnel pour ne pas plaquer simplement des mots sur des mots, et pour rendre, par les moyens propres au latin, l'idée, le mouvement, le ton du texte français » (Grammaire, 1925). « On voit se confirmer et s'accentuer une tendance qui n'a cessé de se manifester depuis quelques années : l'incorrection grossière devient plus rare, le sentiment délicat des qualités propres à la langue va diminuant. Il semble se faire une sorte de nivellement dans l'étude du latin, qui se réduit peu à peu à l'apprentissage consciencieux peut-être, mais insuffisant à lui seul, d'une technique nécessairement précaire et un peu courte. Qu'on s'en afflige ou qu'on s'y résigne comme à une évolution inévitable, justifiée par les circonstances et compensée par des progrès d'un autre ordre, le fait est là, symptôme parmi beaucoup d'autres de la crise des humanités » (Grammaire, 1925). « Il faut le reconnaître, on sait encore *du* latin; mais ce qui presque partout fait défaut, ce qui reste à acquérir — ou à retrouver — c'est un certain sentiment, un certain instinct de la langue, c'est, en un mot, *le* latin » (Grammaire, 1923). « Les candidats n'ont pas à un degré suffisant cette habitude de la langue que donne seule la lecture fréquente de textes étendus. De là une certaine gaucherie, de l'embarras, de la lourdeur. Même chez les meilleurs, on sent qu'ils ont trouvé plus de secours dans la connaissance théorique des règles de la grammaire et de la stylistique que dans une expérience familière, dans un sentiment personnel et direct de la langue et de la phrase latines » (Grammaire, 1928).

L'agrégation de grammaire comporte à l'écrit une **composition grammaticale** qui donne lieu, cela va sans dire, à constater des lacunes dans le savoir des candidats, mais aussi, ce qui est considéré par le jury comme non moins grave peut-être et qui est aisé à corriger, des défauts de présentation. « Ce qui manque le plus souvent, c'est un plan propre à faire apparaître l'unité de la question posée à propos d'éléments divers fournis par le texte » (Grammaire, 1924). « Certaines des questions posées exigent des candidats un effort de composition auquel ils se dérobent pour la plupart en prenant pour les étudier les mots l'un après l'autre, comme le texte les leur présente » (Grammaire, 1925). « Certaines compositions sont désordonnées, disproportionnées, lacunaires. Le temps qu'on passe à écrire, hors de propos, des pages de verbiage imprécis, de généralités inopportunes, ou à répondre à des questions qui ne sont pas posées, est enlevé aux observations pertinentes et nettes. D'autre part, il arrive que plus d'un candidat est exposé à se repentir d'avoir étudié une partie de la grammaire aux dépens des autres : croire à des compensations est un leurre. Enfin nous souhaiterions plus de sû-

reté, plus de discrétion, plus de prudence au moins dans l'emploi de certaine terminologie : léger et utile aux mains des habiles, c'est là un instrument pesant et dangereux aux mains des apprentis, maladroits par ignorance ou par excès de zèle » (Grammaire, 1928).

« Pour l'**oral** comme pour l'écrit, on note, à partir de 1923, d'année en année, un progrès sensible » (Lettres, 1927).

« L'**explication de textes** est pourtant celle des épreuves pour laquelle le jury serait disposé à se montrer le plus sévère... Par trop de confiance en un acquis ancien et mal assuré, certains candidats ne se préoccupent pas assez de raviver, de raffermir, de compléter leurs connaissances. Que leur faut-il faire? S'instruire encore, lire du grec et du latin, lire les textes de leur programme avec une attention plus diligente, en soutenant leur lecture de plus de références au dictionnaire, à la grammaire, à la métrique » (Lettres, 1925).

« Le jury est en garde contre tout développement oiseux, contre toute prétention à une vaine éloquence; mais, quand il s'agit de faire ressortir avec sobriété et justesse l'idée inspiratrice de quelque belle page d'auteur ancien, et par là même les mérites qui en font l'intérêt permanent, il a le droit de s'étonner de la pauvreté de certains commentaires » (Lettres, 1925). « Ce qui est nécessaire, c'est que le commentaire ne soit jamais ni puéril, ni vainement oratoire, mais que, relatif ou à la forme ou à la pensée, il soit toujours nourri, précis et sincère, et qu'il ne soit pas plus timide, quand il convient, à éveiller l'attention des auditeurs sur les beautés que sur les difficultés du texte » (Lettres, 1926). « Enfin le devoir essentiel de celui qui dirige une explication, c'est de faire qu'à travers les mouvements variés du discours, du récit, du dialogue, il ne perde jamais de vue l'unité du développement ou du dessein de l'auteur; plus d'une fois il est apparu que cette unité était ou ce qui échappait le plus ou ce qu'on se souciait le moins de faire sentir » (Lettres, 1928).

A propos du commentaire se pose, ici encore, une question de méthode et de présentation. « Il n'est pas nécessaire que ce commentaire soit rejeté à la fin de l'explication; il peut en suivre le développement » (Lettres, 1926). « Rien n'est plus fâcheux que le parti-pris d'interrompre, toutes les huit ou dix lignes, la « traduction » pour faire place au « commentaire », comme si l'un et l'autre ne devaient pas en quelque sorte se confondre, comme si le but de l'explication n'était pas de faire comprendre avec la dernière exactitude, avec la dernière précision, la pensée de l'auteur, comme si ... le commentaire était une addition bénévole à l'explication et qu'il n'en fît pas partie intégrante! » (Lettres, 1928).

« Il convient d'insister sur cette question de méthode en particulier à propos du mot-à-mot. Quelques-uns, prenant cette expression à la lettre, se livrent à un décalque servile qui, décomposant chaque membre de

phrase en ses éléments grammaticaux, et mettant sur chaque mot latin, pris isolément, un mot français, aboutit trop souvent à un jargon plus ou moins intelligible... D'autres, au contraire, négligent totalement les rapports syntactiques, et, considérant seulement la place qu'occupent les mots dans la phrase, se hasardent à donner du premier coup, sans même énoncer le latin, une traduction plus ou moins libre qui, non seulement risquerait, dans une classe, de prêter à de fâcheux malentendus, mais expose le candidat lui-même, faute d'avoir préalablement fait l'analyse grammaticale, aux erreurs les plus graves. Il y a là un double écueil à éviter » (Grammaire, 1928). « Il faut noter la timidité presque enfantine de certains procédés de traduction. Certes, nous n'approuvons pas le candidat qui, après avoir lu une phrase longue ou même le texte d'un développement tout entier, prétendrait en proposer à son auditoire, et d'une seule traite, une de ces interprétations hâtives et sans rigueur qui ressemblent tantôt à une glose et tantôt à un sommaire. Est-ce à dire pourtant que le système du « mot-à-mot » doive être entendu si strictement qu'on n'ose, une fois la construction éclaircie, si elle présente en effet quelque difficulté, grouper ensemble les mots qui forment le membre de phrase ou qu'on ne saurait séparer sans dommage? Illusion d'écolier, de s'imaginer qu'on a satisfait au devoir du traducteur quand à chacun des mots latins ou grecs on a substitué un mot français! Pas de procédé qui compromette davantage l'intelligence de la pensée » (Lettres, 1927). « Tenons-nous en, c'est la sagesse, à égale distance de la traduction qui, le texte une fois lu d'un bout à l'autre, prétendrait, sans jamais reprendre contact avec lui, le rendre d'une seule tenue, et de celle qui, se traînant d'un mot à un autre, laisserait la pensée se perdre à travers ces lectures « (Lettres, 1928).

Une bonne explication comporte autre chose qu'un commentaire littéral et une traduction approximative. « Nous ne demandons à nos candidats d'introduire dans leurs explications aucune discussion relative à la critique des textes; encore ne saurions-nous accepter qu'ils puissent, en présence d'une leçon manifestement défectueuse et que la critique s'est efforcée de corriger, ou même d'un véritable *locus desperatus*, se dispenser d'avertir leurs auditeurs, peut-être dans la crainte enfantine qu'on ne leur reproche de ne pas comprendre ce qui est en effet inintelligible. Il n'y a pas de probité à passer devant une difficulté, qu'on soit ou non en état de la résoudre, sans la faire du moins apercevoir » (Lettres, 1927).

« Une insuffisance des plus dommageables est celle des notions géographiques, historiques, archéologiques, au moins sommaires, sans lesquelles il est parfois impossible de comprendre et de faire comprendre le sens et la portée de certains textes » (Lettres, 1926; cf. aussi 1927). « Les candidats sont ignorants des réalités de l'histoire ancienne et de la vie

grecque ou romaine; ils sont peu familiers avec les institutions, les mœurs, les grands personnages historiques, les grands événements, les anecdotes banales que la littérature antique n'a cessé de répéter au sujet des uns ou des autres, la mythologie et les croyances religieuses » (Lettres, 1923). « Il faut souligner l'insuffisance de certains commentaires, et une regrettable indifférence pour tout ce qui est détail historique. Deux candidats, trouvant chez Sénèque la mention de Gaius ou C. Caesar, ne savent pas y reconnaître Caligula. D'autres, expliquant un passage de Lucain sur les causes de la guerre civile, n'ont qu'une idée très vague du premier triumvirat » (Grammaire, 1928); « est-ce expliquer Horace que de laisser passer, sans les éclaircir, tant de détails empruntés à la vie romaine, de souvenirs, attestés par des noms propres, de l'histoire politique ou littéraire de Rome? Explique-t-on César, fait-on comprendre son récit, si l'on ne s'efforce de le suivre avec exactitude dans les marches dont il note les étapes et de reconstituer les opérations qu'il décrit? » (Lettres, 1928). Cette ignorance ne se fait pas moins sentir à l'écrit à propos de la version latine. « On ne peut pourtant pas s'ingénier à trouver un texte qui ne comporte aucune allusion ni à la politique, ni à la religion, ni à l'histoire, ni aux institutions, ni à la vie romaine. A supposer que la chose fût possible, elle ne paraît pas désirable : on n'apprend pas le latin uniquement pour les mots, mais pour ce qu'ils recèlent en eux de pensée, de civilisation, et, pour tout dire, d'humanité » (Grammaire, 1923).

Une ignorance plus surprenante peut-être est celle de la grammaire, qu'on déplore chez les candidats de l'une et l'autre agrégation. Le Rapport de 1925 fait cette observation paradoxale « qu'à l'agrégation de grammaire les épreuves les moins satisfaisantes sont celles-là même dont la grammaire est l'objet » (Grammaire, 1925).

Cette ignorance se fait sentir en particulier à propos de l'**exposé grammatical** qu'on demande à l'oral de l'agrégation de grammaire. Il est vrai que la faiblesse de cette épreuve est due à plusieurs raisons. « En 1926, les exposés grammaticaux restent de valeur fort inégale. Dans l'ensemble cette épreuve est faible et peu probante. Sans doute une certaine ignorance y est-elle pour quelque chose; mais la raison en est surtout que, dans le temps de préparation dont il dispose pour l'épreuve entière, le candidat, neuf fois sur dix, ne se soucie que de l'explication; la leçon qui suit est toute improvisée. Comment, dans ces conditions, serait-elle claire, ordonnée, substantielle? Comment, à propos d'une difficulté particulière, pourrait-on retrouver sur l'heure les constructions de forme ou de sens voisins et les classer dans un ordre logique? » (Grammaire, 1926). Ici encore, la question de méthode est essentielle. « Ce qu'on demande avant tout aux candidats, c'est ou bien d'élucider une difficulté particulière par le rapprochement de quelques exemples con-

venablement choisis, ou, dans le cas d'une question plus générale, de classer avec méthode et clarté un certain nombre d'observations simples » (Grammaire, 1927). « Il faut perfectionner la méthode par des exercices répétés : on évitera ainsi les omissions d'exemples, les classements défectueux, les confusions... Enfin, et surtout, — car là est la cause principale des notes faibles, — répartir judicieusement entre l'étude du texte et la leçon de grammaire le temps dont on dispose pour la préparation de l'épreuve totale... L'épreuve demande non seulement connaissances et méthode, mais aussi composition et présentation convenables » (Grammaire, 1927).

Mais le souci de la présentation ne doit pas faire négliger la préparation scientifique. « Trop de candidats s'obstinent à ignorer des notions de phonétique et de morphologie élémentaires. L'existence de livres excellents et facilement accessibles rend aujourd'hui cette ignorance sans excuse » (Grammaire, 1926). « Dédaigner phonétique et morphologie est un mauvais calcul; négliger la syntaxe, un pire peut-être, au point de vue professionnel. La grammaire ne s'invente pas, l'imagination ne saurait suppléer aux connaissances précises, et le correcteur n'est pas dupe d'une ignorance qui cherche à se dissimuler » (Grammaire, 1927). « Mainte épreuve a prouvé une connaissance par trop courte, non seulement de la grammaire historique, mais encore de la grammaire générale. Combien pauvres ont paru telles leçons sur l'impersonnel, sur la proposition infinitive, sur l'irréel! Que de gaucherie, et que de lacunes dans des exposés sur le souhait ou sur le haut degré dans la qualité! On devrait cependant, à cette heure, être familiarisé avec des questions de ce genre. On n'a plus le droit, qu'il s'agisse du français, du latin ou du grec, de négliger l'étude des moyens d'expression » (Grammaire, 1928). « Certains candidats ignorent les notions les plus élémentaires de la grammaire comparée; la plupart des autres les ont trop hâtivement acquises pour être sûrs du peu qu'ils savent et pour s'en servir à propos » (Grammaire, 1925). « Il faut noter aussi l'abus de théories en l'air, venues en droite ligne du manuel, et sans appui au texte proposé. La linguistique n'est pas responsable de l'application maladroite que certains font de ses données » (Grammaire, 1926).

Enfin « les candidats, même quand ils connaissent assez bien la langue, — vocabulaire et syntaxe, — ignorent trop souvent la prosodie et la métrique; de là, quand ils expliquent un poète, des fautes de quantité qui amènent de graves confusions entre les cas et causent des contresens surprenants » (Lettres, 1923). Les doléances à ce sujet sont tellement réitérées qu'il convient d'y insister : « Si depuis dix-sept ans il n'y a plus à l'agrégation une épreuve spéciale de métrique, si même depuis 1907 toute question de métrique est exclue de la composition de grammaire ancienne, il ne s'ensuit pas que les candidats aient le droit

d'ignorer la quantité et puissent impunément se montrer incapables de scander un hexamètre » (Grammaire, 1924). « Certains candidats se sont révélés hors d'état de scander des vers aussi simples et d'un usage aussi fréquent que le trimètre ïambique ou l'hendécasyllabe de Catulle » (Lettres, 1924). « De nombreuses occasions se sont trouvées de constater l'extrême insuffisance de certains candidats en matière de métrique. Certaines particularités très apparentes ou très connues de la versification de Virgile, telles que les allongements exceptionnels de brèves, ne provoquent aucune remarque, et aux questions posées à ce sujet il n'est pas répondu » (Lettres, 1926). « Il est arrivé que des contresens qui tenaient à la scansion défectueuse d'un vers, — d'un hexamètre ! — n'aient pu s'éclaircir et se corriger qu'avec peine... Faute de les discerner ou d'en pouvoir indiquer la raison, aucun candidat ne s'est jamais offert de lui-même à rendre compte d'une de ces particularités prosodiques, exceptions apparentes aux règles générales de la métrique, qu'il faudrait bien cependant faire remarquer à des élèves » (Lettres, 1927). « Plus d'une fois il a fallu que le jury intervînt, insistât pour essayer d'obtenir sur les formes métriques les plus ordinaires de Plaute un éclaircissement que le candidat ne proposait pas de lui-même, et qu'il n'est pas toujours arrivé à fournir sans erreur » (Lettres, 1928).

Il semble bien résulter de toutes ces critiques de détail que dans l'ensemble les résultats de l'oral sont pour l'une et l'autre agrégation moins satisfaisants que ceux de l'écrit. Le Président du concours d'agrégation des lettres, en le constatant formellement dans son dernier rapport, avertit en ces termes les candidats des conclusions qu'ils doivent en tirer : il est fâcheux que « les épreuves orales, qui ne devraient pas être les moins probantes dans un concours dont le but unique est de recruter des professeurs, demeurent inférieures aux épreuves écrites. Cette inégalité disparaîtrait si les deux parties de l'examen étaient préparées avec un zèle égal. Assertion où nous souhaitons que les candidats veuillent bien voir, non pas un vain regret, encore moins un reproche qu'atténueraient souvent, nous le savons, les excuses les plus légitimes, mais, pour l'avenir, une exhortation et un espoir » (Lettres, 1928).

Et pour conclure l'ensemble de ces observations sur une note optimiste, je reprends les termes mêmes du dernier rapport (1928) sur l'agrégation de grammaire : « Dans ce compte rendu, une fois de plus, la critique a eu plus de part que l'éloge. Mais signaler les erreurs et les faiblesses, n'est-ce pas rendre service à une bonne volonté manifeste qui ne demande qu'à s'orienter vers le mieux ? Le progrès même qu'atteste, malgré tout, le concours de cette année nous invitait à renouveler et à préciser des conseils qui ne semblent pas sans utilité ; il nous permet d'espérer, pour un prochain avenir, des résultats de plus en plus dignes de l'agrégation. »

J. MAROUZEAU.

RAPPORTS ET MÉMOIRES

I

L'ORIGINE DU « CURSUS » RYTHMIQUE
ET LES DÉBUTS DE L'ACCENT D'INTENSITÉ EN LATIN
(suite[1])

PAR MATHIEU G. NICOLAU
Professeur au lycée de Bucarest,
Élève diplômé de l'École des Hautes Études.

LES SYSTÈMES MODERNES SUR LES ORIGINES DU *CURSUS* ET LA MÉTHODE DES RECHERCHES

CHAPITRE I

LES SYSTÈMES MODERNES SUR LES ORIGINES DU « CURSUS ».

Les origines du *cursus* ont été l'objet d'un grand nombre d'études, presque toutes minutieuses et souvent précises dans leurs résultats. Toutefois, il est peut-être permis de dire que le problème des origines du *cursus* n'a pas encore été résolu. Le caractère contradictoire des résultats auxquels ont abouti les recherches sur cette question montre bien qu'aucune d'elles n'en a pu apporter la solution.

Il serait impossible de donner une énumération complète des nombreux systèmes qui ont été tour à tour soutenus; il est néanmoins utile d'en présenter un aperçu en essayant de dégager les tendances les plus générales et les lignes directrices, qui permettront de saisir l'ensemble de l'état actuel de nos connaissances. C'est là une chose infiniment difficile, on me l'accordera, mais non impossible ni inutile.

1. Cf. un premier article dans cette *Revue*, t. VI, 1928, p. 319 et suiv.

Il est vrai que ce n'est pas toujours en remontant aux premiers ouvrages dans lesquels se trouve traitée une question que l'on pourra la résoudre. Les plus anciens traités sont presque toujours périmés ou bien rendus inutiles par des ouvrages plus récents. Mais dans cette matière y a-t-il vraiment un ouvrage définitivement périmé? Je ne le crois pas. La raison en est que presque toutes les études relatives à cette matière sont des monographies qui envisagent le problème à un point de vue donné, pour une certaine époque ou bien pour un certain auteur. Malheureusement on a voulu trop souvent tirer des conclusions générales en se fondant sur des données limitées. C'est là une première cause de cette multiplicité de systèmes contradictoires que l'on a signalée. Il y en a une seconde qui est peut-être plus importante.

Il faut savoir, en effet, qu'en cette matière la marche de nos connaissances a été à l'inverse de l'ordre chronologique des faits.

On a commencé par étudier les clausules dans les textes du moyen âge pour remonter ensuite peu à peu vers l'antiquité classique. L'enchaînement causal des faits et l'évolution de la prose rythmique devenaient par là même presque impossibles à discerner.

En outre, on a transporté la méthode et les principes qui convenaient à la prose du moyen âge dans l'étude de l'antiquité classique[1]; il en est résulté la confusion d'opinions que l'on connaît[2]. On pourrait toutefois dégager quelques faits essentiels qui permettent de classer les diverses opinions et de les réduire aux quatre groupes que voici :

1° Selon l'opinion la plus ancienne, le *cursus* aurait une origine en quelque sorte administrative et ecclésiastique : ce serait le rythme employé par la chancellerie pontificale.

2° Ou bien le *cursus* serait l'aboutissement normal de l'évolution de la prose métrique sans aucune influence étrangère.

3° Ou bien encore le *cursus* aurait une origine africaine : on le

1. Cf. L. Laurand, *Musée Belge*, 1913 (t. XVII), p. 94-95, et A. W. de Groot, *Revue des Études latines*, 1926, p. 37 (*Prose métrique des Anciens*, p. 15).

2. Voici en quels termes M. L. Laurand définit l'état actuel de nos connaissances : « C'est au milieu d'un véritable chaos d'opinions que l'on doit s'aventurer pour étudier la question du *cursus* : la découverte a été progressive; un certain nombre des auteurs qui y ont contribué se sont parfois laissé entraîner par leur imagination et ils ont perdu de vue la réalité dans une partie de leur exposé... » (*Revue des Études latines*, 1927, p. 73-74).

rencontrerait pour la première fois dans les œuvres des écrivains latins d'Afrique (saint Cyprien et saint Augustin notamment[1]).

4° Ou bien enfin le monument le plus ancien de prose rythmique serait l'œuvre d'Ammien Marcellin. Cet écrivain était originaire d'Antioche ; on pourrait par conséquent parler d'une origine asiatique du *cursus*.

A la vérité, cette dernière thèse n'a jamais été présentée sous cette forme pour le *cursus* latin ; néanmoins, il faudrait la rapprocher de certaines hypothèses sur les origines de la versification rythmique (hypothèse de W. Meyer) et du *cursus* grec (hypothèse de W. Goeber), d'après lesquelles le point de départ du rythme accentuel serait en Asie et probablement à Antioche.

L'époque de l'apparition du *cursus* est aussi très discutée. On a cru reconnaître une influence de l'accent dans la prose de Pline le Jeune : le *cursus* existerait déjà au Ier siècle de notre ère, selon cette opinion. Suivant une autre opinion, au contraire, l'antiquité classique n'aurait jamais connu le *cursus* rythmique ; celui-ci aurait paru très tard, en plein moyen âge. Malgré ces controverses, on peut néamoins remarquer que la plupart des auteurs placent l'apparition du *cursus* à la fin du IVe siècle ou au début du Ve.

Enfin des divergences multiples sur des questions de détail séparent les diverses théories, ainsi qu'on le verra dans l'exposé qui suit. Dans cet exposé on essayera de classer et d'expliquer les diverses hypothèses sur les origines du *cursus*.

I

Les hypothèses sur l'origine ecclésiastique du « cursus ».

On a signalé dans un article précédent[2] les opinions de Noël Valois et L. Duchesne sur l'introduction du *cursus* dans l'usage de la chancellerie pontificale. Il suffira ici de rappeler brièvement ces hypothèses, dont l'importance a été considérable, parce qu'elles ont été les premières en date ; elles ont servi de point de départ à d'autres travaux, notamment à l'ouvrage célèbre de

1. Il ne faudrait pas croire toutefois que l'accord soit fait sur la nature de la prose de chacun de ces écrivains. Chaque critique qui s'en est occupé est arrivé presque constamment à des conclusions différentes de celles des autres critiques, souvent après des recherches et des statistiques également consciencieuses.

2. Cf. cette Revue, t. VI, 1928, p. 322 et suiv.

L. Havet sur la *Prose métrique de Symmaque et les origines du « cursus »*.

Le but que s'était proposé Noël Valois était de découvrir à qui revenait le mérite d'avoir introduit le *cursus* dans la chancellerie. « Si l'on ne peut faire remonter jusqu'aux grammairiens anciens l'origine du *cursus*, dit-il, il serait assez naturel d'en attribuer l'invention à celui qui en enseigna le premier les principes et donna son nom au style grégorien[1] », c'est-à-dire le pape Grégoire VIII. Parmi les devanciers du pape Grégoire VIII, N. Valois signale notamment le pape Gélase II, et il démontre l'existence du *cursus* dans la chancellerie de cette époque.

Enfin le *cursus* existerait déjà dans une lettre adressée par le pape Libère en 355 aux évêques exilés de Verceil, de Milan et de Cagliari[2]. Mais N. Valois ajoutait qu'il est peu vraisemblable de découvrir un *cursus* dans les écrits des prosateurs latins des derniers siècles de l'antiquité, tels qu'Arnobe, saint Cyprien, etc.[3].

D'autre part, L. Duchesne a essayé de préciser la date de l'introduction du *cursus* dans les écrits de la chancellerie en se fondant sur un passage de la biographie de Gélase II. De ce passage, qui a été cité et discuté dans l'article mentionné ci-dessus[4], il semblerait résulter que l'usage du *cursus* remonte à l'époque du pape Léon le Grand[5].

Suivant ces auteurs le *cursus* serait par conséquent l'œuvre de la chancellerie pontificale.

II

La prose métrique de Symmaque et les origines du « cursus ».

1. — L'ouvrage dont l'apparition a marqué une date capitale dans les recherches sur les origines du *cursus* est celui de L. Havet, *La prose métrique de Symmaque et les origines du « cursus »*

1. N. Valois, *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1881, p. 198.
2. N. Valois, *op. cit.*, p. 259.
3. N. Valois, *op. cit.*, p. 259, n. 1.
4. *Revue des Études latines*, 1928, p. 323.
5. Sur le *cursus* dans les lettres du pape Léon le Grand, voir L. Havet, *La prose métrique de Symmaque*, p. 10, § 22. Sur les sacramentaires léoniens, voir F. di Capua, *Didaskaleion*, t. III, 1914, p. 69 et suiv., et L. Laurand, *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XIV, 1913, p. 702-704. Le *cursus* y serait observé.

(1892). C'est l'ouvrage sur lequel on a discuté le plus, et souvent il a été mal compris.

Pour L. Havet, le *cursus* n'apparaît pas dans la prose de Symmaque, comme semblerait le dire le titre, mais à une époque beaucoup plus récente.

La prose de Symmaque serait métrique tout comme celle de Cicéron. Toutefois, entre la prose de Cicéron et celle de Symmaque il y a une différence. En effet, en comparant les 940 fins de lettre de Symmaque avec les types de *cursus* du moyen âge, L. Havet a constaté que la plupart de ces fins de lettre, tout en étant métriques, correspondent en même temps aux diverses formes du *cursus*. Il y a 221 exemples de *cursus planus*, 263 de *cursus velox* et 293 de *cursus tardus*[1]. A cela il faudrait ajouter 54 exemples de *cursus* trispondaïque (ou dispondaïque), que L. Havet ne compte pas parmi les types de *cursus*[2]. Au point de vue rythmique, la prose de Symmaque présente, on le voit, une régularité remarquable. Faut-il conclure que l'accent y joue un rôle rythmique?

Non, suivant l'opinion de L. Havet, et voici la raison qu'il en donne.

Sur les 221 exemples de *cursus planus*, 204 ont la forme métrique *ōris ēlātum*, et constituent une excellente clausule cicéronienne du type : crétique-trochée; sur les 263 exemples[3] de *cursus velox*, 199 se terminent par un double trochée; et enfin, pour le *cursus tardus*, sur 393 exemples, 195 constituent un double crétique. La prose de Symmaque est donc métrique et se rapproche beaucoup de la prose de Cicéron. Le *cursus* rythmique n'existe pas encore, il n'y a qu'une anticipation du *cursus*, selon l'expression de L. Havet. Au moyen âge on se méprendra sur la nature exacte de la prose des derniers siècles de l'antiquité; en voulant rétablir l'usage des clausules, on ne retiendra que la formule rythmique que présentait la prose ancienne, et c'est à cette singulière

1. Cf. L. Havet, *op. cit.*, p. 8-9. En comparant ces chiffres avec ceux que donne M. J. Moeller, *De clausulis a Q. Aurelio Symmacho adhibitis*, Münster, 1912, on constate les mêmes proportions. M. J. Moeller n'a pas limité ces recherches aux fins de lettre; il a étudié toutes les clausules de Symmaque. L'équivalence des résultats est la preuve que la prose de Symmaque présente le même aspect rythmique dans toutes ses parties.

2. L. Havet, *op. cit.*, p. 9, § 19.

3. Les autres exemples de *cursus planus* ont la forme métrique *ārās ămīcum*. On a fait abstraction des clausules exceptionnelles; pour les détails, voir les tableaux des clausules dans L. Havet, *op. cit.*, p. 36 et 43.

méprise que l'on doit la création du *cursus* rythmique au moyen âge. Le *cursus* serait par conséquent, dirions-nous, un rythme en quelque sorte artificiel, imitation maladroite d'un rythme mal compris. Mais ce fait, quelque extraordinaire qu'il puisse paraître, n'est pas sans exemple dans l'histoire des rythmes.

Enfin, suivant L. Havet, il serait vain de rechercher une influence de l'accent dans la prose ancienne : les savants qui ont cru découvrir une telle influence n'ont fait que répéter, après des siècles, la méprise des restaurateurs du *cursus* au XIIe siècle.

Dans son *Manuel de critique verbale*, L. Havet affirmait encore une fois, après vingt ans, la même thèse, et rejetait résolument toute influence de l'accent dans la prose ancienne jusqu'au VIIe siècle[1].

2. *Critique du système de L. Havet.* — La prose de Symmaque pose certainement un problème fort difficile. Est-ce une prose purement métrique, comme le voulait L. Havet, ou bien doit-on y reconnaître une certaine influence de l'accent? La difficulté provient du fait que les mêmes formules rythmiques peuvent être dues en latin à deux causes essentiellement différentes : l'une suppose l'influence de l'accent, l'autre un certain choix de mots longs et de mots courts.

Symmaque, en effet, ne retient parmi les clausules cicéroniennes que celles qui rentrent dans les formules rythmiques du *cursus*. Est-ce parce qu'il recherche ces formules rythmiques, ou bien parce qu'il veut terminer la phrase par des mots de trois et de quatre syllabes précédés eux-mêmes de mot polysyllabiques? Le résultat en serait toujours le même, étant donnés les principes de l'accentuation latine[2].

Il y a dans la versification latine un problème identique, qui se pose notamment en ce qui concerne la fin de l'hexamètre. A la fin

1. *Manuel de critique verbale*, p. 95, § 341 : « La prose des écrivains chrétiens, soit antébyzantins comme Cyprien, soit de date byzantine ou mérovingienne, est une prose métrique comme celle de Cicéron. Une prose métrique, non pas une prose tonique. Les fautes de prōsodie sont fréquentes, chez certains de ces prosateurs, comme chez certains poètes de leur temps ; mais c'est sur la prosodie et non sur l'accent que les prosateurs comme les poètes prétendent se régler. La critique des textes ferait fausse route, si elle écoutait de prétendues considérations de l'accent. »

Ces lignes, les dernières en date que l'illustre savant consacrait à cette question, expriment clairement son opinion définitive.

2. C'est la raison pour laquelle le même texte a été regardé tantôt comme métrique, tantôt comme rythmique. Cf. W. Rechnitz, *Salvianische Studien*, p. 10.

de l'hexamètre, on le sait, les deux derniers accents reviennent à la même place, mais les deux derniers mots ont eux aussi régulièrement des dimensions déterminées. L'un de ces faits entraîne nécessairement l'autre, et on ne peut pas discerner lequel des deux est celui que l'écrivain avait recherché.

Ce problème est, on le voit, une question d'intentions. Il s'agit de savoir ce qu'a voulu faire l'écrivain lorsque son œuvre est à la fois métrique et rythmique, comme c'est le cas de presque toutes les œuvres en prose des derniers siècles de l'antiquité, parmi lesquelles les lettres de Symmaque sont une des plus caractéristiques.

Le problème des origines du *cursus* se réduit donc à la question de savoir si c'est la formule typologique qui a entraîné la formule rythmique ou bien si c'est le contraire.

L. Havet s'était prononcé dans le premier sens relativement à la question de la coïncidence de l'accent et de l'*ictus* à la fin de l'hexamètre, et il a donné d'excellentes raisons pour démontrer que le retour de l'accent à la même place dans les deux derniers pieds de l'hexamètre avait pour cause le choix de mots d'une longueur déterminée à cette place[1]. Il a résolu dans le même sens le problème relatif à la prose de Symmaque et c'est pour cette raison qu'il a rejeté toute influence de l'accent.

Cette solution est discutable. D'abord il faut remarquer que, de l'hexamètre de Virgile à la prose de Symmaque, il y a quatre siècles, pendant lesquels s'est produit un phénomène capital pour l'histoire du rythme : c'est la transformation de l'accent latin; celui-ci était maintenant un accent d'intensité, alors qu'à l'époque classique il était très probablement musical. Donc, à l'époque où Symmaque écrivait ses lettres, l'accent pouvait exercer une fonction rythmique, comme l'a très bien dit L. Havet lui-même[2].

Il y a un second fait que l'on peut invoquer en faveur d'une influence de l'accent. Dans la prose même de Symmaque il y a des formes nettement rythmiques tout à fait inexplicables au point de vue métrique.

1. Cf. L. Havet et L. Duvau, *Cours de métrique grecque et latine*, 1896, 4e éd., p. 282.

2. Cf. L. Havet et L. Duvau, *op. cit.*, p. 231, § 491 : « En devenant rythmique [au IIIe siècle], l'accentuation devient apte à jouer un rôle dans la versification, rôle qu'elle n'avait jamais eu ni pu avoir aussi longtemps qu'elle était restée mélodique. » Cf. aussi *op. cit.*, p. 220, § 443.

En effet, le mot tétrasyllabique final des clausules du type du *cursus velox* est précédé d'un mot d'au moins trois syllabes dont la pénultième est brève : les deux autres syllabes, la dernière et l'antépénultième, sont indifférentes. A la vérité, le mot pénultième a parfois la forme d'un crétique, mais il peut avoir aussi celle d'un dactyle, d'un anapeste ou d'un tribraque[1]. Donc tout pied à pénultième brève est admis à cette place : n'est-ce pas la preuve que Symmaque n'a tenu compte que de la quantité de la syllabe qui détermine la place de l'accent?

On ne voit pas par conséquent pour quelle raison on repousserait l'hypothèse d'une influence de l'accent dans la prose de Symmaque. Si pourtant L. Havet a soutenu toujours le contraire et a placé sur le même plan la prose des anciens depuis Cicéron jusqu'au moyen âge, il faut voir là une conséquence de sa méthode, dont l'importance est considérable.

3. *Méthode de L. Havet. Le mot comme unité du rythme.* — Dans toutes les recherches sur le rythme, L. Havet a toujours considéré le mot comme l'unité naturelle qu'il faut adopter à la place du pied[2].

C'est assurément la méthode qui convient le mieux à l'étude des clausules rythmiques. Celles-ci, en effet, sont toujours composées de deux mots au moins, parce qu'il doit y avoir au moins deux accents, et, d'autre part, la longueur même du mot y a une importance considérable, parce que c'est d'elle que dépend la succession des syllabes accentuées et inaccentuées, et par conséquent le rythme lui-même.

Mais il en est tout autrement de la prose métrique, dont la structure n'est influencée ni par la dimension des mots composants, ni par l'accent. Aussi n'est-il pas nécessaire qu'une clausule métrique soit formée de deux mots; elle peut en avoir davantage, et il se peut aussi qu'elle n'ait qu'un seul mot, comme c'est le cas de certaines clausules cicéroniennes bien connues du type *continerentur*[3].

1. Cf. L. Havet, *op. cit.*, p. 8, § 17, et p. 37, § 57. Cf. aussi J. Schlicher, *The origin of the rythmical verse in late Latin*, 1902, p. 84; E. de Jonge, *Musée belge*, 1902, p. 130. Ces auteurs constatent la tendance à faire précéder le ditrochée final d'un trissyllabe à pénultième brève.

2. Cf. L. Havet, *Manuel de critique verbale*, p. 89, n° 318.

3. Cf. A. W. de Groot, *Revue des Études latines*, t. IV, 1926, p. 38 (*Prose métrique des Anciens*, p. 16); F. Novotný, *Ibid.*, t. IV, 1926, p. 226.

Du reste, même si une certaine attention était accordée par les anciens à la longueur des mots qui constituent la clausule, et le fait est certain[1], toujours est-il que dans la prose métrique la considération du mot ne joue qu'un rôle secondaire. Appliquée à la prose métrique, la méthode de L. Havet présentait, on le voit, quelques inconvénients; elle estompait certains traits caractéristiques de la prose métrique, dont l'un est précisément l'indifférence relative quant à la dimension des mots, et lui en attribuait d'autres qui la rapprochaient singulièrement du *cursus* rythmique, notamment la présence de deux accents dans la clausule[2]. L'inconvénient le plus grave de cette méthode, surtout lorsqu'elle est appliquée à la fois à la prose métrique et au *cursus* rythmique, c'est précisément d'atténuer les différences qui les séparent et de ne pas faire voir ce qu'il y a de proprement caractéristique dans l'une et dans l'autre. Il est aisé d'apercevoir maintenant la raison pour laquelle la prose de Symmaque a pu être comparée à celle de Cicéron : c'est que les différences très importantes qui les distinguaient se trouvaient atténuées par la méthode même. Pour toutes ces raisons, cette méthode, qui a certainement rendu de grands services, a été souvent critiquée[3], et elle est aujourd'hui généralement rejetée.

Toutefois il faut rappeler que cette méthode a été défendue et adoptée par plusieurs savants dans des ouvrages importants, notamment par M. H. Bornecque[4] et, du moins partiellement, par M. F. Novotny (*Eine neue Methode der Klauselforschung*, *Berliner Philol. Wochenschr.*, 1917, p. 217-222, et *Revue des Études latines*, t. IV, 1926, p. 226). A un autre point de vue on a soutenu récemment que l'unité rythmique naturelle était le mot (cf. Th. Fitz-Hugh, *The origin of verse*, dans la *Wochenschr. für klass. Philol.*, 1915, col. 547 et suiv.). Mais malgré toutes ces tentatives, et

1. Cf. J. Marouzeau, *Revue de philologie*, XLVIII, 1924, p. 31 et suiv.

2. Cette méthode appliquée à la clausule métrique a aussi l'inconvénient de séparer des clausules métriquement identiques, pour la simple raison que les mots qui la composent sont de dimension différente. C'est ce que feront les grammairiens des derniers siècles, notamment Sacerdos (K., *G. L.*, t. VI, p. 493).

3. On a dit, et avec raison, que c'est la métrique du moyen âge que l'on a projetée sur la prose de Cicéron. Cf. L. Laurand, *Musée Belge*, 1913, t. XVII, p. 94-95, et A. W. de Groot, *Revue des Études latines*, t. IV, 1926, p. 37 (*Prose métrique des Anciens*, p. 15).

4. Cf. *Les clausules métriques latines*. Voir aussi l'analyse des clausules du *Post reditum* de Cicéron dans les *Mélanges L. Havet*, p. 60 et suiv.

même si le pied métrique n'a pas été toujours la base du vers[1] ou de la clausule[2], toujours est-il qu'à l'époque de Cicéron et de Quintilien la prose métrique est fondée essentiellement sur la considération du pied[3]. C'est à ce point de vue que se place toujours Cicéron, et on ne peut pas faire abstraction de sa propre méthode. Il s'ensuit que dans ces recherches le mot doit être pris comme unité du *cursus* rythmique et le pied comme unité de la clausule métrique.

4. *Conclusion.* — Les recherches de L. Havet ont eu pour résultat d'établir d'une manière certaine l'existence de formules rythmiques dans la prose métrique ancienne. Mais elles laissaient subsister néanmoins une grosse difficulté : en refusant d'admettre l'influence de l'accent dans les clausules de Symmaque, on laissait inexpliquée l'élimination des clausules métriques qui ne correspondaient pas aux types du *cursus*. Il restait à déterminer à quelle date et pour quelle raison s'est produite cette réduction du nombre des clausules admissibles. On exposera dans ce qui suit les tentatives qui ont été faites pour répondre à ces questions.

III

Hypothèses sur la transformation de la prose métrique en prose rythmique.

On a voulu expliquer la réduction du nombre des clausules admissibles par une influence de l'accent. La prose métrique aurait subi une transformation lente, et, finalement, les clausules auraient été réduites aux quatre types que l'on connaît.

Selon M. L. Laurand (*Musée Belge*, t. XVII, 1913, p. 94 et suiv.), les clausules métriques qui ont subsisté sont celles dans lesquelles l'accent coïncidait avec l'*ictus*. La thèse relative à l'apparition du *cursus* par la réduction graduelle du nombre des clausules admissibles sous l'action de l'accent a été soutenue, avec des arguments différents, par un grand nombre de savants, notamment par

1. On sait aujourd'hui que le vers a précédé le pied. Cf. U. von Wilamowitz-Moellendorff, *Griechische Verskunst.* Berlin, 1921; A. Meillet, *Métrique éolienne et métrique védique : Bull. de la Soc. de ling.*, LXVIII, p. 16.

2. Cf. Quintilien, *Instit. Orat.*, IX, 4, § 114.

3. Cf. Quintilien, *Instit. Orat.*, IX, 4, § 27 : *non ad pedes verba dimensa sunt.* Cf. aussi C. Zander, *Eurythmia*, t. II, p. 257.

MM. F. di Capua (*Evoluzione della prosa metrica latina nei primi tre secoli d. C.*, dans *Didaskaleion*, II, 1913, p. 1-40, et surtout p. 15 et suiv.; cf. aussi *Boll. di filologia*, XXXIII, p. 214-217), R. Sabbadini (*Rivista di filol. class.*, XLVIII, 1919, p. 33) et plus anciennement par G. Meyer (*Göttingische gelehrte Anzeigen*, 1893, p. 18 et suiv.), E. de Jonge (*Musée belge*, 1902, p. 111), E. Vacandard (*Rev. des questions historiques*, t. LXXVIII, 1905, p. 59 et suiv.), Albert Clark (*The cursus in mediaeval and vulgar Latin*, 1910), H. B. Dewing (*American Journal of philol.*, XXXI, 1910, p. 314), etc.

On a remarqué aussi l'existence d'un certain parallélisme entre la formule métrique — ⏑ — — ⏑ — ⏑ considérée par M. Th. Zielinski comme le type fondamental de la clausule cicéronienne (Integritätsklausel), et les divers types de *cursus*. Voici, en effet, les clausules cicéroniennes qui dérivent du type fondamental :

Formes métriques		*Cursus*
— ⏑ | — — ⏑	crétique trochée	cursus planus
— ⏑ | — — ⏑ ⏑̄	double crétique	cursus tardus
— ⏑ — | — ⏑ — ⏑	crétique double trochée	cursus velox

De ce parallélisme, que M. E. Norden a été le premier à remarquer (*Antike Kunstprosa*, t. II, p. 951), on a déduit la continuité qui devait exister entre la clausule cicéronienne et les origines du *cursus*[1]. De la prose métrique à la prose rythmique il y aurait par conséquent une évolution lente et continue, et pendant un certain temps les deux rythmes auraient existé l'un à côté de l'autre : c'est ce qu'on a appelé le *cursus* mixte.

Si l'hypothèse d'une transformation lente de la prose métrique a en sa faveur la vraisemblance, il faut toutefois remarquer que l'élimination de certaines clausules cicéroniennes et le maintien de certaines autres ne sont pas suffisamment expliqués par cette hypothèse, car toutes les clausules dans lesquelles l'accent coïncidait avec l'*ictus* n'ont pas subsisté également. Ainsi on ne voit pas pourquoi la clausule du type *esse confectum* a été conservée, alors qu'une clausule métriquement identique, ayant les accents à la même place, du type *criminis causa* a disparu. Cela suffit pour

1. Cf. Albert Clark, *The cursus in mediaeval and vulgar Latin*, 1910; Susan H. Ballou, *The clausula and the higher criticism*, dans les *Transactions and Proceedings of the Americ. philol. Assoc.*, XLVII, 1915, p. 162.

montrer, sinon l'inexactitude, du moins l'insuffisance de ce système.

C'est ce qu'a bien vu M. J. Schlicher[1], mais l'hypothèse qu'il propose pour expliquer non seulement l'origine du *cursus*, mais, d'une manière plus générale, celle du rythme accentuel, n'est pas plus satisfaisante. Selon cet auteur il faudrait tenir compte « de la syllabe sur laquelle se concentre l'attention et qui maintient l'unité du mot ». Or, cette syllabe n'est autre que la syllabe accentuée, et dès lors on arrive aux mêmes résultats que dans l'hypothèse précédente, mais par une méthode moins sûre[2].

On vient de voir à quelles difficultés se heurtent les hypothèses qui font sortir le *cursus* directement de la prose cicéronienne par une simple sélection des clausules métriques : la raison même de cette réduction des clausules admissibles n'a pu être encore expliquée. C'est qu'entre la prose de Cicéron et le *cursus* rythmique il y a dans l'évolution du rythme de la prose une étape intermédiaire ; aussi a-t-on recherché les causes de l'apparition du *cursus* dans certaines influences provinciales.

IV

Les origines africaines du « cursus ».

Parmi les diverses théories sur les origines du *cursus*, celle qui paraît avoir le plus grand nombre d'adhérents, c'est la théorie selon laquelle le *cursus* aurait paru pour la première fois dans les œuvres des écrivains d'origine africaine, notamment saint Cyprien et saint Augustin. Cette hypothèse paraît toute naturelle, car c'est en Afrique, on le sait, que la décadence de la quantité syllabique a été le plus rapide.

1. — On a souvent signalé l'existence du *cursus* dans les œuvres de saint Cyprien, mais à cet égard les opinions sont très partagées.

Selon les uns, les clausules employées par l'évêque de Carthage seraient fondées essentiellement sur l'accent. C'est l'opinion de L. Couture (dans la *Revue des questions historiques*, t. LI, 1892,

1. J. Schlicher, *The origin of rhythmical verse in late Latin*, 1902, et *Wordaccent in early latin verse : Americ. Journ. of philol.*, XXIII, 1902, I, p. 46 et suiv.
2. Cf. E. de Jonge, *Musée Belge*, 1902, p. 130.

p. 253 et suiv.), et de E. Vacandard (*Ibid.*, t. LXXVIII, 1905, p. 76 et suiv.).

On utilise fréquemment en ce sens le début de l'épître *ad Donatum*. Ce passage est, à la vérité, nettement rythmique, mais son authenticité est fortement sujette à caution[1].

Selon d'autres critiques, la prose de saint Cyprien serait tout à fait métrique, comme la prose de Cicéron. C'est l'opinion de L. Havet (*La prose métrique de Symmaque et les origines du « cursus »*, p. 139), de M. E. Norden (*Die antike Kunstprosa*, t. II, p. 944) et de M. L. Bayard (*Le latin de saint Cyprien*, Thèse Paris, 1902, p. 298 et suiv., et *Rev. de philologie*, 1924, p. 52-61). Toutefois, suivant ce dernier auteur, il y aurait dans les clausules de saint Cyprien une certaine coïncidence entre l'accent et l'*ictus*, coïncidence qui existerait aussi dans la prose de Cicéron[2]. Le *cursus* se retrouve ainsi en germe dans la prose de saint Cyprien, et après la disparition de la quantité l'accent restera le seul élément rythmique. Donc, suivant M. L. Bayard, le *cursus* serait l'aboutissement d'une lente évolution qui aurait son point de départ dans la prose de Cicéron et de saint Cyprien[3].

Enfin, selon une dernière opinion, assez voisine de celle de M. L. Bayard, la prose de saint Cyprien serait métrique, mais la forme d'un grand nombre de clausules serait déterminée par l'accent. C'est la thèse qu'a soutenue M. E. de Jonge dans une étude approfondie et appuyée sur de minutieuses statistiques (*Musée belge*, t. VI, 1902, *Les théories récentes sur la prose métrique en latin*, p. 262-279, et *Les clausules de saint Cyprien*, *Ibid.*, p. 344-363). M. de Jonge a essayé de prouver aussi que saint Cyprien observe assez exactement les préceptes donnés par Juba ou plutôt par l'auteur inconnu des deux petits traités en forme de lettre des *Fragmenta Bobiensia*[4]. Ce fait avait été signalé aussi par

1. Cf. P. de Labriolle, *Histoire de la littérature latine chrétienne*, p. 207.

2. Cf. mon article de la *Revue des Études latines*, t. VI, 1928, p. 326.

3. Selon E. W. Watson, *The style and language of saint Cyprian*, Studia biblica, t. IV, 1896, p. 218 et suiv., la prose de saint Cyprien serait métrique, mais notablement différente de celle de Cicéron.

4. Cf. K., *G. L.*, t. VI, p. 627-629. Suivant Keil, l'auteur de ces petits traités serait le célèbre métricien Juba qui vivait à la fin du IIe siècle de notre ère. Mais les preuves invoquées par Keil ne sont pas convaincantes, et, à mon avis, ces écrits sont postérieurs au IVe siècle, ainsi que je le montrerai ailleurs.

Dans ces textes, l'influence de l'accent sur la théorie du grammairien est nettement reconnaissable.

M. L. Bayard (*Le latin de saint Cyprien*, p. 298), et, s'il était reconnu exact, ce serait un cas très remarquable de l'influence des grammairiens sur le développement du rythme de la prose. Mais nous croyons avec M. Zander (*Eurythmia*, t. II, p. 258, note) que la ressemblance entre la pratique de saint Cyprien et la théorie attribuée à Juba n'est pas démontrée.

On voit à combien de controverses a donné lieu la prose de saint Cyprien. Tour à tour on l'a considérée comme métrique, rythmique et mixte. Toutefois, il est difficile de voir en elle le plus ancien monument de prose rythmique, comme on l'a soutenu parfois.

2. — Il n'en est pas de même pour la prose de saint Augustin. L'influence de l'accent y est très reconnaissable. Dans l'histoire des rythmes, l'œuvre de saint Augustin occupe une place considérable. Saint Augustin, en effet, nous a laissé plus d'un témoignage précieux sur la versification, la rythmique et la musique de son époque. On a de lui une pièce, le *Psaume abécédaire*, qui n'est certainement pas métrique, et sur laquelle saint Augustin lui-même nous renseigne : il n'a pas usé du vers métrique, dit-il, afin de n'être pas contraint de recourir pour des raisons métriques à des mots savants que le peuple ignore[1].

Il était naturel de supposer que saint Augustin ait été un des premiers à tirer profit de la fonction rythmique de l'accent, d'autant plus qu'il avait lui-même constaté et signalé la disparition de la quantité syllabique.

Suivant l'opinion de M. E. Norden (*Die antike Kunstprosa*, t. II, p. 948) c'est dans la prose de saint Augustin que l'accent aurait exercé pour la première fois une fonction rythmique[2].

Toutefois je dois remarquer que les types mêmes du *cursus* ne sont pas observés très régulièrement chez lui, bien que leur fréquence soit supérieure à la fréquence normale. C'est que la formule rythmique de saint Augustin n'est pas à proprement parler un

1. Saint Augustin, *Retractationes*, I, 20; Migne, *Patrol. lat.*, t. XXXII, col. 617 : « Ne me necessitas metrica ad aliqua verba quae vulgo minus sunt usitata compelleret. » Cf. P. Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. III, p. 430.

2. Cf. H. Bornecque, *Les clausules métriques latines*, p. 384; F. di Capua, *L'evoluzione della prosa metrica latina nei primi tre secoli d. C.*, dans le *Didaskaleion*, II, 1913, p. 32.

cursus. Saint Augustin use généralement d'un procédé de style très caractéristique, qui consiste dans un certain agencement symétrique des fins de phrase. Il place à la fin des phrases des mots plus ou moins semblables, d'une même longueur, ayant l'accent sur la même syllabe : c'est la *responsio*, dont l'usage remonte à Cicéron, et qu'on retrouve chez d'autres écrivains, notamment chez saint Cyprien[1]. Au moyen âge on avait remarqué cette particularité du style de saint Augustin[2].

De tout ce qui précède, il résulte en tout cas que l'influence de l'accent sur le rythme de la prose de saint Augustin peut être considérée comme un fait acquis.

3. — Enfin on a signalé l'existence d'un *cursus* dans les œuvres de Minucius Felix, d'Arnobe et aussi de Tertullien, mais cela paraît moins certain[3].

En résumé, suivant ces recherches, le *cursus* aurait apparu dans la prose des écrivains latins d'Afrique au IVe siècle selon les uns, ou au IIIe siècle (avec saint Cyprien) selon une autre opinion, moins sûre à mon sens.

V

La prose d'Ammien Marcellin et les origines du « cursus ».

La prose d'Ammien Marcellin a été regardée par un grand nombre de critiques comme l'exemple le plus ancien de prose rythmique : c'est notamment l'opinion de MM. H. Draheim (*Wo-*

1. Cf. L. Bayard, *Le latin de saint Cyprien*, p. 296.

2. Cf. Jean de Garlande (Iohannes Anglicus), éd. G. Mari, dans les *Romanische Forschungen*, t. XIII, 1902, p. 929 : « Item in stilo ysidoriano, quo utitur Augustinus in libro Soliloquiorum, distinguuntur clausule similem habentes finem secundum leonitatem et consonantiam : et videntur esse clausule pares in sillabis, quamvis non sint. » Suivent des exemples parmi lesquels je retiens : ... *humanum obstupeat .. quilibet abhorreat*, etc. Cf., sur ce passage de Jean de Garlande, E. Faral, *Les arts poétiques*, p. 380. D'ailleurs, le procédé signalé est employé par saint Augustin non seulement dans ses *Soliloquia*, mais aussi dans ses autres œuvres, notamment dans la *De civitate Dei*. Cf. G. Reynold, *The clausulae in the De civitate Dei of saint Augustin* (Washington Catholic University), 1924.

3. Cf. G. Meyer, *Götting. gelehrte Anzeigen*, 1893, p. 10 et 14; L. Couture, *Revue des questions historiques*, 1892, p. 253-261; H. B. Dewing, *The origin of the accentual prose rhythm in Greek*, dans l'*American Journ. of philol.*, 1910, p. 315. Sur Arnobe particulièrement, voir Th. Lorenz, *De clausulis Arnobianis*. Vratislaviae, 1910, p. 7 et suiv. Cf. aussi E. Vacandard, *Revue des questions historiques*, t. LXXVIII, 1905, p. 74 et suiv.

chenschr. für klass. Philol., 1910, col. 1297) et A. W. de Groot (*Rev. des Études latines*, t. III, 1925, p. 202 : *Prose métrique des Anciens*, p. 13).

Mais l'établissement critique du texte d'Ammien Marcellin présente, on le sait, de très grandes difficultés. Pour cette raison la nature rythmique de sa prose est plus difficile à déterminer, et partant l'existence du *cursus* moins certaine, ainsi que l'a montré Th. Stangl dans une étude sur les clausules de cet auteur[1].

D'après les recherches que j'ai faites à ce sujet, il résulte que la fréquence des clausules conformes au *cursus* dans la prose d'Ammien Marcellin est sensiblement plus élevée que la fréquence normale. Il me semble par conséquent que la nature rythmique des clausules de cet auteur est suffisamment certaine, sous la réserve formulée plus haut relativement au texte même.

Je dois rappeler qu'Ammien Marcellin était né à Antioche. Or, récemment M. W. Goeber, dans son étude sur les clausules de l'*Historia ecclesiastica* de Théodoret, a supposé que l'origine du *cursus* grec devrait se trouver dans la pratique des écoles d'Antioche[2].

Ce fait, s'il était reconnu exact, poserait sous un nouveau jour le problème des rapports entre le *cursus* latin et le *cursus* grec. Cette question sera examinée ailleurs.

VI

Recherches sur les origines du « cursus » au second siècle de notre ère.

On vient de voir les diverses hypothèses sur les origines du *cursus*, et l'on a pu constater que la plupart des auteurs fixaient la date de l'apparition du rythme accentuel d'une manière assez constante aux environs de l'année 400, au plus tôt au IIIe siècle.

Il convient de signaler des recherches récentes d'après lesquelles le *cursus* aurait existé déjà au IIe siècle de notre ère. Ces recherches, par le fait même qu'elles déplacent la date approxima-

1. Cf. dans la *Wochenschr. für klass. Philol.*, 1910, col. 1061 et 1296, le compte-rendu de Th. Stangl sur l'édition d'Ammien Marcellin par C. U. Clark.

2. Cf. W. Goeber, *Quaestiones rhythmicae ad Theodoreti Historiam ecclesiasticam pertinentes*, 1926, et mes observations dans la *Revue de philologie*, 1927, p. 375.

tive de l'apparition du *cursus*, modifient considérablement les données du problème. Elles sont nettement favorables à la thèse suivant laquelle le *cursus* serait l'aboutissement d'une transformation graduelle de clausules métriques, sans l'intervention d'influences provinciales ou étrangères.

Ainsi, suivant les recherches de M. F. Spatzek, la prose de Pline le Jeune serait rythmique[1]. M. K. Münscher a critiqué cette opinion, et, selon ses recherches, la prose de Pline serait métrique, mais la coïncidence du temps fort et de l'accent y serait recherchée[2].

Enfin on doit à M. P. Collinet[3] une importante découverte sur l'emploi du *cursus* dans la chancellerie impériale, d'où il aurait passé dans la chancellerie pontificale. Les traces les plus anciennes de ce *cursus* remonteraient à l'époque d'Antonin le Pieux (IIe siècle).

*
* *

Dans l'exposé qui précède on a essayé de montrer les tentatives qui ont été faites pour résoudre le problème des origines du *cursus*. On a pu voir quelques-uns des dissentiments qui séparent les critiques sur ce point; il en existe bien d'autres, mais il a paru préférable de ne donner que les grandes lignes de l'état actuel du problème.

Ces divergences et ces controverses pourraient paraître surprenantes, étant donné le caractère objectif de la méthode employée.

Un examen des principes sur lesquels repose cette méthode est donc nécessaire.

1. Cf. F. Spatzek, *De clausulis Plinianis*, dans l'édition de Pline le Jeune par R. Kukula. Teubner, 1912, p. VII-XV.

2. K. Münscher, *Kritisches zum Panegyricus des jüngeren Plinius*, *Rhein. Mus.*, t. LXXVIII, p. 174.

3. Cf. P. Collinet, *Revue des Études latines*, 1927, p. 250-256. Le *cursus* devient fréquent dans les constitutions impériales de Théodose et Valentinien (Ve siècle).

CHAPITRE II

La méthode des recherches sur la prose métrique et le « cursus ».

I

Les sources d'information et la méthode statistique.

Les sources de nos informations sur la prose métrique et rythmique sont au nombre de deux : 1° les textes des auteurs anciens qui ont observé les règles du rythme de la prose; 2° le témoignage des grammairiens et des rhéteurs.

Ces deux sources n'ont pas été également étudiées. Tandis que la première a fait l'objet d'un grand nombre de recherches, on s'est montré généralement hostile et défiant à l'égard du témoignage des anciens.

La valeur des ouvrages de grammairiens a été contestée par les critiques les plus compétents en cette matière. Il suffira de rappeler les noms de G. Hermann[1] et L. Havet[2]. Aussi n'est-il pas étonnant de voir que par la suite on a rejeté d'une manière presque unanime le témoignage des anciens[3].

D'ailleurs il semblait que l'on aurait bien pu se passer des renseignements que nous ont laissés les grammairiens et les rhéteurs, renseignements toujours difficiles à interpréter et parfois même inintelligibles. Au contraire la recherche directe du rythme dans les textes semblait promettre les résultats les plus précis, grâce surtout à l'emploi de la méthode statistique. Mais aujourd'hui, après tant de recherches, les résultats de la méthode statistique peuvent paraître quelque peu décevants.

1. G. Hermann, *Elementa doctrinae metr.*, p. IV : « Metrici veteres utilitatem habent admodum exiguam, cum illa metrorum doctrina, quam poeti secuti sunt, propemodum cum ipsis poetis interierit... Nam musicorum rhythmica doctrina, quae tam obscura est, ut nisi reperto aliquo libro qualem Aristoxeni de ea re fuisse perspicamur, non videatur plane intelligi posse, non modum parum profuit iis qui ad hoc confugerunt, sed obfuit etiam. »

2. L. Havet, *Manuel de critique verbale*, p. 89, § 318.

3. On peut néanmoins citer certaines opinions favorables aux anciens grammairiens. Cf. R. Westphal, *Allgemeine griechische Metrik*, p. 12 et suiv.; C. Zander, *Eurythmia*, t. II, *Numeri latini*, p. 265; J. Marouzeau, *Revue des Études latines*, t. IV, 1926, p. 31 : « Nous aurions souvent intérêt en ces matières à nous laisser guider par les anciens. Il y a pour les théoriciens de la rhétorique toute une casuistique du style oratoire fondée sur la considération de la quantité. »

Il est dès lors permis de se demander si le rejet des doctrines et des renseignements légués par les anciens était justifié, si l'application de la méthode statistique à ces recherches était fondée, et dans quelle mesure.

*
* *

La méthode statistique a été considérée généralement comme indiscutable dans son principe. Elle est, a-t-on dit, « mathématiquement irréprochable[1] ».

Mais toute la question était de savoir si une méthode purement mécanique était applicable à la prose métrique ou rythmique. La solution dépend de la notion que l'on se fait du rythme de la prose.

II

Nature des règles de la prose métrique et rythmique.

Suivant L. Havet, les règles de la prose métrique ont un caractère impératif, et il n'y aurait pas d'exceptions à ces règles. « A ceux qui croient à des exceptions, écrivait L. Havet, incombe la charge de la preuve[2] ».

On conçoit aisément que la méthode statistique puisse être appliquée à l'étude d'un rythme dont les lois seraient inflexibles. Mais aujourd'hui on ne croit plus au caractère impératif de lois linguistiques « qui agiraient d'une façon aveugle, avec une nécessité aveugle », selon une phrase célèbre[3].

D'ailleurs on ne voit pas comment les règles de la prose métrique seraient « nécessaires » et « impératives ». Le seraient-elles en ce sens que le rythme aurait ses lois et agirait même à l'insu du sujet parlant comme un fait instinctif?

Cela peut être, et d'ailleurs il est certain que le rythme est fondé sur des données naturelles; mais ses lois n'ont rien d'impé-

1. Cf. notamment L. Havet, dans la *Wochenschr. für klass. Philol.*, 1912, col. 1356 et suiv. (lettre adressée à Th. Stangl), D. Serruys (*Procédés toniques d'Himerius*, dans les *Mélanges L. Havet*, p. 478) et A. W. de Groot, *Philologie und Mathematik*, dans *Berlin. Philol. Wochenschr.*, 1920, col. 1244-1248; 1921, col. 502-504.

2. L. Havet, *Lettre à Th. Stangl*, dans la *Wochenschr. f. klass. Philol.*, 1912, col. 1357.

3. Cf. J. Vendryes, *Le langage*, p. 50.

ratif : *inclinant, non necessitant*, dirions-nous en employant une vieille formule. Ou bien les règles de la prose métrique seraient-elles impératives au même titre que les règles grammaticales, parce qu'elles ont été fixées définitivement par l'usage et la tradition? Sur ce point il faut faire une distinction.

A l'époque classique le choix des clausules est plus ou moins libre : il dépend en grande partie du goût et des préférences personnelles de l'écrivain. On le voit très bien dans les passages que Cicéron et Quintilien ont consacrés à cette question. Mais plus tard les règles deviennent plus sévères et il se produit une sorte de déplacement des principes, qui passent du cadre de la rhétorique dans celui de la grammaire : dès lors, l'usage des clausules n'est plus une particularité du style oratoire, c'est simplement une qualité d'une langue correcte et soignée. Les anciens avaient remarqué ce fait et l'ont signalé (cf. Diomède, K., *G. L.*, I, p. 464).

Il convient d'ajouter que jamais les règles de la prose métrique et rythmique n'ont eu la rigidité qu'on leur a prêtée parfois, et, même en plein moyen âge, alors que les règles du *cursus* étaient définitivement fixées, on voit un théoricien proclamer les droits du goût et du sentiment inné du rythme[1].

Il importe par conséquent de préciser la nature du rythme de la prose avant d'aborder la critique de la méthode qui a été appliquée à son étude.

*
* *

Le rythme de la prose est beaucoup plus libre que celui de la poésie, et il se rapproche par conséquent du rythme de la langue courante. Les anciens ont insisté sur ces deux points. Ils avaient constaté l'existence d'un rythme naturel dans la langue.

Cicéron le dit en termes très précis : *Brutus*, VIII, § 34 : « Ipsa enim natura circumscriptione quadam verborum comprendit concluditque sententiam, quae, cum aptis constricta verbis est, cadit etiam plerumque numerose[2] ».

A ce rythme naturel de la langue correspond un sentiment inné du rythme : Cicéron, *Orator*, § 173 : « iudicium ipsa natura in au-

1. Buoncompagno, cité par Thurot, *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXII, 2e partie, p. 480. Cf. N. Valois, *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1881, p. 196.

2. Cf. Cic., *Orator*, § 164 : « Verba ... suapte natura numerosa sunt, etiam si nihil est factum de industria. » Cf. aussi Quintilien, *Inst. Orat.*, IX, 4, § 144.

ribus nostris conlocavit »; § 177 : « Aures enim vel animus aurium nuntio naturalem in se continet vocum omnium mensionem ».

Au moyen âge on n'a pas oublié l'existence de ce rythme naturel. Pierre de Blois le décrit en termes qui rappellent ceux de Cicéron[1].

Le devoir de l'orateur et de l'écrivain est de tenir compte de ce rythme naturel de la langue. Le plus souvent leur art consiste à faire un choix rationnel parmi les clausules que leur offre la langue courante et à régulariser en quelque sorte les cadences naturelles.

Ni l'orateur ni l'écrivain ne doivent s'écarter trop du rythme naturel. C'est là un précepte qui revient fréquemment sous la plume des anciens : ils sont unanimes à regarder comme vicieuse une forme trop recherchée[2].

Ces observations, confirmées par ce que l'on sait sur le caractère éminemment social des faits de langue[3], surtout lorsqu'il s'agit de faits de nature affective, montre bien à quel point il serait inexact d'opposer le rythme de la langue courante à celui de la prose métrique et rythmique. En effet, le premier détermine le second. Les rapports entre le rythme naturel et celui de la prose métrique ou rythmique peuvent varier d'une époque à une autre. Ils peuvent être plus étroits ou se relâcher : alors le rythme de la prose devient plus ou moins artificiel. Mais, dans la prose, un rythme artificiel ne saurait subsister pendant longtemps, et on a vu que tous les théoriciens, à quelque époque qu'ils appartiennent, reconnaissent toujours le caractère naturel de ce rythme.

Il est aisé maintenant de saisir dans quel sens on peut dire que le rythme est libre : il ne connaît pas de lois immuables, mais il ne dépend pas non plus du caprice de l'écrivain[4]. Il se place à

1. Pierre de Blois, *Ars dictaminis*, d'après le ms. Dd. IX, 38, de la bibliothèque de l'Université de Cambridge, cité par M. Ch. Langlois, *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXIV, 1895, 2e partie, p. 25 : « Huius autem venustam sermonum ordinacionem et quadam districcione succinte currentem, auris utiliter attendentis plenius iudicat quam alicuius doctrina valeat explicare. »

2. Cicéron, *Orator*, LIV, 180 et suiv., et surtout LV, 183; G. Julius Victor, *Rhetores lat. min.* Halm, p. 433, l. 19 et suiv.

3. Cf. A. Meillet, *Année sociol.*, t. IX, p. 2, et *Les origines indo-européennes des mètres grecs*, p. 19; A. W. de Groot, *Revue des Études latines*, t. IV, 1926, p. 47 (*La prose métrique des Anciens*, p. 25).

4. C'est pourtant ce qui semblerait résulter des statistiques que l'on a faites jusqu'à présent : telle clausule, recherchée par l'un, est rejetée par l'autre; chaque écrivain paraît avoir son système rythmique propre. Ce fait, lorsqu'il n'est pas dû à des différences d'époque ou de genre littéraire, peut s'expliquer, on le verra, par certaines illusions que crée la méthode statistique.

égale distance de l'arbitraire individuel et du caractère impératif qu'on lui a prêté. Dans le cours des temps, il peut évoluer dans un sens ou dans l'autre, mais il ne touchera jamais à ces deux extrêmes, sous peine de disparaître[1].

Le caractère du rythme de la prose une fois déterminé, on essayera de voir dans quelle mesure la méthode statistique lui est applicable.

III

Les diverses sortes de méthode statistique.

Il faut distinguer plusieurs manières d'appliquer la méthode statistique. La méthode statistique peut être absolue ou comparative. Dans le premier cas on se contente d'établir la fréquence de chaque type de clausule, et cette méthode est considérée comme insuffisante, de l'avis d'un grand nombre de critiques[2]. La méthode comparative peut elle-même avoir deux formes : en effet, on peut comparer les clausules d'un texte supposé métrique ou rythmique avec celles d'un texte amétrique ou arythmique[3]; ou bien on peut comparer dans le même texte donné les clausules et le reste de la phrase[4].

Chacune de ces méthodes présente, à mon avis, des avantages et des inconvénients, mais surtout des défauts communs. La méthode qui prend comme point de comparaison un texte amétrique ou arythmique se heurte à certaines difficultés qui ont été déjà signalées, notamment par MM. L. Previtera[5] et F. Novotný[6]. Tout d'abord, c'est la difficulté de trouver un texte absolu-

1. C'est la raison pour laquelle la prose métrique de Cicéron s'est modifiée et a disparu en même temps que le latin subissait des transformations d'ordre rythmique. Le rythme de la poésie, plus artificiel, a pu se maintenir plus longtemps. Aux derniers siècles de l'antiquité, il y a encore des poètes qui versifient comme Virgile, il n'y a pas de prosateurs qui écrivent comme Cicéron.

2. Cf. A. W. de Groot, *Revue des Études latines*, t. IV, 1926, p. 43 (*Prose métrique des Anciens*, p. 21). Le nombre des savants qui emploient encore cette méthode est toutefois considérable.

3. C'est la méthode qu'a employée récemment M. A. W. de Groot.

4. M. F. Novotný a présenté dernièrement des arguments en faveur de cette méthode (*Revue des Études latines*, t. IV, 1926, p. 221 et suiv.). Elle a été appliquée aussi par M. H. D. Broadhead, *Latin prose rhythm*, 1922.

5. L. Previtera, *Il metodo statistico nelle nuove ricerche della prosa metrica latina e greca e le leggi definitive*, Giarre, 1903.

6. F. Novotný, *Revue des Études latines*, t. IV, 1926, p. 222. Cf. A. W. de Groot, *Ibid.*, t. IV, 1926, p. 38 (*Prose métrique des Anciens*, p. 15).

ment amétrique ou arythmique. Ensuite, à supposer qu'un tel texte existât, il y aurait forcément des différences de vocabulaire entre celui-ci et le texte supposé métrique, et ce fait fausserait la statistique[1]. Sans s'arrêter à ces détails, c'est le principe même de la méthode comparative qui est, me semble-t-il, discutable. La méthode comparative est fondée sur l'écart qui existe nécessairement entre un texte métrique et un texte amétrique. Elle mesure la différence entre l'un et l'autre texte, et cette différence est, reconnaissons-le de suite, le signe incontestable de toute prose métrique ou rythmique. Mais c'est à cela que doit se borner le rôle de la méthode comparative; elle ne peut que déceler l'existence du rythme par un de ses signes. Au reste, ce signe est-il vraiment le trait caractéristique de la prose métrique? D'après les développements relatifs à la nature du rythme de la prose, on a vu que l'opposition entre la prose métrique et le rythme naturel de la langue n'est pas absolue. Or, la méthode comparative est fondée sur cette opposition. Un texte sera considéré comme d'autant plus rythmique qu'il s'écartera plus de la langue courante. Si la prose métrique ou rythmique consistait dans le fait d'éviter les clausules fréquentes dans la langue et à rechercher les clausules rares, la méthode statistique comparative serait irréprochable, mais cela supposerait que la qualité esthétique d'une clausule est inversement proportionnelle à sa fréquence normale dans la langue. Or, il est certain que la valeur rythmique d'une clausule ne dépend pas de sa rareté. On a vu d'ailleurs que l'écrivain doit tenir compte du rythme naturel de la langue : d'après les principes de la méthode comparative c'est le contraire qui devrait être exact. Le style le plus bizarre et le moins naturel paraîtrait le meilleur d'après cette méthode, parce que la fréquence relative de ses clausules serait la plus élevée.

La méthode comparative impose aux écrivains, on le voit, une tâche qui n'était pas la leur. Elle est nettement insuffisante quand il s'agit de classer les clausules et d'établir les préférences d'un écrivain. En effet, il est aisé de voir que généralement les écrivains recherchent les clausules fréquentes dans la langue; or, dans les classements fondés sur la méthode comparative, ces clau-

1. Voir la réfutation de cette critique dans D. Serruys, *Mélanges L. Havet*, p. 478.

sules n'obtiennent presque jamais les premières places, précisément à cause de leur grande fréquence dans la langue courante.

La méthode comparative, enfin, ne peut donner que des faits : elle les enregistre un peu à la manière des appareils de phonétique expérimentale; mais ces faits doivent être interprétés ; leur simple constatation ne suffit pas. Or, on ne peut déterminer par la méthode statistique ni la valeur rythmique des clausules ni les limites de la perception du rythme.

Reprenons chacun de ces deux points.

Chaque clausule avait, dans une certaine mesure, une valeur rythmique propre. Selon la nature du sujet, le genre littéraire et l'effet recherché, on choisissait certaines clausules plutôt que telles autres[1]. La méthode comparative ne peut pas noter les différences rythmiques d'un passage à un autre : par ce procédé on ne peut obtenir que des moyennes de fréquence pour l'ensemble des clausules d'un texte donné. Ces moyennes n'ont par conséquent qu'une valeur tout à fait approximative[2]. Quant aux limites de l'attention en matière de rythme, on doit remarquer que, pour produire un effet rythmique, les clausules doivent atteindre un certain degré de fréquence, et celui-ci ne peut pas être décelé par la méthode comparative. Une clausule très rare pourra paraître favorisée, alors qu'une clausule plus fréquente sera considérée comme évitée par le simple fait des différences de fréquence relative[3].

Enfin, à un point de vue un peu différent, on doit ajouter qu'il

1. Cf. Cicero, *Orator*, § 180 : « Deinde, quicumque sunt sive unus sive plures [scilicet numeri] communesne sint omni generi orationis — quoniam aliud genus est narrandi, aliud persuadendi, aliud dicendi — an dispares numeri cuique orationis generi accommodantur... ». Cf. Quintilien, *Instit. Orat.*, IX, 4, 33 : « An similibus Cicero usus est numeris in exordio pro Milone, pro Cluentio, pro Ligario... »; cf. J. Marouzeau, *Revue des Études latines*, t. IV, 1926, p. 31; A. W. de Groot, *Ibid.*, t. IV, 1926, p. 47 (*Prose métrique des Anciens*, p. 25).

2. On a appliqué dernièrement la méthode statistique à l'étude des figures oratoires. Cette méthode a été très critiquée parce que le choix et la fréquence des figures oratoires dépendent en grande partie du sujet traité. On vient de voir que, toutes proportions gardées, il en est de même des clausules.

3. Une clausule trop rare ne devrait pas être considérée comme recherchée, quelle que soit sa fréquence relative, à moins qu'elle ne fasse partie d'un système. Toute la difficulté consiste dans la détermination de la limite de fréquence au-dessous de laquelle une clausule doit être considérée comme indifférente au point de vue rythmique. On pourrait prendre comme base approximative la fréquence absolue de la clausule la plus évitée (c'est d'habitude la fin hexamétrique) : au-dessous de la fréquence absolue de cette clausule, il ne peut plus y avoir de clausule recherchée, car on peut supposer qu'au-dessous de ce chiffre la clausule ne produit plus aucun effet rythmique appréciable.

existe toujours une certaine différence rythmique entre deux textes donnés. Soit par exemple les textes de César, de Cornelius Nepos et de Salluste. Il est certain qu'aucun de ces trois auteurs n'a observé les règles du *cursus*; pourtant il y a entre ces textes à ce point de vue certaines différences, faibles il est vrai, mais néanmoins facilement reconnaisables, à tel point que le texte de Cornelius Nepos paraît rythmique par rapport à celui de César, et que celui-ci à son tour paraît rythmique par rapport à celui de Salluste[1]. Ce sont là les conclusions auxquelles on devrait aboutir si l'on prenait pour guide unique la méthode statistique sans tenir compte d'autres considérations : l'époque, le milieu, etc.

On voit à combien de difficultés se heurte la méthode statistique comparative, et combien il serait risqué de fonder les recherches relatives à la prose métrique et rythmique uniquement sur cette méthode : elle n'est utile que pour déceler l'existence du rythme, mais c'est là que s'arrêtent, à mon sens, les résultats que l'on peut en espérer.

*
* *

Il reste encore quelques mots à dire sur un second procédé de la méthode comparative. Ce procédé consiste à comparer les clausules avec le reste de la phrase, au lieu de les comparer avec les clausules d'un texte amétrique.

Cette méthode comparative a un avantage certain sur celle que l'on vient d'exposer : il n'y a plus de différence de vocabulaire entre le texte pris comme base de la comparaison et le texte à comparer. En outre cette méthode paraît mieux adaptée à la nature propre de la clausule[2]. Celle-ci, en effet, marque la fin de la phrase ; elle doit donc être différente du reste du discours[3].

Mais cette notion de la clausule, juste en elle-même, est insuffisante. La clausule est avant tout un fait d'ordre métrique ou

1. D'après les statistiques que j'ai faites pour déterminer la fréquence normale du *cursus* en latin, il résulte que dans le texte de César la fréquence des types du *cursus* est de 47 °/₀, dans le texte de Salluste 45 °/₀, et dans celui de Cornelius Nepos 52 °/₀ (le pourcentage a été établi sur 2000 exemples pour chaque auteur). On expliquera ailleurs la raison de ces différences.

2. Cf. mes observations dans la *Revue de philologie*, 1927, p. 378.

3. Cf. F. Novotný, *Revue des Études latines*, t. IV, 1926, p. 223.

rythmique, et si elle affecte plus particulièrement les fins de phrase, c'est parce que l'attention se concentre d'habitude à cet endroit. Le clausule peut aussi « ponctuer » le discours, mais cela c'est sa fonction secondaire. Il n'y a aucune raison pour que la clausule soit essentiellement différente de l'intérieur de la phrase, lequel est parfois également métrique[1]. En tout cas il n'est pas démontré que les anciens auraient évité les formes métriques à l'intérieur de la phrase. On voit par conséquent que l'opposition entre la clausule et le reste du discours n'est pas absolue ; or, cette opposition est le fondement même de la méthode.

D'ailleurs, à supposer que l'intérieur de la phrase soit indifférent au point de vue métrique, la comparaison des clausules avec le reste de la phrase reviendrait en ce cas au même qu'une comparaison avec un texte amétrique quelconque ; dès lors on retombe sur les difficultés que l'on a signalées précédemment. Mais il y a en outre un inconvénient propre à cette méthode : c'est que toutes les formes métriques rencontrées à l'intérieur de la phrase n'ont pas les mêmes chances de se trouver à la fin. Il y a, en effet, des catégories de mots qui ne pourront jamais figurer à la fin d'une phrase ; il y en a d'autres qui se trouveront généralement à la fin. Or, les formules métriques n'existent pas d'une manière abstraite : elles dépendent des mots qui les contiennent[2]. L'ordre des mots lui-même n'est pas arbitraire. Dans une phrase donnée il ne serait pas possible de reporter à la fin chacun des mots qui la composent, et, par conséquent, dans cette phrase certaines formules métriques devront se trouver nécessairement soit à l'intérieur de la phrase soit à la fin, parce que les mots qui les contiennent doivent figurer à certaines places déterminées[3]. On voit donc qu'entre la

1. Cf. A. W. de Groot, *Revue des Études latines*, t. IV, 1926, p. 37 (*Prose métrique des Anciens*, p. 15).

2. C'est, me semble-t-il, ce qu'il convient de retenir du système de L. Havet.

3. Au premier abord, il pourrait sembler que les différences qui existeraient entre la fin de la phrase et le reste du discours, en raison de l'ordre des mots, n'auraient qu'une importance très réduite. Pour se convaincre du contraire, il suffit d'observer combien il est fréquent que dans un texte amétrique donné le même mot revienne plusieurs fois à la fin des phrases, sans qu'il y ait aucune recherche de la part de l'écrivain. Il y a évidemment des cas dans lesquels une expression est recherchée pour sa valeur métrique : par exemple la clausule cicéronienne *esse uideatur*, ou bien, dans les textes du moyen âge, le mot *uidetur* (cf. J. Vielliard, *Le latin des diplômes royaux et chartes privées de l'époque mérovingienne : Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, t. CCLI, p. 242, note), mais cela n'est pas fréquent. Enfin on doit remarquer le rôle considérable que jouent les dé-

structure métrique de la clausule et celle du reste de la phrase il peut y avoir des différences dues non pas à des raisons d'ordre rythmique, mais à l'ordre des mots, et ces différences, qui ne sont pas négligeables, faussent souvent les statistiques les plus consciencieuses.

IV

La méthode statistique se heurte à de nombreuses difficultés. Elle n'est pas irréprochable dans son principe, comme on l'a dit parfois. La statistique absolue est nettement insuffisante, et les deux formes de la méthode comparative ne sont pas non plus satisfaisantes, faute d'un élément de comparaison nettement caractérisé. Cela ne veut pas dire que l'on doive abandonner cette méthode : elle est insuffisante, mais elle n'est pas inutile. On pourrait compléter et rectifier les résultats obtenus par une des méthodes statistiques en les comparant avec les résultats obtenus par les autres. Il appartiendra à la sagacité du critique de dégager les conclusions de cette comparaison. Pour que ces conclusions soient justes, on devra tenir compte de maintes considérations : l'influence du milieu, le genre littéraire, et surtout les doctrines des anciens, dont l'importance sera examinée dans le chapitre suivant.

CHAPITRE III

La valeur du témoignage des anciens.

Toutes les questions que la méthode statistique laisse sans réponse doivent être étudiées à l'aide du témoignage des anciens.

L'étude des origines du *cursus* se réduit assez souvent à la recherche des intentions de l'écrivain : on l'a vu à propos de la prose à la fois rythmique et métrique de Symmaque. Il n'y a que les anciens qui peuvent nous renseigner là-dessus.

Les écrivains ont subi certainement l'influence des doctrines et de l'enseignement des grammairiens et des rhéteurs, et cela serait vrai même pour les écrivains qui, doués de plus d'originalité, ont

sinences, qui, en latin, ont assez souvent deux syllabes. Leur retour régulier aux mêmes places entraîne des cadences déterminées : on remarquera, par exemple, dans le texte de César le grand nombre de phrases terminées par un verbe à l'imparfait de l'indicatif ou du subjonctif.

réagi contre les usages de leur milieu; d'ailleurs, réagir contre son milieu, n'est-ce pas encore une manière d'en subir l'influence?

Il faut rappeler encore que les œuvres qui nous ont été conservées ne représentent qu'une faible partie des œuvres de prose. L'étude des œuvres conservées, fût-elle aussi approfondie que possible, ne nous ferait connaître qu'un aspect de la prose ancienne.

Enfin on ne doit pas oublier que le rythme est aussi un élément de prononciation, et il est certain que sur ce point les anciens étaient mieux avertis que nous ne le sommes aujourd'hui.

A tous ces points de vue le témoignage des anciens peut être utile. Mais cela ne veut pas dire du tout que l'on doive suivre leurs renseignements sans les contrôler. Pour en vérifier la portée il y a trois moyens :

1° Au point de vue linguistique, relever les faits attestés par les langues romanes.

2° Au point de vue historique, c'est l'évolution même qui permettra de vérifier les témoignages d'une époque par ceux de l'époque suivante. Souvent une tendance qui existait en germe à une certaine époque peut être déterminée et précisée par l'étude de son développement ultérieur.

3° Au point de vue purement littéraire, on peut apprécier la valeur d'une théorie ou d'une doctrine par l'influence qu'elle a exercée sur les œuvres de l'époque considérée ou des siècles suivants.

C'est en s'inspirant des principes et des critiques exposés ci-dessus et en mettant à profit le témoignage des anciens qu'on pourra entreprendre de dégager les traits essentiels de l'histoire du *cursus* et des faits connexes : accent, *ictus*, décadence de la quantité. Tel sera l'objet d'une étude ultérieure destinée à compléter et à conclure les deux articles déjà publiés dans cette Revue.

M. G. Nicolau.

II

LOGIQUE, PSYCHOLOGIE ET MÉCANISME DANS LA SYNTAXE LATINE

PAR J. MAROUZEAU
Professeur à la Faculté des lettres de Paris

Dans une étude sur la langue des inscriptions funéraires d'Afrique[1], je note deux règles étranges relatives à la manière d'indiquer l'âge du défunt :

1° le chiffre des jours et des mois se met normalement à l'accusatif s'il est au pluriel, normalement à l'ablatif s'il est au singulier : *menses tres*, mais *mense uno;*

2° dans une suite de chiffres, alors que le chiffre des jours et des mois se trouve le plus souvent à l'accusatif, celui des années est normalement à l'ablatif : *uixit annis L*, *menses V*, *dies X*.

On connaît d'autres incohérences syntaxiques du même genre : la postposition *tenus* se construit habituellement avec le génitif d'un substantif pluriel (*labrorum tenus*) et avec l'ablatif d'un substantif singulier (*ore tenus*) ; *dum* se construit avec un présent pour exprimer un fait passé ; *ne* marquant la défense se construit avec le subjonctif du parfait à la deuxième personne, et avec le subjonctif du présent à la troisième ; la constatation d'un fait positif se traduit par *sunt qui* avec le subjonctif ; *haud scio an* présente sous forme négative ce qui est une affirmation atténuée ; dans *est mihi nomen Paulo* le nom au datif se révèle à l'analyse comme une apposition à un sujet nominatif ; dans *quae iracundia dicitur*, le féminin du relatif dissimule l'idée à laquelle répondrait l'emploi d'un neutre *quod*... Toute langue est pleine de ces illogismes, qu'il vaut peut-être mieux appeler des « alogismes », car la logique est la préoccupation de ceux qui expliquent et codifient la langue plutôt qu'un besoin de ceux qui la parlent et qui la font.

Un cas pour lequel toute explication logique se révèle particulièrement vaine est celui des formes nominales de la conjugaison, dont la syntaxe est si curieusement inconséquente (cf. P. Lejay, *Revue de philologie*, 1917, p. 217). La syntaxe de ces participes

1. G. Söderström, *Epigraphica latina Africana*. Thèse d'Upsal, 1924.

et gérondifs pendant tout le cours de la latinité n'a pas réussi à se plier aux exigences des catégories logiques. Voici par exemple une même formation, celle des participes en *-to-*, qui sert pour le transitif et le présent (*imitatus*), le passif et le passé (*uictus*) ; comme une de ses fonctions essentielles est tout de même de définir l'état résultant d'une action passée, on attendrait que la notion d'action présente soit exprimée par le participe en *-nt-* ; or voici ce participe dit « présent actif » sans valeur temporelle : *uoluentia signa* = les astres dans leurs révolutions, et par ailleurs employé tantôt comme absolu (*uehens* = qui va [en véhicule]), ou comme moyen (*lauans* = qui se baigne) aussi bien que comme transitif (*dicens*), et enfin, après une longue évolution où les grammairiens ont eu pourtant tout loisir de fixer l'usage, comme équivalent d'un passif (*desiderans* = regretté)... ; je ne parle pas des cas nombreux où il est étranger à toute fonction verbale, employé comme adjectif ou substantif.

Mêmes inconséquences pour le participe en *-turus*, qui n'a pas pu devenir un vrai futur, pour l'adjectif verbal en *-ndus*, qui n'a pu se spécialiser ni comme futur ni comme passif.

Le participe présent a un autre substitut que le participe en *-tus*, c'est le gérondif en *-ndo* : on a ici encore deux catégories grammaticales d'origines très diverses qui ont abouti tantôt à des fonctions grammaticales identiques, tantôt à une véritable interversion de valeurs. Étant donnée la nature appositive du participe présent, et la qualité d'ablatif du gérondif, on s'attendrait à ce que le premier exprimât une activité simplement concomitante et le second une activité circonstancielle ; or, on trouve le participe en fonction de gérondif : *ut cruciere currens* (Plaute, *Asin.*, 709), et le gérondif en fonction de participe : *ita erumpendo naues... incendunt* (Sall., *Iug.*, 103, 2).

Le participe présent, déclinable, fournissait par sa flexion un moyen de faire reconnaître le sujet de l'action accessoire ; ainsi dans l'exemple de Plaute qui vient d'être cité : *ut cruciere currens ;* et voici que le gérondif lui est préféré dans un cas où ce sujet mériterait précisément d'être indiqué, étant autre que celui du verbe principal : *ut me ambulando rumperet* (Térence, *Hec.*, 435).

Possédant deux formations nominales susceptibles de répondre à deux besoins différents, le latin a laissé accaparer l'une des fonctions précisément par celle des formes qui y paraissait logiquement le moins propre.

Un autre cas où l'explication logique se trouve en défaut est celui de la concurrence entre le participe présent et l'infinitif. La distinction qu'on établit entre *uidi puerum currentem* et *uidi puerum currere* n'est satisfaisante que pour l'esprit, et n'a plus de raison d'être dans des exemples tels que Tér., *Hec.*, 325 : *uideo ipsum egredi*, et 807 : *Bacchidem exeuntem uideo.*

Je ne parle pas des cas où, surtout dans la latinité de basse époque, le participe présent est employé soit comme une espèce d'indéclinable, dans des phrases où il ne peut se rattacher à aucun sujet grammatical : *praedícatum est a rege et a magistratibus illius, dicens...* (Lucif. Calar., *De Athan.*, II, 33), et en construction (nominative) absolue : *cui, coniux moriens, non fuit alter amor* (*Carm. lat. epigr.* Engström, 358, 8), soit comme équivalent d'une proposition subordonnée : *qui numerat multitudinem stellarum, et omnibus eis nomina uocans* (Filastrius, 103, 2), ou même d'une proposition principale : *Omnia nam laetas pila attollentia frondes Nullaque famosa signatur lancea penna* (Stace, *Silu.*, V, 1, 92).

Nous voyons ainsi, dans une langue qui passe par ailleurs pour si exactement codifiée, une même forme hésiter entre les catégories nominale et verbale, entre les fonctions d'adjectif et de substantif, de participe, de gérondif et d'infinitif, entre les constructions appositive et propositionnelle, affectée à des emplois où elle adopte les sens comitatif, causal, instrumental, où elle s'adapte à l'expression du passé, du présent et du futur, de l'actif, du moyen, de l'absolu et du passif... Chaos d'emplois et de notions que jamais aucune logique n'arrivera à débrouiller, et où le plus sage est de recourir à des explications particulières, sans prétendre lier rigoureusement et coûte que coûte une catégorie grammaticale à une catégorie de la pensée.

Les explications particulières nous échappent souvent, cela va sans dire; souvent elles ne sauraient qu'être hypothétiques et invérifiables; mais il arrive qu'elles nous apparaissent avec un certain degré d'évidence. Ainsi, en ce qui concerne les emplois des formes participiales, ce sont très vraisemblablement les adjectifs du type *elegans* qui ont entraîné l'adjectivation, avec sens passif, du type *amans;* c'est le parallélisme avec le type *beneficus-beneficentissimus* qui a fait apparaître un *pientissimus*, d'où l'on a tiré un *piens; amans* et *piens* à leur tour ont dû servir de prototype à *desiderans* et *reuerens* employés avec sens passif; mais l'action de ces adjectifs-participes les uns sur les autres tient surtout, sans

doute, au fait qu'ils voisinent d'ordinaire dans les formules des inscriptions funéraires, fertiles en épithètes dont le sens rigoureux importe moins que leur valeur affective et leur pouvoir de suggestion.

*
* *

Le renoncement à l'explication logique est généralement accepté aujourd'hui, grâce surtout à l'insistance des grammairiens-linguistes, en ce qui concerne le matériel de la langue, sons, formes et significations; il s'en faut, malgré des avis maintes fois répétés, qu'il le soit dans le domaine de la syntaxe, qui est la partie de la grammaire la moins touchée par les conceptions nouvelles de la linguistique.

C'est que, d'une part, la syntaxe est plus directement intéressée aux procédés de l'esprit qu'à l'expression des notions ou des réalités : ayant pour matière les rapports que le sujet parlant établit entre les idées, elle est par nature objet de raisonnement et offre tout naturellement à la logique tyrannique de l'esprit humain l'occasion de s'exercer. D'autre part, il faut bien dire que le latin littéraire que nous pratiquons a été, plus que toute autre langue, une construction de logiciens. Les écrivains se sont appliqués à raisonner leur grammaire et à en corriger les inconséquences; par exemple c'est la langue populaire qui à date ancienne avait accepté, c'est la langue littéraire qui peu à peu a éliminé l'illogisme des constructions invariables : *missum fac illa; praesente his; credo illos uenturum*... Il y a beaucoup de logique dans la phrase latine classique; c'est une raison pour nous d'être attentifs aux cas où la logique y est en défaut.

Déjà, dans son *Essai de sémantique*, M. Bréal, intitulant un de ses chapitres (ch. XXIV) : *La logique du langage*, avait mis en garde contre l'interprétation logique de la syntaxe. Parallèlement, J. Ries, posant dès 1894 la question *Was ist Syntax?* avait fait apparaître la tare de ce qu'il appelle une « Mischsyntax », c'est-à-dire de cette analyse traditionnelle qui confond le procédé syntaxique et la démarche de l'esprit. Vingt ans après, W. Aly (*Probleme der lateinischen Syntax*, dans les *Neue Jahrbücher für Pädagogik*, 1914, p. 80 et suiv.), constatant que l'avertissement de Ries avait été presque sans effet, demande encore qu'on se dégage des préoccupations didactiques et dogmatiques pour inaugurer la recherche de l'explication génétique.

Mais là aussi il y a des précautions à prendre. L'effort de ceux qui ont critiqué l'abus de l'explication logique a eu pour effet d'abord de rétablir dans ses droits la psychologie (cf. P. Cauer, *Grammatica militans*, 1912; ch. IV : *Logik und Psychologie*, et plus récemment : E. Bolaffi, *Uso, elemento logico e psicologico nella sintassi latina : Athenaeum*, 1922, p. 112 et suiv.). « Beaucoup de grammairiens, dit M. Bolaffi (p. 116), sont enclins à négliger la recherche des causes déterminantes et se bornent à considérer ou comme des exceptions ou comme des emplois poétiques, archaïques, postclassiques, certains phénomènes... qui trouvent leur explication dans des faits purement psychologiques, ceux-ci prévalant dans certains cas sur l'usage et sur les lois rigides de la logique. » Dans un article récent (*Psychological vs. logical in latin syntax : Classical Philology*, 1923, p. 289 et suiv.), M. S. Mc Cartney, exprimant aussi sa défiance vis-à-vis de l'explication logique, fait largement appel aux considérations psychologiques. « Nous pouvons estimer, dit-il, qu'en ce qui regarde la syntaxe, les écrivains anciens donnaient à la psychologie le pas sur la logique plus souvent que ne le fait un homme cultivé d'aujourd'hui » (p. 289). C'est encore l'explication psychologique qu'invoquait P. Lejay dans son article ingénieux des *Mélanges L. Havet* (*Les progrès de l'analyse dans la syntaxe latine*), où il montrait comment « les écrivains classiques ont eu de plus en plus le souci du discernement intérieur ». La même idée se retrouve dans une étude parallèle, quoique indépendante, consacrée au français par M. van der Molen : *Le subjonctif, sa valeur psychologique et son emploi dans la langue parlée* (Thèse, Paris, 1923), et c'est, je pense, une théorie analogue de la syntaxe psychologique que nous annonce M. E. Löfstedt dans les dernières lignes de la première partie de ses *Syntactica* (Lund, Gleerup, 1928).

Peut-être convient-il de ne pas se laisser séduire par la facilité apparente de certaines explications de cet ordre. Il est à craindre en effet qu'ayant paré aux risques de l'explication subjective en excluant préalablement la logique, on ne les laisse reparaître ensuite sous le couvert de la psychologie. L'emploi d'une construction ne dépend pas plus exclusivement du rapport d'idées qu'on veut exprimer que l'emploi d'un mot ne dépend uniquement de sa signification propre. Si le fait de syntaxe, aussi bien que le fait grammatical en général, a une valeur psychologique, comme dit

M. A. Séchehaye (*Essai sur la structure logique de la phrase*, Paris, Champion, 1926, p. 5), c'est en ce sens que, d'une part, il a été créé et existe pour fournir une forme à un élément de pensée, et que, d'autre part, il peut être dans certains cas objet de choix et de préférence; mais il s'en faut « qu'il soit conditionné directement par la psychologie des sujets parlants » (Séchehaye, l. l.); la conception psychologique, dit aussi M. van der Molen, l. l., p. 39, ne suffit pas pour expliquer tous les phénomènes syntaxiques, et on aurait tort de négliger l'élément formel ». En syntaxe, comme dit encore M. A. W. Mc Whorter (*Notes in syntax : Trans. and Proc. of the Amer. philol. Assoc.*, 1914, p. XXIII; cf. Ibid., 1927, p. XXVI), la fonction n'est pas une relation abstraite indépendante de la construction à laquelle elle appartient, fixée une fois pour toutes; il y a toujours dans le développement historique des langues des forces particulières qui viennent modifier les correspondances dans ce qu'elles semblent avoir de définitif. L'organisation de la langue ne procède pas par ces classifications logiques, ces groupements et synthèses qui font l'ornement de nos grammaires et la satisfaction de notre esprit; elle se fait par des actions particulières, par des analogies occasionnelles, par des transferts, décalages, interférences, de telle façon que les « valeurs syntaxiques » sont aussi difficiles à définir que les valeurs sémantiques. Tout au plus peut-on dire avec M. A. Séchehaye (op. l.) que « les bases de l'édifice syntagmatique sont posées par l'intelligence qui pense, qui essaye de se faire comprendre, et qui réagit par la logique devant les difficultés de l'entreprise..., mais la grammaire syntagmatique est une institution qui vise perpétuellement à se constituer sans pouvoir y parvenir d'une manière stable » (p. 212 et 214). Il faut pour interpréter la syntaxe faire largement la part du « mécanique ». Plus d'une construction, plus d'une règle ne comportent aucune explication rationnelle, ne s'expliquent que par des déviations fortuites (ou, si l'on veut, accidentellement déterminées), auxquelles l'usage finit par donner une autorité.

Il arrive que des Français d'aujourd'hui, soucieux de bien dire, emploient une tournure telle que : « sans qu'il *ne* l'ait voulu »; qui voudrait ici justifier le *ne* en invoquant une raison de sens ferait évidemment fausse route; il n'y a là qu'une contamination issue de constructions telles que : « à moins qu'il ne..., de peur

qu'il ne... » (cf. Ida Stauf, *Recherches sur* ne *redondant*, Thèse, Paris, 1928). De même, il serait bien impossible d'expliquer en latin *timeo ut*, *haud scio an sit* par l'appel au sens propre de *ut* et de *an;* il est même fort douteux qu'on puisse supposer une analyse *timeo* = j'ai peur + *ut ueniat* = pourvu qu'il vienne, *haud scio* = je ne sais pas + *an sit* = peut-être qu'il est, — qui serait fort peu naturelle; il est plus vraisemblable de supposer une contamination de tours tels que *opto ut*, d'une part, et *forsitan* de l'autre.

On entend dire en français : « quoiqu'il *est* le premier de sa classe. » Dira-t-on que cette faute, qui est peut-être une anticipation, comporte une explication logico-psychologique, sous prétexte que la restriction équivaut ici logiquement à une constatation, qui s'exprime d'ordinaire par l'indicatif, et que le sujet parlant a le souci d'insister sur l'affirmation du fait? Il est plus vraisemblable de penser que la construction est analogique de telles autres tournures de la langue parlée, comme « puisqu'il est, surtout qu'il est, pourtant il est ». On dit encore : « bien qu'il *serait* imprudent d'y aller », « quoiqu'il *faudra* encore bien du temps »; ce sont peut-être là aussi des constructions appelées à vivre; dira-t-on qu'elles ont une raison d'être logique ou psychologique? Il faut bien reconnaître tout simplement que, la langue n'ayant pas de subjonctif du futur ni du conditionnel, la construction se trouvait imposée par une nécessité interne et par l'effet du mécanisme même de la parole. De même, convient-il de chercher une explication logique ou psychologique à la répartition des modes dans la construction de *licet*, *etsi*, *quanquam?* La syntaxe de chacune de ces conjonctions n'est aucunement fondée « en raison »; elle est déterminée, indépendamment de leur emploi actuel, par leur fonction originelle, ou résulte des vicissitudes de leur histoire (cf. J. Wackernagel, *Vorlesungen über Syntax*, t. I, 2e éd., p. 245).

M. E. Löfstedt, étudiant les cas où l'on observe l'emploi du pluriel pour le singulier (*gaudia* = la joie), reconnaît que pour en rendre compte il faut invoquer, outre les raisons de sens, des actions analogiques et surtout l'influence de la forme, du mètre, de facteurs matériels et de causes occasionnelles (E. Löfstedt, *Syntactica*, t. I, p. 47).

Nous voyons se constituer en latin un datif dit « de direction » : *it clamor caelo.* A peine attesté en latin ancien, il est presque d'usage courant chez Virgile; est-ce un besoin logique ou psychologique qui lui a donné naissance? Il semble bien qu'il doive plutôt son succès à la rencontre de plusieurs circonstances fortuites : d'abord le fait qu'il est employé 1° avec un verbe à double sens et à double construction : *dare* (*ad*) = « donner » et « envoyer »; 2° avec le substantif *leto* ou avec le nom d'une divinité infernale *Orco*, c'est-à-dire d'une personne; de là une extension d'emploi en deux directions : 1° avec des verbes de mouvement de plus en plus nombreux : *mittere*, *agere*, *ire*...; 2° avec des substantifs d'abord évocateurs de personnes, puis de plus en plus impersonnels : *caelo*, puis *undis*, puis *terrae*, puis *campo*...

Nous connaissons bien d'autres faits de ce genre : assimilations analogiques, comme celles que signale Chr. Rogge (*Die Angleichung bei refert*, *Philol. Wochenschr.*, 1921, p. 762-768); action de l'habitude, qui explique par exemple l'extension de l'emploi du subjonctif avec *cum* et *qui* (cf. J. Wackernagel, *op. laud.*, p. 245, 248 et *passim*); jeu des contaminations, comme celle que note E. Kieckers (*Indogerm. Forsch.*, t. XXXVIII, p. 219), pour expliquer le subjonctif dans *litteras quas me sibi misisse diceret.*

Le subjonctif fournissait au latin, comme l'a montré P. Lejay, un moyen commode de distinguer deux façons de présenter un fait : comme réel ou simplement constaté, — comme allégué ou interprété. Ce principe de distinction est en échec dans les phrases du type *gaudeo quod uales* ou *ualeas*, où il serait vain de vouloir imaginer deux sens possibles : « du fait que tu es » ou « à la pensée que tu es »; la constatation du fait n'est pas ici autre chose que la pensée du fait, et la différence de construction ne tient sans doute qu'à l'action d'analogies divergentes, encore mal reconnues.

Le subjonctif encore fournissait un moyen de distinguer entre les deux sens de *non quod* (*quia*) : « non pas que » (fait supposé), « non pas parce que » (fait réel). Or Lucrèce emploie parfaitement l'indicatif pour énoncer une explication qu'il repousse : II, 3, *non quia uexari quemquamst iucunda uoluptas, sed... quia... cernere suaue est.* De même Tacite, *Ann.*, XIV, 60, *non quia coniurationis manifestum compererat* (fait non réel), *sed ut ferro grassaretur.* Pourquoi? Peut-être parce que l'esprit de l'écrivain est hanté de

l'idée de la négation : *non est iucunda*, — *non compererat*. Peut-être aussi tout simplement, comme l'indique M. A. Ernout dans une note additionnelle à la Syntaxe de Riemann (7e éd., p. 366), parce que *quia* appelle mécaniquement après lui l'indicatif.

La Syntaxe de Riemann (7e éd., p. 365) constate avec raison que le subjonctif est absolument illogique dans la phrase de Cicéron : *Pro Cael.* 78, *non enim potest qui hominem consularem, quod ab eo rem publicam uiolatam diceret, in iudicium uocarit, ipse esse in re publica ciuis turbulentus;* le sens devrait être logiquement : « parce que, croyait-il, il disait », ce qui est absurde. C'est que le raisonnement n'a rien à voir ici : il y a attraction, ou plutôt contamination de deux constructions entre lesquelles l'orateur semble avoir hésité, d'une part : *quod ab eo res publica uiolata esset*, d'autre part : *quod ab eo rem publicam uiolatam esse dicebat;* les deux constructions se trouvant fondues, le verbe *dicere* a pris le mode qui eût convenu au verbe *uiolare*.

A chaque instant la terminologie courante accuse le défaut de l'interprétation psychologique. On parle volontiers d'un génitif « de but » : *mittunt oratores pacis petendae*; or, qui ne voit que la notion de « but », si l'on peut dire, est exprimée par la forme de l'adjectif verbal plutôt qu'elle ne résulte d'une interprétation psychologique du génitif? Qu'est-ce que le subjonctif « polémique » que Dittmar (cf. J. Wackernagel, *Vorlesungen*, I, p. 245) prête à César et Cicéron? Qu'est-ce qu'un présent qui remplace « par figure » l'imparfait dans Virgile, *Énéide* VI, 293-294 (note de P. Lejay, éd. Hachette)?

On peut se demander si la tendance qui s'est fait jour dans ces dernières années (cf. par exemple le *Système de la syntaxe latine* de M. A. Juret) à présenter les faits de syntaxe en partant de l'idée et non de la forme ne risque pas d'orienter vers une sorte d'idéologie syntaxique. M. A. Meillet, à propos d'un article de M. A. Séchehaye sur *La méthode constructive en syntaxe* (*Revue des langues romanes*, LVI, p. 44 et suiv.), a mis en garde contre ce danger : « Le procédé qui consiste, en linguistique, à partir du sens prête à beaucoup d'objections. Les formes de chaque langue doivent être examinées en elles-mêmes, et c'est le seul moyen d'en fixer la valeur juste » (*Sur la méthode à employer en syntaxe*, *Bull. de la Soc. de linguist.*, XX, p. 133).

Si l'on peut espérer rendre compte des complexités de la syn-

taxe, ce n'est pas par une interprétation subjective des faits et par un pur effort de réflexion, c'est en dépistant les influences, les accidents, c'est en remontant de proche en proche à tous les antécédents d'une construction donnée, c'est en faisant de la syntaxe historique. La tâche n'est pas aisée quand il s'agit du latin, qui, faute de textes à l'époque où la langue est encore en mouvement, nous dérobe l'histoire de sa syntaxe. Elle n'est pas impossible, comme l'a montré dans ses *Vorlesungen* M. J. Wackernagel (cf. par exemple sa belle monographie sur l'expression de la défense), surtout si, comme le fait précisément M. Wackernagel, on complète par la comparaison les données insuffisantes de l'histoire interne.

Il convient, en terminant, d'écarter deux objections possibles qui reposeraient sur un malentendu.

Premièrement, réduire le rôle de la psychologie n'est pas le méconnaître. Il ne peut venir à l'esprit de personne de nier la part de l'esprit, de la réflexion et du sentiment dans l'organisation de la syntaxe; les observations qui précèdent n'ont pour objet que de suggérer d'autres principes d'explication moins communément invoqués.

En second lieu, il faut bien s'entendre sur la valeur qu'on donne au terme de psychologie. Psychologique, tout dans le langage l'est, en ce sens qu'une forme n'existe qu'en tant qu'elle est perçue et concourt à exprimer un sens donné; en particulier, lorsqu'il s'agit de syntaxe, les changements, innovations, contaminations ne se font naturellement que par le jeu des lois de l'esprit : association des idées par ressemblance ou par contraste, analogies, confusions, etc. La théorie présentée ici ne peut prétendre à exclure du fonctionnement du langage les lois de l'esprit humain; ce qu'il faut reconnaître, c'est qu'un fait de syntaxe n'a pas nécessairement le contenu psychologique qu'on est invinciblement tenté de lui attribuer; une construction n'a pas nécessairement un sens propre, ne s'explique pas nécessairement par le recours immédiat à la réflexion, par l'appel à la mentalité actuelle du sujet parlant, et ne comporte pas nécessairement une analyse psychologique directe.

Telles sont à mon avis les principales considérations dont doivent s'inspirer non pas seulement les théoriciens de la grammaire, mais

aussi et surtout peut-être ceux qui, ayant la tâche d'enseigner, appellent trop aisément à leur secours les ressources de leur esprit pour fonder les règles en raison, et pratiquent couramment une sorte de casuistique de la syntaxe. « Nous sommes victimes à cet égard d'une illusion, comme le fait observer M. A. Séchehaye, du fait que « l'école utilise une science dont les principes ont été « posés dans l'antiquité par des philosophes épris de logique et par « des grammairiens imbus de tradition littéraire » (*Essai sur la structure logique de la phrase*, p. 1). En ce qui concerne le latin, notre erreur de perspective s'accroît du fait que la langue nous est connue surtout par les « bons auteurs » ou du moins par les écrivains soucieux de « bonne langue »; or, comme dit fort bien M. Ch. Bally (*Le langage et la vie*, 1926, p. 90), « une source intarissable d'idées fausses découle de la confusion perpétuelle entre un idiome et les œuvres littéraires dont il est le véhicule. On ne cesse de répéter que le latin est une langue éminemment logique; les arguments linguistiques de cette thèse sont plus que contestables; il s'agit d'un déplacement de la perspective, qui nous fait reporter sur la langue l'impression dominante que nous laissent les œuvres des classiques ».

J. Marouzeau.

III

ENQUÊTE SUR LES ROUTES DE LA GAULE ROMAINE

par Maurice Besnier

Professeur à l'Université de Caen

L'étude du réseau routier des différentes parties de l'ancien monde romain, œuvre systématique dont l'influence a survécu à la domination de ses auteurs et qui a contribué à fixer la destinée de nos contrées[1], présente un incontestable intérêt, au point de vue tout à la fois de l'histoire politique, administrative et écono-

1. P. Vidal de la Blache, *Principes de géographie humaine*, Paris, 1922, p. 236-238.

mique, de la géographie humaine et de la topographie. Aussi n'est-il pas surprenant qu'elle ait suscité partout d'actives recherches et d'importantes publications[1]. Pour nous en tenir à la Gaule, les livres et les articles consacrés au système de ses voies romaines sont extrêmement nombreux. Il faut bien avouer cependant que la valeur de ces travaux est très inégale et qu'on ne saurait en accepter les conclusions sans les soumettre au préalable à une critique rigoureuse. Malheureusement il est de plus en plus difficile de procéder sur le terrain à ce contrôle nécessaire. En beaucoup d'endroits où n'apparaît plus aujourd'hui aucun reste antique des vestiges de routes romaines étaient encore visibles au XVIIe siècle, parfois même au début du XIXe, comme nous l'apprennent les récits de voyageurs tels que Dubuisson-Aubenay, la carte de Cassini et la carte d'état-major au 80.000^e. Partout les progrès de la culture et le développement de la voirie moderne ont modifié l'aspect du sol et entraîné la destruction de vieux chemins peut-être romains. On doit se hâter si l'on veut, en s'aidant de témoignages autorisés et vérifiés, tenter de reconstituer le réseau routier de la Gaule.

L'urgence de cette entreprise avait été aperçue dès le Second Empire et l'établissement d'une carte générale des voies romaines figurait au programme de la Commission de topographie des Gaules instituée par Napoléon III[2]. Tandis qu'Alexandre Bertrand donnait, dans la *Revue archéologique*, une vue d'ensemble du réseau d'après les itinéraires antiques[3], la Commission faisait appel aux savants de province et s'efforçait de provoquer des enquêtes locales dont elle aurait centralisé les résultats. Elle n'a pu remplir son dessein et la synthèse qu'elle avait projetée n'a jamais vu le jour. Toutefois son initiative n'a pas été vaine : c'est au mouvement suscité par ses circulaires que sont dues tant de mono-

1. Voir les indications sommaires que nous avons données dans l'article *Via* du *Dictionnaire des Antiquités* de Daremberg-Saglio-Pottier, fasc. 50 et 51, 1915-1916, p. 781-809 (Italie, provinces occidentales, provinces danubiennes); V. Chapot a traité des provinces orientales dans le même article, p. 809-817. Hors de France on peut citer comme exemples de monographies régionales récentes et au courant : Th. Codrington, *Roman roads in Britain*, Londres, 1903, 3e édition, 1918; J. Hagen, *Römerstrassen der Rheinprovinz*, Bonn, 1923.

2. Sur l'histoire et l'activité de cette Commission, voir les indications de M. S. Reinach, *Revue archéologique*, 1915, II, p. 209-227.

3. A. Bertrand, *Les voies romaines en Gaule, Revue archéologique*, 1863, I, p. 406-412; II, p. 62-77, 148-173, 342-350.

graphies, souvent bien faites, de routes romaines, dans le cadre des départements ou des arrondissements, parues entre 1865 et 1880.

Nous avons pensé qu'il serait fâcheux de ne pas reprendre, au point où elle l'a laissée, l'œuvre interrompue de la Commission de topographie. Depuis plusieurs années nous nous sommes occupé des routes de la Gaule à la conférence de géographie ancienne de l'École des Hautes Études et dans une série d'articles de la *Revue des Études anciennes* et du *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques*. Après avoir dressé la bibliographie générale du sujet[1], puis montré son importance et fixé les règles à suivre pour le traiter[2], nous nous sommes placé au cœur du réseau, à Lyon, d'où rayonnaient en tous sens les voies qui faisaient communiquer la capitale des Gaules avec les différentes parties du pays, les frontières et l'Italie[3]. L'étude de Lyon et du Lyonnais nous a conduit à celle de quelques-unes des régions voisines, Franche-Comté et Bourgogne, anciens territoires des Séquanes et des Éduens[4]. En ce moment nous faisons porter notre effort sur l'ouest de la Gaule : Normandie, Bretagne, Poitou[5], vallée de la Loire.

L'enquête avance lentement et il peut sembler présomptueux d'espérer la conduire à bonne fin après l'échec de la Commission de topographie. Deux faits cependant nous donnent confiance. Tout d'abord nous avons eu la satisfaction de constater que notre appel avait été entendu et que nous pouvions compter sur de précieux concours, tant de la part de nos auditeurs de l'École des Hautes Études[6] que de la part des érudits de province, de ceux surtout qui fréquentent le Congrès des Sociétés savantes, où la question des routes de la Gaule romaine est inscrite en perma-

1. M. Besnier, *Notes sur les routes de la Gaule romaine* : I, *Introduction; historique des recherches*, *Revue des Études anciennes*, 1923, p. 153-164.

2. Id., II, *Questions de méthode*, *ibid.*, 1924, p. 331-340.

3. *Le point de départ des grandes routes de la Gaule romaine à Lyon*, *Bulletin archéologique*, 1923, p. 75-96.

4. A ces recherches se rattache notre article sur *Le problème de Lunna*, *Bulletin archéologique*, 1926, p. 79-87.

5. *Notes, etc.*, III, *Les milliaires du Poitou*, *Revue des Études anciennes*, 1926, p. 337-351. Une IVe *Note*, dans la même revue, 1929, traitera de quelques milliaires récemment découverts en Armorique, Poitou et Limousin.

6. L'un d'eux, M. C. Davillé, maintenant archiviste du Jura, a décrit *La voie romaine de Toul à Metz* dans le *Bulletin archéologique*, 1926, p. 27-37.

nence à l'ordre du jour[1]. D'autre part, pour répondre à un vœu émis par l'Union académique internationale et contribuer à l'élaboration de la *Forma Orbis Romani*, l'Académie des Inscriptions a chargé M. Adrien Blanchet de publier la carte archéologique de la Gaule. M. Blanchet s'est assuré la collaboration de correspondants qui se partagent l'ensemble du territoire national et qui déjà se sont mis au travail; bien entendu, la recherche des voies antiques est l'un des problèmes qu'il a le plus vivement signalés à leur attention[2]. Il nous a demandé de revoir avec lui sur ce point les notices et les cartes qui lui seront adressées et nous pourrons obtenir ainsi, même pour les régions qui sont restées jusqu'à présent en dehors de nos investigations personnelles, des informations abondantes et sûres qui nous permettront d'arriver plus rapidement au but.

En attendant, il ne sera peut-être pas inutile de montrer comment nous procédons et à quels résultats nous comptons aboutir.

L'unité territoriale que nous prenons pour cadre n'est pas celle qu'ont adoptée la plupart de nos devanciers. En général, les travaux sur les routes romaines de la Gaule, quelques monographies de grandes voies mises à part, ont pour objet le réseau antique d'une province, d'un département ou d'un arrondissement. Ce choix s'explique par des raisons de commodité : la province sous l'Ancien Régime, le département et même l'arrondissement de nos jours représentent des organismes constitués, aux limites nettement définies; c'est aux chefs-lieux que siègent les sociétés savantes et que sont centralisés les instruments de travail dans les archives et les bibliothèques. Mais, à l'exemple de M. Jullian[3], nous estimons qu'il convient, quand on veut parler de la Gaule romaine, de se placer au point de vue des Gaulois et des Romains eux-mêmes et de partir des divisions administratives de l'antiquité.

1. Il suffira de rappeler les communications et les articles de MM. Werner et Schaeffer, ces dernières années, sur les voies de l'Alsace et celles de M. le Commandant Lalance, qui a présenté au Congrès de 1928 une carte générale des voies romaines du nord-est de la France.

2. A. Blanchet, *Instructions essentielles pour l'établissement d'une carte archéologique de la Gaule romaine*, 1928, p. 3 : « *Voies romaines* ou présumées telles, car des routes construites sous l'Empire romain, quelquefois au-dessus de chemins plus anciens, ont pu être réparées postérieurement. Bornes milliaires (références au *Corpus inscr. lat.*). Le tracé admis actuellement sera porté sur la carte [au 80,000e] avec un crayon bleu. »

3. Voir ses observations dans la *Revue des Études anciennes*, 1919, p. 261-262, et 1921, p. 217-218.

La cellule initiale, c'était alors la *civitas*, le territoire occupé par l'une des anciennes peuplades du temps de l'indépendance qui avaient conservé leur nom et leur individualité sous la domination de Rome. Pour préparer la carte générale des routes romaines de la Gaule, il faut commencer par dresser celles des routes de chacune des *civitates* gallo-romaines[1].

Il y a sans doute une difficulté : la détermination des anciennes limites des *civitates* est parfois délicate. Dans l'ensemble cependant on doit la tenir pour suffisamment assurée. Les *civitates* se sont perpétuées sous la forme des circonscriptions diocésaines du moyen âge. Longnon a montré qu'en partant de la géographie ecclésiastique de la France en 1789, à la condition bien entendu de tenir compte de tous les changements survenus entre la fin de l'antiquité et la Révolution, il était possible de refaire à notre usage la carte administrative de la Gaule sous l'Empire[2]. Dans ces conditions il est bien évident qu'on a tout avantage à procéder par *civitates* et non par départements. Le territoire des Éduens, pour prendre un exemple, est aujourd'hui divisé entre la Saône-et-Loire, la Côte-d'Or, l'Yonne et la Nièvre; celui des Carnutes englobait une partie de Seine-et-Oise, tout l'Eure-et-Loir, la majeure partie du Loiret et du Loir-et-Cher. L'adoption d'un cadre départemental pour l'examen des voies romaines séparerait abusivement les éléments d'un même tout et risquerait de faire méconnaître les données réelles de la vie politique et économique dans l'antiquité.

Une fois le champ de nos recherches particulières ainsi précisé, il faut nous demander, avant d'aller plus loin, ce que nous apprennent les documents conservés de l'époque gallo-romaine. Des textes littéraires il y a peu à tirer; notons cependant qu'il résulte du récit des campagnes de César que dès avant la conquête des chemins étaient tracés à travers la Gaule, reliant tout au moins les capitales des différentes peuplades, et que Strabon a signalé d'une part l'admirable disposition de nos grands fleuves, si favorable à

1. Dans la *Revue des Études latines* de 1926, p. 180, en note, M. Marouzeau a justement signalé l'utilité « de cartes régionales où seraient reportés les fragments identifiés des routes romaines ».

2. A. Longnon, *Atlas historique de la France*, Paris, 1884, 1re livr., pl. II. A cet égard la pl. LXI des *Formae Orbis Antiqui* de Kiepert (Berlin, 1912), où les frontières des *civitates* ne sont pas indiquées, marque un regrettable retour en arrière (cf. C. Jullian, *Revue des Études anciennes*, 1914, p. 63-70).

la facilité des communications, d'autre part le plan général du système routier tracé par Agrippa sous Auguste, avec quatre grandes voies partant de Lyon et aboutissant à la frontière d'Italie, au littoral aquitanique de l'Océan, aux côtes de la Manche et au Rhin. L'Itinéraire d'Antonin[1] et la Table de Peutinger[2] nous donnent une première image, encore bien sommaire, du réseau développé de l'époque impériale, avec de singulières lacunes et des erreurs certaines, notamment dans la graphie des noms de stations, souvent difficiles à localiser, et dans l'indication des chiffres de distances[3]. Enfin les inscriptions des bornes milliaires qui jalonnaient les routes[4] viennent confirmer dans certains cas l'Itinéraire et la Table et permettent d'autres fois de les compléter en faisant connaître des routes, et non des moins importantes, qu'ils omettaient.

Il est certain que les chemins cités dans ces documents ne représentent qu'une infime minorité par rapport à tous ceux qui desservaient jadis les villes et les bourgades si nombreuses de la Gaule romaine. Comment retrouver et reconnaître les voies dont les auteurs, ni les routiers, ni les milliaires ne nous ont gardé le souvenir? Nous arrivons ici à la partie la plus délicate de notre tâche.

On sait, depuis les observations de Nicolas Bergier[5] et de Matty de Latour[6], que les routes romaines avaient une structure

1. Dernière édition par O. Cuntz, *Itineraria romana*, I, Leipzig, 1929, p. 1-75.

2. Édition inachevée d'E. Desjardins, *La Table de Peutinger*, Paris, 1869-1874; dernière édition par K. Miller, *Itineraria romana*, Stuttgart, 1916 (sévèrement appréciée par W. Kubitschek dans les *Göttingische gelehrte Anzeigen*, 1917, p. 1-113); J. R. Wartena, *Inleiding op een uitgave der Tabula Peutingeriana*, Amsterdam, 1927, en annonce une nouvelle; la Table sera reproduite dans le tome II des *Itineraria* d'O. Cuntz, en préparation.

3. Voir sur ces deux documents les articles *Itinerarien* et *Karten*, par W. Kubitschek, dans la *Real Encyclopädie* de Pauly-Wissowa, IX, 2, 1916, p. 2308-2363, et X, 2, 1919, p. 2022-2049. La partie de l'un et de l'autre qui concerne la Gaule est étudiée par E. Desjardins (et A. Longnon), *Géographie de la Gaule romaine*, IV, Paris, 1893, p. 36-159, avec deux cartes d'ensemble; le fac-similé du segment de la Table relatif à la Gaule a été donné par M. C. Jullian dans la *Revue des Études anciennes*, 1912, pl. I-VIII.

4. Elles sont réunies dans le *Corpus Inscriptionum Latinarum*, XII, Berlin, 1888, p. 632-682; XIII, 2, 4, 1907, p 645-713, et 4, 1916, p. 146-147. On en possède près de six cents pour la Narbonnaise, les trois Gaules et les deux Germanies.

5. N. Bergier, *Histoire des grands chemins de l'Empire romain*, Paris, 1622.

6. Matty de Latour, *Voies romaines, système de construction et d'entretien*, 1865, sept volumes manuscrits avec planches, dont il existe deux exemplaires, l'un à Paris, Bibliothèque de l'Institut, l'autre à Besançon, archives de l'Académie.

toute particulière, qui ne permet pas de les confondre avec les chemins des époques suivantes. Elles étaient construites en profondeur, par assises superposées de matériaux solidement agglomérés, et revêtues à la partie supérieure soit de larges dalles bien appareillées (surtout aux abords des villes), soit, et c'était le cas le plus fréquent, d'un lit de petites pierres noyées dans un ciment résistant[1]. Chaque fois que l'on constate, à la surface du sol ou par des sondages dans le sous-sol, l'existence de cet appareil caractéristique, il n'y a pas à hésiter : on est bien en présence d'une voie authentiquement romaine.

Même quand les chaussées antiques ne sont plus apparentes, divers indices peuvent encore les déceler. Ce sont :

1° La nature de la végétation, les matériaux calcaires de l'infrastructure donnant naissance à des plantes qui contrastent avec celles des terrains environnants ; c'est ainsi, par exemple, qu'on a reconnu dans la forêt d'Orléans, sur une longueur de sept kilomètres, entre Ingranne et la ferme de Sainte-Radegonde, un segment de voie romaine non encore identifié[2] ;

2° La vraisemblance de certains tracés ; en général les voies romaines suivaient de longs parcours rectilignes, sans reculer devant les obstacles ; elles se tenaient de préférence sur les crêtes ou à mi-pente, évitant avec soin les fonds de vallées où l'humidité aurait compromis la solidité de leurs substructions ; très souvent elles ont servi à délimiter dans l'antiquité les grands domaines, au moyen âge les paroisses[3], dont nos communes sont les héritières, si bien que l'examen des limites communales d'aujourd'hui aide à préciser leur parcours ;

1. Cf. C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, V, Paris, 1920, p. 108-114. Le Commandant Lefebvre des Noettes, *La voie romaine et la route moderne*, *Revue archéologique*, 1925, II, p. 105-112, a fait des réserves sur la valeur des principes adoptés par les Romains (épaisseur et rigidité), au moins dans les pays du nord où les variations de la température et l'humidité du climat provoquent des retraits et des dilatations nuisibles au bon entretien des chaussées.

2. Cf. J. de Saint-Venant, *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, 1888, p. 71-74, et *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, 1890, p. 370-394.

3. Voir notamment : A. Aurès, *Monographie des bornes milliaires du département du Gard*, *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1876, p. 12-15 ; E. Desjardins (et A. Longnon), *Géographie de la Gaule romaine*, IV, 1893, p. 234-235 ; A. Angot, *De la recherche de voies anciennes d'après l'examen des délimitations paroissiales*, *Revue historique et archéologique du Maine*, 1894, II, p. 314-320 ; et, pour la région rhénane, K. Schumacher, *Die Dorfgemarkung als frühgeschichtliche Bodenurkunde*, *Germania*, 1921, p. 1-6.

3° Les noms de lieux, soit qu'il s'agisse de ceux que portent les routes elles-mêmes (chemin de César, chemin de Brunehaut, chemin haussé, chemin ferré), soit qu'il s'agisse de noms de villages rappelant le passage d'une voie (Estrée, de *strata;* Septèmes, au septième mille ou à la septième lieue du point de départ) ou les édifices qui la bordaient (Muizon, de *mansio;* Bazoches, de *basilica;* Ozouer, d'*oratorium*)[1], sans oublier les localités appelées Fins, du latin *fines*, ou Ingrandes, Ingranne, etc., du celtique *icoranda*, synonyme de *fines*, qui sont presque toujours situées au point où une voie romaine franchissait la frontière séparant deux *civitates* limitrophes[2].

En dehors de ces témoignages ou de ces présomptions, on a le droit et le devoir de demander encore des éléments d'information aux textes du moyen âge et aux ouvrages modernes. Il est nécessaire de relever, dans les vies de saints, les chartes, les registres terriers[3], toutes les mentions telles que : *strata*, *iter vetus*, *iter ferratum*, *chiminus romanus;* les hommes du moyen âge ont construit peu de routes nouvelles et ils se contentaient, en général, d'utiliser celles des Romains. De même il est nécessaire d'interroger les voyageurs des derniers siècles, qui ont pu voir des tronçons d'antiques chaussées maintenant disparus, et de relever les indications du même ordre que donnent les cartes, depuis celles de Sanson et Delisle jusqu'à celles de Cassini et de l'état-major.

Depuis plus d'un siècle, à travers toute la France, l'exploration archéologique du pays et la mise en œuvre des documents de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes se sont poursuivies avec zèle et profit, presque toujours malheureusement dans le cadre peu scientifique des départements[4]. Du moins possédons-

1. A. Dauzat, *Les noms de lieux*, Paris, 1926, p. 122.

2. Aux neuf Ingrandes ou Ingranne signalées par J. Havet, *Revue archéologique*, 1892, II, p. 170-175, bien d'autres sont venues s'ajouter : A. Longnon, *Les noms de lieux de la France*, 1er fasc., 1920, p. 72-74; A. Dauzat, *op. cit.*, p. 104-105. Voir en dernier lieu : F. Lot, *Nouveaux exemples d'Iguoranda*, *Romania*, 1919, p. 492-496; C. Jullian, *Icoranda*, *Revue des Études anciennes*, 1921, p. 216-217; F. Lot, *Encore Iguoranda, ibid.*, 1924, p. 125-129; L. Berthoud, *Trois Igoranda*, *Bulletin historique du Comité*, 1924, p. 81-83; A. Dauzat, *Quelques noms prélatins de l'eau*, *Revue des Études anciennes*, 1926, p. 159-161.

3. On peut citer comme exemple de l'utilisation des fonds d'archives le travail de M.-C. Guigue, *Les voies antiques du Lyonnais déterminées par les hôpitaux du moyen âge*, *Mémoires de la Société littéraire de Lyon*, 1876, p. 227-365.

4. Si, dans son excellent mémoire sur *Les voies romaines du Berry*, Paris, 1922,

nous à l'heure actuelle une abondante collection de travaux de détail, de dates diverses et de mérite variable, mais souvent assez récents et assez solides pour qu'on puisse en tirer bon parti[1]. De leur rapprochement et de la confrontation des tracés qu'ils indiquent avec la carte au 80.000e et le terrain même se dégageront les grands traits de la circulation routière des différentes *civitates* gallo-romaines et ensuite de la Gaule romaine tout entière.

Dans cette reconstitution un double souci nous guidera. Il importe de classer soigneusement tous les parcours proposés ou constatés, par ordre de certitude et par ordre d'importance. Les érudits locaux s'exagèrent quelquefois la valeur des indices qu'ils ont recueillis ; parmi les chemins qu'ils présentent comme romains, il en est qui sont réellement anciens, sans qu'il soit prouvé qu'ils remontent jusqu'à l'antiquité romaine ; certaines portions des trajets qu'ils décrivent avec complaisances sont tout au plus possibles, certaines même purement conjecturales ; il faut savoir le reconnaître et le rendre sensible dans nos cartes par un procédé graphique[2]. D'autre part toutes les routes romaines n'étaient pas également utiles, également fréquentées ; il y en avait, comme de nos jours, qui présentaient un intérêt général, d'autres un intérêt régional ou local ; nous devons nous efforcer de discerner celles qui répondaient le mieux aux besoins de l'administration et du commerce en reliant chaque chef-lieu aux autres grands centres de la même *civitas*, aux chefs-lieux des *civitates* voisines, à la capitale des Gaules et par elle à l'Italie et à Rome.

E. Chénon a envisagé tout l'ensemble d'une région provinciale qui répond à une *civitas* gallo-romaine et embrasse plus de trois de nos départements actuels, M. P. Banéat, dans son *Étude sur les voies romaines du département d'Ille-et-Vilaine*, *Bulletins et mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, 1927, p. 1-82, d'ailleurs très précise et très critique, s'en tient encore au point de vue habituel et ne s'inquiète nullement des anciennes limites des *Redones* qui ne coïncidaient pas partout avec celles de l'Ille-et-Vilaine.

1. On les trouvera mentionnés dans les répertoires de Ch.-E. Ruelle, *Bibliographie générale des Gaules*, Paris, 1886 ; R. de Lasteyrie et E. Lefèvre-Pontalis, *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de France*, 1888-1914, neuf volumes ; et surtout R. Montandon, *Bibliographie générale des travaux palethnologiques et archéologiques*, Genève, en cours de publication depuis 1917, trois volumes parus et un supplément.

2. Sur la carte qui est jointe au mémoire cité ci-dessus, E. Chénon désigne par trois sortes différentes de lignes, pleines, discontinues et pointillées, les tracés « reconnus, probables, hypothétiques ».

C'est dans cet esprit et suivant ces principes directeurs que doit être conduite la nouvelle enquête sur les routes de la Gaule romaine, qu'il convenait de faire connaître, sans tarder davantage, aux amis de la culture latine et des antiquités nationales.

Maurice Besnier.

IV

LA DATE DU *DE CLEMENTIA*

par L. Herrmann

Professeur à l'Université de Bruxelles

Alors qu'un des éditeurs du *De Clementia*, M. F. Préchac[1], a essayé de prouver que le traité datait de 55 av. J.-C. (avant l'empoisonnement de Britannicus), alors qu'un autre éditeur du traité, M. P. Faider[2], est revenu à la date, généralement adoptée[3], de 56 ap. J.-C., je vais proposer une troisième date, celle de 58 ap. J.-C.

Le principal passage qui permet d'établir avec une certaine précision l'âge qu'avait Néron lorsque le traité lui fut dédié est celui-ci :

« Diuus Augustus fuit mitis princeps, si quis illum a principatu suo aestimare incipiat; in communi quidem reip. gladium mouit; cum hoc aetatis esset quod tu nunc es, duodeuicensimum egressus annum, iam pugiones in sinum amicorum absconderat, iam insidiis M. Antonii consulis petierat, iam fuerat collega proscriptionis » (I, 9, 1).

La valeur historique de ce passage, en ce qui concerne Octave, a été niée à la fois par M. Préchac, qui corrige pour les besoins de sa thèse « duodeuicen⟨*simum annum ingressus; uicen*⟩simum egressus annum[4] », et par M. Albertini (p. 26). Mais ce dernier a

1. *La date du « De Clementia » de Sénèque. — C.-R. Ac. des Inscr. et Belles-Lettres*, 1913, p. 385-393, édition du *De Clementia*. Paris, 1921, p. cxxvi.

2. Sénèque, *De la Clémence*, texte revu accompagné d'une introduction, d'un commentaire et d'un index omnium uerborum. Gand-Paris, 1928, p. 7.

3. Notamment par Münscher, *Philol.*, supp. xvi heft 1. Leipzig, 1922, p. 52 (cf. p. 105), et *Bursian's Iahresb.*, 1922 (192), p. 159, et par Albertini, *La composition dans les ouvrages philosophiques de Sénèque*. Paris, 1923, p. 24.

4. P. cvi, etc., p. cxii, cxxvi. Voir p. xxix.

reconnu qu'en ce qui concerne Néron du moins, il fallait que l'indication d'âge donnée par l'auteur fût exacte et M. Préchac l'a aussi reconnu implicitement. Or, l'indication de l'âge de Néron étant liée à celle de l'âge de son devancier, on concevrait mal que Sénèque ait écrit *cum hoc aetatis esset quod tu nunc es* sans s'être sérieusement documenté sur l'histoire d'Auguste. Il était d'ailleurs fort bien renseigné sur elle par les ouvrages de son père et par plus d'une source historique, et c'est lui qui nous a donné de la conjuration de Cinna le récit non le plus circonstancié mais le plus exact. Sans doute il n'était pas à l'abri des erreurs historiques, mais dans un traité où il fallait comparer minutieusement[1] Néron à Auguste, Sénèque ne pouvait tout de même pas se donner le luxe de se tromper de deux ans sur les faits et gestes d'Octave, sans enlever à son argumentation une grande partie de sa force probante.

Et c'est précisément une *erreur de deux ans* que croit relever M. F. Préchac à propos des proscriptions (p. CVI) où Octave avait non pas dix-huit ans mais vingt ans révolus.

Mais Sénèque ne parle pas à cet endroit de l'époque des proscriptions. Il dit « iam fuerat collega proscriptionis », ce qui est tout différent. Il ne dit pas qu'Octave avait déjà été le collègue de Marc-Antoine dans les proscriptions, mais qu'il avait été un collègue de proscription, sans préciser de qui.

Or, le 22 septembre 43, donc vingt-quatre heures avant de sortir de sa dix-neuvième année[2], c'est-à-dire encore « duodeuicensimum egressus annum », Octave devint consul avec Pedius pour collègue et cela en vue des proscriptions d'octobre 43. Si c'est à ce fait que se rapporte le mot *collega*, comme tout porte à le croire, la phrase de Sénèque est *rigoureusement* exacte au point de vue historique. C'est bien dans sa dix-neuvième année (duodeuicensimum egressus annum) qu'Octave est devenu un « collega proscriptionis ».

Passons à « iam pugiones in sinum amicorum absconderat ». Ceci fait allusion, de l'aveu même de M. Préchac (p. 24 n. 3), à l'accusation d'avoir fait tuer en avril 43 les consuls Hirtius et

1. Voir *De Clementia*, I, 11, 1 : « ... Comparare nemo mansuetudini tuae audebit diuum Augustum, etiam si in certamen iuuenilium annorum deduxerit ei(us) senectutem plus quam maturam. »

2. Velleius Paterculus, 65 :

« ... Consulatumque iniit Caesar pridie quam uiginti annos impleret decimo Kal. Octobres cum collega Q. Pedio... »

Pansa pendant la guerre de Modène. Octave, né le 23 septembre 63, était dans sa dix-neuvième année (duodeuicensimum egressus annum) à ce moment-là.

Enfin « iam insidiis M. Antonii consulis latus petierat » vise, à n'en pas douter, un fait d'octobre 44. Octave fut accusé par Antoine d'avoir attenté à sa personne. Ce fait tombe encore après le 23 septembre 44 et avant le 23 septembre 43, donc quand Octave était dans sa dix-neuvième année.

Les trois faits énoncés par les membres de phrase précédés de *iam* ont donc eu lieu quand Octave était « duodeuicensimum egressus annum », si bien qu'on n'a pas le droit de reprocher ici la moindre erreur historique à Sénèque.

Et il faut nécessairement que le membre de phrase « duodeuicensimum egressus annum » se rattache aux trois membres de phrase précédés par *iam*.

Mais la conséquence grammaticale de ce fait est que le membre de phrase « duodeuicensum egressus annum » *doit être séparé du membre de phrase* « cum hoc aetatis esset quod tu nunc es » *par une ponctuation forte.*

En effet, l'analyse grammaticale du passage nous montre un parfait *mouit*, qui ne s'oppose pas seulement au *fuit mitis princeps* du début[1] mais encore et surtout aux trois plus-que-parfaits *absconderat*, *petierat*, *fuerat*.

Il est clair que ces trois plus-que-parfaits expriment *des faits antérieurs* à ceux que vise le parfait *mouit*.

Nous ne pouvons donc pas hésiter à transférer le point et virgule, mis par les éditeurs après *mouit*, après le mot *es* et à lire :

« In communi quidem reip. gladium mouit, cum hoc aetatis esset quod tu nunc es; duodeuicensum egressus annum, iam... absconderat, iam... petierat, iam fuerat... »

La conséquence de ce transfert du point et virgule *est qu'Octave avait au moins vingt ans lorsqu'il avait l'âge qu'atteignait Néron au moment de la dédicace du De Clementia*, puisqu'il avait eu vingt ans dès le lendemain de son premier consulat.

En effet, que l'on adopte la conjecture « in communi quidem rei *p⟨ublicae clade⟩* gladium mouit » ou la conjecture plus simple « in communi quidem re ip*⟨se⟩* gladium mouit[2] », il faut en tout

1. Albertini, p. 26.
2. Voir *communis res* = *res publica* dans un texte de Sisenna (Nonius, 12, 18).

cas admettre que *gladium mouit* s'oppose à *fuit mitis princeps*[1] et fait par conséquent allusion à des cruautés personnelles d'Octave... On s'en rendra compte par l'emploi du mot *gladius* dans la phrase I, 11, 3 « ... gloriatus es nullam te toto orbe stillam cruoris humani misisse ; eo maius est mirabiliusque quod nulli umquam citius *gladius commissus est*[2]. »

Il peut donc s'agir des proscriptions ; mais il peut s'agir aussi des cruautés d'Octave pendant la deuxième bataille de Philippes, car c'est Octave qui, selon Suétone[3], envoya à Rome la tête de Brutus et qui sévit contre les plus illustres captifs en ajoutant l'insulte au supplice.

Quelles que soient les cruautés auxquelles il est fait allusion[4] (proscriptions ou représailles après Philippes), Octave avait alors dépassé l'âge de vingt ans et se trouvait dans sa vingt et unième année.

Il en résulte que le *De Clementia* a été publié quand Néron était dans sa vingt et unième année.

Comme Néron est né le 15 décembre 37 ap. J.-C., *j'en déduis que le traité lui a été dédié entre le 15 décembre 57 et le 15 décembre 58 ap. J.-C.*

Avant d'aller plus loin et de montrer que mon hypothèse est confirmée par divers indices, il convient de réfuter les principaux arguments donnés en faveur d'une date antérieure et d'établir que rien ne nous oblige à placer le *De Clementia* au début du principat de Néron.

M. F. Préchac[5] rapproche notre traité des *orationes* sur la clémence du Prince dont Tacite rejette la paternité sur Sénèque (*Annales* XIII, 11) et M. P. Faider voit dans ces discours une préparation au traité (p. 48). Mais il y a loin de ces *orationes* à un traité

1. Albertini, p. 26.

2. Préchac rapproche *gladium mouit* de *ensem quem mouet* (Mars) dans *Thyeste*, v. 555. — Mais je ne crois pas qu'il s'agisse de *guerre*. Il s'agit plutôt d'*exécutions* (*ius gladii*).

3. *Aug.*, 13.

4. Il ne peut s'agir que de *cruautés*. Voir le passage I, 11, 3, parallèle à I, 9, 3 : « Fuerit moderatus et clemens ; *nempe* post mare Actiacum cruore infectum, *nempe* post fractas in Sicilia classes et suas et alienas, *nempe* post Perusinas aras et proscriptiones ; ego uero clementiam non uoco *lassam crudelitatem*. »

5. Voir p. CXIV et CXV, CXVII et CXVIII. — Voir aussi H. Goelzer, éd. des *Annales*, XIII, 11, p. 367, n. 4 et déjà E. Havet, *Le christianisme et ses origines. L'hellénisme*, t. II, p. 250.

en bonne et due forme, même si ce traité a servi à utiliser les fragments de ces discours. Sénèque affirme d'ailleurs lui-même, au début de son deuxième livre (II, 1), avoir surtout été attiré vers son sujet par une belle réponse faite à Burrus par Néron. Ce fait doit avoir été postérieur au début du règne où Burrus et Sénèque empêchaient les exécutions (*Ann.* XIII, 2). Il ne peut guère se placer qu'après le moment où Paetus, accusateur de Burrus, fut condamné (*Ann.* XIII, 23) c'est-à-dire la fin de 55. Et il n'est pas tout récent, vu l'emploi du mot *memini*[1], lorsque Sénèque publie le *De Clementia*.

L'allusion faite au titre de *Pater Patriae* (I, 14, 2) constitue un argument grave contre la thèse de M. F. Préchac. M. Albertini (p. 27) soutient que Néron n'a pu accepter le titre avant la fin de 55. Je vais plus loin. Comme Néron avait, vers la fin de 54, refusé le titre à cause de son âge[2], et comme il était encore trop modeste à la fin de 55 pour accepter de faire commencer l'année à son anniversaire de naissance (*Ann.* XIII, 11), je crois qu'il a attendu pour porter le titre de *pater patriae* qu'il eût au moins vingt ans. Il n'a guère pu être *pater patriae* avant le 15 décembre 56, et peut-être l'a-t-il été seulement le 1er janvier 57 lors de son consulat avec Piso, ou encore en 58 lorsque les victoires de Corbulon valurent à Néron tant d'honneurs immérités que cette fois il ne refusa pas[3]...

La phrase bien connue, I, 1, 5-6, constitue aussi un des arguments invoqués habituellement pour placer le *De Clementia* tout au début du règne, « principatus tuus *ad gustum* exigitur » étant traduit « la première gorgée sert à juger ton principat ». Mais l'expression *ad gustum* est si obscure que Juste Lipse a conjecturé *ad anni gustum*, Haase *ad obrussam*, Siësbye *ad gustum datum*, Préchac (voir p. CVI, n. 2, p. CII, n. 4, 5, 8) *ad gustum istum*. Pour ma part observant que le *Nazarianus*, dont le scribe omet souvent des parties de mot selon M. Préchac[4], est le seul manuscrit qui donne *ad gustum* alors que tous les autres ont *augustum*, je suis tenté de lire *ad angustum*. J'explique la phrase *principatus tuus*

1. Il n'y a pas lieu de croire à une feinte de Sénèque reculant dans le passé un événement tout récent, ce qu'insinue M. Préchac (p. CXVII).

2. Suétone, *Nero*, 8 : « ... Ex immensis quibus cumulabatur honoribus tantum *patris patriae* nomine recusato propter aetatem. »

3. *Annales*, XIII, 41, 5.

4. Voir p. XV, etc. de l'édition et p. XVI (p. XXXVIII).

ad angustum exigitur par la précédente « nec quid te imitari uelit, exemplar *extra te* quaerit ». « Personne ne cherche plus de modèle à imiter pour toi en dehors de toi : ton principat est poussé vers un passage étroit. » Ceci veut dire que Néron est réduit à lui-même comme modèle, si bien que son principat est *étroitement borné* désormais. L'expression n'est pas plus péjorative que telle autre du même genre *fastigio tuo adfixus es*. « Quid? tu non experiris istud *nobis esse, tibi seruitutem.* » *Tibi in tua Pace armato uiuendum est* (I, 8, *passim*). Senèque, en somme, veut enchaîner Néron à sa réputation en lui démontrant qu'il n'est plus libre de prendre un autre modèle que lui-même[1].

D'ailleurs à ceux qui maintiendraient le mot *gustum*, je ferais observer qu'il implique que Néron n'aurait régné que très peu, ce qui ne s'accorde ni avec la phrase « nemo enim potest personam *diu* ferre » qui suit, ni avec la phrase « magnum *longumque* eius bonum » qui précède[2].

Loin de prouver que Néron est au début de son règne, ce passage indique nécessairement qu'il règne depuis pas mal de temps, puisque désormais *on est sûr* qu'il restera égal à lui-même.

Reprenons à présent l'examen des indices chronologiques admis par Dorison et Gercke et rejetés par Prächter, Préchac et Albertini[3]. Les passages I, 3, 3 et 4; I, 8, 4, ne font pas, nous dit-on, allusion aux sorties nocturnes de Néron en 56 (*Annales* XIII, 25). Je l'admets, car je crois qu'ils font allusion aux sorties non moins scandaleuses de 58 ap. J.-C. (*Annales*, XIII, 47)[4]. De même, si le passage I, 20, 2, ne fait pas allusion, comme l'a cru Dorison, à l'accusation dont Agrippine réussit à se tirer en 55 (*Ann.* XIII, 21), c'est qu'il vise peut-être les accusations de Suillius contre Sénèque lui-même en 58 (*Ann.*, XIII, 43)[5].

Dans les chapitres XXIV et XXVI du premier livre il y a aussi des indices dignes d'attention. La phrase suivante, « Decretum est *aliquando* ⟨de⟩ senatu[s] sententia ut seruos a liberis cultus *dis-*

1. *Annales*, XIII, 11.
2. Voir encore I, 1, 7 : « Illa nihil iam his accedere bonis posse nisi ut perpetua sint. »
3. Voir Praechter, Bursian's Iahresbericht, 96 (1899), p. 31-32. Préchac, p. CIV. — Albertini, p. 24. — Contre Dorison, *Quid de Clementia senserit L. Annaeus Seneca*. Caen, 1892 et Gercke, *Seneca Studien*. Leipzig, 1895.
4. Voir Préchac, édition, p. CIV et notes, p. CV et notes.
5. Voir aussi I, 6, 2 du *De Clementia* : « Quotus quisque accusator uacat culpa? »

tingueret; deinde apparuit quantum periculum immineret si serui nostri numerare nos coepissent », n'est-elle pas en rapport avec les discussions du Sénat en 56 ap. J.-C. sur le droit accordé aux patrons de révoquer l'affranchissement pour cause d'ingratitude? Les opposants à la mesure proposée (parmi lesquels devait être Sénèque) disaient, selon Tacite, (*Ann.*, XIII, 27) : « Si *separarentur* libertini manifestam fore penuriam ingenuorum ». Il y a là une argumentation identique. D'autre part la phrase « Crudelitatem priuatorum quoque seruiles manus *sub certo crucis periculo ultae* sunt » peut aussi être rapprochée des discussions de 57 (*Ann.*, XIII, 32) : « Factum et senatus consultum *ultioni* iuxta et securitati ut si quis a suis seruis interfectus esset ii quoque qui testamento manumissi sub eodem tecto mansissent inter seruos supplicia penderent. »

Mais j'arrive à présent aux indices les plus importants, dont je n'ai pas fait état jusqu'ici, parce qu'ils doivent nous livrer non seulement la date mais encore la clef du *De Clementia*.

Il y a dans le chapitre xv du premier livre un long développement consacré à l'exil du fils de Tarius pris en flagrant délit de parricide : « Tarium qui filium deprehensum in parricidio consilio damnauit causa cognita nemo [non] suspexit[1] *quod contentus exilio, et exilio delicato, Massiliae parricidam continuit*, et annua illi praestitit quanta praestare integro solebat; haec liberalitas effecit ut in qua ciuitate numquam deest patronus peioribus nemo dubitauit quin reus merito damnatus esset quem is pater damnare potuisset qui odisse non poterat. Hoc ipso exemplo dabo *quem compares bono patri, bonum principem.* » Suit un développement sur l'attitude qu'eut en l'occurrence l'empereur Auguste.

A présent lisons le chapitre xxxxvii du livre XIII des *Annales* de Tacite sur l'*exil* à *Marseille* de *Cornelius Sulla*, accusé par Graptus d'avoir voulu attenter à la vie de Néron, et nous comprendrons la phrase « contentus exilio et exilio delicato Massiliae parricidam continuit ». Graptus avait accusé Sulla d'un véritable parricide puisque Néron était enfin *Pater Patriae*. Néron imitant Tarius (conseillé par Auguste) se contenta de punir Cornelius Sulla *en le forçant à résider à Marseille!* Si, à propos du fils de Tarius, Sénèque insiste sur le charme de Marseille, ce n'est point

1. Suspexit, *Manuscrits*.

par l'effet du hasard[1], mais parce qu'il convient de transformer une « opération de police un peu rude » en un trait de clémence à la gloire du nouvel Auguste... Or, c'est dans le courant de 58 ap. J.-C., après le procès de Suillius, que se place la prétendue conspiration de Sulla.

Si l'on admet avec moi que le *De Clementia* est postérieur à la mesure prise contre Cornelius Sulla, ce n'est pas seulement l'éloge de Marseille qui s'explique d'une façon satisfaisante, mais encore l'éloge de Burrus.

La phrase du début du IIe livre (II, 1, 2) : « Burrus praefectus tuus, uir egregius et tibi principi natus », aurait en effet été écrite après le châtiment de Sulla. Or Burrus avait précisément été accusé jadis d'avoir conspiré avec Pallas en faveur dudit Sulla[2]. N'importait-il pas de proclamer son loyalisme, surtout si, comme Sénèque avec qui il était toujours d'accord, il avait conseillé d'envoyer Sulla à Marseille plutôt que de le tuer?

Et d'ailleurs l'intrusion dans le *De Clementia* du récit de la conjuration de Cinna me semble encore s'expliquer grâce à mon hypothèse. N'était-il pas séduisant à la fois pour Sénèque et pour Néron d'assimiler *Cornelius* Sulla à *Cornelius* Cinna? Sénèque dit à propos de la dénonciation de Cinna à Auguste qu'on lui apprit « L. Cinnam *stolidi ingenii* uirum *insidias* ei struere[3] » (*De Clementia*, I, 9, 2), et Tacite dit de Sulla que Néron « suspectabat maxime Cornelium Sullam, *socors ingenium* eius in contrarium trahens, callidumque et simulatorem interpretando » (*Annales*, XIII, 47). Sénèque nous apprend qu'Auguste sut le lieu, le moment et le plan de l'embuscade dressée contre lui. Tacite nous apprend que, d'après Graptus, Néron devait être assailli sur la uia Flaminia, la nuit, au retour d'une excursion au pont Muluius (*Ann.*, XIII, 47, 5).

Il y a donc entre la conjuration de Cinna et la prétendue cons-

1. M. P. Faider, p. 26, n. 1, montre qu'il n'y a pas dans la phrase l'écho d'un regret ou d'un souvenir de Sénèque lui-même. Mais je ne crois pas non plus qu'il y ait un souvenir du mot de Milon appréciant les rougets marseillais (Dion-Cassius, XL, 54, 3). A l'époque de Néron, Marseille, reconstruite après la guerre de César, était un séjour bien plus voluptueux que sous la République.

2. Tacite, *Ann.*, XIII, 23 : « Deferuntur dehinc consensisse Pallas ac Burrus ut Cornelius Sulla claritudine generis et adfinitate Claudui, cui per nuptias Antoniae gener erat, ad imperium uocaretur. »

3. Voir encore *De Clementia*, I, 3, 3 et 4 : « Obicere se pro illo mucronibus *insidiantium* paratissimi et substernere corpora sua.., »

piration de Sulla des analogies d'autant plus fortes que Sulla a, comme Cinna, bénéficié de la clémence ou de la prétendue clémence de l'empereur.

En somme, Sénèque a voulu établir que Néron encore jeune était parvenu à une aussi grande modération qu'Auguste âgé et il a voulu justifier la mesure prise, sous un prétexte, à l'égard de Sulla... De là son éloge de la clémence de Néron. Cet éloge a un double but : persuader le public que l'empereur a été clément envers Sulla comme Auguste envers Cinna; persuader Néron que le fait d'avoir épargné Sulla était non seulement sans danger, mais encore avantageux à la fois pour la sécurité de l'empereur et pour sa gloire[1].

Nous dira-t-on que Sénèque ne pouvait plus en 58 célébrer la clémence de Néron et notamment vanter l'innocence du prince (I, 1, 5) qui n'avait encore versé dans tout l'univers aucune goutte de sang humain (I, 11, 3)[2]?

Il ne faudrait pas oublier que Sénèque flattait Néron dans ce traité comme il avait flatté jadis Polybe et Claude. C'était Néron qui s'était « magnanimement » vanté de n'avoir pas versé une goutte de sang et Sénèque ne fait que confirmer cette imposture. Il ne faut pas attacher grande importance à un tel passage. N'est-il pas question au début du IIe livre de la condamnation de deux « latrones » demandée à Néron par Burrus? Sénèque nous dit bien que Néron s'est écrié : « Vellem litteras nescirem! », mais il ne nous dit pas que les deux « latrones » ont été graciés. Et s'ils l'avaient été, ne l'aurait-il pas dit?

Ce qui permet à Sénèque d'écrire en 58 que Néron n'a pas ensanglanté l'empire, c'est que jusque-là il n'a ordonné officiellement aucun meurtre[3] et aucune répression sanglante[4]. Mais il y a eu

1. Voir I, 10, 2 et I, 11, 4 sur la *sécurité* du prince, ainsi que la phrase finale de I, 9 sur Auguste après le pardon de Cinna : « Nullis amplius *insidiis ab ullo* petitus est. »

Pour la *gloire* une phrase telle que celle de Livie (I, 9, 5) : « Ignosce L. Cinnae; deprensus est; iam nocere tibi non potest, prodesse famae tuae potest » s'appliquait *mutato nomine* à Sulla.

2. Praestitisti, Caesar, *ciuitatem incruentam et hoc quod magno animo gloriatus es* nullam te toto orbe stillam cruoris humani mississe eo maius est mirabiliusque quod nulli umquam citius gladius commissus est.

3. La mort de Claude et celle de Britannicus sont officiellement dues à des maladies et Néron n'est pas au courant de celle de Junius Silanus. Il déplore celle de Narcisse (*Ann.*, XIII, 1).

4. La répression de la sédition de Pouzzoles n'a eu lieu qu'à la fin de 58 (XIII, 48).

— naturellement — des exécutions capitales de criminels de droit commun; il y a eu le supplice d'Atimetus (*Ann.*, XIII, 22); il y a même eu une guerre, peu sanglante il est vrai, en Arménie (*Ann.*, XIII, 8-9). L'expression de Sénèque est donc hyperbolique et ne répond pas à la réalité des faits. Il faut en prendre son parti et se garder de partir de là comme M. Préchac (p. CVII et suiv.) pour affirmer que le traité est antérieur au meurtre de Britannicus[1].

D'ailleurs, M. Préchac invoque sur le *De Clementia* le témoignage de la tragédie d'*Octauia*[2]. Il n'est pas indifférent de voir que l'auteur met encore, au moment de l'exécution de Plautus et de Sulla, des sentences sur la clémence voisines de celles du traité (et notamment un développement sur Auguste) dans la bouche de Sénèque. Tout cela s'explique si le *De Clementia* a été publié à un moment où Néron devenu l'amant de Poppée songeait déjà à se débarrasser de Plautus et de Sulla.

Si mes raisonnements sont exacts, le *De Clementia* a plusieurs buts. Non seulement il glorifie la « clémence » du nouvel Auguste à l'égard du nouveau Cinna, afin de justifier pour l'opinion publique l'exil de Sulla, mais encore il cherche à enchaîner Néron à la réputation qu'on lui a faite. *C'est afin d'éviter qu'au meurtre de Britannicus ne viennent s'ajouter un jour ceux de Plautus et de Sylla, sans parler de celui d'Agrippine.* Le *De Clementia* est un tragique intermède entre le fratricide et le matricide, une tentative désespérée pour convaincre Néron que la clémence est à la fois plus sûre et plus glorieuse que la cruauté. Tout le secret du traité me semble être là, et trop d'indices chronologiques concordent avec les données du passage sur l'âge d'Auguste pour que j'hésite à affirmer que le *De Clementia* doit avoir été publié après le début de la liaison avec Poppée (*Annales*, XIII, 46), c'est-à-dire à la fin de l'été ou au début de l'automne 58 ap. J.-C.

Léon Herrmann.

Université de Bruxelles, janvier 1929.

1. P. LXIX, M. Préchac (n. 2) rapproche I, 11, 3 des v. 479 et suivants d'*Octavia* « Tibi numen incruenta summisit suum. » Néron, à la différence de Claude et d'Octave, n'avait pas eu à verser de sang pour arriver au trône.

2. P. LXV et suiv.

BULLETIN CRITIQUE

Sont publiés à cette place les comptes-rendus des ouvrages adressés au directeur de la *Revue :* M. J. Marouzeau, 4, rue Schœlcher, Paris, XIVe.

Les publications qui paraîtraient prêter moins à un compte-rendu critique qu'à un simple résumé seront mentionnées et analysées dans l'*Année philologique*, publiée à la librairie des Belles-Lettres.

G. Ipsen & Fr. Karg, *Schallanalytische Versuche. Eine Einführung in die Schallanalyse* : Germanische Bibliothek, hrsg. von W. Streitberg. Heidelberg, Winter, 1928, 319 pages. Prix : 12 Mk.

Je suis bien embarrassé et pour dégager l'idée de ce livre et pour dire ce que j'en pense, tant est obscur l'exposé de la question, tant sont extraordinaires les résultats apportés.

La « Schallanalyse » est une chose qui a déjà fait couler beaucoup d'encre en Allemagne : elle remonte à J. Rutz, qui est mort déjà en 1895, et dont les idées, recueillies par son fils O. Rutz, ont servi de point de départ aux théories de E. Sievers, véritable fondateur de la théorie. Sievers eut la bonne fortune d'intéresser à ses idées le regretté W. Streitberg, et c'est dans la *Festschrift für W. Streitberg*, publiée en 1924, que furent exposées pour la première fois avec tout le développement nécessaire les *Ziele und Wege der Schallanalyse*. Le présent ouvrage contient le résultat d'expériences poursuivies par les élèves de E. Sievers dans le sens indiqué par lui.

Dire même de quoi il s'agit n'est pas si facile ; la chose n'a pas de nom chez nous : analyse vocale, analyse du débit, de l'énoncé... Je ne vois guère en notre langue que les publications de M. A. Abas, *Recherches de phonétique expérimentale sur l'accentuation syllabique et phraséologique*, qui puissent être rapprochées des travaux allemands en question ; mais M. Abas se met en garde contre toute imprécision et se borne à étudier expérimentalement la portée des formules si claires énoncées par F. de Saussure et L. Roudet : « il y a dans la langue non seulement des sons, mais des étendues de sons parlés », et : « la nature propre et spécifique d'une langue dépend de son accentuation et de sa quantité tout autant que du système des sons qu'elle utilise ». En regard de ces axiomes précis, que trouvons-nous comme point de départ des travaux de Schallanalyse? « Le principe fondamental est le suivant : à tout énoncé et à

toute transcription d'un énoncé est attachée sa signification immédiatement et sans double sens... Il est donc possible, par la représentation sensible de l'énoncé dans l'expression orale ou écrite, d'arriver à la signification... Il n'y a qu'une façon de lire, une façon de prononcer qui réponde à une forme donnée » (Ipsen, p. 236-237). Si cela n'est pas clair, ce ne sont pas les « Erläuterungen » de la dernière partie du livre qui apporteront de la lumière : « la langue est la clarté qui illumine le monde, produit de la rencontre de deux humains ; elle est la sonorité qui recèle en soi par une mystérieuse manifestation l'humain et le terrestre » (p. 259) ; « le style est comme une corde tendue entre des précipices... ; le style est la solution active d'une impossibilité, l'enchaînement de ce qui s'exclut dans une vie... » (p. 299). Je ne suis pas sûr ni de bien traduire ni de bien comprendre. Il y avait plus de clarté dans la définition de E. Sievers (*Ziele und Wege*, p. 69) : « la Schallanalyse veut essayer d'établir, à l'aide de réactions psycho-physiologiques méthodiquement conduites, dans quelles conditions la parole humaine prend forme, et quelles qualités elle possède, indépendamment de celles qui sont traduites par l'écriture. Il y a là le point de départ d'études curieuses et fructueuses sur le rôle de l'intonation, du mouvement (tempo), du rythme, du geste, etc., et on imagine sans trop de peine comment il serait possible de systématiser les observations recueillies. Il va de soi que la chose ne saurait se faire sans recours à un système de signes de transcription fort compliqué ». Celui qu'on trouve dans l'ouvrage de Ipsen-Karg est si peu expliqué que je n'arrive pas, avec la meilleure volonté du monde, à en interpréter exactement les symboles. Il est vrai que les auteurs insistent sur l'extrême difficulté de ce genre d'études, et c'est pourquoi ils soumettent à notre examen une expérimentation qui a été réalisée par un groupe d'initiés, élèves comme eux de E. Sievers. — Mais c'est là que je renonce tout à fait à suivre.

Une expérience, que je retiens entre plusieurs parce qu'elle intéresse le latin, se présente comme suit : on prend un texte de Tacite (*Hist.*, IV, 3), qu'on ne se donne même pas la peine de traduire, et dans lequel ont été pratiquées des suppressions et corrections en cinq endroits. Les expérimentateurs font la Schallanalyse du texte et découvrent, à l'aide des anomalies observées, non seulement la place des lacunes, mais leur étendue, non seulement la forme à corriger (*uidentur*), mais la forme à restituer (*uidebantur*) ! Le résultat tient du prodige, et il faut toutes les précisions données dans le compte-rendu de l'expérience (p. 147 et 172) pour que nous l'acceptions (?).

D'autant plus que les interprétations des expérimentateurs ne concordent pas du tout avec celles que nous pourrions tirer soit de l'observation directe (je voudrais bien savoir, par exemple, comment leur expérience arriverait à révéler la place de l'accent expressif d'intensité

en français), soit de telle technique comme celle de l'ordre des mots : dans une phrase comme : *cum expedito equite ad componendam Campaniam mittitur*, il paraît que les mots accentués sont *equite* et *Campaniam* ; pour moi, ce sont *expedito* et *componendam* ; dans la phrase suivante : *discordibus municipiorum animis magis inter semet quam contumacia aduersus principem*, j'accentue *discordibus* et *contumacia* bien plus que *animis*... Il est vrai que je me fonde sur des raisons objectives, tandis que les expérimentateurs obéissent à leur intuition ; est-ce un argument en leur faveur? J'ai un peu peur qu'ils ne lisent le latin « à l'allemande » comme nous pourrions le lire « à la française ». Il est vrai aussi que je suis un novice en Schallanalyse, et les auteurs ont soin de nous prévenir que la technique ne s'apprend pas comme ça (p. 5) : il y faut des mois et des années ; mais cela encore est-il fait pour nous donner confiance? Je me demande si le long apprentissage qu'on nous demande n'a pas pour effet de nous amener à trouver dans les textes précisément les choses que nous nous attendons à y voir !

Si je peux faire part d'un désir aux auteurs de ce curieux ouvrage, c'est que, nous engageant dans une voie que je reconnais pleine de promesses, ils s'appliquent à prévenir d'abord nos doutes et nos inquiétudes, par exemple en distinguant soigneusement leurs divers objets d'étude : accent, mélodie, rythme, quantité, sonorité, etc., en appliquant à chacun un système de mesure rigoureux et inattaquable, en enregistrant sans interpréter, en n'acceptant aucune donnée qui soit fournie par le sens commun ou l'intuition, et en se méfiant des trop beaux résultats.

STOLZ-SCHMALZ, *Lateinische Grammatik*, 5e Aufl. von M. LEUMANN und J. B. HOFMANN ; II : *Syntax und Stilistik*, von J. B. HOFMANN. München, Beck, 1928, XXII pages & p. 346-924. Prix : 28 Mk.

J'ai commencé dans un précédent Bulletin (cf. cette *Revue*, 1928, p. 92 et suiv.) le compte-rendu de ce bel ouvrage, dont une cinquième révision va prolonger la vie déjà longue.

Je n'ai que peu de chose à dire de la seconde partie, consacrée à la syntaxe. M. J. B. Hofmann a su introduire dans les cadres déjà surchargés des éditions précédentes tout ce qu'ont apporté de résultats d'innombrables recherches de détail ; des sondages m'ont permis de constater que rien d'essentiel n'est omis, et l'on reste émerveillé du soin qu'a mis le réviseur à dépouiller la bibliographie amoncelée depuis quinze ou vingt ans. Le dépouillement s'est étendu même aux périodes récentes de la littérature latine, qui ont été étudiées avec tant de fruit dans ces dernières années ; le souci d'observer les évolutions, les influences d'école, les actions individuelles, en s'abstenant autant que possible

d'explications subjectives, fait que l'ouvrage a pris nettement le caractère d'une grammaire historique ; chaque paragraphe constitue une sorte de monographie où ne manque rien de ce qui est indispensable et où les travailleurs trouveront un point de départ solide en même temps que des indications utiles pour de nouvelles recherches.

La seule critique que je serais tenté de faire à M. J. B. Hofmann, qui est, me semble-t-il, un esprit assez enclin aux systèmes, c'est qu'il n'a rien fait pour nous aider à nous constituer, comme dit M. Juret, un système de la syntaxe[1]. A-t-il reculé devant une tâche que je reconnais extraordinairement difficile? A-t-il cru prudent et pratique de conserver à son livre la physionomie d'un répertoire? C'est ce que semble indiquer l'Avant-propos, p. VII. Mais sur un point pourtant M. Hofmann a rompu le plan de son prédécesseur ; c'est en ce qui concerne la stylistique, dont une partie a émigré dans la syntaxe.

Or, c'est précisément à propos de la stylistique que j'aurais quelques réserves à présenter à l'auteur. C'est là que je l'attendais à l'œuvre ; c'est là qu'il devait le plus renouveler son livre, c'est là qu'il a peut-être le moins innové. Non que je méconnaisse la valeur et l'intérêt des quelques paragraphes dont il a enrichi cette dernière partie : rythme des clausules, jeux phoniques de l'homéotéleute et de la rime, antithèse et renversement... Mais je n'arrive pas à prendre mon parti de la déception que m'a causée le paragraphe introducteur de la stylistique, p. 788. M. Hofmann commence par rejeter la conception de la stylistique qui la réduit à n'être qu'un art du bien dire : correction, pureté, esthétique, logique, sont des notions qui ont faussé jusqu'ici l'étude du style ; voilà qui est parfait. M. Hofmann se défend ensuite de vouloir considérer une stylistique de la langue écrite qui serait distincte d'une stylistique de la langue parlée ; sauf qu'il fallait une explication, car la notion d'un style « oral » n'est pas chose familière à tous, M. Hofmann a raison de considérer dans l'écriture avant tout la fixation de la parole. Il a raison encore de ne pas vouloir traiter séparément le style « objectif », qui est lié à la constitution même de la langue, et le style « subjectif », qui est une création consciente de l'individu : pourtant là aussi quelques éclaircissements, empruntés, par exemple, aux théories de Ries, auraient été utiles. Raison toujours de ne pas prendre comme point de départ la conception originale, mais trop exclusive à mon gré, de M. Ch. Bally, rappelée dans le « Zusatz » en bas de page, qui réduit presque l'étude du style à celle des procédés d'affectivation. Enfin, j'applaudis sans réserve lorsque, ayant ainsi déblayé le terrain, M. Hofmann en vient à délimiter le domaine de la stylistique et montre que, comme « kunstmässige Formung

1. M. J. B. Hofmann s'excuse du reste dans la préface, p. VIII, de n'avoir pu utiliser le livre de M. Juret, ce qui est tout de même une lacune grave, et dont l'auteur prend son parti un peu aisément (cf. p. VII, ligne 3).

der Sprache », elle embrasse à la fois tous les éléments de la grammaire : emploi des formes, choix des termes, ordre des mots et syntaxe. Mais voici que, nous ayant ainsi amenés à pied d'œuvre, M. Hofmann se dérobe tout à coup et déclare s'en tenir pour l'essentiel à la forme d'exposé qu'avait adoptée son prédécesseur !

Or, ce qu'il y avait d'excellent chez son prédécesseur, c'étaient les faits recueillis et en général leur interprétation. Ce qu'il y avait de discutable, c'était précisément la disposition adoptée et le choix des rubriques. Ici encore M. Hofmann a reculé devant un remaniement difficile, sauf deux tentatives : le chapitre de l'emploi des termes est transporté de la stylistique à la syntaxe (sauf ce qui concerne l'emploi des substantifs !), et le chapitre de l'ordre des mots est partagé entre les deux rubriques. Cet arrangement ne fait, à mon gré, qu'accuser une confusion inhérente au sujet. Je conviens que les deux ordres de faits ne sont pas étrangers à la syntaxe, tant s'en faut, mais en les y incorporant pour l'essentiel, je crains que l'attention de l'auteur n'ait été détournée de considérations qui eussent utilement enrichi le chapitre de la stylistique : expressivité, affectivation, jugements de valeur, expression des nuances, ton du discours... Seulement ceci revient à dire que la stylistique aurait dû être remaniée et conçue selon un plan entièrement nouveau. Ce plan, nous avons vu que M. Hofmann l'a envisagé ; il a renoncé à le réaliser, en invoquant la nécessité de faciliter aux usagers la consultation d'un ouvrage dont les cadres anciens leur sont familiers. Les renoncements de cette sorte sont un peu la condamnation des œuvres de révision. La révision peut être un procédé acceptable quand elle s'applique à un manuel scolaire ; dès qu'il s'agit d'un ouvrage scientifique, je crains qu'elle ne soit un obstacle au progrès.

A. BURGER, *Études de phonétique et de morphologie latines*. Recueil de travaux publiés par la Faculté des lettres de Neuchâtel, fasc. XIII. Neuchâtel, Secrétariat de l'Université, 1928, 140 pages. Prix : 6 fr. s.

La Faculté des lettres de Neuchâtel doit se féliciter d'avoir donné place à ces études dans son *Recueil de travaux*, comme notre École des hautes études s'honore d'avoir été le cadre où l'auteur les a conçues. Il y a longtemps qu'on n'avait vu appliquer aux problèmes si délicats de la phonétique et de la morphologie latines une critique aussi pénétrante et aussi ferme, une pareille fermeté dans la démonstration, une pareille ingéniosité dans la solution.

Le domaine dans lequel M. Burger s'engage (avec une audace qui est souvent l'apanage et la revanche des modestes) est un de ceux où la controverse s'est le plus exercée depuis un demi-siècle, et où les résultats sont les plus décevants : les lois de la phonétique latine ont été tellement brouillées par les conditions dans lesquelles s'est constituée la

langue commune de Rome, tellement contrariées par l'analogie et par les théories grammaticales, tellement influencées par la constitution d'une langue littéraire ; d'autre part, certains faits essentiels : nature et rôle de l'accent, valeur de l'initiale, nature du rythme, sont tellement controversés que l'explication des formes se fait dans les sens les plus divers, en prenant tantôt la règle pour l'accident et tantôt l'accident pour la règle. Enfin, les textes pendant la période critique de l'évolution sont si rares ou si mal transmis que l'hypothèse a beau jeu pour restituer les formes dont peut avoir besoin une démonstration préconçue.

Dans ces conditions, il est peut-être dangereux d'adopter une méthode d'explication qui pose des principes et travaille ensuite à y plier les faits ; c'est celle qu'a choisie M. Juret dans un ouvrage d'un réel mérite où bien des problèmes sont heureusement posés sinon toujours résolus. M. Burger a choisi une méthode plus prudente, ou plutôt il s'est laissé imposer une méthode par les faits. Il est parti d'un détail, la formation du parfait en *-uī;* il l'a soumis à un examen rigoureux, en faisant table rase de toutes les solutions proposées avant lui, quitte à en reprendre ensuite la critique pour les faire servir à ses fins, et quand il a estimé tenir la bonne explication, il en a examiné les répercussions : « le présent ouvrage découle tout entier de l'explication du parfait en *-uī* qui a été publiée dans la *Revue des Études latines*, t. IV, 1926, p. 212 et suiv. » Cette explication avait fait l'objet d'une communication à notre Société des Études latines ; l'idée de renverser les termes du problème, en considérant *amasti* comme une forme ancienne, *amauisti* comme une forme dérivée, et faisant d'une forme unique *nōui* le point de départ de toute l'évolution, avait alors paru quelque peu inquiétante ; les adhésions à cette thèse sont venues ensuite, nombreuses et autorisées. « Une fois reconnue l'ancienneté du type *amāstī* par rapport au type *amāuistī*, il s'imposait d'examiner à nouveau le sort du *w* intervocalique, ce qui forme la deuxième partie du livre ; le cas de *dīs*, *dītis* en face de *dīuitiae* a entraîné la question de la syncope qui a paru résulter d'une tendance rythmique dont les effets sont étudiés dans la première partie ; pour la troisième partie, outre l'examen des différents types du parfait en *-uī*, elle comprend un chapitre sur le parfait sigmatique qu'a nécessité l'explication des parfaits *lāuī*, *mōuī*, etc. ; l'analyse du rythme et le mécanisme des abrègements a conduit à examiner des problèmes de métrique, et en particulier la question, obscure entre toutes, du saturnien ». Ce résumé de l'ouvrage, présenté par l'auteur lui-même dans son Avant-propos, fait apparaître, en même temps que sa méthode, la conclusion générale qui se dégage de ses études : que « tout se tient dans la langue », et que le procédé de recherche le plus efficace n'est pas celui qui isole des catégories dans lesquelles on enferme pêle-mêle les faits, mais plutôt celui qui s'attache à l'examen des faits isolés en se laissant conduire par chacun d'eux à travers le dédale de la langue.

Le mémoire de M. Burger n'eût-il que l'intérêt de nous rappeler à de saines règles de méthode qu'il mériterait d'être loué ; mais il n'est pas un latiniste qui ne retirera de cette série d'études un profit positif. M. Burger ne se contente pas de poser des questions ; il fouille son sujet jusqu'à ce qu'il mette au jour une solution. Son explication du sénaire latin par la prépondérance du rythme binaire, celle du saturnien par le rattachement au type védique posé par M. Meillet, le tableau et l'histoire des formations du parfait résumés dans la Conclusion (p. 132-134) se présentent avec une netteté, une rigueur qui emportent la conviction. Dans le détail, de petits problèmes sont résolus élégamment, avec désinvolture, et comme sans y toucher ; voir, par exemple, l'explication du mot de Quintilien sur la satire (p. 54), la définition du vers de Reiz (p. 76), l'assimilation du saturnien épigraphique au saturnien littéraire (p. 77 et suiv.), l'interprétation de la tradition césarienne (p. 118 et suiv.). Dans la mesure du possible, les travaux antérieurs sont utilisés et discutés, jusqu'aux tout plus récents (cf. p. 85-86 les interprétations successives de la syncope du *w*).

Il va de soi cependant que dans un si court espace M. Burger ne pouvait pas épuiser les questions capitales qu'il soumet à l'examen ; on verra, par exemple, que, dans le chapitre initial sur les effets du rythme quantitatif, plus d'une théorie essentielle est ou passée sous silence ou à peine mentionnée. M. Burger n'a pas dissimulé ce défaut de son mémoire ; il regrette que le manque de loisirs ne lui ait pas toujours permis d'aller au fond des choses (p. VII). Ceux qui savent à quelles tâches il a dû faire face pendant les années où il préparait cette série d'études seront émerveillés, au contraire, des résultats qu'il a obtenus et se rendront compte de ce qu'on peut attendre de lui le jour où il aura toute liberté de s'adonner au travail scientifique.

J. MAROUZEAU.

Eduard FRAENKEL, *Iktus und Akzent im Lateinischen Sprechvers*, mit einem Beitrag von Andr. THIERFELDER. Berlin, Weidmann, 1928, VIII & 425 pages in-8°.

Il n'est pas de question plus controversée, et sur laquelle les avis diffèrent davantage, que celle des rapports de l'ictus métrique et de l'accent en latin. Ceci tient d'abord à ce que le sens précis des deux termes *ictus* et *accent* demeure lui-même discuté. En ce qui concerne le terme d'accent surtout, les divergences sont profondes. Pour les uns, et en particulier pour les érudits dont la langue maternelle comporte un accent d'intensité (ce sont surtout ceux qui parlent une langue germanique), l'accent latin est un renforcement de la voix frappant avec force une syllabe qu'il détache au détriment des autres, analogue à l'accent ini-

tial de l'anglais ou de l'allemand. Pour les autres, l'accent latin est identique ou du moins comparable au ton grec : il comporte une élévation de la voix portant sur la syllabe tonique, mais nullement une intensité plus grande de cette syllabe.

La question se trouve encore compliquée du fait que dans la versification latine intervient la considération de la syllabe initiale, qui joue un rôle spécial, assez difficile à préciser exactement, mais indéniable. Pour Walde et Stolz par exemple, l'accent latin aurait été à date préhistorique un accent d'intensité (*expiratorisch*) frappant l'initiale ; ç'aurait été sous l'influence grecque que cet accent aurait été remplacé par l'accent pénultième ou antépénultième qui est celui de l'époque historique[1]. Pour M. Meillet, ni la syllabe initiale, ni la pénultième ou l'antépénultième n'ont jamais reçu d'accent d'intensité ; l'*accentus* « a gardé son caractère qui consistait à n'être autre chose qu'une montée de la voix... ». Ce « ton » ainsi fixé n'exerce sur le traitement des voyelles ou des consonnes du mot aucune action. Il n'intervient pas dans le rythme : les règles du vers portent sur la quantité des syllabes ; quant à la place du « ton » grec, de l' « accentus » latin et du « ton » védique, elle ne figure dans aucune des règles fondamentales qui définissent la structure du vers[2]. La syllabe initiale a seulement une longueur relativement plus grande que les syllabes intérieures, et cette valeur spéciale de l'initiale explique les règles très strictes du groupement des mots dans la versification latine, en particulier dans la versification archaïque[3]. C'est par la « tenue » de l'initiale, non par son intensité que doit s'expliquer la loi des mots ïambiques, qui rétablit ainsi une sorte d'équilibre dans les mots qui y sont soumis : l'allongement relatif de l'initiale compensant (ou étant compensé par) l'abrègement de la finale. Quant aux coïncidences entre l'accent et le temps fort (*ictus*) des vers, sans doute elles existent, mais elles sont loin d'être constantes, et surtout loin d'être également réparties dans tout le vers. « Fréquentes, il est vrai, à certaines places du vers, elles manquent entièrement à d'autres » (Meillet, *Hist. de la langue latine*, p. 130), et du reste, étant donné la structure du vers latin, d'une part, et la place de l'accent de l'autre, il est nécessaire que des coïncidences se produisent. Ces rencontres que le poète, quoi qu'il fasse, ne saurait éviter, perdent par là toute valeur probante.

1. Voir A. Walde, *Gesch. der indogerm. Sprachwissenschaft*, II, 1 (1916), p. 150 et suiv., 160 et suiv., et aussi Stolz-Debrunner, *Geschichte der lat. Sprache*, p. 53 et suiv., qui distinguent un « ton » dans la langue cultivée, mais un « accent expiratoire » dans la langue populaire.

2. Meillet, *Esquisse d'une histoire de la langue latine*, p. 129.

3. Meillet, *Bull. Soc. linguistique*, 67 (1919), p. 192 et suiv., qui renvoie à M. Mass. Lenchantin de Gubernatis, *Atti dell Acad. di Torino*, LIV (1918-1919), p. 459-476 et 636-649. Voir aussi une note brève mais suggestive de Duvau, *MSL*, XII, p. 138, *A propos des initiales latines*.

On voit à quel point les avis diffèrent. Parfois, chez un même savant, des retours d'opinion se produisent. Tel qui autrefois était enclin à admettre un accent d'intensité initiale définit aujourd'hui avec beaucoup plus de prudence la « valeur spéciale » de l'initiale latine ; tel autre, après avoir soutenu, avec Bentley et Ritschl, qu'il y a chez les Latins une tendance à faire coïncider l'ictus et l'accent, se montre aujourd'hui beaucoup moins affirmatif[1].

Je pense que s'il est difficile de s'entendre, c'est que l'on s'en tient à des règles trop fixes ; les uns voulant que partout et toujours il y ait une intensité et une coïncidence de l'ictus et de l'accent, les autres niant l'intensité et prétendant que jamais la coïncidence n'a été recherchée par le poète entre l' « accentus » et l' « ictus ». Vouloir poser en pareille matière des règles fixes est très dangereux. En français, où l'accent est à peu près insensible et porte en principe — là où il s'observe — sur la syllabe finale, nous constatons des déplacements suivant les nuances affectives de la pensée. L'adverbe *vraiment* indiquant l'étonnement pur et simple porte l'accent sur la dernière syllabe ; lorsqu'il comporte une valeur ironique, il est accentué sur l'initiale, et l'on y constate à la fois un ton (accent de hauteur) et un accent d'intensité : *vraiment?* *vraíment?* Il est des plus probables qu'il en a été ainsi en latin : certaines coïncidences de l'ictus et de l'accent ont un sens, d'autres n'en ont pas. C'est la phrase qui décide la valeur propre du mot, la construction qui met en valeur tel ou tel terme, etc. Il en est de même pour l'ordre des mots. Certaines places du vers sont le plus souvent affectées à des mots importants, mais il arrive aussi qu'elles soient occupées par des mots creux, voire par des enclitiques. M. Lindsay cite comme caractéristique la coïncidence entre l'*ictus* et l'accent dans ces vers de l'*Amphitryon*, 926-927 :

> Nunc quando *fac*tis me impudicis abstini
> Ab impudicis *dic*tis auerti uolo,

ou 35-36 :

> Nam iniusta ab *ius*tis impetrari non decet
> Iusta autem ab *in*iustis petere insipientiast.

Mais, on le voit, accent et ictus ne sont pas les seuls éléments qui interviennent dans ces vers : nous avons des antithèses : *factis*, *dictis ; iniusta ab iustis*, *iusta ab iniustis ; impetrari*, *petere ;* des constructions opposées : *factis impudicis*, *impudicis dictis ;* des parallélismes ou des reprises d'expression : *abstini*, *auerti ; non decet*, *insipientiast ; impudicis*,

1. Cf. Lindsay, *The accentual element in early latin verse*, dans son édition des *Captiui* de Plaute. Appendice, p. 357-374. Voir aussi la *Praefatio* de l'édition d'Oxford des Comédies de Plaute, vers la fin ; et *Early latin verse*, p. 28 et suiv.

impudicis; une mise en relief par disjonction *factis me impudicis*, etc. La phrase serait-elle écrite en prose que la voix mettrait tout naturellement en relief les mots qui sont frappés de l'ictus.

C'est dans cet esprit qu'il faut interpréter et développer la remarque de Ritschl, qui corrige l'affirmation trop stricte de Bentley : *etiam ueteris comoediae tragoediaeque arti metricae pro fundamento fuisse quantitatis obseruationem... cum eius autem quantitatis seueritate summa accentus obseruationem*, quoad eius fieri posset, *conciliatam esse* (Prolegomena du *Trinummus*, XV, p. CCVII). C'est ce qu'a fait M. Eduard Fraenkel à qui l'on devait déjà une bonne étude sur « ce qu'il y a de Plaute dans Plaute[1] ». Car si dans sa conclusion il pose en principe que « dans l'ancien vers parlé l'ictus est lié à l'accent du mot[2] », il est bien obligé d'admettre des exceptions, notamment des « groupes syntactiques », *syntaktische Zusammenhänge*, ou sémantiques, dans lesquels le poète a la liberté du choix, et de reconnaître que dans bien des cas il y a aussi liberté d'indifférence[3]. Je ne puis entrer dans la discussion de détail des exemples qui sont innombrables : en tout cas, tous ceux qui s'intéressent à Plaute, à la métrique et à la prosodie ancienne, et d'une manière plus générale à la théorie de l'accent latin, devront le lire. Même s'ils ne partagent pas les opinions de M. Fraenkel, ils auront profit à discuter avec lui. Car il connaît bien les choses dont il parle, et il a longuement réfléchi sur le problème des rapports de la poésie et de la langue parlée : ce qu'il dit de l' « idéalisation » de la langue écrite me paraît parfaitement juste.

A. Ernout.

E. Yoder, *The position of possessive and demonstrative adjectives in the « Noctes Atticae » of Aulus Gellius.* Diss. Pennsylvania. Language Dissertations published by the Linguistic Society of America, II, 1928, 103 pages.

Si je suis pour quelque chose dans la vogue que rencontrent aujourd'hui les études d'ordre des mots, je m'en félicite vraiment, surtout en présence de travaux aussi bien conduits que celui-ci.

A vrai dire, je n'aurais pas choisi pour texte d'enquête celui d'Aulu-Gelle ; quelle idée de prendre un auteur de langue peu sûre, plus technique que littéraire, et certainement influencée par les besoins de l'ex-

1. *Plautinisches im Plautus*, dans les *Philol. Untersuch.*, éditées par Kiessling et Wilamowitz. Moellendorff, fasc. 28, 1922.

2. *Im altlateinischen Sprechverse ist der Iktus an den Wortakzent gebunden*, p. 342.

3. « *Denn es ist ja unverkennbar dass bei keiner einzigen der von uns betrachteten Erscheinungen volle Konsequenz im Sinne eines Entweder-Oder herrscht, dass vielmehr überall ein Sowohl-Als auch gilt,* » ibid.

posé scientifique ! M. Yoder lui-même avoue, mais bien tardivement, p. 96 et 97, que le notable pourcentage d'exceptions qu'il rencontre doit être dû à la nature du style de son auteur : « carelessness » et « artificial quality ». La chose est d'autant plus grave que précisément, par une méthode excellente, c'est surtout à dépister et interpréter les exceptions que s'attache M. Yoder (p. 7).

M. Yoder a limité son enquête à un auteur, ce qui est d'une bonne méthode, d'autant plus que sa monographie fait suite à toute une série de monographies analogues publiées aussi en Amérique : de E. A. Menk sur le possessif dans les *Discours* de Cicéron (recensée ici même dans un précédent Bulletin critique), de G. E. Patterson sur le possessif dans Salluste, et de E. Yoder lui-même sur le possessif et le démonstratif dans Caton et Varron.

Il a eu raison aussi de ne considérer qu'une catégorie limitée d'adjectifs ; encore lui reprocherais-je de ranger parmi les démonstratifs (!) *is* et *ipse*, surtout ce dernier, qui se venge du reste en refusant d'obtempérer aux règles édictées pour ses assimilés.

Ceci dit, je ne saurais guère présenter de critiques à M. Yoder, puisqu'il me fait la grâce de suivre les cadres que j'ai établis. Ses observations concordent avec les miennes, sauf sur certains points de détail où le désaccord qu'il signale peut être une occasion opportune de réviser quelques principes. Je ne le suivrais pas lorsqu'il croit pouvoir, après tant d'autres, expliquer certains ordres exceptionnels par le désir d'éviter un hiatus (p. 47, 58 et *passim*). En revanche, il est tout à fait vraisemblable d'attribuer à l'écrivain latin le souci d'éviter les cacophonies du type *quidem eiusdem*, *indidem eiusdem* (p. 57 et 58). Il y a, p. 76, une remarque tout à fait ingénieuse, trop peu mise en valeur, sur l'influence qu'ont pu avoir sur l'ordre des mots latins les tournures grecques du type τῆς ἀρούρης ταύτης. Il y a, p. 69 et 70, l'amorce d'une observation qui mériterait d'être développée relativement à la place donnée à l'adjectif en accord avec certains substantifs déterminés : *hic* est très souvent, presque normalement, postposé aux mots *uerbum*, *nomen*, *uocula*, *uersus* ; des formules ainsi constituées, M. Yoder aurait dû rapprocher les groupes du même type observés p. 47 pour *uocis eius*, *uocum earum*. Il y a là une expression qui tend à se fixer, sans qu'on en aperçoive du reste immédiatement la raison, mais en tout cas par le fait d'une habitude qui nous dispense de chercher pour chaque cas une explication particulière. Quand on aura solidement établi les règles fondamentales de l'ordre des mots, il y aura lieu de se préoccuper du rôle pertubateur (ou, ce qui revient au même en un sens, normalisateur) des formules stéréotypées de ce genre.

Dans le détail, je suis d'ordinaire tout à fait d'accord avec M. Yoder

sur l'interprétation des exemples ; je lui signale que, p. 88, les ordres anormaux *legis istius*, *loco isto*, *imaginem istam* s'expliquent fort aisément par la considération du contexte antérieur, où on lit : *huius legis*, *hoc in loco*, *illa imago* ; l'ordre *istius legis*, *isto loco*, *ista imago* aurait eu pour effet d'opposer les démonstratifs deux à deux, ce qui eût fait un véritable faux sens ; l'ordre adopté par Aulu-Gelle nous permet d'accepter l'équivalence, par ailleurs singulière et instructive, de *huius-istius*, *hoc-isto*, *illa-ista*.

Publications de Barcelone.

Il est impossible de ne pas signaler une fois de plus à l'attention du monde savant l'activité de l'école catalane de Barcelone, dont les publications, subventionnées par les fondations et institutions Bernat Metge, Concepció Rabell i Cibils, Patxot, se succèdent sans arrêt, en volumes agréables, souvent luxueux.

L'année 1928 a vu paraître deux volumes énormes de *Materials* (*Obra del cançoner popular de Catalunya*) qui comprennent plus de 800 pages grand in-4° de mémoires, enquêtes, monographies, chroniques, deux volumes considérables d'*Estudis universitaris catalans*, qui intéressent le latin par la publication de divers textes médiévaux, enfin deux volumes de la *Collection Bernat Metge* : un tome II d'*Ausone* (Épîtres et Opuscules), texte établi par J. Balcells, traduction par C. Riba et A. Navarro, et un tome I des *Lettres de Sénèque*, texte et traduction de C. Cardó.

L'édition d'*Ausone* sera la bienvenue, même hors de Catalogne, vu que cet auteur ne nous est guère accessible que par les éditions de Schenkl et Peiper. C'est en partant de ces éditions que M. Balcells a établi son texte, selon une méthode assez conservatrice, mais il a pu utiliser heureusement les recherches que le regretté De la Ville de Mirmont avait consacrées à Ausone. Une partie du travail bibliographique est due à une collaboration bénévole de notre compatriote, et la substantielle Introduction de M. Balcells lui doit également beaucoup, surtout en ce qui concerne la personnalité et la biographie d'Ausone.

Le volume I des *Lettres à Lucilius* contient les cinq premiers livres. Cette édition a pour principal intérêt d'être la première parue après la réhabilitation du manuscrit Quirinianus de Brescia et l'édition de M. Beltrami qui l'a pris pour base, car on sait que M. O. Hense, lors de son édition de 1921, n'avait pu prendre connaissance, et très imparfaitement, que du premier volume de l'édition Beltrami. Le deuxième volume de cette édition n'a paru qu'en 1927 ; je me propose d'en parler dans un prochain Bulletin, et je me réserve de revenir à cette occasion sur la présentation du texte dans l'édition Cardó.

L. Annaei Senecae Dialogorum liber VI : Ad Marciam de consolatione, texte latin publié par Ch. Favez. Paris, De Boccard, 1928, LXXI & 104 pages.

M. Ch. Favez nous avait donné il y a dix ans une édition de la Consolation à Helvia ; il publie aujourd'hui sur le même plan la Consolation à Marcia. Ce sont des éditions explicatives, avec commentaire abondant et introduction développée, mais aussi critiques dans la mesure où le permettent les données manuscrites fournies par la tradition.

L'objet même des deux Consolations et la personne du destinataire font que l'auteur a pu sans se répéter développer la partie historique de ses Introductions, et dans cette partie il a même apporté quelques considérations nouvelles, en particulier sur la date probable de la Consolation à Marcia[1]. Mais il y a une partie commune aux deux Introductions, où l'auteur était exposé à des redites ou contraint à une refonte : c'est celle où, ici et là, il traite des sources de Sénèque et de sa forme littéraire ; les deux Introductions contiennent sur la philosophie, la déclamation et le style des observations qui eussent naturellement gagné à être groupées, si les conditions de la publication l'avaient permis. Il est difficile, à propos d'une seule Consolation, de traiter des questions qui se posent à propos de toutes ; l'exposé déborde plus d'une fois le sujet considéré : ainsi quand l'auteur, après nous avoir dit, p. LVI, que l'influence a été grande de la diatribe sur la déclamation, est obligé de noter que précisément dans la Consolation qui nous occupe cette influence est négligeable ; ou quand, après avoir indiqué le penchant de Sénèque à affecter le style familier, p. LVII, il ne trouve à signaler dans notre Consolation que quelques rares exemples, dont plusieurs même sont douteux[2]. On pensera sans doute qu'il y a dans cette introduction trop et trop peu : trop si c'est une introduction à la Consolation à Marcia, trop peu, si c'est une introduction à la Consolation chez Sénèque. Mais les élèves qui utiliseront l'édition n'auront pas à se préoccuper de ces difficultés d'adaptation et de présentation, et ils posséderont tout l'essentiel, après la lecture de ces pages agréables, pour comprendre le texte qu'on leur propose.

1. J'ai quelque peine à adhérer, p. XXII, à l'explication du mot *patri*; il est tout de même un peu fort d'évoquer le chagrin hypothétique d'un père quand on s'adresse à une mère veuve; la seule explication possible serait que Sénèque reproduit une formule toute faite, une clause de style, sans application actuelle, mais alors il faudrait en chercher la source. — Je suis moins embarrassé que M. Favez par le fait que Sénèque écrit sa consolation trois ans après le deuil qui en fournit l'occasion (p. XIV); je ne chercherais pas à ce retard d'explication particulière : étant donné ce que M. Favez lui-même nous dit fort bien des règles du genre, la consolation est un régal qui se déguste froid.

2. Ainsi *hoc* est un archaïsme ou un vulgarisme, mais difficilement l'un et l'autre; *non est quod, mihi crede, ita est*, sont des expressions du style dialogué, non spécialement familières.

Le texte est établi à l'aide des secours courants et des apparats usuels[1]; c'est dire que M. Favez ne s'est pas préoccupé de la question des manuscrits « deteriores » que j'ai posée dans un article de la *Revue de philologie*, 1913, p. 47 et suiv. Aussi me garderai-je prudemment de suivre M. Favez dans ses tentatives parfois hardies (cf. p. 34 et 35, où il reconstitue tout un passage autrement que les éditeurs précédents) pour corriger sans ressources suffisantes les nombreux « loci desperati ».

Pour le commentaire, M. Favez s'est mis à la portée des élèves, en multipliant les éclaircissements, rapprochements, renvois à l'Introduction, notes historiques ; professeurs et élèves lui seront reconnaissants de les avoir fait profiter du fruit de longues recherches et d'avoir contribué à éclairer sur bien des points le texte d'un auteur des plus décevants et des plus attirants à la fois.

J. Marouzeau.

Sexti Properti quae supersunt opera, éd. O. L. Richmond. Cambridge, Librairie académique, 1928, 431 pages.

L'édition de M. O. L. Richmond est nouvelle dans toute l'étendue et dans tous les sens du mot. La collation des manuscrits a été refaite, l'apparat critique entièrement refondu. Le *Neapolitanus* garde, selon son droit, le premier rang ; mais à côté de son témoignage est souvent admis celui du groupe C, lettre désignant la concordance d'une famille de manuscrits du xve siècle, ayant plusieurs représentants auxquels les humanistes ont fait des emprunts qui passaient jusqu'ici pour leurs corrections personnelles. Enfin, M. Richmond a étudié les incunables et en a tiré d'autres leçons, provenant également de manuscrits consultés par d'anciens éditeurs. La division de Lachmann en cinq livres est maintenue. Mais le premier ayant repris son titre ancien de « Cynthia », les suivants sont numérotés de I à IV. Je ne m'arrêterai pas aux considérations biographiques et littéraires, dont l'intérêt n'est cependant pas négligeable, et j'en arrive aux aspects particulièrement « révolutionnaires » de l'ouvrage.

Chacun sait dans quel état de confusion nous est parvenu le texte de Properce, et l'on doit avant tout rendre hommage au courage d'un auteur qui entreprend de le présenter une fois de plus au public. Rien de décisif n'ayant été jusqu'ici prononcé relativement au poète de Cyntia, la carrière reste ouverte. La franchise avec laquelle M. Richmond s'y engage plaira à quiconque préfère à des réparations ti-

1. Il y a inconvénient à appeler D les « deteriores » en bloc, puisque cette sigle est adoptée depuis Fichert pour un des mss. de Milan, qu'il n'est pas sans intérêt de distinguer des autres, et au contraire il était peut-être superflu de faire l'honneur d'une sigle spéciale au ms. F, qui n'est pas le meilleur de ceux de Florence. Enfin, puisque l'édition est critique, il eût été bon de joindre à l'introduction une note sur l'état du texte, qui permit d'interpréter l'apparat et les conjectures présentées.

mides et fleurant l'expédient une refonte radicale et complète. Elle ne saurait, en effet, l'être davantage. Une idée l'inspire, très en faveur depuis quelques années et qu'ont illustrée déjà les corrections de Lachmann au texte de Lucrèce et celles de L. Havet à celui de l'Orateur. On croit pouvoir récupérer d'après certains indices la disposition matérielle d'un manuscrit type disparu, et, par l'évaluation du contenu de ses cahiers, feuillets et pages, reconnaître la répartition primitive du texte et les bouleversements dont il a pâti. C'est à Lachmann encore qu'est dû le point de départ de la théorie concernant Properce. Le philologue allemand a cru s'apercevoir que, dans la première élégie du dernier livre, un passage de seize vers s'était fourvoyé dans un contexte auquel il n'appartenait pas. Des accidents du même genre ont permis à M. Richmond de constater le déplacement de sections contenant un nombre de vers multiple de seize et d'admettre comme manuscrit type un représentant écrit en onciale, renfermant seize lignes à la page, dont les feuillets auraient été mélangés par quelque accident, origine du désarroi actuel de notre texte (p. 18 et suiv.). Cette théorie l'a amené à reconnaître et à corriger, dans la mesure où il l'a pu, des lacunes et des déplacements déjà constatés par les éditeurs précédents, mais dont la révision n'avait jamais été faite d'une manière aussi systématique.

Une autre nouveauté est la division des poèmes en stances. Phillimore en avait émis le premier l'idée et l'auteur a été incliné en ce sens par des considérations empruntées soit à Properce lui-même (p. 6 et suiv.), soit à la structure de ses poèmes (p. 27 et suiv.), soit enfin par des comparaisons avec les modèles de Properce. Les schémas ainsi établis offrent de nouveaux repères pour la vérification des transpositions et des lacunes.

La partie la plus laborieuse de l'œuvre a été la reconstitution du livre II de la Vulgate, dont les difficultés avaient déjà donné occasion à Lachmann de le scinder en deux. M. Richmond croit que le scribe y a rapproché, au hasard de son flair, des commencements et des fins d'élégies, mis en liberté par la dislocation des feuillets (p. 38 et suiv.). Dans cette matière, qu'il estime chaotique, l'éditeur s'est efforcé de remettre l'ordre. C'est dire qu'ici son texte s'éloigne beaucoup des textes proposés jusqu'à ce jour.

Les objections ne peuvent manquer d'être provoquées en foule par des procédés aussi hardis. Le principe de la méthode a déjà été critiqué à l'occasion de l'édition de Lucrèce par Lachmann. M. Chatelain a remarqué qu'on ne peut fonder sur un calcul mathématique l'évaluation des pages d'un manuscrit, où mille circonstances, mauvaise qualité de certaines parties, exigences des miniatures, etc..., amènent le scribe à ménager des blancs. On peut aussi élever un doute sur la valeur logique des prémisses étayant la conclusion : la division en stances et la réparti-

tion en pages de seize lignes devraient être prouvées elles-mêmes avant d'être utilisées comme preuves. Quant à la considération du sens, son efficacité, pour engendrer la conviction, est particulièrement faible dans la poésie élégiaque, où la liaison des distiques est si lâche et où l'idée déborde si rarement le groupe de deux vers. Il ne faut pas oublier non plus que les anciens ne comprenaient pas toujours comme nous les exigences de la logique et que, dans les textes les mieux établis, leurs conclusions vont parfois au rebours de celles que nous aurions tirées à leur place.

Ces réserves faites, on ne saurait nier que l'édition de M. Richmond ne peut passer inaperçue ni manquer de faire honneur à son auteur. D'abord elle rompt avec les timidités — osons dire : avec les hypocrisies — des transpositions sournoises et des réparations honteuses. Ensuite elle présente un texte entièrement renouvelé. Nul, assurément, pas même, je suppose, l'éditeur, ne se figurera qu'il nous a donné un « Properce retrouvé ». Mais ces grands remuements transforment l'atmosphère d'un auteur et réveillent des efforts qu'assoupissait la stagnation. Ces bénéfices seront-ils dépassés? Il serait prématuré de se prononcer en quelque sens que ce soit. Le temps seul jugera une œuvre de cette envergure et montrera par son passage ce qu'elle contient de solide et quelles parties en demeurent caduques.

A. Guillemin.

Abbé D. Tardi, *Fortunat. Étude sur un dernier représentant de la poésie latine dans la Gaule mérovingienne.* Thèse. Paris, Boivin, 1927, xvi & 288 pages.

Si M. l'abbé Tardi n'a pas hésité à reprendre à nouveau un sujet maintes fois traité et à lui consacrer tout un volume, c'est qu'à son gré Fortunat, jusqu'à présent, n'avait été ni bien compris ni équitablement jugé, faute d'avoir été étudié à la lumière de l'histoire et replacé, comme il convenait, dans son temps et dans son milieu. Que l'objection soit ou non fondée — et à vrai dire, il semblait que ce qui avait pu si souvent valoir à Fortunat les honneurs de la critique, c'était moins sa personne que les circonstances parmi lesquelles le hasard l'avait fait vivre, la situation particulière qu'il occupe aux frontières de deux civilisations, l'intérêt de son témoignage sur la société mérovingienne — il faut reconnaître que M. Tardi ne s'écarte pas pour son compte du point de vue historique qu'il s'est d'abord assigné.

Dépositaire d'une double tradition, littéraire et religieuse, chrétien sincère et nourri, d'autre part, aux études profanes, Fortunat, son éducation achevée aux écoles d'Aquilée et de Ravenne, s'en va vers les pays du Nord, traverse la Germanie, parcourt la Gaule, entre en relations avec Radegonde, qui lui confie l'intendance de ses fondations

pieuses : c'est là, dans sa vie, la période de formation, laquelle fournit à M. Tardi le sujet de sa première partie : les influences. Finis désormais les voyages et les aventures, Fortunat se fixe en pays gaulois ; pendant une dizaine d'années, jusqu'à son entrée dans les ordres, il y va faire figure de poète officiel, composant, au hasard des rencontres, des demandes ou des commandes, soit des panégyriques, dont la flagornerie éhontée se tempère de candide inconscience, soit des poèmes de circonstance, des épitaphes, des hymnes religieuses. Toute cette œuvre poétique, avec les indications qu'elle renferme sur l'homme, est analysée par M. Tardi dans une seconde partie : les sources d'inspiration. En d'autres termes, la matière. Et comme cette matière, c'est la réalité de la vie quotidienne, nous aurons également un tableau, d'après Fortunat lui-même, de la société semi-barbare au service de laquelle il a mis ses talents de civilisé et de lettré.

On peut évidemment à ce plan faire quelques objections ; trouver parfois factice, voire injustifiée, la distinction entre les « influences » et les « sources d'inspiration ». Mais ce sont des détails sans importance et sur lesquels il y aurait mauvaise grâce à insister.

Ce qui est plus regrettable, c'est que ces recherches, si consciencieuses soient-elles, n'apportent à peu près rien de nouveau. Il est vrai qu'en cet ordre de choses, ce qui fait l'originalité, ce n'est souvent que la nouveauté des points de vue, le rapprochement des faits entre eux et leur interprétation les uns par les autres. M. Tardi compte certainement beaucoup à cet égard sur les explications qu'il donne du caractère ou de la conduite de son personnage. Effort méritoire, mais qui, fréquemment, passe le but. Il n'est démarche si simple dont il ne faille trouver des raisons historiques profondes. Le départ de Ravenne, par exemple, que Fortunat explique tout bonnement par sa dévotion à saint Martin, ne saurait se comprendre, qu'on ne mette d'abord en branle et l'Église et l'Empire. C'est allumer un incendie pour éclairer sa lanterne. Réciproquement, le voyage de Germanie ne peut pas avoir eu l'influence qui lui est attribuée sur la formation de l'esprit de Fortunat.

Cette disproportion des effets aux causes se marque encore dans la troisième partie, qui traite des moyens d'expression. M. Tardi croit pouvoir discerner, dans la langue et le style de Fortunat, les indices d'une adaptation, inconsciente ou réfléchie, à ses conditions d'existence dans sa nouvelle patrie et à son rôle d'intermédiaire entre deux civilisations. Rien n'est moins probable ; rien, en tout cas, n'est moins prouvé, et les arguments de notre auteur sont sur ce point d'une insuffisance absolue. Les points de comparaison, d'autre part, sont trop peu nombreux pour nous permettre de définir la place qui revient à Fortunat dans l'évolution de la langue. Fragmentaire et incomplet — de parti pris d'ailleurs et parce qu'on a voulu se limiter à quelques exemples

— ce livre III ne rend aucun des services qu'on est en droit d'attendre d'une étude sur la langue et le style d'un écrivain.

On touche ici à un défaut commun à tout l'ouvrage. Il donne à la fois trop et trop peu. Des galeries amorcées, des sondages dans toutes les directions ; peu ou point de questions qui soient traitées tout à fait à fond, fût-ce au prix de quelques sacrifices ailleurs. Comment, par une telle méthode, on gâche de beaux sujets, c'est ce que montre le chapitre sur la *Vita Martini*, qui aurait pu être l'un des plus intéressants pour l'histoire littéraire, et qui demeure en fait l'un des moins instructifs.

Ce défaut est trop souvent aggravé par la gaucherie et l'impropriété de l'expression. L'absence de précision, et l'on serait parfois presque tenté de dire la méconnaissance de la valeur des mots, produit en plus d'un endroit l'impression d'une incohérence ou d'une contradiction dans les jugements qui fait tort à la pensée de l'auteur. Il faut, pour le mettre d'accord avec lui-même, une sorte de rajustement. Ainsi en est-il de la physionomie de Fortunat, qui se dégage d'abord avec peu de netteté, mais dont, à la réflexion, les traits se précisent et paraissent devoir être conformes à la réalité. « Fortunat, dit M. Tardi (p. 150), n'est pas un grand poète, mais c'est un de ces esprits heureux et faciles que l'on ne trouve jamais pris de court sur les sujets les plus variés. Sensible, enjoué, bienveillant, il fut un compagnon aimable et recherché ; mais sa bonté... avait le défaut d'être banale et de se prodiguer avec excès. » Il semble bien que ce soit la note juste. En somme, un grand fond de simplicité, peu de passions, beaucoup d'indulgence pour soi-même, pour les autres et pour la vie.

Savoir, maintenant, s'il valait la peine, pour le dire, d'écrire un octavo de près de 300 pages, c'est une autre question, et que les lecteurs résoudront à leur gré. Tant il y a que le livre existe, et du moment qu'il existe, ceux qui voudront prendre de Fortunat une idée d'ensemble, propre au besoin à servir d'introduction à l'étude de ses œuvres, y recourront avec profit.

Paul VALLETTE.

Les « Epitomae » de Virgile de Toulouse. Essai de traduction critique, avec une Bibliographie, une Introduction et des notes, par l'abbé D. TARDI. Thèse complémentaire de doctorat. Paris, Boivin, 1928, 151 pages.

Ce pauvre Virgile n'a pas de chance — ou, si l'on préfère, il a la malchance qu'il mérite — : c'est la seconde fois qu'il est l'objet d'une thèse complémentaire[1], et traité comme il arrive qu'on le soit dans ces sortes de pensums supérieurs. M. l'abbé Tardi consacre en tout et pour tout 30 pages d'introduction plus 6 pages de notes à l'examen de 100 pages

1. Cf. E. Ernault, *De Virgilio Marone grammatico Tolosano*. Thèse latine. Paris, 1886.

d'un texte des plus difficiles, propre à mettre sur les dents latinistes, médiévistes, philologues, linguistes et historiens.

Faut-il critiquer cette Introduction qui, vu sa dimension, ne pouvait qu'effleurer ou même tout juste énoncer les problèmes? Elle est faite presque tout entière d'une compilation des théories de Maï, Osann, Ozanam, Lejay et Roger, sauf peut-être quelques vues plus personnelles sur les rapports de Virgile avec la kabbale. Les arguments retenus ne sont pas convaincants : l'identification de Julius Blastus et de Rigadis avec Bladastus et Rigonthe, qui est acceptée p. 15 pour fixer la chronologie, n'est pas plus vraisemblable que celle de Sedulius avec Vilondius et des deux Istrius, qui est repoussée p. 13. L'argument grammatical qui fonde des rapports avec saint Jérôme sur l'emploi de cinq ou six mots (p. 26, note 1), qui ne sont pas ailleurs sans exemple, ne porte pas davantage. Il y a une contradiction formelle — peut-être essentielle — entre l'énoncé de la p. 7 : « une école de grammairiens qui ne se rattache à rien de connu », et celui de la p. 21 : « Virgile n'a pas inventé une nouvelle grammaire latine... ; le fond reste bien celui que lui avaient transmis ses prédécesseurs. » Faut-il s'étonner que la conclusion de ce bref examen ne nous apprenne rien sur le rôle de Virgile, sinon qu'il a servi « d'intermédiaire entre le passé et l'avenir » (p. 34), rien sur sa personne et sa valeur, sinon qu'il a été « trop bafoué par les uns, trop exalté par les autres » (p. 34) !

C'est sur la traduction que M. Tardi a fait porter tout son effort. Malheureusement, il faut établir un texte avant de le traduire. M. Tardi a pris à peu près tel quel celui qu'on lui offrait, celui que lui offrait l'édition Huemer, de 1890, que Huemer lui-même donnait comme provisoire (préface, p. XIV), et dont Stangl a démontré qu'il était fondé, d'une part, sur une utilisation imparfaite du texte de Maï, d'autre part, sur une collation inexacte des manuscrits. Or, depuis l'édition Huemer, Stangl a collationné un nouveau manuscrit, celui d'Amiens, de sorte que nous avons aujourd'hui les éléments d'un apparat critique suffisant. M. Tardi n'a pas cru devoir entreprendre la critique de son texte : il adopte parfois des variantes de A (p. 43, *amicos*), pêle-mêle avec des conjectures de Stangl (p. 41, *fari*) ; ailleurs il s'en tient, sans prévenir, au texte de Huemer (p. 37, *accitandum*), même quand il reconnaît lui-même que ce texte ne présente aucun sens (p. 37, *minula sapidinis*, et note 3), même quand il ne représente qu'une conjecture (p. 85, *oritur*).

Le principe même de la traduction est mal défini (p. 34) ; il consiste à « dégager d'abord la marche de la pensée en gardant aussi rigoureusement que possible l'ordre des périodes » (que serait une traduction qui renverserait cet ordre?), et à respecter, « à l'intérieur des périodes, l'ordre des mots, qui même chez Virgile ne sont point *toujours* disposés

au hasard » (c'est donc qu'ils le sont tout de même le plus souvent ; alors pourquoi respecter l'ordre?).

On relèvera dans la traduction des erreurs matérielles : « Stillinus » rend le nom propre qui est à l'ablatif sous la forme *Stilline* p. 123, et *Stillone* p. 137 ; « Énée » traduit à la fois le *Aeneae* de la p. 39 et le *Aeneus* de la même page, qui est *Anneus* dans Hübner. Dans le chapitre de l'étymologie, la traduction ne fait pas toujours apparaître l'explication proposée par Virgile : p. 122, je crois bien que *uentus* est à rapprocher de *uenas* plutôt que de *perveniat;* p. 55, *plebs* doit être rapporté à *plenis;* le sens de *quassus*, p. 85, est mal dégagé : phrase, exemple, paradigme...? P. 42, la traduction de *nec inclinaret assensum* est un non-sens ; mais que faire de mieux en présence d'un texte non établi !

Ce ne sont pas, hélas ! les notes qui résolvent les difficultés ; on peut à peine dire que les notes accompagnent la traduction ; elles sont empruntées pour une bonne part à des études antérieures, de Duvau (n. 13, 32), Lejay (n. 15, 20, 30), Roger (n. 3), Lambert (n. 57), Marty-Laveaux (n. 82), à des prédécesseurs non signalés (n. 28) ; plusieurs sont inquiétantes : n. 53, comment est-ce une erreur de dire que le latin n'a pas d'article? n. 35, que vaut l'explication de *goela* par gr. γοαῶ? Quelques-unes contiennent des inexactitudes : n. 4, la citation attribuée à Diomède est de Varron. Il y en a d'inutiles : que nous apprend dans cette note 4 le rapprochement de *oratio* et de *latinitas?* Mais surtout, que de notes seraient désirables, que nous cherchons en vain ! Que de passages incompréhensibles, comme celui qui est signalé dans la n. 11 sur l'aspirée, et tout le paragraphe qui précède ! Que de mots à commenter, comme les termes de « spondée » et « dactyle » dans le chapitre de la métrique, ceux de *producta* et *longa* (syllaba) ! Que de mots pris dans un sens étrange, comme le *diuitia* de p. 77 ! Que de mots positivement inconnus par ailleurs, comme beaucoup de ceux qui figurent dans l'index de Huemer : *pada* = partie, *minula* = doctrine, *mederia*, etc., etc.

Ces insuffisances font oublier les réels mérites de l'auteur de cette thèse. Sa traduction représente un effort considérable, un travail consciencieux et intelligent ; elle l'a obligé à se poser sans fin des questions sans réponse, à faire des enquêtes en tous sens, à prendre parti dans les cas les plus désespérés ; elle a dû être un réel tourment, et le courage de l'auteur mérite d'être reconnu ; regrettons qu'il lui ait été interdit de recueillir le fruit de son travail par le fait qu'il s'était limité au cadre d'une « petite thèse ».

Il reconnaît du reste lui-même qu'un travail d'ensemble reste à tenter sur le sujet qu'il a choisi (p. 34). Souhaitons que celui qui l'entreprendra se persuade que rien ne sera fait tant qu'on n'aura pas sous la main un texte bien établi, pourvu d'un commentaire abondant, éclairé par tous les rapprochements que peuvent fournir les textes de grammai-

riens, tiré enfin de l'isolement et de l'obscurité où le laisse encore le présent travail.

J. Carcopino, *Autour des Gracques. Études critiques.* Collection d'études anciennes, publiées sous le patronage de l'Association G. Budé. Paris, Les Belles-Lettres, 1928, 305 pages.

En attendant l'*Histoire de la république romaine* qu'il doit publier dans la Collection dirigée par M. G. Glotz, M. J. Carcopino nous donne ici une sorte d' « apparatus criticus » pour l'interprétation d'une des périodes les plus difficiles, les plus importantes et les moins connues de l'histoire romaine.

L'ouvrage est de critique, et, pourrait-on dire, de méthode. Le premier principe de l'auteur a été de « recouvrer à l'égard des documents antiques une entière liberté de jugement » (p. 2) ; ceci supposait une critique préalable des postulats établis par les modernes : l'intuition géniale, mais parfois hâtive, de Mommsen, est soumise à une critique impitoyable autant que respectueuse.

Cette liberté d'esprit vis-à-vis des modernes trouve lieu de s'exercer à plus forte raison vis-à-vis des historiens anciens. Est-il besoin de dire qu'ils ne résistent guère à l'épreuve? Nulle part mieux que dans ce livre on ne voit comment se sont constituées, perpétuées ou déformées les traditions : à l'origine, un fait mal établi, ou immédiatement interprété par quiconque peut en tirer parti ; puis une transmission servile, indifférente à la critique des témoignages ; des arrangements littéraires, avec la préoccupation de dramatiser ou de moraliser ; par-dessus tout la tendance à imaginer des explications qui prennent la place des causes ignorées... Quand on a vu analyser, disséquer les témoignages anciens, quand on a touché du doigt emprunts et faux, invraisemblances et contradictions, on se demande comment l'historien va rebâtir sur ce néant. Il y réussit si bien que ce volume de critique s'achève en une construction imposante.

D'abord, M. Carcopino fait son choix. Appien est d'ordinaire un piètre garant ; mais pour une fois où il a ignoré ou abandonné les sources de Plutarque et suivi une autorité nettement supérieure, c'est lui qui doit nous servir de guide (cf. le chap. I).

Ensuite, M. Carcopino a d'autres témoins. Familier comme personne avec l'épigraphie, il sait trouver dans une inscription mutilée, méconnue, négligée, le trait de lumière qui illumine une époque (cf. l'interprétation du cippe de Carthage, p. 134, 164, 184, 235 et suiv.).

La critique des textes joue naturellement un rôle capital dans cet ouvrage : on appréciera l'ingéniosité de la correction de νόμων en νομέων, qui rend à un texte d'Appien son sens et sa valeur (p. 263 et suiv.), la hardiesse (peut-être trop confiante, en particulier pour l'interprétation de

eo morborum temouit) de la restitution du palimpseste de Bobbio (p. 115 et suiv.). Sans même corriger les textes, M. Carcopino sait leur faire rendre plus et mieux que personne avant lui : c'est par une interprétation avisée du mot *alternant* dans Pline l'Ancien qu'il arrive à restituer l'ordre de naissance des enfants de Cornélie. Ce verbe *alternare* se trouve, par un jeu du hasard, tenir une place extraordinaire dans le livre : un ἐναλλασσομένους d'Appien, moyen substitué à l'actif attendu (p. 204), conduit l'auteur à penser qu'il recouvre un *alternatos* latin, médio-passif qu'on ne trouve guère qu'après Columelle ; faut-il en conclure que le modèle d'Appien pour cette partie de son œuvre était un historien latin de la fin du Ier siècle? L'hypothèse inquiète peut-être autant qu'elle séduit, mais elle n'est qu'un luxe, et l'accueil qu'on peut lui faire ne change rien à la démonstration essentielle.

Un dernier trait de méthode qu'il faut mettre en valeur est le suivant : un ensemble de faits et de témoignages, disons plus : une unanimité de témoignages et d'interprétations concordantes peut ne rien prouver ; au contraire, un seul fait, un seul détail bien établi suffit pour renverser tout un système : fort d'une certitude laborieusement et scientifiquement acquise, M. Carcopino excelle à la faire jouer pour ainsi dire, à en étendre les conséquences de proche en proche, à en tirer des confrontations, des confirmations, des solutions. Le procédé, employé d'un bout du livre à l'autre, me paraît tout à fait caractéristique de la méthode de M. Carcopino.

Qu'après cela les résultats obtenus par la méthode soient d'inégale importance, qu'importe? D'autant plus qu'on ne peut jamais préjuger de l'importance d'un fait historique. Le plus insignifiant peut quelque jour donner la clef d'un problème essentiel, et c'est là la condamnation de ceux qui pensent que l'histoire se fait à grands traits, par les grands événements et en fonction des grandes idées. On pourra trouver un peu — comment dirai-je? — élastique, la conclusion du chapitre I, qui nous fait apparaître les Gracques non plus comme « les produits monstrueux d'un rapprochement entre ennemis, d'un mariage mal assorti et d'un amour paradoxal », mais comme « les fils ressemblants du mariage authentique de Cornélie, et en qui convergent des forces jumelles » (p. 81) ; on pourra être déçu de découvrir, comme conclusion à quarante pages de discussion serrée, que « la mort purement accidentelle de Scipion Émilien n'aurait été, dans l'évolution de l'histoire de Rome, qu'un incident sans conséquences » (p. 123) ; mais en revanche, quelles répercussions n'a pas sur toute l'histoire de cette période mal connue ou mal comprise la découverte fondamentale de « l'alternance triumvirale » établie d'une manière qui me paraît irrécusable au cours des 170 pages du quatrième chapitre ! Cette démonstration est le chef-d'œuvre de M. Carcopino ; elle nous donne une idée de ce que contiendra de nouveau-

tés le volume attendu sur l'histoire de la république, dont nous avons, du reste, un avant-goût par l'article publié récemment par l'auteur dans le *Bulletin de l'Association G. Budé*, fasc. 22, 1929, sur les *Lois agraires des Gracques et la guerre sociale.*

Mais encore une fois, ce que je regarde comme capital dans cette étude, c'est la méthode qui y est appliquée. Manquant de compétence pour en apprécier les résultats au point de vue historique, je tiens à dire que les philologues et les historiens de la littérature trouveraient profit à en utiliser les procédés, car elle est susceptible d'une application très étendue, et en particulier j'appelle de mes vœux le jour où quelque latiniste osera s'attaquer, avec les armes que lui aura forgées M. Carcopino, à l'histoire littéraire de cette époque des Gracques qui, par les problèmes qu'elle pose et l'obscurité dont elle s'enveloppe, n'est pas moins attirante et pas moins exaspérante que l'histoire politique.

J. Marouzeau.

Jean Bayet, *Herclè, étude critique des principaux monuments relatifs à l'Hercule étrusque.* Paris, E. de Boccard, 1926, 276 pages, IX planches.

Ce volume, consacré spécialement à l'Hercule étrusque, est le complément, très documenté et très précieux, du livre dans lequel M. Jean Bayet a étudié les origines de l'Hercule latin et à la valeur duquel nous avons rendu hommage dans un précédent article de cette *Revue.* L'examen critique, entrepris par M. Jean Bayet, porte sur toutes les images du dieu, qui ont été trouvées en Étrurie, peintures des hydries de Caeré, bronzes étrusco-ioniens repoussés ou fondus, statues de culte et figurines, représentations sur les miroirs, effigies monétaires. La description et le commentaire archéologique de toutes ces images occupent la première partie du livre ; l'un et l'autre attestent une connaissance précise et complète des documents et une remarquable pénétration. Dans une seconde partie, M. Jean Bayet s'attache à déterminer quels étaient les épisodes du mythe d'Hercule le plus fréquemment figurés en Étrurie ; il insiste sur les légendes qui mettent le héros soit aux prises, soit en contact avec Acheloos, les Centaures, les Amazones, Kycnos, Prométhée, Géryon ; avec divers animaux, le lion, les serpents, le cerf et la biche, les chevaux ; avec Cerbère et les Hespérides ; il consacre tout un chapitre à l'apothéose d'Herclè, à son attitude envers Junon, Athena Kourotrophos et le dieu étrusque Epiur. Enfin, la troisième partie de l'œuvre s'efforce de préciser la personnalité d'Herclè, dieu des eaux ; souvent groupé avec une déesse, tantôt Mlax, divinité assez énigmatique, tantôt Turan (Aphrodite-Vénus), tantôt Menrva (Minerve) ; nommé sur le Foie de Plaisance, où il occupe une place voisine de celle de Mars et d'un dieu étrusque nommé Catha.

Des analyses approfondies que M. Jean Bayet a faites des documents,

des légendes, des traits caractéristiques du dieu, il paraît bien ressortir que si Herclè l'Étrusque doit beaucoup, et d'abord son nom même, à l'Héraklès grec, il y a pourtant en lui des éléments qui ne sont pas d'origine hellénique. Ainsi les Étrusques ont connu un type d'Herclè, qui n'est pas venu chez eux de la Méditerranée orientale, et que M. Jean Bayet appelle le « type du lac Fucin », tant les exemplaires en ont été trouvés nombreux dans cette région ; « le nom a aussi l'avantage d'indiquer que ce type d'Hercule n'est pas strictement étrusque, mais bien plutôt italique ». Et plus loin, M. Jean Bayet écrit : « Dans l'Italie entière, mais particulièrement dans le Samnium et en Étrurie, vers la fin du ve siècle, s'est constitué un type d'idole d'Hercule différent du type ionio-cypriote qui, jusqu'à cette date, semble avoir été le seul reçu en Étrurie comme statue de culte. »

Et de même, dans les épisodes mythiques que reproduisent les œuvres d'art ou les ex-voto, « la légende grecque, sous sa forme vivante et pittoresque, se révèle jusqu'ici très peu active en Étrurie... Les Tyrrhéniens paraissent, de façon très consciente, avoir voulu montrer Herclè non point en lutte, mais en association avec les animaux de la légende, lion, serpent, biche, cheval peut-être. En quoi ils se rattachent à de très anciennes conceptions orientales... ». Et M. Jean Bayet se demande si ces conceptions ne sont pas venues chez les Étrusques par l'intermédiaire des Hellènes de la Grande Grèce, ou encore par l'intermédiaire des Carthaginois.

La personnalité de l'Herclè étrusque n'est pas davantage purement hellénique. Auprès des traits grecs, dont la présence est incontestable, des influences sémitiques ont probablement contribué à lui donner son aspect original, et la Sardaigne, où les Phéniciens résidèrent, a peut-être ici joué quelque rôle.

Enfin, la présence d'Herclè sur le Foie de Plaisance n'est pas sans devoir être retenue, puisque le nom du héros est le seul nom hellénique qui apparaisse sur le document, les autres noms étant soit proprement étrusques, soit d'origine latine.

Il y a donc, dans l'Herclè étrusque, autre chose que dans l'Héraklès hellénique. Qu'il s'y trouve des éléments d'origine orientale, il n'y a là rien d'étonnant, soit que les Étrusques les aient apportés au cours de leur migration de la mer Égée en Occident, soit qu'ils les aient empruntés aux Phéniciens et aux Carthaginois avec lesquels ils se sont trouvés en relations après leur établissement en Italie. Mais nous pensons qu'il faut aussi y reconnaître quelques traits italiques : le « type du lac Fucin » s'expliquerait difficilement par une influence étrangère. « Il paraît être né, écrit M. Jean Bayet, d'une collaboration entre peuples italiques ; comme tel, et s'il signifie quelque chose, il est l'indice d'une synthèse commençante, peut-être même déjà assez avancée, qui devait

aboutir à créer une figure d'Hercule ni grecque, ni étrusque, ni romaine, mais proprement italienne. »

J. TOUTAIN.

Jacques DE VREESSE, S. J., *Petron 39 und die Astrologie.* Amsterdam, H. J. Paris, 1927, XVI & 270 pages.

Voici tout un volume consacré à l'explication et au commentaire d'une vingtaine de lignes du *Satyricon* de Pétrone, c. 39. Il est vrai que ces lignes, où l'écrivain précise l'influence des signes du zodiaque sur le caractère des êtres humains, ont déjà souvent exercé l'esprit critique ou l'imagination des exégètes modernes. M. de Vreesse, après avoir posé son sujet avec une parfaite netteté, formule d'abord quelques considérations générales sur les passages du *Satyricon* où il est fait mention d'astronomie, plus exactement d'astrologie, et sur la place que l'astrologie tenait, au temps de l'empire romain, dans la vie sociale. Il prend ensuite chacun des signes du zodiaque et il cherche à expliquer le sens de la phrase que Trimalcion, ou plus exactement Pétrone, y consacre. Les douze chapitres, qui forment ainsi la seconde partie de l'ouvrage, sont tous construits sur le même plan. D'abord il faut déterminer le sens exact des termes employés par l'auteur : que sont, par exemple, ces *calcitrosi* nés sous le signe du Taureau ; ces *cataphagae* nés sous le signe du Lion ; ces *cucurbitae* nés sous le signe du Verseau ; ces *rhetores* nés sous le signe des Poissons? Que veut dire Pétrone quand il affirme que les gens nés sous le signe du Bélier *cornum acutum habent;* que les gens nés sous le signe du Capricorne sont des *aerumnosi, quibus prae mala sua cornua nascuntur?*

Pour déterminer le vrai sens des mots, des expressions, des formules plutôt inattendues qui se lisent au chapitre XXXIX du *Satyricon*, M. de Vreesse a fait d'innombrables recherches dans les œuvres de caractère astronomique ou astrologique, telles que les *Astronomica* de Manilius, le *Poeticon Astronomicon* d'Hygin, les *Matheseos Libri* de Firmicus Maternus, parfois les manuscrits astrologiques grecs. Entre plusieurs significations que peut prendre le mot ou la phrase, M. de Vreesse préfère toujours celle qui se trouve justifiée par des considérations astrologiques. Il n'ignore aucune des interprétations qui ont été proposées avant lui. Il les discute, souvent longuement, parfois non sans subtilité.

On ne saurait entrer dans le détail de ces explications. Elles sont ingénieuses. Elles montrent surtout, par les nombreux textes sur lesquels elles s'appuient, toute la place que l'astrologie tenait dans les préoccupations des anciens, non seulement des esprits curieux et quelque peu dévoyés, mais même de la masse populaire. M. F. Cumont a écrit, dans la préface de son édition des *Manuscrits astrologiques grecs*, que, si l'on

faisait abstraction de l'astrologie, on s'exposait à ne pas pouvoir comprendre beaucoup de choses tenant à la religion et à la science des anciens. M. de Vreesse a pris cette phrase comme épigraphe de son Introduction, et elle paraît bien justifiée.

J. Toutain.

A. Souter, *The earliest latin commentaries of the Epistles of St. Paul.* Oxford, Clarendon Press, 1927, x & 243 pages.

L'auteur nous avertit dès l'abord (p. 2) qu'il entreprend son travail *as a Christian believer*, et il nous expose ses idées sur la mission de Paul, truchement autorisé du Christ lui-même, hormis dans les passages où il nous prévient qu'il va parler κατὰ ἄνθρωπον. Toutes les épîtres doivent être considérées comme authentiques, à l'exception des *Pastorales*. Si M. Souter s'est attaché aux commentaires *latins* plutôt qu'aux *grecs*, c'est pour des raisons de sentiment : il lui a plu de tirer de l'abandon des écrits auxquels personne autour de lui ne semblait s'intéresser et qui ne méritent pas, à son jugement, le mépris dans lequel, de confiance, les tiennent la plupart des exégètes.

Le livre se compose de cinq études indépendantes et que ne relie pas même une conclusion d'ensemble. Elles se rapportent à *Victorinus*, à l'*Ambrosiaster*, à *saint Jérôme*, à *saint Augustin* et à *Pélage*. Chacune d'elles porte la marque de la solide érudition de M. Souter et abonde en remarques suggestives, renseignements inédits, points de vue personnels. Tout cela a du prix et, encore qu'un peu dispersé, s'utilise aisément par le secours de trois *indices* (A. *General*. B. *Scriptures references*. C. *Latin words*). Des réflexions de notre *scholar, passionately devoted to St. Paul*, les plus intéressantes ont trait au texte scripturaire employé par les commentateurs en cause, à leurs sources, à leur esprit, à la tradition de leurs ouvrages et surtout à leur langue. Les érudits curieux spécialement de lexicographie latine trouveront beaucoup à glaner dans les pages qui se rapportent au vocabulaire de *Victorinus* (p. 31-38), de l'*Ambrosiaster* (p. 85-95), même de *Saint Augustin* (p. 197 et suiv.).

Maintenant, ayant lu ce plaidoyer en faveur des commentateurs latins que M. Souter entend réhabiliter, et les ayant quelque peu pratiqués eux-mêmes, sommes-nous vraiment convaincus qu'ils tiennent en réserve pour l'exégèse d'aujourd'hui et au bénéfice d'une meilleure, d'une plus exacte intelligence des Épîtres pauliniennes, des ressources insoupçonnées? Pour ma part, je réponds *non*, sans hésiter. Leur fréquentation, très nécessaire pour l'étude de la *paulinische Forschung* dans l'Église du triomphe et pour la détermination de leur propre doctrine sur les grands thèmes du paulinisme, laisse légitimement le pur exégète dans l'indifférence. De temps en temps et, d'ordinaire, sur un détail, une de leurs suggestions mérite d'être retenue ; d'ensemble, leur

commentaire s'est organisé et développé en fonction de préoccupations et d'intentions devenues étrangères à la plupart des chercheurs d'aujourd'hui.

Ch. Guignebert.

C. H. Milne, *A reconstruction of the old-latin text or texts of the Gospels used by Saint Augustine, with a study of their character.* Cambridge, University Press, 1926, xxviii & 177 pages.

Ce n'est pas une tâche facile que de se représenter exactement la Bible de saint Augustin. L'étude la plus superficielle des citations de l'Écriture qui se rencontrent dans les ouvrages de l'illustre docteur prouve avec évidence qu'il ne s'est pas toujours servi de la même version d'un bout à l'autre de sa carrière et que, selon toute apparence, il a eu sous la main plusieurs textes assez différents. M. Milne nous apporte une contribution fort utile à l'élucidation du problème. Son travail ne porte que sur les cinquante premiers ouvrages de saint Augustin, je veux dire sur les cinquante que M. de Labriolle, dont M. Milne accepte la chronologie, place en tête des 118 qui nous restent. La liste considérée se termine avec le *De sancta virginitate*, ordinairement assigné à l'année 400. On admet, d'un consentement à peu près général, que, durant les trente ans qui lui restaient encore à vivre, Augustin se soit servi normalement de la révision de saint Jérôme, tandis qu'auparavant, de 385 à 400, il usait couramment de la vieille version africaine. Nous la connaissons par une vingtaine de manuscrits, entre autres le *Palatinus* (*e*) et le *Bobiensis* (*k*), et par les écrivains d'Afrique, notamment saint Cyprien[1]. M. Milne fait une étude attentive des 1,941 citations qu'il a relevées dans les cinquante écrits qu'il a retenus, en les comparant à la vieille version africaine et à la Vulgate hiéronymienne. Il sait bien, du reste, qu'il est sage de ne compter pour conclure que sur de raisonnables présomptions, d'abord parce que nous n'avons pas toute la production d'Augustin durant la période considérée, ensuite parce que plusieurs des écrits qui nous restent ne sont peut-être pas authentiques et que d'autres nous ont été transmis dans un texte peu sûr.

Des artifices typographiques — lettres grasses ou italiques — rendent immédiatement visibles les ressemblances signalées. L'impression qu'ils donnent, c'est non seulement qu'Augustin disposait de plusieurs textes dont il usait à son gré successivement, mais encore qu'il les combinait quelquefois en citations panachées, tout comme Tischendorf, par

1. Le ms. *e* a été publié par Tischendorf (*Evangelium Palatinum ineditum*, 1847), *k* par Wordsworth, Sanday et White (*Old-latin Biblical Texts*, II, 1886) et les citations bibliques de S. Cyprien ont été rassemblées par H. von Soden (*Das lateinische N. T. in Afrika zur Zeit Cyprians*, 1909). M. Milne fonde sa recherche sur ces trois ouvrages.

exemple, a combiné des leçons prises à des manuscrits divers pour constituer un texte type qui ne correspond exactement à aucun texte *réel*, et même qu'il tenait compte parfois de la lettre du grec.

Le livre de M. Milne n'est pas surtout intéressant, à mon sens, parce qu'il est une contribution très utile à l'histoire du texte latin des Évangiles, mais parce qu'il nous montre, pour ainsi dire, *en mouvement* la version de saint Jérôme dans le texte augustinien. Nous apercevons, à côté de la résistance des vieilles leçons, l'évolution de l'antique version africaine vers la Vulgate. Maintenant, je confesse qu'il me reste quelques inquiétudes touchant l'intégrité des citations augustiniennes les plus intéressantes de ce point de vue particulier : je crains qu'au cours des temps elles n'aient subi quelques corrections, là où elles différaient le plus de la Vulgate, lorsque cette dernière a été définitivement enracinée dans l'usage.

Quiconque s'intéressera au texte de la Bible de saint Augustin devra tenir le répertoire de M. Milne à portée de sa main. Les citations y sont rassemblées en suivant l'ordre des chapitres des quatre Évangiles canoniques. Un important appendice est consacré aux citations différant de la Vulgate, qui se trouvent dans le *De consensu Evangelistarum*, daté de 400.

Ch. Guignebert.

Sicconis Polentoni Scriptorum illustrium latinae linguae libri XVIII, ed. by B. L. Ullman (*Papers and Monographs of the American Academy in Rome*, VI).

Sicco Polenton, né en 1375-1376, probablement à Borgo Valsugana, est mort en 1447, après avoir passé la majeure partie de son existence à Padoue. Il est l'auteur d'*Argumenta* (qui sont des extraits de certains discours de Cicéron), d'un traité, aujourd'hui perdu, *De ratione studendi*, d'une comédie intitulée *Catinia* et des *Scriptorum illustrium latinae linguae libri XVIII*, que vient de publier M. B. L. Ullman. Ce dernier ouvrage, sorte d'histoire de la littérature de langue latine, a reçu sa forme définitive en l'année 1437. L'auteur, en le composant, suivait l'exemple de nombreux prédécesseurs, dont il a nommé quelques-uns : des Grecs et des Latins de l'antiquité, tels qu'Antigonus Charistius, Cornelius Nepos, C. Varro, qu'il n'a pas connus directement ; des Latins de la décadence et du pré-moyen âge, tels que saint Jérôme, Gennade, Isidore de Séville, tous trois auteurs de *De viris illustribus*, dont il a certainement connu au moins le premier. Sans qu'il l'ait su, beaucoup d'autres écrivains après Isidore et avant Pétrarque ont composé comme lui de ces listes commentées d'auteurs, qui étaient les manuels du temps : ainsi Notker le Bègue (IXe s.), Gautier de Spire († 1031), Aimeric (1086), Otloh (XIe s.), Sigebert de Gembloux († 1112), l'Anonyme de Melk († 1120), Honorius d'Augsbourg († ap. 1152), Conrad de Hirschau

(† v. 1150), Hugues de Trimberg (1280), etc. L'intérêt de son propre ouvrage serait, selon M. Ullman, de donner une idée de la connaissance qu'on avait des auteurs latins classiques pendant la première moitié du xve siècle, et aussi de fournir, par les citations qu'il fait, certaines indications relatives au texte et à la tradition du texte de ces auteurs. Mais il faut bien convenir que la lecture de son traité est assez décevante : les citations de Sicco sont trop peu rigoureuses pour qu'on puisse en faire état dans l'établissement des textes, et l'information de ses contemporains sur l'antiquité est suffisamment connue par ailleurs. On aurait souhaité que l'éditeur fît le relevé systématique des renseignements originaux contenus dans cette œuvre volumineuse : on aurait eu ainsi commodément sous la main, en peu de pages, le petit nombre d'éléments vraiment utiles à l'historien. Bien que M. Ullman l'ait tenté sur quelques points, ce travail de discrimination reste à faire pour l'ensemble du livre, et peut-être, en ce qui concerne le moyen âge (car Sicco parle aussi d'assez nombreux auteurs de cette époque), l'essai conduirait-il à quelques remarques intéressantes.

Edmond FARAL.

C. M. VAN DER ZANDEN, *Étude sur le Purgatoire de saint Patrice.* Amsterdam, H. J. Paris, 1927, 178 pages.

La légende du Purgatoire de saint Patrice (cette histoire d'un purgatoire terrestre, établi dans certaine île d'un lac d'Irlande, et qui épargnait au pécheur, lorsqu'il s'y était soumis, les tourments infernaux de l'autre monde) a été célèbre au moyen âge. Il existe du texte latin le plus ancien où elle s'est exprimée des rédactions nombreuses, dont plusieurs ont été publiées, depuis le xviie siècle, par Colgan, par Mall et par Atkinson Jenkins ; mais de nombreux manuscrits, signalés de côté et d'autre, notamment par Ward et par Krapp, sont restés jusqu'ici inexploités. La légende a été traitée également par des auteurs qui ont écrit en langue vulgaire, principalement en français. On n'en connaît pas moins de sept versions en vers rédigées en cette dernière langue, dont quatre ont été déjà publiées par Roquefort, puis par Atkinson Jenkins (texte de Marie de France), par Marianne Mörner (texte de Berol et texte d'un anonyme) et par Vising (texte d'un anonyme).

M. van der Zanden vient d'éditer, pour sa part : 1° le texte latin du manuscrit d'Utrecht n° 173 et le texte latin du manuscrit du British Museum, Arundel 292 ; 2° la rédaction en vers français du manuscrit de Cambridge, Univ. E, 6, 11, avec les variantes d'un court fragment contenu dans le manuscrit du British Museum, Lansdowne 583. — On était en droit d'espérer que l'auteur se serait appliqué à établir rigoureusement : 1° la place des versions latines qu'il publiait parmi les autres rédactions latines ; 2° la place de la rédaction française qu'il publiait

également parmi les autres rédactions françaises ; 3° le rapport précis de la rédaction française qu'il publiait avec les rédactions latines. On attendait aussi qu'il serrât d'aussi près que possible les questions d'auteur, de date et de pays d'origine ; enfin, qu'il fournît des textes critiqués de près. — Malheureusement, cette attente est restée vaine. Si les textes latins sont lisibles (encore que publiés selon une formule peu habituelle), le texte français est très défectueux. Le manuscrit de Cambridge est fort incorrect : l'éditeur s'est trop hâté d'imputer cette incorrection à l'usage anglo-normand ; il n'a pas assez tenu compte des indications que lui fournissait le fragment du deuxième manuscrit sur le véritable état du texte original, et finalement son édition n'est ni une édition diplomatique, ni une édition critique. D'autre part, l'étude des rapports entre versions est tout à fait insuffisante. La discussion est ordinairement confuse, les conclusions manquent de netteté, et M. van der Zanden a une tendance regrettable à s'en remettre aux vues d'autrui, plutôt qu'à reprendre les questions à partir des sources mêmes de l'information. Quelques-uns de ses aperçus peuvent, sans doute, contenir quelque vérité, et par exemple, il paraît exact que l'auteur du texte latin ait été un cistercien du diocèse de Lincoln qui vivait à la fin du XIIe siècle ; mais la preuve a été mal administrée, et M. Van der Zanden aurait trouvé des arguments meilleurs que les siens s'il avait pris la peine de s'informer directement au sujet des abbayes de Walsen, de Louth, de Saltrey et de Basingwerk, au lieu de reproduire simplement de seconde main quelques renseignements puisés dans un travail de Ward.

Edmond Faral.

J. Cahour, *Petit lexique pour l'étude de la « Vita Karoli » d'Éginhard.* Paris, Éditions de la pensée latine, 1928, in-8°, 64 pages.

« On a extrait de cette vie (la *Vita Karoli*) les mots et expressions non classiques ou peu conformes à l'usage classique. On les a cherchés dans le dictionnaire latin-français de Quicherat et parfois dans le répertoire de Forcellini. » C'est l'auteur qui définit ainsi son livre. On n'avait pas l'habitude, jusqu'ici, de publier ce genre de travail.

Edmond Faral.

Fr. Saxl, *Verzeichnis astrologischer und mythologischer illustrierter Handschriften des lateinischen Mittelalters.* I : *In römischen Bibliotheken.* Heidelberg, Carl Winter, 1915, XVIII + 144 + XXI pages. II : *Die Handschriften der National-Bibliothek in Wien.* Heidelberg, Carl Winter, 1927, 254 + XVII pages.

Un premier index des manuscrits astrologiques et mythologiques illustrés du moyen âge latin a été publié en 1915 par M. Fr. Saxl. Il concernait les bibliothèques romaines. Douze ans après, un second volume

consacré à la Bibliothèque nationale de Vienne voyait le jour. Je profiterai de l'occasion offerte par l'apparition de ce dernier travail pour appeler l'attention des lecteurs non seulement sur l'œuvre du professeur Saxl, mais sur tout un domaine étudié dernièrement par plusieurs savants et illustré par un grand nombre d'ouvrages : celui de l'héritage astronomique légué par l'antiquité au moyen âge. Comment cet héritage a-t-il été conservé et développé? C'est à élucider cette question qu'ont été consacrées une partie de l'œuvre considérable de A. Warburg, les études de K. Beyerle sur les manuscrits astronomiques bohémiens, de A. Haubers sur la représentation des astres, de Fr. Saxl sur celle des planètes, de H. Haskins sur la science du moyen âge, de E. Maas sur Aratos, de J. Hartmann sur Nicolas de Cusa, et une foule d'autres dont il serait impossible d'épuiser la nomenclature.

La riche matière de ces travaux fournit la moelle du *Verzeichnis* de M. Fr. Saxl, dont le titre ne doit pas déguiser le substantiel contenu. Ce n'est pas une sèche énumération que l'auteur livre au public. Après la description d'ensemble de chaque manuscrit, il l'inventorie page par page et indique la place et le sujet des miniatures. Un grand nombre de ces miniatures est reproduit soit dans le texte des introductions, soit dans les planches en héliogravure insérées à la fin des volumes. Le choix des illustrations publiées a été commandé par des préoccupations esthétiques et historiques. Certaines planches présentent un véritable cours d'art comparé et le lecteur peut envisager d'un seul coup d'œil la généalogie d'une figure à mesure qu'évoluent les conceptions qui l'inspirent. Il lui est aisé aussi de rapprocher la facture et le style du miniaturiste des œuvres antiques venues à notre connaissance. Des index de noms d'auteurs, de sujets traités, de manuscrits catalogués, d'en-têtes de pages, facilitent la consultation de cet ouvrage dont la clarté est assurée par la variété des caractères typographiques.

Les idées générales se dégageant de la matière traitée ont d'ailleurs été mises en évidence par l'auteur lui-même dans les préfaces des deux volumes. Il a montré comment les représentations des manuscrits reflètent fidèlement, à une époque ancienne, le modèle antique, surtout dans les pays où la culture classique s'est le plus longtemps conservée, en Provence, par exemple. Dès cet instant, cependant, la rupture entre les deux âges reste perceptible, grâce à quelques différences de style et de facture. Plus tard, c'est la forme même qui se modifie. Primitivement, la répartition des étoiles dans la constellation symbolisée par l'homme ou l'objet dont elle porte le nom réglait péremptoirement la forme du symbole. Peu à peu la préoccupation scientifique passa au second plan et la fantaisie prit ses libertés. L'Orient, principalement l'Arabie, lutta longtemps contre cette tendance de la miniature occidentale. Mais à la fin le développement scientifique même consomma

la rupture, lorsque, aux approches de la Renaissance, les données astronomiques furent renouvelées par les découvertes.

Il est superflu de signaler l'intérêt de cette étude pour les spécialistes de l'esthétique et de la science. D'autres disciplines auraient tort de s'en désintéresser. La philosophie, par exemple, pourra se réjouir de quelques aperçus curieux : l'auteur signale avec raison dans la représentation du microcosme (l'homme centre et abrégé du monde), si chère au moyen âge, la différence entre l'inspiration ancienne qui ligote la figure humaine au noyau de la sphère terrestre par les influences astrales et la joyeuse délivrance reflétée par le décor et la physionomie du sujet dans un minuscule tableau datant des alentours de la Renaissance. L'historien ne fera pas sans profit quelques excursions sur ce domaine de l'esthétique et de la science : la marche du progrès des sciences peut être géographiquement signalée par des repères empruntés aux miniatures, et l'on trouvera aussi des renseignements sur leurs réciproques interférences. Il ne sera pas sans intérêt, par exemple, de reconnaître, comme l'auteur le propose après A. Warburg (t. II, p. 45), des influences orientales dans les conceptions architecturales de Vitruve.

Plusieurs disciplines sont donc intéressées à souhaiter la continuation de l'œuvre importante de M. Fr. Saxl ; faisons des vœux pour que de nouvelles bibliothèques s'ouvrent à ses recherches et lui offrent aussi une riche moisson.

A. Guillemin.

Ch. Pagot, *Le latin par la joie.* Paris, A l'œuvre des études grecques et latines, 47, rue de la Tour.

M. Pagot, qui d'abord n'osait pas croire possible la publication de ses cours, a la joie (la joie par le latin !) de voir aujourd'hui ses cahiers se succéder avec célérité : voici depuis le mois d'août de l'année dernière les nos 8 à 12, qui nous conduisent jusqu'aux degrés de comparaison des adjectifs. Ce ne serait pas beaucoup, si la publication de M. Pagot n'était qu'une grammaire latine, mais on sait que c'est une espèce d'encyclopédie, une présentation du latin où tout marche de pair, phonétique, morphologie, vocabulaire et syntaxe, sans compter la stylistique et la linguistique appliquée et la linguistique générale. En arrivant aux adjectifs, l'élève a déjà beaucoup appris, et surtout beaucoup compris, étant donnée la méthode suivie par l'auteur.

Je ne reviendrai pas aujourd'hui sur cette méthode, dont j'ai entretenu plusieurs fois les lecteurs de cette *Revue ;* j'attire seulement l'attention sur quelques chapitres particulièrement importants de cette nouvelle série de cahiers : l'explication des thèmes en *i* (7e cahier, p. 122), les questions de lieu (8e cahier, p. 143, et 9e cahier, p. 163), l'ordre des mots (8e cahier, p. 149 ; 9e cahier, p. 169 ; 11e cahier, p. 209),

la proposition infinitive (10e cahier, p. 184)... J'aurais bien quelques critiques à présenter sur des points de détail : p. 209, c'est trop simplifier que de dire : *credo* est formé de *cor*, cœur, et de *do*, je donne ; même page, dans *maiores pennas nido*, le comparatif a le sens de : trop grandes pour, et non de : plus grandes que ; p. 187, il faut dire que c'est le rôle des Étrusques qui a été prédominant dans la confusion des idées relatives aux présages de droite et de gauche ; le terme de « dilation » employé, p. 166 et *passim*, pour une variété de l'assimilation ne dit pas très bien ce qu'il veut dire... M. Pagot est trop empressé à expliquer et à résoudre pour que ses solutions n'apparaissent pas quelquefois hâtives et simplistes ; c'est le risque de sa méthode et la rançon de son audace ; mais il est juste de reconnaître qu'il est toujours soucieux de s'informer, et quand la chose est possible, de s'assurer des garants.

Mgr Moissenet, *La prononciation du latin*. Dijon, Rebourseau, 1928, 126 pages.

Cet ouvrage, qui paraît sous le couvert de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, n'a cependant aucune prétention scientifique ; l'auteur veut seulement mettre le lecteur en état d'aborder la question suivante : convient-il ou non de pratiquer en France la prononciation à l'italienne dans le latin liturgique (p. 67)? La réponse est donnée p. 75 : « le changement proposé n'est que le passage d'une négligence à une autre négligence, d'une routine à une autre routine : alors, où est l'avantage »? La conclusion à en tirer se trouve p. 76 : « Ce n'est pas l'unité des formes qui importe, mais bien, au contraire, leur beauté. Ce n'est pas non plus tout changer qui importe, mais améliorer ce qui est », et améliorer, il semble bien que ce soit tout au plus, pour la pratique du chant d'église, « rectifier l'accentuation, assurer la parfaite justesse des sons et la correction du rythme » (p. 76).

Il n'y a dans tout cela rien de scientifiquement utilisable. Pas davantage dans les arguments allégués çà et là, par exemple pour démontrer que *u* latin ne se prononçait pas *ou* et que *qui* se prononçait *ki* ! Enfin ce n'est pas la note additionnelle de l'abbé Rousselot ni les autres notes imprimées en Annexe qui apporteront des éléments à la solution du problème posé dans cette *Revue*.

J. Marouzeau.

L'IMPRIMEUR-GÉRANT : DAUPELEY-GOUVERNEUR A NOGENT-LE-ROTROU

COMPTE-RENDU DES SÉANCES
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

I.

SÉANCE DU 13 AVRIL 1929.

Président : M. A. Meillet.

Membres présents. — MM. D. Barbelenet, A. Bazouin, E. Benveniste, H. Bernès, Mme A. Biancani, MM. P. Collinet, A. Dain, Mlle M. Ducel, MM. R. Durand, A. Ernout, Mlle A. Freté, MM. M. Gautreau, G. Gougenheim, R. Hubert, H. Jacobsohn, Mlle I. Jakob, MM. G. de Kolovrat, H. Lebègue, H. Lévy-Bruhl, Mlle I. Lot, MM. J. Marouzeau, G. Mauger, A. Meillet, J. M. Meunier, M. G. Nicolau, P. Noailles, L. Pichard, A. Piganiol, Ch. Samaran, Mlle A. Tachauer.

Communication du Secrétaire.

M. Marouzeau souhaite la bienvenue au professeur H. Jacobsohn, de Marburg, qui, présent à la séance et nouvel adhérent à notre Société, nous apporte sa collaboration à la fois de latiniste et de linguiste.

Il donne lecture d'un message de M. H. Goelzer qui, invité par la *Classical Association*, écrit de Cardiff : « Le salut fraternel que j'ai apporté au nom de notre Société à la *Classical Association* a été couvert d'applaudissements répétés, et ç'a été une grande joie pour moi de constater en quelle estime affectueuse on nous tient en Angleterre. Le Président pour 1928-1929 de la *Classical Association*, M. D'Arcy W. Thomson, professeur à l'Université de St. Andrews, après M. le Rev. Dr J. A. Nairn, m'a chargé de transmettre à notre Société le message le plus chaleureux de nos collègues anglais ».

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. A. Piganiol étudie quelques problèmes que soulève *l'histoire de Pompéi.*

Sous la Pompéi romaine les archéologues ont fait reparaître les traits de la Pompéi hellénistique. Sous celle-ci, pouvons-nous entrevoir une cité plus ancienne ? L'analyse du plan de Pompéi permet de reconnaître deux noyaux primitifs : au sud-ouest, autour du Forum, la bourgade indigène; au nord de la rue de Nola, une sorte de petit camp dont le *kardo* est la rue de Mercure. Ces deux centres ont été absorbés dans la grande

cité osque dont le *kardo* est la rue de Stabies. Les Étrusques peuvent avoir été les fondateurs du petit camp. Si l'on accepte ce schéma, on observe que le temple dorique est en dehors de la cité primitive. A quelle divinité était-il dédié? M. Piganiol, utilisant une des inscriptions dites *eituns*, montre la fragilité des hypothèses qui l'attribuent à Minerve et incline à y reconnaître l'Aphrodision.

Accessoirement, M. Piganiol étudie la peinture de Pompéi qui représente Hercule enfant et les serpents : le type de cet Hercule est celui d'une statuette qu'on a interprétée à tort comme figurant un danseur nègre; la peinture a utilisé le type statuaire, qui peut lui-même dériver d'une peinture plus ancienne.

M. A. Meillet remercie M. Piganiol de sa communication, qui pose avec une rigueur nouvelle le problème pompéien; en particulier, si son hypothèse topographique était vérifiée, elle aurait l'avantage d'expliquer à la fois l'aspect actuel des ruines et l'histoire de la ville antique.

II. — M. A. Dain étudie les modes de *transcription des mots latins en grec dans les « gloses nomiques »*. Les gloses nomiques, qui datent très probablement, dans l'ensemble, de l'époque de Justinien, se présentent sous la forme de lexiques alphabétiques, transcrivant et expliquant en grec des termes techniques du droit romain. M. P. Noailles, qui les étudie et les réunit depuis plusieurs années, en prépare une édition avec la collaboration de M. A. Dain.

Un premier mode de transcription est purement graphique, une lettre grecque remplaçant la lettre latine équivalente (ex. *ratam rem*, ράταμ ρέμ; *dilatoriae*, διλατορίαε); certaines erreurs, notamment en ce qui concerne la lettre *h*, sont dues à ce que les deux alphabets ne sont pas exactement équivalents. Un deuxième mode est purement phonétique et marque parfois un effort pour rendre le mieux possible les sons entendus (ex. *absit*, ἀυσήθ; *haustum*, ἀβούστουμ; *iudices*, ἡ οὐδίτσαις). Enfin les mots latins sont souvent pourvus de terminaisons proprement grecques (ex. *novo*, νοβατεύω; *gerere*, γεριτεύειν).

Quelques observations sont présentées par M. Meillet, qui estime qu'il ne faut pas sous-estimer la valeur de certaines transcriptions, dont la gaucherie n'est qu'apparente; elles trahissent un effort souvent ingénieux pour rendre des sons difficiles ou ambigus.

II.

SÉANCE DU 11 MAI 1929.

M. Meillet, président, actuellement en mission, s'est excusé par avance de ne pouvoir assister aux deux prochaines séances. La séance est présidée par M. H. Bernès, vice-président.

Membres présents. — MM. D. Barbelenet, A. Bazouin, H. Bernès,

Mme A. Biancani, MM. J. M. Bordenave, J. Carcopino, P. Collinet, L.-A. Constans, P. Crouzet, A. Dain, Mlle Y. Desdouits, MM. R. Durand, A. Ernout, Mlles J. Ernst, R. Fournier, A. Guillemin, MM. H. Hierche, R. Hubert, H. Jeanmaire, E. Jolivet, H. Lebègue, Mlle I. Lot, MM. J. Marouzeau, G. Mauger, J. M. Meunier, M. G. Nicolau, P. Noailles, A. Oltramare, P. Perrochat, Mlle H. Petré, MM. A. Piganiol, D. M. Pippidi, Ch. Samaran, Mlle A. Tachauer, MM. H. Yvon, J. Zeiller.

Communication du Bureau.

M. H. Bernès et M. J. Marouzeau souhaitent la bienvenue à M. A. Oltramare, professeur à l'Université de Genève, qui est venu tout exprès de Genève pour présenter une communication à cette séance. Ils le remercient d'être de ceux qui se montrent dans son pays les plus empressés à assurer la liaison avec la science française.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. André Oltramare étudie le problème de *l'attribution de la Ciris à Virgile*. Il rappelle que, depuis plus de vingt ans, le grand débat philologique provoqué par les publications de Skutsch s'est apaisé; le problème de la *Ciris* peut être maintenant étudié sans passion; il devrait être résolu avant la célébration du 2e millénaire virgilien.

Passant en revue les diverses hypothèses qui ont été présentées, M. Oltramare élimine successivement celle qui considère la *Ciris* comme l'œuvre d'un faussaire et celle qui l'attribue à un imitateur de Virgile. Les caractères de cet opuscule, où l'imitation de Catulle et de Lucrèce est partout visible, permettent de le dater de l'époque qui précède immédiatement la rédaction des *Bucoliques*.

Après avoir écarté également l'attribution de la *Ciris* à Gallus, M. Oltramare précise, d'après les renseignements fournis par le texte, que Virgile dut composer cet epyllion aux environs de l'an 44 av. J. C. Le poème ne fut pas publié du vivant de l'auteur; celui-ci utilise largement cet essai au cours de la rédaction de ses grandes œuvres; c'est là ce qui explique la présence dans la *Ciris* d'une centaine de vers identiques ou analogues à des vers des *Bucoliques*, des *Géorgiques* et de l'*Énéide*. Le plus grand nombre de ces coïncidences se trouve dans les premiers ouvrages de Virgile; à mesure que le poète avança en âge les réminiscences de sa composition juvénile devinrent plus rares.

M. Oltramare examine ensuite les passages qui ont servi surtout à étayer la thèse opposée, en particulier la poursuite de la ciris par l'aigle marin dans les *Géorgiques* et la première partie de la 8e *Bucolique*; il conclut à l'antériorité de la *Ciris* sur les *Églogues*.

En terminant, M. Oltramare sollicite les observations des virgilianisants, qui ne peuvent manquer de réagir à l'énoncé d'une thèse catégorique dans une controverse aussi complexe.

M. J. Carcopino dit qu'il croirait décevoir M. Oltramare, dont l'appel à la contradiction a été si pressant, s'il ne se décidait à lui présenter quelques observations. Il tient à assurer M. Oltramare que son travail gardera une grande valeur, quel que soit le sort réservé à ses conclusions; car, sans faire tort à ses devanciers, on peut bien constater que l'enquête sur la *Ciris* n'a jamais été menée avec plus d'érudition et de goût. Mais puisque ce sont les thèses sans consistance qui se passent de résistance, M. Carcopino ne peut se dispenser d'opposer à celle de M. Oltramare les objections suivantes :

1° La statistique des emprunts dressée par M. Oltramare révèle une progression qui est au rebours de la chronologie de l'œuvre de Virgile. La constatation est impressionnante. Pour qu'elle pût entraîner la conviction, il faudrait que l'œuvre de Virgile n'eût appartenu qu'à un seul genre et que, par son sujet, l'auteur de la *Ciris* n'eût pas été amené à regarder plus du côté des *Églogues* que de celui de l'*Énéide*.

2° On conçoit très bien qu'à des années de distance un auteur se copie lui-même. Notre Molière aussi a pris son bien où il le trouvait. Mais nous n'avons pas les farces où il a puisé les développements des comédies que nous avons. Comment Virgile aurait-il pu, sans s'exposer au ridicule, plagier sa *Ciris*, s'il l'avait publiée?

3° Il est étrange, à propos du vers commun à la *Ciris* et à la 4e églogue :

Cara deum suboles, magnum Iouis incrementum,

que Virgile l'ait repris d'un poème où il ne signifie pas grand'chose et fait contradiction, pour le transférer dans un autre où, quelle qu'en soit notre interprétation, nous le sentons chargé de sens.

4° Le même vers a été expliqué par Festus, donc par Verrius Flaccus (maître de C. et de L. César dans les dernières années du 1er siècle av. J.-C.); or, il est cité comme étant de Virgile sans spécification d'œuvre, sans indication de redoublement. Comment, dans la thèse de M. Oltramare, expliquer ce silence? Et comment expliquer celui de Verrius qui, connaissant une *Ciris* de Virgile, ne nous signale, contrairement à sa méthode habituelle, aucune des répétitions notées entre la *Ciris* que nous avons et l'œuvre indiscutable du poète.

M. Oltramare répond que : 1° La statistique « descendante » garde à son avis toute sa force probante puisque la *Ciris* était un epyllion, et que dans l'*epos* de l'*Énéide* il y a maints passages marqués d'alexandrinisme.

2° La publication de la *Ciris* doit être tenue pour posthume.

3° Le vrai sens du vers de la 4e églogue nous échappe.

4° Le silence de Verrius n'est pas plus difficile à expliquer que celui de Macrobe, qui pourtant a connu la *Ciris* que nous possédons.

II. — M. J. Zeiller présente une communication sur *les origines du mot « Romania »*. Des textes connus depuis un certain temps, mais insuffisamment utilisés, ont permis d'établir que l'usage en était notablement plus ancien que le début du ve siècle, où l'on a longtemps cru en avoir la première attestation dans Paul Orose. Mais ce qu'il convient surtout de souligner, c'est qu'il apparaît d'abord, à une exception près, dans les provinces les plus éloignées du centre de l'Empire et les plus exposées au péril barbare. Les premiers emplois du mot l'opposent à la *Gothia* ou aux autres *barbariae* qui enserraient l'Empire ou s'y infiltraient dès le IVe siècle. Il est comme une protestation de la *romanité* devant la barbarie.

M. H. Bernès remercie M. Zeiller de sa communication qui éclaire heureusement l'origine d'une des notions les plus importantes et les plus complexes de notre histoire occidentale.

III.

SÉANCE DU 8 JUIN 1929.

Président : M. H. Bernès.

Membres présents. — MM. D. Barbelenet, A. Bazouin, H. Bernès, Mme A. Biancani, MM. H. Bléry, A. Dain, Mlles L. Darnis, Y. Desdouits, MM. R. Durand, R. Eisler, A. Ernout, Mlle J. Ernst, M. E. Faral, Mlles R. Fournier, A. Freté, MM. M. Gautreau, G. Gougenheim, Mlle A. Guillemin, MM. H. Hierche, E. Jolivet, R. Jolivet, P. de Labriolle, H. Lebègue, Mlle I. Lot, MM. J. Marouzeau, G. Mauger, L. Mertz, J. M. Meunier, Mlles F. Nitti, L. Nitti, M. P. Perrochat, Mlle H. Petré, MM. L. Pichard, A. Piganiol, J. Safarewicz, Ch. Samaran, Mlles A. Tachauer, M. A. Verrier, M. H. Yvon.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. A. Ernout esquisse brièvement l'histoire des deux mots latins *īlicō īlicet*. Il montre qu'à l'origine les deux mots étaient nettement différenciés dans l'emploi, comme ils différaient par l'étymologie. Mais peu à peu ils tombent l'un et l'autre en désuétude; *īlicet* succombe le premier, *īlicō* encore assez vivant à l'époque républicaine disparaît entièrement de la langue impériale. A mesure que les deux mots sortent de l'usage, ils tendent à se confondre, et c'est ainsi que Virgile reprend au vocabulaire archaïque *īlicet*, dont il use cinq fois dans l'*Énéide*, mais avec le sens de *īlicō*. Tentative de résurrection vaine du reste, puisque, sauf Stace dans un passage imité de Virgile, aucun poète postérieur à Virgile n'a repris le mot.

Répondant à des observations de MM. L. Mertz et J.-M. Meunier, M. Ernout revient sur divers points de sa communication pour la compléter, particulièrement en ce qui concerne l'étymologie; il indique que le texte en sera publié incessamment dans les Mélanges P. Thomas.

II. — M. J. Marouzeau, à propos du début de la Satire d'Horace, I, 9 : *Ibam forte uia sacra*, note que la désignation de la Voie sacrée se présente ici avec un ordre des mots exceptionnel; l'ordre constant dans les textes et les inscriptions est *Sacra uia*; un texte de Festus permet même de supposer que les deux mots s'écrivaient dans cet ordre à la manière d'un composé : *Sacrauia*, auquel se rattache le dérivé *Sacrauienses*. Une seule autre voie de Rome offre cette disposition de mots : la *Noua uia*. Or ces deux noms de rues présentent deux autres anomalies communes : d'une part, l'adjectif qui sert à la dénomination n'est pas dérivé d'un nom de magistrat, comme il l'est dans *Via Appia*, *Flaminia*, etc.; d'autre part le mot *uia* s'applique d'ordinaire à des routes d'accès, non à des voies urbaines. Toutes ces anomalies s'expliquent si l'on admet que les deux voies en question sont les plus anciennes de la région, antérieures à la constitution de l'agglomération urbaine, et étrangères au système de dénomination qui s'est établi au cours du développement de la voirie romaine. Le texte d'Horace nous présente une première tentative d'accommoder le nom de la Voie sacrée au système nouveau, système qui prévaudra quand Caracalla, établissant une nouvelle « rue neuve », lui donnera le nom de *Via noua*. Ainsi s'accordent les données de l'archéologie avec les principes de l'ordre des mots.

Diverses explications sont fournies par M. Marouzeau en réponse à des questions de MM. R. Eisler et J.-M. Meunier, qui signalent des faits du même ordre soit sur le domaine roman soit sur le domaine grec. Le texte de cette communication sera également publié dans les Mélanges P. Thomas.

III. — Mlle A. Freté présente les résultats d'une étude sur la *structure dramatique des comédies de Plaute*. Elle établit que :

1° Les comédies de Plaute admettent une division en actes. La division traditionnelle, qui date de la Renaissance, a été à bon droit critiquée, et les témoignages antiques sont embarrassants; mais le Pseudolus, par exemple, présente un entr'acte incontestable, et la localisation des « scènes vides nécessaires » amène à en découvrir onze autres dans l'ensemble de l'œuvre.

2° Une étude minutieuse de chaque comédie au point de vue des allées et venues de personnages et des nécessités dramatiques permet d'établir, d'une façon sûre ou plausible, la division en actes.

3° On trouve ainsi que la division en cinq actes prédomine (huit pièces, peut être dix). Quelques comédies paraissent être à trois actes, deux autres à quatre actes. Des pièces remaniées ou mutilées font difficulté. Un type fréquent chez Plaute est la comédie à « parade » initiale ou finale.

Quelques observations sont présentées par M. Marouzeau, qui indique que la démonstration résumée ici par Mlle Freté sera reprise et amplifiée par elle dans une thèse qu'elle présente à l'École des Hautes-Études.

NÉCROLOGIE

Cet été nous a été cruel. A peine étions-nous dispersés pour les vacances que nous apprenions la mort soudaine de notre cher président honoraire, Henri Goelzer.

H. Goelzer a été, par la parole ou par le livre, notre maître à tous. Il a rempli plus d'un demi-siècle de son activité scientifique et de son enseignement. A l'École normale comme à la Faculté des lettres, où il enseignait depuis près de cinquante ans, il a formé les générations d'élèves qui ont fourni à l'Université ses maîtres actuels. Pour tous il était « le bon maître » : accueillant, encourageant, modeste et comme étonné du respect qu'on lui témoignait, apportant jusque dans les jurys d'examen une douceur de caractère génératrice de notes indulgentes.

Son activité scientifique s'est accommodée d'une vie surchargée de tâches universitaires : en même temps qu'il donnait aux élèves sa fameuse série de grammaires scolaires, il composait avec O. Riemann sa grande « Grammaire comparée du grec et du latin » ; tout en préparant pour les débutants de modestes « Leçons de latin », il publiait ces monographies d'auteurs (saint Jérôme, saint Avit) qui ont servi de modèle à maintes thèses ; pendant qu'il perfectionnait d'édition en édition son Dictionnaire à l'usage des classes, le chef-d'œuvre du genre, il dirigeait la publication du nouveau « Du Cange » ; quand il éditait pour les élèves un texte d'explication courante, il prenait sa revanche en donnant aux maîtres une édition savante.

Loin de se ralentir ou de se limiter, son activité s'est accrue et élargie d'année en année. H. Goelzer faisait effort sans cesse pour se renouveler : grammairien, il s'était mis de bonne heure, quand c'était une nouveauté, à l'école des linguistes ; philologue, il faisait, en un temps où le geste était hardi, appel aux méthodes dites allemandes ; latiniste, il avait su de bonne heure se spécialiser tour à tour dans la syntaxe, la lexicographie, l'histoire littéraire, la critique des textes ; prose et poésie, histoire, auteurs païens et chrétiens, classiques et post-classiques jusqu'au moyen âge, il n'a rien laissé hors de son domaine.

Il était entouré du respect et de l'affection de tous, on lui avait confié les tâches les plus délicates et les plus honorifiques à l'Association Guillaume Budé, à la Société pour l'encouragement des études grecques, à la rédaction du Bulletin Du Cange, à l'Union académique internationale ; la Faculté des lettres par un vote unanime lui avait conféré l'honorariat ; l'Académie des inscriptions et belles-lettres, cette année même, l'avait appelé à présider ses séances ; il était membre correspondant des grandes sociétés scientifiques étrangères ; il venait d'être invité à représenter la science française à diverses fêtes commémoratives en Italie et en Angleterre. Membre de notre Société dès la première heure, il était des plus assidus aux séances ; on se rappelle avec quelle aimable diligence il nous présida pendant deux ans, et c'est à une de nos toutes

dernières réunions qu'il me confiait de nouveaux projets de travaux, en ajoutant : « ... si j'en trouve encore le temps ». Il est mort sans avoir trouvé le temps de se reposer, mais en nous laissant l'exemple réconfortant d'un labeur tranquille, aisé, fécond, qui faisait visiblement le bonheur de sa vie.

***

J. P. Waltzing, *qui vient aussi de nous être enlevé pendant ces vacances, tenait en Belgique une place considérable. Professeur émérite de l'Université de Liège, attaché aux grandes sociétés savantes de son pays et de l'étranger, membre et ancien président de l'Académie royale de Belgique, il représentait avec autorité dans le monde la science belge. Comme H. Goelzer, il savait concilier les exigences du travail scientifique avec le souci de l'enseignement et de la pédagogie. Lui aussi il avait pris pour domaine le latin tout entier, depuis Plaute jusqu'à Tertullien ; lui aussi savait joindre les études littéraires aux recherches philologiques et aux travaux d'édition. Comme H. Goelzer encore, il s'appliquait à fournir à la fois des ouvrages de classe aux élèves et des instruments de travail aux savants. Le sort du latin et « la réforme des humanités », pour emprunter le titre d'un de ses mémoires, le préoccupait ; la direction du « Musée belge » lui permettait d'exercer une action considérable sur le développement et l'orientation des études latines. Il s'intéressait si bien à notre Société qu'il projetait de lui donner une filiale en Belgique. Sa mort laisse un grand vide dans l'Université belge et dans le monde de la science tout entier.*

***

Le chanoine J. M. Meunier, *qui vient de mourir prématurément, se distinguait par des dons de phonéticien singuliers qui l'avaient fait désigner pour continuer les travaux de l'abbé Rousselot au laboratoire de phonétique expérimentale du Collège de France. Il était bien connu de tous ceux qui fréquentaient nos séances : aucun de nous n'oubliera son visage jovial et fleuri, son large sourire communicatif, le ton à la fois ardent et bonhomme de ses exposés. Il n'oubliait pas qu'il avait été avec prédilection professeur de latin : nous l'avons vu appliquer sa méthode de mesure des sons à l'analyse de la poésie rythmique ; il avait été des premiers à batailler pour la réforme de la prononciation latine, à laquelle il avait consacré plus de quarante articles, inspirés par le souci de traiter le latin comme une langue vivante. Par ses travaux scientifiques comme par son enseignement, il a bien mérité des études latines.*

***

Pendant l'impression de ces lignes survient la mort du professeur Paul Lecène. *Ce grand chirurgien, qui meurt jeune après avoir sauvé tant de vies, avait été notre premier membre donateur ; il venait cette année même d'enrichir par un don la bibliothèque de nos étudiants. Il aimait nos études et en suivait les progrès avec un sens profond d'humaniste et de savant. Grand cœur autant qu'esprit universel, sa mort est un déchirement pour tous ceux qui l'ont connu.*

J. Marouzeau.

CHRONIQUE

I. — Bibliographie et documentation

M. A. Hulshof, bibliothécaire de l'Université d'Utrecht, nous adresse une circulaire dont j'extrais les passages suivants :

« Dans son testament, le Dr L.-A. Buma, fondateur de la Bibliothèque Buma à Leeuwarden, la plus grande bibliothèque de la Hollande en ce qui concerne la philologie classique, a destiné une somme de mille florins par an à l'impression et à la publication d'un catalogue complet des ouvrages sur la langue et la littérature classiques publiés en latin et en hollandais. Ce catalogue n'a jamais été publié, la somme fixée n'étant pas suffisante. Il a semblé que le désir d'informer vite et régulièrement les philologues classiques sur les ouvrages récemment parus peut être réalisé d'une manière un peu différente.

Le soussigné, de concert et en coopération avec le bibliothécaire de la Bibliothèque Buma, Dr P.-J. Enk, a formé le projet de publier une bibliographie sur feuillets séparés des études parues dans les principales revues et publications académiques sur les langues et les littératures classiques (environ 120 périodiques) que possèdent la Bibliothèque Buma, la Bibliothèque royale de La Haye et les Bibliothèques universitaires d'Amsterdam, Groningue, Leyde et Utrecht.

Le dépouillement sera fait à partir du 1er janvier 1929; les fiches, sur papier mi-fort, de 5×3 inches, imprimées au moyen de la presse à main de la Bibliothèque de l'Université d'Utrecht, portent d'abord, dans l'angle droit supérieur, le mot (Stichwort) qui indique le sujet de la publication (ex. : Liuius, Superstitio, etc.), de façon à permettre le classement par matières, puis le nom de l'auteur, le titre et les indications de librairie. Ces fiches, qui seront distribuées tous les mois, sont en vente au prix de deux centimes suisses l'une. Le nombre des fiches, qui était aux quatre premiers mois : janvier, février, mars et avril, respectivement de 52, 62, 77 et 125, se montera à 2,000 au plus par an. Les bibliothèques et instituts inscrits comme souscripteurs pourront se procurer ainsi une bibliographie de grande valeur et les philologues classiques un instrument indispensable pour leurs recherches. »

— La trentième année de la *Minerva*, annuaire allemand du monde savant, doit paraître au printemps 1930. Cette nouvelle édition est appelée à compléter le matériel recueilli jusqu'ici suivant un ensemble de

dispositions qui ont été étudiées et réalisées dans les trois années précédentes. La Direction fait appel à la collaboration internationale en priant chacun de lui faire connaître les Instituts scientifiques, Sociétés, bibliothèques, etc., qui viendraient à être créés dans les différents centres. On s'est plaint quelquefois que la documentation française soit un peu négligée dans cet Annuaire; aux lecteurs français de contribuer à combler les lacunes en répondant à l'appel de la Direction sous le titre : *Minerva, Jahrbuch der gelehrten Welt,* Walter de Gruyter & C°, Berlin W 10.

II. — Travaux en cours et en projet

J'ai signalé à diverses reprises les efforts faits par la direction du *Thesaurus linguae latinae* pour retrouver après la guerre les ressources et les collaborations qui devaient lui permettre de poursuivre son œuvre. Les principales difficultés paraissent maintenant surmontées. Celui qui a assumé la tâche la plus importante dans la direction de l'entreprise, M. G. Dittmann, en m'adressant le dernier fascicule paru, veut bien me mettre au courant de l'état des travaux en cours : le complément du volume V, fascicule 9, *dolor-domus,* rédigé par lui-même, doit paraître à la fin de cette année; le complément du volume VI, fascicule 9 (*gemo-germen*), rédigé par le professeur Dr. O. Hey, vient d'être publié; le travail de rédaction du volume VII, qui commence avec *in*, a été commencé sous la direction de M. J. B. Hofmann, dont les lecteurs de cette Revue ont pu apprécier l'activité par les comptes-rendus que j'ai publiés de ses ouvrages; c'est lui-même qui s'est chargé d'une partie de la préposition *in* (avec l'accusatif); le reste de cet article considérable (*in* avec l'ablatif) a été confié au professeur Dr. Bulhart; la moitié environ du matériel recueilli est déjà élaborée.

Dans ce domaine de la lexicographie, je dois signaler que M. P. Faider achève le *Répertoire des gloses d'auteurs classiques* qui a été annoncé ici et qui paraîtra prochainement dans notre Collection d'études latines.

Et je saisis l'occasion de rappeler l'intérêt qu'il y aurait à constituer un Répertoire maniable des ouvrages lexicographiques, des listes et recueils de mots, formations, suffixes, et enfin des monographies de mots éparses (on peut dire perdues) dans les publications de ce dernier demi-siècle. Le succès qu'avait espéré Wölfflin de son *Archiv für lateinische Lexicographie und Grammatik* ne saurait être acquis que par l'établissement d'un tel répertoire, pour lequel du reste l'index de ladite *Archiv* fournirait comme l'amorce. Complétant les ouvrages généraux comme le *Lexikon der lateinischen Wortformen* de Georges, la *Formenlehre* de Neue-Wagener, l'*Antibarbarus* de Krebs, venant s'ajouter au *Lexique des index d'auteurs* publié dans notre Collection par M. P. Faider, un tel instrument de travail nous permettrait d'attendre sans trop de dommage l'achèvement encore lointain du *Thesaurus*.

— Divers membres de notre Société, répondant aimablement à l'invitation que j'ai faite à plusieurs reprises, m'écrivent pour me signaler les travaux entrepris par eux ou dans leur entourage.

M. J. Cousin, professeur au lycée de Rochefort, poursuit la préparation d'une thèse sur *les sources gréco-latines de l'Institution oratoire de Quintilien*. M. Cordier, professeur au lycée de Lille, pour une thèse également, étudie spécialement au point de vue du style *l'emploi de l'épithète, surtout composée, chez Virgile*. M. J.-R. Palanque, chargé de conférences d'histoire ancienne à la Faculté des lettres de Montpellier, qui a déjà publié dans diverses revues des articles remarqués sur saint Ambroise, a une thèse en chantier sur *la politique de saint Ambroise* et étudie pour sa thèse complémentaire *la préfecture du prétoire au IVe siècle*. M. D.-M. Pippidi, élève roumain de notre École des Hautes-Études, a entrepris l'étude *des emprunts du latin au grec* dans le domaine de la technique et en particulier de l'agriculture. M. F. Gonçalves, de Lisbonne, travaille également à une étude sur *les éléments grecs du vocabulaire latin*.

De Fribourg-en-Suisse, M. P. Fabre, professeur à l'Université, m'écrit qu'il a pu, grâce aux renseignements fournis par cette Chronique, mettre en rapports un de ses étudiants, M. Pittet, avec M. Schillings, qui avait annoncé ici la préparation d'un lexique de Sénèque. M. Fabre me rappelle aussi que nous avions correspondu, il y a deux ans, à propos d'un sujet suggéré par lui : *du style épique dans la satire latine*. Un de ses étudiants, le R. P. Bandera, s'est intéressé à ce sujet. Dans l'intervalle a paru le bon travail de Mlle I. G. Scott, *The style in the Satires of Juvenal*. Le R. P. Bandera s'est limité pour le moment au seul Horace pour une thèse qu'il vient de présenter à la Faculté, mais se propose de reprendre un jour l'ensemble de la question. A Fribourg encore, M. Dutoit vient de présenter une thèse sur l'ἀδύνατον *dans la poésie grecque et latine*, et le R. P. Martič a entrepris un travail relatif à *la rhétorique des homélies sur les Évangiles de saint Grégoire le Grand*.

Toujours en Suisse, M. Ch. Favez, poursuivant l'étude des *Consolations*, s'attache d'une part à l'examen d'un problème historique qui sera le développement de la note 7, p. xvi de son édition de la Consolation à Marcia sur la mort de Cremutius Cordus, et d'autre part se préoccupe de suivre *l'histoire du genre de la consolation* jusqu'à l'époque chrétienne, en montrant en particulier chez saint Ambroise et saint Jérôme la part qu'il faut faire à la tradition à côté de l'enseignement chrétien.

Enfin une élève de Mgr Schrijnen, Mlle Chr. Mohrmann, de Nimègue, étudie *la langue des sermons de saint Augustin*, en appliquant une méthode qui permettra sans doute de renouveler un sujet déjà touché, mais certes non épuisé, par l'équipe de la Catholic University de Washington.

J. Marouzeau.

RAPPORTS ET MÉMOIRES

I

QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR L'*ICTUS* ET SUR SES RAPPORTS AVEC L'ACCENT

PAR MATHIEU G. NICOLAU

Professeur au lycée de Bucarest,
Élève diplômé de l'École des Hautes Études.

Au cours d'un article précédemment publié dans cette *Revue*[1], nous avons exposé les diverses hypothèses relatives aux origines du *cursus* rythmique, et essayé de montrer les difficultés que présente le problème de l'apparition du rythme d'intensité. Mais ce problème présente encore un autre aspect. Le rythme d'intensité n'est pas nécessairement un rythme accentuel. Dans toute œuvre rythmique, on peut marquer les temps forts par des renforcements de la voix — l'*ictus* — et c'est ainsi que les disciples de Bentley « scandent » les vers anciens[2].

Ces renforcements de la voix ne correspondent pas généralement aux accents de mot dans les vers anciens, et on doit reconnaître ici, à notre sens, un rythme d'intensité indépendant de l'accent. Il s'agit de voir dans quelle mesure la théorie moderne de l'*ictus* s'accorde avec les données que nous fournissent les anciens.

Quant au rythme accentuel, il suppose certaines conditions linguistiques, notamment un accent capable d'exercer une fonction rythmique.

En latin, à l'époque de Cicéron, l'accent était musical et le rythme purement quantitatif, d'après l'opinion qui semble la plus sûre, et en faveur de laquelle on pourra peut-être apporter ici de nouvelles preuves.

1. Cf. *Revue des Études latines*, 1929, p. 47 et suiv.
2. Cf. *infra*, p. 151.

L'accent musical ou de hauteur ne peut pas jouer un rôle rythmique : c'est là un principe extrêmement vraisemblable et dont l'exactitude a été maintes fois constatée[1]. Par conséquent, à l'époque classique, en latin, l'accent ne pouvait pas exercer une fonction rythmique. L'existence d'une clausule fondée sur l'accent était alors impossible. Par contre, la quantité syllabique offrait une base suffisante au rythme, et, par conséquent, la nécessité d'un rythme accentuel ne se faisait pas sentir.

A la fin de l'antiquité latine la situation linguistique était tout autre : l'effondrement de la quantité syllabique avait entraîné dans sa ruine le rythme quantitatif, et la place était maintenant libre pour un rythme nouveau. D'autre part, l'accent latin avait changé de nature : il était devenu un accent d'intensité ou dynamique, et, dès lors, il pouvait servir de base au rythme; l'apparition du *cursus* était maintenant possible.

En latin, par conséquent, l'apparition du *cursus* dépendait de la transformation de l'accentuation en même temps que de la disparition de la quantité. Il faut donc déterminer la date à laquelle se sont produits ces deux faits, qui ne sont pas étrangers l'un à l'autre. En premier lieu, il faut remarquer que l'accent d'intensité a des caractères et des effets essentiellement différents de ceux de l'accent musical. Au point de vue physiologique, l'intonation et l'intensité sont produites de manière différente[2]. L'accent de hauteur n'a aucune action ni sur le rythme ni sur la structure phonétique du mot; il en est tout autrement de l'accent d'intensité.

1. Cf. *Revue des Études latines*, t. VI, 1928, p. 327.

2. Voir L. Roudet, *De la dépense d'air dans la parole et de ses conséquences phonétiques*, *La parole*, 1900, n° 4, p. 201 et suiv. Voir aussi L. Roudet, *Éléments de phonétique générale*, 1910, p. 209, § 110 (sur les conditions physiologiques de l'intonation) et p. 223 et suiv. (sur les conditions physiologiques de l'intensité). Nous nous bornerons à rappeler brièvement quelques faits essentiels. — La hauteur d'un son dépend généralement de la tension des cordes vocales, tandis que l'intensité est en fonction de la pression moyenne de l'air expiré; mais ces deux ordres de faits sont en corrélation. Pour que le même son émis ait une intensité plus grande, sans qu'il soit plus élevé, il faut que l'abaissement du thorax soit plus rapide, ce qui augmente la pression de l'air, mais en même temps on doit diminuer la tension des cordes vocales, sans quoi le son sera à la fois plus fort et plus élevé. Au contraire, pour que le son émis soit plus élevé, sans être plus intense, il faut que la tension des cordes vocales augmente et qu'en même temps la pression de l'air devienne moins forte, ce que l'on obtient par un ralentissement du mouvement expiratoire. Donc la hauteur et l'intensité peuvent être produites séparément. C'est ainsi que l'on a pu expliquer au point de vue physiologique la transformation de l'accent de hauteur en accent d'intensité.

Celui-ci a souvent pour conséquence l'abrégement ou la chute des syllabes voisines et parfois l'allongement de la syllabe sur laquelle il porte; aussi l'apparition de l'accent d'intensité et la décadence de la quantité syllabique ne sont-elles pas des phénomènes complètement indépendants l'un de l'autre.

Enfin, dans l'étude des origines d'un rythme accentuel, il convient de rechercher si le rythme quantitatif qui l'avait précédé ne comportait pas lui-même un élément d'intensité[1]. C'est la célèbre question de l'*ictus* dont il faudra suivre l'évolution; après quoi on passera à l'examen des rapports de l'accent et de l'*ictus* avec la quantité syllabique.

I

L'évolution de l' « ictus ».

1. *Les opinions traditionnelles sur l'*ictus.

A côté de la quantité des syllabes, le rythme ancien comportait aussi, comme tout rythme d'ailleurs, une succession de temps forts et de temps faibles. Chaque pied était divisé en deux parties. Les Grecs appelaient *thesis* (θέσις) la partie forte, *arsis* (ἄρσις) la partie faible. Le latin emprunta au grec ces deux termes; mais les Romains, dit-on généralement, ont employé ces deux mots dans un sens tout différent : ils appelèrent *arsis* le temps fort et *thesis* le temps faible. L'opposition entre l'usage latin et l'usage grec n'est pas tout à fait exacte, ainsi que je le montrerai en exposant la raison de ce changement de sens, dont l'importance est considérable.

Enfin le temps fort a un élément caractéristique, c'est l'*ictus*, qu'on appelle aussi *percussio* ou *impressio* en latin, et, en grec, dans certains textes, κροῦμα.

Qu'est-ce au juste que l'*ictus*?

L'*ictus* peut être conçu de deux manières très différentes, et pour chacune d'elles on peut trouver un appui dans les textes des grammairiens, métriciens ou rhéteurs de l'antiquité.

*Les deux sortes d'*ictus. — Dans un premier système, qui est

1. On a vu déjà dans un article précédent, *Revue des Études latines*, t. VI, 1928, p. 325, l'importance de cette question.

certainement le plus ancien et qui s'est perpétué jusqu'à la fin du monde ancien, l'*arsis* et la *thesis* représentent le battement de la mesure. On avait coutume de battre la mesure en frappant du pied de telle sorte que le temps fort était marqué par l'abaissement du pied (*thesis*), tandis que le temps faible était marqué par le mouvement contraire.

Dans ce système, l'*ictus* n'était autre chose que le fait de frapper en battant la mesure. C'est donc un élément purement mécanique et en quelque sorte extérieur au rythme même.

Mais on peut se demander si le temps fort ainsi marqué n'était pas accompagné dans la récitation d'un renforcement du son : c'est ce qu'on a appelé parfois *ictus* vocal, différent de l'*ictus* que je viens de décrire et que j'appellerai désormais pour plus de netteté *ictus* mécanique.

En effet, dans un second système on admet qu'il y avait toujours au temps fort un renforcement du son assez voisin de l'accent naturel de la langue[1]. Si ce fait était reconnu exact, il serait de la plus grande importance pour l'origine du rythme accentuel, car il y aurait alors dans le rythme quantitatif même une amorce du rythme d'intensité, et il faudrait en suivre l'évolution.

Toutefois, il faut rappeler que l'hypothèse d'un *ictus* vocal est d'origine pédagogique plutôt que scientifique[2] et qu'elle s'appuie surtout sur des arguments d'ordre théorique, au moins en ce qui concerne l'époque classique, pour laquelle il n'y a pas de textes qui nous renseignent sur ce point[3]; on invoque par exemple la nécessité de marquer le début d'une unité rythmique[4]; c'est ce qu'ont fait, nous l'avons vu[5], MM. H. Draheim et L. Bayard.

Mais des critiques, aujourd'hui de plus en plus nombreux, ont

1. Cf. W. Christ, *Metrik der Gr. und Röm.*, p. 5. « Der künstliche Versictus war gewiss auch bei den Griechen mit dem natürlichen Accent der gewöhnlichen Rede verwandt. » Depuis, cette idée a été reprise et soutenue par un grand nombre de savants. Cf. E. H. Sturtevant, *Americ. Journ. of philol.*, 1923, p. 319-338.

2. Le premier qui eut l'idée de marquer le temps fort du pied par un renforcement du son — l'*ictus* — fut Bentley. Il semble bien que sa principale préoccupation en adoptant cet usage fut d'ordre pédagogique : le but était de faciliter à ses élèves l'analyse des vers anciens. Son enseignement eut un succès considérable et fut adopté en Allemagne par Godefroy Hermann et Ritschl. On admettait alors unanimement que telle devait être effectivement la récitation des vers dans la bouche des anciens.

3. Cf. *infra*, p. 158.

4. Cf. Weil et Benloew, *Traité général d'accentuation latine*, p. 66-67.

5. Cf. *Revue des Études latines*, t. VI, 1928, p. 326.

élevé des doutes sur l'existence de l'*ictus*. D'abord F. Nietzsche[1], ensuite Madvig et Kukula, plus tard Charles E. Bennett[2] ont apporté tour à tour diverses preuves contre l'existence de l'*ictus*. C'est l'*ictus* vocal, il faut le préciser, et non pas l'*ictus* mécanique, que ces auteurs ont critiqué et combattu, car l'existence de l'*ictus* mécanique n'est pas douteuse. Parmi les arguments invoqués, rappelons notamment le caractère factice et absurde d'un *ictus* vocal qui aurait pour conséquence de donner au vers ancien deux fondements contradictoires, l'un quantitatif, l'autre d'intensité[3].

Récemment, l'existence de l'*ictus* a été de nouveau défendue, notamment par MM. P. von der Muehll[4] et P. Maas[5]. On a insisté sur un fait bien connu, à savoir la substitution du spondée au dactyle dans l'hexamètre : ce spondée doit avoir une valeur rythmique différente de celui qui remplacerait un anapeste. D'où viendrait cette différence sinon du fait que dans le premier cas le spondée a l'*ictus* sur la première syllabe, tandis que dans le second cas l'*ictus* se trouve sur la dernière syllabe? En effet, le spondée qui remplace un dactyle doit avoir, comme celui-ci, le temps fort sur la première syllabe, et le spondée qui remplace un anapeste, dont le temps fort est sur la dernière syllabe, doit avoir lui aussi le temps fort à la même place.

On a rappelé aussi que primitivement la poésie, la musique et la danse étaient intimement unies[6], et on a déduit de ce fait qu'à l'*ictus* mécanique de la danse et de la musique devait correspondre dans la récitation des vers un *ictus* vocal.

On a dit enfin que l'intensité est un élément naturel et inhérent au langage humain et que, par suite, le renforcement de la voix pour marquer le temps fort serait lui aussi un élément naturel du rythme. Ici on confond, croyons-nous, deux choses tout à fait différentes : c'est que l'existence de l'intensité — ou encore de la

1. F. Nietzsche, *Werke*, t. XVIII, éd. Kröner, Leipzig, 1912, p. 285 et suiv. et 308.

2. C.-E. Bennett, *What was ictus in latin Prosody?* dans l'*Americ. Journ. of philol.*, t. XIX, 1898, p. 361-383.

3. Bennett, *op. cit.*, p. 366.

4. P. von der Muehll, *Der Rhythmus im antiken Vers*, dans le *Jahrbuch des Vereins Schweizerischer Gymnasiallehrer*, t. XLVI, p. 22-41.

5. P. Maas, *Griechische Metrik*, 1923, § 80-81.

6. Cf. P. von der Muehll, *art. cité*.

quantité syllabique — n'implique pas nécessairement un rôle rythmique de ces éléments. On oublie, en effet, que la quantité syllabique est elle aussi un élément essentiel du langage humain. Aujourd'hui encore chaque syllabe d'un mot a sa durée propre qui peut être différente de celle des syllabes voisines. Il y a encore aujourd'hui des syllabes longues, des syllabes brèves, des ultra-longues et des ultra-brèves que décèle la phonétique expérimentale, et pourtant personne ne s'aviserait de fonder le rythme actuel de la langue française, par exemple, sur une alternance de syllabes longues et de syllabes brèves.

C'est que, pour pouvoir jouer un rôle rythmique, la quantité des syllabes doit avoir un certain degré de précision; l'opposition des longues et des brèves doit être nette comme elle l'était dans les langues anciennes. Il en est de même pour l'intensité. Il est dangereux de s'appuyer en cette matière sur des raisonnements abstraits, presque toujours inspirés par l'état actuel du rythme. Il est tout aussi grave de vouloir appliquer au rythme des langues anciennes — grec et latin — les règles modernes, que le serait la tentative inverse.

D'ailleurs, aux arguments en faveur de l'existence de l'*ictus* vocal, il est aisé d'opposer des arguments contraires. Ainsi, en ce qui concerne la valeur rythmique particulière des deux sortes de spondée, on peut dire que celle-ci est déterminée par l'ensemble dont ces pieds font partie : selon qu'ils se trouvent dans une série dactylique ou anapestique, leur temps fort se placera sur la première ou sur la seconde syllabe. C'est donc le retour périodique d'une syllabe longue à la même place qui détermine le rythme[1], et ce rythme, purement quantitatif, pourrait être suffisant pour permettre d'associer harmonieusement la récitation des vers, la musique et la danse[2].

Toutefois les rapports physiologiques qui unissent étroitement

1. Cf. J. Vendryes, *L'intensité initiale*, p. 67, § 82.

2. Il faut rappeler que dans un passage célèbre d'Aristoxène (voir le texte dans J. Barthels, *Aristoxeni elementorum rhythmicorum fragmentum*, p. 16) il est question d'une distinction des pieds selon l'antithèse (ἀντίθεσις). Cette différence consisterait, selon l'interprétation la plus sûre, celle que propose M. A.-M. Desrousseaux, dans la place qu'occupe le temps fort dans un pied. Deux pieds métriquement égaux pourraient avoir à ce point de vue une valeur rythmique différente. Cf. une autre interprétation de ce passage dont le sens a été souvent discuté, dans Barthels, *op. cit.*, p. 51.

la quantité syllabique et l'intensité[1] ne sont pas niables et, d'autre part, au point de vue psychologique, les syllabes longues, surtout lorsqu'elles reviennent à intervalles réguliers, ont certainement plus de relief que les autres[2]. Elles constituent des sommets sur lesquels se concentre l'attention. Tous ces faits rapprochent sensiblement le rythme quantitatif du rythme accentuel. On pourrait dire que le rythme quantitatif contenait à l'état latent le rythme d'intensité[3]. Il suffira pour que ce dernier apparaisse qu'une transformation se produise dans l'accentuation : c'est ce qu'on essayera de montrer dans les chapitres suivants.

2. *L'histoire de l'*ictus *d'après les textes.*

On vient de voir les controverses auxquelles a donné lieu la question de l'existence de l'*ictus*. Au point de vue purement théorique la question paraît insoluble. Il n'y a que l'examen des textes que les anciens ont consacrés à l'*ictus* qui pourrait apporter quelque lumière dans ce débat. Cet examen a été soigneusement fait par M. Ch. Bennett[4] et la conclusion à laquelle il était arrivé est assez décevante. Ayant constaté des contradictions d'un auteur à un autre et souvent chez le même auteur, il avait conclu à l'impossibilité d'utiliser les témoignages anciens. Toutefois il résultait de cette recherche que l'*ictus* vocal ne serait pas attesté dans les textes avant Martianus Capella.

Martianus Capella, en effet, applique les termes d'*arsis* et de *thesis* non pas au battement de la mesure, mais à la voix : *arsis est elevatio, thesis depositio vocis ac remissio* (Mart. Cap., IX, 974; éd. Eyssenhardt, p. 365, 17).

Or, cet auteur vivait au ve siècle. Que faut-il conclure pour l'époque antérieure? Quelle est la portée de ce texte : s'agit-il d'un enseignement traditionnel[5], ou bien d'une innovation? C'est dans ce dernier sens qu'incline M. Ch. Bennett, qui, plus rigoureux dans sa méthode, se refuse d'admettre l'existence d'un *ictus*

1. Cf. L. Roudet, *Éléments de phonétique générale*, 1910, p. 224 et suiv.
2. Cf. J. Vendryes, *Le langage*, p. 66.
3. Cf. sur le rythme quantitatif indo-européen, A. Meillet, *Recherches sur l'emploi du génitif-accusatif en vieux slave* (*Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, fasc. 115, 1897, p. 185).
4. Ch. Bennett, *Americ. Journ. of philol.*, t. XIX, 1898, p. 370 et suiv.
5. Cf. en ce sens W. Christ, *Metrik der Griech. und Röm.*, p. 5 et 53.

vocal à une époque antérieure pour laquelle, dit-on, il n'y aurait pas de texte[1]. Cette méthode, plus rigoureuse, est certainement la plus sûre et, par conséquent, toute la question revient à déterminer à quelle date remontent les plus anciens témoignages sur l'*ictus* vocal, et s'il est exact que Martianus Capella soit le premier à en parler.

On essayera, par conséquent, de voir si avant cette date il n'y aurait pas un texte qui dénonce l'existence de l'*ictus* vocal. On délimitera ainsi les domaines respectifs de l'*ictus* mécanique et de l'*ictus* vocal.

a) *L'*ictus *mécanique*. — L'*ictus* mécanique, qui est, on l'a dit, le battement de la mesure, est très bien attesté pendant toute l'antiquité et ses caractères sont nettement reconnaissables dans les textes.

L'*arsis* et la *thesis* sont appliquées aux mouvements du pied en battant la mesure. On compare assez souvent le rythme à la marche, comparaison toute naturelle, mais qui était en outre suggérée par la manière habituelle de battre la mesure.

Il suffira à cet égard de rappeler quelques-uns des textes les plus importants : l'opposition entre l'*ictus* mécanique et l'*ictus* vocal en sera d'autant plus claire.

Dans Bacchios (éd. Westphal, II, p. 24) on lit :

ἄρσιν ποίαν λέγομεν εἶναι; ὅταν μετέωρος ᾖ ὁ ποῦς, ἡνίκα ἂν μέλλωμεν ἐμβαίνειν... etc.

La *thesis* est définie en termes symétriques[2]. On remarquera que le mot ἐμβαίνειν correspond au latin *scandere*.

En latin les témoignages sont très nombreux. On connaît le célèbre vers d'Horace : *Pollio regum* || *facta canit pede ter percusso* (Satires, I, 10, 42).

Quintilien dit clairement la même chose (*Inst. Or.*, IX, 4, 51) : *Tempora etiam animo metiuntur et pedum et digitorum ictu intervalla signant.*

Au IVe siècle, Marius Victorinus (K., *G. L.*, VI, p. 40, l. 10)

1. Cf. en ce sens M. Kawczynski, *Essai comparatif sur l'origine et l'histoire des rythmes*, 1889, p. 55, et J. Vendryes, *L'intensité initiale*, p. 66, § 81.

2. Dans une scholie anonyme sur Hermogène (περὶ ἰδεῶν, I), on lit les lignes suivantes : Ἄρσις καὶ θέσις κυρίως μὲν ὀνομάζεται παρὰ τοῖς μουσικοῖς ἐπὶ τῶν τοῦ ποδὸς κρουμάτων ἄνω ἢ κάτω τὴν ὁρμὴν λαμβάνοντος. (Aldo, *Rhetores graeci*, 1508-1509, t. II, p. 400).

dit aussi que l'*arsis* et la *thesis* représentent les mouvements du pied : *significant pedis motum* (cf. *infra*, p. 157).

La comparaison du rythme avec la marche, comparaison qui revient fréquemment au moyen âge[1], se retrouve très nettement exprimée par les grammairiens des derniers siècles de l'antiquité :

Cledonius (au ve siècle) : *Accidunt uni cuique pedi arsis et thesis; omnis pes in* PASSU *est, arsis elatio, thesis positio* (K., *G. L.*, V, 30, 9).

Sergius, K., IV, p. 522-523 : *Est enim heroïcus versus qui spondeo tantum pede componitur et habet pedes spondeos sex qui per arsin et thesin* CURRUNT[2].

C'est grâce à cette comparaison si naturelle que les notions d'*arsis*, de *thesis* et d'*ictus* se sont maintenues à travers toutes les transformations qu'a subies le rythme.

Mais voici les signes précurseurs d'un changement d'ordre rythmique : à cette époque apparaît en effet une nouvelle manière de battre la mesure; car voici ce que disait Terentianus Maurus à la fin du second siècle de notre ère (K., *G. L.*, VI, p. 366) :

V. 1342 : Una longa non valebit edere ex sese pedem
ictibus quia fit *duobus*, non gemello tempore
brevis utrimque sit licebit, *bis* ferire convenit.

On remarquera aisément que ce n'est plus seulement le temps fort qui est marqué par l'*ictus;* dans ce nouveau système chaque syllabe reçoit un *ictus* particulier[3].

L'*ictus* commence dès cette époque à désigner le timbre particulier de chaque syllabe[4]. Désormais le mot *arsis* sera le seul terme dont on se servira pour désigner la valeur propre du temps fort.

1. Cf. les mots *currere*, *cursitare*, *cursus;* et puis tous les termes tirés de la même comparaison : *velox, tardus*, etc., parmi lesquels beaucoup remontent à Cicéron et se retrouvent dans Quintilien et dans les œuvres des grammairiens des derniers siècles de l'antiquité.

2. Plus loin le texte continue la même image : *Arsis et thesis est levatio et positio. Neque aliter pedes dirigere potuerunt nisi alterna vice leventur et ponantur.*

3. Cf. R. Westphal, *Theorie der musischen Künste der Hellenen*, 1885, t. II, § 24; M. Kawczynski, *Essai comparatif sur l'origine et l'histoire des rythmes*, p. 148. Il n'est pas suffisant, à mon sens, d'alléguer un changement dans les habitudes des musiciens, comme on l'a fait parfois; il faut expliquer la cause même de ce changement.

4. Cf. Diomède, K., *G. L.*, t. I, p. 471 : « Ictibus duobus ἄρσις et θέσις perquirenda est. »

Ce n'est pas seulement un changement dans les habitudes traditionnelles de battre la mesure : il y a en outre un déplacement dans la portée même de l'*ictus*, qui désignera désormais les modulations de la voix. C'est l'apparition de l'*ictus* vocal, ainsi qu'on le verra plus loin.

b) *L'*ictus *vocal.* — Avant Martianus Capella, d'autres auteurs ont signalé l'existence d'une *elevatio vocis* au temps fort. Leurs définitions, moins catégoriques à coup sûr que celle de Martianus Capella, constituent néanmoins des preuves certaines de l'existence de l'*ictus* vocal.

Dès le IVe siècle de notre ère, le grammairien Marius Victorinus[1] définit l'*arsis* et la *thesis* dans les termes que voici :

Keil, *G. L.*, VI, 40, 10 et suiv. : *arsis igitur et thesis quas Graeci dicunt, id est sublatio et positio, significant pedis motum. Est enim arsis sublatio pedis sine sono, thesis positio pedis cum sono; item arsis elatio temporis, soni, vocis, thesis depositio et quaedam contractio syllabarum.*

On remarquera dans ce texte une superposition caractéristique de l'*ictus* mécanique et de l'*ictus* vocal.

Ce texte doit être rapproché d'un passage du traité sur la musique d'Aristide Quintilien[2] :

Ῥυθμὸς τοίνυν ἐστὶ σύστημα ἐκ χρόνων κατά τινα τάξιν συγκειμένων καὶ τά τούτων πάθη καλοῦμεν ἄρσιν καὶ θέσιν, ψόφον καὶ ἠρεμίαν[3].

Le parallélisme dans les termes mêmes qu'emploient Marius Victorinus et Aristide Quintilien est frappant : on remarquera ainsi que le terme ψόφος qui, dans la définition grecque, se rapporte à l'*arsis*, correspond très exactement au terme *sonus*[4] du texte latin, et que ἠρεμία a son équivalent dans l'expression latine *sine sono*.

1. Il était d'origine africaine; cf. saint Jérôme, *Vir. illustr.*, 101; cf. aussi W. Teuffel, *Geschichte der lat. Lit.*, § 408, trad. fr., t. III, p. 136; M. Schanz, *Geschichte der röm. Lit.*, 2e édit., 1905, 3e partie, p. 26.

2. Aristide Quintilien, Περί μουσικῆς, éd. Westphal, t. II, p. 37. Il vivait à la fin du IIIe siècle de notre ère, donc un peu avant Victorinus. Cf. W. Christ, *Geschichte der gr. Lit.*, t. II, p. 715.

3. Cf. Plethon, dans J.-H. Vincent, *Notices et extraits des manuscrits*, t. XVI, 2e partie, 1847, p. 236. Ἄρσιν μὲν οὖν εἶναι ὀξυτέρου φθόγγου ἐκ βαρυτέρου μέταληψιν, θέσιν δὲ τοὐναντιον βαρυτέρου ἐξ ὀξυτέρου. Cf. Weil et Benloew, *Traité d'accentuation*, p. 99.

4. Ce terme est souvent appliqué à l'accent et désigne plus particulièrement son caractère d'intensité. Cf. Diomède, K., *G. L.*, t. I, p. 430; Cledonius, K., *G. L.*, t. V, p. 32. Cf. *infra*, p. 158.

Avant ces deux auteurs, à la fin du second siècle de notre ère[1], Terentianus Maurus faisait déjà une allusion à l'intensité particulière de la syllabe qui se trouve au temps fort (K., *G. L.*, VI, p. 366) :

V. 1345 : parte nam attolit[2] sonorem parte reliqua deprimit
ἄρσιν hanc Graeci vocarunt alteram contra θέσιν.

L'allusion à l'intensité de la syllabe frappée par l'*ictus* est certaine, bien qu'elle ne soit pas exprimée dans la forme caractéristique des définitions de Martianus Capella et de Victorinus. L'emploi du mot *sonor* ne laisse subsister aucun doute : ce terme ainsi que tous les autres de son groupe (*sonus*, *sonare*, *sonoritas*) ont toujours été employés par les grammairiens pour désigner l'intensité.

L'*ictus* vocal est donc attesté presque en même temps dans tout l'empire romain, aussi bien dans sa partie grecque que dans sa partie romaine. Au IIIe siècle, son existence ne peut plus être mise en doute.

Pour la période antérieure, je n'ai pas trouvé de texte sur ce point et, faute de texte, toute supposition est interdite ; toutefois, il est permis de croire que l'*ictus* vocal, du moins avec les caractères qu'il présente à cette époque[3], n'est pas très ancien. A cet égard, il faut remarquer la superposition des deux sortes d'*ictus*, l'un mécanique, l'autre vocal, dans le texte de Victorinus. Terentianus lui-même avait parlé en premier lieu du battement de la mesure avant d'aborder la question des effets phoniques de la scansion (voir les textes cités p. 156 et 158). Cette superposition dans une même définition des deux sortes d'*ictus* n'existait pas auparavant et disparaîtra plus tard. C'est, à mon sens, le signe caractéristique d'une période de transition.

Enfin l'*ictus* vocal est caractérisé par certains traits précis qui ne peuvent pas être très anciens et qui permettront de déterminer la nature de cet *ictus* (cf. *infra*, p. 162).

Il convient de remarquer, en outre, que Terentianus Maurus

1. Selon Teuffel, *op. cit.*, § 395 (traduction française, t. III, p. 106), Terentianus Maurus aurait vécu à la fin du IIIe siècle, mais selon les observations plus exactes de M. Schanz, *op. cit.*, 2e éd., 1905, t. III, 2e partie, p. 25-27, § 514, c'est plutôt à la fin du IIe siècle qu'il faut le placer.

2. Scilicet *pes*.

3. Cf. *infra*, p. 159-160.

ainsi que Victorinus sont tous deux Africains ; mais, de ce fait, on ne pourrait rien conclure sur l'origine de l'*ictus* vocal. Il n'est pas improbable de supposer qu'en Afrique, où la décadence de la quantité s'est manifestée à une date plus ancienne, l'éclosion du rythme d'intensité se soit aussi produite plus tôt qu'ailleurs, mais rien ne le prouve. En outre, en cette matière il faut tenir compte du fait qu'aujourd'hui un grand nombre de textes sont perdus. Du reste, la généralité même avec laquelle se manifeste au IIIe siècle ce phénomène rythmique est difficilement conciliable avec l'hypothèse d'une origine strictement locale. C'est plutôt un de ces faits qui, étant le résultat d'une évolution lente et générale, apparaissent un jour brusquement dans tout un domaine linguistique.

3. *Les conséquences de l'apparition de l'*ictus *vocal.*

L'apparition de l'*ictus* vocal semble avoir eu certaines conséquences sur le système rythmique ancien : les unes sont d'ordre terminologique et grammatical, les autres sont d'ordre phonétique.

1. Les mots *arsis* et *thesis* changent respectivement de signification.

Dans le système de l'*ictus* mécanique l'*arsis* désignait le temps faible : c'est le fait d'élever la baguette dans le battement de la mesure ; la *thesis* était le mouvement contraire et désignait le temps fort ; elle était accompagnée du bruit produit par le heurt de l'objet sur lequel on battait la mesure (cf. les mots *ferire*, *ictus*, *percussio*, *percutere*, etc.[1]).

Dans le système de l'*ictus* vocal, les faits sont tout autres. En appliquant à la voix les mots *arsis* et *thesis*, *elevatio* et *depositio*, on ne pouvait plus maintenir à ces termes leur ancienne signification : on n'aurait pas pu dire que l'*elevatio vocis* était le temps faible et que la *depositio vocis* était le temps fort. En passant d'un système à l'autre, les mots ont changé de sens.

En effet, si dans le texte de Terentianus Maurus (v. 1346, cité *supra*, p. 158) les mots *arsis* et *thesis* conservent encore leur acception primitive, il n'en est pas de même dans les textes d'Aristide

1. Selon une opinion de M. B. Kasanski, *Journal du Ministère de l'instruction publique en Russie*, 1915, l'*arsis* désignait le choc qui précédait l'abaissement du pied. Cela n'est pas démontré.

Quintilien et de Victorinus où les termes d'*arsis* et de *thesis* sont appliqués respectivement au temps fort et à la dépression rythmique du temps faible.

Le texte de Victorinus est particulièrement instructif à cet égard. En effet, dans la première partie de ce passage, le grammairien emploie les termes d'*arsis* et *thesis* dans leur acception primitive : c'est qu'alors il traite du battement de la mesure (*sublatio pedis*, *positio pedis*); dans une seconde partie (*item arsis elatio... vocis*, voir le texte *supra* p. 157) il donne à ces termes une valeur nouvelle : c'est parce qu'il les applique aux modulations de la voix.

Il faut, en outre, remarquer que dans la plupart des textes grecs on conserve aux termes d'*arsis* et de *thesis* leur valeur primitive, tandis que dans les textes latins ces termes sont pris presque toujours dans leur nouvelle acception. En partant de cette observation exacte en elle-même, on a supposé[1] que les mots grecs auraient changé de sens en passant en latin. On a voulu expliquer de cette manière l'opposition qui existe entre l'usage grec et l'usage latin.

Cette explication n'est pas exacte. D'abord, il existe des textes grecs et des textes latins qui font exception à cette règle[2]. Ensuite, on ne voit pas pourquoi le passage d'une langue à une autre aurait entraîné un tel changement de sens. Mais, d'après ce que l'on vient de dire, on voit que ce n'est pas en passant d'une langue à une autre, mais d'un système à un autre, que les mots *arsis* et *thesis* ont changé de sens.

2. Un second fait concomitant avec l'apparition de l'*ictus* vocal semble être une modification de prononciation. D'après le texte de Victorinus (cité *supra*, p. 157), il semble que les syllabes des temps faibles subissaient un certain abrégement (*quaedam contractio syllabarum*). C'est un fait qui s'accusera de plus en plus. On l'expliquera plus loin, à propos de l'influence de l'accent d'intensité : c'est ce dernier, en effet, qui est la véritable cause de ce phénomène.

1. Cf. W. Christ, *Metrik der Griechen und Römer*, p. 53, § 71.
2. Voir le texte d'Aristide Quintilien et la première partie du texte de Victorinus cités (*supra*, p. 157 et 159).

4. *Les extensions de l'*ictus *vocal.*

On peut mesurer l'importance et l'exactitude d'une théorie grammaticale aux applications qu'elle a eues. Si elle est factice et artificielle, elle sera éliminée par une sorte de sélection naturelle. Si au contraire elle se trouve conforme à l'état de la langue et aux besoins de l'époque, il y a toutes les chances pour que cette théorie soit adoptée dans la pratique et qu'elle subsiste dans l'enseignement. C'est effectivement ce que l'on constate en ce qui concerne la théorie de l'*ictus* vocal.

L'*ictus* vocal se maintient à travers toute l'antiquité et passe au moyen âge avec tous les traits et les particularités qu'il avait au IIIe siècle.

Isidore de Séville, *Orig.*, I, 16, 21, répète l'enseignement traditionnel de Victorinus et de Martianus Capella : *Arsis et thesis, id est vocis elevatio et positio*, dit-il.

Dans le *Commentum Einsidlense* (K., *Suppl.*, p. 228, l. 23-24), on peut lire la même définition, inspirée directement par le texte de Martianus Capella[1].

Enfin, il y a un grand nombre de textes dans lesquels les mots *arsis* et *thesis* sont simplement traduits par *elevatio* et *positio* sans autre précision, mais il est néanmoins certain qu'il s'agit des modulations de la voix[2], ainsi qu'il résulte du contexte.

5. *Nature de l'*ictus *vocal.*

Il est certain que l'*ictus* vocal est un renforcement du son au temps fort, donc un élément d'intensité[3].

1. Voici cette définition : *Arsis elatio scilicet vocis, eo quod ibi vox elevetur, thesis humiliatio id est depositio vel demissio* (*remissio* dans le texte de Martianus) *quia ibi vox deponitur.*

2. Cf. Diomède, K., t. I, p. 474, l. 3 et suiv.; Sergius, *De pedibus*, K., t. IV, p. 480, 13 : ... *arsis et thesis, hoc est elevatio et positio;* cf. aussi Atilius Fortunatianus, K., t. VI, p. 281, l. 5-6, où l'on voit les termes *arsis* et *thesis* appliqués respectivement au temps fort et au temps faible. Au moyen âge on retrouve la même définition : saint Aldhelme (mort en 709) semble prendre pour modèle Sergius. On lit en effet dans son *Epistula ad Acircium*, Migne, *Patrol. lat.*, t. 89, col. 200 : *Discipulus. Da differentiam inter arsin et thesin. Magister : arsis interpretatur elevatio, thesis positio*, etc.

3. Cela résulte d'une manière générale des termes mêmes par lesquels les anciens le caractérisaient. Aucun de ces termes ne peut être considéré comme une allusion à une élévation de la voix (cf. *supra*, p. 159 et *infra*, p. 162).

L'expression *elevatio vocis* ne doit pas être interprétée littéralement par « élévation de la voix », ce qui serait équivoque. L'interprétation serait juste si l'on prenait cette expression dans un sens voisin des expressions françaises « parler haut », « élever la voix », c'est-à-dire « parler fort »[1]. L'*ictus* vocal en effet doit être un élément d'intensité et non de hauteur. Sa fonction propre est de marquer le temps fort, et s'il était de nature mélodique il ne pourrait pas remplir cette fonction : le rythme, on le sait, ne peut pas être fondé sur des différences de hauteur[2]. Rappelons aussi que l'*ictus* mécanique qui, à mon sens, a précédé l'*ictus* vocal était un élément d'intensité nettement caractérisé, ainsi que l'indique ses noms (*ictus*, *percussio*, *impressio*).

Il est donc certain que l'expression *elevatio vocis* signifie ici « renforcement de la voix ».

Dès lors il est inexact de comparer l'*ictus* à l'accent de la langue courante[3], à moins que ce dernier ne soit un accent dynamique; mais à l'époque classique en latin et en grec l'accent était très probablement musical, et si l'*ictus* vocal avait existé à cette époque il aurait été très différent de l'accent.

Le caractère intensif de l'*ictus* une fois reconnu, on pourra le prendre pour base de démonstrations ultérieures, et on pourra notamment déduire la nature de l'accent des rapports qui ont pu exister entre celui-ci et l'*ictus*.

II

L'accent latin dans ses rapports avec l' « ictus ».

1. *Rapports de l'accent*[4] *et de l'*ictus *à l'époque classique.*

On a souvent soutenu que, dans la prose et dans la poésie latines classiques, les écrivains auraient recherché la coïncidence de l'accent et de l'*ictus*.

M. J. Vendryes a exposé et discuté les diverses théories sur la coïncidence de l'accent et de l'*ictus* et sur le prétendu rôle rythmique de l'accent dans son ouvrage sur *L'intensité initiale en latin*,

1. Cf. sur l'expression « parler haut » synonyme de « parler fort » : L. Roudet, *Éléments de phonétique générale*, p. 224.
2. Cf. *Revue des Études latines*, t. VI, 1928, p. 327.
3. Cf. W. Christ et M. E. H. Sturtevant, cités p. 151, note 1.
4. On emploie ici ce mot dans un sens général, sans distinguer pour le moment l'accent de hauteur ou ton de l'accent d'intensité; cf. *infra*, p. 164.

en 1902. Depuis cette date il ne semble pas que la position de la question ait changé.

Sur la coïncidence de l'accent et de l'*ictus*, il y a toujours trois opinions également soutenues, mais absolument contradictoires.

1° Selon les uns, la coïncidence de l'accent et de l'*ictus* serait un fait constant de l'ancienne versification latine. Les exceptions, qui ne sont certainement pas niables, se réduiraient à très peu de chose. Ce sont, à quelques différences près, les opinions de Langen, F. Skutsch, A. Klotz et anciennement de M. W. M. Lindsay[1].

M. W. M. Lindsay, en modifiant un peu sa première opinion sur cette question[2], soutient aujourd'hui qu'il faut tenir compte surtout de l'accent des groupes de mots[3]. On pourrait expliquer de cette manière la plupart des difficultés que présente la versification de Plaute et de Térence[4].

2° Selon une seconde opinion, la coïncidence de l'*ictus* et de l'accent serait, au contraire, évitée. C'est la thèse qu'a soutenue C. F. W. Müller[5] et qui a été reprise récemment par MM. F. Vollmer[6] et Fr. Marx[7].

3° Enfin il existe une opinion intermédiaire, défendue dernièrement par M. E. H. Sturtevant[8], selon laquelle la coïncidence de l'accent et de l'*ictus* serait recherchée à certains pieds (notamment aux deux derniers pieds de l'hexamètre) et évitée au contraire à certains autres.

La diversité même des théories en présence dénonce la complexité extrême du problème. Toujours est-il qu'une influence de l'accent sur la versification n'est pas encore démontrée et la plupart des faits allégués en faveur de cette thèse peuvent s'expliquer autrement que par une influence de l'accent[9]. Il est suffisant de rappeler

1. Cf. J. Vendryes, *L'intensité initiale*, p. 74, § 91.
2. Cf. J. Vendryes, *loc. cit.*
3. W. M. Lindsay, *Early latin verse*, 1922, p. 28 et suiv.
4. C'est dans ce sens que M. E. Fraenkel a voulu expliquer récemment la versification des premiers poètes comiques latins dans son ouvrage *Iktus und Akzent im lateinischen Sprechvers*, 1928.
5. *De re metrica*, 2e édit., p. 233. Cf. J. Vendryes, *loc. cit.*
6. *Römische Metrik*, p. 7.
7. Fr. Marx dans les *Abhandl. d. Sächs. Akad.*, 37, 1, 1922, p. 113 et suiv.
8. E. H. Sturtevant dans l'*Americ. Journ. of philol.*, 1921, p. 289-308.
9. Voir, pour la réfutation de cette thèse : A. Meillet, *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, 1927, p. 67.

un seul des faits qui peuvent avoir pour conséquence d'entraîner la coïncidence de l'accent et de l'*ictus* : c'est le choix à certaines places de mots de dimension donnée[1]. Le cas le plus caractéristique est celui de la fin de l'hexamètre.

On sait que dans les deux derniers pieds de l'hexamètre latin l'*ictus* coïncide avec l'accent des deux derniers mots. Or, ce fait peut être expliqué par la nécessité de terminer le vers par des mots de deux ou de trois syllabes précédés de mots de trois ou de deux syllabes au moins. Ce simple fait entraîne nécessairement la coïncidence de l'*ictus* et de l'accent, étant donné qu'en latin la place de l'accent est déterminée presque uniquement par la quantité de la syllabe pénultième.

Enfin, certaines formes de fin hexamétrique, comme par exemple *dī gĕnŭērunt*, ne sont pas admises, bien qu'ici l'*ictus* coïncide avec l'accent[2]. C'est la preuve que le choix de ces clausules est déterminé uniquement par des raisons typologiques[3].

On doit remarquer aussi que le problème de l'influence de l'accent sur le rythme à l'époque classique change d'aspect selon la nature que l'on attribue à l'accent latin : musicale ou dynamique. Il n'est pas nécessaire de revenir ici sur cette controverse célèbre, relative à la nature de l'accent latin, car notre interprétation se dégagera d'elle-même de l'exposé qui suit. Toutefois, on doit retenir que, d'une manière générale, l'accent musical n'a pas de rôle rythmique[4], tout au plus peut-il avoir un rôle mélodique[5]. Il en est tout autrement de l'accent d'intensité : c'est dire toute l'importance qu'a, au point de vue rythmique, la détermination de la nature de l'accent.

1. Cf. J. Marouzeau, *Revue de philologie*, 48, 1924, p. 31 et suiv.

2. Cf. L. Havet et L. Duvau, *Traité élémentaire de métrique grecque et latine*, p. 282. Voir aussi mes observations dans la *Revue des Études latines*, t. VII, 1929, p. 52-53.

3. Ce terme est dû à M. T. Zielinski, et il est bien commode pour désigner tout ce qui regarde la forme et la longueur des mots.

4. Cf. *Revue des Études latines*, t. VI, 1928, p. 327.

5. Sur le rôle de l'accent de hauteur dans la musique grecque, voir J. Vendryes, *Traité d'accentuation grecque*, p. 12. Le rôle mélodique de l'accent a été contesté par M. M. Lenchantin de Gubernatis, *Rivista di filol. e d'istr. class.*, t. XLVII, 1923, p. 327 et suiv.

2. *Rapports de l'accent et de l'*ictus *pendant les trois derniers siècles de l'antiquité latine* (IIIe au VIe siècle).

Au IIIe siècle de notre ère, l'accent et l'*ictus* vocal sont de même nature, ainsi qu'on peut le constater par l'examen des textes[1]. Le fait peut être aisément expliqué. L'accent latin, en effet, avait subi une profonde transformation et il était devenu dynamique. L'*ictus* vocal, qui, à notre sens, apparaît d'une manière certaine au IIIe siècle (p. 157-159), était lui-même une sorte d'accent d'intensité, ainsi qu'on l'a démontré plus haut (p. 163 et suiv.). L'identité de nature de ces deux éléments a eu pour conséquence une certaine confusion : l'*ictus* et l'accent sont traités de la même manière par les grammairiens. C'est une nouvelle preuve de leur identité; c'est aussi le signe certain qui permet de reconnaître la nouvelle fonction rythmique de l'accent.

Les rapports très étroits qui existent entre l'*ictus* et l'accent, et que l'on exposera plus loin, permettront enfin d'expliquer l'apparition de l'*ictus* vocal.

A. *Identité de nature de l'accent et de l'*ictus.

L'identité de nature de l'accent et de l'*ictus* peut être déduite des définitions mêmes que les grammairiens donnaient de l'un et de l'autre. Ces définitions sont symétriques : les mêmes termes sont employés pour définir l'accent aigu et l'*arsis*, l'accent grave et la *thesis;* les premiers sont une *elevatio vocis*, les seconds une *depositio vocis*[2].

L'accent grave n'est d'ailleurs, à cette époque, que le son normal d'une syllabe qui ne reçoit pas l'accent aigu. Toute syllabe

1. Cf. *infra,* p. 166.

2. On a vu précédemment (p. 157 et suiv.) les définitions de l'*arsis* et de la *thesis*. Voici quelques-unes des définitions de l'accent : Priscien, K., *G. L.*, t. III, p. 519, 27 : *Acutus namque ideo inventus est quod acuat sive elevet syllabam, gravis vero eo quod deprimat vel deponat.* Cf. K., *G. L.*, III, 519, 27 et suiv.; Sergius, K., *G. L.*, IV, 482, 14 et suiv.; Audax, K., VII, 357, 14; Diomède, K., *G. L.*, I, 430, 29; Isidore de Séville, *Etymol.*, I, 17, 2 : *Acutus accentus dictus est quod acuat et erigat syllabam, gravis quod deprimat et deponat.* Au moyen âge on donne encore les mêmes définitions ; voir les textes cités par Ch. Thurot : *Notices et Extraits des manuscrits,* XXII, 2e partie, 394 et 397.

inaccentuée est considérée comme ayant l'accent grave[1]. On indique de cette manière le degré de sonorité des syllabes : l'accent grave a moins de sónorité que l'autre (*minus sonat*), dit Priscien[2].

L'identité des définitions de l'accent aigu et de l'*arsis* une fois constatée, on pourrait conclure directement à l'identité de leur nature si la terminologie des grammairiens était plus rigoureuse. Toutefois, il est permis de supposer légitimement que l'expression *elevatio vocis* a ici aussi le même sens que celui qu'elle avait dans la définition de l'*arsis* (*supra*, p. 161-162).

L'*elevatio vocis* serait par conséquent le renforcement du son, et l'accent ainsi défini serait un accent d'intensité et non un accent de hauteur.

L'opinion traditionnelle veut toutefois que l'expression citée soit une allusion à la nature musicale de l'accent latin. Cette expression remonterait, dit-on, à une époque où l'accent était musical. Grâce à l'esprit conservateur des anciens grammairiens, cette définition aurait survécu à la transformation de l'accentuation latine. En l'interprétant, il faudrait lui conserver sa valeur traditionnelle et ne voir en elle que le témoignage de l'ancienne nature musicale de l'accent latin.

Cette interprétation n'est pas invraisemblable en soi, néanmoins elle doit être rejetée. Remarquons d'abord que la prétendue valeur traditionnelle de l'expression *elevatio vocis* n'est rien moins que certaine, car rien ne prouve qu'elle remonte à une époque où l'accent latin était encore musical, et même, à supposer que cela soit exact, l'expression aurait pu changer de sens et s'adapter ainsi au nouvel état de l'accentuation latine. On voit en effet cette définition se maintenir à une époque ou l'accent latin était certainement dynamique. Dans les traités du moyen âge on donne encore la même définition. Ne serait-il pas dès lors pour le moins surprenant de voir tous ces grammairiens maintenir par routine une définition qui ne correspondait plus à la réalité des choses,

1. L'accent grave, on le voit, n'est pas bien utile; aussi disparaît-il assez tôt : cf. Sergius, K., *G. L.*, IV, p. 482.

2. La règle des trois accents (aigu, grave et circonflexe) n'est en latin qu'un système savant et tout théorique; il a été emprunté au grec. Cf. Schmalz-Stolz, *Lat. Gramm.*, t. I, p. 162; Skutsch, *Der lateinische Accent*, *Glotta*, t. IV, 1913, p. 187. M. Lenchantin de Gubernatis, *Rivista di filologia*, t. XLIII, 1915, p. 448.

alors même qu'ils constataient la transformation de l'accentuation latine?

Rappelons, en effet, que l'existence de l'accent d'intensité est attestée d'une manière concordante par Servius, vers l'année 400 (K., *G. L.*, IV, 46, l. 16) : *accentus in ea syllaba est quae plus sonat*. Le témoignage du célèbre commentateur de Virgile est, nous semble-t-il, capital.

Il convient, en outre, de remarquer que cette observation de Servius se trouve dans son *Commentarius in artem Donati*, et il est possible qu'elle lui ait été suggérée par le texte même qu'il commentait, ce qui aurait pour conséquence de faire remonter à l'époque de Donat (moitié du IVe siècle) la constatation de l'existence de l'accent d'intensité[1].

Plus tard d'autres grammairiens nous décrivent en termes très précis la nature de l'accent latin. D'après les témoignages de Pompée (Ve siècle, K., *G. L.*, V, p. 127) et du *Codex Bernensis* (K., *Suppl.* XLV), c'est un accent d'intensité[2].

Comment est-il possible que des grammairiens des plus consciencieux, tel que Priscien, ont pu encore se méprendre sur la véritable nature de l'accent latin ? Il faudrait voir par conséquent, avant d'attribuer aux anciens grammairiens de telles erreurs, si l'interprétation moderne est vraiment conforme aux textes. Un bref examen nous montrera en effet qu'à cette époque aucune des expressions par lesquelles on caractérisait l'accent ne suppose nécessairement une élévation mélodique de la voix.

Ainsi le mot *fastigium*, que les grammairiens appliquaient à l'accent, n'est pas du tout une allusion à la nature musicale de celui-ci. Diomède nous indique de la manière la plus nette comment il faut entendre cette expression à son époque : *Accentus*

1. Il ne faut pas confondre Servius avec Sergius, un compilateur, probablement contemporain, qui a profité de la science du premier (Cf. Teuffel, *Geschichte der lat. Lit.*, § 431, 2). L'œuvre de Servius (*Commentarius in artem Donati*, etc.) se trouve dans Keil, *G. L.*, IV, p. 402-472; celle de Sergius lui fait suite (*Explanationes artis Donati*, K., *G. L.*, IV, p. 486-565; *De littera, de syllaba, de pedibus, de accentibus*, K., *G. L.*, IV, p. 473-485). Nous les distinguerons soigneusement dans nos citations, bien que, à notre sens, ils représentent tous deux la doctrine d'une même époque (le Ve siècle) et que les manuscrits les confondent parfois (cf. M. Schanz, *Geschichte der römischen Litteratur*, t. IV, 1re partie, p. 156, § 835 et p. 162, § 837, et H. Keil, *De grammaticis inferioris aetatis*, Erlangen, 1868, p. 27.

2. Cf. J. Vendryes, *L'intensité initiale*, p. 29, § 29, et C. Juret, *Manuel de phonétique latine*, p. 60.

quidam fastigia vocaverunt quod in capitibus litterarum apponerentur (K., *G. L.*, I, p. 430). *Fastigium* désigne donc un signe graphique et non pas une qualité de l'accent[1].

Une autre expression qui semblait caractériser la nature musicale de l'accent c'est *altitudo*[2]. Mais le sens de ce mot est aussi ambigu que celui d'*elevatio vocis*, et il peut s'appliquer non seulement à l'accent musical, mais aussi à l'accent d'intensité (cf. *supra*, p. 162). Ce n'est donc pas le mot *altitudo* qui pourrait nous révéler la nature de l'accent, mais au contraire c'est cette dernière qui, si elle était connue, pourrait nous donner la valeur exacte du mot en question. Et en réalité, on a appliqué le mot *altitudo* à l'accent à diverses époques pendant lesquelles la nature de ce dernier avait changé et le sens de l'expression aussi.

En outre, il convient d'observer que les anciens concevaient le son d'une manière toute spéciale : on le comparait à un corps géométrique à trois dimensions[3]; l'*altitudo* n'était qu'une de ces trois dimensions : c'est donc une comparaison assez vague plutôt qu'une définition précise et directe de l'accent. On voit par là combien il serait risqué de prendre ces expressions au pied de la lettre.

Il nous semble par conséquent certain que les définitions de l'accent que l'on vient d'analyser ne peuvent pas être invoquées pour prouver la nature musicale de l'accent latin à cette époque, et partant rien ne s'oppose à l'interprétation que nous avons donnée de l'expression *elevatio vocis*. Celle-ci a la même signification dans la définition de l'accent et dans celle de l'*arsis*. L'accent et l'*ictus* sont donc définis de la même manière et l'identité de leur nature peut être considérée, à mon sens, comme

1. Cf. aussi Martianus Capella, *De nuptiis philologiae*, III, 273, éd. Eyssenhardt, p. 68, 13 : *Accentus partim fastigia vocamus quod in litterarum capitibus apponantur.*

2. Voir l'étude de ces expressions ainsi que de celles qui suivront dans J. Vendryes, *L'intensité initiale*, p. 22 et suiv.

3. C'est la doctrine que Sergius prête à Varron dans ses *Explanationes artis Donati* (K., *G. L.*, IV, 525, l. 24 : *Scire autem oportet vocem sicut omne corpus tres habere distantias : longitudinem, altitudinem, crassitudinem...*). Cette doctrine, que Varron a empruntée probablement à Tyrannion, était peu claire pour les anciens eux-mêmes. Les uns voyaient dans les termes *altitudo, longitudo, crassitudo* des qualités du son, d'autres prenaient ces expressions dans leur acception strictement géométrique; c'est ce que fait Priscien, K., *G. L.*, III, p. 519 : *Nam si aer corpus est et vox ex aeris icto constat, corpus esse ostenditur, quippe cum et tangit aurem et tripertito dividitur..., hoc est in altitudinem, latitudinem, longitudinem, unde ex omni parte potest audiri.* Cf. aussi Boëce, *De musica*, I, 14.

un fait acquis pour l'époque de la décadence. Étant de même nature, ces deux éléments seront facilement confondus, et cette confusion de l'accent et de l'*ictus*, si elle est démontrée, sera une confirmation de la démonstration précédente.

B. *Confusion de l'accent et de l'*ictus.

Dans les textes de grammairiens de cette époque l'*ictus* est confondu avec l'accent, et, de même, l'accent avec l'*arsis*.

Dès le IIIe siècle de notre ère, le grammairien Sacerdos donne le nom d'accent aux *ictus* des vers dans un passage que voici (K., *G. L.*, VI, 448, l. 20 et suiv.) :

Hoc tamen scire debemus quod versus percutientes [id est scandentes] interdum accentus alios pronuntiamus quam per singula verba ponentes. « Toro » et « pater » acutum accentum in « to » et in « pa », scandendo vero « Inde toro pater[1] » in « ro » et in « to ».

Dans ce passage, la confusion des deux éléments, accent et *ictus*, est évidente, et l'identité de nature de l'*ictus* et de l'accent de la langue courante est aussi très clairement indiquée.

Réciproquement, dans beaucoup de textes, l'accent est considéré comme une *arsis*. Le texte le plus caractéristique est le passage de Priscien que voici (K., *G. L.*, III, p. 521, l. 25 et suiv.) :

In unaquaque parte orationis arsis et thesis sunt non ordine syllabarum sed pronuntiatione : velut in hac parte « natura », quando dico « natu » elevatur vox et est arsis intus : quando vero sequitur « ra » vox deponitur et est thesis.

Et le grammairien résume sa pensée de la manière suivante :

Sed vox quae per dictiones formatur donec accentus perficiatur in arsin deputatur; quae autem post accentum in thesin. (Cf. aussi Pompeius ; K., *G. L.*, V, 120, 29; Sergius, K., *G. L.*, IV, 425, 12; Iulianus, K., *G. L.*, V, 321, 11, etc).

L'identification de l'accent avec l'élément caractéristique du rythme, l'*arsis*, est très significative ; c'est le signe indubitable de la nouvelle fonction rythmique de l'accent, que l'on étudiera dans un ouvrage destiné à conclure et à compléter les trois articles publiés dans cette *Revue*[2].

M. G. Nicolau.

1. Virgile, *Énéide*, II, 2.
2. Tome VI, 1928, p. 319 et suiv.; VII, 1929, p. 47 et suiv., 148 et suiv.

II

LA THÉORIE CICÉRONIENNE DE LA PROSE MÉTRIQUE

PAR P. WUILLEUMIER
Membre de l'École française de Rome.

« Prose métrique, clausules métriques, il y a peu d'années encore, écrivait-on en 1907[1], ces mots provoquaient chez maint érudit des hochements de tête empreints du scepticisme le moins déguisé. » « Il est extrêmement difficile, écrit-on moins de vingt ans après[2], de s'orienter dans la masse des publications modernes sur ce sujet, qui s'est accrue avec une rapidité inquiétante. »

On hésite à l'augmenter encore. Mais les savants modernes tendent un peu trop à considérer les auteurs anciens comme des sujets d'expérience, que l'on traite par la méthode mathématique au nom de principes universels et immuables sans tenir assez compte de l'évolution ni des préférences personnelles. Le regretté Louis Havet[3] appliquait à tous les écrivains le code métrique qu'il a dressé lui-même; quant à « l'histoire des clausules » qu'esquisse M. Bornecque[4], elle néglige les différences de temps et les divergences d'auteurs. Et cette école unique aboutit à un nivellement par le bas, puisque l'on impose à Quintilien et à Cicéron la méthode des clausules verbales recommandée par les grammairiens de la décadence, mais que le premier connaît[5] sans la suivre toujours[6], et que le second ignore en théorie comme en pratique.

M. Laurand[7] a mis en lumière cette erreur fondamentale, en décelant les interprétations tendancieuses dont on cherchait à la couvrir : il a réhabilité du même coup la théorie cicéronienne dont M. Zielinski[8] faisait peu de cas par la conséquence logique

1. Bornecque, *Les clausules métriques latines*, Lille, 1907, p. v.
2. De Groot, *Rev. Ét. lat.*, 1925, p. 190.
3. *Manuel de critique verbale*, Paris, 1910, p. 89-96.
4. *Op. cit.*
5. Quint., IX, 4, 65; 97-98.
6. *Ibid.*, 107. M. Bornecque (*op. cit.*, p. 225) semble fonder sa théorie des groupes métriques sur un texte de Quintilien, I, 5, 27; mais il ne s'agit là que de l'accent, comme le prouve la phrase suivante : « Evenit ut metri quoque condicio mutet accentum. »
7. *Études sur le style des discours de Cicéron*, Paris, 1926, t. II.
8. *Das Clauselgesetz in Ciceros Reden*, Leipzig, 1904, p. 19.

de ces prémisses arbitraires, et qui, bien entendue, se vérifie à la lecture des discours. Mais les « Études sur le style » de ces Discours n'avaient pas à montrer l'enchaînement de tous les préceptes qui, épars dans les ouvrages de rhétorique, paraissent plus ou moins désespérés à la philologie moderne. C'est pour elle-même que nous voudrions retracer aujourd'hui la théorie cicéronienne des clausules, heureux si nous pouvions en éclaircir les obscurités.

Principes.

1. Cicéron ne cesse d'affirmer que la mesure est indispensable à la prose. Isocrate, dit-il[1], a compris le premier que jusque dans la prose il faut conserver du rythme et de la cadence. L'orateur[2] devra donc observer certaines cadences oratoires réglées par certaines lois. C'est une nécessité absolue[3] si l'on veut parler avec élégance. Car on parvient ainsi à toucher agréablement l'oreille[4], sensible aux modulations de la voix[5] et à tout ce qui offre une mesure[6].

2. Mais cette mesure n'a pas la même fixité qu'en poésie. Elle doit pouvoir se tendre et se délier[7], conduire la phrase sans lui imposer des chaînes qui lui fassent violence[8]. C'est qu'elle contribue, avec la place des mots, au rythme général[9] de la phrase. Cette cadence, qui suscite tant de préventions, n'a pour effet que de former un cadre de paroles adéquat à la pensée[10].

1. *Brut.*, 32. Isocrates... primus intellexit etiam in soluta oratione... modum tamen et numerum quemdam oportere servari.

2. *Orat.*, 77. Sunt... quidam... oratori numeri... observandi ratione quadam.

3. *Ibid.*, 228. Hanc igitur... adhibere necesse est. Cf. *ibid.*, 196; *De Or.*, III, 173 sqq.; 181.

4. *De Or.*, III, 173... delectationis atque aurium causa. Cf. *ibid.*, 183, 185, 196, 197; *Brut.*, 32; *Orat.*, 163, 177, 183, 197, 228.

5. *Ibid.*, 185. Hominum auribus vocem natura modulatur ipsa.

6. *Orat.*, 67. Sub aurium mensuram aliquam cadit.

7. *De Or.*, III, 175. Orator autem sic adligat sententiam verbis, ut eam numero quodam complectitur et astricto et soluto.

8. *Ibid.*, 184. Liberior est oratio et plane ut dicitur sic est vere soluta, non ut fugiat tamen aut erret, sed ut sine vinculis sibi ipsa moderetur. Cf. *ibid.*, 195, 198, 220-221, 227; *De Or.*, I, 70; III, 190.

9. *De Or.*, III, 171... continuatio verborum, quae duas res maxime, collocationem primum, deinde modum quemdam formamque desiderat. Cf. *ibid.*, 177, 186, 201; *Orat.*, 149, 163, 167, 185, 198, 201-202, 218, 219.

10. *Orat.*, 170. Hic... invidiosus numerus nihil adfert aliud nisi ut sit apte verbis comprehensa sententia.

3. De là découlent trois principes :

a) Cette cadence doit varier avec le style : très libre dans le genre épidictique[1] ou philosophique[2] et dans l'éloquence simple[3], elle se réglera pour louer avec élégance ou conter dignement, et surtout dans les parties d'amplification et de péroraison[4].

b) Elle doit aussi dans un style déterminé fuir la monotonie, pour ne provoquer ni le dégoût de l'esprit, ni la lassitude de l'oreille[5], pour ne pas faire sentir le procédé[6].

c) Elle doit enfin régler la phrase entière et la faire couler dès le début à une allure telle que, parvenant à la fin, elle s'arrête d'elle-même[7].

4. Mais que faut-il entendre par une phrase? Au sens physiologique, c'est le groupe de mots qu'on peut dérouler d'une haleine[8]. Pour l'art, la période comprend quatre membres dont l'étendue correspond à peu près à celle de quatre hexamètres[9]. Il y a toutefois avantage à marquer un temps d'arrêt entre ces parties[10]. On peut même, en divisant chacune d'elles, obtenir des incises[11]. Celles-ci, qui dépassent rarement trois pieds[12], jouissent par là

1. *Orat.*, 37. Ab hac (scriptione)... verborum... constructio et numerus liberiore quadam fruitur licentia.

2. *Orat.*, 64. Mollis est... oratio philosophorum... nec vincta numeris, sed soluta liberius.

3. *Orat.*, 77. Eum (quem solum quidam vocant Atticum, submissum et humilem) tanquam e vinculis numerorum eximamus.

4. *Orat.*, 210. Adhibenda est igitur numerosa oratio, si aut laudandum est aliquid ornatius... aut exponenda narratio, quae plus dignitatis desiderat quam doloris... Saepe etiam in amplificanda re concessu omnium funditur numerose et volubiliter oratio... Id autem tum valet quom is qui audit ab oratore jam obsessus est ac tenetur... 211. Haec autem forma retinenda non diu est, *non* dico in peroratione, quam *in* se includit, sed in orationis reliquis partibus... Cf. *ibid.*, 196-197, 201, 203.

5. *De Or.*, III, 192... Varianda sunt, ne aut animorum judiciis repudientur, aut aurium satietate. Cf. *ibid.*, 185, 190-191, 193; *Orat.*, 195, 197, 213, 215, 219, 231.

6. *Orat.*, 219... nec deprehendetur manifesto quid a nobis de industria fiat.

7. *Orat.*, 199. Ad hunc exitum jam a principio ferri debet verborum illa comprehensio, et tota a capite ita fluere ut ad extremum veniens ipsa consistat. Cf. *ibid.*, 198, 201, 212, 218.

8. *De Or.*, III, 182. Longissima est igitur complexio verborum, quae volvi uno spiritu potest. Sed hic naturae modus est, artis alius.

9. *Orat.*, 221. Constat enim ille ambitus et plena comprehensio e quattuor fere partibus, quae membra dicimus. Cf. 222 : quattuor quasi hexametrorum instar.

10. *Orat.*, 222. Sin membratim volumus dicere, insistimus atque, cum opus est, ab isto cursu invidioso facile nos et saepe dijungimus. Cf. *ibid.*, 225, 226.

11. *Ibid.* Citation de Crassus : « Missos faciant patronos; ipsi prodeant »... Prima sunt illa duo quae κόμματα Graeci vocant, nos incisa dicimus.

12. *Orat.*, 224. Saepe enim singulis utendum est, plerumque binis, et utrisque

d'une certaine liberté métrique[1]. Les membres, en revanche, doivent se soumettre aux lois qui leur donnent du relief[2].

5. Mais, tout en prenant soin de cadencer la phrase entière, on fera bien de veiller surtout à la clausule[3], car c'est le point où se juge le mieux la perfection absolue d'une période[4].

6. Qu'est-ce qu'une clausule? C'est un groupe ultime de pieds.

a) D'une part, en effet, il ne suffit pas de considérer isolément le dernier pied, mais il faut y adjoindre au moins le précédent, souvent même l'antépénultième[5].

b) D'autre part, les pieds seuls entrent en ligne de compte, sans que la division des mots puisse intervenir : les termes dont use Cicéron et les nombreux exemples qu'il cite[6] attestent sans aucun doute qu'il tient la cadence de la prose non pour verbale, mais pour syllabique, ou mieux encore temporelle.

7. Cette cadence ne connaît pas d'autres mesures que celles de la poésie[7], les seules qui permettent à l'oreille de noter un son[8].

8. Elle pousse même l'analogie jusqu'à admettre l'indifférence de la dernière syllabe : tel est du moins l'avis formel de Cicéron[9], tandis qu'Aristote tient la finale pour longue[10].

9. Faut-il donc assimiler la prose aux vers? On le fait inconsciemment, car la langue latine offre d'elle-même des combinaisons

addi pedis pars potest, non fere ternis amplius. Louis Havet fixait à onze demi-pieds la longueur maximum des phrases amétriques, tandis que M. Bornecque l'élève à quinze; on voit que Cicéron en juge autrement.

1. *Orat...* In his, quibus ut pugiunculis uti oportet, brevitas facit ipsa liberiores pedes.

2. *Orat.*, 222. Sed nihil tam debet esse numerosum quam hoc quod minime apparet et valet plurimum. Cf. *De Or.*, III, 190.

3. *Orat.*, 199. Plerique... censent cadere tantum numerose oportere terminarique sententiam. Est autem ut id maxime deceat, non ut solum. Cf. *De Or.*, III, 191.

4. *De Or.*, III, 192. Clausulas autem diligentius etiam servandas esse arbitror quam superiora, quod in eis maxime perfectio atque absolutio judicatur.

5. *De Or.*, III, 193. Duo... aut tres fere sunt extremi servandi et notandi breves; *Orat.*, 216. Sed hos quom in clausulis pedes nomino, non loquor de uno pede extremo; adjungo, quod minimum sit, proximum superiorem, saepe etiam tertium.

6. *De Or.*, III, 182, 183; *Orat.*, 213, 218, 223, 224 (*bis*).

7. *Orat.*, 188. Nullus est igitur numerus extra poeticos... Cf. *De Or.*, I, 70; III, 175.

8. *Orat.*, 227... Idem sint numeri non modo oratorum et poetarum, verum omnino loquentium, deniqu etiam sonantium omnium quae metiri auribus possumus.

9. *Orat.*, 214. Nihil enim ad rem, extrema illa longa sit an brevis.

10. *De Orat.*, III, 183.

poétiques[1]. Mais c'est commettre une lourde faute[2], et l'on doit éviter soigneusement en prose tout ce qui ressemble à des vers[3].

10. Comment y réussir? Par le groupement des pieds qui seul crée une opposition irréductible entre l'une et les autres[4].

Conseils pratiques.

Suivons l'auteur dans l'application de ces principes.

a) Préceptes généraux. — Les préceptes généraux ne nous retiendront pas plus longtemps que lui. Les uns visent la souplesse de la prose métrique, les autres la différence d'avec les vers. Au nom des principes 2 et 3, il montre d'une part[5] que l'iambe s'adapte mieux au style terre à terre, et le péon aux passages plus relevés, tandis que le dactyle peut convenir dans les deux cas; et il repousse d'autre part la préférence exclusive d'Aristote pour le péon qui, s'il doit tenir une des premières places, ne saurait éliminer tous les autres pieds[6], comme celle des Asiatiques pour le ditrochée dont la cadence trop éclatante finirait par lasser[7]. Au nom des principes 7-9, il met en garde contre les séries d'iambes ou de dactyles qui tournent facilement à la cadence des vers[8].

b) Recommandations précises. — Les principes 3*c* à 6 laissent prévoir que, sans négliger le reste de la phrase, Cicéron s'arrêtera davantage à la clausule. De fait, il se contente de recommander

1. *Orat.*, 189. Versus saepe in oratione per imprudentiam dicimus..., senarios vero et hipponacteos effugere vix possumus : magnam enim partem ex iambis nostra constat oratio.

2. *De Or.*, III, 175. Versus in oratione si efficitur conjunctione verborum vitium est.

3. *Ibid.*, 182. Ne plane in versum aut similitudinem versuum incidamus. Cf. *Orat.*, 189, 194, 201, 227.

4. *Orat.*, 227. Ordo pedum facit ut id quod pronuntiatur aut orationis aut poematis simile videatur. Cf. *ibid.*, 201.

5. *Orat.*, 196. Quos autem numeros cum quibus tanquam purpuram misceri oporteat nunc dicendum est atque etiam quibus orationis generibus sint quique accommodatissimi. Iambus enim frequentissimus est in eis quae demisso atque humili sermone dicuntur, paean autem in amplioribus, in utroque dactylus. Cf. *ibid.*, 216.

6. *Ibid.*, Sit igitur... permixta et temperata numeris nec dissoluta nec tota numerosa, paeane maxime, quoniam optimus auctor (Aristote) ita censet, sed reliquis etiam numeris quos ille praeteriit, temperata. Cf. *ibid.*, 214 et 215.

7. *Orat.*, 213. Dichoreus non est ille quidem sua sponte vitiosus in clausulis, sed in orationis numero nihil est tam vitiosum quam si semper est idem. Cadit autem per se ille ipse praeclare, quo etiam satietas formidanda est magis.

8. *Orat.*, 194. Iambus et dactylus in versum cadunt maxime; itaque ut versum fugimus in orationes, sic hi sunt vitandi continuati pedes. Cf. *De Or.*, III, 182.

pour le début[1] une cadence allègre, comme celle du dactyle, du crétique ou du péon premier, lequel convient aussi au milieu des périodes[2], ainsi que le dochmius, apte à toutes les places pourvu qu'on ne le répète pas[3]. Pour les fins de phrase, en revanche, prescriptions et proscriptions sont plus nombreuses et précises; mais le hasard veut que des deux textes principaux l'un semble corrompu et le second incompréhensible; c'est d'eux toutefois qu'il faut partir en essayant de les expliquer l'un par l'autre.

Après avoir parlé du ditrochée, du crétique, du péon et du spondée, sur lesquels nous reviendrons bientôt, Cicéron s'exprimerait ainsi[4] : « *Ne iambus quidem, qui est e brevi et longa, aut choreus qui est e longa et brevi aut par choreo qui habet tres breves trochaeus, sed spatio par non syllabis, aut etiam dactylus, qui est e longa et duabus brevibus, si est proximus a postremo, parum volubiliter pervenit ad extremum, si est extremus choreus aut spondeus; numquam enim interest uter sit eorum in pede extremo. Sed idem hi tres pedes male concludunt, si quis eorum in extremo locatus est, nisi cum pro cretico postremus est dactylus; nihil enim interest dactylus sit extremus an creticus, quia postrema syllaba brevis an longa sit ne in versu quidem refert.* » « Si l'on conserve le texte des manuscrits, fait remarquer M. Bornecque[5], on en arrive à la conclusion que Cicéron recommande l'emploi des clausules qu'il évite (dactyle, spondée, fin d'hexamètre) ou inversement. » « Recommande » est un peu exagéré : le *ne quidem*[6] prouve seulement qu'il les « tolère » ; mais cela suffit à nous mettre en garde contre un texte manifestement altéré.

Jugeons des remèdes proposés. Les principaux viennent de M. Bornecque, qui en a changé de 1907 à 1921. La première fois[7],

1. *De Or.*, III, 191. Verborum junctio nascatur a proceris numeris ac liberis, maxime heroo aut paeone priore aut cretico. Cf. *Orat.*, 215.

2. *Orat.*, 218. Paean... est... unus aptissimus orationi vel orienti vel mediae.

3. *Ibid.*, Dochmius autem... quovis loco aptus est, dum semel ponatur. Cf. *De Or.*, III. 182.

4. *Orat.*, 217.

5. *Orat.*, édit., Paris, 1921, p. 88, n. 3.

6. Il s'explique par *Orat.*, 189. « Hipponacteos effugere vix possumus » ; en effet, dans les sénaires iambiques scazons, le sixième pied est un spondée ou un trochée; les clausules mentionnées ici risquent donc de rappeler une fin de vers ; toutefois, comme il s'agit d'un mètre quelque peu irrégulier, Cicéron se montre moins rigoureux que dans sa lutte contre l'hexamètre ou le sénaire iambique proprement dit.

7. *Op. cit.*, p. 56-57.

il supprimait le groupe de mots *aut etiam... brevibus*; la seconde[1], il suppose une lacune après *aut etiam* et commence une phrase à *Dactylus*. La difficulté paraît vaincue, mais, dans les deux cas, une autre surgit aussitôt : que désignent les *idem hi tres pedes* de la phrase suivante? Sans doute, « Cicéron parlait-il ici des trois pieds dont il n'avait encore rien dit, spondée, anapeste, dactyle »; il faut, de toute manière, admettre encore une lacune. Ce n'est pas tout : comment expliquer, dit-on, la tournure *aut par choreo qui habet tres breves*, s'il n'est pas question antérieurement du *choreus* lui-même? Troisième lacune, que l'on propose de combler ainsi : *aut <choreus qui est e longa et brevi aut> par choreo...* Sans ratifier cette dernière addition, M. Laurand croit lui aussi les deux autres lacunes « probables[2] ». Tel est donc le recours suprême de la philologie[3]. On ne saurait y voir qu'un pis aller, que heurte même la vraisemblance. En effet, quoi qu'en dise M. Bornecque, Cicéron vient de consacrer un paragraphe spécial au spondée qui, par suite, ne peut faire partie des *idem hi tres pedes;* cette expression, en revanche, paraît désigner tout naturellement les trois pieds que mentionne la phrase précédente, l'iambe, le tribraque, le dactyle.

Examinons le deuxième passage extrait du *De Oratore*[4] *: Duo enim aut tres fere sunt extremi servandi et notandi pedes, si modo non breviora et praecisa erant superiora, quos aut choreos aut heroos aut alternos esse oportebit aut in paeone illo posteriore quem Aristoteles probat aut ei pari cretico.*

Ce texte inspire à M. Laurand[5] une sage réserve : « Je ne parle pas du *De Oratore :* on n'y trouve qu'une phrase sur ce sujet, et elle est probablement altérée. » Voyons toutefois si l'on n'en peut rien tirer. Il présente deux difficultés connexes, l'une de construction, l'autre d'interprétation, qui ont été reconnues dès longtemps, et diversement résolues. M. Bornecque[6] prend un parti catégorique : il nous invite à ne pas « de ce passage tirer l'indication

1. *Orat.*, édit., p. 88.
2. *Op. cit.*, p. 175, n. 1; cf. p. 179, n. 1. Nous croirions volontiers que Cicéron désigne le tribraque par périphrase afin de le mettre en relations avec le trochée, qu'il considère en place ultime.
3. Aucune autre solution satisfaisante n'a été présentée.
4. *De Or.*, III, 193.
5. *Op. cit.*, p. 164, n. 3.
6. *Op. cit.*, p. 18, n.

de clausules recommandées par Cicéron », car celui-ci évite la forme —⏑⏑ | —⏑ et n'admet ⏑— | —⏑⏑ qu'après une longue. Nous croyons, au contraire, qu'un ouvrage de rhétorique doit contenir la vraie théorie de l'auteur, et que le *esse oportebit* garantit la sincérité de son affirmation. L'interprétation de M. Bornecque se heurte, en outre, nous semble-t-il, aux exigences de la phrase latine, car on ne saurait unir grammaticalement *alternos* ni à *choreos* ni à *heroos;* pour marquer qu'il s'agissait de *un* chorée et *un* dactyle alternant l'un avec l'autre, Cicéron ne pouvait se contenter d'écrire *aut alternos* — expression qui ne se laisse traduire exactement que par « ou des pieds qui alternent ». Ne retrouvons-nous pas dans ce précepte le principe de la variété qui commande toute la théorie cicéronienne de la prose métrique? La même critique porte sur l'interprétation de Wilkins[1], qui entend par là soit un trochée soit un dactyle alternant avec un péon ou un crétique. Mais nous ne saurions suivre davantage Orelli et ses disciples[2], pour lesquels la locution *pedes... alternos in paeone aut ei pari cretico* se réduit à *paeones alterni, cretici alterni :* qu'est-ce à dire, en effet, sinon un double péon, un double crétique, et pourquoi l'auteur aurait-il employé cette tournure bizarre après avoir mentionné d'un seul mot le double chorée, le double dactyle?

Son opinion nous semble toute contraire : il oppose nettement aux deux seuls pieds dont il admet la répétition ceux qui doivent alterner avec d'autres. On est tenté, au premier abord, de laisser cette alternance aussi libre que possible et de voir, par suite, dans la fin de la phrase, deux types de clausule indépendants. Mais, d'une part, la valeur du péon ou du crétique ne dépasse pas celle d'un pied[3], et, d'autre part, l'excès de liberté risquerait de produire des combinaisons poétiques, contraires à l'esprit du principe 9. Force nous est donc d'unir *alternos* à *in paeone aut ei pari cretico :* des pieds qui alternent dans le péon ou le crétique, ce qui revient à dire, croyons-nous, que l'alternance reste libre à la mesure pénultième, pourvu que la dernière consiste en un péon ou un crétique. Telle nous semble être la seule interprétation possible, et elle s'accorde avec les autres témoignages de l'auteur.

1. *Édit.*, Oxford, 1892, *ad loc.*
2. Ellendt, *édit.*, 1840; Sorof, *édit.*, Berlin, 1875.
3. Cf. Laurand, *op. cit.*, p. 168.

Le crétique plaît à Cicéron : il le juge dans l'*Orator*[1] tout à fait apte à la prose cadencée, et le préfère en clausule au péon quatrième[2]. Celui-ci reçoit pourtant droit de cité sur la foi d'Aristote; mais, sans le rejeter absolument, Cicéron[3] lui en préfère d'autres, notamment le ditrochée, le favori des Asiatiques, qui tient la première place dans l'*Orator*[4] comme ici : la chute en est si belle qu'elle soulève les applaudissements et qu'on court le seul risque d'en abuser. Le double dactyle (*heroos*) ne saurait faire obstacle, puisqu'on l'autorise même ailleurs qu'en clausule[5], où il donne le moins l'impression d'un vers.

Ainsi interprété, ce texte ne recommande que les clausules préférées de Cicéron. Est-ce à dire que celui-ci condamne tout le reste? Celles qui ont une tournure poétique ne peuvent attendre aucune grâce : bannissons donc les clausules des trois rythmes principaux, le dactylique, l'iambique — notamment le sénaire — et l'anapestique[6]. D'autre part, puisque l'auteur n'admet explicitement que la répétition du trochée et celle du dactyle, on peut conclure qu'il repousse toutes les autres. De fait, le double iambe et le double anapeste viennent déjà de succomber. Quant au tribraque, même simple, il ne convient pas en place ultime, car la phrase tombe mieux sur des syllabes un peu longues[7]. Seul le double spondée reçoit ailleurs[8] les circonstances atténuantes : Cicéron le relève chez Crassus en l'approuvant hautement — mais dans le cas précis des incises et des membres[9], auxquels la brièveté

1. *Orat.*, 215. Sed sunt clausulae plures quae numerose et jucunde cadunt. Nam et creticus...; 218. Quo loco (en fin de phrase) mihi videtur aptior creticus.

2. Cf. Laurand, *op. cit.*, p. 171.

3. *Orat.*, 215 ... in quem optime cadere censent veteres; ego non plane rejicio, sed alios antepono. Cf. *ibid.*, 196, 214; *De Or.*, III, 183. *Vide supra*, p. 174, n. 6.

4. *Orat.*, 214. Hoc dichoreo tantus clamor contionis excitatus est ut admirabile esset; cf. *ibid.*, 213, 224, 233. *Vide supra*, p. 174, n. 7.

5. *De Or.*, III, 182.

6. *Orat.*, 189. Senarios vero et hipponacteos effugere vix possumus; 190. Elegit ex multis Isocrati libris triginta fortasse versus Hieronymus... plerosque senarios, sed etiam anapaestos; quo quid potest esse turpius?

7. *Orat.*, 194. Trochaeus... eo vitiosus in oratione, si ponatur extremus, quod verba melius in syllabas longiores cadunt. Malgré l'avis de MM. Bornecque, *op. cit.*, p. 197 et Laurand, *op. cit.*, p. 160, n. 1, nous ne voyons aucune contradiction entre ce texte qui considère le groupe des syllabes ultimes et le principe 8 qui admet l'indifférence de la dernière seule.

8. *Orat.*, 223. Et Crassus quidem sic plerumque dicebat, idque ipse genus maxime probo.

9. *Orat.*, 216. Ne spondeus quidem funditus est repudiandus, etsi, quod est e longis duabus, hebetior videtur et tardior; habet tamen stabilem quendam et

confère une certaine licence[1]; or, Cicéron a pris soin d'ajouter en tête de notre passage : *si modo non breviora et praecisa erant superiora?* A cela se réduisent les instructions cicéroniennes.

Reportons-nous maintenant au passage de l'*Orator*. En dix ans Cicéron a pu devenir plus libéral, mais non pas renier ses principes. Supposons que les copistes nous aient transmis le texte authentique : Cicéron

a) tolérerait les clausules : ⏑— / —⏑⏑ / ⏑⏑⏑ } — ⏑̄

b) prohiberait les clausules : ⏑— | ⏑— / —⏑⏑ | —⏑⏑ / ⏑⏑⏑ | ⏑⏑⏑

Or, nous avons conclu, entre autres, du *De Oratore :*

a) à la recommandation de : —⏑⏑ | —⏑⏑

b) à la condamnation de : ⏑— | ⏑— / ⏑⏑⏑ | ⏑⏑⏑ / ⏑⏑— | ⏑⏑—

et de toute la rhétorique cicéronienne :

a) à la possibilité de : ⏑— / ⏑⏑⏑ } — ⏑̄

b) à la condamnation de : —⏑⏑ | — ⏑̄

Ainsi les textes s'accordent et se confirment pour l'iambe et le tribraque. Seul le dactyle de l'*Orator* crée un double obstacle :

a) en autorisant une clausule interdite : —⏑⏑ | — ⏑̄.

b) en interdisant une clausule autorisée : —⏑⏑ | —⏑⏑.

Que faire? Admettre des lacunes avec M. Bornecque? C'est renoncer à comprendre, quand nous sommes tout près du but. Une correction paraît s'imposer : pour lever l'obstacle, il faut, et cela suffit, remplacer *aut etiam dactylus qui est e longa et duabus brevibus*, par *aut etiam anapaestus qui est e duabus brevibus et longa*.

Sans doute la fin de la phrase semble-t-elle attester la présence du dactyle, puisqu'elle en note la substitution possible au crétique. Mais cette remarque même doit nous mettre en garde : quels sont les cas où le dactyle peut et ceux où il ne peut pas remplacer le

non expertem dignitatis gradum, in incisionibus vero multo magis et in membris : paucitatem enim pedum gravitate sua et tarditate compensat.

1. *Orat.*, 224. At spondeis proximum illud (membrum finitur). Nam in his, quibus ut pugiunculis uti oportet, brevitas facit ipsa liberiores pedes.

crétique? Il y a plus : puisque la syllabe finale est indifférente, comment Cicéron pourrait-il condamner le dactyle et recommander le crétique? Les mots *nisi... refert* ont donc bien l'air d'une glose, comme le remarquait déjà Schmitt[1], mais ils soulignent encore l'impossibilité du texte *dactylus*. La faute initiale est due peut-être à l'insertion du commentaire explicatif qui a chassé du texte les mots véritables, à moins qu'elle ne révèle — au deuxième degré — une métathèse ancienne de ⏑⏑— en —⏑⏑. Notre conjecture semblera bien hardie; elle eût été approuvée du moins par deux grammairiens, fidèles disciples de Cicéron :

a) Quintilien qui écrit[2], peut-être à l'imitation même de ce texte : *Potest etiam si minus bene praeponi anapaestus (spondeo)*, et cite un passage du *Pro Caelio*;

b) Diomède, suivant lequel le spondée convient aux clausules, surtout s'il est précédé d'un trochée ou d'un anapeste[3].

Tels nous apparaissent les préceptes de Cicéron : bien différents de certaines théories modernes, ils devraient inciter les philologues à étudier la cadence de la prose comme un élément du style qui varie, comme lui, avec la pensée, l'auteur et le temps[4].

P. Wuilleumier.

III

TACITE (*Germania*, 17, 4)

PAR P. Couissin

Professeur à la Faculté des lettres d'Aix-en-Provence.

« Une insuffisance des plus dommageables est celle des notions géographiques, historiques, archéologiques, au moins sommaires,

1. Suivi par M. Bornecque, *ad loc.* Signalons deux autres interventions malheureuses d'un copiste relevées par Madvig à trois lignes d'intervalle. *De Or.*, III, 182.

2. Quint., IX, 4, 98.

3. Diom., I, p. 469 K. Spondeus... aptus est clausulis... Sane interest quis eum pes antecedat : nam trochaeus praecurrit : « arma sumpsi »; anapaestus : « esse pro nobis. » Quelques lignes plus loin, Diomède cite comme exemple de ditrochée : « acta res est »; effectivement, dans le verbe *esse*, *e* est bref de nature.

4. Cet article était déjà rédigé quand M. Marouzeau a bien voulu nous signaler celui de M. M. G. Nicolau (*Rev. Ét. lat.*, 1929, p. 64 et suiv.), qui, sans étudier le détail de la rhétorique cicéronienne, en relève et en adopte l'esprit libéral, et l'étude de M. F. Novotny (*Eos*, Suppl., vol. V, 1929), que nous n'avons pu utiliser.

sans lesquelles il est parfois impossible de comprendre et de faire comprendre le sens et la portée de certains textes. » Ainsi s'exprime M. A. Cahen dans le rapport sur l'agrégation des Lettres en 1927. Une telle insuffisance, fâcheuse chez des candidats, l'est encore davantage chez les éditeurs ou commentateurs de textes anciens; il serait aisé de le montrer par d'assez nombreux exemples.

Pour nous en tenir à notre propos, le chapitre XVII de la *Germania* de Tacite, relatif au costume des Germains, est tellement obscur que, sans le secours des monuments figurés, on pourrait le tenir pour réellement inintelligible. Grâce à ces documents archéologiques, on est arrivé, pour le costume masculin, à une interprétation vraisemblable et probablement définitive. On a été moins heureux pour ce qui concerne la description du costume féminin, surtout pour les derniers mots de cette description.

« Nec alius, dit Tacite, feminis quam uiris habitus, nisi quod feminae saepius lineis amictibus uelantur eosque purpura uariant, partemque uestitus superioris in manicas non extendunt, nudae brachia ac lacertos; sed *et proxima pars pectoris patet.* »

La première partie de la phrase est relativement claire, quoique l'interprétation prête à discussion. Mais que signifie « proxima pars pectoris patet »? On comprend habituellement « le haut de la poitrine est également à découvert », et c'est ainsi encore que traduit, tout récemment, M. Eugen Fehrle : « aber auch der obere Teil der Brust ist frei »[1].

Que cette interprétation soit inadmissible, c'est ce qui saute aux yeux. D'abord qu'est-ce que « le haut de la poitrine »? Il ne s'agit pas ici, naturellement, du très petit décolletage que produit normalement une robe antique agrafée sur les épaules. Ce décolletage était courant à Rome même, et Tacite ne l'eût pas signalé comme une particularité notable. Bien plus, la phrase qui ouvre le chapitre XVIII indique qu'il s'agit de tout autre chose : « *Quanquam*, seuera illic matrimonia. » Il y a donc opposition entre le caractère moral et sérieux des mariages germaniques et le costume des femmes germaines, que Tacite considère comme

1. *Publius Cornelius Tacitus, Germania*, herausgegeben, übersetzt und mit Bemerkungen versehen von Dr Eugen Fehrle, Professor an der Universität Heidelberg; München, J. F. Lehmann, 1929. — Certains traducteurs, Burnouf, notamment, négligent *proxima* et écrivent : « Leur sein est *en partie* découvert ». Ils ont donc vu la difficulté, mais ils en ont esquivé la solution.

peu chaste. C'est pour cette raison, sans doute, que certains traduisent le *quanquam* par : « quoiqu'elles ne se préoccupent pas de couvrir *la partie supérieure du corps* »[1]. Mais c'est aller un peu loin. Il n'est pas vraisemblable, pour plusieurs raisons, que les Germaines aient eu le torse entièrement nu et la figuration, sur plusieurs monnaies de Domitien, d'une Germaine uniquement vêtue d'un pantalon, figuration qu'on a rapprochée du texte de Tacite[2], est susceptible d'une interprétation différente[3]. Surtout cette traduction contredit nettement le texte de Tacite, qui ne dit pas « pectus totum », ni même « magna pars », mais « proxima pars pectoris ». Tacite n'a donc pas voulu parler d'un « décolletage », grand ou petit.

Le texte lui-même interdit de le croire : « proxima pars », que je sache, n'a jamais été synonyme de « superior pars », et il serait intéressant d'apprendre comment des latinistes ont pu admettre une telle équivalence. Une traduction littérale, à défaut de commentaire, pourrait nous l'enseigner. Recourons donc ici à l'une de ces « juxtalinéaires », secours parfois dangereux des apprentis latinistes. La traduction Doneaud (Hachette, 1868) s'exprime ainsi : « la partie de leur sein la plus voisine *du cou* est à découvert ». Il faut donc sous-entendre *collo !* L'ellipse est un peu forte, même pour Tacite ; c'est cependant la seule manière de justifier, si l'on peut dire, une interprétation décidément inacceptable[4].

En fait, Tacite est, ici, parfaitement clair : le corsage n'a pas de manches, si bien que les bras sont nus et même la partie du sein la plus voisine est à découvert. Voisine de quoi ? Des bras naturellement, non pas du cou, dont il n'est pas question. Ce n'est donc pas le col du corsage qui est échancré : ce sont les entournures.

Cette échancrure, bien entendu, n'est pas celle, de dimensions relativement modestes, que peut présenter tout corsage sans manches, mais elle est très large, *weitausgeschnitten*, comme dit M. Fehrle[5], assez large pour découvrir une partie notable de la poi-

1. Ed. L. Constans et P. Girbal, 1897.
2. E. Babelon, in *Revue numismatique*, 1917-1918, p. 33.
3. P. Couissin, in *Revue archéologique*, 1928, t. II, p. 70, n. 3.
4. Il est possible que cette interprétation ait été suggérée par les mots « partem uestitus *superioris* », qui, d'ailleurs, ont été souvent traduits comme si le texte portait « superiorem ». Mais *uestitus superior*, très vraisemblablement, désigne le corsage.
5. *Op. cit.*, p. 86 : « Frauenkleid mit weitausgeschnittenem Armloch : 8., 14., 19.

trine et justifier le vertueux *quanquam* de Tacite. M. Fehrle a donc tort de renvoyer ici à ses fig. 8, 14 et même 19, car sur les fig. 8 (sarcophage de la villa Ludovisi) et 14 (camée de Vienne) la robe n'est pas échancrée du tout et même couvre l'épaule, et, sur la figure 19 (ivoire d'Halberstadt), l'échancrure autour du bras ne dépasse pas les mesures ordinaires[1]. Et il n'a pas moins tort de ne pas renvoyer à un document qu'il a reproduit (fig. 17) sans

s'apercevoir que ce document interprétait à merveille le texte de Tacite. Je veux parler de la statue du musée de Carlsruhe, qui représente une déesse chasseresse avec dédicace DEAE ABNOB*ae*. Cette statue (ici fig. 1)[2] porte la courte tunique de Diane, mais accommodée suivant la mode germanique, qui eût, certes, offensé la chaste déesse : le torse, en effet, n'est que très partiellement voilé par une bande d'étoffe qui joint le cou à la ceinture; je ne trouve pas, pour décrire cette disposition, de meilleurs termes

Bild. » J'ignore à qui M. Fehrle (qui ne le dit pas) a emprunté cette interprétation. Mais, comme on a vu, il ne l'a pas adoptée, sans doute parce qu'il ne l'a pas comprise, comme le montre son renvoi à des figures qui ne représentent nullement ce *weitausgeschnittene Armloch*.

1. D'autres (Henry Furneaux, éd. d'Oxford, 1894) renvoient à des représentations de la colonne Aurélienne, qui ne conviennent pas davantage.

2. S. Reinach, *Répertoire de la statuaire*, III, 255, 6.

que ceux dont se sert Tacite : « nuda brachia ac lacertos; sed et proxima pars pectoris patet ».

La même disposition se retrouve sur l'une des figures féminines, identifiée avec Minerve[1], que représente l'autel « gallo-romain » de Mavilly (fig. 2)[2]. Ici nous ne voyons que le côté gauche du personnage, mais il ne paraît pas douteux que l'autre ne dût être symétrique. La présence de cette mode germanique sur un autel d'inspiration nettement celtique pose diverses questions, mais ce n'est pas le lieu de les étudier. L'important est de reconnaître sur les monuments figurés le costume décrit par Tacite.

Il serait sans doute intéressant de rechercher d'autres exemples de cette mode; il en existe très probablement. Il me suffit d'avoir présenté ici quelques observations propres à éclairer le texte de Tacite et à montrer, par un nouvel exemple, et la remarquable exactitude de sa documentation, et l'utilité que peut avoir, pour l'interprétation des textes, le concours de l'archéologie.

Paul Couissin.

Marseille, mai 1929.

IV

NOTES D'HISTOIRE POMPÉIENNE

par A. Piganiol

Professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg.

I. — Le plan de Pompéi.

A mesure que progressent les études d'archéologie pompéienne, les savants se préoccupent de reconstituer l'image de la cité en ses différentes périodes. Une fois effacés les traits grossiers de la civilisation impériale, il reparaît une cité hellénistique, qui, vers le IIIe siècle avant J.-C., à l'époque dite samnite, accueillait les influences de Tarente et de cette aimable Capoue, dont Rome était si jalouse; c'est aux palais de la Renaissance qu'un savant comparait, dans une étude récente, les riches habitations de la

1. S. Reinach, in *Revue archéologique*, 1891, t. I, p. 4.
2. Em. Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs*, t. III, n° 2067, p. 162 et 165.

période du tuf, où vivait alors l'aristocratie pompéienne[1]. Mais on voudrait atteindre un passé plus profond et reconstituer les origines mêmes, et particulièrement la période étrusque de la petite cité.

La domination des Étrusques à Pompéi est attestée par la tradition[2], — par de très pauvres traces archéologiques[3], — peut-être aussi par la persistance de noms de *gentes* d'origine étrusque dans l'onomastique pompéienne[4]. Il est permis de supposer que les Étrusques ont procédé à une *limitation* de la ville conformément à leurs rites[5]. L'aspect régulier et géométrique de quelques parties du réseau de la voirie confirme cette hypothèse.

Mais les érudits qui recherchent le tracé du *kardo* et du *decumanus* primitifs de la ville n'ont pas abouti à une solution certaine. Il y a trace, en effet, de deux grandes voies dirigées de l'ouest à l'est, et qui auraient également pu être le *decumanus* : la rue de Nola, qui se termine à l'est à la porte de Nola et qui, primitivement, aboutissait peut-être aussi, vers l'ouest, à une porte, — et la rue de l'Abondance, de la porte du Sarno ou porte Urbulana, jusqu'à la porte Marine. Il y a trace également de deux grandes voies orientées du nord au sud, et qui auraient pu être le *kardo :* la rue de Stabies, rectiligne de la porte du Vésuve à la porte de Stabies, — et la rue de Mercure, continuée par la rue du Forum, puis, au delà du Forum, par la rue des Écoles. Si nous considérons deux thèses récentes, nous voyons que, selon M. Van Buren[6], la rue de Mercure est le *kardo maximus*, tandis que, selon M. Sogliano[7], seule la rue de Stabies a droit à ce titre.

1. E. Pernice, *Neue Jahrb. f. klass. Philol.*, XXI, 1918, 321; — *Die hellenistische Kunst in Pompei*, IV, *Gefässe und Geräte aus Bronze*, Berlin-Leipzig, 1925. — Cf. F. von Duhn, *Pompeii eine hellenistische Stadt in Italien* (*Aus Natur und Geisteswelt*, CXIV), 3e éd., Leipzig, 1918.

2. Strab., V, 4, 8.

3. Une colonne de profil singulier, étudiée en dernier lieu par G. Patroni, *La piu antica casa di Pompei, Miscellanea di studi sicil. ed. ital.*, déd. à P. Orsi, 1921, p. 181 ; et deux chapiteaux de pilastres, l'un près de la porte de Stabies, Sogliano, *Miscellanea Salinas*, 1907, 68, n. 3, et l'autre dans la 6e région, *Notizie degli Scavi*, 1908, 283. La colonne peut être en place, les chapiteaux non.

4. En dernier lieu, Mary L. Gordon, *The ordo of Pompei*, *Journ. of rom. stud.*, 1927, 165.

5. Sogliano, *Rendiconti dell' Accad. di archeol. di Napoli*, XV, 1901, 97.

6. *Further studies in Pompeian archaeology*, *Memoirs of the Amer. Acad. in Rome*, V, 1925, 103.

7. *Il Foro di Pompei*, *Mem. dell' Accad. dei Lincei*, *Classe di Sc. Mor.*, 6e série, I, fasc. III, 1925, 221.

Le problème serait plus aisé à résoudre si nous savions où était situé le noyau primitif de l'agglomération pompéienne. Selon M. Von Duhn[1], la cité eut d'abord pour acropole la terrasse escarpée qu'occupent aujourd'hui le Forum triangulaire et le temple dorique. Selon M. Sogliano, au contraire, la ville primitive aurait été située dans les régions V et VI, où le réseau des rues présente une uniformité presque géométrique; le premier Forum se trouvait donc à l'intersection de la rue de Stabies et de la rue de Nola; ce serait seulement à une époque tardive, apparemment vers la fin de la période étrusque, que l'on aurait créé, au sud-ouest de la cité, dans une région demeurée champêtre et peu habitée, le nouveau Forum. Ainsi, tandis que, selon la thèse de M. Von Duhn, la ville se serait développée du sud vers le nord, au contraire, selon la thèse de M. Sogliano, le nord de la cité aurait été occupé d'abord.

« Il existe, écrivait récemment M. Jullian, une science historique de la voirie et de la topographie urbaines, on en peut déchiffrer les formules comme on ferait d'une légende de monnaie ou d'une ligne d'inscription[2]. » Si nous considérons les lignes générales du tracé des voies pompéiennes — telles qu'elles se dessinent, en particulier, avec une netteté saisissante, sur une photographie prise d'avion[3] — il nous apparaît que l'on peut discerner, dans la partie de la ville actuellement déblayée, non pas un seul, mais deux noyaux primitifs.

Le mérite d'avoir le premier reconnu l'emplacement de l'un de ces noyaux, la « vieille ville », appartient à M. Von Gerkan[4]. Ce noyau est constitué par la région VIII et par les *insulae* 7-15 de la région VII. C'est une position naturellement forte, à tel point qu'on n'a jamais estimé nécessaire de poursuivre la construction du rempart dans toute la partie sud-occidentale de Pompéi, sur près de la moitié du périmètre de notre vieille ville; un simple *agger* suffisait. On suppose aujourd'hui, en effet, que, de la porte

1. *Op. cit.*, *supra*, n. 1.

2. *Rev. des ét. anc.*, 1925, 119. — Cf. P. Lavedan, *Introduction à une histoire de l'architecture urbaine*, Paris, 1926.

3. Une reproduction d'une excellente photographie italienne est donnée dans la 3e éd. de H. Thédenat, *Pompéi, Vie publique* (1928), p. 3.

4. *Griechische Städteanlagen* (Berlin-Leipzig, 1924), p. 119 et fig. 15. La théorie et l'illustration de Von Gerkan sont reproduites chez E. Pernice, *Pompei* (dans la collection *Wissenschaft und Bildung*, 220), 1926, p. 13.

Marina au Forum triangulaire, la muraille n'a jamais existé[1] : dans ce secteur, nous admettons que la limite de la Pompéi impériale coïncidait avec celle de la cité primitive. La vieille ville

Partie occidentale de Pompéi.

s'étendait vers le nord et vers l'est, jusqu'à une ligne qui est aujourd'hui remarquablement dessinée sur le plan par une série de rues, formant comme un boulevard circulaire : le *vico dei sopras-*

1. Della Corte, *Il pomerium di Pompei*, *Rendic. dell' Accad. dei Lincei*, 1913, 261.

tanti, la *strada degli Augustali*, le *vico del Lupanare*, la *via dei teatri*. Sur la carte topographique, ce noyau primitif s'isole avec la même netteté qu'à Saint-Quentin, par exemple, la ville primitive, agglomérée autour de la cathédrale, se détache du reste de la cité qui l'enveloppe et l'absorbe. C'est cependant cette partie de Pompéi qui, selon M. Sogliano, aurait été la plus tardivement occupée : c'est la position la plus aisée à défendre, c'est le quartier qui renferme, non seulement la place publique et le marché, mais encore les édifices communaux, siège des magistrats et du conseil municipal, et les temples les plus anciens. Dans toute cette vieille ville, le réseau des rues est tracé assez capricieusement; les *insulae* sont souvent immenses et mal desservies. Nous admettrions volontiers que cet établissement primitif était habité par une population barbare, qu'elle avait tout à apprendre des étrangers qui vinrent s'établir à proximité d'elle, que ses lieux sacrés et publics furent transformés et devinrent méconnaissables, sans qu'une trace même subsistât des premières constructions usurpées.

Si, d'autre part, nous considérons la partie septentrionale de la cité, nous reconnaissons avec une extrême netteté une sorte de petit camp quadrangulaire, occupant la plus grande partie de la région VI. Il a pour grand axe la rue de Mercure; au nord et au sud, il est limité par les deux lignes sensiblement parallèles du rempart et de la rue de Nola; il s'arrête, à l'est, le long de la rue des Vettii — à l'ouest, le long de la rue de Narcisse. Mais la route qui vient de la porte d'Herculanum (*via consolare*) écorne l'angle sud-occidental du petit camp dont nous essayons de reconnaître le plan. De part et d'autre de la voie de Mercure, deux voies parallèles sont tracées, à intervalles égaux. Les dimensions de cet établissement primitif sont singulièrement restreintes, environ 225 mètres de l'ouest à l'est, 233 mètres du nord au sud. Les rues parallèles dirigées du nord au sud délimitent six bandes larges d'environ 33 mètres (soit peut-être 120 pieds de $0^{m}27$, qui correspondraient exactement à $32^{m}40$[1]). Rappelons que le poste établi par les Romains à Ostie — peut-être dès le IVe siècle — était délimité par une petite enceinte mesurant 193 mètres sur 126[2].

1. Le pied de $0^{m}27$ peut être dit indifféremment étrusque ou osque.

2. Calza, *Notizie degli Scavi*, 1923, 178. — Cf. Tenney Frank, *Aeneas' city at the mouth of the Tiber*, *Amer. Journ. of philol.*, 1924, 64, et L. A. Constans, *Ostie primitive*, *Journal des Savants*, 1926, 436.

C'est précisément dans cette partie de la ville (région VI, ins. 5, n. 17-18) qu'on a retrouvé la colonne, d'un galbe si singulier, qui paraît avoir décoré un édifice de la période étrusque[1].

Tandis que la bourgade indigène, d'une part, et le petit camp, de l'autre, possèdent une individualité très nette, la région qui les sépare présente, au contraire, des traits confus. Les *insulae* y sont immenses, et c'est la preuve qu'on n'y traça pas anciennement un réseau de voies publiques. Il dut même y demeurer des terrains vagues, sorte de champ de foire entre les deux agglomérations : on comprend ainsi que, dès le début de l'occupation romaine, on ait aisément créé dans cette région les vastes thermes de Forum, et, au début de l'Empire, le temple de la Fortune. On notera particulièrement le curieux dessin du *vicolo storto* qui dut être d'abord un sentier à travers champs par lequel on tournait l'angle sud-est du petit camp.

Il est fréquent que, lorsque les murailles tombent, une arcade décorative, une sorte d'arc triomphal, soit maintenue à l'emplacement des anciennes portes. La bourgade indigène et le petit camp étaient réunis par une voie rectiligne. Aux deux points où cette voie pénètre, d'une part, dans la bourgade, d'autre part, dans le camp, s'élèvent deux arcs monumentaux : à l'est du temple de Jupiter, l'arc de Tibère — plus au nord, l'arc de triomphe de la rue de Mercure. Dans leur état actuel, ces deux arcs, construits en briques, datent de l'Empire. Il est possible qu'ils succèdent à des constructions plus grossières et plus anciennes.

Lorsque les Samnites occupèrent Pompéi, une population d'immigrants s'était peut-être déjà établie au voisinage des deux noyaux primitifs. La ligne actuelle du rempart semble dater du IVe siècle[2], et la surface occupée par la ville proprement dite ne paraît pas avoir été plus grande à l'époque romaine. Dans cette grande Pompéi, la voie maîtresse est, du nord au sud, la rue de Stabies, correspondant peut-être à une très ancienne route commerciale[3]; perpendiculairement à ce grand axe, les Samnites tracèrent deux artères principales, l'une à la limite méridionale du

1. *Supra*, n. 3. Selon M. Patroni, cette colonne appartiendrait non pas à un temple, mais à une maison, dont le plan serait en partie reconnaissable, *la plus ancienne maison de Pompéi.*

2. Sogliano, *Porte, torri e vie di Pompei nell' epoca sannitica, Atti dell' Accad. di archeol. di Napoli*, VI, 1918, 153.

3. Van Buren, *Class. Journ.*, XV, 1919-1920, 170.

petit camp (rue de Nola), l'autre en continuation de la grande rue de la bourgade indigène (rue de l'Abondance).

Au carrefour de la rue de Stabies et de la rue de Nola, il existait une petite place, dont on ne voyait plus, à l'époque romaine, que des vestiges. On peut, si l'on veut, considérer ce carrefour comme le point où se croisaient le *kardo* et le *decumanus* de la ville samnite.

Reprenons l'examen des limites de l' « ancienne ville ». Manifestement, le Forum triangulaire est situé hors de cette enceinte. En effet, ce Forum, dans son état actuel, est une pièce de raccord : les deux faces du portique obéissent, l'une, à l'orientation des murs de la bourgade, l'autre, à l'orientation des temps samnites. Or, au milieu du Forum triangulaire, se dressait le temple dorique, la plus ancienne relique de Pompéi (avec la colonne étrusque de la sixième région). Dirons-nous que ce temple vénérable, dont la construction remonte peut-être au VIe siècle, était situé en dehors de l'enceinte de la cité primitive?

Tant que des fouilles n'auront pas apporté d'éléments nouveaux, cette conclusion nous paraît inévitable. Les temples, et surtout peut-être ceux qui attiraient les hommages des étrangers et des marins, étaient volontiers construits hors des villes. L'antique sanctuaire de Marica, aux bouches du Liris, était situé en avant des murailles de Minturnes. Sur les côtes du Latium, le sanctuaire d'Aphrodite — de qui le nom fut déformé en Frutis — était à mi-distance de Lavinium et d'Ardée. Faut-il rappeler la Gaggera de Sélinonte ou les temples de la terrasse orientale? A Sagonte, le temple d'Aphrodite était loin de la cité. Les exemples seraient innombrables.

A quelle divinité était dédié le temple grec de Pompéi? Le problème apparaît encore comme insoluble. Les érudits considèrent comme démontrée cette seule proposition négative : le temple dorique *n'est pas* celui de Vénus. Observons que même cette proposition n'est pas démontrée.

On a admis longtemps que le culte de Vénus avait été tardivement introduit, à l'époque romaine, par les colons envoyés par Sylla, lui-même fidèle adorateur de Vénus. Mais déjà Brizio soutenait que la Vénus de Pompéi était l'héritière d'un culte osque d'Herentas. M. Della Corte la range dans la série de ces divinités côtières qui portent si souvent le nom de *Venus Marina*. Des

conceptions grecques, osques et romaines se sont unies pour composer peu à peu cette curieuse figure; elles expliquent ces attributs surprenants, le gouvernail, le sceptre, la couronne d'olivier ou de myrte, le manteau bleu semé d'étoiles[1]. La Vénus romaine succéda peut-être à une Herentas osque ou à une Aphrodite grecque, et le temple dorique peut avoir été un Aphrodision.

D'autre part, on attribue à Vénus, depuis les travaux de Mau[2], le plus beau temple de l'époque romaine, situé rue de la Marine, entre le Forum et la porte de la Marine. Ce temple avait été probablement victime du tremblement de terre de 63, et, au moment de la catastrophe de 79, on travaillait à le réédifier sur un plan magnifique. Les archéologues y ont découvert, en effet, les fragments de statuettes de Vénus, mais l'argument n'est pas très probant, car les ex-voto à Vénus sont dispersés par toute la ville. Assurément nous sommes surpris de l'activité exceptionnelle qui régnait en 79 sur ce chantier. Mais supposons que le temple soit en réalité celui de Minerve : aussitôt nous comprendrions que ce temple eût pu bénéficier de la dévotion particulière que professait à l'égard de Minerve un prince de la maison impériale, Domitien.

Or, le culte de Minerve est attesté, dans ce quartier de la ville, par une de ces énigmatiques inscriptions osques, qui datent apparemment du temps de Sylla, et qui semblent destinées à orienter les différents détachements de la garnison de Pompéi, au cours d'un siège. Malheureusement nous ignorons si elles indiquent la *direction* des lieux de ralliement qu'elles mentionnent ou si elles se bornent à faire connaître aux habitants du quartier leur point de ralliement. Sur un mur bordant la rue de l'Abondance, un peu à l'est du Forum (cinquième île de la deuxième région), une de ces inscriptions osques indique comme lieu de ralliement *ampt. tribud. toϙ. ampt. Menerϙ(as) (sakaraklud*[3]*)*. Peut-être faut-il comprendre que la rue de l'Abondance conduit à des lieux publics et au temple de Minerve : or, elle conduit précisément d'abord au Forum, à la curie et à la basilique, puis au temple dit de Vénus,

1. Della Corte, *Venus Pompeiana*, *Ausonia*, X, 1921, 68. M. H. Swindler, *Venus Pompeiana*, *Amer Journ. of Arch.*, XXVII, 1923, 302, maintient que le culte est d'origine récente. Cf. C. Lanzani, *La Venere Sillana*, *Historia*, I, 1927, 31.

2. *Röm. Mitt.*, XV, 1900, 270.

3. H. Degering, *Uber die militärische Wegweiser in Pompeii*, *Röm. Mitt.*, XIII, 1898, 124. Sur ces textes mystérieux, en dernier lieu, C. D. Buck, *Greek amphodon*, *Oscan amvianud*, *and the oscan eitunsinscriptions*, *Class. Philol.*, 1922.

qui serait en réalité le temple de Minerve. Si, au contraire, les inscriptions osques indiquent seulement le lieu de ralliement, sans préciser la direction, il serait possible d'admettre que le temple de Minerve fût en réalité identique au temple dorique. Entre ces deux hypothèses nous pensons qu'il serait téméraire de choisir.

Telles apparaîtraient donc, d'après l'analyse du plan topographique, les phases de l'histoire de Pompéi. C'est d'abord une bourgade indigène, occupant un site escarpé; un tesson gréco-géométrique, de la série connue à Cumes, a été découvert dans les remblais de Pompéi[1]; d'après ce témoignage, l'occupation de Pompéi remonterait, au moins, au VIIIe siècle. A ces premiers occupants Strabon a tort de donner le nom des Osques; c'est seulement au Ve siècle, pensons-nous, que Opiques ou Osques ont submergé en Campanie les Ausoniens ou Aurunques. L'invasion des Étrusques dans cette contrée date du VIe siècle : c'est alors qu'ils auront peut-être établi le petit camp pour surveiller la bourgade; nous aurions ainsi sous les yeux le remarquable exemple d'une méthode de colonisation militaire que Rome imitera. Vers le même temps, les Grecs abordaient aux bouches de Sarno : sous la direction d'architectes grecs[2], un Aphrodision — ou peut-être un temple de Minerve — s'élevait aux portes de la ville indigène. A la fin du Ve siècle, les Samnites noyaient, sous leur flot envahisseur, bourg indigène, camp étrusque, temple grec, et ces éléments primitifs se perdaient dans la vaste cité osque.

II. — Sur une peinture de Pompéi.

Laissant ces conjectures, qu'il nous soit permis de signaler brièvement la parenté remarquable qui existe entre l'Hercule enfant des peintures pompéiennes et une statuette de bronze assez anciennement publiée.

Héraklès étouffant les serpents est représenté trois fois à Pompéi et à Herculanum[3] : c'est un enfant à tête crépue qui, un genou

1. Von Duhn, *Italische Gräberkunde*, I, 556.

2. Sur certaines particularités non grecques de la construction de ce temple, G. Patroni, *I nascimenti delle colonne dello stilobate nel cosidetto tempio greco di Pompei*, *Mem. dell' Accad. di Napoli*, I.

3. W. Klein, *Pompeianische Bilderstudien*, III, *Oesterr. Jahreshefte*, XXIII, 1926, 109, donne une analyse de ces peintures; pour les illustrations, voir *Oesterr. Jahr.*, XVI, p. 168-170, fig. 85-87.

replié, se tient en très faux équilibre. Cette figure est tout à fait pareille à la statuette publiée en 1906 par M. R. v. Schneider, petit bronze trouvé à Carnuntum, et qui représenterait un négrillon dansant[1]. Il ne s'agit point, semble-t-il, d'un négrillon; l'étroite analogie de la peinture et de la statue paraît démonstrative; le prétendu négrillon tenait, dans ses mains ouvertes, non point des crotales, mais des serpents.

Les archéologues se préoccupent assez vivement de ces transpositions, exécutées à l'époque hellénistique et romaine, soit de peintures en œuvres de sculpture, soit de sculptures en tableaux. L'école rhodienne, en particulier, paraît s'être complu à traduire par le marbre des tableaux renommés[2]. Le fameux Taureau Farnèse d'Apollonios et Tauriskos dériverait d'un stylopinakion du temple d'Apollonios à Cyzique. Plus tard, le groupe d'Apollonios paraît avoir inspiré à son tour une peinture de Pompéi[3].

A Pompéi même, la figure d'Hercule, dans le tableau qui représente Hercule au jardin des Hespérides, traduit fidèlement une statue bien connue, dont on attribue l'original à Myron. Nous assistons là, comme il a été dit, à « l'intrusion d'une véritable statue dans la peinture[4] ».

Comment devons-nous interpréter la relation que nous observons entre l'Hercule enfant de Pompéi et le prétendu négrillon de Carnuntum? Il est probable que le peintre pompéien a copié une sculpture qui figurait Hercule enfant; on ne peut expliquer autrement la gaucherie de la pose de l'enfant. Il est possible aussi que pour son Alcmène il se soit inspiré d'une Niobide de marbre. Mais, d'autre part, l'auteur de la statuette d'Hercule s'était peut-être inspiré lui-même d'une peinture. Tel était, en effet, le sujet d'un tableau de Zeuxis : *Hercules infans dracones strangulans Alcmena matre coram pavente et Amphitryone*[5].

1. *Neger*, *Oesterr. Jahreshefte*, IX, 1906, 321 et pl. II et III. Dans le même sens, S. Reinach, *Monuments de l'art antique*, II, 44. — Une figurine semblable, aujourd'hui à Lisbonne, ne m'est connue que par S. Reinach, *Répertoire de la statuaire*, IV, 354, 1.

2. J. Six, *Rev. Arch.*, 1924, II, 289. — Cf. E. Schmidt, *Uber einige Fälle der Uebertragung gemalter Figuren in Rundplastik*, *Festschrift Arndt*, 1925.

3. En ce sens, W. Klein, *loc. cit.*, p. 100 (contre Lippold).

4. Olga Elia, *Di un dipinto pompeiano con le Esperidi*, *Rendic. dell' Accad. dei Lincei*, 1928, 173. Cf., pour un cas analogue, F. Wirth, *Der Stil der kampanischen Wandgemälde*, *Röm. Mitt.*, XLII, 1927, 70.

5. Plin., *H. N.*. XXXV, 63.

L'histoire des vicissitudes de cette représentation serait donc sensiblement analogue à celle du Taureau Farnèse : le peintre aurait inspiré un modeleur, de qui la statue aurait inspiré, bien plus tard, un autre peintre.

A. Piganiol.

V

L'APPARITION DU MOT *ROMANIA* CHEZ LES ÉCRIVAINS LATINS

PAR J. Zeiller

Professeur à l'École des Hautes Études.

On sait que l'époque du Bas-Empire a vu apparaître le mot *Romania* pour signifier à la fois la terre et la souveraineté romaines, désignées jusqu'alors par les expressions *orbis romanus* et *imperium romanum*. Il n'est pas douteux que ce terme, à la fois plus simple et plus synthétique, est d'origine populaire, ainsi que le confirme un passage d'Orose, qui sera cité plus bas[1], et que, comme le disait Gaston Paris dans un article qu'il lui consacrait jadis en tête du premier numéro de la revue qui le porte précisément pour titre[2], il a donc été en usage dans la langue courante avant de se manifester dans les documents écrits. Gaston Paris admettait même que cette période, durant laquelle le mot avait été usité dans le langage vulgaire avant de recevoir droit de cité dans le langage littéraire, avait été assez longue, puisqu'il avait eu le temps, durant cet intervalle, de passer dans la langue grecque. Gaston Paris, en effet, n'ayant fait état que des textes les plus connus de l'histoire de la littérature latine, n'en avait pas rencontré contenant le terme *Romania* d'antérieur à Orose, dont les *Historiae* sont de 417 ou 418[3]. Et, par contre, il le relevait déjà dans saint Athanase en 358[4] et dans saint Épiphane en 365[5], ainsi que dans saint Nil au début du ve siècle[6].

Une brève étude de M. Monceaux a montré, il y a quelques an-

1. Cf. p. 196 : *Ut vulgariter loquar*, dit Orose, avant d'écrire le mot *Romania*.
2. *Romania*, t. I, 1872, p. 1-22.
3. *Historiam adversus paganos Libri VII.*
4. *Historia arianorum adversus monachos*, § 35 (*Patrologie grecque*, XXV, col. 753).
5. *Haeres.*, 66 et 69 (*Patrol. gr.*, XLII, col. 29 et 204).
6. *Epist.*, I, 75 (*Patr. gr.*, LXXIX, col. 116).

nées[1], que le grec ne pouvait se prévaloir de cette antériorité. Il existe trois écrits latins antérieurs à Orose, dans lesquels se trouve déjà *Romania*, et l'un d'eux est plus ancien que celui d'Athanase. Ces trois écrits sont respectivement la deuxième partie de la Chronique connue sous le nom de *Consularia Constantinopolitana*, deuxième partie qui a été composée à Constantinople vers 395[2], l'*Epistula Auxentii Dorostorensis*[3], écrite au lendemain de la mort de l' « apôtre des Goths », Ulfila, dont j'espère avoir montré naguère qu'elle ne pouvait avoir eu lieu qu'en 383[4], et enfin la première partie des *Consularia Constantinopolitana*[5], dont Mommsen a cru pouvoir placer la rédaction à Rome aux environs de l'an 330 et qui ne semblent en tout cas pas postérieurs au milieu du IVe siècle. Ce dernier document précède donc Athanase, et peut-être d'une trentaine d'années.

Mais il y a une remarque autre que purement chronologique à faire à propos des groupes respectifs des premiers textes grecs et des textes latins : c'est que le mot n'y a peut-être pas tout à fait la même valeur, tout en possédant, au moins au début, le même sens. Une nuance au moins distingue d'abord l'emploi du mot en grec et en latin et donne à l'emploi latin, qui est l'emploi originel, un accent que n'a pas le grec au commencement.

Comparons-les en effet.

Saint Athanase, dans l'*Historia arianorum ad monachos*, appelle une fois Rome la métropole de la *Romania*, ἡ τῆς Ῥωμανίας μητροπόλις[6]. Une quinzaine d'années plus tard, saint Épiphane dit que l'arianisme a gagné presque toute la *Romania*, κατείληφε πᾶσαν τὴν Ῥωμανίαν σχέδον, et, parlant, à propos de Manès, des pays orientaux, il écrit que la mer Rouge donne accès à la *Romania*[7].

Chez ces deux écrivains, le terme de Ῥωμανία est l'exact équivalent d'*orbis romanus*. Il n'a qu'un sens strictement territorial, qui ne se nuance d'aucun caractère, d'aucune intention particulière.

1. *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1920, séance du 17 mars, p. 152-157.

2. *Chronica Minora*, éd. Mommsen (*Monum. Germ.*, *Auct. Antiq.*, IX), qui en a établi la date.

3. Insérée dans la *Dissertatio Maximini contra Ambrosium*, publiée par F. Kauffmann, sous le titre *Aus der Schule des Wulfila* (*Texte und Untersuchungen zur altgermanischen Religionsgeschichte*, I), Strasbourg, 1899.

4. *Les origines chrétiennes dans les provinces danubiennes de l'Empire romain* (Paris, 1918), p. 454-460.

5. *Chronica Minora*, éd. Mommsen (voir ci-dessus, note 1).

6. Cf. ci-dessus, p. 196, n. 4.

7. Cf. *ibid.*, n. 5.

Il en est autrement, semble-t-il, de la série, d'ailleurs notablement plus nombreuse, de textes qui s'échelonnent de 330 à 430 environ. On lit, dans la première partie des *Consularia Constantinopolitana*, vers 330, *ad annum* 261 : *Hostes multi irruerunt in Romania*, et, *ad annum* 295 : *Carporum gens universa in Romania se tradidit*[1]. Dans l'*Epistula Auxentii Dorostorensis*, en 383 ou 384 : *Sanctissimus vir beatus Ulfila cum grandi populo confessorum de varbarico pulsus in solo Romaniae, athuc beate memorie Constantio principe honorifice est susceptus*[2]; et quelques lignes plus loin : *Degens cum suo populo in solo Romanies*[3]. Dans la seconde partie des *Consularia Constantinopolitana*, vers 395, *ad annum* 33[4] : *His consulibus Sarmatae servi universa gens dominos suos in Romaniam expulerunt*[5]; *ad annum* 376 : *His consulibus victi et expulsi sunt Gothi gente Unorum et suscepti sunt in Romania pro misericordia iussione Augusti Valentis*[6]; *ad annum* 382 : *Ipso anno universa gens Gothorum cum rege suo in Romaniam se tradiderunt die V non. Octobr.*[7]; *ad annum* 386 : *His consulibus victi atque expugnati et in Romania captivi adducti gens Geothyngiorum a nostris Theodosio et Arcadio*[8]. Enfin, dans Orose, vers 417 ou 418, au livre III, ch. xx, par. 11 : *Isti* (les barbares) *hostes Romaniae sunt*[9], et livre VII, ch. vi, par. 43, le passage le plus caractéristique, où il est dit du roi wisigoth Ataulph : *ardenter inhiasse ut, obliterato romano nomine, romanum omne solum Gothorum imperium faceret et vocaret, essetque, ut vulgariter loquar, Gothia quod Romania fuisset*[10]. Passage auquel il faut encore ajouter celui de Possidius, *Vita Augustini*, où il s'agit une fois de plus des envahisseurs du monde romain, *Romaniae eversores*[11].

Ainsi il n'y a pas une exception : dans les neuf textes, dont le premier est de 330 environ et le dernier de 432, qui viennent d'être reproduits, pas une fois le mot *Romania* n'apparaît autrement qu'à l'occasion de la mention des barbares et en opposition avec eux.

1. *Chron. min.*, I, éd. Mommsen, p. 228.
2. *Ibid.*, p. 330.
3. *Aus der Schule des Wulfila*, éd. Kauffman, p. 75, l. 30.
4. *Ibid.*, l. 35.
5. *Chron. min.*, I, éd. Mommsen, p. 334.
6. *Ibid.*, p. 242.
7. *Ibid.*, p. 243.
8. *Ibid.*, p. 244.
9. Éd. Zangemeister (C. V., t. V, p. 184).
10. *Ibid.*, p. 560.
11. *Vita Augustini*, n. 6 (*Acta Sanctorum, Aug.*, t. VI, p. 439).

Dans la première partie, la partie romaine, des *Consularia Constantinopolitana*, c'est à propos soit d'une invasion, soit de l'entrée pacifique de barbares sur le sol romain. Il en est de même dans la seconde partie, la partie byzantine. Mais, dans la lettre du danubien Auxence, l'opposition est plus soulignée entre le pays barbare, d'où sont obligés de sortir les Goths chrétiens et persécutés d'Ulfila, *de varbarico pulsus*, et cet heureux sol romain, *solo Romaniae*, où ils trouvent la sécurité, la paix et la civilisation. Bien plus expressifs encore sont les textes d'Orose et de Possidius. Celui-ci ne nomme la *Romania* que pour dire que les barbares en sont les *eversores*, et celui-là, qui les appelle également une première fois *hostes Romaniae*, oppose comme deux mondes ennemis la *Gothia* et la *Romania*, quand il évoque le souvenir du roi Ataulph et de ses ambitions démesurées, qui ne visaient à rien moins qu'à substituer l'une à l'autre. Ici, comme déjà implicitement dans Auxence de Durostorum, la *Romania* n'est plus seulement, ainsi que le signalait M. Monceaux, le territoire romain, *orbis romanus*, c'est aussi la souveraineté de Rome, *imperium romanum*, et même, ce qui sera le sens essentiel plus tard, quand l'Empire ne sera plus en Occident qu'un souvenir et souvent un regret, sa civilisation.

Les textes provinciaux se révèlent ainsi comme plus expressifs que ceux qui proviennent des deux capitales de l'Empire. Ce sont des témoignages spontanés, jaillis de provinces frontières, où la menace du dehors se faisait plus sentir qu'à Rome ou même qu'à Constantinople. L'Afrique, au moment où écrivent Orose et Possidius, est déjà exposée ou même en proie à l'invasion vandale, et la Mésie du temps d'Auxence a vu venir, après les Goths pacifiques d'Ulfila, les masses des sujets du roi Fritigern, auxquels sans doute l'Empire avait aussi accordé asile devant la poussée des Huns, mais qui bientôt après le mettaient au pillage.

Ces contacts pénibles et souvent tragiques, fréquents dans les régions frontières, ne pouvaient que rendre plus vif et plus conscient de lui-même le sentiment romain de ceux sur qui pesait le péril toujours renaissant de ce voisinage; le sens de la romanité, comme nous disons volontiers aujourd'hui, — et d'ailleurs *romanitas*, signifiant la qualité de romain, est déjà dans Tertullien[1], — devait être plus particulièrement intense. Ces pays tels non pas

1. *De pallio*, 4.

seulement que l'Afrique, devenue si étonnamment romaine d'allures, sinon d'âme, mais que les provinces mésiennes, si éloignées de Rome et, au moins en certaines parties, encore si peu romanisées, se reconnaissaient d'autant plus romains que la *romanité* se sentait peut-être en eux plus exposée au danger : ainsi disons-nous parfois nous-mêmes aujourd'hui que nos provinces de l'Est sont les plus françaises. Quand, dans la suite, ces régions frontières se virent plus ou moins abandonnées par le pouvoir central, elles pourvurent tant bien que mal à leur propre défense, comme le Norique au temps de saint Séverin vers le milieu du ve siècle[1], et c'est ainsi que se formèrent ce que M. Jorga a appelé les *Romaniae* populaires de la frontière danubienne[2], ces différents groupes, ces diverses communautés provinciales livrées plus ou moins complètement à elles-mêmes et qui réussirent à faire durer ou même revivre, comme dans le cas de l'ancienne Dacie Trajane, la romanité au milieu ou en face de la barbarie : la Roumanie, qui est le fruit de cette résurrection, n'est que la plus vigoureuse et la plus distincte de ces *Romaniae*.

Ce mot de *Romania* apparaît ainsi, par les conditions dans lesquelles il entre dans l'histoire, — et dont on retrouve quelque chose dans le premier auteur grec qui l'emploie après Athanase et Épiphane, saint Nil[3], qui écrit au rhéteur Apollodore : Εἰρήκας διά τοῦτο πολλάκις πλήθη βαρβάρων ἐμβάλλειν τῇ Ῥωμανίᾳ —, ce mot apparaît ainsi comme une sorte de réponse, on pourrait dire de défi, aux envahissements de la *Gothia* ou des autres barbaries qui menaçaient au IVe et au ve siècle le monde romain, comme un acte de foi et même d'amour, qui dit beaucoup de choses, non pas en peu de mots, mais en un seul mot, analogue dans sa plénitude à ce qu'est aujourd'hui pour les Allemands le mot imparfaitement traduisible de *Deutschtum : Romania*, en face des barbaries qui pressent et qui s'infiltrent de toutes parts, c'est la terre romaine, l'Empire romain, le monde romain, disons plutôt encore, avec plus de généralité, la chose romaine, ou mieux encore ne traduisons pas, car il n'y a plus de traduction pleinement exacte quand le mot a un contenu si complexe : *Romania*.

Jacques ZEILLER.

1. Cf. Eugippe, *Vita sancti Severini*, éd. Mommsen (*Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum ex Monumentis Germaniae recensi*), Berlin, 1898.
2. *Essai de synthèse de l'histoire de l'humanité*, t. I (Paris, 1927), p. 9-21.
3. Cf. ci-dessus, p. 1, n. 6.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

CHRONIQUE DE LA SCULPTURE ÉTRUSCO-LATINE, II.

PAR CH. PICARD
Professeur à la Faculté des lettres de Paris.

A la mémoire de Edm. Courbaud.

Les recherches consacrées depuis la précédente *Chronique*[1] à la production plastique des Étrusques et des Latins suffiraient à justifier, par leur nombre et leur importance, le désir qu'a eu la *Revue des Études latines*[2] : faire présenter, chaque année, à ses lecteurs, un aperçu sommaire sur l'ensemble des multiples questions toujours discutées contradictoirement entre savants, ou provoquées à l'improviste par de récentes découvertes.

Les efforts des amis de l'art romain méritent d'ailleurs, de plus en plus, d'attirer l'attention sur les travaux de cet ordre : ils commencent à être systématisés autant que ceux concernant l'art grec. Mme E. Strong prépare en ce moment une refonte de l'édition anglaise de sa précieuse *Roman sculpture* (1911). Du même auteur paraîtra prochainement, en français, dans la série *Ars una* (Hachette) un tableau synthétique de l'art romain[3] ; puis, pour la sculpture provinciale latine, un exposé complémentaire, dont les matériaux ont été recueillis depuis plusieurs années : complément fort bien venu à un ensemble capital. J'ai déjà annoncé le répertoire de MM. K. Kluge et K. Lehmann-Hartleben, *Die antiken Grossbronzen*[4], dont le tome II, *Die Grossbronzen der römischen Kaiserzeit*, est si important pour l'art latin (spécialement en ce qui concerne les portraits) et s'accompagne d'une abondante illustration (t. III, planches).

I. *La sculpture étrusque.* — Le Congrès international d'archéologie, qui s'est tenu à Florence du 27 avril au 5 mai 1928, est venu apporter un regain d'intérêt aux difficiles questions, si souvent débattues, de la migration

1. *Rev. Ét. latines*, 1928, p. 213-233.
2. Je remercie M. J. Marouzeau, qui a bien voulu décider de la périodicité de cette chronique spéciale. On souhaiterait offrir ici, chaque année, un répertoire bibliographique, aussi exact que possible dans l'ensemble. — Ce résultat ne pourra être atteint que si les auteurs veulent bien signaler à mesure leurs travaux (livres ou articles) à l'attention du recenseur, en les lui envoyant, ou en les lui *mentionnant* tout au moins.
3. Éditions anglaise et italienne prévues. [L'éd. anglaise vient de paraître d'abord.]
4. *R. E. G.*, XLII, 1929, p. 63.

étrusque, et de la langue parlée par ces curieux précurseurs toscans, qui avaient si bien failli réaliser, au temps des Tarquins, l'unité de la péninsule italienne. La manifestation scientifique soigneusement préparée par nos confrères d'Italie a permis de louer justement l'activité du Comité permanent pour l'Étrurie, fondé en 1925, et de ses animateurs[1]. Le Musée local, débarrassé des *arazzi* (tapisseries), s'est agrandi et aéré ; un précieux premier recueil de *Studi etruschi* a paru en 1927, attestant le progrès des fouilles, notamment celles de Vulci (M. Bianchi-Bendinelli), de Cervetri (M. Mengarelli), etc.[2]. Les actes du Congrès international viennent d'être publiés à leur tour (*Studi*, II, 1928). Bien que les études d'art, et spécialement de sculpture, n'aient occupé qu'une part restreinte du programme général, maintes recherches historiques et archéologiques exposées à cette occasion ont été fort précieuses aux historiens de la plastique ; il faut se borner à signaler, du point de vue étroit qui nous occupe ici, la belle communication de M. G. Q. Giglioli sur les premières phases de la sculpture étrusque.

Sur les fouilles et découvertes de 1925 à 1926 en Étrurie, on consultera maintenant avec profit le relevé précieux paru dans l'*Anzeiger* de l'*Arch. Jahrbuch*, en 1927[3] ; pour l'année 1927, le même périodique offre aussi la suite, bien classée[4], de cet inventaire, dont il suffit de signaler ici la richesse. On se reportera aussi, bien entendu, aux *Studi etruschi II*[5], où paraît un rapport d'ensemble de MM. Riesch, G. Q. Giglioli, L. Laurinsich. Parmi les découvertes intéressant directement la sculpture étrusque, en 1927, il y a peu à mentionner, d'ailleurs ; sauf la trouvaille de deux urnes en calcaire, du type de Volterra[6], et dans la province de Pérouse (Ponte Felcino, Ponticello di Campi), l'exhumation d'autres urnes, dont une partie à couvercles. Sur la tombe à reliefs de la nécropole de Tarquinia récemment repérée par M. Cultrera, les renseignements détaillés manquent encore.

Le travail fait dans les Musées a été important. A Florence, il s'agit surtout d'une réorganisation générale[7], et il n'y a pas eu encore de catalogue nouveau. Au Musée de Berlin, la collection des sculptures étrusques a été publiée avec beaucoup de soin par M. A. Rumpf[8]. La Glyptothèque Ny-Carlsberg,

1. MM. L. Pernier, ancien directeur de l'École italienne d'Athènes, savant éminent si connu pour ses travaux en Crète et en Italie, L. Pareti, A. Minto (surintendant), A. Neppi-Modona, etc. ; en 1926, il y avait déjà eu un premier congrès étrusque à Florence.

2. Cf. maintenant les cartes d'Étrurie de M. Bianchi-Bendinelli, *Edizione archeologica della carta d'Italia*, échelle 1 /100 000e, public. de l'Institut géographique militaire de Florence.

3. XLII, p. 92 sqq.

4. XLIII, 1928, p. 112 sqq. : carte à la p. 116 : pour l'Étrurie, regio VII, p. 139 sqq.

5. P. 685 sqq. ; cf. Pellati, *Notiziario arch.*, *Historia*, I, 3, 1927, p. 140 sqq. ; II, 1928, p. 99 sqq. ; A. Neppi-Modona, *ibid.*, I, 4, 1927, p. 96 sqq. ; II, 1928, p. 289 sqq. (*Corrispondenza della Toscana*).

6. *Notizie*, 1928, p. 31 sqq.

7. Cf. *Studi etruschi*, II, p. 755 sqq. Les antiquités de Chiusi sont maintenant au second étage, avec la Gipsoteca etrusca. La collection Casuccini du Musée de Palerme est maintenant à Florence ; cf. Gabrici, *Studi etruschi*, II, 1928, p. 55 sqq.

8. *Staatliche Museen zu Berlin, Katal. d. etruskischen Skulpturen.* Berlin, 1928, H. Schoetz.

bien pourvue d'œuvres originales, et qui possède les grandes reproductions de peintures tombales exécutées à la demande de Jacobsen, nous a fait bénéficier, en 1927, d'un Catalogue de son Musée étrusque, par M. Fr. Poulsen[1], et aussi de *Bildertafeln*[2] précieux ; l'on y trouvera reproduites bien des œuvres de premier rang. La sculpture n'est pas seule représentée, mais elle l'est excellemment ; maints portraits, couvercles de sarcophages (par exemple pl. 121, 123), retiennent l'attention par leurs qualités de vigoureux réalisme.

L'art étrusque attire les connaisseurs : en Italie, MM. P. Ducati et Q. G. Giglioli ont donné au public, en 1927, un volume *Arte etrusca*[3], illustré de nombreuses images et pourvu d'une bibliographie à jour : les documents de Falerii, d'Arezzo s'y montrent en bonne place ; de H. Mühlestein, signalons en Allemagne un riche recueil, *Die Kunst der Etrusker : Die Ursprünge*[4], avec des reproductions, souvent peu accessibles ailleurs, de reliefs et de statuettes en métal (surtout) et en pierre ; les documents rares abondent ; à la fin est une liste chronologique des œuvres reproduites.

Les nombreux rapports qui s'établissent entre peinture et sculpture, pour l'Étrurie comme ailleurs (ce sont eux qui permettront peu à peu, en certains cas au moins, une datation de plus en plus précise des témoins de la plastique), obligent à signaler ici tout ce qui a été fait depuis peu pour l'étude des grands ensembles de la peinture funéraire ; M. Prentice Duell a publié avec un luxueux détail la Tomba del Triclinio (Tarquinia)[5]. La Tomba Cardinale a été réétudiée dans les *Studi etruschi*[6]. M. Mengarelli continue à Cervetri les fouilles de la Via Principale, unissant la nécropole à la ville ; les plus anciennes sépultures qu'on rencontre vers le Nord sont de la fin du VIIIe siècle (par exemple, Regolini-Galassi). La tombe « delle Colonne doriche » a été utilement réexaminée[7].

Mentionnons enfin ci-après quelques travaux concernant spécialement la plastique des anciens Toscans. Les *Brunn-Bruckmann's Denkmaeler* ont publié une grande tête de terre-cuite du Musée de New-York, provenant d'une statue drapée : antécédent probable de l'Apollon de Veii[8]. M. B. Bandinelli a consacré une nouvelle étude au « Brutus » du Capitole[9]. Ce ne serait ni une œuvre grecque du IIIe siècle, ni une œuvre romaine du Ier, mais bien un por-

1. *Katal. d. etruskischen Museums (Helbig Museum)*, 1927, en allemand.
2. *Bildertafeln d. etruskischen Museums*, 1928, 144 pl., souvent doubles.
3. 1927. Les études sur la sculpture sont de M. Q. G. Giglioli ; il y a 160 planches, bien venues.
4. Berlin, 1929 : 238 planches commentées.
5. *Memoirs of the Americ. Academy in Rome*, VI, 1927, p. 5-68, pl. I-XII (plusieurs en couleur).
6. II, 1928, p. 83-123 (avec les dessins de Byres et les documents de la Glyptothèque Ny-Carlsberg) ; date : 130-100 av. J.-C. (C. C. Van Essen).
7. Un compte-rendu des nouveaux travaux doit paraître dans *Historia*.
8. Gisela Richter, *Denkmaeler*, not. de la pl. 722 ; cf. déjà la tête de calcaire, P. Ducati, *Storia d. arte etrusca*, pl. 151, n° 399.
9. Cf. la précédente Chronique, p. 216, 218. M. Fr. Poulsen, dans un livre dont il sera question ci-après (p. 204), a signalé à Vérone (Musée du Théâtre) une tête de vieillard qu'il rapproche du « Brutus » pour la chronologie ; mais il annonce qu'il reparlera de celui-ci, n'acceptant pas non plus la date (trop élevée) de Kaschnitz, *Röm. Mitt.*, XLI, 1926, p. 138 sqq. (pl. XIII-XV).

trait étrusque du dernier quart du IVe siècle[1]. M. L. Laurinsich a repris sur de nouvelles bases les problèmes posés par le fronton et la frise de Civita Alba[2]. Il examine avec soin les figures du Musée de Bologne et propose des reconstitutions ; le fronton représenterait, non la légende d'Aphrodite ou d'Ariadne, mais des scènes dionysiaques ; la frise, la déroute des Galates repoussés par les dieux ; l'ensemble daterait de la fin du IIIe siècle ou du début du IIe av. J.-C. ; ce serait l'œuvre d'un artiste étrusque, d'après des cartons hellénistiques. — La sculpture funéraire a fourni un peu plus de thèmes de recherches : de M. C. Albizzati[3], je signalerai une étude sur un sarcophage de la région de Viterbe, décoré d'une frise d'animaux combattants, et rappelant celui d'Orvieto, celui de la Tombe François à Vulci. La pièce serait à dater du IVe siècle av. J.-C. — M. G. Bendinelli attribue à la période de 284-264 un cippe inédit de Vulci, avec des représentations de dieux étrusques, Apollon (Aplu), Vénus (Turan), Artémis (Artumes) — une des triades ordinaires honorée à Vulci? — ; en outre, Mercurius (Turms), Vulcanus (Sethlans), Mars (Maris), figurants d'une autre triade (?) non encore stabilisée[4]. Le bronze de Coligny, au Musée de Lyon, est à rapprocher du Tinia de Vulci (Glyptothèque de Munich)[5]. — Des urnes étrusques ont été mentionnées ou décrites ; par exemple, de grands exemplaires de Pérouse[6] : l'un est décoré d'un relief curieux (fig. 2), qui montre la morte à la porte de sa tombe, et encadrée de deux « Lase » mélancoliques ; participent à la scène divers musiciens : sonneur de double flûte, joueur de syringe, accompagnant ce départ pour l'autre monde. M. P. Barocelli a reproduit et commenté[7] une urne tardive, où l'âme du mort est représentée à cheval, guidée vers son dernier séjour par un démon féminin. — A propos des trouvailles de Tiriolo, place forte disputée de l'*Ager Teuranus*, détruite après la deuxième guerre punique, S. Ferri a signalé justement l'esprit oriental de l'art italo-étrusque[8].

II. *La sculpture latine ;* a) *des origines à l'ère flavienne.* —Des efforts intéressants continuent d'être faits pour améliorer l'incertitude de notre connaissance sur la sculpture républicaine, et, ainsi, sur les origines de l'art augustéen[9]. Dans un important article des *Mélanges* de l'Institut hollandais à Rome, M. C. C. Van Essen, qui s'était déjà préoccupé du classement des

1. *Dedalo*, VIII, 1927, p. 5-35, 1 pl.
2. *Bollettino*, VII, 1927, p. 259-278. Cf. A. W. Lawrence, *Later greek sculpture*, p. 59, pl. XCIV b. M. Laurinsich place les figures isolées aux angles, revendique pour la divinité du temple la plaque centrale.
3. *Rendiconti, Atti d. Pontificia Accad. rom.*, IV, 1925-1926, p. 201-210.
4. *Atti d. Pontificia Accad. rom.*, IV, 1925-1926, p. 179-185.
5. Ch. Picard, *Florilège des Musées du Palais des arts de Lyon*, 1928, pl. III.
6. U. Calzoni, *Notizie*, 1927, p. 280-283 (Santa Lucia).
7. *Boll. Piemont*, XI, 1927, p. 56-64.
8. *Notizie*, 1927, p. 336-358. — Les découvertes du temple de la déesse Marica à Minturnes (*Gnomôn*, III, 1927, p. 497) ont fourni au Musée de Naples deux séries d'antéfixes, de caractère purement étrusque. Une salle spéciale les assemblera. Sur l'antéfixe de Compulteria, cf. *Arch. Jahrb., Anzeiger*, XLIII, 1928, fig. 40.
9. Du Ier siècle av. J.-C. est le vase d'argent à reliefs nouvellement trouvé à Pompéi, dans une maison, et décoré au pourtour de génies de la mer (Tritons, Néréides), etc. ; *Bollett. d'arte*, VII, 1927, p. 433 sqq.

œuvres étrusques [1], a proposé cette fois les bases d'une chronologie de la plastique latine antérieure à l'Empire [2]. Il lui semble qu'avant le Ier siècle, l'art à Rome dépend surtout de l'art campanien ou étrusque (limite assez basse?), et que c'est la guerre sociale qui a excité les talents latents ; pour les cinquante années de production qui précèdent ensuite l'époque augustéenne, il y aurait à distinguer d'abord la période de Sylla à Pompée (80-50±) ; en ce temps, le relief de C. Septumius de Vulci (80-70?), à la Glyptothèque Ny-Carlsberg (pl. III, 1), attesterait déjà la subite prépondérance des Romains, tandis que les sarcophages des Salvii, de Ferento, à Viterbe, marqueraient la fin de l'originalité étrusque [3]. Vers le même temps que le relief de Vulci, on classerait celui de la gens Aiedia, à Berlin ; voire le relief de C. Rupilius et de sa femme au Capitole (pl. III, 2). M. C. C. Van Essen s'efforce aussi de déterminer le classement des têtes isolées apparentées à celles des portraits en question ; il utilise pour cela les documents monétaires, les modèles déliens, antérieurs à 66 av. J.-C. ; il essaye même de reconstituer le type corporel correspondant : tel a dû être, à son avis, le Cicéron de Naples (pl. VI, 5). Ce groupe d'œuvres représenterait le courant national ou italique, par rapport à un autre, contemporain, plus pathétique, si différent... que parfois on l'a voulu attribuer à l'art grec. Le Mithridate VI Eupator du Louvre (121-63 av. J.-C.) en serait un type exemplaire ; les monnaies de Marc Antoine prouvent elles-mêmes, pense M. C. C. Van Essen, qu'un tel style est plutôt propre au monde *oriental*, et il faudrait ranger Pasitélès (?) dans les représentants de ce courant « asiatique », en acceptant la théorie de Klein qui lui attribuait, ou à son école, la tête Ny-Carlsberg dite de Pompée [4]. L'auteur insiste, à ce sujet, sur les fréquents rapports de la Grande-Grèce et de l'Asie, de Rome et de Rhodes ; de là, à cette date, des mélanges qui ont influencé même le style proprement oriental, où il y a des éléments romains (statues en toge ; cf. Londres, nº 1943, pl. V = Brunn-Bruckmann, 170), caractéristiques par le rendu des draperies [5]. Le groupe de 80 à 50 environ comporterait aussi des reliefs. Celui, si célèbre, dit de M. Curtius en ferait partie, car l'inscription y a été gravée après coup, et la sculpture est un original postérieur de peu aux débuts du Ier siècle av. J.-C. ; le monument d'Eurysacès serait à placer lui-même vers 50 av. J.-C.

La seconde période correspond au temps de César, de 50 à 40 environ. L'iconographie même de César reste encore fort incertaine : il faudrait arriver, dit M. C. Van Essen, à dater plus exactement les portraits existants, dont bon nombre ont pu être posthumes [6]. Ce qu'on doit retenir à l'époque,

1. Cf. la précédente chronique, p. 217.

2. *Mededeelingen van het Nederlandsch Inst. te Rome*, VIII, 1928, p. 29-60. Je résume à grandes lignes ce travail, parce qu'il est écrit en hollandais et peu accessible.

3. Sur l'école de Chiusi et les motifs romains qui ont pu être traités par des Étrusques, cf. p. 32, n. 3.

4. Ardnt-Bruckmann, 523-524.

5. Par comparaison avec les types nettement grecs, que M. C. C. Van Essen analyse.

6. Il y en a aussi de faux : tel, au jugement de M. Fr. Poulsen (cf. ci-après), le buste de Parme : Dütschke, *Ant. Bildw. Oberitalien*, p. 360, nº 865 ; cf. F. J. Scott, *Portraitures of J. Cesar*, 1903, p. 115 sqq., pl. XXI.

c'est une certaine tendance à l'unification, par rapport à la multiplicité de styles constatée antérieurement ; le caractère italique se détermine aussi de plus en plus. Les principaux reliefs correspondants ne sont pas à Rome même ; mais l'Arc d'Orange, le monument des Julii de Saint-Rémy appartiendraient à ce temps ; peut-être aussi les sculptures du monument de Caecilia Metella (?).

Pour les dernières années de la République, de 40 à 30 av. J.-C., le classement n'est pas moins ardu ; on a pourtant, semble-t-il, quelques bons éléments d'appui, comme le groupe des têtes dites « de Corbulon », qui, en fait, ne trouveraient place que là, avec l'Octavien jeune de Vienne, en rapport avec le Pompée de la Glyptothèque Ny-Carlsberg ; on peut s'acheminer ainsi aux débuts de l'Empire, mieux connus, où les éléments italiques et grecs se sont pénétrés [1].

Au même jeune savant hollandais nous devons la publication dans le périodique du Musée de Leyde [2] d'une tête de Romain, jadis injustement suspectée par A. Furtwaengler, et qui appartiendrait précisément à la première moitié du Ier siècle av. J.-C., vers l'époque de Sylla ; le style en est gréco-romain et témoigne de la fermentation artistique de cette ère de transition. L'étude de M. Rhys Carpenter [3], qui aboutirait à reconnaître dans l'anonyme « prince hellénistique » du Musée des Thermes, dit souvent Alexandre Balas, un portrait, à dater de 70-60 environ (peut-être Metellus Creticus, ou Lucullus après la guerre de Mithridate), a été signalée ailleurs [4] : elle ne devra pas être acceptée sans réserves. Les recherches iconographiques, en général, auront beaucoup à bénéficier de la fructueuse tournée faite par le directeur de la Glyptothèque Ny-Carlsberg, M. Fr. Poulsen, à travers les musées de province du Nord de l'Italie [5]. Parmi les portraits qui semblent d'époque républicaine, je note le vieux paysan d'Aquileja, fig. 17-19 (d'après un masque moulé sur le cadavre?), et la petite tête du monastère d'Aquileja (fig. 36-37), qui pourrait descendre tout au plus aux premiers temps de l'Empire. Une des meilleures pièces du même temps est la belle effigie de vieillard chauve du Musée d'Este (fig. 67-68). Aux *Uffizi* de Florence appartient aussi un assez brillant portrait, de tradition hellénistique (fig. 75-76).

Sur la sculpture monumentale ou décorative antérieure à l'Empire, diverses études nous apportent des lumières nouvelles : d'abord celle, consacrée aux origines de l'arc de triomphe, de M. E. Loewy [6] ; après avoir rappelé que les Grecs plaçaient déjà des trophées ou des statues sur les monuments en forme de porte, l'auteur examine le décor des plus anciens arcs de triomphe

1. En appendice, M. C. C. Van Essen discute quelques idées douteuses du livre de A. W. Lawrence, *Later greek Sculpt.*, sur les origines possibles du « style narratif continu ».

2. *Oudheidkundige Mededeelingen uit's Rijksmus.*, VIII², 1927, p. 49 sqq.

3. *A. J. A.*, XXXI, 1927, 2, p. 160-168, pl. VIII-IX.

4. *R. E. G.*, XLII, 1929, p. 77.

5. *Porträtstudien in Norditalienischen Provinzmuseen*, 1928 (*Kgl. Danske Videnskabernes Selskab*, XV, 4). Pas d'index. Il serait bien désirable que le même spécialiste fît un classement analogue des collections du Louvre, où il y aurait à éliminer, à débaptiser, voire même encore à identifier !

6. *Die Anfänge des Triumpfbogens*, 1928 (Vienne), dans le *Jahrb. d. Kunshist. Samlungen in Wien*, N. F., *Sonderheft* XI.

conservés. Les prototypes originels, influencés par l'art pergaménien (?), seraient le monument dit Fornix Fabianus à Rome (célébrant la victoire des consuls Domitius Ahenobarbus et Fabius Maximus sur les Allobroges et les Arvernes en 121)[1], et une tour commémorative, ornée de trophées, dressée au lieu même de la bataille en Gaule[2]. — Sur le monument de Paul-Émile à Delphes, pour lequel une étude de M. C. C. van Essen est aussi attendue (dans le *B. C. H.*, LII, 1928, 2e semestre), on consultera dès maintenant avec grand intérêt les observations du regretté P. Bienkowski, en son ouvrage posthume, si méritoire, consacré aux *Celtes dans les arts mineurs gréco-romains*[3]. Pour les bas-reliefs commémoratifs de Pydna (168 av. J.-C.), qui ont une telle importance quant aux origines du bas-relief historique, adapté par les Latins, P. Bienkowski a essayé de fixer d'abord la répartition probable sur les quatre côtés. Il examine les thèmes. Il ne s'agit pas, selon lui, d'un combat d'avant-postes ; les guerriers nus de la frise seraient des Vénètes, donc les représentants d'une civilisation assez proche de celle des Celtes[4]. Les frises, d'exécution inégale, avaient dû être exécutées sur place ; elles rappellent surtout celles de l'Amazonomachie au temple d'Artémis Leucophryénè, à Magnésie du Méandre.

M. Reinhard Herbig date de l'époque républicaine, comme production peut-être campanienne, une base, avec cinq figures, de Civita Castellana (un chef militaire et Victoria ; Mars, Vénus, Vulcanus[5]). M. C. Weickert[6] a réexaminé certains reliefs dits « de gladiateurs » à la Glyptothèque de Munich : produits, selon lui, de l'art du début du Ier siècle avant notre ère, et qui permettraient d'apercevoir une fois de plus comment la perspective du bas-relief romain ne doit rien, paraît-il, à l'art grec. Elle s'expliquerait assez (?) par les origines italiques et hellénistiques. Une étude de M. H. B. W(alters) parue dans le *Brit. Mus. Quarterly*[7] concerne une urne funéraire de l'époque répu-

1. Un témoin de la découverte (1540) y atteste des boucliers et une Victoire.

2. Sur les trophées d'armes gauloises en général, cf. P. Couissin, *Rev. archéol.*, 1927, I, p. 43-79. La restauration du Trophée de la Turbie, 7 av. J.-C., est en cours, sous la direction de M. Formigé. Au Musée Borely, à Marseille, a été reconstitué le Portique de Roquepertuse (fouilles de 1919-1924) ; cf. R. Doré, *Beaux-Arts*, 15 août 1929, p. 3 (photo).

3. 1928. Publ. de l'Université de Cracovie, p. 165 sqq. *Ibid.*, p. 151 sqq., un très intéressant chapitre sur les *Celtes sculptés par eux-mêmes*, avec étude de la statue de Mondragon que l'auteur se refuse à rattacher à l'Arc d'Orange (hypothèse Formigé), de la statue de Vachères (époque *trajane*), et de pièces plus médiocres, d'Alise-Sainte-Reine, de Nîmes, etc. Des comparaisons sont faites avec l'art celto-ligurien, ou gréco-celtique antérieur (Cerro de los Santos). Pour le torse de Grézan, c'est la date de M. C. Jullian qui est adoptée (IIIe ou IIe siècle av. J.-C.). La tête de Bologne (Museo Civico), étudiée jadis par Barthélémy (*Gaz. arch.*, X, 1885, p. 102, pl. XV), pourrait être en effet divine, et celle d'un Taranis celtique ; par contre, il faut rayer de l'iconographie du type celtique le prétendu guerrier « norique » de Cilly (Styrie) : ce serait un empereur romain de la première moitié du IVe siècle.

4. Les « gladiateurs » de Durazzo (Heuzey, *Miss. Macéd.*, pl. XXX) seraient aussi des Vénètes, reconnaissables à leur jupe ; cf., de même, un fragment de relief de l'Acropole d'Athènes (Le Bas-Reinach, *Voy. arch.*, *Monum. fig.*, pl. XVIII, 2).

5. *Röm. Mitt.*, XLII, 1927, p. 129-147.

6. *Münchener Jahrb.*, 1925, p. 1-39, 1 pl. L'auteur a esquissé là une histoire du bas-relief romain aux différentes périodes de l'Empire.

7. 1926, p. 11-12.

blicaine, décorée avec une procession ; on trouverait déjà critiquées certaines conclusions de ce travail dans l'étude de M. C. C. Van Essen citée plus haut (*Addenda*, p. 58). Sur la Via Statilia, on a trouvé un fort intéressant relief funéraire, à deux personnages, de la fin de la République[1].

Le temps du principat d'Auguste, époque cruciale pour l'art latin[2], n'a pas été négligé depuis la précédente Chronique. Les pénétrantes remarques de E. Loewy sur l'*Ara Pacis*[3] (que l'on songe à restaurer) mériteraient une analyse plus détaillée, si la place ne nous était mesurée ici. De même, la publication de l'énigmatique relief de Berlin (reste d'une frise de l'Esquilin) que M. Neugebauer a reproduit dans les *Denkmaeler* de Brunn-Bruckmann, avec un précieux commentaire[4]. La représentation est celle de l'embarquement d'un groupe de jeunes filles (et jeunes gens) quittant par des escarpements rocheux une ville fortifiée, voisine d'un fleuve ou plutôt de la mer. Un batelier casqué, à casaque de laine, les attend ; des murs de la ville, guerriers et jeunes femmes leur adressent des signes d'adieux amicaux. — M. P. Graindor, si bien préparé par ses études antérieures, a donné dans un livre sur *Athènes au temps d'Auguste*[5] le résultat de ses recherches, qui intéresseront particulièrement les historiens de la sculpture. On y trouve un précieux chapitre sur l'activité des ateliers de ces copistes archaïsants ou classiques, qui firent connaître l'art grec aux Romains, au temps de la « Cecropia senecta ». Le Torse du Belvédère signé d'Apollonios serait le reste d'un Marsyas jouant de la lyre. Il est plus douteux que le « Germanicus » du Louvre puisse être un Auguste, selon l'ancienne hypothèse de J. Six. On se reportera désormais aux indications prosopographiques données là même sur maints artistes signataires d'Attique. — La production archaïsante de l'époque, en Italie, vient d'être enrichie par la trouvaille de l' « Apollon » de Pioraco, torse acéphale de petite statue de Couros, reproduisant un modèle en bronze du début du ve siècle[6]. On retiendra aussi les observations de MM. Schaeffer et S. Reinach sur le Poseidon du Musée de Haguenau (école de Lyon (?), d'après un type du ve siècle)[7].

Pour l'iconographie de l'empereur lui-même et de Livie, M. F. Poulsen a consigné d'importantes remarques, au cours de sa tournée italienne : d'abord sur la statue augustéenne d'Aquileja (fig. 1-2), qui représente l'empereur[8] sacrifiant : type créé, dit M. F. Poulsen, « procul ab urbe » et rappe-

1. *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, XLIII, 1928, p. 166-167, et fig. 30 à la p. 170 (Museo Mussolini).

2. Cf. la curieuse monographie de R. Rice Holmes, *The architect of the Roman Empire*, Oxford, 1928 ; l'auteur connaît très en détail aussi la période républicaine de 80 à 44 et celle de la mort de César à la fondation du principat (27 av. J.-C.).

3. *Wiener Jahresh.*, XXIII, 1926, 2, p. 53-61.

4. Marbre de l'Hymette. Œuvre d'un Athénien, fin du i^er siècle av. J.-C. (?).

5. *Rec. de trav. publiés par la Fac. des lettres de l'Université égyptienne.* Le Caire, 1927 ; l'Université du Caire n'a pas daigné répondre aux demandes des revues spéciales, où un compte-rendu eût été souhaitable.

6. G. Moretti, *Notizie*, 1926, p. 383-385.

7. Schaeffer, *Trésor de bronzes découverts à Seltz*, Haguenau, 1927 (frontispice) ; cf. S. Reinach, *Gazette Beaux-Arts*, 1927, II, p 291.

8. Et non Tibère (cf. F. P. Johnson, *A. J. A.*, XXX, 1926, p. 161, fig. 2 ; avec, il est vrai, un point d'interrogation)

lant la tête de Sardes (Ny-Carlsberg, 611), ou la récente acquisition (provenance non précisée) de l'Institut d'art de Détroit[1]. A Modène, il y a un bon buste d'Auguste (fig. 98-100 = Arndt-Amelung, 1953), pathétique et juvénile, appartenant, comme celui de Vérone (Musée du Théâtre romain, fig. 167-169), à un *premier groupe*[2], dont l'exemplaire « tête de série » est à Berlin (statue cuirassée ; Bernoulli, *Röm. Ikon.*, II, p. 42, n° 87). On trouvera, fig. 146, une reproduction de la tête d'Auguste du relief de Ravenne ; *ibid.*, fig. 147, celle de la Livia ; fig. 148, le jeune homme (Marcellus?) derrière Livia (à gauche), et fig. 149-150, l'Agrippa en cuirasse et *paludamentum*[3]. Ce sont des détails, entre autres[4], de l'importante Apothéose d'Auguste (E. Strong, *Scultura romana*, p. 95, fig. 65) : l'ensemble est à dater entre 23 et 12 av. J.-C. — A Vérone, le « Germanicus » (P. Marconi, *Bollett. d'arte*, 1923, p. 38 sqq.) est, au vrai, un Auguste avec la barbe de deuil (fig. 167-169). La tête colossale de Vicence (fig. 176-177), qui ne porte pas encore les stigmates de la maladie, se révèle comme un portrait de grand intérêt psychologique ; le même Musée, paraît-il, a une Livie (fig. 178), tête très mutilée d'une statue elle-même plus endommagée encore.

L'Auguste de Prima Porta a été réétudié par M. E. Loewy[5], qui ne se déclare satisfait par aucune des explications antérieures (pas même celle de M. Fr. Studniczka) pour les particularités de la cuirasse. Les motifs, qui témoignent d'une réelle *unité*, lui paraissent dériver d'une composition de monument public (arc de triomphe), mais peut-être venaient-ils de différentes sources? Pour la tête elle-même, on sent, dit M. E. Loewy, que le sculpteur a *librement* traduit une inspiration *étrangère ;* le plus grand mérite de l'œuvre est la finesse d'exécution : elle aussi dériverait de la tradition grecque. — Plus jeune que sur la statue de Prima Porta, et aux environs de la trente-cinquième année, avait été représenté l'Auguste de Genève, dont la belle tête, en marbre, provient de Tarente[6]. Sur un autel de Bologne, le même empereur semble figuré en Mercure, et il est conduit d'un vif mouvement par la déesse Rome vers le sacrifice offert après une victoire[7]. Les opinions des savants qui se sont occupés en dernier lieu de la célèbre « gemma Augustea » (E. Strong, *Scultura romana*, p. 85, fig. 57) diffèrent sensiblement. Tandis que pour M. E. Loewy[8] elle se rapporte au triomphe de 7 av. J.-C., où Gaius César devait être honoré, elle ne commémorerait, selon A. von Domas-

1. Cf. précisément *Bulletin of the Detroit Institute of arts*, IX, 1927 (décembre), p. 29.
2. A Padoue, Musée civique, une tête du même type est peut-être un faux (fig. 110-111).
3. Cf. Kluge et Lehmann-Hartleben, *Antike Grossbronzen*, II, p. 3, et III, pl. II.
4. Partie gauche du relief, fig. 152.
5. *Röm. Mitt.*, XLII, 1927, p. 203-222. On attend la publication, par M. Paribeni, d'une tête d'Auguste du nouveau Musée d'Ancône (réorganisé et inauguré le 9 octobre 1927). L'empereur est représenté là en Pontifex maximus. La qualité du travail serait comparable à celle des statues de Prima Porta et de la Via Labicana : *Arch. Jahrb.*, XLIII, 1928, p. 138 (*Anzeiger*).
6. W. Deonna, *Monum. Piot*, XXVII, 1924, I, p. 87 sqq.
7. K. Lehmann-Hartleben, *Röm. Mitt.*, XLII, 1927, p. 163-176. Sur les types de la déesse Rome (époque augustéenne, flavienne, hadrienne, cf. G. Calza, *Dedalo*, 1926-1927, p. 663-686).
8. *Rendiconti, Atti d. Pontificia Accad. rom.*, III, 1924-1925, p. 49-59.

zewski[1], que le triomphe de Tibère, en 12 av. J.-C. La scène se passant dans l'Olympe, tous les personnages auraient été représentés intentionnellement jeunes. Cet article fournit aussi une ingénieuse interprétation nouvelle des détails de la scène du trophée (en bas).

L'iconographie de l'époque julo-claudienne a donné lieu à beaucoup de recherches. On ne peut que signaler ici, en général, les *Caesarenporträts* du Dr E. Müller[2], qui visent à être une étude physiognomonique, et, comme dit l'auteur, une « pathographie ». L'illustration, faite avec des monnaies et des documents de sculpture, n'est pas toujours là très historique ; les *Römische Porträts* d'Ippel[3] sont, par contre, bien présentés. Une utile petite étude de Mme E.-F. Léon vise à nous renseigner sommairement sur les modes de coiffure à Rome, d'après des bustes de l'époque impériale[4]. Les portraits des premiers Césars et des princesses impériales de leur famille, ceux des particuliers du même temps, sont naturellement nombreux dans les Musées de l'Italie du Nord. M. Fr. Poulsen (*l. l.*) a appelé l'attention sur certains d'entre eux : buste d'enfant d'Aquileja, époque d'Auguste, fig. 28 ; Claude en *paludamentum*, *ibid.*, fig. 3-4 ; Romaine, jeune prince et Romain, du même temps, *ibid.*, fig. 5-6, 8-9, 20-21. A Este (Musée Atestino), il y a une tête de jeune homme de l'époque d'Auguste (fig. 69-70) ; à Florence, aux *Uffizi*, on trouve à étudier une tête féminine colossale, d'époque claudienne (fig. 77-78), qui a fait penser à Messaline (?) ; une intéressante effigie de Romaine du temps d'Auguste (fig. 79-80), une autre du temps de Tibère (fig. 81-83) ; là même, une tête d'Agrippine la Jeune (fig. 84-85), à rapprocher du plus sûr portrait, celui de la Glyptothèque Ny-Carlsberg, no 636[5]. A Modène, M. Fr. Poulsen a signalé une jeune Romaine du temps de Tibère (ou débuts de Claude), fig. 95-97. Les principales pièces de Parme proviennent de la Basilica Velleia et sont très importantes, par conséquent, pour l'iconographie de la famille des Jules et des Flaviens mêmes. La « Drusilla » (Dütschke, p. 365, no 881) serait Agrippine Major ; sous un « togatus », on reconnaîtrait Drusus, fils de Tibère. Le « Caligula jeune » (fig. 112-114) semble plutôt un Britannicus (fils de Claude)[6] ; la « Livie » (fig. 120-122) paraît une Agrippine jeune ; par contre, une Livie authentique (fig. 123-125), drapée selon le type de l'Artemisia du Mausolée, évoque la Livie Ny-Carlsberg 531 ; mais, posthume et plus tardive, elle pourrait dater seulement des temps flaviens ; on voit, en outre, dans la série, des magistrats en toge, une Romaine âgée (fig. 135), qui n'a rien à faire avec l'Agrippine Junior ; un type claudien

1. *Arch. f. Rel. Wiss.*, XXV, 1-2, p. 1-51.

2. Les première et deuxième parties étaient parues en 1914 ; la troisième a vu le jour seulement en 1927.

3. *Bilderhefte z. Kunst u. Kulturgesch. d. Altertums.*

4. *Art a. archaeol.*, 1927, II, p. 170-175. Pour les rectifications à l'article paru : *Journ. Rom. studies*, XVI, 1926, de G. Macdonald (fragments de statues impériales), cf. *J. R. S.*, XVII, 1927, p. 107. Je n'ai pas vu, de V. Silvagni, *L'impero e le donne dei Cesari*, 1927[3].

5. La « Domitilla » du Louvre (Giraudon, 1857) pourrait être la même princesse jeune : p. 38.

6. Cf., au Louvre, le prétendu Annius Verus.

acéphale (femme) est à Portogruaro[1] ; à Vérone, on conserve une tête de Romaine du temps d'Auguste (fig. 165-166) ; à Vicence, une Julia (?) ou une Agrippine Major (fig. 179-180).

A propos du type de cette princesse (Vipsania A., épouse de Germanicus), M. C. Anti a publié récemment un beau portrait *contemporain* et provenant des fouilles de 1926 à Cyrène[2]. Il étudie là les exemplaires comparables, de la Glyptothèque de Munich, du Musée du Latran, etc., ou *posthumes* (Capitole, Louvre, monnaies), et il montre l'intérêt de la nouvelle trouvaille ; elle lui a permis, en fait, de reprendre la difficile question de l'iconographie des deux Agrippines[3]. Les types posthumes d'Agrippine Major seraient à dater d'après 37, les autres auraient été créés entre 17 et 19, spécialement pendant le voyage en Orient. Mais M. C. Anti voit une Julia Agrippina (Agrippine Minor, la mère de Néron) dans la tête de Vicence (théâtre Berga), où M. Fr. Poulsen, de son côté, reconnaîtrait plutôt une Livie (*l. l.*, fig. 178, et ci-dessus) ; et cela suffit à nous avertir que toutes les conclusions de l'étude italienne, si bien documentée, ne seront pas, du moins, reçues sans discussions[4].

Le magnifique ensemble des stucs de la Basilique souterraine dite de la Porta Maggiore est reproduit, avec des reproductions et descriptions détaillées, dans un ouvrage de M. G. Bendinelli[5]. En attendant les nouvelles séries pompéiennes du même ordre, que l'on espère toujours voir paraître (Via dell'Abbondanza : Crypto-Portique, etc.), c'est là une documentation précieuse pour cet art du « gesso duro » renouvelé chez les Romains. Sur le Colosse et la Fortune de Rome, on lira avec intérêt les observations de M. J. Gagé[6]. Il essaye de suivre la destinée de la gigantesque statue, image de Néron, puis divinité solaire au temps de Vespasien, puis déplacée par Hadrien, puis muée en Héraclès au temps de Commode ; Hadrien aurait songé à lui donner une réplique, le Colosse de la Lune ; après Commode, le visage d'Hélios réapparut ; dans l'empire du IIIe siècle, ce dieu « redivivus » incarnera la Fortune de Rome (cf. colosse au gouvernail, d'une monnaie de Gordien).

Assez peu de pièces nouvelles de la sculpture italique ou provinciale, pour l'époque antérieure aux Flaviens, nous sont signalées. A Padoue, on a trouvé une tête féminine en marbre, de grandeur naturelle, datant des premiers temps de l'Empire[7], et là même un fragment d'autel qui ne doit pas être de beaucoup postérieur à l'Ara dei Genii de Naples (18 ap. J.-C.)[8]. M. G. Lippold

1. Pl. 89, fig. 142 = *Répert. S. Reinach*, III, p. 197, n° 5. Dans les *Symbolae Osloenses*, VI, 1928, M. H. P. L'Orange, p. 60-68, a publié une tête de Romaine d'époque claudienne (20-50 ap. J.-C.), à la National Galerie d'Oslo ; ce serait une poétesse, peut-être interprétée en Ménade.

2. *Africa italiana*, VII, 1928, v. II, 1.

3. *Atti e memorie d. R. Accad. in Padova*, XLIV, 1928, p. 5-11, 3 pl.

4. Est-ce Livie, est-ce Agrippine que représente une statuette en bronze de Bavai, en tout cas sous les traits de Perséphone-Libéra? Cf. S. Reinach, *Monum. Piot*, XXVIII, p. 143-153, pl., qui n'en a pas décidé.

5. *Monum. antichi*, XXXI, 1927, fasc. 3.

6. *Mél. École Rome*, XLV, 1928, p. 106 sqq.

7. *Notizie*, 1926, p. 344-345 (fig. 3).

8. Le motif a été souvent étudié ; cf. encore G. Rodenwaldt, *Der Sark. Cafarelli*, *83e Winckelmannsprogr.*, 1925, p. 12 sqq.

a recueilli d'intéressantes sculptures d'Espagne, dont une très belle tête de bronze, masculine, de la région de l'Èbre, une Nymphe (ou Ariadne) endormie de Carthagène, etc.[1]. Les fouilles françaises d'Apollonie d'Illyrie, en 1926-1927, ont donné notamment un *togatus*, qui semblerait de la période julo-claudienne[2]. Les fouilles italiennes de Butrinto (Buthrotum) ont déjà permis d'heureuses découvertes, sur lesquelles les renseignements scientifiques attendus manquent d'ailleurs encore (une statue est signée de Sosiclès, fils de Sosiclès)[3]. Une tête d'enfant du Musée de Moscou (type oriental), stuquée et dorée jadis, — très curieuse ainsi par sa technique qui montre la longue persistance locale d'usages déjà sensibles pendant la Ve dynastie memphite, — serait attribuable à l'époque de Tibère[4].

III. b) *De l'ère flavienne à la fin de la période antonine.* — Alors que la période précédente a peut-être bénéficié plutôt de classements que d'enrichissements, nombre de documents complémentaires vont être maintenant signalés, pour une ère au sujet de laquelle les récents travaux ne viennent guère changer que divers détails — il est vrai, parfois importants! — dans l'état de nos connaissances traditionnelles.

Nous suivrons là aussi, autant que possible, l'ordre de la chronologie impériale après 70, en distinguant les œuvres romaines et l'art italique, ou « provincial », ce dernier très abondamment représenté au moins pendant la période antonine[5]. Il y a peu à signaler pour les premiers Flaviens. M. Fr. Poulsen attribue à leur temps quelques pièces qu'il a remarquées dans les Musées de l'Italie du Nord. La tête de Parme de la Basilica de Velleia (fig. 117), précédemment suspectée à tort, serait, plutôt qu'un Nerva, un Titus[6]. M. P. Couissin a réétudié la question des « triomphes » de Domitien[7] ; il pense que l'archéologie permettrait aussi de s'assurer que les fameux triomphes furent faux ; examinant les uns après les autres, en fait, les deux trophées dits improprement de Marius, le groupe de la Domus Flavia (terminée vers 92[8]) et les quatre reliefs longs incorporés aujourd'hui à l'Arc de Constantin, il montre que l'armement y est partout fantaisiste et constitue au total un bric-à-brac fort hétéroclite : *falsae simulacra victoriae!* Une effigie de Domitia Longina, épouse du prince, serait à Brescia[9].

1. *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, XLII, 1927, p. 78 sqq.
2. L. Rey, *Albania*, III, 1928, p. 13 sqq. ; cf. fig. 12. — L. M. Ugolini, dans *Albania antica*, a décrit des sculptures de la collection Vlora à Valona, dont un certain nombre proviennent aussi d'Apollonie.
3. Une tête provenant de ces fouilles a été donnée, paraît-il, par le roi d'Albanie à M. Mussolini.
4. Mme M. Kobylina, *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, XLIII, 1928, p. 69 sqq. (Beil. 6, à la p. 71).
5. Sur les nouvelles découvertes de Pompéi, bronzes et marbres, dont l'Éphèbe de la Via dell'Abbondanza, cf. A. Maiuri, *Notizie*, 1927, p. 3-83.
6. *L. l.*, p. 50.
7. *Rev. archéol.*, 1928, II, p. 65-94.
8. Cf. M. Durry, *Mél. École Rome*, XXXIX, 1921-1922, p. 303 sqq., pl. VIII (Les trophées Farnèse).
9. Fr. Poulsen, *Porträtstudien*, p. 27-28, fig. 52-53 = Kluge et Lehmann-Hartleben, *l. l.*, II, p. 33, fig. 2 (voir la bibliographie, Fr. Poulsen, p. 28, n. 1).

M. A. Hekler a cru pouvoir signaler sur certaines terres-cuites grecques de Béotie, au ve siècle av. J.-C. (!), les antécédents du type de la coiffure « flavienne » (Lockentoupet) ; il rapproche des figurines étudiées une statue matronale de la collection Doria-Panfili (devant la Villa), ce qui prouve surtout, au vrai, que la mode a eu, à Rome ainsi qu'ailleurs, des recommencements[1]. M. F. Cumont a repris l'exégèse de l'autel palmyrénien du Musée du Capitole, qu'il daterait avec Stuart Jones (*Catal. Mus. Cap.*, p. 47, n. 1) de l'époque flavienne[2], tandis que Mme E. Strong le laisse délibérément au IIIe siècle de notre ère (*Scultura romana*, II, p. 314). On nous explique de nouveau les quatre faces, généralement en concordance avec l'exégèse de M. R. Dussaud (*Notes myth. syrienne*, 1903, p. 62 sqq.) : la face postérieure, la plus énigmatique, montrerait la naissance de Malakhbel, supposé, comme dieu solaire, issu du cyprès.

Les nouvelles fouilles, au Nord-Ouest du Forum d'Auguste, ont fait découvrir, vers l'exèdre terminale en cours d'exploration, les fragments d'une tête de Nerva (?), provenant d'une statue cuirassée de l'empereur[3].

M. W. Seston retirerait au temps de Trajan[4], pour les faire descendre à l'époque d'Hadrien, les énigmatiques « Anaglypha Trajani », trouvés en avant de l'Arc de Septime-Sévère et si discutés déjà[5]. Ses arguments méritent d'être examinés en détail, si même ils n'emportent pas la conviction. — M. Fr. Poulsen[6] a remarqué, comme portraits présumés du temps, une tête de jeune fille d'Aquileja (fig. 27), et une tête de femme des Uffizi, à Florence (fig. 87).

La Colonne Trajane a suscité, naturellement, quelques enquêtes. C. Cichorius y décèle le souvenir des machines de guerre daces, et note les informations que nous pourrions tirer de là[7]. Dans un article fort suggestif de Fr. Koepp sur les combats avec les Germains dans l'art romain[8], le point de départ est aussi la Colonne Trajane (puis la Colonne Aurélienne). L'auteur esquisse une théorie sur l'origine de ces « mémoriaux » si populaires, issus, dit-il, de la tradition des *simulacra* montrés au peuple dans les cortèges triomphaux : ainsi les tableaux de la Colonne Trajane, auxquels beaucoup d'artistes avaient contribué, auraient-ils témoigné déjà d'une intention minutieusement réaliste et, pour tout dire, *plébéienne ;* de la sorte, il n'y aurait pas à regarder, pour les antécédents, du côté de Pergame et d'Alexandrie, l'art grec classique s'étant écarté en général déjà de cette forme (un peu vulgaire, ajoutons-le) du rendu des grands faits de l'histoire. — Je profite de l'occasion qui m'est donnée ici pour réparer une omission de ma précédente chronique,

1. *Arch. Jahrb.*, XLII, 1927, p. 63-67 : la statue Doria-Panfili est rapprochée là, elle-même, d'un relief du Pirée à Copenhague (Brunn-Bruckmann, n° 679). Tout cela évoquerait la Démèter du Phalère : Pausanias, I, 1, 4 (?).

2. *Syria*, IX, 1928, p. 101-109.

3. G. Q. Giglioli, *Capitolium*, avril 1928, p. 3 sqq. ; Wuilleumier, *C. R. A. I.*, 1928, p. 287.

4. Cf., sur ce prince, R. Paribeni, *Optimus princeps, saggio sulla storia e sui tempi dell' Imperatore Trajano*, 1927.

5. *Mél. École Rome*, XLIV, 1927, p. 154-183.

6. *Porträtstudien*, p. 15.

7. *Rhein. Mus.*, NF. 76, 1927, p. 329-341.

8. *Neue Wege zur Antike*, IV, 1927.

où j'aurais dû déjà signaler l'étude, relativement ancienne, de M. Panaïtescu[1], sur les huit (?) représentations de Décébale (souvent en opposition symétrique avec Trajan), à reconnaître sur la Colonne Trajane.

M. M. Durry, reprenant une étude de Mme L. Morpurgo à propos de quelques bronzes romains inédits du Musée des Thermes[2], a écrit une courte note sur la tenue des centurions[3]. Il y conteste que le guerrier casqué, à « crista transversa », soit sûrement de l'époque trajane.

Pour l'époque hadrienne — marquée par le début de la réaction hellénisante qui amènera l'académisme du temps des Antonins — et pour l'ère antonine même, l'iconographie s'est précisée à la suite des observations de M. Fr. Poulsen dans les Musées de l'Italie du Nord. Le savant spécialiste de la Glyptothèque Ny-Carlsberg croit hadrianesque la tête d'un jeune Romain couronné de lierre (fig. 10-12), à Aquileja : au même Musée appartiennent : une petite tête antonine (fig. 33-34), une tête féminine, ère de Marc-Aurèle (fig. 35). Il y a à Bologne une effigie d'Antonin le Pieux (fig. 45) ; à Brescia (fig. 66), un portrait de Romain daté d'Hadrien ; aux Uffizi de Florence, un buste d'adolescent (fig. 88-89) du même temps (ou début de la période antonine). Modène possède un grand buste de Lucius Verus (fig. 92), une tête de Marc-Aurèle jeune (fig. 93-94), et, de la période des Antonins, un buste de chef militaire plus grand que nature (fig. 103-104). A Parme, on nous signale quelques pièces intéressantes (Romaine d'époque antonine, fig. 136-137 ; tête de Lucius Verus, fig. 138) ; d'autres à Vérone (buste de jeune homme, époque antonine, fig. 162-163 ; Romaine diadémée d'époque hadrienne, fig. 164). — L'iconographie de Commode a progressé par l'étude de quelques monuments inédits du Musée de Lambèse[4], portraits d'enfance et de jeunesse, semble-t-il, de cet empereur. M. W. Deonna hésite sur une tête de femme des environs d'Alexandrie : Faustine la Jeune (130?-175), ou Lucilla, sa fille, ou Crispina, morte en 183[5]?

On a vu que, selon M. W. Seston, les « anaglypha Trajani », mis en rapport avec la politique d'Hadrien en 118, devraient passer au temps du principat de cet empereur philhellène et dilettante, dont la Villa tiburtine continue à livrer des sculptures d'inspiration variée[6]. Au sujet des types de son favori, M. A. Rumpf a élevé des doutes critiques très sérieux concernant le bronze florentin dit d'Antinoüs : ce ne serait qu'une œuvre moderne[7]. Il faudrait

1. *Ephemeris dacoromana*, I, 1923 : Il ritratto di Decebale, p. 387-413.
2. *Memorie Accad. Lincei*, 1927.
3. *Rev. archéol.*, 1928, I, p. 303-308.
4. R. Lugand, *Mél. École Rome*, XLIV, 1927, p. 119 sqq. (cf. p. 129 sqq.).
5. *Monum. Piot*, XXVII (1924), 1926, I, p. 87 sqq. Pour une tête de Romaine, avec coiffure du type de Faustine la Jeune, cf. Fr. Poulsen, *Porträtstudien*, p. 46 (fig. 108-109).
6. E. Gatti, *Notizie*, 1926, p. 413 sqq. (fleuve, nymphe endormie, enfant à la nébride, etc.). M. S. Reinach, *Gazette Beaux-Arts*, 1927, II, p. 297 sqq., a rapproché d'une déesse de la collection Canessa (hors texte à la p. 297) une tête de la villa de Tivoli, collection Lansdowne, qu'il croit inédite (d'après un moulage du Musée de Strasbourg, n° 1131). Au Nympheum, on a trouvé une importante réplique de la tête d'une « Peplosfigur », du type de Candie (cf. *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, XLIII, 1928, p. 173-174, fig. 33).
7. *Röm. Mitt.*, XLII, 1927, p. 241-248.

rapporter à l'époque hadrianesque les sarcophages (à guirlandes) voisins du type de Pawlowsk, récemment réétudié[1] (un type du Latran est voisin). Contrairement à ce qu'a cru Altmann[2], le IIe siècle seulement aurait introduit les Amours porteurs de guirlandes ; on peut constituer trois séries de types caractéristiques ; la longue suite des sarcophages à sujets mythologiques commencerait elle-même sous Hadrien, peut-être en raison des goûts helléniques de l'empereur, ou à cause des changements de l'eschatologie romaine aux débuts du IIe siècle de notre ère[3]. M. J. Sieveking pense que le relief dit « des deux taureaux » au Louvre doit être un détail d'une scène de triomphe, à dater de Marc-Aurèle ou Lucius Verus ; mais il reste trop peu pour autoriser une tentative de reconstitution[4]. L'autel militaire, à six panneaux, de la villa Médicis, examiné par M. M. Durry, aurait été élevé par des cavaliers du prétoire, vers le milieu du IIe siècle[5].

Selon M. S. Reinach, on classerait à l'époque antonine (Marc-Aurèle)[6] le petit Socrate du British Museum, provenant peut-être d'un laraire de philosophe, mais dont le prototype est du IVe siècle. La trouvaille avait été reconnue authentique aussi par feu W. Amelung[7]. On peut dater de l'ère antonine certains documents de Musées d'Amérique, sur lesquels l'attention a été appelée récemment[8].

Les trouvailles de sculptures italiques ou surtout provinciales ont été pour ce temps plus fréquentes et dignes d'intérêt, ainsi qu'une simple énumération le peut montrer[9]. Mentionnons la découverte de Consermano, près Vérone[10] : un petit Adige (?), en bronze, réduction, peut-être, d'une grande statue fluviale. A Rieti (Sabine), une tête de Ménade a été recueillie, avec un *togatus*[11] ; pour Pouzzoles, à noter une « Pudicitia », et un médaillon-portrait, dans une couronne[12].

Hors d'Italie même, les nouveautés abondent, quelques-unes fort instructives. Pour l'Afrique, M. Wuilleumier a signalé et rapproché les *membra dis-*

1. Jocelyn Toynbee, *J. R. S.*, XVII, 1927, p. 14-27 (pl. I-III).

2. *Architektur u. Ornamentik d. antiken Sarkophage*, Ier siècle.

3. Sur le sarcophage de Saint Aignan, décoré de la légende d'Alceste, cf. É. Michon, *B. M.*, 1927, p. 145-148. Pour le sarcophage de Bourgneuf (chasse d'Hippolyte), cf. L. Armand-Caillat, *Mém. Chalon-sur-Saône*, 1926-1927. Sur le thème de la Rançon d'Hector, d'après les sarcophages, cf. A. Schröber, *Wiener Jahresb.*, XXIII, 1926, p. 62-70, 116, pl. II.

4. *Röm. Mitt.*, XLII, 1927, p. 223-229.

5. *Rev. archéol.*, 1928, I, p. 309-319.

6. *Gazette Beaux-Arts*, 1927, II, p. 298.

7. *A. J. A.*, 1927, p. 281-296 (iconographie de Socrate, Diogène, etc., et représentations dérivées, sur sarcophages, jusqu'à la fin du IIIe siècle ap. J.-C.). M. Fr. Poulsen, dans ses *Porträtstudien*, a signalé un Socrate d'Aquileja, trouvé à Bologne (fig. 22-23), et qui lui paraît la seule réplique du Socrate de la Villa Albani.

8. S. Reinach, *Gazette Beaux-Arts*, 1927, II, p. 300-301 (Dionysos en *putto* du Musée de Saint-Louis, Missouri ; bélier en marbre du Musée de Toledo, Ohio).

9. Cf., pour l'Italie, le « Notiziario archeologico » de F. Pellati, *Historia*, 1927, I, 3, p. 140-147.

10. E. Ghizlanzoni, *Bollett. arte*, 1927-1928, p. 47-48.

11. *Notizie*, 1927, p. 284 (R. Paribeni).

12. *Ibid.*, 1927, p. 316-333.

jecta du trépied de Tigava, décoré vers la fin du IIe siècle de groupes de Tritons et de Néréides[1]. Au Musée de Lambèse a été étudié un fragment de relief relatif au mythe d'Actéon[2]. C'est surtout, naturellement, du côté de la Cyrénaïque et de la Tripolitaine, où l'Italie poursuit ses nouvelles fouilles avec des efforts remarquables[3], que les résultats les plus précieux ont été enregistrés. On continue à discuter sur la valeur du Zeus de Cyrène, sur l'Aphrodite à la tortue du même site et ses antécédents phidiesques, voire sur la date de la célèbre Aphrodite du Musée des Thermes et sur l'origine du groupe des Trois Grâces[4] ; l'Apollon dit de Cyrène, dont la tête semble apparentée à un prototype possible de Calamis, est daté de la période antonine[5]. Dans le *Notiziario archeol.*, IV, 1927, ont été étudiés par E. Ghislandoni : 1° un groupe dionysiaque (Satyre et Dionysos enfant) ; 2° les découvertes du sanctuaire des divinités alexandrines, avec des types d'Isis dont M. F. Cumont a relevé l'intérêt[6].

Vers l'Ouest, où s'est puissamment propagée aussi l'influence latine, — source de civilisation à l'époque impériale, — les nouvelles sculptures des pays germaniques et de la Gaule romaine apportent à notre connaissance un matériel varié, chacun des peuples assemblés sous l'égide de la *Dea Roma* ayant, bien entendu, gardé là son originalité, sensible dans la plastique comme ailleurs. Peut-être pourra-t-on même quelque jour, par le progrès continu de nos études, distinguer entre l'art des Rhénans, par exemple, et celui des peuples du Nord de la Gaule, presque aussi sûrement qu'entre les écoles locales postérieures de ces mêmes régions, à travers l'ère médiévale. En attendant, il importe surtout de classer déjà le matériel. C'est à quoi tend excellemment le *Bilderatlas* réédité de la *Germania Romana*[7], qui vient de publier à nouveau les monuments votifs du *limes*, avec des notices dues à F. Koepp. On trouvera là des opinions documentées sur la Colonne de Mayence (en accord avec Oxé, Drexel), sur les Colonnes aux Géants, si discutées, pour lesquelles F. Koepp accepte la thèse de Kropatschek et Keune, ces monuments ayant été, nous dit-on, dressés spécialement contre le péril du feu du ciel et pour protéger les lieux où ils s'élevaient (mais n'a-t-on pas voulu aussi parfois commémorer là les lieux frappés par la foudre?) Les *matronae*, les *equites singulares* ont été étudiés, ainsi que la « divinisation » spéciale des statues d'empereurs, transformés à l'occasion en dieux ou en Héraclès. La question de la belle tête de Ludwigshafen-Rheingönheim, maintenant au Pfälzischen Museum de Spire (pl. XLIII, 2), est laissée malheureusement sans réponse.

1. *Mél. École Rome*, XLV, 1928, p. 123 sqq. (*Ibid.*, trépied d'Affreville, antérieur, avec des panthères).

2. R. Lugand, *Mél. École Rome*, XLIV, 1927, p. 119 sqq.

3. En 1927, M. R. Bartoccini a publié deux recueils utiles : *Guida di Leptis*, *Guida di Sabratha*.

4. Cf. *R. E. G.*, XLII, 1929, p. 71 ; p. 79 (et R. Herbig, *Belved.*, 1927, p. 167-168) ; S. Ferri, *Notiziario arch.*, IV, 1927, p. 69 sqq.).

5. *Africa italiana*, I, p. 117 ; S. Reinach, *Gazette Beaux-Arts*, 1927, II, p. 295.

6. P. 79 sqq. (Satyre et Dionysos) ; p. 147 sqq. ; cf. F. Cumont, *Journ. Savants*, juillet 1927, p. 318 sqq.

7. Publ. de la *Römisch-germanische Kommission d. deutsch. arch. Inst.*, 2e édit., IV : *Die Weihedenkmaeler*, Bamberg, 1928.

Les documents du Mithraeum de Dieburg (près Darmstadt), dont M. Fr. Cumont a lui-même si bien souligné l'intérêt [1], trouvent naturellement place ici (pl. XXXVI, 1-2) ; mais, sur les nouvelles fouilles de Trèves [2], on n'obtiendra pas encore là, malheureusement, les renseignements attendus.

M. H. J. Lücker a publié sept autels des Matres (Matronae Audrinehae) non connues jusqu'ici, et dont le sanctuaire devait exister jusqu'au IIe siècle de notre ère au voisinage d'Hermülheim, près Cologne [3]. D'intéressantes sculptures nouvelles de Neumagen ont été signalées dans l'*Arch. Jahrbuch*, en 1927 [4]. Du trésor de bronzes gallo-romains de Seltz (Saletio), publié en 1926, on a dit ci-dessus l'importance (p. 206, n. 7) ; outre la grande et belle effigie de Neptune, il a fourni un petit Mercure, dérivé d'un bon modèle, dont semblent s'être inspirés d'autres artistes de la région (cf. les modèles de Weyersheim et Ribeauvillé). M. H. Van De Weerd a fait connaître utilement un lot (médiocre) de sculptures romaines inédites, de Tongres [5], votives ou funéraires. Au bel Apollon de La Courière (Creuse), M. E. Michon a consacré une notice [6], montrant les affinités praxitéliennes et lysippiques du prototype (Ier siècle de notre ère). Sur la Perséphone (?) de Bavai, M. S. Reinach a fait connaître un précieux avis [7]. Autre excellente notice sur l'Apollon en bronze doré de Lillebonne, ancienne Juliobona, au Louvre [8]. Quelques statues d'Alise, à polychromie partiellement conservée, ont été signalées et décrites [9]. On a ci-dessus rappelé que feu P. Bienkowski ramènerait à l'époque trajane le Gaulois de Vachères [10]. Dans le même ouvrage, on consultera avec fruit les « recherches iconographiques sur quelques autres peuples barbares [11] » ; notamment, une étude sur le type du Barbare vêtu du *rheno* (peau de bête), type qui apparaît déjà sur la frise de Civita Alba (ci-dessus) ; à ce propos, l'auteur a examiné le relief 605 du Vatican (p. 191), où il voit un jeune prisonnier allégorique, d'un trophée, à dater du Ier siècle ap. J.-C. L'Arc de Carpentras (p. 193-194) serait de la même époque. La statue du palais Aldobrandini à Rome, bien authentique, fournit elle-même l'occasion d'une étude sur les types de guerriers vêtus de fourrures ; les piédestaux inédits du Giardino Boboli à Florence (p. 195 sqq.) attestent cette mode : ce serait le reste de deux piliers d'un arc de triomphe, où les Dioscures figurent, comme sur la porte dite du Vardar à Salonique (époque d'Antonin et Marc-Aurèle).

1. *Journ. Savants*, 1927, p. 122-126 : assimilation Mithra-Phaéton.
2. La publication des Thermes impériaux dans les *Trierer Forschungen u. Grabungen* vient de paraître : *Die Kaiserthermen in Trier* (D. Krencker et E. Krüger).
3. *Bonner Jahrb.*, 132, 1927, p. 185-192, pl. III. Voy. additif (six autres sculptures de pierre, inédites, collection de l'auteur).
4. *Anzeiger*, XLII, p. 182 sqq.
5. *Musée belge*, XXXII, 1928, p. 5-18.
6. *Beaux-Arts*, 1927, p. 215.
7. *Gazette Beaux-Arts*, 1927, II, p. 294.
8. É. Michon, *Congr. archéol.*, 1926, p. 230-247 ; *ibid.*, documents intéressants du Musée de Rouen : deux têtes de bronze, un cippe funéraire.
9. Espérandieu, *C. R. A. I.*, 1927, p. 319-322.
10. *Les Celtes dans les arts mineurs, etc.*, 1928, p. 153 sqq.
11. M. Fr. Poulsen, *Porträtstudien*, p. 73, a signalé à Vérone un buste de vieillard barbare (fig. 170-171).

L'arc à reconstituer avec les piédestaux Boboli devait avoir jadis trois portes, et il serait du temps de Marc-Aurèle, au plus tard du début du règne de Septime-Sévère ; de l'arc de triomphe de Marc-Aurèle (?) ainsi supposé, P. Bienkowski s'efforçait à rassembler les *membra disjecta* (p. 207). Pour les Marcomans, Quades, Jasigues qu'on y pouvait voir, il y aurait lieu de comparer certaines têtes de Welschbillig, près Trèves (p. 207 sqq.). La même étude, si documentée, nous apporte enfin des observations très perspicaces concernant les Bastarnes représentés dans l'art, à l'époque de Trajan et Hadrien (p. 215 sqq.). Un des chapitres les plus curieux du livre, le dernier (p. 228 et sqq.), concerne les têtes du temps de l'empereur Trajan, notamment, qui sont représentées avec le *cirrus*, touffe de cheveux sincipitale décorant rituellement les portraits de Bouddha. P. Bienkowski avait renoncé à voir là le nœud « suève ». On pourrait considérer les personnages en question, dit-il, comme des ambassadeurs indiens venus à Rome vers 110. Mais M. S. Reinach n'a pas tardé à proposer une tout autre explication[1] ; il croirait à des philosophes affiliés au bouddhisme et ayant arboré ainsi l'insigne symbolique du fondateur de la secte.

La publication de l'architecture et de la sculpture du Trophée de Saint-Bertrand de Comminges, ancienne Lugdunum Convenarum, est prochainement attendue ; sur ces fouilles, si dignes de l'intérêt qu'elles ont déjà suscité, M. E. Calmette a livré encore quelques renseignements trop succincts[2]. On a reconstitué le torse de la grande statue impériale du terrain Baron (1926). En marbre, elle atteint deux mètres environ ; elle porte une cuirasse historiée et le *paludamentum* (Vespasien, Domitien, ou plutôt Trajan). Le captif enchaîné du musée local a été sommairement reproduit[3]. Les photographies qu'on peut se procurer (Victoires ; statue à demi agenouillée de prisonnier ; guerrier debout au *torques*, belle captive rappelant la Thusnelda de la Loggia dei Lanzi) montrent déjà qu'il y aura là un précieux ensemble de sculptures[4] (une douzaine de statues), d'un Trophée, peut-être du temps d'Hadrien (influence grecque sensible). Depuis les découvertes des Martres-Tolosanes, rien d'aussi important n'avait été exhumé dans le midi, du moins à l'Ouest de la France.

M. W. Deonna a étudié d'intéressantes statuettes gallo-romaines trouvées en Suisse et se rattachant au culte des *Matres*[5].

Pour la péninsule des Balkans, certaines sculptures d'Apollonie d'Illyrie ont été ci-dessus signalées ; mais les découvertes de la mission française intéressent surtout l'époque antonine ; les statues féminines qu'*Albania* a fait connaître sommairement sont du type, surtout, de la Pudicitia (fig. 17) ;

1. *C. R. A. I.*, 12 avril 1929.

2. *C. R. A. I.*, 1928, p. 42-47 (sans photographies). On connaît trois autres statues cuirassées et des *togati*. [La publication d'ensemble vient de paraître. Sept. 1929.]

3. *Beaux-Arts*, 1927, p. 268, 1 fig.

4. On a dégagé, à l'arrière d'un mur renforcé de contreforts rectangulaires, un soubassement rectangulaire, $15^m \times 25^m$, avec, au milieu, un massif de maçonnerie en léger retrait : gradins (rebords inégaux sur les différentes faces). Il y a de nombreux fragments d'architecture, de sculptures (arbres, armes, peaux de bêtes, un grand globe avec un aigle). Je dois ces renseignements à M. P. Lavedan, professeur à l'Université de Toulouse, que je suis heureux de remercier.

5. *Indic. ant. Suisse*, 1927, p. 17-26.

comme d'autres, avec la *stola* et la *palla*, elles se rapportent à la vulgate gréco-romaine du IIe siècle (coiffures en nid d'abeille)[1]. M. C. Patsch a publié les reliefs d'époque romaine du Musée de Tirana (quelques curieux types d'Hermès Psychopompos)[2] ; M. Balduin Saria signale quelques antiques de Durazzo, dont un relief de Pan et des Nymphes, maintenant transporté au Musée de Belgrade[3]. Les objets trouvés à Ichtip, l'ancienne Stobi, ont enrichi la même collection (époque hellénistique et romaine) : un Dionysos en bronze d'un mètre environ, sur un socle supporté par quatre sta tuettes, une statuette de Vénus en marbre semblent les meilleures pièces[4]. En Bulgarie, et pour le temps postérieur à l'occupation romaine des régions du Danube, on rencontre chaque année de nouveaux témoins de l'art du IIe siècle : à signaler une réplique du Satyre au repos praxitélien, œuvre de la renaissance antonine[5]. M. B. Filov a publié un groupe de sculptures antiques de Philippopoli[6] ; M. G. Kazarow a signalé quelques nouveaux types intéressants du cavalier thrace[7].

En Grèce propre, les fouilles de Thasos n'ont pas donné, semble-t-il, de documents nouveaux pour la période romaine ; mais il faut considérer comme du second siècle de notre ère les reliefs sculptés après coup sur les métopes d'un petit monument choragique du IIIe siècle av. J.-C.[8], dont l'entablement a été habilement reconstitué. — Des découvertes singulièrement curieuses ont été faites à Calydon[9], où un grand *héroon* funéraire de l'époque d'Hadrien (pl. LV, LVI), voisin de la terrasse des dieux « Laphrioi » (Artémis, Apollon), a livré en grand nombre des répliques de sculptures, pour la plupart établies d'après des prototypes célèbres du IVe siècle. Mentionnons un type du héros local, Méléagre, à rapprocher du Méléagre des Thermes, et dont la figure paraît adaptée du modèle scopasique (pl. LXII-LXIV). On a trouvé, en outre, du même temps et pour s'en tenir au principal, un buste de jeune héros, une tête de déesse ou d'héroïne, une tête de jeune dieu ou de héros, un buste d'Héraclès rappelant celui de New-York (pl. LXXI-LXXIII), deux têtes divines (Zeus, Aphrodite), deux bustes, l'un d'Aphrodite à l'épée, l'autre d'Éros, une tête d'Artémis dérivée peut-être de la Laphria de Damophon que Pausanias vit à Messène (cf. pl. LXXIX-LXXXI). — Les travaux américains à Corinthe continuent de leur côté à enrichir surtout notre connaissance de l'art gréco-romain ; on n'a, il est vrai, que l'emplacement d'un groupe curieux qui devait représenter allégoriquement les sept collines de Rome[10] ; mais un haut relief où figure Héraclès avec la peau de lion a été recueilli ; M. S. Reinach

1. L. Rey, *l. l.*, III, 1928, p. 13-30. Le torse *l*, au dos duquel sont remarqués « des trous de scellement », doit être celui d'un Éros (insertion des ailes).
2. *Wiener Jahresh.*, XXIII, 1926, p. 210 sqq. (*Beihefte*).
3. *Ibid.*, p. 241 sqq. (cf. fig. 40, p. 243).
4. *Messager d'Athènes*, 18 décembre 1928.
5. I. Welkov, *Bull. Inst. arch. bulgare*, IV, 1926-1927, p. 61-68.
6. *Rec. de mém. dédiés à B. Diakovitch*, Plovdiv.
7. *Wiener Jahresh.*, XXIV, 1927, *Beibl.*, p. 129-140 ; *Klio*, 1928, p. 232-239 (Diinikli).
8. H. Seyrig, *B. C. H.*, LI, 1927, p. 198 sqq. (cf. *ibid.*, p. 369 sqq.).
9. Fr. Poulsen et K. Rhomaios, *1er Vorläuf. Bericht über die dänisch-griech. Ausgrabungen von Kalydon*, 1927 ; A. C. Rhomaios, *Arch. Deltion*, X, 1926, *parart.*, p. 24 sqq.
10. *A. J. A.*, XXXI, 4, 1927 (B. D. Meritt).

a attiré l'attention sur les décors de la scène du théâtre (Amazonomachie, Gigantomachie, exploits d'Héraclès)[1].

Du côté de l'Asie, les nouvelles fouilles autrichiennes d'Éphèse, subventionnées par M. Rockfeller junior, ont permis de déblayer le Stade, avec les installations préparées pour le culte impérial ; on a découvert des statues de dieux marins près de la piscine de P. Vedius Antoninus[2]. Des stèles votives à la Mère (Cybèle) et d'autres sculptures sont venues au jour[3]. Une médiocre stèle funéraire de Smyrne est entrée au Louvre[4]. On a signalé des sculptures de Lycie, de Pisidie, etc.[5]. Sur l'autel palmyrénien du Capitole, cf. ci-dessus.

Pour le pseudo-Jésus-Christ de Gerasa (Djerash, Transjordanie) au British Museum (H. B. Walters, *J. H. S.*, XLVII, 1927, meeting du 8 février), il semble qu'on revienne à des considérations de bon sens : car c'est là sans doute un Poseidon, du IIe siècle de notre ère[6].

IV. c) *Décadence de l'art latin et origines de la sculpture byzantine.* — L'iconographie de la période qui commence avec les Sévères, à la fin du IIe siècle de notre ère, a été elle-même fort tributaire des récentes enquêtes de M. Fr. Poulsen dans les Musées du Nord de l'Italie[7]. Pour Aquileja, on nous signale une tête masculine du temps de Maximin le Thrace (fig. 13-14), une tête de Romaine du IIIe siècle (fig. 15-16), des portraits plus ou moins négligés ou inachevés du milieu du siècle (fig. 24, 25-26). Un relief avec défilé de magistrats (fig. 29) serait d'époque constantinienne, aux débuts du IVe siècle (principal personnage dans une *cathedra ;* cf. l'Arc de Galère, à Salonique). Le Musée de Bologne possède une tête (fig. 40) du temps de Gallien (P. Ducati : époque des Sévères), et une effigie de jeune femme qui doit être aussi du IVe siècle (fig. 41-42) ; une autre, d'une dame coiffée à la mode d'Agrippine Minor (fig. 43-44), est pourtant elle-même du IVe siècle. A Brescia, il y a une tête de bronze de Septime-Sévère (Kluge et Lehmann-Hartleben, *l. l.*, II, p. 40 sqq., fig. 1)[8]. D'un empereur du IIIe siècle, mal déterminé, en bronze doré, nous avons là même le portrait (fig. 54-55) ; il a été appelé Gallien par erreur (Kluge et Lehmann-Hartleben, p. 50, fig. 8). C'est là le personnage que les deux savants allemands (p. 49, fig. 6) appellent Maximien (co-régent de Domitien), d'après une autre tête locale en bronze doré (fig. 56-57). Le Musée est riche pour cette série de documents ; mais M. Fr. Poulsen s'est refusé à dénommer comme précédemment deux autres portraits (fig. 58-59, 60-61) qui, de même technique et peut-être d'un même individu, complètent la ga-

1. *Gazette Beaux-Arts*, 1927, II, p. 296.
2. *Forsch. und Fortschritte*, fév. 1928. [Cf. *Wiener Jahresh.*, XXIV, 1929, paru.]
3. *Wiener Jahresh.*, XXIII, 1926, p. 258-260.
4. E. Michon, *Beaux-Arts*, 1927, p. 23.
5. Frise de gladiateurs et combat d'animaux de Cibyra (Nord de la Lycie) : E. Kalinka, *Wiener Jahresh.* (*Beihefte*), XXIII, 1926, p. 317, 332 ; relief votif à Leto (en déesse aux serpents) (Pisidie) ; cf. O. Fiebiger, *ibid.*, p. 309-314.
6. *Times*, 14 janvier 1927 ; *Rev. archéol.*, 1928, I, p. 225, et *Gazette Beaux-Arts*, 1927, II, p. 291 (S. Reinach).
7. *L. l. ;* cf. ci-dessus, p. 212. Sur les modes de coiffures féminines au IVe siècle, cf. les considérations (*d'après les monnaies*) de Mme Tamara Uschakoff, à propos d'une tête féminine de l'Ermitage (époque constantinienne, ci-après).
8. On aurait parlé là et ailleurs, à tort, d'un Didius Julianus.

lerie du IIIe siècle. En tout cas, il ne s'agit pas de Dioclétien, ainsi qu'on l'avait cru. A la rigueur, on pourrait penser, pour le portrait fig. 54-55 et 56-57, à Claudius Gothicus (?) ; pour la tête fig. 58-59 et 60-61, à Probus (?) [1]. — Modena possède un buste de jeune homme, du IIIe siècle de notre ère (fig. 101-102), mais c'est un faux du XVIIIe siècle, peut-être de Cavaceppi. — Les autres documents ont semblé de moindre intérêt.

Pour l'iconographie de Septime-Sévère devra compter la découverte, encore assez énigmatique, de Kythraea (statue colossale en bronze, « achilléenne », sur le modèle des Zeus ou Poseidon [2]). D'après un prince diadémé dont le portrait a été publié soigneusement par V. Müller, M. F. Cumont serait tenté de reconnaître un Alexandre-Sévère [3]. Le beau buste trouvé à Membidj a peu de chances d'être celui de Julia Moesa, comme l'avait cru Von Oppenheim ; les deux documents viennent, en tout cas, précieusement témoigner de la force des influences iraniennes et mésopotamiennes qui ont déferlé à travers cette période, modifiant en Syrie la tradition gréco-romaine ; elles influenceront Rome bientôt, à travers la Syrie même. Il y aurait un Septime-Sévère au Musée de Détroit [4], et là même un Philippe l'Arabe. La mère d'Élagabal, Julia Soaemias, serait représentée à Lambèse par une tête de la première moitié du IIIe siècle [5]. On signale l'intérêt qu'il y aurait à réétudier un beau portrait en bronze (jadis doré) de Constantin (?) au Musée de Belgrade, pièce dont la provenance serait Nisch (Naissos) [6]. Pour les types de Valentinien, on consultera maintenant l'étude de W. Herring [7].

La sculpture monumentale ou funéraire des IIIe et IVe siècles a donné lieu elle-même à de bons travaux. M. A. W. Byvanck, dans un article des *Mélanges* de l'Institut hollandais à Rome, examine soigneusement l'histoire de l'Arc de Constantin et croit pouvoir distinguer trois étapes dans la construction, toutes postérieures à la période qui serait celle de l'Arc de Septime-Sévère. Du temps d'Aurélien daterait la construction même, les grandes sculptures et la Victoire de la porte centrale. Sous Dioclétien et Maximin, on aurait mis en place les médaillons et la petite frise ; enfin, à l'époque même de Constantin, il faudrait rapporter la grande inscription et les sculptures des porches latéraux [8]. On retrouvera dans l'ouvrage de feu Bienkowski, déjà plusieurs fois cité, des considérations suggestives au sujet des sculptures placées sur le socle de l'obélisque de Théodose (ou Constantin?) [9], voire des types de Barbares représentés autour de l'Arc de Constantin (p. 208 sqq.). A Rome, le

1. Même Musée, une tête de jeune homme du temps de Gallien (fig. 62-63).
2. *Times*, 13 avril 1928 ; d'autres ont pensé, il est vrai, à un Ptolémée !
3. *Zwei syrische Bildnisse röm. Zeit, 86e Winckelmannsprogr.*, 1927 ; cf. *Syria*, IX, 1928, p. 266.
4. *Bullet. of the Detroit Institute of arts* (W. H.), IX, 1927, p. 28-30.
5. R. Lugand, *Mél. École Rome*, XLIV, 1927, p. 119 sqq.
6. *Messager d'Athènes*, 18 déc. 1928. Naissos était patrie de Constantin.
7. *Kaiser Valentinian I* (364-375), 1927.
8. *Mededeelingen van het Nederlandsch historisch Instituut te Rome*, VII, 1927, p. 27-49 (illustration par trop réduite).
9. P. 189 sqq. Pour les fouilles de l'Hippodrome, cf. les premiers rapports de M. S. Casson. On a identifié, au Nord-Est de l'Hippodrome, les Thermes (attenant) de Zeuxippe : bases des statues en bronze, disparues, d'Hécube et d'Eschine, mentionnées là par Christodoros de Thèbes (Égypte), dans l'*Anthologie* ; à Sirmakesch-Han (Forum de Théodose), des restes de l'Arc d'Arcadius et Honorius.

grand sarcophage Ludovisi, décoré de scènes de batailles (Musée des Thermes), a été étudié en détail par M. C. Faraglia; en place noble, le chef militaire représenté, non identifié jusqu'ici (ce n'est pas un empereur), porte au visage une cicatrice en croix qui a permis de remarquer, comme appartenant au même personnage, une tête du Musée du Capitole (Stuart Jones, *Catal.*, nº 92), et une autre à Aschaffenbourg. Le style classe les portraits du sarcophage Ludovisi à la période de la fin du règne de Caracalla, ou sous le principat d'Élagabal. Le couvercle serait au Musée de Mayence depuis 1916 [1].

Signalons certaines publications de documents isolés pour la sculpture des IIIe-IVe siècles. Mme Tamara Uschakoff date de l'époque constantinienne, d'après la coiffure surtout, une effigie de l'Ermitage, d'abord mise par Waldhauer au milieu du IIIe siècle (tête analogue à Munich, E. A. 1023) [2]. M. S. Ferri a fait connaître par un document de Strongoli un type d'Aphrodite, médiocre, du début du IIIe siècle [3]. M. Ghislanzoni commente deux petits bronzes de Lison, près Portogruaro [4]. M. Jacobi a comparé aux documents mithriaques de Dieburg une trouvaille du même ordre, faite à Gimmeldingen, près Spire, et qui donne la date de 325 [5]. Le camp romain de Donnapentele (Intercisa) a révélé une nécropole militaire du IVe siècle av. J.-C., avec tombes revêtues intérieurement, parfois, de grands fragments de marbres sculptés : chasses d'amphithéâtres, combats de gladiateurs, etc. — On a continué à préciser le classement des sarcophages du IIIe siècle, à étudier leur symbolisme [6], à signaler les documents qui se rapportent à la série. M. Michalowski analyse le décor du sarcophage en porphyre, *alexandrin*, de Constantia, fille de Constantin le Grand (après 354) [7]. Il existe, au Musée Borghèse et au Louvre, divers fragments, malheureusement très restaurés, d'un beau sarcophage du type dit de Sidamara (Ier quart du IIIe siècle), avec représentations de Muses, et une Apothéose d'Homère, entouré par l'*Iliade* et l'*Odyssée* [8]. Un bas-relief à Némésis de Doura est daté de 228 ap. J.-C. [9]. M. F. Cumont a décrit deux autels du Musée de Beyrouth, trouvés dans le Grand-Liban [10] et se rapportant au culte solaire. Un portrait funéraire de femme, de Palmyre (IIIe siècle), est entré au Musée de Boston [11]. Une tête de Faune, peut-être des Thermes d'Héliopolis (Baalbek), a été mentionnée [12].

Des efforts, dignes de succès, continuent d'être faits pour assurer notre con-

1. G. Rodenwaldt, *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, XLIII, 1928, p. 266-268.
2. *Arch. Jahrb.*, XLIII, 1928, p. 60-68 (Beil. 1). On a pu voir à l'exposition de mai 1929 à Paris (collection A. Sanbon) un portrait présumé de sainte Hélène (Bibl.-Musée, pl. XIII, p. 5).
3. *Notizie*, 1926, p. 445.
4. Médiocres aussi (IIIe siècle après) ; cf. *Bollett. d'arte*, 7, 1927, p. 75-83 (Artémis chasseresse en action, type du IVe siècle av. J.-C.).
5. *Denkm.*, 1927, p. 160-164. C'est là le plus récent Mithraeum qui soit connu au Nord des Alpes.
6. G. Wilpert, *Rendiconti*, *Atti d. pontificia Acc. rom.*, III, 1924-1925, p. 61-72 (sur la représentation du *Dernier voyage*).
7. *Röm. Mitt.*, XLIII, 1928, p. 131 sqq.
8. J. Shapley, *Art Bulletin*, 1922-1923, p. 63-75.
9. Rostovtseff, *C. R. A. I.*, 1928, p. 237.
10. *Syria*, VIII, 1927, p. 163-168, 2 pl.
11. *Mus. of fine arts Boston*, 1927, p. 56.
12. A. Parrot, *Syria*, IX, 1928, p. 99-100, et pl. XXXVII (en haut).

naissance, encore bien chancelante, sur la plastique des temps derniers dans l'Empire. En ce qui concerne les survivances byzantines, le réveil de l'art à la période médiévale, certains érudits visent à étendre, voire à systématiser déjà, si possible, les résultats des fouilles et des récents travaux[1]. Tandis que M. P. Styger étudie, en liaison avec les inspirations venues du paganisme, les origines de l'art funéraire chrétien[2], on réédite l'ouvrage de A. Riegl, *Spätromische Kunstindustrie* (1901), avec des compléments nouveaux[3]. La plastique après Constantin n'est-elle, malgré les troubles, que la dernière phase du développement *continu* d'un art où s'est affirmé de plus en plus l'*instinct coloriste*? Telle est la question, toujours actuelle, que cette étude vient utilement reposer, au moment même où le constant progrès des découvertes permet peut-être de conclure... plus prudemment ! Au passage est discutée la thèse de Strzygowski, selon quoi la renaissance du vieil orientalisme, hétérogène, aurait mis fin à l'évolution de l'art antique. Riegl, mort en 1905, protesta contre cette explication jusqu'au bout, essayant de montrer, dès le temps de Marc-Aurèle, le goût de la vision à distance et de la couleur comme une conquête propre des Latins, adaptée ensuite peu à peu par les Barbares[4]. Il est suggestif d'aborder — lorsqu'on a quitté le travail de Riegl, sous sa mise au point nouvelle — les recherches si précises consacrées par M. L. Bréhier à la représentation humaine dans la sculpture romane[5]. La première plastique renaissante, — détournée alors temporairement de la nature, qui l'inspire si rarement, — ne vit, on le voit trop, que de réminiscences ; il y a celles qu'elle tire d'abord de la peinture, des miniatures, celles aussi qu'elle a pu chercher à travers le trésor des ivoires, des émaux, des étoffes, coptes ou autres ; mais le principal fonds de la doctrine vient du legs *de la sculpture gallo-romaine, représentée par des témoins assez nombreux jusqu'aux Xe-XIe siècles encore!* Ce sera toujours l'honneur de l'art latin d'avoir, malgré tant de disgrâces, sauvé l'étude de la figure humaine et permis ainsi que la flamme antique fût un jour rallumée. Nombre de motifs romans se révèlent comme des thèmes décoratifs empruntés à des monuments gallo-romains, et partout où il apparaît, associé à une décoration d'esprit singulièrement changé, l'homme médiéval reste encore établi selon le gabarit latin : court et trapu à l'occasion, tel le Mercure de Lezoux[6]. Il a suffi de bien peu gagner ou perdre, pour passer du dernier canon *romain* aux types du premier *roman*.

Ch. Picard.

1. Cf. F. Lot, *La fin du monde antique et le début du moyen âge* (collection Berr), p. 154 sqq. ; R. Delbrück, *Denkm. spätantiker Kunst* (*Antike Denkm.*, IV, 1) : publication du reliquaire (pl. VII) de San Nazaro (Milan), et d'autres pièces, *ibid.*, Trésor de la Cathédrale ; diptyque, avec poète et Muse, de Monza (vers 500 de notre ère, souvenirs lysippiques et post-lysippiques).

2. *Die altchristliche Grabeskunst, ein Versuch der einheitlichen Auslegung*, 1927 ; cf. A. D. Nock, *J. R. S.*, XVII, 1927, p. 126.

3. 1927 ; appendice de O. Pächt, p. 406 sqq.

4. Un ouvrage qu'il composa à ce sujet : *Kunstgewerbe des frühen Mittelalters*, est resté manuscrit.

5. *L'homme dans la sculpture romane*, 1927.

6. Musée de Saint-Germain.

BULLETIN CRITIQUE

Sont publiés à cette place les comptes-rendus des ouvrages adressés au directeur de la *Revue :* M. J. Marouzeau, 4, rue Schœlcher, Paris, XIVe.

Les publications qui paraîtraient prêter moins à un compte-rendu critique qu'à un simple résumé seront mentionnées et analysées dans l'*Année philologique*, publiée à la librairie des Belles-Lettres.

L. Hjelmslev, *Principes de grammaire générale.* Det kgl. Danske Vidensk. Selskab. histor.-filol. Meddelelser, XVI, 1. Copenhague, Hoest, 1928, 362 pages.

Voici un livre qui nous emmène bien loin des textes latins, mais qui pourra faire réfléchir utilement plus d'un latiniste, s'il est vrai qu'on ne juge bien les choses que lorsqu'on les a rapportées à leurs principes.

Seulement il ne faut pas dissimuler à ceux qui voudraient l'étudier que l'épreuve sera dure. D'abord, le domaine de ce qu'on appelle la grammaire générale ne se laisse pas aborder sans préparation, et sur la voie qu'ont tracée les abstracteurs de l'école genevoise : F. de Saussure, Ch. Bally, A. Séchehaye, on risque souvent de perdre pied.

Ensuite, M. Hjelmslev est lui-même un terrible manieur d'abstractions, et ceci le condamne à l'emploi d'une terminologie difficile : on a déjà quelque peine à se débrouiller à travers les « phonèmes de morphèmes » et les « phonèmes de sémantèmes » (p. 192 et suiv.), sans parler des « phonèmes phénomènes » de la p. 113 ; qu'est-ce quand il faut, partant de la synchronie et de la diachronie auxquelles nous a déjà habitués de Saussure, passer à l'idiochronie, qui est à la fois idiosynchronie et idiodiachronie, pour tomber de là dans la panchronie (p. 101 et suiv.) !

Enfin, M. Hjelmslev ne recule devant aucune audace. Il démolit et construit à plaisir : « il n'y a pas de philosophie du langage » (p. 32) ; il n'y a pas de grammaire historique (p. 54) ; il n'y a ni morphologie, ni syntaxe, il n'y a qu'une théorie de la forme (p. 126). Sa reconstruction de la grammaire est faite sur des ruines : il n'y a pas de logique dans la grammaire (*passim*), la grammaire est toute psychologie (p. 43) ou plutôt psychophysiologie (p. 46), ou simple aspect de la psychologie collective (p. 283). Rien ne résiste à l'ardeur novatrice de l'auteur : ni la théorie sociale du langage de Meillet (p. 277 et suiv.), ni celle de la mentalité primitive de Lévy-Bruhl (p. 257 et suiv.), ni l'affectivité de Bally

(p. 300)... ; aucune difficulté ne l'arrête : ni celle de refaire une théorie des catégories[1] (p. 296 et suiv.), ni celle de réhabiliter la conception du genre grammatical (p. 165 et suiv.), ni enfin la tâche de tracer le plan de cette grammaire générale annoncée par le titre, grammaire des possibilités, sinon des constances (p. 103 et suiv., 265 et suiv.).

Il y aurait là de quoi inquiéter, si M. Hjelmslev ne nous prévenait dès l'abord (p. 39) que, la linguistique n'étant pas une science à priori, les catégories qui constituent le système de cette science doivent s'établir suivant une méthode inductive et empirique, en partant toujours des faits. Seulement, dit-il aussi, la constatation des faits isolés n'est pas le but de la science ; en limitant trop étroitement son champ d'opérations, l'observateur s'interdit d'aboutir à des conclusions générales ; les recherches spéciales constituent le moyen, non le but, de la grammaire scientifique (p. 106). Cet effort d'être général, comme le dit M. Hjelmslev lui-même, n'est pas sans danger. A partir d'un certain degré de généralisation, tout ce qu'on avance est également défendable et contestable. L'auteur s'est-il gardé des risques qu'il prévoit? Je laisse aux linguistes le soin d'en décider.

Aux latinistes qui me lisent, je voudrais seulement proposer deux ordres d'idées qui me paraissent les plus propres à provoquer leurs réflexions.

D'abord, la définition que M. Hjelmslev propose de la grammaire, et sans laquelle son livre risque d'être incompris : 1° « la grammaire est la théorie des sémantèmes et des morphèmes et de leurs combinaisons, tandis que la phonologie et la phonétique sont les théories des phonèmes, la lexicologie et la sémantique les théories des mots » (p. 99) ; 2° la grammaire est une discipline d'ordre synchronique, donc appliquée à un état de langue et non à une évolution (p. 88) ; 3° « le but unique de la grammaire scientifique est de rechercher le rapport entre l'expression et la signification, en partant de l'expression pour chercher la signification » (p. 89). Il y a là une orientation à confronter avec celle qu'a définie dans ces dernières années M. F. Brunot.

En second lieu, ce qui mérite d'être médité, ce sont les critiques que prodigue l'auteur aux grammairiens trop préoccupés d'*une* grammaire, trop peu de *la* grammaire ; il n'est pas superflu de rappeler aux latinistes que la théorie grammaticale n'est pas encore faite, que la syntaxe a une méthode mal assurée, que la morphologie générale est à peine amorcée, que syntaxe et morphologie souffrent d'être en état de divorce, que la grammaire proprement dite est gênée dans son établissement par la confusion avec la grammaire historique, que le contraste est flagrant entre la grammaire pratique et la linguistique théorique (p. 55 et *passim*).

1. Le livre de M. V. Bröndal, *Les parties du discours*, qui est aussi de 1928, était-il encore inconnu de l'auteur quand il a composé ce chapitre ?

Ai-je correctement dégagé ce qu'il peut y avoir dans les théories de M. Hjelmslev de propre à intéresser les grammairiens classiques? J'espère en tout cas n'avoir pas trop trahi la pensée de l'auteur, ayant pu apprécier en lui, pendant un séjour qu'il a fait parmi nous, les qualités auxquelles nous devons ce livre si original, si riche et si hardi.

J. Marouzeau.

H. Frei, *La grammaire des fautes*. Paris, Geuthner, 1929, 314 pages, 40 francs.

Ce n'est pas sans intention que je mentionne ce livre à la suite du précédent ; il est aussi, en un sens, de grammaire générale. L'auteur y propose « une méthode applicable à l'étude de n'importe quelle langue. La linguistique générale n'étant pas une science théorique, sorte de philosophie qui se superposerait à l'étude des langues particulières, tout problème de détail que pose une langue donnée demande à être abordé sous l'angle général » (p. 10). Voilà un principe qui cadre très exactement avec les idées directrices de M. Hjelmslev.

Un autre point de contact se trouve dans la définition de ce que l'auteur appelle la linguistique fonctionnelle. M. Hjelmslev lui aussi est préoccupé de la théorie de la fonction, que dans un de ses principaux chapitres il oppose à la théorie de la forme. M. Frei, très influencé du reste par les théories des linguistes scandinaves, inaugure son exposé par une « Introduction à la linguistique fonctionnelle » et étudie dans cinq chapitres successifs les « besoins » auxquels répondent les fonctions linguistiques : besoin d'assimilation, besoin de différenciation et de clarté, besoin de brièveté, besoin d'invariabilité, besoin d'expressivité. Il faut reconnaître l'originalité de cette conception, par rapport à celles qui conduisent à ranger les faits soit d'après l'ordre des signes (grammaire traditionnelle), soit d'après l'ordre des significations (Bally, Brunot, et pour le latin Juret).

Comment dans cette conception va intervenir la faute? Par le détour que voici : « Un fait de langage a beau être correct, il peut ne pas être adapté à sa fonction ; » il y a dans l'expression des « déficits » ; « un très grand nombre d'incorrections servent justement à prévenir ou à réparer de tels déficits » (p. 18-19). Et voilà la faute justifiée, non plus en vertu d'une tolérance, mais au nom d'un droit, qui est pour l'entendant de comprendre, et d'un devoir, qui est pour le parlant de se faire entendre.

Mais il n'est pas dans la pensée de l'auteur d'abuser de ces prémisses ; au contraire, « la question de savoir si un fait donné est correct ou non ne l'intéresse que d'une manière secondaire » (p. 20) ; c'est dire qu'il ne faut pas chercher dans son livre une définition véritable de la correction et de la faute (cf. ce qu'il en dit, p. 18), et cela sera sans doute une déception pour les lecteurs alléchés par le titre.

Il ne se préoccupe pas non plus de voir dans la faute, comme on le fait d'ordinaire, le ferment vivificateur de la langue et une sorte d'anticipation de l'avenir ; le point de vue historique est laissé de côté (ici c'est à l'école genevoise que se rattache M. Frei), et la faute n'est considérée que comme un indice propre à nous faire apprécier les faits de langue.

Est-ce bien « fait de langue » qu'il faut dire? A mon avis, la conception d'où part M. Frei le conduit à sortir du cadre qu'il s'est tracé, et son livre est consacré pour une bonne part à l'étude des « faits de style ». Je veux dire que les formes et procédés susceptibles d'entrer dans les cadres établis ne sont pas nécessairement des incorrections, ou plutôt la question ne se pose pas de savoir s'ils sont corrects ou non ; il suffit qu'ils répondent à un besoin d'expression ; qui ne voit qu'alors nous quittons le domaine de la grammaire proprement dite pour entrer dans celui du style?

Et c'est bien là, selon moi, ce qui fait le principal intérêt du livre de M. Frei. Je ne me préoccupe pas (ici surtout où je n'ai que le latin en vue) de savoir si tous ses exemples (empruntés au français d'usage) sont correctement choisis et interprétés. L'essentiel est de retenir ses titres de chapitre, et il y aura le plus grand intérêt, pour le latin tout comme pour le français, à les invoquer en vue d'expliquer l'emploi que fait des ressources communes de la langue tel auteur, à telle époque, dans telle circonstance, ce qui est proprement analyser ses procédés de style.

Il faudra même aller plus loin et chercher plus avant que M. Frei. Si nous cessons de nous préoccuper du point de vue faute, nous pourrons nous appliquer plus librement, plus abondamment et plus efficacement au point de vue fonction. Et nous n'aurons peut-être pas de peine à découvrir dans notre subconscient de sujets parlants d'autres tendances, d'autres besoins d'expression : besoin d'imitation et besoin inverse de protestation, besoin de réclame et besoin inverse de modestie, bien d'autres encore, qui nous conduiraient à faire toute une psychologie du sujet parlant.

M. Frei nous dira qu'il n'a pas voulu entrer dans ce détail et qu'il s'est borné à constater quelques besoins fondamentaux, les plus propres à faire apparaître la valeur de la faute. Mais il ne se plaindra sans doute pas que son livre provoque le lecteur à réfléchir au point de lui suggérer des idées nouvelles et quelque chose qui pourrait bien être l'amorce d'une stylistique.

J. Marouzeau.

W. Baehrens, *Skizze der lateinischen Volkssprache.* Altphilologischer Ferienkurs Göttingen, 1925. Neue Wege zur Antike, II. Leipzig, Teubner, pages 43-66.

Esquisser la formation de la langue populaire de Rome revient un peu

à faire la « grammaire des fautes du latin ». On retrouve, en effet, dans cet opuscule de M. Baehrens, une espèce de théorie des besoins et tendances qui rappelle certaines idées de l'ouvrage précédent.

C'est en particulier le besoin de clarté qu'invoque l'auteur pour expliquer les substitutions de mots caractéristiques de la langue du peuple. Ce besoin est le dernier que j'invoquerais. L'homme du peuple ne se soucie pas d'être exactement compris, ou plutôt il ne doute jamais de l'être ; ce n'est pas lui, c'est l'homme cultivé, l'homme réfléchi, l'homme critique qui fait effort pour se mettre à la portée de son interlocuteur et qui règle son expression en conséquence.

L'homme du peuple ne s'inquiète pas non plus des confusions de mots, et il est impossible de suivre M. Baehrens quand il explique (p. 60 et suiv.) la perte de *equus*, *aceruus*, *habena* par l'inconvénient qui résultait de la confusion avec *aequus*, *acerbus*, *auena* ; est-ce que nous sommes gênés le moins du monde par les homophoniques *reine* et *rêne*, par *chêne* et *chaîne*, par nos demi-douzaines de *son*, de *sein*, de *sans*, etc.?

Le peuple ne s'inquiète pas davantage de savoir si les mots qu'il emploie sont de composition claire. Hors le cas tout à fait exceptionnel de l'étymologie populaire, il ne recherche pas *rive* dans arriver, *bord* dans d'abord, etc. Si *quaero* a disparu (p. 54), ce n'est pas parce que *circare* était plus clair (peut-on dire même que *quaerere* ait disparu, quand nous avons, sur le domaine français seulement, *quérir*, et *querre*, et *cri*?). Si *reperio* a fait place à *inuenio*, est-ce parce que le peuple dans ce composé reconnaissait *uenio* (p. 52)? A ce compte-là, pourquoi a-t-il substitué (p. 50) *perdonare* à *ignoscere*, où il reconnaissait *nosco*? Et *plorare* à *lacrimare* (p. 51), où il reconnaissait *lacrima*? M. Baehrens me semble avoir confondu deux choses : un mot devient obscur quand il a été remplacé dans l'usage par un autre, mais ce n'est pas parce qu'il est devenu obscur qu'on cherche à le remplacer.

Là où il est encore plus difficile de suivre M. Baehrens, c'est quand, pour expliquer la préférence que donnent parfois les poètes aux mots populaires, il invoque la commodité du vers. Ainsi ce sont des raisons métriques qui auraient conduit les poètes à employer un diminutif *auricula*, un pluriel *gaudia* (p. 46-47) !

Le reste de l'opuscule contient des vues fort justes, mais qui se trouvent dans tous les ouvrages publiés sur la question et qui n'apprendront rien aux spécialistes. Elles sont propres à intéresser le grand public, et il faut dire que M. Baehrens s'adresse, en effet, à un auditoire de cours public ; son exposé fait partie d'un cours de vacances, et voisine dans le présent recueil avec une conférence de M. R. Reitzenstein sur *Das Römische in Cicero und Horaz*, qui prête un peu aux mêmes critiques. Ces critiques, je les adresse au genre plus qu'aux auteurs ; la publication d'un cours public est chose hasardeuse et, surtout quand il s'agit d'un

sujet aussi rigoureusement technique que celui-ci, est quelque peu une trahison.

J. Marouzeau.

L. Clédat, *Dictionnaire étymologique de la langue française.* Paris, Hachette, 11e édition revue et augmentée d'un index latin, 694 pages.

Si je me plais à mentionner ce dictionnaire après le livre de M. Baehrens, c'est précisément pour inviter à y chercher des exemples propres à illustrer sa thèse — ou à fonder les critiques qu'elle soulève. Comme on y voit l'aboutissement du latin populaire, l'ouvrage présente au point de vue de la grammaire historique, même latine, un intérêt réel, et il complète très heureusement le *Vocabulaire latin* du même auteur, avec familles et groupements de mots.

Au point de vue sémantique, il est une mine d'observations et de divertissements ; certains articles, comme celui de *domus*, sont fort poussés et constituent de véritables petites monographies ; quelques-uns, comme il est naturel dans un recueil aussi considérable de faits souvent obscurs ou contestés, prêtent à la critique : ne fallait-il pas, à l'article *pas*, signaler le sens de *passus* = mesure des bras étendus, qui seule peut expliquer la valeur du mille romain (*mille passus*) ?

M. Clédat s'est défendu de faire entrer la phonétique dans son Dictionnaire ; elle y est latente ; n'aurait-il pas été possible cependant, au lieu de renvoyer au Dictionnaire général de Hatzfeld, Darmsteter et Thomas, que les élèves n'ont pas sous la main, d'ajouter au moins à la préface un tableau des principales règles relatives au passage du latin au français? C'eût été un service de plus rendu aux élèves, à qui ce livre se recommande déjà à tant de titres, non pas seulement comme livre de consultation, mais je dirais presque comme livre de lecture et comme matière à récréations grammaticales.

J. Marouzeau.

F. Muller Jzn., *Augustus* : Mededeel. der kon. Akademie van Wetensch., Afd. Letterkunde, LXIII, A, nº 11, 1927, pages 275-347. En tirage à part : 73 pages, 0,60 flor.

Monographie de soixante-dix pages, dont la dimension se justifie sans doute par la valeur du mot et de l'homme qui en sont l'objet. Auguste est très à la mode, depuis que parallèlement les fouilles de Rome et d'Antioche de Pisidie ont mis au jour les nouveaux témoignages de sa grandeur ; quant au mot, M. Muller lui-même en avait déjà indiqué, dans son *Altitalisches Wörterbuch*, l'explication due à M. Ernout (*Mémoires de la Société de linguistique*, t. XXII, p. 234 et suiv.) en posant le rapport : *augeo augur augustus*. M. Muller se préoccupe surtout, dans sa monographie, d'illustrer ce rapport sémantique à l'aide de rapproche-

ments historiques et littéraires, qui tendent à confirmer la définition suivante : « *Augusti* adiectivum eum designat qui ceteris maius *augus*, id est arcanam quandam augendi, creandi, alendi vim ostendit a deis oblatam » (p. 346). En passant, il commente Ennius, Cicéron, Auguste lui-même, et surtout Virgile, dont la 4e Églogue reçoit ici une nouvelle interprétation. Je ne trouve pas, parmi les textes utilisés, le passage pourtant significatif des *Fastes*, où Ovide nous montre Auguste lui-même hypnotisé devant l'éclat de son titre divin (*Fast.*, V, 567-568) :

Spectat et Augusto praetextum nomine templum,
Et uisum lecto Caesare maius opus.

Faute de lire assez couramment le hollandais, je ne suivrai pas M. Muller dans le détail de sa démonstration ; dans l'ensemble, j'ai l'impression qu'il « pressure » un peu les textes et fait dire aux mots parfois plus qu'ils ne veulent, par exemple dans son commentaire des mots *auctor* et *auctoritas*, dont l'usage est trop banal pour qu'on en puisse toujours tirer parti ; j'irai jusqu'à me demander si le rapprochement relevé chez Ennius, *augusto augurio*, peut être interprété autrement que comme une simple recherche allitérative ; quant à l'explication de l'*augur Apollo* et du *Iouis incrementum* de Virgile, elle ne manquera pas de piquer au jeu les exégètes de la 4e Églogue.

Il faut rendre hommage à la science et à l'ingéniosité avec laquelle M. Muller nous amène à sa conclusion, qu'il résume pour nous en latin : « Octavianus, *auctor*, *augur*, *augustus*, summa *auctoritate* praeditus, regum Romanorum, Romuli imprimis, heredem se agnouit, idque... efficere conatus est ut, sub regibus quae fuisset olim condita *augusto augurio*, nunc se *auctore augusto* et Apolline duce ad pristinam gloriam renasceretur Roma aeterna » (p. 347).

J. Marouzeau.

M. Middleton Odgers, *Latin parens, its meanings and uses*. Diss. Pennsylvania : Language Dissertations, publ. by the Linguistic Society of America, III, 1928, 32 pages.

Trente-deux pages sur *parens* sans dépasser la fin de l'époque républicaine et sans toucher à l'origine du mot, on trouvera peut-être que c'est beaucoup. A mon avis, c'est à la fois trop et trop peu.

Trop, parce que M. Odgers a multiplié sans nécessité les tableaux, les pourcentages et les statistiques : vingt tables, dont plusieurs à double entrée, épuisent toutes les combinaisons dans lesquelles se présente le mot, suivant le cas, le nombre, le genre, le sens, l'emploi, l'époque, l'auteur, par rapport à *pater*, par rapport à *mater*, etc., etc. J'avoue que dès la troisième ou quatrième figure je n'y vois plus clair, et j'aurais quelque peine à dégager le sens de toutes ces constatations chiffrées si un sommaire ne le faisait apparaître à la fin.

Il résulte principalement de ce sommaire : 1° que le pluriel *parentes* est plus usité que le singulier *parens* ; 2° que le singulier est un mot d'allure littéraire. Il y a là deux faits qui demandaient à être expliqués et qui pouvaient l'être si, au lieu de nous accabler de statistiques et de chiffres, l'auteur nous avait gratifiés de quelques exemples avec commentaire. Il y aurait eu, j'en suis sûr, des enseignements utiles à tirer, d'une part, en ce qui concerne le pluriel, d'emplois comme celui de la formule *patria et parentes*, et surtout, en ce qui concerne le singulier, de l'emploi du mot avec valeur affective, ou technique, ou officielle, ou poétique, par exemple en interprétant les passages (rares, donc significatifs) de Plaute et de Térence. C'est en ce sens qu'on peut dire que trente-deux pages c'est trop peu. Une monographie sur un mot, qui ne cite pas une seule phrase où ce mot se rencontre, est quelque chose de comparable à ces cartes muettes qui font le tourment des écoliers.

Il ne faudrait pas en conclure que des travaux de ce genre soient inutiles. Bien au contraire ; c'est seulement par des monographies pareilles qu'on peut constituer une histoire de la langue et des idées, fournir une base à la sémantique, une amorce à la stylistique. Les index de mots, si précieux, ne suffisent pas et ne prennent leur valeur que s'ils provoquent des études particulières sur les mots dont ils signalent l'intérêt.

Et à ce propos je rappelle, comme je l'ai déjà fait ci-dessus dans la *Chronique*, p. 146, l'utilité qu'il y aurait non pas seulement à multiplier les monographies de ce genre, mais à dresser un index de celles qui ont été faites. Un tel relevé rendrait des services éminents et vaudrait à son auteur la reconnaissance du monde savant.

J. Marouzeau.

M. Orlando, *Spigolature glottologiche : Il nome « Italia » nella prosodia, nella fonetica, nella semantica.* Torino, Bona, 1928, 126 pages.

Ce mémoire forme le troisième cahier d'une série d'études grammaticales et linguistiques patiemment élaborées et courageusement éditées à ses frais par M. Michel Orlando. Il s'accompagne d'une bibliographie et d'un index des plus complets, de références abondantes, bref d'un appareil scientifique considérable et d'ailleurs de bon aloi. On se plaît à rendre hommage au très sérieux et très probe effort de M. Orlando ; on souhaiterait qu'il eût été récompensé d'un meilleur succès.

Le but de l'auteur est de substituer à l'explication qui rapproche *Italia* de *uitulus* par l'intermédiaire de l'osque *Viteliu*, explication suggérée par les grammairiens anciens et acceptée par un certain nombre de linguistes modernes, une étymologie *Ioui-talia*, c'est-à-dire « terre radieuse de la lumière ». On voit bien tout ce que l'hypothèse a de séduisant pour l'imagination, mais il ne fait guère de doute qu'elle ne reçoive meilleur accueil des poètes que des linguistes.

M. Orlando, avant de proposer son hypothèse, prépare le terrain. Il consacre un premier chapitre à établir que l'*i* d'*Italia* est long et non pas bref : c'est que *uitulus* suppose *ĭtalia*, tandis que la dérivation qu'il imagine aboutit à *ītalia*. Cette démonstration préliminaire n'est pas convaincante : elle se heurte au témoignage formel de Quintilien, qui dit que l'allongement de la première syllabe d'*Italia*, fréquent chez les poètes, est une licence poétique. Des critiques que, dans les chapitres suivants, M. Orlando formule, après d'autres, contre l'étymologie *uitulus*, on pourra utilement retenir quelques-unes. On a parfaitement le droit, en effet, de ne pas accepter cette étymologie ; mais il ne semble pas qu'on puisse, jusqu'à présent, lui en substituer une meilleure. L'origine du mot *Italia* reste obscure : que M. Orlando s'en console en pensant que, si la parenté du soleil est flatteuse, un nom mystérieux n'est pas non plus sans grandeur ni poésie.

L.-A. CONSTANS.

E. COCCHIA, *La letteratura latina anteriore all'influenza ellenica*. Napoli, Rondinella & Loffredo, 1924-1925, 3 vol. de x-264, vii-197 & xi-398 pages, 12, 10 & 20 lires.

Trois volumes d'ensemble neuf cents pages sur une forme de littérature qui passe un peu pour inexistante, on pourrait trouver que c'est beaucoup, n'était la personnalité de l'auteur, son érudition et son génie inventif.

Même avec tous ses dons et ses connaissances, M. Cocchia n'a pourtant pas prétendu remplir ces trois tomes de ce qu'il avait à dire de la littérature ; les deux premières parties : *Elementi fantastici d'ispirazione popolare nella mitologia romana* et *Elementi eroici e poetici d'ispirazione nazionale nella leggenda romana*, ne traitent, comme leurs titres l'indiquent, que des éléments, et sont en réalité une préparation à l'étude qui fait l'objet de la troisième partie : *Le forme poetiche della letteratura nazionale latina anteriore all'influenza greca.*

Préparation lointaine, et qui consiste surtout à faire apparaître les dons de fantaisie (?) et de poésie (?) des Latins par l'examen de leurs légendes et de leur mythologie. Les historiens de la religion auront certainement plus d'une réserve à faire sur les interprétations et les hypothèses qui remplissent ces deux volumes ; les questions de méthode examinées dans cette *Revue* même par M. J. Toutain à propos des travaux de M. Jean Bayet font prévoir à peu près quel pourra être le sentiment des spécialistes sur la mythographie de M. Cocchia ; les linguistes et les dialectologues auront aussi leur mot à dire et ne souscriront pas à toutes les explications étymologiques de l'auteur.

Mais c'est la dernière partie, celle qu'annonce vraiment le titre, qui nous intéresse ici. M. Cocchia l'aborde en fait à la page 11 du troisième

volume : « L'analyse historique largement documentée des deux premiers livres nous a mis désormais en possession indiscutable d'une somme notable d'éléments traditionnels, d'où pouvaient surgir et prendre aliment le chant populaire, les chants épiques et les formes variées de l'art dramatique. Comment ce riche patrimoine de légendes et de mythes s'est-il éclipsé et a-t-il disparu, sans laisser de traces ou d'indices de sa consistance dans la littérature? » Voilà le problème, dit l'auteur dans sa préface, page IX, qui était resté jusqu'ici étranger à la conscience des savants (?), et il ajoute, tenant à marquer le point : « A ce problème je me suis mis en mesure de donner une solution positive et concrète, telle que personne jusqu'ici ne l'avait entrevue. » — Quelle est cette solution? Les formes indigènes de l'art romain contenaient les germes féconds d'une haute poésie, la poésie des *saturae* et des *maiorum laudes* (p. 295), si Rome avait eu la liberté et le temps de la dégager de son propre sein — entendez si la Grèce n'avait pas interrompu cette évolution par l'apport d'une littérature toute faite. M. Cocchia fait sienne la déclaration de Schanz, à laquelle, dit-il, les résultats de ses recherches n'ont sans doute pas été étrangers : « Il serait injuste de sous-estimer ces germes, qui ont jeté leur racine dans le sol de la vie nationale. Qui nierait que de ces éléments pouvait surgir au moment propice une littérature capable d'incarner le destin du peuple? »

Limitée ainsi à la constatation d'une possibilité, la conclusion de M. Cocchia n'apparaît tout de même pas comme une révélation. Qui a jamais nié qu'il y ait eu à Rome les éléments d'une littérature originale? Qui a pu nier même qu'il soit intéressant d'en relever les traces à travers la littérature d'imitation? N'a-t-on pas depuis longtemps commenté le « satura tota nostra est » de Quintilien? N'a-t-on pas cherché à imaginer ce qui pouvait se cacher sous le mystérieux saturnien? N'a-t-on pas été même jusqu'à traduire en chants héroïques supposés les légendes nationales de la vieille Rome?

Ce qu'il y a de plus intéressant dans le livre de M. Cocchia, c'est d'abord quelques monographies sur des points particuliers : une discussion sur la *satura* dramatique, où il y a beaucoup à retenir ; des interprétations d'anciens textes, chants des Arvales, des Saliens, vase de Duenos, où il y a bien des réserves à faire ; des observations pertinentes comme celle qui concerne la « latinité » de certains termes proprement littéraires : *uates*, *carmen*, *ludus*... ; mais surtout des relevés soigneusement faits et parfois ingénieusement interprétés des textes où peut se reconnaître la vieille littérature nationale.

Je regrette seulement que cette recherche des textes n'ait pas été poussée davantage. Je le regrette d'autant plus que j'ai été moi-même un jour tenté de la faire, et que de premiers sondages me la montraient assez prometteuse. Par exemple, Plaute, qui est mis à contribution plu-

sieurs fois, pouvait l'être beaucoup plus (cf. entre maintes parodies celle qui est faite d'un chant triomphal à la scène I de l'*Amphitryon*) ; les proverbes et dictons, les formules d'exécration pouvaient fournir beaucoup plus que ne leur a demandé M. Cocchia.

Mais surtout pourquoi l'auteur n'a-t-il pas établi un « système » qui lui permît de déceler les survivances propres à appuyer sa thèse? Depuis la publication de son livre a paru le début de l'histoire de la littérature latine de P. Lejay ; on y a lu un grand et important chapitre sur le carmen et ses procédés, qui, à mon avis, suggère la vraie méthode à appliquer à ces recherches. Quels sont les procédés propres au carmen latin? La question a pour développement la suivante : à quoi reconnaît-on dans la littérature transmise ce qui dérive du carmen? Il suffit que Livius Andronicus ignore à peu près l'allitération pour qu'on reconnaisse en lui un hellénisant ; il suffit qu'Ennius se complaise à certains jeux phoniques pour qu'on sente en lui un « italique ». Dans les chapitres où M. Cocchia recherche les traces de la poésie nationale, et qui sont pour moi l'essentiel de son œuvre, je voudrais une revue des documents, prose et vers, et inscriptions, et tradition orale, plus complète et inspirée par une définition plus rigoureuse des procédés. C'est là un travail que j'ai depuis longtemps projeté de faire moi-même ; peut-être n'en suis-je que plus difficile pour celui qui a eu le mérite de l'amorcer.

J. Marouzeau.

L. Annaei Senecae ad Lucilium Epistularum moralium libros XX *ad codicum praecipue Quirinianum rec.* A. Beltrami. Brixiae typis Apollonii, 1916 & 1927, XLV-397 & LXXX-278 pages.

J'ai signalé dans un précédent Bulletin (cf. ci-dessus, p. 115) l'intérêt de cette nouvelle édition des Lettres ; il consiste en ce que M. Beltrami apporte une collation complète d'un manuscrit méconnu jusqu'ici, qu'il a exhumé de la bibliothèque de Brescia, le Quirinianus Q.

L'édition se présente en deux volumes, dont le second n'est venu que onze ans après le premier, si bien que la dernière édition Hense, de 1921, se trouve encadrée entre les deux parties de l'édition Beltrami. L'éditeur allemand n'a pu tenir compte qu'imparfaitement, dans un *Supplementum Quirinianum*, de la documentation nouvelle, et le malheur des temps a voulu que, travaillant concurremment sur le même texte, les deux savants n'ont pu collaborer.

De nombreux comptes-rendus, surtout italiens, ont déjà souligné la valeur du travail de M. Beltrami. Le manuscrit mis au jour semble être du xe siècle, au plus tard, et provenir du fonds de Bobbio (M. C. Cipolla, qui a étudié spécialement les Bobienses de Turin, s'en porte garant) ; il contient tout l'ensemble des vingt livres, sans trace de la division en deux parties qu'on croyait jusqu'ici n'avoir été abandonnée qu'au

XIIe siècle ; il nous fournit ainsi un point de comparaison pour apprécier les deux groupes de manuscrits entre lesquels se partage le texte. L'originalité de ce manuscrit consiste en ce qu'il est étroitement apparenté aux plus anciens de chaque groupe, et pourtant contient des leçons qui jusqu'ici étaient propres aux plus récents, si bien qu'il complète ou corrige les uns et réhabilite les autres. Cette particularité fournit un appoint à la thèse de ceux qui ne croient pas que la valeur d'une leçon soit nécessairement en raison directe de son ancienneté. J'ai été amené moi-même, il y a longtemps déjà, à présenter quelques observations en ce sens à propos du texte des *Dialogi* : « N'est-il pas temps, disais-je (*Revue de philologie*, 1913, p. 52), de renoncer pour le texte de Sénèque au préjugé qui veut que les manuscrits les plus anciens soient les seuls bons, et d'estimer enfin les *deteriores* à leur valeur? » J'aurais sans doute posé la question avec plus d'assurance si j'avais eu l'exemple qu'apporte aujourd'hui M. Beltrami.

S'il n'y avait pour conférer de l'autorité à Q que les cas où il présente en commun avec les *recentiores* une leçon plus satisfaisante que celle des *vetustiores*, on pourrait soupçonner qu'il s'agit de corrections et d'arrangements, mais l'authenticité de maintes leçons est assurée par l'examen de certaines lacunes : 71, 7, « *nisi qui omnia prior ipse contempserit*, nisi qui omnia exaequauerit » ; 72, 3, « non cum uacaueris philosophandum est, *sed ut philosopheris uacandum est* » ; 82, 11, « laudatur non exilium, *sed ille Rutilius qui fortiore uultu in exilium* iit quam misisset », etc. Dans ces passages, le texte en italique, fourni par Q, est absent des autres sources ; la présomption est irréfutable en faveur d'une faute par omission et non par addition, la lacune ne pouvant s'expliquer que par ce que L. Havet appelait le saut du même au même.

Les raisons de retenir l'autorité de Q sont fortes plus que nombreuses : on trouvera, p. XL-XLI du premier volume, la liste des leçons les plus dignes d'être retenues ; l'interprétation en a été donnée par l'auteur dans son article *Un nuovo codice*, etc., Torino, 1914, et reprise en détail à propos de chaque passage dans l'apparat critique[1]. Il ne faudrait pas céder à l'illusion que peuvent donner les deux listes établies par l'auteur à la fin de chaque volume, qui comprennent tous les passages où il s'écarte du texte de Hense. Il n'y a pas là moins de six ou sept cents références, masse imposante ! Mais à y regarder de près on s'aperçoit que nombre de divergences sont purement d'orthographe ou de ponctuation, et

1. La rédaction de cet apparat critique n'est pas toujours irréprochable : vol. I, p. 127, ligne 8 de l'apparat, je pense que la sigle Q est omise? Il y a parfois incertitude pour la distinction des différentes mains. Que signifie, Ep. 40, 5 : *delectu (ex delictu Q^2) Q?* Je n'arrive pas à comprendre dans quel sens a été faite la correction. En ce qui concerne le correcteur désigné par la sigle Q^2, je crois bien que M. Beltrami lui confère plus d'autorité qu'il n'en mérite : Ep. 55, 5, M. Beltrami accepte le texte *alias res*, qui n'est qu'un mauvais arrangement de Q^2, et a le tort de faire disparaître l'indice de faute *alio*.

qu'en maint endroit, si M. Beltrami s'écarte de Hense, c'est pour se ranger à l'avis d'un de ses devanciers, en remontant au besoin jusqu'à Muret et Juste Lipse. Loin de moi l'idée de lui en faire un reproche ; j'ai l'impression qu'il a souvent raison ; mais il ne faudrait pas croire que ces listes représentent l'appoint personnel de M. Beltrami, encore bien moins l'apport du manuscrit Q.

Quelques sondages font apparaître qu'en somme le texte traditionnel est peu touché par cette nouvelle édition : dans la lettre 40, je vois subsister, par. 2, sans plus, l'hypothèse de lacune *superueniens* <*iuueni*> *oratori ;* par. 7, la leçon douteuse des recentiores *se rapit ;* par. 8, la conjecture de Muret *impotens ;* par. 11, l'incompréhensible *uideris istos ;* par. 10, l'insuffisant *numquid dicas* (en présence du *numquam* des manuscrits, j'aimerais proposer *numquidnam*, qui est tout à fait dans la manière de Sénèque et dans le ton du passage ; cf. *De clem.*, I, 16)...

Là où M. Beltrami, guidé ou non par son manuscrit, innove véritablement, c'est parfois avec bonheur : entre autres conjectures nouvelles, en voici une qui m'a frappé par son ingéniosité et sa vraisemblance : *Ep.* 45, 8, *tam ineptus aut hebes ut nescio tu illi* (*nesciat tu illi* codd.)... *persuaseris ;* le sens est défendable, et la faute d'un copiste qui, ayant pris l'adjectif *nescio* pour un verbe, l'aurait mis au subjonctif après *ut* est d'un type connu.

Après M. Beltrami, et indépendamment du secours fourni par le nouveau manuscrit, il reste beaucoup à faire pour le texte de Sénèque. Mais c'est de cette édition qu'il faudra partir. Si elle n'apporte pas proprement une révélation, qu'on ne saurait guère attendre pour une tradition aussi anciennement fixée que celle de Sénèque, elle constitue en tout cas une solide et précieuse contribution à l'établissement d'un texte difficile, fait à la fois pour tenter et décevoir la critique.

J. Marouzeau.

Collections d'éditions classiques.

A chaque nouveau Bulletin, j'ai à signaler l'apport incessant des grandes collections : Budé et son émule catalane Bernat Metge, Teubner, Paravia. Dans la

Collection G. Budé, publiée par la Société des Belles-Lettres,

le rythme de la production, quelque peu ralenti cette année pour les auteurs latins, promet de s'accélérer au cours des années qui vont suivre.

Parmi les derniers volumes latins parus, je signalerai :

— *Cicéron, Des termes extrêmes des biens et des maux*, t. I, livres I-II, texte établi et traduit par J. Martha, xxxii & 2 × 119 pages,

dont je me réserve de parler en détail quand paraîtra le tome II.

De Cicéron encore, la suite des *Discours* :

— *Cicéron, Discours*, t. VI : *Seconde action contre Verrès*, livre V : *Les supplices*, texte établi par H. Bornecque, traduit par G. Rabaud. 1929, xv & 2 × 99 pages.

La série des *Verrines*, inaugurée par le regretté H. de la Ville de Mirmont, avait déjà été continuée pour le *De Signis* par M. Bornecque pour le texte et par M. Rabaud pour la traduction ; c'est à eux aussi que nous devons ce *De Suppliciis*. Le type adopté est exactement le même que pour le volume précédent : courte notice historique et surtout analytique, brève indication des manuscrits utilisés, apparat critique limité, complet seulement pour les manuscrits pris pour base, texte fondé essentiellement sur celui de la dernière édition de M. A. Klotz. Il faut noter que les italiques dans le texte signalent, contrairement aux *Règles pour éditions critiques* formulées par L. Havet, non pas les passages rétablis par conjecture, mais ceux pour lesquels est adoptée une leçon autre que celle des manuscrits pris pour base. M. Bornecque signale dans l'apparat, « à titre de contrôle », dit-il, les clausules qu'il n'ose plus appeler incorrectes, mais seulement inusitées ; il lui arrive d'en tirer parti pour l'établissement du texte (ainsi 15, 39 ; 61, 158), mais à titre tout à fait exceptionnel. Les infractions à l'usage étant nombreuses (j'en trouve souvent deux par page, par exemple p. 17, 61, etc.), il eût peut-être été bon que M. Bornecque, spécialiste de la question, nous indique dans les cas les plus intéressants les raisons qui justifient l'exception, par exemple 44, 116 par deux fois l'emploi d'un nom grec (Timarchides) à la place finale ou pénultième, ailleurs la brièveté d'un membre, etc.

La traduction de M. Rabaud présente des lapsus (c'en est un, je pense, qui rend incompréhensible la phrase initiale du chapitre p. 97) ; des inconséquences (p. 77, la traduction ne paraît pas répondre au texte entre crochets) ; des expressions douteuses (p. 44, « il ne pouvait guère, le mari étant à Syracuse, *en* garder la femme avec lui »), et, je crois bien, des inexactitudes (p. 85, je ne traduirais pas *cruciatum* par la mise en croix, car Gavius ne doit même pas prévoir qu'on puisse songer à ce supplice ; p. 95, la pensée ne se comprend guère si l'on ne traduit *maximis laboribus* par « au prix des plus grandes épreuves ») ; enfin, M. Rabaud paraît se réclamer de ce principe de traduction qui consiste à calquer l'ordre des mots français sur l'ordre des mots latins ; c'est au prix d'inversions, de contorsions et de mises en relief qui, à mon avis, faussent le sens (cf. p. 84 la phrase : « Aussi est-ce devant le magistrat de Messine... et ce même jour c'est à Messine que... »), ou de constructions étrangement forcées (p. 76 : « Révoltant, je le vois, paraît à vous tous, juges, ce procédé ») !

— *Ovide. Héroïdes*, texte établi par H. Bornecque et traduit par Marcel Prévost. Ibid., 1928, xxiii & 2 × 164 pages.

Ce texte pose plus de questions que même un éditeur diligent et avisé comme M. Bornecque n'en pouvait résoudre dans un volume de cette collection : répartition et datation des différentes pièces du recueil, attribution contestée de quelques-unes, divergences de forme, complexités de la tradition manuscrite... ; c'est à peine si dans son Introduction M. Bornecque trouve le loisir de présenter une hypothèse relative à la composition et à la publication du recueil (p. viii), et quelques considérations sur l'histoire du genre empruntées pour la plupart à des ouvrages ou élémentaires ou vieillis (p. xi) : nous n'avons guère à retenir des opinions de Marmontel citées d'après l'auteur de la plus que séculaire *Encyclopédie poétique* ; il y aurait beaucoup à dire sur l'impression que donne Ovide à M. Plessis d'être « un esprit synthétique, doué de puissance et de vérité, capable d'embrasser un sujet et même de l'épuiser », ou à Merlet, le brave Merlet de notre enfance, de charmer son lecteur par une naïveté « involontaire » !

L'originalité de cette édition est de nous proposer une traduction due à un « outsider ». Que M. Marcel Prévost me pardonne, je ne mets aucune malice dans l'expression, et je suis même assez de son avis quand il nous dit dans son avant-propos : « Peut-être, lorsqu'il s'agit de traduire une œuvre imaginative, y est-on préparé, dans une certaine mesure, par un long entraînement à choisir, assembler et ordonner de son mieux les mots du vocabulaire français afin d'exprimer l'aspect des choses, les gestes des hommes et leurs passions ».

J'avoue avoir examiné avec curiosité, peut-être avec sévérité, cet essai d'un homme de lettres humaniste ; je reconnais n'y avoir rien trouvé de la désinvolture qu'on rencontre parfois hors des gens du métier ; M. Marcel Prévost a entrepris une tâche dont il sait et dont il définit la difficulté (cf. p. xxii), et bien des traductions Budé pourraient envier la rigueur de celle-ci. Là où le texte n'est pas rendu dans toute son intégrité, ce n'est pas, je pense, que le traducteur se soit relâché de ses scrupules, c'est peut-être plutôt qu'une nuance du latin aura échappé à son attention. Pour m'en tenir à la première pièce du recueil : au vers 75, *quae uestra libido est* n'est pas une exclamation, mais une proposition explicative du type *quae tua est comitas* = étant donnée votre obligeance ; au vers 87, dans *quos tulit alta Zacynthos*, il n'est pas exact de faire de *tulit* un synonyme de *attulit* ; au vers 93, je ne joindrais pas *turpiter absens* = ta coupable absence, mais *turpiter alis* = tu repais scandaleusement ; au vers 100, il n'y a aucune raison de traduire par un présent réel « pendant qu'il se prépare » le présent syntaxique *dum parat;* au vers 112, aucune raison non plus de

rendre par un indicatif « qui devait s'instruire » un indicatif latin qui répond syntaxiquement à notre conditionnel : *erudiendus erat* = il aurait dû s'instruire ; dans le même vers, je n'aurais pas rendu par « la science paternelle » le *patrias artes*, qui doit faire penser au πολύμητις Ὀδυσσεύς d'Homère et au *uersutus* de Livius Andronicus ; enfin, vers 10, je m'étonne que le traducteur, si attentif aux nuances et au pittoresque, se contente de « la toile inachevée » pour le joli *pendula tela*.

A quoi tendent ces remarques, sinon à donner raison au traducteur, quand il fait observer lui-même que la meilleure traduction du latin au français reste une approximation (p. XXII)? Mais, quoi qu'on pense du détail et des imperfections inévitables, je voudrais rendre hommage ici surtout à la méthode affirmée dans l'avant-propos : « La présente traduction s'attache d'abord à être fidèle ; le texte latin est le fond solide, immuable ; dès qu'on s'en éloigne, on va dans l'arbitraire... Surtout est détestable la « traduction-commentaire », qui veut être plus explicite que le texte. Le traducteur est à couvert s'il peut dire : « J'ai mis le lec- « teur français en face du texte français dans l'état où se trouvait le lec- « teur latin en face du texte latin » (p. XXII). Voilà, sous la plume d'un amateur (encore une fois sans ironie), des principes qu'on voudrait bien voir appliquer par les spécialistes !

Collection de la Fundació Bernat Metge. Barcelone.

Il faut signaler dans cette collection, sœur de la nôtre, l'effort accompli par M. Salvador Galmès, qui, en deux années, a mis sur pied les deux importants volumes qui contiennent les traités d'agriculture de Caton et de Varron :

— *M. PorciAtó, D'agricola*, text rev. i trad. de Salvador GALMÈS, 1927, XXVI & 2 × 86 pages.

— *M. T. Varró, Del camp*, text i trad. de Salvador GALMÈS, 1928, XVI & 142 pages.

L'Introduction de ce second volume se borne à rappeler ce qu'on sait d'essentiel sur l'œuvre de Varron ; pour l'histoire du texte et des éditions, l'auteur renvoie à l'Introduction de son Caton. L'apport scientifique de ces deux éditions ne saurait être considérable, puisque l'auteur se borne à résumer les résultats acquis par les travaux de Keil et Gœtz, en se référant avec prédilection aux leçons du Marcianus.

Pour l'interprétation du texte, l'un et l'autre auteur posent tant de questions : historiques, littéraires, pour Caton question des arrangements, des additions, des résumés..., qu'on ne pouvait demander à l'auteur d'une édition « de lecture » d'aborder ces tâches.

Comme il arrive dans ces éditions, la partie importante est la traduction ; l'intérêt en échappe malheureusement au lecteur français, mais il

est curieux de voir, si peu qu'on lise le catalan, avec quelle aisance cette langue malléable, et tellement plus latine que le français, s'adapte à tous les textes, aux plus rigidement techniques comme aux plus littéraires et aux plus poétiques.

— *L. A. Sèneca, Lletres a Lucili*, text revisat i traducció del Dr. C. Cardó. 2 vol., 1928 & 1929, xv & 2 × 126, 114 pages.

Cette nouvelle édition des Lettres est sans prétentions, et l'auteur, en ajoutant un volume à une collection déjà riche, n'a pas voulu faire œuvre personnelle ; seulement il a eu la chance d'abord de pouvoir utiliser la dernière édition de O. Hense, et surtout d'être le premier à profiter de l'édition Beltrami, qu'il prend en effet pour base. Il accepte non seulement certaines leçons empruntées à Q, mais aussi des corrections de M. Beltrami, par exemple le *nescio* que je signalais tout à l'heure. Quant aux divergences par rapport à l'édition italienne, qui sont énumérées en tête de chaque volume, il ne faudrait pas croire qu'elles représentent des innovations du nouvel éditeur ; elles sont en général des reprises de leçons ou de conjectures antérieures.

L'introduction est brève et ne contient que le strict minimum de ce qui est nécessaire pour comprendre les Lettres ; or, on sait tout ce qu'il reste à faire pour éclairer cette correspondance ; il y a là une belle tâche à accomplir pour celui qui aura le périlleux honneur de se charger des Lettres dans l'édition Budé.

J. Marouzeau.

Classiques latins. Paris, Hachette.

— *César, Guerre des Gaules*, texte latin publié par L. A. Constans, 1929, xlvi + 494 pages.

Ce petit volume marque un tournant dans l'histoire des éditions scolaires : il a une saveur moderne dont les éléments sont aisés à déterminer. On est tout d'abord frappé de sa relative brièveté, inspirée sans doute par une légitime compassion à l'égard des familles auxquelles le renouvellement de la bibliothèque des écoliers pèse lourd au début de chaque année scolaire. Cette brièveté a été obtenue par l'emploi de nouveaux signes typographiques et une habile répartition de la matière entre les notes et le lexique. Le lexique renferme des articles sur les personnages, les peuples et les usages romains, aisés dès l'abord à distinguer les uns des autres grâce à la différence des caractères employés. Un simple astérisque y renvoie et les notes au bas des pages sont allégées d'autant. Pas de résumé grammatical : M. Constans s'en remet au professeur et à la consultation des grammaires, attitude tout à fait légitime quand il s'agit d'une langue aussi correcte que celle de César. Peut-être la même abstention aurait-elle pu être observée vis-à-vis des figures de

rhétorique. Les deux pages qui en donnent une vue superficielle auraient été facilement remplacées par les explications fournies en classe. En revanche, dans la préface et au cours des notes, l'histoire est au premier plan et occupe la place qui lui revient de droit dans un texte tirant d'elle son intérêt principal. Ce ne sont vraisemblablement pas les élèves de quatrième et de troisième qui apprécieront l'information très neuve de ce commentaire ; mais les professeurs liront avec plaisir l'étude consacrée au talent d'écrivain de César, aux problèmes qu'il pose à la critique, à ses choix de puriste parmi les éléments du vocabulaire, etc., et cette aimable édition leur sera comme une invitation à consulter les études spéciales que M. Constans a consacrées çà et là (*Revue des Études anciennes*, *Revue de philologie*, *Revue des Études latines*) à la critique du texte de César.

A. Guillemin.

Bibliotheca scriptorum romanorum Teubneriana.

— *M. Tulli Ciceronis scripta quae manserunt omnia.* Fasc. 14 : *Oratio de imperio Cn. Pompei*, rec. P. Reis, 1927, 34 pages, 1 Mk. — Fasc. 17 : *Orationes in L. Catilinam quattuor*, ed. P. Reis, 1927, 68 pages, 1,80 Mk. — Fasc. 39 : *De republica librorum sex quae manserunt*, iterum rec. K. Ziegler, 1929, xxxv & 147 pages, 3 Mk. — Fasc. 48 : *De officiis*, rec. C. Atzert ; *De uirtutibus*, rec. O. Plasberg, 1923, xxxiv & 186 pages, 4 Mk.

Sans attendre que le Cicéron soit au complet et que l'édition se présente en volumes, la maison Teubner nous envoie les derniers fascicules parus, qui, cela va de soi, ne suivent pas nécessairement l'ordre des numéros, d'autant plus que les rééditions, comme celles de K. Ziegler, déterminent des chevauchements. Quand tous les fascicules auront paru, on verra les œuvres se grouper sous le nom des divers spécialistes, les Discours sous celui de F. Schœll, A. Klotz, puis P. Reis, les ouvrages philosophiques et politiques sous ceux de O. Plasberg, K. Ziegler, etc.

Il n'y a guère à dire aujourd'hui des deux menus fascicules de M. P. Reis, dont l'examen pourra venir à propos de l'ensemble des Discours ; ils sont présentés sans préface, avec tout juste un tableau des sigles nécessaires à l'interprétation de l'apparat, et quelques testimonia antiques relatifs au texte ; édition austère, d'aspect impersonnel, pierre apportée modestement par un bon ouvrier au monument collectif.

Les deux autres volumes se présentent sous un aspect plus individuel et chacun d'eux est traité comme se suffisant à lui-même.

Le *De republica* de M. K. Ziegler est une réédition ; l'édition originale avait paru en 1915, achevée dans la hâte d'une permission militaire ; elle avait été suivie d'une édition Paravia de C. Pascal (1916), qui ne faisait guère que suivre le texte de Müller, puis d'une édition scolaire de

U. Pedroli (1922), qui n'apportait rien de nouveau, et enfin d'une édition de C. W. Keyes dans la Loeb Classical Library, qui n'a guère d'intérêt que par sa traduction anglaise. Après quinze années écoulées, M. Ziegler a pu reprendre une révision de son propre texte, qu'il a remanié en une cinquantaine de passages. Ces remaniements ne consistent du reste parfois qu'en des mentions de conjectures indésirables ajoutées à l'apparat critique ; les modifications réellement apportées au texte n'emportent pas toujours la conviction, ainsi quand l'auteur s'autorise, p. 68, 15, du déchiffrement d'une correction interlinéaire pour préférer la « lectio facilior » *perpolito*...

Ce n'est pas non plus dans le *Somnium Scipionis* qu'on relèvera beaucoup d'améliorations, d'autant plus que l'auteur, après douze années, n'a pas trouvé le moyen de se procurer l'édition C. Pascal, dont il est réduit à énumérer brièvement les conjectures dans sa préface (p. XXXII) ; il s'excuse lui-même sur son manque de loisirs et sur les nécessités de la collection du caractère provisoire de son édition ; nous n'avons pas encore là de quoi répondre au désir maintes fois formulé, en dernier lieu par M. Boas, d'une étude vraiment scientifique de ce texte important.

Il faut dire que la préface de M. Ziegler contient une bonne étude du palimpseste du Vatican, non pas, il est vrai, d'après le manuscrit lui-même, que le P. Ehrle gardait jalousement, mais d'après la reproduction phototypique, qui maintenant peut tenir lieu de l'original ; M. Ziegler a même eu le mérite d'une petite découverte, car personne ne semble s'être aperçu avant lui que le manuscrit, indépendamment des corrections, est de deux mains différentes, ce qui peut avoir quelques répercussions, sinon sur l'établissement du texte, du moins sur l'interprétation de l'orthographe.

Le *De officiis* de M. Atzert a lui aussi souffert des circonstances. L'auteur avait commencé son travail avant 1914 ; il n'a pu le reprendre, après les misères de la guerre, qu'en s'arrachant péniblement, dit-il lui même, aux obligations nouvelles imposées par les difficultés de la paix. Il nous donne donc son œuvre telle quelle, non sans scrupules.

Ce n'est pas qu'il ait épargné sa peine. Il avait dès 1913 étudié tous les manuscrits britanniques — pas moins de cinquante ! — du reste pour n'en rien tirer ; les manuscrits de Paris, dont il ne retient que deux ; un Bruxellois, qu'il rejette ; un Viennois, dont il garde peu de chose ; un Romain, qu'il a fait photographier. Enfin il a eu la bonne fortune de pouvoir profiter des collations et notes accumulées par E. Popp, qui travaille sur le *De officiis* depuis plus de quarante ans. C'est à l'aide des matériaux de ce précieux collaborateur que M. Atzert a pu reprendre d'une façon très approfondie l'étude des nombreux manuscrits de ce texte.

L'établissement du texte du *De officiis* est très malaisé pour toutes sortes de raisons, qui tiennent surtout d'une part à la complexité inex-

tricable de la tradition manuscrite, d'autre part à la nature du texte lui-même, qui donne l'impression de n'avoir pas été revu et mis au point par Cicéron.

Pour ce qui est de la première difficulté, M. Atzert nous aurait rendu service s'il avait illustré par un tableau, même approximatif, les rapports qu'il établit entre les manuscrits ; quelle belle occasion, s'il eût pu connaître la méthode de dom Quentin (l'édition est datée de 1923), d'en tenter l'application !

Pour la seconde difficulté, M. Atzert est obligé de prendre parti en ce qui concerne les nombreuses interpolations, lacunes, interversions que les éditeurs successifs ont supposées dans le texte de Cicéron. Le remède n'est peut-être pas aussi facile qu'il lui semble (p. XVI) quand il se refuse à croire aux interpolations, même de date récente, alors qu'il laisse sans explication les interversions. Écrire un mot hors de sa place n'est pas pour un copiste une faute plus aisée qu'introduire un mot nouveau ; c'est une faute souvent plus inexplicable, ou qui, du moins, comporte une explication seconde. La démonstration que présente page XVII M. Atzert vaut pour les exemples sur lesquels elle se fonde, mais j'en trouve le principe assez souvent controuvé en parcourant l'apparat critique.

On trouvera dans la préface de M. Atzert une bibliographie (réduite malheureusement à des noms et titres sommaires, et par là difficile à utiliser, une liste de passages parallèles (d'Ovide, Sénèque...), et à l'index un utile conspectus des « res memorabiles et uerba memorabilia ».

Corpus scriptorum latinorum Paravianum. Torino, Paravia.

Voici quelques-uns des plus récents volumes édités dans cette intéressante collection, qui est continuée, depuis la mort du regretté C. Pascal, sous la direction de M. A. Castiglioni :

— N° 38 : *Caesaris Augusti imperatoris Operum fragmenta*, ed. H. Malcovati, 2e éd., 1928, LXII & 172 pages, 22 lires.

Parallèlement à ce volume a paru une édition minor, qui ne comprend qu'un choix de fragments, sans notes et sans introduction.

L'édition principale est le type même de ce qu'on peut attendre et de ce qu'on devrait exiger dans le cadre d'une collection.

L'œuvre fragmentaire d'Auguste était demeurée dispersée jusqu'à ces dernières années, la tentative de Weichert, interrompue par sa mort, n'ayant pas été reprise. L'auteur du présent volume avait dès 1921 publié une petite édition, aussi complète que possible, des fragments connus. Or, il s'est trouvé que dans la décade qui vient de s'écouler l'œuvre d'Auguste s'est successivement enrichie à la suite d'heureuses trouvailles : 1° de l'inscription de Cyrène ; 2° des premiers fragments de la

grande inscription d'Antioche de Pisidie ; 3° des fragments mis au jour par de nouvelles fouilles d'Antioche. Tout ce nouveau matériel, publié et étudié çà et là par R. Paribeni, W. M. Ramsay, D. M. Robinson, A. von Premerstein, etc., a trouvé place, avec de nombreux testimonia, dans la présente édition, qui se trouve ainsi renouveler complètement la première.

De la seule réunion de ces multiples fragments se dégage avec netteté la figure originale de l'empereur, qui prend ainsi place dans la littérature latine, avec ses goûts, ses attaches, ses théories littéraires et grammaticales, ses essais et ses prétentions, avec un caractère littéraire bien défini que l'auteur s'attache à dégager dans son Introduction.

Les textes sont accompagnés de leur référence d'origine, et un appendice critique de quarante pages renferme les principaux renseignements qui peuvent servir à l'histoire et à l'interprétation des fragments. Des explications grammaticales sont englobées dans l'Introduction, qui auraient pu avec avantage être réparties dans l'appendice critique.

— N° 50 : [*P. Vergili Maronis*] *Culex et Ciris*, iter. curis rec. G. Curcio, 1928, xiii & 44 pages, 5,50 lires.

Cette édition est l'œuvre d'un homme qui s'est spécialisé dans l'étude des poèmes pseudo-virgiliens. M. Curcio avait déjà édité en 1908 l'*Appendix Vergiliana*, moins le *Culex*. Avant et depuis, il a recollationné personnellement les manuscrits les plus intéressants et étudié en particulier le *Vaticanus* 2759, dont on lui doit même la découverte.

Le texte est accompagné d'un apparat critique suffisant, enrichi pour la *Ciris* d'une dizaine de conjectures de l'auteur et pour les deux poèmes des conjectures les plus notables proposées ces derniers temps ; mais je ne trouve pas trace de divers essais de correction publiés par K. Mras, A. Klotz, etc. pour le *Culex*, ni d'indications bibliographiques sur les travaux récents. La question de l'authenticité n'est pas posée. Édition commode, de maniement agréable, mais qui ne prétend pas être une nouvelle mise au point.

— N° 51 : *P. Ouidi Nasonis Fastorum libri* vi, rec. C. Landi, 1928, xliii & 234 pages, 22 lires.

E. Norden avait signalé depuis longtemps (*Einleit. in die Altertumswiss.*, I, p. 568) le manque d'une édition critique des *Fastes* ; il vient d'être répondu à son appel de tous les côtés à la fois : depuis moins de dix ans nous aurons vu paraître les éditions de C. Bailey dans la collection d'Oxford, R. Ehwald et Fr. Levy chez Teubner, R. Cornali chez Loescher à Turin et enfin la présente édition dans la série Paravia.

M. C. Landi ne traite pas dans son ensemble la question des *Fastes*, laissant ce soin à M. I. Mancini, qui doit publier dans la même collection

une édition des *Fastes prènestins* de Verrius Flaccus et un recueil des fragments de fastes subsistants, mais il joint à sa préface une bibliographie détaillée de plus de six pages qui permettra à chacun d'aborder pour son compte l'étude des différentes parties du texte.

C'est à l'établissement du texte que M. C. Landi a surtout donné ses soins, d'abord en utilisant largement le travail de R. Ehwald et Fr. Levy, puis en profitant des études récentes de A. Castiglioni sur la tradition ovidienne. Mais il a revu lui-même une bonne partie des manuscrits, particulièrement l'Ambrosianus E 74 et le Laur. Ashburnhamiensis 76, qui lui ont paru dignes d'être distingués de la tourbe anonyme des ς, le Parisinus 7886, pour lequel il corrige et complète certains renseignements de Fr. Levy, les Laur. 36, 24 et Ashburn. 76, qui donnent pour V, 107, la leçon très vraisemblable *uoce suarum* (pour *sororum*), le même Ashburn. et le Neap. Farnes. qui à IV, 440 permettent de restituer l'intéressant *roien* ou *rhoean* (pour *rorem*), enfin plus de quarante manuscrits recentiores d'une douzaine de bibliothèques italiennes.

Au point de vue de la critique générale, l'examen de ces nombreux manuscrits conduit l'auteur à une conclusion qu'il est bon de mettre en valeur, parce qu'elle est dans le sens des observations que j'ai signalées plus haut à propos de Sénèque : « In opere tam peruulgato ac pertractato codices bifariam distribuere, ut alios integros alios interpolatos appellemus, a ueritate abhorrere uidimus ; neque per se stant uetustiores, per se recentiores ; ut difficillimum sit atque impeditissimum stemma codicum describere » (p. XXII) ; et M. Landi rappelle fort à propos (*Ibid.*, note 1) l'observation de U. von Wilamowitz-Moellendorff, que les leçons offertes par les manuscrits représentent souvent un apport si hétérogène qu'il faut traiter le texte constitué par elles comme quelque chose de comparable au matériel de l'apparat critique de nos éditions.

J'aurai tout dit de la méthode critique de l'auteur si je signale qu'il fait preuve d'une prudente réserve en ce qui concerne les conjectures proposées avant lui, surtout quand elles consistent en hypothèses d'omissions et d'additions, comme celles où s'est complu la téméraire sagacité de R. Merkel, en un temps où on se préoccupait inconsidérément de normaliser les textes.

J. MAROUZEAU.

Biblioteca scolastica di scrittori latini e greci. Torino, Paravia.
— *Tito Livio, Ab urbe condita liber XXVII*, con introduzione e commento di E. CESAREO, 1929, VIII + 262 pages.

Un éditeur ne peut faire œuvre qui vaille sans être en sympathie avec son auteur et, quoi qu'en ait dit Plutarque — maint ouvrage de critique en est la preuve — rien n'amoindrit et n'égare la clairvoyance autant que l'hostilité, surtout dans le domaine littéraire. M. E. Cesareo ne peut

donc qu'être loué de l'admiration vouée par lui à Tite-Live et que révèle sa préface, consacrée à la biographie et à la critique littéraire de l'écrivain. Ce sentiment ne l'empêche pas cependant de reconnaître certaines faiblesses de son auteur à la lumière des historiens modernes, Mommsen, De Sanctis, etc..., par lesquels il a eu la très heureuse inspiration de contrôler sans cesse son texte. La destination du livre, écrit principalement pour les classes et le grand public, explique sans doute que l'éditeur s'en soit tenu à des idées générales d'aspect un peu flou et portant trop nettement une date déjà ancienne. Un défaut analogue s'aperçoit dans l'annotation : on regrette que les considérations inspirées par la rhétorique, les explications concernant les intentions, finesses et subtilités de l'écrivain, lorsqu'elles n'exigeaient, pour être perçues, que la clairvoyance banale d'un lettré, n'aient pas été abandonnées à la découverte du professeur ou du lecteur. Le commentaire, libéré de cette surcharge, eût pu être poussé plus loin dans le sens de l'étude de la langue et des caractéristiques spécifiques du genre historique. Sur le premier de ces points, l'intérêt de certaines remarques en fait regretter la rareté : p. 116, le sens de poursuite hostile, donné à *prosequerentur*, se rencontrerait plusieurs fois chez Tite-Live ; p. 139, *consequi* a une valeur rare qu'il serait intéressant de voir confirmer par d'autres citations ; p. 207, une construction de participe d'allure entièrement virgilienne ne serait pas unique dans les Histoires ; en plusieurs autres endroits (p. 71, etc...) sont signalées d'autres coïncidences curieuses entre Virgile et Tite-Live. Le latiniste a plaisir à glaner dans ces pages un peu touffues ; il regrette seulement que son travail soit ralenti par la longueur de l'espace à parcourir. La promenade, il est vrai, n'est pas dénuée d'agrément à travers ce commentaire appuyé sur tant de travaux récents des critiques et des historiens.

A. Guillemin.

Scrittori latini tradotti. Torino, Paravia.

— *P. Terenzio Afro. I due fratelli (Adelphoe)*, traduction de L. Arata, 1929, viii + 115 pages.

Les Adelphes de M. Arata forment un volume d'aspect agréable et qui serait d'une lecture aisée, si le défaut de justification des pages ne faisait chevaucher trop souvent le texte et la traduction, de quoi témoignent malencontreusement les espaces blancs qui terminent les scènes. Le texte est celui de R. Kauer et W. M. Lindsay. La traduction est avenante, pleine de vie, et s'efforce de donner l'impression de la langue familière, intention secondée par l'indication des jeux de scène. L'interprétation donnée par l'auteur de l'étrange finale qui, à tout prendre, dépare cette jolie pièce, se soutient : M. Arata croit que Térence a voulu signifier à Micion et plus encore au public qu'une éduca-

tion, pour être complète, doit allier en un heureux mélange la sévérité et la douceur, réunir ce que Tacite se félicitait d'avoir rencontré en Agricola : une complaisance ne nuisant pas à l'autorité et une austérité n'enlevant rien à l'amour. C'est sur la citation de ce passage que se termine l'introduction : aucune épigraphe ne convenait mieux à ces vers charmants auxquels Fénelon, un connaisseur, avait voué ses préférences littéraires.

A. Guillemin.

J. D. Craig, *Ancient editions of Terence.* Oxford University Press, 1929, 1 vol. in-8°, 135 pages.

Ce mémoire apporte une utile contribution à l'étude de la tradition manuscrite de Térence qui, malgré de nombreux travaux, et principalement ceux de Dziatzko, d'Umpfenbach et de Jachmann, recèle encore bien des obscurités. On sait que les manuscrits de Térence se divisent en deux classes : l'une, représentée par le seul *Codex Bembinus* (A), manuscrit du ve siècle, l'autre par deux familles de manuscrits plus récents (Δ et Γ), qui portent la *subscriptio* CALLIOPIVS RECENSVI ou FELICITER CALLIOPIO BONO SCHOLASTICO. M. Craig, limitant son sujet, entreprend de répondre à la question suivante : quelle était l'édition ancienne qu'ont utilisée les grammairiens du ive-ve siècle? à laquelle des deux classes appartenait-elle?

Après un premier chapitre d'introduction et un court chapitre sur les citations de Térence chez Cicéron et Varron, l'auteur consacre les chapitres iii, iv et v à examiner successivement les citations de Térence chez trois grammairiens de la fin du ive siècle et du ve siècle, Arusianus Messius, Nonius Marcellus, Eugraphius. Il résulte de son étude qu'Arusianus et Nonius ont cité Térence d'après une édition dont A est le représentant. Pour Eugraphius, les choses sont moins claires, et M. Craig admet que le texte utilisé par Eugraphius comportait çà et là des variantes qu'on retrouve dans la recension de Calliopius : mais ce ne sont, pense-t-il, que des rencontres.

Les conclusions de M. Craig sont reprises et développées dans un sixième et dernier chapitre. Elles sont, en bref, les suivantes :

1° Il a existé au ive siècle une édition classique de Térence, un *standard text*, que représente aujourd'hui, et que représente seul, le *codex Bembinus.*

2° La recension de Calliopius, d'où procèdent Γ et Δ, est postérieure aux grammairiens du ve siècle. Elle a vu le jour vers la fin du ve siècle ; la division entre Γ et Δ est du vi^e siècle ou guère plus.

3° Donat, qui a écrit au ive siècle, n'a pu utiliser que le *standard text* de son temps (texte de A). Si l'on trouve, indubitablement, dans le commentaire de Donat tel qu'il nous est parvenu, des traces de la tradi-

tion Δ, cela tient à ce que le dit commentaire ne nous est pas parvenu, comme on sait, sous sa forme primitive.

4° L'autorité de A est supérieure à celle des *codices Calliopiani* : ceux-ci nous offrent un Térence modernisé, affadi, un « Térence sans larmes ».

Le travail de M. Craig mérite de retenir l'attention des philologues : il aborde les problèmes que pose l'histoire du texte de Térence par un biais nouveau et ingénieux. Mais il ne met pas un point final aux discussions. Tout d'abord, si M. Craig a bien démontré que les grammairiens du ve siècle ont connu un manuscrit ancêtre du *Bembinus*, il ne semble pas définitivement exclu qu'ils n'en aient pas connu aussi un autre, ancêtre de Δ. D'autre part, l'étude des sources d'Arusianus, de Nonius et d'Eugraphius, si elle peut contribuer utilement à résoudre le problème de la tradition de Térence, ne saurait cependant fournir à elle seule la solution recherchée. Il importe au même degré d'éclaircir la question de l'authenticité du commentaire de Donat dans sa forme actuelle ; il importerait davantage encore d'arriver à définir, par une étude critique du texte, les rapports de Δ et de Γ.

L.-A. Constans.

N. Vianello, *La tradizione manoscritta di Giovenale.* Gênes, typygraphie D. Bosco, 1927, 38 pages.

Ces trente-huit pages sont un mémento commode pour l'état actuel de la question « Juvénal » et ne semblent pas avoir d'autre prétention. Dans la biographie, l'auteur conserve, par acquis de conscience, semble-t-il, la tradition de l'exil. Il s'en tient aux dates généralement admises, 98 à 128, pour la composition des satires. Il consacre un court paragraphe à la faveur dont Juvénal a joui au moyen âge et qui a multiplié les manuscrits. Sur les rapports du Montepessulanus et de la classe ω, dont il signale après M. Knoche la composition hétérogène, il admet une opinion éclectique et voudrait qu'on s'en tînt moins exclusivement au premier. Cinq grandes pages sont consacrées à l'inventaire des manuscrits. Elles sont suivies de la présentation d'un manuscrit nouveau, venu à la connaissance de l'auteur grâce à la complaisance de la famille génoise Serra, qui l'a en sa possession. Sur le fragment de Winstedt, M. Vianello porte un jugement nettement défavorable : c'est un passage mis de côté par Juvénal lors de son édition définitive, remplacé par les vers VI, 346-348, qui le résument brièvement, et que le zèle d'un copiste a malencontreusement conservé. L'étude se termine par le souhait qu'un éditeur à venir revise la tradition manuscrite, se départe d'une injuste défiance à l'égard de la classe ω et s'inspire pour la correction du texte d'une connaissance plus approfondie de l'art de Juvénal.

A. Guillemin.

R. Sobel, *Studia Columelliana palaeographica et critica.* Göteborg, Elander, 1928, viii + 37 pages.

Le texte de Columelle pose à la critique des problèmes compliqués, non seulement par les deux traditions d'âge si différent sur lesquelles il repose, mais encore par la difficulté d'expliquer la numérotation et les relations du traité *De arboribus* avec le reste de l'ouvrage. M. Sobel établit avec le plus grand soin la filiation de chaque groupe de manuscrits, et rattache par une série d'archétypes perdus le Sangermanensis du ixe siècle et l'Ambrosianus du ixe-x^e^ au groupe des manuscrits du xve. L'établissement de l'arbre généalogique lui permet enfin de reconnaître comme premier ancêtre du groupe que nous possédons un archétype du ve siècle. Essayant de pousser plus loin sa reconnaissance, il cherche à découvrir, à l'aide des confusions de lettres dont témoignent les erreurs de chaque groupe, le genre d'écriture employé dans l'ancêtre responsable, et par conséquent la date de sa confection. Au sujet de l'embarras de numérotation créé par le *De arboribus*, il s'écarte de l'opinion de Trotzky. Poggio raconte comment il a rapporté de l'étranger dans sa patrie, où seuls étaient connus les livres I-XII de Columelle, un manuscrit en contenant treize, c'est-à-dire ajoutant aux précédents le traité *De arboribus.* L'examen du texte de ce dernier traité montre qu'il a échappé complètement à l'influence d'une partie de la tradition manuscrite, groupée sous le sigle β par M. Sobel. Il se serait donc détaché de l'ensemble avant la date qu'on peut assigner à l'origine de cette tradition. C'est au sujet de cette date que se produit l'écart des opinions, Trotzky plaçant le début de l'autonomie du *De arboribus* dans l'antiquité et M. Sobel le datant de la fin du ve siècle. A la suite de cette étude de la tradition, l'auteur examine quelques passages dont le texte offre des difficultés d'ordre critique. L'intérêt de ces discussions procède en grande partie de ce qu'il y fait entrer en ligne des considérations de grammaire et de stylistique, s'appuyant sur les éditeurs antérieurs, Schneider, Lundström, etc..., et plus encore sur des ouvrages de linguistique, soit généraux, comme ceux de Lindsay, Löfstedt, soit spéciaux, comme le travail de Kottmann sur la langue de Columelle.

A. Guillemin.

F. Lot, *La fin du monde antique et le début du moyen âge.* Bibliothèque de synthèse historique, n° 31. Paris, la Renaissance du livre, 1927.

Historien du moyen âge, M. F. Lot est condamné à remonter sans cesse aux données antiques des problèmes dont il a fait son étude principale ; c'est ce qui nous vaut aujourd'hui d'être guidés par lui sur un des domaines les plus attirants et les plus décevants à la fois qui puissent

s'offrir à l'historien, la période de transition entre les deux âges du monde occidental.

La première partie de son livre a trait à cette « fin du monde antique » dont l'interprétation et la dénomination même ont fait l'objet dans ces dernières années de si vives controverses : période d'aboutissement ou de formation? décadence, ruine, « Untergang », ou métamorphose et évolution? La querelle est surtout de mots ; qui voudra savoir comment elle divise les historiens pourra se reporter à la conférence de M. M. Gelzer publiée dans la *Historische Zeitschrift* en 1927, p. 173 et suiv., sur les tâches de l'historien du pré-moyen âge. M. F. Lot aborde le problème avec les préoccupations d'un historien réaliste, soucieux d'éviter les querelles de mots et de principes ; l'explication des causes et des conséquences résulte ici de l'énumération et de la confrontation des faits, volontairement dépouillée de formules généralisatrices ; même les chapitres de conclusion, par exemple p. 211 et suiv., 257 et suiv., se réduisent presque à une nomenclature raisonnée.

M. Lot se défend heureusement d'être l'historien philosophe qui ordonne harmonieusement les faits suivant une idée préconçue : il est le savant qui observe et s'interroge sans cesse, en même temps que le critique qui révise les procès. Ainsi dans les pages relatives à l'entrée des Barbares dans le monde romain : « La régénération par les Barbares est une thèse séduisante à priori ; mais, quand on a entrevu dans les textes la corruption effroyable de ces temps, il est impossible d'y voir autre chose qu'un thème à déclamation. Les monarchies franque, wisigothique, ostrogothique, lombarde, sont autant de Byzances germaniques, alliance de la décrépitude et de la barbarie. De semblables États n'étaient pas viables et ne pouvaient que traîner une existence misérable. Aucune force vitale ne les anima, passé la période guerrière de leur constitution. Quant à l'Église catholique, elle se montra impuissante à améliorer, si peu que ce fût, les nouvelles sociétés. Ici encore c'est la banqueroute » (p. 469).

Autre thèse à réviser : celle de l'incapacité des empereurs romains : « Si jamais il y a eu des surhommes, c'est bien chez les empereurs du IIe au IVe siècle qu'il faut les chercher », et M. Lot met très heureusement en parallèle la décadence que ne peuvent empêcher les grands hommes de la Rome impériale avec la prospérité que réaliseront presque sans effort les médiocres souverains de la France capétienne (p. 199).

Guidé par sa conception critique et réaliste de l'histoire, l'auteur se méfie des explications qui n'ont pour mérite que de satisfaire l'esprit ; il n'est pas de ceux qui invoquent à tout propos la logique des événements ; il excelle à ramener à leur rôle d'instruments les grands personnages dont on dit trop aisément qu'ils ont « fait l'histoire ». Qu'on lise aux pages 31 et suivantes son explication de la politique de Constantin, avec

la critique des interprétations qui en ont été proposées : « Ces interprétations, ingénieuses, vraisemblables, peuvent aussi constituer une erreur totale. Nous avons la manie de prêter aux grands personnages du passé de profondes combinaisons politiques dont ils ne se sont peut-être jamais avisés (p. 33)... Tout ce que les modernes racontent sur la vitalité de l'Orient supérieure à celle de l'Occident est à cette date inventé pour les besoins de la cause... Constantinople est née du caprice d'un despote en proie à une intense exaltation religieuse[1]. Et cependant peu d'actes politiques concertés ont eu des effets plus considérables et plus durables (p. 43)... En dépit des apparences, Constantin a échoué dans ses desseins. Mais les grands hommes font-ils exactement ce qu'ils veulent? Mieux vaut peut-être qu'ils soient impuissants à dominer les forces latentes qu'ils ont appelées à la vie et déchaînées sur le monde sans trop savoir pourquoi » (p. 44).

A l'indépendance d'esprit, l'auteur joint la vivacité du tempérament ; il réagit en présence des hommes et des choses, et traduit ses impressions sans ménagement : « Les écrivains de l'Histoire Auguste sont des types achevés de brutes littéraires » (p. 176) ; « Symmaque est un homme de bonne société, d'une nullité intellectuelle affligeante » (p. 177) ; l'empereur Hadrien, responsable de certain « académisme stérilisant », a encouragé « l'amateur féru d'archaïsme, qui est un des pires fléaux de l'art » (p. 169).

Les vues pénétrantes et fortes abondent surtout dans la seconde partie, où, comme il est naturel, l'auteur se sent plus à l'aise et plus « chez lui » ; mais à travers tout l'ouvrage on admirera comment il a su rester personnel et original dans cette construction monumentale qui n'est pas étayée sur moins de 750 numéros bibliographiques !

Je m'en voudrais, dans une œuvre de cette envergure, moi surtout qui ne suis pas historien, de chercher à surprendre des lacunes. Il y a pourtant un point sur lequel, dès la première lecture, j'ai interrogé le livre en regrettant de n'en pas tirer toute l'instruction que j'en attendais. C'est pour ce qui a trait, dans l'explication de la ruine du monde occidental, au rôle qu'a pu y jouer l'incapacité scientifique de l'antiquité. Non que l'auteur ne signale, et en termes excellents, le défaut d'esprit scientifique qui se fait sentir dès les origines de la science métaphysique des Grecs jusqu'aux développements extrêmes de l'aristotélisme (cf., en particulier, page 190 et suivantes l'explication des « erreurs de la pensée grecque », et la récapitulation de la page 263) ; mais il me semble que les effets de ce défaut fondamental pouvaient être suivis avec plus

1. Cf. cependant sur cette question de l'abandon de Rome par Constantin les observations de C. Pascal (*Rendiconti del Istituto Lombardo*, 1924, p. 713-724), qui présente l'abandon de Rome comme la suite d'un mouvement amorcé dès l'époque d'Auguste.

de rigueur et de développements ; l'incapacité où ont été les Romains eux-mêmes, race dite pratique, de concevoir et de poursuivre les applications pratiques de la science, de conjuguer la science et la vie, cette singulière infirmité qui les a fait rester au seuil même des grandes découvertes : l'imprimerie, le livre, l'attelage raisonné, la machine..., mérite d'être invoquée dans chaque ordre de faits pour expliquer la stagnation de l'économie publique, de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, l'atrophie de toutes les forces vives qui, mieux que l'appoint de peuples nouveaux, auraient été susceptibles d'assurer le progrès. D'autant plus que cette incapacité de réalisations scientifiques s'est trouvée conjuguée avec le tour d'esprit (signalé p. 262 en excellents termes) qui de bonne heure, emprisonnant l'art et la littérature, même chrétienne, dans les formes conventionnelles et traditionnelles, a conduit la pensée antique à un objectivisme stérilisant.

Enfin, il y a un autre ordre d'idées, proche de ceux-ci, et que M. Lot effleure à chaque instant, c'est le rôle qu'a pu jouer dans l'antiquité finissante ce qu'on appelle l'esprit public (cf., par exemple, p. 196 et suiv.), en particulier quelle a pu être à telle époque la partie de la population intéressée aux idées, à la culture, à la vie politique, dans quelle mesure cet esprit public a pu se constituer, se développer, s'atrophier, et quelle en a pu être l'action sur la marche de l'histoire. C'est dans ce sens aussi peut-être qu'on pourrait avoir l'ambition d'ajouter à l'œuvre de M. Lot, en profitant de ce qu'il a ouvert la voie et déblayé le terrain. Avis aux latinistes, que ce livre invite si heureusement à élargir leur champ de recherches.

J. Marouzeau.

La titulature impériale d'Hadrien, par Louis Perret. Paris, E. de Boccard, 1929, 1 vol. in-8°, 104 pages.

L'étude de M. Louis Perret sur la *Titulature impériale d'Hadrien* n'est qu'une sorte de travail d'approche ou d'*excursus* préliminaire destiné à alléger d'un chapitre trop purement technique une grande monographie qu'il prépare sur l'empereur Hadrien. Tous les noms et titres que celui-ci a officiellement portés ou qui lui ont été parfois donnés avec ou même sans sa tolérance y sont successivement passés en revue : noms officiels ; *cognomina* honorifiques hérités de Trajan ou propres à Hadrien ; titres officiels exprimant un pouvoir politique déterminé, *tribunicia potestas* et *imperium proconsulare* ; titres religieux, *pontifex maximus* et *frater arvalis*, dont on ne voit d'ailleurs pas bien pourquoi l'auteur les a appelés l'un et l'autre honorifiques, le premier exprimant l'exercice d'une autorité effective des plus importantes ; titres « impériaux », *imperator*, *consul*, *pater patriae*, dont le groupement dans la même catégorie appelle une remarque analogue ; titres qualificatifs de *princeps* et de *dominus ;*

enfin divers autres titres purement honorifiques, grecs ou latins, et d'importance secondaire.

En étudiant avec une véritable minutie ces divers éléments, qui constituent la titulature d'Hadrien, M. Perret s'est donné une peine que n'avaient pas prise les derniers biographes antérieurs de ce prince et dont il mérite d'être loué. La partie la plus neuve de son travail est celle qui concerne le titre de *pater patriae*, les qualificatifs de *princeps* et de *dominus* et quelques autres qui ont été assez employés en ces pays helléniques auxquels Hadrien s'est si spécialement intéressé, tels que celui de κτίστης. M. Perret a bien montré en particulier la signification que revêt l'usage fréquent du titre de *dominus* donné à un prince dont le règne correspond à un pas en avant très marqué de l'idée et de la pratique monarchiques dans l'histoire du principat.

Signalons en passant, à ce propos, que M. Perret parle (p. 91) des *deux* prédécesseurs d'Hadrien qui se seraient fait appeler *dominus et deus noster*. Il n'y en a qu'un en réalité : Domitien. Les prétentions divines de Caligula relatées par Suétone (*Caligula*, 22), qui furent le fait d'un maniaque, sont dépourvues de portée politique.

Ceci n'est, avec la remarque antérieure sur le classement de quelques titres, qu'une légère critique. Dans toute son étude, l'auteur a donné les preuves d'une information très étendue et d'une saine méthode, qui permettent d'augurer très favorablement de l'ouvrage beaucoup plus considérable qu'il est en train de mener à bien[1].

Jacques Zeiller.

Ostie (Collection des *Visites d'art. Memoranda*), par Jérôme Carcopino. Paris, H. Laurens, 1929, 1 vol. petit in-8°, 64 pages, 42 planches.

A qui l'éditeur des *Visites d'art* pouvait-il s'adresser mieux pour une *Ostie* qu'à M. Jérôme Carcopino? On sait que celui-ci, par un privilège déjà fort rare à cette époque et totalement aboli aujourd'hui, a pu, il y a vingt-cinq ans, quoique étranger au royaume d'Italie, pratiquer en personne des fouilles dans l'ancien port de Rome, en compagnie de M. Hébrard, architecte ; on connaît aussi les *Ostiensia*, où il a fait connaître, dans les *Mélanges de l'École française de Rome*, les plus intéressants résultats des nouvelles recherches exécutées aux bouches du Tibre ; on n'ignore pas enfin que sa magistrale thèse de doctorat, *Virgile et les origines d'Ostie*, est consacrée à la ville mystérieuse qui précéda Ostie à quelque distance de son emplacement et où Virgile a fait aborder le héros de l'*Énéide* sur le sol italien. Dans l'opuscule que vient d'éditer la maison Laurens, M. Carcopino, ayant dû renoncer à tout espoir de re-

1. Cet article était sous presse quand nous avons eu le regret d'apprendre la mort de M. Perret. Il est à espérer que son ouvrage, qui était presque achevé, pourra être publié prochainement.

prendre une exploration personnelle du sous-sol ostien, a voulu donner un très bref aperçu de nos connaissances actuelles sur la ville romaine d'Ostie et sur son histoire. A vrai dire, ce n'est que l'Ostie des Césars, la seule sur laquelle nous soyons suffisamment informés par l'investigation directe et par les textes, dont il a ici retracé l'image, après en avoir rappelé succinctement, mais en disant tout l'essentiel, la fondation progressive : la ville proprement dite et le port, les édifices et les *stationes* de la première, le trafic de batellerie qui partait du second et y aboutissait, sont décrits en quelques pages dont la concision ne fait jamais tort à la substance. Et cette partie, la partie capitale de l'étude, laisse le lecteur sur l'impression de la puissance et de la richesse de Rome, qui avait équipé, pour son service à peu près unique, cette ville maritime, qui eut dans sa conception et dans l'organisation de son activité quelque chose de singulièrement « moderne ». Activité étonnamment intense et fructueuse pendant un siècle et demi environ. Mais cette prospérité fut éphémère : dès la fin du IIIe siècle, l'Ostie impériale déclinait, et, dès l'époque des grandes invasions, elle n'était plus qu'une bourgade, qui serait retournée à l'obscurité si, comme le dit l'auteur, un grand souvenir ne lui avait survécu. Ce souvenir, c'est moins celui de la grandeur impériale que « celui de ses origines religieuses et de la poésie dont le génie de Virgile les a parées pour l'éternité » (p. 26). M. Carcopino a tenu, en effet, à rappeler en terminant qu'il s'était efforcé de démontrer, il y a dix ans, que Virgile avait bien placé à l'embouchure du Tibre le débarquement d'Énée au Latium. Or, à sa thèse, les dernières fouilles viennent d'apporter une confirmation indirecte, mais précieuse : elles ont permis de retrouver, au centre de l'Ostie des Césars, les substructions de l'ancienne colonie républicaine et d'établir que celle-ci n'est pas antérieure au milieu du IVe siècle. L'Ostie primitive, dont l'image légendaire flottait devant l'esprit de Virgile, ne peut donc être que la ville préostienne, dont le site, quoique tout voisin, était distinct, la mystérieuse Arula, auquel le souvenir d'Énée devait rester associé, non seulement jusqu'à la fin des temps romains, puisque, au Ve siècle de notre ère, le poète Rutilius Namatianus faisait encore gloire à Ostie d'avoir accueilli le divin Énée, mais jusqu'au milieu du moyen âge, où le roi Richard Cœur-de-Lion, se rendant par terre d'Ostie à Naples, traversait, au dire de son chroniqueur, le *nemus quod dicitur Selvedene*, c'est-à-dire la *selva d'Enea*, la forêt d'Énée.

Jacques Zeiller.

L'IMPRIMEUR-GÉRANT : DAUPELEY-GOUVERNEUR A NOGENT-LE-ROTROU

COMPTE-RENDU DES SÉANCES
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

I.

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1929.

Président : M. A. Meillet.

Membres présents. — Mlle M. Allisy, MM. D. Barbelenet, A. Bazouin, H. Bernès, Mme A. Biancani, MM. H. Bléry, J.-M. Bordenave, Mlle G. Carbillet, MM. J. Carcopino, O. Chennevelle, G. Cohen, Mlle M. Comeau, MM. L.-A. Constans, A. Cordier, R. Cotard, A. Dain, Mlle M. Ducel, MM. R. Durand, R. Eisler, A. Ernout, MMlles J. Ernst, R. Fournier, A. Frété, MM. A. Froidevaux, M. Gautreau, Mlle A. Guillemin, MM. L. Herrmann, Ph. Hubert, E. Jolivet, P. Jolivet, P. de Labriolle, H. Lambert, H. Lebègue, M. Liscu, Mlle I. Lot, M. J. Marouzeau, Mlle M. Masson, MM. A. Meillet, E. Michon, F. Peeters, Mlle Z. Penchenier, M. A. Piganiol, MMlles A. Tachauer, F. Villot.

Communications du Bureau.

M. Meillet évoque le souvenir des membres de la Société que la mort a frappés depuis la fin de l'année scolaire : notre cher ancien président H. Goelzer, notre confrère belge J.-P. Waltzing, le chanoine J.-M. Meunier, le professeur P. Lecène, auxquels un article nécrologique a été consacré dans le précédent fascicule.

M. Marouzeau indique où en sont les publications de la Société, qui prennent, d'année en année, un développement plus considérable ; en particulier, un volume important de la Collection d'études latines, l'étude de M. M.-G. Nicolau sur les origines du cursus, est en cours d'impression. A ce propos, M. Marouzeau demande une fois de plus à chacun de faire effort pour procurer à la Société par des dons, souscriptions, etc., les ressources qu'exigent ses charges sans cesse accrues.

Il annonce la création récente dans le cadre de la Faculté d'un *Institut d'études latines* dont les statuts seront prochainement publiés, et qui va permettre de grouper d'une façon plus étroite, particulièrement au profit des étudiants, les ressources nécessaires aux études : bibliothèque, salles de travail et de cours, groupements scolaires...

Le Président souhaite la bienvenue à M. L. Herrmann, professeur à

l'Université de Bruxelles, qui a bien voulu faire le voyage de Paris pour présenter une communication à cette séance.

Communications à l'ordre du jour.

M. L. Herrmann présente une communication relative au « *puer* » *de la IVe Églogue de Virgile*, extraite d'un ouvrage qu'il va prochainement publier sur les personnages des *Bucoliques*.

En raison des emprunts continuels de la IVe Bucolique au poème 64 de Catulle et notamment au chant des Parques sur la naissance et la destinée d'*Achille*, il admet que Virgile a eu le désir de comparer et d'opposer constamment le nouveau-né au héros grec parce que, comme *Achille*, ce nouveau-né était le fils d'une déesse et d'un mortel. L'enfant serait donc Marcus Claudius Marcellus, de race divine par sa mère Octavie et humaine par son père Caius Claudius Marcellus.

Virgile déclare lui-même à propos de Marcellus (*Énéide*, VI, v. 875, etc.) :

nec *puer* Iliaca *quisquam* de gente Latinos
in tantum spe tollet auos *nec Romula quondam*
ullo se tantum tellus iactabit alumno

ce qui exclut la possibilité qu'il ait antérieurement promis à un autre *puer* l'empire du monde.

Il écrit (*Énéide*, VI, 879-880) à propos du même Marcellus :

non illi se *quisquam* impune *tulisset*
obuius armato

comme Catulle a écrit d'Achille (poème 64, v. 343) :

non illi quisquam bello *se conferet* heros.

Marcellus descendait du reste de Dioné, demi-sœur d'Achille.

Enfin, la Sibylle (*Éneide*, VI, v. 89-90) prédisait à Énée qu'il aurait à combattre en Turnus *un autre Achille*, déjà engendré pour le Latium et *né aussi d'une déesse*. Donc le *puer* de la Bucolique devait être à Achille ce que le fils de Vénus, Énée, avait été à Turnus, car la Bucolique prédit au v. 36 qu'un nouvel Achille reviendra attaquer la nouvelle Troie.

Il faut ajouter que, contrairement au petit Torquatus du poème 68 de Catulle, le *puer* ne rit qu'à sa mère et non à son père, ce qui convient à un enfant posthume comme Marcellus.

La IVe Bucolique, œuvre littéraire à tendance nationaliste, dédiée à l'artisan de la paix de Brindes et du second mariage d'Octavie, chanterait en l'enfant Marcellus la réconciliation d'Octavie et d'Antoine dont il était le symbole et le gage.

M. A. Meillet, au nom de la Société, remercie M. L. Herrmann de sa très intéressante communication.

M. J. Carcopino tient à s'associer aux remerciements du Président et reconnaît toute la subtile ingéniosité de l'exposé de M. Herrmann. Il se

félicite de constater que sur deux points au moins M. Herrmann et lui sont d'accord : sur les imitations catulliennes dans l'églogue et sur le rapport de l'églogue avec la conclusion de la paix de Brindes. Ce sont là vérités sur lesquelles il avait déjà attiré de son mieux l'attention de la Société (*Revue des Études latines*, 1929, p. 22-23).

Quant aux conclusions que M. Herrmann s'efforce d'en déduire, il a le regret de ne pouvoir en aucune façon s'y rallier. De comparaisons littéraires, il ne pense pas qu'on puisse faire sortir d'identification historique. En particulier, l'identification du *puer* de l'Églogue avec Marcellus, naguère déjà adoptée par Garrod et récemment retenue par feu Fr. Boll, se heurte à une chronologie qu'on peut considérer comme assurée.

Contrairement à l'opinion courante, M. Herrmann croit pouvoir établir que Marcellus était plus jeune que Tibère, né le 16 novembre 42 av. J.-C. Même si, sur ce point, sa démonstration avait chance d'être admise, ce qui reste douteux, il ne s'ensuivrait pas que Marcellus fût né dans le dernier trimestre de 40. Pour admettre cette donnée, il faudrait préférer au témoignage immédiatement contemporain de Properce (*vicesimus annus* en 23 av. J.-C.) le témoignage tardif, isolé, et par ailleurs rempli d'erreurs certaines (maladie de deux ans, adoption par Auguste), de Servius (*Marcellus periit octauo decimo anno*). Enfin, l'eût-on admise d'après Servius, qu'elle deviendrait aussitôt incompatible avec le texte que nous donne Servius du v. 26 : *et facta parentis*, et inconciliable avec le v. 17 tel que le donnent tous les manuscrits et l'entendent la plupart des commentateurs :

pacatumque reget patriis uirtutibus orbem.

En tout état de cause, en effet, le père de Marcellus n'est point le mari qu'Octavie a épousé en vertu de la paix de Brindes, mais le Marcellus défunt dont il ne pouvait convenir à Virgile d'évoquer le souvenir importun au lendemain des noces de sa veuve avec Antoine.

M. Herrmann réplique que Dion Cassius (53, 28, et 53, 30) confirme le témoignage de Servius en ce qui concerne l'âge de Marcellus, car il nous dit qu'il a obtenu en 24 une dispense d'âge de dix ans pour le consulat et l'édilité curule. Il y a aussi le fait que Marcellus n'a pris qu'en 25 la toge virile, prise par Tibère dès 27.

En ce qui touche les v. 26 et 17 de la Bucolique, M. Herrmann, s'il admet que le v. 26 n'est qu'un éloge vague et imprécis du père défunt de Marcellus, réfère le v. 17 aux hauts faits de toute la gens plutôt qu'à ceux de Caius Claudius et traduit : « Il gouvernera le monde dompté par les vertus de ses pères. »

M. R. Eisler se range à l'argumentation de M. Carcopino en ce qui regarde l'interprétation du vers 17 ; il estime que si l'églogue, indirec-

tement, s'adresse à Antoine, elle ne peut concerner un enfant de Claudius Marcellus. Mieux vaudrait en cette hypothèse, que rejette M. Carcopino, mais qu'admet implicitement, comme Norden et lui-même, M. Herrmann, rapporter l'églogue aux enfants de Cléopâtre et d'Antoine (cf. *Revue des Études latines*, 1926, p. 83).

II.

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 1929.

Président : M. A. Meillet.

Membres présents. — Mlle M. Allisy, MM. A. Dain, D. Barbelenet, J. Bayet, A. Bazouin, H. Bernès, Mme A. Biancani, M. H. Bléry, Mlle G. Carbillet, M. J. Carcopino, Mlle S. Chauffier, MM. O. Chennevelle, P. Collinet, Mlles M. Comeau, M. Ducel, MM. R. Durand, Ch. Eisenberg, R. Eisler, A. Ernout, Mlles J. Ernst, A. Freté, MM. G. de Kolovrat, P. de Labriolle, H. Lambert, Mlle M. Lardillon, M. M. Liscu, Mlle I. Lot, M. J. Marouzeau, Mlle M. Masson, MM. A. Meillet, A. Mertz, E. Michon, Mlle H. Petré, MM. P. Perrochat, L. Pichard, A. Piganiol, D.-M. Pippidi, L. Rouquette, J. Safarewicz, Ch. Samaran, Mlle A. Tachauer, M. J. Toutain, Mlle F. Villot, M. F. de Visscher.

Communications du Bureau.

M. Marouzeau fait connaître à la Société que de toutes parts des messages de sympathie lui sont parvenus à l'occasion de la mort du regretté H. Goelzer; en particulier la *Classical Association*, auprès de qui il nous avait représentés cette année, nous a adressé par l'intermédiaire du Dr J. A. Nairn un message ému de son Président, le Professeur H. A. Ormerod.

M. Marouzeau indique que l'Association Guillaume Budé organise pour les prochaines années un projet de croisières dans le domaine du monde gréco-romain. Elle offre aux membres de notre Société des avantages qu'on trouvera mentionnés d'autre part (cf. *Chronique*, p. 273).

Communication à l'ordre du jour.

M. J. Toutain s'excuse de rouvrir une discussion qui a été déjà plusieurs fois soulevée, et à laquelle il propose une conclusion contraire à celle qui est adoptée par plusieurs latinistes. Il s'agit de savoir si l'expression *altero die* est synonyme de *postero die* et signifie le lendemain ou si, au contraire, les deux formules diffèrent de sens, *altero die* désignant le surlendemain.

M. Toutain fait tout d'abord remarquer que, pour désigner le lendemain, les écrivains latins emploient couramment *postero die*, *postridie*, ou encore *proximo die*; *altero die* se rencontre beaucoup plus rarement

dans les textes. D'une statistique approximative portant sur les seuls ouvrages de César, il résulte que les termes tels que *postero die, postridie, proximo die, insequenti die* ou *luce* se rencontrent dans ces ouvrages environ soixante-quinze fois; *altero* ou *altera die* n'y a été relevé que très rarement. Si les deux formules avaient exactement le même sens, une telle disproportion serait au moins anormale.

M. Toutain analyse ensuite deux passages, d'où il résulte pour lui, sans doute possible, que l'expression *altero die* signifie non pas le lendemain, mais le surlendemain :

1° Cicéron, *Philippiques*, I, 13 : ayant rappelé la conduite et les discours tenus par Antoine, après le meurtre de César, le jour où il a harangué le Sénat dans le temple de Tellus, l'orateur continue ainsi : *proximo, altero, tertio, reliquis consecutis diebus, non intermittebas quasi donum aliquod quotidie afferre reipublicae.* Il n'est pas douteux qu'ici le lendemain est désigné par *proximo; altero* ne peut donc se traduire que par le surlendemain. On a voulu corriger le texte parce qu'on n'admettait pas, à priori, ce sens de *altero;* mais les manuscrits sont tous d'accord et n'appellent aucune correction.

2° Pline le Jeune, *Epist.*, IX, 33 : là encore, il y a énumération de plusieurs jours consécutifs à un épisode initial; le lendemain y est appelé *postero die*, et Pline continue ensuite : *hoc altero die, hoc tertio, hoc pluribus...*, etc. Il ne paraît pas possible qu'*altero die* désigne le même jour que *postero die*. Comme dans le texte précité de Cicéron, le terme *altero die* est appliqué au surlendemain du jour où s'est passé l'épisode qui a servi de point de départ au récit.

M. J. Toutain s'efforce ensuite de réfuter l'objection qui pourrait lui être faite au sujet de l'expression *tertius dies, tertio die*, qui d'après lui se rapporte au jour compté le troisième, à l'exclusion de celui qui sert de point de départ au récit, tandis que, dans certaines expressions, cette même formule s'applique au surlendemain ou à l'avant-veille, par exemple dans les calendriers. Il montre, par deux textes de César : *De Bello Gallico*, VIII, 11, et *De Bello Civili*, I, 82, que, dans ces passages, un délai de deux jours pleins, *biduum*, a précédé le jour appelé *tertius dies*.

Enfin la signification qu'il propose pour la formule *alter dies, altero die*, lui paraît pouvoir s'appliquer sans difficulté aux textes où cette formule est employée en dehors de toute énumération précise, par exemple au *De Bello Civili*, III, 19, et au *De Bello Gallico*, VII, 11. Dans l'un et l'autre exemple, l'identité *altero die* = *postero die* n'est à aucun degré imposée par le contexte; il ressort même du contexte et des circonstances relatées que l'interprétation par le surlendemain est plus vraisemblable.

La solution de ce problème intéresse tout particulièrement le passage

du *De Bello Gallico* où César raconte qu'après la défaite de Vercingétorix les légions romaines sont arrivées devant Alésia *altero die*. D'après M. Toutain, les légions romaines sont arrivées en vue d'Alésia non pas le lendemain, mais le surlendemain du jour où elles ont infligé une grave défaite aux troupes de Vercingétorix ; d'ailleurs ce délai leur était nécessaire pour parcourir le pays, très accidenté et alors sans doute couvert de forêts, qui sépare le Mont Auxois de la plaine située au nord de Dijon où, suivant les plus récents historiens, MM. Camille Jullian et L.-A. Constans, la bataille s'était livrée.

La communication de M. J. Toutain est suivie d'une discussion approfondie et très animée.

Mlle A. Guillemin, qui a publié récemment une édition-traduction des lettres de Pline le Jeune dans la Collection des Universités de France (Collection G. Budé), déclare se rallier à l'interprétation donnée par M. Toutain du passage de Pline, *Epist.*, IX, 33, § 6.

M. A. Ernout signale un autre texte de Cicéron, *De Signis*, 29, où l'expression *alter dies* signifie sans aucun doute le surlendemain, le lendemain étant désigné par la formule *dies unus*.

M. R. Durand, au contraire, conteste formellement la conclusion de M. J. Toutain, en renvoyant, pour le détail de sa démonstration, à un article qu'il doit publier dans les *Mélanges P. Thomas*. Pour lui, les termes *alter dies*, *altero die*, ne peuvent signifier que le lendemain, le second jour, le jour d'où part la série étant compté comme le premier et n'étant pas exclu du calcul. Les exemples allégués par M. Toutain et le texte cité par M. Ernout ne donneraient raison qu'en apparence à la thèse soutenue par M. Toutain : dans les deux passages de Cicéron, *De Signis*, 29, et *Philippiques*, I, 13, comme chez Pline le Jeune, *Epist.*, IX, 33, 6, *alter dies*, *altero die*, devraient s'entendre : le lendemain du premier jour cité après l'événement qui sert de point de départ au récit, premier jour mentionné dans Cicéron par les formules : *proxumo* (*die*), *unus* (*dies*), dans Pline par *postero die*.

M. L.-A. Constans appuie l'opinion et l'argumentation de M. R. Durand, estimant en outre que, dans le passage de César, un délai d'un jour a pu être suffisant pour couvrir l'étape.

M. R. Durand critique également un passage de la communication de M. J. Toutain relatif à la signification de *tertius dies*. Il rappelle le sens qu'a cette expression dans les calendriers, où le troisième jour avant les nones, les ides ou les calendes est toujours l'avant-veille; il cite un passage des *Fastes* d'Ovide, III, 713 et suiv., où le jour de la fête des Liberalia est ainsi indiqué : *tertia post Idus lux est celeberrima Baccho*. Or, sans aucun doute, le jour désigné par *tertia post Idus lux* est le surlendemain des Ides de mars.

M. Toutain répond que, dans ce texte, le jour des Ides est compté dans l'énumération, mais que, dans les deux passages de César qu'il a mentionnés à ce sujet, le *tertius dies* est, sans aucun doute également, précédé de deux jours pleins : *biduum consumitur* (*De Bello Civili*, I, 82); *biduo circumvallavit* (*De Bello Gallico*, VII, 11). Il faut donc admettre que les Romains tantôt comprenaient et tantôt ne comprenaient pas dans leur calcul le premier jour à partir duquel ils décomptaient leur énumération.

Enfin M. R. Durand, pour démontrer la synonymie de *altero die* et de *postero die*, signale deux passages du *De Bello Civili*, où sont racontés deux faits identiques : la traversée par César d'abord, puis un peu plus tard par Antoine, du bras de mer qui sépare Brindes de la côte d'Épire, en particulier d'Apollonie. César est dit aborder cette côte *postridie*, Antoine *altero die*. M. R. Durand en conclut que les deux termes sont équivalents.

M. Toutain répond que cette conclusion ne s'impose pas, Antoine ayant pu mettre plus de temps à effectuer la traversée que César n'en avait mis.

M. Marouzeau fait observer que, chez les anciens, les premiers nombres ordinaux, second, troisième, n'avaient peut-être pas la rigueur arithmétique qu'on est tenté de leur attribuer. Il rappelle une communication faite à la Société des Études latines par M. G. Nicolau, sur un sens imprécis du mot *tertius* dans certains textes juridiques (cf. cette *Revue*, 1928, t. VI, p. 247). En ce qui concerne l'emploi de *alter*, l'ambiguïté, dans certains cas, résulterait de ce que la notion du second jour, même non exprimée, peut être suggérée par le contexte et supposée présente à l'esprit, donc susceptible de fournir le point de départ au compte exprimé par *alter*.

MM. D. Barbelenet et R. Eisler font remarquer que la notion du zéro, antérieur au chiffre 1 comme point de départ d'une énumération, semble avoir été étrangère aux anciens, et que cette lacune a pu contribuer à obscurcir la notion de l'ordinal proche.

M. A. Meillet, pour résumer cette longue discussion, en dégage d'abord la notion incontestée que le mot *alter* signifie et ne peut signifier que « le second », et note que le désaccord porte seulement sur le jour qui doit servir de point de départ à l'énumération. Il y a donc lieu, dans chaque cas donné, à une interprétation particulière. Mais d'autre part les difficultés d'interprétation sont l'indice d'un caractère particulier de l'ordinal proche; on remarquera qu'en latin, comme dans la plupart des langues indo-européennes, l'ordinal « second » n'est pas rendu par une expression dérivée du cardinal; il s'exprime d'une manière plus concrète que mathématique par « l'autre » (de deux), et se trouve ainsi hors série.

III.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

(14 décembre 1929).

Président : M. A. Meillet.

Membres présents. — Les mêmes qu'à la séance précédente.

Élection du Bureau. — Le Bureau est réélu à l'unanimité et demeure constitué comme suit pour la nouvelle année scolaire :

Président : M. A. Meillet;

Vice-présidents : MM. H. Bernès, J. Carcopino;

Secrétaire-administrateur : M. J. Marouzeau;

Trésorière : Mme A. Biancani;

Commission des comptes : M. R. Durand, Mlle A. Guillemin, M. l'abbé L. Pichard.

Rapport du secrétaire-administrateur.

M. Marouzeau donne lecture du rapport suivant sur l'activité de la Société :

Les progrès de la Société se poursuivent : le chiffre des membres s'accroît et nous pouvons envisager pour un avenir prochain l'inscription du cinq-centième membre; les offres de collaboration à la Revue dépassent les possibilités de publication, et la partie bibliographique notamment a pris un développement considérable; la *Collection* s'est enrichie cette année de deux volumes nouveaux (un en deuxième édition), et deux autres sont en cours de publication ou en projet. Les séances, de plus en plus suivies, ont été consacrées plusieurs fois à des communications de savants venus de l'étranger, et plusieurs savants étrangers aussi ont apporté leur collaboration à la Revue. La Société se tient en rapports étroits avec les Sociétés scientifiques de différents pays; en particulier, son précédent président, le regretté H. Goelzer, a été cette année l'objet d'une réception chaleureuse à la *Classical Association.* Enfin elle s'est intéressée vivement à la création récente, dans le cadre de la Faculté des lettres, d'un *Institut d'études latines*, qui constitue à côté d'elle un centre de travail précieux pour les étudiants.

Bilan établi par la Trésorière.

Mme A. Biancani présente le bilan établi comme suit à la date du 1er décembre 1929 :

Recettes :

Report d'exercice	449 fr.	40
Cotisations perpétuelles	1,100	»»
Cotisations annuelles	7,840	»»
Vente de la Revue (abonnés et acheteurs)	5,932	20
Vente de la Collection d'études latines	2,161	80
Subvention de 1928 (reliquat)	9,000	»»
Subvention de 1929	15,000	»»
Don à la Société	100	»»
Intérêt des dépôts	232	45
Total	41,815 fr.	85

Dépenses :

Papeterie, dactylographie, frais de bureau	502 fr.	67
Circulaires, programmes, convocations	120	»»
Poste, recouvrements, correspondance	663	»»
Frais de banque et de dépôt	34	98
Frais du compte postal	31	43
Cotisations et souscriptions	479	»»
Impression de la Revue (fasc. III de 1928, reliquat)	3,433	20
— — (fasc. I de 1929)	5,758	40
— — (fasc. II de 1929)	5,965	85
— — (fasc. III de 1929, provision)	6,000	»»
Impression de la Collection d'études latines (fasc. IV)	6,118	60
— (fasc. I, réimpression)	1,622	60
Tirages à part	816	50
Frais de l'éditeur	160	»»
Frais et indemnité de rédaction	1,500	»»
Frais et indemnité de secrétariat	1,500	»»
Frais et indemnité de trésorerie	750	»»
Rétribution de collaborateurs	9,610	»»
Droits d'auteurs	360	20
Gratifications et frais de séance	120	»»
Capitalisation de cotisations perpétuelles	983	»»
Total	40,529 fr.	43

En caisse :

A la Société générale	1,161 fr.	25
Au compte de chèques postaux	76	46
Encaisse de la Trésorière	48	71
Total	1,286 fr.	42

Total égal : 40,529 fr. 43 + 1,286 fr. 42 = 41,815 fr. 85.

Rapport de la Commission des comptes.

Les membres de la Commission des comptes, après examen des comptes présentés par la Trésorière, approuvent le bilan ci-dessus, et M. R. Durand donne lecture du rapport de la Commission :

Nos recettes de cette année accusent un chiffre élevé, du fait surtout que nous avons encaissé, avec la totalité de la subvention de cette année, le reliquat de celle de l'année précédente, mais aussi grâce au relèvement du taux de la cotisation et à l'accroissement du chiffre de vente de nos publications. En particulier, il faut enregistrer avec satisfaction le progrès de la vente de notre *Collection* : le capital consacré à l'impression de nos quatre volumes est amplement rémunéré par le bénéfice de la vente annuelle, et il y a là, pour la Société, en même temps qu'un enrichissement scientifique, un placement avantageux.

Encouragés par le succès, nous avons pu cette année engager la dépense d'un fascicule nouveau et d'une réimpression, et cet accroissement de dépenses a absorbé notre bénéfice disponible, de sorte que le compte de l'exercice ne présente qu'un très faible reliquat.

Pour l'exercice prochain, nous devrons faire face avec nos seules ressources à nos charges ordinaires, sans cesse accrues. Pour les dépenses afférentes à la partie bibliographique de nos publications, nous devons escompter l'aide de la *Confédération des Sociétés scientifiques françaises*, qui ne nous a pas été ménagée jusqu'ici; pour la publication de notre *Collection*, nous venons d'être honorés d'une subvention du *Comité des recherches scientifiques*, qui nous permettra de faire face aux dépenses du prochain fascicule.

En adressant ses remerciements à notre dévouée Trésorière, la Commission des comptes demande avec insistance que les membres de la Société en retard de leurs cotisations répondent sans délai au rappel pressant qui va leur être adressé, faute de quoi le Bureau serait réduit à leur supprimer le service de la Revue.

Signé :

R. Durand, A. Guillemin, L. Pichard.

A l'unanimité, l'Assemblée approuve le Rapport de la Commission des comptes et celui du secrétaire-administrateur.

TABLEAU

DES

ENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ANTIQUITÉ LATINE

DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE PARIS

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1929-1930.

C. F. = *Collège de France*, place Marcelin-Berthelot (*cours publics*).
E. Ch. = *École des Chartes*, à la Sorbonne.
E. L. = *École du Louvre*, au palais du Louvre, cour Lefuel (*cours publics*).
E. N. = *École Normale Supérieure*, 45, rue d'Ulm.
F. D. = *Faculté de Droit*, place du Panthéon.
F. L. = *Faculté des Lettres*, à la Sorbonne.
H. E. H. = *École pratique des Hautes Études* (Sciences Historiques et Philologiques), à la Sorbonne (*inscription gratuite*).
H. E. R. = *École pratique des Hautes Études* (Sciences Religieuses), à la Sorbonne (*inscription gratuite*).
I. E. L. = *Institut d'Études Latines*, à la Sorbonne, escalier E, 3e étage.

Linguistique générale et indo-européenne.

VENDRYES	Exposé de linguistique générale.	E. N. Mercredi 10 h. 45
MEILLET	Principes de la structure de la phrase.	C. F. *salle 4*. Mardi 17 h.
—	Le vocabulaire populaire et technique de l'indo-européen.	C. F. *salle 4*. Lundi 9 h.

Linguistique latine et romane.

VENDRYES	Grammaire comparée du grec et du latin (morphologie).	F. L. *salle I*. Lundi 17 h.
ERNOUT	Explication de textes archaïques : Ennius et Lucilius.	H. E. H. Lundi 10 h. 15.

Philologie et méthodologie.

DURAND	Introduction à la philologie latine.	E. N. Vendredi 10 h. 30.
ERNOUT	Critique de textes et direction de travaux.	H. E. H. Jeudi 17 h. 30.
MAROUZEAU	Exposés généraux relatifs à la philologie.	F. L. *salle I.* Lundi 15 h.
—	La théorie et la pratique du style chez les auteurs latins.	H. E. H. Lundi 16 h.
—	Direction de travaux. Lectures de textes et exercices pratiques.	H. E. H. Jeudi 15 h.
BRUNEL	Philologie romane.	E. Ch. Jeudi 10 h. et vendredi 10 h. 30.

Histoire littéraire.

DE LABRIOLLE	La littérature au 1er siècle de l'Empire.	I. E. L. Mercredi 15 h. (2e *semestre*).
—	Les Satires de Juvénal.	F. L. *amph. Quinet.* Jeudi 16 h. (*1er semestre*).
VALLETTE	Introduction à la lecture de Lucrèce.	I. E. L. Vendredi 15 h. 15.
MONCEAUX	Les œuvres de la littérature chrétienne.	Cf. ci-dessous : Explications de textes.
FARAL	Introduction à l'histoire de la littérature latine du moyen âge.	H. E. H. Jeudi 14 h.
—	Explication de textes et exposé de questions diverses.	H. E. H. Jeudi 15 h.
PORCHER	Recherches sur les « philosophes anciens » dans la littérature médiévale.	H. E. H. Jeudi 16 h.

Explication de textes et préparation aux examens.

ERNOUT	Direction d'études (réception des étudiants).	F. L. *cabinet de la salle C.* Mardi 17 h.

ERNOUT	Préparation au certificat de philologie.	F. L. *salle G.* Mardi 16 h.
CONSTANS	Explication d'auteurs du programme de licence (Virgile, *Énéide*, X).	F. L. *salle C.* Mercredi 15 h. 15.
DE LABRIOLLE	Explication d'auteurs du programme de licence (Apulée, *Apologie*).	F. L. *salle 5.* Mardi 11 h.
DURAND	Explication d'auteurs (Cicéron, *De finibus*) et version pour la licence de philosophie.	F. L. *salle C.* Samedi 10 h. 30.
MAROUZEAU	Explication d'auteurs du programme de licence (Horace, *Épîtres*, I).	F. L. *salle C.* Jeudi 9 h.
—	Explications d'élèves et version de licence.	F. L. *salle I.* Lundi 15 h.
VALLETTE	Explication d'auteurs du programme (Cicéron, *De signis*) et version de licence.	F. L. *salle D.* Vendredi 16 h. 30.
URI	Explication de textes historiques et correction de versions pour la licence d'histoire.	F. L. *salle C.* Vendredi 9 h.
ERNOUT	Explication de textes du programme d'agrégation et correction de devoirs.	I. E. L. Lundi 9 h.
MAROUZEAU	Explication de textes (*De amicitia*) et version pour l'agrégation de grammaire.	I. E. L. Jeudi 10 h.
DE LABRIOLLE	Explication de textes (Properce, l. IV) et version pour l'agrégation des lettres.	I. E. L. *salle G.* Mardi 16 h.
DURAND	Explication de textes (Horace, *Satires*, I) et exercices pratiques pour l'agrégation de grammaire.	F. L. *salle D.* Samedi 8 h. 30.

VALLETTE	Explication de textes (Tertullien, *Apologétique*) pour l'agrégation et exercices pratiques.	E. N. Lundi 13 h. 45.
CONSTANS	Explication de textes (Tite-Live, l XXVII) et leçons pour l'agrégation des lettres.	F. L. *salle C.* Lundi 16 h. 45.
—	Correction de thèmes latins pour la licence et l'agrégation.	F. L. *salle G.* Mercredi 16 h. 30.
MAYER	Correction de thèmes pour le certificat d'études latines.	F. L. *salle H.* Mercredi 14 h.
FLANDIN	Correction de versions latines pour le certificat d'études classiques.	F. L. *salle H.* Jeudi 16 h.
LEMAIN	Correction de versions latines.	F. L. *salle C.* Vendredi 15 h. 45.
ERNOUT	Explication de textes archaïques.	H. E. H. Lundi 10 h. 15.
MONCEAUX	Explication du 3e livre de la *Cité de Dieu* de saint Augustin.	C. F. *salle 3 bis.* Mercredi 14 h. 15.
—	Le 3e livre des *Confessions* de saint Augustin.	H. E. R. Lundi 14 h. 15.
—	Saint Martin et le priscillianisme. Explication des récits de Sulpice-Sévère.	H. E. R. Mercredi 15 h. 15.
—	Le livre de saint Jérôme sur les hommes illustres.	C. F. *salle 3.* Lundi 15 h. 15.
FARAL	Explication de textes latins du moyen âge.	C. F. *salle 3.* Sam. 14 h. 30. H. E. H. Jeudi 15 h.

Archéologie

PICARD	Bibliographie et méthodologie archéologique.	E. N. Mercredi 17 h.
CAGNAT	L'activité archéologique de la France dans l'Afrique du Nord depuis cinquante ans.	C. F. *salle 3.* Samedi 16 h.

MILLET	Études pratiques sur le premier art chrétien.	H. E. R. Samedi 9 h. 30.
—	Visite de la collection chrétienne.	H. E. R. Samedi 10 h. 30.

Épigraphie.

CARCOPINO	Travaux pratiques d'épigraphie.	F. L. *salle G.* Mercredi 14 h. 30.
CAGNAT	Explication d'inscriptions latines d'Afrique.	C. F. *salle 4.* Lundi 14 h.
ZEILLER	I. Inscriptions de Numidie et de Mauritanie. II. Choix d'inscriptions récemment découvertes. III. Épigraphie chrétienne.	H. E. H. Mardi 9 h.

Paléographie et histoire des textes.

DE BOÜARD	Paléographie.	E.Ch. Mardi et samedi 10 h.
LOT	Paléographie et sciences auxiliaires de l'histoire.	F. L. *salle I.* Mercredi 15 h. 30 et 16 h. 45.
SAMARAN	Histoire de l'écriture latine : manuscrits des classiques et des Pères de l'Église.	H. E. H. Mardi 18 h.
ERNOUT	Critique des textes.	H. E. H. Jeudi 17 h. 30.

Histoire et géographie.

GUIGNEBERT	Exercices pratiques en vue du certificat d'histoire ancienne.	F. L. *salle D.* Vendredi 14 h.
URI	Explication de textes historiques latins en vue du certificat d'histoire ancienne.	F. L. *salle C.* Vendredi 9 h.
CARCOPINO	Questions d'histoire romaine du programme d'agrégation.	E. N. Mercredi 9 h. 15.
—	La politique intérieure de Rome depuis l'abdication de Sylla jusqu'à la mort de César.	F. L. *amph. Guizot.* Mardi 17 h. (*1er semestre*).

GSELL	L'organisation municipale dans les cités de l'Afrique du Nord.	C.F. *salle 4*. Lundi 15 h.30.
—	Les villes de l'Afrique romaine; édifices publics et habitations.	C. F. *salle 3*. Mardi 14 h.
BESNIER	Les routes romaines de l'ouest de la France.	H. E. H. Lundi 14 h.
CHAPOT	L'urbanisme antique et les grands centres de population.	H. E. H. Jeudi 16 h.
ZEILLER	Rome et le monde germanique.	H. E. H. Lundi 9 h.
BAYET	La morale chrétienne en Gaule.	H. E. R. Jeudi 10 h.

Droit romain.

FLINIAUX	Cours de 1re année.	F. D. *amph. II*. Lundi, mardi, mercredi 11 h.5.
LÉVY-BRUHL	Cours de 1re année.	F. D. *amph. II*. Jeudi, vendredi, samedi 11 h. 25.
GIFFARD	Cours de 2e année.	F. D., *amph. III*. Lundi, mercredi, vendredi 14 h. 15.
NOAILLES	Doctorat : Droit romain approfondi.	F. D. *amph. V*. Mercredi et jeudi 9 h 55.
COLLINET	Doctorat : Pandectes.	F. D. *amph. V*. Lundi et mardi 8 h. 50.

Philosophie.

BREHIER	Les stoïciens.	F. L. *salle G*. Vendredi 10 h. 15.
BAYET	La morale chrétienne en Gaule.	H. E. R. Jeudi 10 h.
GILSON	La théorie de la connaissance chez saint Augustin.	H. E. R. Mercredi 14 h. 30.
PORCHER	Recherches sur les « philosophes anciens » dans la littérature médiévale.	H. E. R. Jeudi 16 h.

Histoire des religions romaine et chrétienne.

TOUTAIN	Les religions et les cultes de l'Italie transpadane.	H. E. R. Jeudi 15 h.
GOGUEL	La formation et le développement de la littérature évangélique.	H. E. R. Lundi 11 h.
—	La Passion et la naissance de la foi.	H. E. R. Mercredi 14 h.
GUIGNEBERT	L'Évangile selon saint Mathieu.	F. L. *salle D.* Mardi 15 h. 15.
—	L'Église de Rome de la fin du Ier siècle à l'édit de Milan.	F. L. *amph. Michelet.* Vendredi 17 h.
BARUZI	L'Épître aux Hébreux et les discussions concernant ses origines.	C.F. *salle 3.* Lundi 10h.30.
BAYET	La morale chrétienne en Gaule.	H. E. R. Jeudi 10 h.
ZEILLER	Épigraphie chrétienne.	H. E. H. Mardi 9 h.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

Les séances de la *Société des Études latines* auront lieu en 1930 le deuxième samedi de chaque mois : les 11 janvier, 8 février, 8 mars, 12 avril, 10 mai, 14 juin, 8 novembre, 13 décembre.

Chacune des séances est précédée d'une réunion libre à partir de 16 h. 30.

Tous les latinistes, même non membres de la Société, sont cordialement invités à ces séances et réunions.

INSTITUT D'ÉTUDES LATINES

Il vient de se fonder à la Sorbonne un Institut d'études latines dont les statuts ne sont pas encore élaborés, mais qui est déjà doté d'un local (escalier E, 3e étage), avec salles de cours, salle de travail et bibliothèque. En attendant son installation définitive, dont nous ne manquerons pas de rendre compte ici, l'Institut a déjà été utilisé pour l'organisation d'un :

GROUPE DES ÉTUDIANTS EN LANGUES ET CIVILISATIONS ANCIENNES

But. — La préparation des *Certificats d'Études supérieures de langues et civilisations anciennes* présente de réelles difficultés pour ceux qui viennent d'achever leurs études secondaires. Le Groupe d'études se propose de remédier à l'embarras dans lequel se trouvent les étudiants nouveaux venus et de les guider sur un terrain où leurs premiers pas risquent d'être mal assurés. D'une façon générale, il veut épargner à ses membres les *inconvénients de l'effort isolé*, mettre en rapport les étudiants qui s'adonnent aux mêmes disciplines, et faire naître entre eux des *relations de camaraderie*. Tous les étudiants candidats à la licence qui s'intéresseraient à ces efforts ont donc intérêt à adhérer au Groupe dont le fonctionnement est assuré de la manière suivante :

Travaux pratiques. — Le Groupe organise des *séances de travail en commun*, afin d'assurer la préparation méthodique des examens sous le contrôle du directeur d'études et avec l'assentiment de MM. les professeurs.

Organisation des travaux. — Chaque semaine auront lieu au minimum deux réunions, en vue de la préparation aux différents certificats.

1 h. pour le *Certificat d'études latines*, le mardi à 14 h. 30, salle 1 de l'Institut de latin.

1 h. pour le *Certificat d'études grecques*, le jeudi à 15 heures, dans la même salle.

Les candidats au *Certificat de grammaire et de philologie* auront intérêt à assister aux deux séances, étant donné la nature de leur examen, en rapports très étroits avec ceux de grec et de latin.

Chaque séance comprendra d'abord une courte *révision de la grammaire ;* viendront ensuite des *exercices pratiques* sur les textes du programme, où l'on étudiera particulièrement la langue de l'auteur. On s'y familiarisera également avec les ouvrages indispensables pour l'étude de la philologie et des civilisations antiques.

La première séance de chacune de ces deux séries sera consacrée à un *exposé général* sur la préparation des différents certificats et sur les moyens dont on dispose pour cette préparation.

Cours élémentaires de latin et de grec. — Le Groupe organise également des *Cours élémentaires* destinés aux étudiants qui ne sont pas encore familiarisés avec les langues anciennes ou qui voudraient en aborder l'étude. Les candidats aux certificats d'études littéraires classiques, de français, histoire ancienne et histoire de la philosophie, ont intérêt à y assister.

Le cours de *latin* aura lieu provisoirement à la salle 1 de l'Institut d'études latines, le *vendredi à 18 heures*, pour permettre aux membres de l'enseignement primaire d'y assister.

Conférences. — Des conférences faites par des professeurs de l'enseignement supérieur sur des sujets susceptibles d'intéresser tous ceux qui voudraient parfaire leur connaissance de l'antiquité sont également prévues pour cette année.

Salle de travail, de réunion et bibliothèque. — Le Groupe dépend directement de l'Institut d'études latines, qui met à sa disposition une *salle de travail et de réunion* et une *bibliothèque* pourvue d'un très grand nombre d'ouvrages concernant l'antiquité grecque et latine (textes, manuels, ouvrages de philologie, d'histoire, d'archéologie, etc.). L'Institut est ouvert de 9 heures 15 à 11 heures 45 et de 14 à 18 heures.

Bibliographie. — La liste des textes, manuels et autres instruments bibliographiques indispensables à la préparation des examens sera distribuée aux membres du Groupe.

Devoirs. — Les étudiants qui n'auraient pu se procurer le texte des thèmes et versions donnés par MM. les professeurs pourront les trouver au Groupe.

Service de librairie. — Les membres du Groupe auront droit à une réduction de 10 % sur tous achats de livres.

Promenades et excursions. — Le Comité organisera cette année des promenades à l'intérieur de Paris (visite de musées, monuments, etc.) et des excursions dans les environs. Les membres du Groupe en seront avisés en temps utile par des affiches apposées à l'Institut et dans la Faculté.

Cotisation. — La cotisation annuelle est pour l'inscription au Groupe de 25 francs, pour l'inscription à l'Institut de 50 francs (réduite à 25 francs pour les agrégatifs et les membres du Groupe).

Renseignements. — Pour tous renseignements, s'adresser à M. Ernout, directeur d'études, après son cours, le mardi à 17 heures, cabinet de la salle C, ou aux membres du Comité; ces derniers seront à la disposition des étudiants après les réunions de licence ou les cours élémentaires et à la Permanence à l'Institut de latin, le lundi, de 14 à 15 heures, et le samedi, de 14 à 16 heures.

Le Comité.

CHRONIQUE

I. — Nouvelles du monde savant.

M. Louis Meylan, professeur de latin au gymnase cantonal de Lausanne, a eu l'heureuse idée de m'adresser un compte-rendu de l'activité du *Colloque de langues anciennes* de Lausanne, dont il est le secrétaire :

« Peut-être vous rappelez-vous avoir parlé une fois devant les quelques membres du Colloque de langues anciennes organisé par les Études de lettres à Lausanne, dont la secrétaire-présidente était alors Mlle J. Ernst.

Nous continuons à nous réunir dans un des auditoires du vieux bâtiment universitaire de la Cité, six à huit fois par an, le mercredi ou le samedi, à 17 heures; nous sommes d'ordinaire de quinze à vingt, autour de la vieille table à tapis vert, à l'extrémité de laquelle beaucoup d'entre nous évoquent le fin sourire de M. Vallette, notre professeur de latin de jadis.

Nos colloques, tenus en toute simplicité et bonhomie vaudoises, comportent, à la suite d'un exposé de trente à quarante-cinq minutes, la mise en commun, par quelques maîtres de l'enseignement secondaire et supérieur, des lectures et des recherches qu'ils ont pu faire.

Parfois le lien qui unit entre eux les sujets étudiés au cours d'un hiver est relativement étroit : c'était le cas récemment pour une série sur le stoïcisme. L'année prochaine, nous nous proposons de mettre sur pied une série de colloques, assez étroitement articulés les uns aux autres, sur quelques aspects de la religion grecque. Après quoi, nous tâcherons de faire de même pour la religion romaine.

L'hiver dernier, par contre, nous avons étudié, sans beaucoup de suite, quelques historiens aussi différents l'un de l'autre que Thucydide et les auteurs de l'Histoire Auguste. Cet hiver, après une visite à Avenches, notre terre sainte romaine en pays romand, nous étudions quelques aspects de la civilisation méditerranéenne aux époques hellénistique et romaine : le règne des deux premiers Ptolémées, l'économie alexandrine, le style alexandrin (Ovide et les décors pompéiens), le Satiricon, l'extension du droit de cité romain de la fin de la République à l'édit de Caracalla.

Ces colloques, qui entreront bientôt dans leur troisième lustre, ont certainement contribué à établir entre ceux qui les fréquentent un lien : on se

rencontre volontiers avant le colloque pour causer, et de petits groupes passent la soirée ensemble. »

M. L. Meylan ajoute que les membres du Colloque se défendent de faire du travail proprement scientifique, mais un envoi qui accompagne sa lettre réfute cette modestie; c'est un volume fort imposant, qui groupe quatre *Études sur le stoïcisme dans l'antiquité*, de MM. A. Reymond, L. Meylan, E. Bosshard, A. Bonnard, qui ont été présentées à quatre des réunions du Colloque de 1927 à 1928.

Il y a là, dans un milieu de ressources modestes, un effort remarquable pour réaliser une œuvre analogue à notre Société des Études latines; une telle initiative mérite d'être donnée en exemple aux latinistes qui çà et là, à l'étranger ou en province, se plaignent de leur isolement.

— J'ai reçu le 26 octobre la convocation suivante : « Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer qu'une réunion en vue de la constitution d'une Société des amis de la prononciation française du latin aura lieu mercredi prochain, à 15 h. 30, au *Journal des Débats*. Vous êtes instamment prié de vouloir bien y assister. » Je ne suis pas allé à la réunion, et j'avoue que je n'avais pas pris d'abord très au sérieux cette communication non signée. Depuis, j'ai appris que la Société s'était constituée en se donnant comme but « de préserver contre les dangers dont il peut être menacé l'usage séculaire d'une prononciation qui est un des traits du visage de la France et constitue pour celle-ci un instrument de défense de ses traditions et de sa culture comme aussi de sa langue ». J'ai appris aussi que la Société s'était assuré, outre l'appui de quelques personnes assez étrangères au latin, le patronage de plusieurs savants très considérables. Faut-il pour cela reprendre la question? On remarquera que dans l'exposé des motifs ne figure aucune considération touchant au latin lui-même. Il me revient du reste que la nouvelle Société serait moins préoccupée de définir une prononciation scientifiquement défendable que de réagir dans la pratique contre la prononciation italianisante qui tend à se répandre par l'intermédiaire du latin d'Église. Il semble que, en ce qui nous concerne, la question puisse être considérée comme réglée par la résolution imprimée dans cette *Revue*, 1927, p. 82 et suiv., à laquelle aucun latiniste n'a opposé d'objection.

— M. Jean Malye, délégué général de l'Association Guillaume Budé, nous adresse le communiqué suivant :

L'Association, qui a pour but de défendre et de faire rayonner la culture classique, a pensé qu'elle devait s'efforcer de procurer au public, et tout d'abord à ses membres, les moyens matériels de connaître l'antiquité classique. Elle a pris l'initiative de constituer un comité chargé d'étudier un programme de voyages et de croisières, qui permettront de

visiter convenablement et à frais réduits les lieux où naquit et où s'épanouit la civilisation gréco-latine. Ce comité, dont le secrétaire est le délégué général de l'Association Guillaume Budé, a aujourd'hui mis au point un projet de croisière en Grèce, qui aura lieu à Pâques 1930.

La croisière durera vingt jours de Marseille à Marseille. Le nombre de passagers ne pourra pas dépasser 200. L'itinéraire comprend ce qui est essentiel à voir de la Grèce antique, c'est-à-dire Athènes et Delphes, le Péloponèse, les Iles, la Crète. Le prix, comprenant les frais de voyage proprement dits et les frais de séjour, visites des musées, etc., ne dépassera pas la somme de 4,225 francs par personne, si le chiffre de 200 voyageurs est atteint.

Nous conseillons à ceux que le projet intéresse et qui désireraient en profiter de vouloir bien en aviser au plus tôt le délégué général de l'Association, M. Jean Malye.

M. Malye, dont chacun sait l'intérêt qu'il porte à notre Société, ajoute à sa communication :

« Cette croisière est réservée aux membres de l'Association Guillaume Budé et à leurs amis; parmi ces derniers, nous nous permettons de compter les abonnés et les lecteurs de votre Revue, à laquelle l'Association n'a jamais cessé de témoigner la plus grande estime et la plus vive sympathie. Nous considérerons toute personne venant de la part de votre Société comme bénéficiant des avantages que l'Association a pu obtenir pour ses membres. »

II. — Méthode et suggestions de travaux

M. L. Halphen vient de profiter de l'occasion offerte par le Congrès international d'Oslo pour présenter quelques observations de méthodologie propres à intéresser les historiens en quête de travaux. Il a consigné le résultat de ses réflexions dans un article du *Bulletin of the international Committee of historical sciences*, vol. I, fasc. V, Paris, Presses universitaires, 1928, p. 575 et suiv., sous le titre : *L'importance historique des grandes invasions*. Je crois utile de reproduire ici, à l'usage des latinistes historiens, les principales observations de M. Halphen : « Le problème des grandes invasions, dit-il, est un de ceux qu'il faut essayer de résoudre par une organisation plus rationnelle de la recherche scientifique... Il déborde le cadre des compétences individuelles, des spécialités historiques, et, mieux encore, du compartimentage des historiens par nations et par continents. Mais... on est arrêté à tout moment par l'insuffisance et le manque de coordination des travaux d'approche... Il nous paraîtrait hautement désirable qu'une commission fût nommée, composée non pas seulement d'historiens, mais aussi d'archéologues, de linguistes, d'anthropologues, de géographes, qui se proposeraient : 1° de faire le départ entre ceux des problèmes communs qu'on peut tenir pour résolus

et ceux à propos desquels des recherches nouvelles s'imposent; 2° d'orienter ces recherches mêmes et de servir de trait d'union entre des savants qui trop souvent s'ignorent et travaillent, chacun de son côté, selon des méthodes discordantes... La mise au point des questions qui seront soulevées nécessitera sans doute quelque chose de plus qu'une coopération des esprits. Pour mener à bien les recherches que nous entrevoyons, il faudra souvent créer des instruments de travail qui nous manquent. Des recherches particulières ont montré ce qu'on peut attendre, entre autres, de l'établissement d'une cartographie archéologique, ethnographique et linguistique. L'histoire des grandes migrations ne deviendra rigoureusement scientifique que le jour où nous disposerons d'atlas enregistrant... les découvertes multiples et diverses dont les chercheurs du monde entier enrichissent journellement notre bagage de connaissances générales touchant le passé des peuples répartis sur la surface du globe. Il nous faudra aussi des répertoires d'archéologie comparative permettant des rapprochements suggestifs, tels que ceux dont un savant comme M. Rostovtzeff a su tirer un si étonnant parti. Il nous faudra des éditions et des traductions de textes aussi, car, dans l'état actuel des choses, l'historien est gêné à tout moment par les difficultés extrêmes de documentation qu'il rencontre dès qu'il s'aventure hors des sentiers battus ».

Ce programme s'applique en principe à l'histoire du moyen âge, mais en fait, comme le fait paraître avec évidence le livre récent de M. F. Lot (cf. le compte-rendu publié dans cette Revue, ci-dessus, p. 247 et suiv.), et comme le prouvent les longues polémiques qui ont occupé les historiens pendant ces dernières années, les problèmes relatifs à la fin du monde antique et à ce qu'on appelle le pré-moyen âge sont si enchevêtrés que le même champ est ouvert et que les mêmes méthodes s'imposent aux historiens qui partent d'au delà comme à ceux qui viennent d'en deçà.

C'est là la conclusion qui ressort en particulier des observations présentées par M. M. Gelzer au cours d'une conférence du Congrès de Weimar en 1926, publiée dans la *Historische Zeitschrift*, 1927, vol. CXXXV, p. 173 et suiv. M. Gelzer prend à tâche d'aiguiller les historiens vers cette période, la moins scientifiquement étudiée et la plus prometteuse de résultats, qu'il appelle « die Spätantike ». Reprochant à Mommsen, à von Gutschmid, à E. Schwartz, de l'avoir négligée, aux historiens récents, F. Jacoby et H. Dessau, de s'imposer comme limite une date conventionnelle, celle du concile de Nicée, à la grande Histoire de Seeck en six volumes d'être tendancieuse, en ce qu'elle appelle ruine ce qui n'est qu'une métamorphose, aux historiens en général d'abandonner aux théologiens la charge d'étudier les origines chrétiennes, M. Gelzer conclut à peu près en ces termes : « La science de l'antiquité se trouve en face d'une double tâche : d'abord assurer au monde moderne le bénéfice des valeurs qui nous ont été conquises par l'humanisme passé et ré-

cent en réincorporant à l'antiquité une période qui en a été indûment détachée, ensuite éclairer les correspondances qui unissent notre histoire présente à l'histoire d'un passé méconnu. Avec ce programme, les historiens sont assurés de trouver plaisir et profit dans l'étude d'une des périodes de l'histoire les plus chargées de passé et les plus riches d'avenir. »

Dans ce même ordre d'idées, il convient peut-être de signaler un programme de recherches que suggère une lecture attentive du livre de M. F. Lot (cf., par exemple, p. 196 et suiv.); ce serait de travailler à définir dans l'antiquité finissante — et peut-être à toutes les périodes de l'antiquité — le rôle de ce qu'on appelle l'esprit public. Il s'agirait surtout de recueillir des matériaux, faits et textes, propres à nous faire connaître quelle a pu être à une époque donnée la partie de la population intéressée aux idées, à la culture, à la vie politique, dans quelle mesure cet esprit public a pu se constituer, se développer, s'atrophier, et quelle en a été l'action sur la marche de l'histoire. C'est dans ce sens, comme je l'ai indiqué brièvement dans le compte-rendu du livre de M. Lot, qu'on pourrait peut-être avoir l'ambition d'ajouter à son œuvre, en profitant de ce qu'il a ouvert la voie et déblayé le terrain. Avis aux latinistes, que ce livre invite si heureusement à élargir leur champ de recherches.

— Dans un domaine voisin, celui de l'histoire des religions, les travailleurs auront intérêt à consulter une note de M. J. Toutain sur *La méthode à suivre dans l'étude des religions de la Grèce et de Rome* (*Actes du 1er Congrès national des historiens français*. Paris, Rieder, 1928, p. 22 et suiv.). Les observations de M. Toutain, rapprochées de celles qu'il a présentées dans cette *Revue* (1928, p. 200 et suiv.; 1929, p. 126 et suiv.) à propos des belles études de M. J. Bayet, sont propres à inspirer et à guider les recherches.

— Un domaine éternellement ouvert à l'activité des chercheurs est celui des fouilles archéologiques, et là plus que partout ailleurs une orientation précise est indispensable.

En dépouillant le dernier volume des *Notizie degli scavi*, j'ai noté une intéressante série d'articles de M. P. Marconi (1928, p. 482-510) sur les documents relatifs à la préhistoire sicilienne. Sur le sol de la Sicile se sont déroulés, jusqu'à l'époque chrétienne, plus de quinze siècles de civilisation; M. Marconi rappelle fort utilement les points obscurs de cette longue histoire : « histoire de l'expansion grecque au VIe siècle à l'intérieur de l'île, limites des différents États, villes occupées ou fondées; sur tous ces points nos données sont si confuses et si imprécises qu'on ne peut guère travailler qu'avec le secours de la fantaisie » (p. 510). Autre point obscur : l'histoire punique de la Sicile; une étude de M. Marconi sur Palerme montre que « la Sicile

carthaginoise mérite d'être étudiée plus qu'elle ne l'a été jusqu'ici; les savants tant italiens qu'étrangers qui ont fait l'histoire de la civilisation punico-phénicienne en ont d'ordinaire négligé les traces en Sicile » (p. 489). Enfin, en remontant plus haut, M. Marconi signale que pour la préhistoire les documents sont ou insuffisamment relevés ou imparfaitement publiés et étudiés, de sorte qu'il nous est encore impossible d'en établir une chronologie (p. 492 et 493). Il faudra se reporter aux articles précités de M. Marconi pour se rendre compte de tout ce qu'il reste à faire dans ce riche domaine. A qui cherche un initiateur et un guide, je signale, outre M. Marconi lui-même, d'une part M. B. Pace, qui dans les *Notizie degli scavi* de 1919, p. 82 et suiv., s'applique à orienter les recherches sur la période punique, et M. P. Orsi, qui dans les *Monumenti antichi degli Lincei*, t. XX, déplore que de nombreux sites, propres à nous éclairer l'histoire de la Sicile centrale, restent encore à explorer.

Dans le même volume des *Notizie* (1928, p. 133-175), M. G. Calza signale aux archéologues l'importante découverte faite récemment à Ostie d'un cimetière païen dont l'exploration méthodique s'impose. Les documents qu'on en peut attendre intéressent deux générations de la fin du IIe siècle de notre ère.

Pour la région même de Rome, M. H. St. Jones, dans un article du *Journal of theological studies*, t. XXVIII, p. 30-48, à propos des fouilles pratiquées sous l'église San Sebastiano, dresse le plan de tout ce qui reste de questions à étudier touchant la « Memoria apostolorum » de la via Appia. Le problème soulevé par ces fouilles a été l'objet d'abondantes controverses dans ces dernières années entre historiens et archéologues. Peut-être est-il mûr pour un examen d'ensemble.

Enfin, avant de quitter le domaine de l'archéologie italique, et pour ceux qui n'ont pas les moyens de participer au travail des fouilles (c'est le cas, je pense, aujourd'hui, de tous les non-Italiens), je cueille encore dans un article de M. R. Lanciani, *Bullettino della Commissione archeologica comunale in Roma*, t. L, 1922, p. 3 et suiv., une idée propre à inspirer des recherches utiles. M. Lanciani recommande l'étude des ateliers d'artistes, surtout sculpteurs, de la Rome ancienne. En utilisant, dit-il, les livres XXXV-XXXVI de Pline et les recherches faites jusqu'ici par G. Kaibel et E. Lewy sur les signatures d'artistes, on pourrait amorcer l'établissement d'une sorte de répertoire artistique de Rome au temps le plus brillant de son histoire.

Et ceci nous rappelle la nécessité, maintes fois signalée, d'une édition scientifique de Pline l'Ancien... Mais Pline nous amène à la philologie, que je réserve pour une prochaine Chronique, en m'excusant d'être aujourd'hui (une fois de plus!) sorti de mon domaine.

J. Marouzeau.

LE LATIN DANS LES EXAMENS

(Suite [1]*)*

II. — AU BACCALAURÉAT

Appelé au cours de sessions récentes à corriger ou à interroger pour le latin des candidats au baccalauréat, je me disposais à exprimer ici mon épouvante et mon découragement, quand m'est tombé sous les yeux un article où mon collègue et ami M. A. Grenier exprime avec force précisément ce que j'avais à dire (*Revue universitaire*, 1929, p. 311 et suiv.).

Voici les constatations qu'il a pu faire au cours de la session d'octobre 1928 : « Aucune connaissance de la grammaire, surtout la plus élémentaire, aucune précision dans l'emploi des temps ni des modes, pas la moindre idée de la propriété des termes; les contresens... témoignent d'une profonde ignorance de l'histoire ancienne... ». M. Grenier cite quelques beaux spécimens des monstruosités qu'il a rencontrées. J'en ai à offrir de meilleurs, si j'ose dire.

Veut-on de simples absurdités? — Je cite textuellement, en respectant, si j'ose dire, jusqu'à l'orthographe : « Quel est celui qui parce que chacun meure raisonnablement avec une âme égale meure très sottement avec une âme impure. Est-ce que l'âme ne nous semble pas ainsi, plus elle distingue et plus au loin son éclat est affaiblit par celle-ci, désire être envoyé vers des lieux meilleurs et ne veut même pas voir ceux-ci. » La fin de ce même passage devient dans une autre copie : « N'est-il pas vrai que cette âme a été unie a vous qui comprend le plus et le plus long, se voir parti vers le meilleur celle-ci d'autre part. » Et dans une troisième : « Est-ce que cette âme qui s'apprécie davantage et plus longuement, est vue de vous, je prends pour point de départ qu'elle voit vers des choses meilleures, et celle-ci dont l'épée est émoussée ne voit-elle pas. » — Voici encore ce que devient un même texte dans deux copies, d'une part : « D'abord les livres furent lus par des amis qui étaient présents à ce moment-là; bientôt, alors qu'ils étaient divulgués à beaucoup de lecteurs, Q. Petilius, le préteur de Rome, désireux de lire ces livres les emprunta à L. Petilius. L'emploi en était familier à celui-ci, de telle

1. Cf. cette *Revue*, 1929, p. 38 et suiv. : *Le latin aux concours d'agrégation.*

sorte que Q. Petilius lut l'écrivain lui-même. En ayant lu la plus grande partie, lorsqu'il se fut aperçu que la plupart des idées devait détruire la religion, L. Petilius dit qu'il allait jeter lui-même ces livres au feu; avant de faire cela, il lui permit de s'en servir, et Q. Petilius vérifia si il y avait quelque chose soit de droit soit d'assistance qu'il estimât dans ces livres qu'il allait rendre; ceci fut fait par lui de très bonne grâce. » Même passage dans une autre copie : « En présence de ses amis, spectateurs de cette exhumation, L. Petilius d'abord retira les corps des enfants, plus tard les dépouilles furent déposées dans le caveau d'une famille choisie. Q. Petilius préfet de Rome qui s'adonnait aux études obtint de Petilius les corps des enfants de Numa Pompilius. Cet acte lui fut facile pour la bonne raison qu'il les déroba au scribe. Comme presque toujours les restes des personnages illustres étaient destinés à être jetés dans le feu, L. Petilius avait déclaré que les enfants allaient être incinérés. Avant de faire cet acte, avant d'en prendre la permission, il jugeait que les enfants devaient lui être rendus soit par le choix soit par la force. Il était décidé à faire agir tout son crédit pour cela. »

Veut-on des exemples de baroques confusions de mots? — « Libros Numae » sont « les enfants de Numa »; « ullius rei » est traduit par « d'aucun roi »; « tanta esse conatos » par « tellement ils sont connus »; « patruum tuum » par « de tes aïeux »; « commotus genere uerborum » devient « excité par la voix des verbes »; « actionis genere commotior », « maltraité par le procès de son beau-frère »; « duo fasces candelis inuoluti », ce sont « deux faisceaux enroulés autour de flambeaux », ou tout simplement « deux paquets de chandelles »; « more senum » remporte la palme avec « mort vieux » ou « bêtement à six »; — non, ce qui remporte la palme, c'est la phrase « consursus hominum oratorem canorum desiderat », pour laquelle on trouve : « l'orateur désirait la concurrence des hommes et le bruit », ou « l'affluence de tant de gens qui en parlent sans cesse », ou « l'assemblée des vieillards », ou « la réunion des honnêtes gens », ou « le son des instruments de musique », ou « un concours » soit « de chant », soit « de cheveux blancs », ou enfin « l'incendie et le bruit des chiens »...

Veut-on des monstruosités historiques? — Le datif « M. Canuleio » est interprété par « Monsieur (en toutes lettres) Canuleio »; « Dolabella consularis », c'est « Dolabella, femme du consul » (Dolabella femme, parce que Bella !)... Est-ce assez? J'ai peur qu'on ne soupçonne que quelques candidats ont voulu se payer la tête du correcteur. Mais le jour de l'examen les plus fortes têtes ne se risquent guère à plaisanter, et à lire ces pauvres copies on surprend plutôt soit chez certains les affres du désespoir (il y a parmi les coupables de ces monstruosités de douces et tremblantes jeunes filles), soit chez d'autres la résignation à l'absurde inévi-

table; chez tous, en tout cas, il faut consentir à reconnaître l'aboutissement fatal d'études viciées dès leur principe.

Et alors se pose la question que M. Grenier aborde courageusement : « On se demande avec angoisse quel profit intellectuel ces malheureux ont pu tirer des exercices de latin qui leur ont été imposés. Connaissance de l'antiquité? Néant. Connaissance plus approfondie de la langue française et des moyens d'expression d'une idée? N'en parlons pas. Habileté à suivre une pensée étrangère et à l'exprimer? Hélas! tel devrait être le meilleur résultat des exercices de traduction. Or, au contraire, des traductions essayées au hasard, sans aucune des connaissances de vocabulaire et de grammaire qui fournissent le moyen de pénétrer rationnellement le sens d'un texte et d'en saisir les nuances, n'ont pu habituer l'esprit qu'à l'imprécision et au vague. Les élèves ne s'étonnent plus de ne pas comprendre. Le brouillard est devenu leur élément naturel. Tout le travail qu'on leur a imposé n'a abouti qu'à un renoncement à l'intelligence... Nous ne craignons pas de le dire : ils ont fait pis que perdre leur temps. » Je suis tout à fait de l'avis de M. Grenier. La pratique de la version, pour les auteurs des copies dont j'ai donné des extraits, et pour dix, vingt, cinquante autres dans chaque série d'examen, aura été un apprentissage du non-sens, un encouragement à ne pas comprendre, un acheminement vers un état pour lequel l'élève n'a que trop de propension : l'acceptation sereine de l'inintelligible.

Le remède? — On en propose ordinairement de trois sortes :

1° Améliorer les méthodes d'enseignement? — Dans cet ordre d'idées on a proposé — et je suis de ceux qui ont proposé — toutes sortes de panacées : enseignement par les textes, méthode orale, explication linguistique... que sais-je encore? S'il est vrai qu'on ne fera jamais trop d'efforts pour réformer la méthode, il n'en reste pas moins que ce remède idéal est le plus difficile à appliquer.

2° Renforcer l'étude du latin; revenir par exemple au nombre d'heures qu'on imposait autrefois? — Illusion, selon moi. Prolonger l'enseignement du latin, ce serait prolonger l'incompréhension du latin. — Nous savions mieux le latin, dit-on, quand nous avions plus de temps pour l'apprendre. — Qui, nous? Ceux qui parlent ainsi sont des pédagogues, des professeurs, des gens du métier, ceux que de bonnes études destinaient à devenir universitaires; ce sont d'anciens bons élèves, qui jugent, je le crains, par leurs souvenirs de bons élèves, en vertu d'une expérience exceptionnellement favorable. Pour moi, quand j'évoque les versions latines de la queue de ma classe, au temps où notre horaire de latin envahissait la semaine, j'ai l'impression qu'elles auraient pu concourir plus d'une fois avec celles que je viens de citer. Il y a des élèves (c'est peut-être une minorité) qui n'apprendront jamais le latin; il y a des élèves (c'est certainement une majorité) qui ne l'apprendront jamais de

manière à en tirer profit. Pourquoi? Peut-être parce que l'apprentissage d'une langue morte présente des difficultées qui ne sont comparables avec aucune autre. Mais ceci est une autre affaire, et mériterait d'être démontré à loisir.

3° Supprimer l'étude du latin, et la remplacer par exemple par une étude plus méthodique du français et des langues modernes, avec lectures, explications, leçons de choses, appel aux sciences historiques, à la linguistique, avec aussi un enseignement des choses de l'antiquité? La thèse est défendable et, en tout cas, n'est pas scandaleuse, comme on le proclame volontiers dans certains milieux dits « latinistes », — à condition naturellement d'assurer la préparation latine de ceux qui auront à enseigner les langues occidentales et le français en particulier, vu qu'on peut bien les apprendre, mais difficilement les enseigner sans savoir le latin. — Mais l'expérience du latin au bachot, si effrayante qu'elle soit, ne conduit pas fatalement à cette condamnation en bloc.

Car cette expérience est aussi par certains côtés encourageante. Quelques copies (oh peu!) attestent de telles qualités de finesse, de sens logique et critique, d'intelligence nuancée, qu'on regretterait que leurs auteurs n'aient pas été soumis à l'épreuve du latin, et qu'on ne peut s'empêcher de penser que ceux-là ont vraiment tiré profit de leurs études classiques. Mais précisément ces rares copies donnent l'impression que le latin est une nourriture de luxe, et qui doit être ménagée; qu'il possède une valeur éducative exceptionnelle, mais pour ceux qui sont en état de l'assimiler; que, pour qui en peut surmonter par un effort moyen les difficultés essentielles, il est une acquisition sans pareille; mais qu'il reste un leurre pour la foule des inaptes, quelque temps qu'on leur donne pour l'apprendre, quelque place qu'on lui fasse dans les programmes, et, j'en ai peur, quelque méthode qu'on emploie pour l'enseigner.

Telles sont les réflexions que m'a suggérées une expérience analogue à celle de M. Grenier, analogue, je pense, à celle de tous mes collègues. Je les soumets, sans conclure aujourd'hui, à ceux qui ont la charge d'ordonner les programmes pour le plus grand bien des élèves et pour le plus grand bien du latin. Mais il appartient aux latinistes groupés dans notre Société de prendre conscience du mal et d'y chercher remède; j'ajouterai qu'à mon avis ils ne devront pas reculer devant les solutions hardies, s'ils ne veulent pas risquer d'être dépassés par les événements.

J. Marouzeau.

RAPPORTS ET MÉMOIRES

I

ESSAI SUR LA STRUCTURE DRAMATIQUE DES COMÉDIES DE PLAUTE[1]

PAR Mlle A. FRETÉ

Licenciée ès lettres,
Diplômée de l'École pratique des hautes études.

PREMIÈRE PARTIE

LES COMÉDIES DE PLAUTE SONT-ELLES DIVISÉES EN ACTES[2]?

Nos éditions de Plaute[3] indiquent, pour chaque pièce, une division traditionnelle en cinq actes. Cette division ne vient pas des manuscrits, qui se bornent à séparer les scènes en plaçant au début de chacune d'elles la mention plus ou moins exacte des interlocuteurs. Elle est l'œuvre de J. B. Pius, qui l'a établie dans le commentaire de son édition de Plaute (1500), en s'inspirant du travail analogue fait par Donat pour Térence, au IVe siècle après J.-C. La division de Pius, reprise par Angelius dans son édition de 1514, est arrivée jusqu'à nous. Les philologues modernes, frappés par ses imperfections graves, ont mis en question la légitimité d'un tel travail. Est-il vrai que Plaute ait porté à la scène des comédies composées de cinq actes, ou même d'un nombre quelconque d'actes?

1. Le présent travail a profité des encouragements et des conseils de M. Marouzeau, à qui je suis heureuse d'exprimer ici ma vive reconnaissance.

2. Il n'est question ici que de la division des pièces de Plaute. Mais Térence présente lui aussi des entr'actes indiscutables, et l'analyse dramatique de ses six comédies aboutit à une division réelle en cinq actes.

3. Les vers des comédies de Plaute sont cités d'après la numérotation de Lindsay (édition d'Oxford), et, sauf discussion particulière du texte, d'après les leçons adoptées dans la même édition. Donat et Evanthius sont cités d'après l'édition de Wessner.

Témoignages antiques.

Les témoignages antiques, extérieurs aux comédies elles-mêmes, sont très embarrassants. Deux seulement se rapportent d'une manière incontestable aux comiques latins; il est d'ailleurs hors de doute que leur contenu concerne indistinctement la technique de Plaute comme celle de Térence : ce sont le commentaire de Donat sur les comédies de Térence et le petit ouvrage annexe d'Evanthius sur l'art dramatique. Les deux témoins sont d'autorité inégale. Donat, bien entendu, mérite de retenir davantage l'attention.

Donat affirme (*Ad. praef.*, 1, 4) : *Hoc etiam, ut cetera huiusmodi poemata, quinque actus habeat necesse est, choris diuisos a Graecis poetis.* Les mots *Cetera huiusmodi poemata* paraissent bien clairs; ils désignent évidemment les comédies « palliatae ». Donc, pour Donat, toute comédie latine « palliata » doit présenter cinq *actus*; le mot « actus » s'entendant comme en français « acte », ce qui résulte sans doute possible de la division même par lui établie : il s'agit de portions de la pièce, nettement isolées de ce qui précède et de ce qui suit, telles qu'aucun des personnages qu'on y voit en action ne demeure en scène, une fois les dernières paroles prononcées. En d'autres termes, l'acte est limité par deux vacances de la scène. Donat exprime lui-même cette définition de l'acte (*An. praef.*, 2, 3, 21 et suiv.) : *Est igitur attente animaduertendum, ubi et quando scaena uacua sit ab omnibus personis, ita ut in ea chorus uel tibicen obaudiri possint; quod cum uiderimus, ibi actum esse finitum debemus agnoscere.*

Une bonne partie de la créance qu'on accorde à Donat vient de ce qu'il a recueilli la substance des ouvrages de Varron. Sa doctrine sur les actes semble bien avoir précisément cette origine. Varron avait peut-être écrit un traité sur ce sujet : Charisius (Keil, p. 95) admire le cinquième livre « De actionibus scenicis » de Varron, et le catalogue de saint Jérôme lui attribue — de façon fâcheusement énigmatique — « de actionibus scenicis III; de actis scenicis III »; mais, quoi qu'on doive penser de ces références et du contenu de l'ouvrage qu'elles visent, Donat lui-même cite l'opinion de Varron (*Hc. praef.*, 3, 6) et paraît étayer sa doctrine sur cette rassurante autorité.

Malheureusement, à y regarder de plus près, on s'aperçoit que

Varron, cité par Donat, ne constate pas : il plaide. *Docet autem Varro neque in hac fabula neque in aliis esse mirandum, quod actus impares scaenarum paginarumque sint numero...* Que Varron ait senti le besoin d'un tel avertissement, et l'ait fait sur ce ton, cela prouve que sa division en actes était une œuvre d'érudition; il faut persuader le lecteur par des arguments, lui faire partager une conviction : c'est qu'on ne peut le mettre en présence des faits. Varron se trouvait déjà, devant ces manuscrits de théâtre vieux de soixante-quinze ans, dans une situation comparable à celle des modernes; l'expérience directe d'une mise en scène vivante lui faisait défaut. Donat, d'ailleurs, ne fait pas mystère des difficultés de la division : *Actus sane implicatiores sunt in ea et qui non facile a parum doctis distingui possint...* (*Eu. praef.*, 1, 5). *Difficile est diuisionem actuum in Latinis fabulis internoscere obscure editam...* (*An. praef.*, 2,3). Et comme il explique ces obscurités par la volonté de l'auteur dramatique latin, soucieux d'empêcher son public de lui échapper avant la fin de la comédie, on en vient naturellement à douter d'une théorie à demi contredite par le théoricien même. Sont-ce des entr'actes, ces coupures soigneusement dérobées au public? Sont-ce des actes, ces morceaux de pièce que le poète inquiet enchaîne subrepticement? ... *Tenendi spectatoris causa uult poeta noster omnes quinque actus uelut unum fieri...* (*Eu. praef.*, 1,5). N'est-ce pas comme si Donat disait : « Il n'y a pas, dans la structure de nos comédies latines, de divisions marquées; mais, comme les originaux grecs en possèdent, les savants jugent à propos d'en introduire de correspondantes dans les pièces latines »? Et dès lors il ne nous reste de la théorie de Donat, claire et satisfaisante au premier abord, que la constatation d'une tradition savante en faveur de la division en cinq actes des « palliatae ».

Evanthius ne modifiera pas notre impression sceptique. Il dit, dans son traité « de fabula », que, la comédie grecque étant arrivée dans son développement au type à cinq actes séparés par des chœurs, Ménandre supprima les chœurs en conservant seulement leur place. Cela pour empêcher la défection de certains spectateurs qui profitaient de la suspension de l'action dramatique pour s'en aller en cours de représentation. Et les comiques latins, ajoute-t-il (3,1, *in fine*), ne laissèrent même pas subsister la place des chœurs, si bien que la division en cinq actes est difficile à re-

trouver dans leurs pièces. Le témoignage d'Evanthius, au moins en ce qui concerne les motifs de Ménandre, paraît bien suspect : des spectateurs disposés à quitter le théâtre pendant l'exécution des chœurs devaient se sentir moins gênés encore pour s'en aller quand le spectacle était entièrement suspendu. D'autre part, on se demande parfois si, pour Evanthius, la théorie des cinq actes ne se confond pas avec la notion des cinq personnages progressivement introduits par les comiques grecs dans des pièces plus simples à l'origine (2,2; 3,1). « Euanthius, malus auctor... », dit Ussing dans ses *Prolégomènes*... Mais enfin, dans la mesure où il peut inspirer quelque confiance, il appuie auprès de nous la théorie de Donat, ni plus ni moins; comme lui, il pose le principe de la division en cinq actes; comme lui et plus explicitement encore, il laisse voir que la théorie s'étaye sur l'étude de la comédie grecque, et que les savants l'appliquent assez péniblement aux pièces latines.

Chez Donat et chez Evanthius, cette division matérielle en cinq actes se distingue bien de l'autre division en πρόλογος, πρότασις, ἐπίτασις, καταστροφή, qui porte, elle, sur les faits de l'intrigue et la marche de l'action, non sur la succession des scènes (voir Evanthius chapitre 7, Donat *Eu. pr.* 1,5, *Ph. pr.* 1,5). Donat apprécie la marche des diverses pièces, du point de vue littéraire, en se servant de ces termes, et l'on voit aisément que cette division n'a aucun rapport essentiel, pour lui, avec la division en actes.

On cite souvent les vers d'Horace (*Ep. aux Pisons*, 189 et suiv.) :

> *Neue minor, neu sit quinto productior actu*
> *fabula, quae posci uult, et spectata reponi.*

On a soutenu (Leo, *Plaut. Forsch.*, p. 230) que, dans le morceau dont ces vers font partie, Horace ne parle que de la tragédie, et qu'à elle seule appartiendrait la division en cinq actes; le doute est d'ailleurs malaisé à dissiper, et il y aurait beaucoup à dire sur la composition de l'Épître aux Pisons. On a dit aussi qu'Horace exprimait là une théorie hellénistique (cf. Jensen, *Philodem, Ueber die Gedichte*, sur les rapports d'Horace et de Néoptolème de Parion); cela encore est possible. En tout cas, même si Horace parle de la comédie, et des traditions latines, que pourra-t-on tirer de son témoignage? La certitude qu'il existait, au temps d'Horace, des divisions dramatiques appelées « actus » dans les comédies,

et aussi que le nombre de ces « actus » était variable; car Horace recommande le nombre cinq, en constate l'excellence, mais ne formulerait pas ainsi sa règle si elle était suivie par tous les auteurs. Rien de tout cela ne s'applique nécessairement au théâtre de Plaute et de Térence.

Le terme « actus », avec sa valeur technique, est assez fréquent dans la langue. Non pas chez les anciens auteurs : Plaute n'a jamais employé le mot; Térence, dans le second prologue de l'Hécyre, dit « primo actu », mais il est clair que le sens est « au début de l'action » (« in prima fabula »). Varron dit souvent « actus » au sens de « partie », « morceau » (*R. r.*, 1,26,1; 2,5,2, etc.). Mais, chez Cicéron par exemple, « actus » est pris maintes fois au sens d'*acte* dramatique, et dans des cas où une comparaison précise avec une pièce de théâtre est hors de doute; les références sont nombreuses; citons seulement : *Phil.* 2,34; *Cat. m.* 5,70; *Epist.* 5,12,6; et le fameux passage *Ad Q. fr.* 1,1,46 : *Illud te ad extremum et oro et hortor, ut, tamquam poetae boni et actores industrii solent, sic tu in extrema parte et conclusione muneris ac negotii tui diligentissimus sis, ut hic tertius annus imperii tui tamquam tertius actus perfectissimus atque ornatissimus fuisse uideatur.* (Bien entendu ce texte ne peut être invoqué en faveur d'une théorie de division en trois actes. Le nombre trois n'a d'autre origine que les trois années de gouvernement en question. Même si les traditions consacrent au théâtre le chiffre 5, Cicéron ne comparera pas à un cinquième acte la troisième année d'exercice de son frère...) De ce que ces passages, entre autres, montrent la notion des actes, voire des cinq actes, familière au public latin, il ne s'ensuit pas que la même notion ait eu cours à l'époque de Plaute. A plus forte raison refusera-t-on de s'appuyer sur le témoignage du morceau célèbre de Marc-Aurèle (Εἰς ἑαυτὸν 12,36), où le grec μέρος a le même sens technique que notre « actus » et où l'auteur parle des pièces à cinq actes comme d'un type usuel, et compare la vie humaine à une pièce inachevée. Les mêmes objections valent toujours : S'agit-il de comédie? S'agit-il d'une règle contemporaine de Plaute? La division en un nombre quelconque d'actes n'est-elle pas plutôt une théorie postérieure, consacrée dans la suite par la pratique des auteurs? Les grammairiens n'ont-ils pas tenté d'appliquer à l'analyse d'œuvres anciennes un système récent et d'origine étrangère?

La comédie grecque.

L'étude de la comédie grecque pourrait peut-être nous éclairer. Malheureusement nous savons fort peu de chose sur la structure de la comédie nouvelle, qui se présente à nous à l'état de fragments. Ce que nous pouvons contrôler directement, c'est l'état de la comédie ancienne, où les chœurs marquent les divisions de l'action. (Et ces divisions, contrairement à ce qu'affirme Evanthius, ne sont pas toujours au nombre de cinq chez Aristophane.) Quant à Ménandre, les fragments que nous possédons de ses pièces présentent plusieurs fois la mention χοροῦ, qui paraît annoncer une pause de l'action, occupée par des parties lyriques. Il semble clair, pour deux exemples, qu'il s'agit d'un κῶμος[1]. (Evanthius de nouveau paraît donc se tromper, puisqu'il dit que seule la place des chœurs subsiste dans Ménandre.) On constate aussi que la vacance de la scène n'est pas nécessairement accompagnée de la mention χοροῦ. D'autre part, sur le nombre et la nature des divisions marquées par χοροῦ, les hypothèses des philologues divergent; Wilamowitz[2] conclut à la division en cinq actes quasi obligatoire au temps de Ménandre, Hauler[3] pense que ces pauses remplies par des intermèdes musicaux ne coïncident pas nécessairement avec des divisions de l'action (ceci d'ailleurs est une autre question, les divisions scéniques et les divisions logiques n'étant pas nécessairement en coïncidence). Évidemment de telles discussions manquent de données de fait assez nombreuses et solides pour les étayer. Loin de fournir une aide aux recherches sur les divisions de la comédie latine, ces notions trop vagues incitent plutôt les théoriciens de la comédie grecque à s'aider de Plaute et de Térence[4]. Et d'ailleurs, fût-il prouvé que la comédie nouvelle des Grecs comportait une division en actes, on ne serait pas sûr d'en trouver le reflet dans les adaptations latines.

L'absence totale d'entr'actes est-elle imaginable?

Un raisonnement théorique ne saurait avoir aucune valeur en pareille matière. Il nous paraît normal qu'une pièce, si elle n'est

1. Cf. G. Burckhardt, *Die Akteinteilung in der neuen griechischen und in der römischen Komödie*, Bâle, 1927, p. 5 et 6. Et sur la mention χοροῦ, Leo, *Hermes*, 43, p. 166.
2. *Menander, Das Schiedsgericht*, Berlin, 1925, p. 120.
3. *Einleitung zu Phormio*, Leipzig, 1913, p. 52.
4. Cf. l'ouvrage cité ci-dessus de Mlle Burckhardt.

pas très brève, soit divisée en actes, illogique que les diverses phases de l'action s'enchaînent sans repos pour le spectateur : simple effet de l'accoutumance chez des Occidentaux habitués à une telle présentation dramatique; préjugé d'esprits rompus à l'analyse, désireux d'isoler les faits, comme les notions, pour les mieux pénétrer. Pourquoi une comédie latine n'aurait-elle pas donné en spectacle, comme certaines pièces exotiques, une succession ininterrompue de démarches? Le spectateur serait-il incapable de les suivre? Mais les pièces sont relativement courtes, les intrigues assez simples et se ramenant à des types connus; les explications sont fréquentes, répétées parfois pour le cas de distraction du public. L'intérêt ne peut-il se soutenir également d'un bout à l'autre? Mais les changements de rythme, l'alternance du « parlé » et du « chanté », des scènes mouvementées et des scènes calmes, tout cela peut réveiller au besoin l'attention languissante. L'entr'acte est-il toujours, pour le spectateur moderne, un repos souhaité, et dispose-t-il toujours à bien goûter la suite du spectacle? On pourrait faire son procès, du point de vue dramatique, aussi bien que son éloge. C'est plutôt comme un repos de l'acteur que l'entr'acte paraît s'imposer; certains protagonistes, presque constamment en scène, soutiendraient difficilement leur rôle sans des interruptions notables. Cependant, même de cela, nous ne sommes pas juges infaillibles; et d'ailleurs, quel qu'ait pu être le système latin, nous n'avons pas à le préjuger.

Témoignage des comédies elles-mêmes.

Il est bien évident qu'une seule méthode s'offre : interroger les pièces latines en elles-mêmes. Les grammairiens parlent de pauses dues à la vacance de la scène : y en a-t-il? Sinon, les théories les plus séduisantes sur la division en actes ne sont que rêveries. Mais si, quelque part, dans une de nos comédies, il est indiscutable que l'action dramatique s'interrompt, laissant le spectateur dans l'attente, notre attitude change : nous présumons l'existence d'entr'actes, et nous devons alors, par l'étude minutieuse des pièces et l'interprétation des moindres indices, nous obstiner à les déceler.

Or, un passage du *Pseudolus* éclaire la situation de manière inespérée. L'esclave Pseudolus, resté seul en scène au v. 561, se dispose à duper le vieillard, mais n'a pas encore la moindre idée

de sa fourberie; il demande aux spectateurs la permission de se retirer à l'intérieur de la maison pour y réfléchir; cela ne sera pas long, et l'on charmera leur attente en leur jouant un air de flûte.

566 *. . . . . atque etiam certum, quod sciam,*
quo id sim facturus pacto nihil etiam scio,
nisi quia futurumst. nam qui in scaenam prouenit,
nouo modo nouom aliquid inuentum adferre addecet;
570 *si id facere nequeat, det locum illi qui queat.*
concedere aliquantisper hinc mi intro lubet,
dum concenturio in corde sycophantias.
** * * exibo, non ero uobis morae*[1]*;*
573a *tibicen uos interibi hic delectauerit.*

A 574, reparaît Pseudolus anticipant sa victoire : il a non seulement imaginé, mais mûri sa fourberie, il est sûr de triompher, ses adversaires seront réduits à merci.

Voilà une suspension de l'action dramatique qui répond bien à la notion d'*entr'acte :* aucun acteur n'est plus en scène; la suite de l'action dépend d'une trouvaille de Pseudolus; cette trouvaille, Pseudolus la présentera plus tard au public; en attendant celui-ci n'aurait rien pour se distraire, on lui offre un divertissement sous forme d'intermède musical. L'apostrophe ou l'allusion au public est usuelle dans Plaute; nulle part ailleurs elle ne sert à annoncer une pause ou un intermède, mais bien des fois renseigne les spectateurs sur l'itinéraire d'un personnage (par ex. *Stichus* 673 ss., *Ps.* 1234 s.), suppose les impressions qu'ils ressentent (*Mc.* 160 *dormientis spectatores metuis ne ex somno excites?* cf. *Ps.* 1331 *quin uocas spectatores simul?*), plaisante au besoin un usage ou une convention de théâtre (*Pe.* 159 s., *Po.* 597, *Tn.* 858). Si Pseudolus s'en allait purement et simplement quand on attend de lui l'élaboration d'une ruse, il y aurait surprise et déception. Au lieu de dire banalement « Je rentre pour réfléchir à ma fourberie », il s'excuse de cette absence auprès du public, ce qui est inattendu et plaisant; du même coup, il raille légèrement le caractère artificiel de l'intermède. — Et ce qui prouve, à l'évidence, la volonté de Plaute de suspendre ici l'action, d'introduire

1. Le vers 573 manque dans les mss. autres que *A*, et *A* n'est pas parfaitement déchiffrable; cet accident tout local de l'omission de 573 n'est pas inquiétant pour l'authenticité du passage; aucune faute grave n'altère les vers significatifs.

dans sa pièce une pause dramatique, c'est que rien n'empêchait Pseudolus de rester en scène pour imaginer sa fourberie. Plaute nous montre ailleurs (et en particulier *Ep.* 81 ss., 306 ss.) des esclaves monologuant, essayant d'une idée, puis d'une autre, ébauchant un projet, se frappant le front, faisant de grands gestes de découragement, et prolongeant leur mimique pour le divertissement du spectateur, jusqu'à ce que l'inspiration heureuse surgisse en leur cerveau. Le pittoresque Pseudolus emplirait une jolie scène de pitreries de ce genre. S'il médite dans la coulisse, c'est que le plan de l'auteur comporte un entr'acte à cet endroit.

On ne trouve pas ailleurs, ni chez Plaute ni chez Térence, de déclaration d'entr'acte par les soins de l'auteur. Mais, cet entr'acte-ci avéré, on s'attend à en découvrir d'autres. Comment s'y prendre pour déceler leur existence? A quoi reconnaître leur emplacement?

La condition nécessaire est qu'il y ait « scène vide » : aucun personnage en vue du spectateur, aucune action sur la scène[1]. Mais la vacance de la scène pourra être illusoire; il suffira toujours qu'un personnage nouveau soit déjà apparu à une extrémité du théâtre au moment de la disparition des précédents, pour que la scène soit véritablement occupée et notre « entr'acte » impossible. C'est donc des circonstances dramatiques, des conditions mêmes de l'intrigue, que pourra venir la certitude : si *nécessairement*, à un endroit donné, un laps de temps appréciable doit s'écouler dans l'intervalle de deux scènes successives pour permettre l'accomplissement, hors la vue du public, d'événements dont il sera informé par ailleurs, alors nous pourrons affirmer qu'il y a entr'acte.

Il est facile de se garder ici d'un autre faux semblant : parfois un personnage, entrant dans une maison qui donne sur le théâtre, y fait ou y découvre quelque chose d'insolite; puis quelqu'un sort en exhalant devant les spectateurs ses impressions toutes vives (*Cp.* 515, 908; *Au.* 627). En pareil cas, la scène a pu être effectivement vacante pendant quelques instants, mais sans que le public puisse croire à une pause, dominé qu'il est par la curiosité de ce que va faire le personnage et l'attente d'un résultat entrevu. Pour

1. Donat signale deux écueils, dont le second est bien peu dangereux : un personnage est resté en silence sur le théâtre tandis que les autres disparaissaient; un personnage qui a parlé en fin d'acte entre en scène dès le début du suivant (*Au. pr.* 2, 3).

éviter tout mécompte dans la chasse aux entr'actes certains, il faut reconnaître ce genre d'effet.

Enfin, puisque la recherche doit se faire en contrôlant les agissements des personnages, et en particulier leurs allées et venues, il est bon d'indiquer brièvement les diverses démarches d'un acteur sur la scène. Il dispose de deux accès latéraux aux coulisses, à droite et à gauche ; l'un représente le *chemin de la Place* (celui de la ville, si l'action se passe aux champs), l'autre le *chemin de la campagne* ou *du port* (de la campagne *et* du port, si dans telle pièce, comme la *Mostellaria*, des personnages ont affaire aux deux endroits). De plus, il est souvent fait allusion dans Plaute et dans Térence à une ruelle, *angiportus*, située au milieu de la scène, sur laquelle sont censés donner les jardins des maisons ouvrant sur le théâtre ; cette ruelle est empruntée par les personnages qui se rendent dans un quartier autre que celui de la Place ou du port, et par ceux qui veulent aller à la Place ou au port autrement que par le chemin normal. Tout cela résulte très clairement des explications fréquentes données par les personnages quand ils quittent la scène, parfois même quand ils y arrivent, et permet de se faire une idée assez précise des dispositions du théâtre. Il apparaît aisément, et cela peut se vérifier par l'examen du texte, que le personnage venant d'une coulisse latérale est long à arriver au milieu de la scène, tandis que celui qui vient par la ruelle, c'est-à-dire par le décor de fond, est aussitôt en position pour parler et agir. Enfin, le décor fixe est constitué par des architectures diverses, maisons et temples à l'intérieur desquels pénètrent, au cours d'une pièce, divers personnages, et d'où on les voit sortir.

Cela posé, appliquons-nous à la recherche des entr'actes incontestables.

Dans la *Cistellaria*, au vers 630, Mélénis vient d'apprendre comment Sélénie, sa pseudo-fille, est recherchée par la vraie mère Phanostrate. Mélénis va chez elle chercher Sélénie et laisse la scène vide. (Sa maison, on le voit clairement en plusieurs endroits de la pièce, ne donne pas sur la scène.) Or, au vers 631, elle reparaît, accompagnée de Sélénie et d'une petite esclave. Elle a eu le temps de mettre Sélénie au courant de sa naissance, et de chercher la *cistella* qui donne son nom à la pièce, une corbeille pleine de joujoux (*crepundia*) propres à faire reconnaître la fille de Phanostrate.

Dans le *Trinummus*, au vers 601, l'esclave Stasime entre dans la maison de Calliclès, pour annoncer à la sœur de son maître Lesbonicus et au vieux Calliclès lui-même que la jeune fille est promise à Lysitélès (v. 577-578, 583 ss.). La scène reste vide. Au vers 602, Stasime ressort de la maison avec Calliclès, à qui il a commencé de faire son message. Il y a évidemment une coupure, si brève soit-elle, entre 601 et 602. Et rien ne permet de penser que Stasime ne se soit pas acquitté de la commission de son maître auprès de la jeune fille.

Dans le *Mercator*, au vers 498, Eutychus part pour le port, dans l'intention de rendre service à son ami Charin en soustrayant à Démiphon, père de Charin, la belle Pasicompsa. Au vers suivant 499, le père d'Eutychus, Lysimaque, arrive du port avec Pasicompsa qu'il a achetée pour rendre service, de son côté, à Démiphon. Quand Eutychus revient à son tour (600), il raconte sa déconvenue : arrivé trop tard au port, il a appris que Pasicompsa était achetée et ne sait par qui. Or, s'il n'y avait pas entr'acte entre 498 et 499, il croisait son père avec la belle et se trouvait, sinon renseigné, du moins surpris et amené à pousser une enquête; or il n'a pas le moindre soupçon. Il ne les a évidemment pas vus.

De même, dans les *Ménechmes*, il faut bien admettre un entra'cte 445-446 pour le *prandium* copieux (cf. 222 s.) où Ménechme II entre, 441, et d'où il ressortira, rassasié de bonne chère et d'attentions aimables, 463.

Il y a aussi un *prandium* dans le *Curculion*; il se place au vers 370 et nécessite lui aussi un entr'acte, puisque Curculion entré pour ce *prandium* ressort de la maison après treize vers, repu comme peut l'être un parasite qui revenait de voyage, et pourvu des instructions de Phédrome.

On citerait de même les entr'actes du *Miles gloriosus* 595 (pendant lequel Périplectomène tient son « sénat ») et 946 (où le Miles est abordé à la Place par l'esclave qui lui fait un soi-disant message), de l'*Aululaire* 279 et des *Bacchides* 108, occupés tous deux par les achats de victuailles à la Place; les entr'actes de l'*Epidicus* 606 (où le vieillard Périphane a eu le temps de rejoindre son ami Apécide et d'aller avec lui acheter des lanières pour châtier l'esclave; l'esclave les a vus et entre en scène, 608), et du *Trinummus* 1114, pendant lequel les deux vieillards ont à causer longuement; celui des *Bacchides* 525, où la démarche de Mnésiloque est longue.

Cela fait, outre le *Pseudolus* 573, douze endroits des pièces de Plaute où une pause paraît incontestable. Peut-il, dès lors, y avoir doute sur le principe de la division? Les savants les plus strictement opposés à distinguer des actes dans ces comédies sont obligés de reconnaître la nécessité de quelques interruptions de l'action (c'est le cas d'Ussing, qui, après avoir nié toute division en actes, dresse un tableau des scènes vides, et déclare qu'en quelques cas « pausa aliqua intercesserit necesse est », citant à l'appui l'intermède de flûte du *Pseudolus*[1]). Ils n'y veulent voir qu'un phénomène accidentel, comme une entorse involontaire donnée par l'auteur dramatique à une règle de non-division des comédies. Une telle attitude paraît illogique. Pourquoi ne pas partir du fait, qui est l'existence de pauses indéniables, admettre que la division est la règle, et en rechercher les conditions?

Est-ce le terme d'entr'acte qui paraît impropre? Ce n'est qu'un mot, et l'on pourrait en choisir un autre. C'est un mot commode pourtant. L'essentiel est que la chose existe. Il est bien entendu que l'entr'acte pendant lequel des événements se passent hors la vue du spectateur ne dure pas nécessairement tout le temps que réclamerait leur véritable déroulement. Qu'une convention permette d'abréger à l'extrême la durée des conversations ou actions qui ont lieu dans la coulisse, cela est possible; pourvu que le spectateur ait conscience qu'il y a eu pause, et ne puisse être dérouté, par la suite, en apprenant ce qui s'est passé.

Si la division en actes paraît s'imposer, pourquoi ne pas adopter celle de Pius? C'est qu'elle est difficile à admettre dans son ensemble; elle est évidemment erronée en treize endroits :

Am. 1009 (Mercure vient de désigner Amphitryon qui arrive).

Am. 1053 (Amphitryon n'a pas quitté la scène).

Au. 405 (Congrion sort immédiatement).

Au. 808 (Lyconide est en scène).

Ba. 1087 (Philoxène est en scène).

Ci. 773 (Lampadion n'est pas rentré; d'ailleurs un acte de huit vers est un peu surprenant).

Cu. 590 (Thérapontigone est en scène).

Ep. 526 (Périphane, en scène, assiste à l'entrée de Philippa).

Mo. 347 (les convives assistent à l'entrée en scène de Tranion).

Pe. 448 (Toxile est resté en scène).

1. Ussing, édition de Plaute, Proleg., p. 168.

St. 273 (Gélasime signale lui-même l'arrivée de Pinacium).

Tc. 208 (Astaphie est en scène).

Tc. 892 (Astaphie vient de désigner le *miles* qui arrive).

Ainsi la division de Pius offre l'intérêt d'une expérience antérieure et peut servir de point de comparaison, d'aide au besoin. Mais on ne saurait s'appuyer sur elle avec confiance. Un de ses défauts essentiels est de poser le principe d'une division en *cinq* actes; ce nombre d'actes, indiqué par Donat, se recommande en cas de doute, s'imposera toutes les fois où on peut l'adopter sans invraisemblance; mais on ne peut forcer les faits au nom d'une loi illusoire.

Il convient donc d'examiner chacune des comédies de Plaute en remarquant les endroits où la scène est nécessairement ou utilement vide, ceux où elle l'est vraisemblablement, ceux où on aurait tort de penser qu'elle l'est, puis d'interpréter les résultats obtenus. Tel sera l'objet de la seconde partie de cette étude.

A. Freté.

II

L'AUTHENTICITÉ DE LA *CIRIS*

PAR A. Oltramare

Professeur à l'Université de Genève.

Il est certaines grandes questions philologiques sur lesquelles les critiques de langue française s'abstiennent le plus souvent de prendre parti. Le débat se poursuit entre savants allemands, anglais, américains, italiens, sans que de France, de Belgique ou de Suisse romande on intervienne autrement que pour marquer les coups. Est-ce par prudence scientifique? — Sans doute; mais il semble que, sur certains de ces problèmes, il y aurait avantage à voir le débat se généraliser.

Je veux reprendre brièvement l'examen d'un des textes les plus discutés qui nous aient été laissés par Rome, celui de l'epyllion intitulé *Ciris*.

Il y a plus de vingt ans aujourd'hui que l'ardente polémique soulevée par les deux ouvrages de Skutsch[1] s'est apaisée; on peut

1. « Aus Vergils Frühzeit » (1901) et « Gallus und Vergil » (1907).

rouvrir la discussion sans y mettre de passion et sans autre désir que celui de chercher à s'instruire par le choc des arguments qui ont résisté à l'épreuve du temps. On éprouve, en effet, quelque amertume à constater que, malgré l'abondance de la controverse, l'accord n'a pas pu se faire sur le rapport de dépendance qui existe entre des textes que nous possédons intégralement et qui ont été étudiés syllabe après syllabe. C'est presque une affaire d'honneur pour les philologues que d'arriver, avant la célébration du second millénaire virgilien, à répondre d'une manière satisfaisante pour chacun aux questions qui se posent sur les œuvres de jeunesse du grand poète mantouan.

Le procès engagé par Skutsch en 1901 s'est terminé devant l'opinion du monde savant par un verdict de condamnation libellé dans toutes les histoires littéraires latines, celle de Schanz comme celles de Pichon et de Plessis, dans les ouvrages méthodologiques comme l'*Einleitung* de Gercke et Norden, dans les encyclopédies scientifiques comme celles de Roscher ou de Pauly-Wissowa. L'attribution de la *Ciris* à Virgile a été « officiellement » refusée par les plus grands philologues, mais leur verdict n'a jamais été ratifié par un nombre considérable de chercheurs; beaucoup de ceux qui se livrent à une étude systématique et simultanée des *Bucoliques*, de la *Ciris* et de l'œuvre de Catulle ne peuvent s'y rallier : Ellis, Lenchantin de Gubernatis, de Witt, Bellinger, Kaftenberger et surtout T. Frank ont montré, au cours de ces dernières années, à quel point une revision du grand procès était indispensable.

D'autre part, l'hypothèse de Skutsch attribuant l'epyllion à Gallus et accusant Virgile d'une sorte de démarquage a été reprise en 1924 par Lindsay, un latiniste de premier ordre. Cette diffamation doit être définitivement écartée par un nouvel effort pour arriver à la vérité.

Mon intention n'est pas d'examiner, ligne après ligne, la *Ciris;* je me contenterai de rappeler d'une manière extrêmement succincte comment se pose le problème; puis, après avoir exprimé mon sentiment sur la valeur et les caractères du poème, j'indiquerai quels sont les arguments qui emportent ma conviction et quels sont les faits qui m'autorisent à éliminer d'importantes objections. Je suis encouragé à exposer le résultat de mes recherches, en constatant qu'elles conduisent à une réhabilitation de la *Ciris* et à une justification de Virgile.

*
* *

Au début du IIe siècle après J.-C., on considérait la *Ciris* comme authentiquement virgilienne; il en était de même du *Catalepton*, des *Dirae* et du *Culex*. Donat dans sa *Vie de Virgile* suit les indications de Suétone sur ce point. La biographie attribuée à Probus ne cite que la *Ciris* parmi toutes les œuvres formant l'*Appendix;* mais on doit éliminer ce témoignage apocryphe. D'après la tradition des grammairiens antiques, le poème qui nous occupe n'a donc une situation privilégiée que relativement au *Moretum*, à la *Copa*, à l'*Aetna* et aux *Élégies* adressées à Mécène. On peut pourtant articuler spécialement en sa faveur un argument en quelque sorte négatif : si la *Ciris* avait été attribuée à quelqu'un d'autre qu'à Virgile, Macrobe aurait sans doute parlé, dans son commentaire, des multiples rapprochements à faire entre l'epyllion et les grandes œuvres virgiliennes.

De nombreux vers de la *Ciris* se retrouvent, en effet, dans les *Bucoliques*, les *Géorgiques* et l'*Énéide;* pour expliquer ces coïncidences, les savants ont émis diverses hypothèses, dès le début du XIXe siècle. L'opinion de Voss et de Meinecke[1], qui considéraient C. Cornelius Gallus, le héros de la Xe Églogue, comme l'auteur de la *Ciris*, a été reprise par Skutsch et par Kroll.

En 1887, Ribbeck déclarait au contraire que l'epyllion était postérieur à Virgile; telle est aussi la thèse que soutinrent Ganzenmüller en 1893 et Leo en 1902; ce dernier, qui répondit avec autorité aux livres de Skutsch, voyait dans l'objet de la controverse la production d'un dilettante vivant sous les Antonins.

Bientôt s'affirma une nouvelle conception. Vollmer, en 1906, soutint l'authenticité de la *Ciris;* d'après lui, l'œuvre aurait été en grande partie rédigée avec les *Bucoliques*, mais elle n'aurait été achevée qu'en 27 av. J.-C., au moment où Virgile aurait écrit la 11e pièce du *Catalepton*, qui est également adressée à Messala. Quelques mois plus tard, Néméthy voulut démontrer qu'on se disputait autour d'un texte qui ne méritait point tant d'honneur : il s'agissait, disait-il, de l'œuvre d'un faussaire.

Enfin, en 1908, Drachmann affirmait que la *Ciris* avait été com-

1. Cf. Schanz, *Geschichte der römischen Litteratur*, II, 2, sur la bibliographie de la « querelle ».

posée par Virgile au moment où le poète abandonnait les études de rhétorique pour se consacrer à la philosophie, et où il rédigeait la 5e pièce du *Catalepton*.

En résumé, la personnalité de Gallus étant exclue de la discussion, il ne restait que deux hypothèses en présence : 1° Virgile avait écrit la *Ciris* dans sa jeunesse, ne l'avait pas publiée et s'était servi d'un grand nombre de passages de cette œuvre en rédigeant ses poèmes ultérieurs; 2° il s'agissait d'un démarquage fait par un faussaire ou par un auteur postérieur à Virgile. Comme je l'ai dit, c'est cette seconde opinion qui a prévalu.

*
* *

La *Ciris* est-elle l'œuvre d'un faussaire? Il suffit de parcourir les 541 vers dont il s'agit pour se convaincre que cette idée ne peut pas être sérieusement défendue. Pour cela, il faut lire le poème sans s'indigner de rencontrer des passages, des expressions, des groupes de mots qu'on connaît déjà pour les avoir trouvés dans l'*Énéide*, les *Géorgiques*, les *Bucoliques*. On doit admettre, au préalable, la possibilité que ces vers aient été écrits pour la *Ciris* et que l'auteur les ait ultérieurement introduits dans ses autres œuvres. Je me contenterai à ce propos de quelques brèves observations sans m'attarder d'abord aux passages controversés.

Les proportions de l'epyllion ont un équilibre séduisant. Une introduction d'une cinquantaine de vers nous explique les intentions du poète, qui aurait désiré faire une œuvre philosophique, mais a choisi prudemment un sujet plus facile. Il dédie son poème, si imparfait qu'il soit, à Messala, puis discute les diverses traditions poétiques qui ont cours sur Scylla. Il veut narrer l'histoire de cette princesse mégarienne changée en ciris, c'est-à-dire en une sorte de héron, et non celle du monstre marin qui terrifie les navigateurs.

Le récit du drame est divisé en trois parties : une exposition d'une centaine de vers; au centre, un épisode dialogué, de près de 200 hexamètres, et un épilogue qui en compte environ 150. Certains discours, comme ceux de Scylla et de sa nourrice[1], sont d'une longueur exactement équivalente.

Si, par son plan et par son mouvement entraînant, le poème ap-

1. Vers 224-243 et vers 257-282.

paraît comme une belle œuvre d'art, il présente, par contre, dans le détail, de nombreuses faiblesses qui révèlent le débutant.

Voici par quelle accumulation de parenthèses commence le récit du sacrilège qui cause le malheur de Scylla :

Iunonis magnae (cuius periuria divae
olim admiserunt, sed meminere diu!) periura puella
(non ulli liceat!) violaverat inscia sedem[1].

On ne peut traduire que péniblement : « Des divinités autrefois avaient offensé Junon, mais elles s'en repentirent longtemps. C'est le temple de cette puissante déesse que la jeune fille outragea sans s'en rendre compte. Que cela soit défendu à tous! »

En quoi consiste l'outrage? Scylla a involontairement dévoilé sa poitrine devant l'autel de Junon. Cela a provoqué l'inquiétude de l'épouse si souvent trompée de Jupiter.

Il y a sans doute de la fraîcheur naïve dans les vers qui peignent la joie physique d'un corps alerte et souple se mouvant au grand air :

Suspensam gaudens in corpore ludere vestem
et tumidos agitante sinus aquilone relaxans[2],

c'est-à-dire : « Elle a retroussé sa tunique et, joyeuse de la sentir jouer librement sur son corps, en relâche sur sa poitrine les plis gonflés et agités par les souffles de l'aquilon. »

Par contre, les incidents qui suivent sont racontés d'une manière fort compliquée; Scylla a involontairement touché l'autel en faisant un faux pas; sa tenue indécente rend ce geste sacrilège; dans sa confusion elle prononce un faux serment et nie l'évidence. Cette impiété aura de dramatiques conséquences. Il y a dans tout ce passage une obscurité qui vient d'une gêne indéniable dans la rédaction des vers.

Ces maladresses permettent d'éliminer l'hypothèse du faussaire. Comment admettre que celui qui a péché ainsi par ingénuité ou par gaucherie ait été capable d'introduire, sans qu'on puisse voir aucun raccord, plus d'une centaine de petits morceaux virgiliens dans son epyllion? Cette supposition est absolument invraisemblable : un coup d'œil sur les auteurs de pièces à centons suffit pour être renseigné.

Il y a d'ailleurs un grand nombre de passages d'une haute va-

1. *Ciris*, v. 139-141.
2. *Ciris*, v. 144 et suiv.

leur littéraire dans la *Ciris*, ceux que Heyne nommait *loci magno poeta digni*. Je n'en indiquerai que quelques-uns dont, à ma connaissance, on n'a pas remarqué jusqu'ici l'intérêt. Il me suffit, en effet, de montrer que la restitution de cette œuvre à Virgile n'est pas de nature à diminuer le grand poète. Je ne citerai ici que des vers qui ne rappellent en rien ceux des grandes œuvres virgiliennes et je me contenterai de traduire un fragment de la scène touchante où Carmé apaise Scylla qui s'est recouchée[1]. « Pour guérir cette âme malade, lentement, d'une main tremblante, elle recouvrit jusqu'aux joues la jeune fille et s'efforça de faire venir le sommeil en vidant la petite lampe qui commençait à manquer d'huile. Ensuite, elle posa sa main sur ce cœur encore affolé (il battait précipitamment) et le caressa sans relâche. Elle resta toute la nuit, triste, s'appuyant sur son coude et penchée au-dessus des yeux agités de frissons de celle qui paraissait à l'agonie. » Il y a là une « scène de genre », analogue à celle d'un beau relief hellénistique.

Le poète décrit aussi avec une psychologie très fine la vieille Carmé qui vient de surprendre Scylla dans la cour du palais : elle est pleine de précautions pour elle, mais elle est en même temps dévorée de curiosité ; ses contradictions bien féminines sont finement observées[2] : « Comme elle avait pris un manteau douillet, elle en enveloppa la jeune fille frissonnante qui n'avait qu'une mince robe couleur de safran. Puis, mettant de tendres baisers sur des joues qui étaient couvertes de larmes, elle demanda la raison de ce terrible désespoir. Pourtant, elle ne permet pas à celle qui grelotte encore de lui répondre un mot avant qu'elle ait regagné sa chambre de ses pieds blancs comme du marbre. »

Plusieurs vers, aux assonances sifflantes, font une musique très douce :

dulce deinde genis rorantibus oscula figens[3].

Plus loin le grelottement de Scylla est rendu par le choix des dentales et des labiales :

Nec tamen ante ullas petitur sibi reddere voces
marmoreum tremebunda pedem quam rettulit intra[4].

Là, tout est évocateur, même l'épithète du *marmoreum pedem* qui

1. *Ciris*, v. 340-348.
2. *Ciris*, v. 250-256.
3. *Ibid.*, v. 253.
4. *Ibid.*, v. 255-256.

deviendra banale : sous le manteau sombre, les pieds nus de la jeune fille apparaissent très blancs dans la demi-obscurité.

Il y a de même une belle virtuosité descriptive, dans le récit de la métamorphose, pour rendre la progression des changements partiels :

... Incertis etiam nunc partibus artus
undique mutabant atque undique mutabantur[1].

Des détails qui paraissent à première vue insignifiants servent en réalité à préparer habilement l'esprit du lecteur à ce qui va suivre. Scylla immergée se plaint aux dieux, aux vents et s'adresse même aux oiseaux qui volent autour d'elle. Nous sommes insensiblement amenés à la transformation de la jeune fille qui bientôt prendra, elle aussi, son vol au-dessus des flots.

Pour évoquer l'essor ascendant des oiseaux, l'auteur de la *Ciris* sait utiliser toutes les ressources des hexamètres aux multiples dactyles :

... Vos o pulcherrima quondam
corpora, caeruleas praevertite in aethera nubes[2].

Certains vers ont une énergie épique où se reconnaît, il me semble, l'auteur de l'Énéide *non dormitans*. Voici la description d'une broderie du péplos panathénaïque :

Additur aurata deiectus cuspide Typho
qui prius, Ossaeis consternens aethera saxis,
Emathio celsum duplicabat vertice Olympum[3].

« L'on voit Typhon précipité du ciel par une lance d'or, lui qui, auparavant, jonchant les airs des rochers de l'Ossa, doublait la hauteur de l'Olympe en le couvrant des monts d'Émathie. »

On trouve aussi dans la *Ciris* des phrases qui ont la plénitude de sens, la densité du style classique. Scylla dit ses sentiments de surprise indignée pour la conduite de Minos :

Omnia nam potius quam te fecisse putabo[4].

« Je croirai tout possible plutôt que de t'accuser de cela. » Si c'est un faussaire qui a fait ce vers, ce faussaire-là était un vrai poète ; nous avons le droit d'écarter l'hypothèse.

1. *Ciris*, v. 494 et suiv.
2. *Ibid.*, v. 202 et suiv.
3. *Ibid.*, v. 32 et suiv.
4. *Ibid.*, v. 458.

*
* *

L'auteur de la *Ciris* fut-il un imitateur de Virgile? En d'autres termes, pouvons-nous dater l'epyllion d'un demi-siècle après J.-C.?

Pour répondre, à cette question, il nous faut examiner les caractères de l'œuvre au point de vue de l'histoire littéraire. De quelle tendance relève-t-elle?

Les démonstrations qui ont été faites depuis longtemps et qui ont, pour l'essentiel, été universellement admises, me dispensent d'insister.

Denys le Périégète nous apprend que Parthénius avait fait de la même histoire de Scylla le sujet d'une de ses *Métamorphoses;* ce poète grec vivait à Naples au moment où Virgile y achevait ses études. C'est lui qui fut la source principale du poète latin. Nous savons, d'autre part, qu'il expliquait le nom du golfe Sarônique par le ballottement (σαρόω) de Scylla attachée au navire de Minos, avant d'être métamorphosée en vue du « Scyllaeum promuntorium ». La *Ciris* sur ce point a subi les effets d'une contamination. L'auteur suit une autre tradition pour le voyage de Minos, mais il ne s'est pas écarté avec beaucoup d'adresse du récit de Parthénius : c'est après avoir rapporté les longues plaintes de Scylla immergée (v. 404-458) qu'il indique l'itinéraire du voyage à partir de l'isthme de Corinthe. Je signale ce fait ici pour montrer qu'une contamination de sources grecques dans la *Ciris* provoque dans le poème un désordre fort apparent. Si l'auteur y avait introduit des morceaux latins disparates, leur présence aurait entraîné des fautes plus évidentes encore; or ce n'est pas le cas.

On reconnaît, d'autre part, dans l'epyllion, l'influence indirecte de Callimaque : la discussion des multiples légendes sur les deux Scylla et sur le mélange de ces traditions est tout à fait dans son genre.

Une tragédie grecque sur la légende de Scylla fut-elle aussi utilisée? Un passage des *Tristes* d'Ovide (II, 353) permet de l'affirmer : Leo a montré que Carmé avait tous les traits de la τροφός traditionnelle. J'ajoute que les vers 237-240, où Carmé surprend Scylla devant la chambre de son père et s'imagine que la jeune princesse est agitée par une passion incestueuse, confirme cette hypothèse; le malentendu devait être longuement exploité dans

l'œuvre dramatique. La transition du passage dialogué à la suite du récit présente les mêmes maladresses que le raccord entre la tradition de Parthénius et le récit du voyage de Minos. — Des adversaires de la priorité ont affirmé que le poète qui écrivit la *Ciris* ne témoigna pas de sa connaissance de Théocrite, en dehors des vers qu'il pouvait avoir pris à Virgile. C'est inexact. La scène des incantations de Carmé contient diverses expressions théocritiennes qui n'ont pas été utilisées dans les *Bucoliques*[1].

L'origine alexandrine du poème n'a pas besoin d'être plus longuement démontrée : c'est par elle que s'explique, dans la *Ciris*, ce ton d'éloquence savante qui frappe le lecteur dès les premiers vers : « Ce n'est pas par un tel présent que j'exprimerai mon respect; c'est pour ainsi dire, en brodant comme sur un péplos immense, tel que depuis longtemps le porte Athènes, cité d'Erechthée, lorsqu'elle s'acquitte des vœux qu'on doit à la chaste Minerve. »

Certains traits qui étonnent relèvent de la même origine : je signale l'interprétation évhémériste qui faisait du monstre Scylla une insatiable courtisane (vers 66 et suivants).

« Comme sa beauté dépassait la beauté de toutes les femmes et que, par amour de l'argent, elle ruinait tous les amants qu'elle affolait, elle aperçut qu'autour d'elle, hélas! se formaient des poissons, des chiens cruels, d'épouvantables apparences. »

Un curieux trait de philosophie populaire grecque apparaît dans le vers 180 : il s'agit de la pâleur de Scylla :

Nullus in ore rubor, ubi enim rubor, obstat amori.

Il ne faut pas voir là un souvenir du fameux *erubuit, salva res est* de Térence, mais bien l'écho d'une chrie diatribique, sur la rougeur, couleur de la vertu; Diogène Laërce et Plutarque nous en ont conservé des formes tardives[2].

Tout cela est transposé du poème grec; cet écrit avait des sources fort antérieures, mais Parthénius ne l'a rédigé que vers le milieu du Ier siècle av. J.-C. C'est un premier indice chronologique.

1. Le vers 39 de l'Idylle VI (τρὶς εἰς ἐμὸν ἔπτυσα κόλπον) correspond au vers 372 de la *Ciris : ter in gremium mecum, inquit, despue, virgo*, comme l'expression *animum defigere votis* reprend les mots : ἐκ θυέων καταδήσομαι (Idylle II, vers 10).

2. Cf. A. Oltramare, *Origines de la diatribe romaine*, p. 64 et 87.

*
* *

Je puis être plus bref encore sur la question des caractères de style.

Depuis longtemps, on a reconnu dans la *Ciris* des imitations isolées de Turpilius (v. 407), de Varron d'Atax (v. 473) et de Calvus (v. 233); comme ces auteurs n'ont exercé qu'une influence momentanée sur le mouvement littéraire, leur utilisation confirme notre fixation chronologique. L'examen de nombreuses expressions empruntées à Lucrèce conduit au même résultat. Parmi les souvenirs du *De rerum natura*, on trouve dans le poème des allusions aux célèbres maximes sur le bonheur du sage épicurien :

> *Arce... unde hominum errores longe lateque per orbem*
> *despicere atque humiles possem contemnere curas* (v. 16-18).

La luminosité vocalique de certains passages descriptifs qui sont dans toutes les mémoires est reproduite par l'auteur de l'epyllion avec beaucoup d'art :

> *Purpureos inter soles et candida lunae*
> *sidera, caeruleis orbem pulsantia bigis*
> *naturae rerum* (v. 37-39).

Ces différents traits donnent à l'ensemble du poème une couleur générale qui doit le faire considérer comme antérieur aux grandes œuvres classiques du siècle d'Auguste.

Mais c'est de Catulle surtout que dépend l'auteur de la *Ciris*. Sur ce point aussi, un consensus est établi. Il serait donc oiseux de passer en revue la cinquantaine de vers où chacun reconnaît une imitation du grand poète de Vérone ; je rappelle seulement que près de 70 °/₀ de ces emprunts sont tirés de l'epyllion des Noces de Pélée et de Thétis. Ce que je crois devoir souligner aussi, c'est qu'il s'agit d'une imitation tout à fait analogue à celle que pratiquèrent les poètes secondaires du premier et du second siècle après J.-C., à l'égard de Virgile et d'Horace. Les procédés de composition catullienne sont repris, comme, par exemple, l'anticipation sur les événements racontés (v. 190) et le résumé énumératif d'épisodes même fort importants, mais dont le développement détruirait les proportions et la régularité de l'œuvre. Certains motifs pathétiques (v. 443, Cat. 64, 160) et des images (v. 131, Cat. 68,

89) sont utilisés. Le plus souvent l'auteur de la *Ciris* emprunte un substantif et son épithète au poème 64, parfois deux substantifs ou deux adjectifs; l'adoption de trois termes est exceptionnelle (v. 206, 368 et 399), sauf s'il s'agit de particules formant de simples groupes syntaxiques comme *haec tamen interea* (v. 44), *nunquam ego te* (v. 307), *quae simul ac* (v. 163), *neque tum... neque tum* (v. 116).

A plusieurs reprises la dépendance de la *Ciris* à l'égard de l'epyllion de Catulle se marque seulement par le mouvement général de la phrase ou par une sorte de traduction de chacun des termes : *Canitiem terra foedans* (Cat. 64, 224) devient *deturpat pulvere crines* (*Ciris*, 284).

Cependant, on ne trouve pas, dans le poème, un seul vers complet emprunté à Catulle, à Lucrèce ou à un poète antérieur à l'an 50 av. J.-C. Cette remarque n'est pas sans intérêt pour donner sa vraie signification à la présence, dans la *Ciris*, d'assez longs passages des œuvres virgiliennes.

Nous avons reconnu que l'hypothèse de l'attribution à un faussaire était invraisemblable. Nous sommes obligé maintenant d'écarter aussi celle qui consiste à faire d'un dilettante archaïsant l'auteur de l'epyllion.

Un réactionnaire littéraire pouvait aisément donner une couleur catullienne à son style en adoptant le vocabulaire, l'usage des diminutifs par exemple, et en reproduisant certains groupes de mots, les anaphores et les tours syntaxiques de l'auteur ancien; tout cela n'empêche pas qu'il ne dépende des habitudes de son temps par tout ce qu'il y a d'involontaire et d'inconscient dans les procédés d'expression. Ce sont justement ces tours nécessairement spontanés que Drachmann a étudiés en 1908; il aboutit à constater la similitude presque complète des emplois de la synalèphe, même pour l'élision des diphtongues et des monosyllabes, dans l'œuvre de Catulle et dans la *Ciris*. Après avoir fait remarquer qu'il n'y a pas de vers où une période se termine au milieu de l'hexamètre chez Lucrèce et Catulle, il a montré qu'il n'y en avait que cinq dans la *Ciris*, tandis que cet usage, encore rare dans les premières œuvres de Virgile, devint courant vers la fin du siècle d'Auguste. On découvre aussi dans l'epyllion que nous étudions et chez Catulle exactement la même fréquence du procédé consistant à répartir, entre deux vers consécutifs, des mots accordés grammaticalement.

Ces coïncidences ne peuvent être ni l'effet du hasard ni le résultat d'une imitation volontaire. Les deux œuvres appartiennent bien à la même étape de l'évolution littéraire.

L'influence de Catulle explique parfois des gaucheries, comme cette étrange période de onze vers, bourrée de parenthèses et d'incidentes, par laquelle débute le poème; l'auteur s'est aussi laissé entraîner par son admiration pour son modèle jusqu'à commettre quelques fautes de goût; l'apostrophe de Scylla aux oiseaux (*gaudete, celeres...*) est un souvenir malheureux de la belle évocation des héros d'autrefois (*heroes, salvete*) qui se trouve au début du poème 64. Je citerai aussi, comme étant hors de propos, la reprise de la célèbre description d'Ariane abandonnée, *non flavo retinens subtilem vertice mitram* (v. 63), dans une phrase de regret (*Ciris*, 511-512) qui ne peut plus nous émouvoir après la métamorphose de Scylla en oiseau.

Ce sont là de nouveau des erreurs de jeunesse; il faut avouer qu'elles sont rares. Le plus souvent l'inspiration catullienne se reconnaît dans la *Ciris* à la seule musique du vers; Leo y voyait une certaine « recherche » d'effet. Je trouve, au contraire, naturellement tendres et pathétiques des vers où la technique et le vocabulaire du poète de Vérone ne sont pas les seuls éléments du « charme ».

Atque ubi nulla malis reperit solacia tantis
tabidulamque videt labi per viscera mortem[1]...

A-t-il gâté Catulle, celui qui, s'inspirant du merveilleux début du poème de Pélée et Thétis, a montré les nymphes de la mer accourant autour de Scylla accrochée au vaisseau?

Complures illam nymphae mirantur in undis;
miratur pater Oceanus et candida Tethys
et cupidas secum rapiens Galatea sorores[2].

Sauf le verbe *mirari*, il n'y a pas un mot qui soit commun aux deux passages; ce qui les rend analogues c'est la luminosité fluide des alternances vocaliques.

On s'est appuyé sur le mot d'Horace contre les *docti cantare Catullum* et sur la première satire de Perse pour justifier l'attribution de la *Ciris* à quelque débutant, postérieur à Virgile. Nous voyons maintenant que cette opinion est aussi injustifiable que la

1. *Ciris*, v. 181 et suiv.
2. *Ciris*, v. 391-393.

« théorie du faussaire ». Le premier livre des *Satires* d'Horace fut publié en 35 av. J.-C. A ce moment, Virgile avait trente-cinq ans et n'imitait plus guère Catulle; le texte de son nouvel ami nous prouve seulement que la *Ciris* est fort antérieure à cette date.

Les vers de Perse ne confirment pas davantage l'idée que la *Ciris* soit l'œuvre d'un Catullien attardé sous le règne de Néron. Perse se moque de la recherche prétentieuse de mots rares qui ne sont choisis que pour leur sonorité : *torva Mimalloneis ... Bassaris et lyncem ... evhion ingeminat* (Perse, I, 99 et suiv.).

Il n'y a rien de semblable dans la *Ciris*, si remarquable par la simplicité du ton. Si l'on admettait l'hypothèse de « l'attardé », il resterait à expliquer la présence des centons virgiliens. A cette époque on est catullien ou classique; on n'est pas l'un et l'autre. L'interlocuteur de Perse cite l'*Énéide* avec horreur :

« *Arma virum* », *nonne hoc spumosum et cortice pingui?*
(Perse, I, 96.)

« Le début de l'épopée nationale n'est-il pas fait d'écume et d'écorce épaissie? »

A vouloir défendre l'idée de l' « attardé », on en est réduit à se débattre dans des contradictions.

On le voit : si l'on fait abstraction des passages communs à l'epyllion et aux grandes œuvres virgiliennes, l'examen de la *Ciris* conduit à éliminer toutes les hypothèses, hormis celle qui consiste à considérer ce poème comme une œuvre de jeunesse de Virgile. On peut se déclarer sur ce point d'accord avec Leo qui reconnaissait que, si les concordances de vers n'existaient pas, il n'hésiterait pas à accorder à la *Ciris* la priorité sur les *Bucoliques*.

*
* *

Avant d'en venir à ces difficultés, examinons rapidement si, en ce qui touche la biographie du poète, nous nous heurtons à quelque impossibilité. Nous pourrions nous dispenser d'insister : quelques adversaires de notre thèse ont été jusqu'à dire que « la mariée était trop belle ». Dans la *Ciris*, tout s'appliquait trop bien à Virgile : il devait y avoir là quelque supercherie.

Reconnaissons, au contraire, que nous rencontrons un obstacle. Donat déclare que le poète n'avait que seize ans quand il écrivit les différentes pièces authentiques de l'*Appendix*. Cette

précocité est inadmissible; la rédaction de la *Ciris* suppose des connaissances littéraires fort étendues. Et d'ailleurs Virgile a composé, à partir de vingt-huit ans, les *Bucoliques* qui ont été publiées. Comment s'expliquer une inaction de douze années qui auraient dû être particulièrement fécondes? Deux partis se présentent : il faut considérer qu'un *terminus post quem* nous est fourni : « à partir de seize ans »; la composition de la *Ciris* se placerait ainsi dans l'idée de Donat, avec celle du *Culex*, immédiatement avant celle des *Bucoliques*. Il est plus simple de faire, dans le texte de Donat une correction à laquelle sont habitués tous ceux qui ont étudié de près les éditions de Pline l'Ancien; un grand nombre de renseignements numéraires y seraient contradictoires si on ne leur ajoutait pas une dizaine dont le signe manque dans les manuscrits.

De toute manière, nous sommes amenés à supposer que la *Ciris* a été écrite par Virgile vers l'âge de vingt-six ans.

Le poème est dédié à un Messala que l'auteur appelle « iuvenum doctissime » (v. 36). S'il s'agit bien, comme je le crois, de M. Valerius Messala, qui est né en 64 et qui, vers 44, faisait de brillantes études à Athènes, nous avons une confirmation de la date que nous proposons.

Que dit l'auteur lui-même de son âge? Dans les vers de dédicace (v. 42 et suivants), il s'exprime ainsi :

Sed quoniam ad tantas nunc primum nascimur artes,
nunc primum teneros firmamus robore nervos,
haec tamen interea, quae possumus, in quibus aevi
prima rudimenta et iuvenes exegimus annos,
accipe dona meo multum vigilata labore.

Rien ne vaut une traduction en guise d'exégèse.

« Puisque je ne fais à présent que « naître » pour de si grands arts, et ne puis que fortifier des muscles encore débiles, pour le moment, reçois ceci : c'est tout ce dont je suis capable. C'est un travail de débutant aux premiers ans de sa jeunesse. Reçois ce cadeau sur lequel j'ai passé de nombreuses veilles. » Le sens est clair : l'auteur sent bien que son œuvre est celle d'un commençant, mais, au moment où il écrit sa préface, il n'est plus un adolescent; l'âge de vingt-six ans convient parfaitement; à ce moment Messala a vingt ans. Il est vraisemblable que ces vers de dédi-

cace sont postérieurs au reste de la composition : l'auteur y a travaillé longtemps ; il a sans doute repris un travail interrompu.

Le début de la *Ciris* contient aussi quelques renseignements intéressants pour nous. Je ne discuterai que de certaines expressions et je donnerai, pour être plus bref, seulement une traduction du passage.

« Mon cœur se sentait *partagé entre divers désirs de gloire*, mais j'ai jugé vains les succès dus à la foule capricieuse. Alors *le jardin Athénien* aux effluves délicieux eut beau me garder sous les verts abris de *sa riche sagesse* pour que mon âme composât un poème digne de lui (faisant un effort différent et s'adonnant à d'autres tâches, elle osa s'élever plus haut, jusqu'aux astres du monde immense ; elle osa gravir un coteau qui ne peut plaire qu'à l'élite)... Mais je ne veux point renoncer à terminer l'œuvre entreprise. Puissent se reposer ainsi les Muses qui m'ont inspiré ! »

Cette introduction est un des textes les plus énigmatiques qui soient ; elle autorise diverses interprétations. Pour ma part, je la comprends ainsi : le jeune poète a été entraîné par diverses ambitions littéraires (*vario iactatum laudis amore*[1]), mais il a renoncé à des succès faciles ; il a projeté de faire un vaste poème épicurien, en suivant les traces de Lucrèce ; il a reconnu bientôt que ce travail dépassait ses forces ; et c'est alors qu'il a repris la composition de la *Ciris*.

Les ambitions philosophiques de Virgile nous sont bien connues par le IIe livre des *Géorgiques* (*Felix qui potuit...*). Dans les derniers vers de son chef-d'œuvre didactique, il dit que Naples, où il séjournait, est *studiis florens ;* cette expression nous explique fort bien ce qu'il entend par la *florens sophia* du quatrième vers de la *Ciris*. Parthénope est le rendez-vous des Épicuriens ; Siron y instruisit Virgile, à l'endroit où autrefois Torquatus se préparait à défendre devant Cicéron la doctrine de son maître (*De Finibus I et II*). De Witt et Frank ont montré que l'expression de *Cecropius hortulus*[2] devait être expliquée comme le nom de la succursale napolitaine des célèbres « jardins d'Épicure ».

Les *Bucoliques* font plusieurs allusions aux premiers essais de Virgile ; le vers 3 de la VIe Églogue (*cum canerem reges et proelia*) est expliqué par Servius comme un souvenir de la *Ciris*. Dans

1. *Ciris*, v. 1.
2. *Ciris*, v. 3.

la IXe Églogue, Virgile cite une quinzaine de vers pris à des *Bucoliques* antérieures, mais non publiées. Les débuts du poète dans le genre théocritien, j'insiste sur ce point, doivent être, d'après notre hypothèse, exactement contemporains de la rédaction définitive de la *Ciris*.

Enfin, aux vers 19 et 20 de notre epyllion, il est question de productions antérieures et d'un autre genre :

« Pourtant il est permis parfois de folâtrer et d'achever un vers frêle sur un pied formant une chute plus douce » (*et gracili molli liceat pede claudere versum*); c'est une allusion à des poèmes en distiques élégiaques, tels que ceux du Catalepton dont plusieurs pièces sont généralement considérées comme authentiques. Nous avons le droit de juger que ces problèmes biographiques sont résolus, si nous datons des environs de l'an 44 la composition de la *Ciris*.

*
* *

A cette époque, il y avait dix ans déjà que les poèmes de Catulle et de Lucrèce étaient publiés ; c'était certainement alors l'apogée de leur influence sur les jeunes auteurs. La philologie a déterminé depuis longtemps, en particulier grâce aux travaux de Jahn, de Cartault et de Baehrens, tout ce que les *Bucoliques*, les *Géorgiques* et l'*Énéide* doivent à ces œuvres poétiques; je voudrais préciser seulement par un chiffre l'influence de l'epyllion des Noces de Pélée sur l'œuvre virgilienne. La proportion des vers qui en dérivent dans l'une des *Bucoliques*, la IVe, est supérieure de 4 °/₀ à celle que l'on observe dans l'ensemble de la *Ciris;* elle est beaucoup moins forte dans les autres. Un autre chiffre est significatif; sur les 225 premiers vers du poème 64, il y en a vingt-six (soit près de 1 sur 9) qui ont inspiré des passages des œuvres de Virgile. L'influence de Lucrèce y est également reconnaissable; elle se combine avec celle de Catulle dans la description de l'âge d'or de la IVe Églogue; ce fameux morceau a donc certains caractères qui l'apparentent étrangement au style de la *Ciris*.

Je crois avoir démontré que, si l'on envisage en lui-même l'epyllion en question, aucune hypothèse plus plausible ne peut être formulée que celle de l'attribution à Virgile. J'ai laissé de côté celle qui concerne Gallus, car je la considère comme condamnée et inconciliable avec le sentiment unanime sur le grand poète.

* * *

Il me reste à examiner les objections que l'on a faites à la thèse de la priorité de la *Ciris* sur les œuvres virgiliennes. Je renonce naturellement à faire ici, après tant d'autres, la comparaison de chacun des passages controversés de l'epyllion avec les vers analogues ou semblables des *Bucoliques*, des *Géorgiques* et de l'*Énéide*. Il nous faudrait un volume pour cela et, sur le plus grand nombre des points, je ne pourrais que répéter les démonstrations de Skutsch, de Vollmer et de Drachmann, dont je trouve l'argumentation excellente.

Je veux seulement indiquer quel est le critère qui me paraît déterminant dans une telle étude, apporter quelques arguments nouveaux en faveur de la priorité et préciser pour quelles raisons je suis amené à formuler une hypothèse assez différente de toutes celles qui ont été, à ma connaissance, présentées jusqu'ici.

Il y a, d'après mes relevés, 109 vers de la *Ciris* pour lesquels on peut instituer une comparaison utile : parfois ce ne sont que deux mots peu significatifs qui coïncident ; plus souvent il s'agit de trois ou quatre mots ou d'un vers entier ; dans cinq cas, on trouve deux vers ; dans trois cas, on constate que des groupes compacts de trois ou quatre vers sont identiques.

Quand un poète composant aussi lentement que Virgile garde en réserve une œuvre de jeunesse sans la publier, il n'est pas étonnant qu'il en utilise les fragments qui lui paraissent pouvoir être introduits avec avantage dans ses nouveaux poèmes. Que Virgile n'ait éprouvé aucune répugnance pour les procédés de marqueterie littéraire, c'est ce que les tables dressées par Jahn sur la dépendance des *Bucoliques* à l'égard des *Idylles* de Théocrite suffisent à démontrer. Je n'y reviens pas. Virgile avait le droit de traduire et de juxtaposer des passages poétiques fort divers de l'auteur grec ; il était plus naturel encore qu'il se servît de ce qu'il avait composé lui-même dans sa jeunesse.

Si notre hypothèse est exacte, nous observerons qu'il a beaucoup profité de la *Ciris* dans les *Bucoliques*, et bien moins dans les *Géorgiques*, dont le sujet est étranger au domaine de l'epyllion. Dans l'*Énéide*, les livres qui ont été composés les premiers montreront des réminiscences plus nombreuses que les derniers.

Le quatrième livre, qui est une sorte d'epyllion, présentera une proportion plus forte que les autres.

Voici en fait la répartition des similitudes : dans les *Bucoliques*, le 4 % des vers présentent des analogies ou des identités avec des passages de la *Ciris;* la proportion n'est que de 0,7 % dans les *Géorgiques;* elle dépasse le 1 % dans le IIIe livre de l'*Énéide*, qui fut probablement composé le premier; le quatrième livre révèle des coïncidences dans la mesure de 1,4 %; le même rapport est en moyenne de 0,8 % pour les livres I, II, III, IV et VI; il n'est plus que de 0,4 % dans les livres V et VII-XII, qui sont vraisemblablement les plus récents.

Il va sans dire qu'une statistique de ce genre n'a de valeur que comme indice de confirmation. Les chiffres indiqués s'expliquent aisément d'après notre hypothèse; ils seraient incompréhensibles au cas où l'*Énéide* serait la plus rapprochée de la *Ciris* par sa date de composition. Remarquons, au contraire, que le nombre des vers des *Bucoliques* à mettre en rapport avec ceux de la *Ciris* est extraordinairement élevé.

*
* *

Deux moyens se présentent à nous pour fixer l'âge relatif de deux passages communs à plusieurs œuvres; le premier consiste à juger si les mots reproduits sont plus nécessaires ou moins naturellement à leur place dans l'un des poèmes que dans l'autre; le second est de déterminer la source des mots reproduits et celle de leur contexte; la couleur catullienne, lucrécienne ou alexandrine d'un passage litigieux peut être un indice utile.

Avant d'examiner quelques groupes de vers d'une manière détaillée, je rappelle que plusieurs séries d'hexamètres des derniers livres des *Géorgiques* ainsi qu'un vers des *Bucoliques* sont repris textuellement dans l'*Énéide*. Ce procédé, dont Virgile usait très exceptionnellement avec des textes publiés, il est fort naturel qu'il en ait fait un large emploi en se servant d'un poème inédit.

*
* *

Pour l'*Énéide*, je prendrai à titre d'exemple le passage qui semble avoir le plus embarrassé Skutsch, car il n'en parle pas dans son premier livre et il s'écrie dans le second avec plus de

passion que d'esprit scientifique : « J'ai le droit de déclarer qu'un seul groupe de vers n'autorise personne à prendre la parole contre moi. » Dès lors, l'exégèse de ces vers n'a été utilisée, à ma connaissance, que par des adversaires de la priorité. Nous sommes donc bien en présence d'une des objections les plus fortes que nous puissions rencontrer.

Il s'agit du retour de Minos en Crète (vers 459-477). Le vaisseau auquel Scylla est attachée quitte la région de Corinthe, longe les roches proches de Mégare et passe au large du Pirée et d'Athènes. Bientôt Salamine est dépassée, on aperçoit au loin les Cyclades; d'un côté se trouve le promontoire (*genus*) de Sunium et de l'autre le port d'Hermione. Jusqu'ici, c'est-à-dire jusqu'au vers 472, tout va bien; c'est le corus (le vent du nord-ouest) qui souffle. Le navire sera rapidement en Crète. Les vers suivants étonnent beaucoup :

Linquitur ante alias longe gratissima Delos
Nereidum matri et Neptuno Aegaeo (v. 473 et suiv.).

Pourquoi cingler devant Délos pour aller en Crète? Les adversaires de l'authenticité déclarent : « L'auteur de la *Ciris*, au mépris de toute vraisemblance, a introduit là deux vers sur Délos qui ont été pillés dans le livre III de l'*Énéide :*

Sacra mari colitur medio gratissima tellus
Nereidum matri et Neptuno Aegaeo (v. 73 et suiv.).

Énée devait passer par Délos pour y consulter l'oracle; ces vers sont indispensables dans l'*Énéide*; leur introduction dans la *Ciris* a été la cause d'une invraisemblance géographique. »

Si cette argumentation subsistait (c'est elle qui a entraîné la conviction de Reitzenstein), on devrait en conclure que la *Ciris* est postérieure à l'*Énéide*. Toute notre démonstration s'écroulerait. Que répondre?

Les deux vers de l'epyllion sont étroitement liés; leur but est d'introduire les noms de Neptune et de la mère des Néréides. On se demande ce que ces divinités ont à faire dans le IIIe livre de l'*Énéide*, où par ailleurs l'on ne considère qu'Apollon comme dieu de Délos. Le rôle des divinités de la mer est, au contraire, décisif dans cette partie de la *Ciris :* c'est Amphitrite, quelques vers plus loin, qui va prendre Scylla en pitié et la métamorphoser.

Autre chose : on peut s'étonner du choix des noms géographiques que j'ai énumérés plus haut : pourquoi Minos, dans la *Ci-*

ris, part-il de Corinthe alors qu'il doit quitter Mégare pour la Crète. Voici : Corinthe a aussi un célèbre sanctuaire des dieux de la mer ; il en est de même du Pirée et d'Athènes, comme du promontoire de Sunium et d'Hermione.

Le culte de Poséidon à Délos nous est bien connu aujourd'hui grâce aux beaux travaux de l'École française : il a des origines crétoises sur lesquelles Couchoud et Svoronos, en 1921, ont attiré l'attention. « A l'époque historique, disent-ils dans le *Bulletin de Correspondance hellénique*, les souvenirs de la période créto-mycénienne n'étaient guère effacés à Délos. » On sait, d'autre part, l'importance des Poséidoniastes de Délos depuis la fin du IIe siècle jusque vers 69 avant J.-C. C'est à ce moment que dut être composé un des nombreux poèmes sur Scylla auxquels Virgile fait allusion au début de la *Ciris;* une tradition différente de celle de Parthénius, qui entraînait son héroïne vers l'Argolide, est sans doute tombée sous les yeux du jeune poète ; celui-ci, ne l'oublions pas, vivait alors près de Pouzzoles, un autre comptoir fameux des Poséidoniastes ; cette version poétique le séduisit, parce qu'elle lui paraissait mieux préparer son dénouement. De là cette contamination que nous avons observée plus haut.

Le détour de Délos n'avait d'ailleurs rien d'exceptionnel pour les navigateurs du temps. Dès qu'on avait quitté le golfe Saronique, on était exposé souvent à de violents coups de vent du sud ; il fallait louvoyer pour avancer dans la direction de la Crète[1] : la tradition grecque devait insister sur cette circonstance, puisque, aux vers 478 et 480, l'auteur de la *Ciris* s'exprime ainsi :

Fertur et incertis iactatur ad omnia ventis.
Afer et hiberno bacchatur in aequore turbo.

Il s'agit bien d'une bourrasque venue du sud. Les derniers noms d'îles, Cythnos, Paros, Donysa (qui est appelée *viridis*, comme dans l'*Énéide*), Égine sont contenus dans des vers désespérément abîmés ; ni la grammaire (comment expliquer le mot *adlapsa* du vers 476?), ni la métrique (*simūl sălūtiferamque* du vers suivant), ni la géographie n'y trouvent leur compte. Ils ont subi le contre-coup d'un bouleversement qui les a séparés des vers 448 à 453, où se trouve leur suite logique[2]. Bref, tout empêche de dis-

1. Cf. Paris, *Bulletin de Corresp. hellénique*, 1916, p. 71.
2. Deux d'entre eux ont un début (*marmoream*, *Aeginam*) analogue à celui des vers 450 et 451 qui doivent suivre.

cuter sérieusement cette énumération. Plusieurs noms d'îles voisines de Délos pouvaient s'y trouver, mais on ne peut plus les reconstituer avec certitude.

Il me paraît utile de signaler, d'autre part, qu'une source de Pausanias (I, 29, 1) comparait le vaisseau sacré de Délos à celui des Panathénées. Un autre navire sacré, l'*Argo*, était conservé d'ailleurs dans l'isthme de Corinthe. Est-il sans signification que le point de départ de Minos soit justement l'Isthme dans la *Ciris* et que cet epyllion commence par une description des Panathénées? Nous nous trouvons en présence de divers éléments tirés de la source secondaire de la *Ciris*.

L'île sacrée et son culte le plus ancien, celui de Poséidon, sont liés au mythe de Minos; nous avons ainsi dans les vers de la *Ciris* sur le retour du héros crétois le souvenir d'une tradition primitive. Le passage du navire dans les Cyclades se base donc sur des écrits antérieurs et ne dérive pas d'une reproduction de l'*Énéide*. Les vers 473 et suivants sur lesquels Schanz et tant d'autres se basent pour défendre une thèse erronée fournissent une preuve de plus de l'antériorité de l'epyllion; au contraire, dans le livre III de l'épopée, la présence des mêmes vers sur l'île aimée d'Amphitrite et de Neptune n'est guère justifiée; un élément superflu est introduit dans le texte; un hexamètre spondaïque de forme catullienne a été pris par Virgile dans la *Ciris*.

On pourrait faire des démonstrations analogues sur toutes les autres identités significatives entre l'epyllion et l'*Énéide*, mais elles n'auraient pas l'intérêt de la nouveauté.

Je passe donc aux *Géorgiques*.

*
* *

La similitude des deux groupes de quatre vers qu'on trouve à la fin de la *Ciris* et au milieu du premier livre du chef-d'œuvre didactique de Virgile est le fait qui frappe le plus l'imagination et qui entraîne ordinairement un jugement précipité. Je n'ai que peu de faits nouveaux à ajouter aux exposés de Skutsch et d'autres; il vaut pourtant la peine d'examiner rapidement la question.

Dans la *Ciris*, pour rendre plus tragique la poursuite de l'aigle Nisus, l'auteur s'est servi d'une belle comparaison astronomique; elle suggère l'idée que la punition encourue par Scylla durera au-

tant que le mouvement des constellations qui se succèdent dans le ciel ; cette pensée est fortement soulignée :

Sic inter sese tristis haliaeetos iras
et ciris memori servant ad saecula fato[1].

Les vers qui suivent ont ainsi toute leur signification :

Quacumque illa levem fugiens secat aethera pennis,
ecce inimicus atrox magno stridore per auras
insequitur Nisus; qua se fert Nisus ad auras
illa levem fugiens raptim secat aethera pennis[2].

L'effet dû à la répétition des mêmes mots à la fin des vers est tout à fait catullien. Il n'y a rien là que de naturel dans la *Ciris;* c'est, en quelque sorte, un motif musical inspiré par le retour perpétuel du même phénomène.

Dans les *Géorgiques*, Virgile indique les moyens de prévoir le retour du beau temps (*soles et aperta serena prospicere*) ; il cite l'éclat des étoiles, la forme des nuages, le vol des alcyons, le mouvement des brumes, le chant du hibou, etc.

Les beaux vers sur Nisus poursuivant Scylla apparaissent alors au nombre de cinq, car Virgile en intercale un pour rappeler la légende ; c'est le vers 52 de la *Ciris* légèrement modifié :

et pro purpureo poenas dat Scylla capillo.

Si l'on n'était pas décidé à tout admirer dans les *Géorgiques*, on serait stupéfait en réfléchissant au sens que prennent ces vers dans leur contexte didactique. Au lieu d'être continuelle, la poursuite de Scylla devient, en quelque sorte, exceptionnelle, puisqu'elle est un signe du changement de temps. Elle perd donc toute valeur tragique. D'autre part, on a beau s'informer, on ne trouve aucun texte ancien concernant la signification météorologique de l'aigle marin. Mieux que cela : les naturalistes consultés sont unanimes à dire qu'il ne peut y avoir aucun rapport entre le retour du beau temps et les apparitions ou les migrations du « pygargue » ; les folkloristes ne signalent pas davantage une tradition méditerranéenne sur une prévision météorologique qui puisse se faire grâce à l'observation du farouche rapace.

Le point de départ du mythe est sans doute fort différent. On

1. *Ciris,* v. 536 et suiv.
2. *Ciris,* v. 538-541.

voit, d'après la description des vers 493 et suivants, qu'une ciris est un petit héron coloré, un crabier plutôt qu'une aigrette; elle vit sur les côtes, où elle trouve sa nourriture. Un poète grec a sans doute vu un jour un pygargue chercher à arracher sa proie à une ciris; il a décrit cette poursuite et l'a rattachée au mythe de la métamorphose de Scylla; son imagination a éternisé le long duel inégal auquel il assistait. Cela, c'est la tradition originale, celle de l'epyllion.

Comment Virgile a-t-il pu commettre la lourde faute de reprendre ces vers dans les *Géorgiques?* L'association d'idées peut, à la rigueur, s'expliquer : parmi les signes du beau temps, il vient de parler des *dilectae Thetidi Alcyones;* il s'est probablement souvenu alors du vers 473 de la *Ciris* (*gratissima Nereidum matri*), qu'il utilisera à la première occasion. N'appelle-t-il pas la mer d'Afrique *Gaetula Thetis* dans la IVe Églogue? Il a donc pensé à Amphitrite et à l'oiseau qu'est devenue Scylla, grâce à la déesse de la mer. Je crois qu'il ne faut pas chercher plus loin; on doit constater simplement ici un regrettable effet de l'habitude qu'a Virgile d'utiliser ses vers d'autrefois. Pour défendre le passage, Leo fut obligé de dire que, à propos de Nisus et de Scylla, le poète ne pensait plus aux signes du temps. On ne saurait mieux souligner l'évidence de la contamination.

Une coïncidence qui, autant que je sache, n'a pas été discutée par les partisans de la priorité de l'epyllion, c'est celle du vers 148 de la *Ciris*, où la prêtresse *pallentis foliis caput exornarat olivae*, avec le vers 21 du IIIe livre des *Géorgiques*, où le poète se décrit *ipse caput tonsae foliis ornatus olivae*. On se rappelle que l'épithète *pallens* se trouve accolée à *oliva* dans les *Bucoliques*. Il faudrait admettre un puzzle invraisemblable de groupes verbaux virgiliens pour former un vers qui, dans la *Ciris*, est indispensable au développement de la phrase; cet hexamètre contient en effet le verbe *exornarat*. Dans le vers des *Géorgiques*, l'épithète habituelle n'entrait pas métriquement; elle a été remplacée par la cheville *tonsae*. Voilà un second cas où Virgile a été victime de sa fidélité à la *Ciris*.

Ailleurs, au contraire, il y a progrès marqué : le poète a condensé, par exemple, en un seul beau vers *sed gravidae fruges et Bacchi Massicus humor* (II, 143), ce qu'il avait trop longuement développé dans la *Ciris :*

Nec dulcis pocula Bacchi, nec gravidos Cereris... fetus (v. 229)

où se voit un parallélisme pesant (*pocula, fetus*; *dulcis, gravidos; Bacchi, Cereris*).

Les comparaisons de ce genre prouvent l'antériorité de la *Ciris* sur les *Géorgiques*.

*
* *

Restent les *Bucoliques*.

Il faut reconnaître d'emblée qu'une confrontation attentive et sans parti pris des textes similaires ou identiques réserve certaines difficultés aux défenseurs de notre thèse. Dans la grande majorité des cas, cependant, leur théorie se trouve justifiée de manière évidente.

Un développement tout naturel de la *Ciris* sur l'universelle puissance de l'amour qui règne même sur les lions d'Afrique (*Poenos domitare leones*)[1], influence d'une manière bien étrange la description du deuil de la nature sicilienne à la mort de Daphnis (*Poenos etiam ingemuisse leones*[2]); une série d'épithètes pindariques qui sont parfaitement en place dans la *Ciris*, où elles se rapportent aux Gémeaux (v. 398) a introduit dans la IVe Bucolique un vers spondaïque, resté fort mystérieux (*cara deum suboles...*) malgré les volumes de commentaires dont il a été l'objet. On a voulu voir dans l'epyllion une contradiction entre *Iovis incrementum* et le nom de *Tyndaridae* qui suit immédiatement. « Comment Castor et Pollux peuvent-ils être à la fois les fils de Tyndare et ceux de Jupiter? » On n'a pas remarqué que l'auteur suivait sur ce point l'exemple de Catulle, qui appelle Hercule *falsiparens Amphitryoniades* (68, 112).

Dans les *Bucoliques*, Virgile dépend fortement du poème 64 sur les Noces de Pélée; on peut cependant déceler l'antériorité de la *Ciris* lorsqu'un vers catullien est donné sous une forme parfaitement nette dans l'epyllion (*Concordes stabili firmarant numine Parcae*) et que, dans l'églogue (IV, 47), faute de pouvoir reprendre le verbe, Virgile a dû recourir à une expression pléonastique pour compléter son hexamètre : *Concordes stabili fatorum numine Parcae*. Sur ce point aussi, la *Ciris* est plus près de Catulle que ne le sont les *Bucoliques;* comme c'est le cas dans la pièce 68 du poète de Vérone (v. 245) et contrairement à leur rôle

1. *Ciris*, v. 135.
2. Egl. V, 27.

traditionnel, les Parques y interviennent pour annoncer un oracle concernant la vie d'un héros.

Je crois qu'il serait inutile de multiplier ces exemples. Ce qui vient d'être dit permet de conclure que la *Ciris* a été composée avant la plupart des *Bucoliques*.

Cette constatation générale ne doit pas empêcher de reconnaître un fait troublant. Si l'on ne peut, à mon avis, découvrir aucun passage des *Géorgiques* ou de l'*Éneide* qui, rapproché des vers correspondants de la *Ciris*, puisse justifier un doute sur la priorité de l'epyllion, il n'en est pas de même quand on passe en revue toutes les comparaisons possibles entre les *Bucoliques* et la *Ciris*.

Pour le nier, il faudrait fermer les yeux devant l'évidence. Le vers 233 décrit l'arrêt de la nature à minuit (*quo etiam requiescunt flumina cursus*), l'heure où Scylla s'apprête à commettre son crime. Il s'agit sans doute d'une tradition littéraire que connaît déjà Ennius (*constituere amnes perennes*), mais le vers parallèle de la VIIIe Églogue (v. 4) décrivant l'effet que produisent les poèmes de Damon et d'Alphésibée (*et mutata suos requierunt flumina cursus*) ne peut pas être considéré comme dérivé de la *Ciris;* son origine doit être cherchée dans un texte de Calvus qui a été conservé : *sol quoque perpetuos meminit requiescere cursus*. Chez Calvus et dans l'Églogue, il n'est pas question d'un événement nocturne. Le vers de la *Ciris* a été composé d'après celui de la Bucolique et conformément au sens de la tradition représentée par Ennius.

Voici un autre passage pour lequel les arguments de Leo et de Jahn conservent toute leur valeur.

Carmé gémit sur la disparition de sa fille Britomartis fuyant devant Minos (v. 301 et suiv.) : *Nunquam... praeceps aerii specula de montis abisses*. Skutsch a cru l'emporter en montrant que Callimaque (III, 192) avait raconté les mêmes événements pour arriver à la même explication étymologique du nom de Dictynna : les mots du poète alexandrin (ἥλατο πόντον πρηόνος ἐξ ὑπάτοιο) correspondent à *aerii de specula montis* de la *Ciris*. Dans la VIIIe Bucolique (v. 53), il n'est pas question de Britomartis, mais d'un berger qui se jette à la mer *praeceps aerii specula de montis in undas*. L'Églogue serait donc postérieure à l'epyllion.

Il n'en est rien. La situation de la Bucolique se retrouve dans la IIIe Idylle de Théocrite, au vers 25 : ἐς κύματα τηνῶ ἁλεύμαι ὥπερ

τῶς θύννους σκοπιάζεται Ὄλπις ὁ γριπεύς (je sauterai dans les vagues de l'endroit où Olpis, le pêcheur, épie les thons). On doit concéder à Jahn que le substantif *specula* est un souvenir du verbe σκοπιάζεται.

La preuve que ce passage de l'Églogue a une source théocritienne se trouve au vers suivant. Le berger s'écrie en s'adressant à Nisa, sa maîtresse infidèle : *extremum hoc munus morientis habeto*. Dans la IIIe Idylle, le sens de la phrase correspondante est le même : καΐ κα δὴ 'ποθάνω... τόγε μὰν τεὸν ἁδὺ τέτυκται (si je dois mourir, c'est une satisfaction qui t'est préparée). Quant aux mots *extremum munus*, ils paraissent tirés de la XXIIIe Idylle (v. 29), où l'ἐραστής dit à l'adolescent dont il est amoureux : δῶρά τοι ἦνθον λοισθία ταῦτα φέρων, τὸν ἐμὸν βρόχον (je suis venu t'apporter ces derniers présents, entre autres la corde avec laquelle je me pendrai).

Le vers de l'Églogue se retrouve dans la *Ciris* (v. 267); il y semble bien mal en situation dans les aveux que Scylla fait à Carmé. Les mots *extremum munus* y prennent le sens figuré et rare de « dernier témoignage », au lieu de la valeur concrète, habituelle et théocritienne qu'ils avaient dans la VIIIe Bucolique, dont la priorité semble donc évidente.

Examinons encore une autre identité significative :

Au cours de ses plaintes contre Minos qui la supplicie, Scylla s'écrie : *Vultu decepta puella, — ut vidi ut perii, ut me malus abstulit error!* (v. 429 et suiv.).

L'expression *ut vidi* étonne un peu, car, d'après les renseignements fournis par l'epyllion, Scylla n'avait pu apercevoir Minos que de bien loin lorsqu'elle en était devenue amoureuse. Le même vers se trouve fort bien en place dans la VIIIe Églogue (v. ~~37~~ 47). Le berger y raconte qu'à l'âge de douze ans il avait aperçu celle qui lui a pris le cœur : elle n'était qu'une fillette en train de cueillir des pommes avec sa mère. C'est donc pour l'Églogue que Virgile a tout d'abord traduit le fameux ὡς ἴδον ὡς ἐμάνην du *Chant de la Magicienne* (Théocrite, Idylle 2, v. 82).

Tous ces exemples, à propos desquels la thèse de la priorité de la *Ciris* se trouve en défaut, sont tirés de quarante-trois vers de la VIIIe Églogue (v. 1-5 et 17-61), c'est-à-dire de l'introduction et du chant de Damon. L'accumulation de ces identités exceptionnelles est significative.

Pour résoudre la difficulté, il suffit de se souvenir des indica-

tions fournies par la IXe Églogue. Virgile y cite des poèmes bucoliques qu'il avait composés autrefois et n'avait pas publiés[1]. Il faut admettre que la VIIIe Églogue contient des séries de vers empruntés à un poème bucolique composé en 44 déjà, au moment où la *Ciris* n'était pas encore achevée. Ce poème était resté inédit, de même que l'epyllion; nous trouvons donc, dans la VIIIe *Églogue*, des passages qui sont antérieurs à l'œuvre que nous voulons dater. Virgile étudiait alors de très près Théocrite; il utilisait dans l'un ou l'autre de ses essais les traits qu'il voulait emprunter au poète grec; il n'est pas étonnant que, dans cette période d'apprentissage poétique, il ait introduit parfois les mêmes éléments dans les deux ouvrages qu'il était simultanément en train d'écrire.

Cette solution n'étonnera pas ceux qui sont au courant des méthodes de travail du grand poète. Plus tard, Virgile devait rédiger conjointement plusieurs livres de l'*Énéide;* il aimait, suivant son humeur, travailler tantôt à l'un, tantôt à l'autre. Il a certainement eu les mêmes habitudes lorsqu'il faisait ses premières tentatives poétiques.

Du même coup se trouve expliqué le long désaccord qui a séparé le monde philologique en deux camps irréconciliables. L'un comme l'autre présentait des arguments irréfutables et pourtant contradictoires; personne ne pouvait céder. Pour résoudre le conflit, il ne faut plus considérer l'œuvre virgilienne comme ne faisant qu'un seul bloc; il faut étudier séparément les rapports de la *Ciris* avec chaque ouvrage et conclure suivant les faits observés.

*
* *

L'examen des rapports de l'epyllion avec les œuvres postérieures à celles de Virgile ne peut désormais rien nous apprendre de nouveau.

L'authenticité de la dédicace au grand Messala, à qui une copie dut être adressée en 44, semble bien attestée par le fait que c'est Tibulle, son intime, qui mentionne le premier l'epyllion :

Carmine purpurea est Nisi coma (I, 4, 63).

On peut ajouter que Tibulle nous confirme l'authenticité du

1. Depuis les travaux de Thilo, de Bitschofsky et de Cartault l'accord est bien établi sur ce point.

poème, puisqu'il fait, au vers suivant, une allusion évidente à un passage des *Géorgiques*. Ce renseignement date probablement de l'an 26; le *terminus ante quem* est bien fixé.

Quatre ans plus tard, l'œuvre de jeunesse de Virgile commence à être connue en dehors du cercle de Messala : Properce (III, 19, 21-28) résume en trois vers le mythe narré par le grand poète.

L'epyllion dut être publié immédiatement après l'*Énéide*, donc après la mort de son auteur. Il est pour la première fois imité en l'an 19. Ovide, dans ses *Amores* (I, 2, 32; II, 11, 28 et III, 3, 6), donne diverses variations sur le thème : *ubi enim rubor, obstat amori* (*Ciris*, 180). Il s'efforcera plus tard de renouveler le sujet de l'epyllion, soit en confondant les deux Scylla (*Ars amatoria*, I, 331)[1], soit en suivant une tradition un peu différente (*Métamorphoses*, VIII, 1)[2].

*
* *

Les résultats de cette étude peuvent se résumer de la manière suivante : la *Ciris* est une œuvre de jeunesse de Virgile; elle a été composée vers l'an 44, au moment où son auteur lisait et relisait les œuvres de Théocrite; il avait déjà rédigé des ébauches d'églogues dont il a introduit ultérieurement quelques passages dans les *Bucoliques*.

A. Oltramare.

1. Properce (IV, 4, 39) et Virgile (*Ciris*, 57, et *Eglogue* VI, 74) avaient fait de même.

2. Cette variante était connue de l'auteur de l'epyllion : cf. v. 51 (*Caeruleis sua tecta super volitaverit alis*), mais elle n'a pas été utilisée par lui, puisqu'il avait renoncé à situer la métamorphose de Scylla aux environs de Mégare. Dans l'œuvre d'Ovide, au contraire, c'est tout près de la cité de Nisus que se déroule le drame final.

III

LE PARTICIPE PRÉSENT EXPRIMANT L'ANTÉRIORITÉ

PAR STANISLAS LYER
Docteur ès lettres de l'Université de Prague,
Professeur au lycée de Dijon.

Les grammairiens ont relevé un emploi du participe présent exprimant en apparence une action antérieure par rapport à celle qu'exprime le verbe principal. Les faits se présentent différemment suivant qu'on considère le latin classique ou le latin post-classique.

I. — EN LATIN CLASSIQUE.

Certains grammairiens se bornent à constater le fait; ainsi Ch. E. Bennet, *Syntax of early latin*, Boston, 1910, p. 435, qui cite Plaut. *Capt.* 9 eumque hinc *profugiens* vendidit; *Truc.* 382 sed quod ego facinus audivi *adveniens* tuom? *Amph.* 799 *adveniens* illico me salutavisti; *Pseud.* 1211 dudum *adveniens* extemplo sumbolum servo tuo; *Pers.* 731 transcidi loris omnis *adveniens* domi.

D'autres, pour expliquer l'anomalie, se contentent d'invoquer une *inexactitude d'expression*; ainsi O. Riemann, *Syntaxe latine*, Paris, 1920, 156, Rem. 2, citant Tite-Live XXVII, 43, 3; S. L. Fighiera, *La lingua e la grammatica di Sallustio*, Savona, 1900, p. 206, citant Sall. *Jug.* 113, 11 Haec Maurus secum ipse diu *volvens* tandem promisit; O. Riemann et H. Goelzer, *Grammaire comparée du grec et du latin*, Paris, 1897, p. 296, citant Sall. *Jug.* 113, 11, et Tite-Live XLV, 10, 6 diu *negantes* perpulerunt ut moram navigationis brevis pro salute sociae urbis pateretur.

Quelques-uns interprètent ce participe présent comme un *substitut du participe aoriste inexistant*; ainsi J. H. Schmalz, *Lateinische Syntax und Stilistik*, München, 1900, p. 308, qui cite Tite-Live XXVII, 43, 3 *implicantes* (= cum implicuissent) edocuerunt; E. Wölfflin, dans *Archiv für lateinische Lexicographie und Grammatik*, XIII, p. 271 sqq., citant Tite-Live XXIV, 7, 11 Romam *veniens* edixit; M. Cerrati, *La grammatica di A. Seneca il retore*, Torino, 1903, p. 168, citant Sen. rhet. C. II, 5 tit. Illam sterilitatis nomine dimisit intra quinquennium non *parientem*; L. Ferrère

signale dans la *Revue de philologie, de littérature et d'histoire ancienne*, XXV, p. 328, le passage de Quinte-Curce VI, 58, diu *cunctantes* tandem venturos se pollicentur.

Tel lui fait exprimer des choses contradictoires, tantôt la *fin brusque* tantôt la *continuation de l'action*; ainsi R. B. Steele, *American Journal of Philology*, XXXV, p. 163, sqq. citant Tite-Live I, 7, 7 fidem pastorum nequiquam *invocans* morte occubuit; II, 7, 8 pro re publica *dimicans* mortem occubuisset; XXVI, 25, 14 pro patria *pugnantes* mortem occubuerunt. Dans Tite-Live VI, 21, 2 iam diu *molientes*; IX, 34, 2 ille per Cassandrum diu *habitantem* caedem fecit; XXII, 26, 2 quoad multum ac diu *obtestanti* quattuor milia peditum missa sunt, et XXV, 18, 11 diu *cunctantem* Crispium perpulere, les participes présents renforcés par l'adverbe *diu* signifient, d'après le même auteur, la « continuation de l'action ».

Plusieurs lui attribuent le sens de *la durée* ou de *l'habitude*; ainsi encore J. H. Schmalz, *l. c.*, p. 308, citant Sall. *Jug.* 113, 11, Tite-Live 45, 10, 6 et Verg. *Aen.* 1, 492 Ducit agmina *furens* mediisque in milibus ardet, aurea *subnectens* exsertae cingula mammae bellatrix; A. Draeger, *Historische Syntax der lateinischen Sprache*, Leipzig, 1881; II, p. 773, citant Hor. *Sat.* I, 5, 94, inde Rubos fessi pervenimus, utpote longum *carpentes* iter; N. Lundqvist, *Studia Lucanea*, Thèse d'Upsala, 1907, p. 66, citant Sall. *Jug.* 113, 11; Tite-Live XLV, 10, 6, Verg. *Aen.* I, 492 et Lucain III, 176 populique per aequora *mittens* Sicaniis Alpheos aquas.

On a invoqué une *indifférence* du participe dit présent *vis-à-vis de l'expression du temps* : J. Marouzeau, *L'emploi du participe présent à l'époque républicaine*, Thèse de Paris, 1910, p. 7 sqq., citant Tér. *Phorm.*, 615, id quidem *agitans* mecum sedulo Inveni remedium huic rei; Sall. *Jug.* 113, 11; Sall. *Cat.*, 32, 1 multa *volvens* profectus est; *B. Alex.* 21, 3, suis subsidio scaphas *mittens* (= par l'envoi de) nonnullos conservavit; B. J. Weerenbeck, *Participe présent et gérondif*, Thèse d'Amsterdam, 1927, p. 36, cite Tér. *Phorm.*, 615; St. Škerlj, *Syntaxe du participe présent et du gérondif en vieil italien*, Paris, 1926, p. 2, citant Plaute *Amph.* 799; Sall. *Jug.* 113, 11, et Cic. *Tusc.*, II, 25, 61 cum Rhodanum venisset *descendens* ex Syria; A. Ahlheim, *De Senecae rhetoris usu dicendi*, Thèse de Giessen, 1886, p. 31, citant Sen. *rhet.*, 44, 6 caput decisum nihil in ultimo fine vitae *facientis*, quod alterutram in partem posset, notari, Antonio portat; 46, 4 Asinius,

qui Verrem Ciceronis reum fortissime *morientem* tradidit, et 52, 22 P. Scipionem a maioribus *desciscentem* generosa mors in numerum Scipionum reposuit; enfin R. Kühner, *Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache*, Hannover, 1878, II, 1, p. 566, citant Sall. *Jug.* 113, 11; Tite-Live XLV, 10, 6, et Verg. *Aen.* 1, 305.

Pour Tammelin, *De participiis priscae latinitatis*, Thèse de Helsingfors, 1889, p. 22, *agitans* dans Tér., *Phorm.* 615, a le sens de *agitando*.

Pour D. Barbelenet, *De l'aspect verbal en latin ancien et particulièrement dans Térence*, Thèse de Paris, 1913, p. 69, le même *agitans* exprime *la simultanéité*.

Enfin A. C. Juret, *Système de la syntaxe latine*, Paris, 1926, p. 87, citant Hor., *Sat.* I, 5, 94, invoque une raison d'*aspect*.

C'est dans le caractère primitif du participe présent qu'il faut, selon nous, chercher l'explication de l'emploi avec le sens passé.

Le participe présent est d'origine adjectivale[1] et, de par cette origine, employé exclusivement pour des verbes imperfectifs[2]. Son origine nominale lui confère « l'indifférence quant à l'expression du temps[3] », son aspect imperfectif le sens de la durée. Il exprime donc une action indéterminée sans indication d'un rapport précis avec le verbe principal; l'apparence habituelle de la simultanéité résulte du simple rapprochement du participe présent et du verbe principal[4].

C'est le cas pour les participes présents imperfectifs que l'on trouve cités ci-dessus, soit :

agitans[5] dans Ter., *Phorm.* 615.

carpens[6] dans Hor., *Sat.* I, 5, 94, où la valeur du participe est renforcée par le complément *longum inter*.

1. H. Paul, *Prinzipien der Sprachgeschichte*, Halle, 1909, p. 230 sqq.; W. Wundt, *Völkerpsychologie*, II, *Die Sprache* II, Leipzig, 1922, p. 140 sqq.; B. Delbrück, *Vergleichende Syntax der indogermanischen Sprachen*, Strassburg, 1897, II, § 158; K. Brugmann, *Grundriss der vergleichenden Grammatik der indogermanischen Sprachen*, Strassburg, 1897, III, p. 370).

2. Cf. A. Meillet, dans *Revue de philologie, de littérature et d'histoire ancienne*, XXI, p. 81 sqq.; W. Meyer-Lübke, *Grammatik der romanischen Sprachen*, Leipzig, 1899, III, § 15; J. Marouzeau, *loc. cit.*, p. 7; D. Barbelenet, *loc. cit.*, p. 49; A. Draeger, *loc. cit.*, p. 773; H. Goelzer, *Le latin de Saint Avit*, Paris, 1900, p. 188.

3. Cf. J. Marouzeau, *loc. cit.*, p. 6; St. Škerlj., *loc. cit.*, p. 2; B. J. Weerenbeck, *loc. cit.*, p. 36.

4. Cf. Marouzeau, *loc. cit.*, p. 7; St. Škerlj, *loc. cit.*, p. 2; B. J. Weerenbeck, *loc. cit.*, p. 36.

5. Cf. D. Barbelenet, *loc. cit.*, p. 185.

6. Non composé, donc imperfectif; cf. D. Barbelenet, *loc. cit.*, p. 23.

cunctans[1] dans Quinte-Curce VI, 58, et Tite-Live XXV, 18, 11. Valeur renforcée par *diu*[2].

dimicans[3] dans Tite-Live II, 7, 8.

habitans[4] dans Tite-Live IX, 34, 2. Renforcé par *diu*.

moliens[5] dans Tite-Live VI, 21, 2. Renforcé par *diu*.

moriens[6] dans Sen. rhet. 46, 4.

negans[7] dans Tite-Live XLV, 10, 6. Renforcé par *diu*.

obtestans[8] dans Tite-Live XXIII, 26, 2. Renforcé par *diu*.

pugnans[9] dans Tite-Live XXVI, 25, 14.

subnectens[10] dans Verg. *Aen.*, I, 492. Le contexte exprime, en outre, l'idée d'habitude.

veniens[11] dans Tite-Live XXIV, 7, 11. Composé *adveniens*[12] dans Plaute, *Amph.* 799, *Truc.* 382, *Pseud.* 1211, *Pers.* 731.

volvens[13] dans Sall. *Jug.* 113, 11 (renforcé par *diu*); *Cat.* 32, 1 (renforcé par le complément *multa*).

Pour certains verbes dont l'aspect est flottant, ou qui seraient autrement perfectifs, leur valeur durative occasionnelle est indiquée par un adverbe ou par un complément adverbial; c'est le cas pour les participes suivants :

faciens[14] dans Sen. rhet., XLIV, 6; accompagné de *in ultimo fine vitae*.

implicans[15] dans Tite-Live XXVII, 43, 3; accompagné de *incertis responsis*.

1. Cf. D. Barbelenet, *loc. cit.*, p. 52.
2. On ne peut pas approuver F. Werner, qui dit (*Die Latinität der Getica des Jordanes*, Thèse de Halle, 1908, p. 86) : « Durch eine Zeitbestimmung wird das perfektische Charakter des Partizipiums praesentis bezeichnet » et invoque l'adverbe *diu*. D. Barbelenet, *loc. cit.*, p. 28 fait observer à juste titre, que *diu* est l'adverbe qui précise le plus fortement l'idée de durée.
3. Certainement imperfectif, comme *disputare*, *dissimulare;* cf. D. Barbelenet, *loc. cit.*, p. 323.
4. Itératif; cf. D. Barbelenet, *loc. cit.*, p. 177.
5. Non composé, donc imperfectif; cf. D. Barbelenet, *loc. cit.*, p. 23.
6. Cf. D. Barbelenet, *loc. cit.*, p. 52.
7. Non composé, donc imperfectif; cf. D. Barbelenet, *loc. cit.*, p. 23.
8. Duratif; cf. D. Barbelenet, *loc. cit.*, p. 337.
9. Non composé, dénominatif, donc imperfectif; cf. D. Barbelenet, *loc. cit.*, p. 177.
10. Cf. D. Barbelenet, *loc. cit.*, p. 374.
11. Cf. D. Barbelenet, *loc. cit.*, p. 274.
12. Cf. D. Barbelenet, *loc. cit.*, p. 51, 201, 202.
13. Cf. D. Barbelenet, *loc. cit.*, p. 52.
14. Tantôt imperfectif, tantôt perfectif; cf. D. Barbelenet, *loc. cit.*, p. 408 sqq.
15. Consécutif; cf. D. Barbelenet, *loc. cit.*, p. 352.

invocans[1] dans Tite-Live 1, 7, 7; accompagné de *nequiquam*.

pariens[2] dans Sen. rhet. C. II, 5 tit.; accompagné de *intra quinquennium*.

Mais il y a des cas où l'aspect est incertain :

profugiens[3] dans Plaute, *Capt.* 9.

descendens[4] dans Cic. *Tusc.*, II, 25, 61.

desciscens[5] dans Sen. rhet. 52, 22.

mittens dans *B. Alex.*, 21, 3; Lucain, III, 176.

Cependant, si l'on se rend compte que, à l'époque classique, la notion d'aspect perfectif commençait à s'effacer[6], on peut considérer à la rigueur les quatre derniers participes comme imperfectifs.

D'où vient alors l'apparence d'antériorité constatée par certains grammairiens? Résulte-t-elle du simple rapprochement des formes verbales, à savoir du participe présent et du verbe principal[7]? Mais pourquoi tout le monde s'accorde-t-il pour traduire le participe présent dans Caes., *B. G.* VI, 8, *fugientem* (scil. Amborigem) *silvae texerunt* de la même manière que *cum fugeret*, tandis que *profugiens* dans Plaute, *Capt.* 9, *eumque hinc profugiens vendidit* peut s'interpréter comme *cum fugisset*? Il y a pourtant dans les deux cas rapprochement du participe présent et du parfait. C'est que le simple rapprochement donne, il est vrai, une valeur temporelle au participe présent, mais ne suffit pas à la préciser, à déterminer s'il s'agit de la simultanéité ou de l'antériorité. Sous prétexte que *fugiens* est imperfectif, on le fait équivaloir à *cum fugeret*, tandis que, si nous donnons à *profugiens* l'aspect perfectif, immédiatement il en résulte la signification *cum fugisset*. C'est donc l'aspect qui précise le sens du participe présent sous le rapport du temps.

Et c'est justement « par une inexactitude » dans l'interprétation de l'aspect — c'est-à-dire par le fait que l'on impose l'aspect per-

1. Consécutif; cf. D. Barbelenet, *loc. cit.*, p. 353.

2. Tantôt perfectif, tantôt imperfectif; cf. D. Barbelenet, *loc. cit.*, p. 182.

3. Résultatif; mais le préverbe *pro-* forme des verbes tantôt perfectifs, tantôt imperfectifs; cf. D. Barbelenet, *loc. cit.*, p. 338 sqq.

4. Le préverbe *de-* forme des verbes tantôt perfectifs, tantôt imperfectifs; cf. D. Barbelenet. *loc. cit.*, p. 309.

5. Perfectif; cf. D. Barbelenet, *loc. cit.*, p. 244. Dans Lucain, le contexte indique l'habitude.

6. Cf. D. Barbelenet, *loc. cit.*, p. 15, 49, 451 sqq.

7. Cf. J. Marouzeau, *loc. cit.*, p. 7; St. Škerlj, *loc. cit.*, p. 2; J. B. Weerenbeck, *loc. cit.*, p. 36.

fectif au participe présent (qui est imperfectif) — que les participes ont, dans les passages en question, une valeur d'antériorité.

Cette incertitude au sujet de l'aspect a pu apparaître à l'époque classique, où l'aspect est en voie de disparition, et où l'on commence à former des participes même de verbes perfectifs, généralement composés. C'est le cas, parmi les exemples cités, pour Cic. *Tusc.*, II, 25, 61; Sen. rhet. 52, 23; *B. Alex.* 21, 3 et Lucain III, 176. Mais dans tous les autres passages, le participe présent exprime, sans nul doute, la simultanéité. Sa valeur d'antériorité — apparente, répétons-le, puisqu'il est toujours indifférent au point de vue temporel — est la conséquence de son aspect perfectif en latin ancien, progressivement obscurci à l'époque classique[1].

II. — En latin postclassique.

Le fait que la disparition de l'aspect se précipite à partir de l'époque classique nous oblige, par prudence, à ne considérer dans la suite comme imperfectifs que les participes dont la valeur imperfective résulte du contexte ou est indiquée par le complément qui exprime la durée. Tels sont les exemples qu'on peut relever chez les auteurs suivants :

A. Draeger, *Historische Syntax der lateinischen Sprache*, Leipzig, 1881, II, p. 774 : Tacit. Agr. 28, exeuntes eo inopiae venere;

H. Goelzer, *Le latin de saint Avit, évêque de Vienne*, Paris, 1900, p. 289 : p. 60, 14, si tantis retro saeculis sine filio *manens* paene iam in termino mundi labentis cum Maria prolem tum ille habere incipere parentatem; II, 85 hoc *recolens* casumque *prenens* in corde recentem plus doluit periisse sibi. De même il explique Avit IV, 174 sic celsa *petenti* successit comme : ei qui celsa petebat. Cf. l'opinion de Št. Škerlj dans *Syntaxe du participe présent et du gérondif en vieil italien*, Paris, 1926, p. 2.

Il faut ajouter à ceux-ci les exemples interprétés comme répondant à la notion d'antériorité :

A. Draeger, *Ueber Syntax und Stil des Tacitus*, Leipzig, 1882, p. 84 : Tac. Ann. XII, 48 at Quadratus *cognoscens* proditum Mi-

1. On trouve le même état de choses en vieux tchèque : ici, le participe présent des verbes perfectifs peut exprimer l'antériorité, tandis que celui des verbes imperfectifs indique la simultanéité; cf. J. Gebauer, *Historická mluvnice jazyka českého. IV : Syntax.* Praha, 1929, p. 589 sqq.

thridatem vocat consilium; dans ce passage *cognoscens* remplace *cognito;* dans Tac. Ann. II, 2 ubi illam gloriam *trucidantium* Crassum, *exturbantium* Antonium, les participes présents ont la valeur aoristique;

E. B. Lease, *A syntactic, stylistic and metrical study of Prudentius*, Thèse John Hopkins Univ. Baltimore, 1895, p. 31 : A 716 infundunt agmina saturanda *crescente* cibo; S. II, 575 noctua *advolitans* prodidit;

M. Müller, *De Apollinaris Sidonii latinitate*, Thèse de Halle, 1888, p. 190 : III, 5, 2 usque ad in obitum vitrici nuper vita *descendentis*; IV, 12, 2 constantem pro foribus vidi a dominis Simplicio *redeuntem*; IV, 14, 2 si te hactenus *philosophantem* nova subito gloria capit;

F. Werner, *Die Latinität der Getica des Jordanes*, Thèes de Halle, 1908, p. 86, note la confusion entre les participes présents et parfaits qui règne chez Jordanes, par exemple *revertens*, au lieu de *reversus; egrediens* remplace *egressus; oriens* se substitue à *ortus*; *cohortans* a, pour Jordanes, le sens de *cohortatus; arbitrans* de *arbitratus*, *verens* de *veritus*, etc. F. Werner cite des passages tels que 57, 292 egressus et *revertens;* 7, 51 egressi et *transeuntes*, où le participe présent varie avec le parfait, sans y trouver de différence; il pense en outre que les adverbes de temps ou les compléments temporels font ressortir le sens antérieur d'un tel participe présent dans des passages tels que : 15, 83 is *triennio regnans* vitam amisit; 45, 236 non *diu regnans* occiditur; 59, 306 *paucissimos dies degens*, strangulata est, etc.;

H. Elss, *Untersuchungen über den Stil und die Sprache des Venantius Fortunatus*, Thèse de Heidelberg, 1907, p. 42 : IV, 19, 3 S 91 hic vergentes suo situs est Aracharius aevo, sex qui lustra *gerens* raptus ab orbe fuit.

Tous les autres exemples allégués par divers auteurs peuvent être interprétés comme exprimant tantôt la simultaneité, tantôt l'antériorité. S'il s'agit de la traduction du texte grec, l'original peut nous renseigner suffisamment sur le caractère du participe présent; mais dans les autres cas, on peut admettre le sens d'antériorité; le verbe perdant son aspect, on n'a pas de critérium précis :

H. Schmalz, *Lateinische Syntax und Stilistik*, München, 1900, p. 308, citant Tac. Ann. XII, 48 at Quadratus *cognoscens* prodi-

tum Mithridatem vocat consilium, déclare : « aoristiches Participium praesentis lässt sich nicht mehr bestreiten » ;

A. Draeger, *Ueber die Syntax und Stil des Tacitus*, Leipzig, 1882, p. 84, cite le même passage ;

R. Kühner, *Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache*, Hannover, 1878, p. 66, citant Tac. Ann. XII, 48, parle de « einer vor der Haupthandlung vergangenen Handlung » ;

H. Goelzer — O. Riemann, *Grammaire comparée du grec e du latin*, Paris, 1897, p. 286 : Tac. Agr. 9 *revertentem* ab legione legionis divus Vespasianus inter patricios adscivit ; Hist. II, 4 pauca in praesens et solita *respondens*, petito secreto futura aperit ;

W. Milroy, *The participle in the Vulgate New Testament*, Thèse John Hopkins Univ. Baltimore, 1892, p. 9, signale dans la Vulgate du Nouveau Testament environ 800 passages où le participe aoriste grec est traduit par le participe présent ;

J. T. Heatfield, *A study of Juvencus*, Bonn, University Press, 1890, p. 20, cite Juvencus III, 349 iam venerat ante *renascens* ; II, 599 talia *perspiciens* discedens aptat medellam ;

E. Wölfflin, *Bemerkungen zu der Descriptio orbis* dans *Archiv für latein. Lexic. und Gramm.*, XIII, 573, citant : *Descr. Orb.* 314 Homeri et Vergilii et aliorum bellum *conscribentium*, fait équivaloir ce participe présent au grec συγγραψάντων et prétend que les débuts de cet emploi se trouvent chez Tite-Live, où *veniens* remplace le grec ἐλθών ;

E. Bellanger, *In Antonini Placentini itinerarium grammatica disquisitio*, Paris, 1902, p. 110, cite : Ant. Plac. 181, 19 *mittens* in Hierusolima adduxit illis tunicas ; 182, 10 *proficiscentes* de civitate Elusa ingressi heremum, et dit que *proficiscentes* équivaut ici à *profecti*. En se réferant à O. Riemann — H. Goelzer, *Grammaire comparée du grec et du latin*, et à O. Riemann, *Syntaxe latine*, il voit dans cet exemple une inexactitude d'expression déterminée par le défaut de participe aoriste. Dans son *Étude sur le poème d'Orientius*, Paris, 1902, p. 413, le même auteur croit trouver dans : mox rutilum *scandens* eadem cum carne tribunal quam caelo intulerat, le participe présent avec le sens passé, parce que *mox* signifie d'après lui « dès que ». Et il fait remarquer que cet usage est fréquent dans le latin de basse époque ;

M. C. Colbert, *The Syntax of the de Civitate Dei of St. Augustine*, Washington, 1923, p. 64 : VIII, 4 itaque et in Aegypto di-

dicit quaecumque magna illic habebantur atque docebantur, et inde in eas Italiae partes *veniens* ubi Pythagoraeorum fama celebratur, quidquid Italicae philosophiae tunc florebat, auditis eminentioribus in ea doctoribus facillime comprehendit. L'auteur note que de tels cas ne sont pas nombreux, quoique, dans le latin ecclésiastique, cet emploi soit très fréquent, et comme exemple il allègue un passage des Actes des Apôtres : 20, 11 *ascendens* autem *frangens*que panem et *gustans* satisque allocutus usque ad lucem sic profectus est;

A. Lönnergren, *De syntaxi Sulpicii Severi*, Thèse d'Upsala, 1882, p. 84, cite M. 6, 4 Italiam *repetens* sibi monasterium statuit; 18, 4 ad ecclesiam *veniens* gratias agebat;

L. Ferrère, *Langue et style de Victor de Vita*, dans *Revue de phil., de litt. et d'hist. anc.*, XXV, p. 328, dit que le participe présent remplaçant celui de l'aoriste se rencontre chez Victor de Vita à chaque page, et cite III, 29 quod ille *cognoscens*, relationem Carthaginem direxit; I, 1 Africae miserabilis attigit fines, *transvadens* per angustias maris; III, 38 *parantes* dorsa sua verberibus, alacres ad exitium pergent; IV, 3 ad eos *veniens* quondam Nicasius in brevi simili more periit;

K. Rossberg, *Zu Dracontius* dans *Arch. f. lat. Lex. und Gramm.*, IV, p. 49 sqq., trouve le même emploi partout dans Dracontius, Sedulius et Corippus, surtout avec les verbes intransitifs et les verbes de mouvement. Ces verbes qui ne sont pas aptes à former un participe parfait actif, recourent à celui du présent. La substitution de *moriens* à *mortuus* est due, à son avis, à des égards métriques, les formes de *mortuus* n'étant pas admissibles dans l'hexamètre; et par analogie aussi *nascens* au lieu de *natus*;

J. Pirson, *Mulomedicina Chironis, Syntaxe du verbe*, dans *Festschrift zum XII. allgemeinen deutschen Neuphilologentage zu München*, Erlangen, 1906, p. 413. Les passages cités ne se rapportent pas à notre objet, parce qu'il s'agit d'un participe présent remplaçant le participe futur, comme il est clair d'après le texte de Végèce, 210, 3-4, cum accubuerit, difficile surget, qui correspond à *Mulomedicina Chironis* 116, 20 *incidens* difficiliter surget;

Pour Ph. Thielmann, *Ueber die Sprache und Kritik des lateinischen Apolloniusromans*, Programme de Spire, 1881, p. 18; cet usage serait un hellénisme, né dans les traductions de la Vulgate qui était imitée par des auteurs chrétiens; il compare les passages

de *Historia Apollonii* 12, 11 *ascendens* Apollonius dixit avec la *Vulgate Marc.* 3, 13 et *ascendens* in montem vocavit ad se quos voluit ipse, et 41, 22 et *exiens* iuvenis invenit Athenagoram avec la *Vulgate Marc.* 1, 29 *egredientes* de synagoga venerunt in domum Simonis;

H. Goelzer, *Le latin de saint Avit, évêque de Vienne*, Paris, 1909, p. 289, trouve dans saint Avit beaucoup de participes présents avec le sens aoriste, par exemple, p. 96, 11 musta *deposcens* aut medicina patior aut aliquid rapuisse confingor; 11, 143 tractumque suum sublimibus *aequans* auditum facilem leno sic voce momordit; III, 110 cur miserum *labens* traxisti in prona maritum? Il déclare que cette construction s'étend dans le latin de la décadence et cite Cassien, Inst. IV, 6 *exeuntes* eum monasterii vestimentis et revestitum antiquis depellunt; IV, 25, quidam *venientes* ad senem cum mirarentur, *vocans* eum senex, « ascende », ait « et sumens lenticulam proice per fenestram », etc. Et il fait remarquer qu'il faut bien distinguer ces cas-ci de ceux où le participe présent sert à marquer la durée de l'action;

St. Škerlj, l. c., p. 2, cite Avit IV, 174; cf. la note 3, p. 327;

M. Bonnet, *Le latin de Grégoire de Tours*, Paris, 1890, p. 636, cite beaucoup de passages où Grégoire de Tours emploie le participe présent avec le sens aoriste; entre autres *Hist. Franc.* IV, 33, p. 169, 10 haec *audiens* a sommo excutitur, multo deinceps monachis severior apparens, où le participe présent remplace sans nul doute « cum audisset »;

O. Haag, *Die Latinität Fredegars*, dans *Romanische Forschungen*, X, 835, note que chez Frédégaire ces cas ne sont pas rares; on rencontre par exemple IV c, 184, 20 nec *cernens* rex, quod potuisset, pacem *petens*, dictiones rege Pipino *faciens*, et quiquid fecerat emendaret, etc.;

A. Meneghetti, *La latinità di Venanzio Fortunato*, dans *Didaskaleion*, VI, p. 126, observe que dans Venantius Fortunatus les participes présents avec la valeur aoriste sont très fréquents; on y trouve des passages tels que *Vita Germ.* XIII, 35 *expendens* tria milia, revertitur ad palatium; III, 20 qua de re, *retrudens* se in cellulam, amare flevit et doluit; XV, 12 quam, *perunguens* oleo, palpato, undique capite saluti restituit; *Vita Patr.* V, 32 armati *accedentes*, singula everterunt; etc.

Indiquer l'époque où l'emploi du participe présent marquant

l'antériorité a commencé à être courant paraît fort difficile. Tacite ne nous présente que trois exemples de cet usage[1]. Chez les écrivains païens et chrétiens du IIe, IIIe et IVe siècle, cet emploi n'est pas signalé. Mais pourtant nous trouvons, dans un Apocryphe des *Acta Pilati*, traduit du grec et datant, au moins quant à certains de ses chapitres, de la moitié du IIe siècle (cf. *Studia biblica et ecclesiastica*, IV, 71), des passages où le participe aoriste grec est rendu par le participe présent latin. D'après cela on voit clairement que le rédacteur anonyme, d'ailleurs assez gauchement, a tâché de rendre littéralement le texte grec, et qu'il s'est servi du participe présent là où il ne trouvait pas le participe parfait déponent équivalent.

C'est ce qui nous indique aussi la cause de la substitution du participe présent latin au participe aoriste : le défaut d'une forme correspondant au participe aoriste. Ce défaut a été plus sensible quand les traductions des textes grecs ont commencé à se multiplier, c'est-à-dire à partir du IIe siècle.

La diffusion de cet emploi du participe présent s'explique par le souci de la tradition. Les premiers exemples du participe présent remplaçant le participe aoriste grec se trouvent là où on voulait donner la traduction la plus exacte; c'était surtout le cas dans les traductions des livres religieux chrétiens, et particulièrement des Évangiles. La langue de l'Itala, qui était considérée comme le modèle du latin chrétien, était imitée jusque dans l'emploi du participe présent à sens antérieur.

A côté des textes grecs, il y a encore un facteur qui n'a pas été sans exercer une influence sur la diffusion de l'emploi de ce participe, ç'a été la décadence du sentiment de l'expression de temps, qui s'est manifestée par les faits suivants :

1° Les aspects sont confondus, les verbes perfectifs perdant leur aspect sont devenus imperfectifs; les inchoatifs se répandent, en délaissant leur sens; les itératifs en *-itare* dépourvus de la notion de répétition deviennent de plus en plus fréquents;

2° Le présent alterne avec le parfait, l'imparfait avec le plusque-parfait ;

3° Le participe parfait passif perd sa valeur passée, cf. *amatus fui* au lieu de *amor* (rapprochement signalé par K. Rossberg et F. Werner).

1. Nous ne visons pas ici le participe présent dans la construction de l'ablatif absolu.

Par quel processus s'est effectuée cette évolution? Le sens antérieur du participe présent provient de son aspect perfectif. On trouve donc tout d'abord les participes perfectifs qui marquent l'antériorité. Mais peu à peu ce sont aussi les participes imperfectifs qui équivalent au participe aoriste grec. C'est ce que nous fait voir la statistique de nos passages : sur un total de 39, il y a 25 (64 °/₀) participes présents qui sont ou peuvent être considérés comme *perfectifs;* 14 seulement (36 °/₀) sont *imperfectifs*. Et les derniers sont, pour la plupart, postérieurs au IVe siècle. Le pont entre les participes perfectifs et imperfectifs est constitué par ceux dont l'aspect est tantôt perfectif, tantôt imperfectif. Il est évident que l'on a remplacé le participe aoriste par le participe présent en premier lieu là où l'on n'a pu se servir ni de la construction de l'ablatif absolu ni du participe parfait du déponent. Ce fut le cas pour les verbes intransitifs, surtout pour ceux de mouvement. Et la statistique nous donne pleinement raison : sur un nombre total de 39 nous trouvons 72 °/₀ (28) de verbes intransitifs, desquels 75 °/₀ (21) sont verbes de mouvement. Plus tard on n'hésitait pas à employer le participe présent même là où il était possible d'avoir recours à l'ablatif absolu, le verbe régissant un cas régime.

Comme on le voit, l'emploi du participe présent avec le sens de l'antériorité — qui a son origine dans le participe perfectif — s'est répandu, depuis le milieu du IIe siècle, sous l'influence des traductions grecques; les traducteurs, ne disposant pas d'une forme équivalant à l'aoriste grec, se sont servis du participe présent d'autant plus volontiers que le présent commençait à se rapprocher — au point de vue temporel — des temps du passé. Il s'agit d'un usage tout à fait littéraire; dans le latin vulgaire le participe présent garde toujours sa valeur adjectivale, comme le montrent les langues romanes[1].

St. Lyer.

1. Le même emploi du participe présent est très fréquent en vieux tchèque. En tchèque moderne, il a été remplacé par le participe parfait. Mais le russe moderne l'a encore conservé. Dans les langues sémitiques, les frontières qui séparent le participe présent et le participe parfait sont tout à fait flottantes; cf. M. Cohen, *Le système verbal sémitique et l'expression du temps*. Paris, Thèse, 1924, p. 755 et suiv.

IV

EN MARGE DU *ROMANUS* DE VIRGILE (Vat. 3867)

PAR CH. SAMARAN
Professeur à l'École des Hautes Études.

Des quatre manuscrits ou fragments de manuscrits de Virgile en capitales conservés à la Bibliothèque du Vatican[1], deux, l'*Augusteus* et le *Romanus*, se trouvaient au moyen âge à l'abbaye de Saint-Denis-en-France. Il serait intéressant de savoir à quelle époque et dans quelles circonstances ils ont été mutilés, le premier surtout dont il ne reste plus que quelques feuillets, et dans quelles mains ils ont passé avant d'entrer à la Bibliothèque Vaticane, l'un, l'*Augusteus*, dans la deuxième moitié du XVIe siècle, l'autre, le *Romanus*, dans la deuxième moitié du XVe.

Les feuillets préservés de l'*Augusteus* étaient déjà au XVIe siècle à l'état de *disjecta membra*. Les quatre qui sont aujourd'hui au Vatican avaient été recueillis par Claude Dupuy qui les garda un certain temps, puis finit par les offrir (les deux premiers d'abord, puis les deux suivants), en échange de divers services d'ordre littéraire, au célèbre helléniste Fulvio Orsini en 1574 et 1575. Aucun de ces feuillets ne porte de cote de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Denis, mais le témoignage de Dupuy sur la provenance est formel et peut nous suffire en l'absence de tout catalogue de la librairie de Saint-Denis au moyen âge : « Illa folia,

1. Ces quatre manuscrits sont l'*Augusteus* (Vat. 3256), le *Vaticanus* (Vat. 3225), le *Romanus* (Vat. 3867) et le *Palatinus* (Vat. Pal. 1631). L'étude de ces quatre manuscrits est aujourd'hui facilitée par les excellentes reproductions, parfois complètes, qui ont été données depuis trente ans par les soins de l'administration de la Bibliothèque du Vatican. Voici, dans l'ordre de parution, l'indication de ces reproductions : 1° *Fragmenta et picturae Virgiliana codicis latini 3225*. Rome, 1899, 38 p. et 156 pl. in-4° (*Codices e Vaticanis selecti phototypice expressi*, t. I). — 2° *Picturae, ornamenta, complura scripturae specimina codicis Vaticani 3867, qui codex Vergilii* Romanus *audit* Rome, 1902, XXIV p et 35 pl., dont deux en couleurs, in-fol. carré (même collection, t. II). — 3° *Codicis Vergiliani qui* Augusteus *appellatur reliquiae quam simillime expressae ad Vergili natalem M M celebrandum qui erit id. oct. M D CCCC XXX Bibliotheca Vaticana contulit. Praefatus est Remigius Sabbadini.* Aoste, 1926, 3 p. et 15 pl. in-fol. (même collection, t. XV). On trouvera dans cette plaquette non seulement les quatre feuillets du Vatican, mais aussi les trois de Berlin et le feuillet, déjà donné en fac-similé au trait par Mabillon, qui se trouvait au XVIIe siècle chez les Le Peletier de Rosanbo. — 4° La reproduction du *Palatinus* est annoncée et paraîtra incessamment.

dit-il, olim in monasterio gallico sancti Dionysii fuerunt, nunc autem tanquam Sybyllae folia passim dispersa sunt. » Ce passage est tiré d'une lettre adressée par Dupuy à Giovanni-Vincenzo Pinelli, un Italien qui lui servait d'intermédiaire avec Orsini. Celui-ci légua les fameux feuillets à la bibliothèque du Vatican, où ils sont depuis l'année 1600[1].

L'histoire du *Romanus*, volume de 309 feuillets, décoré de peintures, est plus complexe[2].

Nous savons le plus positivement du monde qu'il était à Saint-Denis au XIIIe siècle. Il porte, en effet, au folio 4 la mention *Iste liber est beati Dionisii* en écriture de cette époque et de la même main, selon toute apparence, que les mentions analogues relevées autrefois sur divers manuscrits de la Bibliothèque nationale par Léopold Delisle[3]. En outre, on lit au dernier feulliet (fol. 309 v°) l'inscription suivante : 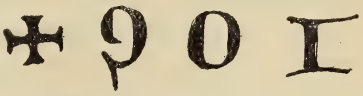 qui rappelle les cotes mises sur les volumes de Saint-Denis à une époque que les paléographes comme L. Delisle, M. Chatelain et autres estiment être le XIIIe siècle.

M. de Nolhac, dans son article sur les *Peintures des manuscrits de Virgile* (*Mélanges*, IV, 1884, p. 317), M. É. Chatelain (*Paléographie des classiques latins*, notice de la planche LXV) et le P. Ehrle, dans sa préface à la reproduction précitée, impriment cette inscription comme s'il s'agissait de chiffres arabes : + 901. M. de Nolhac parle même explicitement d'une « ancienne cote

1. Sur tout cela, voir P. de Nolhac, *La bibliothèque de Fulvio Orsini*, p. 85-86 ; cf. R. Sabbadini, Préface à la reproduction précitée de *l'Augusteus*, p. 3. M. de Nolhac cite parmi les intermédiaires entre Claude Dupuy et Fulvio Orsini « un certain » Guido Lolgi. Ce personnage est connu. Il résidait à Paris comme envoyé du duc de Modène. Sa correspondance, conservée aux Archives d'État de Modène, pourrait renfermer des détails intéressants sur ces tractations.

2. Le *Romanus* a été décrit bien des fois. Voici, dans l'ordre chronologique, l'indication des principaux ouvrages où l'on trouve les renseignements les plus complets sur les particularités extérieures de ce manuscrit : B. de Montfaucon, *Diarium italicum*, 1702, p. 277. — [Bottari], *Antiquissimi Virgiliani codicis fragmenta et picturae*, 1741, p. VI. — [A. Mai], *Virgilii picturae antiquae ex codicibus Vaticanis*, 1835. — Séroux d'Agincourt, *Histoire de l'art*, t. V, 1823, pl. LXV. — Ribbeck, *Prolegomena critica*, 1866, p. 226. — P. de Nolhac. *Les peintures des manuscrits de Virgile*, dans *Mélanges de l'École de Rome*, t. IV, 1884, p. 318, et *Le Virgile du Vatican et ses peintures*, dans *Notices et Extraits*, t. XXXV, 1896, p. 683-791. — É. Chatelain, *Paléographie des classiques latins*, pl. LXV. — [Ehrle]. Préface de la reproduction partielle citée plus haut.

3. *Le Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque nationale*, I, 200 sqq.

en gros chiffres ». Mais, outre qu'il est peu vraisemblable de rencontrer au XIIIe siècle une cote en chiffres arabes, il est étrange 1° que la croix précède la cote au lieu de la suivre ou, parfois, de la surmonter, comme nous le voyons dans tous les volumes de Saint-Denis que nous connaissons[1], 2° que cette cote soit placée au dernier feuillet du manuscrit au lieu de l'être au premier, comme c'est le cas pour tous les autres manuscrits de Saint-Denis.

La solution est fort simple. Le P. Ehrle, dans son introduction à la reproduction du *Romanus*, s'est bien rendu compte que la lettre qui suit la croix a la forme d'un G renversé, mais l'idée ne lui est pas venue que l'inscription doit être lue retournée, ce qui, au lieu de +9OI, donne IOG+. Qu'est-il arrivé? Une distraction du commis-bibliothécaire de Saint-Denis qui, ayant ouvert le *Virgile* à l'envers, a inscrit la cote à la dernière page au lieu de l'inscrire, comme il le faisait habituellement et comme il aurait dû le faire, à la première, suivant, d'ailleurs, sur ce point, l'exemple de celui de ses prédécesseurs qui y avait écrit la mention : *Iste liber est ecclesie beati Dionysii in Francia.*

L. Delisle ne fournissait pas, il est vrai, d'exemples de cotes de Saint-Denis formées de trois lettres au lieu d'une ou de deux que l'on rencontre plus communément, comme il est aisé de le comprendre. Ce système de cotation consiste en effet à utiliser les lettres de l'alphabet une à une d'abord, deux à deux et trois à trois ensuite, etc. Il existe cependant au moins un autre manuscrit de Saint-Denis dont la cote est formée de trois lettres suivies de la croix. C'est le manuscrit 2706 du fonds latin de la Bibliothèque nationale qui contient le Commentaire de saint Augustin sur la Genèse. On peut y voir au folio 1 l'inscription ci-contre, qui est tout à fait du même type que celle du *Romanus* et où le dessin des deux G est exactement semblable à celui du G unique de la cote du *Romanus*[2].

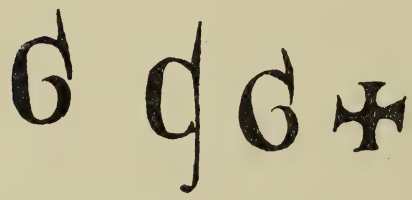

Quoi qu'il en soit, nous sommes certains que le *Virgile* à pein-

1. *Le Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque nationale*, I, 200 sqq.

2. Une page de ce manuscrit a été reproduite par M. É. Chatelain (*Uncialis scriptura*, pl. LXXXIX); cf. Explanatio tabularum, pars altera, 1900, p. 159-160. La cote de Saint-Denis y est relevée.

tures était à Saint-Denis au XIIIe siècle. Il s'y trouvait très probablement encore, en tout cas en France, au siècle suivant, et même au début du XVe. Il porte en effet, tout en haut du même feuillet 309 vo et dernier, une autre inscription peu lisible, mais où l'on peut cependant déchiffrer : *Iste liber est ecclesie beati Dyonisii in Francia*, dont l'écriture paraît être du XIVe siècle[1]. Et de plus on y remarque de loin en loin des annotations ou des réflexions comme la suivante : *Vechy comme lez gens, lez quiex estoient en la mer, estoient es tourmentez pour le pechié d'une seule, ch'est a savoir Juno*[2], dont le libellé et l'écriture trahissent un auteur picard écrivant vers la fin du règne de Charles VI.

Dès lors, les documents que nous possédons sur l'histoire du *Romanus* ne nous apprennent plus qu'une chose. C'est que, en 1475, il se trouvait à la Bibliothèque Vaticane, bon premier des quatre manuscrits de Virgile en capitales dont elle s'enorgueillit aujourd'hui[3]. Le 15 septembre, le bibliothécaire Platina le prêtait à Julien de La Rovère, cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens[4], le futur Jules II, et quelques années plus tard le célèbre humaniste Ange Politien le consultait à son tour au Vatican[5].

Il y a donc un trou d'un bon demi-siècle dans l'histoire du *Ro-*

1. Cette inscription est tout à fait semblable, comme libellé, écriture, abréviations et dimensions, à celle que nous voyons, par exemple, au Cartulaire blanc de Saint-Denis du XIIIe siècle, dans lequel se trouvent transcrits, de la même main qui a écrit le reste du volume, des actes du milieu du XIVe siècle (Arch. nat. LL, 1157, p. 932). M. de Nolhac (*Mélanges*, t. IV, 1884, p. 317) dit avoir vainement cherché dans le *Romanus* cette inscription, signalée pourtant dès 1741 par Bottari) qui avait, du reste, lu *S. Sionis* ou *S. Simnis* au lieu de *b. Dyonisii* (*Antiquissimi Virgiliani codicis fragmenta et picturae*, in-fol., p. VI) et reproduite avec une exactitude suffisante par Séroux d'Agincourt dans son *Histoire de l'Art*, t. V, pl. LXV. Elle y est cependant, mais tout en haut du feuillet, et très effacée. Elle avait, d'ailleurs, été cachée (Ehrle, Praefatio, *loc. cit.*).

2. Montfaucon (*Diarium italicum*, 1702, p. 277) donne une bonne transcription (lire seulement *es tourmentez* au lieu de *tourmentes*). La reproduction en a été donnée par Séroux d'Agincourt, *loc. cit.* Il y a quelques inexactitudes dans Nolhac (*Mél.*, t. IV, 1884, p. 316, note 1) et dans la Préface à la reproduction de 1902 (en particulier *contre* au lieu de *comme*).

3. L'*Augusteus* et le *Vaticanus* n'y entreront qu'en 1600, le *Palatinus* en 1622 (Nolhac, *Mélanges*, t. IV, 1884, p. 318).

4. « Ego Platyna commodavi Rmo D. Juliano, car. S. Petri ad Vincula, Virgilium antiquum in majusculis corio copertum sine tabulis, die XV septembris 1475. — Restitutus est » (Müntz et Fabre, *La bibliothèque du Vatican au XVe siècle*, p. 272). Le *Romanus* figure dans le catalogue de la bibliothèque du Vatican rédigé sous Sixte IV par le même Platina avec l'indication suivante : « Virgilius in majusculis. Ex membr. in albo. rubeo reinquinternatus B. »

5. *Opera*, Bâle, 1553. *Liber miscellaneorum*, cap. 71, p. 282.

manus. De quels éléments disposons-nous pour essayer de combler cette lacune? Ils sont, me semble-t-il, au nombre de trois : deux négatifs, un positif. Les deux éléments négatifs sont : 1° l'absence complète dans le *Romanus* d'une autre cote, en chiffres romains celle-là, dont tous les volumes de la bibliothèque de Saint-Denis furent pourvus au xve siècle, sans qu'il soit possible de préciser la date exacte[1]. A défaut de renseignements que ne fournissent pas les archives de l'abbaye, il faudrait, pour arriver à une précision, retrouver un manuscrit de Saint-Denis écrit à une date bien fixée du xve siècle, et les recherches que j'ai faites sur ce point n'ont pas abouti; 2° Le *Romanus* ne figure pas dans le Catalogue de la bibliothèque du Vatican rédigé au début du pontificat de Calixte III (1455) (Müntz et Fabre, *la Bibliothèque du Vatican au XVe siècle*, p. 48 et suiv.).

L'élément positif, c'est la présence au folio 78 v°, à la page où commence l'*Énéide*, et en pleine marge supérieure, d'un nom français écrit d'une belle et grande écriture gothique et qui ne s'explique guère que comme une marque de propriété placée bien en évidence :

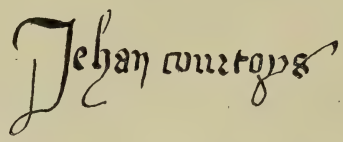

Tous les paléographes estiment que l'écriture en est des environs de 1450[2].

Mais qui est ce Jean Courtoys? Il y a longtemps qu'on se l'est demandé, surtout, naturellement, parmi les érudits français. Montfaucon, qui avait vu à Rome en 1698 le *Virgile* de Saint-Denis et fort exactement reconnu son origine, note bien dans son *Diarium italicum* ce nom de Courtois, qui ne lui dit rien[3]. En 1741, Bottari complète Montfaucon, en indiquant que la mention porte, non *Courtois* tout court, mais *Jean Courtois*[4]. Il n'a,

1. Ces cotes du xve siècle se composent de deux chiffres romains. Le premier indique la section; le second l'ordre numérique dans le classement général. Par exemple II. V^e^ XX = 520^e^ article de la Bibliothèque compris dans la 2e section, ou la 2e tablette, ou le 2e pupitre.

2. Ehrle, Préface à la reproduction de 1902, p. x.

3. Paris, 1702, p. 277 : « Alio quoque loco legitur *Courtois*. »

4. *Antiquissimi Virgiliani codicis fragmenta et picturae ex Bibliotheca Vaticana*, p. vi.

lui non plus, aucune identification à proposer. Même silence en 1825 chez Séroux d'Agincourt, qui prend seulement la peine de reproduire au trait, avec assez d'exactitude, les mentions du *Romanus*, parmi lesquelles celle qui nous occupe[1].

C'est dans le troisième quart du XIXe siècle, à l'époque où les travaux de Ribbeck avaient de nouveau attiré l'attention sur les manuscrits les plus anciens de Virgile[2], que Jules Labarte, auteur d'une *Histoire des arts industriels*[3], a risqué une hypothèse. Le Jean Courtois du *Romanus* pouvait, pensait-il, être cet émailleur limousin qui, précisément, avait illustré de sujets tirés de l'*Énéide* un grand nombre de ses beaux vases.

Mais cette identification était inadmissible, car, d'une part, ce Jean Courtois vivait au XVIe siècle, alors que la mention du *Romanus* semblait dater au plus tard du milieu du XVe, et, de l'autre, le manuscrit se trouvant déjà à Rome en 1475, il aurait fallu admettre que l'émailleur était allé le consulter en Italie, ce que rien n'autorise à supposer. Aussi est-ce avec raison que M. de Nolhac a rejeté cette conjecture dans son article sur les *Peintures des manuscrits de Virgile* paru en 1884[4]. Mais il n'a, quant à lui, aucun indice sur la personnalité du véritable Jean Courtois.

Depuis lors, en 1902, le P. Ehrle, alors préfet de la Bibliothèque Vaticane, a donné une description minutieuse du *Romanus* en tête de la reproduction partielle du manuscrit qui forme le tome II des *Codices e Vaticanis selecti*. Il n'a pas manqué d'être frappé, comme la plupart de ses devanciers, de la présence insolite de cette signature, dont l'auteur lui est totalement inconnu[5].

Il y a eu cependant, dans la première moitié du XVe siècle, un Français et, qui plus est, un haut dignitaire de l'abbaye de Saint-Denis, qui portait le nom de Jean Courtois.

Voici, brièvement indiqués, les renseignements qu'il a été possible de recueillir sur ce personnage.

Jean Courtois naquit à Paris à la fin du XIVe ou dans les premières années du XVe siècle. Il fit profession dès son jeune âge à l'abbaye de Saint-Denis et y apprit le service religieux. Puis il

1. *Histoire de l'Art*, t. V, *loc. cit.*
2. Ribbeck, d'ailleurs, dans ses *Prolegomena critica*, décrit le *Romanus*, mais sans faire allusion à Jean Courtois.
3. 2e édition. 1873, t. II, p. 159.
4. *Mélanges de l'École française de Rome*, t. IV, p. 316.
5. *Op. cit.*, p. x : « Nomen quod plane ignotum est ».

fut mis aux écoles de l'Université de Paris, où il étudia à la Faculté des arts et à la Faculté de décret[1]. Vint la terrible année 1418, où Armagnacs et Bourguignons se massacrèrent dans Paris. Le jeune Courtois regagna alors son monastère, tandis que bon nombre de religieux profitaient des circonstances pour « s'absenter ». Il y fit carrière. D'abord prieur de Saint-Gervais, puis procureur de l'abbaye, puis prieur d'Argenteuil, il obtint enfin la charge de grand-prieur, la plus importante après celle d'abbé[2]. Désormais, Jean Courtois pouvait prétendre à devenir abbé à son tour.

L'occasion ne tarda pas à s'offrir. Le 16 janvier 1440, Guillaume de Farréchal, abbé de Saint-Denis, vint à mourir[3]. Comme plus haut dignitaire de l'abbaye, Jean Courtois lança les convocations requises pour procéder, le 14 mars suivant, à l'élection d'un nouvel abbé dans la forme prescrite par la Pragmatique Sanction de Bourges en vigueur depuis 1438 dans le royaume de France.

Au jour fixé, l'assemblée se réunit. Courtois proposa à son choix le prieur de Chaumont, mais ne fut pas suivi. On passa alors au vote, deux candidats paraissant devoir rallier le plus grand nombre de suffrages : Philippe de Gamaches, ancien profès de Saint-Denis et abbé de Saint-Faron de Meaux, et Jean Courtois lui-même.

Il y avait trente-huit électeurs, mais sept ayant envoyé procuration, quatre ayant été arrêtés par le lieutenant du capitaine de Corbeil alors qu'ils étaient allés « aux ordres » à Meaux, — cela, s'il faut en croire Courtois, à l'instance et pourchas de son rival, — vingt-sept présents restaient, ayant voix au chapitre.

Quel fut au juste le résultat du scrutin ? Il est difficile de le savoir, car nous ne sommes renseignés sur ce point que par les avocats de Gamaches et de Courtois, autant dire par les candidats eux-mêmes.

1. J'ai vainement cherché le nom de Jean Courtois dans les listes de gradués publiées par Marcel Fournier dans sa *Faculté de décret* et par Denifle et Chatelain (*Chartularium Universitatis Parisiensis*).

2. Ces renseignements sont tirés de la plaidoirie prononcée au Parlement de Paris par Jean Rapiout, avocat de Courtois, au cours du grand procès dont il va être question (Arch. nat., X1A 4798, fol. 321 v°-323, 21 mars 1441). On peut les contrôler en partie au moyen de ce qui reste des archives de l'abbaye. C'est ainsi que Courtois ne paraît pouvoir être grand prieur qu'à partir de 1437. Le 15 juillet de cette année, c'est encore Audry Pellerin qui occupe cette charge (LL 1212, fol. 70).

3. Arch. nat., LL 1212, fol. 85 v°.

D'après Courtois, treize voix se seraient portées sur son nom, dix ou onze sur celui de Gamaches, les autres voix s'étant égarées sur divers noms. Mais pour Gamaches, la partie était égale, lui-même ayant obtenu, assurait-il, douze suffrages certains et Courtois se targuant d'une voix au moins qui ne pouvait se produire, l'opinant n'ayant pas « célébré » le matin et n'étant pas, par conséquent, canoniquement en règle.

Quant aux votes par procuration, étaient-ils ou non valables? Et les électeurs qui avaient été empêchés de se rendre à l'assemblée comme ils le désiraient, pour qui auraient-ils voté?

Courtois cependant sortit élu du chapitre; il fut « élevé » et on chanta *Te Deum* en son honneur[1].

Mais Philippe de Gamaches ne se tint pas pour battu. Il porta l'affaire devant le Concile qui siégeait alors à Bâle. Des commissaires furent nommés; ils firent un rapport, aux termes duquel le Concile confirma, le 17 août 1440, l'élection de Courtois qui eut sa « permission » en octobre. Pendant ce temps, Gamaches, voyant que le concile ne lui était pas favorable, s'était retourné du côté du pape. Celui-ci, pour faire pièce au concile et parce que la Pragmatique Sanction n'existait pas à ses yeux, cassa l'élection de Courtois et reconnut celle de Gamaches.

Dès lors, c'est entre les deux concurrents une lutte à outrance, et presque les armes à la main. Le 14 octobre 1440, jour où Courtois faisait lire ses bulles en chapitre, frère Pierre Dupont, partisan de Gamaches, fit venir des gens d'armes qui prirent les bulles et les « cuidèrent » déchirer. L'un d'eux même renia Dieu, paraît-il, que « s'il povoit trouver Courtois hors, il le tueroit ». Le 10 janvier 1441, Courtois fit son entrée, accompagné de gens d'état. Mais des religieux à la dévotion de Gamaches ôtèrent les cordes des cloches et rompirent les orgues pour qu'on ne pût ni sonner ni jouer. Le 19 février, ce fut au tour de Gamaches de

1. Renseignements fournis par les avocats Jean Rapiout, plaidant pour Courtois, et Jouvenel, plaidant pour Gamaches, au cours des audiences des 21 mars, 20 et 27 avril 1441 (Arch. nat., X1A 4798, fol. 321 v°-323; fol. 333 v°-335, et 338-340). Ces documents ont été connus et sommairement analysés par N. Valois (*Hist. de la Pragmatique Sanction de Bourges sous Charles VII*, p. XCVI, XCVII, CXX, CXXII), mais cet érudit a cru qu'il s'agissait de Saint-Faron de Meaux, et non de Saint-Denis. Doublet, dans son *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, ne fait aucune allusion à Courtois, mais Félibien (p. 352) retrace brièvement son différend avec Philippe de Gamaches. De même le nécrologe rédigé au XVIIIe siècle par Dom Thomas (Bibl. nat., fr. 8600, p. 14).

prendre possession. Des hommes d'armes gardaient le trône abbatial; l'un deux même aurait poussé l'insolence jusqu'à s'asseoir dessus en attendant l'abbé. Gamaches envoie demander à Courtois les clés du celier. Celui-ci refuse. Alors les huis sont rompus, les serrures arrachées, les caves pillées. En trois ou quatre jours, on but, paraît-il, quatre queues de vin, et du meilleur. Gamaches suspend Courtois *a divinis*. On en vient aux voies de fait. Frère Jean Borcel saisit Courtois par son froc, tirant si fort qu'il le déchire, tandis qu'un autre moine le prend par les cheveux.

Courtois en appelle alors au Parlement pour cas de saisine et de « novelleté ». L'affaire est inscrite au rôle à la Chambre du conseil et longuement plaidée, au cours de trois audiences, les 21 mars, 21 et 27 avril 1441, chacun des avocats s'efforçant de démontrer que son client a été justement et canoniquement élu *a majori et saniori parte conventus*. En attendant que les parties produisent mémoires par écrit et s'exhibent l'un à l'autre leurs bulles, quatre religieux, Jean Chartier, l'historiographe de France, Pierre de Hellé, Pierre Dupont et Jean Tonnelier sont commis de par le roi au gouvernement du temporel de l'abbaye[1]. Puis l'affaire suivit son cours ordinaire, entre procureurs et juges commissaires[2], et pendant près de deux années encore il y eut deux abbés de Saint-Denis, comme il y avait deux papes.

Enfin, le 19 février 1443, une transaction intervint, un accord — c'est l'expression juridique du temps — qui mit fin au scandale.

Jean Courtois abandonnait ses prétentions, mais se faisait payer son renoncement le plus cher possible. Il continuerait, bien entendu, à jouir par provision de l'office de grand prieur « comme lorsqu'il y a abbé paisible », étant exempt en toutes choses de tous abbés et prieurs de Saint-Denis. Il aurait logis suffisant en l'abbaye, ainsi qu'au collège Saint-Denis à Paris, avec deux religieux à son choix pour demeurer avec lui. Il jouirait en outre des prévôtés de Toury en Beauce et de Beaune-la-Rollande en Gâtinais. Quant à ses partisans, ils exigeait qu'ils ne fussent inquiétés en aucune façon[3].

1. Arch. nat., LL 1212, fol. 89 v°; cf. fol. 92 v°.
2. *Ib.*, X1A 1482, fol. 172 r° (17 juillet 1441), fol. 227 v° (30 janvier 1443); fol. 229 et v° (13 février 1443).
3. Arch. nat., XIC 164A, nos 32 et 33, l'une des deux pièces étant la minute de l'autre.

Jean Courtois ne paraît pas avoir eu une longue vieillesse[1]. Il mourut le 14 juillet d'une année qui paraît être 1445, s'il faut en croire le rédacteur relativement moderne (XVIIIe siècle) d'un nécrologe de Saint-Denis, compilé par un religieux, Dom Thomas, d'après les archives de l'abbaye[2]. Chose curieuse, son nom ne figure pas au nécrologe original de Saint-Denis que nous possédons assez complet pour cette époque, mais qui fait surtout mention, il est vrai, des décès survenus dans l'abbaye même[3].

Telle est l'histoire de Jean Courtois, abbé manqué de Saint-Denis.

Que ce soit lui qui ait mis son nom sur le *Romanus*, je ne puis en fournir la preuve irréfutable, car je n'ai pu retrouver d'autre signature de lui. Mais il me semble qu'il serait difficile de proposer une conjecture plus vraisemblable.

Que par ailleurs ce nom, placé en évidence sur le manuscrit, soit l'indice que Jean Courtois se l'était tout simplement approprié, ce que nous savons de ce qui se passait à l'abbaye de Saint-Denis à cette époque est bien fait pour nous incliner à le croire.

Depuis 1418, en effet, la malheureuse abbaye était en proie à toute sorte de malheurs. Cette année-là, une terrible épidémie de peste ayant enlevé l'abbé Philippe de Villette et trente-sept de ses religieux[4], la plupart des autres moines avaient fui le monastère, livré dès lors au désordre. Jusqu'au retour victorieux de Charles VII, qui y fit son entrée en 1436, l'abbaye fut l'un des enjeux de la lutte entre la France et l'Angleterre. Saint-Denis fut repris aux Anglais en 1429[5]. Au cours de l'année 1435, au dire

1. Dans le nécrologe de Saint-Denis rédigé par Dom Thomas au XVIIIe siècle (Bibl. nat., fr. 8599, p. LXXI), Jean Courtois est mentionné comme étant prieur de Saint-Denis-de-l'Estrée en 1444. Je n'ai pu trouver confirmation de cette indication.

2. Bibl. nat., ms. fr. 8600, p. 14 (t. II du Nécrologe rédigé en 1760). Cette indication est confirmée par le fait que, dès le 18 janvier 1446, nous voyons que la charge de grand-prieur est passée en d'autres mains, celles d'Anceau Lalaire (LL 1212, fol. 116 v°).

3. Arch, nat., LL 1320.

4. *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, éd. Bellaguet, t. VI, p. 272 et suiv. Cf. Arch. nat., LL 1320 (Nécrologe de Saint-Denis), fol. 8 v°.

5. Jean Chartier, *Chronique française*, éd. Vallet de Viriville, ch. 58; cf. *Chronique latine*, éd. Samaran, ch. 59. L'abbé lui-même et ses religieux avaient dû monnayer certaines pièces de leur trésor, une partie de la châsse de saint Cucuphat, quatre burettes d'argent, trois calices d'argent doré et émaillé (acte du 15 juin 1432 dans LL 1212, fol. 30 v°), une mitre et une crosse quelques années plus tard « pour subvenir et remédier aux nécessités et affaires d'icelle esglise qui pour lors estoient grandes, obstant la guerre » (*ib.*, fol. 116).

d'un témoin oculaire, on y souffrit tous les maux de la guerre, famine, maladies, pillage[1]. L'année suivante, ce fut pis encore. Les Anglais se ruèrent sur l'abbaye, profanèrent le sanctuaire, et faillirent même mettre au pillage le trésor[2].

Qu'avait bien pu devenir la bibliothèque de Saint-Denis, exposée à tant de dangers? Elle se trouvait, semble-t-il, dans l'église même, où elle occupait une partie de l'une des chapelles qui rayonnaient autour de l'abside, la chapelle Saint-Cucuphat, depuis Saint-Jean-Baptiste. Mais on avait dû la démolir « pour trouver lieu propre pour la sépulture du roy Charles VIe et de sa compaigne et espouse Ysabeau royne de France », laquelle d'ailleurs ne mourut que le 28 septembre 1435[3]. Les exécuteurs testamentaires du feu roi avaient bien remis au grand prieur, « pour ycelle librairie faire faire ailleurs », vingt-huit nobles d'or. Mais, vu la pénurie des temps, il fallut payer de cet argent le labour des vignes de l'abbaye et d'autres réparations plus urgentes. En recevant cette somme des mains du grand prieur, le 16 juin 1432, l'abbé Guillaume de Farréchal promit bien « de bonne foy » de la restituer quand l'abbaye serait « revenue en grant convalessance de biens, pour ycelle mectre, tourner et convertir au fait d'icelle librairie[4] ». Mais c'était tabler sur un avenir bien incertain, que les longs et âpres différends, survenus quelques années plus tard entre Jean Courtois et Philippe de Gamaches, n'étaient pas faits pour assurer.

1. *Ibid.*, *Chr. fr.*, ch. 101; *Chr. lat.*, ch. 103. Chartier parle avec émotion de tous ces désastres. Il incrimine surtout Guillaume Brichanteau, sous-ordre de Talbot, « qui jacturas permaximas atque dampna nedum villatensibus, sed et sacratissime ecclesie beati Dyonisii juxta vires irrogavit, sacrilegium, vim, furtum, rapinam ac quevis piacula commictens. Sic ex villa uberrima ab hostibus effectum est villagium campestre, desolatum. Ve illis per quos talia contigerunt! » (éd. Samaran, p. 72).

2. Éd. Samaran, p. 74. Les Français eux-mêmes ne respectaient guère les richesses de l'abbaye. En 1423, Gérard de Bourbon, frère de l'abbé de Saint-Denis, fut condamné par le Parlement de Paris à restituer diverses pièces du trésor qu'il s'était appropriées : trois « angels » d'argent doré et autres parties du chef Saint-Denis, quatre mitres d'or, la crosse et le crosson, les Évangiles couverts d'or et autres reliques et joyaux (Arch. nat., X^1A^ 1480, fol. 286, arrêt du 14 novembre 1423).

3. Le tombeau de Charles VI et d'Isabeau de Bavière avait été construit, en effet, dans le fond de la chapelle Saint-Jean-Baptiste (P. Vitry et G. Brière, *L'Église abbatiale de Saint-Denis*, 1908, p. 138).

4. L'acte officiel d'où nous tirons ces renseignements fut inséré au registre des actes capitulaires (Arch. nat., LL 1212, fol. 31 v°-32 r°).

Je crois donc qu'on peut imputer aux désordres du milieu du xve siècle, plutôt qu'aux nouveaux troubles amenés au siècle suivant par les guerres de religion, comme le voulait L. Delisle[1], la dispersion, tout au moins partielle, d'une collection de manuscrits qui atteignait encore à cette époque le total de plus de 1500 volumes[2].

Reste à savoir comment le *Romanus* est passé de mains françaises en mains italiennes avant d'être finalement recueilli par la Bibliothèque du Vatican. Sur ce point, nous sommes dans le domaine des hypothèses.

On pourrait voir une occasion de « fuite » dans les rapports qu'entretint Jean Courtois avec le concile de Bâle quand il y poursuivait et qu'il finit par y obtenir la confirmation de son élection. C'est un fait bien connu que les humanistes italiens ont profité du concile de Bâle pour jeter leurs filets sur l'Allemagne et sur la France. Ils étaient là en grand nombre, le cardinal Albergati et son secrétaire Thomas Parentucelli, Aurispa, Landriani, Traversari, Pizolpasso, évêque de Pavie, Æneas-Sylvius Piccolomini, le futur pape Pie II, et bien d'autres[3].

Si l'un d'eux a obtenu de Jean Courtois le *Virgile* de Saint-Denis en échange de quelque complaisance, il ne s'en est pas vanté, ou du moins on n'a rien signalé, que je sache, à ce sujet.

On peut supposer aussi qu'après la mort de Jean Courtois, le *Virgile* fit retour à la bibliothèque de Saint-Denis et qu'il n'en

1. *Cabinet des Manuscrits*, I, 200.

2. On voit, d'après la cote inscrite sur un sacramentaire mérovingien venant de Saint-Denis (Vat. Reg. 257) que la librairie de Saint-Denis renfermait au moins 1523 volumes (et non 1253, comme une faute d'impression l'a fait dire à L. Delisle, *op. cit.*, III, 356) répartis en quarante-trois sections au bas mot. Il est vrai que ce n'étaient pas tous des manuscrits littéraires. Des documents d'archives, comme certains cartulaires de l'abbaye, en faisaient partie. C'est ainsi que l'un des cartulaires du xiiie siècle (Arch. nat., LL 1156) porte au fol. 1 la cote XXXVIII, XIII^c VII, et l'ancien inventaire noir (*Ibid.*, LL 1184), au fol. 3, après la table, la cote : XXXVIII, XIII^c XI.

Ces renseignements sur le nombre des manuscrits de Saint-Denis au milieu du xve siècle sont confirmés par les débats d'un procès intenté en 1465 à l'abbé de Saint-Denis, Jean Jouffroy, par Jean Mellet, sous-prieur du monastère. Il y est question de la « librarie, ou il a bien XVI^c voulummes de livres » (Arch. nat., X^{1a} 4809, fol. 115 v°, 30 mai 1465).

3. R. Sabbadini, *Le scoperte dei codici*, t. I, 1905, ch. vii, p. 114 et suiv. : Le scoperte durante il concilio di Basilea. — Il est vrai, ainsi que veut bien me le faire remarquer M. l'abbé Lesellier, qu'à cette date de 1440, l'antipape Félix V était déjà élu et que presque tous les humanistes italiens avaient rejoint Eugène IV.

sortit, pour n'y plus revenir, qu'au cours des années suivantes. M. de Nolhac pense qu'il s'agit d'un cadeau fait par l'abbaye à l'un des papes lettrés du xve siècle[1], encore qu'on puisse assurer que le couvent n'a pas été appelé à en délibérer, aucun acte capitulaire ne faisant allusion à la cession du manuscrit[2].

Mais la disparition a pu être clandestine et l'indélicatesse commise par l'abbé lui-même.

Dans ce cas, on penserait volontiers au premier abbé commendataire de Saint-Denis, Jean Jouffroy, ou à son successeur immédiat, Jean de Bilhères-Lagraulas, tous deux plus occupés de politique que de vie conventuelle et plus soucieux de leurs intérêts personnels que des établissements ecclésiastiques dont ils avaient la charge.

Jean Jouffroy fut abbé de Saint-Denis de 1464 à 1473 en même temps qu'évêque d'Arras, archevêque d'Albi, enfin cardinal, et il mourut peu avant l'époque où la présence du *Romanus* au Vatican est officiellement signalée. Né à Luxeuil vers 1412, il avait étudié et même enseigné à Pavie. Il avait rempli de nombreuses missions en Italie; il avait noué des relations avec divers savants italiens; il recueillait volontiers des livres, de concert avec un de ses contemporains et amis, Jean Le Jeune, évêque de Thérouanne et cardinal de Bourgogne, qui avait fait explorer les bibliothèques de France[3]. Il avait deux bibliothèques, l'une en France, l'autre à Rome, et ne s'embarrassait pas, semble-t-il, de scrupules pour les enrichir, car, étant abbé de Saint-Denis depuis un an à peine, il avait été accusé par certains de ses moines d'avoir détourné à son profit des livres de l'abbaye, ce dont il se défendit, d'ailleurs, vigoureusement[4]. Par testament il donna la première à son neveu, la seconde à l'abbaye de Saint-Denis[5]. Mais rien ne s'opposerait à

1. *Mélanges de l'École française de Rome*, t. IV, 1884, p. 318.

2. Nous avons la série complète des actes capitulaires de Saint-Denis pour cette époque. Le premier volume (Arch. nat., LL 1212) va de 1429 à 1454 : le second (LL 1213) de 1455 à 1481.

3. « Cardinalis Morinensis diligentia bibliothecae omnes gallicae ab inquisitoribus evolutae ac resupinatae fuerunt » (R. Sabbadini, *Biografia di G. Aurispa*, p. 109, d'après une lettre de Bartolomeo Fazio).

4. « Il avoit dit que donneroit des livres, mais il les [a] emportez, voire et une belle Bible qui est de l'abbaye » (Arch. nat., X 1A 4809, fol. 115 v°, 30 mai 1465). — Mais l'avocat de l'abbé proteste : « Si n'a point emporté la belle Bible, ne les livres de l'abbaye » (*Ibid.*, fol. 117 v°, 6 juin 1465). M. A. Thomas a bien voulu nous signaler ce curieux procès plaidé devant le Parlement de Paris.

5. Ce testament a été publié par Martène et Durand dans le *Thesaurus novus*

ce qu'il eût profité de son titre d'abbé de Saint-Denis pour faire passer à Rome sous le manteau le plus beau *Virgile* de son monastère, soit à l'époque où, traitant pour le compte de Louis XI, l'abolition de la Pragmatique, il travaillait à se concilier les faveurs de Pie II en vue du chapeau cardinalice, soit en toute autre occasion.

Quant au successeur de Jouffroy, Jean de Bilhères, bien qu'il ne semble pas avoir eu un goût aussi vif pour les manuscrits de l'Antiquité classique, on ne saurait être surpris qu'il eût joué le premier rôle dans la cession au pape du *Virgile* de Saint-Denis. C'est le 7 mai 1474 qu'il fut élu par le chapitre abbatial, mais il eut beaucoup de peine à se faire agréer par Sixte IV, qui lui aurait préféré le cardinal de Rouen, Guillaume d'Estouteville. Il ne lui en coûta pas moins de 4,692 écus d'or pour ses bulles et ce n'est que le 31 juillet 1475 qu'il obtint enfin la confirmation pontificale. Le 20 août de cette année, son procureur Jean Vachereau, chanoine du Mans, faisait à sa place sa visite *ad limina*[1]. Or, quelques semaines plus tard, le bibliothécaire Platina prêtait à Julien de la Rovère le *Virgile* en capitales. Faut-il voir là autre chose qu'une simple coïncidence?

CH. SAMARAN.

anecdotorum, I, 1717, col. 1841-1844. Cf. Ch. Fierville. *Le cardinal Jean Jouffroy*. Jean Jouffroy avait légué à l'abbaye le quart de tous ses biens, libéralité à laquelle l'abbaye dut finalement renoncer, ne se réservant dans la succession que les tapisseries et la bibliothèque (Arch. nat., LL 1213, acte capitulaire du 7 novembre 1480).

1. Ch. Samaran, *Jean de Bilhères-Lagraulas, cardinal de Saint-Denis* (Bibl. du xve siècle, t. XXVI), 1921, p. 16.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES SUR CICÉRON

3e série

PAR L. LAURAND

Cette troisième série des NOTES BIBLIOGRAPHIQUES, comme les deux précédentes[1], est un *supplément* aux bibliographies existantes.

Sont donc exclus :

1° Tous les travaux qui traitent directement de Cicéron. On en trouvera l'indication dans l'*Année philologique* et les *Dix années de bibliographie classique* de M. Marouzeau, dans le *Bursians Jahresbericht* et la *Bibliotheca philologica classica.*

2° Les Histoires de la littérature latine, les Histoires romaines[2], les Histoires de la philosophie. On y trouve nécessairement un chapitre ou un paragraphe sur Cicéron ; mais le lecteur n'a pas besoin d'en être averti.

Nous omettons de plus les livres et articles consacrés à la question du rythme : nous en avons donné la liste ailleurs[3].

Les *Notes bibliographiques* signalent uniquement des ouvrages qui ne traitent pas directement de Cicéron, mais où quelques passages instructifs lui sont consacrés. Nous y mentionnons tout ce qui nous a aidé à le mieux comprendre, même si l'auteur n'a éclairé que le sens d'un seul mot.

Beaucoup de passages cités ont trait à la réputation et à l'influence de Cicéron ; d'autres se rapportent directement à l'interprétation de ses œuvres.

On remarquera l'étonnante variété des questions sur lesquelles historiens, philologues et autres en appellent à son témoignage, depuis le costume ou les armes des Romains jusqu'au droit et à la philosophie, depuis la piraterie et les noms des esclaves jusqu'à la doctrine politique et à la notion de justice.

Et peut-être on tirera la conclusion à laquelle nous sommes arrivé ail-

1. Cf. *Musée belge*, XVIII, 1914, p. 139-156 ; XXVI, 1922, p. 289-308.
2. Nous faisons une exception apparente, n° 82, en citant l'*History* de Rostovtzeff ; mais nous ne nous occupons aucunement de ce qu'il a écrit sur Cicéron ; nous signalons seulement une opinion importante sur une question discutée d'iconographie.
3. *Bibliographie du cursus* : Revue des études latines, VI, 1928, p. 73-90.

leurs[1] : puisque Cicéron nous instruit sur tant de sujets, pourquoi ne pas le lire, au lieu de nous contenter d'informations de seconde main?

Sur plusieurs des questions touchées ici (évolution du style, iconographie, etc.), nous avons poursuivi nos recherches ; mais nous n'en publions pas ici les résultats, voulant laisser à cet article son caractère purement bibliographique.

Par ailleurs, on n'y trouvera ni éloges, ni blâmes, ni discussions, mais seulement des faits, avec l'indication des ouvrages où nous les avons trouvés. Nous regrettons de ne pouvoir témoigner plus complètement aux auteurs tout ce que nous leur devons.

La jeunesse de Cicéron.

1. — C. Cichorius. *Römische Studien.* Leipzig, Teubner, 1922.

P. 184-186. Cicéron aux armées d'après les *Philippiques* et le *De Divinatione* (qui ne permet pas de rejeter l'affirmation de Plutarque, *Cicéron*, 3).

La maison de Cicéron.

2. — L. Homo. *Problèmes sociaux de jadis et d'à présent.* Paris, Flammarion, 1922.

P. 44. La maison de Cicéron au Palatin lui avait coûté 3,500,000 sesterces. Après qu'elle eut été démolie, il reçut une indemnité de 2 millions de sesterces. Si l'on admet que la différence entre les deux chiffres représente la valeur du terrain et si l'on suppose, de plus, que la superficie était égale à celle de la maison de Livie, on peut conclure que le terrain valait 412 francs le mètre carré.

Voir aussi p. 242-243, outre de nombreuses citations de Cicéron, p. 43, 46, 74, etc., etc.

Art oratoire.

3. — L. Cooper. *An Aristolian theory of comedy, with an adaptation of the Poetics and a translation of the « Tractatus Coislinianus ».* Oxford, Blackwell, 1914.

P. 87-92, sur Cicéron et la théorie des plaisanteries dans l'éloquence (*De Oratore*, 2, 58, 235-62, 251).

Voir surtout p. 89, sur les sources de Cicéron.

4. — W. R. Roberts. *Greek rhetoric and literary criticism.* Londres, Harrap, 1928 (Collection « Our debt to antiquity »).

P. 143. Cicéron n'emploie pas l'adjectif *sublimis* et le substantif *sublimitas* en parlant du « style sublime ».

P. 159. Peut-être emploie-t-il dans ce sens *elatus* et les mots de même famille.

Voir aussi p. 141, 142.

5. — A. Krumbacher. *Die Stimmbildung der Redner im Altertum bis auf die Zeit Quintilians.* Paderborn, Schöning, 1921 (Collection « Rhetorische Studien »).

1. *Cicéron est intéressant.* Paris, Société « les Belles Lettres », 1929.

Sur Cicéron surtout p. 40-41 (Molon et la voix de Cicéron), 44-47 (théorie de Cicéron, *De Oratore*, *Orator*).

L'art de conseiller.

6. — J. Klek. *Symbouleutici qui dicitur sermonis historia critica.* Paderborn, Schöningh, 1919.

P. 82-87. Lettre de Cicéron contenant des conseils sur le gouvernement de l'Asie.

P. 77 82. Le *De petitione consulatus.*

Le reste de la dissertation fournira la matière de comparaisons intéressantes avec des écrits analogues.

Cicéron avocat.

7. — Henri-Robert. *L'avocat.* Paris, Hachette, 1923.

P. 28-29. Sur le *De Oratore.* (comparer p. 27-28 et 39-42.)

D'après l'avocat Armand Gaston Camus (né en 1740), un avocat digne de ce nom doit avoir lu et s'être rendu familiers « Platon, *Cicéron*, Grotius, Pufendorff, etc. » (p. 28).

Henri-Robert pensait que l'avocat doit « avoir accumulé... tout un fonds de connaissances diverses et de celles-là que préconisait Crassus (dans le *De Oratore*) » (p. 29.)

8. — A. Picot. *La valeur morale de la profession d'avocat.* Bâle, Helbing, 1927.

« Il n'y a pas de profession plus diversement jugée que celle de l'avocat. « Le défenseur de la veuve et de l'orphelin », disent les uns, en prononçant avec respect les noms des grands avocats, Démosthène, *Cicéron*, Berryer, Lachaud,... » (p. 1).

La théorie de Cicéron sur l'histoire.

9. — H. Dessau. *Geschichte der römischen Kaiserzeit.* Berlin, Weidmann, en cours de publication depuis 1924.

Il y a bien longtemps que nous avons signalé une erreur souvent commise sur la prétendue permission de mentir donnée par l'antiquité aux historiens d'après Cicéron. (*Musée belge*, XV, 1911, p. 26-27.) Le contresens traditionnel est encore répété de temps en temps ; mais M. Dessau l'évite. Il expose la théorie de Cicéron d'une manière si conforme à ce que nous avions écrit nous-même que nous sommes étonné d'un accord si parfait (II, 1, p. 100, n. 1).

Droit.

10. — F. Senn. *De la justice et du droit. Explication de la définition traditionnelle de la justice, suivie d'une étude sur la distinction du « jus naturale » et du « jus gentium ».* Paris, recueil Sirey, 1927.

Cicéron tient une grande place dans cette brochure. On s'en apercevrait rien qu'à parcourir les notes ou à regarder la table des matières : dans celle-ci, plus d'une colonne est occupée par les renvois aux œuvres de Cicéron, tandis qu'aucun autre auteur n'atteint une colonne et très peu une demi-co-

lonne. Mais ce ne serait là qu'une constatation matérielle. En lisant l'ouvrage, on se rend compte que les écrits de Cicéron ont eu sur l'idée qu'on s'est faite de la justice une très grande influence : *De finibus*, *De legibus*, *De re publica* et bien d'autres ; mais le texte le plus important est celui du *De inventione*, 2, 53, 160. M. Senn le commente d'une manière approfondie (voir surtout p. 3, 10, 21, 44).

Ainsi, le *De inventione*, où beaucoup croient n'avoir rien à apprendre, fournit à l'étude d'une notion capitale un des textes les plus précieux.

11. — P. F. Girard. *Mélanges de droit romain.* II. *Droit privé et procédure.* Paris, recueil Sirey, 1923.

P. 8, n. 4. Controverses sur le sens du mot *auctoritas*, *De Officiis*, 1, 12, 37 ; *Topiques*, 4, 23. Bon exemple de la difficulté qu'on rencontre souvent pour comprendre Cicéron. D'ailleurs, l'auteur discute de la page 158 à la page 305 sur l'*auctoritas* et l'*actio auctoritatis*.

P. 421. Table des textes de Cicéron cités dans le volume.

12. — G. Lepointe. *Quintus Mucius Scaevola.* Paris, recueil Sirey, 1926.

Comme on devait s'y attendre, la thèse est fondée principalement sur les œuvres de Cicéron.

« Cicéron, notre source habituelle » (p. 37 ; cf. p. 49).

Histoire grecque.

13. — K. Freeman. *The work and life of Solon.* Cardiff, université ; Londres, Milford, 1926.

Textes de Cicéron rapprochés des passages d'autres auteurs relatifs à Solon : cf. p. 148, n. 9 ; 170, 220.

14. — P. Gardner. *New chapters in Greek art.* Oxford, Clarendon Press, 1926.

P. 172-173. Discussion des diverses assertions relatives à la mort de Thémistocle ; approuve l'opinion exprimée par Cicéron dans le *Brutus* (11, 42).

Cicéron et Xénophon.

15. — A. Boucher. *Les lois éternelles de la guerre.* I. Paris, Berger-Levrault, 1923.

P. 100. La *Cyropédie* jugée par Cicéron et les principes du commandement militaire.

Histoire romaine.

16. — K. Appleton. *Trois épisodes de l'histoire ancienne de Rome : les Sabines, Lucrèce, Virginie* : Revue historique du droit. 4e série, 3e année, 1924, p. 193, 271, 592-670.

Sur Cicéron, surtout p. 597, n. 1, 639-642 ; mais tout le second article est utile pour commenter les passages de Cicéron relatifs à Virginie.

17. — J. Carcopino. *Autour des Gracques.* Paris, Belles Lettres, 1928.

Cite et commente de nombreux textes de Cicéron (voir l'index, p. 299-301). Notons en particulier :

P. 91, 99-100. Textes relatifs à la mort de Scipion Émilien. « Il n'est pas

non plus, question de mort volontaire, soit dans Cicéron, qui, pourtant, est revenu une douzaine de fois dans son œuvre sur la fin d'Émilien, soit chez Tite-Live » (p. 91).

P. 142-144. La loi agraire de Gracchus et celle de Rullus.

P. 195, n. 2. Lire *faecem* au lieu de *facile* dans *Brutus*, 28, 109.

P. 212. La *comperendinatio*, loi *Acilia* et loi *Glaucia*.

P. 254, n. 1. *De lege agraria*, 2, 12, 14, « texte demeuré jusqu'à présent inaperçu ».

18. — A. von Domaszewki. *Bellum Marsicum : Akademie der Wissenschaften in Wien. Philosophisch-historische Klasse. Sitzungsberichte.* CCI, 1, 1924.

La guerre sociale a été appelée *bellum Marsicum* (parce que les Marses avaient commencé les hostilités), *bellum Italicum* et enfin *bellum sociale*. Les deux premières appellations se trouvent certainement chez Cicéron ; la troisième, qu'on lit dans le *Pro Fonteio* (18, 41), paraît à M. von Domaszewski une interpolation.

19. — E. Pais. *Storia della Sardegna e della Corsica durante il dominio Romano.* Rome, Nardecchia, 1923.

Surtout p. 630-639. Scaurus en Sardaigne et le *Pro Scauro*.

20. — U. P. Boissevain. *Cassii Dionis Cocceiani Historiarum Romanarum index historicus.* Berlin, Weidmann, 1926.

P. 674-676, références concernant Cicéron.

21. — S. Gsell. *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord.* V-VI, 1927 ; VII-VIII, 1928. Paris, Hachette.

Tous les passages de Cicéron qui concernent en quelque façon l'Afrique du Nord sont utilisés, discutés ou commentés.

Citons, entre beaucoup d'autres, les pages suivantes :

V, p. 160 : « un prince que Cicéron appelle Mastenesosus. » (*In Vatinium*, 5, 12.) ; cf. VII, p. 265.

VI, p. 31 (*De senectute*, 10, 34) : « Ni la pluie ni le froid ne pouvaient décider Masinissa à se couvrir la tête. » Nombreux rapprochements avec les monnaies, les bas-reliefs, etc., ainsi qu'avec l'usage des Africains actuels.

VI, p. 18. La chevelure de Juba, louée ironiquement par Cicéron, et les monnaies de ce prince.

VII, p. 70, et VIII, p. 184-187. Cornificius et les lettres que Cicéron lui adressa.

VII, p. 107. Sens du mot *Poeni* dans Cicéron : « habitants des cités phéniciennes et carthaginoises du littoral ou indigènes répandus dans les campagnes. »

VIII, p. 1, n. 1. M. Gsell suit la chronologie de Groebe, non celle de Leverrier, surtout à cause du texte de Cicéron, *Ad Atticum*, 10, 17, 3.

VIII, p. 2-3. Ligarius et les événements auxquels il a été mêlé.

VIII, p. 54-55, 184. Sittius, dont il est question dans le *Pro Sulla* et les *Lettres*.

Constamment, dans les notes, M. Gsell relève les erreurs certainement commises par Appien et Dion Cassius ; on voit par là combien se trompent

les historiens qui se fient à ces deux auteurs pour l'histoire de Cicéron et de son temps.

Institut ons romaines.

22. — F. F. Abbott et **A. C. Johnson.** *Municipal administration in the Roman empire.* Princeton, University Press, 1926.

Cicéron très souvent cité. La table (p. 589) indique seulement les pages où il est question de lui dans le texte, non celles où il est cité en note.

Voir spécialement p. 50-52, 80, 119, 136, 149, 187, 202.

23. — T. Frank. « *Dominium in solo provinciali* » *and* « *ager publicus* » : Journal of Roman studies. XVII, 1927, p. 141-161.

P. 141-143. La Sicile d'après les *Verrines.*

P. 151-152. Les terres appartenant à l'État, d'après les discours sur la loi agraire.

24. — A. Stein. *Der römische Ritterstand.* Munich, Beck, 1927.

Voir surtout p. 25-26, 209-210, et, en général, le premier chapitre (p. 1-53). Beaucoup des textes de Cicéron ne sont pas relevés dans la table.

25. — M. E. Park. *The plebs in Cicero's day.* Diss. Cambridge (Massachusets), 1918.

P. 55-79. Étude très détaillée sur les plébéiens mentionnés dans les écrits de Cicéron : affranchis à son service ou au service de ses amis, architectes, médecins, bibliothécaires, commerçants, etc.

26. — A. M. Duff. *Freedmen in the early Roman empire.* Oxford, Clarendon Press, 1928.

Les quelques lignes consacrées à Tiron çà et là ne rappellent que des faits très connus ; mais l'ensemble de l'ouvrage fait mieux comprendre la condition de l'ancien affranchi de Cicéron.

Questions économiques.

27. — M. Rostovtzeff. *The social and economic history of the Roman empire.* Oxford, Clarendon Press, 1926.

P. 10. L'organisation économique de la Sicile, telle qu'on la voit dans les *Verrines*, ne diffère pas essentiellement de celle des États grecs contemporains.

P. 546, n. 19. Contraste entre les descriptions de la Sicile par Cicéron et par Pline.

Voir aussi p. 20 (et planche III) (villas qui ressemblent probablement à celles de Cicéron), 154, 510, n. 6.

28. — J. Toutain. *L'économie antique.* Paris, Renaissance du livre, 1927.

P. 310. Cicéron consul fait saisir l'or et l'argent qu'on voulait exporter d'Italie.

P. 319. Cluvius, banquier de Pouzzoles, créancier de quatre villes d'Asie Mineure, au dire de Cicéron.

Voir aussi p. 306, 309, 317.

La toge.

29. — L. Heuzey. *Histoire du costume antique.* Paris, Champion, 1922.

« Les dimensions gênantes de la grande toge paraissent avoir commencé à la faire abandonner dès le IIe siècle de l'Empire, au moins dans la vie commune. Les Romains de cette époque en avaient tellement perdu l'habitude que, lorsqu'ils voyaient les statues de Cicéron drapées jusqu'aux pieds, ils prétendaient que le grand orateur ne s'enveloppait ainsi que pour cacher les plaies de ses varices » (p. 278).

Voir aussi p. 231 (en se rappelant *Pro Rabirio Postumo*, 9, 25-10, 28), 242.

30. — L. M. Wilson. *The Roman toga.* Baltimore, Johns Hopkins Press, 1924.

P. 58. Commentaire du passage de Cicéron (*Brutus*, 14, 56) sur la *laena*, vêtement que les flamines portaient lorsqu'ils offraient un sacrifice, mais alors seulement, pense l'auteur : car, d'après le texte cité du *Brutus*, l'arrivée de Popilius encore revêtu de la *laena* était un fait insolite dans une assemblée du peuple.

Philosophes et philosophie.

31. — G. C. Field. *Socrates and Plato in post-aristotelian tradition.* I : Classical Quarterly. XVIII, 1924, p. 127-136.

P. 134-135, sur Cicéron.

Dans quelle mesure entendons-nous Socrate quand nous lisons Platon? C'est là une question très ancienne et encore à l'ordre du jour. Les textes de Cicéron figurent parmi les éléments du problème.

32. — A. Diès. *Autour de Platon.* 2 vol. Paris, Beauchesne, 1927.

« Je ne sais pas s'il n'y a pas un certain écart entre le fait de citer, comme Cicéron (*Ad Familiares*, 1, 9, 18), ou surtout de paraphraser, comme Salluste, une phrase de la septième lettre et la reconnaissance de cette lettre comme « bien platonicien ». (II, p. 268-269.)

Voir aussi II, p. 431-432, 443, n. 2.

33. — A. E. Taylor. *Plato. The man and his work.* Londres, Methuen, 1926.

P. 14, 16, 90, 319 (Platon et Isocrate amis, non ennemis, d'après l'*Orator*), 448 (une phrase du *Timée* de Platon garantie par la version de Cicéron).

34. — A. E. Taylor. *A commentary on Plato's Timaeus.* Oxford, Clarendon Press, 1928.

Surtout p. 34-35 : importance de la traduction de Cicéron pour l'établissement du texte. Il en est tenu compte d'un bout à l'autre du commentaire.

35. — A. E. Taylor. *Platonism and its influence.* Londres, Harrap, [1925].

P. 20 et 84. Influence indirecte de Platon par l'intermédiaire de Cicéron.

Voir aussi p. 7, 9, 85, 131.

36. — H. Diels. *Himmels- und Höllenfahrten von Homer bis Dante* : Neue Jahrbücher für das klassische Altertum. LIX, 1922, p. 239-253.

P. 247. *Le Songe de Scipion*, d'inspiration platonicienne, par l'intermédiaire de Posidonius.

37. — C. Bailey. *Epicurus. The extant remains, with short critical apparatus, translation and notes.* Oxford, Clarendon Press, 1926.

P. 344-346. L'autorité de Cicéron sert à confirmer l'authenticité des Κύριαι δόξαι que M. Bailey défend contre Usener.

38. — **A. Ernout** et **L. Robin.** *Lucrèce. De rerum natura. Commentaire exégétique et critique.* 3 vol. Paris, Belles Lettres, 1925-1928.

Ce commentaire de Lucrèce est très utile pour l'étude des œuvres philosophiques de Cicéron. Voir, d'ailleurs, l'index, p. 388.

Les mathématiques.

39. — **Th. Heath.** *A history of Greek mathematics.* 2 vol. Oxford, Clarendon Press, 1921.

I, p. 144. *De natura deorum*, 3, 36, 88, sur le carré de l'hypoténuse. (Cf. *Notes bibliographiques*, 2e série, nº 37.)

I, p. 359. Le premier auteur latin qui fasse mention d'Euclide est Cicéron ; mais il n'est pas probable que les *Éléments* aient été alors traduits en latin.

Voir aussi II, p. 17 (la sphère d'Archimède), 19.

Pythagorisme.

40. — **F. Cumont.** *La basilique souterraine de la Porta Maggiore* : Revue archéologique. 5e série. VIII, 1918, p. 52-73.

P. 62. Citation de Cicéron, *In Vatinium*, 6, 14, pour prouver que « cette antique observance (le pythagorisme) avait dû se perpétuer ou être rénovée en Italie ».

41. — **A. Gianola.** *La fortuna di Pitagora presso i Romani, dalle origini al tempo di Augusto.* Catane, Battiato, 1921.

Réunit les principaux textes de Cicéron relatifs au pythagorisme. Voir surtout p. 110-122, mais aussi p. 5, 49, 56, 108, 143.

42. — **J. Carcopino.** *La basilique pythagoricienne de la Porte Majeure.* Paris, Artisan du livre, 1926.

Montre, d'après un grand nombre de textes cicéroniens, le caractère du pythagorisme romain et son influence.

Les citations de Cicéron sont relevées p. 403-404.

La poésie funéraire.

43. — **E. Galletier.** *Étude sur la poésie funéraire romaine d'après les inscriptions.* Paris, Hachette, 1922.

C'est en se fondant souvent sur les œuvres de Cicéron que M. Galletier commente le contenu religieux et philosophique des inscriptions funéraires ; et, réciproquement, ces inscriptions elles-mêmes jettent un certain jour sur bien des passages des traités cicéroniens.

Voir surtout les chapitres II, III et IV de la première partie (p. 20-94).

Naturellement, il est question du *Songe de Scipion*, mais aussi des *Tusculanes*, du *De Legibus*, etc. M. Galletier dit, du reste : « Cicéron, auquel il faut toujours revenir pour l'histoire des idées religieuses » (p. 23).

Religion grecque et romaine.

44. — **G. Seure.** *Le roi Rhesos et le héros chasseur* : Revue de philologie. LIV, 1928, p. 106-139.

P. 120, n. 2. Discussion de l'affirmation contenue dans le *De natura deorum*, 3, 18, 45, qu'il n'existe nulle part un culte de Rhésos. L'auteur conclut : « Il peut être exact que Rhésos n'ait pas eu de culte *à son nom*, mais qu'il ait été honoré sous un vocable de sens général. »

45. — W. R. Halliday. *Lectures on the history of Roman religion from Numa to Augustus.* Liverpool, University Press, 1922.

P. 140-142. Cicéron et la religion romaine.

46. — W. Kroll. *Die Religiosität in der Zeit Ciceros* : Neue Jahrbücher für Wissenschaft und Jugendbildung. IV, 1928, p. 527-531.

Voir surtout p. 524 : religion de Cicéron d'après ses lettres.

Chronologie.

47. — W. Kubitschek. *Grundriss der antiken Zeitrechnung.* (Iw. Müller. *Handbuch*, I, 7.) Munich, Beck, 1927.

Comme dans tout livre sérieux de chronologie antique, plusieurs textes de Cicéron reviennent et sont discutés à nouveau : la fameuse éclipse signalée par Ennius, les intercalations, la réforme du calendrier par César, etc., autant de sujets sur lesquels les historiens doivent recourir à Cicéron et les commentateurs de Cicéron devront consulter l'ouvrage de M. Kubitschek.

Les armes romaines.

48. — P. Couissin. *Les armes romaines.* Paris, Champion, 1926.

« Il n'existe, il est vrai, sauf erreur — et le fait est assez singulier — qu'un seul texte et un seul monument figuré qui attribuent formellement l'*ammentum* aux javelots romains. Le texte est de *Cicéron* qui, parlant d'arguments préparés pour toutes sortes d'occasions, les compare aux *hastae ammentatae* des vélites » (p. 123). Cf. *Brutus*, 78, 271.

P. 184. *De Oratore*, 2, 80, 385, cité pour prouver que les Samnites n'employaient pas le *pilum*.

Les noms des esclaves.

49. — M. L. Gordon. *The nationality of slaves under the early Roman empire* : Journal of Roman studies. XIV, 1924, p. 93-111.

P. 96. Les noms des esclaves leur étaient donnés par leurs maîtres, non par leurs camarades. Aussi sont-ils rarement tirés des particularités physiques. La principale exception est *Rufus*, ou plus souvent *Rufio*, employé par Cicéron comme nom typique d'esclave. (*Pro Milone*, 22, 60.)

Le commerce des vins en Gaule.

50. — O. Bohn. *Die altesten römischen Amphoren in Gallien* : Germania. VII, 1923, p. 8-16.

P. 9. Le *crimen vinarium* du *Pro Fonteio*, 9, 9, rapproché de Diodore, 5, 26, 3.

La piraterie.

51. — H. A. Ormerod. *Piracy in ancient times.* Liverpool, University Press, 1924.

P. 234-241. La guerre des pirates et les succès de Pompée (*De imperio Cn. Pompei*, 11, 29-12, 34).

P. 242-247. Contre Cuq (*Académie des Inscriptions*, 1923) : l'interprétation de l'inscription de Delphes et le *De imperio Cn. Pompei.*

P. 248-249. Textes du *Pro Flacco*, 12, 29 ; 13, 30 ; 14, 33.

P. 249-250. *Ad Atticum*, 16, 1.

Droit de cité.

52. — R. A. Fell. *Etruria and Rome.* Cambridge, University Press, 1924.

P. 166. Discussion du texte de Cicéron, *Pro Caecina*, 35, 102 ; opinions diverses des savants sur la condition des habitants de Volaterra et d'Arrezzo après Sylla. Autre texte important dans le *Pro Caecina*, 7, 18.

La louve du Capitole.

53. — J. Carcopino. *La louve du Capitole.* Paris, Belles Lettres, 1924.

P. 30-36. La statue de la louve actuellement au Capitole est bien celle dont parle Cicéron (*Catilinaires*, 3, 8, 19 ; *De divinatione*, 1, 12, 19-20 ; 2, 20, 45 ; 2, 21, 47). On a retrouvé sur le bronze les traces de la foudre qui a frappé la statue. Mais, si la louve est antique, les statues de Romulus et de Rémus ne datent que de la Renaissance.

Papyrus et manuscrits.

54. — P. Jouguet. *Les papyrus latins d'Égypte* : Revue des études latines. III, 1925, p. 35-50.

P. 49-50, sur Cicéron.

« C'est certainement Cicéron qui est le mieux représenté. » (p. 49.)

55. — G. Minozzi. *Montecassino nella storia del Renascimento.* I. Rome, Ferrari, 1925.

P. 11. Au XIe siècle, Didier fait copier Homère, Virgile, Horace, Térence, *Cicéron*, Ovide, Sénèque.

P. 65. On a dit que Pétrarque avait rapporté du Mont-Cassin des manuscrits de Cicéron ; rien ne le prouve absolument ; mais c'est probable.

P. 73, note. Giovanni Cavallini de' Cerroni, chanoine de Santa Maria Rotonda à Rome, affirme que de son temps (1re moitié du XIVe siècle) le *De re publica* existait encore au Mont-Cassin. Sabbadini conteste cette affirmation ; mais pourquoi Cerroni aurait-il menti?

P. 90, n. 7. Les mss. du Mont-Cassin 340-341 (XVe siècle, discours de Cicéron).

P. 110, note. Le ms. *Vat. lat.* 3227 (*Philippiques*) vient du Mont-Cassin.

Le vocabulaire grec.

56. — H. G. Liddell et **R. Scott.** *A Greek-English Lexicon.* Nouvelle édition par **H. Stuart Jones**, R. McKenzie, etc. Oxford, Clarendon Press, en cours de publication depuis 1925.

Même pour faire un dictionnaire grec, on a besoin de Cicéron.

P. XIX. La préface donne une liste des éditions consultées pour certains

traités et recueils de lettres. Mais on a oublié les discours, quoiqu'un provincialisme comme ἐδικαιώθησαν soit évidemment à mentionner.

Le latin d'église.

57. — A. Sleumer. *Kirchenlateinisches Wörterbuch.* 2e éd. Limbourg, Steffen, 1926.

Même dans le dictionnaire du latin d'église, on éprouve le besoin de parler de Cicéron : voir p. 17, 27, 37.

Linguistique et grammaire.

58. — A. Meillet. *Esquisse d'une histoire de la langue latine.* Paris, Hachette, 1928.

P. 205-217, sur Cicéron.

« (Cicéron) l'un des créateurs de la civilisation universelle moderne » (p. 207).

« Personne, sans doute, n'a su, comme lui, rendre, dans une langue rigoureusement pure et idiomatique, une pensée, de caractère universel, sans doute, mais étrangère » (p. 215).

« Cicéron n'a pas été un simple adaptateur. Il s'était pénétré de l'hellénisme et il avait pour le latin un respect scrupuleux. Sans trahir l'hellénisme et sans blesser le latin, il a exprimé avec une impeccable pureté latine toute la part de l'hellénisme qui, étant universellement humaine, pouvait passer en latin. C'est grâce à ses dons d'écrivain et à cette conscience qu'il a, pour une large part, fondé une forme nouvelle de la culture grecque et qu'il a été le maître de l'humanisme occidental » (p. 217).

« Cicéron et Virgile, les premiers écrivains de leur temps » (p. 228).

59. — A. Meillet. *A propos de « qualitas »* : Revue des études latines. III, 1925, p. 214-220.

P. 216-218, sur Cicéron.

« C'est Cicéron qui l'a lancé dans le monde (le mot *qualitas*). » (p. 216.)

« *Qualitas*, forgé, répété par un écrivain qui était un homme du monde, a fait son chemin dans le grand public latin et il est entré dans la langue des gens cultivés à Rome, sinon quand ils parlaient, du moins quand ils écrivaient. A la suite de Cicéron, tous les prosateurs ont employé *qualitas* librement » (p. 218).

60. — J. Marouzeau. *Le latin.* 2e éd. Paris, Didier, 1927.

P. 118. Cicéron et la culture grecque.

P. 222. La langue familière dans les Lettres de Cicéron.

« Le latin, langue de l'Italie unifiée, ce sera, pour de longs siècles, la langue de Cicéron » (p. 198).

61. — W. Kroll. *Studien zum Verständnis der römischen Literatur.* Stuttgart, Metzler, 1924.

P. 100, 114-115, 261, n. 33, etc., sur la langue de Cicéron ; et nombreuses autres références à Cicéron, dont les principales seulement sont relevées à l'index, p. 386.

62. — R. Zimmermann. *Das Dreimorengesetz und der expiratorische Akzent* : Rheinisches Museum. LXXVII, 1928, p. 215-218.

P. 216. Le texte, si souvent cité, *Orator*, 18, 58, rapproché d'une remarque peu connue : scoliaste de Denys de Thrace, dans : *Grammatici Graeci*. Pars I. Vol. III, p. 137.

63. — A. Ernout. *Le groupe cerno-cresco* : Bulletin de la Société de linguistique. XXIX, 1929, p. 82-102.

Sur Cicéron, p. 82, 83-84, 90, 91, 95, 97, 98, 99, 100.

« Cicéron emploie *cernere*, avec ou sans *oculis*, sans que le sens de « distinguer » soit demeuré sensible, par exemple en opposition avec *audire* (*Fam.*, 15, 1, 4, et *passim*), *tangere* (*Scaur.*, 26), *sentire* (*Acad.*, 1, 14), *tractare* (*Rep.*, 1, 75)... » (p. 83).

« ... *Cernere* forme pour lui un doublet commode de *videre*, comme *apercevoir* de *voir* en français ; mais la similitude est plus prononcée encore, et les emplois se recouvrent davantage » (p. 84).

Chez Cicéron, on ne trouve jamais *concrevi*, mais *concretus sum*, qui sert de parfait à *concresco* (p. 97).

64. — J. B. Hofmann. *Lateinische Umgangssprache*. Heidelberg, Winter, 1926.

Étudie de nombreux textes de Cicéron, surtout des Lettres à Atticus.

65. — Stolz-Schmalz. *Lateinische Grammatik*. 5e éd. par M. Leumann et **J. B. Hofmann.** Munich, Beck, 1928.

La syntaxe et la stylistique, refondues par J. B. Hofmann, renferment une multitude d'observations qu'il est impossible d'énumérer ici, sur la langue de Cicéron (y compris les particularités des lettres, des premiers ouvrages, etc.). C'est de cet exposé d'ensemble que partent désormais les recherches de détail.

66. — A. W. de Groot. *Idées d'hier et d'aujourd'hui sur l'histoire de la langue latine* : Revue des études latines. I, 1923, p. 110-120.

« Si l'on compare les documents du IIe siècle avant notre ère avec ceux du Ier, on trouve que, par exemple, pour la notion de « conjurer », la langue possédait autrefois les verbes *conjurare*, *convovere*, *conspondere*, *compromittere*, tandis que le latin classique du temps de Cicéron ne connaît plus que *conjurare*. Nous retrouvons cette même évolution négative dans les différents ouvrages du même auteur. Cicéron, dans sa jeunesse, emploie indifféremment *extrarius*, *extraneus* et *externus ;* mais, dans ses discours postérieurs, il ne restera de ces synonymes que *externus*, alors que c'est *extraneus* qui survit jusqu'à nos jours en néo-latin » (p 115-116).

67. — E. Flinck-Linkomies. *De ablativo absoluto quaestiones* : Annales Academiae Scientiarum Fennicae. XX, 1929, n° 1.

Sur Cicéron, p. 113-118, 130-136, 159-175, 211-215, 244-246, 254, 257.

Chez Cicéron, les substantifs verbaux à l'ablatif absolu perdent un peu de terrain, tandis que les participes en gagnent : *adiutore* cède à *adiuvante*, *defensore* à *defendente*, *hortatore* à *hortante ;* mais le substantif résiste plus longtemps dans les lettres que dans les autres écrits (p. 130-134).

On trouve une fois chez Cicéron un ablatif absolu au participe présent dont le sujet est sous-entendu (*Fam.*, 15, 4, 9) ; c'est probablement le plus ancien exemple de ce genre en latin (p. 214).

Cicéron n'emploie d'ordinaire l'ablatif absolu au participe présent qu'en parlant des personnes ; M. Flinck cite deux exceptions ; toutes deux sont tirées d'ouvrages écrits par Cicéron vers la fin de sa vie. (p. 214.)

Le participe futur à l'ablatif absolu ne se rencontre jamais chez Cicéron. (p. 257.)

Purisme.

68. — W. Chopard. *Ariste et Callias, ou s'il faut enseigner la grammaire aux enfants.* Paris, Budry, 1928.

« Vous n'ignorez pas, je pense, que *Cicéron, ce puriste*, écrivait *loquor cum aliquo*, tandis que Tertullien ou saint Augustin, je ne sais, *loquor alicui*. Il ne faut pas regimber contre cette évolution « naturelle » du langage » (p. 54-55). Mais cette phrase est une objection, à laquelle l'auteur répond dans les pages qui suivent.

Cicéron traducteur.

69. — B. Farrington. *Primum Graius homo.* Cambridge, University Press, 1927.

P. 27-32 (*Aratea*), 41-46 (traductions d'Homère, d'Eschyle, de Sophocle), 51-59 (traductions en prose : Platon, Xénophon, Épicure).

On notera particulièrement les points suivants :

P. 42. Les traductions faites par Cicéron à la fin de sa vie montrent une plus grande maîtrise de la langue que ses traductions de jeunesse, mais moins de soin et de patience dans le détail.

P. 54. « Extraordinaire habileté » de Cicéron dans la traduction du *Timée*.

P. 57. Cicéron comparé à Xénophon (*De senectute*, 22, 79-81 ; cf. *Cyropédie*, 8, 7, 17...) : paraphrase plutôt que traduction, et, à bien des points de vue, supérieure à l'original. Cicéron prend de grandes libertés avec Xénophon, tandis qu'il rend le texte de Platon avec une exactitude scrupuleuse. « Et cela prouve une fois de plus la finesse de son goût. »

Quelques textes.

70. — W. M. Lindsay. Classical Quarterly. XXII, 1928, p. 119, n. 1.

Reliquit à la fin d'un hexamètre de Cicéron représente le développement erroné de l'abréviation *rel.*, *reli.*, *reliq.*, qui signifie *reliqua* et correspond à notre *etc.*

71. — A. Klotz. *Ersparung in Schrift und Wort im Lateinischen* : Rheinisches Museum. N. F., LXXV, 1926, p. 98-105.

P. 97-100. Apocope de certaines finales d'après l'*Orator*, 45, 153 (cf. Birt, cité dans les *Notes bibliographiques*, 1re série, n° 38).

72. — W. Havers. *Auslassung von Flexionssilben im Griechischen* : Rheinisches Museum. N. F., LXXVII, 1928, p. 219-221.

P. 219. Même question que le précédent.

73. — T. W. Allen. *Homer. The origins and the transmission.* Oxford, Clarendon Press, 1924.

P. 229. *De Oratore*, 3, 34, 137, discuté à nouveau. D'après Allen, Cicéron suit la tradition de Pergame.

P. 321-322. Atticus éditeur et ses « employés » grecs.

74. — E. Drerup. *Demosthenes im Urteile des Altertums.* Wurtzbourg, chez l'auteur, 1923.

P. 132, n. 2. *De optimo genere oratorum*, 7, 22, l'un des textes les plus importants parmi les indications contradictoires que l'on possède sur le procès de la couronne.

Autres références à Cicéron, très nombreuses.

75. — E. Galletier. *Epigrammata et Priapea.* Paris, Hachette, 1920.

P. 150-155. Annius Cimber (cf. *Philippiques*, 11, 6, 14 ; 13, 12, 26).

P. 192-195. Sabinus (*Ad Familiares*, 15, 20, 1) ne doit pas être identifié avec Ventidius.

76. — E. Fraenkel. *Plautinisches im Plautus.* Berlin, Weidmann, 1922.

Plusieurs rapprochements entre Plaute et Cicéron : p. 65, n. 2, 65, n. 3, 83.

77. — F. Scheidweiler. *Drei Petronstellen* : Philologische Wochenschrift. XLII, 1922, p. 1052-1056.

P. 1052-1053. Explication du chapitre v, où se trouvent les mots *Grandiaque indomiti Ciceronis verba minentur* (corrigé en *minetur* par Heinsius).

P. 1054. Sens de *casus* dans *Ad Atticum*, 10, 8, 2, et *De inventione*, 1, 24, 34.

P. 1054-1055. Rapprochements entre le chapitre v de Pétrone et le *De inventione*, 1, 19, 27 ; 1, 24, 34 et suiv.

78. — J. K. Schoenberger. *Zu Petron. c. 5* : Philologische Wochenschrift. XLIX, 1929, p. 1199-1200.

P. 1199. Emprunts faits par Pétrone, chapitre v, au *Pro Caelio*, 19, 45-46. Dans le chapitre III, citation textuelle du *Pro Caelio*, 19, 45-46. Les vers du chapitre v reprennent les idées exprimées en prose dans les chapitres III-IV.

79. — P. Roussel. *Délos colonie athénienne.* Paris, de Boccard, 1916.

P. 335, n. 2. En juillet 51, Cicéron touche à Délos (*Ad Atticum*, 5, 12, 1). Discussion du texte *nisi omnia* ἄκρα Γυρέων (ἀκρωτήρια οὔρια, ἀκρωτηρίων οὔρια) *pura vidissem.* Le sens est, d'après M. Roussel, que Cicéron attend des signes de beau temps. « Tous ceux qui ont visité Délos savent que les sommets de Ténos, visibles de Délos, sont chargés de nuages quand souffle le vent du Nord, qui est le plus redoutable. »

Voir aussi p. 330, 331.

Iconographie.

80. — G. Lippold. *Ikonographische Probleme* : Mitteilungen des deutschen archaeologischen Instituts. Römische Abteilung. XXIII, 1918, p. 1-30.

P. 2, sur les portraits de Cicéron.

L'auteur admet que le seul dont l'inscription soit authentique est celui

de Londres. Il cite, en outre, comme remontant au même original les bustes de Florence, de Mantoue, du Capitole et du Vatican.

81. — F. Poulsen, dans : P. Arndt et G. Lippold : *Photographische Einzelaufnahmen antiken Sculpturen. Serien zur Vorbereitung eines Corpus statuarum.* Serie XI. Text. Munich, Bruckmann, 1929, p. 10-11. Sur le buste de Londres ; l'auteur admet l'authenticité de l'inscription[1].

82. — M. Rostovtzeff. *A history of the ancient world.* II. *Rome.* Oxford, Clarendon Press, 1927, planche XXIV (en face de la page 132).

Buste de Cicéron au Vatican, malheureusement sans commentaire ; mais le fait que ce portrait est reproduit ici montre que M. Rostovtzeff en admet l'authenticité, contrairement à l'opinion de plusieurs savants et au dernier catalogue du musée du Vatican.

83. — G. H. Chase. *Greek and Roman portraits in American collections.* Cambridge (Massachusetts), University Press, 1924.

P. 160. Remarques sur le caractère de Cicéron d'après ses portraits. Même page, figure 190 : le Cicéron du Vatican.

Mais aucun portrait de Cicéron n'est signalé dans les collections américaines.

84. — S. Reinach. *Monuments nouveaux de l'art antique.* 2 vol. Paris, Kra, 1924.

I, p. 61. Allusion au Cicéron de Madrid, compté parmi les « chefs-d'œuvre ».

II, p. 189-190. La terre cuite Loeb.

85. — Ch. Picard. *La sculpture antique de Phidias à l'ère byzantine.* Paris, Hachette, 1926.

« Notons qu'il y a eu bien du péril dans ces identifications toujours nettes, mais sans cesse revisées, et si contradictoires ; de même, et plus encore, pour les Scipions, Marius, Sylla, voire pour les types de *Cicéron* » (p. 364).

Voir aussi p. 398, 400.

86. — A. Ceccaroni. *Vocabolario Latino-Italiano e Italiano-Latino, illustrato.* 2 vol. Milan, Vallardi, 1928.

I (latin-italien), p. 130, dessin du buste de Londres ; p. 313, Fulvie perce la langue de Cicéron.

II (italien-latin), p. 705, la mort de Cicéron.

87. — J. Colin. *Les antiquités romaines de la Rhénanie.* Paris, Belles Lettres, 1927.

« Une autre (mosaïque) montre, dans une suite d'octogones, les Muses et, entre chacune, dans des carrés, les portraits des grands poètes et prosa-

1. Nous n'avons pas vu le volume de photogravures correspondant à ce fascicule de texte, mais seulement les épreuves des photographies, deux de face (l'une de l'ensemble du buste, l'autre de la tête seulement, une vue de droite, une de gauche). Ces photographies sont d'une grande netteté et permettent de juger quelles sont les parties restaurées. Plusieurs des reproductions publiées précédemment en donnent au contraire une idée très fausse : celles de Hekler et de Havell par exemple, pour ne parler que des photographies : car les gravures au trait sont encore pires. Quant à la photogravure qu'on trouve dans Furtwängler, *Die antiken Gemmen*, p. 352, fig. 195, elle est exécutée d'après le moulage de Dresde.

teurs : Hésiode, Ménandre, Ennius, *Cicéron*, Virgile et Tite-Live. Cette œuvre, signée *Monius fecit*, date probablement, d'après son emplacement, du IIe siècle » (p. 249).

88. — E. Babelon. Arethuse, I, 1923, p. 5-6.

« En ce qui concerne les trois Cicérons, M. Tullius Cicero, l'orateur, son frère Quintus et M. Tullius Cicero, fils de l'orateur, ce dernier seul, quoiqu'il fût le moins illustre, a eu les honneurs de l'effigie monétaire (voyez notre pl. I, fig. 4). Cicéron l'orateur, qui fut proconsul de Cilicie en 51-50 av. J.-C., a son nom sur des cistophores frappées à Laodicée et à Apamée, mais sans son effigie... » (p. 5-6).

On ne connaît aucune monnaie de Quintus Cicéron (p. 6).

Les pièces de bronze frappées à Magnésie du Sipyle représentent Marcus Cicéron, fils de l'orateur, proconsul d'Asie en 24 av. J.-C. (p. 6).

Planche I, figure 4 : L'exemplaire de cette monnaie conservé à Paris (photographie très agrandie).

Les villas de Cicéron.

89. — G. et F. Tomassetti. *La campagna romana, antica, medievale e moderna.* IV (par F. Tomassetti). Rome, Maglione, 1926.

P. 289-291. La villa de Cicéron à Tusculum. Quatre opinions : 1. Grottaferrata. 2. Rufinella. 3. A l'est de Grottaferrata. 4. Colle delle Ginestre. Pas de conclusion certaine. Peut-être Cicéron avait-il une villa sur les pentes de Tusculum (près de la Rufinella) et une propriété sur le territoire de Grottaferrata.

Voir aussi p. 294, 355, 370, 374.

90. — Th. Ashby. *The Roman campagna in classical times.* Londres, Benn, 1927.

P. 167-168, sur la villa de Tusculum ; pense qu'on n'en sait pas l'emplacement exact.

P. 213. Astura. L'énorme villa romaine à demi submergée n'est probablement pas celle de Cicéron.

91. — H. Thédenat. *Pompéi. Vie privée.* 3e éd. par A. Piganiol. Paris, Laurens, 1927.

P. 168-169. La villa dite de Cicéron.

P. 118. Mosaïque provenant de cette villa (photogravure).

92. — A. Ippel. *Pompeji.* Leipzig, Seemann, 1925.

P. 4. Pompéi, dont il n'est guère question dans l'histoire romaine, apparaît au temps de Cicéron, qui en parle dans ses lettres et qui y possédait une villa, le *Pompeianum.*

P. 94. Cicéron avait une villa près des portes de Pompéi.

P. 96. Elle se trouvait probablement devant la porte d'Herculanum.

P. 150. Mosaïque et peintures trouvées dans la villa dite de Cicéron (photogravures).

P. 189-192. La villa dite de Cicéron, placée dans une situation splendide, avec vue sur la mer.

93. — Ch. E. Montet. *Naples et le drame du Vésuve.* Paris, chez l'auteur, sans date [1927 ou 1928].

Sur Cicéron, surtout p. 63-64.

Cite les vers de Casimir Delavigne :

Du Vésuve à la voie Appienne
Il n'est villa qui n'appartienne
A Cicéron (p. 63).

Cicéron, « la plus grande figure de cette grande époque de l'histoire romaine » (p. 64).

Réputation et influence.

Démosthène et Cicéron

94. — Ch. D. Adams. *Demosthenes and his influence.* Londres, Harrap, 1927.

Il est question constamment de Cicéron dans la partie du volume qui concerne l'influence de Démosthène : voir p. 107-112, 114-121, 124, 128, 132, 139, 141, etc., etc.

Remarquons surtout que Burke était cicéronien, plutôt que démosthénien (p. 157) ; de même Wellesley (p. 163-164) ; de même encore John Quincy Adams (p. 167), Rufus Choate (p. 167-169), Webster (p. 171).

Peu à peu, on arrive à cette conclusion : l'influence de Cicéron sur l'éloquence anglaise et américaine a été beaucoup plus grande que celle de Démosthène. M. Adams le reconnaît d'ailleurs, quoique, personnellement, il ne semble pas avoir lu Cicéron. Mais le fait s'impose : en Angleterre, au moins jusqu'au milieu du XIXe siècle, l'influence de Cicéron a été dominante (p. 172) ; jusqu'à la même époque, les orateurs américains ont imité Cicéron, soit directement, soit par l'intermédiaire des orateurs anglais (p. 173).

Quant à la période plus récente, Cicéron a probablement perdu pas mal de terrain ; mais Démosthène n'a pas gagné, ou même a perdu davantage encore.

Quelques-uns s'indigneront ; mais c'est un fait.

95. — A. Puech. *Les Philippiques de Démosthène.* Paris, Mellottée, [1929].

P. 288-289. La querelle des neo-attiques.

« Cicéron lui-même a parlé avec infiniment d'intelligence de Démosthène... » (p. 289).

P. 291. Le jugement de Fénelon sur Démosthène et Cicéron.

Critiques grecs

96. — J. D. Denniston. *Greek literary criticism.* Londres, Dent, 1924.

P. XXXV-XXXVI. L'auteur remarque que les critiques grecs ignorant la littérature latine ne citent ni Lucrèce, ni Catulle, ni Virgile, ni Horace. La seule exception est Cicéron.

Aucun autre auteur latin n'est nommé par Denys d'Halicarnasse, qui, pourtant, avait vécu longtemps à Rome et longuement étudié l'histoire ro-

maine. Mais la comparaison entre Démosthène et Cicéron semble avoir été un sujet favori.

Divers écrivains de l'empire

97. — G. Pansa. *Ovidio nel medioevo e nella tradizione popolare.* Sulmone, Caroselli, 1924.

P. 37-40, 150. Légende de l'amitié de Cicéron et d'Ovide.

98. — R. Kohl. *De scholasticarum declamationum argumentis ex historia petitis.* Paderborn, Schöningh, 1915.

P. 105-107. Sujets tirés de la vie de Cicéron.

99. — E. Albertini. *La composition dans les ouvrages philosophiques de Sénèque.* Paris, de Boccard, 1923.

« Parmi les prosateurs autres que les philosophes grecs, celui dont on rencontre le plus de souvenirs est Cicéron... » (p. 214).

Voir p. 214-215, 219, 261, 300.

100. — A. Bourgery. *Sénèque prosateur.* Paris, Belles Lettres, 1922.

« Malgré les divergences de fond et de forme qui séparaient le protecteur d'Octave du précepteur de Néron, on ne peut douter que Sénèque n'ait rendu justice à Cicéron et ne l'ait possédé à fond » (p. 25).

« Ainsi donc, *Cicéron*, Ovide, Virgile, voilà parmi les écrivains latins morts avant sa naissance ou sa maturité, les seuls dont il ait fait un usage courant » (p. 27).

P. 86-90. Sénèque et Cicéron.

P. 297-298, 298-301. Listes de termes philosophiques indiquant des différences avec la langue cicéronienne.

Dans tout l'ouvrage, Cicéron est constamment pris comme terme de comparaison à propos du style de Sénèque.

101. — G. H. Stephenson. *Ancient historians and their sources* : Journal of philology. XXXV, 1920, p. 204-224.

P. 207. Plutarque, dans sa *Vie de Cicéron*, cite le *De consulatu*, le *De consiliis*, les *Lettres*, les discours de Cicéron, les *Mémoires* d'Auguste, la vie de Cicéron par Tiron. Et cependant il s'est trouvé des critiques pour prétendre qu'il suivait une seule source.

102. — A. M. Guillemin. *Pline et la vie littéraire de son temps.* Paris, Belles Lettres, 1929.

Voir surtout p. 69-99, le classicisme et l' « anticicéronisme » ; p. 113-117, la bibliothèque de Pline : Cicéron.

P. 78. Citations grecques de Pline qui se trouvaient déjà dans les Lettres de Cicéron.

« La tendresse de cœur qu'il portait à Cicéron n'a pu manquer de le conduire tout droit vers ses ouvrages. L'esprit cicéronien le pénètre et l'anime chaque fois qu'il aborde une question touchant à la rhétorique » (p. 113.)

103. — J. B. Bury. *History of the later Roman empire from the death of Theodosius I to the death of Justinian* (A. D. 395 to A. D. 565). 2 vol. Londres, Macmillan, 1923.

I, p. 376, n. 3. Le Περὶ πολιτικῆς ἐπιστήμης, écrit probablement vers 500 ap. J.-C. ; l'auteur a fait grand usage du *De re publica* de Cicéron.

Dans la Gaule romaine

104. — C. Jullian. *Histoire de la Gaule.* Paris, Hachette. VII-VIII, 1926.

« Pour arriver au consulat, il fallait passer par Cicéron. » (VIII, p. 425.)

« Sulpice-Sévère s'inspire de Cicéron pour écrire ses *Dialogues* sur les miracles de saint Martin. » (VIII, p. 276.)

Voir aussi VIII, p. 272 et 275 (saint Hilaire et Cicéron), 278-279 et 339, n. 1 (saint Paulin de Nole et Cicéron), outre diverses mentions (VII, p. 314, 316 ; VIII, p. 282, 359, etc.).

Les Pères de l'Église

105. — U. Moricca. *Storia della letteratura latina cristiana.* I. Turin, Società editrice internationale, 1925.

Comme M. de Labriolle (cf. *Notes bibliographiques*, 2e série, nº 68), M. Moricca cite fréquemment Cicéron en écrivant l'histoire de la littérature chrétienne (voir la table alphabétique).

106. — G. Combès. *Saint Augustin et la culture classique.* Paris, Plon, 1927.

Voir surtout p. 22-25, 69-71, mais beaucoup d'autres mentions de Cicéron, v. g. p. 9, 13 (trois fois), 14, 15 (deux fois), etc., etc.

Certaines affirmations sont particulièrement notables :

« Parmi les orateurs, il n'a guère lu et étudié que Cicéron... Saint Augustin connaît naturellement dans ses moindres détails l'œuvre oratoire de Cicéron » (p. 22).

« Il n'a pas étudié avec moins d'attention les traités de rhétorique de Cicéron » (p. 23).

« Il se réclame de lui comme d'un arbitre souverain toutes les fois qu'il veut discuter du sens exact d'un mot ou de la propriété d'une expression » (p. 70).

« L'*Hortensius*, qui l'a enflammé à dix-huit ans pour la sagesse, est resté toute sa vie un livre de prédilection. Aussi devons-nous aux longues citations qu'il en a faites de pouvoir, approximativement du moins, en reconstituer la doctrine » (p. 24).

107. — G. Combès. *La doctrine politique de saint Augustin.* Paris, Plon, 1927.

Le nom de Cicéron revient constamment dans cette étude ; à la table alphabétique, aucun auteur n'a même la moitié des références qui lui sont consacrées (p. 472).

Voir principalement p. 42-48 : « *sources cicéroniennes.* » Aux p. 43-45 se trouvent des listes, en deux colonnes, de passages parallèles de Cicéron et de saint Augustin.

Notons cette remarque :

« Il écarte de son esprit tout ce qui n'oriente pas sa pensée vers Dieu. Mais il ne peut écarter les idées de Cicéron. Plus il s'analyse, plus il les trouve

présentes au fond de lui-même. Beaucoup lui paraissent si justes qu'il ne s'en détachera jamais. C'est surtout dans le *De legibus*, le *De officiis* et le *De re publica* qu'il a puisé à pleines mains ses idées politiques » (p. 43).

108. — Y. de la Brière. *La conception du droit international chez les théologiens catholiques.* Paris, Centre européen de la dotation Carnegie, 1929.

3e leçon, p. 11-14. Les idées de saint Augustin sur la paix et la guerre, idées empruntées en grande partie à Cicéron.

« Le grand intérêt que présente, sous le rapport qui nous occupe, l'œuvre de saint Augustin est d'apporter l'écho direct, l'évocation catégorique de ce très noble enseignement de Cicéron, résumant les plus hautes maximes de la sagesse antique » (p. 14).

Au XIIe siècle

109. — E. Galletier. *L'imitation et les souvenirs d'Horace chez Marbode, évêque de Rennes* : Mélanges bretons et celtiques offerts à M. J. Loth. Rennes, Oberthur, 1927, p. 79-91.

P. 79. Lorsqu'en 1123 l'évêque de Rennes, Marbode, mourut, un de ses anciens élèves, Ulger, écrivit de lui :

Cessit ei Cicero, cessit Maro, iunctus Homero.

Quoi qu'il en soit de cet éloge, Marbode avait étudié Cicéron ; il s'inspire du *De senectute* et du *De amicitia* dans son *Liber decem capitulorum* (p. 90).

Renaissance et temps modernes

110. — M. Esposto. *Textes et études de littérature ancienne et médiévale.* Florence, chez l'auteur, 1921.

P. 1-7. Pastiches cicéroniens du temps de la Renaissance.

111. — G. Showermann. *Eternal Rome.* 2 vol. New-Haven, Yale University Press, 1924.

I, p. 164-166. Cicéron et la culture grecque à Rome.

112. — M. S. Slaughter. *Roman portraits.* New-Haven, Yale University Press, 1925.

P. 83-101. Cicéron et ses critiques (très favorable à Cicéron).

113. — A. Bonnard. *L'amitié.* Paris, Hachette, 1928.

L'auteur s'inspire évidemment du *De amicitia* (v. g. p. 10, 74), quoiqu'il ne le cite jamais.

Quelques Anthologies

114. — O. Stange, P. Dittrich. etc. *Vox Latina.* 3 fascicules. Leipzig, Dieterich.

Les auteurs ont cru devoir exclure César et Virgile, mais ont fait une place à Cicéron.

Heft I. *Das römische Schrifttum von der ältesten Zeit bis zum Beginn der Kaiserherrschaft.* 2e éd., 1925.

P. 77-88. Extraits de Cicéron : *De suppliciis* (Gavius), *Brutus*, *De Divinatione*, *De Oratore*, *Songe de Scipion*, *Lettres*.

P. 23, 74, 91, autres allusions à Cicéron.

Heft II. *Das heidnische Schrifttum der Kaiserzeit*, 1925.

P. 5, Velleius Paterculus (éloge de Cicéron) ; p. 21, Tite-Live (la mort de Cicéron) ; p. 118, Tacite (éloquence de Cicéron) ; p. 141-142, Fronton (Cicéron, son style).

Heft III. *Ausgewählte Proben lateinischen Schrifttums von 200 n. Chr. bis zur Gegenwart.* 3e éd., 1926.

P. 109. Cicéron cité par Aeneas Silvius parmi les grands hommes qui se sont adonnés à la fois aux lettres et à la politique.

P. 141. Sturm sur la nécessité du jeu et des plaisanteries (*Ciceronem sequi debemus...*).

115. — Ch. H. Beeson. *A primer of medieval Latin.* Chicago, Scott, 1925.

P. 175, 177. Lettres de Loup de Ferrières (mort vers 869) demandant des manuscrits de Cicéron.

P. 198. Gerbert, abbé de Bobbio (mort en 1003), demande la fin du *Pro Dejotaro.*

P. 199. Allusion du même au *De Officiis.*

116. — S. Gaselee. *An anthology of medieval Latin.* Londres, Macmillan, 1925.

P. 47 (*De contemptu mundi* de Bernard de Morlaix), 55, 57 (*Apocalypsis Goliae*, attribuée à Walter Mapes).

117. — C. Bailey, etc. *The mind of Rome.* Oxford, Clarendon Press, 1926.

P. 93-94 (C. Bailey). Poésies de Cicéron.

P. 320-334 (J. Bell). Lettres.

P. 357-364. **J. G. Barrington-Ward.** Rhétorique. Mais, à la p. 364, l'auteur commet encore le contresens usuel sur l'histoire, partie de l'éloquence : cf. *supra*, n° 9.

P. 444-464 (C. Bailey). Discours.

P. 466-476 (C. Bailey). Philosophie.

P. 492-495 (H. E. Butler et C. Singer). Science (*Songe de Scipion*).

118. — D. Pym. *Readings from the literature of ancient Rome.* Londres, Harrap, 1922.

P. 100-104. Vie de Cicéron (intitulée « *A man of affairs* »).

P. 104-148. Extraits (traduits).

119. — J. A. Nairn. *Authors of Rome.* Londres, Jarrolds, 1924.

P. 52-89. Cicéron (extraits seulement p. 83-89).

Noter, p. 81, influence du rythme cicéronien sur la prose anglaise.

INDEX ALPHABÉTIQUE

Abbott, 22.
Adams, 94.
Albertini, 99.
Allen, 73.
Appleton, 16.
Ashby, 90.
Babelon, 88.
Bailey, 37, 117.
Barrington-Ward, 117.
Beeson, 115.
Bohn, 50.
Boissevain, 20.

Bonnard, 113.
Boucher, 15.
Bourgery, 100.
Brière (de la), 108.
Bury, 103.
Carcopino, 17, 42, 53.
Ceccaroni, 86.
Chase, 83.
Chopard, 68.
Cichorius, 1.
Colin, 87.
Combès, 106-107.
Cooper, 3.
Couissin, 48.
Cumont, 40.
Denniston, 96.
Dessau, 9.
Diels, 36.
Diès, 32.
Dittrich, 114.
Domaszewski, 18.
Drerup, 74.
Duff, 26.
Ernout, 38, 63.
Esposto, 110.
Farrington, 69.
Fell, 52.
Field, 31.
Flinck-Linkomies, 67.
Frank, 23.
Fränkel, 76.
Freeman, 13.
Galletier, 43, 75, 109.
Gardner, 14.
Gaselee, 116.
Gianola, 41.
Girard, 11.
Gordon, 49.
Groot (de), 66.
Gsell, 21.
Guillemin, 102.
Halliday, 45.
Havers, 72.
Heath, 39.
Henri-Robert, 7.
Heuzey, 29.
Hofmann, 64-65.
Homo, 2.
Ippel, 92.
Johnson, 22.
Jones (Stuart), 56.
Jouguet, 54.
Jullian, 104.
Klek, 6.
Klotz, 71.
Kohl, 98.
Kroll, 46, 61.
Krumbacher, 5.
Kubitschek, 47.
Lepointe, 12.
Liddell, 56.
Lindsay, 70.
Lippold, 80.
Marouzeau, 60.
Meillet, 58-59.
Minozzi, 55.
Montet, 93.
Moricca, 105.
Nairn, 119.
Ormerod, 51.
Pais, 19.
Pansa, 97.
Park, 25.
Picard, 85.
Picot, 8.
Piganiol, 91.
Poulsen, 81.
Puech, 95.
Pym, 118.
Reinach, 84.
Roberts, 4.
Robin, 38.
Rostovtzeff, 27, 82.
Roussel, 79.
Scheidweiler, 77.
Schönberger, 78.
Scott, 56.
Senn, 10.
Seure, 44.
Showermann, 111.
Slaughter, 112.
Sleumer, 57.
Stange, 114.
Stein, 24.
Stephenson, 101.
Stolz-Schmalz, 65.
Stuart Jones, voir : Jones.
Taylor, 33-35.
Thédenat, 91.
Tomassetti, 89.
Toutain, 28.
Wilson, 30.
Zimmermann, 62.

BULLETIN CRITIQUE

Sont publiés à cette place les comptes-rendus des ouvrages adressés au directeur de la *Revue :* M. J. Marouzeau, 4, rue Schœlcher, Paris, XIVe.

Les publications qui paraîtraient prêter moins à un compte-rendu critique qu'à un simple résumé seront mentionnées et analysées dans l'*Année philologique*, publiée à la librairie des Belles-Lettres.

G. Kingsley Zipf, *Relative frequency as a determinant of phonetic change :* Harvard Studies in classical philology, t. XL, 1929, 95 pages.

M. Zipf fonde une théorie des changements phonétiques sur un principe qui, dans sa généralité, peut paraître acceptable : que le relief (conspicuousness) d'un élément du langage est en raison inverse de sa fréquence relative. Il y a longtemps qu'on a invoqué ce principe pour expliquer le traitement des mots accessoires, l'effet du tempo, etc., mais, d'une part, en corrigeant ce qu'il a de trop absolu par la considération de l'expressivité, d'autre part, en donnant sa valeur réelle au mot « fréquence ».

M. Zipf applique son principe avec une rigueur mathématique : la considération de la fréquence relative lui suffit, et une fréquence de 5 % par exemple par rapport à une fréquence de 3 % lui paraît susceptible d'exercer une influence décisive sur le sort d'un phonème ! De plus, pour établir ses tableaux de fréquence, il n'emploie pas une mesure constante : dans l'ensemble des composés de *facio*, dit-il, la fréquence de l'élément *facio* est supérieure à celle de chacun des éléments *ad-*, *de-*, *con-*, etc., et c'est pourquoi *facio*, faiblement prononcé, devient *-ficio*. Mais, lui répondra-t-on, dans l'ensemble des composés latins, l'élément *facio* est infiniment plus rare que chacun des éléments *ad-*, etc. ; donc, c'est le préverbe qui doit s'affaiblir et le verbe se renforcer. Aussi bien M. Zipf accepte-t-il ce renversement de son raisonnement, et c'est ainsi qu'il rend compte du déplacement d'accent de *déficio* à *defício*. Ce n'est pas plus difficile que cela ! Et M. Zipf se livre à cette démonstration sans même paraître supposer que l'accent latin pourrait être autre qu'intensif !

Sans prétendre discuter ici son principe, ce qui nous entraînerait bien loin du latin, on pourrait lui demander si, plutôt que la fréquence mathématique, même relative, ce n'est pas la fréquence perçue, sentie par

le sujet parlant, qu'il faut considérer, et encore à la condition qu'elle soit à un degré notable. Le principe est peut-être susceptible d'applications intéressantes, mais seulement, semble-t-il, si on le transporte du domaine de la mathématique dans celui de la psychologie.

J. Marouzeau.

S. W. F. Margadant, *De psychologie van het grieksche werkwoord. Beschouwingen over oorsprong en beteekenis der vervoeging.* S' Gravenhage, Kruseman, 1929, IX & 88 pages.

M. Margadant, qui s'est fait connaître par diverses études de détail, s'attaque aujourd'hui à un problème de grande envergure : celui de la notion et de l'expression du temps. Il pense arriver par le grec à la solution du problème, ce qui est évidemment une voie un peu étroite, lui diront les linguistes, et ce qui resterait hors de nos préoccupations de latinistes, si par un détour l'auteur ne venait toucher au latin. Il y touche trop peu pour que ce puisse être l'occasion d'examiner à fond sa théorie ; il suffit de rappeler qu'elle est le développement d'observations présentées par M. Bréal sur l'indifférence du verbe indo-européen vis-à-vis de la notion de mode, de temps et de voix (même d'aspect, prétend M. Margadant, qui accorde tout au plus au verbe indo-européen des nuances d'intensif !). Mais le tout petit chapitre que M. Margadant consacre (p. 18 et suiv.) à l'aoriste latin du type *operaest pretium iuisse*, *dixerit aliquis*, *ne feceris*, appelle l'attention sur la question des formes atemporelles, dont l'examen serait si intéressant en latin, et pour laquelle on trouverait dans l'étude de M. Jespersen, *Tid og Tempus* (*Comptes-rendus des travaux de l'Académie danoise*, 1914, p. 367 et suiv.), l'orientation nécessaire.

J. Marouzeau.

Éditions de Catulle :

C. Valerius Catullus, herausg. und erkl. von W. Kroll, 2e Aufl. Leipzig, Teubner, 1929 (réimpression, avec quelques remarques additionnelles, de l'édition de 1923).

Il libro di Catullo Veronese, testo e commento di M. Lenchantin de Gubernatis. Torino, Chiantore, 1928 (Collez. di class. gr. e lat. con note ital.).

Quelle belle édition on ferait par la réunion de ces deux commentaires ! Et combien instructive est leur confrontation ! L'un et l'autre éditeur est venu à Catulle avec une préparation savante et minutieuse, avec le souci de comprendre et d'expliquer, en laissant au lecteur le soin de juger et de goûter : quelques lignes à la page portées par un commentaire solide et compact, plus sobre, mais non moins riche, dans l'édition

italienne, plus touffu, mais heureusement distingué de l'apparat critique, dans l'édition allemande ; beaucoup de faits, des rapprochements suggestifs, une connaissance parfaite de la langue et de la grammaire, plus philologique peut-être chez l'Allemand, plus linguistique chez l'Italien ; un souci de s'attacher à la tradition manuscrite, non par respect, mais par prudence ; dans l'édition italienne, une Introduction abondante, qui épuise tous les aspects des questions relatives à Catulle ; dans l'édition allemande, un Index des remarques éparses dans le commentaire qui constitue une innovation des plus intéressantes et digne d'être imitée. Munis de ces deux commentaires et de la traduction qu'a donnée récemment G. Lafaye dans la Collection G. Budé, les étudiants qui auront désormais à travailler sur Catulle ne sont pas à plaindre.

J. Marouzeau.

F. Arnaldi, *Cicerone*. Bibl. di cult. moderna. Bari, G. Laterza, 1929, viii-193 pages.

Il faut aujourd'hui être armé de courage pour se décider à parler de Cicéron. Reste-t-il vraiment quelque chose à dire sur le colosse qui, depuis bientôt deux mille ans, défraie tant d'historiens et de critiques? M. F. Arnaldi ne renouvelle son sujet ni par des découvertes, ni par la remise au point d'anciennes conceptions. Cependant, son livre se lit, et se lit avec plaisir. Ce succès prouve que son entreprise n'a pas été téméraire. Il le doit à la sincérité et à la fraîcheur de sentiment avec lesquelles il a abordé le grand Romain ; par la jeunesse de ses impressions personnelles, il rajeunit son héros. C'est l'artiste surtout qui lui plaît dans cet homme d'État. Cicéron est artiste dans ses ouvrages ; en insistant plus qu'il ne convenait sur la pompe de son talent oratoire, on nous a fait perdre de vue des qualités toutes différentes, manifestées par la correspondance à Atticus et qui percent dans la plupart des écrits. Le *Pro Murena* non moins que les Philippiques témoignent que l'orateur possédait des dons de poète comique, de romancier, d'essayiste. Son art ne cesse de grandir des Lettres au *De oratore*, son chef-d'œuvre, non sans laisser partout transparaître de touchantes qualités humaines, témoin la mélancolie répandue sur tout le *Brutus*. Il ne faudrait pas conclure que Cicéron est un artiste fourvoyé dans la politique. Il n'a pas eu besoin de se dédoubler pour faire face à deux tâches si diverses, car sa politique aussi est une œuvre d'art. Il y a porté l'idéalisme, le souci du beau, du décent, de l'harmonieux dont il ne s'est jamais départi dans ses discours. C'est donc d'un point de vue esthétique qu'il faut la considérer pour en apercevoir l'unité. Les plus grandes difficultés de la situation, les plus rudes contacts avec le réel n'ont point émoussé ces dons artistiques si délicats ; dans les édits et les discours relatifs aux plus graves circonstances, aucune angoisse n'arrive à éteindre le jaillissement de la

bonne humeur, à assombrir la sérénité des conceptions littéraires. Le traditionnel *habemus facetum consulem* est l'expression de cette liberté souveraine, réfugiée dans les temples de la beauté, alors qu'au-dessous d'elle, dans les orages, se débattent les lois d'exception, se nouent les intrigues ambitieuses. Ce livre est vraiment, selon le titre de la collection à laquelle il appartient, un livre de « culture moderne ». Le public le recevra avec faveur parce qu'il présente une figure à la fois originale et sympathique du grand orateur.

A. Guillemin.

K. Sprey, *De M. Tullii Ciceronis politica doctrina*. Université d'Amsterdam, Zutphen, Nauta et Co., 1928, 263 pages.

Ce livre, comme la plupart de ceux qu'inspire en ce moment la critique cicéronienne, est une palinodie, une amende honorable pour les injustices et les méconnaissances de Mommsen. Il ne s'agit plus de se demander si le grand consul a été mieux qu'un beau parleur et un intrigant maladroit. Le conflit actuel met aux prises les philologues décidés à voir en lui un partisan d'Auguste avant la lettre, à lui attribuer le même idéal de gouvernement monarchique : Reitzenstein, Meyer, Birt, etc..., et ceux qui le croient encore imbus de l'idéal républicain, persuadé qu'aucune constitution n'est supérieure à celle de la Rome contemporaine, où s'associent et se tempèrent les éléments les meilleurs des trois ou quatre formes de gouvernement connues des anciens. C'est dans ce dernier camp que prend place M. Sprey, à côté de Heinze. La difficulté du problème tient à deux circonstances dont la considération sert de préliminaires à l'étude : le mauvais état dans lequel nous est parvenu le traité de la République favorise l'opinion de certains, que nous ne possédons pas l'essentiel de la pensée de Cicéron ; quant aux autres traités propres à fournir un supplément d'information, on peut leur objecter qu'ils ne la représentent pas mieux : écrits sous des influences grecques, en particulier sous celle du stoïcien Panétius, ils auraient été pour Cicéron moins les dépositaires de sa doctrine que des exercices littéraires. Cette considération amène l'auteur à consacrer tout d'abord trois chapitres à l'examen de la valeur documentaire de divers traités, en particulier de celui des Lois, et à donner les raisons pour lesquelles il croit le *De legibus* propre à nous renseigner sur la pensée de l'orateur. C'est alors seulement qu'il aborde l'essentiel du problème : la croyance que les aspirations de Cicéron et celles d'Auguste ont été les mêmes et que l'empereur a réalisé les vœux les plus chers du consul tient à un malentendu fondamental favorisé par la persistance du vocabulaire républicain à l'époque impériale. En réalité, sous des mots identiques se cachent des réalités toutes différentes. Le terme *princeps*, par exemple, désigne pour Cicéron une excellence toute morale, faiblement soulignée par le privilège d'ouvrir

la liste du sénat ; pour Auguste, le qualificatif, devenu dynastique, est le symbole de la concentration des pouvoirs caractéristique de l'absolutisme.

Je ne ferai qu'un reproche à cette étude consciencieuse, c'est de ne pas se projeter sur un horizon plus largement ouvert. Elle nous amène, en effet, au seuil de la période impériale, à ce XVIIIe siècle romain dans lequel, sous la main ferme des empereurs, dans l'*otium* et la *pax romana*, les idées, libérées de l'activité politique d'antan, commencent à s'agiter en un grouillement intense, encore trop insuffisamment reconnu. Peut-être n'aurait-il pas été hors de propos de clore ces considérations « politiques » par un aperçu général des utopies « politiques ». Elles vont se multiplier sous l'œil bienveillant d'Auguste, disposé à laisser dire qu'il réalise les rêves héréditaires, jusqu'au jour où leur fine fleur saupoudrera les Discours de Dion Chrysostome.

A. GUILLEMIN.

Elisa VIANELLO, *Il trattato sulle leggi di M. Tullio Cicerone.* Extr. de *Historia*, 1928, VI, 1.

Dans une brochure de cinquante-huit pages, Mme Elisa Vianello nous présente une étude succincte et assez systématique sur le *De legibus* et sur la plupart des problèmes si difficiles que soulève ce traité. Regrettant que les philologues italiens ne lui aient pas accordé l'attention qu'il mérite, l'auteur se propose, dit-elle, de contribuer « à faire mieux entendre et apprécier cet ouvrage qui, avec le *De republica*, nous fait connaître l'idéal politique de Cicéron ».

L'étude comprend quatre chapitres :

Le premier traite des circonstances, bien connues d'ailleurs, dans lesquelles Cicéron se décide à écrire des dialogues philosophico-politiques, en commençant par le *De republica*, que devait suivre le *De legibus*.

Dans le deuxième chapitre, l'auteur nous présente les diverses opinions émises sur la date de la composition du *De legibus*. Elle cite les opinions de M. Schanz, Th. Schiche, G. Lazic, C. Thiaucourt, R. Pasculli, A. du Mesnil, et conclut : le traité a été commencé en 51 av. J.-C. ; Cicéron avait l'intention de le finir après son retour de Cilicie, et il l'a effectivement continué, une fois rentré en Italie en 49, mais il l'a interrompu, renonçant à le terminer, après la défaite complète des Pompéiens et la victoire décisive de César.

Dans le troisième chapitre, elle expose le contenu des trois livres que nous possédons, et dans le quatrième chapitre elle traite des idées politiques de Cicéron, en exposant, sans beaucoup de détails, les principales opinions relatives aux emprunts que fait Cicéron aux ouvrages grecs.

L'auteur aurait pu insister davantage sur la question des sources grecques. Nous devons reconnaître que les résultats obtenus par ceux qui se sont occupés de ce problème (von Heusde, Hirzel, Thiaucourt, Turnèbe, Goerenz, Sichirollo, Galbiati, Schmekel) — résultats souvent minimes et douteux — ne sont pas en rapport avec les efforts qu'ils ont faits. Nous aurions désiré avoir de Mme Vianello des éclaircissements plus complets sur cette question si souvent débattue. Or, elle se contente de réfuter les opinions de ceux qui soutiennent que Cicéron est tributaire des Grecs pour la plupart des idées de ce dialogue à l'aide d'une argumentation un peu simpliste : « Une œuvre d'art n'est pas une mosaïque composée jour par jour, pendant que l'auteur en cherche le matériel ; au contraire, dans sa forme initiale et simple, elle est toujours une œuvre unitaire bien définie dans ses lignes générales ; mais, pendant l'élaboration, quelques parties subissent des modifications... On ne peut imaginer un procédé différent pour la création du *De legibus* » (p. 36). Tel est encore le sens des observations de la p. 54 : sans doute Cicéron avait une vaste culture, et la plupart des idées philosophiques que nous trouvons dans son traité n'étaient que des réminiscences des ouvrages grecs qu'il avait étudiés. Mais il travaille avec indépendance, et, s'il relève quelquefois les opinions des auteurs grecs, c'est pour dondonner plus d'appui aux siennes. Les noms des philosophes qu'il cite forment le décor, mais non la base de son ouvrage.

Argumentation scientifiquement insuffisante, bien que l'auteur semble avoir minutieusement étudié la question et la connaître à fond.

Nous aurions désiré que Mme Vianello insistât sur la théorie stoïcienne du droit — la plus importante de toutes les questions dont traite ce dialogue —, sur l'ancienne conception romaine du droit et son évolution. L'auteur ne fait qu'effleurer ces questions. Son étude pose les problèmes sans les résoudre. Au moins contient-elle tout ce qu'il faut pour attirer l'attention des philologues sur le *De legibus*, comme le désire l'auteur, et les provoquer en particulier à aborder les difficultés que réserve le texte des deuxième et troisième livres.

M. Lișcu.

V. E. Alfieri, *Lucrezio*. Firenze, Le Monnier, 1929, 222 pages.

Un volume de 222 pages, agréablement imprimé, élégamment relié, portant comme en-tête une reproduction du joli frontispice de l'édition Lambin, ne peut manquer de trouver des lecteurs.

Si le désir de faire un travail personnel tente quelques-uns, ils pourront consulter, à la fin de l'étude, un aperçu biographique de ce qui s'est publié en toute langue sur Lucrèce et le *De natura rerum*. Les autres se laisseront aller en tout repos au fil de ces pages aisées, délestées d'érudition, dans lesquelles l'imagination s'est mise en frais pour leur plaire.

Le petit roman de S. Jérôme est accepté, sans autre réserve qu'un doute concernant le « philtre », et commenté. Il l'est sur un mode déjà un peu vieilli, dont le charme est précisément celui des choses en voie de disparition. Se donnant pour point de départ les trois ou quatre affirmations de la Chronique d'Eusèbe, M. Alfieri les vivifie par l'interprétation du poème. Il nous montre Lucrèce, rongé par une mélancolie maladive, dédaigneux de l'amour, réservé dans l'amitié, étendu sur le *lectus lucubratorius* d'un atrium dénudé et écrivant ses hymnes à la nature et à la philosophie à la lumière d'un lampadaire fumeux. Qui songera à se reprendre au cours d'une telle lecture et à se demander ce que vaut cette ingénieuse restitution? Heureux poète ! pas un document n'est là pour entraver les âmes bienveillantes consacrées à son panégyrique ! Sénèque serait jaloux à bon droit, car, si l'histoire plus clémente eût englouti quelques documents dans l'oubli, il nous deviendrait loisible de rêver d'un stoïcien austère, s'emprisonnant dans la *cella pauperis* et opposant aux puissants le premier des *non licet*. M. Alfieri étudie par la même méthode le milieu romain, Memmius et le haut patriciat, Cicéron et les poliliques, Catulle et le demi-monde ; il définit la « superstition » contre laquelle s'élève Lucrèce par la double invasion de la philosophie grecque dans les sphères intellectuelles et des religions orientales dans les milieux populaires. C'est dans cette ambiance que Lucrèce, nullement philosophe, mais puissamment poète, a chanté l'épopée des atomes avec foi et passion. Les pages écrites par M. Alfieri en l'honneur du poète témoignent d'un enthousiasme bien légitime pour le sombre apologiste d'Épicure. L'auteur attesterait mieux encore ses sentiments en consacrant à quelque aspect resté vierge du *De natura rerum* des aperçus originaux, solidement documentés et fournissant un apport nouveau à l'exégèse du poète.

A. Guillemin.

G. Carlsson, *Zu Senecas Tragödien.* Lund, Gleerup, 1929, 34 pages.

Cette étude critique est la continuation d'un travail sur le texte des tragédies de Sénèque, dont le compte-rendu a été publié dans le fascicule III, 1926, de cette même revue. M. Carlsson complète, dans une première partie, son plaidoyer en faveur de la recension A et montre que ses leçons s'imposent dans plusieurs cas nouvellement envisagés, soit pour leur valeur propre, soit en vertu de présomptions tirées de la comparaison de Sénèque et de Virgile, qui lui a certainement servi de modèle. Dans une seconde partie, il établit l'inutilité et le mal fondé de plusieurs corrections d'éditeurs et soutient la cause si légitime du texte intégral, qu'un zèle intempestif s'obstine à améliorer alors qu'il eût mieux valu le comprendre. A la critique, dont les progrès ont été si rapides durant ces dernières années, il est sage de rappeler de temps en

temps qu'au-dessus des corrections les plus ingénieuses elle doit placer le respect de la pensée de l'auteur.

A. Guillemin.

B. Ryba, *Due Konsolace Senekovy a jejich prameny* [Deux consolations de Sénèque et leurs sources.] Public. de la Faculté de philosophie de l'Université de Prague, 1928, 100 pages [en tchèque, avec un résumé en français].

Si je m'en tiens, comme j'y suis bien obligé par mon ignorance du tchèque, au résumé français que M. Ryba donne lui-même de son ouvrage, je constate d'abord qu'il ne nous épargne pas les affirmations et les critiques : pour le développement des consolations antiques, c'est l'importance du rôle de Panétius qu'il faut souligner en particulier ; son épître n'a pas été jugée par M. Buresch comme elle le mérite. — Au contraire, malgré les affirmations de P. Corssen et d'autres savants, l'examen de l'épître LX, 5, 2 et suiv. de S. Jérôme rend plus que douteuse l'existence d'une Consolation de Posidonius. — Il n'y a pas de raison de supposer, avec C. Martha et Ch. Favez, que Sénèque ait jamais lu directement la Consolation de Crantor. — Il ne faudrait pas croire non plus, avec A. Gercke, qu'il existe à la base des Consolations de Sénèque des écrits περὶ παθῶν. — En ce qui regarde les sources de la Consolation à Helvie pour le thème de l'exil et celui de la pauvreté, les conclusions auxquelles aboutit M. Giesecke ne peuvent pas résister à un examen critique. — C'est à tort qu'on a restitué par conjecture l'influence de Varron après le chapitre 8, 1. — Dans l'histoire de la Corse, au chapitre 7, 8 et suiv., il est impossible de trouver avec Ch. Favez la preuve que Sénèque savait observer. — Parmi les sources stoïciennes, on n'a cherché sérieusement que Posidonius, avec trop d'exclusivisme. — Il faut refuser à Sénèque le nom de diatribiste ; d'une part, il est vrai, on est allé trop loin quand on a nié l'existence de la diatribe cynique, dont les origines en tout cas ne peuvent pas être expliquées par la théorie de W. Gemoll ; mais, d'autre part, la notion de la diatribe cynico-stoïcienne semble n'être qu'une construction assez artificielle des savants modernes. — A. Oltramare ne s'est pas écarté de l'ancienne notion de la diatribe purement cynique et a participé ainsi aux erreurs de méthode des travaux antérieurs ; en outre, il est impossible de soutenir avec lui, d'une part, que les Sextiens aient été des diatribistes et, d'autre part, que l'influence d'Ariston sur Sénèque ait été directe. — Pour ce qui est des Sextiens, A. Oltramare n'a pas réussi à prouver que l'union de la philosophie et de la rhétorique soit due à leur activité.

Je me suis laissé aller à multiplier ces résumés pour montrer quelle est la valeur critique de l'ouvrage de M. Ryba et l'étendue de ses re-

cherches, mais surtout pour provoquer la réaction des sénéquisants. Le sujet, qu'on pouvait croire épuisé après les travaux de Buresch, C. Martha, A. Gercke, apparaît encore riche en inconnues et fertile en débats ; arrivera-t-on, en l'absence de textes, à élucider la question des sources? Les démonstrations de M. Ryba lui-même prêteront encore à controverse ; songe-t-il à les étayer sur une étude d'ensemble du genre, dont il semble que les éléments soient dès maintenant réunis? Il aura alors à confronter ses vues avec celles de M. Ch. Favez, dont le volume récent sur la Consolation à Marcia paraissait en même temps que le présent ouvrage, et qui se propose de suivre le développement de la Consolation à Rome jusqu'à l'époque chrétienne[1].

J. Marouzeau.

C. Balmus, *De Quintiliani fontibus graecis.* Typis dioecesis catholicae Jassiensis, 1927, 37 pages.

Le titre de cette dissertation promet beaucoup ; la dissertation déçoit le lecteur. L'auteur n'étudie, en effet, que les emprunts faits par Quintilien à Aristote et à Caecilius de Calê-Actê ; or, une lecture très attentive du texte latin pour une étude qui paraîtra prochainement m'a convaincu de la présence de nombreux emprunts à la littérature grecque ; Quintilien a utilisé Platon et Denys d'Halicarnasse, presque autant que la *Rhétorique* d'Aristote ; les souvenirs d'Homère, de Xénophon, de Démosthène sont fréquents. M. Balmus ne semble pas s'en apercevoir. Par contre, il a lu les dissertations de Stahr, de Teichert, de Marx, d'Ammon, d'Angermann, et relu certaines pages de l'*Institutio oratoria*, où le nom d'Aristote a attiré son attention, — mais c'est encore une critique que je lui adresserai : n'y a-t-il pas certains passages où se manifeste la pensée d'Aristote, bien que le nom n'y soit pas cité? Par exemple I, 12, 39 ; II, 1, 11 ; etc. Il convient de reconnaître que, dans sa discussion des arguments de ses prédécesseurs, M. Balmus triomphe aisément par son bon sens et sa précision, et que les sources aristotéliciennes qu'il indique pour II, 15, 13 ; II, 17, 14 ; II, 21, 23 ; III, 6, 49 ; III, 6, 60 ; III, 7, 1 ; III, 7, 10 ; III, 7, 16 ; III, 7, 23 ; III, 7, 25 ; III, 8, 8 ; 8, 63 ; 9, 5 ; IV, 1, 72 ; 1, 73 ; IV, 2, 32 ; V, 1, 1 ; V, 11, 8 ; V, 12, 9-11 ; VIII, 3, 6, ne paraissent pas douteuses. Mais on aurait voulu trouver dans ce travail quelques remarques d'ordre historique, sur l'introduction de la rhétorique grecque à Rome notamment, et l'on voudrait savoir aussi

1. Je dois noter que chemin faisant M. Ryba, dont l'étude est extraordinairement nourrie de faits et d'idées, fournit à son lecteur plus d'un renseignement profitable. A M. P. Fabre je signale que la question posée par lui dans cette *Revue*, 1917, p. 133, sur l'utilisation des citations de Virgile par Sénèque, reçoit de M. Ryba, p. 60, une réponse riche d'un quart de page de références bibliographiques.

sur quelles preuves se fonde l'auteur pour affirmer que Cicéron a étudié la rhétorique pour le plaisir uniquement (p. 31).

La seconde partie de la dissertation traite de Caecilius Calactinus, et M. Balmus, après avoir essayé de restituer dans la première partie à Aristote ce qui lui appartient, s'efforce ici de préciser les emprunts de Quintilien au rhéteur grec : dans l'*index fontium* de son édition des *Fragmenta Caecilii Calactini* (Teubner, 1907), Ofenloch attribuait au rhéteur grec une influence assez grande sur l'auteur latin. M. Balmus nous propose une liste nouvelle formée d'exemples empruntés aux livres IV, V et VI seulement de l'*Institutio oratoria*. Là encore nous voudrions savoir, par une discussion détaillée, sur quelles preuves il se fonde : il nous donne un seul exemple et compare *Inst. orat.*, VI, 2, 9, et l'*Anonym. Seguer.* (*Rhet. Graeci*, éd. Spengel-Hammer, vol. I, p. 353) à propos de la définition de πάθος et de ἦθος. Il n'est pas possible, conclut-il, qu'Aristote ait inspiré ici Quintilien. Encore une question traitée trop vite ; cf. Roth, dans *Jahn's Jahrb.*, 1866, p. 855 : « *Was ist das* ἦθος *in der alten Rhetorik*? »

Jean Cousin.

K. Mras, *Nachwort zu den beiden letzten Ausgaben der Chronik des Hieronymus ;* ex. : *Wiener Studien*, t. XLVI, p. 200-215.

La *Chronique* d'Eusèbe de Césarée, traduite partiellement et remaniée par saint Jérôme — qui crut devoir, puisque son travail était destiné à l'Occident, y insérer un grand nombre de faits intéressant l'histoire générale, et spécialement l'histoire ou même la littérature romaines — a exercé une influence considérable sur le moyen âge et reste une mine de renseignements importants. Depuis la grande édition de A. Schœne (Berlin, 1866-1875), deux autres éditions ont paru en ces dernières années, celle de Rudolf Helm, dans le *Corpus der Griechischen christlichen Schriftsteller* publié par l'Académie de Berlin (Erster Theil, Leipzig, 1913 ; Zweiter Theil, 1926), celle de J. Knight Fotheringam (Londres, 1923).

Dans un récent article des *Wiener Studien*, Bd 46 (1927-1928), M. Karl Mras rend pleinement hommage à l'excellente qualité de ces deux éditions. Le texte de la traduction hiéronymienne repose d'ailleurs sur une tradition très sûre : deux de nos manuscrits remontent au ve siècle ; or, saint Jérôme est mort en 420, à Bethléem. Il formule toutefois quelques observations intéressantes sur l'aménagement technique des diverses listes parallèles dont la *Chronique* est formée. A bien lire la préface de saint Jérôme, on voit qu'il avait marqué à l'encre rouge les *regnorum tramites*, afin de remédier à certaines confusions qu'il constatait dans le travail d'Eusèbe. M. Mras regrette que R. Helm n'ait pas reproduit cette *distinctio minii* dont parle Jérôme, et que Fotheringham se soit contenté

d'user de caractères gras. — Jérôme avait utilisé aussi des *virgulae*, qui n'étaient pas, celles-là, de son invention, et qu'il trouvait déjà dans son modèle. Il ne faut pas confondre les *virgulae* avec l'*obèle*, comme le fait R. Helm ; c'étaient des lignes horizontales, des παράγραφοι, qui séparaient l'une de l'autre les séries de rois, et même les notices (« rebus... pariter intertexas », dit Jérôme). — M. Mras reproche aussi aux récents éditeurs de n'avoir pas reproduit telle autre combinaison graphique, par exemple cette disposition de certaines notices en forme triangulaire, qui avait pour objet d'en faciliter une vue synoptique. C'était là encore une innovation de saint Jérôme.

M. Mras croit, au total, qu'en dépit de leur bel effort scientifique MM. Helm et Fotheringham auraient pu donner une image encore plus fidèle du manuscrit dicté par saint Jérôme et dont la disposition extérieure avait été arrangée sous ses yeux.

Il ajoute quelques remarques, qui ont leur prix, sur les difficultés que rencontraient les chronographes de l'antiquité pour donner des dates précises. A examiner les causes de leurs divergences, on s'explique mieux certaines contradictions que relevait récemment E. Caspar dans son travail sur les plus anciennes listes des papes (*Die älteste römische Bischofsliste*) paru en 1926 dans les *Schriften der Königsberger Gelehrten Ges.*, *Geisteswiss. Klasse*, H. 4.

Il est un point sur lequel je garde des doutes. M. Mras tire d'un passage de la préface de saint Jérôme, celui-là même où il est question de l'emploi d'une encre rouge, l'indication que Jérôme aurait usé aussi de caractères différents (Helm, t. I, p. 5, l. 13 et suiv.). Je ne crois pas qu'un mot à mot rigoureux permette cette conclusion. Jérôme dit simplement : « J'estime qu'il convient de prévenir le lecteur qu'à mesure que chaque morceau est rédigé, il est mis à part aussi au moyen d'une encre d'une autre couleur : il ne faut pas qu'on s'imagine que cette combinaison ne soit inventée que pour le plaisir des yeux...; elle l'a été pour marquer les limites des règnes, dont la juxtaposition excessive favorisait quelque confusion : un trait bien net à l'encre rouge les sépare, et la même couleur, employée dans la première partie du parchemin, réapparaît dans la suite. » C'est trop presser le *prout quaeque scripta sunt, etiam colorum diversitate serventur*, que d'y lire l'indication expresse de types différents d'écriture, encore que plusieurs de nos manuscrits offrent cette particularité.

P. DE LABRIOLLE.

The romanisation of Africa proconsularis, par T. R. S. BROUGHTON. Baltimore, The John Hopkins Press ; London, Humphrey Milford ; Oxford, University Press, 1929, 1 vol. in-8°, VIII-233 pages.

Le livre de M. Broughton, qui se présente avec tous les agréments

extérieurs des belles et solides publications anglo-saxonnes, n'est qu'une œuvre de vulgarisation, mais de vulgarisation scientifique, exacte, probe et au courant des derniers travaux. Les plus récentes études de M. Carcopino (sur le *Limes* africain et l'emploi pour sa garde des troupes syriennes) sont aussi bien utilisées dans la partie relative à la défense de l'Afrique que ses mémoires antérieurs concernant le régime des *saltus* pour la partie économique. M. Broughton, qui prend l'histoire de l'Afrique au début de la conquête, la conduit jusqu'à l'époque des Sévère et l'y arrête. C'est, en effet, sous cette dynastie, issue du sol africain, que celui-ci connut, sous la domination de Rome, le maximum de prospérité et que la romanisation fut sans doute à son apogée. Mais M. Broughton, après en avoir très congrûment résumé les divers aspects, en terminant par un chapitre sur la vie municipale, conclut sagement que, même en cette région de colonisation que fut par excellence la Province proconsulaire, la romanisation s'opéra en définitive beaucoup plus en surface qu'en profondeur. L'Afrique, sous des noms romains, continue d'adorer ses dieux, le peuple continue d'y parler le punique, et, après le triomphe du christianisme, l'Église africaine possède sa physionomie bien à elle. Comme le dit M. Broughton aux dernières lignes de sa conclusion (p. 228), « les Romains s'adaptèrent eux-mêmes à l'Afrique, ils lui donnèrent la paix et la prospérité, ils ne la firent jamais romaine ». Formule qu'on trouvera peut-être un peu sommaire ; mais il est certain qu'en poussant l'étude au delà de l'époque que l'auteur n'a pas voulu dépasser, on constaterait qu'au recul de la force matérielle mise au service de l'autorité romaine la latinité de l'Afrique n'a que bien imparfaitement survécu.

Jacques Zeiller.

Gai *Institutionum commentarii quatuor*... sextum edidit B. Kuebler. Leipzig, Bibliotheca Teubneriana, 1928, in-16, xxxv-266 + 2 pages.

En dépit des gloses qui déparent le texte — à propos desquelles je renvoie le lecteur à un récent article de M. Ch. Appleton (*Revue historique du droit*, avril-juin 1929, p. 197-241) —, Gaius reste pour l'époque classique notre document le plus solide depuis que la recherche des interprétations a transformé le Digeste en une sorte de passoire. La dernière édition parue avait été celle de Girard, dans la cinquième édition de ses excellents *Textes de droit romain*, parue en 1923. Celle-ci, qui se présente comme une partie séparée de l'ancienne *Jurisprudentia antejustiniana* de Huschke, est, à peu de chose près, la reproduction d'une édition précédente, publiée en 1908 par Seckel et Kübler. Elle est signée de M. Kübler seul, Seckel étant mort en 1926. On y trouvera de très nombreuses et précieuses références à des textes juridiques et littéraires et, en sup-

plément, le fameux passage du papyrus d'Oxyrhynchos (t. XVII, n° 2103), qui s'arrête malheureusement à l'endroit le plus intéressant.

Henri Lévy-Bruhl.

A. Lecomte, *La pluralité de tuteurs en droit romain.* Paris, Recueil Sirey, 1928, in-8°, 272 pages.

Étude minutieuse et fouillée des problèmes délicats que soulève, en droit romain, l'hypothèse courante où la tutelle d'un impubère était confiée simultanément à plusieurs personnes. La matière, encombrée d'interpolations, avait été débrouillée pour sa part la plus importante — la responsabilité des cotuteurs — par un travail de M. Ernst Levy, de Heidelberg, dont M. Lecomte adopte le plus souvent les résultats. L'auteur n'en a pas moins fait une œuvre personnelle et intéressante. — Voici deux ou trois observations : on s'étonne que la situation où les tuteurs se contrôlent les uns les autres (p. 46 et suiv.) ne soit pas rapprochée du rôle du subrogé tuteur en droit moderne. — Page 122, le texte de Marcien, au *Digeste*, 27, I, 29, 1, ne me paraît pas probant pour fonder l'obligation de dénoncer les agissements d'un cotuteur à l'époque classique. — Page 23, à propos d'un texte d'Ulpien au *Digeste*, 26, I, 4, pr., M. Lecomte soulève une question intéressante et neuve, celle des interpolations qu'a pu recevoir, après son édition de 533, le *Digeste* pour le mettre en harmonie avec le droit des *Novelles*. Rien n'empêche de penser que le texte de la Florentine n'est pas conforme à celui de l'édition princeps et nous offre, par rapport à ce texte, certaines retouches, qui peuvent, du reste, n'être que des gloses.

Henri Lévy-Bruhl.

A. Levet, *Le bénéfice de compétence.* Paris, Recueil Sirey, 1928, in-8°, xxx-294 pages.

Excellente monographie du bénéfice de compétence, c'est-à-dire de la faveur accordée à certains débiteurs — dont la situation apparaît comme particulièrement digne d'intérêt — de n'être condamnés que dans la limite de leurs ressources. L'institution est étudiée surtout dans le droit romain.

Dans une première partie, l'auteur passe en revue les cas d'application du bénéfice, donné notamment, pour des raisons faciles à saisir, au conjoint, à l'associé, au donateur, au soldat. Puis, étudiant les effets du privilège, il examine la question de savoir comment l'on doit comprendre l' « actif » du débiteur. Sur ce point, Justinien a fortement remanié notre institution.

Henri Lévy-Bruhl.

Donum natalicium Schrijnen. Verzameling van opstellen door oud-leerlingen en bevriende vakgenooten, opg. aan J. Schrijnen bei Geleg, van zijn zestigen verjaardag. Nijmegen-Utrecht, Dekker & van de Vegt, 1929, 926 p. in-4°.

Près de 150 savants ont collaboré à ce recueil qui, avec ses 1,000 pages grand in-quarto, constitue une véritable encyclopédie. L'abondance et la diversité des articles qui le composent sont un hommage à l'activité du dédicataire. La production scientifique de Mgr Schrijnen a tracé la voie à ceux qui ont voulu l'honorer : l'homme qui a su se faire un nom dans la linguistique générale, indo-européenne et classique, dans la philologie, la littérature, l'histoire des religions, des institutions et des mœurs, la sociologie, le folklore, l'archéologie..., non pas seulement par des publications de caractère général ou méthodologique, mais par des études poussées jusque dans le détail, méritait cet hommage multiple : il a suffi d'un appel de M. St. W. J. Teeuwen, dévoué animateur, pour que surgissent de tous les points de l'horizon les représentants des disciplines où Mgr Schrijnen s'est illustré.

De ces quelque 150 articles, je ne retiendrai ici que ceux qui touchent au latin ; ce serait déjà assez pour constituer un volume imposant, où tous les aspects des études seraient représentés :

La phonétique : W. Meyer-Luebke, *Ein lateinisches Vokaldissimilationsgesetz ;* — la morphologie : V. Magnien, *S adverbial en grec et en latin ;* — les études de vocabulaire : A. Juret, *Notes d'étymologie latine* [exemplum, flamma, pruina] ; Clara Mueller, *Oratio-oratorium ;* G. Royer, *Lat. pius, germ. hold ;* J. Vendryes, *Lat. polire et interpolare ;* V. Bröndal, *Moyen-latin feudum ;* D. Franses, *Maria nonna ;* — la syntaxe : J. Marouzeau, *Principes et méthodes de la syntaxe ;* W. A. Oldfather, *A variety of the socalled objective genitive in Greek and in Latin ;* — la métrique : H. Vroom, *Iets over het woordaccent in den Latijnschen hexameter ;* — l'étude des textes : A. Ernout, *Plaute, Captivi 221* ; C. J. Vinkesteyn, *Plauti Captivi 1014-1019* ; A. Slijpen, *De rerum natura* [sur le titre du poème] ; H. Wagenvoort, *Ad Horatii Sat.*, I, 4 ; I, 10 ; II, 1 ; C. Weyman, *Bemerkungen zur 16. Epode des Horaz ;* P. J. Enk, *Observationes de epigrammate quod continet libellus cui nomen « Catalepton » ;* A. Kluyver, *Bacalusias* [dans Pétrone, *C. T.*, 41] ; C. Brakman, *Pliniana* [sur *H. N.*, II, 22, 93, 100, 105, 137, 150, 190] ; — l'archéologie : H. G. Beyen, *Pompeiana* [étude de stucs décoratifs] ; — l'histoire du christianisme : A. Baumstark, *Ein Formaltyp antiken Kultgesangs in christlicher Liturgie ;* P. J. M. van Gils, *Iterum doctae fabulae* [sur le texte d'un bréviaire romain] ; — l'humanisme : E. Drerup, *Ein Erasmus-Jubilaeum.*

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME VII

(7e ANNÉE)

Pages

Programme de la Société des Études latines 5

Liste des membres de la Société 7

Compte-rendu des séances de la Société en 1929 :

Séance du 12 janvier 1929 19
Séance du 9 février 1929 20
Séance du 9 mars 1929 21
Séance du 13 avril 1929 137
Séance du 11 mai 1929 138
Séance du 8 juin 1929 141
Séance du 9 novembre 1929 253
Séance du 14 décembre 1929 256
Assemblée générale annuelle 260

Nécrologie (H. Goelzer, J.-P. Waltzing, J.-M. Meunier, P. Lecène), par J. Marouzeau 143

Tableau des enseignements relatifs à l'antiquité latine pour l'année scolaire 1928-1929 261

Institut d'études latines 270

Chronique des études latines, par J. Marouzeau :

Nouvelles du monde savant. 272
Bibliographie et documentation 145
Méthode et suggestions de travaux 274
Travaux en cours et en projet 24, 146
Cours, fondations, commémorations, publications. . 26, 28
Le problème des éditions scolaires 29

Pages

Les études latines dans le monde :

En Hongrie, par I. Lajti. 34

Le latin dans les examens, par J. Marouzeau :

I : Aux concours d'agrégation. 38
II : Au baccalauréat 278

Rapports et mémoires :

L'origine du cursus rythmique et les débuts de l'accent d'intensité en latin, par M. G. Nicolau 47
Quelques considérations sur l'ictus et sur ses rapports avec l'accent, par M. G. Nicolau 148
Logique, psychologie et mécanisme dans la syntaxe latine, par J. Marouzeau 75
Enquête sur les routes de la Gaule romaine, par M. Besnier 85
La date du De Clementia, par L. Herrmann. . . . 94
La théorie cicéronienne de la prose métrique, par J.-P. Wuilleumier. 170
Tacite, Germania, 17, 4, par P. Couissin 180
Notes d'histoire pompéienne, par A. Piganiol . . . 184
L'apparition du mot « Romania » chez les écrivains latins, par J. Zeiller 194
Essai sur la structure dramatique des comédies de Plaute, par A. Freté 282
L'authenticité de la « Ciris », par A. Oltramare . . 294
Le participe présent exprimant l'antériorité, par St. Lyer 322
En marge du « Romanus » de Virgile, par Ch. Samaran 334

Bulletin bibliographique :

I : Chronique de la sculpture étrusco-latine, par Ch. Picard. 199
II : Notes bibliographiques sur Cicéron, par L. Laurand 348

Bulletin critique :

I. — G. Ipsen et F. Karg, *Schallanalytische Versuche* [J. Marouzeau]; Stolz-Schmalz, *Lateinische Grammatik* [J. M.]; A. Burger, *Études de phonétique et de morphologie latines* [J. M.]; E. Fraenkel, *Iktus und Akzent im*

Pages

lateinischen Sprechvers [A. Ernout]; E. Yoder, *The position of adjectives in Aulus Gellius* [J. M.]; *Publications de Barcelone* [J. M.]; *Senecae ad Marciam De Consolatione*, éd. Ch. Favez [J. M.]; *Properti quae supersunt*, éd. O. L. Richmond [A. Guillemin]; D. Tardi, *Fortunat* [J. Marouzeau]; J. Carcopino, *Autour des Gracques* [J. M.]; J. Bayet, *Herclé* [J. Touaain]; J. De Vreesse, *Petron und die Archeologie* [J. T.]; A. Souter, *The earliest commentaries of St. Paul* [Ch. Guignebert]; C. H. Milne, *The old latin text of the Gospels used by S. Augustin* [Ch. G.]; *Sicconis Polentoni Scriptorum illustrium libri*, éd. B. L. Ullman [E. Faral]; C. M. van der Zanden, *Études sur le Purgatoire de S. Patrice* [E. F.]; J. Cahour, *Lexique de la Vita Karoli d'Eginhard* [E. F.]; F. Saxl, *Verzeichnis astrologischer Handschriften* [A. Guillemin]; Ch. Pagot, *Le latin par la joie* [J. Marouzeau]; Moissenet, *La prononciation du latin* [J. M.] 104

II. — L. Hjelmslev, *Principes de grammaire générale* [J. Marouzeau]; H. Frei, *La grammaire des fautes* [J. M.]; W. Baehrens, *Skizze der lateinischen Volkssprache* [J. M.]; L. Clédat, *Dictionnaire étymologique de la langue française* [J. M.]; F. Muller, *Augustus* [J. M.]; M. M. Odgers, *Latin « parens »* [J. M.]; M. Orlando, *Il nome « Italia »* [L.-A. Constans]; E. Cocchia, *La letteratura latina* [J. Marouzeau]; *Senecae ad Lucilium Epistulae*, rec. A. Beltrami [J. M.] 222

Collections d'éditions classiques : Collection G. Budé : Cicéron, Les Supplices, par H. Bornecque et G. Rabaud; *Ovide, Héroïdes*, par H. Bornecque et Marcel Prévost [J. Marouzeau]; *Fundació Bernat Metge : Caton et Varron*, par S. Galmès; *Sénèque, Lettres à Lucilius*, par C. Cardo [J. M.]; *Classiques latins Hachette : César, Guerre des Gaules*, par L.-A. Constans [A. Guillemin]; *Bibliotheca Teubneriana : Cicéron, De imperio Cn. Pompei, In Catilinam, De republica, De officiis, De uirtutibus* [J. Marouzeau]; *Corpus Paravianum : Augusti operum fragmenta*, éd. H. Malcovati; *Vergili Culex et Ciris*, éd. G. Curcio; *Ouidi Fastorum libri VI*, éd. C. Landi [J. M.]; *Bibliotheca scolastica : Tito Livio XXVII*, éd. E. Cesareo [A. Guillemin]; *Scrittori tradotti : Terenzio,*

Pages

Adelphoe, trad. *L. Arata* [A. G.]. 234

J. D. Craig, *Ancient editions of Terence* [L. A. Constans]; N. Vianello, *La tradizione manoscritta di Giovenale* [A. Guillemin]; R. Sobel, *Studia Columelliana* [A. G.]; F. Lot, *La fin du monde antique et le début du moyen âge* [J. Marouzeau]; L. Perret, *La titulature impériale d'Adrien* [J. Zeiller]; J. Carcopino, *Ostie* [J. Z.] 245

III. — G. K. Zipf, *Relative frequency as a determinant of relative change* [J. Marouzeau]; S. W. F. Margadant, *De psychologie van het grieksche werkwoord* [J. M.]; *Éditions de Catulle*, de W. Kroll et M. Lenchantin de Gubernatis [J. M.]; F. Arnaldi, *Cicerone* [A. Guillemin]; K. Sprey, *De Ciceronis politica doctrina* [A. G.]; E. Vianello, *Il trattato sulle leggi di Cicerone* [M. Liscu]; V. E. Alfieri, *Lucrezio* [A. Guillemin]; G. Carlsson, *Zu Senecas Tragödien* [A. G.]; B. Ryba, *Due Konsolace Senekovy* [J. Marouzeau]; C. Balmus, *De Quintiliani fontibus graecis* [J. Cousin]; K. Mras, *Zu den beiden letzten Ausgaben der Chronik des Hieronymus* [P. de Labriolle]; T. R. S. Broughton, *The romanisation of Africa proconsularis* [J. Zeiller]; *Gai Institutinom Commentarii quattuor*, éd. B. Kübler [H. Lévy-Bruhl]; A. Lecomte, *La pluralité de tuteurs en droit romain* [H. L.-B.]; A. Levet, *Le bénéfice de compétence* [H. L.-B.]; *Donum Natalicium* Schrijnen [J. Marouzeau] 370

L'IMPRIMEUR-GÉRANT : DAUPELEY-GOUVERNEUR A NOGENT-LE-ROTROU — 1930

REVUE
DES ÉTUDES LATINES

REVUE

DES

ÉTUDES LATINES

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

SOUS LA DIRECTION DE

J. MAROUZEAU

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS
DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

8e ANNÉE — 1930 — TOME VIII

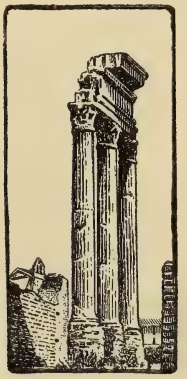

PARIS

SOCIÉTÉ D'ÉDITION
« LES BELLES-LETTRES »
95, BOULEVARD RASPAIL (VIe)

LIBRAIRIE ANCIENNE
HONORÉ CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS (VIe)

1930

Publication subventionnée par la Confédération des Sociétés scientifiques françaises à l'aide de fonds alloués par le Parlement

PROGRAMME

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

FONDÉE PAR L'ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE DU 23 MARS 1923

(Siège social : à la Sorbonne, École des Hautes Études).

La Société des Études latines, fondée en 1923 sur l'initiative de M. J. Marouzeau, a pour objet de grouper les personnes qui s'intéressent aux études latines : Français et étrangers, membres des différents ordres d'enseignement, savants, étudiants, humanistes, représentants des diverses disciplines : philologie, linguistique, littérature, histoire, sciences auxiliaires, et de réaliser entre ses membres une libre collaboration, susceptible d'améliorer les conditions du travail scientifique et de l'enseignement.

Le bureau est constitué comme suit pour l'année 1930 :

Président : A. Meillet, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.

Vice-présidents : H. Bernès, professeur honoraire, ancien membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique;

J. Carcopino, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.

Secrétaire-administrateur et directeur de la Revue : J. Marouzeau, professeur à la Faculté des lettres, directeur d'études à l'École des Hautes Études.

Trésorière : Mme A. Biancani, professeur au Collège Sévigné.

Les **séances** sont consacrées à des communications et discussions soit sur des questions particulières à tel domaine ou à telle discipline soit sur des sujets d'intérêt général : travaux en cours, comptes-rendus de publications récentes, rapports sur l'état actuel des principales questions, sur les progrès et la coordination des différentes disciplines ou des mêmes disciplines dans différents pays, exposés de doctrine, discussion des méthodes de recherche et d'enseignement, examen des relations entre l'enseignement et la science, enquêtes et suggestions sur des sujets d'ordre pratique, tels que : documentation, édition, impression, mises au point et orientations pour les étudiants et les travailleurs.

Les séances ont lieu à l'École des Hautes Études, salle Gaston Paris (Sorbonne, escalier E), le 2e samedi de chaque mois, à 17 heures. Elles sont précédées de réunions (à partir de 16 heures 30) destinées à fournir aux membres de la Société l'occasion de conversations particulières.

La **Revue des Études latines**, organe de la Société, qui paraît chaque année en trois fascicules, publie, outre les *Comptes-rendus des séances* et le résumé des communications, des articles scientifiques rangés sous les titres *Rapports et Mémoires*, *Notes et communications*, une *Chronique* destinée à renseigner les membres sur l'activité de la Société et d'une façon générale sur la documentation relative aux études latines, un *Bulletin bibliographique* consacré alternativement aux diverses disciplines, et un *Bulletin critique* où sont présentés les ouvrages d'intérêt général récemment parus. La Revue est ouverte à la collaboration des membres de la Société que leur éloignement de Paris empêche de participer aux séances, et accueille libéralement les offres de publication des étrangers, sans distinction de pays.

Une **Collection d'études latines**, dont cinq volumes ont été publiés jusqu'à ce jour, est réservée aux publications dont l'importance dépasse le cadre de la *Revue*.

L'**adhésion** à la Société comporte une cotisation annuelle de 30 francs, exigible dans les trois premiers mois de l'année. Le titre de membre donateur est acquis par un versement unique dont le montant ne peut être inférieur à 700 francs.

Les membres de la Société à jour de leurs cotisations ont droit au service gratuit de la Revue, et à une réduction sur le prix des volumes antérieurs à leur adhésion.

Les collectivités, Bibliothèques, Sociétés, Revues, etc., peuvent s'abonner à la Revue, par l'intermédiaire de l'éditeur dépositaire, au prix de 45 francs l'année pour la France, 50 francs pour l'étranger.

Les adhésions et communications doivent être adressées à :

M. J. Marouzeau, administrateur de la Société et directeur de la Revue,
4, rue Schœlcher, Paris, XIVe,

les cotisations (de préférence par mandat-carte, chèque postal Paris, n° 550.54, ou chèque en banque) à :

Mme A. Biancani, trésorière,
43, boulevard Malesherbes, Paris, VIIIe,

les demandes d'abonnement et commandes de publications à l'éditeur :

Société des Belles-Lettres,
95, boulevard Raspail, Paris, VIe.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ[1]

Anciens présidents

L. Havet. — E. Chatelain. — H. Goelzer.

Membres donateurs

P. Collinet. — Jeanbernat Barthélemy de Ferrari Doria. — G. Fredet. — L. Laurand. — H. Philippart. — Salomon Reinach. — J. F. Roxburgh. — J. Schrijnen.

Membres inscrits au 1er avril 1930

Albertini (E.), professeur à la Faculté des lettres d'Alger, directeur des antiquités de l'Algérie — 36, rue de Lyon, Alger.

Alexandrescu (G.), professeur et directeur du lycée Lazar — 28, boulevard Elisabeta, Bucarest, Roumanie.

Andurand — villa India, Oudjda, Maroc.

Aubert (Mlle D.), professeur au Collège Sévigné — 32, rue de la Clef, Paris, ve.

5 Audollent (A.), doyen de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, correspondant de l'Institut.

Balcells (J.), docteur ès lettres, professeur à l'Université de Barcelone — 320, Calle Valencia, Barcelone, Catalogne.

Balmus (C. J.), docteur ès lettres, ancien membre de l'École roumaine de Rome — 22, strada L. Calargiu, Jasi, Roumanie.

Barbelenet (D.), docteur ès lettres, professeur au lycée Lakanal — villa Jeanne-d'Arc, Bourg-la-Reine, Seine.

Barone (M.), professeur au lycée classique du Collegio Militare, Rome, Italie.

10 Bassol (Marian), professeur à l'Université de Grenade, Espagne.

Baxter (J. H.), professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université de St Andrews, S. Mary's College, Ecosse.

Bayet (J.), professeur à la Faculté des lettres — 92, rue St-Pierre, Caen, Calvados.

Bazouin (A.), professeur au lycée Charlemagne — 10, avenue de la Porte-de-Ménilmontant, Paris, xxe.

Béluel (E.), professeur à la Faculté des lettres — 21, rue Roquelaine, Toulouse.

15 Beneyton (abbé), directeur de l'école Saint-Jean — 112, boulevard Malesherbes, Paris, viiie.

Benveniste (E.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 12, avenue Émile, Montmorency, Seine.

Béranger (J.), professeur au Collège — Bex, canton de Vaud, Suisse.

Bernès (H.,) professeur honoraire, ancien membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique — 127, boulevard Saint-Michel, Paris, ve.

Besnier (M.), professeur à l'Université de Caen, chargé de conférences à l'École des Hautes Études — 62, rue Bicoquet, Caen, Calvados.

20 Besse (J.) — 44, avenue Berthelot, Lyon, Rhône.

Beuchard (Mlle M. Th.), professeur au lycée de jeunes filles — Mayence, Allemagne, S. P. 77.

Beversen (N.), docteur ès lettres — Voorburg, Hollande.

Bezard (J.), professeur au lycée Hoche — 3, rue Sainte-Victoire, Versailles, Seine-et-Oise.

Biancani (Mme A.), professeur au Collège Sévigné — 43, boulevard Malesherbes, Paris, viiie.

25 Billiand (J.), archiviste-paléographe, directeur de la Bibliothèque municipale de Marseille, Bouches-du-Rhône.

1. Les membres de la Société sont priés de vérifier et, le cas échéant, de faire rectifier ou compléter leur adresse.

Binet (L.), professeur au lycée de Sens, Yonne.

Blanc (A.), professeur au Collège de Vic-Bigorre, Hautes-Pyrénées.

Blanchard (G.) — 135, rue Ordener, Paris, xviiie.

Bléry (H.), docteur ès lettres, professeur au lycée Charlemagne — 13, rue Guy-de-la-Brosse, Paris, v^e^.

30 Bloch (Jules), directeur d'études à l'École des Hautes Études et à l'École des langues orientales — 16, rue Maurice-Berteaux, Sèvres, Seine-et-Oise.

Bloch (Oscar), professeur au lycée Buffon, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 79, avenue de Breteuil, Paris.

Bord (B.), docteur en médecine, directeur de la Revue « Æsculape » — 69, rue de Rome, Paris.

Bordenave (J.-M.) — Bourron-Marlotte, Seine-et-Marne.

Borel (P.), professeur d'enseignement secondaire — 37, Rabbentalstrasse, Berne, Suisse.

35 Borle (H.), professeur au Collège — Côte 31, Neuchâtel, Suisse.

Bornecque (H.), professeur à la Faculté des lettres de Lille — 164, rue de Vaugirard, Paris.

Boulanger (A.), professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

Bourgery (A.), professeur au lycée Henri IV — 14, rue Malher, Paris, ive.

Boyancé (F.), maître de conférences à la Faculté des lettres de Bordeaux.

40 Boyer (P.), administrateur de l'École des langues orientales — 1, rue de Lille, Paris.

Breitmeyer (J. H.), licencié ès lettres — 39, rue du Parc, La Chaux-de-Fonds, Suisse.

Breuker (A.), 28, Vughterstraat, s'Hertogenbosch, Hollande.

Broche (C.-E.), chargé de cours à l'Université de Gênes — 32, boulevard Joachim, Vieille-Chapelle de Montredon, Marseille.

Bröndal (V.), docteur ès lettres de l'Université de Copenhague — Charlottenlund, Danemark.

45 Broughall (Mlle Marjorie S.), B. A. Classical Mistress, Girls' High School — « Innisfree », 81, Gipsy Lane, Norwich, Angleterre.

De Brouwer (P.), professeur au lycée catholique — Nieuwe Govilescheweg, Tilburg, Hollande.

Brunel (Cl.), professeur à l'École des chartes et à l'École des Hautes Études — 246, boulevard Raspail, Paris, xive.

Brunot (F.), membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des lettres de l'Université de Paris — 8, rue Leneveux, Paris, xive.

Brunschvig (R.), agrégé de l'Université, professeur au lycée — 140, avenue de Paris, Tunis.

50 Brutsch (L.), professeur au Collège — 18, rue de l'Arquebuse, Genève.

Bulard (M.), professeur à la Faculté des lettres de Nancy — 2, rue de l'Église, Malzéville, Meurthe-et-Moselle.

Burger (A.), privat-docent à l'Université de Neuchâtel, Grandchamp, par Areuse, Neuchâtel, Suisse.

Busquet (R.), archiviste départemental des Bouches-du-Rhône — 2, rue Sylvabelle, Marseille.

Cagnat (R.), secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur au Collège de France — 3, rue Mazarine, Paris, vi^e^.

55 Carcopino (J.), professeur à la Faculté des lettres de Paris — 3, rue Marié-Davy, Paris, xive.

Carlisle (E.) — 2, Priory Gardens, Weld Road, Birkdale, Lancs., Angleterre.

Cayrou (G.), secrétaire de la rédaction de la Revue Universitaire — 103, boulevard Saint-Michel, Paris, v^e^.

Cazes (Abbé A.), professeur à l'école de Sorèze, Tarn.

Celle (Mario G.), segretario civico, Ufficio stampa del Municipio, via Paolo Giacometti 9-12 — Genova, Italie.

60 Champion (Éd.), libraire-éditeur — 5, quai Malaquais, Paris, vi^e^.

Chantraine (P.), directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études — 147, boulevard Magenta, Paris, xe.

Chantre (abbé A.), professeur de littérature latine au Séminaire des Missions — Iseure, Allier.

Charles (Mlle J.), professeur au Collège Sainte-Marie — 6, rue du Cange, Amiens, Somme.

Chatelain (E.), membre de l'Institut, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 55, rue du Cherche-Midi, Paris.

65 Chazette (L.) — 9, place des Terreaux, Lyon.

Chennevelle (O.), licencié ès lettres — 19, rue du Sommerard, Paris, ve.

Chevalier (Paul), docteur en médecine — 3, place Jean-Jaurès, Marseille, Bouches-du-Rhône.

Chevalier (P.), Les Aruns, Val de Gorbie, Menton.

Chevillard (A.) — Saint-Maurice-de-Beynost, par Miribel, Ain.

70 Cohen (G.), professeur à la Faculté des lettres — 16, rue Gay-Lussac, Paris.

Colin (J.), professeur au lycée — 10, rue de la Couronne, Aix-en-Provence.

Collinet (P.), professeur à la Faculté de droit — 26, rue Vavin, Paris, vie. — Membre donateur.

Collomp (P.), professeur à la Faculté des lettres — 37, rue Erckmann-Chatrian, Strasbourg.

Comeau (Mlle M.), professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly — 24, boulevard Victor Hugo, Neuilly-sur-Seine.

75 Constans (L.-A.), professeur à la Faculté des lettres de Paris — 45, rue Saint-Ferdinand, Paris, xvie.

Cordier (A.), professeur au lycée — 22 *bis*, rue Gauthier-de-Châtillon, Lille, Nord.

Cortălescu (Mlle A.) — 22, rue Lapusneanu, Jassy, Roumanie.

Cosmao-Dumanoir (M.) — 11, avenue de Malakoff, Paris.

Da Costa (M.), professeur au Grand Lycée — Alger.

80 Cotard (R.), professeur au lycée Montaigne — Paris.

Couissin (P.), professeur à la Faculté des lettres d'Aix, conservateur du Musée d'archéologie de Marseille — Château Borély, Marseille.

Cousin (J.), professeur au lycée de Poitiers, Vienne.

Cransac-Poux (Mme) — 93, avenue de Naugeat, Limoges, Haute-Vienne.

Croquison (dom J.) — abbaye de Saint-André, par Lophem-lez-Bruges, Belgique.

85 Cros, professeur au lycée Louis-le-Grand — 3, square Grangé, Paris, xiiie.

Crouzet (P.), inspecteur d'Académie — 15, rue de Tocqueville, Paris, xvie.

Cuendet (G.), docteur de l'Université de Genève — 18, rue Miremont, Genève.

Cuny (A.), professeur à la Faculté des lettres — 7, rue Raymond-Lartigue, Bordeaux.

Cypriani (J.), professeur au lycée d'Alais — 10, boulevard Victor-Hugo, Alais, Gard.

90 Dain (A.), maître de conférences à l'Institut catholique — 59, rue Raynouard, Paris, xvie.

Van Dam van Isselt (Mlle L.), licenciée ès lettres — 12, van Blankenburg Straat, La Haye, Hollande.

Daniault (R.), étudiant à la Faculté des lettres — 18, rue Friant, Paris, xive.

Darnis (Mlle), professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly — 24, boulevard Victor Hugo, Neuilly-sur-Seine.

Darquet (G.) — 6, Place du Maine, Paris.

95 Debouxhtay (P.), membre de l'Institut archéologique de Liége — 35, rue Laoureux, Verviers, Belgique.

Décréau (J.), directeur de l'École Saint-Hughes, Paray-le-Monial, Saône-et-Loire.

Delaigue (abbé J.-C.), professeur à l'Institution du Sacré-Cœur — 11, place de l'Hôtel-de-Ville, Yssingeaux, Haute-Loire.

Delarue (H.), bibliothécaire à la Bibliothèque publique et universitaire — 3, avenue des Vollandes, Genève.

Delaruelle (L.), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse — 14, rue des Puits-Creusés, Toulouse.

100 Delaunay (abbé L.), professeur à la Faculté libre des lettres — 22, rue Donadieu-de-Puycharic, Angers, Maine-et-Loire.

Delhousière (O.) — Manage, Belgique.

Dentin (abbé), professeur au petit séminaire de Saint-Riquier, Somme.

Deratani (N.), professeur à Moscou — Grand Koslovsky, 12, 23, Moscou, U. R. S. S.

Dias de Moraes (D.), professeur au gymnase d'État, membre de l'Académie des lettres de Bahia — 68, Largo de S. Raymunda, Bahia, Brésil.

105 Dorado (Mlle M. L. Garcia), professeur au lycée de Leon, Instituto general y tecnico, Leon, Espagne.

Ducel (Mlle M.), professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly — 3, place Cambronne, Paris.

Duchemin — 7, rue de l'Alboni, Paris, XVIe.

Ducournau (C.), licencié ès lettres — 5, rue Adèle, Villemomble, Seine.

Dufresne (M.-G.), directeur de l'École des Hautes Études du gouvernement annamite — Hué, Annam.

110 Durand (R.), professeur à la Faculté des lettres de Paris — 28 *bis*, avenue Galois, Bourg-la-Reine, Seine.

Durban (J.-R.-M.), professeur au lycée — 4, rue de Bellegarde, Toulouse, Haute-Garonne.

Durry (M.), chargé de cours à la Faculté des lettres — 2, place Vaucanson, Grenoble.

Eisler (R.), docteur en philologie — 55, rue de Lille, Paris.

Elcus (Ch.) — 36, rue du Colisée, Paris, VIIIe.

115 Ernout (A.), professeur à la Faculté des lettres, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 5, rue Vauquelin, Paris, Ve.

Ernst (Mlle J.), licenciée ès lettres — Foyer international des étudiantes — 93, boulevard Saint-Michel, Paris, Ve.

Estelrich (J.), directeur de la « Fundació Bernat Metge » — Apart. 789, Barcelone, Espagne.

Evolceanu (D.), professeur à la Faculté des lettres — 10, Strada General Erimia Grigorescu, Bucarest, Roumanie.

Fabre (P.), professeur à l'Université de Fribourg — 40, Schoenberg, Fribourg, Suisse.

120 Faider (P.), professeur à la Faculté des lettres — 4, boulevard de Kerchove, Gand, Belgique.

Fairclough (H. Rushton), professeur à Stanford University, Californie, États-Unis.

Faivre (J.), professeur au lycée Victor-Hugo — 8, rue de Chartres, Besançon, Doubs.

Faral (E.), professeur au Collège de France et à l'École des Hautes Études — 28, rue du Général-Foy, Paris, VIIIe.

Farez (P.), rédacteur au Journal des Débats — 3, rue de la Boétie, Paris.

125 Fedel (A.), professeur de première supérieure au lycée Henri IV, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique — 130, boulevard du Montparnasse, Paris, XIVe.

Fehr (A. J.), professeur au lycée classique — 245, Valeriusstraat, Amsterdam, Hollande.

Félix (Abbé), professeur à l'Institut libre de Villedieu, Manche.

Flinck-Linkomies (E.), professeur à l'Université — Vironkatu 9, Helsingfors, Finlande.

Florian (J.) — Stará Říše, Morava, Tchécoslovaquie.

130 Fohalle (R.), docteur en philosophie et lettres — 5, rue de Francorchamps, Verviers, Belgique.

Fontaine (G.), professeur au Collège de Forbach, Moselle.

Fordyce (G. J.), lecturer in the University, Jesus College, St. Andrews, Écosse.

Fournier (Mlle R.), professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly — 24, boulevard Victor-Hugo, Neuilly-sur-Seine.

Fraccaro (P.), professeur à l'Université de Pavie, directeur de l'Athenaeum — 4, piazza Municipio, Pavia, Italie.

135 Franck — 18, rue Demours, Paris.

FREDET (G.), sous-directeur du Cours Saint-Louis — 17, rue de Monceau, Paris, VIIIe. — Membre donateur.

FRÈRE (H.), professeur à la Faculté des lettres — 23, rue Saint-Michel, Nancy.

FRETÉ (Mlle A.), licenciée ès lettres, professeur de cours secondaire — 46, avenue Bosquet, Paris.

FROIDEVAUX (A.), maître de conférences à la Faculté libre des lettres — 7, rue Marguerin, Paris, XIVe.

140 GAIFFIER D'HESTROY (Beaudoin DE), de la Société des Bollandistes — 24, boulevard Saint-Michel, Bruxelles, Belgique.

GALINDO (Pascual), professeur à l'Université de Saragosse, Espagne.

GALLETIER (E.), professeur à la Faculté des lettres — 37, rue Anatole-le-Braz, Rennes.

GALTIER (E.), professeur de première au lycée — 5, rue Saint-Cyrice, Rodez, Aveyron.

GANSZYNIEC (R.), professeur à l'Université — 20, ul. Potockiego, Lwow, Pologne.

145 GAUDU (F.), professeur au lycée — 30, rue Saint-Martin, Caen, Calvados.

GAUTREAU (M.), professeur au lycée Condorcet — 3, rue Lecourbe, Paris, XVe.

GEUTHNER (P.), libraire-éditeur — 13, rue Jacob, Paris.

GHELLINCK (le P. DE), directeur du Spicilegium Sacrum Lovaniense — 11, rue des Récollets, à Louvain, Belgique.

GIFFARD, professeur à la Faculté de droit de Paris — 10 *bis*, rue Gambetta, Versailles, Seine-et-Oise.

150 GINNEL (A.), professeur au Collège classique de Neuchâtel — 9, Verger rond, Neuchâtel, Suisse.

GIRARD (J.), professeur au lycée de Chambéry, Savoie.

GIRAUD (C.), licencié ès lettres, sous-directeur du Contrôle financier de l'Indo-Chine, à Hanoï, Tonkin.

GONZALEZ DE LA CALLE (P. U.), professeur auxiliaire à l'Université de Madrid — 42³, Calle Princesa, Madrid.

GOUGENHEIM (G.), professeur à la Faculté des lettres, Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme.

155 GOUTTESOULARD (abbé), professeur à l'Institution Saint-Joseph, Roanne, Loire.

GRAT (F.), maître de conférences temporaire à la Faculté des lettres — Le Bocage, avenue Camille-Desmoulins, Gargan-Livry, Seine-et-Oise.

GRAY (L. H.), professeur à Columbia University — New-York, États-Unis.

GRENIER (A.), professeur à la Faculté des lettres — 4, rue de Turenne, Strasbourg.

GRIVEL (B.), professeur au Collège classique — 5, avenue Davel, Lausanne, Suisse.

160 GROH (F.), professeur à l'Université de Prague — 411, Vinohrady, Prague, Tchécoslovaquie.

GROOT (A. W. DE), professeur à la Faculté des lettres d'Amsterdam — 174, Zandvoortsche Laan, Aerdenhout, Pays-Bas.

GSELL (St.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France — 92, rue de la Tour, Paris, XVe.

GUÉRIN (Ch.) — 20, rue Cousté, Cachan, Seine.

GUIGNEBERT (Ch.), professeur à la Faculté des lettres — 226, rue Lecourbe, Paris, XVe.

165 GUILLAND (R.), docteur ès lettres, professeur au lycée Charlemagne — 15, rue de Poissy, Paris.

GUILLEMIN (Mlle A.), docteur ès lettres, professeur à l'Université libre de jeunes filles de Neuilly — 24, boulevard Victor-Hugo, Neuilly, Seine.

GUILLET (E.), professeur au Collège de Vic-Bigorre, rue Sihac, Hautes-Pyrénées.

GUYADER (Mme S.), étudiante à la Faculté des lettres — Immeuble Michaël Bishara, near Malek-el-Saleh bridge, Island of Roda, Old Cairo, Égypte.

HAMEL (A.), ancien professeur au lycée Montaigne — 133, boulevard Raspail, Paris, VIe.

170 HAUSSAIRE — 30, boulevard Aug. Gaudin, Bastia, Corse.

Hélin (M.), professeur à l'Athénée de Tirlemont — 358, rue Saint-Gilles, Liége, Belgique.

Henné (H.), professeur à l'Université — 9, rue Aug. Angelier, Lille, Nord.

Herescu (N. J.), docteur ès lettres, assistant à l'Université — 28, boulevard Carol, Bucarest, Roumanie.

Hermies (R. d'), professeur au lycée — 9, rue de Maubeuge, Lille, Nord.

175 Herrmann (L.), chargé de cours à l'Université de Bruxelles — 33, rue Léon-Frédéric, Bruxelles-Schaerbeck, Belgique.

Herrouet (J. M.), professeur à Saint-Michaels College — Winowski Park, Vermont, U. S. A.

Heyde (K. van der), professeur au gymnase de Haarlem — 5, Lucas van Leydenlaan, Heemstede, Hollande.

Hierche (R.), élève à l'École des Hautes Études — 9, place Vaugirard, Paris, xve.

Holingue (R.) — 28, rue Durantin, Paris.

180 Hubaux (J.), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Liége — 42, rue du Baty, Cointes, près Liége, Belgique.

Hubert (Ph.), étudiant à la Faculté des lettres — 8, rue du Rouvray, Neuilly-sur-Seine, Seine.

Humbert (J.), professeur à la Faculté des lettres de Poitiers.

Ilc (J.), professeur au lycée de Kocevje, Yougoslavie.

Isaac (Mlle M.), élève de l'École des Hautes Études — 7 *bis*, rue Ernest-Renan, Issy-les-Moulineaux, Seine.

185 Iwanicki (C. P.) — 833, S. Front Street, Philadelphie, États-Unis.

Jacobsohn (H), professeur à l'Université — 24, Weissenburgstrasse, Marburg, Allemagne.

Janot (H.), licencié ès lettres — 43, rue Lamartine, Le Creusot, Saône-et-Loire.

Jaulmes (Th.), professeur à l'École alsacienne et au Collège Sévigné — 95, boulevard Saint-Michel, Paris, vi^e^.

Jeanbernat Barthélemy de Ferrari Doria (E.), avocat, docteur en droit [membre donateur en son nom et en mémoire de ses deux fils, Jules et Louis, morts pour la France] — villa Doria, boulevard Chave, Marseille.

190 Jeanmaire (H.), chargé de conférences à la Faculté des lettres de Lille — 216, rue Nationale, Viroflay, Seine-et-Oise.

Jeanneret (M.), docteur ès lettres, professeur au Collège classique de Neuchâtel — 8, rue de la Collégiale, Neuchâtel, Suisse.

Johannet (R.) — Fonds, près Châteauroux, Indre.

Jolivet (E.), agrégé de grammaire, professeur à l'École Colbert — 3, rue Bausset, Paris, xve.

Jonval (M.), agrégé de l'Université, préparateur à l'École normale supérieure — 45, rue d'Ulm, Paris, v^e^.

195 Jordanescu (F.), professeur au lycée de Focşani, Roumanie.

Joron — 4, rue de Lille, Paris, viie.

Jouguet (P.), professeur à la Faculté des lettres de Paris, directeur d'études à l'École des Hautes Études, directeur de l'Institut français du Caire, Égypte.

Jourdan (P.), docteur ès lettres — Porrentruy, Suisse.

Jové (M.) — Cervera, Universidad, Lérida, Espagne.

200 Jullian (C.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France — 30, rue Guynemer, Paris, vi^e^.

Jullion (Mlle M.-A.), professeur au Collège Sévigné — 22 *bis*, rue Norvins, Paris, xviiie.

Kent (Roland G.), professor of comparative philology, Bennett Hall, University of Pennsylvania, Philadelphia, U. S. A.

Kersbergen (Mlle A.), étudiante à l'Université d'Amsterdam — 1, Koninginneweg, Haarlem, Hollande.

Klincksieck (C.), libraire-éditeur — 11, rue de Lille, Paris, viie.

205 Kolovrat (G. de), docteur ès lettres — 5, avenue Pasteur, Paris, xve.

Krier (A.), professeur au gymnase de Diekirch — Ettelbruck, Luxembourg.

Kugener (M.-A.), professeur à l'Université de Bruxelles — 52, avenue Parmentier, Woluwe Saint-Pierre, Bruxelles, Belgique.

Labriolle (P. de), professeur à la Faculté des lettres de Paris — 50 *bis*, rue Boileau, Paris, xvie.

Lacroix (M.), professeur au lycée de Troyes — 3, rue Jean de Mauroy, Troyes, Aube.

210 Lafaix (D^r^) — 54, avenue de la République, Saint-Florent, Cher.

La Flize (G.), agrégé de l'Université — 3, rue des Arènes, Paris, v^e^.

Laforgue (F.), professeur au lycée de Tunis — Maxula-Radès, Tunisie.

Laherre (J.-A.), professeur au grand lycée d'Alger.

Lamarque (Mme C.) — 36, rue de Bellechasse, Paris, viie.

215 Lambert (Ch.), professeur à la Faculté des lettres — 1, rue Viollet-le-Duc, Dijon, Côte-d'Or.

Lambert (H.), licencié ès lettres — 41, rue de Vaugirard, Paris.

Lambrino (S.), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bucarest, Roumanie.

Latil, avocat — La Ravinière, Grasse, Alpes-Maritimes.

Laurand (L.), docteur ès lettres — 37, boulevard de Tours, Laval, Mayenne. — Membre donateur.

220 Laurent (P.), professeur au lycée Henri IV — 27, rue Delambre, Paris, xive.

Lebègue (H.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 95, boulevard Saint-Michel, Paris, v^e^.

Le Bras (G.), professeur à la Faculté de droit de Strasbourg — 12, place du Panthéon, Paris, v^e^.

Le Cam — 164, rue Jeanne d'Arc prolongée, Paris.

Legendre (P.), professeur au lycée Montaigne — 12, rue des Rabats, Antony, Seine.

225 Léger (J.), professeur au lycée de Lonchamps, Bordeaux, Gironde.

Lejeune (M.), agrégé de grammaire — 84, boulevard des Batignolles, Paris.

Lemaire (Abbé H.), professeur au Petit-Séminaire de Séez (Orne).

Leprince (G.), professeur au lycée — 8, rue Croix-de-Malte, Orléans.

Leschi (M.-L.), professeur au lycée — 113, rue Michelet, Alger.

230 Lévy-Bruhl (H.), professeur à la Faculté de droit de Lille — 276, boulevard Raspail, Paris, xive.

Lieberman (M.), professeur à De Witt Clinton High School, New York City, États-Unis.

Lindsay (W. M.), professeur à l'Université de Saint-Andrews — 4, Windwill Road, Saint-Andrews, Ecosse.

Lipscomb, professeur à Randolph Macon Womans' College — Lynchburg, Virginia, États-Unis.

Liscu (M.), professeur au lycée de Bucarest — 5, rue Filantropia, Craïova, Roumanie.

235 Lortholary (A.), professeur de première au lycée — Chateauroux, Indre.

Lot (Mlle I.), étudiante ès lettres — 53, rue Boucicaut, Fontenay-aux-Roses, Seine.

Luchaire (J.), docteur ès lettres, directeur de l'Institut international de coopération intellectuelle, au Palais-Royal, Paris.

Lyer (St.), docteur en lettres de l'Université de Prague, professeur au lycée Carnot, Dijon, Côte-d'Or.

Lyon (E.), archiviste-paléographe, avocat à la Cour d'appel — 87, rue de Courcelles, Paris.

240 Mac Cormick (J. P.), professeur au Sulpician Seminary, Catholic University, Brookland, États-Unis.

Magos (Mme H.), professeur à l'Institut Paridaens — Louvain, Belgique.

Malloue (M.) — à Saint-Jean-le-Thomas, Manche.

Maréchal (A.-Ch.), professeur au lycée — 7, rue Kléber, Rennes, Ille-et-Vilaine.

Maresh (D.), étudiant en lettres — 6, rue Huysmans, Paris, vi^e^.

245 Marin (A.), professeur au Séminaire central — 55, chaussée Pantélimon, Bucarest, Roumanie.

MAROUZEAU (J.), professeur à la Faculté des lettres, directeur d'études à l'École des Hautes Études — 4, rue Schœlcher, Paris, XIVe.

MARTHA (J.), professeur en retraite de la Faculté des lettres — 16, rue de Bagneux, Paris, VIe.

MARTROYE (F.), membre de la Société nationale des Antiquaires de France — 131, boulevard Saint-Germain, Paris, VIe.

MASSIÉRA (P.), professeur au Collège de Sétif, Algérie.

250 MASSINON (M.), professeur au lycée Voltaire — 37, avenue Gambetta, Paris, XXe.

MASSON (Mlle), directrice de l'École normale libre — 24, boulevard Victor-Hugo, Neuilly, Seine.

MAUGER (G.), professeur au lycée de Reims — 12, rue Lacretelle, Paris.

MAUREL, professeur au collège — Le Blanc, Indre.

MAURIS (L.) — 10, avenue Dickens, Lausanne, Suisse.

255 McDANIEL (Walton Brooks), professeur à l'Université de Pennsylvania, Philadelphia, U. S. A.

MEILLET (A.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, président de la 4e section de l'École pratique des Hautes Études — 24, rue de Verneuil, Paris, VIIe.

MERLIN (A.), membre de l'Institut, conservateur adjoint des Musées nationaux, professeur à l'École du Louvre — Palais du Louvre, Paris.

MERTZ (L.), professeur au lycée Charlemagne — 10, rue Joseph Gaillard, Vincennes, Seine.

MEYERSON (I.), secrétaire de la Fédération des sociétés scientifiques françaises, Institut de psychologie — Sorbonne, Paris.

260 MEYLAN (L.), professeur au gymnase cantonal de Lausanne — Le Tournesol, Chailly-de-Lausanne, Suisse.

MICHON (E.), membre de l'Institut, conservateur des Musées nationaux, professeur à l'École du Louvre — Palais du Louvre, Paris.

MONCEAUX (P.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France — 37, rue de Verrières, Antony, Seine.

MONFLEUR (Mlle J.) — 26, rue Delambre, Paris, XIVe.

MONNIER (A.) — gare de Caen, Calvados.

265 MONRIBOT — boîte postale 294, Saïgon.

MONTFORD (J. F.), University College, Aberystwyth, Wales, Angleterre.

MULLER (F.) Jzn, professeur à l'Université — 9, Fruinstraat, Leiden, Hollande.

NAIRN (J. A.), proviseur honoraire de Merchant Taylors School — Stubbings Vicarage, Maidenhead, Berks, Angleterre.

NAVRÁTIL (A.), professeur au lycée de jeunes filles — Trávníky 21, Brno, Tchécoslovaquie.

270 NEDIOGLU (N.-G.), professeur et directeur du lycée Schincaï — 33, rue Stirbeï-Vodà, Bucarest, Roumanie.

NELSON (A.), docteur ès lettres, bibliothécaire à l'Université d'Upsala, Suède.

NICOLAU (M. G.), professeur au lycée de Bucarest (Roumanie) — 17, rue du Sommerard, Paris, Ve.

NICOLE (G.), docteur ès lettres — 72, boulevard Flandrin, Paris, XVIe.

NITTI (Mlle L.), élève de l'École des Hautes Études — 15, rue Duguay-Trouin, Paris, VIe.

275 NOAILLES (P.), professeur à la Faculté de droit — 14, rue Guynemer, Paris, VIe.

NOBLOT (H.), professeur au lycée Saint-Louis — 3, rue des Boers, Fontenay-aux-Roses, Seine.

NOLHAC (P. DE), membre de l'Institut, conservateur du musée Jacquemart-André — 158, boulevard Haussmann, Paris, VIIIe.

NOUGARET (L.), professeur au lycée d'Angoulême, Charente.

NOVOTNÝ (Fr.), professeur à l'Université de Brno — 14, rue Falkensteinerova, Brno, Tchécoslovaquie.

280 OCHOA DE OLSA (M.) — Andosilla (Navarra), Espagne.

Oltramare (A.), professeur à l'Université — 30, rue Carteret, Genève, Suisse.

Oltramare (P.), professeur honoraire à l'Université — 19, avenue des Bosquets, Genève, Suisse.

Pabon G. de Urbina (J. M.) — catedratico, Université de Salamanque, Espagne.

Paganelli, inspecteur d'Académie — Laval, Mayenne.

285 Pagot (Ch.), directeur de cours secondaire — 47, rue de la Tour, Paris, xvie.

Palanque (J.-R.), professeur d'histoire au lycée, chargé de conférences à la Faculté — 27, rue Chaptal, Montpellier.

Parvu (L.), étudiant ès lettres — 22, Toma Cozma, Iassy, Roumanie.

Patté (P.), professeur au Collège de Blida, Algérie.

Peeters (F.), docteur en philosophie et lettres — 44, rue des Francs, Bruxelles.

290 Péguy (P.), agrégé des lettres, pensionnaire de la Fondation Thiers — 5, rond-point Bugeaud, Paris, xvie.

Perrenoud, professeur au Collège classique — 3, rue Saint-Honoré, Neuchâtel, Suisse.

Perret (J.), préparateur agrégé à l'École normale supérieure — 45, rue d'Ulm, Paris, v^e^.

Perrochat (P.), professeur suppléant à la Faculté des lettres de Toulouse.

Perrotin — 50, rue Naujac, Bordeaux.

295 Petit (Joan) — 79, Rambla de Catalunya, Barcelone, Espagne.

Petot (F.) — Bonnefontaine, par Mirebel, Jura.

Petré (Mlle H.), professeur à l'Université libre de jeunes filles — 24, boulevard Victor-Hugo, Neuilly-sur-Seine.

Philippart (H.), professeur à l'Université — 26, rue Victor-Greyson, Bruxelles. — Membre donateur.

Pichard (L.), professeur à l'Institut catholique — 74, rue de Vaugirard, Paris, vi^e^.

300 Pidoux — 64, rue Gimelli, Toulon, Var.

Piganiol (A.), professeur à l'Université de Strasbourg — 40, rue de la Voie-Verte, Paris, xive.

Pippidi (D. M.), licencié ès lettres et en droit — 44, rue des Bernardins, Paris, v^e^.

Pistelli (E.), professeur à l'Institut des études supérieures de Florence — 34, via Venti Settembre, Florence.

Pokrowsky (M.), professeur à l'Université — place des Khamovnikis, 2, log. 121, Moscou, U. R. S. S.

305 Polge — 120, avenue du Grand-Bouddha, Hanoï, Tonkin.

Ponchont (M.), docteur ès lettres, professeur de première supérieure au lycée Lakanal — 14, rue Mouton-Duvernet, Paris, xive.

Popa-Lisseanu (G.), prof. au lycée Lazar — 23, calea Plevnei, Bucarest, Roumanie.

Popescu-Zimnicea (G.), professeur au lycée Anastasescu, Rosiori-de-Vede, Roumanie.

Porcher (J.) — 6, rue de Commaille, Paris, viie.

310 Préchac (F.), professeur à la Faculté des lettres de Lille, Nord.

Price (Mlle M.-L.), élève de l'Université Columbia — 112, West 129 street, New-York City, États-Unis d'Amérique.

Prou (M.), membre de l'Institut, directeur de l'École des chartes — 75, rue Madame, Paris, vi^e^.

Przychocki (G.), professeur à l'Université — 12, rue Brzozowa, Varsovie, Pologne.

Quentin (Dom H.), professeur à l'Institut pontifical d'archéologie chrétienne — Palazzo San Calisto, 24, Piazza S. Maria in Trastevere, Roma xiv.

315 Ramain (G.), professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.

Rancillac (P.) — 21, boulevard Jourdan, Paris, xive.

Regard (P.), docteur ès lettres — 43, rue Madame, Paris, vi^e^.

Reinach (S.), membre de l'Institut, conservateur des Musées nationaux — 16, avenue Victor-Hugo, Boulogne-sur-Seine. — Membre donateur.

Reiring (W.), — Collège Saint-Alphonse, Mont Nebo, Nimègue, Hollande.

320 Remy (E.) — 22, rue de Ligne, Heverle près Louvain, Belgique.

Renoir (E.), professeur au lycée Hoche — 3, avenue des Prés-aux-Bois, Viroflay, Seine-et-Oise.

Renou (L.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 3, rue Pierre Cherest, Neuilly-sur-Seine.

Réynold (G. de), doyen de la Faculté de philosophie de Berne — 72, rue de Greyerz, Berne, Suisse.

Ribas Bassa (I.), professeur adjoint à l'Université de Barcelone — 79, 1 Rambla Catalunya, Barcelone.

325 Ribes — 71, rue Chaptal, Levallois-Perret.

Rivard (abbé J. A.) — 40, High Street, Willimantic, Connecticut, États-Unis.

Roblin (L.), docteur en médecine — Flamboin-Gouaix, Seine-et-Marne.

Rocca (J.) — 30, rue Édouard Delanglade, Marseille.

Rolfe (J.-C.), professeur de langue et de littérature latines à l'Université de Pennsylvania, Philadelphia, U. S. A.

330 Roman (A.) — 70, rue Botzaris, Paris, xixe.

Romano (B.), libero-docente à l'Université de Turin, directeur du lycée de Susa — 17, via Palazzo di città, Susa (Torino), Italie.

Roques (M.), chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris, directeur d'études et secrétaire de la section des sciences historiques et philologiques à l'École pratique des Hautes Études — 2, rue de Poissy, Paris, v^e^.

Roussel (L.), professeur à la Faculté des lettres de Montpellier, Hérault.

Rousselle (G.), professeur de première au lycée de Constantine — rue de Soissons, Constantine, Algérie.

335 Roux (R.), attaché à l'Ambassade de France à Berne, Suisse.

Rouzaud (M.), directeur littéraire des éditions « Le rouge et le noir » — 10, rue Delambre, Paris, xive.

Roxburgh (J. F.), licencié ès lettres classiques de l'Université de Paris, headmaster de Stowe School, Buckingham, Angleterre. — Membre donateur.

Ryba (B.), professeur au lycée — 7, Plasská, Praha III, Tchécoslovaquie.

Safarewicz (J.), docteur ès lettres de l'Université de Vilna — 38, rue Saint-Sulpice, Paris, vi^e^.

340 Saint-Denis (E. de), professeur au lycée du Parc, Lyon, Rhône.

Samaran (Ch.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 182 *bis*, boulevard Pereire, Paris, xviie.

Sance (Mlle Th.), membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, directrice du Collège Sévigné — 26, rue Pierre-Nicole, Paris, v^e^.

Schillings (Th.), docteur en philologie et lettres, bibliothécaire à l'Université — place du Peuple, Louvain, Belgique.

Schmitz (dom Ph.), directeur de la *Revue bénédictine* — abbaye de Maredsous, province de Namur, Belgique.

345 Schrijnen (J.), professeur à l'Université d'Utrecht — 17, Saint-Annastrat, Nimègue, Hollande. — Membre donateur.

Sedgwick (W. B.), professeur à Wyggeston's Grammar School for boys, Leicester, Angleterre.

Serban (Stan), étudiant en lettres — Comuna Slobozia-Ciorasti, Jud. Ramnicul Sarat, Roumanie.

Simonet, professeur au lycée — 4, rue Malpertuis, Épinal, Vosges.

Sjoestedt (Mlle M.-L.), directrice d'études à l'École des Hautes Études — 159, avenue Malakoff, Paris, xvie.

350 Slijper (E.), professeur à Utrecht, 64, Fred. Hendrikstraat, Utrecht, Hollande.

Sneyders de Vogel, professeur à l'Université de Groningen, Hollande.

Sobry (Ch.), professeur — poste restante, Le Caire, Égypte.

Sommerfelt (A.), docteur ès lettres, chargé de cours à l'Université — Oestre-Aker, Oslo, Norvège.

Stavro-Stavri (Mme A. Brenot-), docteur ès lettres — 16, rue des Marronniers, Paris, XVIe.

355 Stchoupak (Mme N.), diplômée de l'École des Hautes Études, secrétaire de l'Institut d'indianisme — 7, rue Leclerc, Paris, XIVe.

Svoboda (Ch.), professeur à l'Université de Brno, Tchécoslovaquie.

Tachauer (Mlle A.), à la Banque Hoskier et Cie — 39, boulevard Haussmann, Paris.

Tebracher (A.), recteur de l'Académie de Dijon — 2, rue Crébillon, Dijon, Côte-d'Or.

Theodoru (J.), — Scurtesti-Buzau, Roumanie.

360 Thomas (Albert), agrégé de l'Université, directeur du Bureau International du Travail — 39, quai du Mont-Blanc, Genève, Suisse.

Thomas (Antoine), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris — 32, avenue Victor-Hugo, Bourg-la-Reine, Seine.

Thomas (Paul), professeur émérite de l'Université de Bruxelles — 37, rue Champ-du-Roi, Etterbeck, Bruxelles, Belgique.

Toussaint (abbé), professeur à l'institution Notre-Dame — Avranches, Manche.

Toutain (J.), directeur d'études et secrétaire de la section des sciences religieuses à l'École des Hautes Études, secrétaire de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques — 25, rue du Four, Paris, VIe.

365 Urbano (P.) — Madrid, Espagne.

Vaganay — 151, Belle Rade, Malo-les-Bains, Nord.

Vallette (P.), professeur à la Faculté des lettres — 61, rue de Jouy, Chaville, Seine-et-Oise.

Velasco — 1, rue S. Domingo, Lisbonne, Portugal.

Vendryes (J.), professeur à la Faculté des lettres et à l'École des Hautes Études — 85, rue d'Assas, Paris, VIe.

370 Vigne (J.), professeur au lycée — 34, rue du Marché, Carcassonne, Aude.

Villeneuve (F.-J.), professeur à la Faculté des lettres — villa Courteline, avenue Lepic, Montpellier.

Villot (Mlle F.), étudiante à la Faculté des lettres — 7, rue Berteaux-Dumas, Neuilly-sur-Seine.

Visscher (F. de), professeur à la Faculté de droit — 14, avenue du Jardin zoologique, Gand, Belgique.

Vreede (F.), directeur du Cercle d'Études franco-hollandaises — 25, rue Servandoni, Paris, VIe.

375 Waltz (R.), professeur à la Faculté des lettres — 9, rue Grôlée, Lyon.

Wheeler (A.-L.), Ph. D., professeur à Princeton University — Princeton, New Jersey, États-Unis.

Willm, professeur au pensionnat de Bertigny — Fribourg, Suisse.

Woltjer (R. H.), professeur à l'Université réformée — 62, Oranje-Nassaulaan, Amsterdam, Hollande.

Wuilleumier (J.-P.), ancien membre de l'École française de Rome, professeur au lycée de Sens — 46, rue Lepic, Paris, XVIIIe.

380 Yon (A.), maître de conférences à la Faculté des lettres de Lyon.

Yvon (H.), professeur au lycée Henri IV — 11, rue Gay-Lussac, Paris, Ve.

Zbinden (L.), professeur au gymnase, privat-docent à l'Université — 9, Florissant, Genève.

Zeiller (J.), directeur d'études à l'École des Hautes Études — 8, rue du Vieux-Colombier, Paris, VIe.

Institut d'études latines [secrétaire : O. Chennevelle] — Sorbonne, escalier E, Paris, Ve.

Groupe d'études anciennes [secrétaire : L. Rouquette] — Sorbonne, escalier E, Paris, Ve.

BIBLIOTHÈQUES ET INSTITUTS ABONNÉS

France et Colonies.

385 Aix, Université.
— Bibliothèque publique.
Alger, Université.
Besançon, Université.
Cette, Collège.
390 Fontainebleau, Collège Carnot.
Grenoble, Bibliothèque universitaire.
Hazebrouck, Collège.
Lille, Université.
— Facultés catholiques.
395 Lyon, Université.
Marseille, Bibliothèque municipale.
Nancy, Université.
Paris, Université.
— École pratique des Hautes Études.
400 — École normale supérieure.
— Institut catholique.
— Association Guillaume Budé.
— École d'enseignement supérieur pour les jeunes filles, Neuilly.
Poitiers, Université.
405 Rabat, Lycée Lyautey.
Strasbourg, Bibliothèque nationale et universitaire.
Tunis, Bibliothèque publique.
Verneuil, École des Roches.

Étranger.

Aberdeen, Université.
410 Abo, Académie.
Amsterdam, Université.
Ann Arbor (Michigan), Université.
Austin (Texas), Université.
Bâle, Université.
415 Baltimore, Université Johns Hopkins.
Barcelone, Institut d'estudis catalans.
Beirout, Université.
Bristol, Université.
Brno, Séminaire philologique.
420 Bruxelles, Université libre.
Bucarest, Séminaire pédagogique.
Cagliari, Faculté des lettres.
Cambridge (Angleterre), Philol. Society.
Cambridge (États-Unis), Univ. Harvard.
425 Chapel-Hill, University of North Carolina.
Cincinnati (Ohio), Université.
Coïmbre, Institut français.
Copenhague, Bibliothèque royale.
Cracovie, Université.
430 Fribourg (Suisse), Biblioth. cantonale.
Gand, Université.
Genève, Biblioth. publ. et universitaire.
Glasgow, Université.
Göttingen, Université.
435 Graz, Université.
Haarlem, Gymnase.
Hamburg, Université.
Helsingfors, Université.
La Havane, Bibliothèque nationale.
440 Lausanne, Assoc. de lectures philolog.
— Collège classique cantonal.
Le Caire, Université.
Leningrad, Université.
— Bibliothèque publique.
445 Ljubljana, Séminaire de phil. classique.
Lund, Université.
Madrid, Institut d'enseign. secondaire.
Marburg, Université.
Milan, Université.
450 Montcassin, Abbaye.
Moscou, Académie des sciences.
Neuchâtel, Université.
Newcastle, Armstrong College.
New Haven (Connecticut), Yale Univ.
455 Oslo, Institutet for sammenlignende kulturforskning.
Oxford, Taylor Institution.
Philadelphie, American philos. Society.
Princeton (New Jersey), Université.
Rome, Bibliothèque nationale.
460 — École française.
Salamanca, Faculté de philos. et lettres.
Upsala, Université.
Utrecht, Université.
Venise, Istituto di scienze e lettere.
465 Washington, Université.
Wellington (Nouvelle-Zélande), Univ.
Zurich, Bibliothèque nationale.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

I.

SÉANCE DU 11 JANVIER 1930.

Président : M. A. Meillet.

Membres présents. — Mlle M. Aubert, M. A. Bazouin, Mme A. Biancani, MM. H. Bléry, J. G. Cahen, Mlles S. Chauffier, M. Comeau, M. L.-A. Constans, Mlle M. Ducel, MM. R. Durand, R. Eisler, Mlles J. Ernst, R. Fournier, A. Freté, M. M. Gautreau, Mlle A. Guillemin, MM. H. Jeanmaire, R. Jolivet, G. de Kolovrat, H. Lambert, S. Lambrino, H. Lévy-Bruhl, M. Liscu, Mlle J. Lot, MM. J. Marouzeau, A. Meillet, Ch. Mercier, L. Mertz, M. G. Nicolau, V. Georgescu, P. Perrochat, Mlle H. Petré, MM. L. Pichard, A. Piganiol, D. M. Pippidi, M. Rouquette, R. Sindou, Ch. Samaran, Mlles A. Tachauer, F. Villot, M. H. Yvon.

Communications du Bureau.

M. A. Meillet, président, s'excuse par avance d'une absence prolongée qui le mettra dans l'impossibilité de présider les séances prochaines; appelé à faire une série de conférences en Amérique, il y sera retenu de février à mai.

M. J. Marouzeau signale que le deuxième *Congrès national des sciences historiques* et le cinquième *Congrès international d'archéologie* se tiendront à Alger du 14 au 16 avril de cette année. Les organisateurs de l'un et l'autre congrès ont prévu diverses excursions qui permettront aux congressistes de visiter dans des conditions avantageuses les sites antiques de l'Afrique du Nord.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. J. Marouzeau rappelle qu'il a proposé antérieurement de consacrer une partie des séances à soumettre aux membres présents des questions, hypothèses, suggestions, propres à faire l'objet d'un examen commun ou à amorcer une discussion. A titre d'exemple, il présente quelques observations sur divers points qu'on trouvera repris ci-dessous à la rubrique « Notes et communications » :

a) Comment faut-il entendre le passage de Virgile, *Buc.* 3, 36 ss., où une guirlande de lierre et de vigne qui court autour d'une coupe est pré-

sentée comme faite « au tour » ? Le tour rotatif ne pouvant servir qu'à un travail symétrique sur un plan circulaire, faut-il supposer que le tour propre à la ciselure est un bâti fixe, et que dans *tornus* (cf. le grec τορεύειν) il n'y a pas nécessairement l'idée de « tourner » ?

b) Virgile donne à son Priape gardien des vergers (*Georg.*, IV, 110) une *falx saligna*. Ce ne peut être une faux, qu'on ne conçoit pas faite, si grossièrement que ce soit, d'une branche de saule; il s'agit, sans doute, du « croissant » de jardinier, qui présente un serpillon fixé au bout d'un long manche.

c) Dans l'*Énéide* II, 255, l'expression *tacitae per amica silentia lunae* constitue un pléonasme inadmissible. Ne faudrait-il pas comprendre *silentia* en le rapprochant de l'expression de Caton *luna silenti* = quand la lune est absente, et penser que la flotte s'avance en profitant de ce que la lune est cachée par les nuages?

d) Il y a des traces en latin d'un *ille* de politesse, qui paraît employé à la place du pronom de renvoi *is* quand on doit parler de quelqu'un avec déférence. Ainsi s'expliquerait une alternance curieuse des pronoms dans le début du deuxième livre du *De oratore*. Cette observation peut-elle être confirmée par l'examen d'autres textes?

M. A. Meillet invite les membres présents à examiner les suggestions de M. Marouzeau, et signale en particulier qu'une étude poussée sur la question de *ille* pourrait être de grande conséquence pour l'histoire ultérieure des démonstratifs et pronoms latins.

II. — M. P. Perrochat, qui termine actuellement une étude d'ensemble sur *La valeur et l'emploi de l'infinitif subordonné en latin*, examine une difficulté d'interprétation que présente l'évolution de la proposition infinitive dans le latin tardif. Après les verbes « dire, penser », etc., la proposition infinitive perd de son importance, remplacée peu à peu par des propositions conjonctionnelles avec un mode défini; au contraire, après les verbes marquant la volonté, le commandement, l'effort vers un but, elle se développe et s'emploie dans des cas où la latin classique a recours au subjonctif précédé de *ut*. Après avoir établi le fait par de nombreux sondages dans les textes de basse époque, M. Perrochat en propose une interprétation qui donne lieu à une discussion animée.

M. Meillet souligne l'importance de cette recherche, qui porte sur un des procédés syntaxiques les plus caractéristiques du latin.

M. Marouzeau demande à M. Perrochat si dans son travail d'ensemble il a utilisé les textes poétiques et quel parti il a pu en tirer pour ses conclusions : M. Perrochat, qui a examiné en particulier Virgile, signale la grande liberté que le poète manifeste dans la syntaxe de l'infinitif; toutefois, le caractère composite de la langue poétique et les licences qui lui sont propres diminuent la valeur des témoignages qu'elle nous fournit.

M. Durand, puis MM. Constans et Marouzeau voudraient quelques précisions sur un point : cet emploi des propositions infinitives volitives et impératives est-il à date tardive une nouveauté, ou, comme M. Perrochat l'a indiqué en conclusion, marque-t-il le retour dans la prose de constructions anciennes, bannies par l'usage classique, et qui reparaîtraient à mesure que l'autorité de cet usage s'affaiblit? M. Perrochat reconnaît que ce point fait difficulté : si pour quelques verbes l'existence d'exemples chez Plaute et l'apparition sporadique de ces constructions au cours de la période classique permettent d'affirmer qu'il s'agit là de constructions anciennes, pour d'autres, au contraire, nous n'avons pas d'exemples antérieurs à la latinité postclassique ou même à la latinité tardive. Quoi qu'il en soit, M. Perrochat estime ce point secondaire : il a voulu avant tout montrer que la différence dans l'usage de la proposition infinitive à date tardive entre les deux grands types examinés est due à une différence de valeur de l'infinitif; de ce développement des propositions infinitives volitives ou impératives à date tardive on ne peut tirer argument contre la théorie de ceux qui voient dans la proposition infinitive déclarative un procédé artificiel de la langue littéraire : il s'agit de deux types bien différents à cause du rôle qu'y joue l'infinitif; c'est là surtout ce qu'il a voulu faire apparaître dans son exposé.

II.

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 1930.

Présidente : Mlle A. Guillemin.

Membres présents. — MM. D. Barbelenet, A. Bazouin, M. Besnier, Mme A. Biancani, MM. H. Bléry, J. M. Bordenave, MMlles G. Carbilly, J. Charles, S. Chauffier, M. P. Collinet, Mlle M. Comeau, MM. R. Eisler, A. Ernout, MMlles A. Freté, R. Fournier, M. F. Grat, Mlle A. Guillemin, MM. H. Jeanmaire, P. de Labriolle, Mlle M. Lardillon, MM. H. Lebègue, M. Liscu, Mlle J. Lot, Mme L. Malteste, M. J. Marouzeau, Mlle M. Masson, MM. J. de Mayol de Lupé, M. G. Nicolau, L. Nicolau d'Olwer, A. Peeters, F. Peeters, J. Perret, P. Perrochat, Mlle H. Petré, MM. L. Richard, A. Piganiol, J. Safarewicz, Ch. Samaran, R. Sindou, Mlle A. Tachauer.

Communications du Bureau.

M. J. Marouzeau souhaite la bienvenue à M. Nicolau d'Olwer, membre de l'Institut d'estudis catalans de Barcelone, qui vient d'être appelé par la Faculté des lettres à faire une série de conférences sur le latin en Catalogne au XIIe siècle, et à M. F. Peeters, de l'Université de Gand, qui doit présenter à cette séance même une communication.

Il fait part de la récente élection à l'Académie des incriptions et belles-lettres du vice-président de la Société, M. J. Carcopino.

Il signale que M. F. Lot vient d'être chargé de la succession de H. Goelzer à la direction du Du Cange, et invite les spécialistes du latin médiéval à apporter leur collaboration à l'entreprise.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. F. Peeters expose comment il a été amené, sur les conseils de son maître, M. Kugener, professeur à l'Université de Bruxelles, à entreprendre un *Répertoire des catalogues de manuscrits d'auteurs latins classiques.* Il signale l'intérêt attaché à ce travail par M. Beeson, professeur à l'Université de Chicago, et par MM. Marouzeau et Samaran qui lui ont prêté leur appui pour mener à bien son projet. Il en fait connaître le plan général et indique les principes qui l'ont guidé dans l'élaboration du catalogue.

Le travail se présentera sous la forme d'un répertoire par pays, villes, dépôts et fonds, avec pour chaque rubrique la mention des ouvrages généraux et particuliers, et signalera, outre le titre du plus récent catalogue, l'absence ou la présence de manuscrits contenant des textes latins classiques. Des index faciliteront la recherche.

M. Marouzeau projette la publication à tirage restreint de ce répertoire dans la Collection des Études latines, en prévoyant des éditions successives de plus en plus complètes.

M. Samaran insiste sur l'utilité de cette œuvre, si incomplète qu'elle doive être d'abord, vu l'état actuel de notre documentation.

M. Nicolau d'Olwer, puis M. F. Grat, signalent en particulier les difficultés des recherches dans les bibliothèques espagnoles.

M. Collinet conseille à M. Peeters de se mettre en rapports avec M. Baxter, professeur à Saint-Andrews, qui a entamé un travail parallèle.

II.-M. R. Eisler étudie la série des mots *abacus*, *apices*, *elementum*, pour montrer qu'ils appartiennent à un même type étymologique.

Dans *abacus* on aurait le représentant de l'*abaq* (sable, surface sablée) hébreu et phénicien qui désigne les dix premières lettres de l'alphabet employées comme signes de numération.

Les *apices* sont chez plusieurs auteurs soit des caractères d'écriture soit les signes numériques qui servent à compter sur l'abaque, figurés sur des jonchets de forme conique que surmonte une petite boule, d'où la désignation de l'*apex* des flamines.

Les formes *abax*, *abacus*, *apices* représentent des tentatives diverses pour adapter des formes grecques (en Grande-Grèce on épelait α-βα-κα) et étrusques (l'étrusque ne distinguait pas entre la sonore *b* et la sourde *p*).

Enfin dans *elementum* il faut reconnaître, comme l'ont proposé

F. A. Wolf, Heindorf, Schlottmann, Dillmann, L. Havet, un dérivé du groupe des lettres *L M N*, qui sont en tête de la seconde partie de l'alphabet lorsqu'on le dispose sur deux lignes « boustrophêdon », de la même façon que *la solfa* (le solfège) dérive de l'appellation des trois notes *la, sol, fa* qui se trouvent au sommet de la figure de l'octave représentée par la « rota monochordi ». La finale ne représente donc pas un suffixe *-mentum*; on peut reconnaître dans *-tum* la syllabe répondant au groupe des deux derniers caractères *TV* de l'alphabet ancien, à moins qu'on ne veuille expliquer le suffixe par un rapprochement analogique avec *rudimentum*.

III.

SÉANCE DU 8 MARS 1930.

Président : M. H. Bernès.

Membres présents. — MM. D. Barbelenet, J. Bayet, A. Bazouin, H. Bernès, Mme Biancani, MM. H. Bléry, J.-J. Bordenave, C. Brunel, Mlle G. Carbilly, M. J. Carcopino, Mlle S. Chauffier, MM. O. Chennevelle, P. Collinet, Mlle M. Comeau, MM. L. A. Constans, A. Dain, MMlles L. Darnis, Desmousseaux, MM. R. Durand, Ch. Eisenberg, R. Eisler, A. Ernout, Mlle J. Ernst, M. E. Faral, MMlles A. Freté, Y. Glardon, MM. A. Grat, H. Grégoire, Mlle A. Guillemin, MM. A. Hamel, Ph. Hubert, A. Jeanmaire, P. de Labriolle, H. Lebègue, M. Liscu, Mlle I. Lot, M. F. Lot, Mme L. Malteste, M. J. Marouzeau, Mlle M. Masson, MM. L. Mertz, P. Péguy, Mlle H. Petré, MM. L. Pichard, A. Piganiol, D. M. Pippidi, R. Sindou, MMlles A. Tachauer, F. Villot, M. K. Ziegler.

Communications du Bureau.

M. J. Marouzeau souhaite la bienvenue à deux collègues étrangers présents à la séance : M. H. Grégoire, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Bruxelles, et M. K. Ziegler, prorecteur de l'Université de Greifswald.

Il présente l'ouvrage de M. Nicolau sur le cursus rythmique, qui vient de paraître dans la Collection d'études latines, et auquel l'Académie des inscriptions et belles-lettres a attribué le prix Delalande-Guérineau.

Il signale l'adhésion à la Société de plusieurs membres nouveaux, présentés par MM. R. Durand et P. Collinet, et propose que désormais les présentations soient faites en séance, de façon à ce qu'apparaissent plus nettement les accroissements de la Société.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. F. Lot, chargé d'organiser la collaboration de la France au *Dictionnaire du latin médiéval*, édition nouvelle du *Glossaire Du Cange*,

et à *l'Archivum latinitatis medii aevi*, fait appel, au nom de la Commission française, à tous ceux, maîtres et étudiants, qui seraient en mesure de lui apporter leur concours. Il communique à la Société le texte des instructions rédigées par le Comité national français et le commente brièvement, en exposant le but de l'entreprise, les principes qui président au dépouillement des textes, l'état actuel des travaux, les conditions offertes aux collaborateurs.

Des observations sont présentées par MM. E. Faral et J. Marouzeau, qui expriment leur désir de seconder M. Lot dans le recrutement des collaborateurs.

M. J. Marouzeau, examinant le texte des instructions publiées par le Comité, demande s'il ne serait pas possible d'y joindre pour les collaborateurs un bref commentaire explicatif. Il craint que, d'une part, si on suit à la lettre ces instructions, on ne soit entraîné à des dépouillements trop amples, dont une partie serait à éliminer, et que, d'autre part, si on les applique selon l'esprit, il n'en résulte quelque diversité d'interprétation. Ne serait-il pas possible de les commenter dans une note additionnelle qui distinguerait avec plus de précision ce qui est recommandations de principe à interpréter suivant les cas d'espèce et ce qui est instructions impératives?

M. E. Faral estime qu'il serait désirable, pour faciliter le recrutement des collaborateurs, de définir avec la plus grande précision l'objet même de l'entreprise, qui apparaît aux uns de caractère plus spécialement philologique, qui pour les autres présente un intérêt surtout historique.

D'autre part, il pourrait être intéressant, pour les dépouillements dont la France a la charge, d'établir un ordre d'urgence, et peut-être de répartir les textes à étudier en groupes d'après la date, la provenance, le genre, la matière, etc., afin de guider et de sérier les efforts. Les matériaux recueillis selon cette méthode pourraient être immédiatement utilisables, et fourniraient aux travailleurs des sujets d'étude abondants pour des périodes peu connues de la latinité. Enfin les collaborateurs français seraient heureux de trouver dans le Bulletin des suggestions et explications propres à seconder et guider leur travail.

M. Lot répond qu'en ce qui regarde ce dernier point, le Comité a décidé que le Bulletin devrait constituer à partir de 1931 un véritable organe de direction et de publication pour la lexicographie latine du Moyen Age. Pour les autres questions soulevées, M. Lot sera heureux de les examiner dans chaque cas particulier avec ses collaborateurs, et remercie la Société d'avoir manifesté par les observations présentées à cette séance l'intérêt qu'elle porte à l'entreprise.

II. — M. A. Piganiol étudie quelques points obscurs de *la carrière de Ti. Claudius Balbillus*. Il essaie de prouver que ce personnage n'est

point, comme on l'admet généralement sur la foi d'une épigramme de Balbilla, le descendant d'une famille de princes orientaux, mais qu'il appartient à l'illustre famille des Basilides d'Éphèse. Puis il étudie le rôle qu'a joué Balbillus — d'après la lettre de Claude aux Alexandrins et d'après une inscription d'Éphèse — comme propagandiste du culte impérial en Orient; son action est parallèle à celle d'autres personnages contemporains d'origine grecque ou orientale, et par exemple des Euryclides de Sparte. Enfin il montre qu'une inscription égyptienne dit expressément que Balbillus, devenu gouverneur d'Égypte, fit des miracles. Il conclut en rappelant que Renan a autrefois pensé que le faux prophète dont parle l'Apocalypse (la bête sortie de la terre) était peut-être Balbillus; ce que nous avons appris depuis Renan sur la carrière de ce personnage, prêtre, astrologue, politicien, n'est point du tout contraire à cette hypothèse.

CHRONIQUE

I. — Cours et congrès.

Le 2e *Congrès national des sciences historiques* et le 5e *Congrès international d'archéologie* tiendront leurs séances l'un et l'autre à Alger, dans les locaux de l'Université, du 14 au 16 avril de cette année. Le premier intéresse les latinistes par les travaux de deux de ses sections : histoire ancienne, histoire des pays méditerranéens et de l'Afrique du Nord; le second par les travaux relatifs à l'archéologie classique et préhistorique et par les rapports qui, conformément aux vœux des Congrès antérieurs, seront présentés sur la marche et les résultats récents des fouilles archéologiques dans chacun des pays représentés. Ces deux Congrès coïncident avec la célébration du centenaire de l'Algérie française. A cette occasion, des réductions sont consenties sur les tarifs des chemins de fer et des excursions sont organisées, suivant trois itinéraires, aux villes antiques et ruines de l'Afrique du Nord. Les communications relatives à ces deux Congrès sont centralisées pour la partie historique par M. P. Renouvin et pour la partie archéologique par M. E. Albertini.

Le 5e *Congrès international d'histoire des religions*, tenu à Lund en 1929, a décidé que le prochain Congrès aura lieu à Berlin en 1933.

L'Institut inter-universitaire italien organise cette année encore une série de *Cours de culture* pour étrangers et nationaux, au printemps à Milan, à Rome et en Sardaigne, en été à Faenza, Pérouse, Rome, Varese, Sienne, Florence, Venise. L'inscription à ces cours comporte divers avantages : réductions sur les chemins de fer, visa gratuit des passeports, accès gratuit aux monuments, musées et fouilles; les renseignements sont fournis par la *Compagnia italiana turismo*, 2, via Marghera, Rome, et à Paris, 4, place de l'Opéra ou 34, rue du Quatre-Septembre. Les cours de Rome sont ceux qui touchent de plus près aux études latines. Ils auront lieu du 27 avril au 18 mai et du 7 juillet au 30 août. Je relève dans le programme qui a été publié les cours suivants : G. E. Rizzo, La sculpture et la peinture à Rome entre la fin de la république et le commencement de l'empire; P. Romanelli, Rome et les peuples de l'empire, La vie publique et la vie privée; G. Lugli, L'histoire édilitaire de Rome des origines à la paix de Constantin; A. Muñoz, Les basiliques chrétiennes de Rome; P. de' Francisci, Le principat et son

œuvre; R. Pettazzoni, Le développement de la religion romaine; R. Almagià, Le paysage du Latium et ses différents aspects; enfin visites aux musées, ruines, villes d'art, avec leçons, en particulier de G. Guidi...

Il convient d'ajouter qu'une série de représentations classiques est organisée pour les mois d'avril et mai par l'Institut national du drame antique au théâtre grec de Syracuse, avec facilités accordées par les compagnies de transport.

II. — Publications périodiques.

Une nouvelle revue bibliographique vient de voir le jour : le *Supplément critique au Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, dont le premier volume, édité par la Société des belles-lettres, porte la date de 1929. Ce *Supplément* se définit en sous-titre : *Revue des publications étrangères relatives à la philologie classique*. L'Avant-Propos expose en ces termes les principes qui présideront à la rédaction : « Les comptes-rendus ne seront pas signés; l'Association (Guillaume Budé) en prend elle-même toute la responsabilité... Nous éviterons d'apporter à nos lecteurs des comptes-rendus purement négatifs... Ce que le lecteur attend avant tout d'un compte-rendu, c'est une réponse à cette question : L'ouvrage mérite-t-il d'être lu? Que contient-il de nouveau ou d'utile?... Sans contenir une idée réellement nouvelle, un livre peut être considéré comme original s'il constitue une mise au point vraiment nouvelle de résultats acquis. » Il est difficile de ne pas souscrire à ces principes. Faut il aller plus loin dans l'indulgence et professer que « les Revues bibliographiques doivent inciter à lire les ouvrages, et non à détourner de les lire » ? — Mais on vient de nous dire qu'elles doivent répondre précisément à cette question : l'ouvrage mérite-t-il d'être lu? « Dresser l'errata d'un livre, dit encore l'Avant-Propos, ne constitue pas un jugement ». Sans doute, mais il en fournit tout de même les éléments, et il est bien utile tant à l'auteur lui-même pour ses rééditions éventuelles et ses travaux à venir qu'au lecteur à titre de mise en garde. En tout cas, ces 200 pages de comptes-rendus se lisent avec plaisir et intérêt; le mérite de certains est tel qu'il engage et autorise à percer l'anonymat. Le latin y est réduit à la portion congrue, une cinquantaine de pages seulement; quelques ouvrages des plus remarquables y sont malheureusement sacrifiés, comme les Syntactica de E. Löfstedt, qui doivent se contenter de trois quarts de page; plusieurs, en revanche, constituent de véritables « Berichte », comme ceux qui sont groupés en quinze pages très fournies sous le titre des Lettres à Lucilius.

— Les deux Revues classiques qui paraissaient jusqu'à ce jour en Roumanie, *Orpheus*, à Bucarest, et *Favonius*, à Craïova, ont fusionné le 1er janvier 1929. Depuis cette date, il n'est publié qu'une seule revue, la

Revista clasica, revue classique consacrée à la littérature, la philologie et l'histoire anciennes. La nouvelle revue se propose un double but : 1° publier des études et des articles, contributions autant que possible personnelles sur la littérature, la philologie et l'histoire grecque et latine. 2° provoquer et stimuler la traduction en roumain des monuments littéraires de l'antiquité. La Revue a pour rédacteur en chef M. N. I. Herescu, délégué par un comité qui comprend quelques-uns des savants roumains les plus attentifs à réaliser la liaison avec nous, et dont plusieurs sont membres de notre Société, MM. G. Alexandrescu, D. Evolceanu, N. I. Herescu, S. Lambrino, I. M. Marinescu, C. Papacostea, G. Popa-Lisseanu, I. Valaori.

— En octobre 1926, sur l'initiative du professeur V. Mathesius, s'est constitué à Prague un cercle de jeunes linguistes qui se réunissent deux fois par mois pour des communications et discussions choisies de manière à provoquer des échanges de vues sur les problèmes généraux de la linguistique. Les comptes-rendus de ces séances ont paru jusqu'ici dans une revue tchèque de philologie moderne. Mais le cercle vient de réunir dans un premier volume d'une série, sous le titre modeste de *Travaux du cercle linguistique de Prague*, une série de mémoires, dédiés au premier Congrès des philologues slaves, dont plusieurs sont d'un intérêt capital non seulement pour la linguistique en général, mais pour l'application qu'on en peut faire à la linguistique et à la stylistique latine; ainsi les articles de B. Trnka sur la comparaison linguistique, de N. Troubetzkoy sur le système phonologique des voyelles, de S. Karcevskij sur la valeur du signe linguistique, de J. Mukarovsky sur l'ordre des mots, de M. Weingart sur la ligne musicale du langage parlé, de L. Brun sur certaines difficultés de la traduction...

— Les *Éditions de la photoscopie*, 61, rue Jouffroy, Paris, XVIIe, publient une série de catalogues de films pour projections dont le n° 1, de 1928, vient de recevoir un *Supplément* important. Elles mettent dès maintenant à la disposition du public un ensemle de 13,000 illustrations avec textes ou notices, intéressant entre autres domaines l'archéologie gréco-romaine et chrétienne (monuments, statues, monnaies), et qui peuvent fournir un matériel précieux pour leçons et conférences.

III. — Suggestions de travaux.

Voici, empruntées à des lectures récentes, quelques suggestions que je soumets aux philologues curieux des problèmes relatifs à la critique des textes et à la tradition manuscrite :

— Dans cette *Revue* même, l'occasion s'est présentée plusieurs fois de signaler l'intérêt qu'il y aurait à reprendre l'étude de la tradition manus-

crite de Térence. J'ai indiqué moi-même, à propos de l'ouvrage de G. Jachmann, *Die Geschichte des Terenztextes im Altertum* (cf. cette *Revue*, t. IV, 1926, p. 77-78), quelques-unes des questions qui mériteraient examen : faut-il admettre pour chacune des classes de manuscrits dites γ et δ un archétype antique ou seulement médiéval? Le texte en est-il parvenu jusqu'au moyen âge par un seul exemplaire ou par plusieurs? Dans le t. VII, 1929, p. 245-246, M. L. A. Constans a signalé un autre travail intéressant, celui de M. J. D. Craig, *Ancient editions of Terence*, qui fait faire un réel progrès à la critique de Térence « en abordant les problèmes que pose l'histoire du texte par un biais nouveau et ingénieux; mais cette étude ne met pas un point final aux discussions : tout d'abord, si M. Craig a bien démontré que les grammairiens du ve siècle ont connu un manuscrit ancêtre du *Bembinus*, il ne semble pas définitivement exclu qu'ils n'en aient pas connu aussi un autre, ancêtre de Δ; d'autre part, l'étude des sources d'Arusianus, de Nonius et d'Eugraphius, si elle peut contribuer utilement à résoudre le problème de la tradition de Térence, ne saurait cependant fournir à elle seule la solution recherchée. Il importe au même degré d'éclaircir la question de l'authenticité du commentaire de Donat dans sa forme actuelle; il importerait davantage encore d'arriver à définir, par une étude critique du texte, les rapports de Δ et de Γ ». On sait que L. Havet a laissé à publier une édition de Térence où ces problèmes sont réexaminées. J'ai accepté moi-même la lourde charge de préparer un Térence pour la collection G. Budé. Je serai reconnaissant à ceux qu'intéresseraient les suggestions de M. Constans de se mettre en rapports avec moi.

— On sait quelle contribution importante M. A. Ernout a apportée à l'établissement du texte de Pétrone. Se référant à la p. XXVIII de son Introduction (édition G. Budé), M. A. R. Jones (*Transactions and Proceedings of the American philological Association*, t. LVIII, 1927, p. 67) note avec satisfaction qu'il signale la parenté des manuscrits B, P, R. Il y aurait lieu, pense M. Jones, après un sondage minutieux, de tenir plus de compte de R (Paris. 6842 D) qui, dans nombre de cas, donne de l'autorité aux leçons de B, et, là où B fait défaut, peut être appelé à le suppléer. L'auteur essaie un stemma de manuscrits orienté dans le sens où il estime qu'il y aurait lieu de poursuivre l'étude de la tradition.

— Les grandes lignes de la tradition manuscrite de la quatrième décade de Tite-Live ont été tracées d'une main sûre par L. Traube (*Abh. d. Bayer. Akad. Wiss. München*, t. XXIV, 1909, p. 18 ss.). Les futurs éditeurs, dit M. L. Castiglioni dans les *Rendiconti del Istituto Lombardo*, t. LXI, 1928, p. 121, pourront et devront répondre à la demande qu'il fait d'un nouvel examen, qui sera en réalité un premier examen méthodique, des manuscrits de la famille Φ. Le travail a été amorcé par O. Rossbach (*Wochenschr.*

f. klass. Philol., 1918 et 1919); un récent article de S. K. Johnson (*Classic. Quarterly*, 1928) semble indiquer l'intention de le poursuivre. En attendant, M. L. Castiglioni signale l'intérêt qu'il y aurait à entreprendre pour cette recherche un examen approfondi de trois manuscrits de Milan, et donne un exemple de ce qu'ils peuvent fournir de nouveau en prenant pour base le livre XXXVII.

— M. C. H. Turner, dans un article du *Journal of theological studies*, t. XXIX, 1928, p. 113 suiv., qui fait suite à un article ancien (*Ibid.*, 1905-1907), signale que l'édition de Saint-Cyprien de Hartel, dans le *Corpus script. eccles. latin.*, III, 1871, contient nombre d'inexactitudes, erreurs de citations, lacunes dans l'index, mais que surtout elle se fonde indûment pour les *Testimonia* sur le cod. A Sessorianus (au lieu du Vindob. 962) et pour le *Ad Fortunatum* sur S (Paris. Seguier. 10592). Il signale plusieurs autres manuscrits de Rome, Paris, Vienne, Brescia, Munich, etc., dont l'étude permettrait d'établir une nouvelle édition qui s'impose.

— Dans la *Classical Philology*, t. XXII, 1927, p. 391 et suiv., M. J. E. Dunlap, consacrant un article à un manuscrit de l'Université de Michigan (154) qui contient un choix de lettres de Symmaque et représente une tradition différente de celle des autres exemplaires du *Florilegium*, conclut en ces termes : « les manuscrits du *Florilegium* méritent plus de considération que Seeck ne leur en a accordé. Ils demanderaient un nouvel examen qui aurait pour objet de déterminer leurs relations et d'apprécier plus exactement leur valeur. Les résultats de cette étude, joints aux éléments fournis par le manuscrit de Michigan, feraient apparaître la nécessité d'une nouvelle édition des Lettres de Symmaque. »

— A propos d'un fragment de manuscrit des Dialogues de Sulpice-Sévère, découvert dans une ancienne reliure, M. M. Esposito, *Mélanges philologiques*, publiés chez l'auteur, à Florence, 16, via Fra Guittone, fait ressortir l'insuffisance du travail de Halm en ce qui concerne la tradition des Dialogues et recommande une étude d'ensemble des manuscrits si nombreux de ce texte.

— M. A. Mancini, dans les *Atti d. r. Accademia d. sc. di Torino*, t. LXIII, 1927-1928, p. 106 et suiv., publie une note sur les manuscrits de l'Archivium Eusebianum de Vercelli, en particulier sur le cod. 177 du xe siècle contenant l'Épitome de Justin, et conclut par cet appel : « Je me suis surtout proposé dans ces pages d'engager ceux qui en auraient la faculté et le loisir à entreprendre une étude méthodique non seulement de ce Justin de Vercelli, mais aussi de plusieurs autres manuscrits du même fonds qui malheureusement ont été négligés jusqu'ici. »

— « L'homiliaire arien de Maximin conservé, par une rare fortune, dans le cod. LI (49) de Vérone, n'est encore qu'imparfaitement connu,

dit dom B. Capelle dans un article de la *Revue bénédictine*, 1928, t. XL, p. 49 et suiv., où il donne une édition de la partie inédite de ce manuscrit en indiquant les problèmes que pose le texte. L'œuvre de Maximin, conclut-il, mérite de retenir l'attention plus qu'elle ne l'a fait jusqu'ici. La publication en est maintenant complète, mais enfouie dans des Revues, dispersée et d'accès difficile. Il serait désirable qu'une collection savante acceptât de réunir ces membres épars. On joindrait au recueil de Vérone ce qui dans la *Dissertatio* de Paris vient de Maximin, et, si possible, une édition critique du discours de l'évêque à la *Collatio* d'Hippone. Moyennant un index, la riche matière de ces traités deviendrait ainsi d'utilisation facile et fructueuse ».

— Je prends occasion de cette revue des fonds d'archives pour signaler les facilités nouvelles promises aux usagers de celle des bibliothèques qui réserve peut-être encore le plus de trouvailles aux chercheurs, j'entends la Vaticane.

Dans la revue *La coopération intellectuelle* de novembre 1929, 1re année, n° 11, M. G. Giordani publie un compte-rendu de l'activité qui règne à cette bibliothèque depuis qu'on a entrepris l'unification du Catalogue des imprimés. Il indique qu'en même temps « on donne un nouvel élan à la compilation du Catalogue des manuscrits, principale richesse du Vatican, qui possède, comme on sait, soixante mille manuscrits d'inestimable valeur. Avant tout, on met rapidement au point un index sur fiches pour les auteurs grecs, latins et orientaux. Cet index, œuvre du professeur Cacciopi et de dom Vieillard, sera d'un grand secours en attendant le catalogue imprimé en volume et qui doit contenir une description complète et minutieuse des manuscrits, préparé actuellement sous la haute surveillance de Mgr Mercati. On sait que la bibliothèque s'occupe également de la publication de reproductions phototypiques de manuscrits (*Codices e Vaticanis selecti phototypice expressi*) et possède un laboratoire de restauration des manuscrits qui travaille non seulement pour la Vaticane, mais aussi pour les bibliothèques italiennes et étrangères ». Il y a là des facilités nouvelles et des instruments de travail précieux que ne doivent pas ignorer les philologues étrangers.

— Enfin je rappelle que M. F. Peeters nous a promis un *Répertoire des catalogues de manuscrits latins d'auteurs classiques* qui sera d'un grand secours pour les recherches à entreprendre dans le sens indiqué ici; on trouvera ci-dessus, p. 22, les premières indications relatives à ce projet, qui est déjà en voie d'exécution.

J. Marouzeau.

NOTES ET COMMUNICATIONS

I

SUR L'HISTOIRE DE LA PROPOSITION INFINITIVE

PAR P. PERROCHAT

L'examen de textes de basse époque, Tertullien, saint Cyprien, Arnobe, saint Jérôme, saint Augustin, Ennodius, Grégoire de Tours, etc., permet d'établir que la proposition infinitive tend à perdre de son importance après les verbes « dire » et « penser », au profit des propositions conjonctionnelles, tandis qu'après les verbes exprimant la volonté et le commandement elle prend de l'extension aux dépens des propositions introduites par *ut*.

Ce développement des propositions infinitives « impératives » et « volitives » a toujours constitué la principale objection à la théorie qui considère la proposition infinitive comme un usage de la langue littéraire et savante, et c'est ainsi qu'on a été amené à voir en elle « une tournure qui, loin d'être, comme on a voulu l'insinuer, une création de la langue littéraire, était au contraire un des idiotismes les plus essentiels au latin et par conséquent les plus durables » (Goelzer, *Le latin de saint Avit*, p. 265). C'est là une interprétation abusive : le développement des propositions infinitives « impératives » et « volitives » ne saurait servir d'argument contre une théorie concernant les propositions infinitives « déclaratives ». En effet, une distinction capitale doit être établie entre ces deux types de propositions et la différence dans leur emploi à date tardive tient à une différence de valeur de l'infinitif : 1° Dans les propositions infinitives déclaratives, l'infinitif joue le rôle d'un verbe complet; il a toute la valeur d'une forme personnelle du verbe : il exprime la personne (par son sujet) et le temps; le latin classique lui permet même d'exprimer l'irréel (périphrase en *-urum fuisse*). S'il a cette valeur de mode personnel, c'est qu'il est complètement dégagé du verbe introducteur et qu'il a perdu sa valeur primitive de complément : après un verbe de sens très général comme les verbes déclaratifs, l'idée essentielle est dans la subordonnée infinitive; l'idée verbale qui s'exprime dans l'infi-

nitif doit donc s'analyser avec plus ou moins de précision selon les besoins de l'expression. — 2° Dans les propositions infinitives « impératives » ou « volitives », l'infinitif a une valeur beaucoup plus générale : *a)* Dans le type *hortor te facere*, à peine peut-on dire que l'infinitif soit le verbe dont *te* est le sujet; c'est aussi bien le complément du verbe introducteur, un complément exprimant le but (cf. la construction classique avec *ut*, *ad*...); l'infinitif n'indique ici que l'idée générale de l'action, sans autre précision. — *b)* Dans la proposition infinitive « volitive », l'infinitif, bien qu'il soit accompagné d'un sujet, a une valeur beaucoup moins précise que l'infinitif verbe d'une proposition déclarative : dans ce cas l'infinitif marquera, avec la personne, au plus l'opposition infectum-perfectum, mais jamais le temps; l'idée du verbe introducteur s'exerçant fortement sur la subordonnée, l'idée qui s'exprime dans cette dernière s'analyse beaucoup moins que dans le cas de la proposition infinitive « déclarative ». Bref, cet emploi de l'infinitif après les verbes de volonté représente un état moins évolué de l'infinitif, une assimilation moins poussée de l'infinitif aux formes personnelles du verbe que l'état de l'infinitif verbe d'une proposition infinitive déclarative.

Ainsi le type qui tend à disparaître dans la latinité tardive, c'est celui dans lequel l'infinitif est obligé d'exprimer la nuance la plus précise, celui dans lequel il est le plus rapproché des formes personnelles du verbe; au contraire, l'infinitif avec une valeur plus générale résiste mieux ou même tend à se développer.

Cette conclusion est absolument d'accord avec les résultats fournis par une étude d'ensemble, actuellement en cours, sur l'infinitif subordonné : en face de la tendance de la langue littéraire classique à assimiler de plus en plus l'infinitif aux formes personnelles du verbe, des concordances d'usages entre Plaute et la latinité tardive, usages dont on retrouve le prolongement et l'exagération dans les langues romanes, supposent que certaines couches de la langue ont toujours conservé à l'infinitif une valeur moins analysée, moins évoluée. D'une manière générale, le latin présente une conception bien plus verbale de l'infinitif que l'indo-iranien d'une part et le roman d'autre part : *a*) tandis qu'en indo-iranien il est possible de reconnaître la désinence casuelle de l'infinif, cette valeur casuelle n'est plus du tout visible en latin; *b)* la distinction de l'infectum et du perfectum est fortement marquée à l'infinitif par la correspondance : *facio : facere; fēci : fēcisse*. La distinction de temps est quelque chose de beaucoup moins profond : l'infinitif du perfectum rend suffisamment le passé; mais tout prouve que l'infinitif futur en *-urum* et encore plus celui du passif en *-tum iri* sont des créations récentes; l'usage restreint de ces deux formes dans Plaute et dans la latinité tardive (qui emploient fréquemment l'infinitif de l'infectum, sans valeur temporelle, pour exprimer

l'avenir), comparé à l'usage très vaste de l'infinitif en *-urum* et à l'usage relativement développé de l'infinitif en *-tum iri* dans la langue littéraire classique, prouve que ces formes appartiennent à une langue plus artificielle et plus savante. Tout indique que le latin, qui avait à date ancienne les infinitifs de l'infectum et du perfectum, a créé postérieurement l'infinitif futur, puis l'infinitif de l'irréel par suite du développement de la proposition infinitive « déclarative » et à cause de la nécessité où il s'est trouvé d'exprimer la nuance du temps et celle de l'irréel dans la subordonnée. Le latin classique fait, en effet, un très vaste emploi de la proposition infinitive « déclarative », celle dans laquelle l'infinitif exprime toutes les nuances d'une pensée analysée. M. Meillet a montré le caractère anciennement technique, officiel du style indirect et notamment de la phrase infinitive (cf. son *Histoire de la langue latine*). L'extension considérable de ce type de propositions infinitives est due à l'influence du style officiel sur la langue littéraire classique et a permis à celle-ci de développer le style périodique. Mais le système se compliquait ainsi, et d'autre part l'expression manquait de relief. Lorsqu'il faut analyser la pensée, la langue familière, dans son désir d'expressivité, préfère la proposition conjonctionnelle avec ses modes définis. Au contraire, le type des propositions infinitives dans lesquelles l'infinitif a une valeur générale et non analysée (type des propositions « volitives ») s'est maintenu plus longtemps.

On peut, en passant, envisager l'hypothèse d'un maintien plutôt que d'un développement tardif : le latin classique aurait réduit l'usage de la proposition infinitive « impérative » ou « volitive » (excepté notamment *iubeo, uolo*, etc.), parce que l'infinitif lui semblait incapable d'exprimer l'idée comme un but et non comme un fait. Quoi qu'il en soit, le développement ou le retour en faveur des propositions infinitives « volitives » ou « impératives » à date tardive est lié au retour en faveur (ou au développement) de l'infinitif seul après les verbes de volonté ou de commandement. En effet la langue familière, qui répugne à assimiler l'infinitif aux formes personnelles du verbe, fait au contraire un vaste emploi de l'infinitif avec une valeur schématique et générale. En résumé, le type vraiment classique et artificiel de la proposition infinitive, c'est celui qui dépend des verbes signifiant *dire, croire, savoir*, etc...; le type de la proposition volitive ou impérative est différent et n'est pas spécialement classique.

P. Perrochat.

II

« ILLE » ANAPHORIQUE

PAR J. MAROUZEAU

M. M. Hélin a montré dans un article de cette *Revue*, 1927, p. 60 et suiv., que Virgile ne connaît pour ainsi dire pas le pronom de renvoi *is*; il lui donne des substituts divers : relatifs, substantifs, et en particulier le démonstratif *ille*, surtout quand c'est une personne qui est en cause; cf. *Aen.* I, 16 : hic *illius* arma, hic currus fuit; 44 : *illum* expirantem; 55 : *illi* indignantes, etc.

Si cette substitution de *ille* à *is* est une particularité du style virgilien, elle n'est cependant pas étrangère à la prose. Il y a des exemples nombreux dans la prose classique d'une sorte de *ille* de politesse, employé, mais seulement au nominatif et à l'accusatif, pour désigner une personne dont on parle avec déférence; ainsi dans le début du deuxième livre du *De oratore*, § 2 : « multa nobis de *eius* studio... narrauit... ab *eis* doctoribus quibus *ille* uteretur... intelleximus... cum essemus *eius* domi... *illum*... sic loqui... ut nihil esse *ei*... inauditum uideretur. De Antonio uero quámquam... acceperamus quem ad modum *ille*... se... hominum sermonibus dedisset, tamen ipse... multa ex *eo* saepe quaesiui... iam tum ex me audiebas mihi *illum*... nullius rei... ignarum esse uisum. »

On remarquera que dans ce passage les formes de *ille* sont employées régulièrement au nominatif et à l'accusatif, les formes de *is* à tous les autres cas, mais sans différence de sens. Il y a là, semble-t-il, un fait du même ordre que l'obligation en français moderne de remplacer le pronom de renvoi en fonction de sujet : *il*, *elle*, par une formule telle que « Monsieur Un Tel, Madame Une Telle », alors que dans les mêmes conditions les formes du pronom régime *le*, *la*, *lui*, seraient admises.

Mais si la remarque présentée ici est juste, elle pourrait avoir une portée plus considérable. Si *ille* apparaît dès l'époque classique non pas comme un pronom essentiellement distinct de *is*, mais comme un équivavalent qu'on lui substitue dans certaines conditions, il faut bien reconnaître que dès cette époque le latin est sur la voie qui le conduira à adopter *ille illum* comme pronom de renvoi sous les formes *il* et *le* du français. Et ainsi se trouverait déterminée une étape importante dans l'évolution, si complexe et encore mal étudiée, des démonstratifs latins.

J. MAROUZEAU.

RAPPORTS ET MÉMOIRES

I

ESSAI SUR LA STRUCTURE DRAMATIQUE DES COMÉDIES DE PLAUTE

(Suite[1]*)*

PAR Mlle A. FRETÉ
Diplômée de l'École pratique des hautes études.

DEUXIÈME PARTIE

ANALYSE DES COMÉDIES DE PLAUTE ET LOCALISATION DES ENTR'ACTES.

Amphitryon.

L'*Amphitryon* ne présente pas d'entr'acte indiscutable. Mais à deux endroits un entr'acte paraît utile et *probable :* c'est aux vers 550 et 860.

A 551, Amphitryon et Sosie vont entrer en scène par la coulisse du port (Plaute a donné un port à Thèbes ; voir par exemple 164[a]). Il faut qu'il y ait entr'acte entre 550 et 551, si Jupiter et Mercure ont quitté la scène à 550 par cette même coulisse du port. Sinon, il y aura eu croisement, ou plutôt le public imaginera qu'il y a eu croisement, ce qui est de nature à gâter la pièce. Mais Jupiter et Mercure sont-ils sortis par la coulisse du port? Cela est très probable ; en effet, Mercure doit au moins faire mine d'emprunter ce chemin, 543, puisque Alcmène est là pour le voir, et s'étonnerait s'il ne le faisait pas. Ensuite, Alcmène rentrée dans la maison, Jupiter qui s'est arrêté pour donner ses ordres à la Nuit déclare simplement : *ibo et Mercurium supsequar*. Il paraît donc hors de

1. Voir cette *Revue*, t. VII, 1929, p. 282 et suiv.

doute que lui aussi emprunte la coulisse du port et qu'il y a entr'acte.

On peut objecter que, à l'arrivée de Sosie et d'Amphitryon, 551, Sosie n'a pas encore dit grand'chose de précis à son maître; c'est seulement au vers 617 qu'Amphitryon apprendra que Sosie n'a pas vu Alcmène. Mais l'état d'hébétude où est Sosie, la monotone ténacité qu'il montre à répéter ses doutes sur sa propre identité, laissent supposer de quel style a pu être le préambule de cet entretien, durant le trajet. Ajoutons qu'Amphitryon a dû quitter le port seulement le jour levé; or, le jour paraît sur l'ordre de Jupiter, après 550. — Quant à l'intervalle entre le départ du faux Amphitryon et l'arrivée du vrai, les paroles d'Alcmène, 682 ss., montrent qu'il a été bref; mais sa surprise s'exprimerait dans les mêmes termes après quelques heures ou après dix minutes (sur le sens de *dudum*, répété maintes fois dans cette scène, cf. p. 42). Cela n'infirme nullement l'hypothèse d'un entr'acte.

Au vers 860, Amphitryon vient de courir au port pour ramener un parent de sa femme, Naucrate, en guise de témoin. Jupiter entre en scène, 861; il n'y a aucune raison pour que cette entrée se fasse par la même coulisse du port; par exemple, Jupiter peut fort bien emprunter la ruelle du milieu de la scène. La majestueuse gravité de ses déclarations dans ce passage ne doit pas faire penser qu'il vient *ex machina* (cet effet sera pour la fin de la pièce, 1130 ss.); car il prend soin ici d'expliquer son identité divine aux spectateurs, et cela n'a de raison d'être que s'il peut être confondu avec Amphitryon. Mais précisément ces explications ne seraient pas utiles s'il survenait au moment où le vrai Amphitryon vient de partir, et de partir dans une autre direction. Elles sont tout à fait normales au contraire si un entr'acte a suivi le départ d'Amphitryon et l'entrée d'Alcmène chez elle (860). Quand Alcmène ressort, 882, ses paroles ne peuvent nous renseigner sur le temps qu'elle est restée à l'intérieur; mais si la durée d'un entr'acte s'ajoute à celle de la scène 861-881, l'impatience d'Alcmène, 882, n'est que plus naturelle.

Il n'y a pas d'autre entr'acte dans l'*Amphitryon*. En effet, à 983 la scène n'est pas vide : Jupiter vient d'appeler Mercure, et celui-ci accourt; l'effet mi-grandiose, mi-burlesque de l'empressement de Mercure disparaîtrait tout entier en cas d'interruption de l'action. Il n'y a pas davantage de pause à 1008, puisque Mercure

avant d'entrer dans la maison a désigné au public Amphitryon qui arrive par la coulisse de la Place[1].

A cet endroit de la pièce, nous nous heurtons à la lacune (entre les vers 1034 et 1035). Cet accident, dans les quatre comédies de Plaute où il se produit, est forcément de nature à gêner la présente recherche. La partie perdue pouvait recéler une ou plusieurs scènes vides, et l'on ne peut rien affirmer sur ce point. Mais dans l'*Amphitryon* cela est très peu probable. On reconstitue assez aisément la partie de l'intrigue qui manque; les scènes perdues concourent au même effet que 1020-1034 : dérouter Amphitryon en refusant de croire à son identité; Blépharon arrive du port, sans doute accompagné du vrai Sosie (cf. 969); il se peut qu'alors les deux Sosies soient mis en présence, premier prodige aux yeux de Blépharon qui voit ensuite deux Amphitryons (1035 ss.). Il y a ainsi bien des chances que le contenu de la lacune ait appartenu au même acte que les deux scènes précédentes et la scène suivante, sans coupure vraisemblable.

Enfin, au vers 1052, il n'y a pas d'entr'acte. Cela est hors de doute, dès l'instant où un entr'acte est caractérisé par la vacance de la scène. Car Amphitryon s'apprêtait à pénétrer dans la maison, 1052, et à tout massacrer; mais il n'a pas quitté la scène, où Bromia le retrouve, 1072, « attonitus », au sens plein du mot. Il est certain qu'à 1052 éclataient les coups de tonnerre dont parle Bromia; le fracas et les lueurs d'orage occupaient un bon moment le public, Amphitryon après une mimique de stupeur s'effondrait comme frappé de la foudre et demeurait à terre immobile jusqu'à ce que, les éléments apaisés, Bromia apparaisse au seuil de la porte, prête à conter les événements prodigieux qui viennent de se passer (et de se passer vite : il est clair que l'épisode des serpents, long à relater, est bref dans son déroulement). Enfin, à peine Bromia a-t-elle fini de mettre au courant son maître Amphitryon, qu'un nouveau coup de tonnerre se fait entendre et Jupiter apparaît en personne pour donner à Amphitryon les explications qu'il lui doit. Toute cette fin de la pièce s'enchaîne le plus naturellement du monde à 1052.

1. Amphitryon, parti au port pour trouver Naucrate (854), l'a cherché sans succès à travers toute la ville (1011 ss.), et revient par l'autre extrémité du théâtre.

En résumé, l'*Amphitryon* se présente comme une pièce à trois actes :

Le premier (153-550 = 397 vers) contient l'exposition des faits et les mésaventures de Sosie.

Le second (551-860 = 309 vers) montre le trouble jeté dans l'esprit d'Amphitryon et la situation inextricable où il se trouve ainsi qu'Alcmène.

Le troisième (861-1143 = 282 vers, plus le contenu de la lacune), tout entier dominé par la présence de Jupiter-dieu, est celui des révélations : Amphitryon réduit au désespoir dans la première partie de l'acte est subitement éclairci dans la seconde, après 1052.

Asinaria.

Sur la non-authenticité de cette pièce, voir pseudo-Plaute, *Le prix des ânes*, collection des Universités de France, préface. — La comédie se divise aisément en cinq actes. La composition en est fort décousue et l'intrigue peu cohérente.

Aulularia.

L'*Aulularia* est une pièce mutilée et présente une lacune finale assez considérable (elle doit contenir la découverte de la marmite volée entre les mains de l'esclave de Lyconide, après quoi Lyconide obtient la main de la fille d'Euclion, contre restitution de la précieuse marmite). Il est malaisé de dire si la partie manquante recélait un entr'acte. Cela paraît peu probable.

Au vers 119, la scène *peut* être vide. Euclion va à la Place où doit avoir lieu une distribution d'argent entre les membres d'une même « curie ». La distribution, en fait, n'a pas lieu et Euclion fait une course inutile, mais il attend sans doute pendant quelque temps à la Place avant de revenir, 178. La durée de la scène entre Mégadore et sa sœur Eunomie, 120-176, peut d'ailleurs suffire à la vraisemblance; mais un entr'acte avant cette scène n'est pas contre-indiqué.

A 279, l'entr'acte est *indispensable*. Mégadore est parti côté Place, 264, avec son esclave Strobile, pour acheter des victuailles en vue du double repas de noces : celui qu'on célébrera chez lui et celui dont Euclion ne saurait faire les frais. Au vers 280, on

voit revenir de la Place Strobile, escorté de porteurs de victuailles convoyant les deux agneaux (327 ss.), de deux cuisiniers loués par Mégadore et de deux joueuses de flûtes (281, 332 ss.), louées également. Tout ce monde s'achemine sans hâte vers la maison, Strobile et les deux cuisiniers causent et bouffonnent; Strobile fait allusion aux ordres donnés par Mégadore à la Place, après avoir terminé ses emplettes, en des termes tels que les paroles du maître ne semblent pas toutes récentes (*postquam opsonauit erus...*, 280-281). Comment le spectateur imaginerait-il que tout cela s'est passé durant le court morceau 275-279? D'ailleurs, Euclion est parti lui-même côté Place, 274, et, s'il venait de croiser le cortège, cela apparaîtrait dans les premiers mots que dit de lui Strobile (290 ss.). Il faut bien qu'il y ait eu entr'acte.

A 362, à 370, la vacance de la scène semble invraisemblable et inutile. Les cuisiniers et leurs aides s'installent dans les deux maisons; les allées et venues d'esclaves de l'une et l'autre font partie de cette donnée; les cuisiniers ne sont pas encore à leurs fourneaux quand arrive Euclion, puisque, au vers 390, « aula quaeritur »; tout cela s'est donc passé dans un court espace de temps.

A 405, l'entr'acte est impossible : le cuisinier apparu au seuil de la maison de Mégadore avec l'intention d'entrer chez Euclion rentre effrayé du bruit entendu dans la maison du voisin : Euclion, en effet, s'est précipité chez lui, 397, et expulse Congrion, qu'on voit sortir, 406, poursuivi par l'avare furieux; il ne saurait y avoir d'intervalle entre ces deux scènes; pas plus qu'entre l'entrée d'Euclion chez lui et l'apparition du cuisinier, 397 : quand on a vu Euclion se ruer à l'intérieur, on attend qu'il se passe quelque chose, et un entr'acte serait bien mal venu. La seule utilité de la scène 397-405 est même d'empêcher l'entr'acte, et d'occuper le théâtre pour que Congrion ait le temps vraisemblable d'être jeté dehors.

A 586, l'entr'acte est *possible*. Euclion, après bien des émotions et bien des retards, vient enfin de pénétrer au temple de Fides, pour y déposer sa précieuse marmite sous la protection de la divinité. Il sortira du temple (qui est certainement sur la scène), au vers 607. N'est-il resté à l'intérieur que pendant la courte scène 587-607, ou cette scène est-elle précédée d'un entr'acte? L'esclave de Lyconide, qui vient prendre faction sur le théâtre par ordre de

son maître, 587, peut sortir au moment même où Euclion disparaît dans le temple, ou seulement un peu plus tard, le texte ne donne là-dessus aucune indication précise. Comme Euclion entrant dans le temple n'est pas aperçu de l'esclave, cela peut recommander (bien faiblement) l'hypothèse de l'entr'acte.

Il n'y a pas de scène vide à 627, où Euclion ne fait qu'entrer dans le temple et en sortir pour expulser l'esclave (cf. plus haut 397 et 405, la situation dramatique est la même, et l'action plus immédiate encore).

En revanche, il y a *nécessairement* entr'acte, soit à 681, soit à 700, c'est-à-dire avant ou après la scène où Lyconide sort avec sa mère de la maison de celle-ci, lui ayant révélé sa situation à l'égard de la fille d'Euclion, et où tous deux entrent chez l'oncle du jeune homme pour arranger les choses. Au vers 681, l'esclave de Lyconide vient de quitter la scène pour devancer Euclion au bois sacré de Silvain, sachant que le vieillard y veut enfouir son trésor. Euclion a dû prendre, pour se rendre au bois en question, la coulisse « campagne » (674-675). L'esclave veut le devancer et se poster sur un arbre pour épier son travail (678 s.); il emprunte naturellement un autre chemin que lui (*ego illuc praecurram*, 678) et sort donc par la ruelle du milieu de la scène; c'est en pareil cas qu'interviennent les explications au public (cf. *Mc.* 222), puisqu'il faut faire connaître où mènera ce chemin à toutes fins.

Quand l'esclave revient en scène, 701, porteur du trésor d'Euclion, et suivi de près, sur la même route sans doute, par sa victime, il a donc eu le temps, il le dit avec détail, de devancer Euclion notablement dans le bois (*multo illo adueni prior* | *multoque prius me conlocaui in arborem*, 705 s.), d'assister à l'enfouissement de l'or (707) — travail délicat pour un avare scrupuleux, pénible peut-être pour un vieillard, — d'attendre qu'Euclion soit suffisamment éloigné, et alors de déterrer l'objet précipitamment, et encore, en s'en allant, de voir Euclion revenir sur les lieux où il avait si bien caché son trésor. Le public n'imaginera jamais que tout cela ait eu lieu pendant les dix-huit vers de la scène 682-700. D'ailleurs, le texte contient un indice de coupure : l'esclave de Lyconide, revenant du bois par la coulisse « campagne », rappelle son départ, 705, qui avait eu lieu par la ruelle, et dit *ut dudum hinc abii*. Rappel utile, sans doute, pour se faire reconnaître du public, quand on revient par un chemin différent de

celui qu'on avait pris au départ; mais rappel plus nécessaire encore, si l'on revient après un entr'acte, et si l'on souhaite remettre le spectateur au fait.

Quelle est pour Plaute la valeur exacte de ce *dudum* qui revient si souvent dans ses pièces? Le lexique de Lodge, qui en relève un grand nombre d'emplois, cite des « dudum » équivalents de « modo », *de tempore statim praecedente*, et d'autres équivalents de « paulo ante » (sans parler de ceux où la notion de la durée écoulée est rendue évidente par le contexte); dans le premier groupe d'exemples donnés par Lodge, « dudum » s'applique effectivement à un passé proche, mais partout, semble-t-il, la nuance du sens n'est pas « telle chose a eu lieu il *n'*y a *qu'*un moment », mais plutôt « il y a un moment » et même, en général, « un *bon* moment ». Cela est frappant dans *Ci.* 192, *Mc.* 468, *St.* 676, où le fait rapporté remonte à deux ou trois scènes. Cf. *Am.* 683, 691 ss., et ici p. 37. Ainsi le « dudum » de l'esclave de Lyconide, 705, viendra fort bien après entr'acte.

Cet entr'acte se place plutôt après 700 qu'après 681; car Lyconide, sur le point de suivre sa mère chez Mégadore, s'arrête un instant pour chercher des yeux son esclave et s'étonne de ne pas le voir monter la garde selon ses instructions. Donc, quand il se décide à entrer dans la maison, 700, l'esclave n'est pas en vue. A supposer qu'il soit visible aux yeux du spectateur à l'extrémité du théâtre et ne le soit pas aux yeux de Lyconide, il y aurait quelque gaucherie à cette situation. D'autre part, Lyconide entre chez son oncle pour une conférence importante (*de capite meo... comitia*, 700), et ne sortira sans doute (727) que la question vidée et les décisions prises. Un entr'acte 700-701 permet de supposer une conversation de longueur vraisemblable.

Après entr'acte, l'arrivée triomphale de l'esclave (qui pourtant se presse), 701, et ses paroles grandiloquentes prendront leur pleine valeur.

A 807, il ne saurait y avoir entr'acte; Lyconide est en scène; il n'y reste même que pour attendre son esclave, il le dit clairement, 805. Ledit esclave sort de chez Lyconide, 808, après avoir inventorié son trésor, et trouve son maître sur le théâtre.

La pièce se divise aisément en cinq actes :

Le premier (40-119 = 79 vers) est une courte parade destinée à nous présenter l'avare.

Le second (120-279 = 159 vers) contient la décision relative au mariage de Mégadore avec la fille d'Euclion.

Le troisième (280-586 = 306 vers) contient l'arrivée des cuisiniers, et l'effroi d'Euclion qui veut cacher son *aula*.

Le quatrième (587-700 = 113 vers) met en scène Lyconide et l'esclave de Lyconide; Mégadore est averti de la situation de son neveu, Euclion va être volé par l'esclave.

Le cinquième (701-831 = 130 vers, plus la lacune) doit contenir le dénouement, c'est-à-dire le règlement de comptes entre Euclion qui retrouvera son or et Lyconide qui épousera la fille d'Euclion.

Bacchides.

Les *Bacchides* présentent une lacune initiale; il manque au moins le début du dialogue entre les deux sœurs. Il faut que le spectateur sache : 1° comment la seconde Bacchis arrive à Athènes, 2° comment elle a connu Mnésiloque, quel est leur amour, quels sont leurs projets. Il faut, en outre, que la situation du *miles* et de la première Bacchis soit nettement posée et expliquée. Pistoclère aussi a dû être présenté d'une manière quelconque. Mais il ne semble pas que la ou les scènes manquantes aient dû englober un entr'acte ou une possibilité d'entr'acte; les deux sœurs arrivent du port, où vient de débarquer la seconde (105 ss.).

Au vers 108, il y a *entr'acte;* le doute ne paraît pas possible. Pistoclère vient de partir (100) pour faire des achats de victuailles en vue de la *cena* chez Bacchis; les deux sœurs entrent (108) chez elles, où la voyageuse se baignera et se reposera; et au vers 109 on voit reparaître Pistoclère accompagné d'un cuisinier, d'esclaves qui portent les provisions, et suivi de son pédagogue Lydus; celui-ci entame les remontrances et dit le suivre « iam dudum tacitus ». Cela suppose trop d'allées et venues pour que le spectateur les imagine faites dans la durée des huit vers 100-108. — Le seul obstacle à la constatation de l'entr'acte 108-109 est le bizarre vers 107, probablement interpolé, incomplet d'ailleurs, dont la présence semble être cause d'un accident de texte (les mss. BC redoublent le vers 106 après 107), et que Ristchl a condamné; est-ce, comme le veut Ritschl (*op.* 2, 356 s.), un vers forgé pour « enchaîner » les deux scènes dans une représentation privée? On ne voit pas bien, en effet, quelle autre raison aurait fait interpoler ce vers. Mais s'il était destiné à l'enchaînement des

deux scènes, d'abord pourquoi n'est-il pas complet (Ritschl l'a raccommodé avec un *hinc* final, qui, si on l'admet, expliquerait au moins la faute : saut de *hinc* 105 à celui-ci, d'où omission de 106 et rétablissements plus ou moins erronés)? Ensuite, quelle maladresse dans sa rédaction! Les manuscrits ont « nescio qui » ; faut-il lire *nescio quoi*, avec Vahlen, et alors c'est Pistoclère, si bien connu et que l'on vient de voir, qui est désigné par là? ou lire (Lejay, *Plaute*, p. 53) *nos nescio quoi turbae* (mss., nescio qui turbare), et supposer qu'il s'agit des esclaves de Pistoclère le précédant avec les provisions, si le vers est destiné à lier les deux scènes. Lejay pense d'ailleurs que ce *nescio quoi turbae* s'applique à la troupe de danseurs et de musiciens qui entrent en scène pour l'intermède, et croit ainsi à l'entr'acte. Le vers 107, d'une façon ou d'une autre, ne paraît pas devoir nuire sérieusement à la localisation d'un entr'acte, 108-109.

A 169, la scène peut être vide. L'entr'acte n'y est pas utile ; Pistoclère peut ressortir, 179, avec vraisemblance, ayant fait entrer chez Bacchis ses esclaves porteurs de victuailles.

La scène *peut* être vide à 367 et à 384. Il y a vraisemblablement entr'acte à l'un des deux endroits ; car, entre 367 et 385, il faut que Chrysale ait eu le temps de rejoindre Mnésiloque et de le mettre au courant (391) ; sans entr'acte, il n'aurait pour cela que la durée de dix-huit vers. C'est à 367 qu'il faut placer l'entr'acte, car la démarche de Lydus prévenant le père de Pistoclère est brève (quand Philoxène, père de Pistoclère, entre en scène guidé par Lydus (405) il ne sait encore rien de précis et Lydus a pu aller vite ; Philoxène doit habiter le quartier de la Place).

A 525, l'entr'acte est *nécessaire;* Mnésiloque, sur de fausses apparences, croit que Pistoclère l'a trahi, que sa Bacchis lui est infidèle ; et, plein d'honnêtes, mais soudains scrupules, il décide de rendre à son père l'argent détourné par la fourberie de Chrysale. Il va donc trouver son père, qui n'est pas dans sa maison donnant sur la scène, mais à la Place (348) ; Chrysale l'a indiqué à Mnésiloque en lui disant qu'il pouvait se rendre chez Bacchis, pendant l'entr'acte 367. D'ailleurs, Nicobule fût-il même chez lui, Mnésiloque a eu besoin de plus des quatre vers 526-530 pour tout conter à son père, obtenir son propre pardon et cette grâce de Chrysale qui a été si malaisément accordée (532-533).

A 572, la scène peut être vide ; mais l'entr'acte est inutile. Pis-

toclère sortira très naturellement, 583, pour éconduire l'importun envoyé du *miles*.

A 924, y a-t-il possibilité de scène vide? Non, semble-t-il. Car Nicobule ne dit pas qu'il entre chez lui, 924. Sa maison donne bien sur le théâtre, il y entrera, 1052, pour y prendre de l'argent. Mais rien ne permet de croire qu'il y pénètre ici. Il annonce seulement son intention de relire la lettre de son fils et se retire pour cela, sans doute, sous le péristyle de la maison, un peu à l'écart, mais en vue du public. Quand Chrysale, sorti de la maison de Bacchis, l'apercevra enfin, 978, il ne dira pas « la porte s'ouvre, le vieillard sort », mais bien « sed... astantem eccum ante portam uideo ». — Seulement il faut avouer que le cas est étrange; car, outre le temps nécessairement passé par Chrysale chez Bacchis (il doit censément morigéner Pistoclère, et en toute réalité Pistoclère écrit une lettre à son père, lettre épineuse puisqu'elle est mensongère, confectionnée à l'instigation de Chrysale, et dont la lecture durera vingt-cinq vers, 997 ss.), outre le temps qu'il passe hors la vue du public, Chrysale va chanter son chant de triomphe, 925-977; cela fait durer bien longtemps la lecture absorbante de Nicobule, qui doit être à bout de mimique pour donner au spectateur l'illusion d'un homme occupé. — D'autre part, Chrysale dit, 932, *Nunc priusquam huc senex uenit, lubet lamentari dum exeat;* donc, pour lui, Nicobule est entré dans la maison et en ressortira tout à l'heure. Sans doute Chrysale peut se tromper en croyant Nicobule absent. Mais quelle imprudence à lui d'entamer son monologue triomphal s'il n'a pu s'assurer d'un regard de l'absence de son maître! Surtout, quelle incertitude pour le spectateur s'il peut supposer que Chrysale est en défaut, que Nicobule pourra surprendre une parole de trop! — Ce qui est difficile, ce n'est pas d'admettre une convention de théâtre, si grosse soit-elle, permettant à Nicobule de ne pas entendre les folies héroï-mythologiques de son esclave, de ne pas voir ses entrechats; le difficile est que le spectateur ait le sentiment clair de cette convention, n'hésite pas dans son jugement sur la situation des deux personnages. Et pour cela il faut que la place où se trouve Nicobule inspire, à ce point de vue, totale confiance au public, tout en lui expliquant que Chrysale ne puisse pas voir son maître. On peut croire, par exemple, que Nicobule a commencé, en plein théâtre, par occuper les spectateurs de sa lecture et des gestes expressifs

qui en sont l'accompagnement normal; cela pendant que Chrysale était chez Bacchis; puis, un peu avant la réapparition de Chrysale, il s'est tapi dans un coin écarté pour réfléchir à l'aise, toujours en vue du spectateur, mais sans avoir besoin désormais de distraire celui-ci par son attitude, car Chrysale va devenir le point de mire; il s'est levé enfin et se trouve devant sa porte, 978, quand Chrysale remarque sa présence.

A 1075, la scène *peut* être vide. Sans s'imposer, l'entr'acte est vraisemblable; Nicobule parti à la Place, 1066, reviendra ainsi normalement à 1087, où il trouve son ami Philoxène sur le théâtre (il ne peut y avoir scène vide 1087).

Les Bacchides se divisent ainsi en cinq actes :

Le premier (1-108) est une sorte de parade où se présentent les Bacchides, et Pistoclère qui paraît se prendre alors aux filets de Bacchis I.

Le deuxième (109-367 = 258 vers) contient l'arrivée de Chrysale et la première fourberie. Pistoclère est chez Bacchis.

Le troisième (368-525 = 157 vers) met en scène Mnésiloque et nous fait assister à sa méprise; la première fourberie, si bien machinée, est anéantie.

Le quatrième (526-1075 = 549 vers) contient la deuxième et la troisième fourberies, le triomphe de Chrysale. C'est le grand acte brillant et compliqué.

Le cinquième (1075-1207 = 132 vers) est une parade : les vieillards, dupés et d'abord furieux, sont conquis par les Bacchides.

Captifs.

La scène *peut* être vide à 194, et l'est vraisemblablement. Ergasile est parti, 191. Hégion entre chez lui pour y faire des comptes, 194, et rien ne permet de croire qu'il ait croisé sur le seuil ses deux prisonniers et leurs gardiens. S'ils ne se croisent pas, c'est donc qu'il y a entr'acte.

A 460, la scène est *sûrement vide*. Tyndare et les gardiens sont entrés dans la maison, Hégion et Philocrate partis côté Place pour obtenir un sauf-conduit (449, 505). Ergasile entre en scène, 461, venant de la Place, et ne les croise pas. D'ailleurs, les paroles d'Hégion qui rentrera en scène à 498 ne peuvent se comprendre sans qu'il y ait eu entr'acte; car il est revenu de la Place chez lui

(507) et parti ensuite chez son frère d'où on le voit revenir, 498. L'entr'acte pourrait être à 497, où il y a encore possibilité de scène vide. Mais le fait qu'Ergasile n'a pas croisé Hégion et son prisonnier, 461, commande de placer l'entr'acte entre 460 et 461.

A 515, il y a un léger intervalle entre l'irruption d'Hégion et Aristophonte dans la maison d'Hégion, et la sortie de Tyndare affolé. Cela n'est évidemment pas un entr'acte : on voit, 533, que Tyndare s'est précipité au dehors dès qu'il a entrevu Aristophonte à l'intérieur; il n'a laissé la scène vide qu'un instant; mais Hégion et Aristophonte prennent leur temps pour le rejoindre; d'ailleurs, ils ont pu ne pas remarquer eux-mêmes sa fuite.

A 767, il *peut* y avoir scène vide, et l'entr'acte, sans s'imposer, est normal. Tyndare, chargé de fers, a été envoyé aux carrières. Hégion est retourné chez son frère, 767, pour lui ramener Aristophonte. La durée d'un entr'acte ajoutée à la brève scène d'Ergasile, 768-780, rendra le retour d'Hégion plus vraisemblable, 781.

A 908, Ergasile vient de se ruer dans la maison, dans son enthousiasme famélique. Un bref intervalle de temps s'écoule, pendant lequel on entend à l'intérieur un horrible fracas. Naturellement cela ne peut être un entr'acte. Presque aussitôt sort un jeune esclave qui conte les hauts faits d'Ergasile au garde-manger.

A 921, il y a très *certainement* une scène vide. Le petit esclave est parti, 921, à la recherche d'Hégion. Même s'il n'est pas parti du bon côté pour le chercher, il est certain du moins qu'Hégion n'était pas en vue à 921, car le *puer* l'aurait aperçu — et cela aurait fâcheusement brouillé la scène sérieuse de l'arrivée. D'ailleurs, Hégion n'est parti au port qu'au vers 900 et la durée d'un entr'acte s'ajoutant à celle des petites scènes 900-921 rend son retour, 922, plus normal.

La pièce se divise donc en cinq actes :

Le premier (69-194 = 125 vers) contient l'exposition.

Le deuxième (195-460 = 265 vers) présente les deux prisonniers, nous montre leur ruse qui consiste à se faire passer l'un pour l'autre, puis leur accord avec Hégion. Philocrate, pris pour l'esclave, part à l'étranger traiter de l'échange du fils d'Hégion.

Le troisième (461-767 = 306 vers) montre Tyndare convaincu d'imposture et jeté aux fers.

Le quatrième (768-921 = 153 vers) contient l'annonce du retour et les exploits d'Ergasile.

Le cinquième (922-1028 = 106 vers) contient la reconnaissance de Tyndare.

Casina.

Il y a un *entr'acte* à 143. Car les deux esclaves rivaux qui se sont disputés dans la scène initiale rentrent, l'un suivant l'autre, chez Lysidame. Cléustrate, femme de Lysidame, sort, 144, en parlant à sa servante et ne les croise pas.

A 514, la scène peut être vide, sans que cela s'impose : car Lysidame est entré, 503, chez son ami Alcésime, qui habite une maison donnant sur la scène; tous deux sortent en causant, 515; la durée des onze vers précédents a pu suffire à leur conversation.

A 530, il *peut* aussi y avoir scène vide; rien ici même n'exige l'entr'acte, mais Lysidame, qui vient de partir pour la Place, 530, reviendra, 563, en disant qu'il a servi d'*aduocatus* à un ami et que l'affaire a été (ou lui a semblé) interminable (566 ss.). Cela serait peu vraisemblable s'il n'y avait eu entr'acte dans l'intervalle. De plus, il serait un peu surprenant qu'Alcésimarque, rentré chez lui, 530, sans songer à demander quand on prierait sa femme de passer chez Cléustrate, en soit soudain si impatient après cinq vers (il sort 536, Cléustrate le dit). Un entr'acte à 530 empêche tout étonnement du public.

A 758ª, la scène est *certainement* vide. Car Lysidame et Olympion, son *uilicus* complaisant dont on prépare le mariage, viennent d'entrer dans la maison, avec l'esclave portant les provisions du souper de noces. Et, à 759, sort la servante Pardalisque, qui met le public au courant des préparatifs divers : on déguise Chalinus pour le substituer à Casina, et l'on ralentit à plaisir la cuisson du souper, pour berner l'impatient Lysidame. Le *uilicus* est paré pour les noces et lui aussi trouve le temps long, *lautus exornatusque ambulat*, 768. Il faut bien qu'il y ait eu entr'acte entre 758ª et 759.

A 854, il y a *très probablement* entr'acte. Car on a décidé de faire le cortège nuptial sans attendre que le souper soit prêt (781); Chalinus, substitué à Casina, est donc sorti de chez Lysidame, 814, et entré dans la maison voisine, avec Lysidame et Olympion, 854. Les femmes n'ont fait que paraître, 815-834, et sont rentrées pour continuer la fête. Quand elles sortent de nouveau, 855, curieuses des événements, elles ont soupé, les premières paroles de

Myrrhine, 855, le prouvent. Il y a eu entr'acte, cela est plus que vraisemblable.

La *Casina* se présente donc comme une comédie à cinq actes :

Le premier (89-143 = 54 vers) est une courte parade, où se querellent les deux esclaves rivaux.

Le deuxième (144-530 = 386 vers) contient les démêlés de Cléustrate et de Lysidame, le tirage au sort du futur mari de Casina; Lysidame est vainqueur du premier tournoi; mais ses plans sont surpris par Chalinus.

Le troisième (531-758[a] = 228 vers) montre Cléustrate, avertie par Chalinus, qui reprend l'avantage. Elle réserve à Lysidame un tour de sa façon. Celui-ci ne se doute de rien et fait préparer le souper.

Le quatrième (759-854 = 95 vers) est bref, mais brillant; il contient le chant d'hyménée et le cortège nuptial. Lysidame se croit vainqueur.

Le cinquième (855-1018 = 163 vers) est la parade finale à grand spectacle, toute en musique, où apparaissent, ridicules et déçus, le serviteur et le maître, Olympion et Lysidame.

Cistellaria.

Un entr'acte à 202 est infiniment *probable*. Car la divinité Auxilium, qui vient de compléter, pour l'édification du spectateur, l'exposition commencée dans les deux scènes précédentes, a quitté la scène sans annoncer le jeune Alcésimarque qu'on verra apparaître à 203. Or dans des cas analogues (*Am.* 148, *Au.* 37, *R.* 79), où le prologue est presque certainement de Plaute et semble faire, comme celui-ci, partie intégrante de la pièce, pareille indication d'enchaînement ne manque pas.

Au contraire, avant le prologue d'Auxilium, il n'a pas de scène vide à 148-149; car la divinité, prenant la place face au public, remarque avec quelque humeur l'insistance bavarde de la vieille *lena* qui l'a précédée; Auxilium attendait donc, pour entrer en scène, que la *lena* s'éloigne.

Une grosse difficulté vient de ce que la *Cistellaria* est mutilée en sa partie médiane et que bien des scènes y sont fragmentaires. Certains passages ont été rétablis avec quelque vraisemblance, et il est à peu près sûr qu'entre 227-228 et 450 on a successivement

une scène d'Alcésimarque avec son esclave, une d'Alcésimarque avec Gymnasie (à la suite de laquelle Alcésimarque va voir Sélénie chez sa pseudo-mère); une scène de Gymnasie avec le vieillard père d'Alcésimarque; jusqu'ici l'enchaînement est parfait; — puis une scène, semble-t-il, entre Gymnasie et la *lena* sa mère; plus loin, une scène entre Alcésimarque, Mélénis et Sélénie qu'il aurait donc ramenées de chez elles. Sélénie retourne certainement à la maison au cours de cette scène : elle n'intervient pas dans le dialogue 465-527, et elle doit se trouver chez Mélénis au vers 630.

Toute cette partie mutilée, 227-465, est fort gênante; elle permet bien de suivre l'intrigue, mais nous laisse à peu près désarmés pour apprécier les possibilités de « scènes vides » à cet endroit de la pièce. S'il y a un entr'acte dans la partie mutilée, il se place sans doute avant l'arrivée de Mélénis et Sélénie escortées par Alcésimarque, — démarche qui, d'ailleurs, s'explique mal.

La *lena* et sa fille, qui paraissent avoir dialogué 375-408, ont évidemment regagné ensuite leur maison (quartier de la Place[1]); mais elles ont été suivies par Lampadion, comme le montrera le récit de celui-ci, 536 ss.; ce Lampadion a nécessairement paru en scène aux environs de 408, le ton même de 536 le marque; il y a là un fragment de l'intrigue qui nous échappe. Lampadion dira à Phanostrate, 546 s., *hinc ex hisce aedibus paullo prius | uidi exeuntem mulierem* (cette femme est la *lena*, cela est bien établi). Elles sont donc sorties (toutes deux?) de chez Alcésimarque aux environs de 375, et c'est alors que Lampadion s'est montré en scène. *Paullo prius* est-il un indice contre l'existence d'un entr'acte à cet endroit de la lacune? Cela est possible.

Il paraît que Lampadion a cherché à la Place son maître Démiphon (775); ce doit être pendant l'entr'acte, après 630. Ce Démiphon, dont le rôle est si pitoyablement court et effacé dans l'état actuel de la pièce (il apparaît à la dernière scène, 774-781), avait peut-être quelque vie dans la lacune?

A 630, il y a un entr'acte *indiscutable* (voir première partie). La maison de Mélénis est en ville[1], non sur la scène; et Mélénis, partie

1. La *lena*, comme Mélénis, habite en ville. Elles ne sont pas dans le même quartier, car, dans le cas contraire, Mélénis, se rendant chez elle 630, suivrait à cinq vers d'intervalle Lampadion, qui va chez la *lena*. Ce serait inélégant et peu clair. Des deux, ce doit être la *lena* qui habite le quartier de la Place, car au vers

chez elle 630 (*ibo domum*, 629) pour chercher Sélénie, revient, 631, avec la jeune fille déjà mise au courant (*rem elocuta sum tibi omnem*, 631), et la petite servante qui porte les *crepundia*. Il y a nécessairement vacance de la scène. Rien ne peut faire croire qu'Alcésimarque, qui va, sur le seuil de sa porte, paraître le fer en main, prêt à un suicide pathétique (639-640), serait déjà en scène à 630, et occuperait les spectateurs par une mimique prolongée. Même si cette hypothèse, que rien n'appuie, avait quelque séduction, on devrait la repousser comme fâcheuse au point de vue de l'effet dramatique : Alcésimarque accaparerait l'attention des spectateurs au moment où ils doivent remarquer la mention des *crepundia;* il y va de l'intelligence des scènes suivantes; au contraire la brusque découverte d'Alcésimarque, par le public comme par Sélénie, est une surprise excellente au point de vue théâtral. Il y a donc bien entr'acte, 630-631.

Il n'y a pas de scène vide 652-653, c'est-à-dire entre l'enlèvement de Sélénie, suivie de sa mère et d'Halisque, dans la maison d'Alcésimarque, et l'arrivée de Lampadion venant de chez la *lena*. Il serait maladroit que les *crepundia* restent sur le théâtre pendant une suspension de l'action, d'autant plus que personne n'a signalé leur présence à terre avant le moment où Lampadion les remarque (655), et cela aura pu échapper au spectateur. Il est donc normal que la scène 653 ss. appartienne au même « acte » que la scène de l'enlèvement. D'ailleurs Halisque, qui sort, 671, pour chercher avec désespoir la précieuse corbeille, n'a évidemment pas perdu de temps dès qu'elle en a constaté la perte.

Il n'y a pas de scène vide à 773; Lampadion est resté en scène tandis qu'entraient chez Alcésimarque Phanostrate et Halisque.

On ne peut, à cause de la lacune, diviser la *Cistellaria* de façon ferme. Nous sommes assurés de deux entr'actes : 202 et 630. Il est probable qu'il y en a un dans la partie mutilée. Cela nous donnerait donc une pièce en quatre actes. Pour résumer seulement ce qui peut être considéré comme acquis, il y a :

Un premier acte (1-202) contenant la charmante scène initiale, scène d'exposition, complétée par le monologue de la *lena* et celui d'Auxilium.

149 Auxilium doit la désigner encore en vue du public (*haec*), et il faut pour cela qu'elle gagne une coulisse lointaine. Mélénis habiterait donc le quartier de la ruelle.

Le début du deuxième acte (arrivée d'Alcésimarque).

Sans doute la fin du troisième, où Mélénis découvre de qui Sélénie est la fille et se résout à la rendre aux siens.

Le quatrième acte (631-781 = 150 vers) qui aboutit à la reconnaissance de Sélénie comme fille de citoyens.

Curculion.

Il *doit* y avoir entr'acte, 215-216. On en doute au premier abord, car Planésie, et la vieille dont Phédrome s'est fait une complice, sont rentrées dans la maison du *leno* en entendant le gardien du temple d'Esculape ouvrir ses portes à l'aube. Là-dessus Phédrome et son esclave rentrent de leur côté, et l'on s'attend à voir paraître (216), au seuil du temple, le *leno* malade qui y passe la nuit, escomptant une guérison. La première impression est que le *leno* doit sortir immédiatement du temple, et que la retraite de Planésie et des autres personnages avait quelque raison d'être précipitée. Cependant, à y regarder de plus près, rien ne s'oppose à ce que le *leno* ne quitte pas dès l'aube, dès le lever du gardien, le temple où il a dormi. Et d'autre part, quand Palinure, rentré au vers 215, reparaît sur le seuil de la maison de Phédrome, 223, celui-ci a eu le temps de s'inquiéter des retards de son parasite Curculion. Un peu plus loin (251 ss.) on s'aperçoit que Palinure sortait pour apporter au cuisinier les victuailles nécessaires à la préparation d'un *prandium* pour Curculion. Prépare-t-on le *prandium* au jour levant? Ce *prandium* sera pris dès l'arrivée du parasite (370), à la fin du même acte auquel appartient la scène 216 ss. — Palinure semblait supposer (183) que son maître devait aller dormir après sa sortie nocturne. Tout cela donne à penser qu'il y a un entr'acte après 215, qui laisse au *leno* le temps de s'éveiller et de se mettre en branle, aux noctambules le temps de se reposer; et pendant cette pause la matinée s'avance suffisamment pour qu'on songe au repas quand l'entr'acte est fini. (Mais il paraît tout à fait improbable que Palinure vienne du marché avec son maître, au vers 223 : il semble plutôt sortir de la maison en lui parlant; le vocatif en pareil cas est quasi révélateur.)

A 370, l'entr'acte est *indiscutable*. Le parasite Curculion est entré, 370, avec Phédrome dans la maison, tout affamé et disposé à faire un *prandium* digne de lui (252, 366 ss.). De plus, le jeune

homme doit écrire la fausse lettre qui lui procurera sa belle. Or Curculion ressort, 384, *satur*, en possession de la lettre, et il a pris soin de déguiser son aspect, son capuchon de voyageur cachant une partie du visage; il est escorté d'un jeune esclave (390); tout cela implique réflexion et précautions, et, d'ailleurs, un banquet ne se passe pas en treize vers.

Un passage curieux est la courte scène 462-486, où Curculion, Lycon et le *leno* étant entrés dans la maison de ce dernier (461) pour la remise de Planésie à Curculion, et ne devant en ressortir que 487, l'attente des spectateurs est trompée par une intervention du *choragus* (l'entrepreneur qui fournit costumes et accessoires pour la représentation. Cf. *Pe.* 158, *Tn.* 858, où la même plaisanterie est faite). Les paroles du *choragus*, drôlerie à part, ont pour utilité pratique de souligner, aux yeux du public, l'imposture de Curculion. Plaute ne néglige pas des éclaircissements de ce genre, et même assez voyants (par exemple dans l'*Amphitryon*). Mais enfin la présence du *choragus* sur la scène est surtout destinée à empêcher un entr'acte qui dérouterait le public et décevrait, ici, sa légitime curiosité. — Un entr'acte, s'il se produisait à cette place, serait infiniment court : le *leno* n'a rien à faire dans la maison, sinon à remettre Planésie aux mains de Curculion. Le soin que prend ici Plaute d'éviter l'entr'acte prouve que les entr'actes doivent durer plus longtemps, et sont censés remplis par des événements plus considérables. — *Hunc*, employé par le *choragus*, 462, et désignant Curculion, montre que celui-ci est en vue quand le *choragus* entre en scène.

Au vers 532, l'entr'acte paraît *sûr*. Curculion, passant pour l'envoyé du capitaine Thérapontigone, vient de prendre livraison de Planésie en présence du *leno* Cappadox et du banquier Lycon, abusés tous deux par l'imposteur. Curculion, emmenant Planésie, a quitté la scène 524 (se dirigeant évidemment vers le port, pour la vraisemblance aux yeux de ses dupes). Le banquier Lycon disparaît 526, retournant à la Place; Cappadox satisfait de son marché entre au temple pour un sacrifice d'actions de grâces; la scène est vide. A 533, reparaît Lycon accompagné du capitaine Thérapontigone déjà irrité, donc au courant de ce qui vient de se passer. Il est clair que le capitaine, qui arrive de Carie, sitôt débarqué à Épidaure a couru chez le banquier. En admettant que Lycon n'ait pas été jusque chez lui depuis son départ 526, qu'il ait trouvé

Thérapontigone en chemin, entre la maison du *leno* et la Place, il faut tout de même supposer un intervalle pour la rencontre, l'étonnement réciproque, les explications du banquier et l'explosion de colère du *miles*. Il est normal aussi que le sacrifice offert par le *leno* à l'intérieur du temple dure plus que la scène 533-556, et que, pendant cet entr'acte, Curculion et Planésie partis ostensiblement vers le port aient gagné la maison de Phédrome d'où on les verra sortir, 591 ss. — Ils pourraient être censés y entrer par derrière (cf. *Pe.* 678, *St.* 450 ss.), mais en pareil cas Plaute l'explique, et puisque rien n'est dit de tel dans le Curculion il est préférable de croire que cela s'est fait à l'entr'acte, ou en extrême fin d'acte, sous les yeux du public.

Il n'y a pas de scène vide à 590, où Thérapontigone est en scène : il vient de se demander « maneam an abeam? » et ne part pas. Il souhaite désespérément de retrouver Curculion ; le hasard favorable, usuel en comédie, fait surgir l'autre sous ses yeux.

La pièce présente donc trois entr'actes, soit quatre actes :

Le premier (1-216) est une parade amusante et originale, qui expose au spectateur la situation.

Le deuxième (217-370 = 153 vers) contient l'apparition du *leno*, et l'arrivée de Curculion qui fournit les éléments de la ruse.

Le troisième (371-532 = 161 vers) montre la ruse en action, et l'enlèvement de la belle.

Le quatrième (533-729 = 196 vers) contient le dénouement : Planésie est reconnue sœur du *miles*.

Epidicus.

A 165, la scène *peut* être vide, sans que les circonstances réclament un entr'acte. Le jeune Stratippoclès qui débarque vient d'entrer avec son ami Chéribule dans la maison de celui-ci. Epidicus les rejoint, 165, pour leur recommander de ne pas se montrer au dehors et de ne pas risquer la rencontre de Périphane (le père de Stratippoclès). En entrant, 165, Epidicus ne marque pas qu'il ait aperçu, arrivant de son côté, Périphane qui entre en scène avec son ami Apécide à 166. Quand Epidicus ressortira, 181, il aura une nuance de surprise nettement marquée en apercevant celui qu'il veut tondre (*sed eccum...*, 186), c'est donc qu'il ne le savait pas présent. Faut-il en conclure qu'il y a entr'acte à 165?

A 319, il ne doit pas pas y avoir de scène vide. La courte scène entre les deux jeunes gens (320-336) suffit amplement à la remise par Périphane à Epidicus de la fameuse somme d'argent. Et le spectateur est, comme les jeunes gens, anxieux de voir l'argent entre les mains de l'esclave.

A 381, l'entr'acte est *indispensable*. Epidicus avait persuadé à Périphane d'acheter, pour la soustraire à son fils, une joueuse de cithare dont le jeune homme serait épris. Il a été convenu que le vieil Apécide, ami de Périphane, conclura le marché et qu'Epidicus s'occupera des détails matériels; il est chargé, en particulier, de l'argent que Périphane vient de lui remettre, 337. Le fragment de scène 290-295, où le principe de cet arrangement a été décidé, présente des obscurités de texte et des erreurs certaines; mais il est bien établi qu'Apécide va à la Place, 305, pour y attendre Epidicus; et par bonheur Epidicus, remettant l'argent aux deux jeunes gens après 337, précise ce qui doit se passer : 1° il doit, pour tromper à fond Apécide et Périphane, s'entendre préalablement avec un *leno* qui pourra déclarer qu'il a reçu cinquante mines (il les a reçues, en effet, deux jours auparavant, mais pour un autre marché); 2° il doit en outre louer une joueuse de cithare qui passera pour achetée au prix des cinquante mines, et qu'Apécide amènera lui-même à Périphane. Epidicus quittant la scène, 377, a donc une double démarche à faire avant de rejoindre Apécide à la Place; après quoi il l'accompagnera chez le *leno* où Apécide prendra livraison de la joueuse de cithare. Or, Apécide arrive avec celle-ci au vers 394. Il faut bien qu'il y ait eu entr'acte. D'ailleurs, même matériellement, la scène est vide, de toute évidence, à 381 : Périphane ne peut paraître au seuil de sa maison tant que son fils n'a pas disparu dans la maison de Chéribule.

A 525, pas de scène vide : Périphane est en scène et y demeure, il assiste à l'arrivée de Philippa (côté port), 526-532.

Il y a un entr'acte *certain* au vers 606. Car Périphane, éclairé sur la fourberie d'Epidicus, va en ville pour le chercher (606). Or, au vers 608, Stratippoclès voit arriver Epidicus tout préoccupé : Epidicus, en effet, a aperçu au marché Périphane avec Apécide, achetant des lanières; il a compris que les deux vieillards, désabusés, le cherchent pour lui administrer la correction méritée. Donc, depuis 606, Périphane a eu le temps de rejoindre Apécide qui était allé à la Place pour affaires, 424, et d'acheter les

lanières. Depuis l'achat des lanières Epidicus a eu le temps de revenir de la Place. Il faut bien qu'il y ait eu entr'acte. D'ailleurs, dans le cas contraire, Epidicus qui arrive par la coulisse Place aurait simplement croisé son maître parti à sa recherche par la même coulisse, et ce n'est pas au marché qu'il l'aurait vu.

La scène peut être vide à 665, Epidicus étant entré dans la maison et ressortant seulement, 675, en présence de son maître et d'Apécide; mais un entr'acte est inutile et improbable. Epidicus n'a rien à faire dans la maison, il veut simplement n'être pas surpris dehors par son maître. Et il est naturel que celui-ci, qui le cherche, apparaisse sans retard. (Cependant, à 665, Epidicus ne l'aperçoit pas à l'extrémité du théâtre, où il doit commencer d'apparaître.)

L'*Epidicus* se présente donc comme une pièce en quatre actes :

Le premier (1-165) est une brillante exposition, comportant d'abord une parade d'esclaves, puis l'entente de Stratippoclès avec son fourbe attitré.

Le deuxième (166-381 = 215 vers) contient la fourberie d'Epidicus qui obtient l'argent et le remet au jeune homme.

Le troisième (382-606 = 224 vers) contient la double découverte, par Périphane, des mensonges d'Epidicus.

Le quatrième (607-731 = 124 vers) amène le dénouement : on reconnaît la fille de Périphane et de Philippa.

Ménechmes.

Il *peut* y avoir entr'acte à 225, où le cuisinier d'Erotie part au marché faire des provisions abondantes pour le *prandium*. Il revient, 273, avec les victuailles. La durée de la scène 226-272 (apparition du Ménechme de Syracuse) peut-elle suffire à rendre vraisemblable l'aller et retour du cuisinier? Cela n'est évidemment pas impossible. Cependant, si le cuisinier peut croire tout de bon, en apercevant Ménechme II au vers 275, que c'est Ménechme I arrivant déjà pour le *prandium*, même s'il pense que le convive est en avance, il faut pourtant qu'un assez long temps se soit écoulé. L'entr'acte est donc probable.

L'entr'acte est *indiscutable* à 445 : Ménechme II est entré chez Erotie, 441, pour le *prandium;* 446, arrive le parasite, en retard et inquiet de ce retard. Il voit sortir, 463, Ménechme, le *prandium*

fini. Ce merveilleux *prandium*, à l'occasion duquel le cuisinier a fait des provisions pour dix personnes (222), ne s'est pas passé en vingt vers.

Il ne doit pas y avoir de scène vide à 558 : le parasite délateur est entré chez Ménechme, 521, pour prévenir la femme des déportements du mari. Il est normal que leur conversation soit brève, et ils peuvent sortir tous deux, 559, sans que leur apparition semble prématurée.

A 700, la scène *peut* être vide. Ménechme I vient de partir côté Place, comprenant mal la double fureur de sa femme et d'Erotie. Ménechme II va arriver, 701, de l'autre côté et la femme de Ménechme, sortant pour guetter le retour de son mari (704), se trompera à sa vue. Y a-t-il entr'acte? rien ne l'impose, rien non plus ne le déconseille. Il serait normal que l'attente de la femme de Ménechme ait déjà été longue, et elle ne dure que depuis 664. Mais cela n'est pas péremptoire. — Est-il ou non souhaitable, pour l'effet dramatique, que le spectateur voie entrer un Ménechme en scène au moment précis où l'autre disparaît à l'autre bout du théâtre? Il semble préférable que cela se produise à la fin de la pièce seulement (ici 1049. Cf. le même effet dans l'*Amphitryon*), que ce jeu extraordinaire ne soit pas répété, et précède de peu la rencontre en scène. Si cela est, un même acteur peut jouer les deux Ménechmes jusqu'à 1049 et être doublé seulement alors. — On peut conclure à l'entr'acte 700-701, sans en avoir de preuve formelle.

A 881, l'entr'acte paraît *nécessaire*. Car le vieillard beau-père de Ménechme I est parti chercher le médecin, 875. Ménechme II, libéré de sa surveillance, s'enfuit au port, 881. Et l'on voit revenir le vieillard, suivi de près par le médecin, 882. Il est bien vrai que l'intention du beau-père était de ramener le médecin en toute hâte (*quantum potest*, 875); mais justement il se plaint en revenant d'une attente interminable : le médecin faisait sa tournée (883), le vieillard est tout courbaturé d'être resté assis longtemps à l'attendre (882 ss.). De plus, il a dû, avant de décider l'autre à le suivre, écouter le récit de ses cures merveilleuses (885 ss.). Ces détails seraient simplement stupides d'invraisemblance, si l'on n'admettait pas d'entr'acte 881-882.

Il n'y a pas de scène vide à 966, où Ménechme I est en scène. Ni à 1049 : Ménechme I ne fait qu'entrer et sortir chez Erotie, et

Messénion, sorti de scène 1038, a vraisemblablement croisé son maître, leur arrivée n'étonne pas à 1050.

La pièce se divise aisément en cinq actes :

Le premier (77-225 = 148 vers) nous montre le Ménechme d'Epidamne invité chez Erotie.

Le deuxième (226-445 = 219 vers) contient un premier quiproquo : c'est le Ménechme de Syracuse qui déjeune chez Erotie.

Le troisième (446-700 = 254 vers) contient la vengeance du parasite, et les difficultés domestiques de Ménechme I.

Le quatrième (701-881 = 180 vers) montre Ménechme II aux prises avec la famille de son frère.

Le cinquième (882-1162 = 280 vers) aboutit à l'éclaircissement du mystère.

Mercator.

Au vers 224, la scène pourrait être vide. Mais Acanthion, arrivé du port en toute hâte, 109, conseille à Charin d'y retourner par la ruelle, non par le chemin normal, de peur de croiser son père, déjà sur ce chemin, et que l'esclave Acanthion a gagné de vitesse. Charin et son esclave partent donc par la ruelle, 224, et le public s'attend à voir paraître le père, Démiphon, par la coulisse du port. Un entr'acte 224-225 romprait cet effet et n'est guère admissible.

A 498, l'entracte est *sûr*. Le jeune Eutychus court au port où il doit essayer de soustraire Pasicompsa à Démiphon; s'il n'y avait pas entr'acte, il croiserait sur le chemin du port son propre père, Lysimaque, amenant la belle pour Démiphon (voir première partie).

Les deux « scènes vides » 543 et 587 ne doivent pas présenter d'entr'actes : 544, Démiphon suit de près Pasicompsa et Lysimaque, ayant surveillé les tractations; 588, il est naturel que Charin trouve le temps long et paraisse au seuil de la maison de son père pour guetter le retour d'Eutychus.

A 666, la scène *peut* être vide. Charin étant entré chez lui pour dire adieu à ses parents avant de s'exiler, Eutychus à son tour quitte la scène et va à la Place pour organiser des recherches dans la ville et retrouver la trace de Pasicompsa. Il peut y avoir entr'acte ici, avant que la mère d'Eutychus n'arrive de la campagne.

A 691, il n'y a évidemment pas de scène vide; Dorippe ne reste dans la maison que juste le temps de voir la jeune Pasicompsa à

l'intérieur; Lysimaque arrivant, 692, va essuyer sa colère; ce n'est pas le moment de couper l'action.

A 802, l'entr'acte paraît *nécessaire*. Lysimaque va à la Place, pour mettre Démiphon au courant du scandale causé dans la maison de l'un par la faute de l'autre. En s'en allant, il dit à sa femme de faire rentrer les victuailles et ustensiles abandonnés à la porte par le cuisinier licencié. A 803, revient en scène la vieille Syra, que la femme de Lysimaque avait envoyée chercher son père, 788. A 805, revient le fils, Eutychus, las d'avoir vainement cherché par toute la ville les traces de Pasicompsa. La vieille Syra vient par la ruelle et Eutychus par la coulisse « Place », selon toute vraisemblance (si cette affirmation est fausse, alors c'est Syra qui se présente par la Place et Eutychus par la ruelle, ce qui revient au même pour la suite du raisonnement). Or, Eutychus ne croise pas, n'a pas croisé son père, parti pour la Place deux vers auparavant. De plus, les objets remarquables qui encombraient la porte après le départ du cuisinier ont été enlevés conformément aux ordres de Lysimaque; car le jeune homme les verrait aussi sûrement qu'il aperçoit la vieille Syra, et il n'en dit rien. Quant à Syra, qui n'est plus bien alerte (673 s.), elle a dû prendre son temps pour sa course, surtout au retour, n'ayant pas trouvé le père de Dorippe. L'entr'acte est donc ici plus que recommandable.

Il est normal, par contre, que l'action ne souffre pas d'interruption entre le moment où Eutychus pénètre chez ses parents, anxieux de voir cette femme dont Syra lui a signalé la présence, et le moment où il va ressortir joyeux d'avoir découvert Pasicompsa et pressé d'annoncer la nouvelle à Charin. La durée des deux scènes 817-841 est grandement suffisante pour les investigations d'Eutychus. Il n'y aurait donc pas de scène vide à 829.

A 956, un entr'acte est *vraisemblable*, car les deux jeunes gens, entrant dans la maison 956, doivent apaiser la colère de Dorippe en lui expliquant la présence de Pasicompsa. L'explication n'est pas aisée. Or, quand Eutychus sort, 962, cherchant son père, Dorippe a déjà admis les renseignements fournis, et sa colère est calmée. Ce serait peu pour cela d'une durée de cinq vers.

Ainsi le *Mercator* se divise en cinq actes :

Le premier (1-498) est le long exposé de la rivalité de Charin et de son père; il met déjà en présence ces deux adversaires, et les alliés de chacun commencent à agir.

Le deuxième (499-666 = 167 vers) contient l'achat de la belle par Lysimaque. Démiphon exulte, le jeune homme est vaincu.

Le troisième (667-802 = 135 vers) contient le retour de Dorippe et les ennuis de Lysimaque, allié de Démiphon.

Le quatrième (803-956 = 153 vers) montre la situation retournée; Pasicompsa retrouvée est rendue à Charin.

Le cinquième (957-1026 = 69 vers) est le bref règlement de comptes : Démiphon est démasqué et ridicule. Cela se passe d'ailleurs assez discrètement et il n'y a pas là de parade à grand spectacle.

Miles gloriosus.

La scène est *vide* au vers 78. Le capitaine Pyrgopolynice, dont la jactance et la sottise sont déjà connues du public par son entretien bouffon avec le parasite, vient de s'éloigner pour aller à la Place, toujours suivi d'Artotrogue et d'un brillant cortège. A 79 commence une adresse au public, faite par l'esclave Palestrion qui expose la situation. C'est un prologue incorporé à la pièce, du genre de celui de la *Cistellaria*. Un entr'acte précédant ce prologue ne s'impose pas; mais il est probable, du fait que Palestrion ne désigne nullement le *miles* qui s'éloignerait; il en parle comme d'un absent : *qui hinc ad forum abiit*, 89; rien ne fait liaison entre ce monologue et la scène précédente, tandis qu'il est très étroitement lié à la suivante : Palestrion signale la sortie de Périplectomène.

A 595, l'entr'acte est *certain*. Périplectomène, après avoir dérouté la clairvoyance de l'infortuné Scélèdre, rentre chez lui pour délibérer (*habere senatum*, 594) avec son jeune hôte Pleusiclès et l'esclave Palestrion. Au vers suivant 596 paraît Palestrion, suivi de près par Périplectomène et Pleusiclès, et la délibération a eu lieu (612). Il s'agit désormais de mettre au point une résolution arrêtée, et l'on sort pour en parler plus tranquillement, à l'abri des surprises. Il est donc nécessaire qu'un entr'acte soit intervenu 595-596.

Un entr'acte à 946 est presque aussi *certain*. Palestrion, s'étant entendu avec ses deux complices Acrotéleutie et Milphidippe, est allé à la Place, 935, pour ramener le *miles*. Les femmes entrent avec Périplectomène dans la maison de celui-ci (946). A 947, on voit arriver de la Place Palestrion engagé dans une conversation

avec le *miles*. Il a eu le temps déjà de lui faire connaître l'essentiel de sa soi-disant mission. Un intervalle entre 946 et 947 est d'autant plus normal que Périplectomène (946) parle au futur de l'arrivée, prochaine sans doute, non immédiate, du *miles* (*ubi miles uenerit*, « quand il sera là », serait déroutant pour le spectateur, si celui-ci apercevait déjà Pyrgopolynice à l'extrémité de la scène).

La scène *peut* être vide à 1393. Le petit laquais qui a fait entrer Pyrgopolynice chez son voisin, 1387, reste en scène après lui pour expliquer au public comment le piège est tendu au *miles* dans la maison, Périplectomène et ses gens étant prêts à le surprendre et à s'emparer de lui. Le *puer* déclare, 1393, qu'il rentre pour prendre part à l'algarade, entendant un cri qui prouve que la surprise est faite. Voit-on apparaître au même instant Périplectomène, et le *miles* sous bonne garde? Ou bien un intervalle de temps, court, mais appréciable, s'écoule-t-il entre les deux scènes? Sans doute une suspension prolongée de l'action serait absurde; le public doit rester sous l'impression d'une attente curieuse. Mais il est probable que le petit laquais rentre effectivement et qu'il y a scène vide.

En somme, le *Miles gloriosus* a deux entr'actes véritables (595 et 946), et deux suspensions brèves de l'action, plus ou moins dignes du nom d'entr'actes, à 78 et à 1393. On peut ainsi le diviser en cinq parties, dont la première et la dernière sont des parades courtes, pittoresques, mouvementées et rigoureusement symétriques l'une à l'autre. Appelons-les *actes*, faute de nom plus commode :

Le premier acte (1-78) est donc la parade préliminaire, avec présentation du *miles* triomphant.

Le deuxième (79-595 = 516 vers) contient les manœuvres de Périplectomène et de Palestrion pour éloigner Scélédre. On imagine la fable d'une sœur de Philocomasie.

Le troisième (596-946 = 350 vers) contient la préparation du guet-apens.

Le quatrième (947-1393 = 446 vers) est la mise en œuvre de cette ruse; Pyrgopolynice est séduit, Philocomasie lui est soustraite.

Le cinquième (1394-1437 = 43 vers) présente le *miles* vaincu, rossé et demandant grâce.

Mostellaria.

La *Mostellaria* est peut-être, au point de vue de la division en actes, la plus énigmatique des comédies de Plaute. Elle ne contient aucune scène vide indispensable. Nulle part un entr'acte ne s'impose. On pourrait la jouer d'un bout à l'autre sans interruption (1181 vers). Et l'on n'y trouve que deux *possibilités* de coupure, l'une à 857, l'autre à 1040.

Avant 857, on ne peut découvrir la moindre solution de continuité. Ainsi au vers 347, où la division de Pius place un premier entr'acte, la scène est occupée amplement par Philolachès et ses convives en train de boire; ils voient Tranion arriver du port et s'en réjouissent, croyant qu'il apporte les victuailles. A 531, second entr'acte d'après Pius, et nouvelle impossibilité : Tranion est en scène et voit arriver le *danista*.

A 857, Tranion, qui était en scène sans désemparer depuis 348 vient enfin de disparaître, introduisant son maître Théopropide dans la maison de Simon, censément acquise par le jeune homme. Tous deux en ressortiront, après visite des lieux, 904. L'intervalle 857-904 est occupé par deux scènes dont les acteurs sont deux jeunes esclaves de Callidamate, venus pour chercher leur maître chez Philolachès. Ces esclaves sont en scène quand Théopropide y revient, 904 ss. Mais entre la disparition de Théopropide et de Tranion dans la maison de Simon et l'entrée en scène du premier esclave, Phanisque, il *peut* y avoir un intervalle. Cela n'est pas indispensable, les quarante-six vers 857-903 suffisant, pour l'illusion dramatique, à la visite de la maison.

Il est curieux de remarquer (cela ne saurait appuyer l'hypothèse de l'entr'acte) que Simon partant côté Place 853 est longtemps en vue : il doit traverser toute la scène, car sa maison est du côté « campagne ». En effet, Tranion qui va à la campagne 928 sur l'ordre de son maître, en sortant de chez Simon, ne traverse pas la scène : s'il le faisait, il verrait les esclaves de Callidamate occupés à frapper à la porte de la maison interdite et devrait parer à ce danger[1].

1. Il est certain que la coulisse « campagne » coïncide au besoin avec la coulisse « port » et est opposée à la coulisse « Place ». La *Mostellaria* elle-même nous en fournit une preuve : l'entrée de la maison de Simon n'est pas visible du milieu de la

A 1040, Théopropide, éclairé sur les ruses de son esclave, entre avec Simon dans la maison de celui-ci pour lui conter les faits et lui demander son concours : il lui empruntera des hommes et des lanières pour le châtiment de Tranion. Théopropide reparaîtra au seuil de la maison de Simon, 1064, adressant la parole à ses *lorarii* d'emprunt. A 1041, on voit arriver Tranion qui explique longuement les démarches par lui faites depuis 932, la façon dont il a tourné par les jardins et par la ruelle pour faire sortir de chez Théopropide les prisonniers volontaires. Il fait mine sans doute de revenir maintenant par le chemin de la campagne, pour pouvoir annoncer à son maître, 1076, *ueniunt ruri rustici*. L'intervalle 1040-1064 est-il suffisant pour les arrangements de Simon et de Théopropide à l'intérieur? oui, à la rigueur. Mais enfin l'entr'acte est *plausible*.

En admettant les deux entr'actes à 857 et 1040, nous pouvons donc diviser la *Mostellaria* en trois actes :

Le premier (1-857) est très long et comporte une intrigue compliquée. Au début, le plaisir règne; le banquet de Philolachès et de ses hôtes, qui doit se prolonger quelque temps aux yeux du spectateur après 347 et avant l'arrivée de Tranion, est une sorte de repos dans ce long déroulement de faits. Puis les mauvaises nouvelles surviennent, les convives décampent, on ferme la maison et Tranion entame son incroyable fable, qu'il soutient sans défaite jusqu'à 857.

Le deuxième acte (858-1040 = 182 vers) contient la découverte de la ruse par Théopropide.

Le troisième (1041-1180 = 139 vers) montre l'esclave à la merci de sa dupe et un arrangement raisonnable finalement négocié.

Persa.

Le *Persa* n'a pas d'entr'acte indispensable, mais diverses possibilités de « scène vide ».

Au vers 52, cela est peu probable. Sagaristion est parti, 50; Toxile vient de rentrer à la maison pour réfléchir aux moyens de

scène (voir Théopropide, 683 ss.). Donc, quand Simon revient de la Place 998, si sa maison était de ce côté, il y entrerait sans que Théopropide le voie. Mais il est obligé de traverser le théâtre; sa maison donne, par conséquent, sur le chemin de la coulisse opposée à celle de la Place.

duper le *leno* Dordalus. Il ressortira, 81, la ruse trouvée. L'intervalle est rempli par l'arrivée du parasite Saturion, — et il suffit amplement aux cogitations de Toxile.

Au vers 167, le parasite est parti chez lui pour styler sa fille et se procurer les costumes nécessaires à la ruse; Toxile rentre de son côté avec l'intention d'envoyer un message à sa belle, Lemnisélénis. Un entr'acte est ici *peu probable*, car le message presse; Toxile rentre en se hâtant, 167; son petit messager sortira seulement à 183; l'intervalle est suffisant pour écrire le billet et charger l'esclave de recommandations. Sophoclidisque, et Lemnisélénis qui l'envoie, de son côté, chez Toxile, doivent paraître au seuil de la maison du *leno* au moment même où Toxile rentre chez lui.

Au vers 250, où les deux messagers entrent enfin, chacun de son côté, là où ils ont affaire, la scène peut être vide. Mais là encore l'entr'acte est *peu probable*, parce que les deux esclaves doivent s'acquitter vite de leurs deux commissions. Il est vrai qu'ils ont perdu un temps infini en bavardages; mais raison de plus pour se hâter ensuite dans l'accomplissement d'une mission peu compliquée. Le jeune Pégnium surtout a grand'peur d'être battu. Or, son message peut fort bien se faire durant l'entrée triomphale de Sagaristion porteur d'argent (251-271). Sophoclidisque de son côté a largement le temps de s'acquitter du sien entre 250 et 305.

A 328, Toxile et Sagaristion rentrant ensemble chez Toxile, il peut y avoir entr'acte. Cela n'est pas proprement utile : l'entretien des deux compères n'exige pas un intervalle plus grand que 328-405. D'autre part, le parasite et sa fille peuvent être considérés comme prêts (Saturion est parti 164) à mettre la ruse en action. Cependant, vu les préparatifs compliqués qui leur incombaient, il serait bon qu'il y ait eu un entr'acte (soit à 167, soit à 250, soit ici). Dans tout cela, pas de certitude.

A 399, l'entr'acte est *probable*. Saturion et sa fille viennent d'entrer chez Toxile; celui-ci sortira 405, et l'on comprendrait mal qu'il ne se fût pas attardé avec les arrivants, pour examiner les costumes et s'assurer que la jeune fille possède bien son rôle. L'entrée de Dordale (400-404) est liée étroitement à ce qui suit; c'est donc bien à 399 que serait la coupure.

Il n'y a certainement pas entr'acte à 448 : tandis que le *leno*,

ayant reçu l'argent pour l'affranchissement de Lemnisélénis, s'occupe de faire passer, par les jardins, la jeune femme chez Toxile (445), puis se rend à la Place par la ruelle pour déposer son argent chez le banquier (444), Toxile, lui, reste en scène. Il va profiter de l'absence du *leno* pour faire sortir de chez lui les faux Perses : Sagaristion et la jeune fille. La meilleure preuve que Toxile n'est pas rentré chez lui, c'est qu'il s'informera, 491, si Lemnisélénis y est bien.

Au vers 737, Toxile, ayant fait acheter par Dordale la jeune fille libre, s'éclipse et rentre chez lui rejoindre Lemnisélénis. A 752, Dordale, Saturion et la jeune fille vont à la Place, en justice; la scène est vide. Ici un entr'acte est *probable*, car, au repas où s'attablent Lemnisélénis, Toxile et Sagaristion, on voit paraître Dordale, déjà jugé et penaud, 777. Ce serait peu de la durée des vers 753-776, pour que l'affaire ait pu être réglée avec vraisemblance. Pendant cet entr'acte 752-753, il est probable qu'on voit dresser la table, sous le péristyle de la maison.

La pièce admet donc une division en trois actes au moins, en cinq actes peut-être; c'est-à-dire :

Premier acte (1-399), contenant les préliminaires de la fourberie.

Ou bien :

Premier acte (1-167), deuxième acte (168-250 = 82 vers), troisième acte (251-399 = 148 vers).

Deuxième (ou 4e) acte (400-752 = 352 vers), contenant la mise en œuvre de la fourberie; le *leno* est entraîné à son achat malhonnête.

Troisième (ou 5e) acte (753-858 = 105 vers); c'est un divertissement à grand spectacle, une parade finale où l'on festoie.

Poenulus.

Le *Poenulus* non plus n'a pas d'entr'acte indispensable, mais seulement des possibilités de coupures.

A 448, la scène *peut* être vide. Les deux sœurs sont allées (409) au temple de Vénus, Milphion, l'esclave ingénieux, est rentré chez son maître (444) mettre au point la fourberie, et Agorastoclès vient de partir pour chercher des témoins à la Place. A

449, on voit le *leno* Lycus revenir mécontent du temple de Vénus; il est bientôt suivi du *miles* Antaménide, son client, qu'il a invité à déjeûner. L'entr'acte ne s'impose pas; rien non plus ne le déconseille.

Le *leno* entre chez lui avec son invité au vers 503. Ici encore la scène peut être vide, avant l'arrivée d'Agorastoclès et de ses témoins. Mais ici encore rien n'est décisif. Il est vraisemblable qu'un seul des deux endroits, 448 et 503, présente un entr'acte. Alors ce doit être 448; car nous savons que le *leno* attendait les deux sœurs au temple (264), et elles sont parties seulement au vers 409. L'arrivée du *leno*, 449, sera plus naturelle si le temps d'un entr'acte s'est écoulé. Au contraire, de 449 à 615 où le *leno* ressortira, l'intervalle (sans entr'acte 503) est parfaitement suffisant.

Tout le morceau 503-816 est indivisible et contient une partie importante de la pièce : le piège tendu au *leno* et sa réussite. — A vrai dire, un vice de la comédie est que l'on a, jusqu'à 816, l'impression que cette fourberie est l'essentiel de l'intrigue; or, la pièce va tourner court, la ruse si bien échafaudée ne servira à rien. Milphion même, qui l'a ourdie, n'a pas l'air très sûr de son efficacité quand il sort, 817. Le *Poenulus* est une pièce remaniée; nous en avons la preuve par la présence des deux dénouements (1372-1422 double 1315-1371), et par la fin de scène 917-929, qui contient aussi un doublet. Aussi n'est-il pas étonnant que cette comédie manque d'unité, — et que sa division en actes soit particulièrement épineuse.

A 816, la scène *peut* être vide. L'entr'acte est probable, car le jeune Agorastoclès est rentré avec Collybiscus, 808, et Milphion le sait : ses paroles, 920 ss., le prouvent; il a sans doute causé un moment avec eux avant d'aller aux nouvelles, 817. C'est à cette conversation toute récente que doivent se rapporter les plaintes indulgentes de Milphion, 818-820.

A 929, la scène *peut* être vide; Milphion est rentré pour instruire son maître des importantes révélations de Syncéraste, esclave du *leno*, sur la naissance libre des deux sœurs. Un entr'acte peut se placer avant l'entrée en scène du Carthaginois (930). Mais la durée de son monologue, 930-960, suffirait parfaitement à l'entretien de Milphion et Agorastoclès.

La fin de la pièce, depuis 929, est indivisible.

On peut donc distinguer dans le *Poenulus* trois ou quatre actes :

Le premier (129-448 = 319 vers) contient l'exposition.

Le deuxième (449-816 = 367 vers), la première victoire sur le *leno*, trompé par Milphion.

Le troisième (817-1371 = 554 vers) contient les événements qui mènent à la reconnaissance des deux filles d'Hannon ; d'abord les révélations faites à Milphion sur leur naissance libre, puis l'arrivée du Carthaginois Hannon et le dénouement. Cela forme peut-être en vérité deux actes et l'on a alors :

Troisième acte 817-929 (= 112 vers).

Quatrième acte 930-1371 (= 441 vers).

Pseudolus.

La coupure *indiscutable*, annoncée par l'auteur lui-même, du vers 573 (voir première partie) est le premier entr'acte du *Pseudolus*. Tout ce qui précède est d'un seul morceau, sans la moindre possibilité de scène vide, — et d'ailleurs d'une qualité de verve exceptionnelle ; le mouvement dramatique ne s'y ralentit pas un instant.

A 766, l'entr'acte est *probable* seulement. Pseudolus vient de partir côté Place ; Ballion avec son cortège (esclaves porteurs de victuailles, et cuisinier loué) en reviendra, 790. L'intervalle est occupé par le monologue mélancolique d'un petit esclave, devant la maison de Ballion. Ballion, parti côté Place, 380, a eu largement le temps de faire ses achats et de louer son *coquus*. Mais s'il n'y avait pas d'entr'acte à 766, le spectateur pourrait supposer que Ballion a croisé Pseudolus sur le chemin de la Place. Peut-être, il est vrai, la scène de l'esclave est-elle précisément destinée à empêcher cette supposition de prendre corps ?

A 904, la scène peut être vide ; Ballion vient de rentrer chez lui, annonçant qu'il se gardera de Pseudolus. A 905 apparaissent, venant de la Place, ledit Pseudolus et son complice Simia, majestueux dans son accoutrement exotique et militaire. Un intervalle 904-905 n'est pas contre-indiqué. Il n'est pas non plus utile, s'il y a eu entr'acte à 766, car dans ce cas les préparatifs de Simia et de Pseudolus ont eu tout le temps de se faire. L'absence d'entr'acte à 904 peut permettre, de plus, un excellent effet comique, puisque, au moment précis où Ballion vient de défier Pseudolus,

le spectateur verrait poindre le fourbe à l'extrémité de la scène. Ces considérations, sans doute, ne sont pas décisives.

Un entr'acte paraît *nécessaire* à 1051. En effet, Pseudolus, et Simia déguisé, prêt pour la fourberie, sont arrivés de la Place (905), et c'est là, vraisemblablement, qu'ils repartent avec Phénicie, le coup de main une fois réussi, 1051. (Car c'est à la Place et dans ses alentours que la ruse a été élaborée; Charin, qui a fourni l'esclave Simia et prêté cinq mines à Calidore, devait amener son Simia tout équipé, prêt à agir, chez le banquier Eschine, à la Place (757, 764); et chez Eschine Pseudolus a rejoint le groupe; donc il est à penser que les quatre compères doivent s'y retrouver et que Phénicie y sera remise à Calidore.) Mais si le départ des esclaves avec Phénicie, 1051, se fait par la coulisse Place, il faut un entr'acte; sinon le vieillard Simon qui arrive de la Place à 1063 (il y est parti 561, et Ballion dit l'y avoir vu, 896 ss.) croiserait les fugitifs, ou du moins le public en aurait la fâcheuse impression.

Est-il vraisemblable que la sortie de Ballion, 1052, ne se produise pas immédiatement, mais après entr'acte? — Oui; car 1° si Ballion sortait de sa maison immédiatement, il risquerait de voir s'enfuir les complices, et dans une direction qui n'est pas celle de l'étranger; 2° s'il y a eu entr'acte, il est tout naturel que Ballion rappelle le départ de la belle, 1053 : *postquam iste hinc abiit atque abduxit mulierem*; 3° après le versement des cinq mines par Simia, Ballion a dû faire ses comptes et mettre ses affaires en ordre.

Il doit y avoir *entr'acte* aussi à 1245. Pseudolus arrive de la Place, 1246. Or Harpax et Ballion y sont partis, 1237, et il ne faut pas qu'on puisse croire à un croisement. D'ailleurs, il est tard (Pseudolus dit, 1268, *diem sumpsimus*), bien qu'il fasse encore jour (1298). Et les libations dont la démarche de Pseudolus accuse les effets ont dû occuper aisément, outre un acte court, deux entr'actes. Pseudolus vient recevoir, des mains du maître, la récompense de sa malhonnêteté.

Il y a ici cinq actes. En coupant le second à 766 plutôt qu'à 904 (voir ci-dessus), on obtient :

Acte I (3-573 = 570 vers). C'est l'exposition, et une sorte de parade pittoresque où Ballion paraît dans toute sa brutalité et son odieux ridicule. Pseudolus s'entend avec les vieillards pour arrêter le principe d'une fourberie contre le *leno*.

Acte II (574-766 = 192 vers). La fourberie est imaginée et organisée.

Acte III (767-1051 = 284 vers). Ballion, la future dupe, revient, averti et sur ses gardes. Cependant, il est trompé et l'on enlève la belle.

Acte IV (1052-1245 = 193 vers). Ballion s'aperçoit de sa disgrâce, Simon est satisfait.

Acte V (1246-1334 = 88 vers). C'est l'apothéose de Pseudolus, qui entraîne au plaisir le vieux Simon. Cette parade finale, très mouvementée, toute en musique, est d'une verve irrésistible, digne du premier acte.

Rudens.

Dans le *Rudens*, la scène est susceptible de vacance en dix endroits. Naturellement, la vraisemblance de l'entr'acte y est tout à fait inégale.

A 185, l'entr'acte ne paraît pas possible. Car l'esclave Scéparnion aperçoit (160 ss.) les deux jeunes femmes naufragées dans une barque, puis se tirant d'affaire dans l'eau et au milieu des rochers. Elles sont en vue toutes deux à 180. Le vieux Démonès, et Scéparnion sur son ordre, vont d'ailleurs à leurs travaux sans plus se soucier des deux étrangères. Mais si elles sont déjà à terre, au milieu des rochers, à 180, il est bien peu vraisemblable qu'un entr'acte nous sépare de l'entrée en scène de la première, Palestre, 185. D'autant plus que Scéparnion a prévu de longues difficultés pour l'autre, mais non pour la première abordée.

Il semble bien que les rochers par où arrivent les deux femmes constituent un décor de fond, substitué à la fameuse ruelle qui, dans les autres pièces, forme la perspective du milieu de la scène et la coulisse de renfort. Le *Rudens* utilise, comme les autres comédies, coulisse « port » (voir 91, 295) et coulisse « Place » (295, 860, 1223). Le décor de rochers mène au rivage (*litus*, 149, 155-156). A 159, Plésidippe et ses amis partent en courant par les rochers du fond, mais sont censés prendre le rivage à droite; c'est seulement quand ils ont disparu le long de la côte que Scéparnion assiste au débarquement mouvementé des femmes; l'endroit où les autres naufragés ont été aperçus est évidemment éloigné des rochers de la scène; quant à Labrax et son hôte sicilien, ils n'ont pas été cueillis par Plésidippe, la suite de la pièce

le montre, mais ont abordé les rochers sur quelque autre point, d'où ils gagneront la scène, 485.

Ampélisque et Palestre, recueillies par la prêtresse de Vénus, se réfugient dans le temple au vers 289 : la scène *peut* être vide. On verra apparaître, 290, venant de la ville (295), les pêcheurs qui vont au travail. S'il n'y a aucune raison d'exiger ici un entr'acte, rien non plus ne le déconseille.

A 457 et à 484, la vacance de la scène est pure illusion. Car si, 457, Ampélisque s'enfuit dans le temple sans attendre l'eau que Scéparnion est allé puiser, c'est qu'elle apercevait « in litore » le *leno* et son Sicilien; leur entrée en scène est donc imminente. Scéparnion ressort évidemment à l'instant précis où elle vient de disparaître dans le temple, et quand lui-même se décide à y pénétrer (484) Labrax et Charmide sont en vue au fond de la scène. Si Scéparnion n'y prend pas garde, c'est à cause de sa déconvenue, et de l'embarras qu'il éprouve à détenir l'urne du temple. Un entr'acte à l'une de ces deux places serait un non-sens.

A 592, le *leno* et Charmide étant entrés dans le temple, la scène est libre. Démonès sort de chez lui, 593, et n'a pas de raison précise pour tarder plus ou moins à conter ses songes au public. Seulement une raison dramatique déconseille ici l'entr'acte et fait penser que la scène de Démonès est avant tout une scène d'attente : les jeunes femmes, et Trachalion qui leur est dévoué, sont dans le temple; le *leno* et Charmide, c'est-à-dire les adversaires, viennent d'y entrer; le public escompte quelque événement; la sortie éperdue de Trachalion, 615, ne doit pas tarder. Les vingt et un vers 593-614 sont plus qu'il n'en faut pour le déroulement de la scène, à l'intérieur du temple, entre le *leno* et les deux femmes. Donc l'entr'acte est fort improbable à 592.

Il y a scène vide *très probablement* à 891. Démonès a fait entrer les jeunes femmes chez lui; à quel moment, au juste, cela n'est pas clair; mais, à 878, Plésidippe s'adresse à elles sur la scène : elles sont donc encore assises au pied de l'autel; et c'est à 880 que leur entrée est décidée; elle se fait donc, au plus tôt, 881. Or, à 892, Démonès sortant de la maison, dans une scène très gauche dont l'unique intérêt est de préparer l'apparition de Gripus, dit que sa femme, mécontente de la présence des deux inconnues, le tracasse et le surveille. Cette situation doit se prolonger depuis plus de dix vers?

Démonès rentre chez lui pour le *prandium*, et de nouveau la scène serait vide, 905, si Gripus n'apparaissait. Mais il peut être en vue du spectateur, à l'extrémité de la coulisse du port (d'où il vient nécessairement, puisqu'il était en mer la nuit précédente et n'a pas eu d'accident), au moment où Démonès quitte la scène après l'avoir nommé.

Au vers 1190, les jeunes femmes et Démonès sont rentrés dans la maison, après la reconnaissance de Palestre comme fille de Démonès, pour mettre au courant la mère. Gripus, privé de son précieux butin, déçu dans ses espoirs, les suit. La scène est vide, et elle doit le rester quelque temps ; l'entr'acte est ici bien *probable*. Car lorsque Démonès reparaît, 1191, il a éclairci la situation, laissé la fille aux bras de la mère (qui a dû vérifier les *crepundia*, 1179 ss.) ; Palestre a sans doute parlé du jeune Athénien qu'elle aime, puisque Démonès songe déjà à faire chercher Plésidippe par son esclave (1199). La durée des sept vers 1184-1190 ne suffirait pas à tout cela.

A 1264, la scène peut être vide, puisque Gripus et Démonès sont rentrés, et que Trachalion va remener Plésidippe de la Place, 1265. Mais, évidemment, Trachalion s'est hâté, tous deux reviennent avec précipitation et, à la rigueur, 1224-1265 peuvent être une durée vraisemblable pour l'aller et retour de l'esclave, même pour ses explications.

A 1280, Trachalion et Plésidippe entrent chez Démonès. Il peut y avoir intervalle avant que le *leno*, vaincu en justice par Plésidippe, revienne, 1281, pour tâcher de ressaisir Ampélisque. Il est même naturel de supposer un *entr'acte*, car, à l'arrivée de Plésidippe, Démonès a dû s'occuper d'autre chose que des doléances de Gripus ; or Gripus sort, 1288, en réclamant une fois de plus sa trouvaille.

En résumé, les entr'actes du *Rudens* peuvent être localisés à 289, 891, 1190 et 1280, ce qui fournit cinq actes :

Acte I (83-289 = 206 vers). Plésidippe cherche le *leno* et les femmes. On fait mention du naufrage. Arrivent les deux naufragées.

Acte II (290-891 = 601 vers). Palestre est de naissance libre, mais a perdu dans le naufrage les moyens de se faire reconnaître. Le *leno* sauvé des eaux apparaît et menace les femmes. Démonès se fait leur défenseur.

Acte III (892-1190 = 298 vers). On retrouve la valise contenant les *crepundia*; Palestre est reconnue fille de Démonès.

Acte IV (1191-1280 = 89 vers). Plésidippe averti accourt.

Acte V (1281-1423 = 142 vers). Il y a entente avec le *leno*.

Stichus.

La scène ne peut être vide à 154, où Crocotie appelée par sa maîtresse, 150, est nécessairement en scène et assiste à l'arrivée du parasite Gélasime. Même impossibilité à 273, où Gélasime voit arriver du port le petit esclave Pinacium (270), et reste d'ailleurs en scène pour savoir quelle nouvelle il apporte.

A 401, l'entr'acte est *probable*. Panégyre et son petit esclave sont rentrés (397) pour préparer un sacrifice à l'occasion du retour du maître; Gélasime court chez lui (sans doute par la ruelle) pour compulser ses recueils de bons mots. A 402, on va voir arriver du port le mari de Panégyre, Épignome, et son esclave Stichus. Une coupure est tout à fait naturelle. Cependant, elle ne s'impose pas : la durée des vers 401-454 peut paraître suffisante aux revisions de Gélasime.

A 504, Épignome est entré chez lui (496), Gélasime éconduit est parti (côté Place? cf. 580); la scène *peut* rester vide. Un entr'acte n'est pas impérieusement réclamé; mais la durée de 504-523 peut sembler un peu brève pour un homme qui revoit sa maison et les siens après une longue absence. D'autant qu'en ressortant, 525, Épignome paraît s'être informé de la gestion des affaires domestiques depuis son départ.

A 640, les voyageurs rentrés chez eux, Gélasime, qui vient d'être pour la seconde fois éconduit, disparaît à son tour (il semble disposé à rentrer chez lui). L'entr'acte n'est ici ni nécessaire, ni contre-indiqué.

Ensuite se pose une question assez délicate au sujet des allées et venues de Stichus, de Sagaristion et de Stéphanie entre 640 et 683. (A 683 commencera la *potatio* qui constitue le divertissement final du *Stichus*).

A 641, Stichus sort probablement de la maison de Pamphilippe pour entrer dans celle de son maître. Les préparatifs du dîner d'esclaves se sont faits hors la vue du public; Stichus a annoncé avec force détails (436-453) qu'il s'occuperait des provisions, sor-

tirait par derrière pour aller à la Place et circulerait par les jardins entre la maison d'Épignome et celle de son frère. Il est donc malaisé au premier abord de déterminer s'il sort de l'une ou l'autre de ces deux maisons au vers 641 ; mais ce doit être de celle de Pamphilippe, puisque le souper aura lieu de ce côté et qu'il veut y transporter la cruche de vin octroyée par son maître : « *cadum modo* hinc a me (= *de chez nous*) huc (= *où je suis*) *cum uino transferam* », 647. Il ressort donc de la maison d'Épignome avec sa cruche, 655, et Sangarinus qui vient d'arriver du port, 649, assiste à ce spectacle de favorable augure (672). Il ne saurait y avoir scène vide entre 648 et 649. Les deux compères entrent, 670-672, dans la maison de Pamphilippe. Stéphanie sort, 673, de la maison d'Épignome (elle le dit clairement dès ses premières paroles), et entre dans celle de son maître Pamphilippe (682) pour rejoindre ses amis et se parer. Il n'y a pas besoin d'intervalle appréciable entre 672, où les deux hommes sont entrés chez Pamphilippe, et l'apparition de Stéphanie, 673, à la porte d'Épignome. A 682, au contraire, il y a une légère pause, la sortie en grand apparat de Stichus et son compère (683) ne pouvant être un croisement inélégant avec Stéphanie qui entre, 682. Ils ont d'ailleurs échangé quelques paroles à l'intérieur, car, 701, Sagaristion dit que Stéphanie est à sa toilette. Mais cette pause, est-ce un entr'acte? Faut-il considérer les trois courtes scènes, 641-683, insignifiantes en elles-mêmes, comme la fin de l'acte précédent, ou comme une sorte de premier tableau du dernier acte dont elles contiennent les préparatifs immédiats? Le second parti est le plus séduisant. Mais on peut douter sérieusement, ici, de la solution. Il y a forcément scène vide à 682, si brève soit-elle. Si cette scène vide n'est pas un véritable entr'acte, comment le spectateur en est-il averti? Comment est-il occupé, distrait, entre 682 et 683? Y a-t-il des préparatifs devant la maison, où les esclaves vont s'attabler?

En admettant l'entr'acte à 640, avant ce passage difficile, on a une division de la pièce en quatre actes :

Acte I (1-401). On attend le retour des deux maris, qui sont annoncés en fin d'acte.

Acte II (402-525 = 123 vers). Retour d'Épignome.

Acte III (526-640 = 114 vers). Retour de Pamphilippe et organisation des réjouissances.

Acte IV (641-683-775 = 42 + 92 vers). Divertissement final entre esclaves joyeux.

Trinummus.

A 222, la scène *peut* être vide. Ce n'est qu'une possibilité, rien ici n'exige l'entr'acte. Rien non plus ne le rend improbable.

A 601, l'entr'acte est certain (voir première partie). Stasime entré chez Calliclès, 601, y a fait son message et ressort avec Calliclès, 602.

A 728, Stasime vient de partir pour la Place. Si Mégaronide, qui arrive, 729, avec son ami Calliclès, habitait le quartier de la Place, l'entr'acte serait indispensable. Mais Mégaronide paraît habiter le quartier de la ruelle (à moins que sa maison ne donne sur le théâtre même). Il n'est pas probable que l'action soit suspendue ici.

A 819, l'entr'acte est *très probable.* Calliclès est rentré chez lui pour fouiller le trésor; il est à l'œuvre quand il sort, 1093, aux cris de Calliclès. Et pour cette opération il se proposait d'éloigner tous ses esclaves (806), afin de ne pas éveiller leur attention par un manège insolite. Est-ce pendant l'entr'acte qu'il les aura fait sortir de la maison? — En outre, Mégaronide est allé à la Place, 819, louer un sycophante pour jouer leur innocente comédie; or ce sycophante arrivera, dûment stylé, dès 843.

Enfin, à 1114, il y a un entr'acte *certain.* Stasime va au port sur l'ordre de Charmide pour une commission urgente (1102 ss.); à 1115, il aura eu le temps d'avertir Lysitélès du retour de Charmide (1120 s.), et il n'a dû faire cette démarche, non annoncée au public, qu'après la commission de son maître. D'ailleurs, eût-il commencé par là que cela supposerait encore une pause entre son départ, 1114, et l'apparition de Lysitélès, 1115. — En outre, les deux vieillards, qui avaient beaucoup à se dire, se sont expliqués avec force détails quand ils sortent de la maison, 1125; si Charmide n'a pas parlé à Calliclès de sa rencontre avec le sycophante, ce n'est pas faute de temps, c'est oubli (1137).

Le *Trinummus* se divise bien en cinq actes, exactement selon la division de Pius :

Le premier acte (23-222 = 199 vers) contient l'exposition.

Le deuxième (223-601 = 378 vers) contient la demande en mariage de Lysitélès et l'accord de son père avec Lesbonique.

Le troisième (602-819 = 217 vers) montre Calliclès se disposant à doter la jeune fille et l'élaboration d'une ruse à cet effet.

Le quatrième (820-1114 = 294 vers) présente le retour de Charmide et ses étonnements légitimes.

Le cinquième (1115-1189 = 74 vers) est le dénouement d'une situation d'apparence précaire, et que tous contribuent finalement à rendre sérieuse et solide.

Truculentus.

Le *Truculentus* n'a pas d'entr'acte indispensable. En revanche, deux de ceux qu'y suppose la division de Pius sont manifestement faux (à 208 et à 892).

A 208, Astaphie est en scène. Diniarque étant entré chez Phronésie, Astaphie se félicite de son départ qui la laisse libre, et va frapper chez le jeune campagnard, comme sa maîtresse l'en a chargée, semble-t-il.

Il y a scène vide à 447, si Phronésie est rentrée à 433; et il ne paraît pas possible d'en douter. Diniarque a pris congé d'elle et il est parti, 447. Il serait bizarre, quoique non inimaginable, que Phronésie ressorte sitôt après. L'entr'acte est ici *vraisemblable*.

Il y a scène vide à 644, où Phronésie vient de planter là le *miles* déconfit. L'entr'acte ici encore est possible. Il est même probablement *nécessaire*, car le *miles* part sans doute, comme il est venu, côté port, 644; or, Strabax, 645, arrive de la campagne et rien ne permet d'imaginer qu'ils se croisent. La coulisse est commune pour le port et la campagne[1]. En tous cas, l'un des deux entr'actes 447 et 644, au moins, s'impose; car Truculentus, parti côté Place, 314, pour prévenir son maître de la conduite de Strabax, est dans la maison à 669 et l'on ne sait quand il y est revenu.

A 698, de nouveau, la scène est vide, Truculentus ayant suivi Astaphie dans la maison de Phronésie. A 699 arrivera Diniarque tout heureux des récits de son esclave, qui a eu le temps de le retrouver depuis 630. Il est tout à fait *normal* qu'un entr'acte inter-

1. Voir note, p. 62. La coulisse « Place » est utilisée sûrement dans le *Truculentus* (314).

vienne après l'entrée de Truculentus (698), qu'Astaphie a dû installer confortablement à l'intérieur : et elle ressortira 711.

A 892, il ne saurait y avoir scène vide; Stratophane qui arrive a été aperçu par Astaphie; elle le dit clairement, 889-890.

Il se peut que le *Truculentus* ait subi des remaniements, peut-être un abrègement; la soudaine révélation (770 ss.) d'une aventure de Diniarque avec la fille de Calliclès, quand pas un mot jusque-là n'a pu faire pressentir le moindre mystère de ce genre, n'est pas un effet de théâtre bien heureux, ni bien vraisemblable. D'autres maladresses frappent, et les maladresses dramatiques sont rares chez Plaute. Mais telle qu'elle est, la pièce peut se diviser en quatre actes :

Acte I (22-447 = 425 vers). Diniarque obtient de voir Phronésie qui lui confie amicalement ses affaires.

Acte II (448-644 = 196 vers). Pour irriter la jalousie du *miles*, Phronésie accueille les présents de Diniarque.

Acte III (645-698 = 53 vers). Strabax et Truculentus sont reçus chez Phronésie.

Acte IV (699-968 = 269 vers). Les affaires de Diniarque s'arrangent. Celles de Phronésie et du *miles* également.

TROISIÈME PARTIE

Actes et entr'actes. La composition chez Plaute.

Il reste à examiner les résultats obtenus par l'analyse dramatique des diverses pièces.

Remarquons tout d'abord qu'aucune ne demeure rebelle à la division en actes. Si quelques-unes ne présentent nulle part d'entr'actes indispensables (c'est le cas de la *Mostellaria*, de l'*Amphitryon*, du *Persa*, du *Poenulus* et du *Truculentus*, peut-être aussi du *Rudens* et du *Stichus*), elles ont au moins des possibilités, souvent des probabilités d'entr'actes; et elles admettent toutes une division vraisemblable.

Pour huit comédies au moins, la division en cinq actes est aisée, quasi évidente. Il en est ainsi de *Captifs*, *Ménechmes*, *Mercator*, *Trinummus*, qui ne sauraient se diviser autrement. *Bacchides*, *Casina*, *Miles* et *Pseudolus* de même, malgré la légère dif-

ficulté de la dernière « scène vide » du *Miles gloriosus*. L'*Aulularia* et le *Rudens* paraissent avoir aussi cinq actes. (Le *Persa* peut en avoir cinq, mais plus probablement trois.)

Aucune comédie ne présente moins de trois actes. L'*Amphitryon* et la *Mostellaria* se divisent ainsi, aussi certainement que possible. Ont probablement trois actes le *Persa* et le *Poenulus*.

Les autres pièces admettent la division en quatre actes, très nette pour *Curculion* et *Epidicus; Stichus* présente la difficulté du début de son quatrième acte; *Truculentus* se divise bien ainsi, mais inspire des doutes sur sa constitution primitive. Enfin la *Cistellaria* paraît avoir eu quatre actes, mais sa grave lacune ne permet pas de certitude.

Principe de l'homogénéité de l'acte.

La plupart des actes ainsi délimités se composent d'un groupe de scènes parfaitement homogène, à l'intérieur duquel chaque entrée de personnage nouveau est vue et constatée par les personnages qui se trouvent en scène; le lien de scène à scène est ininterrompu. — Parfois un nouvel arrivant se présente tout seul, dans un moment où le ou les personnages en action sont écartés du théâtre : par exemple, ils ont dû pénétrer dans une maison et y demeurer quelques instants. L'arrivée du personnage nouveau constitue alors ce qu'on peut appeler une scène « d'attente » ou « de préparation »; il entre au moment précis de la sortie des autres, à temps pour ne pas laisser le théâtre vacant, mais sans être vu de ceux qui sortent; il occupe le public de sa personne, sans excès d'intérêt, jusqu'à ce que l'un au moins des personnages du morceau précédent reparaisse. Le nouvel arrivant se trouve alors incorporé au dialogue et l'enchaînement de l'action se fait presque aussi étroitement que dans le cas normal. — Il est extrêmement rare que la « scène d'attente » soit un pur hors-d'œuvre; mais tel est le cas de la petite scène *Aulularia* 398-405, qui n'a de liaison ni avec la précédente ni avec la suivante et sert uniquement à éviter l'entr'acte; tel est le cas de la tirade du *choragus*, *Cu.* 462-486, et de la scène mal venue de Démonès, *Ru.* 892-905. Cette dernière est vraiment une maladresse de Plaute : il fallait annoncer Gripus et l'auteur ne s'en était pas avisé plus tôt. Le cas de l'*Aululaire* se défend parfaitement au contraire, les allées et venues d'esclaves étant normales d'après la

donnée de l'acte. La tirade du *choragus* dans *Curculion* est un pis-aller dramatique, sauvé seulement par sa propre hardiesse et sa drôlerie bon enfant; Plaute se raille pour ainsi dire lui-même. Ces trois morceaux sont de caractère tout à fait exceptionnel et ne portent pas atteinte au principe de l'homogénéité des actes.

Quelques actes, au contraire, présentent comme une subdivision en *tableaux*. C'est-à-dire que l'on peut y distinguer plusieurs groupes de scènes sans lien étroit l'un avec l'autre, tels que le théâtre pourrait être vide à la fin de chacun, — mais aucune circonstance de temps ne recommande cette vacance, ce qui dissuade d'en faire des actes; — tels aussi que les personnages qui apparaissent dans un de ces groupes ne se retrouvent pas dans le suivant; ou si l'un d'eux y joue un rôle, sa réapparition est précédée de scènes trop importantes pour qu'on les considère comme des « scènes d'attente ». Une telle disposition se rencontre :

Persa 329-399, à la fin de l'acte, où, Toxile et ses interlocuteurs ayant disparu, on voit reparaître le parasite chargé des préparatifs de la fourberie, conduisant chez Toxile sa fille costumée, prête à jouer son rôle. Le « tableau » de Saturion et sa fille, bien distinct de la première partie de l'acte, le parachève : maintenant tous les préparatifs de la ruse sont au point, l'acte suivant en montrera l'accomplissement.

Poenulus 449-503 ; le dialogue du *leno* et d'Antaménide n'est pas lié matériellement au groupe de scènes suivant, et forme un premier tableau de ce second acte, où l'on voit le *leno* victime de la fourberie de Milphion.

Pseudolus 767-904; la première partie de l'acte III, matériellement distincte de la seconde, nous fait assister à l'arrivée de Ballion confiant dans sa perspicacité : cette perspicacité va se trouver en défaut dans la suite du même acte.

Captifs 461-497, le passage d'Ergasile allant de la Place au port forme une scène sans rapport aucun avec le reste de l'acte, et, d'autre part, n'a pas d'utilité comme scène d'attente. Mais l'acte suivant sera empli du retour d'Ergasile rapportant du port la bonne nouvelle, et demandait à être préparé; de là ce premier tableau de l'acte III.

Mercator 1-224 et 225-498 sont deux tableaux du même acte; aussi 499-587 et 588-666; là nous avons, à deux reprises, le même effet de contre-partie, en harmonie avec la donnée même (rivalité du père et du fils); les agissements, les impressions de Démiphon

et de son allié Lysimaque servent de pendant à ceux de Charin et de ses propres alliés.

Ainsi un « tableau », comme un acte, contient un fragment d'action nettement limité, il constitue un élément dramatique bien individualisé et identifiable. Ce qui justifie son classement en fragment d'acte, c'est que les différents tableaux du même acte appartiennent à une même phase de l'intrigue.

Division matérielle et division logique.

En effet, un acte, pour Plaute, n'est pas un assemblage fortuit de rencontres et de conversations; c'est un ensemble organisé, qui correspond à une division logique de l'action totale. Et la division en actes révèle la constitution interne de l'œuvre.

Si nous considérons une pièce à trois actes, comme l'*Amphitryon*, nous n'avons pas de peine à constater la marche de l'intrigue, qui se dessine au premier acte, se noue au second jusqu'à complication *maxima*, se dénoue au troisième. Cela correspond exactement à la fameuse division des grammairiens en protase, épitase et catastrophe. La *Mostellaria* de même pose ses données (à loisir) au premier acte; au second, les affaires de Tranion se gâtent, et le troisième acte vient tout arranger. Le *Persa* offre au premier acte l'invention et les préliminaires de la fourberie, mise en œuvre au second; et le dénouement se produit au troisième. Le *Poenulus* a un dessin tout analogue : 1° exposition, 2° fourberie, 3° reconnaissance des jeunes Carthaginoises.

Toutes les comédies de Plaute ont une structure dérivée de cette structure fondamentale, par divers procédés d'extension : les trois phases de l'intrigue sont précédées d'un prologue ou suivies d'un épilogue (parfois prologue et épilogue se présentent pour la même pièce); ou bien l'épitase est développée en deux ou en trois points. On a ainsi, pour les *pièces à cinq actes :*

1° Un type à *prologue*, *protase*, *épitase*, *catastrophe* et *épilogue* (Miles, Casina, Bacchides et Pseudolus).

2° Un type à *protase*, *épitase* en trois points, *catastrophe* (Trinummus, Captifs, Ménechmes et Mercator).

3° Un type mixte, à *prologue*, *protase*, *épitase* en deux points, *catastrophe* (Aululaire).

Le cas du *Rudens* est peu clair. Les deux premiers actes correspondent à *protase* et *épitase*. L'essentiel de la *catastrophe* est dans

le troisième. Les actes IV et V ont un mince contenu et offrent, il faut l'avouer, un assez faible intérêt. La reconnaissance de Palestre une fois faite, on se passerait volontiers des 231 vers de règlement de comptes. Si le *Rudens* a bien cinq actes, les deux derniers sont des subdivisions, fort distinctes d'ailleurs, de la catastrophe.

Les *pièces à quatre actes* présentent :

1° Un type à *prologue*, *protase*, *épitase* et *catastrophe* (Curculion, Cistellaria).

2° Un type à *protase*, *épitase* en deux points, *catastrophe* (Epidicus, Truculentus).

Le *Stichus* présente la particularité de n'avoir pas de *catastrophe*, ce qui est aisé à expliquer, puisque le *Stichus* est une pièce où, à vrai dire, il n'y a pas d'intrigue : on attend deux voyageurs ; le premier revient, puis le second, et les esclaves se réjouissent à l'occasion du retour ; on a ainsi *protase*, *épitase* en deux temps, *épilogue*.

Les prologues et épilogues, on le voit, sont des parades, des divertissements plus ou moins mouvementés, dont l'attrait est tantôt dans les lazzis et les bourrades des personnages, tantôt dans la forme musicale ou chorégraphique (*Stichus*) du morceau, — les deux caractéristiques pouvant d'ailleurs se trouver réunies. Les prologues jouent ordinairement le rôle d'exposition plus ou moins complète, mais pittoresque (*Miles*, *Cistellaria*, *Curculion*).

La composition dramatique de Plaute.

Chacun des actes, fortement individualisé quant à son contenu, est savamment combiné, avec un grand sens de l'effet et des oppositions nécessaires (notamment celle des scènes mouvementées et des scènes calmes, *motoriae* et *statariae* des grammairiens).

La durée des actes est inégale, encore qu'on doive tenir compte, non du nombre des vers, mais de la durée réelle de l'exécution d'un ensemble rythmique ; car il peut s'agir de texte chanté, ou déclamé avec accompagnement de flûte, ou encore de simple récitation de vers plus ou moins longs. Mais ce qui importe pour Plaute n'est pas la durée de l'acte, c'est l'impression produite sur le spectateur ; et cela, sauf exception, est très habilement dosé. On ne peut prendre Plaute, malgré ses apparences de bonhomie fantaisiste, pour un artiste désordonné. On ne peut lui reprocher une composition hasardeuse ; les défauts de cette sorte sont en petit

nombre dans son œuvre et, là où on les relève, des remaniements en sont peut-être responsables. Ses pièces, dans l'ensemble, même à la simple lecture, donnent le sentiment de la cohérence, de la clarté, de l'enchaînement serré et net. Quand on cherche à les « mettre en scène » par l'imagination, cette impression ne fait que s'accentuer. — Plaute a le sens des valeurs. S'il faut citer un ou deux exemples, l'acte IV du *Pseudolus*, l'acte IV du *Trinummus* sont des chefs-d'œuvre d'heureux équilibre. Les longs bavardages d'esclaves peu diligents (*Persa*), si on les considère du point de vue dramatique et comique, non d'après la logique de la vie réelle, ne sont pas des extravagances de composition, et ne font pas perdre à l'auteur le souci de son but. Il est très rare de sentir, en lisant Plaute, que l'action a stagné au cours d'un acte. Seuls les dénouements accusent parfois une certaine désinvolture négligente (*Cistellaria*).

Il nous manque, pour juger l'ensemble que forme une comédie de Plaute, de connaître la constitution de l'entr'acte. Si l'on se fie à *Pseudolus* 573, l'entr'acte n'est pas une brèche dans la pièce, c'est un repos, une diversion, mais un fragment du spectacle. Il était, sans doute, de caractère musical. Il pouvait comporter une sorte de ballet, des évolutions sur la scène. Pendant l'entr'acte du *Mercator*, 802, il est probable que des esclaves de Lysimaque transportent les victuailles dans la maison; cela peut servir de thème à un « divertissement » à la manière de Molière. Mais ce passage du *Mercator* et l'avertissement du *Pseudolus* 573 sont les deux seuls indices précis que nous possédons. Il y avait peut-être un grand nombre de figurants[1] sur la scène, aux entr'actes. D'ailleurs, en pareil cas, le divertissement peut se trouver plus ou moins brillant selon les circonstances, et selon la munificence des organisateurs. Mais il y a place pour un grand luxe de mise en scène. Quoi qu'il en soit, si ces actes fortement bâtis, dont chacun a une part nettement définie et concourt à une harmonie d'ensemble, sont liés plutôt que séparés par des entr'actes bien réglés, une comédie de Plaute semble être une œuvre d'art, non seulement grâce au prestige du style, mais par l'architecture même de la synthèse dramatique.

A. Freté.

1. Il semble même que des figurants — des passants par exemple — aient pu paraître sur le théâtre durant les actes; cf. *Mercator* 433 ss., où la feinte de Démiphon, qui prétend voir les signes d'un enchérisseur imaginaire, sera dénuée de vraisemblance s'il n'y a pas de figurants.

II

L'INSPIRATION CHRÉTIENNE DANS LES *CONSOLATIONS* DE SAINT AMBROISE

Leçon inaugurale faite à la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, le 4 novembre 1929.

PAR CHARLES FAVEZ
Docteur ès lettres,
Privat-docent à la Faculté des lettres de Lausanne.

Nous avons de saint Ambroise quatre *Consolations : l'Épître* 15[1], adressée au clergé et aux fidèles de Thessalonique à l'occasion de la mort de leur évêque Acholius (probablement en 383); l'*Épître* 39, adressée à un certain Faustinus à l'occasion de la mort de sa sœur (vers 388); la double oraison funèbre de Satyrus, frère d'Ambroise, prononcée la première dans la cathédrale de Milan le jour des funérailles, la deuxième huit jours après devant le tombeau (probablement en septembre 375[2]), qui, réunies par Ambroise lui-même, nous sont parvenues sous le titre *De excessu fratris Satyri libri II;* enfin l'oraison funèbre de l'empereur Valentinien II, *De obitu Valentiniani,* prononcée en juillet 392.

Ces oraisons funèbres sont en même temps des Consolations : elles font, en effet, partie de cette catégorie d'oraisons funèbres que les rhéteurs grecs désignent du nom de παραμυθητικοὶ λόγοι, parce qu'à l'éloge obligatoire du mort elles ajoutent des consolations à l'adresse des survivants[3]. D'ailleurs Ambroise donne au premier livre du *De excessu fratris* le titre de *Liber consolationis*[4], et, quant au deuxième livre et à l'oraison funèbre de Valentinien, ces œuvres fournissent elles-mêmes la preuve que l'auteur les considérait comme des Consolations[5].

1. Les *Épîtres,* le *De excessu fratris,* le *De obitu Valentiniani* sont cités ici d'après l'édition de Migne, *Patrologie latine,* t. XVI, 1880; le *De obitu Theodosii,* d'après l'édition de sœur M. D. Mannix, « The catholic University of America, Patristic studies », vol. IX, 1925.

2. Sur la date, voy. Schanz, *Gesch. der röm. Lit.,* IV, 1[2], p. 349-350.

3. Cf. F. Rozynski, *Die Leichenreden des hl. Ambrosius,* p. 10 sqq. Breslau, 1910.

4. S. Ambr., *Explan. Psalm. XII,* I, 51.

5. « Proposuimus, fratres carissimi, *solari nos.* » (*De exc. fratr.,* II, 3; cf. encore

Reste l'oraison funèbre de Théodose, *De obitu Theodosii*, que j'ai à dessein mise à part, parce qu'on ne peut la ranger parmi les παραμυθητικοὶ λόγοι : ne contenant pas de *solacia* proprement dits, elle porte presque exclusivement le caractère de l'oraison et appartient plutôt au genre que les Grecs appellent τὸ καθαρὸν ἐγκώμιον[1]. Cependant, comme elle contient un certain nombre de considérations et de développements propres à consoler, je n'ai pas cru devoir l'exclure de mon étude.

En composant ces Consolations, saint Ambroise se conformait à une double et très ancienne tradition : celle de l'oraison funèbre et de la *Consolatio*. Quelle est son attitude en face de cette tradition? On ne peut nier qu'il n'en ait subi l'influence, souvent même assez fortement. D'abord dans le plan général : ses oraisons funèbres suivent de très près celui que prescrivent les rhéteurs grecs, en particulier Ménandre. Ensuite dans la disposition des arguments, qui rappelle beaucoup celle de Sénèque. Enfin dans le choix des arguments eux-mêmes : tels sont la *praemeditatio malorum futurorum*, l'*opportunitas mortis*, la fragilité de la vie humaine et l'argument qui consiste à rappeler aux survivants le privilège qu'ils ont eu de posséder celui qu'ils pleurent. Il arrive même à Ambroise, qui ne veut voir que dans l'Évangile les secours les plus efficaces, de recourir à la raison si chère aux stoïciens. On pourrait multiplier ces rapprochements. Mais je n'insiste pas et je ne voudrais pas refaire un travail qui a été fait, et bien fait, par Rozynski dans sa thèse de doctorat : *Die Leichenreden des hl. Ambrosius*.

Mon but est tout autre : je me propose de montrer que, si Ambroise a suivi la tradition, il ne l'a pas fait servilement, qu'il ne s'est pas contenté de répéter ce que d'autres avaient dit avant lui et que, dans une assez large mesure, il a fait œuvre nouvelle.

*
* *

C'est en effet l'impression de quelque chose de nouveau qu'on ressent quand, après avoir lu les consolateurs païens, on parcourt, même superficiellement, les Consolations de saint Ambroise. Les mots peuvent être les mêmes : ils ne rendent pas le même son.

II, 42). « Ad *uestram*, sanctae filiae, *consolationem* reuertar. » (*De obit. Val.*, 40). La plupart des manuscrits intitulent l'oraison funèbre de Valentinien, *De consolatione Valentiniani* ou *Epistola de consolatione Valentiniani*.

1. Cf. Rozynski, *op. cit.*, p. 111-112.

Les arguments peuvent être les mêmes : ils ne procèdent pas des mêmes convictions. La pensée des consolateurs païens relève de la philosophie gréco-romaine; celle d'Ambroise y plonge quelques racines, mais le plus pur de sa sève lui vient de l'Évangile.

Une des choses qui frappent le plus à la lecture des Consolations de saint Ambroise, c'est, me semble-t-il, l'importance qu'y prend la sensibilité. Sans doute, le sentiment n'est pas absent des Consolations païennes, et, en ce qui concerne celles de Sénèque, j'ai même essayé de montrer ailleurs[1] qu'il y joue un rôle beaucoup plus considérable qu'on ne le croirait au premier abord et que ce stoïcien, qui en matière de *solacia* ne reconnaît que l'argument de raison, ne craint pas, par une contradiction fort humaine, d'avoir recours à l'argument de sentiment. Mais, quoi qu'il en soit, les passages où s'exprime le cœur sont chez lui infiniment plus rares que ceux qui exaltent la pleine suffisance de la raison et qui exposent les arguments qu'on en tire. De là résulte trop souvent, pour nous autres modernes, une impression d'insensibilité qui ne laisse pas d'être parfois pénible. Cela ne tient pas à la différence des caractères : Sénèque était incontestablement une nature très sensible. Cela tient à la différence des principes. Le stoïcisme considérant l'homme comme un être essentiellement intellectuel, c'est à la raison qu'avant tout Sénèque fait appel; le christianisme s'adressant surtout à la conscience et au cœur, c'est le sentiment qui domine chez Ambroise.

Aussi comprend-il le regret. L'exemple de Jésus pleurant Lazare légitime les larmes[2] : on doit modérer sa douleur, non la supprimer, comme le veulent les stoïciens[3]. Ambroise lui-même ne peut que difficilement réprimer sa tristesse et ses larmes[4]. Les restrictions qu'il apporte à l'expression de la douleur sont le plus souvent dictées par des préoccupations chrétiennes : il faut que le croyant se résigne à la volonté divine, qu'il n'imite pas le désespoir des païens, qui n'ont pas l'espérance de la résurrection, qu'il évite que son deuil ne le confine en une égoïste solitude[5]. Ambroise, pour sa part, lutte contre cet égoïsme : au milieu de

1. *Le sentiment dans les « Consolations » de Sénèque* (*Mélanges P. Thomas*).
2. *De exc. fratr.*, I, 10.
3. *De exc. fratr.*, I, 14; II, 1.
4. *De exc. fratr.*, I, 10; 19-20; 74; II, 42; *De obit. Val.*, 2; 26-28; *De obit. Theod.*, 37.
5. *De exc. fratr.*, I, 65; 70; *Epist.*, 39, 1.

l'accablement où le plonge la perte de son frère, il n'oublie pas les autres ; évêque, il se rappelle en particulier qu'il a le devoir de veiller sur son troupeau, dont il partage les peines et les deuils[1].

Les consolateurs païens expriment rarement leurs sentiments personnels ; quand ils le font, c'est indirectement. Ambroise, lui, n'use pas de ces détours. La plus profonde tendresse l'unissait à son frère Satyrus ; sa mort le laisse désemparé : « *Quid igitur nunc agam, cum omnes uitae istius suauitates, cuncta solacia, cuncta denique ornamenta amiserim? Tu enim mihi unus eras domi solacio, foris decori... An ego possum aut non cogitare de te aut unquam sine lacrimis cogitare?... Quid enim mihi unquam iucundum, quod non esset ex te profectum? Quid, inquam, mihi sine te aut tibi unquam sine me uoluptati fuit*[2]? » Aussi vit-il toujours en pensée avec lui et appelle-t-il de ses vœux le moment où il ira le rejoindre dans ce séjour de félicité et de gloire que sa foi entrevoit au delà de la tombe[3].

Très vive aussi était son affection pour Valentinien : voyez en quels termes il dit son regret de n'avoir pas revu une dernière fois le jeune empereur qui de loin l'appelait pour recevoir de ses mains le baptême[4]. Le même attachement le liait à Gratien, frère de Valentinien. Il avait été leur conseiller à tous deux et se plaisait à les considérer comme ses fils et même à les appeler de ce nom[5]. Ce qui confère à ces affections leur caractère propre, c'est que ce sont des affections chrétiennes : Ambroise et ses amis s'aiment en Christ[6]. Valentinien, qu'il s'apprêtait à baptiser, allait de ce fait, dit-il, devenir son enfant dans l'Évangile[7]. Ambroise insiste sur la force de ces liens chrétiens même à propos de son frère, à qui l'unissait pourtant une tendresse toute naturelle : « *Nunquam... totus in me fui, sed in altero nostri pars maior amborum : uterque eramus in Christo, in quo et summa uniuersitatis et portio singulorum est*[8]. »

1. *De obit. Theod.*, 36.
2. *De exc. fratr.*, I, 20-21.
3. *De exc. fratr.*, I, 78 sqq.; II, 135.
4. *De obit. Val.*, 23 sqq.
5. *De obit. Val.*, 26; 39.
6. *De obit. Val.*, 80.
7. *De obit. Val.*, 29.
8. *De exc. fratr.*, I, 6.

Les exemples historiques sont un des éléments indispensables de toute Consolation; on sait aussi le rôle qu'ils jouent dans les écoles de déclamation. Une double tradition, ici encore, s'imposait donc à saint Ambroise. On en trouve, effectivement, un très grand nombre dans celles de ses œuvres qui font l'objet de cette étude. Mais, tandis que les consolateurs païens, comme cela est naturel, empruntent leurs exemples à l'histoire profane, Ambroise emprunte les siens exclusivement à la Bible. Il est de tous les Pères de l'Église celui qui fait de ce livre l'usage le plus fréquent. Il n'est, pour ainsi dire, pas de pages de son œuvre qui ne contienne des citations bibliques. L'oraison funèbre de Théodose n'est, en grande partie, que le développement d'un psaume. S'il tient tant à la Bible, c'est qu'elle est vraiment pour lui la Parole de Dieu et qu'elle a à ses yeux une autorité souveraine, qu'il place bien au-dessus de celle de la sagesse humaine[1]. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que ce soit dans la Bible qu'il cherche les exemples qu'exige la tradition. En voici quelques-uns.

L'obéissance de certains patriarches quittant leur pays sur un ordre de Dieu est un exemple pour les croyants, qui doivent se résigner à la volonté divine, quand vient l'heure de quitter ce monde[2]. David est un modèle de foi[3]. Le reniement de saint Pierre est, au contraire, une preuve de l'humaine faiblesse[4]. L'attitude de Marie au pied de la croix montre comment il faut supporter la mort de ceux qu'on aime[5]. Nous avons déjà vu Ambroise s'autoriser des pleurs du Christ au tombeau de Lazare pour déclarer les larmes légitimes ; il cite encore du Christ, pour prêcher le pardon des injures, la parole prononcée sur la croix : « Père, pardonne-leur, car ils ne savent ce qu'ils font[6]. »

Même quand il veut illustrer une maxime popularisée par les moralistes païens, c'est à la Bible qu'il s'adresse. C'est ainsi qu'il invoque l'exemple des patriarches à l'appui de ce lieu commun que la mort n'est pas un mal[7]. Il est un autre lieu commun, qu'on trouve chez Cicéron, Sénèque, Pline l'Ancien et Plutarque, et que

1. *De exc. fratr.*, I, 51 ; II, 106 ; *De obit. Theod.*, 14.
2. *De exc. fratr.*, II, 95.
3. *De exc. fratr.*, II, 89.
4. *De exc. fratr.*, II, 27.
5. *De obit. Val.*, 39.
6. *De obit. Val.*, 34.
7. *De exc. fratr.*, II, 22 sqq.

la tradition faisait remonter à Silène : la vie est si pleine de tristesses et d'amertumes qu'il vaudrait mieux ne pas naître. Ambroise le cite, mais c'est dans les livres de l'Ecclésiaste et de Job qu'il va le chercher. Parfois, sans illustrer de citations bibliques les emprunts qu'il fait à ceux qui l'ont précédé, il tient cependant à transporter ses lecteurs sur un terrain chrétien. On connaît l'admirable comparaison qu'établit Sulpicius, dans sa lettre à Cicéron lors de la mort de sa fille Tullia, entre les ruines de cités jadis illustres et la mort des êtres humains : comment, en contemplant des cadavres de villes, s'étonner que les hommes soient mortels? Ambroise reprend à son tour cette comparaison, mais pour la terminer par une allusion à l'au-delà et par une invitation à la prière[1].

Ambroise ne se contente pas de donner une interprétation chrétienne à des lieux communs hérités de la sagesse gréco-romaine; parfois, il s'élève contre les maximes de cette sagesse. Les philosophes ont proclamé la philosophie une méditation de la mort. Mais ils ne préconisent là qu'une étude théorique; le christianisme fait mieux : il enseigne la pratique en enseignant à mourir chaque jour, ainsi que le dit l'apôtre Paul[2].

Comme les autres consolateurs, Ambroise fait l'éloge du mort, mais cet éloge prend, sous sa plume, une signification nouvelle. D'abord par le genre de qualités qu'il loue. Sans doute, parmi celles-ci il en est qui ne sont pas uniquement chrétiennes et qu'on trouve mentionnées chez des auteurs païens. Tels sont le courage, la justice, la douceur[3]; même la pureté morale, qu'Ambroise admire chez son frère et Valentinien[4], d'autres en avaient déjà parlé : je n'en veux pour preuve que ce passage de la *Consolation à Marcia* où Sénèque loue la pureté de mœurs de Metilius, fils de Marcia[5]. Mais voici des vertus plus proprement chrétiennes. La vertu essentielle du chrétien est évidemment la foi, — cette foi si grande chez saint Ambroise et qu'il estime supérieure à la raison humaine[6]. Il est donc naturel qu'il en fasse souvent mention à

1. *Epist.*, 39, 3-4.
2. *De exc. fratr.*, II, 35.
3. *De exc. fratr.*, I, 50; 57; 41.
4. *De exc. fratr.*, I, 52-54; *De obit. Val.*, 17.
5. *Ad Marc.*, 24, 3.
6. *De exc. fratr.*, II, 89.

propos de ceux qu'il pleure[1]. C'est d'elle que découlent toutes les autres vertus du croyant, en particulier, l'humilité. L'antiquité païenne a connu et loué la modération, et, dans une certaine mesure, la modestie, mais jamais, à ma connaissance, l'humilité. Ambroise y insiste, et y insiste tout particulièrement à propos de deux hommes à qui leur haute position en rendait la pratique difficile, les empereurs Valentinien et Théodose[2].

Ainsi que l'humilité, la notion du péché est éminemment chrétienne. Les Grecs et les Romains avaient l'idée du mal, certes; mais celle de la coulpe leur était étrangère. De plus, il ne viendrait pas à la pensée d'un consolateur païen de relever les défauts à côté des qualités. Ambroise ne craint pas de parler des péchés qu'ont pu commettre ceux dont il fait l'éloge, et, s'il en parle, c'est dans l'intention de montrer qu'ils en avaient conscience et luttaient pour obtenir la victoire. Cela est vrai, en particulier, de Valentinien, qui, tout jeune encore, recherchait la sainteté. Rechercher la sainteté, c'est comprendre que, disciple du Christ, le croyant a le devoir de l'imiter ici-bas, en le servant, en portant son joug dès sa jeunesse, en reproduisant ses caractères[3], ce qui n'est possible que si on l'aime et que si on vit vraiment pour lui, avec lui, comme lui[4], par la prière.

Ce mot prière nous révèle une autre signification que prend encore l'éloge du mort chez Ambroise et qu'on chercherait en vain chez les consolateurs dont il pouvait s'inspirer. Il ne lui suffit pas d'énumérer les vertus de celui qu'il loue; il veut aussi en indiquer la source, et cette source, c'est Dieu même, avec qui la prière met l'âme en relation : « *Bonum scutum oratio*, dit-il en modifiant légèrement un passage de l'Épître aux Éphésiens[5], *quo omnia aduersarii ignita spicula repelluntur. Orabat ergo Dominus Iesus, et eius imitator Valentinianus orabat*[6]. » Le chrétien, en effet, ne peut obtenir la victoire par ses propres forces. Il faut qu'il compte sur la grâce divine : « *Ille uincit qui gratiam Dei sperat, non qui de sua uirtute praesumit*[7]. »

1. *De exc. fratr.*, I, 51; *Epist.*, 15, 5; *De obit. Theod.*, 7.
2. *De obit. Val.*, 36; *De obit. Theod.*, 27-28.
3. *De obit. Val.*, 32-35; 52; 58 sqq.
4. *De obit. Theod.*, 38; *Epist.*, 39, 5; cf. *De obit. Theod.*, 16-27.
5. *Ad Ephes.*, 6, 16.
6. *De obit. Val.*, 32.
7. *De obit. Theod.*, 25.

J'en arrive maintenant aux *solacia* proprement dits. Généralement, les consolateurs païens s'efforcent de prouver que la mort délivre des maux de cette vie. Ambroise fait de même, mais en étayant cette affirmation d'exemples tirés de la Bible[1]. Les consolateurs s'efforcent également de prouver, au moyen d'un dilemme, que la mort n'est pas un mal en soi : ou bien, disent-ils, la mort est la fin de tout, et celui que vous pleurez ne souffre pas; ou bien, elle est le commencement d'une autre vie, et celui que vous pleurez est bienheureux. Ils n'imaginent pas une immortalité qui ne soit bienheureuse. Ambroise croit aux châtiments pour les incrédules[2]; mais, tous les morts dont il parle ayant été des croyants, il insiste presque uniquement sur la béatitude éternelle. J'y reviendrai tout à l'heure. Voyons auparavant les consolations par lesquelles il cherche à adoucir l'amertume des suprêmes séparations.

D'abord, dit-il, il faut se résigner à la mort des siens, parce que la mort est commune à tous les hommes, argument qu'on rencontre avant lui, mais qu'il renforce de citations bibliques[3]. Il faut s'y résigner aussi parce qu'elle est voulue de Dieu[4]. On ne doit pas oublier — et ici nous arrivons à des consolations nettement chrétiennes — qu'en mourant on peut servir la religion : qu'on pense aux martyrs[5]. Qui pourrait d'ailleurs s'indigner de se voir enlever un être cher, quand Dieu lui-même a livré à la mort son Fils unique? « *Magnum pietatis mysterium, ut mors corporis nec in Christo esset excepta*[6]. » De plus, le chrétien est préparé à la mort : toute sa vie, n'apprend-il pas à mourir au péché? Car, pour le vrai croyant, comme dit saint Paul, « vivre, c'est Christ. » Or, demande Ambroise, qu'est-ce que Christ, sinon la mort du corps, de ce « corps de mort » dont parle le même apôtre? « Mourons donc avec lui pour vivre avec lui », continue Ambroise, qui conclut avec saint Paul : « Être avec le Christ est de beaucoup meilleur[7]. » Le chrétien sait, en effet, qu'en quittant ce monde, il se rend dans sa vraie patrie, où il habitait déjà par la foi et où il

1. *De exc. fratr.*, II, 22 sqq.
2. *De exc. fratr.*, II, 52; *De obit. Theod.*, 39.
3. *De exc. fratr.*, II, 6; *De obit. Val.*, 48.
4. *De exc. fratr.*, I, 65; II, 47; 97.
5. *De exc. fratr.*, II, 45.
6. *De exc. fratr.*, I, 4.
7. *De exc. fratr.*, II, 40-41.

ne fait que précéder ceux qu'il laisse ici-bas[1]. S'en aller ainsi, ce n'est pas mourir à la façon des païens, c'est reposer en Christ, en attendant la résurrection[2].

Il est à peine nécessaire de dire que l'idée de la résurrection est, chez Ambroise, uniquement d'inspiration chrétienne et qu'il ne la trouvait pas chez les auteurs païens. Ce qu'il trouvait chez certains d'entre eux, c'est l'immortalité de l'âme, qui ne lui suffit pas[3]; il croit encore à la résurrection des corps, à laquelle il attache la plus haute importance. Il y voit un motif de consolation si puissant qu'il en parle souvent et que la plus grande partie du deuxième livre du *De excessu fratris* n'est que le développement de ce sujet. Parmi les arguments dont il se sert pour établir le dogme de la résurrection, je relève ceux-ci : les promesses de Dieu contenues dans les Écritures[4], la résurrection du Christ, condition et prémices de celle des croyants[5], la foi qui saisit ces promesses et ce mystère[6].

Enfin la suprême consolation, Ambroise la tire de l'espérance de la vie éternelle. Les consolateurs païens, même quand ils croient à la survie, en parlent à peine : Plutarque se contente de la déclarer heureuse[7]; Sénèque n'en dit rien dans ses *Epistulae* 63, 93, 99, qui sont des Consolations, et il n'y consacre que quelques lignes dans la *Consolation à Polybe*[8]. Ce n'est que dans la *Consolation à Marcia* qu'il la développe assez longuement pour en tirer de vrais motifs de consolation[9]. Le bonheur tel que Sénèque le conçoit après la mort est d'essence intellectuelle; c'est à peine s'il fait allusion à la joie du fils de Marcia de revoir son aïeul; réuni à celui-ci et à d'autres âmes d'élite, son unique occupation est la contemplation des mystères de la création. Quant à Dieu et à l'union des âmes avec Dieu, il n'en est nullement question. Ici s'affirme tout particulièrement l'inspiration chrétienne, qui fait

1 *De obit. Val.*, 46; *De obit. Theod.*, 29; *De exc. fratr.*, I, 71.
2. *De exc. fratr.*, I, 29.
3. *De exc. fratr.*, II, 126.
4. *De exc. fratr.*, II, 77; 83 sqq.
5. *De exc. fratr.*, II, 90-91; 102-104.
6. *De exc. fratr.*, II, 81; 89 sqq.
7. *Ad uxor*, 611 C; 612 A; *Ad Apoll.*, 119 F.
8. *Ad Pol.*, 9 : 3, 8, 9.
9. *Ad Marc.*, 24, 5-26. Ce passage ne manque ni de beauté ni de grandeur; mais Sénèque en diminue lui-même la portée en niant, dans un autre endroit du même ouvrage (19, 5), l'immortalité de l'âme.

l'originalité des Consolations de saint Ambroise. Le christianisme s'adressant au cœur et faisant de Dieu un objet de foi et d'amour et non de spéculation philosophique, Ambroise présente le bonheur des élus non sous l'angle intellectuel, mais sous celui du cœur.

Il décrit la joie de Valentinien et de Théodose en revoyant au ciel ceux qui les y ont précédés, et lui-même désire ardemment le moment où il ira rejoindre ce Valentinien et ce Gratien qu'il aimait comme des fils et surtout ce frère à qui l'unissaient de si tendres liens[1]. Le bonheur dont jouissent les âmes au ciel est d'ordre moral : la conscience est heureuse d'en avoir fini avec les péchés et les souillures terrestres ; le cœur est heureux d'en avoir fini avec les deuils et les larmes[2]. Enfin arrivée dans la cité céleste, dans sa vraie demeure, après laquelle elle soupirait ici-bas, environnée de lumière et de gloire, l'âme jouit d'une félicité et d'un repos éternels, que rien ne peut plus troubler[3]. C'est la perfection absolue : « *ubi perennis uita*, *ubi corruptela nulla*, *nulla contagio*, *nullus gemitus*, *nullus dolor*, *nullum consortium mortuorum*, *uera regio uiuentium*[4]. » Et la cause la plus profonde de cette félicité, c'est d'être avec le Christ, avec Dieu lui-même[5].

*
* *

J'ai dit en commençant qu'Ambroise a fait œuvre nouvelle et j'espère l'avoir prouvé. Placé en face d'une très ancienne tradition, il en a, il est vrai, subi l'influence ; il a accepté le cadre général qu'elle lui présentait, il lui a même emprunté bon nombre de ses arguments. Mais ces arguments, il les a pénétrés d'esprit chrétien, et surtout il y a ajouté des considérations et des développements inspirés uniquement de l'Évangile. A un genre rebattu et incapable de rajeunissement, il a donné une vie nouvelle. C'est en cela que consiste son originalité. Il est en Occident le créateur de la Consolation chrétienne.

Charles Favez.

1. *De obit. Theod.*, 39-40 ; *De obit. Val.*, 71-77 ; 81 ; *De exc. fratr.*, I, 78-79 ; II, 135.
2. *De obit. Val.*, 76-77 ; *De obit. Theod.*, 30.
3. *Épist.*, 15, 4 ; *De exc. fratr.*, II, 33 ; *De obit. Theod.*, 39 ; 52.
4. *De obit. Theod.*, 37.
5. *De exc. fratr.*, II, 40-41 ; 122 ; 132-133 ; *Epist.*, 15, 2 ; *De obit. Val.*, 46.

III

LA TRANSCRIPTION DES MOTS LATINS EN GREC DANS LES *GLOSES NOMIQUES*

PAR A. DAIN

Maître de conférences à l'Institut catholique.

En vue d'une édition prochaine des *Gloses nomiques*, travail pour lequel il a bien voulu user de ma collaboration, M. Pierre Noailles a relevé depuis plusieurs années l'ensemble des manuscrits grecs qui ont conservé ces textes. On désigne sous le nom de *Gloses nomiques* une série de lexiques grecs transcrivant et définissant les termes techniques du droit romain maintenus dans les traductions et commentaires grecs. D'après une conclusion encore provisoire, mais confirmée, semble-t-il, de plus en plus par nos recherches parallèles, M. Noailles estime que l'ensemble de ces gloses est de l'époque de Justinien, contrairement à une opinion autrefois accréditée qui les faisait reposer sur les *Basiliques*. Chaque élément de ces divers lexiques comporte un mot latin transcrit en grec et une définition de longueur variable; les mots sont le plus souvent classés selon l'ordre alphabétique de la première lettre, différentes règles présidant au classement à l'intérieur de chaque στοιχεῖον. Le nombre des lexiques ainsi relevés est aujourd'hui de vingt-quatre et le total des mots glosés dépasse le chiffre de cinq mille, beaucoup de mots il est vrai se retrouvant dans plusieurs lexiques, parfois avec la même définition.

Une partie de ces textes, environ la moitié, a été publiée en 1606 par le jurisconsulte Charles Labbé[1]. Ce dernier utilisa pour son édition quelques-uns des manuscrits grecs alors conservés à Paris; de l'aveu même de l'auteur, « pressé par la proximité de la foire de Francfort », son travail critique demeura sommaire. Plus encore que l'insuffisance du travail critique, ce qu'on peut reprocher à C. Labbé c'est la conception même de son édition : n'eut-il pas l'idée peu scientifique de refondre en un seul dictionnaire à classsement rigoureusement alphabétique les différents lexiques qu'il avait recueillis! De ce fait, non seulement il faisait dispa-

1. *Veteres glossae verborum iuris quae passim in Basilicis reperiuntur*, Parisiis, apud Adrianum Beys, in-12, 148 p.

raître les caractères individuels de chacun des lexiques, mais encore, faute d'avoir su reconnaître les véritables formes sous les altérations imputables aux copistes, il introduisit à leur place alphabétique ces mots corrompus qui n'avaient aucun droit d'exister. Le travail du jurisconsulte français fut réimprimé plusieurs fois[1], sans qu'on eût jamais recours aux manuscrits, si bien que le dictionnaire articifiel de C. Labbé continua de vivre sous cet aspect, agrémenté ça et là de nouvelles corruptions, dues cette fois aux erreurs des typographes.

Il arriva que certaines de ces formes barbares furent incorporées par Du Cange dans son dictionnaire grec et acquirent ainsi une véritable possession d'état. Aussi importait-il de donner de ces textes une édition non seulement plus complète et mieux conçue, mais encore plus exacte pour ce qui est de la transcription des mots latins. La connaissance de lexiques deux fois plus nombreux, la comparaison de tous les manuscrits conservés et surtout le recours aux sources qui ont servi à la confection des lexiques ont permis le plus souvent de retrouver la vraie forme, avec sa graphie ancienne. On est dès lors amené à constater que le système de transcription en grec des mots latins ne répondit pas au caprice particulier de tel ou tel juriste ou aux règles naturelles qui régissent l'évolution des langues parlées : on se trouve en présence d'un système complexe, mais réfléchi, de caractère savant et souvent artificiel.

Qu'on se rappelle, en effet, les conditions qui ont amené la transcription en grec de ces termes juridiques latins. Les grandes compilations de Justinien, le *Digeste*, le *Code* et les *Institutes* ont été exécutées, on le sait, à l'aide de textes latins, extraits fortement interpolés des jurisconsultes des trois premiers siècles de l'ère chrétienne, constitutions impériales postérieures. Mais aussitôt après leur publication (de 529 à 535), elles ont été traduites et expliquées en grec par les jurisconsultes, professeurs et avocats, suivant les instructions mêmes de l'empereur [Const., *Deo auctore*, § 12; Const., *Tanta* (Δέδωκεν), § 21]. Dans cette version on conservera en latin quantité de termes techniques du droit, en vue de garantir l'intégrité de sens des formules consacrées, souvent aussi parce qu'il manquait en grec un terme qui fût exactement

1. La dernière édition est celle qu'Antoine Schulting donna dans la grande publication d'Otto, le *Thesaurus juris romani*, Trajecti ad Rhenum, apud Joannem Broedelet, 2ᵉ edit., t. III, 1733, col. 1697-1820.

équivalent. Mais comme la langue et même l'écriture latine étaient généralement ignorées en Orient du monde des affaires et du droit, on fut obligé de transcrire et de gloser ces mots qu'on ne comprenait plus. Les gloses furent vraisemblablement écrites en marge des livres légaux et recueillis ensuite sous forme de lexiques plus ou moins étendus. Tout cela fut sans doute l'œuvre des juristes et des professeurs de cette période d'activité scientifique, en somme assez courte, qui suivit la publication des compilations de Justinien.

Ainsi, c'est surtout par l'intermédiaire de la langue juridique qu'un bon nombre de mots latins acquirent droit de cité dans la langue byzantine. Il semblait donc particulièrement indiqué d'étudier les modes de transcription des mots latins en grec dans les lexiques mêmes qui ont recueilli ces divers mots[1]. Il n'entre pas dans mon projet d'expliquer à la suite de quelles vicissitudes les mots, d'abord écrits dans le texte grec sous la forme latine et avec des caractères latins, devinrent de véritables mots grecs, et encore moins d'expliquer le mode de formation si curieux de nos divers lexiques. Je me propose simplement de prendre les mots latins grécisés, tels qu'on les relève dans les *Gloses nomiques* et d'essayer de déterminer les différents modes suivant lesquels s'est réalisée leur transcription en grec.

Une remarque essentielle s'impose ici. Non seulement la compilation des lexiques sous leur forme actuelle — compilation obtenue habituellement par l'agglutination, après reclassement alphabétique, de petits lexiques plus anciens qui, sous leur forme la plus simple, remontent jusqu'à l'époque de Justinien — non seulement cette compilation a pu être faite à une date assez tardive, et nous en avons la preuve dans plusieurs cas, mais encore les manuscrits qui ont conservé les *Gloses*, comme d'ailleurs presque tous les manuscrits juridiques grecs, sont de basse époque : ils datent ordinairement du xve et du xvie siècle et ne remontent que rarement au xive. C'est dire à quel point ces formes d'origine la-

1. Je signale qu'une étude de même genre a été faite par J. Psichari : elle porte sur la transcription en grec des mots latins relevés dans les *Commentaires* de Théophile et dans les *Novelles* de Justinien. Ce travail a paru dans ses *Études de philologie néo-grecque*, *Bibliothèque de l'École des hautes études*, fasc. 92. Paris, 1892, p. 159-254. Un relevé de ces mots a été donné à la suite par C. Triantaphyllidès, p. 255-277.

tine, inusitées et incomprises depuis plusieurs siècles, se sont corrompues sous la plume de copistes ignorants. Cette corruption est encore accrue par les particularités graphiques, communes dans les mauvais manuscrits de cette époque, qui amènent la confusion constante et réciproque de ι et ει, ι et η, η et ει, ε et αι, ο et ω, υ et οὶ, et même ε et η, ου et ω. Quand un scribe écrit, dans le titre même de son ouvrage, ἐν τό νόμ.ω et dans le corps du texte orthographie communément ἐρίσης pour αἵρεσις ou κρίσης pour χρῆσις, on ne peut lui demander qu'avec précaution des renseignements d'ordre graphique. Aussi certaines difficultés que nous signalerons demeureront-elles sans solution.

Cette remarque est d'autant plus importante que cet état d'altération risque de ne pas paraître dans les pages qui suivront. En effet, pour plus de clarté, je me suis appliqué, autant que faire se pouvait, à ne prendre dans le choix de plus de cinq mille vocables glosés que des mots qui eussent échappé aux déformations imputables aux copistes. Toutefois, comme presque toujours les lettres géminées sont réduites à un seul caractère, et cela aussi bien dans le texte grec que dans les mots latins transcrits, j'ai pris le parti de mettre entre crochets obliques < > toutes les lettres que j'ajoutais. Partout ailleurs j'ai toujours reproduit la leçon des manuscrits avec l'accentuation, même fautive, ou sans accentuation, selon le cas, sans corriger les particularités dues à l'iotacisme ou aux usages du même genre et sans séparer les mots réunis à tort[1].

*
* *

Transcription littérale. — Le mode de transcription de beaucoup le plus simple est purement graphique : il consiste à remplacer directement la lettre latine par la lettre grecque correspondante. La transcription s'est toujours faite de la lettre onciale latine à la lettre onciale grecque, ce n'est que plus tard que cette

1. Le classement qui sera donné dans l'édition aux divers lexiques n'étant pas encore définitif, il m'a été impossible de donner des références à mes exemples en utilisant le numéro d'ordre qui sera donné à chaque mot. Pour les termes déjà contenus dans les lexiques édités par C. Labbé, il suffira de se reporter à son édition qui donne les mots dans l'ordre alphabétique. Qui voudra dans l'avenir contrôler les exemples inédits que nous avançons n'aura qu'à recourir à l'index alphabétique qui sera donné à la suite du texte des *Gloses nomiques*.

onciale grecque a été transcrite en la minuscule que nous donnent les manuscrits. Voici quelques exemples :

datio libertatis	δατιολιβερτάτις
pauperiem	παυπερίεμ
ratam rem	ράταμ ρέμ
auctoritate	αὔκτορίτατε
infans	ἰνφάνς
praecariae	πραἐκαρίαε
mixta	μίξτα
praetextata	πραἐτεξτάτα
decem personae	δέκεμ περσόναε
gerere	γερέρε
decernere	δεκερνὲρε
dabis	δάβις
nominatim	νομινάτιμ
generaliter	γενεραλίτερ
sine causa	σινεκαὔσα
poenae nomine	ποέναε νόμινε.

On observera d'après les exemples précédents que la lettre latine C est rendue en grec par K, la lettre G par Γ, la lettre X par Ξ. Une difficulté se présentait pour la lettre latine V ; d'après ce mode de transcription, le V est toujours rendu par le B grec, lettre qui sert aussi à transcrire le B latin. On aura ainsi βίνδικτα (*vindicta*) βία (*via*), βέλ (*vel*), σερβιένδι (*serviendi*), βενδιτίονες (*venditiones*), etc.; dans un mot comme βινεράβηλὲμ (pour βενεράβιλεμ, *venerabilem*) on a à la fois les deux emplois du B dans ce mode de transcription.

Il n'y aurait rien à ajouter sur ce point, si l'on n'avait à signaler les transcriptions erronées : les fautes sont dans l'espèce plus curieuses que les graphies normales. Ces traits, et il s'agit ici uniquement des erreurs imputables à l'auteur même de la transcription et non de celles dues aux copistes, reposent tous sur des confusions résultant des particularités de l'écriture onciale. Là encore il est sans intérêt de signaler quelques fautes fortuites, telle la confusion de l'A latin avec le Δ grec, comme ἐξρέμεδ résultant de MEA pris pour MEΔ, faute qui à la rigueur peut s'être produite lors de la transcription en minuscule.

Assez fréquente est la confusion de la lettre latine P (*p*) avec la lettre grecque P (ρ); la similitude des caractères explique ces er-

reurs. On aura ainsi καριτι correspondant à *capiti*, ἰνόρτατα (*inoptata*), ἐμανκήρατοι (*emancipati*), κονκέρτι (*concepti*), ἐξκερτιὸνίδους (*exceptionibus*). La faute inverse, π grec pour *r* latin, est plus rare; tel est le mot ἴρπιτος correspondant à *irritus*, ou encore σοπόρες pour *sorores*. Du même ordre d'erreur relève la confusion de la lettre latine C (*c*) avec le sigma oncial grec C. On aura ainsi ἄστορ pour *actor*, faute assez fréquente, ⟨λο⟩σατιὸνις (*locationis*), σουβρελίστι (*subrelicti*), ἀτροσέμης (pour ἀτρόκεμ, *atrocem*), ἴνσερτον (*incertum*); dans σαρίτης (pour κάπιτις, *capitis*) on retrouve la double confusion du C et du P jointe à l'iotacisme. Il est plus difficile d'expliquer l'erreur inverse, qui amène le κ au lieu du σ, faute d'ailleurs limitée à quelques mots; ainsi φάκτους pour *fastus*, μανιφέκτι pour *manifesti* : on trouve bien μανιφέστι, mais la forme μανιφέκτι est de beaucoup la plus fréquente. Peut-être ici, au lieu d'une explication graphique, toujours possible si on remonte à la semi-onciale[1], faut-il penser à une formation analogique, s'expliquant par la fréquence du mot *factum*.

La lettre latine F devait amener certaine confusion par sa ressemblance avec l'E grec. La faute fut cependant assez rare : citons par exemple ινὲαμία (pour ινφάμια, *infamia*).

Plus complexe était la difficulté présentée par la lettre latine V. S'il ne venait pas immédiatement à l'idée de la transcrire par un B, on était entraîné à confondre ce V avec les lettres grecques présentant un angle aigu, le N et même le Λ ou le Δ. C'est ainsi qu'on lira νονανδιὰνίμω (*novandi animo*), νικεντίσιμους (*vicentisimus*, pour *vicensimus?*), ρα⟨ι⟩νολατίὸνε (*renovatione*), ἴνδεκτα (*invecta*), λουκρατίδον (*lucrativum*), etc.

Il est encore une lettre devant laquelle un Byzantin non averti ne devait pas laisser d'être étonné, c'est le caractère latin H. S'il est vrai qu'à l'origine l'H grec marquait l'aspiration, depuis un millier d'années il servait dans l'ensemble du monde grec à noter l'ē long ouvert. Pour peu que cet H fût mal écrit dans le mot latin à transcrire, il devait facilement être pris pour une autre lettre. On aura ainsi σεπουλκίρι (*sepulchri*), βονοράρι⟨α⟩ε (*honorariae*), ἐερεδιτάτεμ (*hereditatem*). La confusion la plus fréquente résulte de la très grande ressemblance qui existait entre l'H oncial la-

1. A dire vrai, on trouve même dans les inscriptions latines la lettre écrite sous la forme C; pour ne citer qu'un exemple, on voit dans une inscription d'Apulie (*CIL*, IX, 6043) la graphie NATVC (*natus*).

tin et le N oncial grec. On s'explique ainsi les formes ναβητατίων (*habitatio*), προνιβιτόριον (*prohibitorium*), μιλὶα ἐνερκισκουνδάε (pour φαμιλίαε νερκισκούνδαε, *familiae herciscundae*), etc. C'est pour le mot *hères* et ses dérivés, termes particulièrement communs dans la langue du droit, que la faute a été la plus constante : on aura donc toute la série ἐξνέρες, νερεδιτάτις, νερεδιτάρια, ἐξνερεδάτος, προνέρεδε, etc. Il est vrai que dans les mêmes lexiques, et parfois à peu de distance, on trouve les mots du type ἑρέδιτας. Quoi qu'il en soit, la leçon νερέδίτας se trouvant dans des lexiques différents et indépendants les uns des autres, on peut se demander si cette forme barbare n'a pas eu quelque existence usurpée. En principe, d'après le mode de transcription que nous étudions, la lettre H ne doit pas être conservée.

On le voit, sauf pour le cas de la lettre H, ce premier mode de transcription par simple substitution d'une lettre latine à la lettre grecque correspondante était extrêmement simple; aussi fût-il souvent employé. Il est particulièrement fréquent dans le lexique ἀδιτεύοντι, et assez courant dans le lexique ἀκουίλιος, qui comportent l'un et l'autre environ neuf cents mots. S'il fait totalement défaut, du moins à l'état pur, dans les petits lexiques qui reposent sur le traité *De magistratibus* de Jean Lydus et sur le *Prochiron* d'Harmenopule, c'est que le premier de ces auteurs, n'appartenant pas à proprement parler à la tradition des juristes, et le second, écrivant à une époque beaucoup plus tardive, n'ont fait usage que de mots latins grécisés.

Il arriva, en effet, que les juristes byzantins montrèrent une répugnance manifeste à employer ces mots latins sans leur donner un aspect hellénique par l'adjonction de flexions proprement grecques. Aussi, dans la grande majorité des cas, est-ce seulement le radical du mot qui a été transcrit suivant le système purement graphique. C'est là un procédé qu'il y aura lieu d'étudier dans la suite. Toutefois, sauf dans les lexiques que nous avons exceptés, on trouve presque partout des exemples comparables à ces transcriptions littérales rigoureuses si fréquentes dans les dictionnaires ἀδιτεύοντι et ἀκουίλιος. Cette pratique a été surtout suivie pour les mots qui ne se prêtaient au premier abord à une transformation du vocabulaire latin en mot grec, tels que les prépositions, les adverbes, les locutions adverbiales, les mots terminés par *d*, *t* ou *m*.

Il est un point, que j'ai passé sous silence, pour lequel le sys-

tème de la transcription graphique intégrale n'a pas été appliqué ; il s'agit de la lettre U. Dans la plupart des exemples que j'ai cités, la lettre U ne paraît qu'en diphtongue, ainsi dans αὐκτοριτάτε, exemple auquel on pourrait ajouter αὐρέο (*aureo*), κάῦσα (*causa*), etc. Sauf ce cas de la diphtongue, on ne trouve aucun témoin d'U transcrit par Y. Ainsi les Byzantins, qui ignoraient sans doute que dans tout le monde grec, à l'exclusion de la région de Milet, d'Athènes et de Delphes, la lettre Y correspondit autrefois au son *ou*, n'ont pu se résoudre à transcrire la lettre latine U par leur Y, qu'ils prononçaient avec le son *i*. Ils se sont astreints à toujours remplacer l'U latin par la diphtongue ου (ex. ἀκτιονίβους, *actionibus*), introduisant ainsi dans leur système de transcription graphique un élément proprement phonétique. Tant il est vrai qu'ils ont essayé de perfectionner par certaines notations phonétiques la transposition des mots latins en grec que nous venons d'expliquer.

*
* *

Transcription phonétique. — Un autre mode de transcription repose non sur les lettres, mais sur les sons. L'auteur s'efforce de transcrire le mot tel que le perçoit son oreille. Nous avons là un témoignage particulièrement précieux et, semble-t-il, peu connu sur la manière dont se prononçait le latin vers le vi^e^ siècle, tout au moins dans l'empire d'Orient. Ce système suppose la transmission orale des mots, soit par la plaidoirie, soit par l'enseignement ; au reste, certaines de nos gloses se présentent comme de vraies notes de cours.

Voici quelques exemples qui montreront comment on a essayé de rendre les sons latins :

uxor	οὔξωρ
causa	καοῦσα
qualitate	κουἀλίτατε
injuriarum	ἰνιουριαρούμ
privilegia	πριου⟨ι⟩λέγια
saltuarius	σαλτουαρίους
carbonianam	καρουονιά⟨να⟩μ
mutuum	μουτούουμ
centum	κέντουμ
legimus	λεγίμους

adquiruntur	ἀδχουιρούντουμ
ad exhibendum	ἀδεξιϐένδουμ
vel	οὐέλ
in fraudem	ἰνφραοὐδεμ

Certains rendus plus étranges, d'autres déformés par l'iotacisme ou par des fautes grossières, doivent cependant être retenus : leur gaucherie n'est qu'apparente et la transcription trahit un effort souvent ingénieux pour rendre des sons ambigus ou difficiles. Voici quelques exemples particulièrement caractéristiques :

absit	αὐσὴθ
haustum	ἀϐούστουμ
judices	ἡ οὐδίτζαις
vendere	βοὲνδερε
possunt	⟨πόσ⟩σουντ.

αὐσὴθ (prononcé αϐσιθ) est une vraie trouvaille : celui qui a transcrit le terme sentait qu'un mot grec ne pouvait se terminer par un τ ; il a trouvé, d'autre part, le moyen de rendre la dentale finale qui elle-même en latin tendait à s'altérer et était prononcée avec une sorte d'aspiration. La difficulté dans ⟨ποσ⟩σουντ a été résolue par l'adjonction d'un esprit au-dessus du τ final[1]. Dans ἀϐούστουμ l'effort n'est pas moins méritoire qui introduit un ϐ pour réaliser le glissement entre l'α et la diphtongue ου. Qu'on enlève au mot suivant son pseudo-article et qu'on restitue la graphie normale, on aura ιούδιτζες, forme rendant parfaitement les différents sons.

Ces notations ingénieuses devaient fatalement s'altérer sous la plume des copistes du bas moyen âge byzantin. Les fautes abondent et, pour peu que le mot ou la formule ait quelque longueur, on aboutit à de véritables rébus. On ne citera qu'un seul exemple pour donner une idée de l'état dans lequel se présentent trop souvent nos gloses : ἐτὰν λεγὲμ κομενϐώεμομ νύϐους ἐγέσε, οὔ μανυτατε, ετ πίετατῇ γαδενατέμους, qui doit s'entendre *et hanc legem communem omnibus esse humanitate et pietate gaudemus;* l'original devait porter ἐτ ἅνα λέγεμ κομμούνεμ ὄμνιϐους ἔσσε οὐμανιτάτε ἐτ πιετάτε γαουδέμους.

Il importe de dégager les traits principaux de ce mode de transcription phonétique.

1. Le mot étant glosé par δύνανται, on ne peut songer qu'à une transcription de *possunt*.

Voyelles. — Le son latin *a*, bref ou long, est toujours rendu par la lettre grecque α : on a ainsi βοναγράτζια, *bona gratia*.

Le son latin ē long avait de tous temps été transcrit en grec par η. Aussi retrouvons-nous des formes comme ληγάτα (*legata*), δηλάτωρ (*delator*), κῆνσος (*census*). Le rendu plus récent par ι est très rares dans nos gloses ; on trouve par exemple à côté de ἔδικτον, la forme ἴδικτον (*edictum*) qui est courante dans les *Novelles* de Justinien. La plupart des autres cas de ce genre s'expliquent par l'iotacisme, substitution d'un ι à l'η. La transcription de l'ē long par η est elle-même relativement rare dans nos textes : le plus souvent le son est rendu par ε. On ne peut invoquer ici la confusion entre ε et η, cette dernière lettre étant à cette date, dans l'empire byzantin, prononcée ι ; on ne peut non plus imputer aux erreurs des copistes ce trait qui est constant. Force est donc d'admettre que nous avons ici affaire à la transcription par la lettre, et c'est un premier exemple où l'on voit que les notations phonétiques ont été beaucoup moins généralisées que les transcriptions littérales. Pour la même raison, la transcription de ĕ par ι est extrêmement rare : on trouve bien dans nos lexiques ὀψικίων (*obsequiarum*), mais ce mot est donné comme vocable grec servant à définir le lemme ὀψεκίων transcrit du latin[1]. Il est presque inutile d'ajouter que les scribes écrivent couramment αι au lieu de ε ; on trouve ainsi ἐξκέρτα πάρται (*ex certa parte*).

La diphtongue latine était depuis longtemps prononcée ē, ainsi qu'en attestent les inscriptions latines ; l'équivalent grec est indifféremment αι et ε. On aura donc pour transcrire le mot *praetor* les formes πρέτωρ ou πραίτωρ, également bonnes et également relevées sur les pierres. Ces deux formes se retrouvent dans les *Gloses nomiques*, concurremment avec la forme πραέτορ, transcription littérale.

Le son latin ĭ bref aurait dû être rendu par ε. De fait, on trouve à plusieurs reprises δεκεσὶον (*decisio*), ρελεγίοσος (*religiosus*)[2]. Mais là encore les traits phonétiques n'ont pas prévalu sur la trans-

1. Dans ἀντικήνσωρ pour *antecessor*, ἀντι- résulte d'une confusion du latin *ante* avec le grec ἀντι. Ajoutons, quoi qu'il s'agisse d'un trait différent, que -κήνσωρ pour -κεσσωρ repose sur une autre confusion avec les mots formés sur *censor* et *census*, particulièrement fréquents dans les ouvrages de droit ou d'institutions.

2. La forme λεγέων est connue bien avant nos textes ; il en va de même du mot κωδικέλλος (*codicillus* avec *i* bref par nature) ; on connaît d'ailleurs en latin la forme *codicellos*.

cription par la lettre et l'on lit toujours φαμιλία (*familia*) au lieu de φαμελία. Comme il va de soi, l'ι transcrivant l'*i* latin a été remplacé dans les manuscrits par η, ει, οι ou υ : aussi, en dépit des apparences, des formes comme ἠνφάντης (*infantes*), δεφάλσεις (*de falsis*), συνε (*sine*) n'ont-elles rien de phonétiques et les graphies ἰνφάντις, δεφάλσις et σίνε une fois restituées, avons-nous de nouveau le cas de la transcription littérale. Le son latin ī long est parfois rendu par ε; on trouve à plusieurs reprises des formes comme δερέκτα (*directa*).

En arrivant au son *o* on aborde une des difficultés les plus graves concernant la tradition de nos textes. On sait qu'à partir d'une certaine date, non seulement dans l'écriture, mais encore dans la prononciation, les Grecs ne distinguèrent plus l'ο de l'ω; il en résulte une telle confusion dans la tradition manuscrite (on le verra notamment quand il s'agira des flexions) qu'on ne saurait se déterminer qu'avec la plus grande prudence. Le son latin ŏ bref se rend normalement en grec par ο; le son ō long devait être noté par ω; effectivement, on trouve des mots comme κουστωδία (*custodia*) où ce trait est parfois observé[1]. Mais là encore, la transcription par la lettre l'a emporté et normalement, dans une expression comme τοτόρουμ. βονόρουμ. (*totorum bonorum*) on peut certifier qu'aucune distinction n'a jamais été faite entre ŏ bref et ō long. Ce trait est si constant que l'on peut tenir pour certain que dans des formes comme ἐξβενδίτω (*ex vendito*), ἐξέμπτω (*ex empto*), δεδόλω (*de dolo*), l'ω final est fautif, en dépit des apparences[2]; qui voudrait justifier une telle graphie serait fatalement amené, comme nos copistes, à écrire νίσων au lieu de νῆσον; ici, il faut écrire ἐξέμπτο. Signalons cependant des exemples somme toute assez peu nombreux, où ō long latin est rendu par ου; on obtient ainsi φαμοῦσος (*famosus*), ἀδουπτιόνα (*adoptionem*), αὐκτουριτάτη (*auctoritate*), βικτουρ⟨ί⟩α (*victoria*), ἀδουράτορες (*adoratores*), μουρτί⟨ς⟩ (*mortis*), κουμφέκτορ (*confector*), κουμφουσίωνα (*confusionem*), κουμμουνι (*communi*), κουρρούπτει (*corrupti*), προβατούριος (*probatorius*). J. Psichari, qui indique

1. Il faut noter que des mots comme κῶδιξ (*codex*), κωδίκελλος (*codicillus*) sont en réalité des mots déjà grécisés depuis un certain temps à l'époque de nos gloses.

2. Notons qu'on trouve fréquemment la forme avec *o* (exemple ἐξέμπτο); ajoutons que la forme ἐξέμπτω s'explique non seulement par l'indifférence avec laquelle les copistes écrivaient l'une ou l'autre lettre, mais aussi par ce fait que la définition donnée du mot pouvait laisser croire que la locution, en un seul mot, était un datif.

à tort que ces formes ne se trouvent pas dans les ouvrages juridiques, les explique dans les autres textes par l'influence du latin vulgaire[1]. Sauf φαμοῦσος qui ne se rencontre guère ici que sous cette forme, les mots cités plus haut sont écrits le plus souvent sans la diphtongue ου; il faut en tous cas être prudent sur ce point et observer que les manuscrits portent aussi πουτεστάτε (*pŏtestate*), τίμπουρις (*tempŏris*), μουνοῦμενα (*mŏnumenta*), σουλουτιονι (*sŏlutioni*), autant de mots où l'*o* latin est bref.

Contrairement à ce qu'on a vu dans le cas précédent, la transcription phonétique de l'*u* voyelle latin présente plus de rigueur. On a dit plus haut que sauf le cas où l'*u* latin était une diphtongue (ex. καῦσα) il n'était jamais transcrit suivant le système graphique. C'est toujours au procédé phonétique qu'on a eu recours, en l'espèce la transcription par ου[2]. On aura ainsi τριβούτουμ (*tributum*), φουρτίβους (*furtivus*) au nominatif masculin ἀκουα ἐδούκτους (pour ἀκούαε δούκτους, *aquae ductus*). C'est de même par ου que se rend l'*u* latin précédant une voyelle ou une diphtongue : on a ainsi ἀντικούις (*antiquis*), κουὸδ ἰοῦσσου (*quod jussu*), κούασι (*quasi*), κουαεσίτωρ (*quaesitor*). Il n'est pas jusqu'à l'*u* en diphtongue qui ne se puisse transcrire par ου; c'est ce qui explique la forme καοῦσα à côté de καῦσα.

Il ressort de la constance et de la fréquence de ces exemples que la lettre latine *u* se prononçait *ou* à Byzance, à l'époque du haut moyen âge; la chose n'a rien qui étonne. Il est cependant un fait curieux à signaler. Le lexique ἀκουίλιος, dans certaines zones déterminées, transcrit l'*u* latin par ο. On trouve dans ce lexique des formes du type suivant : ἀδεξιβένδομ (*ad exhibendum*), ρερομ ἀμοτάρομ (*rerum amotarum*), δε ἀρβόρομ κα⟨ε⟩σάρομ (*de arborum* (sic) *caesarum*), δόνομ (*donum*), forme il est vrai précédée un peu plus haut de la graphie δόνουμ. Ce trait s'explique, lui aussi, par la transcription littérale : il y avait à l'origine de ces formes un texte où les mots latins étaient écrits *rerom amotarom*, *donom*, etc., suivant une pratique bien connue[3].

1. *Études philologiques néo-grecques*, p. 223.

2. Un mot comme Ἰουδάει (*Judaei*) montre bien l'intrusion de la notation par ου, dans un mot transcrit suivant la lettre; ajoutons que des mots de ce genre devaient être assez peu expressifs pour un Grec, puisque l'auteur de la glose se croit obligé d'expliquer le mot Ἰουδάει par le mot Ἰουδαῖοι.

3. On peut se servir de l'exemple du mot *quaestor* pour illustrer la complexité des différents modes de transcription. On peut avoir κουαέστωρ, κουέστωρ, κυέστωρ, κυαίστωρ, κοιαίστωρ (je me demande même si l'on ne trouverait pas dans

Consonnes. — Il y aura relativement peu de chose à signaler quant aux consonnes : la majeure partie des consonnes latines pouvant se transcrire par la lettre grecque correspondante avec le même résultat phonétique. Notons seulement quelques traits.

La lettre latine *x* est rendue phonétiquement en grec par le groupe κσ; on aura donc ἐκσπλορά̆τορες (*exploratores*), à côté de ἐξπλορά̆τορες, ἔκστρα (*extra*), à côté de ἔξτρα (on voit même ἔξστρα).

La transcription de la liquide nasale *n* amène dans nos gloses la même série de doublets déjà relevée dans les textes épigraphiques, selon que l'assimilation est faite ou non. On aura donc ἴγκολα et ἴνκολα (*incola*), ἰγκερτάμ et ἰνκέρταμ (*incertam*), κομβέντιον et κονβέντιον (*conventio*); devant une dentale, la lettre *n* reste ν et κονδίκερε répond à *condicere :* la forme δενουμτζιάμους (*denunciamus*) semble présenter un μ fautif au lieu d'un ν, erreur due au copiste.

Longtemps avant nos gloses, le *v* latin (*u* consonne) était rendu en grec aussi bien par β que par ου. Le β correspond au type de la transcription littérale, le groupe ου à celui de la transcription phonétique. On aura ainsi δισωλουῆτουρ (pour δισσολουίτουρ, *dissolvitur*), οὐ ἴνδικτα (pour ουινδίκτα, *vindicta*, à côté de βινδίκτα), οὐέλ (*vel*, à côté de βέλ), πλεου⟨ι⟩σκιτον (*plebiscitum*), etc.

Plus curieux est un dernier trait concernant la manière dont est rendu le son affriqué résultant en latin de la rencontre de *c* et de *e*, de *t* et de *i*. Ce son est ordinairement rendu par le groupe τζ. Citons par exemple κονδίτζερε (*condicere*), βόνας γράτζιας (*bonas gratias*), ἀβολίτζιο (*abolitio*), καυτζίων (*cautio*)[1]. Ce trait, assez fréquent dans les *Gloses nomiques*, ne leur est pas particulier; il n'est, pour s'en rendre compte, que de feuilleter les dictionnaires de Du Cange et de Sophoclis. Dans quelques cas assez rares, *t* devant *i* est noté non pas par τζ, mais par σ : citons par exemple φουνκσιὸνες (*functiones*), δεπορτασίον (*deportatio*). La graphie δεπορτάτιον correspond évidemment à la transcription par la lettre, pour ce qui est du τ devant ι.

quelque texte κουαίστωρ). A cela s'ajoute que l'ω de la terminaison peut dans plusieurs cas être remplacé par un ο, selon le type de la transcription par la lettre. Toutes ces formes se justifient, sauf le κοιαίστωρ, qui est pourtant la graphie adoptée dans le *Lexique* de C. Triantaphyllidès ; pour ma part, je ne vois dans cet οι qu'une faute d'orthographe byzantine pour υ.

1. Ce trait, assez important, ainsi que quelques autres, semble avoir été ignoré par Mgr Moissenet, dans son ouvrage récent, *La prononciation du latin.* Dijon, Rebourseau, 1928.

Les transcriptions phonétiques dont nous venons d'exposer les diverses modalités se retrouvent dans tous les lexiques des *Gloses nomiques*. Toutefois, la transcription phonétique complète d'un mot, y compris ses flexions, est rare dans certains lexiques et totalement absente de ceux qui dérivent du texte de Lydus, où l'on ne relève que des formes pourvues de flexions grecques. On pourrait croire à la suite d'un examen superficiel que le procédé de transcription phonétique est le plus employé; cela tient au fait que la voyelle *u*, si fréquente en latin, est toujours rendue par ου, même dans les mots transcrits par la lettre. Si l'on excepte ce cas qui est constant, on constatera en fin de compte que, toutes les corrections nécessaires une fois apportées, les notations phonétiques, pour intéressantes qu'elles soient, sont de beaucoup les moins nombreuses. Ce que nous avons dit des voyelles est, à cet égard, caractéristique. Cette constatation a son importance; elle ajoute aux arguments historiques un témoignage philologique sur l'antiquité des gloses : elles reposent sur un état ancien où les mots latins étaient encore écrits en caractères latins dans le texte grec. L'auteur de la note marginale qui est à la base des petits lexiques originaux avait l'intention autant de transcrire le mot latin que de le définir.

*
* *

Addition de flexions grecques. — Il est particulièrement important de signaler l'intention formelle qu'eurent les juristes byzantins d'incorporer dans la langue grecque les mots latins du droit romain. Que les mots fussent transcrits littéralement ou phonétiquement, ou encore suivant le mode mixte que nous avons indiqué, ils ont été agrémentés de flexions proprement grecques. Il importe de déterminer les divers cas.

Verbes. — L'exemple le plus frappant est celui des verbes. On trouve constamment des formes du type suivant :

adrogo	ἀδρογατεύω
repudiavit	ἐρεπουδιάτευσεν
adjudicare	ἀδιουδικατέβιν (-τεύειν)
confirmari	κονφιρματευθῆναι
deportato	δεπορτατευθέντι.

Si l'on cherche la règle suivant laquelle ces verbes ont été formés, on croit pouvoir la formuler en disant que, à l'origine, on ajoutait la terminaison -εύω, -εύειν au radical latin du supin. Les exemples suivants sont particulièrement caractéristiques :

transferre	*translat-um*	τρανσλατ-εύειν
interrumpere	*interrupt-um*	ἰντερ⟨ρ⟩ουπτ-εύειν
adimere	*adempt-um*	ἀδεμπτ-εύειν
tradere	*tradit-um*	τραδιτ-εύειν
adire	*adit-um*	ἀδιτ-εύειν
novare	*novat-um*	νοβατ-εύειν
repetere	*repetit-um*	ρεπετιτ-εύειν

On a toute une série de verbes formés sur le même modèle : ἀβστινατεύω, ἐξερεδατεύω, ἐμανκιπατεύω, κοντινουατεύω; la liste complète serait assez longue. Les différentes voix de ces verbes et de même leurs différents temps ou modes se retrouvent dans nos gloses. Citons par exemple le subjonctif ἀβστεινατέψει (pour ἀβστινατεύσῃ, *abstineat*). Les formes avec augment se rencontrent elles aussi, comme ἐνοβατεύσεν (*novavit*).

Cette formation, reposant sur le supin, est de caractère éminemment factice, tout au moins à cette date. Il était fatal que la loi d'analogie jouât dans plus d'un cas, surtout pour les verbes à supin apparemment irrégulier. Sur les verbes en -ατεύω, particulièrement fréquents puisqu'ils répondent à la première conjugaison latine, a été refait ἀβστινατεύω (*abstineo*) au lieu de ἀβστεντεύω. Sur le type *tradere*, τραδιτεύειν, on a composé γεριτεύειν (*gerere*, au lieu de γεστεύειν); on a de même κομ⟨μ⟩ιττεύειν (*committere*), ἀδμιττεύειν (*admittere*), ἴντερ καὶ δεύει⟨ν⟩ (pour ἰντερκεδεύειν, *intercedere*), σῦσουκαπιτεύειν (*usucapere*). Citons encore, pour rendre complète cette liste d'exceptions, les formes plus inattendues ἰνκερταδιτεύουσιν (*incerta ditescunt*), ἐξτραορδινεύεται (*fit exta ordinem*), et l'adjectif verbal ἀδιφενδευτόν qui a le sens d'*indefensum*.

Il va de soi que cette formation particulière de verbes à la grecque n'a pas éliminé les formes verbales transcrites suivant la lettre, comme δέβες (*debes*), ὀκκιδέρι⟨τ⟩ (*occiderit*), γέρερε (*gerere*), φεκήσαι (pour φεκίσ⟨σ⟩ε, *fecisse*), non plus que les formes verbales transcrites suivant le type phonétique, comme καπιούντουρ (*capiuntur*), σα⟨γ⟩κίμους (*sancimus*). Cinq formes arrêtent l'attention : il s'agit des verbes βόλω (*volo*), ἀτζέπτω (*accepto*), δεκέρνω (*decerno*),

φαβέω (*faveo*), ρεπλήκω (*replico*). On ne retrouve jamais de flexions du type βόλεις, βόλομεν; il faut voir dans cet ω à la première personne une faute de copiste écrivant βόλω pour βόλο, transcription littérale; la confusion si habituelle de l'ο et de l'ω est rendue encore plus facile par l'influence du mot qui sert de glose (βόλο, θέλω), entraînant pour un scribe distrait et non averti le changement en βόλω[1].

Substantifs. — La transcription des substantifs latins en grec repose sur la forme du nominatif singulier. Le nouveau mot grec une fois créé se suffit à lui-même et se décline selon les lois de la langue.

Les mots latins dont le thème est en *-a* sont transcrits en grec suivant le type des mots en -α pur. On a ainsi ἁρματοῦρα πρίμα (*armatura prima*), Ἀκουιλίαν (*Aquiliam*), καλουμνίαις (*calumniis*). Aux noms latins dont le thème est en *-o* ou en *-u* répondent des mots grecs en -ος pour le masculin et en -ον pour le neutre. C'est ainsi qu'on aura τοῦλδος (*tuldus*), οὖσος (*usus*), δόμος (*domus*), σαμαρίους (*samarios*), ἀλιμέντον (*alimentum*), ἰουγῶν (*jugorum*).

La transcription des mots latins dont le thème se termine par une consonne présente plus de difficultés. Les substantifs latins terminés en *-or* aboutissent à une forme grecque en -ωρ : *actor* donnera ἄκτωρ (à côté de la forme ἄκτορ, qui répond à la transcription par la lettre). Décliné à la grecque, le mot doit aboutir à ἄκτορος, ἄκτορα, etc., avec un ο : de fait, ces formes sont communes. Mais en raison de l'indifférence avec laquelle les Byzantins écrivaient ω pour ο et inversement, nos manuscrits, comme d'ailleurs ceux de beaucoup d'autres textes byzantins, présentent des formes comme πραίτωρος avec l'ω. On a pu être tenté de voir là une notation où l'ω correspond à l'ō long de la désinence latine *-ōris*. Il ne semble pourtant pas qu'il faille conserver cette forme : les juristes ont manifestement pris le parti de décliner les mots à la grecque et d'autre part leur souci pour rendre les différentes notations des voyelles du latin est presque inexistant, notamment en ce qui concerne le son *o*. Devant les hésitations de la tradition manuscrites, l'éditeur doit prendre un parti et il est plus prudent de suivre le type ἄκτωρ, ἄκτορος.

1. Des verbes comme φισκοῦσθαι (*fiscari*), τρακταίβειν (*tractare*), etc..., introduits dans la langue avant les travaux des juristes, n'ont pas à figurer ici.

D'autre part, les substantifs latins terminés en *-o* ou en *-io* ont donné en grec des mots en -ων ou en -ίων. Ils doivent normalement se décliner sur le paradigme πόγων, πόγωνος. Jamais l'inconséquence des copistes n'a été plus grande que sur ce point : le même scribe écrit tour à tour ρετεντίωνα avec un ω et δεμινουτίονα avec un ο ; le copiste du lexique ἀδιτεύοντι écrit à onze mots de distance ἀ⟨β⟩ιτατίων et ἀβιτατίον. Inversement, on a dans presque tous les lexiques des singuliers en -ίον pour -ίων ; les graphies ἀδοπτίον, δάτιον sont constantes et présentent l'accent sur la pénultième aussi bien que sur l'antépénultième, selon que le copiste a conservé ou non le souvenir de l'ω qui se trouvait à l'origine. Là encore l'éditeur doit prendre un parti et ne pas s'écarter du type δατίων, δατίωνος[1].

Adjectifs. — Les adjectifs, dans la mesure où ils se rattachent aux formes expliquées précédemment, n'arrêteront pas notre attention. En vertu de ce qui a été dit, le féminin *publica* se transcrira par πούβλικα et non par πουβλίκη. Dans ces adjectifs dérivés, la voyelle latine *o* du suffixe est nornalement transcrite par ω : on écrira, parfois en dépit des manuscrits, κουεστιωνάριος (*questionarius*), πραιτωριανοὶ (*praetoriani*), προδιγιώσος (*prodigiosus*), etc.

Un cas assez particulier est relatif aux adjectifs latins en *-alis;* ils donnent dans nos textes des adjectifs grecs en -άλιος. Au latin *annalis* correspondront le masculin ἀν⟨ν⟩άλιος, le féminin ἀν⟨ν⟩αλια, le neutre ἀννάλιον, le génitif pluriel ἀν⟨ν⟩αλίων, etc.

Locutions déterminatives, circonstancielles ou adverbiales. — Nous arrivons ici, au trait de beaucoup le plus curieux, qui marque à quel point les juristes byzantins se sont plu à donner un aspect grec aux mots latins de leur vocabulaire. D'une suite de plusieurs mots composant une locution latine consacrée, ils ont fait un terme grec hybride, en accolant ces divers mots et en affublant le tout d'une terminaison grecque. Le droit latin employait souvent l'expression *juris gentium*, dans laquelle le génitif *juris*, génitif de nature ou de possession, indiquait que telle chose relevait du droit des gens. Sur cette locution a été créé l'adjectif grec ἰουρισγεντίος qui se décline et donne par exemple au datif pluriel la forme ἰουρισγεντίοις.

Pour mieux s'expliquer dans les exemples suivants ce fait si

1. Des formes comme κῶδιξ (*codex*), βίνδιξ (*vindex*) n'ont pas à figurer ici : elles n'ont pas été créées par les juristes, mais appartiennent au langage parlé et relèvent de la philologie néo-grecque.

particulier, il faut se rappeler la tendance de toute langue juridique à raccourcir les expressions techniques. Imaginons, pour fixer les idées, qu'en français nous disions, au lieu de l'action *quod jussu*, la *quod jussu*. Il en fut ainsi à Byzance : le mot *actio*, par exemple, terme qui désigne d'ailleurs plus de choses que l'*actio* proprement dite et s'emploie abusivement pour *obligatio*, *stipulatio*, voire d'autres mots, le mot *actio* donc finit par disparaître et ne laisser place qu'au simple article féminin : on disait ἡ *de falsis*. Une telle locution allait à son tour passer dans le moule d'un mot grec et, subissant un sort étrange, aboutir à des formes d'aspect souvent inattendu. Ainsi l'expression ἡ *de falsis* présente, à côté de l'expression transcrite par la lettre, ἡ δεφάλσις, le génitif τῆς δεφάλσης, l'accusatif féminin τὴν δεφάλσην et même le masculin δέφαλσον.

Cet exemple au reste nous fait toucher du doigt une des raisons qui ont favorisé la formation de ces mots : par suite des habitudes byzantines, la locution ἡ δεφάλσις était écrite couramment ἡ δεφάλσης, ce qui amenait fatalement le génitif τῆς δεφάλσης sur lequel se sont formés les autres cas. C'est encore à l'iotacisme qu'il faut recourir pour justifier l'exemple suivant : l'action *servi corrupti* donnait après transcription ἡ σέρϐι κορ⟨ρ⟩ούπτι, qui s'écrivait ἡ σέρϐη κορ⟨ρ⟩ούπτη. On ne s'étonnera pas, après cela, de trouver τὴν σέρϐην κορ⟨ρ⟩ούπτην. Cette explication, qui a recours à l'iotacisme est si juste qu'elle seule peut rendre compte de la présence d'un η dans les flexions. Suivant le type normal, il aurait fallu κορρούπταν et non κορρούπτην; la règle est absolue : on ne trouve l'η dans la flexion de nos mots grécisés que dans la mesure où ils reposent sur un mot latin qui soit un génitif en *-i* ou un ablatif en *-is*[1].

Il faut être très prudent dans l'étude de ces formes et se garder de prendre les erreurs des scribes pour des formes attestées. La confrontation des différents manuscrits de chaque lexique, la comparaison des parties communes des divers lexiques nous mettent sur la voie des déformations et, en nous expliquant la genèse des fautes, nous défendent de conserver des formes qui ne remontent pas à l'original : un manuscrit donnant ἰν ποτεστάτε, un autre ἰνπο-

1. Évidemment, pour des exemples d'un autre genre, il faudra donner d'autres explications. La locution latine *de in rem verso* a donné naissance à l'adjectif βέρσος : on trouve dans nos gloses βέρσον et même βέρσων. Le sens de l'expression primitive disparaissant, on avait écrit ἰνρεμ βέρσο, puis ἰρεμ βέρσο, puis ἡ ρεμ βέρσο, puis βέρσον. Tous ces stades sont attestés.

τεστάτος, le second présente à coup sûr une leçon fautive. Ces réserves faites, voici une liste assez prudente des formes qu'on peut faire remonter aux auteurs :

[*stipulatio*] *verbis*	ἡ βέρβη, τὴν βέρβην
[*cautio*] *damni infecti*	ἡ δάμνη ἰνφέκτη
[*actionem*] *albi corrupti*	τὴν ἄλβην κορ⟨ρ⟩ούπνην
[*actionem*] *commodati*	τὴν κομ⟨μ⟩οδάτην
[*actio*] *depositi*	ἡ δεποσίτη
[*actionis*] *judicati*	τῆς ἰουδικάτης
[*actionis*] *mandati*	τῆς μανδάτης
[*actio*] *quod jussu*	κουὸδ ἰουσσον
[*actionem*] *servi corrupti*	τὴν σέρβην κορ⟨ρ⟩ούπτην
[*actio*] *furti ... nec manifesti*	τὴν φούρτην ... νεκμανιφέκτην
[*lex*] *de majestate*	ἡ δεμαιεστάτη (?)
[*legem*] *de falsis*	τὴν δεφάλσην
[*lex*] *de peculatu*	ὁ δεπεκούλατος (sous-ent. νόμος)
[*interdictum*] *de praecario*	πραεκάριον
τὸν *reum stipulandi*	τὸν ρέον στιπουλάνδον
τοῖς *juris gentium*	τοῖς ἰουρισγεντίοις
ὁ *ab intestato*	ὁ ἀβιντεστάτορ (sic)
super numerum	σουπερνούμερος
pro soluto	προσολυτος
ex vendito	ἐξβενδίτον
ex empto	ἐξεμπτον
de in rem verso	βέρσον.

Dans beaucoup de cas la forme est douteuse et même nettement fautive. On proscrira donc δέλιβροι ἄντικοι (*de libris antiquis*) κουμλιβερτάτου (*cum libertate*), ἀμορτηστεστατόριον (*a morte testatoris*), δεδονάτιος (*de donationibus*), etc. D'ailleurs, même devant une forme comme τῆς δεφάλσης, l'éditeur demeure embarrassé, ne pouvant le plus souvent savoir s'il a affaire à la forme nouvelle à la grecque ou à une transcription fautive pour τῆς δεφάλσις.

Au reste, cette formation insolite des mots ne se limite pas à créer des substantifs et des adjectifs. D'une locution adverbiale on fera un adverbe et par exemple l'expression *extra ordinem* deviendra l'adverbe grec ἐξτραορδινῶς. Tant était vivace la tendance qui poussa les juristes byzantins à helléniser les mots latins techniques conservés dans la langue du droit[1].

1. Nous n'avons pas à étudier ici les mots de nos gloses qui viennent du latin et

*
* *

Accents et esprits. — Il eût été capital de trouver dans nos textes quelques renseignements sûrs relativement à l'accentuation. Mais, outre que la plupart des copistes de ces textes semblent avoir méconnu d'une façon outrageante les règles de l'accentuation grecque, il faut se rappeler que nos transcriptions sont avant tout à base graphique, reposent sur des mots gardés primitivement en latin dans le texte grec, et par conséquent ne portant pas d'accent, sont dues enfin à des gens pour qui le latin n'était plus une langue parlée. Il serait vain, je crois, de vouloir tirer des *Gloses nomiques* quelques renseignements sur l'accentuation.

En effet, si nous feuilletons nos textes, nous découvrons immédiatement les plus graves illogismes. Le nominatif correspondant à *adoptio* donne les orthographes et les accents suivants : ἀδοπτιὼν, ἀδοπίων, ἀδοπτίον et ἀδόπτιον. On aura de même φίνιουμ, φινιοῦμ, φινιὸυμ (*finium*), αὐκτορίτατε, αυ⟨κ⟩τουριτάτε, α⟨υ⟩κτουριτάτη (*auctoritate*), τοῦρμα et τούρμα (*turma*) ; στατοῦτον et στάτουτον (*statutum*), κούαρτος et κουάρτος (*quartus*). Souvent c'est une vraie débauche d'accents, ainsi dans οὔ ἰ ἄ (*via*). S'il n'est pas trop illusoire d'avancer quelque remarque en cette matière, on peut dire que, d'une manière générale, à l'ablatif de la déclinaison athématique, quand il s'agit des mots transcrits d'après la lettre, on constate que l'accent porte sur la pénultième : ποτεστάτε (*potestate*), ἰνστιτουτόρε (*institutore*) ; de même les formes τογάτοι, ἐμανκιπάτοι, avec l'accent aigu, sont presque constantes et l'on ne voit que très rarement des formes périspomènes comme τογᾶτοι. ἐμανκιπᾶτοι, qui sont cependant celles admises par Sophoclis et beaucoup d'éditeurs de textes byzantins.

Une particularité curieuse d'accentuation se trouve dans l'unique manuscrit du lexique ἀδιτεύοντι. Dans le cas où deux voyelles se trouvent l'une à côté de l'autre à l'intérieur d'un mot, le scribe met l'esprit doux sur la seconde de ces voyelles : on a ainsi προπριὲτάριος

ont été introduits en grec non par les travaux des juristes, mais par la transmission orale populaire : mots avec la syncope de l'υ bref τίτλος (*titŭlus*), κόμβλος (*cumŭlus*) ; mots déjà très anciens dans la langue comme βετρανός (*veteranus*, à côté de βετέρανος) ; mots de la déclinaison néo-grecque en -ας, σκρίβας, acc. σκρίβαν (*scriba*, à côté de σκρίβα), ἴνφας (*infans*, à côté de ἴνφανς) ; mots de la déclinaison en -ιξ comme κῶδιξ, etc... Il n'a de même pas été possible de faire un sort aux mots qui ont été victimes d'une déformation devenue chronique, comme κανστρένσιος ou κανστρέσιος (*castrensis*).

(*proprietarius*), φιδουκιάριοι (*fiduciarii*), ἀλίἐνα (*alienă*), λαργιτιὄνων (*largitionum*), φιδειοὔσ⟨σ⟩ωρες (*fideijussores*). Cette remarque présenterait quelque intérêt si l'on ne voyait pas le scribe en user de même pour les mots grecs et écrire διάθήκη, διάδοχος, κατιὄντες. Le scribe du lexique ἀδέπ⟨τ⟩ους ἔστ met au contraire, dans ce cas, un esprit rude et seulement sur les mots latins : il écrira ἀντεριὅρουμ, ἀρὅιτριὅρουμ, etc.

L'attitude de l'éditeur est dès lors imposée par les circonstances mêmes. L'accentuation ne faisant pas partie de la tradition, il n'aura pas à tenir compte des données contradictoires des manuscrits. Il convient donc d'accentuer à la grecque les mots hellénisés, c'est-à-dire la grande majorité. On écrira donc πρετωριανοί et non πρετουρίανοι (*sic*). Pour les termes qui sont la simple transcription d'après la lettre des mots latins, on indiquera l'accent que porte le mot latin. Dans plus d'un cas le problème demeure avec toute sa difficulté; il arrive, en effet, que la forme grecque recouvre exactement la forme latine; or, l'accent change selon la langue : on accentue à la latine πιγνερατίκια et à la grecque πιγνερατικία, l'accent ne portant pas sur les mêmes syllabes; περπέτουα à la latine et περπετούα à la grecque. On regrettera donc, notamment dans le cas où la définition du mot ne peut être d'aucun secours, de ne pouvoir trouver dans la pratique de l'accent une règle qui permettrait de déterminer le genre de transcription adopté ou la catégorie grammaticale à laquelle appartient le mot glosé.

Une difficulté d'un autre genre réside dans la notation de l'esprit. En grec, presque tous les mots commençant par un ρ ont un esprit rude; en latin, il n'en va pas de même, les mots commençant par *r* n'étant pas forcément aspirée à l'initiale. Faut-il écrire ῥέμ ou ρέμ, avec ou sans esprit? Ici le problème trouve une solution assez simple du fait que les scribes ont suivi en général une pratique assez constante. Ainsi le lexique ἐνοχή ne met pas l'esprit rude dans ce cas, tandis que le lexique ἄκτωρ l'emploie de façon suivie : il n'est que de suivre la pratique correspondant à chaque lexique. Le plus souvent l'esprit rude fait défaut. — On aurait pu croire aussi que la suppression de la lettre latine H entraînerait l'addition de l'esprit rude : il n'en est rien. Tous les copistes de nos lexiques écrivent selon le type ἐρέδιτας, avec l'esprit doux. Il vaudrait sans doute mieux restituer l'esprit rude, comme le fit C. Labbé. On devrait de même écrire ἰούρις et non ἰούρις, ουινδίκτα et non οὐίνδικτα ou οὐινδίκτα.

*
* *

J'ai essayé de dissocier les différents modes de transcription des mots latins dans les *Gloses nomiques* et d'indiquer, autant que faire se pouvait, dans quelle mesure tel ou tel type était employé à l'état pur. En réalité, les trois modes indiqués se mélangent souvent. Dans un mot comme ἐξκουσατί-ωνα le radical est transcrit d'après la lettre, mais avec la notation phonétique du son *ou*; la désinence est grecque : c'est là le type de beaucoup le plus fréquent.

J'ai indiqué dans mon exposé les différentes difficultés qui arrêtent le philologue et posent à l'éditeur des problèmes parfois insolubles, énigmes rendues encore plus obscures par l'altération invraisemblable du texte dans nos manuscrits. En vertu des règles que nous avons indiquées, le problème serait simplifié si l'on pouvait déterminer le mode suivant lequel tel mot a été transcrit. Si l'on pouvait dissocier chacun des petits éléments primitifs dont l'agglomération a formé la plupart de nos lexiques, on pourrait dans chaque zone suivre une règle déterminée, transcrire ici suivant la lettre, ailleurs mettre des flexions grecques, etc. Ce résultat qui satisferait à la fois l'historien et le philologue ne peut être obtenu avec une rigueur absolue : les mots ont été dans le cours des siècles plus ou moins mélangés, les scribes ont écrit, au lieu du mot à copier, des formes différentes qu'ils connaissaient pour les avoir écrites un peu plus haut. Si l'on arrive à certains résultats dans quelques cas, pour d'autres la difficulté est pratiquement inextricable.

Malgré ces réserves, on voit le parti que les linguistes ou les philologues peuvent tirer d'une édition raisonnable des *Gloses nomiques*. Dans ces textes, une étape du développement historique de la langue latine, aussi bien que de la langue grecque, se trouve fixée. Au reste, l'immense littérature du droit byzantin ne saurait laisser les érudits indifférents. De telles études ne peuvent que servir les intérêts d'une discipline trop délaissée, la philologie byzantine.

A. Dain.

BULLETIN CRITIQUE

Sont publiés à cette place les comptes-rendus des ouvrages adressés au directeur de la *Revue :* M. J. Marouzeau, 4, rue Schœlcher, Paris, XIVe.

Les publications qui paraîtraient prêter moins à un compte-rendu critique qu'à un simple résumé seront mentionnées et analysées dans l'*Année philologique*, publiée à la librairie des Belles-Lettres.

Thèses diverses.

M. A. Graur vient de publier dans la même année trois ouvrages importants, dont l'un a été agréé comme thèse pour le diplôme de l'École des Hautes Études, les deux autres comme thèses pour le doctorat ès lettres.

I. — *I et V en latin.* Collection linguistique publiée par la Société de linguistique de Paris, t. XXIX. Paris, Champion, 1929, 93 pages.

Le fait qui domine l'histoire du vocalisme latin est la tendance à la fermeture des brèves intérieures : M. Graur s'est proposé d'étudier le traitement des deux voyelles les plus fermées, *i* et *u*. La seule considération de ces deux voyelles révèle une anomalie : on admet d'ordinaire qu'en syllabe intérieure toute voyelle brève non entravée tend à aboutir à *i* ; mais comment la chose est-elle possible pour *u*, qui présente un degré de fermeture souvent plus accentué que *i* lui-même? De deux choses l'une : ou bien *u* n'est pas devenu *i* en latin ; ou bien, si ce changement est réel, il doit s'expliquer autrement que comme un fait de fermeture ; il doit être *conditionné* par des raisons particulières. D'où les deux chapitres entre lesquels se divise l'exposé de M. Graur : 1° il n'y a pas de changements ni de *i*, ni de *u*, qui soient proprement indépendants, c'est-à-dire non conditionnés par la rencontre ou le voisinage de phonèmes « influençants » ; 2° l'influence de la vibrante *r* et de la labiale *l* est moins évidente qu'on ne l'a dit ; seule compte réellement celle des labiales, qui tend à orienter vers *ü* un *i* ancien, mais sans qu'entre en jeu la tendance générale à la fermeture.

Il y aurait beaucoup à dire sur la démonstration relative à l'action de *r* et *l ;* M. Graur admet bien qu'on doive distinguer entre les valeurs différentes de *l* palatale et *l* vélaire ; mais il conviendrait de rechercher aussi si la différence entre plusieurs *r*, dental (cf. le cas de *adf-/arf-*), univibrant (cf. l'*r* issu de *z*) ou roulé ou grasseyé, ne mérite pas considération ;

cette distinction pourrait bien conduire à expliquer certaines formes dialectales comme celles qui sont signalées sans commentaire p. 27.

La considération des dialectes est du reste une de celles qui manquent fâcheusement à l'ouvrage de M. Graur, et à ce propos je suis obligé d'exprimer le regret (regret égoïste à vrai dire) que M. Graur n'ait pas fait un sort, soit pour la confirmer, soit pour la réfuter, à la théorie que j'ai proposée (*Mémoires de la Société de linguistique*, t. XVII, p. 276-280) pour expliquer l'alternance *i/u* devant labiale. M. Graur donne des vicissitudes graphiques et orales de cette alternance une explication purement chronologique, ne faisant entrer en jeu qu'une série linéaire de changements. Il n'y a pour lui qu'*un* parler latin dont le développement peut s'observer comme en vase clos. Il y a loin de cette vue théorique à la réalité, à cette réalité qu'a si bien entrevue G. Mohl dans sa fameuse *Introduction* (cet ouvrage capital ne figure pas dans la bibliographie de M. Graur !) et qui transparaît avec une évidence si probante dans les études de M. Ernout. Faire l'étude phonétique du latin sans poser d'abord les conditions qui président à la formation de cette langue composite est une tâche téméraire, et peut-être inutile. En ce qui concerne précisément le sort de *i/u* devant labiale, comment ne pas tirer parti d'observations comme celle de Velius Longus (VII, 68, 3) : « mihi uidetur nimis *rusticana* enuntiatio futura si per *u* extulerimus »? Il faut distinguer une évolution du latin de Rome, très influencée par l'attitude des lettrés, et une évolution des dialectes ruraux. Je me demande si ce n'est pas là la clef du problème que M. Graur (cf. sa Conclusion, p. 84) va chercher dans une chronologie assez invraisemblable.

Le second ouvrage de M. Graur, présenté comme thèse principale pour le doctorat ès lettres, est une étude sur

II. — *Nom d'agent et adjectif en roumain.* Paris, Champion, 1929, 142 pages,

qui ne touche guère au latin que par le chapitre III : *Mots d'origine latine.* M. Graur montre dans ce chapitre comment certains mots ont changé de catégorie lexicale dans le passage au roumain. La latin n'y est intéressé que comme point de départ, et c'est aux romanistes qu'il faut laisser l'examen de la question.

La thèse complémentaire de M. Graur est une étude sur

III. — *Les consonnes géminées en latin.* Paris, Champion, 1929, 237 pages.

« La gémination des consonnes a constitué longtemps un écueil insurmontable pour les historiens de la phonétique latine : il n'y avait aucun moyen de la faire entrer dans le système général de la phonétique indo-européenne. » Nombreux ont été les essais d'explication ; celui qui a eu

le plus de succès consistait à invoquer l'assimilation, en considérant les exemples irréductibles comme dus à des erreurs de graphie. C'est l'observation des hypocoristiques qui a mis sur la voie de l'interprétation communément adoptée aujourd'hui, grâce en particulier aux démonstrations que M. Meillet a étendues jusqu'à l'indo-européen commun : la gémination spontanée est un procédé expressif, souvent de caractère affectif, en général caractéristique du parler populaire. M. Graur fait dans son Introduction et dans le début du chapitre p. 41 un historique très intéressant de la question, qui nous prépare à l'examen détaillé des faits et en particulier à l'étude du lexique p. 145 et suiv.

Comme il arrive lorsqu'on invoque pour des faits multiples un principe unique d'explication, il semblera peut-être que ce principe fait figure d'envahisseur et explique trop de choses. Je n'ai pas l'impression que l'étude de M. Graur nous donne la clé passe-partout de la gémination. Il suffit de parcourir l'index pour voir une foule de mots échapper à l'explication proposée : *acceptabulum (acet-)* = récipient, fait penser à *acceptus* (M. Graur est, en ce qui concerne l'explication par l'analogie, tantôt très sévère, ainsi p. 21 pour *accipiter*, et tantôt très large, ainsi p. 32 pour *possiuit*) ; *auctumnus* semble bien résulter d'une assimilation (*auct-* rattaché à *auctus*) ; *bracchium* et *gracchus* représentent sans doute une tentative pour rendre le χ du grec ; pour les très nombreux mots techniques qui figurent au lexique, on peut penser que l'hésitation entre la simple et la géminée provient de l'ignorance où est la majorité des sujets parlants des termes de spécialistes, souvent étrangers (nous estropions facilement les termes de métiers que nous entendons pour la première fois) ; pour les onomatopées, qui sont aussi très nombreuses, la géminée représente souvent un effort pour reproduire des bruits de la nature et spécialement des cris d'animaux très éloignés de la voix humaine (en particulier, quand il s'agit de cris qui s'achèvent en consonne, le latin, pauvre en explosives finales, a une tendance à les prolonger) ; pour nombre de mots, l'étymologie qui sert de fondement à l'hypothèse d'une gémination est très douteuse (cf. *gemma*, *cunnus*, etc.) ; pour beaucoup d'autres enfin, la gémination n'est attestée que dans quelque manuscrit de basse époque et attribuable soit à une ignorance pure et simple, soit à une doctrine orthographique.

Sur ce dernier point, M. Graur n'applique pas, à mon avis, une critique assez serrée et assez méthodique au témoignage des manuscrits, et il adopte un peu facilement des principes de critique des textes qui ne soutiennent pas l'examen, par exemple quand il accepte (avec « on », mais qui est « on »?) de « considérer comme appartenant à l'archétype tout ce qui est présenté par l'accord des manuscrits » ; il y a des accords probants, et il en est de fortuits, et il en est qui prouvent presque en sens contraire de ce qu'on attendrait.

Dans l'ensemble, M. Graur se contente à trop bon marché, selon moi, des solutions proposées. La recherche de l'expressivité est un principe d'explication ingénieux, fécond, définitif, semble-t-il, pour la plupart des cas ; je ne sache pas que M. Meillet ait pensé en faire un principe d'explication universel. Il y a encore à chercher et à trouver dans cet ordre de faits ; je n'en veux pour preuve que le cas si curieux de la gémination du français moderne *je-l'-l'ai vu*, que, placés pourtant dans les conditions d'observation les plus favorables, nous n'arrivons pas à expliquer de façon certaine. Il faudrait sans doute tenir davantage compte des particularités propres à chaque consonne ; le cas des momentanées n'est pas exactement comparable à celui des continues, celui des liquides et vibrantes devrait être considéré à part, etc.

L'ouvrage de M. Graur a le mérite de nous exposer l'état actuel du problème et de nous fournir un matériel abondant ; il faudra plus d'une étude de détail pour nous amener à une nouvelle synthèse, dont celle-ci nous fait entrevoir l'intérêt et la nécessité.

Le P. G.-G. Lapeyre a présenté cette année à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand deux thèses de doctorat relatives à Fulgence, évêque de Ruspe :

I. — *Saint Fulgence de Ruspe. Un évêque catholique sous la domination vandale.* Paris, Lethielleux, 1929, xix & 381 pages.

II. — *Vie de saint Fulgence de Ruspe, par Ferrand, diacre de Carthage*, texte et traduction, avec une introduction sur la vie et les œuvres de Ferrand et une carte de l'Afrique vandale. Ibid., 1929, lxxv & 166 pages.

Ces deux ouvrages apportent une contribution importante à notre connaissance de l'Afrique chrétienne. Le P. Lapeyre a fourni un travail énorme dans un domaine mal exploré et où les instruments de recherche nous font souvent défaut.

Je ne dirai pas que l'auteur a toujours suffi à sa tâche. D'abord certains moyens d'information lui ont échappé ; des ouvrages importants manquent à sa bibliographie, qui en contient en revanche de bien insignifiants ou bien étrangers à son sujet[1]. Les fautes matérielles sont nombreuses — je devrais dire innombrables — ; l'auteur en a relevé de quoi remplir cinq grandes pages d'Errata, mais ce n'est qu'un choix, si j'ose dire, car le sort malin a voulu que, presque chaque fois que j'en ai découvert une, elle ne figurait pas à l'Erratum[2].

1. Il faudrait une fois pour toutes s'entendre sur ce que doit être le conspectus bibliographique qu'il est d'usage d'imprimer en tête d'un ouvrage ; s'il contient tous les ouvrages, quels qu'ils soient, dont on s'est servi, et non pas seulement ceux qui constituent proprement la bibliographie du sujet, il est simplement inutile et encombrant.

2. Certaines fautes sont à vrai dire plutôt de présentation que d'impression, et font sou-

La partie qui m'a paru la plus solide dans la grande thèse est celle qui contient l'exposé de l'œuvre théologique de Fulgence ; il y a là une analyse qui atteste une bonne connaissance de l'histoire des dogmes et de la tradition.

Les arguments en faveur de la distinction de deux Fulgence — sinon de trois — ne sont pas à vrai dire très convaincants ; le meilleur de la démonstration est dans la critique de la démonstration contraire de O. Friebel ; les preuves positives sont faibles, et surtout la preuve morale à laquelle l'auteur s'arrête en définitive : « on ne saurait, sans lui faire injure, attribuer au saint et savant évêque de Ruspe des ouvrages aussi bizarres, aussi frivoles et aussi futiles que... » Nous connaissons des exemples de repentirs littéraires et religieux qui pourraient bien autoriser celui de Fulgence. J'aimerais mieux dire que si Fulgence s'était compromis par des œuvres de jeunesse, on n'aurait sans doute pas manqué de le rappeler pour le confondre, et il aurait peut-être été le premier, par humilité, à s'en confesser au lecteur.

L'appréciation par laquelle l'auteur conclut son étude m'a paru peu pertinente ; elle se fonde sur un résumé de la carrière de l'évêque qui suit la biographie de Ferrand, pose relativement à sa formation première une question qui n'est pas résolue, et s'achève par un éloge banal qui relève du panégyrique plus que d'une critique scientifique. L'image qu'on garde de Fulgence après la lecture de cette monographie est un peu floue, un peu impersonnelle, assez peu vivante ; j'ai l'impression, à lire seulement la vie, pourtant bien stylisée, de Ferrand, qu'il y avait plus à dire sur ce moine-évêque, de foi violente et inquiète, avide et comme orgueilleux d'abnégation, incapable de gouverner, mais tenant tête aux puissants, courant le monde à la recherche des traces de son Dieu, âme à la fois ardente et subtile de barbare, en qui se symbolise une époque d'héroïque mysticisme.

L'auteur est moins à l'aise dans sa thèse complémentaire, qui est une édition du texte de Ferrand. Historien, théologien et archéologue, le P. Lapeyre n'a pas la pratique des travaux philologiques.

Ici encore les fautes matérielles sont nombreuses, et elles sont de plus grande conséquence qu'ailleurs dans le texte latin et dans l'apparat critique. Des erreurs de ponctuation ou de copie font des phrases incompréhensibles (p. 11, 21, 33, 35, 133, 29, 107). L'auteur n'a pas cru pouvoir adopter une division en chapitres et paragraphes, de sorte qu'on sera obligé de citer par les pages de son édition. L'apparat critique est disposé en colonnes qui donnent l'impression trompeuse d'une répartition

haiter plus que jamais que les auteurs s'initient à la technique de l'impression ; c'est un point sur lequel je compte revenir à loisir dans une Chronique.

raisonnée ; les leçons adoptées, par rapport auxquelles sont signalées les variantes, figurent tantôt dans la première colonne, tantôt dans la seconde, tantôt dans l'une et dans l'autre (p. 11 et 13) ; dans cet apparat, les manuscrits ne sont pas groupés d'après leurs affinités, qui sont pourtant établies dans l'introduction.

Ces rapports de parenté sont, il est vrai, discutables ; ils résultent d'une application mécanique de la méthode bien connue de dom Quentin : la comparaison trois par trois des manuscrits et la considération des variantes, non des fautes communes, conduit à établir que l'accord des manuscrits ne se fait jamais contre G, d'où la conclusion (p. XXI) que ce manuscrit représente l'archétype, ou du moins (ibid.) une copie de cet archétype, ce qui n'empêche (ibid.) que ses leçons sont considérées comme ne pouvant l'emporter sur l'accord des autres manuscrits ! En fait, l'application de la formule est en défaut, le choix des variantes de base est insuffisant : je trouve des variantes particulières à G seul p. 9 (ad *om.*), 11 (ubi *om.*), 15 (inter se *om.*), ibid. (pietate), 17 (mutatio *om.*), 21 (ut), etc., etc. ; souvent l'accord est fait contre ce manuscrit, qui se signale comme aberrant et glosé. En revanche, il y a un élément d'intérêt en faveur de F (Paris. 5305) ; ce manuscrit présente avec trois autres (cf. p. XVII) une phrase considérée comme non interpolée qui est absente des autres manuscrits ; il y aurait là un principe de classement généalogique que l'auteur a négligé.

Ce dont on doit être très reconnaissant au P. Lapeyre, c'est d'avoir fait une chasse fructueuse aux manuscrits ; il en a trouvé, étudié, décrit près de cinquante, dont il a, par un examen sévère, éliminé le plus grand nombre pour ne conserver que les plus intéressants ; après ce travail de déblaiement, le chantier est ouvert à ceux qui voudront poursuivre les recherches. L'objet en vaut la peine, car nous sommes là dans cette situation exceptionnellement favorable de disposer d'une riche tradition manuscrite à peine postérieure à la composition de l'ouvrage. La restitution de la leçon originale est parfois toute proche ; par exemple il est bien tentant de lire p. 13 : « ut audiens et retinens », p. 127 : « reddentibus gratiam fauore ineffabili », etc.

La traduction est soigneuse, méthodique, proche du texte ; elle en affaiblit quelquefois la vigueur (p. 66 : pulsat = ont recours à ; p. 9 : senilis = depuis bien longtemps ; p. 123 : uel oculis = même de loin), et Ferrand nous apparaît un peu trop « standardisé » après avoir passé par les mains de son traducteur.

L'Introduction contient de nombreuses remarques grammaticales qui présentent le plus grand intérêt, mais qui sont présentées avec une méthode défectueuse. Ici encore il faut mettre en garde ceux qui auront à faire des travaux de ce genre ; la norme de l'époque classique n'est pas exactement définie : sont déclarés non classiques les emplois de

secundum (p. XLIV), *dicta* (p. XXXIX), *uideri* et *ualde* (p. XXXVI) ; l'usage de Ferrand n'est pas toujours signalé dans ce qu'il a de plus aberrant : je ne trouve pas indiqué l'emploi de *suus* = eius (cf. p. 33), le sens de *inuenire* = devenir, celui de *crucifixus* = mort (bien traduit p. 29, mais non p. 55) ; les emprunts grecs sont relevés, mais avec des erreurs singulières : *caritas*, *genetrix*... figurent parmi les mots étrangers ! On trouvera signalées dans ces remarques l'extension (toute savante) du participe présent, la disparition du supin, l'apparition des féminins singuliers issus de neutres pluriels (*primordia*, p. XXXVII)...

Le P. Lapeyre a bien été obligé de toucher à la question de la prose métrique ou rythmique — je ne sais comment dire, car il y a dans l'exposé une confusion fâcheuse : Ferrand, dit l'auteur p. LI et LII, « s'est astreint à suivre assez rigoureusement les lois du rythme, mises en honneur par Cicéron. Nous trouvons en effet chez lui... de nombreux exemples de toutes les formes du cursus, du moins des quatre principales surtout en usage à son époque. » Ce « en effet » a de quoi faire sursauter les rythmiciens, par la confusion qu'il implique entre la prose métrique quantitative et le cursus accentuel ; il apparaît que le P. Lapeyre n'a consulté aucun des ouvrages de De Groot, Novotny, Broadhead, Zielinski, Nicolau... De ce que dans les principales clausules cicéroniennes les *ictus* se trouvent (pour des raisons de métrique verbale) coïncider avec les accents, on a déduit anciennement la continuité entre la clausule cicéronienne et le cursus, mais M. Nicolau a fort bien montré que certains types conformes au cursus ont été éliminés et que certains autres contraires au cursus ont été conservés ; il y a d'un type à l'autre une étape à franchir, et il faut signaler précisément qu'on a voulu parfois éclairer cette évolution par un appel au latin d'Afrique.

Une autre considération voisine de celle-ci, et non moins importante, a été à peine touchée par l'auteur ; c'est celle du style symétrique. Il y est fait allusion en passant, par exemple p. LXI, XLVIII ; mais c'est un ordre d'idées dont la considération est de toute première importance dans le texte de Ferrand. Dès que la nature de l'énoncé offre le moindre prétexte à un effet de style, Ferrand s'applique à disposer sa phrase en tronçons symétriques, de longueur égale, et rimant autant que possible. Le procédé n'est pas étranger à l'antiquité classique : l'auteur de la Rhétorique à Herennius le recommande ; Cicéron le définit dans l'Orateur ; Quintilien le range parmi les procédés de composition ; pratiqué avec la plus grande modération chez les écrivains de l'Empire, il prend de l'extension surtout à partir d'Apulée ; saint Augustin en use abondamment ; il sera codifié par Bède le Vénérable et décoré par Jean de Garlande du nom de « stylus Isidorianus » (par opposition au « stylus Gregorianus », qui est celui du cursus). Les exemples en sont innombrables dans la Vie de Fulgence ; la parité des syllabes y est souvent observée

avec une rigueur mathématique, la longueur des membres variant entre dix et quinze syllabes, et la rime est employée le plus possible, de sorte que les phrases ainsi partagées donnent parfois l'impression de suites d'alexandrins français ; cf. p. 123 et 125 :

Inuenit exspectantes se cum gaudio
quos reliquerat gementes in taedio.
Manibus et oculis demonstrabatur
laudibusque innumeris praedicabatur.

Outre l'intérêt que présente par lui-même ce procédé, il fournit un critère utile pour l'établissement du texte. Ainsi p. 57 il faut conserver *et pax* de DAB pour faire un groupe de quatre membres de douze syllabes ; p. 33, conserver *feliciter* pour faire une suite de quatre membres de dix ; p. 51, la comparaison des variantes met sur la voie d'une correction *consolandos* qui rétablit un groupe de deux membres de onze ; etc.

Je m'en tiens là, encore que je n'aie effleuré que quelques-unes des questions intéressantes soulevées par ces deux ouvrages. Le travail considérable qu'a fourni l'auteur ne pouvait pas, faute surtout de préparation spéciale, le conduire à proposer des solutions toujours acceptables ; mais le courage avec lequel il s'est attaqué à un sujet difficile doit servir d'exemple. A ceux que n'effraient pas les grandes tâches il faut recommander l'étude de ces siècles où les ouvriers du monde nouveau s'enferment si paradoxalement dans les formes d'un monde caduc. C'est à l'intention des travailleurs futurs que j'ai insisté ici sur les questions de méthode, au risque de paraître sévère pour un auteur dont j'admire pourtant autant qu'il se doit le labeur, la science et la conscience.

Manuels et ouvrages scolaires.

Les *Publications de la Faculté des lettres de Strasbourg* viennent de s'enrichir, dans la série *Initiations et méthodes*, de deux nouveaux fascicules, dus l'un et l'autre à M. C. Juret, grand pourvoyeur de la collection :

I. — *La phonétique latine.* 1929, 69 pages gr. in-8°, 8 francs.

Sans doute ç'a été un jeu pour M. Juret de ramasser en quelques dizaines de pages l'essentiel du volume compact qu'il a consacré il y a huit ans à la phonétique latine. Ce volume était le fruit de longues recherches, que M. Juret avait conduites jusqu'à l'établissement d'un système riche en vues originales. D'où la nouveauté et la valeur du présent manuel qui les résume.

Est-ce bien là une initiation, comme le veut le titre de la collection? A vrai dire, des non-initiés auront peut-être quelque peine à se débrouiller

d'emblée dans ce chaos de la phonétique latine, où, comme dit si justement l'auteur, « les innovations ne sont presque jamais générales », et où les explications, étant particulières, sont à la fois multiples et incertaines.

Ce n'est pas que l'auteur nous épargne les généralisations. Et il faut lui savoir gré de systématiser comme il le fait dans les explications qui précèdent chaque chapitre : le son n'existe pas hors de la syllabe, la syllabe hors du mot, le mot hors de l'énoncé ; la phonétique est fonction de la morphologie, de la syntaxe, même du style et de l'expression ; l'histoire des voyelles ne se comprend que si l'on suppose qu'une voyelle en syllabe finale est plus brève qu'en syllabe intérieure, et en syllabe intérieure qu'en syllabe initiale... Il n'y a qu'à louer l'explication, ou plutôt les deux aspects de l'explication des abrégements dits ïambiques (p. 12 et 50), au nom du principe : une syllabe à voyelle longue est plus différente d'une syllabe brève qu'une syllabe fermée, donc longue aussi, à voyelle brève. Le rôle particulier attribué aux implosives ou faibles et aux ouvrantes ou dominantes dans les changements phonétiques est exposé avec une netteté convaincante.

Je ne ferais de réserves que sur quelques détails d'interprétation ou d'expression. Dans le passage de Quintilien (XI, 3, 33) invoqué, non cité, p. 46 : *plerisque extremas syllabas non perferentibus*, je crois bien qu'il faut entendre par « extremas » non pas *les* dernières syllabes d'un mot, mais bien *la* dernière syllabe *des* mots, ce qui est une interprétation plus conforme, je crois, à l'usage latin, et du reste plus favorable à la doctrine de M. Juret. — P. 17, on aura quelque peine à comprendre sans préparation le paragraphe 3° qui suppose connu des lecteurs tout le mécanisme des innovations morphologiques. — P. 4 et 5, il est question de deux aspects de l'aspirée dont l'un était connu et l'autre inconnu au latin ; la rédaction adoptée prête à confusion et donne l'impression d'une contradiction qui, cela va sans dire, n'existe pas. — Çà et là la forme d'exposé adoptée est ou trop concise ou trop technique, et les élèves, dans une matière si délicate, seront parfois déroutés. Puissent-ils ne pas l'être trop souvent, car ce livre est bien fait non seulement pour leur apprendre ce qu'ils ignorent, mais pour leur expliquer ce qu'ils savent.

II. — *Principes de métrique grecque et latine*, 1929, 55 pages in-8°, 8 francs.

Les manuels de métrique ne nous manquent pas : Plessis, Bornecque, Havet... Celui-ci ne fait pas double emploi avec les précédents. L'auteur ne se contente pas d'exposer, il explique. Et il faut bien avouer que la désaffection dont souffre la métrique dans les classes des lycées et les cours d'universités vient surtout de l'incompréhension où on laisse d'ordinaire les élèves. Aussi faut-il leur recommander vivement

la lecture de la Partie générale, p. 1-12, qui leur fera comprendre non seulement ce qu'est un vers latin, mais comment la langue latine s'est accommodée d'un vers qui en somme n'était pas fait pour elle. Le rôle de la césure, qui n'est pas proprement une pause, mais une place réservée à certaines particularités métriques, la nature de l'*ictus*, qui est un geste du récitant, mais non un effet de voix, la valeur de l'accent, qui est amétrique, la qualité du mot latin, qui a plus d'autonomie que le mot grec et fait de la métrique latine une sorte de métrique verbale, tous ces éléments sont bien mis en relief, coordonnés et rappelés à propos dans la seconde partie ou Partie spéciale pour fournir les explications de ce qu'on appelle trop aisément des licences métriques et prosodiques.

Dans cette seconde partie, il eût convenu, semble-t-il, de faire une place à la loi de l'abrègement ïambique. P. 27, il y aurait lieu de réviser la rédaction de la note 1 : Horace a bien des ïambiques purs (dans l'*Epode* 16), mais ils ne sont pas κατὰ στίχον, et quant à ceux qui sont attribués, sans plus, à Virgile, il vaudrait la peine de préciser que c'est au Virgile du *Catalepton*.

La prose métrique n'est pas absente de ce petit manuel ; par une prudence que justifie l'état actuel des controverses pendantes, M. Juret prend pour guides Cicéron et Quintilien, ce qui pourrait bien n'être pas la pire méthode.

J'ai déjà eu le plaisir de signaler ici à plusieurs reprises — et de critiquer un peu — la série des *Cahiers* de M. Ch. Pagot, édités à Paris, 47, rue de la Tour, 2 fr. 50 le cahier d'environ 20 pages.

Avec M. Ch. Pagot nous abandonnons l'exposé méthodique et progressif ; nous allons droit à l'essentiel et au difficile, en brûlant les étapes. Ses Cahiers se succèdent selon un rythme sans cesse accéléré ; voici six cahiers en six mois, d'octobre 1929 à avril 1930. Dans les 17e et 19e Cahiers, l'auteur s'attaque à la structure de l'imparfait et du futur, arrachant à la morphologie ses secrets, puis s'en prend à la syntaxe, démolit la notion d'accord, bâtit à la place la théorie des catégories... Il ne recule pas (16e Cahier) devant l'exposé de la doctrine de De Saussure sur la parole et la langue, ni (14e Cahier) devant la question de l'aspect, ni (16e Cahier) devant une explication commune de la déclinaison et de la conjugaison...

Les deux derniers Cahiers (20e et 21e) sont, comme les précédents, riches en remarques ingénieuses, en explications, en divertissements, avec les appels coutumiers à la psychologie, à l'histoire et à la linguistique générale. Quelques interprétations à rectifier (p. 394, *non* n'est pas la contraction de *ne unum* qui eût donné **neunum* comme *ne utrum* a donné *neutrum*, mais l'aboutissant de *noenum*, qui est attesté et représente **ne-oinom*). Quelques principes encombrants : celui de la « ten-

sion » et de la « détente » (cf. 16e Cahier, p. 322-324, et Cahiers suivants, *passim*), appliqué non seulement à des faits précis, comme des faits d'accentuation, mais aux vicissitudes générales du langage, à la civilisation, à l'histoire, aux phénomènes célestes (!), représente une de ces généralisations séduisantes et périlleuses qui expliquent trop de choses. Et l'on sait que le principal reproche que je fais à M. Pagot est de vouloir trop expliquer (jusqu'à admettre, p. 423-424, que le goût du latin pour les formules antithétiques lui vient de l'opposition entre deux éléments de population : plèbe urbaine et aristocratie foncière !). M. Pagot annonce et amorce dans son 21e Cahier la deuxième année de sa série de cours, où il va aborder la lecture des auteurs. Excellente introduction en quelques lignes à la p. 422 : « Comme nous avons créé une atmosphère, une ambiance grammaticales, nous allons créer l'ambiance dans laquelle les auteurs latins ont écrit leurs œuvres..., d'où intérêt et facilité pour la traduction d'une part, et d'autre part pour la connaissance de l'histoire de la langue. »

Nous verrons, au bout de ces Cahiers, dont la série doit être complète avec le 30e, ce que vaut pratiquement l'effort d'un auteur enthousiaste de son œuvre, courageux, téméraire. Dès maintenant, quelle qu'en doive être l'efficacité, en tout cas la valeur morale, la valeur d'exemple de l'entreprise n'est pas contestable.

J'ai plaisir à signaler à côté des ouvrages de M. Pagot une publication où l'esprit d'initiative s'exerce avec la même énergie, quoique dans une direction assez différente ; c'est un manuel scolaire qui vient d'être publié en Roumanie :

G. Popa-Lisseanu, *Cultura romana in lectura illustrata.* Bucarest, Socec, 1929, 169 pages, 70 lei.

L'auteur est un éminent professeur de latin du lycée Lazar de Bucarest, et il a acquis son expérience au cours d'une longue et brillante carrière. Il a été pendant de longues années conseiller technique auprès du ministre de l'Instruction publique. Il est aujourd'hui membre de l'Académie roumaine. Comme député, il a pris une part importante à l'élaboration de la loi qui régit actuellement l'enseignement secondaire en Roumanie.

Il est l'auteur d'un grand nombre de manuels pour les classes, d'une grammaire latine qui est devenue classique en Roumanie, d'un traité de versification latine, d'un traité de littérature latine, de nombreux ouvrages d'histoire ancienne et d'archéologie des régions roumaines et de plusieurs traductions d'auteurs latins. Son ouvrage le plus important peut-être est une mythologie en plusieurs volumes, richement illustrée, dont le dernier volume vient de paraître.

Son manuel nous intéresse surtout par les vues qu'il nous donne sur l'enseignement du latin en Roumanie. Les lecteurs de cette *Revue* savent par un article de M. S. Lambrino (cf. t. III, 1925, p. 65 et suiv) quelles sont les méthodes de cet enseignement et les idées qui l'inspirent ; ce sont celles qu'on trouvera exposées dans la préface de ce petit livre, conçu sur un plan nouveau, original et hardi.

« Le programme analytique fixé officiellement par le ministère, conformément à la loi de 1928 qui régit l'enseignement secondaire, assigne comme but à l'enseignement du latin, dans la dernière et seule classe du gymnase où on l'apprenne, la mise en lumière, avant toute chose, de la latinité roumaine. En même temps, il indique que cet enseignement doit être donné en se fondant sur le lexique, sans beaucoup de grammaire, et par des morceaux de lecture faciles, susceptibles de montrer la proche parenté du latin et du roumain. On insiste particulièrement sur le fait qu'il y a lieu moins d'apprendre un système grammatical complet que de reconnaître les formes et les faits les plus fréquents de la langue. D'autre part, du fait que le roumain n'est autre que la langue latine à une certaine phase de son évolution, résulte la possibilité d'utiliser pour l'enseignement un élément nouveau, qui n'a été retenu par personne jusqu'à ce jour. En faisant appel au latin vulgaire, sur lequel les études approfondies de nos philologues et en particulier de MM. Ovid Densusianu et Sextil Puscariu nous donnent des résultats à certains points de vue presque définitifs, et en prenant ces études pour guides, nous avons trouvé et utilisé des matériaux riches et sûrs qui nous permettent de faire des rapprochements aisés entre les deux langues apparentées. Mais le latin vulgaire, se trouvant en état *dynamique*, donc en perpétuelle transformation, ne nous donne pas la possibilité de proposer des morceaux de lecture sans recourir aussi au latin classique qui a ses formes en quelque sorte *stabilisées*. Aussi, parmi les 59 morceaux de lecture introduits dans ce manuel, 39 sont écrits en latin classique et 20 en latin classique et vulgaire. Les premiers, qui donnent matière aux exercices grammaticaux, sont pris à divers auteurs et recueils et adaptés aux besoins de l'école ; les autres ont été composés d'éléments du latin classique et d'éléments du latin vulgaire qui survivent en roumain ».

Pour donner la preuve de la place que tiennent dans la langue roumaine les matériaux du lexique latin, l'auteur présente en appendice quatre notes additionnelles, qui comprennent :

1° Un certain nombre de poésies roumaines, traduites en latin classique et vulgaire, de façon à mettre en relief le rôle des mots issus du latin.

2° Quelques pages de prose littéraire roumaine avec le pourcentage des éléments latins et étrangers.

3° Des indications propres à montrer que la syntaxe et la phonétique roumaines sont modelées sur la syntaxe et la phonétique latines.

4° Des faits qui prouvent que l'âme roumaine elle-même est issue, en grande partie, de l'âme de la latinité.

Pour composer le présent manuel, l'auteur nous dit qu'il a été guidé surtout par le pensée d'abord d'offrir aux élèves une série de pensées tirées du monde ancien, propres à les faire pénétrer au cœur même de la culture romaine ; — en second lieu, de fournir le plus possible d'éléments de distraction, en introduisant dans chaque leçon soit une plaisanterie ou une devinette, soit une expression latine originale ou encore une conversation vivante, de façon à transformer l'étude aride du latin en une récréation attrayante ; — en troisième lieu, de rendre sensible la culture antique au moyen d'illustrations et tableaux.

Ces innovations ont rencontré, paraît-il, en Roumanie, le meilleur accueil, et l'auteur constate qu'à l'étranger quelques-uns des manuels de latin les plus récents s'inspirent des principes mêmes qui l'avaient guidé dès ses premières éditions, vers 1910.

Voici précisément un ouvrage récent qui s'inspire d'idées voisines de celles de M. Popa-Lisseanu :

P. Crouzet & A. Fournier, *Du latin à l'anglais.* Paris, Privat-Didier, 1929, 246 pages, 18 francs.

Ce petit livre est le premier d'une Collection dite *Les ponts romains*, dont le titre est clair par lui-même et dont les auteurs justifient le principe en ces termes : « Qui sait une langue européenne, morte ou vivante, sait déjà l'essentiel des autres. En particulier, sait-on du latin? Alors on commence déjà à savoir les principales langues vivantes. Si cette vérité peut paraître, au premier abord, un audacieux paradoxe, c'est que les diverses langues, mortes ou vivantes, septentrionales ou méridionales, ont toutes des partisans passionnés, plus attentifs à ce qui les divise qu'à ce qui les unit. Trop longtemps ennemis, les uns et les autres ont peine à se découvrir comme des alliés naturels. Mais surtout c'est que la possibilité d'une aide mutuelle entre langues mortes et langues vivantes, vaguement sentie à l'usage, et même théoriquement démontrée, mais aux seuls adeptes d'une science encore peu accessible, n'avait jamais été mise pratiquement en lumière : l'instrument n'existait ni en France, ni en aucun pays». Le voici dans cette collection au titre symbolique où sont annoncés déjà plusieurs volumes à paraître bientôt : *Du latin à l'espagnol, à l'allemand, à l'italien...* L'entreprise procède d'une idée qui pour ainsi dire était dans l'air. Les Américains ont fondé une collection *Our debt to Greece and Rome*, qui se réclame à peu près du même esprit, si bien que l'un des volumes de cette Collection, dont j'ai

parlé ici (t. III, 1925, p. 183), le *Language and philology* de M. Roland G. Kent, est une sorte de première ébauche du livre de M. Crouzet. Nombreux sont les ouvrages et articles publiés dans ces dernières années pour faire apparaître dans le monde moderne la *Survie du latin* (c'est ainsi que j'ai intitulé un article paru en 1925 dans la *Bibliothèque universelle et Revue de Genève*), ou, comme disent les Anglais dans une collection récente, *The legacy of the ancient world*. C'est de la même tendance que s'inspirent la *Vergleichende Grammatik der Schulsprachen* de M. F. Sommer (comparaison des deux langues anciennes et des trois langues modernes les plus répandues) et la grammaire simultanée des *Sept langues* que M. Ch. Pagot publie dans ses *Cahiers*. Et même M. Ch. Grandgent a publié récemment un *From latin to italian* (Oxford University Press, 1927) qui anticipe sur un des titres retenus par M. Crouzet.

L'idée est excellente, la méthode fructueuse, et elle profitera à l'apprentissage du latin comme de l'anglais. Je voudrais faire seulement quelques réserves de principe, qui ne touchent pas directement au présent ouvrage, mais intéressent l'idée même qui a présidé à l'entreprise.

D'abord il faudrait distinguer avec soin, quand on fait ainsi la comparaison entre deux langues, entre ce qui est rapport de descendance et ce qui est parallélisme fortuit. Il faut éviter de donner aux élèves l'impression d'une parenté plus étroite qu'elle n'est, il faut faire largement la place aux rencontres qui ne prouvent rien, et par exemple, en ce qui concerne le présent ouvrage, il faut à chaque instant rappeler au lecteur que l'élément essentiel de l'anglais est tout de même l'anglo-saxon !

Ensuite, il n'est peut-être pas recommandable de pousser jusque dans les moindres détails de la structure grammaticale la recherche des parallélismes, ni même la notation des différences. A force de répéter : le latin dit ceci et l'anglais dit cela, on finit par obscurcir le rapport entre les deux langues plutôt qu'on ne l'éclaire ; le lecteur perd la vue d'ensemble et ne retient qu'une impression de chaos grammatical. Je dois dire à cet égard que la comparaison des paradigmes et de la syntaxe m'inquiète un peu, et je ne sais pas si le livre n'aurait pas gagné et en intérêt et en valeur probante à se limiter à la comparaison des vocabulaires.

D'autant plus qu'à force de comparer on finit par avoir une tendance à créer des seconds termes de comparaison là où ils font défaut. Dire que *let us say* répond à *sine nos dicere* n'apprend rien et conduit même à comprendre mal l'expression latine, qui n'a rien d'une locution impérative.

Enfin, il ne faudrait pas que le succès qui attend ces agréables ouvrages encourage la tendance simplificatrice et assimilatrice des manuels de classe, qu'il dissimule aux yeux des élèves des différences réelles et profondes dont l'observation constitue le principal intérêt en même temps que la grande difficulté des études grammaticales. Il faut veiller

avec un soin diligent à ce que la comparaison aille surtout à développer chez l'élève le sens de l'historique et la connaissance du génie propre à chaque langue ; je me permets de renvoyer sur ce point aux observations que j'ai présentées dans un petit article de la revue *Humanitats*, de Catalogne, actuellement sous presse.

On peut du reste pour tous ces problèmes délicats faire confiance au directeur de la Collection, promoteur de l'idée ; lui qui est l'auteur d'une des meilleures grammaires latines que nous ayons, il sait bien que l'entreprise à laquelle il se consacre doit être la plus belle occasion de développer chez l'élève le sens même de la linguistique dans ce qu'elle a de plus assimilable et de plus profitable.

Il vient de paraître trois nouveaux fascicules de la petite encyclopédie scolaire qu'est le *Manuel des études grecques et latines* de M. L. Laurand. Paris, A. Picard, 1929, fascicule VII et appendices II-V.

I. — Le fascicule VII : *Métrique, sciences complémentaires*, est une nouvelle édition (la 4e) d'un fascicule plusieurs fois épuisé, chaque fois enrichi, mais qui a conservé dans l'ensemble la disposition, la numérotation et presque la pagination primitives. La plupart des enrichissements sont naturellement dans les notes de petit texte, qui contiennent les indications techniques et la bibliographie. Pour le reste, la rédaction première était si minutieusement étudiée que M. Laurand n'a guère eu à la retoucher. Ce n'est pas qu'on ne puisse trouver quelques questions à reprendre, et, puisque je viens de parler de la *Métrique* de M. Juret, il y aurait intérêt à confronter dans ce chapitre certaines vues des deux auteurs ; je n'en veux comme exemple que l'enseignement de l'*ictus*, que M. Laurand donne encore comme un élément d'accentuation réel, intéressant la prononciation (on peut aussi sur ce point consulter maintenant l'ouvrage de M. M.-G. Nicolau, *Les origines du cursus rythmique*, qui fonde une nouvelle théorie de l'*ictus*, semble-t-il, sans appel).

Un des chapitres les plus suggestifs est celui qui traite des travaux à faire. J'y renvoie ceux qui sont à la recherche d'une orientation scientifique, et j'en profite pour leur signaler que ce chapitre a été complété par M. Laurand lui-même et par moi dans une *Chronique* de cette *Revue*, t. IV, 1926, p. 175 et suiv., ainsi que par une note de M. Laurand, t. V, 1927, p. 59-60.

II. — *Appendices II-IV : L'art oratoire des anciens. L'enseignement du grec et du latin. Lectures de littérature grecque et latine.* 1929, 123 pages.

Un premier Appendice du *Manuel* a été consacré aux *Sciences dans l'antiquité*. Ces deux nouveaux Appendices contiennent des chapitres assez disparates.

Le premier, sur l'art oratoire, eût gagné soit à être incorporé au

Manuel lui-même, par exemple dans la partie relative au style, puisque, en un sens, la rhétorique n'est qu'un aspect de la stylistique, soit à être réservé à un fascicule indépendant et notablement développé, puisque, en un autre sens, la rhétorique a englobé depuis l'antiquité jusqu'à nos jours une bonne partie des études gréco-latines. Gêné peut-être par ce caractère hybride de l'objet de son étude, M. Laurand s'est limité à ce qu'il considère comme l'essentiel, et qui apprendra peu de chose au lecteur, pas même une théorie (à faire d'après Cicéron) de l'*ornatio oratoria*, pas même une théorie (à faire d'après Quintilien) des tropes et des figures ; le petit paragraphe final (Résumé et conclusion) déçoit un peu le lecteur, qui sait que M. Laurand était l'homme du monde le mieux fait pour traiter à fond un pareil sujet.

Le chapitre De l'enseignement du grec et du latin est d'un excellent pédagogue, savant, avisé et pratique. Il contient beaucoup de conseils dont les jeunes professeurs pourront profiter. Il contient aussi plus d'une réflexion décevante : « L'expérience montre qu'avec presque tous les systèmes on peut réussir, et qu'avec tous on échoue fréquemment » (je souscrirais avec peine à la seconde affirmation, bien plus difficilement encore à la première). « Il faut se garder de vouloir changer les méthodes à la légère. » « Ne pas croire qu'on inventera beaucoup. » « Se garder de vouloir faire tout ce qui a réussi à un autre. » Ce sont là des aphorismes propres à décourager les initiatives et même les bonnes volontés, qui ont tant besoin d'être provoquées ! Quelques conseils inopérants aussi, à force d'être simplistes : « faire travailler » ; « être soi ». Heureusement, il y a mieux que cela dans ce petit livre ; M. Laurand y a condensé le fruit d'une longue expérience de l'enseignement. Ce n'est pas sa faute si la pratique de la pédagogie ne s'enseigne pas par le livre.

La troisième partie du fascicule est consacrée à des suggestions de lectures de textes ou de lectures relatives aux textes. L'idée est excellente. La liste des lectures proposées n'est pas assez riche. Boissier y occupe la place qu'il mérite ; il y est trop seul. Je souhaite que dans une nouvelle édition M. Laurand décuple sa bibliographie de lectures ; la matière ne manque pas, même en ouvrages français. Je souhaite surtout qu'on ménage aux élèves le temps de faire les lectures qui leur sont proposées.

Parmi les conseils pédagogiques que prodigue M. Laurand, il y a celui d'intéresser les élèves par des cartes, plans, aperçus stratégiques, etc. (p. 75) ; il a voulu lui-même donner un exemple de ce qu'on peut faire, et son Appendice V est un

III. — *Petit atlas pratique d'histoire grecque et romaine.*

Cet atlas contient 48 cartes, présentées de telle manière que chacune d'elles comporte un tracé, et un seul, relatif à un fait historique : migra-

tion, colonisation, guerre, dont il est question dans un passage du *Manuel.*

D'une part, c'est être très généreux, car il arrive que toute une carte soit consacrée à illustrer un menu mouvement stratégique. D'autre part, c'est limiter bien étroitement le rôle de la carte et du tableau. N'aimerions-nous pas mieux des tableaux géographiques propres à faire apparaître les grands faits de civilisation, l'extension et la répartition des langues, des cultures, des arts, des littératures, les mouvements ethnographiques, démographiques... Il y a trop de mouvements d'armées, pas assez peut-être de géographie humaine dans ce petit atlas. J'ajoute que, sous réserve de cette observation, il est fait à souhait pour donner aux élèves une image nette du monde où d'ordinaire ils se meuvent les yeux fermés.

En recommandant dans cet Appendice de son *Manuel* la lecture de César (p. 75), M. Laurand indiquait l'intérêt que peuvent trouver les élèves à revoir dans des ouvrages historiques les campagnes de Gaule, à les suivre sur des cartes et plans, à reconnaître sur des gravures les objets dont il est parlé. C'est à quoi nous convie M. L.-A. CONSTANS dans un

Guide illustré des campagnes de César en Gaule. Collection « Le monde romain ». Paris, les Belles-Lettres, 1929, 118 pages, VIII planches, 1 carte.

L'auteur a condensé dans ce petit volume le résultat des recherches auxquelles l'ont conduit divers travaux d'histoire et de critique. On y trouvera des commentaires précis et savants du texte qu'il a publié dans deux éditions différentes de la guerre des Gaules ; on y évoquera aussi le souvenir des travaux archéologiques qu'il a consacrés à la Provence romaine, car l'ouvrage se termine par un Guide sommaire de Vienne, Orange, Arles, Saint-Rémy, Fréjus.

En dépit de son aspect modeste, ce petit livre n'est pas une simple esquisse ou un résumé ; il contient un examen approfondi de chacune des questions qui prêtent à controverse, avec une bibliographie scrupuleusement mise à jour, une critique serrée des commentateurs modernes, avec aussi, le cas échéant, des solutions personnelles. On lira avec une satisfaction particulière le chapitre du siège d'Alésia où, sans appareil autre qu'une bibliographie succincte, est présentée la solution la plus vraisemblable d'une controverse qui met aux prises depuis un siècle historiens, archéologues, philologues, et jusqu'à un empereur. On suivra avec étonnement ces marches extraordinaires de César qui le conduisent du Rhin au Morbihan, du Valais en Belgique, de la Provence à l'Auvergne ; on se divertira aux péripéties de la bataille de Paris, où nous voyons Labiénus camper à Saint-Germain-l'Auxerrois et Camulogène

à Saint-Germain-des-Prés, les opérations se dérouler partie dans la plaine de Grenelle et partie sur les hauteurs de Montparnasse, pour aboutir à la fuite des Gaulois vers Clamart et Meudon.

Le texte de César, simplement traduit, est inséré chaque fois à sa place dans le récit, de façon que le livre se lit d'un bout à l'autre sans solution de continuité comme aussi sans autre transition que l'enchaînement naturel des faits.

Une carte générale à la fin du volume (sur laquelle on aurait aimé voir reportés les itinéraires de César), des cartes fragmentaires jointes à chaque élément d'opérations, et, pour finir, de bonnes photographies des villes et monuments romains du Midi contribuent à donner à ce joli petit livre un aspect clair et attrayant.

C'est encore un auxiliaire précieux que les élèves trouveront pour l'intelligence des textes scolaires dans les

Récits mythologiques, publiés par Mlle A.-M. Guillemin. Paris, Hatier, 1929, 250 pages in-16, 13 francs.

« Ces récits mythologiques s'adressent à la fois au public cultivé et aux élèves de l'enseignement secondaire. Tout appareil d'érudition en a été systématiquement écarté ; en revanche, les notes contiennent des références nombreuses aux textes expliqués dans les lycées et collèges.

« L'auteur s'est efforcé que rien, dans son ouvrage, ne contredise les données aujourd'hui acquises de la science. Les ouvrages spéciaux ont été soigneusement consultés ; de quelques-uns on trouvera l'indication dans les notes, et les noms de Norden, Graillot, Carcopino, Bayet, montreront que les plus récemment parus n'ont pas été négligés. Enfin, le lecteur reconnaîtra les emprunts faits au *Lexique mythologique* de Roscher, au *Dictionnaire des Antiquités* de Daremberg et Saglio, à la *Real-Encyclopädie* de Pauly-Wissowa, etc. »

L'ouvrage fournit à peu près, par le contenu, l'équivalent de la *Mythologie* de De la Ville de Mirmont ou du *Dictionnaire de mythologie* de M. H. Aubert.

Mais il ne suffit pas, pour faire apprécier le mérite de ce petit livre, d'en garantir la valeur scientifique. Mlle Guillemin a voulu le faire agréable, et en cela je dois dire qu'elle a joué la difficulté. Alors qu'elle pouvait, comme tel de ses devanciers, faire un exposé analytique de la mythologie en chapitres et paragraphes, ou une sorte de « Dictionnaire de la fable », elle a pris le parti de *conter*, en adaptant son style à son sujet, au risque de devoir, suivant les rencontres, prendre le ton du roman, de la métamorphose, de l'épopée, de l'élégie... Elle y a réussi comme peut-être on ne l'eût pas attendu de quelqu'un qui d'ordinaire se montre peu enclin à la coquetterie littéraire. Mlle Guillemin a su conserver dans ses récits, comme elle dit, « l'atmosphère antique », en nous

présentant les dieux comme si elle y croyait, en les faisant vivre, agir, mener à la fois le monde immense et leurs petites intrigues, en les suivant depuis la Grèce imaginative jusqu'à la Rome réaliste, à travers l'Orient mystique et la farouche Étrurie. Elle nous mène des inventions de la cosmogonie primitive à celles des légendes héroïques, en suivant le chemin qu'ont tracé les poètes et les conteurs, d'Homère à Ovide, sans laisser une allusion de littérature classique qui ne soit expliquée et illustrée.

L'illustration du livre est abondante, curieuse, parfois amusante et souvent splendide, car elle fait appel aux documents les plus divers, depuis les marbres des temples jusqu'aux vulgaires graffites, depuis les peintures des fresques jusqu'aux photographies de paysages. On regrettera peut-être cependant que l'esthétique ne soit pas toujours respectée : à la page 99 par exemple j'aime vraiment mieux les nymphes dans les vers de Virgile que sur la peinture de l'amphore !

Les nécessités de l'exposition ont eu pour conséquence le morcellement de certaines matières. Aux renvois indiqués par des notes l'auteur a préféré un Index analytique ; c'est à cet Index que le lecteur devra se reporter s'il veut embrasser, d'un seul coup d'œil, la totalité d'une légende. Grâce à cette combinaison, l'ouvrage garde l'aspect aimable d'un livre de lecture et n'en est pas moins accessible à la consultation.

Pour clore cette revue des ouvrages scolaires récemment parus, il me reste à signaler un recueil de

Deux cents versions latines, réunies et classées par H. Bornecque. Paris, Vuibert, 1929, 2e édition, 216 pages.

Ces textes sont choisis parmi ceux qui ont été proposés au concours de l'École normale supérieure et des bourses de licence et aux examens de licence. Le recueil offre donc l'intérêt d'indiquer le niveau de ces épreuves, et doit permettre aux étudiants comme aux maîtres de régler leur travail de préparation en conséquence. Le succès de la première édition est garant des services qu'on peut attendre de celle-ci.

J. Marouzeau.

L'IMPRIMEUR-GÉRANT : DAUPELEY-GOUVERNEUR A NOGENT-LE-ROTROU

COMPTE-RENDU DES SÉANCES
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

I.

SÉANCE DU 10 MAI 1930.

Président : M. H. Bernès.

Membres présents. — MM. D. Barbelenet, A. Bazouin, J. Bayet, Mlle M. Belot, MM. H. Bernès, Bensière, Mme A. Biancani, MM. J.-M. Bordenave, J. G. Cahen, Mlle G. Carbillet, MM. M. Cohen, P. Collinet, A. Combes, Mlle M. Comeau, MM. L.-A. Constans, A. Cordier, R. Cotard, J. Cousin, A. Dain, Mlle L. Darnis, MM. R. Durand, A. Ernout, Mlles J. Ernst, R. Fournier, A. Freté, Y. Glardon, A. Guillemin, MM. Henze, Ph. Hubert, H. Jeanmaire, Mlle A. Labéraudrie, MM. P. de Labriolle, G. Le Bras, Mlle I. Lot, Mme L. Malteste, MM. F. Martroye, J. Marouzeau, J. de Mayol de Lupé, L. Mertz, Mlle H. Pétré, MM. L. Pichard, Ch. Samaran, R. Sindou, Mlle F. Villot, M. H. Yvon.

Communications du Bureau.

M. Marouzeau donne des nouvelles de notre président, M. Meillet, qui doit rentrer d'Amérique un peu avant la prochaine séance. Il présente les excuses de M. J. Carcopino, qui vient d'être appelé en Italie pour prendre part aux fêtes en l'honneur de Virgile et doit parler à Milan des sites virgiliens.

M. J. Marouzeau rend compte en quelques mots de la croisière en Grèce organisée à Pâques par l'Association Guillaume Budé. Plusieurs membres de la Société des Études latines qui y ont pris part en ont rapporté le meilleur souvenir. Ils ont pu constater, en particulier au cours de réceptions organisées par l'Académie, l'Université et l'École française d'Athènes, avec quelle sympathie nos collègues Grecs suivent les efforts et les travaux de notre Société.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. H. Lévy-Bruhl fait un exposé relatif à *l'esclavage à Rome*, considéré comme une institution d'ordre international. A Rome, anciennement, tout esclave est un non-Romain, et tout non-Romain est un esclave. L'ancien droit ne connaît comme source d'esclavage que la naissance ou l'acquisition; or on ne pouvait acquérir comme esclave un citoyen romain.

De plus, l'esclavage, institution quasi ethnique, a un caractère indélébile; il est attaché à la personne. Enfin, tout étranger, hors ceux des pays qui ont conclu des traités avec Rome, est esclave, en paix comme en guerre. Ce trait fondamental de l'esclavage romain tient à ce que l'étranger est sans droit dans la société tant qu'il n'y est pas agrégé par un contrat collectif. C'est à la suite d'une longue évolution que l'esclavage deviendra une peine pouvant frapper des citoyens romains.

M. Collinet se déclare, à première vue, d'accord avec M. Lévy-Bruhl, quitte à réserver à ce problème important un examen plus approfondi. Il signale, dans le même sens, qu'anciennement à Rome la *libertas* et la *civitas* étaient inséparables, comme l'a montré M. Desserteaux dans ses études sur la *capitis deminutio*.

M. Lévy-Bruhl indique qu'il a fait état dans son travail de l'argument présenté par M. Collinet, mais l'a réservé pour alléger sa démonstration orale.

M. Barbelenet signale un texte de Cicéron où le *servitium* est traité par lui de pire que la mort. Il demande à M. Lévy-Bruhl s'il s'est préoccupé de la condition des Romains exclus des *gentes*, et cependant libres. N'étaient-ils pas des étrangers?

M. Lévy-Bruhl répond que la question reste obscure, mais il n'est pas impossible que ces plébéiens aient été des clients.

MM. Jean Bayet et G. Le Bras formulent de courtes observations que, vu l'heure avancée, il y aura intérêt à reprendre dans une séance ultérieure.

II. — M. J. Marouzeau présente une communication sur *l'usure des onomatopées*.

Une onomatopée du type *cucculus* ne répond au besoin qui l'a créée qu'à condition de demeurer phonétiquement intacte; mais, entraînée dans le mouvement général qui fait évoluer les sons du langage, elle est exposée à des altérations qui peuvent faire qu'au bout d'un certain temps elle ne soit plus figurative de l'objet qu'elle désigne. C'est ainsi qu'ont changé d'aspect soit au cours de l'histoire du latin, soit dans le passage au français, des mots comme *murmur*, *rugire*, *mugire*, *ululare*, *upupa*, *grunnire*, *sibilare*, *tinnitire*... La langue pare à cet inconvénient par divers moyens : ou bien elle maintient l'onomatopée dans sa forme expressive en la confrontant sans cesse avec la réalité, ou bien elle laisse périmer la forme devenue inexpressive pour en refaire une par approximation, ou bien elle modifie la signification du mot dans le sens suggéré par son aspect évolué, ou bien enfin elle accepte la perte d'une forme expressive en laissant l'onomatopée s'agréger à la masse amorphe du vocabulaire.

Quelques observations sont présentées par M. Ernout sur le caractère approximatif des représentations phoniques que constituent les onomatopées.

II.

SÉANCE DU 14 JUIN 1930.

Président : M. A. Meillet.

Membres présents. — MM. E. Albertini, D. Barbelenet, Ch. Benveviste, H. Bernès, J.-M. Bordenave, P. Boyancé, S. Chauffier, O. Chennevelle, Mlle M. Comeau, MM. L.-A. Constans, J. Cousin, A. Dain, R. Durand, A. Ernout, Mlles R. Fournier, A. Freté, M. F. Grat, Mlle A. Guillemin, MM. P. Hajdis, A. Hamel, H. Jeanmaire, E. Jolivet, P. de Labriolle, H. Lebègue, G. Le Bras, J. Marouzeau, J. de Mayol de Lupé, A. Meillet, M. Mendel, J. Perret, Mlle H. Pétré, MM. A. Pinaud, D.-M. Pippidi, P. Rónai, L. Rouquette, Ch. Samaran, R. Sindou, Mlle A. Tachauer, MM. J. Toutain, P. Wuilleumier, H. Yvon.

Communications du Bureau.

M. Meillet donne des nouvelles du séjour qu'il vient de faire aux États-Unis, et fait un bref tableau de l'organisation des études classiques dans le Nouveau Monde.

M. Marouzeau dit quelques mots de l'activité de la Société depuis la dernière séance; il expose l'état des publications et souhaite la bienvenue à quelques membres nouvellement inscrits. Il annonce que la Société vient d'obtenir une nouvelle subvention de la Caisse des recherches scientifiques.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. P. Wuilleumier cherche à résoudre les différents problèmes que pose dans le livre IV des Géorgiques *l'épisode du vieillard de Tarente*. Introduit comme un hors-d'œuvre, l'épisode a pour but de recommander aux Romains les cultures productives de leurs jardins. Le choix du héros et de la ville s'explique par le désir de légitimer le partage des terres dans l'Italie méridionale et par les goûts personnels du poète. Le cadre est formé par une libre et habile vision de masses et de couleurs, mais la description des cultures est précise et exacte, comme l'attestent plusieurs témoignages sur les vergers tarentins et les jardiniers de Cilicie. La leçon *hyacintho* du Palatinus est confirmée, entre autres, par un texte de Pausanias qui mentionne à Tarente le tombeau de Hyakinthos ou Apollon Hyakinthos et par les monnaies de la ville qui représentent le dieu et le héros associés. On peut tirer de là et de deux autres passages virgiliens des arguments qui prouvent la fondation de Tarente par la collaboration de Sparte et d'Amyclées.

M. Marouzeau présente quelques objections à l'interprétation de certaines formules virgiliennes, comme le *flauentia culta* ou le *niger Galae-*

sus; il signale la difficulté connexe d'expliquer les termes de la description de l'hiver tarentin (*glacie cursus frenaret aquarum*), et suggère à M. Wuilleumier d'examiner la question de principe posée par tant de descriptions virgiliennes : dans quelle mesure le poète se préoccupe-t-il de l'exactitude et de la vraisemblance? dans quelle mesure se laisse-t-il entraîner par son imagination et par des suggestions verbales? Et M. Meillet ajoute : est-il si sûr que Virgile ait vu le paysage qu'il décrit?

II. — M. D.-M. Pippidi fait part à la Société du résultat de ses recherches sur une forme occidentale du culte impérial, l'hommage rendu au *numen* de l'empereur vivant.

En partant des opinions antérieurement exprimées à ce sujet, il examine notamment les interprétations proposées par MM. Beaudouin, selon lequel le *numen Augusti* serait « la puissance, la grandeur, la volonté souveraine de l'empereur, opposées à l'empereur personne réelle et vivante », et J. Toutain qui, niant la distinction du *numen* et de la personne impériale, aboutit à la conclusion que le culte du *numen* équivaudrait pleinement au culte de l'empereur vivant.

M. Pippidi montre, par l'examen des textes épigraphiques, que le *numen* impérial a été de tout temps une entité surnaturelle distincte du personnage auquel elle était rattachée; il en déduit la nécessité d'admettre l'idée d'une séparation constante entre l'adoration de cette partie divine de l'individu et l'individu lui-même.

D'autre part, M. Pippidi essaie de démontrer l'identité *numen-genius* (*numen Augusti* serait un équivalent poétique de *genius Augusti*) en se fondant principalement sur les inscriptions des autels de Narbonne et de Forum Clodi (*C. I. L.*, XII, 4333; XI, 3303) et sur deux passages d'Horace (*Carm.*, IV, 5, 33 et suiv.; *Ep.*, II, 1, 15-16).

A ce propos, il insiste sur l'étroite liaison des *uatalicia* impériales avec le culte si ancien et si répandu des génies individuels et souligne l'importance considérable de leur rôle dans l'ensemble du culte des empereurs en Occident.

M. Meillet félicite M. Pippidi de sa communication ingénieusement construite et originale dans ses conclusions. Contre l'assimilation du *numen* au *genius* il présente une objectiou fondée sur la difficulté qu'il y a à prêter une personnalité à une abstraction que désigne un mot de genre neutre.

M. J. Toutain, s'associant aux compliments formulés par M. Meillet, remercie l'auteur de la communication d'avoir de nouveau posé et tenté de résoudre un problème délicat. Mais il ne peut se rallier à la thèse qui vient d'être soutenue.

La synonymie des termes *numen* et *genius* lui paraît inadmissible, même limitée à la question de la divinité impériale. Ces deux mots dif-

fèrent non seulement par le sens, mais même, si l'on peut dire, par la qualité. *Genius* désigne un être divin, que les Romains se représentaient sous une forme anthropomorphique; de nombreux monuments, bas-reliefs, statues, figurines de bronze, monnaies, sont ou portent des images de *Genii*. *Numen* désigne une conception abstraite, la force, la puissance divine; jamais un *numen* n'a été figuré comme un personnage, n'a été concrétisé.

Il est, d'autre part, incontestable que les empereurs vivants ont été l'objet d'un culte; on leur a consacré des autels et des temples; des sacrifices leur étaient offerts; des prêtres provinciaux et municipaux veillaient à la célébration de ce culte. Tous ces traits caractéristiques sont démontrés à l'aide de documents épigraphiques dont le sens ne prête à aucune contestation. M. Toutain cite en particulier l'expression *flamen Augusti*, qui devient, lorsque deux empereurs règnent en même temps, *flamen Augg*, c'est-à-dire *Augustorum*, et même au temps de Septime-Sévère, Caracalla et Geta, *flamen Auggg*, c'est-à-dire *trium Augustorum* (après l'assassinat de Geta, le troisième G fut martelé sur les inscriptions). D'autres textes analogues pourraient encore être cités. Lorsque, par exemple, sur l'autel de Lyon, érigé du vivant d'Auguste en 12 av. J.-C., on grava l'inscription *Rom(ae) et Aug(usto)*, Auguste était bien traité comme un dieu. Et ici le terme *Augustus* ne peut désigner que l'empereur du moment. Le culte de la divinité impériale a pris quelquefois la forme du culte du *Genius* de l'empereur; mais il a été aussi rendu — et c'est peut-être sa forme la plus générale — à l'empereur vivant, à l'*Augustus* du moment en chair et en os.

Ce culte rendu à un être humain honoré comme un dieu choque peut-être les esprits modernes; mais il paraissait naturel et légitime à tous les peuples de l'Orient classique; après la conquête de l'Orient par les Grecs, Alexandre, les Ptolémées, les Séleucides en bénéficièrent; à son tour Rome victorieuse fut divinisée, et quand la puissance romaine fut personnifiée par l'empereur, l'empereur, en tant que chef, que souverain, devint dieu à son tour.

M. F. Martroye présente quelques observations qui tendent à confirmer la thèse de M. Toutain.

M. Pippidi répond qu'il lui paraît indispensable d'établir une distinction très nette, au moins pour le Haut-Empire, entre les aspects divers du culte impérial d'une part dans les provinces de langue grecque et d'autre part dans le monde italien et occidental. Cette distinction, qui remonte à une démarcation établie par Auguste lui-même en 29 av. J.-C. entre les « Hellènes » et les citoyens romains pour les prescriptions relatives aux hommages à sa personne (Dion, L, 20, 7-8), reste, à très peu d'écarts près, valable jusqu'au cours du IIIe siècle. Avant cette date, le

prince à Rome n'est pas de son vivant un « dieu présent » ; il ne le devient qu'à sa mort et seulement après la consécration : « deum honor principi non ante habetur quam agere inter homines desierit », dit Tacite (*Ann.*, xv, 74) d'accord avec tous les historiens (Appien, B. C., ii, 148; Dion, li, 20, 8; Aurelius Victor (*De Caes.*, xxxix, 4; cf. encore Tertullien, *Apol.*, 34, 4; Eusèbe-Jérôme, *Chron.*, éd. Schöne, t. II, p. 197). Comment récuser ces témoignages, conformes à ce que nous savons par ailleurs de la position constitutionnelle des empereurs?

Quant à l'apparente contradiction qui résulte des témoignages épigraphiques sur les prêtres et les temples voués aux empereurs vivants, elle peut se résoudre, comme l'a montré une récente étude de Mlle L.-R. Taylor (*Transactions and Proceedings*, LI, 1920), en admettant que le culte s'adresse non à la personue de l'empereur, mais à son *genius*.

Ces observations, qui ont dû être écourtées en séance, vu l'heure avancée, seront reprises et développées par M. Pippidi dans un prochain article.

CHRONIQUE

I. — Congrès et entreprises de collaboration internationale.

Un Comité de savants belges nous adresse la communication suivante :

« L'étude de la géographie historique a pris dans ces dernières années une importance croissante. Le 6e Congrès international des sciences historiques, tenu à Oslo en 1928, avait réservé à cette discipline une séance spéciale où l'on a jeté les bases d'une entente internationale en vue de coordonner la méthode et les procédés cartographiques. Au sein du Comité international des sciences historiques, une commission de géographie historique s'est constituée, qui a des ramifications dans le monde entier. Plusieurs universités lui ont récemment attribué une chaire distincte et ont ainsi reconnu l'autonomie de cette science auxiliaire de l'histoire.

Les atlas historiques n'ont compris pendant longtemps que des cartes ne mentionnant que les modifications de frontières politiques. Mais depuis que l'histoire s'attache à toutes les manifestations de la vie sociale, économiques et linguistiques notamment, le facteur spatial a été envisagé sous différents aspects et un grand nombre de travailleurs adonnés à différentes disciplines plus ou moins apparentées à l'histoire ont été amenés à dresser des cartes de géographie historique : archéologues, toponymistes, urbanistes, démographes, etc. Le moment semble donc venu de coordonner les efforts et d'établir une entente internationale en vue de fixer les méthodes à suivre dans l'élaboration des travaux de cartographie historique.

S'inspirant de ces réflexions, un Comité belge s'est constitué en vue d'organiser un Congrès international de géographie historique à Bruxelles, du 11 au 14 août 1930; il formulera ultérieurement d'une manière plus précise les points de son programme, qu'il a conçu dans un cadre très large.

La date du Congrès coïncide avec celle des fêtes et des expositions internationales de Liége et d'Anvers, organisées à l'occasion de la commémoration du Centenaire de l'Indépendance de la Belgique.

Les adhésions, les demandes de renseignements, les sujets des communications doivent être adressés au secrétaire général, avenue Saint-Augustin, 3, Forest-Bruxelles. »

— J'emprunte au numéro de mars de la *Coopération intellectuelle* la communication suivante, qui intéresse plus spécialement les archéologues romains :

« Deux organisations scientifiques internationales se proposent d'établir la carte des frontières de l'Empire romain : d'une part, l'Union académique internationale, d'autre part une Commission internationale créée par le dernier Congrès international de géographie, tenu à Cambridge en 1928. Le cas de ce double effort, portant sur un sujet en apparence identique, a été porté à la connaissance des membres de l'Union académique dans sa dernière session (13-15 mai 1929). Il a été reconnu que le but poursuivi par les organisations était assez différent, sans risque de double emploi. On a même envisagé un accord d'entr'aide pour l'utilisation des résultats obtenus.

Comme il a été dit à la session de l'Union académique, l'entreprise de l'Union tend à l'établissement d'un ensemble de cartes archéologiques très détaillées, qui enregistreront les résultats des fouilles, l'ensemble devant porter le nom de *Forma Orbis Romani.*

L'état de cette entreprise est le suivant : le premier fascicule de la région ibérique est prêt. En France, dans soixante-treize départements, les recherches se poursuivent avec succès; le travail est même fini dans quelques-uns d'entre eux. Pour la Grande-Bretagne, il existe une carte archéologique d'ensemble qui a été nouvellement éditée. Les savants hollandais préparent un grand ouvrage, *Excerpta Romana*, qui étudie le domaine romain en Batavie et qui sera complété par un atlas. Les savants yougoslaves préparent le premier fascicule de la *Forma Orbis Romani* pour les provinces de l'Europe orientale. Enfin, pour l'Italie, plusieurs fascicules sont en préparation ou prêts à être imprimés, notamment pour les régions au sud de Rome.

La Commission créée par le Congrès international de géographie de Cambridge prépare une carte d'ensemble purement historique, basée sur la carte du monde au millionième et représentant l'Empire romain au moment de sa plus grande extension. Chaque pays se chargerait de la part de travail correspondant à celle dont il s'est chargé pour l'établissement de la carte au millionième.

La Commission est présidée par le général Jack, assisté de M. O. G. Crawford comme secrétaire. Elle s'est réunie pour la première fois à Florence les 30 avril et 1er mai 1929. Des représentants de l'Italie, de l'Espagne et de la Grande-Bretagne ont pris part à cette réunion.

La partie britannique de l'entreprise a déjà été réalisée précisément sous la direction du général Jack; d'autres parties de cette carte sont en préparation pour l'Italie, sous la direction du général N. Vaccuelli, directeur de l'Institut de géographie militaire de Florence. On espère que

quelques feuilles auront paru d'ici la prochaine assemblée de l'Union internationale de géographie, qui doit se tenir à Paris en 1931. »

— J'ai signalé dans une précédente Chronique (1929, p. 31) les travaux entrepris à la Vaticane pour faciliter la consultation des imprimés et des manuscrits. De nouveaux renseignements à ce sujet nous viennent de Rome.

Une conférence que le Comité italien des sciences historiques avait offert d'organiser au nom du Comité international des sciences historiques a eu lieu le 3 mars, à Rome, à l'Institut historique italien. La France y était représentée par MM. Alfred Coville, Émile Mâle et l'abbé G. Mollat, pour l'Institut de France et l'École française de Rome.

Après une longue discussion sur les moyens d'aboutir à une coordination des recherches internationales aux archives Vaticanes, la conférence a approuvé à l'unanimité une motion proposée par M. Fedele, tendant d'une part à l'établissement d'une bibliographie, à laquelle participeront les Académies et Instituts étrangers existant à Rome, d'autre part à la nomination d'une commission spéciale qui, sous la présidence de Mgr Mercati, déterminera la méthode à suivre pour l'établissement de cette bibliographie.

— On sait que M. Marcel Godet, directeur de la Bibliothèque nationale de Berne, a publié en 1925, sous les auspices de la Société des Nations, un *Index Bibliographicus*, catalogue international des périodiques bibliographiques courants pour toutes matières. Ce catalogue, mentionnant 1,002 périodiques bibliographiques, permettait un coup d'œil complet et commode sur les bibliographies courantes de tous les domaines et de tous les pays, et donnait, en quelque sorte, la clef de la production intellectuelle contemporaine. Mais l'ouvrage, dont les matériaux avaient été réunis en 1923 et 1924, est aujourd'hui dépassé et vieilli dans ses parties essentielles.

Le projet d'une nouvelle édition vient d'être étudié et approuvé par une conférence de bibliothécaires réunie à l'Institut international de coopération intellectuelle. L'Institut prendra la charge de l'édition, dont la préparation a été confiée à M. Godet et à M. J. Vorstius, conseiller bibliothécaire à la Bibliothèque d'État de Prusse.

— Dans le précédent fascicule de notre Revue, M. F. Lot a fait appel aux latinistes susceptibles de collaborer aux travaux du *Dictionnaire de latin médiéval* (cf. le compte-rendu des séances de la Société, ci-dessus, p. 23-24). Il convient de signaler que, parallèlement à l'entreprise dirigée aujourd'hui par M. Lot, les Anglo-Américains ont conçu le projet d'un *Dictionary of late mediaeval british latin*. A la différence du Du Cange, ce dictionnaire contiendra seulement les mots de latin médiéval et les mots classiques employés dans une acception non classique. L'entreprise,

amorcée dès 1924, a déjà réuni des dépouillements considérables; elle a été dirigée d'abord par un comité de savants anglais, auquel s'est adjoint bientôt un comité américain. Le *Classical Weekly*, dans son numéro du 14 mai 1928, demande par l'intermédiaire de M. Ch. Knapp qu'on répande son appel en vue de trouver des collaborateurs, qui auraient à s'adresser à M. J. F. Willard, 1101, Aurora Avenue, Boulder, Colorado, U. S. A. N'y aurait-il pas moyen d'envisager une collaboration entre ces deux entreprises parallèles?

— Voici un autre domaine où l'occasion se présente d'une collaboration internationale.

J'ai entretenu à plusieurs reprises les lecteurs de cette Revue des efforts tentés en vue de réaliser une unification de la terminologie linguistique (cf. en dernier lieu t. VI, 1928, p. 133 et suiv.). La question a été soumise au Congrès des linguistes de La Haye et à l'Institut international de coopération intellectuelle, qui s'est déclaré disposé à convoquer un comité d'experts dès que le travail préparatoire nécessaire aura été effectué. Ce travail préparatoire consiste dans l'établissement d'un *Lexique de la terminologie linguistique* que j'ai depuis longtemps sur le métier et qui pourra sans doute paraître cette année même.

Mais j'apprends par une communication de M. A. Debrunner que la question est aussi à l'étude en Allemagne, et qu'à la suite d'une suggestion de K. Brugmann, qui remonte à 1909, il a été établi un projet de Dictionnaire des termes de linguistique auquel se sont intéressés successivement plusieurs savants : W. Streitberg, Schwering, J. B. Hofmann, L. Weisgerber. Et voici qu'en Russie M. W. B. Schklovsky de Leningrad annonce qu'il travaille aussi à un Dictionnaire de la terminologie linguistique.

Il semble d'après les premiers renseignements reçus que le plan des ouvrages allemand et russe est très différent de celui que j'ai suivi. N'empêche qu'il sera indispensable de se concerter pour éviter un travail en partie double, d'autant plus que cette question de la terminologie linguistique doit être portée à l'ordre du jour du Congrès de linguistique qui se réunira à Genève en août 1931. Je prie tous ceux qui pourraient me fournir des indications utiles de vouloir bien les adresser soit à moi-même, soit à M. A. Debrunner, professeur à l'Université d'Iéna.

— Je dois signaler, pour finir, encore un ordre de questions propre à faire l'objet d'un examen international.

De plus en plus la multiplication des instruments de travail, périodiques, répertoires, bibliographies, comme aussi la diversité des langues employées pour les publications scientifiques, oblige à envisager les moyens de faciliter la consultation et la lecture. L'Institut international de coopération intellectuelle, qui se préoccupe de réaliser dans ce do-

maine une entente entre savants, auteurs, éditeurs et lecteurs de tous pays et de toutes langues, a mis à l'ordre du jour de ses comités d'experts deux questions importantes qui touchent à la technique de la publication : le mode de rédaction des références, le mode de présentation des articles de Revues.

Sur ce second point, il a paru utile en premier lieu de faciliter le travail de dépouillement de ceux qui se chargent des relevés bibliographiques, analyses, comptes-rendus, Bulletins, Berichte ; au cours de deux réunions tenues en 1928 et 1929, les experts convoqués d'une part pour l'organisation de la bibliographie linguistique générale, d'autre part pour la coordination de la bibliographie linguistique romane, se sont mis d'accord sur le vœu suivant, qui s'adresse aux auteurs et plus particulièrement aux directeurs de Revues, et mérite d'être pris en considération pour toutes les publications relatives à l'antiquité classique :

a) Afin de faciliter le travail des bibliographes, il est désirable que les auteurs d'études ou d'articles ajoutent à leurs publications des analyses sommaires qui en indiquent le contenu et les conclusions ; pour les Revues, ces analyses pourraient être réunies en fin de fascicule ou de volume. Imprimées sur feuillets mobiles ou au recto seul, elles pourraient être ajoutées plus facilement aux collections de fiches bibliographiques.

Ces résumés d'auteur seraient particulièrement utiles pour les articles publiés dans des langues de diffusion restreinte, peu accessibles à la plupart des lecteurs. Dans ce cas il serait désirable que le titre de l'article fût traduit et son résumé établi dans une langue de diffusion mondiale.

b) Il est désirable que toutes les Revues soient complétées annuellement par une table analytique des matières et par un index des mots étudiés.

c) Pour la commodité des références, il est désirable que les tirages à part qui ne gardent pas la pagination originale de la Revue d'où ils sont extraits indiquent du moins cette pagination en plus de la pagination nouvelle.

Pour ce qui est de la première question, j'en ai entretenu les lecteurs de cette Revue dans la Chronique du fascicule III de 1928, tome VI, p. 264 et suiv. Il s'agit principalement de constituer pour les titres de périodiques un système d'abréviations uniforme, qui permette aux auteurs et aux bibliographes de rédiger leurs références avec un minimum de signes conventionnels, et aux lecteurs de les interpréter sans erreur et sans perte de temps. Le problème a été étudié, depuis le dernier compte-rendu que j'ai publié, par des experts bibliothécaires réunis d'abord au Congrès de Rome, puis à l'Institut de coopération intellectuelle. Les représentants des divers pays ont approuvé un exposé de principes et un code de règles générales qui s'inspirent de propositions présentées antérieurement par l'Angleterre dans la *World list of scientific periodicals* et

par l'Allemagne dans le tableau du *Deutscher Fachnormenausschuss*. Le Comité d'experts a été d'avis que pour arriver à des résultats pratiques il sera nécessaire de provoquer dans chaque pays la collaboration des savants et des éditeurs de périodiques. Les suggestions des savants français pourraient être adressées à M. H. Lemaître, directeur de la *Revue des bibliothèques*.

Le principe essentiel adopté est de concilier la plus grande brièveté possible avec la plus grande clarté nécessaire, en s'interdisant surtout de traduire et de transposer. Pour les termes génériques les plus usuels, on pourrait s'en tenir à des abréviations communément adoptées, telles que : Bl. (Blätter), C. R. (Comptes-rendus), G. (Giornale), J. (Journal), Jb. (Jahrbuch), Jber. (Jahresbericht), Jh. (Jahresheft), Mber. (Monatsbericht), Mbl. (Monatsblatt), Mh. (Monatsheft), Mschr. (Monatsschrift), R. (Revue, Review, Rivista), R. C. (Rendiconti), Rdsch. (Rundschau), Schr. (Schriften), S. B. (Sitzungsberichte), Wschr. (Wochenschrift), Z. (Zeitschrift), Ztg. (Zeitung), Zbl. (Zentralblatt).

A titre d'exemple, une sigle abréviative une fois établie suivant ces principes, l'éditeur de la Revue qu'elle représente pourrait la faire figurer sur la couverture et la page de titre de chaque fascicule, comme l'a fait déjà l'*Archivum latinitatis medii aevi* (*ALMA*) et comme nous pourrions le faire pour cette Revue sous la forme *R. É. L.* (*Revue des Études Latines*).

On n'aura pas encore tout fait quand on aura simplifié et uniformisé les références de titres; il faudra encore envisager une codification des abréviations des mots qui figurent le plus fréquemment dans les références bibliographiques, et s'entendre, par exemple, sur des indications conventionnelles telles que p. (page), par. (paragraphe), l. (livre), t. (tome), vol. (volume), fasc. (fascicule), ms. (manuscrit), cod. (codex), etc. Il faudra surtout s'astreindre à adopter certains principes élémentaires tels que les suivants : pour les noms d'auteurs, donner toujours devant le nom de famille les initiales (et seulement les initiales) des prénoms; dans les titres latins, ne pas traduire les noms modernes, par exemple ne pas remplacer *Wilhelm* par *Guilhelmus*, qui conduirait à une abréviation trompeuse *G.*; ne pas non plus les transposer dans la langue qu'on emploie, en remplaçant, par exemple, *Giovanni* par *Jean*, qui conduit à une abréviation *J.*; ne pas dénationaliser enfin les noms de villes étrangères, en appelant *München* ici *Munich* et là *Monaco;* indiquer toujours pour les ouvrages le nom de l'éditeur, le lieu et la date de publication, le numéro de l'édition, et autant que possible le prix, enfin pour les articles de Revues la tomaison en même temps que l'année et la pagination exacte; surtout ne jamais traduire ni modifier les titres... Qui se conformera à ces quelques indications préliminaires épargnera aux lecteurs bien des agacements, aux bibliographes bien des erreurs, aux jeunes travailleurs surtout bien des pertes de temps.

II. — Travaux et publications.

J'ai rapporté dans une précédente Chronique (cf. ci-dessus, p. 29) les indications données par M. Constans à propos du commentaire de Donat sur Térence. M. J. F. Mountford, qui a travaillé si utilement avec M. Lindsay à la publication des glossaires latins, m'écrit à ce propos : « Lorsque Wessner a édité Donat pour la collection Teubner, il a reculé devant la difficulté de distinguer les scolies authentiques des apocryphes, et son rôle n'était pas de reconnaître le texte de Térence que Donat avait à sa disposition. Mais ces deux tâches s'imposent à notre attention et doivent être abordées concurremment. Un travail préliminaire doit consister à trouver un moyen de déterminer les renseignements, doctrines, citations qui forment le fond non seulement du commentaire de Donat, mais aussi du commentaire virgilien qui nous est venu sous le nom de Servius et de Donat. » Et M. Mountford projette de publier au cours même de cet été dans la collection des *Cornell Studies* un *Index rerum et nominum in scholiis Servii et Donati tractatorum* qui fournira un instrument de travail des plus utiles.

— A propos de l'article publié dans cette Revue (1929, p. 194 et suiv.) par M. J. Zeiller, M. B. Schklovsky, dont je viens de signaler ci-dessus le projet d'un Lexique de la terminologie linguistique, m'écrit pour me dire qu'il est sur le point de publier une thèse sur l'histoire du terme « Romania », dont le sujet lui a été fourni par M. N. J. Marr, de l'Académie de Leningrad, et pour laquelle il se trouve en fréquente communauté de vues avec M. Zeiller.

— Mlle A. Guillemin va publier dans notre *Collection d'études latines* une étude sur la méthode littéraire et l'originalité de Virgile, dont l'article qu'on trouvera ci-dessous, p. 153 et suiv., donne la primeur.

— M. P. Péguy, pensionnaire de la Fondation Thiers et nouveau membre de notre Société, me demande d'indiquer qu'il a entrepris une thèse sur « l'idée de Dieu dans Sénèque. »

— M. Philonenko prépare une thèse de droit sur la clientèle et l'hospitalité à Rome.

— Il convient d'attirer l'attention sur les efforts tentés depuis quelques années en Roumanie pour organiser les études latines et développer la production scientifique. Nous avons eu le plaisir d'accueillir à Paris, après M. S. Lambrino, qui occupe aujourd'hui une des chaires de l'Université de Bucarest, M. M. Liscu, qui vient de présenter à la Faculté des lettres une thèse sur la langue de la philosophie dans les ouvrages de Cicéron; M. M. G. Nicolau, dont la thèse présentée à l'École des hautes études vient d'être couronnée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et qui a déjà en train ses deux thèses de doctorat sur des questions

de rythmique; M. V. I. Banateanu, dont on connaît l'étude sur le parfait latin publiée par les Mélanges de l'École roumaine en France; M. A. Graur, qui a conquis le grade de docteur ès lettres avec deux thèses de phonétique latine; M. D. M. Pippidi, qui vient d'aborder dans un excellent mémoire l'étude du *numen*, du *genius* et des cultes impériaux. Notre École des hautes études et l'École roumaine de Fontenay sont deux centres où se groupent les jeunes savants et étudiants que la Roumanie nous envoie.

L'activité des savants roumains dans leur pays ne doit pas non plus échapper à notre attention. J'ai signalé dans une Chronique précédente (p. 27-28) l'initiative du comité qui vient de réorganiser deux anciennes publications périodiques relatives à l'antiquité en les fondant sous le titre commun de *Revista clasica*. MM. D. Evolceanu et J. Valaori, professeurs à l'Université de Bucarest, ont publié en 1924-1925, le premier d'importants articles de phonétique latine, le second un excellent manuel de linguistique indo-européenne à l'usage des étudiants. M. S. Lambrino, secondé par Mme Flot-Lambrino, déploie une activité considérable; il a pu, tout en assumant la lourde charge de son enseignement, se livrer à des recherches archéologiques qui l'ont conduit à des fouilles fructueuses dans la région d'Histria, et il réussit encore à s'assurer des loisirs pour la préparation d'une bibliographie classique qui embrassera la période des vingt années d'avant-guerre. M. N. I. Herescu, chargé de la direction de la nouvelle *Revista clasica*, publie, en outre, sous le titre *Favonius*, une collection de traductions de classiques dans laquelle il vient de donner lui-même une traduction en vers roumains des œuvres lyriques d'Horace, en même temps qu'il annonce un volume de traductions des élégiaques. M. I. M. Marinescu a publié récemment, en vers également, une traduction de Juvénal, M. E. Constantinescu une traduction de Plaute. M. G. Popa-Lisseanu, membre de l'Académie roumaine, ancien conseiller technique auprès du ministre de l'Instruction publique, poursuit son œuvre de réorganisation des méthodes d'enseignement dans un sens qui mérite toute notre attention (cf. ci-dessus, Bulletin critique, p. 124). Enfin le nombre s'accroît sans cesse des professeurs et étudiants roumains qui s'inscrivent à notre Société. Il y a, dans ce pays de tradition classique, un mouvement indéniable de rénovation des études latines orienté dans le sens où nous nous efforçons ici, et dont le succès ne peut nous être indifférent[1].

J. Marouzeau.

1. Je ne parle ici, cela va sans dire, que des latinistes; il n'y aurait pas moins de savants éminents à nommer dans le domaine des études grecques.

NOTES ET COMMUNICATIONS

I

UN RÉPERTOIRE DES CATALOGUES DE MANUSCRITS LATINS

La paléographie souffre aujourd'hui d'une crise de croissance.

Parvenue en un laps de temps assez court à une connaissance étendue des diverses écritures et à des résultats critiques nullement négligeables, elle ne s'est pas égoïstement contentée de buts modestes et directs. Quoique finie en soi et constituée pour elle-même, elle a voulu tout de suite rendre service à ses voisines, le critique des textes et l'édition. Toute à son rôle d'auxiliaire et de servante, elle a dédaigné souvent de se considérer comme une science en soi.

Ce sont ces fautes qu'elle paye aujourd'hui.

Alors que la plupart des techniques auxiliaires de la philologie classique sont pourvues des outils de travail et des répertoires indispensables, en paléographie, on en est encore à attendre non seulement une série de manuels qui feraient le point sur nombre de questions, mais aussi les plus élémentaires recueils. Le progrès dans les éditions, qui dépend de l'étendue et de la précision de notre information paléographique, ne semble guère s'être accompli, au cours du XXe siècle, dans le sens d'une utilisation de plus en plus vaste, de plus en plus sûre et systématique des documents que nous livrent les bibliothèques.

Et, cependant, que de surprises nous attendent encore, quand, chaque année, nous voyons apparaître des manuscrits nouveaux, quand, fréquemment, telle correction ancienne, de Heinsius, par exemple, s'avère n'être qu'une lecture puisée à une source jusqu'ici inexplorée.

Un des problèmes essentiels qui se posent est celui d'établir pour les futurs éditeurs d'un texte donné une sorte d'index où, instantanément, ils puissent trouver, avec la mention des endroits où ils sont conservés, la liste des manuscrits, datés, classés, décrits, relatifs à l'auteur qu'ils se proposent de publier.

Pareille tâche ne peut, cela va sans dire, être l'œuvre d'un seul homme et, seule, une collaboration internationale, précédée de dépouillements partiels, est à même de faire entrer ce projet dans la voie des réalisations et de dresser un plan d'ensemble où viendront s'inscrire les différents catalogues des divers pays.

L'intérêt de ce travail n'a pas échappé aux paléographes : dès 1739, Bernard de Montfaucon publiait pour les manuscrits latins son *Catalogus catalogorum.* Au siècle suivant, Haenel, d'abord, en 1830 ; Vogel, ensuite, en 1840 ; Migne, par son *Dictionnaire des manuscrits*, en 1853 ; Ulysse Robert, dans son *Cabinet historique* ; Weinberger, enfin, en 1902, pour les auteurs ecclésiastiques, reprennent, en tout ou en partie, l'œuvre de leur illustre prédécesseur.

Malheureusement, l'ardeur et la bonne volonté de ces savants ne pouvaient suppléer à l'insuffisance de leur information, rapidement dépassée. Tous ces ouvrages, sauf le *Weinberger*, sont aujourd'hui périmés. Alors que les hellénistes, plus favorisés, disposent de répertoires de catalogues comme celui de Gardthausen (1903) et celui de Schiessel (1924-1925), personne, jusqu'à l'année dernière, ne s'était avisé de refaire le travail du savant bénédictin et de ses successeurs. Le *Catalogue des ouvrages mis à la disposition des lecteurs au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale* contient des renseignements utiles, mais ses nombreuses rééditions sont restées hors commerce.

La *Revue des Études latines* a signalé dans ses Chroniques (1926, p. 34, et 1928, p. 24) la vaste entreprise de M. Seymour de Ricci et son projet de préparer un nouveau *Montfaucon* qui contiendrait tous les manuscrits latins contenant des textes classiques ou médiévaux, conservés dans les bibliothèques du monde entier. Ce merveilleux projet ne paraît malheureusement pas près d'être réalisé. A en juger par l'étendue du dépouillement, il faudra quelques années à son auteur et à ses collaborateurs avant de mettre sur pied une simple ébauche. Et cela d'autant plus que cette œuvre collective et internationale dépend en quelque sorte de la plus où moins grande hâte que mettront les bibliothécaires des grands dépôts à faire avancer leurs catalogues particuliers. Or, ce travail est loin d'être fait. Quelques articles de Revues seulement contiennent un premier dépouillement pour les États-Unis. M. Seymour de Ricci s'est vu confier la tâche de les coordonner et de les compléter.

Pour la Hollande, la Belgique, les États scandinaves et balkaniques, pour la Roumanie, rien ne nous renseigne sur les ressources manuscrites des bibliothèques en général.

La Russie n'a pas encore élaboré de répertoire. L'Espagne, si riche en trésors cachés, en révèle quelques-uns dans les *Handschriftenschaetze Spaniens* de Beer, ouvrage confus et d'un maniement difficile.

Les autres pays ne sont pas mieux partagés. En Italie, il faut consulter les *Inventari* de Sorbelli ou les *Indici e Cataloghi* de Mazzatinti, ou encore le *Narducci.* Mais que de désordre et de mélanges dans ces volumes, qui ne comprennent d'ailleurs pas la Vaticane.

La Suisse, l'Allemagne et l'ancienne Autriche-Hongrie n'avaient que *Minerva* et des *Adressbuecher*, publiés dans le *Zentralblatt.* Seule l'Autriche

s'est remise à la besogne et commence à faire paraître un nouvel index pour son territoire actuel. Mais rien n'est encore venu des pays de la Petite-Entente et nul répertoire ne remplace les maigres listes de Meier pour la Suisse, de Blau et Schwenke pour l'Allemagne, de Goldmann, de Bohatta et Holzman, de Dolzl-Rheinberg pour l'ancien empire austro-hongrois.

En Angleterre, à part les admirables catalogues d'Oxford, de Cambridge et du Musée britannique, il nous faut toujours nous guider à l'aide des *Catalogi* de Bernard et de la *Bibliotheca* de Schenkl.

Seule, la France a maintenant un jeu complet de répertoires sous les formats in-4° et in-8°. A part les provinces libérées pour lesquelles on se sert des vieux catalogues, tout le pays est classé et inventorié du point de vue paléographique. Mais nombre de volumes restent sans *indices* et ne séparent pas les manuscrits par catégories.

La même situation nous attend si nous passons à l'examen des grands dépôts. Les fonds de Munich, de Berlin, de Vienne, de Bruxelles, Rome, Madrid, n'ont pas entièrement inventorié leurs ressources. Ceux du Musée britannique et de la Bibliothèque nationale constituent deux honorables exceptions.

Devant une pareille situation, un projet comme celui de M. Seymour de Ricci ne peut, à mon sens, aboutir que s'il est précédé d'un dépouillement effectué dans chaque pays séparément par des équipes de nationaux à pied d'œuvre, travaillant tous dans des conditions identiques et d'après des principes communs. En attendant ce répertoire idéal dont la venue n'est pas, je le crains, prochaine, il y a place, m'a-t-il semblé, pour un répertoire plus modeste qui fournirait aux latinistes l'équivalent de ce que les hellénistes trouvent dans un *Gardthausen* ou un *Schiessel*, je veux dire un répertoire géographique (dans l'ordre alphabétique des pays et des villes) des bibliothèques où se trouvent conservés des manuscrits d'auteurs classiques latins. C'est un index de ce genre que j'ai entrepris sur un plan restreint.

Il s'agit, en effet, de bien préciser les limites d'un pareil travail et de ne pas y englober confusément un trop grand nombre de matières diverses. Le recueil est consacré aux bibliothèques où se trouvent ou non, à notre connaissance du moins, des manuscrits d'auteurs latins classiques, *classiques* étant pris dans le sens le plus large du mot, et englobant des auteurs comme Isidore de Séville. Les Pères de l'Église traités déjà par Weinberger et les auteurs latins du moyen âge, trop nombreux et mal déterminés souvent, sont exclus de la nomenclature.

Il a fallu aussi se borner à noter la présence ou l'absence de manuscrits et abandonner l'idée d'un répertoire par auteurs. Il ne peut en être question, à moins d'y consacrer encore plusieurs années, même à la

condition de ne mentionner que le nombre de manuscrits de chaque œuvre conservés dans les différents dépôts.

Ainsi simplifié, pareil catalogue présente encore l'avantage de restreindre immédiatement le champ des recherches d'un éditeur à un certain nombre de pays, de villes, de bibliothèques et de catalogues.

Ses lacunes, ses défauts même susciteront les critiques et les rectifications des bibliothèques qui pourraient avoir été omises. Son existence poussera peut-être certains conservateurs à hâter la publication de leur catalogue.

Le plan a été établi sur une base géographique et alphabétique à la fois par noms de pays d'abord, dans chaque pays par noms de villes, dans chaque ville par noms de bibliothèques. Chaque bibliothèque est divisée en ses différents fonds ; chaque fonds porte en regard la mention des catalogues généraux ou particuliers qui lui sont consacrés.

Les ouvrages généraux concernant un pays déterminé ont leur place en tête du chapitre consacré à ce pays et sont, au cours de l'énumération par villes, remplacés par des sigles appropriés. De même pour les ouvrages affectés à des zones plus étendues qu'un pays et qui auront servi de base au dépouillement : leur place naturelle est en tête du volume.

Un index des noms de villes classés sans distinction de pays dans l'ordre alphabétique, un autre des noms latins de villes et des anciens noms de villes ou des noms de villes ayant changé de nationalité complètent le volume.

Les bibliothèques et les fonds, célèbres autrefois, mais aujourd'hui résorbés dans un autre fonds, figureront à leur place, mais avec renvoi à leur dépôt actuel.

Je ne me dissimule pas ce qu'un pareil recueil présente de lacunes, et je ne songe pas à nier qu'il serait plus intéressant de posséder un catalogue par auteurs, comme celui, si sommaire mais si utile, du *Companion* de Hall. Mais on ne peut y songer pour le moment. Il suffira déjà, je pense, comme première étape, de disposer d'un ouvrage contenant une somme de renseignements dispersés dans des catalogues généraux, dans des catalogues par pays, ou par villes, ou par fonds, ensevelis dans des revues spéciales, épars dans les divers manuels de paléographie, parfois mentionnés enfin dans les préfaces des éditions critiques modernes.

C'est déjà quelque chose d'avoir dépouillé des volumes sans *indices*, des catalogues de manuscrits de toutes langues mêlés confusément, des ouvrages où se rejoignent sous le même signe les archives, les manuscrits historiques et les textes littéraires.

Telles sont les grandes lignes de ce répertoire, tel que je le conçois.

J'avais autrefois, en étudiant la tradition manuscrite des *Fastes* d'Ovide, été amené à me dresser, pour mes seuls besoins, un répertoire de ce genre. Mon maître, M. Kugener, professeur à l'Université de

Bruxelles, me fit observer l'intérêt qu'il y aurait pour les éditeurs à posséder un catalogue imprimé de cette espèce. Ce travail, que j'avais poursuivi, l'an dernier, en Amérique, avec l'appui de M. Beeson, professeur à l'Université de Chicago, et de M. Rand, je l'ai soumis à Paris à mes maîtres, MM. Marouzeau et Samaran, qui ont bien voulu, avec leur amabilité coutumière, m'aider de leurs conseils et m'ont engagé à le publier.

M. Baxter, professeur à l'Université de Saint-Andrews, et M. Lacombe, de la *Catholic University of America* (Washington, D. C.), avaient, en vue du *Corpus Philosophorum Medii Aevi*, conçu l'idée d'un dépouillement analogue qu'ils comptaient mener à bien avec l'aide d'une équipe nombreuse et en lui donnant une ampleur et une précision plus grandes. Ils veulent bien, dans l'intérêt d'une publication immédiate, m'en remettre et la charge et l'honneur. Je ne saurais assez les remercier pour la confiance qu'ils me témoignent et pour le désintéressement dont ils font preuve. Je serai trop heureux de profiter des suggestions et des conseils que me vaudra leur expérience.

Je dois aussi remercier la Société des Études latines (et particulièrement MM. Marouzeau et Samaran), qui a bien voulu me fournir l'aide matérielle et l'appui moral nécessaires. Les suggestions présentées par certains membres lors de la séance où la publication fut décidée et celles qui ne manqueront pas, je l'espère, de m'être encore faites à la suite de cette notice retiendront toute mon attention.

F. Peeters.

II

UNE NOUVELLE THÉORIE SUR L'ESCLAVAGE

M. H. Lévy-Bruhl a présenté à une séance de la Société et développera dans un prochain article d'une Revue juridique une théorie sur l'esclavage à Rome, qui peut être résumée de la manière suivante.

L'esclavage est une institution d'ordre international, en ce sens que les notions d'esclave et de non-Romain se confondent. A Rome, anciennement, tout esclave est un non-Romain, tout non-Romain est un esclave.

La première proposition peut être aisément démontrée, à condition de procéder à quelques distinctions essentielles. C'est ainsi qu'on ne considérera pas comme esclaves différents débiteurs ou condamnés, les *nexi*, les *damnati*, les *judicati*. Bien qu'enchaînés ou susceptibles de l'être, ils conservent leur statut d'hommes libres. Ne sont pas davantage esclaves les enfants mancipés par leur *paterfamilias*. Un citoyen romain ne peut tomber en servitude que s'il est vendu à l'étranger (*trans Tiberim*).

L'étude des sources de l'esclavage confirme cette vue. L'ancien droit ne connaît comme source d'esclavage que la naissance (d'une mère

esclave) et l'acquisition. Or, on ne pouvait acquérir à Rome comme esclave un citoyen romain. C'est seulement à une époque assez tardive, à la fin de la République dans un cas très spécial et sous l'Empire, qu'on a songé à faire de l'esclavage une peine pouvant frapper des Romains.

L'esclavage, étant une institution quasi ethnique, a un caractère indélébile. Il est attaché à la personne. Non seulement il est héréditaire et difficile à faire cesser, les procédés d'affranchissement étant fort compliqués et peut-être de date relativement récente, mais la qualité d'esclave ne dépend pas de la domination d'un maître. Un esclave abandonné reste esclave et n'acquiert pas sa liberté par prescription. C'est un *servus sine domino.*

Ainsi tout esclave est non-Romain, et sa qualité d'esclave reste attachée à sa personne. La réciproque n'est pas moins vraie : tout non-Romain est esclave.

Ici encore la chose n'apparaît qu'après avoir déblayé le terrain de certaines confusions. Il est évident que les étrangers originaires de pays qui ont conclu des traités avec Rome ne sont pas des esclaves. De même les clients qui sont protégés par le contrat d'hospitalité passé avec le *pater gentis.* Mais en dehors de là tout étranger est esclave, et c'est vrai non seulement en cas de guerre, mais aussi en temps de paix, comme en témoigne encore, au IIe siècle de notre ère, un texte décisif du jurisconsulte Pomponius au *Digeste*, 49, 15, 5, 2.

Comment s'explique ce trait fondamental de l'esclavage romain le plus ancien? On ne saurait songer à l'expliquer par des causes spéciales à Rome, car le phénomène est d'une grande généralité. On le retrouve en Égypte, chez les Hébreux, les Germains, chez un certain nombre de peuples dits primitifs ou non-civilisés. La raison d'être de l'esclavage à Rome est la même que chez tous ces peuples et n'est pas malaisée à découvrir : c'est que l'étranger est naturellement sans droit dans la société tant qu'il n'y est pas agrégé par un contrat collectif (traité) ou par un contrat individuel d'hospitalité ou de clientèle. Étant sans droit, c'est un outlaw qu'on peut mettre à mort (ce qu'on faisait sans doute anciennement) ou dont on peut utiliser les services comme ceux d'un animal. C'est pourquoi l'esclave est une chose et non une personne.

La conception de l'esclavage se modifia à Rome sous l'influence de deux facteurs : 1° les idées humanitaires, égalitaires, empruntées aux Grecs ; 2° les modifications apportées dans l'ordre économique par la substitution d'une économie commerciale à une économie rurale. Ces deux circonstances contribuèrent à faire reconnaître à l'esclave un rudiment de personnalité. Dès lors, l'esclave ne fut plus une simple chose, mais un homme, un homme inférieur. Cette conception conduisit à faire de l'esclavage une peine pouvant frapper des citoyens romains.

H. LÉVY-BRUHL.

RAPPORTS ET MÉMOIRES

I

L'ORIGINALITÉ DE VIRGILE

ÉTUDE SUR LA MÉTHODE LITTÉRAIRE ANTIQUE

PAR Mlle A. GUILLEMIN

Docteur ès lettres

Les méthodes littéraires antiques sont assez connues aujourd'hui pour offrir à la critique un terrain ferme d'où elle puisse envisager les œuvres à la naissance desquelles elles ont présidé. Nous savons que les anciens entendaient le plaisir esthétique tout autrement que nous. Ils auraient été fort décontenancés en présence des écrits que nous admirons et nous avons peine à notre tour à comprendre certains traits qui leur plaisaient entre tous.

L'imitation tenait dans la création poétique une place dont nous sommes aujourd'hui presque scandalisés. A l'originalité, le public préférait la tradition, au nouveau le reconnu. Aucun écrivain n'eût formé le projet audacieux de se donner libre carrière sans souci de ses devanciers, et s'il l'eût fait sa réputation eût sombré dans l'aventure.

L'imitation présidait à deux domaines. Le premier était celui des mythes et des légendes. Car, si l'antiquité a ignoré l'orthodoxie religieuse, elle a eu grand souci de l'orthodoxie littéraire et historique. Les Alexandrins sentirent bien que les *fabulae*, qui avaient depuis Homère défrayé l'épopée, la tragédie et la poésie lyrique, avaient vieilli. Pour les renouveler, ils puisèrent, dans le trésor du passé, des traditions moins connues et plus rares; leurs écrivains se mirent en chasse pour exhumer les doublets négligés des mythologies et les traditions que la littérature avait jusque-là

peu recherchées. C'est un fait connu, que le rajeunissement des légendes opéré par la littérature après le ve siècle. Déjà les cycliques avaient donné l'exemple; la cour des Ptolémées encouragea le mouvement. Mais la règle du respect des traditions n'y perdit rien, car, si les découvertes des « antiquaires » furent accueillies, l'invention continua à être proscrite. Tel est l'esprit que Virgile rencontra chez ses maîtres et auquel il fut docile. Sans rejeter les données consacrées par Homère, il leur préféra souvent le cycle; il joignit à ces deux sources d'inspiration la tradition italique qui, sur une foule de points, se rattachait, comme le cycle, à Homère. Poète savant, on ne s'est pas lassé de le répéter, sa science consista à connaître beaucoup de légendes, dont souvent nous ignorons la source, et à les traiter soit après Homère, soit après Lycophron, soit après Névius, en en respectant la matière.

La déférence pour les traditions est peut-être moins surprenante pour les modernes que l'imitation indéfinie des poètes les uns par les autres. L'effort qu'aujourd'hui les écrivains consacrent à se distinguer de leurs prédécesseurs, à être eux-mêmes, on le dépensait alors à rappeler un modèle; le lecteur prenait plaisir à saluer au passage des réminiscences plus ou moins littérales qu'il reconnaissait et se réjouissait de reconnaître. La naissance de cet esprit doit sans doute être rapportée aux coteries littéraires de la cour des Ptolémées, que continuèrent, dans la même ligne, celles de la cour d'Auguste; on échangeait des pièces de vers, on se prenait réciproquement comme thème poétique et chacun s'efforçait de faire honneur à un ami en le citant. Le plagiat était non un vol, mais une politesse, mentalité qui a amené Virgile, pour ne parler que de lui, à insérer dans l'*Énéide* des vers entiers de Catulle[1].

Cet aspect n'est que le petit côté de l' « imitation », dont la physionomie vraiment antique apparaît dans l'ἀγών. Les modernes sont surpris de retrouver si souvent dans les œuvres anciennes les mêmes morceaux, embellis des mêmes ornements; cette monotonie leur a plus d'une fois semblé condamnable. Les Latins pensaient tout autrement et leur joie était de rencontrer la même matière, traitée sous un nouvel angle, avec une nouvelle inspiration, et de juger les coups, c'est-à-dire de décider qui l'emportait du

1. Cf. Cat. 64, 141, et *Aen.* 4, 316; Cat. 66, 39, et *Aen.* 6, 460; Cat. 64, 115, et *Aen.* 5, 591, etc...

modèle ou de la copie[1]. Cette entreprise représentait pour eux un exercice d'assouplissement, comme Pline l'explique à Fuscus Salinator : *Nihil offuerit quae legeris hactenus ut rem argumentumque teneas quasi aemulum scribere lectisque conferre ac sedulo pensitare, quid tu, quid ille commodius; magna gratulatio, si non nulla tu, magnus pudor si cuncta ille melius*[2]. Mais l'esprit dont elle s'inspirait pénétrait le génie antique, l'informait, et la poésie conserve mille traces de cette rivalité, *quasi aemulum*, comme j'ai essayé de le montrer ailleurs[3]. Elle n'était pas un fait seulement, elle était une loi, à laquelle Horace a consacré plusieurs vers de l'*Art poétique :*

publica materies priuati iuris erit, si
non circa uilem patulumque moraberis orbem,
nec uerbo uerbum curabis reddere fidus
interpres, nec desilies imitator in artum
unde pedem proferre pudor uetet aut operis lex[4].

Il reconnaît donc dans l'imitation l'élément principal de l'art; la *publica materies*, ce sont les fables poétiques héréditaires, dont chacun s'empare à son tour et qu'un écrivain de génie doit, en dépit de cette communauté, marquer à son chiffre et rendre siennes : *priuati iuris erit*. Horace met ses élèves en garde contre les défauts de l'imitation, qui risque d'être servile ou anxieuse; mais il ne leur propose pas pour autant de renoncer à l'imitation, tout au contraire; l'imitation et l'ἀγών, qui en est la conséquence, forment le noyau fécond de la littérature antique.

La critique a reconnu déjà que telle est la loi qui explique les relations d'Homère et de Virgile[5]. Virgile imite Homère non pas sournoisement et hypocritement, mais à découvert, selon la manière décrite par Sénèque : *Dicebat... fecisse illum quod in multis aliis uersibus Vergilii fecerat, non subripiendi causa, sed palam mutuandi, hoc animo ut uellet agnosci*[6]. Virgile tout le premier, avant que ses successeurs ne le fissent à son égard, empruntait les passages de ses prédécesseurs, et principalement ceux de

1. Cf. A. Guillemin, *L'imitation dans les littératures antiques* (*Rev. des Études latines*, 1924, p. 46 et suiv.).
2. *Ep.* 7, 9, 3.
3. *Op. cit.*
4. 131-135.
5. W. W. Fowler, *Virgil's « Gathering of the clans »*, Oxford, 1916, p. 27.
6. *Suas.* 3, 7.

l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, pour les reproduire et, dans la mesure de ses forces, pour les embellir. Cette méthode est particulièrement apparente à l'égard des comparaisons homériques, comme il sera montré plus loin.

Des traditions conservées fidèlement, des modèles représentés exactement; si c'est vraiment là le bilan de la poésie antique, quelle place pouvait y tenir l'originalité? C'est précisément ce que je me propose d'étudier dans les pages qui vont suivre. J'essayerai de montrer sur quels points elle s'était réfugiée et quelle contenance elle y faisait. En le recherchant, il m'arrivera, par les exigences de mon sujet, de croiser des routes déjà parcourues. Depuis quelque deux cents ans, la critique oscille entre deux attitudes opposées. Les humanistes d'antan, principalement en France, ont voué à Virgile une admiration sans réserve, le traitant comme un absolu, le considérant, pour ainsi dire, hors du temps et de l'espace. Sainte-Beuve, le principal représentant de cette tendance, s'explique sur Virgile du même ton qu'il l'a fait sur les écrivains du XVIIe et du XVIIIe siècle, et se place donc pour le juger à un point de vue tout moderne. La seconde école, antérieure à la précédente et développée surtout en Allemagne, n'a épargné au poète aucune sévérité et aucun blâme. Plus récemment enfin, M. V. Bérard, un homériste convaincu, quelque peu partial au détriment de l'épopée latine, ne trouve aucun dédain exagéré lorsqu'il s'explique sur cette « énorme fabrique romaine » qu'est l'*Énéide*[1].

Je ne prendrai position ni dans le camp de droite, ni dans celui de gauche, ni même dans l'intervalle. Je voudrais seulement entr'ouvrir, pour ainsi dire, l'atelier dans lequel Virgile a œuvré, reconnaître les matériaux qui s'offraient à lui, la résistance qu'ils lui opposaient, la maîtrise avec laquelle il les a dominés. Cette courte étude est donc avant tout une étude de faits. Je souhaite qu'elle ne desserve pas la cause de Virgile. Car, enfin, cette exploration va ressembler à celle dont parle Lucien, du curieux qui regarde l'intérieur d'une statue de Phidias, de Myron ou de Praxitèle et n'y aperçoit que chevilles, clous, tampons, sans compter les souris et les rats installés là comme dans leur quartier général. C'est un « envers » que nous allons voir. Si je me laissais al-

1. *Odyssée*, I, Paris, 1924, p. x.

ler à mes sentiments, je multiplierais les points d'admiration. Mais tant d'autres ont fait avec excellence cette critique laudative que je me bornerai à proposer au lecteur les éléments d'un jugement motivé sans chercher à le lui dicter.

Donat nous apprend que Virgile, lorsqu'il commença à écrire son poème, en fit au préalable le plan complet en prose. Après cela, il en aurait versifié les parties au hasard de ses goûts, ne s'astreignant à aucun ordre[1]. Sans être en mesure de vérifier historiquement cette donnée, tout nous montrera par la suite que la structure de l'*Énéide* la rend assez vraisemblable et qu'elle explique les caractères les plus apparents de l'épopée virgilienne : une belle unité d'ensemble, une harmonie résultant de l'heureuse répartition de la matière; pour les parties, une richesse réalisée à la manière romaine, avec le goût, si cher à la race, de ne rien gaspiller, de faire concourir à l'objet proposé chaque élément offert : traditions et légendes, fussent-elles contradictoires, données historiques, allusions contemporaines, souvenirs homériques, psychologie élégiaque, comique, contemporaine, technique alexandrine, traditions épiques, procédés du roman, etc., etc... Le génie de Virgile est moins une puissance de création *a nihilo* qu'une force d'organisation de la matière, analogue au νοῦς d'Anaxagore.

*
* *

C'est dire que la première tâche de l'exégèse virgilienne doit être l'étude des sources du poème. Heyne[2], dont aujourd'hui encore, après plus de cent ans, l'érudition n'a pas perdu sa valeur, a appliqué à cette recherche les secours des connaissances modernes. Il a eu de nombreux successeurs, désireux de parachever ou de corriger son œuvre. L'inventaire est complet aujourd'hui et son contenu imposant. En tête des sources grecques, viennent naturellement l'*Iliade* et l'*Odyssée;* à leur suite, se rangent les poèmes cycliques, qui les complètent ou prétendent les compléter; l'*Éthiopide* et l'*Iliupersis* d'un certain Arctinos, d'époque incertaine (VIIIe siècle av. J.-C.?); les *Cypriennes*, d'un auteur inconnu, peut-être plus jeune que le précédent — l'attribution à Stasinos ne rallie

1. *Vit. Verg. Donat.* 80.
2. *P. Virgilius Maro varietate lectionis et perpetua annotatione illustratur a* C. G. Heyne, Londres, 1821.

pas tous les suffrages —; les *Nostoi*, ou poème des *Retours;* la petite *Iliade*, attribuée sans certitude à Leschès de Mitylène qui vivait au VIIe siècle av. J.-C. — elle a inspiré les fresques connues de Polygnote —; l'*Alexandra* de Lycophron de Chalcis, né vers la fin du IVe siècle av. J.-C. De ces poèmes, il ne nous reste absolument que 1,474 vers de l'*Alexandra*, contenant un récit qui concerne visiblement Énée, mais dans lequel son nom ne se rencontre pas, et, pour tous les autres, les analyses de Proclos et de courts fragments. A la suite du cycle, énumérons les *Théogamies héroïques* de Pisandre de Rhodes, qui vivait aux alentours de 650 av. J.-C.; les *Hymnes* de Stésichore, datant du VIIe ou VIe siècle av. J.-C.; les poèmes d'Euphorion, né en 276 av. J.-C. et dont le nom alimenta les querelles littéraires au temps de Cicéron et de Virgile, trois écrivains dont rien ou presque rien n'est venu jusqu'à nous; les tragiques grecs, principalement Euripide, et enfin Apollonios de Rhodes. La liste des prosateurs grecs se réduit au nom de trois historiens : Timée, du IVe/IIIe siècle; Hellanicos, auteur probablement de κτίσεις, un peu plus jeune que Thucydide — de l'un et l'autre nous ne possédons que de courts fragments — et Denys d'Halicarnasse, dont les *Antiquités* ont été publiées vers 7 av. J.-C. Ce dernier historien nous renseigne, soit expressément par ses citations, soit indirectement par les légendes qu'il a lui-même utilisées, sur les sources de Virgile. La critique demande des indications de même nature à trois poètes de basse époque : Quintus de Smyrne, qui écrivit ses *Posthomerica* au IVe siècle ap. J.-C.; Tryphiodore, dont l'*Halosis Iliu* remonte au Ve siècle ap. J.-C., et Tzetzes, Byzantin, auteur de trois poèmes intitulés : *Avant, pendant et après Homère*. Les sources latines se composent avant tout des quelques centaines de vers qui nous restent d'Ennius, de quelques fragments de Névius, des tragiques Accius et Pacuvius, de fragments non moins brefs des vieux annalistes, Fabius Pictos, Cincius Alimentus, Caton, Cassius Hémina, antérieurs d'un ou deux siècles à Virgile; de la jeune annalistique, Valérius Antias, Claudius Quadrigarius, Licinius Macer, Élius Tubero, Varron, contemporains de Cicéron ou ses aînés de quelques années. Mais de tout cela il n'est venu jusqu'à nous que d'insignifiants lambeaux; le temps, qui a respecté en grande partie le *De lingua latina* de Varron, a anéanti, ou peu s'en faut, ses *Antiquités divines* et ses *Antiquités humaines*, ses *Familles troyennes*, sa *Vie*

du peuple romain, sa *Nation du peuple romain*, seules intéressantes à notre point de vue. Mentionnons encore des représentations figurées, les diverses *Tabulae Iliacae*, dont la plus connue, trouvée le long de la voie Appienne, sur l'emplacement de l'ancienne Bouillae, représente ce que nous savons de plus clair sur la petite *Iliade*[1].

J'abrège cette liste, qui d'ailleurs ne saurait être close, car les critiques y ajoutent sans cesse. Ils rangent parmi les sources directes ou indirectes de Virgile même des écrivains postérieurs à lui, Hygin, les faussaires Dictys de Crète et Darès le Phrygien, etc..., qui peuvent, comme les écrivains de basse époque nommés plus haut, nous révéler par certaines coïncidences les emprunts du poète à des écrits disparus. Mais on est toujours en droit de se demander si leurs traditions ne proviendraient pas de Virgile lui-même et rarement la critique arrive-t-elle à écarter victorieusement cette hypothèse. Ce qui est hors de doute, l'influence sur le poète des écrits que nous possédons, *Iliade*, *Odyssée*, tragédie grecque, *Argonautiques*, fragments d'Ennius et des annalistes latins, est malheureusement d'une banalité et d'une stérilité invincibles, les grammairiens latins ayant épuisé depuis longtemps tout l'intérêt que pouvait offrir le rapprochement de l'*Énéide* et de ces œuvres.

C'est donc vers la troisième catégorie de sources, les écrits disparus dont nous connaissons les seuls noms, que la critique actuelle oriente de préférence ses recherches. Elle s'efforce de découvrir quelle contribution ont fournie à l'*Énéide* ces fantômes évanouis qui s'appellent Timée, Leschès, Stésichore, Caton et le Varron des ouvrages historiques. Il semble, à en juger par la divergence de ses conclusions, que cette voie soit condamnée à rester sans débouché. Rien n'est plus opposé que l'opinion de Heyne[2] sur les sources de l'épisode de Laocoon et celle de Kuschel[3]. F. Cauer croit que Virgile a puisé à toutes les sources relatives à la légende d'Énée[4]; R. Heinze[5] pense de même. C. H. Kindermann est d'avis qu'il n'a utilisé qu'un sec rapport d'historien

1. Cf. E. Michon, *Iliacae* (*tabulae*), *Dict. Ant. Dar. et Sag.*, III, p. 272 et suiv.
2. *Op. cit.*, p. 12.
3. *Ueber die Quellen von Vergils Aeneis*, Breslau, 1858, p. 4.
4. *Die römische Aeneassage von Naeuius bis Vergilius* (*Neue Jahrb.*, Suppl., XV, 1887, p. 170).
5. *Virgils epische Technik*, Leipzig, 1903, p. 238.

des légendes antiques[1]. R. Ritter attribue l'origine de ses connaissances au seul Varron[2]; H. Dessau avoue que nous ne possédons absolument sur cette partie que les citations et suggestions de Denys[3]. Sur l'épisode de Didon, même désaccord; Kuschel en attribue l'invention à Névius[4]; R. Heinze traite cette opinion de pure hypothèse[5]; H. Dessau conclut fermement pour la négative[6]. Chaque trait, on pourrait dire chaque vers, fournit d'aussi nombreuses contradictions et ces exemples suffisent à montrer combien gratuits et mal assis sont d'ordinaire les renvois de la critique aux sources aujourd'hui perdues du poème.

Une question connexe de la précédente concerne le respect qu'a eu Virgile pour les traditions. Il les a traitées avec une certaine liberté, dit R. Sabbadini[7]; non, répond E. Norden, avec quelque hésitation, il semble bien que sous les passages qualifiés par les anciens de *figmenta poetica* il faille reconnaître quelque tradition[8]; il n'a qu'à demi inventé l'épisode d'Amata, disent MM. Pichon et Carcopino, car il a, en le créant, interprété un vieux rite religieux[9]. Macrobe a reconnu dès longtemps combien le problème était obscur : *Fuit enim hic poeta, ut scrupulose et anxie, ita dissimulanter et clanculo doctus, ut multa transtulerit, quae unde translata sint difficile sit cognitu*[10]. Qui jettera un coup d'œil sur les opinions risquées par ceux qui portent des jugements en cette matière ne s'étonnera pas du peu de progrès de la question : E. Norden, sur la légende de Palinure, remarque que Solin et Denys la rapprochent de celle de Misène; qu'une légende analogue est rapportée par Lycophron, 922 et suiv., d'après Timée et que de ces rapprochements se dégage la probabilité (!) que la légende de Palinure a été empruntée aux κτίσεις italiennes de Timée[11]. Rien

1. *Quaestiones de fabulis a Vergilio in Aeneide tractatis*, Leyde, 1885.
2. *Die Quellen Vergils für die Darstellung der Irrfahrten des Aeneas*, Teil I, Nordhausen, 1909, p. 17.
3. *Vergil und Karthago, Dido und Anna* (*Hermes*, XLIX, 1914, p. 514).
4. *Op. cit.*, p. 12.
5. *Op. cit.*, p. 113, n. 1.
6. *Op. cit.*, p. 519.
7. *Studi critici sulla Eneide*, Lonigo, 1889, p. 23.
8. *P. Vergilius Maro, Aeneis, Buch VI*², Leipzig-Berlin, 1916, p. 169.
9. R. Pichon, *L'épisode d'Amata* (*Rev. Ét. anc.*, 1913, p. 161 et suiv.); J. Carcopino, *Virgile et les origines d'Ostie*, Paris, 1919, p. 363 et suiv.
10. 5, 18, 1.
11. *Aeneis, B. VI*, p. 229.

n'est moins probant, avouons-le, que ces enchaînements d'arguments dont chaque anneau est suspendu à une vraisemblance.

On peut d'ailleurs se demander ce que le critique gagnerait à faire triompher sa cause. Supposons un moment l'efficacité d'une dissertation érudite comme celle de R. Ritter[1] qui, après P. Mirsch[2] et plusieurs autres, s'est attaché à prouver que Virgile, sans recourir à des sources lointaines, s'était contenté de puiser ses documents dans les *Antiquités* de Varron. Que nous apprendrait-elle sur le poète? Il serait intéressant, non pas pour l'exégèse virgilienne, mais pour celle des disparus, Timée, Varron, Névius, etc..., de pouvoir assigner à coup sûr certaines données de l'*Énéide* à quelqu'un de ces écrivains. Que cet espoir soit irrémédiablement chimérique, il n'y a pas lieu de le déplorer pour la connaissance de l'art virgilien, qui ne s'éclairera jamais par la confrontation de documents inexistants. Tout autrement se pose la question lorsque l'on envisage les relations de Virgile non plus avec tel écrivain dont l'œuvre est perdue, mais avec certains ensembles encore représentés parmi nous. La critique de E. Norden, qui ne saurait triompher du scepticisme lorsqu'elle s'efforce d'assigner un vers, une tournure ou une expression à l'influence d'Ennius, d'expliquer une donnée par celles des katabases perdues d'Orphée et d'Héraclès, a fait au contraire œuvre féconde et ouvert sur le texte virgilien des jours lumineux en apparentant définitivement le VIe livre de l'*Énéide* à la littérature orphique et aux poèmes d'outre-tombe, sur lesquels nous sommes par ailleurs renseignés.

Telle est la voie qui, à mon sens, reste ouverte. Établir ce que doit l'*Énéide* à tel genre qu'on lui a cru étranger, montrer que tel aspect lointain de la religion, de la science ou de l'art contemporain y projette son reflet, en un mot placer le poème dans une atmosphère mieux connue, plus large, plus riche, me semble la tâche qui appelle aujourd'hui les efforts.

*
* *

Il est assez curieux que le second des aspects de l'exégèse virgilienne qui ont principalement préoccupé la critique ait été con-

1. *De Varrone Vergilii in narrandis urbium populorumque Italiae originibus auctore. Quaest. I. De Timaei fabulis per Varronem Vergilio traditis*, Halle, 1901.
2. *De M. Terenti Varronis Antiquitatum libris XXV* (Leipz. Stud., 1882).

damné à la même stérilité : il s'agit de la chronologie de la composition de l'*Énéide*. Donat, nous l'avons vu, est très précis sur ce point : « Il rédigea, dit-il, l'*Énéide* en prose d'abord, en répartit la matière en douze livres, puis se mit à en composer les parties, choisissant chaque fois celle qui lui plaisait le mieux, sans s'astreindre à aucun ordre; pour ne pas laisser refroidir l'inspiration, il quittait souvent un morceau avant son achèvement, glissait dans d'autres des vers provisoires, dont il plaisantait en disant qu'ils serviraient d'étais jusqu'à l'arrivée des colonnes définitives[1]... C'est seulement après avoir achevé de traiter son sujet qu'il lut en public trois livres, le second, le quatrième et le sixième[2]. » Cette information nous apprend donc que la première partie de l'*Énéide* et, dans cette partie, les livres les plus importants ont été lus les premiers. Servius relate le même fait, mais cite les livres III et IV. D'après les évaluations des historiens, la lecture aurait eu lieu en l'an 23 ou dans ses environs immédiats, quatre ans avant la mort de Virgile. Les philologues modernes n'acceptent ces dires des grammairiens qu'avec réserve. Il n'est guère d'étude sur Virgile, qu'elle soit signée de O. Ribbeck, de Conrads[3], de Sabbadini, de Heinze ou de tout autre, dans laquelle ne soit débattue *ex professo* ou occasionnellement la « chronologie de la composition de l'*Énéide* ». Des traités entiers n'ont pas d'autre objet, tels ceux de F. Noack sur la première *Énéide*[4], et surtout celui de A. Gercke sur le développement de l'*Énéide*[5].

La tendance de tous ces ouvrages est de mettre en doute l'information de Donat, celle d'un plan solidement établi au début et dès lors invariable; on se représente au contraire le poète arrêtant successivement plusieurs plans, travaillant dans un sens d'abord, puis, ayant conçu un projet meilleur, modifiant les données de son poème, en sorte que les parties dernièrement composées cessaient d'être d'accord avec les précédentes; pour rétablir l'unité, il aurait inséré çà et là un correctif de quelques vers ou tout simplement remis à plus tard un arrangement définitif dont la mort lui aurait enlevé la possibilité.

1. *Vit. Verg. Donat.* 80-85.
2. *Id.* 105.
3. *Quaestiones Vergilianae,* Trèves, 1863.
4. *Die erste Aeneis Vergils* (*Hermes,* XXVII, 1892, p. 407 et suiv.).
5. *Die Entstehung der Aeneis,* Berlin, 1913.

Remarquons tout d'abord que Donat, bien ou mal informé, nous renseigne d'une façon assez vraisemblable. Un poète ne se donne pas les tâches régulières et successives qu'un chef de bureau assigne à ses subordonnés. Virgile devait se permettre de sauter d'une partie à l'autre selon la disposition du moment ou l'inspiration de la muse. Les Alexandrins, ses maîtres, lui avaient appris à traiter des sujets restreints, se suffisant à eux-mêmes, en un bref espace. Le jour où il conçut le projet de s'élever à la grande épopée, il ne pouvait mettre totalement leur méthode en oubli et, comme nous le verrons, la composition par épyllions reste assez visible en maint endroit de l'*Énéide*. Si cette présomption tend à éveiller nos défiances contre les travaux des critiques, il faut avouer qu'un coup d'œil sur leurs conclusions n'est pas pour nous rassurer. Essayons de nous en faire une idée.

Gercke, dont l'ouvrage est capital en cette matière, voit dans le livre VII le plus anciennement écrit de l'*Énéide*[1]; il croit que l'ensemble de la seconde partie a précédé la première[2]; dans la première, IV, récent dans son ensemble, contient l'un des morceaux les plus anciennement écrits; un peu plus jeune est III, antérieur à I, II, V et VI. Vingt ans plus tôt, F. Noack était d'un avis entièrement opposé : la première *Énéide* se composait pour lui des livres I, II, IV et VI[3].

Entre ces deux opinions extrêmes s'en échelonnent d'intermédiaires; R. Sabbadini a cru d'abord avec Donat que II, IV et VI sont les livres les plus anciens, que III est postérieur à VII, l'un des derniers composés, V postérieur à VI[4]; plus tard, il est revenu de cette opinion[5]. O. Ribbeck[6] voit dans III le premier début du poème. Pour Heinze, VII, VIII, VI sont antérieurs à III, écrit le dernier et sans goût, faute de sources poétiques; V a été composé le dernier[7]. G. Kettner croit que les jeux siciliens formaient tout d'abord la fin du récit d'Énée et en ont été détachés ultérieurement[8]. M. Marjorie Crumb estime que les six premiers

1. *Op. cit.*, p. 64.
2. *Id.*, p. 60 et suiv.
3. *Op. cit.*, p. 443.
4. *Studi crit.*
5. *Il primo disegno dell'Eneide e la composizione dei libri I, II, III*, Torino, 1900.
6. *Prolog. crit.*, Leipzig, 1866, p. 56 et suiv.
7. *Op. cit.*, p. 81 et 88.
8. *Das fünfte Buch der Aeneide* (*Zeitschr. f. Gymnasialw.*, XXXII, 1872, p. 641).

livres ont été écrits avant les six derniers et dans l'ordre suivant : III, V, I, IV, II et VI[1]. C. F. Kumaniecki admet la chronologie suivante : XI en 29-27 ; III, IV, II, I, VII en 27-25 ; X, VI en 25-23 ; IX, VIII en 22 ; V, XII en 21-19[2].

Ces affirmations bigarrées laissent le lecteur incrédule ; elles ressemblent moins aux étapes d'une conquête lente et sûre qu'au travail de Pénélope sans cesse refait, jamais achevé. Comme on ne saurait douter du talent des ouvriers, c'est la méthode qu'on est en droit de suspecter.

Cette méthode — excepté chez M. B. Ogle[3] et quelques autres qui adoptent une voie différente — fait appel à trois espèces de critères pour arriver à dater respectivement ou absolument les prétendus fragments de l'*Énéide ;* deux externes : allusions faites par Virgile à des événements contemporains, allusions faites par les écrivains contemporains à l'œuvre de Virgile ou concordances de ces écrivains avec le grand épique ; un interne : contradiction que présentent entre elles les parties de l'*Énéide*.

Le repère de quelque événement contemporain semblera au premier abord très digne de confiance. Si l'allusion est claire, elle fixera tout au moins un *terminus a quo*, car le poète n'a pu se représenter un événement avant l'époque où il s'est produit. Ce raisonnement si limpide est cependant démenti par les faits, et les discussions des critiques montrent que, même établies sur ce fondement, leurs conclusions donnent prise au doute. La fermeture du temple de Janus de I, 294, serait, d'après Ribbeck[4] et R. Sabbadini[5], celle de l'an 29, tandis que pour Gercke il s'agirait soit de la fermeture de l'an 25, soit d'une période de paix vague et mal délimitée[6]. Nous saisissons ici l'une des faiblesses de la méthode : vouloir rapporter à des faits particuliers des allusions d'ordre général. Une tendance aujourd'hui bien constatée de Virgile est plus propre encore à mettre nos certitudes en déroute : il lui arrive d'anticiper sur l'histoire et, par une sorte de prescience, puisée sans doute dans la fréquentation familière d'Auguste, de

1. *The growth of the Aeneide*, Oxford, 1920.
2. *Quo temporis ordine Vergilius singulos libros elaborauerit*, Cracovie, 1926.
3. *On some theories concerning the composition of the Aeneid* (*Am. Journ. Phil.*, 1924, p. 260 et suiv.).
4. *Op. cit.*, p. 64.
5. *Studi crit.*, p. 133.
6. *Op. cit.*, p. 10.

faire allusion à des événements qui ne devaient se réaliser que plus tard. « Virgile, dit P. Lejay, en les (les Bretons) montrant dans cette besogne d'esclaves soumis, devançait les désirs d'Octave qui projeta en 720/34 et en 727/27 de passer en Bretagne[1]. » Dans les vers 2, 296-297, la plupart des critiques reconnaissent une allusion à l'introduction du culte des Pénates au Palatin. Elle n'eut lieu cependant que sous le pontificat d'Auguste, qu'il revêtit en l'an 12, après l'interminable vieillesse de Lépide[2]. M. Carcopino écrit : « Bien que Virgile soit mort en 19 av. J.-C. et que la résurrection des Jeux séculaires, par la volonté d'Auguste, date de deux ans plus tard, elle est déjà annoncée et glorifiée dans l'*Énéide* (VI, 792) comme un fait accompli[3]. » Enfin, j'ai signalé moi-même que Neptune, après la tempête de I, 81 et suiv., s'acquitte de l'office de préfet des vigiles avant même l'institution de cette charge. On voit avec quelle réserve il convient d'interpréter les allusions contemporaines ou crues telles. De plus, il est difficile à la critique de prendre un point d'appui sérieux sur ces allusions, puisqu'elle a adopté la méthode de regarder comme retouche ou addition postérieure tout élément tendant à troubler l'idée qu'elle s'est faite de la chronologie d'un passage.

Quant aux concordances ou ressemblances de l'*Énéide* avec les œuvres contemporaines, dont la liste a été dressée par A. Gercke et surtout par R. Sabbadini[4], elles ne sauraient que par endroits, bien rarement, fonder des dates certaines. Car une fois la concordance prouvée, la ressemblance établie, il reste à déterminer le rôle des deux poètes : qui est le modèle? qui est l'imitateur? Sur VIII, 696-698, Heyne croit que Properce, ayant lu le morceau de Virgile concernant Cléopâtre avant la publication, l'a imité dans III, 11[5]; H. Belling conçoit en sens inverse les relations des deux poètes[6]. La fantaisie, ici encore, entre en jeu, et trop souvent le dernier mot d'une preuve est une affirmation gratuite.

Reste le troisième critère, le critère interne des contradictions, employé à mille usages : à reconnaître des emprunts de vocabu-

1. P. Lejay, *Œuvres de Virgile*, Paris, 1920, p. 169, n. 8.
2. Sur cette question, cf. E. Norden, *Vergils Aeneis im Lichte ihrer Zeit* (*Neue Jahrb.*, VII, 1901, p. 276); Suet. Aug. 31, 1.
3. *Op. cit.*, p. 728.
4. *Studi crit.*, p. 134 et suiv.
5. *Op. cit.*, III, p. 210, n. sur 696.
6. *Studien über die Compositionskunst Virgils in der Aeneide*, Leipzig, 1899, p. 110.

laire[1], à déceler l'action d'un modèle[2], mais principalement, avons-nous dit, à dater la chronologie de la composition.

Les contradictions peuvent être réparties en trois classes. Les unes concernent les chiffres; ce sont les moins importantes et les moins nombreuses; Énée arrive à Carthage le septième été après la prise de Troie[3], ayant encore, d'après I, 265, trois ans à vivre; il en repart en hiver, et cependant les jeux siciliens qui suivent son départ ont encore lieu dans le septième été[4]. Quant aux vaisseaux, ils étaient au nombre de vingt lors du départ de Troie, il s'en est perdu un dans la tempête qui a précédé le débarquement à Carthage, quatre ont été brûlés en Sicile, nulle part on n'en a vu construire de nouveaux, et cependant vingt vaisseaux arrivent en Italie[5].

Les autres concernent les idées. Sabbadini remarque une opposition entre deux conceptions religieuses, Vénus régnant sur une partie de l'*Énéide* et le Destin sur l'autre[6]; les critiques n'ont pu déterminer la portée exacte du rôle de Zeus qui tantôt sait tout, tantôt ignore l'avenir. Quant aux idées philosophiques, elles sont plus troublantes encore; les traces de l'incrédulité épicurienne sont éparses dans tout le poème :

facilis est iactura sepulcri (2, 646),

dit Anchise, s'inspirant visiblement des souvenirs de Lucrèce, III, 870 et suiv. L'influence du *De natura rerum* s'aperçoit aussi dans cette réflexion d'Anne :

id cinerem aut Manes credis curare sepultos (4, 34)?

plus encore dans celle de Didon, que Fuscus Arellius citait ironiquement contre la superstition[7] :

scilicet is Superis labor est, ea cura quietos
sollicitat (4, 379-380)!

et le poète lui-même s'inspire de ce scepticisme :

heu! uatum ignarae mentes (4, 65),

1. E. Norden, *Aeneis, b. VI.*
2. P. Cauer, *Zum Verständnis der nachahmenden Kunst des Vergils*, Kiel, 1885.
3. I, 755.
4. V, 626.
5. XI, 326.
6. *Studi crit.*, p. 95.
7. Sen. *Suas.* 4, 4.

qui dicte les discours de Nisus :

an sua cuique deus fit dira cupido (9, 185),
si quis in aduersum rapiat casusue deusue... (9, 211),

aussi bien que celui d'Énée à la mort de Lausus :

teque parentum
manibus et cineri, si qua est ea cura, remitto (10, 827-828).

En une foule d'autres endroits, la pensée est stoïcienne :

possunt, quia posse uidentur (5, 231);
superanda omnis fortuna ferendo est (5, 710);
omnia praecepi atque animo mecum ante peregi (6, 105);

inspiration remarquable surtout dans l'invitation adressée par Évandre à Énée :

aude, hospes, contemnere opes et te quoque dignum
finge deo rebusque ueni non asper egenis (8, 364-365),

qui a été plusieurs fois commentée par Sénèque[1]. Enfin, E. Norden a montré, en chaque endroit de son explication du livre VI, le rôle joué par la doctrine pythagoricienne dans la conception de la survie et comment l'enfer virgilien témoignait d'un entrelacement de doctrines hétérogènes. Cette complexité est très propre à dérouter l'érudition qui recherche des cadres nets et des divisions bien tranchées. En réalité, chez les anciens, non, comme les modernes, habitués par l'enseignement dogmatique des Églises à cataloguer exactement leurs croyances, la plupart des esprits ne s'embarrassaient guère des orthodoxies rigoureuses; Sénèque est la preuve de leur éclectisme. Cette complexité était une manifestation de la vie. « Ces morceaux, dit P. Lejay, prouvent la variété des inspirations qui donnent le branle à la pensée de Virgile. Ici (il s'agit de l'*Énéide*, VI, 724) Platon et peut-être les stoïciens ont présenté au poète un ensemble de doctrines élaborées d'abord par les pythagoriciens[2]. » Et plus loin : « La contradiction était bien moins choquante pour les anciens que pour nous. Leurs philosophes mêlaient eux-mêmes les expressions, sinon les notions[3]. » M. Oltramare, un spécialiste en la matière,

1. *Ep.* 18, 12, et 31, 11.
2. *Op. cit.*, p. 546, n. 5.
3. *Id.*, p. 547, n. 3.

ne juge pas autrement l'indifférence de Virgile à l'égard de la pureté des doctrines[1].

Mais c'est surtout dans la série des faits que les incohérences sont multipliées — c'est trop peu dire — innombrables et comme il importe, pour la clarté des conclusions qui vont suivre, de prendre une idée de leur fréquence, j'énumérerai les plus frappantes. Ascagne est l'espoir unique des Troyens, le continuateur de la race (1, 286; 6, 789 et suiv., etc...), et cependant c'est Silvius qui succède à Énée et règne à Albe (6, 763). Laocoon périt avec ses fils au bord de la mer, hors des murs de Troie (2, 199 et suiv.), et l'assistance n'en voit pas moins les serpents monter à la citadelle et pénétrer dans le temple de Pallas (2, 225 et suiv.)[2]. Au cours de la bataille nocturne qui termine le siège de Troie, tantôt la lune brille (2, 340), tantôt la nuit est obscure (2, 360). A certains moments, les Troyens connaissent le but de leur voyage (2, 781); à d'autres, ils l'ignorent (3, 7). La prédiction de la consommation des tables est attribuée à Céléno au livre III (255 et suiv.) et à Anchise au livre VII (123). Énée a promis de raconter la chute de Troie (2, 3 et suiv.) et IV, 78, montre qu'il n'a pas raconté autre chose; cependant la moitié de son récit (livre III) est consacrée aux voyages. Nisus et Euryale, qui ont déjà paru dans V, 315 et suiv., sont introduits dans IX, 176 et suiv., comme des inconnus. Palinure, dans V, 854 et suiv., meurt par la trahison d'un dieu au cours de la traversée de Sicile à Cumes et dans VI, 337 et suiv., il périt par accident en se rendant d'Afrique en Sicile. V, 764 et 777, engagent à placer la traversée de Carthage en Italie, avec escale en Sicile, dans la belle saison, et d'après VII, 6, elle aurait eu lieu en hiver. Au livre IX (80 et suiv.), c'est Cybèle qui change les vaisseaux en nymphes et dans X, 83, le miracle est attribué à Vénus. Les Troyens sont revenus en hâte de chez Évandre, afin d'annoncer au camp le départ d'Énée pour l'Étrurie (8, 548 et suiv.), et cependant Nisus et Euryale, ignorant la nouvelle, vont le chercher à Pallantée (9, 196), etc., etc.

Il n'est pas un de ces passages qui n'ait été exploité comme la marque d'un défaut de suite dans la composition et n'ait été donné en preuve de l'ordre chronologique supposé par chaque auteur

1. A. Oltramare, *Les origines de la diatribe romaine*, Lausanne, etc., 1926, p. 197.
2. Sur les difficultés concernant l'introduction du cheval et le rôle de Sinon, cf. E. Bethe, *Vergilstudien* (*Rhein. Mus.*, XLVI, 1891, p. 511 et suiv.).

pour la rédaction de l'*Énéide*. Il serait aussi ennuyeux que stérile de les discuter un à un. Mon intention est de prendre un peu de recul, d'examiner à titre d'exemples quelques-uns des plus importants et de déterminer par ce moyen la portée et le sens de la contradiction dans la poésie virgilienne. Si j'arrive à montrer que Virgile n'a eu ni les intentions d'un logicien ni celles d'un historien; qu'habitué aux flottements des mythes et à ceux des légendes, un désaccord n'était pas pour l'effrayer, j'aurai, je crois, réduit à leur valeur les systèmes chronologiques édifiés sur ces désaccords.

Selon Sabbadini, Énée ayant promis dans II (3-13) de raconter la chute de Troie, mais non pas les pérégrinations qui l'ont amené en Afrique, et IV (78-79) :

Iliacosque iterum demens audire labores
exposcit,

montrant qu'il a tenu sa promesse, on doit regarder le récit des voyages dans le livre III comme ajouté après coup[1]. Mais un titre révèle-t-il tout le contenu de l'ouvrage qui le porte? et les souffrances éprouvées par Énée et ses compagnons dans leurs longs errements sur les deux Méditerranées ne peuvent-elles pas, autant que leurs épreuves de vaincus, être qualifiées d' « *Iliacos labores* »? La longue réponse d'Énée est amorcée, comme le sont souvent les discours du poème, par plusieurs questions posées d'un seul coup, procédé qui exclut la forme du dialogue. Didon a demandé, entre autres informations, le récit des voyages : *erroresque tuos* (1, 755). Si Énée ne le « promet » pas en tête du livre II, il a pour cela plus d'une bonne raison. Il est aisé de loger, dans l'intervalle des livres II et III, une réclamation des assistants invitant le narrateur à continuer. Et précisément on aperçoit çà et là, comme par transparence, les sympathies de l'auditoire, par exemple au vers II, 506, où le cliché de la littérature épistolaire, *requiras*, surprenant pour un lecteur qui connaît la résonance des genres, nous avertit qu'Énée est resté en communication avec son entourage.

Mais l'explication définitive, ici comme en une foule d'autres endroits, est celle de la *breuitas* latine, à l'encontre de laquelle vont maintes exigences de la critique. Virgile n'a pas tout dit, il

1. *Studi crit.*, p. 99.

ne voulait pas tout dire. Sur une foule de points, il s'en remettait à l'intelligence du lecteur et c'est méconnaître une tradition bien établie, dont l'origine remonte au cercle des Scipions, que de ne pas accepter les sous-entendus. Je ne finirais pas de citer les passages de l'*Énéide* dans lesquels la *breuitas* joue un rôle au scandale de certains philologues : des Troyennes pleurent autour du lit de Pallas, tandis que l'élément féminin est demeuré à Ségeste (5, 750, et 11, 35 et suiv.); nous n'avons jamais entendu parler de la prophétie relative aux destins de Palinure (6, 343-346); Énée attendait de Vénus le don des armes en vertu d'une promesse qui n'a pas été rapportée (8, 534), etc... Il serait fastidieux de pousser plus loin une énumération déjà trop longue; mais elle était nécessaire, à raison des conclusions que beaucoup de philologues ont cru devoir appuyer sur ces lacunes vraies ou prétendues. Passons aux incohérences.

Pour fonder une argumentation, il faudrait avant tout qu'elles fussent réelles. J'ai essayé de montrer naguère que beaucoup parmi celles dont on blâme Virgile n'existent pas[1]; j'ajouterai un fait seulement à ceux qui ont été étudiés alors. A. Gercke comprend, d'après le début du livre IV, qu'Énée, arrivé seulement de la veille, n'a pu faire un récit de quinze cents vers; que les questions de IV, 10 et suiv. :

quis nouus hic nostris successit sedibus hospes, etc...

prouvent que Didon ne sait rien encore sur celui qu'elle vient d'accueillir; Anne, en revanche, prévoit dès lors le mariage de la reine avec l'étranger (4, 45-49); mais, inconséquente, elle n'engage plus Didon, au vers 51, qu'à pratiquer envers lui les devoirs de l'hospitalité. De cette incohérence, il faudrait conclure qu'au moment où IV fut écrit, le début de l'*Énéide* n'était pas conçu dans la forme que nous lui voyons aujourd'hui et que Virgile, pour rémédier au défaut, aurait imaginé des raccords de fortune[2].

Le nœud de cette argumentation gît dans les questions posées par Didon à Anne et inspirées par un passage d'Apollonios. Au livre III (454 et suiv.) des *Argonautiques*, ce poète représente Médée, troublée par le coup de foudre de Vénus et le premier éveil de l'amour, se remémorant la personne de Jason, ses allures, ses

1. *Quelques injustices de la critique interne à l'égard de Virgile*, Chalon-sur-Saône, 1921, p. 7 et suiv.
2. *Op. cit.*, p. 50-51.

gestes, sa démarche et jusqu'à son manteau. C'est ce trait que Virgile transporte, une fois dépouillé de la mièvrerie alexandrine, à la passion de Didon :

quis nouus hic nostris successit sedibus hospes!
quem sese ore ferens! quam forti pectore in armis! (4, 10-11).

Les relations de Virgile et d'Apollonios sont attestées par celles du τις grec, qui introduit une interrogation indirecte : Médée avait encore dans les yeux quel était Jason, etc..., et du *quis* latin, lequel est exclamatif et non interrogatif : quel il est, ce nouvel hôte survenu en notre demeure! comme son visage est beau! etc... Que Virgile ait imposé à Énée au débarqué une nuit de festin et un long récit, ne nous en étonnons pas : les poètes épiques ne sont pas coutumiers de compter avec les forces de leurs héros. Si Anne la première arrête sa pensée sur la possibilité d'un mariage, c'est que l'émotion de sa sœur lui semble de bon augure pour une union dont son sang-froid perçoit immédiatement tous les avantages et dont la reine lui a d'ailleurs ouvertement suggéré l'idée.

Lacunes, contradictions supposées : voilà deux arguments qu'il faut à tout prix retirer à la critique. Après cela, il lui restera à faire valoir des incohérences réelles, indiscutables; suffisent-elles, suffiront-elles jamais à motiver définitivement l'un ou l'autre de ces systèmes de chronologies contradictoires qu'elle échafaude laborieusement depuis un demi-siècle? C'est ce qu'il convient à présent d'examiner.

*
* *

Virgile ne pouvait échapper à la loi en vertu de laquelle un ouvrage d'imagination d'une étendue un peu considérable est exposé à la contradiction. Dans le cabinet d'un juge d'instruction, la contradiction est la marque certaine de l'invention et tous ceux qui écrivent savent ce qu'il en coûte pour mettre d'accord entre elles les parties d'un roman, d'un poème, d'un drame. A. Scheindler a donné des exemples frappants, empruntés à des auteurs contemporains, des incohérences qui peuvent se produire dans le feu de la composition et même à la réflexion reposée[1]. Ce danger guet-

1. *Die Theorie der Widersprüche in der höheren Homerkritik* (*Neue Jahrb.*, XLIX, 1922, p. 307 et suiv.).

tait Virgile autant et plus que tout autre, car un certain automatisme, qui lui a été reproché[1], jouait dans sa création ; sa pensée, en prenant forme, entraînait souvent avec elle des parasites de vocabulaire ou d'images. De ces « tics » psychologiques, l'*Énéide* porte des traces apparentes dès l'ouverture du poème. Énée est venu le « premier » de Troie en Italie :

arma uirumque cano Troiae qui primus ab oris
Italiam fato profugus Lauiniaque uenit
litora (1, 1-3),

et cependant Anténor y était installé avant lui :

Antenor potuit, mediis elapsus Achiuis
Illyricos penetrare sinus atque intima tutus
regna Libernorum et fontem superare Timaui
(1, 242-244).

Pourquoi Énée arrive-t-il *primus*, quand Anténor, que la légende lui associe si souvent, son double pour ainsi dire, occupait depuis plusieurs années les lagunes du Timave ? Le poète ne l'ignorait pas, puisque 242 vers après le *primus* de I, 1, l'établissement d'Anténor en Italie est l'argument dont se sert Vénus pour réclamer à Jupiter celui d'Énée. Ce n'est pas la mise en oubli d'Anténor qui constitue l'inadvertance, c'est l'emploi automatique d'un *primus*, lié par une habitude du poète à la plupart des débuts de paragraphes, comme l'attestent les vers suivants, choisis au hasard parmi beaucoup d'autres : I, 306, 372, 442, 581, 613, etc.; II, 370, 469, etc.; III, 69, 209, 369, 588, etc.; VII, 61, 107, 136, 148, etc., etc. Ce geste à demi inconscient ne se prête ni à des commentaires historiques ni a des commentaires philologiques. Les écrivains modernes les plus surveillés offriraient des traits analogues, si on les soumettait à l'analyse microscopique dont Virgile a été, depuis deux cents ans, l'objet et souvent la victime.

Cependant l'inadvertance n'explique pas tout et ce serait commenter piteusement le texte de Virgile que de plaider la distraction. En réalité, nous avons affaire dans l'*Énéide* à un système poétique entièrement différent du nôtre. Il convient donc de nous défaire entièrement de nos habitudes littéraires modernes pour mieux pénétrer dans l'esprit de l'antiquité.

1. P. Cauer, *op. cit.;* F.-X. Roiron, *Étude sur l'imagination auditive de Virgile*, Paris, 1908.

Avant Virgile, autant que nous pouvons en juger par les fragments infimes qui nous en restent — ceux d'Ennius sont seuls assez importants pour nous éclairer —, l'épopée latine n'était guère qu'une histoire romaine en langue métrique, à peine différente de l'histoire proprement dite par la large place faite aux légendes. Les premières pages d'Ennius relataient l'établissement d'Énée en Italie; les *Punica* de Névius s'ouvraient, croit-on, par le récit du débarquement d'Énée en Afrique, dans lequel Didon jouait un rôle qui ne nous est pas exactement connu. Après cela, chez Ennius au moins, les événements se déroulaient dans l'ordre chronologique. Dans le poème d'Apollonios, l'un des modèles les plus importants de Virgile, la chronologie règne de même en maîtresse, à la suite du minutieux catalogue des forces des Argonautes. Lucain, dans la *Pharsale*, retournera à cet ordre de composition : aussi Quintilien lui refusera-t-il une place parmi les poètes[1]. De tous ces écrits, la matière consiste en légendes, voyages, guerres; légendes, voyages, guerres forment également la matière principale et privilégiée de l'histoire. Chez Tite-Live, historien rationaliste, les légendes sont réduites au minimum, il suggère même à ses lecteurs qu'il serait bon de les critiquer, et les guerres tiennent une large place; chez Denys d'Halicarnasse, au contraire, qui a des tendances d'antiquaire, les légendes sont longuement développées.

A l'origine de la littérature latine, histoire et épopée sont donc apparentées de très près. Cette circonstance est l'une de celles qui rendent la position de Virgile si différente de celle d'Homère. Une tradition ignorée des conteurs de l'ancienne Grèce pèse au premier siècle de l'Empire sur le poème virgilien, lui impose sa matière et ses usages et donne lieu à de curieux cas de conscience, au milieu desquels nous allons voir le poète se débattre.

Il est possible que sa première intention ait été de suivre les sentiers ouverts par ses devanciers. Le livre III (10-39) des *Géorgiques* promet une épopée historique, qui aurait dû être, disent les critiques, de nouvelles « Annales » ou même une « Pharsale » avant la lettre. Pour interpréter ainsi la pensée du poète, il faut cependant beaucoup y ajouter et les *Géorgiques* ne nous font en réalité rien prévoir qui ne se retrouve dans l'*Énéide :* Auguste sera

1. 10, 1, 90.

le centre de l'œuvre et lui donnera son unité[1]; il y aura une nécyia[2], une exposition des origines troyennes[3]. En quelle forme? nous l'ignorons. Mais que Virgile ait pensé en premier lieu à une épopée historique sur le modèle de ses prédécesseurs latins ou qu'il ait conçu dès l'abord l'épopée mythologique qu'il nous a donnée, les caractéristiques du genre historique restent visibles dans son œuvre, et cet aspect est assez important pour mériter d'être mis en pleine lumière.

L'histoire latine, que Cicéron n'avait pas eu le temps de fonder, avait cependant déjà produit trois chefs-d'œuvre : les deux écrits de Salluste et les *Commentaires* de César. Un quatrième s'élaborait dans le voisinage de Virgile, qui vraisemblablement eut connaissance de certains travaux de Tite-Live, puisque cet écrivain était à l'œuvre, dit-on, dès l'an 27, huit ans avant la mort du poète.

Comme les historiens, Virgile a le goût des vastes tableaux d'ensemble, à la manière de la préface du *Catilina* de Salluste, qui préparent ou interrompent de temps en temps le récit des faits et en sont l'un des plus magnifiques ornements : revue des héros, bouclier d'Énée, etc... appartiennent à cette série. Mais dans ces morceaux le genre historique fait prédominer la rhétorique, tandis que Virgile, si prompt cependant à glisser sur la pente oratoire, la tient à l'écart et recourt aux représentations plastiques ou picturales; il écarte aussi l'ordre chronologique : les héros semblent, dans les Champs-Élysées, groupés au hasard d'une rencontre occasionnelle; en réalité, ils s'affrontent en des rapprochements recherchés, rappelant ceux par lesquels les artistes latins s'efforcent, sur les bas-reliefs, de rompre la monotonie des processions ou des alignements.

A l'ouverture des sections importantes du poème, Virgile donne un état des temps et des lieux : avant le débarquement à Carthage, une notice d'histoire précarthaginoise (1, 12 et suiv.); avant la visite à Pallantée, une esquisse d'histoire préromaine (8, 314 et suiv.); avant la guerre du Latium, une page d'histoire prélatine (7, 45 et suiv.). On reconnaîtra sans peine dans ces morceaux, délicatement ornés et revêtus des splendeurs de la poésie, le schéma

1. *Georg.* 3, 16.
2. *Id.* 3, 37.
3. *Id.* 3, 35.

historique resté visible, tel que Virgile le rencontrait dans Salluste qui, avant d'exposer la guerre numidique, renseigne ses lecteurs sur la géographie du pays, les races qui l'habitent, leur civilisation[1]; chez César, qui commence le récit de ses campagnes par la description de la Gaule.

Le discours est, depuis Thucydide, l'une des parures favorites de l'histoire; il est aussi l'un des ornements préférés de l'*Énéide;* il s'y présente souvent par couple ou par triades de morceaux se répondant. Cette manière oratoire s'oppose à la composition habituellement dialoguée du poème homérique. Virgile, comme il a été dit, aime à amorcer par un groupe de questions une réponse qui se déroulera ensuite d'une seule haleine, à la manière de l'*oratio perpetua :*

> *quae tantae tenuere morae? quibus, Hector, ab oris,*
> *exspectate, uenis?...*
>
> *quae causa indigna serenos*
> *foedauit uultus? aut cur haec uulnera cerno*
>
> (2, 282 et suiv.)?

Les « caractérisations » ou portraits moraux ont été longtemps l'un des schémas importants de l'histoire. Salluste exécute ces morceaux avec tout le brillant que comporte son talent; Cornelius Nepos y prodigue les trésors de la rhétorique qu'il ménage partout ailleurs; Lucain, en vertu de sa fidélité au genre historique, se garde d'omettre les portraits : ceux de Pompée et de César, au premier chant de la *Pharsale*[2], sont particulièrement connus. Le procédé sera si usé à l'époque impériale que Tacite en inventera un nouveau, la description des *rumores*, pour rajeunir le genre. Une de ces caractérisations — une seule — celle de Drancès (11, 336 et suiv.), a pénétré dans l'*Énéide*, par surprise, en forçant la porte, à en juger par son isolement.

Dans le poème comme dans les histoires, des prodiges annoncent les événements malheureux (2, 171; 4, 452, etc.); on rencontre des descriptions d'assauts (2, 442 et suiv.), de *tumultus* (7, 623 et suiv.), etc., etc... Le débarquement de Tarchon, chef de

1. 17 et suiv.; sur la préhistoire et les digressions dans le genre historique, cf. O. Seeck, *Die Entwicklung der antiken Geschichtschreibung und andere populäre Schriften*, Berlin, 1898, p. 64 et 69.

2. 129 et suiv.

la flotte étrusque, est calqué sur celui de Brasidas chez Thucydide[1]. Je ne rappelle pas les récits de fondations (1, 418 et suiv.; 5, 746 et suiv.; 7, 406 et suiv.), les biographies de familles troyennes (7, 706, etc.); ce sont aussi matières historiques, mais la poésie les a faites siennes en se consacrant aux αἴτια et aux κτίσεις.

Les combats présentent dans l'*Énéide* des éléments historiques caractérisés. Virgile y esquisse des projets de tactique et des plans de manœuvres qui l'ont exposé aux critiques de Napoléon[2]. Au livre X (238 et suiv.), par exemple, Cymodocè informe Énée du projet de Turnus qui veut empêcher la jonction du gros de l'armée étrusque, arrivant par mer, et de la cavalerie arcadienne et étrusque, venue par terre sous la conduite de Pallas; les vers 362 et suiv. nous font assister aux efforts tentés par cette partie des troupes pour pénétrer jusqu'au camp troyen, après avoir renoncé à l'usage des chevaux, impossible sur un terrain encombré de blocs de rochers. Au livre XI, lors de la reprise de la bataille, Turnus explique à Camille sa conception du combat, qui n'est pas sans analogie avec celle d'Hannibal à Trasimène et, en vertu de ses ordres, l'Amazone engage, au vers 603, la bataille à la romaine, par le cri de guerre et la volée des traits des *hastati*. Au vers 896, la manœuvre a échoué par la mort de Camille, et Énée, ayant échappé à l'embuscade, débouche à la tête des légions. Heinze et après lui M. J. Carcopino[3], parlant des combats qui se développent dans la plaine des Laurentes, remarquent le petit nombre des chars de guerre entrés en ligne et la fréquence des mouvements de cavalerie. Cet aspect de la guerre virgilienne peut être expliqué par la topographie, mais il l'est aussi par l'époque; la guerre historique a pénétré dans le poème et refoulé la guerre héroïque représentée par le char.

Au cours de la bataille, nous assistons, comme chez les historiens, aux péripéties de la lutte : les officiers circulent, porteurs d'ordre (11, 463); les troupes de réserve sont mises en marche, souvent, il est vrai — détail caractéristique de la poésie — par les dieux (10, 439 et 689; 11, 725); des messagers font la liaison

1. 4, 11.

2. Cf. V. Brussof, *Napoléon et Virgile* (*Hermès*, mess. sc. et pop. de l'ant. cl. en Russie, 1916).

3. *Op. cit.*, p. 331.

entre le général en chef et les diverses parties des troupes (9, 691; 10, 510; 11, 896); les officiers rétablissent le combat et arrêtent la débandade (9, 782, et 11, 780); les vieux Italiotes de la légende pratiquent l'art oratoire, indispensable à un commandant d'armée, a dit Cicéron[1], comme les généraux républicains : ils gourmandent et exhortent, sentant que l'issue finale est suspendue au succès de leur éloquence. Le discours par lequel Pallas cherche à retenir ses Arcadiens prêts à fuir (10, 369 et suiv.) ressemble à celui qu'adresse Jugurtha à ses troupes avant la bataille du Muthul[2]; celui d'Énée entraînant sa bande à la défense de la citadelle troyenne (2, 348 et suiv.) ne serait pas déplacé dans la bouche d'un héros de Tite-Live.

Des procédés de style, des tournures, des clichés caractéristiques des historiens apparaissent dans l'*Énéide*. Voici le discours indirect, introduit à la manière historique : un verbe principal indiquant une pensée ou un sentiment régit une proposition infinitive ou quelque autre complément; le mouvement ainsi commencé se continue par un discours indirect, sans que l'idée de « dire » ou de « parler » soit autrement indiquée. Ce schéma apparaît à chaque page des historiens, par exemple dans ce passage de Tite-Live : *Hannibal... Italiam ostentat subiectosque alpinis montibus circumpadanos campos*, « *moeniaque eos tum transcendere non Italiae modo, sed etiam urbis romanae; cetera plana, procliuia fore; uno aut summum altero proelio arcem et caput Italiae in manu ac potestate habituros*[3]. » Virgile, s'autorisant peut-être d'avoir rencontré le discours indirect dans l'épopée d'Apollonios[4] ou cédant à la loi du genre voisin du sien, multiplie les tournures analogues. On en rencontre dans 4, 290; 7, 390; 8, 505; 9, 40; 11, 100 et 227, etc., etc... Au début du livre VIII (9 et suiv.) un passage semble détaché de quelque histoire, tant il reproduit l'aspect habituel du genre par la situation, le vocabulaire, la syntaxe, les procédés :

mittitur et magni Venulus Diomedis ad urbem
qui petat auxilium et Latio consistere Teucros,
aduectum Aenean classi uictosque Penates

1. *Mur.* 11, 24.
2. Sall. *Iug.* 49, 2.
3. Liu. 21, 35, 8-9.
4. 4, 585 et suiv., etc.

inferre et fatis regem se dicere posci
edoceat, multasque uiro se adiungere gentes
Dardanio et late Latio increbescere nomen :
« quid struat his coeptis, quem si fortuna sequatur
euentum pugnae capiat, manifestius ipsi
quam Turno regi aut regi apparere Latino. »

On pourrait être tenté d'attribuer aussi à l'influence de l'histoire la fréquence de la langue militaire dans l'*Énéide*. Mais elle est un élément voulu et sciemment recherché pour sa valeur propre, tantôt dans les milieux où elle semble attendue : les vents se forment en colonne de marche (*agmine facto*, 1, 82) pour se ruer sur la mer, tantôt ailleurs, par exemple dans l'épisode de l'ombre de Didon apparaissant au Champ des pleurs (6, 465). En revanche, le *rapiunt feruntque* de 2, 374, isolé et unique comme l'est ailleurs le portrait de Drancès, a certainement pénétré comme lui par surprise et comme lui représente un souvenir historique fourvoyé. Terminons cette brève revue en rappelant que Virgile a adopté en maint passage l'une des tournures préférées des historiens, dont ils sont, pour ainsi dire, les inventeurs : le participe présent au nominatif employé à spécifier quelque circonstance accompagnant une action. On le rencontre dans l'*Énéide* aux vers 8, 19; 10, 480; 11, 29 et 145; 12, 111 et 759, etc., etc... On sera sans doute frappé de la ressemblance de cette phrase de Salluste : *Igitur exercitu circumdato summa ui Cirtam irrumpere nititur, maxume sperans, diducta manu hostium, aut ui aut dolis sese casum uictoriae inuenturum*[1], et de ces vers de Virgile :

quos ille omnes longo ordine cernens
ingemuit, Glaucumque Medontaque Tersilochumque
(6, 482-483), etc.

*
* *

Ces ressemblances entre l'histoire et la poésie épique posent à la critique un problème que nous allons essayer de résoudre. Elles représentent, en effet, autant d'infractions à la loi des genres établie par les anciens et attestée par les écrivains grecs et latins. Aristote déclare que le poète doit se maintenir sur le terrain qui

1. *Iug.* 25, 9.

lui est propre : « Ce n'est pas l'emploi, d'une part, du vers, de l'autre, de la prose, dit-il dans la *Poétique*, qui distingue le poète de l'historien ; l'esprit de l'histoire et celui de la poésie sont entièrement différents[1]. » Nous avons vu Quintilien refuser de ranger la *Pharsale* parmi les poèmes épiques. Lucien dit dans son *Traité sur la manière d'écrire l'histoire* ; « Ces écrivains semblent ignorer qu'objets et règles sont différents pour la poésie et les poèmes, d'une part, pour l'histoire, de l'autre[2]. » Cette doctrine fermement établie existait déjà à l'époque de Virgile et Macrobe témoigne qu'il a tenu à la respecter : *Ille enim uitans in poemate historicorum similitudinem*[3], *etc... Diuinus ille uates res... ad narrationis suae seriem reuocat, ut et historicorum stilum uitet*[4]. Ces remarques du grammairien nous invitent à étudier de plus près le faire de Virgile. Il semble qu'abordant un sujet historique, il l'ait reçu déjà informé par la loi des genres, entraînant cette armature rigide dont les habitudes antiques avaient fait pour chaque espèce de littérature un tout presque indissoluble, qu'on admettait ou qu'on rejetait, mais qu'on ne démontait pas. Avec les légendes, qui représentaient pour les annalistes et les premiers épiques l'histoire romaine primitive, il était tenu d'accepter la matière historique, les procédés historiques, le vocabulaire historique. Ainsi fit Lucain. Mais Virgile eut la hardiesse de mêler les deux genres que les poétiques déclaraient ennemis et il appuya fortement, nous allons le voir, sur les caractéristiques poétiques, refoulant et restreignant avec énergie les caractéristiques historiques.

Le plan de l'*Énéide* atteste l'intention de rester fidèle à la méthode épique ancienne. Virgile renonce à l'ordre chronologique de ses devanciers pour adopter la composition « homérique », célèbre chez les anciens, que Cicéron désignait par un adverbe grec de son invention : ὁμηρικῶς[5], et Pline par un adverbe latin, *praepostere*, mais non sans renvoi à Homère comme au créateur du genre : *Facit hoc Homerus multique illius exemplo*[6]. Selon le conseil d'Horace, encore inspiré d'Homère, Virgile nous introduit *in medias*

1. 1451 b.
2. 8, 9.
3. 5, 2, 9.
4. 5, 14, 11.
5. *Att.* 1, 16, 1.
6. *Ep.* 3, 9, 28.

res[1], au beau milieu des voyages d'Énée, et c'est par le ricochet des livres II-III que nous apprenons les événements qui ont précédé le débarquement en Afrique.

Si modernes que soient certains aspects dans le récit des guerres, l'effort continu du poète a tendu à y maintenir la nuance primitive et héroïque. Au premier plan, les dissimulant et les rejetant dans l'ombre, est l'*aristéia* homérique, avec ses beaux exploits de guerriers, ses grands coups d'épée, ses surprises. Ce que nous savons par ailleurs de Virgile ne nous permet guère de croire que le pacifique poète ait pris grandement plaisir à décrire tant de têtes coupées, tant de membres pantelants, tant de cuirasses enfoncées, et surtout la fameuse pesée du pied sur la poitrine de l'ennemi pour retirer la lance qui vient de le transpercer. A première vue, il s'en donne à cœur joie. Mais, en y regardant de près, on s'aperçoit qu'il existe un système d'ornementation de la bataille, c'est-à-dire un effort artistique, et que la volonté plus que l'inspiration emporte le poète dans cette voie; que par instants même il fait de chic des tableaux dont l'horreur exagérée confine à la plaisanterie.

Outre la prise de Troie au premier livre, il y a dans l'*Énéide* quatre combats ou parties de combats : 9, 530 et suiv.; 10, 308 et suiv.; 11, 597 et suiv.; 12, 266 et suiv. Chacun s'orne de traits choisis, pour ainsi dire, par séries. Dans le premier et le second dominent les notices biographiques, illustrant les héros qui, tour à tour, tombent dans la mêlée; ces notices, selon une habitude homérique, relatent presque exclusivement les particularités de leur naissance ou de leurs premières années; il y a des bâtards (9, 544 et 697), des enfants tirés du sein de leur mère après sa mort (10, 315), des jumeaux indiscernables (10, 391), des groupes de frères nombreux (10, 328), des jeunes gens illustrés par des crimes contre nature (10, 389); d'autres ne sont venus qu'en dépit de la volonté d'un père qui, miraculeusement informé, savait qu'ils couraient à la mort (10, 417); d'autres ont grandi en plein bois (9, 581), etc., etc... Tout cela a une valeur de curiosité, d'étrangeté, dépayse fortement le lecteur et le transporte aux âges lointains dans lesquels la monstruosité régnait parmi les corps et parmi les âmes. Bien plus intéressants sont les combats de XI : l'ornementation

1. *A. P.* 148.

y est toute en traits pittoresques ou plastiques. Après une magnifique peinture de l'ensemble de l'armée et de sa marche dans la plaine découverte, les tableaux de genre se succèdent, tous nets et bien en relief par les lignes ou les couleurs : un grand cheval se dresse, blessé et battant l'air des pieds de devant (11, 638); un guerrier transpercé d'une javeline se ploie brusquement en deux sur la croupe de sa monture (11, 645); une amazone fuit, l'arc braqué en arrière, en une pose souple et sûre (11, 653); voici Iapyge, vêtu de peau, coiffé de la tête d'un loup dont les mâchoires, largement ouvertes, font reluire la blancheur de leurs dents (11, 678); parmi ces groupes, Camille, la chasseresse à la course légère, sillonne la plaine, tantôt à pied et tantôt à cheval, d'innombrables méandres, dont la description est un véritable tour de force poétique (11, 699 et suiv.); puis elle rencontre le beau Chlorée, le prêtre habillé de lin souple, resplendissant de sa tunique safran, de l'or de son armure et de son arc. La couleur est jetée à pleines mains dans cette partie du poème, la plus belle de celles qui ont trait aux opérations militaires. Dans le quatrième combat dominent les descriptions de morts et de mourants, et ici nous ne pouvons plus guère prendre le poète au sérieux. Il semble d'ailleurs en divers endroits nous inviter lui-même au scepticisme par sa conception des blessures « remarquables »; une tête fendue d'un seul coup d'épée et dont les deux morceaux ballottent sur chaque épaule est empruntée à Apollonios[1] et semble faire partie du « décor » épique de la bataille (9, 754); à l'extrémité d'un bras séparé du corps, les doigts s'agitent à la recherche de l'épée (10, 395)[2]; une lance s'échauffe dans le cerveau ou le poumon qu'elle transperce (9, 419 et 701); mais c'est dans XII que tout s'accumule : têtes coupées (382), poitrines enfoncées (505), figures partagées en deux (306), sans oublier le geste épique par excellence d'enfoncer un tison dans la bouche ouverte d'un guerrier en train de tenir un discours, et, pour plus d'exactitude, le poète signale la mauvaise odeur de la barbe roussie (301). Le prestige du style virgilien enveloppe tout cela de dignité. A la réflexion, le lecteur a beau jeu à se sentir mystifié. Homère est si

1. 2, 103-104.

2. Ces traits sont l'exagération de phénomènes connus et dont maint exemple a été observé au cours de la dernière guerre; ils excitaient vivement l'intérêt des anciens, comme l'atteste un passage de Lucrèce, 3, 642-656.

loin de nous que nous l'en croyons volontiers sur les énormités de l'âge héroïque. Mais nous connaissons trop l'époque d'Auguste; cette complaisance du poète pour les grands coups de lance et d'épée est trop contraire au pacifisme reflété par son œuvre et celles de ses contemporains pour ne pas éveiller nos soupçons. Le poète s'applique à caractériser un temps lointain, il travaille laborieusement son tableau pour lui donner du recul et, si j'ose risquer un tel rapprochement, il se repose par instants de sa tâche avec une plaisanterie d'atelier ou une aquarelle teintée des couleurs qui lui plaisent. Tout cela, au fond, ne tire pas à conséquence. Nous ne devons pas attacher à ces joyeusetés macabres plus d'importance que nous n'en attachons à la réplique qu'en a donnée André Chénier[1]. Les anciens même ne les prenaient pas au sérieux. Lucain, qui, en stoïcien convaincu, ne savait guère sourire, s'indigne qu'on puisse trouver un divertissement, même artistique, dans ce catalogue funéraire de morts pittoresques :

impendisse pudet lacrimas in funere mundi
mortibus innumeris, ac, singula fata sequentem,
quaerere letiferum per cuius uiscera uulnus
exierit, quis fusa solo uitalia calcet,
ore quis aduerso demissum faucibus ensem
expulerit moriens anima; quis corruat ictu,
quis steterit dum membra cadunt[2], etc...

Il n'oublie dans son énumération ni l'arme enfoncée dans la gorge du héros en train de crier, ni les membres séparés du corps que le guerrier mutilé voit s'agiter à ses pieds. Bref, c'est à Virgile qu'il en a. Il condamne une sérénité esthétique dont il est trop peu poète pour ressentir les exigences. D'ailleurs, voyant Rome agonisante verser son propre sang sur les champs de Pharsale, le courage lui manquerait pour s'attarder à la bagatelle, tandis que Virgile ne s'intéresse qu'en artiste aux ancêtres qui tombaient dans la plaine des Laurentes.

Le système laisse apercevoir tous ses secrets dans les exploits d'Énée consécutifs à la mort de Pallas. Le héros reçoit — tel le consul au milieu d'une bataille — un messager l'avertissant que le moment est venu de mettre en marche les réserves (10, 510); le

1. *Œuvres complètes*. Éd. Dimoff, *Les chanteurs*, I, 220 et suiv., p. 72 et suiv.
2. 7, 618-624.

cliché est souligné par l'introduction du discours indirect à la manière historique. Sur-le-champ, Énée se souvient que sa présence vaut mieux que tous les subsides; il ramasse d'un coup de filet deux quadriges de frères :

Sulmone creatos
quattuor hic iuuenes, totidem quos educat Vfens
(10, 517-518),

qui se sont trouvés là tout à propos pour la symétrie et dont le sang coulera sur le bûcher de Pallas. La sauvagerie des mœurs primitives a couvert immédiatement l'allure trop moderne qu'était en train de prendre le combat.

Il ne sera pas sans intérêt de comparer maintenant, un peu prématurément peut-être, la manière dont Virgile a traité son « enfer » à celle dont il a traité ses « combats ». Nous avons vu déjà que l'unité des doctrines semble lui être, comme à beaucoup d'autres Latins, tout à fait indifférente. Qu'un Hadès mythique s'accole à un Hadès moral, que les damnés soient les Aloades, Tityos, Salmonée, victimes des vengeances privées des dieux, ou les criminels des guerres civiles, les âmes dénaturées qui ont violé les droits sacrés de la famille, les avares et les adultères, sa pensée proprement religieuse ne s'en embarrasse pas : ici encore son point de vue est un point de vue d'art. Il lui faut une large et puissante décoration, qui permette au lecteur d'identifier le lieu : les monstres de la fable tapissent, pour ainsi parler, les murailles; mais les vrais habitants de l'endroit sont les criminels énumérés aux vers 6, 608 et suiv. Les deux groupes s'opposent plutôt qu'ils ne se juxtaposent, Virgile exprimant dans l'un sa conscience morale et brossant l'autre au profit de la couleur locale, de même que dans les récits de combat il entrelace et modifie sans cesse par leur rapprochement ses souvenirs homériques et ses conceptions modernes de la guerre.

On peut donc résumer ainsi la situation attestée par mainte partie de l'*Énéide :* une pente douce, mais irrésistible, ramenait sans cesse le poète à la structure historique; mis en garde par les prescriptions d'Aristote, par la médiocrité de ses modèles latins, par la platitude d'Apollonios, il ne cessait de ramer à l'encontre du courant, les yeux fixés sur Homère, le maître par excellence de l'épopée. Ce principe une fois acquis, il reste à en développer les conséquences.

*
* *

Virgile a été considéré par l'antiquité comme un *doctus poeta*, un poète savant, ce qui ne signifie pas assurément qu'il ait eu rien à démêler avec ce que nous appelons la science. Un poète savant, à l'époque impériale, est un bon élève de Varron, maître en l'érudition alexandrine, n'ignorant rien des légendes, aussi bien de celles qui ont alimenté l'épopée et la tragédie classique que de eelles, plus rares, dont se délectait la cour des Ptolémées. Le patriotisme voulait que la tradition italiote prît place dans cette série et fût à son tour objet de science, surtout après les travaux de Caton, Varron, des anciens épiques et tragiques latins.

Cette érudition pouvait être plus ou moins approfondie, coûter à son auteur plus ou moins d'efforts et de travail. Jugeons-en par les exemples qui sont sous nos yeux : si nous n'étions informés de la biographie de Victor Hugo et ne savions qu'il a été un lecteur assidu, qu'il a puisé aux livres d'auteurs peu connus et souvent fort rébarbatifs, nous pourrions être tentés de faire honneur des connaissances qui s'étalent dans ses œuvres à quelque manuel ou dictionnaire de consultation aisée. Ainsi la critique hésite-t-elle sur la valeur et le sérieux de la science virgilienne. De temps en temps elle découvre des dessous jusque-là méconnus à des vers jugés auparavant insignifiants. Mais notre ignorance de l'antiquité est trop grande encore pour que ces découvertes nous permettent de mesurer exactement l'érudition du poète, de savoir si elle est authentique et de première main ou, comme certains le veulent, empruntée à des manuels. Mais si cette question intéresse l'histoire, elle est secondaire pour la critique littéraire. Quelle que soit la provenance des légendes, il s'agit uniquement pour nous de savoir comment Virgile les a mises en œuvre et fait entrer dans son système poétique.

Dans l'art de son époque et dans ses modèles immédiats, elles tenaient une place singulière que nous avons peine à concevoir aujourd'hui. Lorsque Callimaque, un de ces Alexandrins dont il a si fort subi l'influence, se propose un sujet à traiter, il commence par énumérer toutes les traditions qu'il se décide à tenir à l'écart. « Mille récits, dit-il dans le prélude de l'hymne à Délos, sont à l'entour de ton nom ; à quel vais-je le lier aujourd'hui et que te

plaît-il d'entendre? Est-ce comment d'abord un grand dieu, frappant les monts de son trident aux trois pointes, œuvres des Telchines, fit d'eux les îles de la mer, etc... » Même début dans l'hymne à Zeus : « Mais sous quel nom te chanter? Dieu du Dicté, dieu du Lycée? Mon âme est en suspens; de sa naissance on fait dispute. Zeus, on le dit, tu naquis sur le mont Ida; on le dit, ô Zeus, tu vis le jour en Arcadie; qui donc, ô père, en a menti[1]? » La traduction même laisse transparaître l'agrément de l'énumération dubitative; ce procédé oratoire est revêtu de couleur poétique et devient un procédé d'art. Des historiens rationalistes comme Tite-Live et Denys d'Halicarnasse[2] craindraient de passer pour mal informés s'ils ne relataient pas les légendes. Le second se plaint de l'embarras qu'elles lui donnent[3], mais sans se tirer d'affaire par le procédé commode de l'omission. Telle est la tradition, originaire à la fois de la poésie alexandrine et des historiens — ou plutôt des antiquaires — qui pèse sur Virgile. Le poète en porte le poids sans être accablé. La dignité de l'épopée n'autorise pas, il est vrai, les naïves énumérations de Callimaque; la poésie ne saurait, à la manière de Tite-Live et de Denys, mettre en balance les données opposées de la tradition et évaluer leur degré de vraisemblance. Virgile a sa manière à lui de conserver les légendes et cette manière est conforme à son parti pris de s'écarter du genre historique. Nous allons le voir accueillir comme moyen d'enrichissement artistique toutes les formes des mythes et des légendes, sans grand souci de la logique et de l'unité, mais avec la plus haute préoccupation de la beauté de son œuvre.

*
* *

Examinons tout d'abord les difficultés relatives à la chronologie. Il faut avouer que le poète se trouvait en présence d'une situation inextricable. Les origines de Rome représentaient le confluent de légendes incompatibles venues de tous les points de l'Italie : légendes de Lavinium, légendes d'Albe, légendes étrusques, légendes d'Ardée, etc., etc... Tout cela avait existé pêle-mêle et vécu en promiscuité jusqu'au moment où les historiens eurent l'idée de séparer par un intervalle l'époque de Romulus, qu'on avait

1. Traduction E. Cohen.
2. 1, 28.
3. 1, 49.

d'abord fait fils d'Énée, du débarquement troyen. Deux systèmes étaient en présence pour l'évaluation de cet intervalle : il aurait duré 432 ans d'après Caton, 333 ans d'après Fabius Pictor. C'est au système des 333 ans que se rallie Virgile. La période se décomposait ainsi : trois ans de l'arrivée d'Énée à sa mort; trente ans de la mort d'Énée à la fin du règne d'Ascagne, fondateur d'Albe la Longue; trois cents ans de la mort d'Ascagne à la fondation de Rome. On sait que le noyau de ces trois cent trente-trois ans est le chiffre fatidique des porcelets mis au monde par la laie laurentine; il se retrouvait sous quelque aspect dans toutes les formes de la légende latine. L'Alexandra en avait fait trente citadelles; mais Cincius Alimentus et surtout Fabius Pictor transformèrent les trente porcelets en trente années[1]. Le cycle se compléta automatiquement sur le schéma : trois ans avant, trois cents ans après. Telle est la chronologie adoptée par Virgile (1, 265 et suiv.). Pourquoi? Un coup d'œil sur le système des « nombres » dans l'*Énéide* va nous l'apprendre en nous montrant que les « nombres virgiliens » sont rares et privilégiés, que les mêmes reparaissent sans cesse.

Le nombre trois est encastré dans des formules rigides et stylisées (1, 94); il préside aux opérations magiques et aux invocations religieuses; la prêtresse libyenne invoque trois cents fois les dieux d'en bas, la triple Hécate, les trois visages de Diane (4, 510-511); les Cyclopes fabriquent la foudre en mélangeant les rayons trois par trois (8, 429 et suiv.); les vents emportent les vaisseaux par triades : le Notus en saisit trois et l'Eurus trois aussi; le vaisseau d'Oronte est emporté tout seul, mais les vagues le font tournoyer trois fois (1, 108 et suiv.); Palinure passe trois nuits dans la mer (6, 355), etc., etc... Les trois cents chevaux de l'écurie de Latinus correspondent à une statistique non moins littéraire; en dépit de l'autorité de M. J. Carcopino[2], je ne crois pas qu'il soit nécessaire de se mettre en frais pour l'interpréter. Leur nombre rappelle celui que Cassius Hémina attribue aux compagnons d'Énée[3], Denys aux gardiens des Pénates[4], et que beaucoup de critiques regardent comme le produit de deux, chiffre des Pé-

1. K. Peter, *Frg. hist. Fabius Pictor* 4.
2. *Op. cit.*, p. 347, n. 3.
3. K. Peter, *Frg. hist. Cassius Hemina* 7.
4. 1, 67.

nates, par trois cents, multiple des porcelets. Le vers 8, 716, nous apprend qu'après le triple triomphe d'août 29 Auguste fonda trois cents temples à Rome; l'histoire nous permet en cet endroit de contrôler le sens virgilien du nombre trois cents. Il est lui-même privilégié, étant composé des nombres privilégiés trois et cent. Que compte cent dans l'*Énéide*? Mieux vaudrait chercher ce qu'il ne compte pas : Iarbas a élevé cent temples à Jupiter (4, 199); l'antre de la sibylle a cent portes (6, 43); Galésus possède cent charrues (7, 539); Latinus immole cent brebis (7, 93); il reçoit cent ambassadeurs d'Énée (7, 153) et se propose de lui en envoyer autant (11, 331); cent colonnes soutiennent le palais de Picus (7, 170); cent verrous ferment le temple de Janus (7, 609), etc., etc. D'autres nombres jouissent d'un traitement moins favorisé, mais encore fort honorable; pour ne pas prolonger cette recherche, bornons-nous au nombre sept. Il jouait un rôle déjà dans la tradition antérieure à Virgile; d'après Caton, Latinus donne aux Troyens, lors de leur débarquement, sept cents arpents[1], et, d'après Cassius Hémina, Énée périt dans le Numicius après sept ans de règne; chez Virgile, Junon a à son service deux fois sept nymphes (1, 71); l'*aristéia* d'Énée est ornée par un groupe de sept frères, etc... C'est à cette série qu'appartiennent les sept étés, dont le double retour, à Carthage (1, 755), puis en Sicile (5, 626), a provoqué tant de discussions. P. Lejay les explique d'une façon très satisfaisante à mon sens : « Le nombre, dit-il, est un chiffre rond, tout au plus veut dire : plus de trois. Rien n'est plus éloigné de la pensée de Virgile que de préparer le travail pédantesque d'une chronologie[2]. » Pour fonder un calcul de date sur cette donnée de l'*Énéide*, il faut avoir complètement mis en oubli les considérations d'Aulu-Gelle sur les propriétés mystiques de ce chiffre, sacré dans le paganisme comme il l'est demeuré dans la tradition chrétienne[3]. Il semble bien que le problème du montant de la flotte troyenne doive recevoir une solution analogue. Virgile préfère à l'unique vaisseau que certaines légendes attribuent à Énée les vingt vaisseaux du reste de la tradition, nombre commode qui se prête à la substitution poétique *bis denas* (11, 326). Ces vingt vaisseaux sont arrivés en Italie, d'après une tradition trans-

1. K. Peter, *Frg. hist. Cat. Or.* 8.
2. *Op. cit.*, p. 288, n. 1.
3. 3, 10.

mise par Varron[1]. Le poète n'y pouvait rien changer; mais il ne lui était pas moins impossible de se priver de la tempête du premier livre qui en supprime un, de l'incendie de Sicile qui en anéantit quatre. Il gardera donc les vingt vaisseaux et les amènera à l'embouchure du Tibre, s'en remettant au lecteur soit pour ne pas remarquer la contradiction, soit pour trouver lui-même une issue. Entre ce lecteur et le poète, il existe une convention tacite concernant l'ordre des temps, si bien établie qu'Anne, après avoir exhorté sa sœur au mariage, vante la grandeur de la terre d'Afrique, riche en triomphes (4, 37), et donc n'ignore ni les *Africani*, ni les *Numidici*, qu'elle devait illustrer par la suite. C'est que Virgile accomplit, sans se soucier de la dépasser, sa tâche de poète; le nombre est pour lui, aussi bien que le nom propre, un élément de beauté, ce qu'il restera pour la poésie jusqu'à la révolution opérée par Victor Hugo; or il ne peut être élément de beauté qu'à la condition de ne plus être élément de calcul. Cette vérité semble tellement évidente qu'on est en droit de se demander comment la critique a pu la méconnaître.

*
* *

Ce coup d'œil sur la chronologie virgilienne m'a paru assez instructif pour servir d'entrée en matière à une courte étude sur le problème du mélange des traditions. Et déjà nous connaissons quelques-uns des éléments qui peuvent nous aider à le comprendre. Virgile se devait à lui-même, à titre de *doctus poeta*, de disciple des Alexandrins, de recueillir les légendes, toutes les légendes, celles que nul n'ignorait, mais aussi celles qui étaient rares et peu connues; à titre d'imitateur d'Homère, d'élève d'Aristote, il s'efforçait de tenir l'histoire à distance, de s'établir sur un terrain strictement poétique. Or la matière abondante et hétérogène que ses principes l'amenaient à accepter était une richesse, une richesse tout à fait adaptée aux besoins de la littérature latine. La comédie, parce qu'elle avait dès longtemps ressenti l'insuffisance et la pauvreté de l'imagination romaine, s'était la première décidée pour une méthode propre à la secourir, la contamination. Tout poussait Virgile à contaminer les traditions; en les concentrant en un petit espace de temps et en une seule action,

1. Aug. *Cit. D.* 18, 19.

il s'assurait les facilités que le système poétique des anciens et la forme du génie latin ne lui permettaient pas d'emprunter à l'invention. Mais la contamination ne va pas sans des défauts bien connus, qui en sont la marque certaine; une pièce de Plaute ou de Térence « contaminée » se trahit par des flottements, des obscurités et des illogismes : c'est la rançon du procédé. Les spectateurs des comiques en ont pris leur parti; vraisemblablement, les lecteurs de l'*Énéide* l'ont fait aussi, et Virgile le premier, qui savait mieux que personne ce que le public lettré contemporain attendait de l'épopée.

Les idées générales n'ayant en cette matière aucune valeur démonstrative, nous allons étudier dans quelques parties importantes de l'*Énéide* le jeu de cette contamination.

Les événements qui préparent la prise de Troie donnent lieu à Virgile d'entrelacer deux légendes, celle de Laocoon et celle de Sinon. Laocoon était connu par l'antiquité comme prêtre d'Apollon de Thymbra[1]; après sa mort, selon Quintus, les serpents, qui avaient été envoyés par Athéna[2], se réfugièrent au temple du dieu[3]. Mais il existait un autre prêtre d'Apollon, Panthus, dont l'*Iliade* nous montre le fils miraculeusement sauvé par le dieu dans la bataille de O (521). Enfin, une troisième légende sacerdotale vint interférer avec les deux précédentes : d'après Euphorion de Chalcis, cité par Servius[4], au moment où la flotte grecque cingla d'Aulis sur la Troade, les Troyens, indignés contre le prêtre de Neptune qui n'avait pas obtenu une protection efficace du dieu, le lapidèrent. La matière de cette triple légende était riche, mais il fallait l'organiser. Virgile élimine le prêtre anonyme de Neptune tout en conservant l'hostilité de son dieu et transfère à Laocoon les mauvaises dispositions du peuple à l'égard du précédent[5]; il partage les sacerdoces entre Laocoon et Panthus. Laocoon, destiné à mourir, cesse d'être prêtre d'Apollon : le dieu d'Auguste ne pouvait être l'auteur de la divine perfidie qui égara les délibéra-

1. Serv. sur 2, 201.
2. 12, 447.
3. 12, 480.
4. Sur *Aen.* 2, 201.
5. Peut-être la contemplation du beau groupe de Laocoon de l'atrium de Titus ne fut-elle pas sans influence sur la conception de l'épisode; d'après une évaluation récente, il daterait des environs de 50 av. J.-C. : W. Rollo, *De Laocoonte* (*Rev. Ét. anc.*, XXXI, 1929, p. 134 et suiv.); cf. Pl. *Nat. Hist.* 36, 37.

tions des Troyens. Il devint prêtre de Neptune; c'est en cette qualité qu'on le voit sacrifier sur le rivage à l'heure où la flotte grecque se balance encore à l'ancre dans le mouillage de Ténédos. Consacré à un dieu ennemi — la rancune de Neptune ne cédera aux prières de Vénus qu'au moment de l'arrivée en Italie — il trouvera le ciel fermé et verra ses vœux se retourner contre lui. Le sacerdoce d'Apollon est réservé à Panthus, prêtre de la citadelle et de Phébus (2, 319) — c'était dans la citadelle qu'était le temple d'Apollon et Quintus est fondé à y envoyer les serpents —; Panthus est un vieillard; il emmène son seul petit-fils, tandis que ses trois fils, cités par Homère, sont sans doute dans la bataille; il emporte ses dieux vaincus, « *uictos deos* »; groupe attendrissant, symbole de piété religieuse et d'amour paternel, premier essai de la représentation du départ d'Énée pour l'Ida : ces esquisses successives sont tout à fait dans le goût de Virgile. Mais quel nom portent ces dieux vaincus? Le poète, à vrai dire, ne s'en explique pas; ses commentateurs ont cherché à percer le mystère et rapproché les dieux de Panthus, dont on ne sait ce qu'ils sont devenus, des Pénates d'Énée, dont on ne sait d'où il les a tirés. Ils étaient, dit Denys, dans la citadelle[1]. Quand Hector les apporte, c'est en songe. Ces dieux de rêve seraient-ils miraculeusement devenus des réalités? Beaucoup préfèrent croire que le prince troyen les a reçus de la main de Panthus qui, prêtre d'Apollon, était préposé à la garde des objets sacrés; de même qu'à Rome, en cas de panique, le flamine et les vestales pourvoyaient au salut des trésors des sanctuaires[2], de même, semble-t-il, Panthus préservait de l'ennemi les reliques dont il avait la garde. Tout à propos la Table iliaque de Bouillae offre une représentation qui semble conforme à cette supposition. Mais Virgile, prenant conseil de la *breuitas*, ne nous apprend rien sur ce point, et lorsque Panthus tombe (2, 429), abandonné par son dieu, il se désintéresse de son fardeau. Tel est le parti tiré par le poète de trois légendes incohérentes qu'il a rapprochées et unifiées dans une seule action dramatique.

Vis-à-vis d'Énée, l'antiquité a connu deux attitudes; il a été pour elle le « pieux Énée », *pius*, cognomen inséparable que le

1. 1, 46.
2. Liu. 5, 39.

héros s'attribue avec la sérénité d'un Romain déclinant les *tria nomina :*

sum pius Aeneas (1, 378),

quid pius Aeneas tanta dabit indole dignum (10, 826),

et qui n'est pas plus surprenant que le cognomen pompéien de *magnus*. S'il est *pius*, c'est au sens habituel de ce mot, pour avoir rendu strictement, par ses sentiments et ses bons offices, ce qu'il devait à chacun des êtres liés à lui par la nature : dieux, parents, femme, enfant, amis. Pour une partie de la tradition, cette piété même a été la cause de son salut. Énée aurait défendu jusqu'au dernier moment la citadelle de Troie[1]. Le voyant s'éloigner, chargé du fardeau de son père et des Pénates, les Grecs lui auraient accordé la vie sauve et le droit d'emporter ses biens. Rien n'a semblé plus digne de respect à la tradition que la figure du prince troyen arrachant aux flammes Anchise, privé de l'usage de ses jambes par le coup de foudre dont Jupiter avait puni la révélation indiscrète des faveurs de Vénus. Cette réputation s'assit le jour où César se fut mis en tête de descendre de Iule. Les Romains embrassèrent dès lors la cause de leur grand aïeul et présentèrent en chaque occasion son apologie. Donat, en particulier, s'y emploie avec zèle et application[2].

Cette défense suppose des attaques ; il y en eut dans le paganisme, dont les échos se prolongèrent en plein christianisme : *Sed et proditor patriae Aeneas inuenitur, tam Aeneas quam Antenor. cA si hoc uerum nolunt, Aeneas certe patria flagrante dereliquit socios, femineae punicae subiciendus. Pius Aeneas, ob unicum puerum et decrepitum senem Priamo et Astyanacte destitutis*[3]? Cette dernière phrase exprime l'étonnement de Tertullien qui, sachant la théorie des Romains relative à la préférence qu'ils devaient donner au bien public sur le bien privé, s'étonne du culte voué à un homme qui aurait sacrifié le soin de l'État à celui de sa famille. Ce passage nous renseigne donc sur deux aspects de la légende tout différents des précédents. Énée, brouillé avec Priam par suite d'une mésintelligence avec Pâris ou pour d'autres raisons[4],

1. K. Peter, *Frg. hist. Cassius Hemina* 5.
2. H. Georgii, *Die antike Aeneiskritik im Kommentar des Tiberius Claudius Donatus*, Pr. Stuttgart, 1893, p. 3.
3. Tert. *Ad. nat.* 2, 9.
4. Dion. 1, 48.

aurait livré Troie aux Grecs. Il partage ce mauvais renom avec Anténor[1], dont la légende rapporte que pendant le sac de Troie une peau de panthère, suspendue à sa porte comme signe d'intelligence pour les Grecs, aurait préservé sa maison du pillage. Ceux qui compulsent les antiquités relatives à cette partie de l'histoire s'aperçoivent qu'une atmosphère de trahison y plane, sans s'attacher définitivement et exclusivement à aucun personnage. Nous verrons Hélène atteinte par la même suspicion. Dans les *Laconiennes* de Sophocle, c'est la femme d'Anténor, Théano, prêtresse d'Athéna, qui livre non plus Troie, mais le Palladium. Les Latins se sont désintéressés de l'honneur d'Anténor, d'Hélène, de Théano. Mais Énée a été passionnément défendu. C'est sa justification que présente Horace dans le *Carmen saeculare :*

cui per ardentem sine fraude Troiam
castus Aeneas patriae superstes
liberum muniuit iter[2]...

M. F. Plessis explique *sine fraude* au sens passif, « sans subir de dommage », et *castus* au sens religieux de pur[3]. Il semble que ce soit enlever sa véritable force au passage. *Sine fraude* n'est pas enclavé sans raison : c'est Troie qui brûle sans crime, c'est-à-dire sans qu'il y ait crime de la part d'Énée, resté *castus*, pur de toute faute de trahison, irréprochable, au sens où Cicéron applique ce mot à Pompée[4].

Le réquisitoire de Tertullien porte la trace d'un troisième aspect de la légende, sommairement indiqué par les mots : *ac si hoc uerum nolunt*, etc... Énée se serait uni à Anténor pour prêcher aux Troyens la paix et la restitution d'Hélène[5]; ils auraient eu avec certains Grecs d'antiques liens d'hospitalité et, pour ces deux raisons, leurs familles auraient été épargnées. Quintus de Smyrne attribue tous ces faits à Anténor seul[6], mais Tite-Live les raconte des deux princes[7]; Xénophon dit aussi qu'Énée a trouvé

1. Strab. 905 b; cf. Pausanias 10, 27.
2. 41-43.
3. F. Plessis et P. Lejay, *Œuvres d'Horace*, Paris, Hachette, 1903, p. 236, n. 8 et 9.
4. *Hominem enim integrum et castum et grauem cognoui* (*Att.* 11, 6, 5); cf. C. Pascal, *Enea traditore* (*Riv. d. fil.*, XXXII, 1904, p. 231 et suiv.).
5. Horace conserve le souvenir du pacifisme d'Anténor dans *Ep.* 1, 2, 9.
6. 3, 293 et suiv.
7. 1, 1.

grâce devant l'ennemi[1]. Pour certains historiens, dont Tertullien rapporte l'opinion, Énée, voyant l'inutilité de ses efforts, se serait décidé à quitter Troie avant la fin du siège et à abandonner la cause de Priam.

De cette matière complexe et contradictoire, Virgile a cependant fort peu éliminé. La trahison semble à première vue mise de côté. Cependant il existe dans l'*Énéide* une apologie d'Énée, une protestation de son innocence propre à rappeler qu'il est suspect :

Iliaci cineres et flamma extrema meorum,
testor in occasu uestro nec tela nec ullas
uitauisse uices, Danaum et, si fata fuissent,
ut caderem meruisse manu (2, 431-434).

A un autre endroit, détachée de la suite du récit, projetée, pour ainsi dire, dans un hors-d'œuvre, et si discrète que les initiés seuls la perçoivent, une allusion directe à la légende. La mer vient de jeter le vaisseau à la côte carthaginoise, le chef troyen contemple curieusement sur les murs du temple de Junon les fresques représentant la ruine d'Ilion. Tout à coup il aperçoit son portrait :

se quoque principibus permixtum agnouit Achiuis (1, 488),

il est parmi les premiers des Grecs; sans doute, se dit-on, par les hasards de la mêlée, il se bat au premier rang. Cependant, *principes Achiui* signifie aussi « les princes des Achéens ». Le vers a donc deux sens : Énée se reconnaît aux prises avec les premiers rangs des Achéens, ou : il se reconnaît parmi les princes des Achéens; *princeps* et *permixtum* sont l'un et l'autre équivoques. Il semble que tout cela ait été habilement calculé pour suggérer au lecteur initié le souvenir des négociations avec les chefs grecs qui ont amené la prise de Troie, tandis que les autres ne penseront qu'aux exploits du guerrier.

Le troisième aspect de la légende, l'abandon de Troie et de Priam, à l'heure où ils pouvaient encore être défendus, est perceptible dans l'expression : *fato profugus* (1, 2, etc...) plusieurs fois appliquée à Énée. *Profugus* peut signifier « exilé », mais aussi « fugitif »; le complément *fato* ressemble à une précaution apologétique : Énée s'est enfui, mais le destin le voulait. L'allusion est plus claire encore dans la bouche de Turnus qui traite son adversaire de *desertorem Asiae* (12, 15), celui qui a lâchement aban-

1. *De Venat.* 1, 15.

donné l'Asie, et Virgile se plaît précisément dans l'*Énéide* à faire dire par un ennemi de dures vérités à ses héros; c'est par leurs adversaires que nous apprenons les mauvais bruits qui couraient sur chacun.

Le souvenir des liens d'hospitalité entre Troyens et Grecs qui auraient contribué au salut des vaincus est écarté du récit de la prise d'Ilion; mais on le retrouve dans un passage qualifié par Heyne d'*elegans... poetae commentum*[1] et qui est en réalité une interprétation de cette légende. Dans son entretetien avec Énée, récemment arrivé à Pallantée, Évandre évoque un peu longuement, à la manière de Nestor, les souvenirs de sa jeunesse. Il se rappelle en particulier sa rencontre avec Anchise à la cour d'Hésione, sœur de Priam et reine de Salamine, et la sympathie que lui a inspirée le héros. La famille d'Énée est donc rattachée à la fois par des liens d'hospitalité aux Salaminiens et par des liens d'amitié à l'Arcadien Évandre. L'accent est principalement mis par Virgile sur cette dernière alliance. Elle est annoncée par la sibylle comme un fait important :

uia prima salutis,
quod minime reris, Graia pandetur ab urbe (6, 96-97).

Ainsi Virgile a-t-il traité la légende du « traître »; voyons ce qu'il a fait de celle de la « trahison »... L'idée de cette « trahison » est presque entièrement cristallisée autour d'un noyau formé par un signal établissant une liaison entre la flotte grecque, mouillée à Ténédos, et les guerriers enfermés dans le cheval. Ce signal est présenté tantôt comme venu de Troie aux vaisseaux grecs, tantôt comme venu de Ténédos et Troie pour annoncer la levée de l'ancre, sans que rien d'essentiel soit modifié dans l'incident. Qui a donné ce signal? Sinon, disent une partie des légendes — et telle est la tradition admise par Plaute[2] —; Hélène, disent les autres; Sinon et Hélène, dit Tryphiodore[3]; Anténor et Énée, dit Darès le Phrygien[4]. Virgile devait exclure les deux derniers par décence. Restaient Sinon et Hélène. Dans le récit officiel de II, Sinon mène l'entreprise; il ne donne pas le signal, mais il le reçoit; le feu paru sur le vaisseau amiral l'avertit qu'il

1. *Op. cit.*, III, p. 160.
2. *Bacch.* 939.
3. 508 et suiv.
4. 41.

est temps d'ouvrir le cheval (2, 256). L'épisode de la « trahison » ainsi amorcé devait se développer; mais Virgile, ne voulant pas renoncer à la tradition parallèle de la perfidie des dieux, contamine les légendes de Laocoon et de Sinon, les enlace, glissant la seconde dans l'entre-bâillement de la première. Les marques habituelles de la contamination apparaissent. Sinon est trouvé dans un marécage; le prodige survient donc hors des murs; cette circonstance n'empêche par les serpents de gagner tranquillement l'entrée de la ville et même le sommet de la citadelle, rencontrant toutes portes ouvertes et sans être inquiétés. Passons condamnation, car, sans la malveillance de la critique, le lecteur, exalté par la beauté de la scène, n'en eût jamais remarqué les défauts. Le tableau est d'une richesse qu'on ne consentirait pas à sacrifier à un aménagement plus logique. Partagés entre la terreur et la pitié, les Troyens vont fêter leur joie, sans se douter que la trahison du ciel et celle de la terre les étreint, et Sinon ouvrira le cheval, tandis que leur vigilance est assoupie par une nuit d'orgie.

La trahison d'Hélène est racontée ailleurs, au livre VI. Cependant, on entrevoit ici et là, dans le passage qui nous occupe, cet autre aspect de la légende. Après O. Seek[1], qui rangeait déjà Hélène parmi les divinités du cycle solaire, E. Norden montre qu'une ancienne tradition a fait d'elle un doublet de Sélènè[2]. Le flambeau d'Hélène — elle le tient allumé toute la nuit selon Tryphiodore[3] et une gemme citée par E. Norden représente la Laconienne sur une hauteur, une torche à la main — serait donc un symbole de la pleine lune qui, d'après la légende, illumina la prise de Troie. Il devient facile dès lors d'éclairer les vers discutés :

etiam Argiua phalanx instructa nauibus ibat
a Tenedo, tacitae per amica silentia lunae (2, 254-255);

la traduction d'*amica* par complice, proposée par P. Lejay, doit être retenue, mais avec un sens très fort, car Sélènè n'est que le voile transparent qui recouvre Hélène et conserve le souvenir de sa trahison.

Ici encore, nous voyons s'organiser entre les mains de Virgile un chaos de légendes contradictoires. Mais il leur a fallu plus

1. O. Seeck, *Die Entwicklung der antiken Geschichtschreibung und andere populäre Schriften*, Berlin, 1898, p. 132 et suiv.
2. *Aeneis, Buch. VI*, p. 260 et suiv.
3. 512-513.

d'espace pour se déployer, puisque, pour en retrouver toutes les traces, nous avons dû parcourir une grande partie de l'*Énéide*. Il nous reste, pour mesurer exactement l'ampleur des facultés organisatrices du poète, à jeter un coup d'œil sur la matière qui s'offrait à lui pour les six derniers livres et le parti qu'il en a tiré.

*
* *

Transportons-nous donc à cette seconde moitié du poème. Les légendes gréco-italiotes forment un réseau plus inextricable encore que les précédentes, et tellement compliqué qu'on ne saurait en débrouiller l'écheveau sans avoir au préalable établi l'état nominatif des acteurs du drame.

Denys raconte qu'Énée débarqua en Italie pendant une guerre des Aborigènes avec les Rutules. Le roi des Aborigènes, Latinus, laisse là ses ennemis pour rejeter d'abord les nouveaux arrivants à la mer. Mais une double apparition change ses dispositions; un Aborigène reçoit la visite d'un dieu qui le charge de disposer le roi en faveur des Troyens, et pendant ce temps les Pénates se montrent à Énée pour l'engager à s'établir sur les lieux où il a débarqué; on traite; Énée épouse Lavinia[1]. Tite-Live hésite entre deux traditions : Latinus, apprenant le débarquement des étrangers, marche avec son armée à leur rencontre et est vaincu[2]; ou bien, au moment où la bataille allait s'engager, il apprend qu'il a affaire à Énée et à ses Troyens, traite avec eux, marie sa fille à leur chef, qui fonde immédiatement Lavinium[3]. De Caton, Servius rapporte deux récits contradictoires : les Troyens, à leur débarquement en Italie, auraient pillé le pays, d'où naquit une guerre dans laquelle mourut Latinus[4]; Latinus aurait bien reçu les Troyens et leur aurait assigné sept cents arpents de terre situés entre la ville de Laurente et le camp troyen[5]. Cassius Hémina leur attribue aussi un territoire, mais plus petit[6].

Turnus est roi des Rutules. Pour Denys, il l'est devenu après

1. 1, 57-59.
2. 1, 1; cf. Dio, 3, 3.
3. Liu. 1, 1.
4. K. Peter, *Frg. hist. Cat. Or.* 9, 10 et 11.
5. *Id.* 8.
6. K. Peter, *Frg. hist. Cass. Hem.* 7; cf. sur toutes ces légendes J. Carcopino, *op. cit.*, p. 391.

que le peuple se fut séparé de Latinus par une défection et que lui-même eut passé à l'ennemi[1]. Il était parent d'Amita, femme de Latinus. Mécontent d'apprendre le mariage d'Énée avec Lavinia, il déclare la guerre à Latinus et à Énée. Latinus et Turnus périssent et Énée devient roi des Latins. D'après Tite-Live, les choses se passent semblablement, mais Turnus ne meurt pas et continue la guerre avec le secours de Mézence. Le nom du Turnus semble bien être une forme latinisée de Τυρρηνός, appellation grecque des Tyrrhéniens ou Étrusques; Tyrrhénus est aussi le nom d'un frère de Tarchon, fils de Tèléphos; Lycophron raconte que les deux Téléphides ont été les alliés d'Énée. La légende connaît un troisième aspect du même mot : le pasteur Tyrrhus joue un rôle au livre VII, il est préposé aux bergeries de Latinus et Servius raconte qu'il reçut chez lui Lavinie après la mort d'Énée[2].

Selon Tite-Live, Mézence, roi des Étrusques, dont la capitale était Céré, aurait, après la mort de Latinus, joint ses troupes à celles de Turnus. Un combat fut livré aux Latins, peuple formé par la réunion des Troyens et des Aborigènes[3]. Les Latins furent vaincus, mais Énée disparut dans le combat. D'après Caton, Mézence aurait accueilli Turnus après la défaite de Latinus[4]. Denys, à son tour, veut que Mézence ait repris la guerre après la mort de Turnus, de Latinus et d'Énée. Son fils Lausus y serait mort et lui-même serait devenu un excellent allié d'Ascagne, successeur d'Énée[5]. Cette alliance aurait duré si longtemps que la ville de Céré, nom récent de l'ancienne capitale étrusque d'Agylla[6], parut, d'après Tite-Live[7], une alliée assez sûre pour recevoir les objets du culte au moment où Rome était menacée par les Gaulois.

Évandre ne fut mêlé à la guerre latine qu'un certain temps

1. 1, 64 : λαβόντες ἡγεμόνα τῶν αὐτομόλων τινὰ... Ἀμίτας ἀνεψιὸν ὄνομα Τυρρηνόν.
2. Sur 6, 760.
3. Liu. 1, 2; cf. K. Peter, *Frg. hist. Cat. Or.* 1.
4. *Id.* 9.
5. 1, 65.
6. Strab. 5, 220.
7. 5, 40, 5; M. J. Gagé (*Les Étrusques dans l'Énéide : Mélanges de l'Éc. fr. de Rome*, XLVI, 1929, p. 125 et suiv.) croit que c'est en souvenir de ces bons rapports que Virgile, voulant laver la ville de cruautés coutumières aux pirates qui peut-être lui étaient reprochées, charge Mézence de griefs qu'ignorent ses historiens. Cf. J. Carcopino, *Bull. Ant. Fr.*, 1927, p. 211 et suiv.

après le débarquement des Troyens. C'était un Arcadien, l'un de ces Grecs que l'on trouve à l'origine de toutes les cités italiques. D'après Servius, il aurait donné le nom de Rome à la ville de Valentia, traduisant son nom latin en grec[1]. Cependant, le même commentateur attribue le nom de Roma à la fille d'Évandre[2]. D'après Denys, le nom de la ville d'Évandre aurait été Pallantée, soit en mémoire de la ville arcadienne du même nom : l'usage de ces souvenirs a multiplié dans l'antiquité les Nysa, les Ida, les Pergame, les Troie, les Pise, etc..., soit en l'honneur d'un certain Pallas, fils d'Héraclès et d'une fille d'Évandre, qui serait mort encore jeune et dont Denys n'a pu retrouver le sépulcre[3].

Une matière si amorphe, si chaotique, si contradictoire offrait peu de ressources à l'art. L'histoire, dont les mouvements sont plus libres cependant que ceux de la poésie, en a tiré un médiocre parti. Tite-Live l'expédie en deux chapitres, sans recherche ni ornement. Denys la relate en détail, mais selon sa manière, avec des allures d'inventaire. Pour l'épopée, la pauvreté était plus grande encore : des événements monotones, échelonnés sur trois règnes, se reproduisant identiques, ou peu s'en faut, à chaque période, des personnages sans relief, peu ou point de repères géographiques. Et c'est précisément la médiocrité de ces ressources qui nous fait toucher du doigt mieux encore que partout ailleurs le talent d'animation et de concentration de Virgile. Dans l'*Énéide*, les faits de cette légende inorganique se déroulent en un enchaînement continu à travers la plaine des Laurentes ou plutôt dans le bassin du Tibre inférieur ; les fantômes des annalistes prennent corps, leurs miettes de psychologies ou de biographies s'agglomèrent en personnalités vivantes. Cette mise en œuvre a été la grande, l'unique préoccupation du poète. Elle exigeait un effort qui ne laissait guère son attention libre de se porter sur d'autres points et dont il nous faut maintenant examiner la réussite.

Énée arrive donc en Italie avec vingt vaisseaux. Le débarquement a lieu sans obstacle. Le premier soin du poète est de déterminer l'attitude de Latinus, que les légendes faisaient les unes ami d'Énée et les autres son ennemi. Virgile dédouble, pour ainsi

1. Sur 1, 273.
2. *Id.*
3. 1, 31-32. Sur ces origines italiotes, on relira avec intérêt, mais circonspection, R. H. Klausen, *Aeneas und die Penaten*, Hambourg, 1939-1940.

dire, le roi des Aborigènes; du côté des Troyens vont, dès l'abord, toutes ses sympathies, il donne sa fille en mariage; des terres, il n'est pas question à ce moment; ce détail est mis en réserve pour fournir (11, 316 et suiv.) un point d'appui consistant à la tentative de conciliation qui interrompra au livre XI (225 et suiv.) un long récit de guerre; le poète ménage sa matière. Mais si les sentiments du roi vont vers Énée, toutes ses forces se dressent contre lui. Amata enlève Lavinia, tandis que Turnus confisque les troupes latines, ne laissant au vieux roi que son impuissante bonne volonté, situation pitoyable et attendrissante, tout à fait propre, nous le verrons, à mettre en valeur la psychologie de vieillard telle que la conçoit Virgile.

Il n'y a pas de place dans cette intrigue pour l'attitude de pirates attribuée par Caton aux fugitifs d'Asie. Ce trait n'est cependant pas perdu. Il se retrouve, comme la légende de la désertion, dans les injures adressées aux Troyens par leurs ennemis. Junon, répondant aux plaintes contre ses agissements déloyaux portées par Vénus au tribunal de Jupiter, s'écrie :

quid...
arua aliena iugo premere atque auertere praedas
(10, 77-78)?

que dire de leur conduite? s'emparer des terres d'autrui et y faire du butin! Mézence, au moment de se mesurer avec Énée, le traite de *praedo : praedonis corpore raptis... spoliis* (10, 774-775). Et surtout ce souvenir sert de noyau à un épisode intéressant, dont une partie au moins, la prise d'armes des bergers, est parmi les plus belles de l'*Énéide*. Allecto, chargée par Junon de brouiller les affaires qui prenaient une tournure pacifique, a troublé l'esprit de la reine, réveillé et excité Turnus. Elle s'est rendue ensuite sur la berge du fleuve où Ascagne chassait sans penser à mal et a dirigé une de ses flèches contre un beau cerf apprivoisé qui faisait les délices de la maisonnée du préposé aux bergeries royales, Tyrrhus. La mort de cet animal prend des proportions de désastre et les Troyens sont traités à la manière des pillards de la légende par les populations rurales que viennent bientôt renforcer celles de la ville. Ainsi se déclanche la guerre qui remplit les derniers livres de l'*Énéide*.

Turnus est le personnage le moins clair dans les récits anciens.

Son nom l'apparente aux Étrusques; il est en réalité un traître dont Latinus doit se défier; sa parenté avec la reine Amata ajoute à la fausseté de sa situation; sa guerre est sans autre objet qu'une vengeance, le mariage d'Énée étant chose faite, il est l'ennemi des Troyens sans être l'allié de Latinus. Ces circonstances sont complètement transformées par Virgile. Le prince rutule perd son caractère louche et douteux. Il devient ardent, brouillon, mais simple et droit, incapable de perfidie, sinon de cruauté. Quelle est la raison de cette transformation? il n'en existe pas d'autre que les exigences du plan virgilien. Le poète a affirmé à mainte reprise et la critique a répété jusqu'à satiété que la seconde partie de l'*Énéide* est une *Iliade :*

> *non Simois tibi nec Xanthus nec Dorica castra*
> *defuerint, alius Latio iam partus Achilles,*
> *natus et ipse dea, nec Teucris addita Iuno*
> *usquam aberit* (6, 88-91),

vers dans lesquels se reconnaît une visible réminiscence de Catulle, 64, 338 :

> *nascetur uobis expers terroris Achilles.*

Un Achille était donc nécessaire, et cet Achille est Turnus : il a le caractère bouillant, les impétueuses colères du roi des Phthiotes, une mère divine comme la sienne, la nymphe Vénilie, et son âge, que le poète distingue si bien de celui des héros encore à demi-enfants, Pallas, Lausus, Euryale.

En concevant ainsi le rival d'Énée, Virgile laissait inemployées plusieurs données traditionnelles; la révolte des Rutules contre Latinus, le passage à l'ennemi de Turnus, la séparation des Étrusques entre deux princes, Tyrrhénus et Tarchon. Ces éléments, réunis aux renseignements fournis par les annalistes sur la cruauté et l'impiété de Mézence, sur le nom de son fils Lausus, que Denys met à la tête de la jeunesse tyrrhénienne[1], servirent à constituer le personnage du roi fugitif d'Étrurie. Les critiques se demandent d'où est tirée l'anecdote de son expulsion. En l'absence de toute indication précise ou lointaine sur ce point, on peut supposer, avec toutes les réserves exigées par l'obscurité de la matière, que c'est la défection de Turnus entraînant les Rutules

1. 1, 65.

contre Latinus qui a inspiré la conception d'un Mézence à la tête d'un gros d'Étrusques séparés de leur nation, restée sous les ordres de Tarchon. Les Étrusques sont donc divisés en deux, ils ont deux princes et Mézence se substitue en cette affaire au Tyrrhénus de Lycophron, que Virgile a réduit à un nom ne recouvrant aucune réalité (11, 612). Cette situation précaire s'aperçoit dans le catalogue (7, 647 et suiv.); le beau Lausus conduit les hommes d'Agylla; son père ne commande que des *agmina* venus des rivages étrusques; pour tous deux, la suite est modeste, surtout si on la compare aux innombrables bataillons que Céculus amène de Préneste, des rives de l'Anio, de la riche Anagnia; Messapus, de Fescennium, de Faléries, du Soracte, du mont Ciminius, des bois de Capène; Clausus, d'Amiternum, de Trebula Mutuesca, de Nomentum, du lac Velinus, etc., etc... En face de ces noms sonores, Agylla fait médiocre figure. Virgile souligne cette disgrâce en donnant à la même ville, lorsqu'il n'est plus question de Mézence, son nom plus récent de Céré (8, 597; 10, 183, etc...). Il semble donc que les deux princes soient des rois « sans terre », des chefs de brigands ou de proscrits.

Un dernier acteur du drame final doit, lui aussi, toute sa personnalité à Virgile, c'est Pallas, figure touchante, dans laquelle s'est concrétisé le pâle μειράκιον de Denys[1]. Ce jeune homme appartient au cycle d'Héraclès, dont certaines légendes le disent fils, et c'est lui précisément qui introduit les ancêtres des Romains auprès de l'*Ara maxima*. Il s'est trouvé en contact avec les précédents par suite de l'alliance d'Énée et d'Évandre. Il représente, nous le verrons, moins un héros qu'un âge de la vie; en face du touchant couple d'amis, Nisus et Euryale, Virgile a placé le touchant couple d'ennemis, Lausus et Pallas (10, 433 et suiv.).

Bien que nous n'en ayons pas encore fini avec les traditions, le moment semble opportun pour considérer les conclusions de W. Kroll : « Virgile est incapable, dit-il, lorsqu'il s'applique à la composition d'une partie, de porter ses regards au delà de cette partie », et ailleurs : « Il se laisse prendre à la remorque par l'auteur de ses sources et n'a pas l'énergie de ramener à l'unité les traditions et les séries qui s'offrent à lui[2]. » Je ne crois pas que ce

1. 1, 32.
2. W. Kroll, *Studien über die Komposition der Aeneis* (*Neue Jahrb.*, Suppl., XXVII, 1902, p. 137 et 138).

spectacle d'impuissance et de faiblesse nous soit apparu au cours des pages précédentes, tout au contraire. Si d'autres ont cru le remarquer, c'est qu'ils ont négligé le point de vue du poète. Qu'a-t-il fait, en effet? Rencontrant dispersés sur un long espace de temps des éléments contradictoires, il les a resserrés en un dramatique ensemble, que traverse une action forte et pressée et des personnages bien caractérisés. Qu'au cours de cette transformation, qui exigeait des qualités artistiques de premier ordre, il ait çà et là méconnu les droits de la logique, nous ne saurions trop en être étonnés et lui-même s'en souciait peu sans doute.

*
* *

De cette indifférence, que pouvait déjà nous faire pressentir l'aversion de Virgile pour le genre historique, que sa recherche de l'art et de la beauté doit nous engager à excuser, s'il nous semble exagéré de l'admirer, je vais essayer de donner maintenant la preuve et, s'il est possible, l'explication, en examinant certains passages dans lesquels des contradictions, qui n'ont pu échapper à Virgile, semblent bien correspondre à sa pensée définitive.

En l'espace de 170 vers, le cheval de bois est successivement de sapin (*abiete*, 2, 16), d'érable (*acernis*, 2, 112), de chêne (*roboribus*, 2, 186). Les partisans de l'unité virgilienne envers et contre tout diront que les trois espèces de bois ont pu être utilisées dans la machine; ceux de l'incohérence prendront arguments de ces variations pour attester l'état d'inachèvement de l'ouvrage. En réalité, le poète a trois fois, selon un procédé connu, représenté par une espèce concrète l'idée générale de bois.

Venons-en aux contradictions des faits. Le point qui a le plus scandalisé W. Kroll et l'a engagé à proclamer la faillite totale de l'*Énéide* est l'arbre généalogique de la famille d'Énée, au sommet duquel l'intention du poète était de placer Jules César[1]. Il semble, si l'on en croit la plus grande partie de l'*Énéide*, qu'Ascagne n'existe que pour être le père de la lignée des *Iulii*, que la sollicitude des dieux et des hommes entoure en lui l'ancêtre de la famille impériale :

Ascanione pater Romanas inuidet arces? (4, 234);

1. *Op. cit.*, p. 136; sur cette difficulté, cf. E. Norden, *Vergils Aeneis im Lichte* etc., p. 249 et suiv.

Ascanium surgentem et spes heredis Iuli
respice (4, 274-275);
et juxta Ascanius, magnae spes altera Romae (12, 168);
hic Caesar et omnis Iuli
progenies, magnum caeli uentura sub axem
(6, 789-790).

Dans ces deux derniers vers, Ascagne est désigné comme le père des *Iulii*, vingt-quatre vers après l'endroit dans lequel Virgile a établi que la famille d'Énée ne se continuait que par les *Siluii*, que la dynastie albaine et la fondation d'Albe relevaient des *Siluii*, tandis que la branche aînée de la postérité d'Énée s'était éteinte en Ascagne. Si le poète n'a pas perçu l'incohérence, il faut dire que son regard ne peut se porter au delà non pas du passage, mais du vers qu'il est en train d'écrire. Cette inadvertance aurait gâté l'endroit le plus beau de l'*Énéide;* elle aurait échappé non seulement à Virgile, mais à Auguste, en l'honneur duquel le morceau a été écrit, à toute la cour qui en entendit la lecture dans une séance restée célèbre par l'évanouissement d'Octavie. Toutes ces circonstances garantissent que ce qui a été fait était voulu, qu'Auguste n'attendait pas autre chose. Au lieu de mettre en doute la réussite, il faut donc examiner les raisons qui militaient en faveur de cette conception, certainement délibérée, du passage formant le centre et comme la raison d'être du poème. Sur ce point encore, la revue des légendes éclairera nos perplexités et le système poétique de Virgile.

Toutes donnent Ascagne pour fils à Énée, mais elles ne s'arcordent ni sur l'âge du jeune homme ni sur son histoire. Celles que rapporte Denys dans I, 47, font d'Ascagne un adulte au moment de la prise de Troie; il n'accompagne pas son père, mais reste au pays de Dascylium où l'*Ascania lacus* conserve son nom. Plus tard, il relève le royaume de Troie et le lègue à ses descendants. Cette histoire semble destinée à vérifier la fameuse prophétie d'Homère :

νῦν δὲ δὴ Αἰνείαο βίῃ Τρώεσσιν ἀνάξει
καὶ παίδων παῖδες, τοί κ' ἐν μετόπισθε γένωνται[1].

Ailleurs, Denys raconte que cet empire asiatique n'aurait été fondé qu'au retour d'Énée et de son fils en Asie, après le voyage

1. Υ, 307-308; cf. Strab. 13, 905.

d'Italie. Démétrios de Scepsis, Conon, etc..., connaissent aussi un empire asiatique d'Ascagne, mais situé auprès de l'Ida et dont la grande ville aurait été Scepsis. Tout un groupe d'autres légendes envoient et laissent Ascagne en Italie. Il succède à son père et fonde Albe-la-Longue, où il règne trente ans d'après la plupart des chronologies, trente-huit d'après Denys[1]. Ici la tradition se ramifie en branches qui s'entrelacent et s'embrouillent. Lavinie, épousée par Énée après la guerre du Latium, lui donne un fils dans sa vieillesse selon les uns, après sa mort selon les autres[2]. Sachant que le titre de belle-mère n'est pas une recommandation auprès des enfants d'un premier lit, elle craint les ressentiments d'Ascagne, se réfugie dans les bois, chez le berger-chef Tyrrhus ou Tyrrhénos, y élève ou y met au monde un fils, auquel cette éducation sauvage fait donner le nom de Silvius. Le départ de Lavinie ayant indisposé le peuple, Ascagne la rappelle à Lavinium et lui abandonne cette ville, tandis qu'il va fonder Albe-la-Longue. Ici, nouveau flottement : ou Ascagne meurt sans enfants et a Silvius pour successeur, ou il a un fils, Iule, qui, resté sans postérité, transmet le trône à Silvius, souche des rois albains, auxquels son nom servira de désignation dynastique[3]. Denys résume cette forme de la légende en une phrase qui en représente excellemment l'esprit : « A Iule, en échange de la royauté, fut remise une puissance sacrée, l'emportant sur le pouvoir monarchique par la sécurité et la douceur de vie qu'elle suppose, ἱερά τις ἐξουσία... καὶ τιμὴ τῷ τε ἀκινδύνῳ προὔχουσα τῆς μοναρχίας καὶ τῇ ῥαστώνῃ τοῦ βίου... » Cette phrase contient plus que l'affirmation d'un fait. Elle résume toute une tradition, dont la trace apparaît en maint endroit de l'histoire et sur laquelle repose l'explication de l'attitude de Virgile à l'égard de la descendance troyenne des *Iulii* : l'opposition de la royauté proprement dite, à laquelle ont succédé les consuls, et de la royauté des sacrifices, qui a subsisté si longtemps à Rome. Cette tradition, chère à l'esprit latin, a été incarnée à plusieurs reprises dans des couples légendaires : celui d'Énée-Latinus, dont la dualité est fortement marquée lors de l'engagement solennel pris par Énée avant son combat singulier avec Turnus :

> *sacra deosque dabo; socer arma Latinus habeto,*
> *imperium solemne socer* (12, 192-193),

1. 1, 70.
2. *Id.*
3. *Id.*

celui de Iule-Silvius, conçu sur le même modèle, le premier ayant le pouvoir religieux et le second le pouvoir politique; celui enfin de Romulus-Numa, qui semble une réplique des précédents.

Le choix de Virgile est d'autant plus frappant, si l'on remarque qu'il eût été aisé de supprimer l'incohérence qu'il adopte; il eût suffi de faire de Silvius le fils d'Ascagne, et l'expédient avait déjà tenté certains annalistes dont s'inspire Tite-Live : *Siluius deinde regnat, Ascani filius, casu quodam in siluis natus*[1]. Tite-Live est un historien; il a unifié et rationalisé la légende; au lieu de la fuite de Lavinie dans les bois, de l'éducation pittoresque de Silvius, nous avons sous les yeux une transmission régulière et pour ainsi dire constitutionnelle du sceptre. Si la méthode était trouvée, pourquoi Virgile l'a-t-il écartée? Il ne l'a pas jugée nécessaire pour plusieurs raisons, dont la première est vraisemblablement l'intention même d'Auguste. Il nous aurait semblé fort glorieux pour l'empereur d'avoir une ascendance troyenne authentiquée par la poésie. Mais en lui prêtant ce sentiment, nous ne tenons pas compte d'indications offertes par l'ensemble des textes littéraires. Les « origines troyennes » ont été une mode transitoire, dont la durée peut être approximativement déterminée. A l'époque de Cicéron, on se moquait encore des prétentions des archives familiales : *Quamquam his laudationibus historia rerum nostrarum est facta mendosior; multa enim scripta sunt in eis quae facta non sunt, falsi triumphi, plures consulatus, genera etiam falsa*[2]. Ces *genera falsa*, c'étaient les généalogies troyennes des *Claudii*, des *Memmii*, des *Sergii*, les généalogies italiotes des *Aemilii*, etc... C'est à cette série qu'appartiennent les fastes des *Iulii*. Après l'extinction de la dynastie des Césars, il n'en sera plus guère question. Ce serait une erreur de prêter aux anciens une naïveté que nous n'avons pas nous-mêmes, surtout lorsqu'il s'agit d'esprits distingués auxquels ne pouvait échapper la fragilité des fondements sur lesquels reposait un engouement passager. Dans l'oraison funèbre de sa tante Iulia, César ne rattachait assurément pas sans une certaine ironie la morte qu'il célébrait à Jupiter[3], et plus tard Vespasien se moquait ouvertement des flatteurs qui voulaient l'apparenter lui-même à Hercule[4]. Auguste, qui ré-

1. 1, 3.
2. *Brut.* 62.
3. Suet. *Iul.* 6, 1.
4. Suet. *Vesp.* 12.

sista avec tant de bon sens à l'adulation, ne pouvait prendre très au sérieux ses attaches avec la famille d'Énée. La coutume de l'adoption arrangeait tout; grâce à elle, les Romains acceptaient sans répugnance qu'on pût mourir sans enfants et avoir néanmoins des descendants. Si l'institution juridique ne jouait pas au temps d'Ascagne, rien n'empêchait d'interpréter les événements lointains dans son esprit et une première faille ne séparait-elle pas Auguste des *Iulii*, avec lesquels sa parenté naturelle n'était que de lignée féminine.

Mais si Auguste et son poète faisaient bon marché de la descendance civile, la descendance sacrée leur importait fort. Cette vérité est devenue banale à force d'avoir été répétée. On sait la place tenue sur le monument d'Ancyre par le souverain pontificat de l'empereur et ses autres titres religieux[1]. Il était flatté de se voir rattaché à une race sacerdotale et cette prétention se trouve satisfaite par l'affirmation qu'Ascagne est le père du peuple romain; elle l'est d'autant mieux que la généalogie du livre VI isole plus complètement la descendance politique des *Siluii*. Cette circonstance assure au fils d'Énée une situation privilégiée, mise en relief par Virgile en plusieurs endroits que distingue un œil attentif. Dans les combats de IX, Ascagne atteste par ses exploits sa jeune valeur; mais, dès qu'il a donné la preuve de son courage, Apollon le soustrait au combat (9, 656). Pour le préserver? non sans doute, car les dieux de l'épopée ont mille ressources pour sauver leur favori sans lui interdire les armes, et l'enfant reste tête nue, c'est-à-dire exposé aux coups, parmi les combattants (10, 133). Ce que lui interdit Apollon, c'est un rôle qui n'est pas le sien. Vénus n'en juge pas autrement. A un moment où l'atmosphère de l'Olympe semble tout imprégnée de découragement, où les dieux, cherchant une position d'équilibre, sont disposés aux concessions mutuelles, elle renonce au rêve ambitieux de l'empire du monde; il lui suffira de tirer Ascagne de la mêlée et de lui procurer une vie longue et paisible :

positis inglorius armis
exigat hic aeuum (10, 52).

Cette évocation d'un *otium* préservé des troubles politiques et

1. *C. I. L.* III, p. 769 et suiv.; 1, 45-46; 4, 1-8; 6, 31 et suiv.

guerriers paraît bien commenter la légende que Denys rapportait en la forme que nous avons vue plus haut : un honneur supérieur à la monarchie par sa sécurité et la vie facile qu'il assure, et pour que cette conception fût bien en valeur, il convenait qu'Ascagne se présentât nettement isolé de la descendance politique et guerrière des rois, de même que dans la revue des héros Auguste est rapproché de Romulus par delà toute l'histoire romaine, pour bien marquer que le véritable épanouissement de la ville aux sept collines est l'extension de l'âge d'or à l'univers entier.

*
* *

Si dans ce passage important Virgile a laissé la contradiction s'étaler au grand jour, puisque, répétons-le, le vers 6, 769, prophétise le règne des *Siluii* à Albe et que le vers 6, 789, annonce à Auguste qu'il descendra d'Iule; si nous avons en cet endroit, à n'en pas douter, la forme définitive de sa pensée, la connaissance qu'il donna à la cour du livre VI en est la preuve, c'est que le poète s'en remettait à ses lecteurs du soin d'interpréter une donnée devenue classique, connue de tous et qui ne les choquait pas. Ailleurs il a pris certaines précautions pour dissimuler les désaccords que lui imposaient les légendes; tantôt il place à bonnes distances les parties inconciliables, tantôt il rejette les données gênantes dans un épisode ou les met sous forme de reproche dans la bouche d'un ennemi, tantôt enfin il garde un silence prudent et escompte les bienfaits de l'inadvertance.

Déiphobe est rencontré par Énée aux Enfers (6, 494 et suiv.). Il fait au héros un récit de la prise de Troie différent de celui du livre II. Le premier rôle y est tenu par Hélène qui, après avoir pris en main, comme le font dans l'*Énéide* les femmes dont la raison s'égare, la torche de Dionysos, souvenir du flambeau que Tryphiodore allume dans son appartement la nuit de la prise de Troie, s'en va à travers les rues, appelant les Grecs :

> *illa chorum simulans euhantes orgia circum*
> *ducebat Phrygias;* flammam *media ipsa tenebat*
> ingentem *et summa Danaos ex arce* uocabat...
> (6, 517-519)
> *intra tecta* uocat *Menelaum et limina pandit* (6, 525).

Tryphiodore[1] et Homère[2] racontent que la reine de Sparte vint la nuit tourner autour du cheval dans lequel elle savait son mari enfermé avec les guerriers grecs et qu'elle appela successivement chacun par son nom, en « imitant la voix de sa femme », est-il dit dans l'*Odyssée*[3]. C'est visiblement cette tradition qui se reflète dans les vers précédents, le vocabulaire l'atteste. Elle n'a pas trouvé place dans le récit du livre II, mais elle se glisse assez aisément entre l'entrée du cheval et la sortie des guerriers grecs ; les récits d'Énée et de Déiphobe, ainsi isolés l'un de l'autre, ne se contrarient pas : l'un représente la prise de Troie vue de la ville, l'autre, l'événement aperçu de l'intérieur du palais.

Les anciens ont connu plusieurs versions de la mort de Priam. D'après Virgile, il est tué au centre du palais, à l'autel de Zeus Herkeios, par le farouche Néoptolème[4]. Homère, dans X, 66, fait pressentir que la tragédie se passera sur le seuil du palais, πρώτῃσι θύρῃσιν, et que le cadavre sera livré aux chiens. D'après Pacuvius, ce serait plus loin encore, près du tombeau d'Achille, que le corps aurait été abandonné et la tête portée au bout d'une pique[5]. Sénèque suit cette tradition avec des souvenirs visibles de l'*Énéide*[6]. Car dans l'*Énéide*, bien que le meurtre ait eu lieu au palais, le drame s'achève sur le bord de la mer :

iacet ingens litore truncus
auulsum umeris caput et sine nomine corpus (2, 557-558).

Pourquoi? sans doute pour la beauté du spectacle et, comme l'ont remarqué les critiques, pour suggérer aux lecteurs le souvenir du corps de Pompée étendu sur la plage égyptienne. Il est impossible ici encore de croire à une inadvertance qui aurait fait oublier à Virgile au vers 557 ce qu'il avait écrit au vers 553 ; impossible aussi de supposer que ce livre II, lu, comme le livre VI, selon Donat, devant la cour, et en particulier le passage présent, d'une perfection si achevée, aient été prédestinés à un remanie-

1. 469-471.
2. δ, 274.
3. Sur le rôle d'Hélène à la prise de Troie, cf. J. Kvíčala, *Beiträge zur Erklärung der Aeneis*, Prague, 1881, p. 251.
4. Cf. Pind. *Paean.*, *frg.* 6, 112.
5. Servius, sur 2, 506.
6. *Tro.* 139-141.

ment. Deux traditions s'y combinent, Virgile l'a voulu : le lecteur profane remarquera à peine le désaccord et imaginera une explication personnelle du changement de scène ; l'initié saluera au passage l'érudition du poète.

Où Anchise est-il mort? Certaines légendes, attestées par Eustathe et quelques autres, placent son tombeau sur l'Ida ou à Pallène, en Macédoine, ville dans laquelle Tite-Live fait aborder Énée[1]. Caton amène le vieillard en Italie[2] et Servius raconte que Diomède, sur le conseil d'un oracle, enleva ses os, puis les restitua à Énée[3]. La version admise par Virgile fait mourir Anchise en Sicile et le voisinage de Ségeste est bien le seul tombeau que lui assigne l'*Énéide*. Mais ici encore des allusions transparentes gardent la trace du tombeau italien et des agissements de Diomède. Les jeux de Sicile commencent par une *parentatio* à Anchise, divinisé en tant que dieu mâne :

> *salue, sancte parens, iterum; saluete, recepti*
> *nequiquam cineres animaeque umbraeque paternae*
> (5, 80-81).

Au cours du sacrifice, apparaît un serpent, dont les assistants ne savent si c'est le « Génie du lieu » ou le « Serviteur du mort » (5, 95). Pour beaucoup de commentateurs, *recepti nequiquam cineres* rappelle qu'Anchise a été inutilement sauvé de l'incendie de Troie, puisqu'il n'a pu aborder à la terre promise du Latium[4]. Mais d'autres aussi ont remarqué qu'Énée n'a pas arraché aux flammes des cendres, une âme, une ombre, mais bien un vivant ; de plus *recepti* serait un équivalent bien faible de *erepti;* c'est la légende de la restitution des os par Diomède qui est commémorée ici et qui reparaît dans la bouche d'un adversaire au livre IV (427), où Didon, attestant l'injustice de l'abandon d'Énée, s'écrie :

> *nec patris Anchisae cinerem Manesue reuelli.*

Le souvenir du sépulcre italien est conservé dans le sacrifice offert par les Troyens lors de leur débarquement sur la côte d'Ostie. Énée y invoque avant tout autre dieu le « Génie du lieu » qui,

1. 1, 1.
2. K. Peter, *Frg. hist. Cat. Or.* 9.
3. Sur 4, 427.
4. P. Lejay, *op. cit.*, p. 445, n. 10, etc...

d'après certains critiques, ne serait autre qu'Anchise et dont, en fait, la désignation reporte la pensée du lecteur vers l'apparition de Sicile.

Les contradictions concernant les prophéties de Cassandre s'expliquent par la circonstance que la princesse troyenne ne correspond dans l'*Énéide* à aucune réalité. Elle n'y tient pas la place que lui ont faite Lycophron[1], Tryphiodore[2], Quintus de Smyrne[3]. Pour Virgile, elle n'est que le leit motiv dont il se sert pour stigmatiser la vanité d'une prophétie. Anchise se trompe-t-il en interprétant un oracle d'Apollon? c'est Cassandre qui l'inspire :

sola mihi tales casus Cassandra canebat...
sed...
quem tum uates Cassandra moueret (3, 183-187)?

les Troyennes veulent-elles brûler la flotte? avant leur méfait, elles invoquent l'autorité de Cassandre :

nam mihi Cassandrae per somnum uatis imago
ardentes dare uisa faces (5, 636-637);

Junon veut-elle railler les oracles dont se prévaut Vénus? elle les attribue à Cassandre :

Cassandrae impulsus furiis (10, 68).

Il resterait à étudier d'intéressants exemples de ces procédés : comment Virgile attribue à Cybèle et à Vénus réunies (9, 114 et suiv., et 10, 83) la transformation des vaisseaux en nymphes, modifiant légèrement une tradition conservée par Pausanias[4], et qui s'appliquait en réalité à l'enlèvement de Créuse parmi les bienheureux; comment il conserve, par la prophétie du Tibre, double inutile, disent certains critiques, du miracle de la laie, le souvenir d'un fort ancien sanctuaire[5], etc., etc...

*
* *

Mais la méthode du poète me semble suffisamment éclairée par l'étude précédente qui nous amène à deux conclusions :

1° Croire que l'*Énéide*, telle que nous la possédons, n'est qu'un

1. On sait que tout le récit est mis par ce poète dans la bouche d'Alexandra ou Cassandre.
2. 374 et suiv.
3. 12, 576 et *passim*.
4. 10, 26, 1.
5. L. Havet, *Virgile*, *Énéide* 8, 65 (*Rev. phil.*, XXXV, 1911, p. 5 et suiv.).

informe premier jet, que Virgile, s'il eût vécu, l'eût remise en fonte pour en accorder les données, qu'en conséquence les contradictions présentées par notre texte offrent un point d'appui sur lequel puisse reposer la chronologie de sa composition, est une erreur; le poète, en se donnant la tâche, bien conforme à la manière de son époque, de recueillir toutes les traditions, fussent-elles contradictoires, s'interdisait de les ramener à l'unité; sa logique est celle d'un poète, non celle d'un historien;

2° Cependant l'*Énéide* n'est pas pour autant une sorte de « musée des légendes » analogue aux recueils des *antiquarii*, rappelant ce que seront un peu plus tard les *Antiquités romaines* de Denys, ce que devaient être alors les ouvrages historiques de Varron; chez Virgile, les légendes sont devenues éléments d'art, la curiosité a été élevée à la hauteur du sentiment esthétique et, si étrangère à nos habitudes que soit la méthode du poète, nous sommes contraints d'avouer qu'elle n'a pas nui au succès de son œuvre.

A. Guillemin.

II

LE POÈME 64 DE CATULLE ET VIRGILE

par L. Herrmann

Professeur à l'Université de Bruxelles

1. — *Catulle poète de fêtes publiques et privées.*

L'aspect cérémonieux de certains poèmes de Catulle n'est pas toujours aperçu, parce que les poèmes sur Lesbie ou les pièces satiriques ont plus de relief. Cependant, un poème au moins, l'hymne à Diane (pièce 34), même s'il se rattache à la lyrique éolienne directement ou à travers les hymnes alexandrins, possède nettement le caractère d'une composition destinée à une cérémonie romaine. La comparaison de cet hymne avec l'hymne à Artémis de Callimaque, d'une part[1], et avec le chant séculaire d'Horace, d'autre

1. Voir le caractère « épique » plus que « lyrique » de cet hymne (édition E. Cahen, collection Budé, 1922, p. 45 et suiv.).

part[1], montre clairement que ce n'est pas un simple essai de traduction, mais une pièce destinée à être réellement chantée en l'honneur de la Diane romaine[2].

De même, le poème 61 a été évidemment composé en vue ou en l'honneur[3] du mariage de Manlius Torquatus et de Iunia. Dès lors, on peut se demander si le poème 64, vulgairement connu sous le nom d'*Épithalame de Thétis et Pélée* et considéré par beaucoup comme une des sources principales de la IVe Bucolique de Virgile[4], n'a pas été, lui aussi, composé en vue d'un événement romain déterminé et en vue d'une fête de famille précise.

2. — *La date du poème 64.*

Essayons d'abord de déterminer la date du poème 64.

S'il est vrai que sa fin contienne une polémique contre Lucrèce, comme le prétendent plusieurs érudits, le poème 64 ne peut dater que d'après le début de 54 av. J.-C., où l'on connut enfin dans les milieux lettrés de Rome l'œuvre inachevée du poète, mort prématurément[5].

D'ailleurs, si l'on scrute les v. 397 et suivants du poème 64, on s'aperçoit que c'est seulement en apparence qu'ils nous reportent à des temps mythiques, et qu'en réalité ils contiennent des allusions à peine voilées à des faits de l'époque de Catulle. Par exemple, les v. 400-401, « depuis que le père a souhaité voir le cortège funèbre de son fils dans la fleur de l'âge afin de pouvoir librement ravir la fleur d'une vierge, et en faire une marâtre[6] »,

1. Voir, pour les rapports entre le poème 34 et le chant séculaire d'Horace, C. Brakman, *Horatiana*, *Mnemosyne*, 49 (1921), p. 209-213.

2. Contre l'hypothèse de Friedrich (édition de Catulle, 1908, p. 187) admettant que c'est un essai lyrique, voir U. von Wilamowitz-Möllendorf, *Hellenistiche Dichtung in der Zeit des Kallimachos*, 1924, II, p. 187.

3. Selon T. Frank, *Catullus and Horace*, New-York, p. 54, il s'agirait d'une sorte de cadeau de noces plutôt que d'un poème exécuté à la cérémonie nuptiale.

4. Voir mon livre *Les masques et les visages dans les Bucoliques de Virgile*, Bruxelles, 1930, p. 62 et suiv., et J. Carcopino, dans *Revue des Études latines*, 1929, p. 22-23 et p. 255.

5. Voir Cicéron, *Ad Quint. fratrem*, II, 9, 3 (début de février 54). Friedrich (édition de Catulle), p. 396, et Munro (*Lucretius*), note à III, 57, reconnaissent l'influence de Lucrèce sur Catulle. T. Frank (*Catullus and Horace*), p. 104, admet que Catulle aurait eu communication du poème avant son apparition (voir aussi p. 10), mais déclare lui-même que ceci est « hautement hypothétique » (p. 105).

6. Optauit genitor primaeui funera nati
liber ut innuptae poteretur flore nouercae.

ne peuvent vraiment passer pour une allusion à Thésée, Hippolyte et Phèdre que si l'on suppose, comme Friedrich[1], qu'avant même d'épouser Phèdre, Thésée était déjà désireux de voir mourir Hippolyte dont il était jaloux ! A cette explication invraisemblable et légitimement rejetée par Lenchantin de Gubernatis, il faut en substituer une autre tirée du poème 67 de Catulle. La porte d'une certaine maison a révélé au poète que la jeune épouse de Caecilius a donné sa nuit de noces au vieux Balbus, père du marié (poème 67, v. 19-30). C'est évidemment à ce scandale de Caecilius Balbus que Catulle fait allusion[2].

De même, les v. 403-404 ne visent point les amours incestueuses d'Œdipe[3], mais celles de L. Gellius Poplicola[4]. En effet, ce rival de Catulle qui lui a ravi les faveurs de Lesbie[5], et qui est devenu son ennemi[6], a été poursuivi par son père pour avoir été l'amant de la femme de ce dernier[7]. Catulle l'a attaqué comme si c'était de sa propre mère et non de sa marâtre qu'il avait été l'amant[8]. Or, il n'a pu le faire qu'entre 70 av. J.-C. et 52 av. J.-C., dates de la censure et de la mort du père de L. Gellius Poplicola. Plus précisément encore, il n'a pu le faire que vers le moment de sa rupture définitive avec Lesbie, nettement datée de 55 av. J.-C. par le poème 11[9].

L'étude des allusions de la fin du poème 64 combinée avec l'in-

1. P. 322.
2. Poème 67, v. 24-25 :

Sed pater illius gnati uiolasse cubile
dicitur et miseram conscelerasse domum.

Voir v. 19, 28, 30.

Sur Caecilius Balbus, voir les articles de Edm. Liénard, *Le problème de Caecilius Balbus*, et de moi, *Recherche sur la biographie de Caecilius Balbus*, dans la *Revue de l'Université de Bruxelles*, décembre 1929-janvier 1930, p. 119 à 131 et 132 à 138.

3. 64, v. 403 : ignaro mater se substernens se impia nato
impia non uerita est diuos scelerare penates.

Voir de Gubernatis, édition, v. 403.

4. Voir sur lui Münzer, article *Gellius*, n° 18, *Real Enc.*, VII, p. 1003.
5. Le poème 78 *b* est la suite du poème 80 et il s'y agit de Lesbie, comme le prouve le poème 91.
6. Poèmes 116 et 78 *b*.
7. Valère-Maxime, V, 9, 1 ; voir Münzer, article *Gellius*, n° 17.
8. Poèmes 88, 89, 91 et surtout 90 :

Nascatur magus ex Gelli matrisque nefando
coniugio et discat Persicum aruspicium
nam magus ex matre et gnato gignatur oportet
si uera est Persarum impia religio...

9. Voir poème 11, v. 10-12 et v. 17, etc.

dication tirée de l'influence de Lucrèce, nous amène donc à accepter la date de 54 av. J.-C.

3. — *La nature du poème 64.*

Diverses théories ont été émises sur la nature du poème 64 — pièce inspirée par une œuvre d'art hellénique — imitation d'un ou plusieurs poèmes alexandrins — apologie allégorique du mariage — poésie sur les aventures personnelles de Catulle[1]. Je ne me prononce pas contre elles, car dans le détail, sinon dans l'ensemble, Catulle a certainement imité des modèles artistiques ou littéraires que lui fournissait l'art grec, et, d'autre part, il a su aussi sauvegarder son originalité par des touches personnelles ou romaines. Mais nul, à ma connaissance, n'a soutenu que le but du poème 64 était de chanter un couple heureux contemporain de Catulle. Et pourtant, si Catulle a glissé dans la fin du poème des allusions à des amours incestueuses de son époque, il est parfaitement possible que le reste du poème ait été conçu en l'honneur d'époux vertueux de cette même époque. Le poème 61 ne chantait-il pas déjà un couple légitime connu de Catulle?

Mais bien des différences séparent le poème 64 du poème 61[2]. Le poème 61 est lyrique : il a une partie « fescennine ». Il a de l'unité et sa longueur n'est pas telle qu'il n'ait pu à la rigueur être exécuté dans la cérémonie nuptiale. — Au contraire, le poème 64, épique[3], entièrement sérieux, décousu, très long, n'était destiné qu'à la lecture.

Le poème 61 ne prévoit que sommairement et vaguement la naissance d'un petit Torquatus (v. 216-230). Au contraire, dans le poème 64 la prédiction de la naissance d'Achille est suivie de celle de toute sa destinée (poème 64, v. 323-380) par les Parques, substituées à Apollon et Diane, que Catulle a éloignés des noces à dessein[4]. L'importance du chant des Parques est telle qu'on peut le considérer comme le couronnement du poème 64, orienté tout entier vers lui.

1. Voir Antonielli, *Boll. dell'Ass. Arch. Romana*, 1915 et 1918; Pasquali, *Studi Ital. di fil. class.*, n. s., 1920, I, p. 13; Ramain, *Rev. de Philologie*, 1922, p. 135; Rothstein, *Philologus*, n. f. 32 (78), 1923; Sell, *De Cat. carm. 64 quaest.*, New-York, 1918.

2. Les ressemblances ont été montrées par Mangelsdorff, *Das Lyrische Hochzeitsgedicht bei den Griechen und Römern*, Hamburg, 1913.

3. A la réserve du Chant des Parques.

4. Pasquali, p. 21.

Le poème 61 se rattache à une cérémonie imminente ou très récente. Le poème 64 rejette dans un passé en apparence éloigné le mariage de Thétis et Pélée. Et même si les allusions à Gellius Poplicola et à Caecilius Balbus nous font voir qu'en réalité il s'agit d'un passé plus récent, il y a tout de même quelques années qui ont dû s'écouler depuis la cérémonie racontée pour que ces scandales aient eu le temps de se produire.

Bref, tout cela indique que le poème 64 n'est pas un épithalame comme le poème 61 en était un accompagné des classiques souhaits de progéniture. C'est, au contraire, un poème généthliaque encadré dans un récit rétrospectif de mariage, et destiné à un couple qui était marié depuis un certain temps en 54 av. J.-C.

4. — *Les rapports de Catulle avec César et Pompée.*

Avant d'aller plus loin, je dois étudier les relations que Catulle a entretenues avec César et Pompée[1]. Elles ont été bonnes, peut-être même excellentes, jusqu'en 55 av. J.-C. Le père de Catulle était l'hôte de César à Sirmio[2]. L'entente cordiale de Pompée et de César fut d'abord bien accueillie par le poète : en parlant du théâtre inauguré en 55 av. J.-C., il emploie le nom de Magnus (poème 55, v. 6) et non celui, plus courant et moins élogieux, de Pompeius, de même que dans le poème 11 (v. 11-12) il parle des trophées du grand César. Mais brusquement, en cette même année 55 av. J.-C., il attaque les scandaleuses largesses de César à son favori Mamurra (poème 29) et, par la même occasion, Pompée (poème 29, v. 24). Il fait une allusion méchante aux deux consulats de Pompée et à la conduite légère de son ex-femme Mucia (poème 113). Il attaque enfin dans le poème 54, et surtout dans le poème 57, César « le général unique ». Nous savons qu'en même temps Calvus, l'ami de Catulle, s'est livré à une campagne parallèle[3]. Suétone nous apprend que César sentit que les railleries d'aussi grands poètes le déshonoraient. Ayant appris que Calvus essayait de se réconcilier avec lui par l'entremise d'amis communs, il lui écrivit le premier[4] et, d'autre part, Catulle s'étant ex-

1. Voir Weinreich, *Die Distichen des Catulls*, Tübingen, 1926, p. 16.

2. Suétone, *J. César*, 73. — T. Frank, *Catullus and Horace*, p. 5 et p. 38. Je n'ai pu lire l'opuscule de Pleitner sur les épigrammes de Catulle contre César et Mamurra paru à Spire en 1849.

3. Sénèque le Rhéteur, *Controv.*, 7, 4, 7. — Suétone, *César*, 49, 1 et 73; voir Münzer, article *Licinius*, n° 113, p. 433-434; P. W., *Real. Enc.*, 13.

4. Suétone, *César*, 73.

cusé, il l'invita le jour même à souper et reprit comme auparavant ses relations d'hospitalité avec le père du poète[1].

Il importe de bien préciser les modalités et la date de cette réconciliation. Elle ne put s'accomplir que lorsque César revint de Gaule Transalpine, puisqu'une invitation à souper la scella. Or, César ne revint en Cisalpine qu'au début de 54 av. J.-C.[2] et ne put être de nouveau reçu par le père de Catulle que de janvier à mai 54[3]. Il est impossible que Catulle ait ensuite continué à attaquer Mamurra sous le pseudonyme de Mentula, déjà employé dans le poème 29 (v. 13)[4]. En effet, il faudrait alors dater le poème 54, « Fâche-toi une seconde fois contre mes ïambes, général unique », d'après une réconciliation dont Suétone nous laisse entendre qu'elle fut définitive. D'autre part, la brouille aurait été de trop longue durée. On peut admettre, je crois, que le souper de l'hiver ou du printemps 54 clôt cette campagne d'épigrammes qui avait commencé dans le courant de 55.

Mais le récit de Suétone, s'il est exact, n'est peut-être pas complet. Sans doute Catulle s'est excusé. Mais pas immédiatement après avoir attaqué César. Comment interpréter les deux vers du poème 93 :

> « Je n'ai pas trop le désir, César, de vouloir te plaire
> ni de chercher à savoir si tu es blanc ou noir[5] »,

si ce n'est comme une réponse négative à des avances de César ou de ses amis en vue d'une réconciliation[6]?

Je dois indiquer ici que j'attribue à Virgile lui-même un rôle dans ces pourparlers. La IXe Bucolique contient des vers adressés par MENALCAS à DAPHNIS et j'ai essayé de démontrer dans mon livre *Les masques et les visages dans les Bucoliques de Virgile*[7] que MENALCAS est Virgile lui-même, tandis que DAPHNIS représente Catulle. Ces vers invitaient DAPHNIS-Catulle à chan-

1. Suétone, *César*, 73.
2. *De Bello Gallico*, V, 1.
3. T. Frank, *Catullus and Horace*, p. 112-113.
4. Contre Schanz, *Gesch. des lat. Liter*, I, 2[3], p. 69.
5. Nil nimium studeo, Caesar, tibi uelle placere
nec scire utrum sis albus an ater homo.
6. T. Frank, p. 89.
7. Voir notamment sur la IXe Bucolique les p. 26, etc., et sur l'identification de MENALCAS le chapitre II, p. 18, etc. Sur DAPHNIS, voir le chapitre VI, p. 107, etc.

ter, au lieu du lever d'astres anciens, l'astre de César, descendant de Dioné[1]. Il est clair que les astres anciens sont, dans l'œuvre de Catulle, représentés par la Chevelure de Bérénice et surtout par Vesper[2]. Les vers de Virgile invitaient donc Catulle à chanter en la planète Vénus non seulement Vesper, qui amène la mariée à l'époux, mais encore l'aïeule de César. Ils l'invitaient à passer de l'épithalame à la louange du vainqueur des Gaules. Or, des vers de cet ordre ne purent être adressés par MENALCAS-Virgile à DAPHNIS-Catulle qu'après le moment où Virgile eut, vers l'âge de seize ans, échangé ses premières productions poétiques contre le fameux « Passer » de Catulle[3], c'est-à-dire en 54 av. J.-C.

Si l'on songe que Dioné, aïeule de César, mère de Vénus, était précisément la fille de l'Océan et de Thétis, voilà qu'un lien insoupçonné se révèle entre le poème 64 de Catulle et la famille de César ! Ce Vesper, qui va amener à Pélée sa fiancée[4], sera donc l'astre de César descendant de Dioné ! Mais Vénus n'était que la petite-fille de Thétis et, pour cette raison, la planète ne pouvait pas encore jouer de rôle important dans le poème 64. Toujours est-il qu'en l'an 54 Catulle, déférant aux désirs de Virgile adolescent, chantait, au lieu d'un épithalame ordinaire, les noces merveilleuses de Thétis, lointaine aïeule des Césars !

5. — *La clef du poème 64.*

A présent nous allons pouvoir déterminer le couple auquel était destiné le poème 64.

1° Alors que Junia Manlius et le petit Torquatus du poème 61 n'étaient comparés respectivement qu'à Pénélope, Ulysse et Télémaque (poème 61, v. 216-230), les mariés du poème 64 étaient une déesse et un héros dont le fils devait être un demi-dieu (v. 323-324, 383).

2° Le couple du poème 64 était très épris, très amoureux (v. 19-64, 334-336, 372-374).

1. IXe Bucolique, v. 46-47 :
   Daphni, quid antiquos signorum suspicis ortus
   Ecce Dionaei processit Caesaris astrum.
2. Poème 62, v. 1, etc.
3. Martial, IV, 14, v. 13-14 :
   Sic forsan tener ausus est Catullus
   magno mittere Passerem Maroni.
4. Poème 64, v. 328-329.

3° La naissance d'un fils n'était pas seulement souhaitée comme dans le poème 61, mais formellement prédite par les Parques, interprètes solennelles de la destinée.

4° L'époux représenté par Pélée était à la fois un héros guerrier et un prince d'une opulence inouïe. Pélée, rempart de l'Émathie (v. 324), colonne de la Thessalie (v. 26), possède un palais étincelant d'or et d'argent (v. 44), un trésor royal (v. 46), des sièges d'ivoire (v. 45-303), des coupes translucides (v. 45), un lit nuptial orné d'ivoire hindou et couvert d'un tissu bordé de pourpre et brodé (v. 48-50, 265-266).

5° Enfin l'épilogue du poème 64 rejette le mariage du couple à une période heureuse, mais déjà passée, à laquelle a succédé une ère de crime (v. 1, 382, 397).

Tous ces traits nous permettent d'affirmer que Thétis représentait Julia, fille unique de César, que Pélée représentait Pompée, gendre de César, tandis qu'Achille représentait l'enfant attendu par Julie et Pompée en l'an 54 av. J.-C.

1° Nul ne doutera que Julia ait pu être assimilée à la déesse Thétis dont elle descendait et, par conséquent, l'enfant de Julia au demi-dieu Achille. D'autre part, le poète pouvait assimiler Pélée au héros humain Pompée.

2° L'amour très vif et réciproque de Julia et de Pompée nous est attesté par les historiens : Pompée refusa de répudier Julia[1] et Julia est à juste titre rangée, par Valère-Maxime, parmi les exemples romains d'amour conjugal[2].

3° Julia mourut des suites de ses couches prématurées à la fin de septembre 54 av. J.-C.[3], après avoir mis au monde un enfant sur le sexe duquel les historiens ne sont pas d'accord. Dans le courant du printemps et de l'été de 54, il était permis à un poète d'espérer que la naissance de cet enfant allait fixer pour longtemps les destins de Rome. Gage d'union durable entre César et Pompée, peut-être cet enfant garantirait-il un jour Rome de ces Parthes contre lesquels Crassus guerroyait alors et renouvellerait-il, en les dépassant, les exploits d'Achille...

1. Plutarque, *Pompée*, 49.

2. Valère-Maxime, IV, 6. *De amore coniugali*, 4; Plutarque, *Pompée*, 53. Voir aussi Lucain, *De Bello ciuili*, III, 13.

3. Plutarque, *César*, 23; *Pompée*, 53. — Dion-Cassius, 39, 64. — Tite-Live, *Periochae*, 106. — Dion-Cassius, 40, 44, 3. — Suétone, *César*, 26. — Velleius Paterculus, 2, 47, 2. — Lucain, *De Bello ciuili*, V, 473.

4° Pompée répond au « signalement » de ce Pélée à qui Catulle fait dire par les Parques que « par ses *grandes* vertus » il augmente « sa remarquable gloire[1]. » Pompée était « la colonne » de l'empire romain comme Pélée celle de la Thessalie[2]. De plus Pompée était un seigneur riche et fastueux. Il possédait à Rome, non loin du théâtre inauguré en 55 av. J.-C., une maison d'un luxe inouï[3]. Les coupes qui étincelaient sur ses tables étaient les fameuses coupes myrrhines, dont il a introduit l'usage à Rome[4]. Et comme rien ne nous oblige à croire que la « tapisserie » d'Ariane à Naxos soit une peinture ou une sculpture[5], j'y verrais volontiers une « tapisserie », c'est-à-dire une étoffe brochée, rehaussée d'or et garnie de pourpre, jetée sur le « lectus genialis » de Julia dans l'atrium de la maison du Champ-de-Mars[6]. On remarquera, en effet, que dans la description du lugubre mariage de Marcia, Lucain, en nous signalant l'absence « de lit dressé sur des gradins d'ivoire, de couvertures rehaussées de broderies d'or[7] », nous confirme que le lit nuptial de parade décrit par Catulle est bien de l'époque un peu antérieure aux guerres civiles, comme la maison décrite par Catulle est une maison romaine[8].

5° Enfin, le mariage de Pompée et Julia remonte à 59 av. J.-C. et l'espoir que l'on pouvait fonder alors sur des temps heureux devait, en 54, sembler bien problématique[9]. De là, le ton désenchanté de l'épilogue du poème 64.

A ces divers motifs de croire que l'œuvre fait allusion à Pompée et Julie s'en ajoutent d'autres. Catulle est discret sur la mère de

1. Poème 64, v. 324 : « o decus eximium *magnis* uirtutibus augens ».

2. Valère-Maxime, V, 1, 10, sur Pompée mort « paulo ante Romani imperii *columen* habitum ».

3. Voir Plutarque, *Pompée*, 40.

4. Pline l'Ancien, *Hist. nat.*, 37, 18.

5. Voir les v. 50 et 265-266.

6. Voir, sur ces *Attalicae uestes*, Pasquali, p. 6, n. 1 ; Pline l'Ancien, *Hist. nat.*, 8, 196, et 33, 63; Chapot, article *textrinum* de Daremberg-Saglio, V, p. 172.

7. Lucain, *De Bello ciuili*, II, v. 354, voir v. 356 et 357 :

gradibus adclinis eburnis
stat torus et picto uestes discriminat auro.

8. Voir Pasquali, p. 6. J'ajoute que la « regia gaza » de Pélée serait le trésor royal de Mithridate, acquis du reste après le mariage.

9. Velleius Paterculus, 2, 44, 3. — Plutarque, *César*, 14; Florus, 2, 13, 13. — Suétone, *César*, 21. — Appien, *Bell. ciu.*, 2, 14-50-51. — Dion-Cassius, 38, 39, 1. — Cicéron, *Ad Atticum*, 2, 17, 1.

la mariée Thétis[1]. Cela s'explique, car Cornelia, mère de Julia, avait divorcé d'avec César. En revanche, les v. 19-20-21 insistent non seulement sur la passion de Pélée pour Thétis, mais encore sur le fait que la déesse n'a jugé indigne d'elle un hymen humain et sur celui que son père lui-même a sanctionné son union[2]. Or on sait que Julia s'est mariée tard et que César rompit ses fiançailles avec Caepion pour la donner à Pompée[3].

Enfin le poète Lucain, nous l'avons vu plus haut, n'ignorait sans doute pas les circonstances où Catulle avait composé le poème 64 et il l'imite nettement dans les passages où il est question de Julia[4].

Je considère donc comme établi qu'en 54 av. J.-C. Catulle composa le poème 64 en l'honneur de l'enfant attendu par Julia et Pompée.

6. — *Le poème 64 et la IVe Bucolique.*

Ce résultat est d'une importance capitale pour l'interprétation de la IVe Bucolique de Virgile. J'ai essayé de montrer dans mon livre que Virgile s'était inspiré en chantant l'enfant de la partie du poème 64 où Catulle chantait Achille, parce que le héros grec et l'enfant virgilien étaient tous deux fils de déesse et de mortel. Ceci me conduisait à reconnaître en Marcellus l'enfant de la IVe Bucolique[5]. Or, si le poème 64 de Catulle avait déjà été composé en l'honneur de la naissance d'un jeune rejeton de la famille des Césars, quelle confirmation mon hypothèse trouve de ce chef! Au généthliaque de Catulle en l'honneur de l'enfant qui devait unir Pompée et César, correspond rigoureusement le généthliaque de Virgile en l'honneur de l'enfant qui devait unir Octave et Marc-Antoine.

Si Virgile a jadis conseillé à Catulle d'écrire un poème sur

1. Les deux vers 379-380, faisant suite à ceux sur la nourrice, lui sont seuls consacrés.

2. Poème 64, v. 19 : Tum Thetidis Peleus incensus fertur amore,
20 : Tum Thetis humanos non despexit hymeneos
21 : Tum Thetidi pater ipse iugandum Pelea sanxit.

3. Suétone, *César*, 21. — Plutarque, *César*, 14, 3; *Pompée*, 47, 4. — Appien, *Bell. ciu.*, 2, 50.

4. *De Bello ciuili*, v. 111 et suiv. (voir notamment aux v. 113-114 : « abstulit ad manes *Parcarum* Iulia *saeua* | intercepta *manu* »).

5. Voir mon ouvrage *Les masques et les visages dans les Bucoliques de Virgile*, chap. v, p. 58, et *Revue des Études latines*, 1929, p. 254 et 255.

César, descendant de Dioné, et contribué ainsi indirectement à l'éclosion d'une œuvre sur Thétis, mère de Dioné, il a tout naturellement imité cette œuvre quand il a eu lui-même à chanter le plus récent des descendants de Thétis, Dioné et César, c'est-à-dire le petit Marcellus.

Catulle avait chanté la destinée d'Achille pour exalter par voie d'allusion un Achille romain. Virgile devait fatalement songer au poème 64 et, en particulier, aux prédictions des Parques sur Achille pour chanter un autre Achille romain. Catulle avait écrit un poème de forme épique sur un prétendu événement de l'âge d'or. Virgile a écrit une bucolique où il place l'âge d'or dans le présent et l'avenir. L'identité de situation n'est pas absolue, car Virgile est plein d'espérance et Catulle déjà désenchanté, car l'enfant virgilien est né, tandis que l'enfant catullien est attendu, car le mariage d'Octavie et la naissance de Marcellus ont été presque simultanés, tandis que le mariage de Julia et la naissance de son enfant ont été séparés par plusieurs années. Mais les analogies des deux poèmes s'expliquent cependant par le fait que tous deux chantent une fête de famille, une naissance dans la famille des Césars.

Évidemment, la mort prématurée de l'enfant de Julia n'était pas un précédent encourageant pour Virgile. Mais un « poète-lauréat » ou, si l'on préfère, un « poète-client » comme Virgile ne se laisse pas décourager facilement et, après la mort de Marcellus adolescent, on le verra reporter ses prédictions et les espoirs de Rome sur Auguste en personne[1].

La IVe Bucolique descend en ligne directe du poème 64 de Catulle et, comme ce dernier, c'est un généthliaque composé en l'honneur d'un parent d'Achille et de Thétis, c'est-à-dire d'un rejeton de la famille des Césars.

Léon Herrmann.

Université de Bruxelles, le 27 mars 1930.

1. Voir notamment dans l'*Énéide*, VIe livre, les v. 788, etc., et surtout le v. 791 : « Hic uir, hic est tibi quem promitti saepius audis. »

III

DEUX ADJECTIFS LATINS EN -*VOS*

PAR A. BURGER
Privat-docent à l'Université de Neuchâtel

I. — *Toruos.*

On rapproche généralement *toruos* de skr. *tarjati*, « il effraye », gr. τάρβος; mais cette étymologie ne tient pas assez compte du sens de *toruos;* l'adjectif « farouche », par lequel on a l'habitude de le traduire, n'est qu'un à peu près qui ne rend pas la valeur précise du mot latin.

Dans un de ses emplois les plus fréquents, *toruos* peint le regard exprimant la colère :

Virg., *Én.*, VI, 467 : *talibus Aeneas ardentem et torua tuentem lenibat dictis*
Ov., *Mét.*, V, 92 : *ille tuens oculis inmitem Phinea toruis*
Ibid., VI, 34 : *aspicit hanc toruis inceptaque fila relinquit, uixque manum retinens confessaque uultibus ira*

Il s'agit, dans le dernier exemple, d'Arachné qui a lancé un défi à Minerve et que celle-ci, déguisée en vieille femme, essaie de faire revenir à de meilleurs sentiments. Une jeune fille présomptueuse qui se met en colère contre une vieille femme ne lui lance pas des regards « farouches », mais « elle la regarde de travers »; *aspicit hanc toruis* rappelle de près la formule homérique τὸν δ'ἄρ ὕποδρα (F)ιδών. D'autre part, le fait que le substantif peut être sous-entendu montre que *toruis oculis* est un groupement usuel, une « série phraséologique » (au sens de M. Ch. Bally, *Traité de styl. franç.*, t. I, p. 70); on ne saurait employer de même des adjectifs tout à fait autonomes comme *terribilis* ou *atrox;* l'adjectif s'est chargé à lui seul du sens de l'expression complète, de même qu'on dit en français, par exemple, *à droite* pour *à main droite*. Même en dehors de ce groupement, *toruos* a pris le sens de « qui regarde de travers », ainsi dans Ovide, *Her.*, XVII, 15 et suiv. :

si non est ficto tristis mihi uultus in ore

nec sedeo duris torua superciliis
fama tamen clarast et adhuc sine crimine lusi

« si, sur mon siège, je ne regarde pas de travers, en fronçant les sourcils ».

C'est de ce sens qu'il faut partir pour rendre compte de l'emploi de *toruos* avec un nom de bête féroce, ainsi Virgile, *Buc.*, II, 63, *torua leaena*. La traduction exacte n'est pas « une lionne farouche », mais « une lionne au regard farouche », *leaena oculis toruis tuens*. C'est pourquoi *toruos* se dit tout particulièrement du taureau (par exemple, Ovide, *Mét.*, VIII, 132), si bien que les anciens expliquent *toruos* par *taurus :* Festus, p. 484, 25 (Lindsay), *toruitas a ferocitate taurorum dicta est*. Un exemple comme celui de Catulle, LXVI, 20, *proelia torua*, n'oblige pas à partir du sens de « terrible » ; ce n'est qu'un équivalent poétique de *bellatores torui*, comme chez Properce, IV, 10, 10, *armigera proelia* signifie *armigeri bellatores :* ici encore, *toruos* signifie « au regard farouche ».

En résumé, *toruos* peut bien prendre le sens de « farouche » lorsqu'il est joint à *oculus* et il peut équivaloir à *oculis toruis tuens;* mais avec cela ne nous est pas encore donné le sens de *toruos* en tant qu'adjectif indépendant. Or, il suffit d'un exemple comme celui de Pline, XVII, 23, 212, *itaque praeter soli uitia cultura quoque torua fiunt uina*, pour donner à croire que le sens propre de *toruos* pourrait bien être tout différent.

Le regard du taureau peut, sans doute, être qualifié de « farouche »; mais, plus précisément, c'est un regard « en dessous et de côté ». Platon nous a conservé le souvenir d'un tic de Socrate consistant à regarder son interlocuteur « à la façon d'un taureau » : *Phédon*, 117 b, ἀλλ' ὥσπερ εἰώθει ταυρηδὸν ὑποβλέψας πρὸς τὸν ἄνθρωπον· Τί λέγεις; ἔφη. Ce n'était assurément pas un regard « farouche », mais une façun familière et plaisante de lancer un regard « en dessous et de côté ». Bien entendu, un tel regard est ordinairement signe de mécontentement ou de colère, Aristoph., *Gren.*, 803 et suiv. :

ἦ που βαρέως οἶμαι τὸν Αἰσχύλον φέρειν
ἔβλεψε γοῦν ταυρηδὸν ἐγκύψας κάτω

Or, pour exprimer le mécontentement ou la colère, et parallèlement à *torui oculi*, le latin dit fort bien *oculos torquere*, dans un sens tout voisin de gr. ὕποδρα (F)ιδεῖν et de fr. *regarder de travers*.

Virg., *Én.*, IV, 220 (Jupiter agrée la prière d'Iarbas qui se plaint de la conduite de Didon et d'Énée) :

oculosque ad moenia torsit
regia et oblitos famae melioris amantis

De même avec *acies*, *Ibid.*, VII, 399 :

sanguineam torquens aciem

Il semble donc que *torui oculi* soient proprement « des yeux tordus », c'est-à-dire « qui regardent de travers ». Le rapprochement avec *torquere* permet de rendre compte de l'emploi de *toruos* dans le passage de Pline cité plus haut. Le sens général de l'expression *torua uina* est indiqué par la phrase qui termine le paragraphe : *talis cultura degenerat in labruscam*. Il s'agit donc de vins âpres, acides, qui font faire la grimace, « qui tordent (la bouche) ». L'expression *os torquere* est chez Cicéron, *Off.*, I, 36, 131, *nimias celeritates, quae cum fiunt, anhelitus mouentur, uultus mutantur, ora torquentur*.

Virgile emploie une fois *toruos* en parlant de la voix : *Én.*, VII, 399 :

toruomque repente
clamat : « Io matres... »

et cet emploi se rencontre aussi chez Apulée, *Flor.*, XVII, 10, *uoce hominis ... tuba rudore toruior*. Parallèlement, on trouve chez Sénèque, *Breu. uit.*, XII, 4, *dum uocem ... inflexu modulationis inertissimae torquent*. Il semble donc que *toruom clamare* signifie « crier d'une voix tordue » ; c'est probablement la voix que décrit Lucrèce, IV, 526 et suiv. :

praeterea radit uox fauces saepe, facitque
asperiora foras gradiens arteria clamor.
quippe, per angustum turba maiore coorta
ire foras ubi coeperunt primordia uocum,
scilicet, expleti quoque ianua raditur oris

c'est-à-dire une voix qui déchire la gorge.

On trouve encore *toruos* employé en parlant de serpents : Virgile, *Én.*, VI, 671 (il s'agit de Tisiphone) :

toruosque sinistra
intentans anguis

Ce ne sont pas des serpents « au regard farouche », mais des serpents « qui se tordent ». Comparer Ovide, *Mét.*, III, 41 :

ille uolubilibus squamosos nexibus orbes
torquet

— en parlant du tonnerre : Attius, 223 (Ribbeck) :

sed quid tonitru turbida toruo
concussa repente aequora caeli
sensimus sonere

Il faut traduire « ébranlées par le roulement du tonnerre »; — en parlant d'un fleuve : Valerius Flaccus, VIII, 217 et suiv. :

insulà Sarmaticae Peuce stat nomine nymphae
toruus ubi et ripae semper metuendus utrique
in freta per saeuos Hister descendit alumnos

Forcellini justifie le choix de l'adjectif *toruus* en alléguant que le fleuve est personnifié par un taureau. Ainsi, on lit par exemple chez Horace, *Odes*, IV, 14, 25, *tauriformis Aufidus*. Toutefois, le mouvement de la phrase invite plutôt à interpréter : *Hister descendit toruus et... metuendus...*, « le Danube descend sinueux et redoutable... », et cette interprétation cadre bien avec tout le contexte.

Un exemple est fourni par un vers de Cicéron traduit d'Aratus : *Nat. Deor.*, II, 42, 106 :

has inter ueluti rapido cum gurgite flumen
toruus Draco serpit supter supraque reuoluens
sese conficiensque sinus e corpore flexos

Comparer Aratus, 45 et suiv. :

τὰς δὲ δι' ἀμφοτέρας, οἵη ποταμοῖο ἀπορρώξ,
εἱλεῖται, μέγα θαῦμα, Δράκων, περί τ' ἀμφί τ' ἐαγὼς
μυρίος

Le traducteur, tout en serrant le texte grec d'assez près, ne s'astreint pas au mot à mot. On peut écarter l'idée que *toruus* essaie de rendre μέγα θαῦμα, qui serait en latin *magnum monstrum;* il est clair que *toruus* ne signifie pas « prodigieux ». Cicéron a laissé tomber μέγα θαῦμα, de même que ἀμφοτέρας et μυρίος. Dès lors, il semble bien que *toruus Draco serpit* corresponde à εἱλεῖται Δράκων : *serpit*, « il rampe », n'ayant pas la force de εἱλεῖται, « il se roule ». Cicéron ajoute *toruus*, « en se tordant ».

Cette interprétation paraît confirmée par un passage de Virgile, *Géorg.*, III, 51 :

optima toruae
forma bouis, cui turpe caput, cui plurima ceruix
etc.

Le regretté H. Goelzer traduisait : « La génisse qu'on doit préférer a l'œil torve, la tête disgracieuse... », etc. Mais le mouvement de la phrase paraît séparer *toruae* des expressions qui énumèrent les caractères spéciaux de la vache reproductrice; de plus, *toruae* ainsi compris ferait double emploi avec *et faciem tauro proprior* du vers 58. Il s'agit visiblement d'une épithète poétique caractérisant la vache en général. Or, le sens de « au regard farouche » est exclu; cela peut bien se dire du taureau, mais non de la vache à laquelle les poètes attribuent, au contraire, un regard doux et placide : βόωπις est l'épithète d'Héra et peint le regard calme de l'Olympienne. Ici encore, il faut recourir au rapprochement avec *torquere* pour obtenir une explication satisfaisante : on connaît l'épithète homérique caractérisant les bovins, ἕλικες (βόες); le sens en est déterminé par l'épithète synonyme εἰλίποδες, « tourne-pieds », qui est jointe à la première dans le vers-formule α 92 = δ 320, etc. :

μῆλ' ἀδινὰ σφάζουσι καὶ εἰλίποδας ἕλικας βοῦς

(il s'agit d'une expression traditionnelle et pléonastique de la même espèce que, par exemple, fr. *à vos risques et périls*); il semble évident que *torua bos* n'est qu'un calque de ἕλιξ βοῦς. Sans doute, la saveur de l'expression ne pouvait être goûtée que par les lecteurs d'Homère; mais aussi, ce n'est que pour ceux-là qu'écrivait Virgile.

Le sens « qui tord » ou « qui se tord » (la même forme est, selon le cas, active ou neutre en indo-européen, comme encore en latin *uertere* ou en français *tourner*, par exemple) est celui qu'on attend pour un adjectif en *-wos* : comp. *uī-uos*, « vivant », *clī-uos*, « penchant (d'une colline) », *rī-uos*, proprement « coulant ». La morphologie également est satisfaite; les trois exemples précédents montrent que le vocalisme zéro est normal dans cette formation. Il reste la question phonétique; **tork-wos* peut-il aboutir à *toruos*? La réponse n'est pas douteuse; il n'y a pas d'exemple qui s'y oppose et, par contre, *sarmentum*, *quernus*, *tormentum*, *torsi*, etc., de **sarp-mentom*, **querk-nos*, **tork-mentom*, **tork-sai*,

montrent que dans une position analogue l'occlusive est implosive et souvent disparaît. Il suffit d'admettre — et rien ne l'empêche — que **tork-ϙos* est devenu *toruos* avant l'époque où **kϙ* s'est confondu avec **k^w*.

Ceci posé, on n'aura pas de peine à expliquer le substantif *torus*, « cordon », par exemple, chez Caton, *Agric.*, 135, 4, *funem exordiri oportet longum P. LXXII; toros III habeat, lora in toros singulos VIII*, etc. Il s'agit du même mot, mais en fonction de substantif. La chute du *ϙ* devant *o* est phonétique; dans l'adjectif, il a été maintenu par l'analogie du féminin *torua*, sans compter gén. masc. *torui* et nt. pl. *torua*. On a là un doublet de la même espèce que celui de *deus* et *dīuos*.

II. — *Fuluos*.

De *fuluos*, on a proposé deux étymologies; en général, on le rattache à *flāuos*, apparenté lui-même à gr. χλωρός, v. sl. *žlŭtŭ*, etc. M. Niedermann, *I. F.*, XV, 120 et suiv., le rapproche de lit. *dùlsϙas*, « grisâtre ». Ces rapprochements se heurtent, ici encore, au sens; dans quelques exemples, *fuluos* signifie clairement « brillant », et le passage du sens de « jaune » au sens de « brillant » fait difficulté. Par contre, les deux aspects sémantiques du mot, soit « brillant » et « roux », s'expliqueraient facilement en rattachant *fuluos* à *fulgere;* la racine **bhleg-*, gr. φλέγω, φλόξ, signifie « être en flammes »; le sens original de *fuluos* serait donc « flambant, couleur de feu ». Phonétiquement, le passage de *gu* à *u* est le traitement latin constant, sauf après la nasale.

Ce rapprochement peut s'appuyer sur deux faits significatifs : l'emploi de *fuluos* recouvre assez exactement celui de gr. αἴθων, et il est parallèle à celui de *fulgens*, *fulgere*. Un exemple net de *fuluos*, au sens de « brillant », est fourni par Valérius Flaccus, VII, 158 :

(*Iuno...*) *fuluo Venerem uestigat Olympo*

Il est clair que l'Olympe n'est ni « jaune », ni « fauve », ni « grisâtre » : il est « resplendissant »; Horace dit semblablement du Capitole, *Odes*, III, 7, 42, *Capitolium fulgens*.

On lit chez Tibulle, II, 1, 87 et suiv. :

Ludite : iam Nox iungit equos currumque secuntur
Matris lasciuo sidera fulua choro

Postque uenit tacitus furuis circumdatus alis
Somnus et incerto somnia nigra pede

L'opposition est nette entre les deux premiers vers et les deux derniers; d'un côté *lasciuo*, *fulua*, de l'autre *tacitus*, *furuis*, *nigra*. Les étoiles suggèrent des images de gaîté et de lumière; le sommeil, des images de silence et d'obscurité : *sidera fulua* sont « des étoiles étincelantes ». Comp. Ennius, *Ann.*, 29 (Vahlen) :

qui caelum uersat stellis fulgentibus aptum

et Pindare, *Ném.*, VII, 73, en parlant du soleil :

αἴθωνι πρὶν ἁλίῳ
γυῖον ἐμπεσεῖν

« avant que ton corps se fût exposé à l'éclat du soleil ».

Dans l'*Enéide*, VII, 73 et suiv., Latinus voit en songe Lavinie entourée de flammes :

uisa (nefas) longis comprendere crinibus ignem
regalisque accensa comas, accensa coronam
insignem gemmis, tum fumida lumine fuluo
inuolui ac totis Volcanum spargere tectis

Le sens est clair : il lui semble voir sa fille « dans un flot de fumée, enveloppée d'une lueur enflammée »; *lumine fuluo* n'est qu'une périphrase pour *flammis*. Pour peindre les flammes d'où s'échappe la fumée, Pindare dit, de façon analogue, dans la description de l'éruption de l'Etna (*Pyth.*, I, 23) :

ῥόον καπνοῦ
αἴθων(α)

« un torrent enflammé de fumée. »

Il est évident, enfin, que le nuage ou Junon prend place auprès de Jupiter pour regarder le combat singulier d'Énée et de Turnus (*Én.*, XII, 792) :

adloquitur fulua pugnas de nube tuentem

n'est pas un nuage « fauve », mais un nuage « brillant de lumière » (« luminosa », traduit déjà Forcellini).

Dès lors, dans les exemples qui suivent, le sens dominant n'est pas « jaune », mais « brillant »; sans doute, *fuluos* ne se dira pas de n'importe quel éclat, mais de celui seulement des choses qui

ont la couleur de la flamme ; c'est aussi la nuance qui sépare *fulgere* de *candere* :

Virg., *Én.*, XII, 741 : (*mucro... dissiluit...*)
fulua resplendent fragmina harena
Ibid., IV, 261 : *illi stellatus iaspide fulua*
ensis erat
Ibid., XI, 642 : *nudo cui uertice fulua*
caesaries
Ibid., VII, 279 : (*equi*) *fuluom mandunt sub dentibus aurum*

Comparer Catulle, LXIV, 44 :

(*sedes*) *fulgenti splendent auro atque argento*

D'autre part, il sera facile, en partant du sens de « couleur de feu », d'expliquer l'emploi de *fuluos*, au sens de « roux, fauve », avec des noms d'animaux comme le lion, le loup, le bœuf : Lucrèce, V, 898 :

corpora fulua leonum

Comparer δέρμα λέοντος αἴθωνος, Hom., K 23.

Virg., *Én.*, I, 275 : *inde lupae fuluo nutricis tegmine laetus.*

Pindare, *Ol.*, XI, 19, dit de même du renard : αἴθων ἀλώπηξ.

Pline, XXII, 5, 9 : *bouem album Marti immolauit et centum fuluos*

Comparer ταῦρον αἴθωνα, Hom., II, 488.

Dans un passage de Pline, XIV, 9, 80, *fuluos* se dit de la couleur du vin : *colores uini quattuor : albus, fuluus, sanguineus, niger*. Il faut traduire « couleur de feu ».

Enfin, dans un vers cité par Cicéron et dans deux passages de Virgile, *fuluos* se dit de l'aigle :

De leg., I, 1, 2 : *Nuntia fulua Iouis miranda uisa figura*
Én., XI, 751 : *cum fulua draconem*
fert aquila
Ibid., XII, 247 : *namque uolans rubra fuluos Iouis ales in aethra*

Il est difficile de croire que *fuluos* signifie ici « fauve » ; il semble bien qu'il soit choisi pour suggérer un rapprochement avec *fulmen; fuluos Iouis ales*, c'est le *ministrum fulminis alitem* d'Horace, *Odes*, IV, 4, 1 : « l'oiseau qui porte la foudre ».

Il se dégage, de ce qui précède, une conséquence qui n'est pas

une idée nouvelle, mais sur laquelle on ne saurait trop insister : en matière de vocabulaire latin, dès qu'il s'agit de choses de l'esprit et particulièrement de poésie, il ne faut jamais perdre de vue que les écrivains latins étaient sans cesse préoccupés de faire passer en latin la substance de la littérature grecque et que derrière l'œuvre latine se dissimule, plus ou moins habilement et plus ou moins discrètement utilisé, le modèle grec.

A. Burger.

IV

L'ABLATIF DE COMPARAISON EN LATIN

par K. van der Heyde

Professeur au gymnase de Haarlem.

Ce qu'on enseigne généralement : *a)* sur le caractère de l'ablatif de comparaison en latin, *b)* sur les rapports de cette construction avec la comparaison à l'aide de la conjonction *quam*, *c)* sur l'origine de cette dernière construction, peut se résumer ainsi[1] :

a) L'ablatif de comparaison est un ablatif proprement dit à valeur séparative : dans une phrase du type « filius patre maior », l'ablatif *patre* indique le point de départ de la comparaison (traduction : « vu du père ou à partir du père le fils est plus grand »).

b) La phrase du type « filius patre maior » a été éliminée peu à peu par la phrase du type « filius maior quam pater ».

c) Cette dernière construction est née d'une contamination de la phrase du type « filius tam magnus quam pater » avec la phrase du type « filius patre maior[2] ».

Or, K. Brugmann[3] a prouvé qu'en indo-européen, à côté de l'ablatif, c'était quelquefois l'instrumental à valeur sociative qui

1. Voy. à partir de Ziemer, *Vergleichende Syntax der Indogermanischen Comparation* (1884) surtout Wölfflin, *A. L. L.*, VI, 447 et suiv.; Landgraff, *Bl. Bay. Gymnasial-Schulwesen*, 49 (1913), p. 260 et suiv.; Riemann-Lejay, p. 132 et encore Schanz-Hofmann, *Syntax und Stilistik*, p. 425, etc.

2. Pour la première fois chez Skutsch, *Kl. Schr.*, p. 321.

3. *I. F.* 27, p. 159 et *Grundriss*, II², 2, p. 542; voy. aussi Salonius, *Vitae Patrum* (Lund, 1920), p. 108 et suiv.

figurait comme cas de comparaison, et il a avancé l'hypothèse que le type latin « patre maior » pourrait bien, du moins en partie, continuer un ancien instrumental. M. Löfstedt, qui dans son beau livre sur l'emploi des cas en latin[1] a examiné de plus près l'extension et le développement de l'ablatif de comparaison, affirme que l'hypothèse de Brugmann lui semble du moins probable et digne d'une plus ample étude. C'est à cet examen que je me propose de consacrer le présent article.

C'est le mérite de M. Löfstedt d'avoir démontré, à l'aide du matériel réuni chez Bennett et Neville[2], que le type de phrase « filius patre maior » manque à peu près totalement dans les plus anciens textes latins, qu'il est encore assez rare à l'époque de Cicéron, pour ne devenir courant que chez certains auteurs comme Ovide et Horace. En effet, lorsqu'on examine les cas où l'on trouve chez Plaute l'ablatif de comparaison, on en voit l'emploi restreint aux quatre groupes suivants :

I) expressions proverbiales du type « melle dulci dulcius » (*Tru.* 371)[3];

II) phrase négative du type « nullus leno te alter erit opulentior » (*Per.* 565);

phrase interrogative du type « qui me alter est audacior homo? » (*Am.* 153);

III) type « opinione melius » (*Cas.* 338);

IV) après *plus* et *minus*[4] : « plus iam anno scio (*Cur.* 14), minus ... sumptumst sex minis » (*Tri.* 411).

Partout ailleurs *quam* est de règle; ainsi nous le trouvons suivi du nominatif dans :

Tri. 388, « gravius tuum erit unum verbum quam centum mea » et suivi de l'accusatif dans :

Mi. 1355, « alios fideliores semper habuisti tibi quam me » (après comparatif d'un adverbe, par exemple *Tru.* 806, *Poe.* 585), c'est-

1. Einar Löfstedt, *Syntactica*, I (Lund, 1928), p. 236 et suiv.

2. C. E. Bennett, *Syntax of early Latin*, II, p. 292 et suiv.; K. P. R. Neville, *The case-construction after the comparative in Latin* (*Corn. St.*, XV, 1901).

3. Dans la même catégorie je classe les exemples sans « figure étymologique » du type « Tu es lapide silice stultior » (*Poe.* 291) et l'expression « alia alia peior » (*Au.* 140), type dont je ne trouve qu'un exemple chez Plaute.

4. *Amplius* et *longius* ne se trouvent pas chez Plaute dans ce genre d'expressions; le premier exemple de *amplius* est Sall. *Cat.*, 56, 2; de *longius* peut-être Caes. *B. G.*, IV, 1, 7.

à-dire dans les cas où le latin se servira plus tard aussi de l'ablatif de comparaison, et puis dans nombre de cas où l'emploi de l'ablatif serait ou bien impossible ou bien équivoque : *quam* suivi du génitif (*Ru.* 619), du datif (*Poe.* 1002), de l'ablatif (*Per.* 232), d'une préposition (*Tru.* 810), du verbe *esse* (*Mo.* 710) ou d'un autre verbe (*Mo.* 695), *quam ut* (*Poe.* 1184), *quam ne* (*Poe.* 400), *quam si* (*Per.* 354), *quam quom* (*Per.* 436).

Entre ces deux cas extrêmes, nous trouvons un certain nombre d'exemples de *quam* dans les cas où l'ablatif est de règle. Ceci n'est vrai que pour les deux premiers groupes : *plus quam*, suivi d'un nom de nombre, ne se trouve pas encore chez Plaute[1]; le type « melius quam opinio » ne semble jamais avoir existé. Comme exemples des deux premiers groupes je citerai :

I) *Men.* 488, « homo levior quam pluma[2] »;

II) *Ba.* 41, « miserius nihil est quam mulier »,

Mi. 314, « quis magi' dis inimicus natus quam tu? ».

Nous pouvons donc dire que l'emploi de l'ablatif de comparaison chez Plaute est rigoureusement limité, tandis que l'emploi de *quam* s'est étendu quelque peu aux dépens de l'ablatif[3]. C'est donc donner une idée absolument fausse de l'état de choses attesté en latin ancien que de considérer les deux types comme deux constructions rivales, dont l'une serait en train de supplanter l'autre. Nous sommes en face de deux constructions différentes qui sont encore dans une certaine mesure indépendantes l'une de l'autre. Cet état de choses se continue dans le développement ultérieur de nos constructions, comme le montre clairement l'aperçu qu'en donne M. Löfstedt (*o. l.*, p. 242 et suiv.). Nous voyons les deux types rester assez nettement séparés jusqu'à la fin de l'époque classique; quelques exemples de l'ablatif dans la phrase comparative ordinaire nous montrent seulement que la pénétration des deux types a été réciproque. Ce n'est qu'à partir d'Horace et

1. Nous verrons que l'apposition du type « plus annos decem » (St. 160) est plus fréquente. Voy. P. Habeck, *De particula quam post comparativos plus amplius minus longius propius omissa* (Diss. Iena, 1913).

2. Landgraf (*o. l.*, p. 261) affirme à tort que *quam* ne se trouve pas dans ce genre d'expressions; voy. encore *Ru.* 102 : « Nunc perlucet ea quam cribrum crebrius ». Pour le type « alius quam alius », voy. plus loin, p. 6.

3. On sait que le même fait s'est produit sur le domaine de *ac* et *atque;* on trouve chez Plaute : secus quam (*Cap.* 428), aeque quam (*Mi.* 465), alius quam (*As.* 236), aliter quam (*Cas.* 345), proinde quam (*Tru.* 324). Sur *ac* et *atque* après comparatif, voy. plus loin, p. 6.

d'Ovide qu'on trouve, comme je l'ai déjà indiqué, cet emploi excessif de l'ablatif de comparaison, dont l'exemple classique est le passage d'Ovide, *Met.* XIII, 789 et suiv. Nous laisserons ces faits de côté, tout en affirmant que l'hypothèse de M. Löfstedt, qui suppose (*o. l.*, p. 248 et suiv.) que nous sommes ici en présence d'un fait d'ordre stylistique, dû en grande partie à l'influence du grec, nous semble très probable.

Les faits latins, tels que je viens de les décrire, sont nets et caractéristiques. Ils nous prouvent que la théorie courante sur la succession des deux constructions n'est pas basée sur des faits et que, par conséquent, rien ne nous autorise à chercher l'origine de la construction avec *quam* dans une contamination du type « filius tam magnus quam pater » avec le type « filius patre maior », dont nous n'avons aucune trace en latin ancien. Nous verrons par la suite que l'explication de l'ablatif comme un ablatif « séparatif », désignant le point de départ de la comparaison, se heurte également à de graves difficultés.

Ce qui caractérise les cas où l'ablatif est de règle, c'est que dans aucun de ces cas nous ne sommes en présence d'une comparaison où le comparatif exprime une qualité, attestée dans un plus large degré chez un autre que chez la personne (ou l'objet) à l'ablatif, comme c'est le cas dans l'exemple « filius maior quam pater ». Ceci est évident dans les deux derniers groupes. Il suffit de comparer le type « plus iam anno scio » avec le type « me plus sapere quam vos » (*Ep.* 258), où *quam* n'est jamais remplacé par l'ablatif, et de se rendre compte qu'en remplaçant l'ablatif dans « prius opinione veni » par *quam*, l'expression perdrait son sens : « prius veni quam opinio » pourrait tout au plus signifier « je suis venu plus tôt que l'opinion », comme « prius veni quam tu » signifie « je suis venu plus tôt que toi ».

Le cas des deux autres groupes, tout en étant de nature bien différente, est également en opposition avec le type ordinaire « filius maior quam pater ». Ici non plus nous n'avons pas à faire avec une différence de degré. Dans une phrase comme « nullus leno te alter erit opulentior », ce n'est pas le « plus riche » du « leno » qui est accentué, c'est tout simplement la tournure latine pour dire « aucun *leno* ne sera ton égal en richesse », comme « quis me alter est audacior homo? » signifie « qui est aussi au-

dacieux que moi, qui est mon égal en audace[1]? ». Ceci est confirmé d'une façon intéressante par divers « vulgarismes ». Premièrerement nous avons la citation incorrecte du vers Ovid., *A. a.*, I, 475 :

quid magis est saxo durum, quid mollius unda?,

cité, *C. I. L.*, IV, 1895, sous la forme :

quid pote tam durum saxo, etc...

L'auteur, tout en se rappelant le sens du vers, s'est trompé sur la forme; pour lui « quid est tam durum saxo » avait apparemment le même sens que « quid est magis durum saxo ». En second lieu il est à remarquer que nous trouvons comme équivalents de l'ablatif dans ce type de phrase chez Plaute deux constructions qui servaient d'ordinaire à exprimer l'égalité : l'emploi de *aeque* dans une phrase comme :

Mer. 335, « homo me miserior nullust aeque »,

ou même :

Cas. 685, « neque fuit me senex quisquam amator/ adaeque miser », et l'emploi de *atque* (*ac*) au lieu de l'ablatif :

Mer. 897, « amicior mihi nullus vivit atque is est »,

conjonction, dont Plaute ne se sert pas en phrase positive.

Pour le premier groupe les preuves sont moins abondantes. Toutefois, il est intéressant de citer l'expression souvent discutée[2] : « speculo claras (aedes) » (*Mo.* 642), qui semble avoir le même sens que « speculo clariores », ce qui prouve que dans ce genre d'expressions le comparatif n'exprimait pas réellement une différence. Le fait, enfin, que l'ablatif de comparaison n'est presque jamais[3] accompagné d'un ablatif « mensurae » (voy. Neville, *o. l.*, p. 34; Löfstedt, *o. l.*, p. 253), semble prouver la même chose : comme il n'exprimait pas une différence, la mesure de la différence ne pouvait pas être indiquée.

Les quatres groupes, tout en étant, comme nous le verrons, de caractère différent, se rapprochent donc par la qualité négative

1. La valeur exacte de l'expression « alia alia peior » (*Am.* 140), « l'une est aussi dépravée que l'autre », se voit nettement, lorsqu'on la compare avec la construction avec *quam*, qui exprime la véritable différence de degré, par exemple « ut facilius alia quam alia puerum peperit » (*Tru.* 806).

2. Voy. Löfstedt, *Glotta*, III, p. 189; Salonius, *o. l.*, p. 110; Baehrens, *Glotta*, IX, 172.

3. Je n'en connais qu'un exemple dans l'ancienne langue : Liv. Andr. fr. trag. 10-11 multo ocius verno gelu.

de ne pas exprimer une véritable différence de degré. Mais, comme c'était précisément sur l'idée d'éloignement, de différence de degré, exprimée par le comparatif, que l'explication courante de l'ablatif de comparaison comme ablatif séparatif se basait, il est évident que cette explication n'est pas suffisamment fondée. Pour arriver à une solution plus satisfaisante, il importe avant tout de se rendre compte de la valeur exacte qu'avait à l'origine la formation comparative.

On sait qu'à l'origine cette formation n'avait rien à faire avec l'expression du « degré plus grand », mais que le suffixe comparatif s'ajoutait à des mots qui exprimaient une qualité relative, c'est-à-dire une qualité qui n'était une qualité que par opposition avec son contraire. Ainsi nous avons en latin même le suffixe *-tero-*[1] dans les oppositions « dexter-sinister, noster-vester, magister-minister, campester-silvester », etc. En grec, nous avons δεξιτερός-ἀριστερός, ἡμέτερος-ὑμέτερος, etc.; Homère (θ 324) marque par θηλύτεραι θεαὶ l'opposition des déesses et des dieux; très caractéristique enfin dans cet ordre d'idées est l'emploi qu'Homère fait du mot θεώτερος[2] :

ν 109 δύω δέ τέ οἱ θύραι εἰσίν,
111 αἳ δ'αὖ πρὸς Νότου εἶσὶ θεώτεραι ...

Cette formation, qu'au lieu de comparatif on pourrait appeler avec plus de raison un « positif relatif », parce qu'elle n'avait à l'origine aucun rapport avec un positif, qui n'existait pas à côté, a subi un léger changement de valeur, lorsque le suffixe est devenu lui-même porteur de la signification, qu'il empruntait à l'origine à la signification particulière du mot ou de la racine à laquelle il s'ajoutait, et lorsqu'on a commencé à l'ajouter comme tel à des mots qui n'avait pas cette signification. Ainsi, nous le trouvons ajouté au mot *mater* dans *matertera* « être comparable à la mère, qui remplace la mère, qui équivaut à la mère » (voy. Muller,

1. Le suffixe *-i̯os-/-i̯es-* semble avoir eu à peu près la même valeur, cf. lat. « medius, meus, alius »; gr. δεξι-ός (voy. Sommer, *I. F.*, XI, p. 1 et suiv.). Tandis que le grec, à côté de quelques cas isolés de ce type, se sert du suffixe *-tero-*, le latin a généralisé le premier suffixe. Du point de vue sémantique, on ne peut pas faire une distinction entre ces deux types à l'intérieur même du comparatif.

2. Voy. entre autres F. Muller Jzn., *Latijnsche woordverklaring op semantisch-taalhistorischen grondslag* (Verh. Koninkl. Akad. Wetensch. Amsterdam, Afd. Letterkunde, 1920, p. 209 et suiv.).

o. l., p. 212), dont nous avons un pendant en skr. *açvataráḥ* « être comparable au cheval ». Ajouté à un adjectif ordinaire, qui n'a pas l'idée de comparaison ou d'opposition dans sa signification, le suffixe en fera un adjectif relatif ou plutôt un « superlatif relatif », car la forme servira à attribuer une qualité qui est remarquable par rapport à l'état d'une autre personne ou d'un autre objet. Théoriquement, un adjectif de cette valeur admet deux objets de comparaison : celui dont l'objet comparé se sépare par sa qualité remarquable, et celui dont il se rapproche, tout comme sa propre valeur ouvre deux voies de développement, celle du comparatif et celle de l'équatif (cf. *matertera* et l'équatif en *-ithir*, *-idir* en v. irl., si on a le droit de rapprocher ce suffixe). Or, comme nous avons vu qu'en latin ancien l'emploi de l'ablatif de comparaison n'était de règle que dans des types de phrase qui, logiquement, exprimaient une « égalité élative », il me semble permis et même indiqué de voir dans cet ablatif un cas à valeur sociative. Il est vrai que les expressions du type « melle dulcior » se retrouvent en grec et en indo-iranien, pour ne parler que de ces deux groupes, et qu'ici le cas comparatif (le génitif pour le grec et l'ablatif pour l'indo-iranien) est très probablement de valeur séparative[1]. Mais le développement du système comparatif est un fait dialectal des diverses langues indo-européennes. L'italique, de même que le celtique, ne semble pas avoir connu la distinction entre l'instrumental et l'ablatif, et de l'ablatif latin nous n'avons, sauf à côté des verbes de mouvement, aucun exemple où il exprime à lui seul le point de départ. D'autre part, nous le retrouvons comme cas comparatif à valeur sociative à côté de mots comme *aeque* et *adaeque* (*Am.* 293, *Cas.* 685), *dignus* et *condignus* (*Tri.* 506, *Mi.* 505)[2], *par* (*Per.* 834), *alter* (*As.* 492), *alius* (*Varr. R. r.*, III, 16, 23). Ainsi, tandis qu'en grec l'emploi du cas séparatif, qui avait un fort appui dans l'emploi de ce même cas à valeur partitive à côté du superlatif, a prévalu, le latin ne semble avoir développé que le second cas. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de considérer ce type comme une survivance : la naissance

1. Notons toutefois que, selon Brugmann (*l. l.*) l'emploi de l'instrumental est attesté en indo-iranien, en celtique et en lituanien et que, au point de vue sémantique, nous trouvons la valeur « équative » du comparatif dans l'expression homérique μελάντερον ἠύτε πίσσα (Δ 272).

2. Voy. Salonius (*o. l.*, p. 9) contre Skutsch, *Glotta*, II, p. 158.

de ce genre de comparaisons est dans la nature même de la langue et se retrouvera en dehors des langues indo-européennes. Mais même s'il faut avec M. Meillet (*B. S. L.*, 87, p. 124) le considérer ainsi, il me semble permis, après ce que nous avons dit sur la valeur réelle de ces expressions, de supposer que le latin, après le syncrétisme de l'ablatif et de l'instrumental, n'a vu à l'origine dans ce type que l'expression de l'égalité élative.

Quant au second type, la phrase négative et interrogative, rien n'empêche de considérer des formules syntaxiques tellement développées du point de vue purement latin. Il est à remarquer que dans un grand nombre d'exemples (dans le type négatif quatre fois sur vingt-neuf, dans le type interrogatif même quatre fois sur quinze) nous trouvons à côté de l'ablatif le mot *alter*[1] et que cette construction représente probablement une formule ancienne : à partir de Plaute, elle sort de l'usage. Par ce mot, la valeur d'égalité élative de nos expressions n'est qu'accentuée. L'ordre des mots, qui est presque constamment (sauf *Mo.* 1072) abl.-*alter*-comp., semble prouver l'unité syntactique de cette formule, c'est-à-dire le rapport étroit de *alter* aussi bien avec l'ablatif qu'avec le comparatif. *Alter* servait pour ainsi dire de trait d'union entre l'ablatif et le comparatif : lié d'une façon étroite au comparatif en tant qu'accentuant l'impossibilité de trouver le « pair » de quelqu'un dans telle ou telle qualité, le mot sert en même temps à faire ressortir le rapport sociatif qui existe entre le comparatif et l'ablatif. En effet, nous trouvons le mot *alter* dans ce même genre d'expressions d'un côté lié à l'ablatif sans comparatif et de l'autre côté lié au comparatif sans ablatif :

As. 492, « neque me alter est Athenis quisquam quoi... »

Mi. 659, « non invenies alterum/ lepidiorem ad omnes res ».

Le latin se servait donc du comparatif suivi d'un ablatif dans le cas où le degré élatif était ou n'était pas partagé. C'est ce qui oppose cette construction très nettement à cet autre type également ancien, le type : *tam... quam* « de la façon... de laquelle ». Ici, nous n'avons pas opposition d'un cas remarquable à un autre cas du même ordre, mais nous avons simple comparaison relative : « A tam magnus est quam B » ne veut pas dire que A et B

1. *Au.* 206, *Mo.* 1072, *Per.* 565 et *Am.* 153, *Am.* 1046, *Mi.* 313, *Ru.* 1281. Nous trouvons *alius* : *Merc.* 101, « Qua mulier alia nullast pulchrior ».

soient réellement grands[1]. C'est dans ce type de phrase même qu'il faut chercher l'origine de la construction « A maior est quam B », dont elle partage le caractère relatif, qui fait opposition au caractère élatif de la construction avec l'ablatif. De « A tam magnus est quam B », par « A non tam magnus est quam B », à « A minor est quam B », le passage est tout naturel[2].

Les deux autres cas de l'ablatif de comparaison, les types « plus iam anno scio » et « opinione prius », ne semblent pas pouvoir renforcer notre théorie sur la valeur réelle de cet ablatif, étant d'une nature toute différente. J'ai déjà eu l'occasion de faire observer que dans une formule comme « plus duobus » le rapport entre le comparatif et l'ablatif est tout autre que le rapport entre *maior* et *pater* dans une phrase comme « filius maior est quam pater » et j'ai noté la différence entre « prius opinione veni » et « prius veni quam tu ». Que le latin ait aussi senti cette différence est mis en évidence par le fait que dans le groupe « opinione prius » la construction avec *quam* n'a jamais pu s'insinuer et que dans le groupe « plus duobus » *quam* ne se montre que relativement tard — Habeck (*o. l.*, p. 30) ne l'a signalé qu'à partir de Cicéron — tandis que le type « me plus sapere quam vos » (*Ep.* 258) est très fréquent chez Plaute.

Pour le dernier groupe, il est important de noter que chez Plaute, comme dans toute la latinité ancienne, la construction normale est l'apposition du type « plus annos decem » (*St.* 160)[3]. D'ailleurs — ceci soit dit en passant — cette construction est la plus naturelle : *plus* y a valeur purement adverbiale, tout comme dans l'expression *plus satis* « largement suffisant[4] ». Les quelques exemples qui semblent offrir un ablatif de comparaison sont en grande partie à contester. Ainsi des quatre exemples que Plaute en offre :

Tri. 411, « minus hercle in istis rebus sumptumst sex minis »,

1. Remarquons que *tam... quam*, pourtant très fréquent chez Plaute, ne se trouve dans la phrase exprimant l'égalité élative que là où l'ablatif serait impossible, comme *Mi.* 1202 : « Numquam ego me tam sensi amari quam nunc ».

2. Comparez gr. ἢ « comme » (voy. Brugmann-Thumb, *Gr. Gr.*[4], p. 625, qui compare allem. *als*).

3. Autres exemples : *Tri.* 402, *Men.* 896, *Ep.* 498, *Am. fr.* VI, *Per.* 21 (plusculum).

4. Le français ne se sert pas de l'adverbe « largement » devant des noms de nombre, comme le fait par exemple l'allemand avec « über », le hollandais avec « ruim » (amplius). Comparez pour l'emploi adverbial l'expression *plus minus* « environ » (par exemple Hirt. *B. G.*, VIII, 20), que Plaute ne connaît pas encore.

Cur. 14, « plus iam anno scio »,

Ba. 818, « plus annis decem/ plus iam viginti mortuom esse oportuit »,

Men. 446, « plus triginta annis natus sum »,

les trois derniers ablatifs peuvent être considérés comme présentant des ablatifs de temps du même type que l'ablatif *anno* « il y a un an » dans :

Men. 205, « quattuor minis ego emi istanc anno uxori meae ».

Toutefois, il nous reste quelques cas où l'ablatif de comparaison n'est pas à contester; en premier lieu sont à citer :

C. I. L., I, 196, 6, 9, 18, 23 « dum ne minus senatoribus C adesent »,

Ibid. 21, « neve inter ibei virei plous duobus, mulieribus plous tribus arfuisse velent »;

en outre, on trouve surtout la formule *plus uno* (*una*) (Cic., *De orat.*, II, 30; Tér., *Hec.*, 462), de la même nature, quoique sans nom de nombre, sont les expressions *minus nihilo* (*Ps.* 937), *plus hoc* (leg. XII tab. X, 2, cf. Ter. *Andr.*, 31, *hoc amplius*) et *plus eo* (Ter., *Heaut.*, 63). Il me semble très peu probable que nous avons ici devant nous un cas d'analogie d'après les deux premiers types de l'ablatif de comparaison, étant donnée la différence fondamentale entre les deux genres d'expression. D'autre part, s'il faut considérer ce type à part, indépendamment des deux types précédents, il est évident que le rapport entre *plus* et l'ablatif dans une phrase comme « cum plus uno verum esse non possit » (Cic., *De orat.*, II, 30) est plutôt un rapport sociatif qu'un rapport séparatif[1].

De la construction « opinione prius », nous pouvons dire que nous la voyons se former presque sous nos yeux. Ce type, d'ailleurs, a été peu vivant en latin[2]. Il nous donne l'impression d'une de ces formules, qui, nées du hasard de l'analogie dans quelque cas isolé, n'ont jamais eu la force de s'imposer. Plaute n'en offre que quatre exemples, tous avec l'ablatif *opinione :* « opinione melius » (*Au.* 544, *Cas.* 338), « opinione prius » (*Am.* 545) et « opinione pulchrior » (*Mi.* 1238)[3]. A-t-on le droit — l'explication séparative

1. J'espère pouvoir revenir prochainement sur cette question, qui mérite une plus ample étude.

2. Voy. surtout Wölfflin, *o. l.*, p. 460, et Landgraff, *o. l.*, p. 263.

3. *Plus iusto* dans *Ba.* 349 : « ille est oneratus recte et plus iusto vehit » se rapproche plutôt du cas précédent.

n'entrant pas en ligne de compte — de considérer ce type comme une analogie d'après le type ordinaire? Pas plus que pour le type précédent, je ne peux être porté à le croire : le caractère en est trop différent. En outre, si réellement l'analogie avec l'ablatif de comparaison ordinaire servait de base à cette formation, pourquoi alors ce type, qui pourtant n'avait rien à craindre de la concurrence de *quam*, a-t-il eu si peu de fortune? Il me semble plutôt qu'il faut rapprocher l'ablatif *opinione* de l'emploi, assez fréquent surtout dans l'ancienne langue, de l'ablatif des « circonstances concomitantes » du type *consuetudine*, *arbitratu*, « selon l'habitude, selon le bon plaisir », dans :

Tri. 362, « mentire..., atque id nunc facis hau consuetudine »,

Ps. 428, « si meo arbitratu liceat, omnes pendeant »,

qui sont du même genre que les ablatifs « semi-adverbiaux » ou purement adverbiaux du type *iure*, *iniuria*, *merito*(*d*) et que les ablatifs « absolus » du type (*per*)*optato*, *auspicato* dans :

Am. 658, « certe med illi expectatum optato venturum scio ».

Considérer l'expression « opinione melius » comme un cas d'apposition (traduction : « mieux que selon l'opinion ») et en chercher au besoin l'origine dans une phrase comme « opinione, haud melius haec res se habet », c'est faire une hypothèse, mais une hypothèse, qui, à mon avis, est mieux fondée que le rapprochement d'une construction d'une toute autre valeur. Sans doute, il est très probable que pour un auteur comme Ovide, qui, nous l'avons vu, abuse de l'ablatif de comparaison et qui, d'ailleurs, avait sous les yeux l'exemple de la construction grecque μείζων τῆς ἐλπίδος[1], ce type n'avait rien de bien différent du type ordinaire : la preuve en est donnée par les diverses expressions de ce genre crées par lui : « voto maiora fideque munera » (*Met.* 13, 651), « credibili fortior » (*Fast.* 3, 618), « solito et merito » (*Met.* 7, 84, et *Ex Pont.* 3, 3, 76). Pourtant ceci ne m'empêche pas de croire que les deux types étaient à l'origine distincts et que c'est l'ablatif de « circonstances concomitantes », qui, d'ailleurs, précède aussi bien le type ancien « opinione prius » que le type plus récent « solito maior », et non pas l'ablatif de comparaison, qui a servi comme base à la naissance de notre construction.

Je limiterai ici ces remarques. S'il faut en tirer quelque conclu-

1. Voy. sur cette construction : Schwab, *Historische Syntax der griech. Comparation*, II, p. 8 et suiv.

sion, je voudrais la formuler ainsi : — Bien loin d'être une construction rivale de la construction avec *quam* et d'être éliminé peu à peu par cette dernière construction, l'ablatif de comparaison a eu dans l'ancienne langue son propre domaine, d'où il n'est sorti que relativement tard, très probablement sous l'influence du grec. L'état des choses qu'on trouve en latin ancien fait voir nettement qu'on ne peut pas donner à l'ablatif de comparaison latin une valeur séparative, mais qu'il faut plutôt y voir une nuance sociative. Ceux pour qui le témoignage du grec et de l'indo-iranien, où le domaine de notre construction est tout autrement limité et où d'autres influences ont pu agir sur sa formation, a plus d'autorité que l'état des choses attesté en latin même, n'accepteront pas cette hypothèse. Pourtant je crois qu'il faut, sur le terrain de la syntaxe, bien plus encore que sur tout autre domaine de la grammaire comparée, utiliser les données historiques avec une extrême prudence. Des faits analogues, qui sur le terrain plus matériel et plus mécanique de la morphologie ou de la phonétique établiraient sans conteste une origine commune, n'ont souvent, quand il s'agit des faits syntaxiques, que des raisons d'ordre purement psychique. Ainsi je suis porté à distinguer à l'intérieur même de l'ablatif de comparaison latin plusieurs couches d'origine diverse. Quand et jusqu'à quel point ces types se sont fondus ensemble pour ne former qu'une seule construction pour le sujet parlant, c'est une question qui demandera une plus ample étude.

K. VAN DER HEYDE.

Haarlem.

V

LE PARTICIPE PRÉSENT LATIN CONSTRUIT AVEC *ESSE*

PAR STANISLAS LYER

Professeur au lycée de Dijon.

Le participe présent prédicatif avec le verbe *esse* est de date ancienne. On trouve cette périphrase dès les débuts de la littérature latine. Les grammairiens en signalent des exemples chez Plaute[1],

1. Ch. E. Bennett, *Syntax of early Latin*, Boston, 1914, p. 429; L. C. Barrett, *The present participle with* esse *as a periphrastic*, dans *Transactions and Proceedings*

Térence[1] et Caton[2], chez Publilius Syrus[3], dans la Loi des XII Tables[4], dans la *Lex Quinctiliana de aquaeductu*[5], chez Lucrèce[6]. L. C. Barrett[7] en relève soixante exemples avant Cicéron.

Dans le latin classique, cet emploi est extrêmement rare, excepté chez Vitruve[8]. Des exemples isolés se trouvent dans César[9], Salluste[10], le *Bellum Africanum*[11], le *Bellum Hispanicum*[12], Tite-

of the American Philological Association, XL (1909), p. 18 sqq.; D. Brock, *Studies in Fronto and his age*, Cambridge, 1911, p. 197; L. Hahn, *Die Sprache der sogenannten Expositio totius mundi et gentium*, thèse de Bayreuth, 1898, p. 35; F. Gabarrou, *Le latin d'Arnobe*, Paris, 1921, p. 144; J. T. Hatfield, *A Study of Juvencus*, Bonn, 1902, p. 3; L. Bellanger, *In Antonini Placentini itinerarium grammatica disquisitio*, Paris, 1902, p. 187; E. Löfstedt, *Philologischer Kommentar zur Peregrinatio Aetheriae*, Uppsala, 1911, p. 246; H. Goelzer, *Étude lexicographique et grammaticale de latinité de saint Jérôme*, thèse de Paris, 1884, p. 389; W. C. Milroy, *The participle in the Vulgate New Testament*, thèse de Hopkins University, 1892, p. 19; H. Goelzer, *Grammaticae in Sulpicium Severum observationes*, Paris, 1883, p. 85; H. Goelzer, *Le latin de saint Avit*, Paris, 1909, p. 295; A. Draeger, *Historische Syntax der lateinischen Sprache*, Leipzig, 1881, I, § 142; J. H. Schmalz, *Lateinische Syntax und Stilistik*, München, 1900, p. 315 sq.; G. Landgraf, *Historische Grammatik der lateinischen Sprache*, Leipzig, 1903, III, § 62; J. Marouzeau, *L'emploi du participe présent latin à l'époque républicaine*, Paris, 1910, p. 37.

1. L. C. Barrett, *loc. cit.*, p. 19; F. Gabarrou, *loc. cit.*, p. 144; E. Löfstedt, *loc. cit.*, p. 246; H. Goelzer, *Étude... de saint Jérôme*, p. 389; W. C. Milroy, *loc. cit.*, p. 19; H. Goelzer, *Grammaticae in Sulpicium Severum observationes*, p. 85; H. Goelzer, *Le latin de saint Avit*, p. 265; J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 316.

2. L. C. Barrett, *loc. cit.*, p. 19; F. Gabarrou, *loc. cit.*, p. 144; J. T. Hatfield, *loc. cit.*, p. 3; L. Bellanger, *loc. cit.*, p. 107; W. Hartel, *Lucifer von Cagliari und sein Latein*, dans *Archiv für lateinische Lexicographie und Grammatik*, III, p. 37 sq.; W. C. Milroy, *loc. cit.*, p. 19; J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 316; St Škerlj, *Syntaxe du participe présent et du gérondif en vieil italien*, thèse de Paris, 1926, p. 22; O. Riemann-H. Goelzer, *Grammaire comparée du grec et du latin*, Paris, 1897, p. 667; G. Landgraf, *loc. cit.*, § 62; J. Marouzeau, *L'emploi du participe*, p. 37.

3. L. C. Barrett, *loc. cit.*, p. 19.

4. L. C. Barrett, *loc. cit.*, p. 19.

5. L. C. Barrett, *loc. cit.*, p. 19.

6. Cf. J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 315; L. C. Barrett, *loc. cit.*, p. 19.

7. *Loc. cit.*, p. 18.

8. A. Koehler, *De auctorum Belli Africani et Belli Hispaniensis latinitate*, Erlangen, 1877, p. 84; L. Hahn, *loc. cit.*, p. 35; L. Bellanger, *loc. cit.*, p. 107; E. Löfstedt, *loc. cit.*, p. 247; H. Goelzer, *Étude... de saint Jérôme*, p. 389; W. C. Milroy, *loc. cit.*, p. 17; H. Goelzer, *Grammaticae in Sulpicium Severum observationes*, p. 85; B. H. Weerenbeck, *Participe présent et gérondif*, Paris, 1927, p. 42; St. Škerlj, *loc. cit.*, p. 23; G. Landgraf, *loc. cit.*, § 62; J. Marouzeau, *L'emploi du participe*, p. 38; Eberhard, *De Vitruvii genere dicendi*, Pforzheim, 1887, p. 4.

9. Cf. J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p 215; P. C. Juret, *Système de la syntaxe latine*, Paris, 1926, p. 72; J. Marouzeau, *L'emploi du participe*, p. 38.

10. Cf. St. Škerlj, *loc. cit.*, p. 22; G. Landgraf, *loc. cit.*, § 62.

11. A. Koehler, *loc. cit.*, p. 84; D. Brock, *loc. cit.*, p. 197; J. T. Hatfield, *loc. cit.*, p. 3; W. Hartel, *loc. cit.*, p. 37; J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 316; B. H. J. Weerenbeck, *loc. cit.*, p. 42; St. Škerlj, *loc. cit.*, p. 23; J. Marouzeau, *L'emploi du participe présent...*, p. 37.

12. A. Koehler, *loc. cit.*, p. 84; D. Brock, *loc. cit.*, p. 197; J. T. Hatfield, *loc. cit.*, p. 3;

Live[1], Cicéron[2], Ovide[3], Sénèque[4], Catulle[5], Horace[6] et Népos[7].

Ils sont un peu plus nombreux chez les auteurs des trois premiers siècles après Jésus-Christ, tels que Stace[8], Phèdre[9], Tacite[10], Aulu-Gelle[11], Hygin[12], Fronton[13], Tertullien[14], Julius Valerius[15], l'auteur de l'*Apocalypsis Sancti Pauli*[16], Commodien[17], Cyprien[18],

W. Hartel, *loc. cit.*, p. 37; J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 316; B. H. J. Weerenbeck, *loc. cit.*, p. 42; St. Škerlj, *loc. cit.*. p. 23; J. Marouzeau, *L'emploi du participe présent...*, p. 37.

1. Cf. D. Brock, *loc. cit.*, p. 197; W. Hartel, *loc. cit.*, p. 37; W. C. Milroy, *loc. cit.*, p. 19; H. Goelzer, *Le latin de saint Avit*, p. 295; J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 316; G. Landgraf, *loc. cit.*, § 62.

2. Cf. L. Bellanger, *loc. cit.*, p. 107; W. Hartel, *loc. cit.*, p. 37; W. C. Milroy, *loc. cit.*, p. 19; H. Goelzer, *Le latin de saint Avit*, p. 295; J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 315 sqq.; O. Riemann-H. Goelzer, *loc. cit.*, p. 665; P. C. Juret, *loc. cit.*, p. 72; G. Landgraf, *loc. cit.*, § 62.

3. Cf. W. Hartel, *loc. cit.*, p. 37; W. C. Milroy, *loc. cit.*, p. 19; H. Goelzer, *Le latin de saint Avit*, p. 295; J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 316; G. Landgraf, *loc. cit.*, § 62.

4. Cf. W. C. Milroy, *loc. cit.*, p. 19; H. Goelzer, *Le latin de saint Avit*, p. 295; J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 316.

5. Cf. H. Goelzer, *Grammaticae in Sulpicium Severum observationes*, p. 85; J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 316; G. Landgraf, *loc. cit.*, § 62.

6. Cf. J. Brenous, *Études sur les hellénismes dans la syntaxe latine*, Paris, 1895, p. 355.

7. Cf. G. Landgraf, *loc. cit.*, p. 617; J. Marouzeau, *L'emploi du participe...*, p. 38.

8. Cf. J. Schmalz, *loc. cit.*, p. 316; St. Škerlj, *loc. cit.*, p 24; J. Marouzeau, *Logique, psychologie et mécanisme dans la syntaxe latine*, dans *Revue des Études latines*, VII, 77.

9. Cf. G. Landgraf, *loc. cit.*, § 62.

10. Cf. P. C. Juret, *Étude grammaticale sur la latin de saint Filastrius*, thèse d'Erlanden, 1904, p. 126.

11. Cf. W. Hartel, *loc. cit.*, p. 37; W. C. Milroy, *loc. cit.*, p. 19; H. Goelzer, *Le latin de saint Avit*, p. 295; J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 316.

12. Cf. Petschenig, *Die handschriftliche Ueberlieferung des Victor von Vita*, dans *Sitzungsberichte der historischen und philologischen Klasse der Wiener Akademie der Wissenschaften*, 1880, t. XCVI, p. 683.

13. Cf. D. Brock, *loc. cit.*, p. 197.

14. Cf. D. Brock, *loc. cit.*, p. 197; J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 316; St. Škerlj, *loc. cit.*, p. 23; H. Hoppe, *Syntax und Stil des Tertullian*, Leipzig, 1903, p. 59.

15. Cf. Ch. Fassbender, *De Juli Valerii sermone quaestiones selectae*, thèse de Monasterii, 1909, p. 50; Landgraf, *loc. cit.*, § 62.

16. Cf. E. Wieber, *De Apocalypsis Sancti Pauli codicibus*, Marpurgi Cattorum, 1904, p. 66.

17. Cf. H. Schneider, *Die Casus, Tempora und Modi bei Commodian*, Programm, Nüremberg, 1889, p. 30; G. Landgraf, *loc. cit.*, p. 62; J. Durel, *Les instructions de Commodien*, Paris, 1912, p. 164; J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 316; St. Škerlj, *loc. cit.*, p. 24.

18. Cf. L. Bayard, *Le latin de saint Cyprien*, Paris, 1902, p. 244; D. Brock, *loc. cit.*, p. 197; F. Gabarrou, *loc. cit.*, p. 144; B. H. J. Weerenbeck, *loc. cit.*, p. 45.

l'auteur de l'*Expositio totius mundi et gentium*[1], Arnobe[2], Juvencus[3]. Apulée fait exception[4].

A partir du IVe siècle, surtout chez les écrivains ecclésiastiques[5], cette construction du participe est de plus en plus fréquente; elle devient commune dès le milieu du même siècle[6]. On la trouve très souvent dans Lactance[7], Cassien[8], Claudius Mamertinus[9], Lucifer Calaritanus[10], Antoninus Placentinus[11], Filastrius[12], dans la *Peregrinatio Aetheriae*[13], chez saint Jérôme[14], dans la *Vulgate*[15], chez saint Augustin[16], Sulpice-Sévère[17], Victor de Vita[18]. Exception pour Prudence[19].

1. Cf. L. Hahn, *loc. cit.*, p. 35.
2. Cf. F. Gabarrou, *loc. cit.*, p. 144; D. Brock, *loc. cit.*, p. 19; H. Goelzer, *Le latin de saint Avit*, p. 295; J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 316.
3. Cf. J. T. Hatfield, *loc. cit.*, p. 3; E. B. Lease, *A syntactic, stylistic and metrical study of Prudentius*, thèse de Hopkins University, Baltimore, 1895, p. 10; H. Goelzer, *Le latin de saint Avit*, p. 295; J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 316.
4. Cf. D. Brock, *loc. cit.*, p. 197; P. Médan, *La latinité d'Apulée dans les métamorphoses*, Paris, 1926, p. 76; M. Leky, *De syntaxi Apuleiana*, thèse de Münster, 1908, p. 35; Ch. Fassbender, *loc. cit.*, p. 50; J. T. Hatfield, *loc. cit.*, p. 3; L. Bellanger, *loc. cit.*, p. 108; W. Hartel, *loc. cit.*, p. 37; H. Goelzer, *Le latin de saint Avit*, p. 295; J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 316.
5. Cf. B. H. J. Weerenbeck, *loc. cit.*, p. 42 et 178.
6. Cf. R. G. Kent, *The latin language in the fourth century*, dans *Transaction and Proceedings of the American Philological Association*, 1919, p. 98.
7. Cf. H. Glaesener, *L'emploi des modes chez Lactance*, dans *Musée belge*, t. IV (1919), p. 36; H. Goelzer, *Le latin de saint Avit*, p. 295; J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 316; J. Marouzeau, *La phrase à verbe* être *en latin*, Paris, 1910, p. 111.
8. Cf. H. Goelzer, *Le latin de saint Avit*, p. 297.
9. Cf. H. Goelzer, *Le latin de saint Avit*, p. 297.
10. Cf. J. T. Hatfield, *loc. cit.*, p. 3; R. G. Kent, *loc. cit.*, p. 98; E. B. Lease, *loc. cit.*, p. 10; L. Bellanger, *loc. cit.*, p. 103; W. Hartel, *loc. cit.*, p. 36-38; H. Goelzer, *Le latin de saint Avit*, p. 295; J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 316; B. H. J. Weerenbeck, *loc. cit.*, p. 179; St. Škerlj, *loc. cit.*, p. 23; G. Landgraf, *loc. cit.*, § 62.
11. Cf. L. Bellanger, *loc. cit.*, p. 108; E. Löfstedt, *loc. cit.*, p. 249; J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 316.
12. Cf. P. C. Juret, *loc. cit.*, p. 126; St. Škerlj, *loc. cit.*, p. 24.
13. Cf. L. Bellanger, *loc. cit.*, p. 108; E. A. Bechtel, *Sanctae Silviae Peregrinatio*, thèse de Chicago, 1902, p. 125; E. Löfstedt, *loc. cit.*, p. 245 sq.; B. H. J. Weerenbeck, *loc. cit.*, p. 64.
14. Cf. H. Goelzer, *Étude lexicographique... de saint Jérôme*, p. 389; L. Bellanger, *loc. cit.*, p. 108; F. Gabarrou, *loc. cit.*, p. 144; B. H. J. Weerenbeck, *loc. cit.*, p. 49.
15. Cf. D. Brock, *loc. cit.*, p. 197; F. Gabarrou, *loc. cit.*, p. 144; E. B. Lease, *loc. cit.*, p. 10; W. C. Milroy, *loc. cit.*, p. 19, en signale 138 exemples; H. Goelzer, *Le latin de saint Avit*, p. 295; J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 316; B. H. J. Weerenbeck, *loc. cit.*, p. 49; J. Holmberg, *Zur Geschichte der periphrastischen Verbindung des Verbums substantivum mit dem Participium praesentis im Kontinentalgermanischen*, thèse d'Uppsala, 1916, p. 42 sqq.
16. Cf. M. C. Colbert, *The syntax of the De civitate Dei of St. Augustine*, Washington, 1923, p. 63; A. Régnier, *De la latinité des sermons de saint Augustin*, Paris, 1886, p. 107.
17. Cf. H. Goelzer, *Grammaticae in Sulpicium Severum observationes*, p. 85.
18. Cf. Petschenig, *loc. cit.*, p. 683.
19. Cf. E. B. Lease, *loc. cit.*, p. 10, ne signale chez lui que deux cas.

Elle n'est pas étrangère à la *Mulomedicima Chironis*[1], elle se rencontre dans le roman d'Apollonius[2], chez saint Avit[3], chez Anthimus, *De observatione ciborum*[4], chez Sidoine Apollinaire[5], chez Jordanes[6], Fortunat[7], Grégoire de Tours[8], Frédégaire[9], chez le grammairien Vergilius Maro[10], dans la *Vita Wandregiseli et Hugberti*[11], dans les *Leges Langobardorum*[12], dans les *Excerpta latina Barbari*[13].

Enfin cette périphrase a passé dans les langues romanes, où elle est tout à fait courante[14].

Il apparaît ainsi que cet emploi du participe, qui est assez fréquent dans la latinité préclassique, se restreint peu à peu vers l'époque classique, pour reprendre essor à partir du IVe siècle et devenir très courant dans la basse latinité et dans les langues romanes.

Quelle est l'origine de cette construction? On ne peut pas admettre les thèses qui la considèrent comme un hellénisme[15] ou un

1. Cf. J. Pirson, *Mulomedicina Chironis. La syntaxe du verbe*, dans *Festschrift zum XII. allgemeinen deutschen Neuphilologentage in München zu Pfingsten*, Erlangen, 1906, p. 405.
2. Cf. P. Thielmann, *Ueber die Sprache und Kritik des lateinischen Apollonius-romanes*, Progr. Speier, 1881, p. 41.
3. Cf. H. Goelzer, *Le latin de saint Avit*, p. 295 sqq.; B. H. J. Weerenbeck, *loc. cit.*, p. 56.
4. Cf. S. H. Weber, *Anthimus, De observatione ciborum*, thèse de Leyden, 1924, p. 126.
5. Cf. *Monumenta Germaniae historica, Auctores antiqui*, VIII; B. H. J. Weerenbeck, *loc. cit.*, p. 62
6. Cf. F. Werner, *Die Latinität der Getica des Jordanis*, thèse de Halle, 1908, p. 86 sqq.; Petschenig, *loc. cit.*, p. 683.
7. Cf. A. Meneghetti, *La latinità di Venanzio Fortunato*, dans *Didaskaleion*, VI, p. 132; H. Elss, *Untersuchungen über den Stil und Sprache des Venantius Fortunatus*, thèse de Heidelberg, 1907, p. 41 sqq.; F. Dagianti, *Studio sintattico della opera poetica di Venanzio Fortunato*, Veroli, 1921, p. 81 sqq.
8. Cf. M. Bonnet, *Le latin de Grégoire de Tours*, thèse de Paris, 1890, p. 651 sqq.; R. Urbat, *Beiträge zu einer Darstellung der romanischen Elemente im Latein der Historia Francorum des Gregor von Tours*, thèse de Königsberg, 1890, p. 56; H. Goelzer, *Le latin de saint Avit*, p. 297 sqq.; J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 316; H. J. Weerenbeck, *loc. cit.*, p. 61 sqq.; St. Škerlj, *loc. cit.*, p. 23.
9. Cf. J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 316.
10. Cf. L. Bellanger, *loc. cit.*, p. 108; H. Goelzer, *Le latin de saint Avit*, p. 297; J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 316.
11. Cf. L. Bellanger, *loc. cit.*, p. 108.
12. Cf. L. Bellanger, *loc. cit.*, p. 108.
13. Cf. J. J. Hoeveler, *Die Excerpta latina Barbari*, Progr. Köln, 1896, p. 29.
14. Cf. W. Meyer-Lübke, *Grammatik der romanischen Sprachen*, III, Leipzig, 1899, § 312; F. Diez, *Grammatik der romanischen Sprachen*, Bonn, 1872, p. 908.
15. Cf. J. Brenous, *loc. cit.*, p. 353; A. Draeger, *Historische Syntax*, I, § 142.

africanisme[1], car on la trouve dans les textes latins les plus anciens (chez Plaute, Térence, etc.), où l'influence grecque, au point de vue linguistique, était presque nulle, et où l'on ne peut pas parler d'un latin africain.

Il n'y a aucune difficulté à la considérer comme une construction proprement latine, quand on se rend compte que l'emploi du verbe auxiliaire « être » avec des formes verbales se trouve dans les langues les plus différentes : vieil égyptien[2], langues sémitiques[3], surtout l'hébreu[4] et l'assyrien[5], sanskrit[6] et langues modernes de l'Inde[7], grec ancien[8], vieux slave[9], lithuanien[10], vieux tchèque[11], vieil allemand[12], anglais, langues romanes[13], langues primitives américaines[14], langues mongoliennes[15], langues primitives de l'Afrique[16], etc.

Le fait que cette construction se trouve très souvent dans les comédies de Plaute et de Térence, dont la langue ne diffère pas beaucoup du latin vulgaire, et très rarement dans les tragédies d'Accius, qui représentent un type de langue solennelle[17], qu'elle disparaît presque complètement dans la langue classique, à l'époque où celle-ci se différencie le plus du parler vulgaire[18],

1. Cf. D Brock, *loc. cit.*, p. 197, qui semble viser le latin post-classique.
2. Cf. R. de la Grasserie, *Les diverses fonctions des verbes abstraites*, dans *Mémoires de la Société linguistique de Paris*, XI, p. 32.
3. Cf. R. de la Grasserie, *Les diverses fonctions...*, p. 40 sqq.; M. Cohen, *Le système verbal sémitique et l'expression du temps*, thèse de Paris, 1924, p. 155 sqq.; J. Holmberg, *loc. cit.*, p. 72; W. C. Milroy, *loc. cit.*, p. 19.
4. Cf. aussi L. Bellanger, *loc. cit.*, p. 107.
5. Cf. W. C. Milroy, *loc. cit.*, p. 19.
6. Cf. W. C. Milroy, *loc. cit.*, p. 19.
7. Cf. J. Bloch, *La formation de la langue marathe*, thèse de Paris, 1914, p. 258 sqq ; J. Vinson, *Manuel de la langue hindoustani*, Paris, 1899, p. 79; J. Vinson, *Manuel de la langue tamoule*, Paris, 1903, p. 139.
8. Cf. O. Riemann-H. Goelzer, *loc. cit.*, p. 665 sqq.; J. Holmberg, *loc. cit.*, p. 27; F. Diez, *loc. cit.*, p. 908; F. Gabarrou, *loc. cit.*, p. 144; R. Kühner, *Ausführliche Grammatik der griechischen Sprache*, Hannover, 1870, II, p. 35.
9. Cf. V. Vondrák, *Altkirchenslavische Grammatik*, Berlin, 1900, p. 266.
10. Cf. Schleicher, *Litauische Grammatik*, p. 302.
11. Cf. V. Vondrák, *loc. cit.*, p. 266; J. Gebauer, *Historická mluvnice jazyka českého*, IV, Praha, 1929,p. 593. En tchèque moderne, un tel participe présent a complètement disparu.
12. Cf. E. Mätzner, *Englische Grammatik*, Berlin, 1885, II, p. 55 sqq.
13. Cf. W. Meyer-Lübke, *loc. cit.*, 8 312; F. Diez, *loc. cit.*, p. 908.
14. Cf. R. de la Grasserie, *Cinq langues de la Colombie britannique*, Paris, 1902, p. 35.
15. Cf. M. G. Soulié, *Éléments de grammaire mongole*, Paris, 1903, p. 54; R. de la Grasserie, *Les diverses fonctions...*, p. 37 sqq.
16. Cf. R. de la Grasserie, *Les diverses fonctions...*, p. 39 sqq.
17. Cf. L. C. Barrett, *loc. cit.*, p. 19.
18. Cf. J. Marouzeau, *L'emploi du participe...*, p. 83 sqq.

qu'elle réapparaît dans la basse latinité, avec l'influence croissante du parler courant, qu'elle est tout à fait usuelle dans les langues romanes, nous engage à penser que *l'emploi du participe présent prédicatif avec le verbe* esse *est d'origine vulgaire*[1].

L'influence du grec ne peut être niée absolument. En effet, les traducteurs, rencontrant très souvent dans les textes grecs le participe présent avec le verbe εἶναι[2], n'hésitent pas à suivre le modèle et à utiliser cette construction[3]. C'est le cas surtout pour les traductions de la Bible et pour les citations bibliques[4].

En revanche, il est très difficile d'accepter l'opinion de M. D. Brock qui, *loc. cit.*, p. 19, voit dans l'emploi du participe présent avec le verbe *esse* un trait du latin africain. Il s'appuie sur le fait qu'Apulée, né en Afrique, aime cette construction, tandis que ses contemporains semblent l'ignorer presque totalement. Mais les écrivains d'Afrique de la même époque, Fronton, Cyprien, Arnobe et bien d'autres, s'en servent très rarement, et le motif de cette abstention doit être cherché dans l'imitation des auteurs anciens (cf. M. Leky, *loc. cit.*, p. 35) et dans le ton général de leurs ouvrages.

Le fait essentiel est l'effritement général des formes verbales qui, perdant leurs terminaisons, en viennent à se confondre les unes avec les autres; c'est pourquoi on leur substitue, surtout à partir du IVe siècle, les formes analytiques[5]. On arrive ainsi à former le présent actif au moyen du participe présent joint à l'auxiliaire *esse*, comme le participe passé avec le verbe *esse* remplaçait le passif, exprimé auparavant par une forme unique[6].

1. Cf. J. Marouzeau, *L'emploi du participe...*, p. 39; J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 316; St. Škerlj, *loc. cit.*, p. 23; J. Holmberg, *loc. cit.*, p. 72; L. C. Barrett, *loc. cit.*, p. 19; A. Koehler, *loc. cit.*, p. 84; D. Brock, *loc. cit.*, p. 197; L. Hahn, *loc. cit.*, p. 35; F. Gabarrou, *loc. cit.*, p. 144; J. T. Hatfield, *loc. cit.*, p. 3; L. Bellanger, *loc. cit.*, p. 108; W. Hartel, *loc. cit.*, p. 36 sqq.; E Löfstedt, *loc. cit.*, p. 246; H. Goelzer, *Étude... de saint Jérôme*, p. 389; H. Goelzer, *In... Severum... observationes*, p. 85; H. Goelzer, *Le latin de saint Avit*, p. 297; Ph. Thielmann, *loc. cit.*, p, 41; W. C. Milroy, *loc. cit.*, p. 19; M. C. Colbert, *loc. cit.*, p. 63.

2. Cf. O. Riemann-H. Goelzer, *loc. cit.*, p. 664 sqq.; J. Holmberg, *loc. cit.*, p. 72; F. Diez, *loc. cit.*, p. 908; F. Gabarrou, *loc. cit.*, p. 144; X. C. Milroy, *loc. cit.*, p. 19.

3. Cf. aussi J. T. Hatfield, *loc. cit.*, p. 3.

4. Cf. L. Bayard, *loc. cit.*, p. 244, fait remarquer que Cyprien ne se sert de cette construction que dans les traductions bibliques ou dans les allusions à la sainte Écriture.

5. Cf. les formes du futur, des conditionnels, du parfait, du plus-que-parfait et de la voix passive dans les langues romanes.

6. Cf. H. Goelzer, *Le latin de saint Avit*, p. 297; J. Marouzeau, *L'emploi du participe...*, p. 39; dans saint Augustin, on trouve la construction *potens esse* qui équivaut à *posse*. W. Hartel. *loc. cit.*, p. 37, et E. Löfstedt, *loc. cit.*, p. 248, signalent

La question de savoir si le participe présent a, dans les textes antérieurs à l'époque classique, le caractère adjectif ou verbal[1], est difficile à résoudre. Le fait est que le participe présent remplit, avant l'époque classique, les fonctions d'un adjectif[2] — car il est d'origine adjectivale[3] — plutôt que celles d'un verbe. Et, en effet, tous les participes présents employés avec le verbe *esse* font en même temps figure d'adjectifs[4]. Il faut donc supposer que, avant l'époque classique, ils sont plus proches des adjectifs que des verbes. Et c'est ce qui est confirmé par le rapport entre ce phénomène et la fonction verbale du participe présent. Plus le participe présent perd sa fonction d'adjectif et devient verbe, moins on a de chances de rencontrer le participe présent en compagnie du verbe *esse* — tel est l'état de choses à l'époque classique. Plus le participe présent perd ses fonctions verbales et tend à redevenir adjectif, plus cette construction participiale est fréquente — c'est ce qui se passe à l'époque post-classique.

Il est certain, en tout cas, que la signification de cette périphrase n'équivalait pas, au moins pour l'époque la plus ancienne, à celle du verbe simple.

La construction, à cause de la valeur d'adjectif du participe, exprime tout d'abord un *état permanent*[5], relatif à la qualité du sujet, non à une de ses actions, et aussi enfin la *manière d'être*[6]. De là se dégage plus tard la notion de l'action durative répétée ou de circonstances secondaires[7].

l'emploi fréquent du participe présent avec les subjonctifs du verbe *esse*. E. Löfstedt explique ce phénomène par le fait que les formes des subjonctifs furent les premières qui commencèrent à tomber et donc les premières remplacées par la périphrase en question.

1. Cf. O. Riemann-H. Goelzer, *loc. cit.*, p. 667; P. C. Juret, *loc. cit.*, p. 126; J. Marouzeau, *L'emploi du participe...*, p. 38 sqq.; E. Löfstedt, *loc. cit.*, p. 246 sqq.; H. Goelzer, *Le latin de saint Avit*, p. 297; M. Bonnet, *loc. cit.*, p. 651.

2. Cf. J. Marouzeau, *L'emploi du participe...*, p. 48 sqq.

3. Cf. J. Marouzeau, *L'emploi du participe...*, p. 48 sqq.; W. Meyer-Lübke, *loc. cit.*, III, p. 20 sqq.; B. H. J. Weerenbeck, *loc. cit.*, p. 19 sqq.; J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 307; W. Wundt, *Völkerpsychologie*, II, *Die Sprache*, II, Leipzig, 1922, p. 140 sqq.; H. Paul, *Prinzipien der Sprachgeschichte*, Halle, 1909, § 254; K. Brugmann, *Grundniss der vergleichenden Grammatik der indogermanischen Sprachen*, II, 1. Strasshurg, 1889, p. 370 sqq.; K. Brugmann, dans *Indogermanische Forschungen*, V, p. 91.

4. Cf. J. Marouzeau, *L'emploi du participe...*, p. 48 sqq.

5. Cf. O. Riemann-H. Goelzer, *loc. cit.*, p. 665 sqq.; St. Škerlj, *loc. cit.*, p. 23; P.-C. Juret, *loc. cit.*, p. 72.

6. Cf. J. Marouzeau, *L'emploi du participe...*, p. 39 sqq.; J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 316.

7. Cf. J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 316; J. Holmberg, *loc. cit.*, p. 72; F. Diez, *loc. cit.*, p. 908; M. Mercier, *Histoire des participes français*, dans *Recueil de travaux*

Cette construction, qui est, par rapport au verbe simple, l'expression intensive, plus forte et plus énergique[1], et qui satisfait la tendance populaire à se servir de locutions très claires, écartant tout malentendu, perd de plus en plus son intensité et commence à équivaloir au verbe simple[2]. Sa signification primitive, d'état, de durée, s'atténuant, elle pourra remplacer le verbe simple et exprimer toute action susceptible d'être indiquée par celui-ci. Cet état de choses apparaît vers la fin du ve siècle[3].

Le caractère intensif ancien de cette construction a fait que chez certains auteurs elle se prête à réaliser un artifice de style : elle donne de l'ampleur à la phrase[4] ou une certaine solennité à la forme[5]; parfois aussi c'est la symétrie qui conduit à coordonner le participe présent avec un adjectif[6].

La construction du participe présent avec le verbe *esse* est donc d'origine vulgaire. Menacée par la verbalisation du participe dans le latin littéraire, elle est en voie de disparaître à l'époque classique, et n'est employée que pour exprimer l'état, la durée ou la répétition. Puis, la vulgarisation de la langue, qui se manifeste par l'adjectivation du participe présent et, plus tard, par la décomposition des formes verbales, et l'influence grecque interviennent, à partir du IIe siècle, pour faire revivre cette construction en sommeil, mais sans lui rendre sa signification primitive. C'est ainsi qu'elle en vient à s'identifier avec le verbe simple et se transmet dans cet état aux langues romanes.

St. Lyer.

originaux ou traduits relatifs à la philologie et à l'histoire littéraire, X, Paris, 1879, p. 26; Fr. Pfeiffer, *Die Umschreibung des Verbums im Französischeu*, thèse de Göttingen, 1909, p. 36 sqq.; F. Dagianti, *loc. cit.*, p. 81; M. Bonnet, *loc. cit.*, p. 651.

1. Cf. St. Škerlj, *loc. cit.*, p. 23; L. C. Barrett, *loc. cit.*, p. 18; L. Bayard, *loc. cit.*, p. 244; E. Löfstedt, *loc. cit.*, p. 248. La preuve qu'il s'agit d'une locution accentuée nous est offerte par l'inversion de la copule; cf. J. Marouzeau, *La phrase à être*, p. 111.

2. Cf. la page précédente, note 2.

3. Cf. F. Dagianti, *loc. cit.*, p. 81; M. Bonnet, *loc. cit.*, p. 651.

4. Cf. F. Gabarrou, *loc. cit.*, p. 144.

5. Cf. St. Škerlj, *loc. cit.*, p. 23

6. Cf. O. Riemann-H. Goelzer, *loc. cit.*, p. 666; J. Marouzeau, *L'emploi du participe*, p. 39; St. Škerlj, *loc. cit.*, p. 23; H. Goelzer, *Le latin de saint Avit*, p. 296.

BULLETIN CRITIQUE

Sont publiés à cette place les comptes-rendus des ouvrages adressés au directeur de la *Revue :* M. J. Marouzeau, 4, rue Schœlcher, Paris, XIVe.

Les publications qui paraîtraient prêter moins à un compte-rendu critique qu'à un simple résumé seront mentionnées et analysées dans l'*Année philologique*, publiée à la librairie des Belles-Lettres.

Lucain. La guerre civile (La Pharsale), texte établi et traduit par A. Bourgery et M. Ponchont. Paris, Les Belles-Lettres, 1926 et 1929, 2 × 225 & 2 × 169 pages.

Cette édition, qui a paru en deux volumes, à trois années de distance, est due à la collaboration de deux philologues éprouvés : M. Bourgery s'est chargé des livres I-VII, M. Ponchont des livres VIII-X, et chacun d'eux a assumé la révision de la partie dévolue à son collaborateur.

Le second volume n'a pas de préface ; faut-il admettre que les observations présentées dans l'Introduction du premier volume valent pour l'ensemble? Ou bien, par exemple, les auteurs ont-ils utilisé pour les livres VI à X l'édition Housman de 1926, qui n'avait pu l'être (cf. vol. I, p. xix, note 1) pour les livres I à V? On le croirait, d'après la note 1 de la p. 43. D'autre part, comment faut-il entendre les deux observations des pages xv et xix, dont l'une dit, en ce qui concerne la critique des manuscrits : « nos vues ne s'écartent pas sensiblement de celles de Hosius », et l'autre : « je me suis trouvé maintes fois en désaccord avec celui-ci ; les critiques pénétrantes de M. Housman... m'ont convaincu de l'être plus souvent encore »? Quoi qu'il en soit, nos éditeurs ne font pas profession d'apporter du nouveau en cette matière ; ils se bornent à répéter, après P. Lejay et tant d'autres : « il est à peu près impossible d'espérer une répartition exacte en familles. » Ils sont disposés à accueillir les secours de toutes mains : « en présence de l'incertitude des sources il y a lieu de tenir compte de toutes les leçons de manuscrits connus entre le ixe et le xie siècle » ; « il importe également de tenir compte des témoignages anciens, scolies, citations... » Ils ne réservent leur sévérité qu'aux suggestions des modernes, estimant que dans le poème inachevé d'un jeune homme de vingt-cinq ans les imperfections et les inconséquences sont presque un signe d'authenticité.

Il est pourtant des cas où notre éditeur doit intervenir pour départager deux traditions. C'est avec la plus grande prudence qu'il en use. Il a bien raison, je crois, de reculer devant le « quidquid nona explicat aetas », VII, 387, qu'admet Housman, pour s'en tenir au traditionnel « non expleat » ; je suis moins sûr qu'il faille lire, VII, 419, « quo latius » au lieu du « quae latius », qui explique mieux la faute « qua platius » (cf. Virg., *Georg.*, III, 500, demissap = demissae) ; et je suis bien convaincu que, VII, 575, il faut lire « iubet ferre contundere (confundere VQ) uultus », qui rappelle exactement le « uultus gladio turbate uerendos » de VII, 322.

Traduire du Lucain est une gageure ; la violence, la concision, l'incohérence de l'expression comme de la pensée ont de quoi rebuter les plus téméraires. Renonçant, et pour cause, à faire aussi romantique que Lucain, les traducteurs se sont efforcés au moins de suivre son texte, sans remplissages et sans trop d'atténuations. Les accidents ne pouvaient leur être épargnés. Je passe sur les lapsus comme au chant I « les bords étroits du Rubicon » (v. 185) ou « vos enseignes » (pour « mea signa », v. 191) ; un sondage sur le chant VII me suggère les réflexions suivantes : dans la peinture des présages qui annoncent la catastrophe de Pharsale (v. 155), les « faces » et les « trabes » ne sont pas des « brandons » et des « poutres », mais des formes d'éclairs qu'on trouve cataloguées et décrites dans les ouvrages de physique ; au vers 140 du même chant, le « exarsit » ne doit pas être entendu comme le « incaluit » de 146 ; il désigne le faisceau d'étincelles jaillies de la pointe qu'on aiguise ; v. 61, « in Pompeianis notum est Pharsalia castris » ne veut pas dire que dans le camp de Pompée on fait des vœux pour Pharsale (c'est-à-dire, si je comprends bien, pour le succès de la bataille, ce qui serait trop naturel !), mais signifie qu'on en est réduit à souhaiter une bataille qui doit être un désastre ; v. 387, si l'on accepte le texte « quidquid non expleat aetas ulla », il faut l'entendre dans le sens indiqué par ce qui suit, « nec humanum reparet genus omnibus annis », c'est-à-dire « des pertes que le temps ne comblera pas » ; v. 395, « nocte coacta », bien plutôt que « la nuit noire », doit signifier « une nuit contrainte » (la nuit que l'obligation d'assister aux fêtes contraint de passer à Laurente), sens confirmé par le « inuitus » qui suit ; v. 132, dans « quaeri Roma quid esset » le subjonctif exprime une interrogation qui se rapporte à l'avenir (non pas « ce qu'est Rome », mais « ce que doit être Rome », « le sort futur de Rome »), tout comme aux vers 253 « quantus sit Caesar », et 282 « cuius sit ducis », où je suis convaincu qu'il faudrait aussi modifier la traduction, sous peine de faire méconnaître la règle de syntaxe qui est fort bien formulée dans Riemann-Lejay-Ernout, par. 239, rem. IV et note 4.

J. Marouzeau.

Ovide. Les Métamorphoses, t. III (livres XI-XV), texte établi et traduit par G. Lafaye. Paris, Les Belles-Lettres, 1930, 2 × 168 pages.

Quoique j'aie déjà parlé de l'édition des *Métamorphoses* à propos des volumes précédents, il convient de mentionner ici ce troisième volume, qui est l'œuvre posthume de deux de nos latinistes regrettés : G. Lafaye a été enlevé par la mort avant d'avoir pu en achever la composition, et H. Goelzer en a préparé la publication avant de nous être enlevé à son tour ; de lui sont en particulier les notes qui accompagnent la traduction ; il a pu assurer l'achèvement de l'ouvrage au point qu'il n'y manque même pas l' « Index nominum » indispensable à la consultation.

J. Marouzeau.

Cicéron. Discours, t. VII : *Pour M. Fonteius, Pour A. Cécina, Sur les pouvoirs de Pompée*, texte établi et traduit par A. Boulanger. Paris, Les Belles-Lettres, 1929, 2 × 194 pages.

C'est une tâche ingrate que de continuer la série des *Discours* de Cicéron : que de recherches bibliographiques, que d'examens historiques et juridiques, que de confrontations de manuscrits pour établir le texte de ces trois discours, dont deux n'ont fait l'objet jusqu'ici de presque aucune édition spéciale ! M. Boulanger a su, en des notices courtes et substantielles, réunir tout ce qu'il fallait pour préparer son lecteur à l'intelligence du texte ; on trouvera même, dans les quelques pages consacrées au *De imperio Pompei*, des vues personnelles qui corrigent heureusement l'interprétation traditionnelle de l'attitude de Cicéron. L'explication du *Pro Caecina*, discours si aride pour le profane par l'armature juridique dont il est hérissé, semblera précieuse au lecteur. La richesse de ces introductions est complétée par toutes les notes qu'autorise la justification des pages. Ces notes visent sans plus à éclairer le texte : on ne saurait attendre davantage d'un éditeur auquel l'espace est strictement mesuré. Ce sont des notes « utiles », principalement de droit et d'histoire, et placées aux bons endroits, mérite qu'apprécieront tous ceux qui savent combien rarement concordent les exigences du texte et la situation de l'espace disponible.

Une partie de chaque notice est consacrée à la tradition du texte, dont les sources varient selon les discours. De plus, pour le *Pro Fonteio*, qui nous est parvenu si mutilé, une sorte de plan en remet sous les yeux du lecteur le contenu vraisemblable. Dans l'établissement du texte domine de plus en plus, chez les éditeurs français, la tendance à être ménagers de corrections. L'apparat signale des conjectures tenues avec raison à l'écart : p. 103, un *id* bien inutile d'Ernesti ; p. 127, un changement de temps proposé par L. Havet en considération de la clausule, etc... ; peut-être l'élagage aurait-il pu être plus complet : p. 119,

un certain *uindicauisse* de Mommsen, nullement justifié paléographiquement, dans un contexte de tradition flottante, semblera suspect à quiconque connaît la faiblesse habituelle des conjectures de l'historien ; p. 45, l'addition de Lambin, *male gestis*, vaguement appuyée sur la paléographie sans qu'assurément l'auteur l'ait voulu, reste néanmoins douteuse.

La traduction est à la fois exacte et vivante ; exacte sans lourdeur, par le don qu'a l'auteur de trouver rapidement le mot propre ; vivante, par l'effet d'une certaine liberté dont il use à l'égard des tournures académiques. On ne saurait espérer que ces 194 pages d'un français qui s'est donné la tâche de calquer exactement le latin soient exemptes de toute tache. Je relève, p. 44, *laudent* traduit par : ils déposent en sa faveur ; ne s'agirait-il pas plutôt d'une de ces *laudatio iudicialis* devenues si fréquentes que la loi finit par les interdire, d'ailleurs sans succès? p. 172, deux *pueritia* latins, ne jouant pas dans une figure, sont traduits l'un et l'autre par le mot enfance, à deux lignes de distance ; n'aurait-il pas convenu de tenir compte de la différence du goût ancien, qui ne commence à fuir la répétition qu'à l'époque de Quintilien, et de notre goût moderne, qui la redoute? On regrettera aussi de ne pas percevoir à travers la traduction le ton caractéristique des trois discours, les deux premiers juridiques et chicaniers, le troisième, qui signale l'apparition de l'orateur sur la tribune politique, riche, somptueux, assez superficiel, quoi qu'on en ait dit, comme le constate M. Boulanger ; mais, déchargé de toute préoccupation par la simplicité de l'idée, dégagé des broussailles du droit, soutenu par une composition claire, l'orateur parcourt avec une aisance faite pour éblouir toute la gamme des figures de rhétorique et use successivement de tous les jeux de périodes. Le latiniste souhaiterait d'entendre résonner ici la langue de Bossuet. Hâtons-nous de dire qu'elle est de nos jours si démodée qu'il se repentirait peut-être de son vœu en le voyant réalisé.

A.-M. Guillemin.

M. Tulli Ciceronis ad Atticum epistularum libri sedecim, fasc. II, lib. v-viii continens, recensuit H. Sjögren. Goteborg, Eranos' förlag, 1929, 199 pages.

Ce volume s'ajoute à la série des lettres cicéroniennes dont M. Sjögren a depuis plusieurs années entrepris la publication. Comme il représente le second fascicule des lettres à Atticus, il n'y a pas lieu de revenir sur le plan de l'ouvrage et les principes généraux dont s'inspire l'auteur. Disons seulement que cette section se termine par une table chronologique de la partie publiée. Je laisse aux historiens l'appréciation de la compétence et du succès avec lesquels M. Sjögren a envisagé les problèmes de dates, si ardus, qui se posent au sujet de la correspondance.

Je constate seulement que le curieux trouvera, dans les notes jointes à la table, des renvois aux ouvrages pouvant aider à élucider la question. Quant au texte, il représente un incontestable progrès. L'honneur de l'auteur est de n'avoir rien négligé de ce qui était propre à l'améliorer et d'avoir fait ainsi une œuvre utile. Pendant un temps au moins, son édition devra être consultée par quiconque s'intéresse aux lettres de Cicéron ; je dis un temps, car il est aisé de constater que nous sommes encore loin d'un état définitif du texte et les funestes croix, qui déçoivent si souvent le lecteur, sont loin d'avoir disparu : rien de gagné pour 5, 4, 1 ; rien pour 5, 11, 6, et pour d'innombrables *loci desperati ;* il en est même apparu de nouveaux ; dans 5, 3, 3, conservé par Orelli, M. Sjögren préfère la croix aux interprétations variées dont son apparat donne l'aperçu. On voit que la correction est prudente et atteste la conscience de l'auteur autant que son érudition. Par instants, cependant, on ne lui donne pas un assentiment sans réserve. Pour 5, 3, 2, par exemple, les manuscrits portent très nettement : *ponam te in gratiam (apud Lentulum)*. C'est la correction d'Ernesti, *gratia*, qui trouve place dans le texte. Cependant, l'addition d'un *m* est peu explicable paléographiquement ; est-elle due à l'influence de *ponam*? C'est douteux. L'habitude à peu près constante de Cicéron est, il est vrai, d'employer l'ablatif après *ponere in.* Mais on sait combien le flottement de l'accusatif à l'ablatif est fréquent après les verbes de cette série et que la syntaxe des lettres est fort souvent celle de la langue familière : or Plaute ne va-t-il pas jusqu'à dire : *in mentem fuit* (Amph. 180). Il se pourrait donc que nous fussions là en présence d'une de ces variations de construction que les copistes ou les éditeurs se sont trop souvent donné la tâche d'effacer. Si le mérite du texte est grand, le lecteur lui préférera peut-être encore l'intérêt de l'apparat, précieux par les innombrables renvois aux études concernant les problèmes à envisager. Il représente une véritable bibliographie et donne à l'ouvrage une valeur hautement scientifique.

A.-M. Guillemin.

P. Terenzio Afro. La fanciulla d'Andro (Andria), traduzione di A. Canilli. Paravia, Torino, 1930, xiii+125 pages.

Nouveau fascicule de la Collection des traductions Paravia, dans laquelle a déjà paru la traduction des *Adelphes* de L. Arata.

Dans la préface, l'auteur résume largement tout ce qui concerne les problèmes posés par la comédie : relations de Térence avec ses protecteurs du cercle des Scipions, avec Plaute, avec Ménandre. Il rappelle qu'une récente découverte de papyrus a rendu à ce dernier écrivain la paternité des personnages de Charinus et de Byrria, jusque-là attribués

au poète latin. Le texte est rajeuni par l'utilisation des travaux récents de Lindsay-Kauer. La traduction s'anime par la reconstitution du décor et l'indication des jeux de scène.

A.-M. Guillemin.

E. Flinck-Linkomies, *De ablativo absoluto quaestiones.* Annales Academiae Scient. Fennicae, ser. B, t. XX, 1. Helsingfors, 1929, 272 pages.

Était-il besoin, après les ouvrages de Bombe (*De ablativi absoluti... usu*), Weihenmajer (*Zur Geschichte des absoluten Partizips*), Tammelin (*De participiis priscae latinitatis*), Horn (*Zur Geschichte der absoluten Partizipialkonstruktionen im Latein*), de reprendre la question de l'ablatif absolu? M. Flinck-Linkomies observe lui-même que Tammelin et en dernier lieu K. Brugmann ont parfaitement établi l'origine et la valeur primitive de cette construction (p. 26). Qu'y avait-il donc à faire après une mise au point qui paraissait définitive?

M. Flinck-Linkomies, qui, dès 1922, avait rédigé la première partie de cet ouvrage et qui, entre temps, a publié une étude sur les constructions absolues dans les langues modernes, a pensé qu'on pouvait apporter du nouveau sur deux points : 1° sur la date de cette construction si originale et si caractéristique du latin ; 2° sur la nature et les étapes de son évolution à partir de l'ablatif sociatif.

Pour le premier point, M. Flinck-Linkomies s'attache à réfuter l'opinion exprimée au moins sous forme dubitative par M. J. Wackernagel (*Vorlesungen über Syntax*, 1e Reihe, p. 292), qui, trouvant dans diverses langues un locatif, un génitif, un datif, un ablatif, un accusatif absolus, pense qu' « il n'y a pas de raison pour refuser cette construction à l'indo-européen ». Il est certain que la formule manque de netteté. Ce qui serait commun à l'indo-européen, ce serait non pas un *cas*, mais une *construction* absolue ; or, peut-on hériter une construction? une construction existe-t-elle indépendamment de la forme qui lui est affectée? C'est ce que conteste M. Flinck-Linkomies, mais il me semble bien qu'il n'y a là qu'une question de mots. Ce qu'on peut dire, c'est que d'une part la structure de la phrase indo-européenne était telle qu'elle se prêtait naturellement à l'emploi d'un absolu, et cette prédisposition a pu être héritée des diverses langues issues de l'indo-européen ; d'autre part, le syncrétisme des cas a bien pu faire qu'une construction ablative ou instrumentale de l'indo-européen se présente sous l'aspect du génitif en grec et de l'ablatif en latin, et c'est bien là, me semble-t-il, l'idée de M. Wackernagel, que M. Flinck trouve insuffisamment dégagée. Mais ce qui est certain aussi, c'est que la construction absolue, si elle a été largement utilisée par l'indo-européen, apparaît en latin ancien si réduite et si limitée à certains emplois que le développement latin présente tout

à fait l'aspect d'une innovation. C'est là ce que M. Flinck met fort bien en lumière, et ce qui apparaît surtout dans la deuxième partie de son étude, où il cherche à démontrer le caractère sociatif de l'ablatif absolu.

Je ferais des réserves sur cette partie de la démonstration, qui tient une très grande place dans l'ouvrage de M. Flinck. Le classement des ablatifs latins en instrumental, sociatif, de manière, d'extension, etc., est un artifice d'analyse, commode pour les grammairiens ; l'usager de la langue ne fait pas la psychologie des cas avec cette subtilité ; il a le sentiment des formes bien plus que des significations ; l'ablatif est propre à introduire, comme en marge de la phrase, l'idée d'une personne, d'un objet, d'une circonstance, dont la considération importe à l'action, sans que dans chaque cas donné le sujet parlant éprouve le besoin de se préciser à soi-même la nature de ce rapport. En fait, dans un très grand nombre d'exemples commentés par M. Flinck, je n'arrive pas à reconnaître ni un sociatif, ni même un dérivé possible du sociatif. Comment peut-on dire (p. 120) que dans la phrase de Plaute « uictores uictis hostibus legiones reueniunt domum, duello extincto maximo atque internecatis hostibus », on a affaire à des ablatifs sociatifs, « parce qu'ils expriment ce que les vainqueurs emportent pour ainsi dire avec eux » ! Comment dire qu'il y ait un sociatif dans la phrase de Stace « duabus uigiliis transactis duco desubito domum », sous prétexte que « le sujet peut être considéré comme emportant en quelque sorte chez lui ses heures de veille » ! Sur cette question du sociatif, la démonstration me paraît un peu inopérante, et je me demande même s'il y a lieu d'instituer une démonstration : tous les emplois de l'ablatif latin ancien ont pu concourir à favoriser le développement de l'ablatif absolu ; presque tous y étaient également propres.

Dans le détail, l'étude de M. Flinck, très abondante, très approfondie, apporte beaucoup d'observations intéressantes et plus d'une correction à des interprétations antérieures[1]. On appréciera par exemple, p. 42, l'argument tiré de l'emploi du préfixe *in-* plutôt que de la négation *non* pour confirmer le caractère nominal du participe ; p. 84 et 120, ce qui est dit de certains ablatifs absolus de Plaute, où il faut reconnaître une parodie des formules de la langue officielle ; p. 194 et suiv., ce qui concerne l'extension anormale des constructions absolues chez Tacite, etc.

1. Je ne comprends pas bien l'observation de la note 3, p. 38 : M. Flinck me reproche d'avoir dit dans mon étude sur *L'emploi du participe présent*, p. 22, qu'en ce qui concerne l'emploi du participe aux cas obliques avec un régime César s'écarte de l'usage cicéronien pour s'en tenir à l'usage ancien, et il fait remarquer qu'au contraire César construit volontiers le participe aux cas obliques avec un régime. Mais c'est précisément là ce que j'ai écrit p. 22 : « César... n'affecte pas la même proscription (que les anciens) à l'égard des cas obliques », et p. 23 : « César et Cicéron généralisent l'emploi du participe à tous les cas et dans toutes les constructions. »

Enfin, l'abondance des exemples recueillis et interprétés, des tableaux, des statistiques, est telle que désormais c'est au livre de M. Flinck qu'on devra se reporter pour tout ce qui touche à l'histoire et aux emplois de cette construction, l'une des plus originales du latin.

J. Marouzeau.

M. O. Liscu, *Étude sur la langue de la philosophie morale chez Cicéron.* Thèse d'université. Paris, Les Belles-Lettres, 1930, 308 pages.

Cette étude est le fruit de longues recherches que l'auteur a été amené à circonscrire pour les adapter au cadre d'une thèse d'université.

L'idée d'où il est parti était de chercher dans le vocabulaire latin la trace de l'infiltration et de l'évolution des idées morales, pour distinguer dans quelle mesure leur développement a été commandé par la philosophie grecque.

S'attachant spécialement à la morale réduite en corps de doctrine dans l'œuvre de Cicéron, l'auteur a voulu caractériser la méthode appliquée par l'adaptateur latin à la présentation des idées grecques.

En ce qui concerne la doctrine, nous savons comment Cicéron a tiré de ses sources grecques une philosophie éclectique et une morale pratique — *uias optimarum artium*, dit-il — qui, adaptées à la mentalité de ses contemporains, ont meublé l'esprit de la société cultivée jusqu'à l'avènement du christianisme. Le service que nous rend M. Liscu, c'est de nous faire suivre point par point l'effort de la pensée cicéronienne, de nous faire assister à l'élaboration de sa philosophie romanisée, de nous le montrer aux prises avec la difficulté prodigieuse de la tâche qu'il s'est imposée. Cette partie de l'ouvrage est solide, bien construite ; elle contient une analyse claire et complète des doctrines et des idées, qui sera de la plus grande utilité pour quiconque s'intéresse aux origines de la philosophie romaine.

La difficulté que rencontrait Cicéron était de trouver dans la langue latine de son temps de quoi rendre les idées grecques ; le soin qu'il apporte à cette tâche nous a valu la création d'une terminologie riche, savante, nuancée, qui a servi sans interruption jusqu'à nos jours de support aux doctrines philosophiques et aux concepts dont a vécu notre monde occidental.

M. Liscu passe consciencieusement en revue tout le détail des adaptations cicéroniennes, et il résume en un tableau instructif (p. 275 et suiv.) les procédés employés par le traducteur latin. Ses observations auraient gagné à être confrontées avec celles de R. Fischer, *De usu vocabulorum apud Ciceronem et Senecae graecae philosophiae interpretes*, qu'il ne cite pas, et avec la grande étude de O. Weise, *Die griechischen Wörter in der lateinischen Sprache*, qui ne figure pas non plus dans la bibliographie.

Dans le détail, il y aurait plus d'une correction à apporter, soit de forme (mais M. Liscu a déjà tant de mérite à s'être assuré en peu d'années l'usage de notre langue qu'on ne peut lui en vouloir de quelques imperfections), soit aussi de fond : p. 119 et 120, *notio* est donné comme la traduction de ἔννοια et πρόληψις, alors que dans les textes cités (p. 116) il ne figure qu'à titre d'approximation, corrigé par *praesensio*, *praenotio*, *anticipatio ;* — p. 185, ce n'est pas l'équivalent de *dolor* et de *labor* que Cicéron refuse aux Grecs, c'est l'équivalent de *laboriosus*, et pour une fois le latin peut, en effet, se dire plus riche que le grec ; — p. 58, rien ne justifie le sens de « transparence » donné à *tranquillitas*. D'une façon générale, l'auteur ne définit pas avec une précision suffisante le point de départ des évolutions de sens observées ; en revanche, plus d'une fois il poursuit inutilement jusque dans les langues modernes des aboutissements sans intérêt...

Certaines observations, justes en elles-mêmes, mais incomplètes, auraient gagné à être groupées : il fallait montrer, p. 103-105, que *praepositum*, *promotum*, *productum* représentent trois essais pour rendre προηγμένον ; ce qui est dit de *humanitas*, p. 252, doit être rapproché de p. 243 ; aux p. 213-216 se trouve une bonne étude de *officium* qui aurait son complément dans les observations des p. 95, 96 et 219 ; ce qui est dit de la différence entre *appetere* et *expetere*, p. 34, 48, 74, aurait dû être rapproché du petit chapitre consacré à *appetitio* p. 84.

L'examen des textes pose des problèmes que l'auteur n'a pas abordés : pourquoi (p. 59) Cicéron ne traduit-il pas ἀπάθεια, sinon parce qu'il n'a pas de traduction pour πάθος (p. 190-191)? Pourquoi ne traduit-il pas ἀναλογία (p. 130-131), sinon parce que le mot latin correspondant était déjà réservé à la terminologie grammaticale? Pourquoi Cicéron a-t-il créé *indifferens* et non *indifferentia*? Pourquoi, en revanche, *indolentia* et non *indolens*? A quoi aboutit la concurrence entre *appetitus* et *appetitio* (p. 84), entre *assensus* et *assensio* (p. 122), et quelle est la valeur comparative de ces formations? Que signifie l'hésitation entre *reiectum*, *reiciendum* et *reiectaneum* (p. 110)? entre *praepositum* et *praeponendum* (p. 108)?

Certaines de ces questions pouvaient être de grande portée, comme la dernière, qui conduirait à des considérations sur le défaut en latin d'un participe présent passif, particulièrement sensible quand il s'agit de traduire le grec.

Le regret qu'on éprouve à lire cet ouvrage est d'y trouver trop peu de discussions, trop peu d'inquiétudes, une sorte d'incuriosité qui se marque par l'absence presque totale de notes et de renvois, comme si personne jusqu'ici ne s'était avisé de toucher au sujet traité. L'ouvrage est consciencieux, solide, définitif sur plus d'un point ; mais il appelle des compléments et des élargissements.

Pour qui, partant de là, s'attaquerait à une étude non pas seulement de la philosophie morale et de la langue de Cicéron, mais des idées morales et de leur expression à partir du grec jusqu'à la fin du paganisme, il resterait à faire une bien belle œuvre, et de grande portée.

J. Marouzeau.

L. Herrmann, *Les masques et les visages dans les Bucoliques de Virgile.* Travaux de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Bruxelles, t. I. Bruxelles, édit. de la Revue de l'Univ. de Bruxelles, 1930, 196 pages.

Livre étrange, hardi, qui appelle — et qui trouvera — la contradiction.

Le point de départ n'est guère contestable : les Bucoliques sont des poésies de circonstance et des poésies à clés. Si elles sont devenues un joyau de la poésie universelle, c'est que bien des éléments ont concouru à ce résultat, à commencer par le génie — ou seulement le charme — de l'auteur. Mais à l'origine c'est une toute petite chose que ce recueil, amusement de jeune auteur (*lusi*, dit Virgile), qui ne pouvait guère avoir de sens et d'intérêt que pour un temps et pour un public donné. La meilleure preuve qu'on en puisse fournir, c'est la difficulté que nous avons à comprendre cette poésie. Sous des formules que nous chargeons à plaisir d'un sens actuel ou éternel se cachent, nous le sentons bien, des allusions à des choses d'un jour ; le hasard, un heureux concours de témoignages fait que parfois nous entrevoyons le sens précis et occasionnel, mais souvent nous en sommes réduits à reconstituer par l'imagination ce qui a pu être l'occasion sans lendemain d'une poésie immortelle.

Ce qui est sûr, c'est que les Bucoliques ne contiennent pas en elles leur explication. Agacement insupportable pour le lecteur, de ne pas comprendre ce qu'il admire. M. Herrmann a voulu comprendre. Qu'en est-il après ces deux cents pages de démonstrations et d'hypothèses?

L'auteur a pensé que tout devait s'éclairer dans cette charade des Bucoliques si nous en connaissions les acteurs. Il devait donc démasquer les bergers. Bas les masques ! Menalcas, c'est Virgile ; Amyntas, c'est Tibulle ; Daphnis, c'est Catulle ; Lycidas, c'est Horace ; Iollas, c'est Mécène ; Alcimedon, Varron, etc., etc. Il n'est pas jusqu'au bel Alexis et aux faciles bergères qui ne reçoivent un état-civil.

La première inquiétude qu'on éprouve à voir défiler ces identifications, c'est que rien n'y est obscur, c'est qu'il n'y a pas un trou dans la démonstration. Je sais bien que l'auteur prend quelques précautions : « Pour les identifications que j'ai proposées, dit-il, je n'ai pas la naïveté de croire qu'elles ne seront pas contestées, et d'ailleurs je n'ai pas la présomption d'affirmer qu'elles sont incontestables ; je ne me flatte que

d'avoir réfuté certaines assimilations insoutenables et proposé un assez grand nombre de solutions nouvelles dont les unes sont très probables, les autres seulement possibles » (p. 172). — Tout de même. A la place de l'auteur, j'aurais laissé tranquilles les demi-mondaines et les petits jeunes gens, et Antigenes-Hermogenes, et Micon-Eutrapelos, et Stimichon-Tucca, et tous ceux dont l'identification repose sur un rapprochement à cascades ou une allusion au quatrième degré, pour fixer l'attention du lecteur sur quelques cas-types.

Le cas simple de Varius-Alphésibée, par exemple (p. 126-127), s'il est vrai que le vers *Buc.* VIII, 88 = *De morte*, fr. 4, v. 6, puisse passer pour une « signature ».

Ou le cas difficile de Daphnis-Catulle, qui oblige à faire mourir Catulle dix ans plus tard, à l'empêcher d'écrire pendant ces dix années, et conduit à corriger brutalement saint Jérôme (p. 107 et suiv.).

Ou enfin le cas terriblement complexe de Virgile-Menalcas, qui pose toutes sortes de questions : peut-on appliquer à Virgile tout ce qui est attribué à Menalcas? Ne doit-on pas lui appliquer ce qui est attribué à Tityrus? Les différentes apparitions de Menalcas conviennent-elles à un même personnage et les différentes allusions à Virgile sont-elles réunies sous un même masque?

Ici M. Herrmann est formel ; il part « d'un principe très simple et unique : à chaque pseudonyme correspond un nom réel et un seul » (p. 7). On ne peut souscrire, sans plus, à un tel principe : ni Molière, ni Marivaux ne se sont fait faute de reprendre le même nom pour des personnages très divers ; si Virgile l'a fait, et qu'il en résulte quelque trouble pour ses lecteurs (p. 19), qu'importe? Cette inconséquence est presque la règle des ouvrages à clés. Et M. Herrmann est bien obligé d'admettre, par exemple (p. 23, note 2), que Virgile se représente sous ses propres traits et sous ceux de Menalcas dans une seule et même Bucolique. Mais il se tire de cette difficulté par une affirmation : « le dédoublement de Menalcas, personnage en deux individus différents, est inadmissible, mais le dédoublement de Virgile... est trop nécessaire et trop naturel pour susciter le moindre étonnement ».

M. Herrmann, partant de son axiome, va chaque fois imperturbablement jusqu'au bout de la démonstration. Passe pour tel cas simple, comme celui de Moeris, mis en scène à trois endroits où il est question de pratiques ou d'interprétations magiques, ce qui semble bien donner une individualité au personnage (sans du reste nous orienter en aucune façon, me semble-t-il, vers Aemilius Macer [p. 166]). Mais, par ailleurs, que d'invraisemblances ! Pour que Thyrsis soit Cornificius, il faut identifier Cornificius Longus avec Q. Cornificius, et celui-ci avec Cornificius Gallus (p. 164), en admettant en outre que la Bucolique VII est anachro-

nique (p. 165, note 3). Pour que Aegon soit Camillus, il faut : 1° admettre que « nos Aegons » signifie « nos Romains », comme « Camillus » signifie « le Romain » dans une formule de vieux dicton, et 2° corriger dans *Buc.* v Lyctius en Lydius. Pour que Iollas soit Mécène, il faut infirmer un témoignage de Properce « au nom de la fiction bucolique » (p. 52). Pour que Tityrus soit Q. Caecilius Epirota, il faut admettre « que la 1re Bucolique est rétrospective... et qu'elle reporte la divinisation de César à une époque où il n'était encore dieu qu'en puissance » (p. 44) ; il faut en outre prêter au berger cette complaisance étrange (p. 43) de garder les brebis de Menalcas (*Buc.* IX) pendant les visites que celui-ci rend à Amaryllis, sa propre maîtresse (*Buc.* I)...

On pourrait relever au cours de ces démonstrations autre chose que des invraisemblances. Comment l'auteur fonde-t-il (p. 122-123) son interprétation de l'*Antibuc. Numitoris* :

> **Dic mihi, Damoeta, cuium pecus anne latinum?**
> **— Non uerum Aegonis sic rure loquuntur.**

Telle est la ponctuation qu'il adopte, qui le conduit à faire de Aegonis un nominatif pluriel (!) et à comprendre : « nos Aegons parlent ainsi à la campagne » (c'est même là-dessus qu'est fondée l'identification avec Camillus, dont il a été question plus haut). Mais le moyen d'interpréter autrement que : « non, uerum Aegonis ; sic etc. », c'est-à-dire : « non, c'est une façon de parler d'Aegon ; c'est ainsi qu'on parle à la campagne »?

Il y a un chapitre de M. Herrmann que j'ai laissé de côté, c'est celui qui regarde la fameuse 4e Bucolique. Je n'en dirai qu'un mot, car je dois y revenir dans un instant à propos de l'ouvrage que M. J. Carcopino vient de lui consacrer.

La démonstration de M. Herrmann revient à ceci : le rapprochement s'impose entre les vers 320 et suivants du poème 64 de Catulle et les vers 46-47 de la 4e Bucolique (p. 62) ; il y a parallélisme entre les deux poèmes (p. 67) ; c'est donc à Catulle que nous devrons avoir recours pour établir l'identité de l'enfant (p. 83) ; l'enfant catullien, c'est Achille ; Achille ayant été à la fois de race divine et de race humaine, l'enfant virgilien ne saurait être purement humain (donc il n'est pas un fils de Pollion, p. 84), ni purement divin (donc il n'est pas Alexandre-Hélios, p. 86) ; passons en revue « les enfants mixtes divins par le père » (p. 89) et « les enfants mixtes divins par la mère » (p. 91) ; un seul est possible : le fils d'Octavie, sœur d'Auguste, c'est-à-dire le jeune Marcus Claudius Marcellus (p. 92) : « tu Marcellus eris ! » La chronologie s'y oppose? On rectifiera la chronologie, en opposant à un texte de Properce un texte de Servius confirmé par des données de Dion Cassius.

Il est impossible de ne pas faire des réserves sur cette méthode, qui consiste à fonder sur un axiome, tiré d'un rapprochement littéraire, une série de déductions auxquelles on demande à l'histoire de se plier.

Mais il est impossible aussi de ne pas rendre hommage à l'érudition, à l'ingéniosité, à la subtilité de l'auteur ; il se meut à travers dates, faits, allusions, avec une dextérité qui impressionne et qui donne envie qu'il ait raison. Étudier une œuvre comme il l'a fait, avec une idée directrice qui oblige à remettre en cause toutes les interprétations, saisir un fil conducteur qu'on ne lâchera pas, quels que soient les détours par lesquels il nous mène, replacer l'œuvre dans son temps, dans le milieu qui l'a vue naître, sans se laisser influencer par sa valeur actuelle et absolue, c'est là une entreprise dont on pourra contester les résultats, mais dont personne ne méconnaîtra l'intérêt et le mérite.

Pour ce qui est des résultats, en ce qui concerne particulièrement la 4e Bucolique, il faudra, si l'on veut les apprécier, se reporter à la longue discussion qui a mis aux prises les virgilianisants dans ces dernières années et qui a été plusieurs fois portée devant notre Société par M. R. Eisler (cf. cette *Revue*, 1926, p. 82 et suiv.), M. J. Carcopino (1929, p. 22 et suiv.) et par M. Herrmann lui-même (1929, p. 254 et suiv.). Mais la question vient d'être reprise avec tout le développement qu'elle comporte dans le récent ouvrage de M. Carcopino :

J. Carcopino, *Virgile et le mystère de la IVe Églogue.* Paris, L'artisan du livre, 1930, 220 pages.

Le meilleur résumé de cet ouvrage a été donné par M. Carcopino lui-même dans le compte-rendu qu'il a publié dans cette *Revue* (1929, p. 22-24) d'une communication présentée le 9 mars 1929 à la Société des Études latines.

Contre les conclusions de M. Herrmann, ce n'est pas des objections de principe qu'il apporte ; il est le premier à rendre hommage à son habileté constructive comme à sa richesse de documentation. Il retient essentiellement contre lui deux arguments de fait : d'une part, la solidité du témoignage de Properce et la fragilité de celui de Servius sur l'âge de Marcellus ; d'autre part, la difficulté de voir dans le *patriis* du vers 17 l'idée de la gens plutôt que celle du père.

Mais, plus peut-être que la question de fait, c'est la question de méthode qui nous intéresse ici. C'est par la méthode surtout que l'étude de M. Carcopino diffère de celle de M. Herrmann.

Non pas que M. Carcopino refuse le secours d'une hypothèse initiale propre à inspirer et orienter ses recherches ; « à l'origine de la plupart des découvertes, se plaisait à dire le plus méthodique et le plus scrupuleux des savants, L. Havet, il y a une idée préconçue et une sorte de

parti pris provisoire ». C'est l'étude de la basilique pythagoricienne de la Porte Majeure qui a orienté les recherches de M. Carcopino sur la 4e Églogue ainsi que le rapprochement reconnu déjà par M. Rostovtseff entre le mouvement religieux du pythagorisme à la fin de la guerre civile et les idées mystiques de l'églogue virgilienne (cf. p. 37, note 1).

M. Carcopino ne s'interdit pas non plus les rapprochements littéraires ; il y en a un, bien significatif, qui prend valeur d'argument, entre la 4e Églogue et un passage d'Ovide. Il manquait au P. Lagrange, pour établir le leitmotiv de la paix entre l'homme et les animaux qui doit caractériser l'âge d'or, des textes empruntés aux littératures classiques (cf. p. 71) : M. Carcopino comble heureusement la lacune en nous renvoyant à un passage du XVe livre des *Métamorphoses* d'Ovide, qui donne tout son sens à la mystique virgilienne (cf. p. 103 et suiv.).

Enfin, M. Carcopino ne refuse pas plus que M. Herrmann le secours de ceux qui se sont attaqués avant lui au même problème ; il rend sans cesse hommage aux savants dont la longue liste figure aux pages 219 et 220 de son Index ; il accepte avec la même bonne grâce une interprétation à laquelle M. J. Bayet est parvenu en même temps que lui par des voies différentes (p. 136, note 2) et une observation de M. R. Eisler qui l'oblige à reprendre toute une longue démonstration (p. 139).

En quoi consiste donc l'originalité de sa méthode?

D'une part, en ce qu'elle se fonde avant tout sur la critique interne du texte à interpréter. L'ouvrage débute par une traduction, très soignée, scientifique et poétique à la fois, de la 4e Églogue, suivie d'un commentaire détaillé. De ce commentaire, qui suit le texte pas à pas, résulte avec évidence, ce me semble, que l'Églogue ne saurait avoir un caractère messianique : comme l'avait montré déjà P. Lejay, l'enfant n'est pas présenté comme un sauveur ; entre sa naissance et le retour de l'âge d'or il y a conjonction, non rapport de cause à effet ; rien de plus intéressant à ce sujet que l'interprétation des vers 8-10, *nascenti puero quo ferrea (gens) desinet* : « l'enfant dont la naissance amènera la fin de la race de fer », dit la traduction Goelzer ; « la naissance de l'enfant avec laquelle cessera la race de fer », dit M. Carcopino en comprenant (avec Servius) l'ablatif *quo (nascente)* dans le sens de la concomitance. A l'interprétation de cet ablatif est liée toute la question du messianisme virgilien. A l'interprétation d'un autre ablatif, *te duce* du vers 13, est suspendue toute la chronologie de l'Églogue en même temps que celle de la carrière de Pollion : « sous ta direction », dit la traduction Goelzer ; « pendant ton commandement », au sens technique du mot, traduit justement M. Carcopino.

Mais le plus grand intérêt de la méthode suivie c'est d'être, si l'on peut dire, enveloppante et convergente. Il s'agit, en utilisant une multi-

tude de données historiques, littéraires, chronologiques, astronomiques, de trouver une date et un nom : conclusion de la paix de Brindes (*pacatum*), paternité de Pollion (*patriis*), date de son consulat (*te consule*), date de son commandement en Dalmatie (*te duce*), son absence (*cognoscere matrem*), état du ciel (*iam redit et Virgo*), croisement des données internes avec les manifestations du mouvement pythagoricien, tous ces éléments et bien d'autres encore fournis par une interprétation minutieuse des historiens et des scoliastes nous amènent à la conclusion où l'auteur nous bloque impérieusement : l'Églogue a été composée dans un milieu où régnait la mystique pythagoricienne, sous l'influence d'un événement politique dont on attendait beaucoup, pour saluer la venue d'un enfant dont le père était aux armées, à la date fixée par la réapparition d'une constellation connue ; or au point de convergence de tous ces éléments se place précisément la naissance d'un fils de Pollion : voilà l'enfant attendu, qui va occuper le monde pendant deux millénaires !

Je laisse aux spécialistes qui ont longtemps polémiqué sur cette illustre charade le soin de se mettre d'accord, avec la charge soit de remettre debout leurs démonstrations ruinées, soit de ruiner celles qui viennent d'être édifiées ; j'ai l'impression que leur tâche sera dure, tant la nouvelle construction est solide et étayée. Mais ce que je voudrais souligner ici, c'est, outre la méthode dont j'ai parlé plus haut, la mise en valeur d'un principe qui doit dominer les reconstitutions historiques.

Les recherches relatives à la 4e Églogue ont été orientées jusqu'ici le plus souvent vers une naissance illustre, vers un événement historique proportionné au renom du poème et de son auteur. M. Carcopino offre à notre curiosité dramatisante un événement sans lendemain, la paix de Brindes, et un enfant sans histoire, le pauvre petit Saloninus. Laissons la déception à ceux qui demandent à l'histoire de se plier à nos concepts, et tirons avec M. Carcopino la leçon de sa démonstration.

Il n'est pas nécessaire qu'une œuvre qui a eu un grand retentissement ait été une grande chose à sa naissance : on a trop cherché dans cette Églogue la prophétie ambitieuse d'un poète voué à l'immortalité ; ramenons-la à sa mesure : improvisation de jeune poète, arrangement aimable d'une idée, d'une suggestion, d'une préoccupation d'un jour, qui ne devait pas nécessairement prétendre à marquer un tournant dans l'histoire du monde. Les grandes choses de l'histoire ne s'annoncent pas ainsi. Pour un soi-disant mot de Gœthe à Valmy, auquel le développement de l'histoire a donné tout son sens, que de prédictions avortées, que de mots historiques controuvés, que d'erreurs des contemporains sur les événements qu'ils ont jugés ! Le problème qui se pose à nous à propos de la 4e Églogue n'est pas de ceux qui demandent d'apprécier les faits ; il nous impose seulement de reconstituer un milieu, une mentalité ; c'est là un genre d'examen par lequel il faut faire complètement

abstraction du sens réel des événements et de ce qu'ils portent en eux ; si nous voulons comprendre Virgile au moment où il écrit son Églogue, il faut nous résoudre à ignorer comme lui ce que sera réellement l'avenir ; il faut nous laisser influencer seulement par les éléments susceptibles de le faire prévoir. Il y a là une règle de reconstitution historique qui paraît élémentaire dès qu'on l'a posée, mais que nous sommes portés à oublier sans cesse. Avec quelle autorité M. Carcopino vient de nous la rappeler !

J. Marouzeau.

P. d'Hérouville, *A la campagne avec Virgile.* Préface de Frédéric Plessis. Collection d'Études anciennes, publiée sous le patronage de l'Association Guillaume Budé. Paris, Société d'édition « Les Belles-Lettres », 1930, 107 pages, 12 francs.

Ce petit livre enrichit la collection d'Études anciennes, où il prend place auprès de travaux qu'il égale, sinon par son volume, du moins par ses mérites. Il se lit d'un bout à l'autre pour son charme et, quand on le ferme, on se sent redevable à l'auteur non seulement pour l'agrément qu'il nous a procuré, mais encore pour l'intelligence meilleure qu'il nous donne et de la composition des *Géorgiques* et de tels ou tels traits caractéristiques restés jusqu'à lui inexpliqués.

M. Frédéric Plessis, qui est à la fois, lui aussi, un savant et un poète, a écrit pour ce petit livre une courte préface, qui découragera, je crois, tous les recenseurs, tant il y a noté d'une façon juste ce qui en fait la valeur : information étendue, observation directe, indépendance du jugement personnel. M. P. d'Hérouville a dressé un *Index* alphabétique latin et français d'environ 200 mots, qui permet de retrouver aisément et les principaux sujets traités et tel ou tel détail précieux. S'il avait établi une bibliographie raisonnée des ouvrages qu'il a lus et discute, cette bibliographie serait impressionnante : il se contente de références discrètes mais précises, en note. Nous signalerons comme particulièrement neuf le commentaire qu'il donne, p. 58-65, des vers 384-390 du livre III des *Géorgiques*, sur le bélier blanc à langue pigmentée qu'on doit rejeter si l'on veut des agneaux blancs. Virgile n'a pas sacrifié à une « superstition » et il est justifié par les anciens et par les modernes. Nous signalerons aussi, dans l'Appendice, la note B, sur le sens de *glaucus*, dans *Géorg.*, III, 82. Pour reprendre les expressions du très regretté Bernard Haussoullier, à propos d'un article où M. P. d'Hérouville avait déjà proposé la traduction : « On apprécie les chevaux bais qui ont les yeux clairs » (*Revue de philologie* : Virgile expliqué par Aristote, t. XLV, 1921, p. 234-236), cette note « résout définitivement un petit problème classique ». Pour notre part, nous jugeons moins définitif le rapproche-

ment que fait M. d'Hérouville (p. 77, note 2) de l'expression *apis mater*, dans le chant de l'*Exultet* (office liturgique du samedi saint dans la liturgie romaine), avec μήτηρ, comme désignation de la « reine », d'après Aristote, *Hist. Anim.*, V, 21, 553 *a*, 29 : καλοῦνται ὑπό τινων μητέρες. Dans la phrase de l'*Exultet* : « *Alitur enim* (la flamme du cierge pascal) *liquantibus ceris, quas in substantiam pretiosae huius lampadis* apis mater *eduxit* », les mots *apis mater* signifient simplement, croyons-nous, « l'abeille qui produit (la cire) », comme pour le miel Varron dit : *apes mellis matres* (*De Re rust.*, II, 5, 5), « les abeilles qui produisent, qui donnent le miel ». Si, par *apis mater*, l'auteur de l'*Exultet* avait voulu désigner la « reine », cela impliquerait et sur la reine et sur les abeilles toute une série d'erreurs difficiles à expliquer. Il est évident que les auteurs des *praeconia paschalia* ne devaient pas être tous grands entomologistes, mais la croyance que seule la « reine » ferait la cire serait une erreur assez singulière. Il faudrait dire que prenant, selon l'opinion vulgaire, la mère pour une reine exerçant effectivement l'autorité, l'auteur de l'*Exultet* lui attribue le mérite du travail accompli sous ses ordres par ses subordonnées : elle a élaboré la cire, en dirigeant le travail. Ce qui est peut-être aller chercher bien loin. Quoi qu'il en soit de cette chicane, nous pensons tout à fait avec M. Plessis qu' « un éditeur de Virgile ne pourra désormais s'abstenir de connaître ce petit livre si plein de choses et qui, pour se lire avec agrément, n'en sera pas moins un instrument de travail précieux, nécessaire aux humanistes et aux philologues ».

Louis Mariès.

P. Faider, *Sénèque et Britannicus*. Extrait du *Musée belge*, t. XXXIII. Liége, 1919, 39 pages.

Il y a deux ans, ayant eu l'honneur de rendre compte de l'édition du *De clementia* de Sénèque, récemment publiée par M. Faider, j'ai prononcé le nom de Montaigne et parlé du mol oreiller du doute. Le savant professeur montre aujourd'hui, à l'occasion du même texte, que les talents de l'historien lui sont aussi peu étrangers que les dons du philosophe. Les uns et les autres s'harmonisent dans sa pensée pour donner la haute valeur que chacun reconnaîtra à cette page d'histoire, si vivante en dépit de sa brièveté. Aux points d'interrogation de la préface du *De clementia* se sont substituées des affirmations motivées et une présentation fort heureuse des personnages qui ont joué un rôle dans le drame, de Messaline à Burrhus. Mais ces affirmations s'accompagnent de rappels plus ou moins explicites de nos invincibles ignorances. Car, après tout, que savons-vous du passé, nous qui ignorons du présent, même de celui qui nous touche du plus près, tout ou peu s'en faut? M. Faider nous donne mieux que des faits ; il nous fait respirer l'atmosphère épaisse et

trouble de la cour de Néron et nous communique l'impression très nette de la gêne et des incertitudes éprouvées par une âme de bonne volonté parmi l'entre-croisement des intrigues et des intérêts. Les droits de Britannicus? nous les jugeons d'après les théories de Racine, qui sont celles du XVIIe siècle. La moralité de Néron? nous oublions qu'elle ne pouvait être aperçue, au début de son règne, telle qu'elle apparaît aux lecteurs de Tacite, illuminée et sans doute déformée par les déclamations du romantisme latin, derrière lequel le romantisme français a emboîté le pas avec l'irréflexion qui le caractérise. Sénèque a accepté la version officielle de l'attaque d'épilepsie. M. Faider concède qu'elle est insoutenable de nos jours ; mais notre expérience contemporaine prouve combien l'intérêt et la passion sont habiles à créer autour des événements louches une obscurité dans laquelle nos polices modernes même n'arrivent pas à faire pénétrer la lumière. Nous ne saurions donc nous scandaliser de l'indulgence de Sénèque, ni nous étonner de sa naïveté. Telle est, selon M. Faider, le justification du *De clementia.*

A.-M. GUILLEMIN.

P. LAVEDAN, R. LIZOP, B. SAPÈNE, *Les fouilles de Saint-Bertrand de Comminges (Lugdunum Convenarum).* Toulouse, E. Privat, 1929, 63 pages, 20 planches et 7 figures.

Lugdunum Convenarum, fondé sans doute par Pompée, fut ravagé en 408 par les Vandales et rasé en 584 par les Francs de Neustrie. C'est dire qu'il n'en reste que des débris. Mais l'emplacement, resté désert pendant longtemps, est archéologiquement très riche, et l'on sait que les fouilles, commencées en 1913 et reprises en 1920, ont donné de beaux résultats. En attendant des ouvrages plus amples, on en trouvera dans ce travail une exposition claire et sobre avec d'excellents commentaires. — L'un des monuments les plus importants est le grand trophée, dont les restes, malheureusement, très incomplets et fragmentés, ne permettent pas la restitution. Parmi ces débris de statues cuirassées, de Victoires, de prisonniers, de frises d'armes, on a déjà remarqué la jeune captive, d'une grâce aimable et un peu molle. La date est incertaine. Le monument n'a évidemment aucun rapport avec la guerre de Sertorius. Les auteurs l'attribuent avec vraisemblance à Hadrien. L'un des captifs porte un torquès. C'est donc sans doute un Celte, et je songerais ici aux Scordisques du Danube vaincus en 118 par Marcius Turbo. — Noter, dans les thermes, un curieux robinet avec soupape à ressort. — Basilique chrétienne, peut-être antérieure à 408, construite sur les fondations d'un monument païen. — Plusieurs habitations privées ; mosaïques, inscriptions, objets divers, monnaies surtout du Bas-Empire. — Les planches, presque toutes très bonnes, outre l'intérêt propre aux

objets qu'elles figurent, montrent l'excellente méthode suivie dans leur exposition au musée local.

Paul Couissin

Clementis ars grammatica, primum edidit Joannes Tolkiehn (*Philologus*, Supplement-band XX, Heft III). Leipzig, Dieterich, 1928, LX + 113 pages.

L'*Ars grammatica* de Clemens, le célèbre grammairien de l'époque carolingienne, nous a réservé à plus d'un point de vue de véritables surprises. Le savant éditeur à qui nous devons cette première édition de l'*Ars* a rendu certainement un grand service à la science en la publiant. Cela ne veut pas dire que l'ouvrage de Clemens ait une bien grande valeur. L'auteur a presque tout emprunté à ses devanciers ; il présente sa compilation sous la forme d'un dialogue entre l'élève et le maître, conformément à la méthode en usage à cette époque non seulement dans les ouvrages de grammaire, pour lesquels il y a des précédents à l'époque classique, mais aussi dans les autres branches de l'enseignement. Il n'y a pas d'observations personnelles de l'auteur, et le lecteur qui voudrait y trouver des renseignements sur le latin et les habitudes littéraires de l'époque serait bien déçu. A ce point de vue, l'*Ars* de Clemens est de beaucoup inférieure à l'*Epitome* de Virgile de Toulouse, que d'ailleurs Clemens connaît fort bien, et dont il invoque l'autorité à maintes reprises. Il semble même que Clemens se soit donné pour tâche d'expurger son ouvrage de toute idée hardie ou originale qu'il a pu rencontrer dans ses sources.

Dans l'ensemble, Clemens suit de très près la *Grammatica* d'Alcuin (Migne, *Patrol. lat.*, CI, col. 849 et suiv.). Il en reproduit parfois textuellement de longs extraits sans pourtant citer Alcuin. Pour expliquer ces ressemblances, on a supposé l'existence d'une source commune. C'est là une hypothèse dont on a usé trop souvent pour expliquer les ressemblances qui existent entre certains ouvrages de grammaire. Il est plus naturel de supposer un emprunt direct. En ce qui concerne Clemens et Alcuin, M. Tolkiehn a fait justice de l'hypothèse d'une prétendue source commune à ces deux auteurs. Mais Clemens n'a pas limité ces emprunts à la *Grammatica* d'Alcuin : il a compilé presque tous les grammairiens qui jouissaient de quelque autorité. Les voici dans l'ordre de leur importance : Priscien, Donat, Charisius, Diomède, Pompeius, Consentius, Servius et Sergius, Virgile de Toulouse et, dans une moindre mesure, saint Augustin, Probus et Bède le Vénérable. Enfin, il a fait d'amples emprunts aux *Etymologiae* d'Isidore de Séville, sans le nommer d'ailleurs. Il suffit d'examiner cette liste pour s'apercevoir de l'intérêt très réel que

présente l'*Ars grammatica* de Clemens pour la connaissance et l'établissement critique des textes des auteurs cités. M. Tolkiehn a bien vu tout le parti que l'on pouvait tirer de ce fait et nous a donné dans ses *Prolegomena* une étude approfondie et minutieuse des sources de Clemens, en corrigeant sur plus d'un point les opinions de Manitius et de Keil.

Pour deux des écrivains cités dans l'*Ars* de Clemens, Virgile le grammairien et Isidore de Séville, la contribution acquise paraît capitale. Pour le texte de Virgile, les leçons données par l'*Ars* de Clemens sont meilleures que celles adoptées par Huemer dans son édition de l'*Epitome* et, j'ajoute, que celles adoptées par M. l'abbé Tardi, dernier éditeur de l'*Epitome* (Thèse Lettres, Paris, 1928), dont l'édition a paru en même temps que l'ouvrage de M. Tolkiehn. Pour le texte des *Etymologiae* d'Isidore, dont l'établissement critique donne lieu, on le sait, à de très grosses difficultés, les citations qu'en fait Clemens sont certainement fort utiles ; mais ici son texte n'est pas seulement meilleur que celui des manuscrits qui nous ont conservé l'œuvre d'Isidore : il est aussi par endroits très différent. Pour le texte des autres grammairiens cités, il faut encore constater la supériorité des leçons de l'*Ars grammatica* sur celles de nos manuscrits. Mais, à vrai dire, ce qui m'inquiète un peu c'est précisément cette perpétuelle supériorité du texte de l'*Ars*. Ne serait-on pas en présence d'une véritable tentative d'édition? Clemens n'aurait pas seulement copié les textes qu'il citait, il a pu les corriger et les améliorer. Je me demande même si Clemens ne cite pas parfois de mémoire, chose fréquente chez les anciens. Cela pourrait expliquer les différences parfois assez profondes que l'on constate à certains endroits entre la citation de Clemens et le texte original. Ainsi il y a entre les passages de la grammaire de saint Augustin et les citations qu'en fait Clemens de très grandes divergences. L'éditeur prudent et averti qu'est M. Tolkiehn s'est abstenu de donner une explication de ce fait. Or, il semble bien que Clemens cite saint Augustin de mémoire, et c'est probablement à une défaillance de souvenir qu'il faut attribuer les différences que l'on constate.

Il me semble donc que, lorsqu'on voudra utiliser les leçons de l'*Ars grammatica*, il faudra se demander pour chaque cas particulier si Clemens ne fait que copier les manuscrits qu'il a sous les yeux (et il n'y a aucune difficulté pour admettre que, à cet égard, il pouvait être mieux partagé que nous), ou bien si, au lieu de copier tout simplement, il ne se laisse pas aller à corriger et améliorer le texte qu'il trouve dans les mamanuscrits, ou enfin si, par endroits, pour certains ouvrages, il ne cite pas de mémoire. Les leçons de l'*Ars* de Clemens peuvent avoir des valeurs très diverses, suivant l'hypothèse qu'on adoptera, et c'est aux édi-

teurs qu'il appartiendra d'examiner et de résoudre les difficultés dans chaque cas pris isolément.

M. Tolkiehn a tout fait pour faciliter les recherches. Le lecteur trouvera dans son ouvrage des index alphabétiques, des listes de textes cités et de nombreux renvois très utiles. L'édition est extrêmement soignée, et c'est à peine si l'on peut relever une ou deux erreurs[1].

Il faut être reconnaissant à M. Tolkiehn de nous avoir donné cette excellente présentation d'une œuvre encore inédite.

M.-G. Nicolau.

The *Historia regum Britanniae* of Geoffrey of Monmouth, with contributions to the study of its place in early British history, by Acton Griscom, M. A., together with a literal translation of the Welsh manuscript n° LXI of Jesus College, Oxford, by Robert Ellis Jones, S. T. D. With 16 photographs of manuscripts. London, New-York, Toronto, Longmans, Green and C°, 1919, in-8°, xiv + 672 pages.

Cette *Historia regum Britanniae* est une œuvre importante, qui a obtenu dès son apparition (1136) le plus vif succès et qui a exercé une profonde influence sur l'histoire et la littérature médiévale. On en désirait depuis longtemps une édition critique. M. Griscom, pour sa part, s'est borné à en imprimer le texte d'après le manuscrit 1706 de la Bibliothèque de l'Université de Cambridge, qu'il a reproduit littéralement, sans rien changer ni aux graphies, ni à la coupe des alinéas, ni à la ponctuation, sans corriger, sans signaler les erreurs les plus manifestes. En bas des pages, il a fourni les variantes du manuscrit 568 de la Bibliothèque de la Ville de Berne, celles du manuscrit 17 de la bibliothèque privée de lord Harlech et une traduction anglaise (due aux soins du chanoine Robert Ellis Jones) du texte gallois contenu dans le manuscrit LXI de la Bibliothèque de Jesus College à Oxford.

Ce travail laisse beaucoup à désirer.

D'abord, la reproduction littérale d'un manuscrit ne se justifie que dans certains cas particuliers, quand l'original peut prétendre, par un côté ou par l'autre, à une exceptionnelle dignité. C'est la raison d'être des éditions dites diplomatiques. Mais la forme qu'ont revêtue les éditions de ce genre lorsque la critique moderne les a imaginées est aujourd'hui périmée. Il n'existe plus qu'une sorte d'édition diplomatique pleinement satisfaisante : c'est la reproduction phototypique. Déjà de ce

1. P. 1, l. 2, on lit : *ut sciant philosophia quid scit, quae est fons...*, etc. (*scit* pour *sit* est, me semble-t-il, une faute des manuscrits d'un type bien connu ; cf. L. Havet, *Manuel de critique verbale*, p. 255, n° 1070, et Ch. Beaulieux, *Histoire de la formation de l'orthographe française*. Thèse Lettres, Paris, 1927, p. 12). A la p. 93, l. 22, on lit : *incohativa* (c'est l'orthographe correcte, adoptée d'ailleurs par l'éditeur dans ses *Prolegomena*), mais partout ailleurs, dans le texte de l'édition, on lit : *inchoativa*.

point de vue la publication de M. Griscom répond mal à ce qu'on souhaitait. Le texte imprimé, brut, hérissé, incorrect, n'a d'autre supériorité sur le texte manuscrit que celle du caractère typographique sur la lettre manuscrite (faible profit pour le lecteur), sans présenter pourtant toutes les garanties d'authenticité auxquelles nous a habitués le perfectionnement des techniques de reproduction modernes.

De plus, cette question de principe mise à part, il est impossible d'approuver le choix que M. Griscom a fait du manuscrit 1706 de Cambridge, manuscrit qui appartient à une famille autorisée, mais qui n'en est pas le meilleur représentant, il s'en faut. Les raisons qui l'ont conduit à le préférer sont dénuées de valeur. La nature de la dédicace, qui a retenu presque uniquement l'attention de M. Griscom, pouvait bien recommander tel groupe de manuscrits comme le plus ancien. Mais il convenait de rechercher la confirmation — ou la réfutation — de cette vue dans une étude interne des textes. Et il convenait de déterminer rigoureusement par le même moyen la place de chaque manuscrit particulier dans le groupe. Bref, une étude philologique des leçons s'imposait, que M. Griscom a presque totalement négligée. L'eût-il faite, il n'aurait certainement pas arrêté son choix, pour le publier, sur le manuscrit 1706, et il n'aurait pas non plus retenu le manuscrit de la collection de lord Harlech pour en relever les variantes.

Par ailleurs, la version galloise de l'œuvre contenue dans le manuscrit LXI d'Oxford est la moins autorisée qu'on connaisse. C'est celle qu'on appelle communément le *Brut Tysilio*, rédaction tardive et qui, dans le groupe nombreux des *Bruts* gallois, représente un état profondément dégénéré de la tradition. L'étude philologique des textes le prouve surabondamment.

M. Griscom a manié un grand nombre de manuscrits du texte latin de Geoffroy et des correspondants gallois de ce texte. Il en a signalé utilement certaines particularités (notamment en ce qui concerne les dédicaces de l'*Historia*, pour lesquelles son étude historique a été poussée assez loin). Mais il n'a pas réussi à en établir le classement. Et son édition, par une conséquence naturelle, ne pouvait être satisfaisante.

Je renvoie, pour le fond des questions, à un article récent que j'ai publié dans la *Romania*, t. LV, fasc. 219.

Edmond Faral.

Das *Moralium dogma philosophorum* des Guillaume de Conches, lateinisch, altfranzösisch und mittelniederfränkisch, hgg. von John Holmberg (Arbeten utgivna med understöd av Vilhelm Ekmans Universitetsfond, Uppsala, 37). Paris, Champion, s. d. [1929], in-8°, 218 pages.

Il s'agit d'un recueil de lieux communs, sentences et maximes, qui a

été compilé au XIIe siècle par Guillaume de Conches dans les écrits des moralistes de l'antiquité : ouvrage qui a eu sa vogue, comme en témoignent non seulement les manuscrits, relativement nombreux, qui l'ont conservé, mais aussi les traductions en langue française et en langue germanique qui en ont été exécutées anciennement. L'ensemble est fort intéressant pour l'histoire des idées morales au moyen âge et de la survivance de la pensée philosophique antérieure ou étrangère au christianisme. L'édition des textes (latin, français et germanique) donnée par M. J. Holmberg est très bonne. Elle repose sur une étude soigneuse des manuscrits et s'accompagne de notes utiles, spécialement en ce qui concerne les sources. Peut-être n'est-ce pas ici le lieu de présenter les quelques remarques critiques qu'elle appelle çà et là.

Edmond Faral.

L'IMPRIMEUR-GÉRANT : DAUPELEY-GOUVERNEUR A NOGENT-LE-ROTROU

COMPTE-RENDU DES SÉANCES
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

I.

SEANCE DU 8 NOVEMBRE 1930.

Président : M. A. Meillet.

Membres présents. — MM. J. H. Audurier, D. Barbelenet, J. Bayet, A. Bazouin, H. Bernès, Mlle S. Bernon, Mme A. Biancani, MM. J. M. Bordenave, J. Carcopino, MMlles J. Charles, S. Chauffier, M. R. Cotard, Mlle E. Davy, MM. R. Durand, A. Ernout, Mlle R. Fournier, M. M. Gautreau, Mlle A. Guillemin, MM. Ph. Hubert, A. Jeanmaire, E. Jolivet, H. Lambert, R. Sindou, Mme L. Malteste, Mlle M. Masson, MM. G. Mauger, J. de Mayol de Lupé, A. Meillet, J. Perret, Mlle H. Petré, MM. A. Pinaud, Ch. Samaran, Mlle A. Tachauer, M. H. Yvon.

Communication du Bureau.

M. A. Meillet, président, présente les excuses de M. Marouzeau, qui, appelé loin de Paris ce jour même, est obligé de remettre à la prochaine séance la communication qu'il avait annoncée.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. J. Carcopino présente quelques observations sur *la date du bi-millénaire de Virgile*. Il résume et adopte les conclusions de De Sanctis, Fotheringham, De Jerphanion, suivant lesquelles le 15 octobre 1930 marquerait non la clôture mais l'inauguration de la 2000e année de Virgile..., si du moins Virgile était né le 15 octobre 70 av. J.-C. Mais il expose les raisons qu'on a de croire qu'en réalité la naissance du poète survint un an plus tôt.

Quelques observations sont présentées par M. A. Ernout relativement au mode de datation, particulièrement en ce qui concerne la question controversée de la naissance et de la mort de Lucrèce.

II. — M. A. Ernout examine *le sens et l'emploi des mots qui se rapportent à la « maison »*.

Il y a une répartition très nette entre, d'une part, *domus* et ses dérivés (*dominus*, *domicilium*) qui se rapportent à l'idée abstraite de la maison,

d'autre part, *aedes* et ses dérivés (*aedilis*, *aedifico*), qui sont relatifs à l'idée du bâtiment, de la maison édifiée.

Une distinction du même genre peut être faite entre les différents noms qui désignent la porte : *ostium* et *ianua* désignent la porte considérée comme objet matériel, partie de la construction (d'où *ostiarius* et *ianitor*), *fores* représente ce qui limite la *domus*, domaine du *dominus*. A basse époque, ces divers mots tendront à s'effacer devant *porta* (anciennement porte de ville) qui sera appelé à une si grande fortune sur tout le domaine roman.

M. J. Carcopino ajoute aux observations de M. Ernout que le passage du sens abstrait de propriété au sens concret a pu être procuré par les propriétés dans Rome des grands personnages ou des empereurs, comme la *domus aurea*, ou les *domus* que les régionnaires du IVe siècle opposent aux immeubles de rapport (*insulae*).

II.

SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 1930.

Président : M. A. Meillet.

Membres présents. — MM. D. Barbelenet, A. Bazouin, J. G. Cahen, J. Carcopino, M. S. Chatry, Mlle S. Chauffier, MM. O. Chennevelle, P. Collinet, L.-A. Constans, A. Cordier, A. Dain, R. Durand, M. Durry, A. Ernout, Mlle A. Freté, MM. M. Gautreau, V. A. Georgesco, Mlle A. Guillemin, MM. A. Hamel, J. Holt, H. Jeanmaire, E. Jolivet, H. Lambert, Mlle I. Lot, MM. J. Marouzeau, F. Martroye, G. Mauger, J. de Mayol de Lupé, A. Meillet, L. Mertz, M. Morel de Larochette, J. Perret, Mlle H. Petré, MM. A. Pinaud, D. M. Pippidi, P. Ruffel, Ch. Samaran, R. Sindou, Mlle A. Tachauer, MM. P. Wuilleumier, H. Yvon.

Communication du Bureau.

M. Marouzeau fait part à la Société du décès de deux de ses membres les plus éminents :

M. Paul Oltramare, professeur honoraire de l'Université de Genève, qui, membre de la Société depuis sa fondation, avait été l'un des plus fervents défenseurs de nos études dans un pays où nous comptons de nombreux amis; à M. André Oltramare, membre très actif de notre Société, qui a été depuis longtemps associé à l'activité scientifique de son père, le Secrétaire a fait parvenir les condoléances de la Société.

M. M. Prou, directeur de l'École des chartes, n'avait jamais manqué de manifester l'intérêt qu'il portait à nos travaux en assistant à nos séances chaque fois que le lui permettaient des charges très absor-

bantes. Sa présence parmi nous faisait apparaître la place importante que tient dans notre activité le latin du moyen âge.

La succession de M. Prou comme directeur de l'École des chartes est échue à un de nos membres les plus actifs et les plus dévoués, M. C. Brunel.

Parmi les autres nominations récentes, le Secrétaire note à l'Université de Lyon celle de M. P. Wuilleumier, qui s'est signalé à l'attention de la Société par des communications touchant à la fois à l'archéologie et à la philologie.

Les élèves et amis de M. P. Thomas, professeur émérite de l'Université de Gand, viennent de lui offrir un volume de Mélanges. La Société s'est associée à cet hommage à la fois par la collaboration de plusieurs de ses membres et par une adresse de félicitations.

Le Secrétaire rend compte en quelques mots du séjour qu'il a fait cet été aux États-Unis. Le cours qu'il a professé au *Linguistic Institute of America* et la connaissance qu'il a pu prendre des travaux de la « summer session » de l'Université Columbia lui a permis de noter des initiatives intéressantes en ce qui regarde l'enseignement du latin : d'une part, les efforts faits pour préparer à l'enseignement de l'Université les étudiants qui y arrivent sans avoir étudié le latin; d'autre part, l'institution des cours d'été, spéciaux à une Université ou interuniversitaires, qui permettent aux étudiants et surtout à de jeunes professeurs de mettre à profit une partie de leurs vacances pour se perfectionner sur tel domaine de leur choix; c'est là l'intérêt en particulier de l'Institut de linguistique, qui comportait cette année, en ce qui concerne le latin, des cours de grammaire comparative, dialectologie, langue et style, latin vulgaire, méthode linguistique dans l'enseignement des classes supérieures.

M. Marouzeau a profité de son séjour pour resserrer les relations de la Société avec plusieurs représentants des Universités de New-York, Philadelphie, Boston, Baltimore.

Communication à l'ordre du jour.

M. J. Marouzeau propose à la Société l'examen de la question : *Qu'est-ce que le style? Quel est l'objet de la stylistique?*

Passant en revue quelques-unes des réponses faites à cette question, il retient comme élément essentiel de la définition du style la notion de choix, « le style résultant de la préférence accordée par le sujet parlant ou écrivant, inconsciemment ou avec réflexion, à tels ou tels des éléments fournis par la langue ». A ce choix il n'y a de limite théorique que d'une part la nécessité d'éviter la faute de langue, d'autre part le souci de ne pas trahir la pensée. Ainsi entendue, la considération du style ne doit pas faire l'objet d'un chapitre spécial dans la description

de la langue, mais doit intervenir à propos de tous les aspects examinés : phonétique et prononciation, morphologie, vocabulaire, syntaxe; ainsi peut se faire la conciliation entre l'affirmation de M. J. Rozwadowski, que le style n'est nulle part dans la grammaire, et celle de M. Ch. Bally, qu'il est partout.

Quelques observations sont présentées par M. A. Hamel, puis par M. H. Yvon, qui amène M. Marouzeau à préciser que sa distinction de la langue et du style recouvre en partie celle que F. de Saussure a établie entre la langue et la parole; enfin par M. A. Meillet qui, en signalant les inconvénients qui peuvent résulter de l'emploi du terme de « stylistique », indique dans quel sens la communication de M. Marouzeau doit orienter les réflexions des philologues.

III.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

(13 décembre 1930).

Président : M. A. Meillet.

Membres présents. — Les mêmes qu'à la séance précédente.

M. Marouzeau présente les excuses de deux membres du Bureau, M. H. Bernès, vice-président, et Mme A. Biancani, trésorière, tous deux souffrants, et d'un membre de la Commission des comptes, M. l'abbé Pichard, retenu loin de Paris.

Élection du Bureau. — Les fonctions de président ne pouvant, aux termes des statuts, être prolongées au delà de deux années, l'Assemblée doit élire un nouveau président pour le prochain exercice.

Au nom de la Société, le Secrétaire exprime à M. Meillet la gratitude de tous pour la bonne grâce avec laquelle il a accepté deux années durant une charge ajoutée à tant d'autres, pour l'autorité ferme et souriante avec laquelle il a dirigé et animé nos débats, pour tout ce que sa présidence a apporté de prestige à notre Société.

M. Meillet dit la grande satisfaction qu'il a éprouvée à présider nos séances, toujours vivantes, riches d'idées et de discussions, et exprime sa confiance dans l'avenir de la Société.

A l'unanimité, l'Assemblée élit pour lui succéder M. J. Carcopino, et pour remplacer celui-ci à la vice-présidence, M. D. Barbelenet. Les

autres membres du Bureau et de la Commission des comptes sont réélus à l'unanimité.

En conséquence, le Bureau se trouve ainsi constitué pour l'année 1931 :

Président : M. J. Carcopino;

Vice-présidents : MM. H. Bernès, D. Barbelenet,

Secrétaire-administrateur : M. J. Marouzeau;

Trésorière : Mme A. Biancani;

Commission des comptes : M. R. Durand, Mlle A. Guillemin, M. l'abbé Pichard.

Rapport du secrétaire-administrateur.

M. J. Marouzeau, secrétaire-administrateur, donne lecture de son Rapport sur l'activité de la Société :

La Société a participé cette année plus que jamais à la vie scientifique internationale, tant par le rayonnement de ses publications que par l'activité de ses membres et de son Bureau. Son président et son secrétaire ont été invités l'un et l'autre à faire aux États-Unis une série de cours, l'un pendant une partie de l'année scolaire, l'autre pendant la session d'été; son vice-président, M. J. Carcopino, a été appelé comme professeur d'échange à l'Université de Rio.

L'importance de la *Revue* s'est encore accrue : le tome en cours d'impression dépassera notablement 400 pages; l'Index des volumes parus pendant la décade qui s'achève en 1930, imprimé en supplément au fascicule 3 de cette année, fera apparaître la somme de travail scientifique et de résultats obtenus pendant cette première étape de la vie de notre Société.

La *Collection* s'est enrichie de deux nouveaux volumes : la thèse de Mlle A. Freté, qui a valu à son auteur le titre de diplômée de l'École des hautes études, l'ouvrage de M. M. G. Nicolau, qui a été couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Sont en cours d'impression une étude de Mlle A. Guillemin sur Virgile et un Index des gloses par M. P. Faider. Seront mis en composition au cours de l'année un Répertoire des catalogues de manuscrits de M. P. Peeters et un ouvrage sur l'infinitif de M. P. Perrochat.

L'activité de la Société n'a d'autres limites que celles que lui impose la modicité de ses ressources; il appartient à chacun des membres de travailler à les accroître en recrutant pour la Société des membres nouveaux.

Bilan établi par la Trésorière.

Mme A. Biancani présente le bilan établi comme suit à la date du 1er décembre 1930 :

Recettes :

Report d'exercice	1,286 fr.	42
Cotisations annuelles	6,526	30
Vente de la Revue (abonnés et acheteurs)	7,650	»»
Vente de la Collection d'études latines	3,682	80
Subvention de la Caisse des recherches scientifiques pour 1929	6,000	»»
Id. pour 1930	4,000	»»
Subvention de la Confédération des Sociétés scientifiques (acompte sur 1930)	3,750	»»
Intérêt des dépôts	268	65
Total	33,164 fr.	17

Dépenses :

Papeterie, dactylographie, frais de bureau	297 fr.	60
Circulaires, programmes, convocations	60	»»
Poste, recouvrements, correspondance	502	»»
Frais de banque et de dépôt	17	14
Frais du compte postal	22	
Cotisations et souscriptions	90	»»
Impression de la Revue (fasc. III de 1929, reliquat)	999	15
— — (fasc. I de 1930)	6,007	30
— — (fasc. II de 1930)	6,092	»»
— — (fasc. III de 1930, provision)	2,000	»»
Impression de la Collection d'études latines (fasc. V)	6,497	50
— (fasc. VI)	980	45
Tirages à part	1,045	50
Frais de l'éditeur	165	»»
Frais et indemnité de rédaction	1,500	»»
Frais et indemnité de secrétariat	1,500	»»
Frais et indemnité de trésorerie	750	»»
Rétribution de collaborateurs	2,870	»»
Droits d'auteurs	613	80
Gratifications et frais de séance	90	»»
Total	32,099 fr.	44

En caisse :

A la Société générale	78 fr.	91
Au compte de chèques postaux	625	81
Encaisse de la Trésorière	360	01
Total	1,064 fr.	73

Total égal : 32,099 fr. 44 + 1,064 fr. 73 = 33,164 fr. 17.

Rapport de la Commission des comptes.

Les membres de la Commission des comptes, après examen des comptes présentés par la Trésorière, approuvent le bilan ci-dessus, et M. R. Durand donne lecture du rapport de la Commission :

Nous avons pu cette année inscrire à nos recettes une nouvelle subvention de la *Caisse des recherches scientifiques* en même temps qu'une fraction supplémentaire de la subvention de la *Confédération des Sociétés scientifiques*, afférente à la période de prorogation de l'année financière. Du décalage de l'exercice financier il est résulté qu'aucune subvention afférente à l'année 1930 n'a pu encore nous être versée. En revanche, le présent exercice a bénéficié du versement différé de la subvention de la Caisse des recherches afférente à 1929.

Le principal appoint de nos recettes est dû à l'accroissement continu de notre chiffre de vente, tant pour la Revue elle-même que pour la Collection. Il y a là un élément de prospérité qui, dû exclusivement à notre activité scientifique, nous permet d'envisager une extension nouvelle de notre Collection d'études latines.

La rentrée des cotisations se fait avec quelque difficulté; la Commission prie les membres de seconder la Trésorière dans le zèle qu'elle apporte à cette partie ingrate de sa tâche.

Signé :
R. Durand, A. Guillemin.

A l'unanimité, l'Assemblée approuve le Rapport de la Commission des comptes et celui du secrétaire-administrateur.

TABLEAU

DES

ENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ANTIQUITE LATINE

DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE PARIS

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1930-1931.

C. F. = *Collège de France*, place Marcelin-Berthelot (*cours publics*).
E. Ch. = *École des Chartes*, à la Sorbonne.
E. L. = *École du Louvre*, au palais du Louvre, cour Lefuel (*cours publics*).
E. N. = *École Normale Supérieure*, 45, rue d'Ulm.
F. D. = *Faculté de Droit*, place du Panthéon.
F. L. = *Faculté des Lettres*, à la Sorbonne.
H. E. H. = *École pratique des Hautes Études* (Sciences Historiques et Philologiques), à la Sorbonne (*inscription gratuite*).
H. E. R. = *École pratique des Hautes Études* (Sciences Religieuses), à la Sorbonne (*inscription gratuite*).
I. E. L. = *Institut d'Études Latines*, à la Sorbonne, escalier E, 3e étage.

Linguistique générale et indo-européenne.

VENDRYES	Exposé de linguistique générale.	E. N. Mercredi 10 h. 30
MEILLET	Études de morphologie générale; théorie de l'infinitif.	C. F. *salle 4*. Mardi 17 h.
—	Le vocabulaire populaire affectif et technique de l'indo-européen.	C. F. *salle 4*. Lundi 9 h.

Linguistique latine et romane.

VENDRYES	Grammaire comparée du grec et du latin (le verbe).	F. L. *salle I*. Lundi 17 h.
MAROUZEAU	Éléments et caractères du vocabulaire latin.	H. E. H. Lundi 16 h.
ERNOUT	Explication de textes archaïques et vulgaires.	H. E. H. Lundi 10 h. 15.

FARAL	La technique du latin médiéval. Explication de textes.	H. E. H. Jeudi 10 h.
PORCHER	Le latin du moyen âge. Explication de textes.	H. E. H. Jeudi 16.

Philologie et méthodologie.

DURAND	Introduction à la philologie latine. Exercices pratiques.	E. N. Vendredi 10 h. 30.
ERNOUT	Critique de textes et direction de travaux.	H. E. H. Jeudi 17 h. 30.
MAROUZEAU	Exposés généraux relatifs à la philologie.	F. L. *salle I.* Lundi 15 h.
—	Principes d'explication et de critique des textes. Préparation d'une édition.	H. E. H. Jeudi 15 h.

Histoire littéraire.

VALLETTE	Questions de critique et d'histoire.	I. E. L. Vendredi 15 h. 15.
DE LABRIOLLE	L'époque de Cicéron.	C. L. *salle 5.* Vendredi 9 h. 15.
—	L'œuvre de Tertullien.	F. L. *amph. Quinet.* Mercredi 15h. (*1er semestre*).
MONCEAUX	Les polémiques de S. Jérôme dans ses premières œuvres.	C. F. *salle 3.* Lundi 15 h. 15.
FARAL	Examen de quelques problèmes d'histoire littéraire du moyen âge.	H. E. H. Jeudi 11 h.
—	La littérature à l'époque carolingienne.	C. F. *salle 4.* Vendredi 14 h.

Explication de textes et préparation aux examens.

ERNOUT	Direction d'études (réception des étudiants).	F. L. *cabinet de la salle G.* Mardi 17 h.
VALLETTE	Exercices pratiques.	I. E. L. Samedi 9 h. 45.
BERNÈS	Version latine pour la licence.	F. L. *salle H.* Mercredi 17 h. 30.

RICHARDOT	Version latine pour le certificat d'études littéraires classiques.	F. L. *salle H.* Jeudi 16 h.
LEMAIN	Thème latin pour le certificat d'études latines.	F. L. *salle H.* Vendredi 17 h. 30.
ERNOUT	Préparation au certificat de philologie. Exercices pratiques.	F. L. *salle G.* Mardi 16 h.
CONSTANS	Explication d'auteurs du programme de licence (Cicéron, *Lettres*).	F. L. *salle G.* Mercredi 15 h. 15.
—	Id. (Salluste, *Jugurtha*).	F. L. *salle G.* Mercredi 16 h. 30.
DE LABRIOLLE	Explication d'auteurs du programme de licence (Juvénal, *Satires*, III et IV).	F. L. *salle 5.* Mardi 11 h.
DURAND	Explication d'auteurs et version pour la licence de philosophie.	F. L. *salle C.* Samedi 10 h. 30.
MAROUZEAU	Explication d'auteurs du programme de licence (Virgile, *Énéide*, X).	F. L. *salle C.* Jeudi 9 h.
—	Explications d'élèves, exposés généraux et version de licence.	F. L. *salle I.* Lundi 15 h.
VALLETTE	Explication d'auteurs du programme (Lucrèce, III) et version de licence.	F. L. *salle D.* Vendredi 16 h. 30.
CONSTANS	Explication de textes historiques et correction de versions pour la licence d'histoire.	F. L. *salle C.* Lundi 16 h. 30.
ERNOUT	Explication de textes du programme d'agrégation de grammaire et correction de devoirs.	I. E. L. Lundi 9 h.
MAROUZEAU	Explication de textes (Ovide, *Métamorphoses*, XV) et version pour l'agrégation de grammaire.	I. E. L. Jeudi 10 h.
—	Explication de Térence, *Ennuque*.	H. E. H. Jeudi 15 h.

De Labriolle	Explication de textes, exercices pratiques et version pour l'agrégation des lettres.	I. E. L. Mardi 16 h.
Durand	Explication de textes (Sénèque, *De tranquillitate animi*) et exercices pratiques pour l'agrégation de grammaire.	F. L. *salle D.* Samedi 8 h. 30.
Constans	Explication de textes, leçons et correction de thèmes pour l'agrégation des lettres.	E. N. S. Lundi 14 h. 15.
Ernout	Explication de textes archaïques et vulgaires.	H. E. H. Lundi 10 h. 15.
Monceaux	Explication du 4e livre de la *Cité de Dieu* de saint Augustin.	C. F. *salle 3 bis.* Mercredi 14 h. 15.
—	Le 4e livre des *Confessions* de saint Augustin.	H. E. R. Lundi 14 h. 30.
—	Le premier Dialogue de Sulpice-Sévère.	H. E. R. Mercredi 15 h. 15.
Faral	Explication de textes latins du moyen âge : le poème d'Ermold-le-Noir.	C. F. *salle 4.* Samedi 10 h

Archéologie

Zeiller	Questions d'archéologie.	E. H. E. Lundi 9 h.
Gsell	Les villes de l'Afrique romaine; édifices publics, habitations, sépultures.	C. F. *salle 3.* Mardi 14 h.
Cagnat	L'archéologie de l'Afrique chrétienne.	C. F. *salle 3.* Samedi 16 h.
Millet	Études critiques sur l'art chrétien d'Orient.	H. E. R. Samedi 9 h. 15.

Épigraphie.

Carcopino	Travaux pratiques d'épigraphie romaine.	F. L. *salle d'archéologie.* Mercredi 14 h. 30.

CAGNAT	Explication d'inscriptions latines récemment publiées.	C. F. *salle* 4. Lundi 14 h.
ZEILLER	Inscriptions de l'époque républicaine; choix d'inscriptions récemment découvertes; épigraphie chrétienne.	H. E. H. Mardi 9 h.

Paléographie et histoire des textes.

DE BOÜARD	Paléographie.	E.Ch.Mardi et samedi 10 h.
GRAT	Paléographie et sciences auxiliaires de l'histoire.	F. L. *musée d'archéologie*. Mercredi 14 h. 30.
SAMARAN	Questions paléographiques. Direction de travaux.	H. E. H. Mardi 17 h. 30.
—	Les manuscrits latins et français du moyen âge.	H. E. H. Mardi 16 h.
ERNOUT	Critique des textes.	H. E. H. Jeudi 17 h. 30.
MAROUZEAU	Travail d'édition.	H. E. H. Jeudi 15 h.

Histoire et géographie.

GRAT	Bibliographie. Initiation historique. Exercices pratiques.	F. L. *salle du Musée d'archéologie*.Mardi16h.30.
GUIGNEBERT	Exercices pratiques en vue du certificat d'histoire ancienne.	F. L. *salle D*. Vendredi 14 h.
PIGANIOL	Exercices pratiques.	F. L. *salle d'archéologie*. Vendredi 10 h.
CONSTANS	Exercices pratiques et versions latines avec commentaire historique.	F. L. *salle d'anglais*. Lundi 16 h. 30.
CARCOPINO	Exercices pratiques.	E. N. Mercredi 9 h. 30.
—	Jules César.	F. L. *amph. Guizot*. Mardi 17 h. (*1er semestre*).
PIGANIOL	L'Égypte romaine.	F. L. *salle I*. Samedi 9 h.
GSELL	Les grands domaines de l'Afrique du Nord.	C. F. *salle* 4.Lundi 15 h.30.

GSELL	Les villes de l'Afrique romaine.	C. F. *salle 3*. Mardi 14 h.
BESNIER	Les routes romaines de la Narbonnaise.	H. E. H. Lundi 14 h.
CHAPOT	L'urbanisme antique et les grands centres de population.	H. E. H. Jeudi 16 h.
ZEILLER	Questions relatives aux institutions impériales.	H. E. H. Lundi 9 h.
BAYET	La morale chrétienne en Gaule.	H. E. R. Jeudi 10 h.

Droit romain.

FLINIAUX	Cours de 1re année.	F. D. *amph. II.* Lundi, mardi, mercredi 11 h. 5.
LÉVY-BRUHL	Cours de 1re année.	F. D. *amph. II.* Jeudi, vendredi, samedi 15 h. 25.
GIFFARD	Cours de 2e année.	F. D., *amph. I.* Lundi, mardi, mercredi 14 h. 15.
COLLINET	Doctorat : Droit romain approfondi.	F. D. *amph. V.* Lundi et mardi 8 h. 50.
LE BRAS	Doctorat : Pandectes.	F. D. *amph. V.* Vendredi et samedi 8 h. 50.

Philosophie.

BAYET	La morale chrétienne en Gaule.	H. E. R. Jeudi 10 h.
—	Les idées morales relatives à la guerre dans les trois premiers siècles.	H. E. R. Jeudi 11 h.
MAYOL DE LUPÉ	L'idée de paix et son évolution dans la société chrétienne à partir du Ier siècle.	H. E. R. Samedi 15 h.

Histoire des religions romaine et chrétienne.

TOUTAIN	Les cultes de l'Italie méridionale et de la Sicile à l'époque romaine.	H. E. R. Jeudi 15 h.

GUIGNEBERT	L'Église de Rome aux IIIe et IVe siècles.	F. L. *amph. Michelet*, vendredi 17 h.
Ch. PUECH	La polémique anti-chrétienne.	H. E. R. Vendredi 17 h.
NAU	Les controverses christologiques au Ve siècle.	H. E. H. Mardi 14 h.
BARUZI	Recherches sur les premières formes de la prière et de l'oraison dans l'histoire du christianisme.	C. F. Lundi 10 h. 30.
GOGUEL	La genèse de la foi à la résurrection de Jésus.	H. E. R. Mercredi 14 h.
—	Introduction à l'Épître aux Hébreux et aux Épîtres catholiques.	H. E. R. Lundi 11 h.
GUIGNEBERT	L'Évangile selon S. Mathieu.	F. L. *salle d'archéologie*. Mardi 15 h. 15.
VITEAU	Explication de l'Évangile de S. Mathieu.	H. E. R. Vendredi 17 h.
MONCEAUX	Les polémiques de S. Jérôme.	C. F. *salle 3*. Lundi 15 h. 15.
A. BAYET	Les idées morales relatives à la guerre et au service militaire dans les Églises chrétiennes des trois premiers siècles.	H. E. R. Jeudi 11 h.
—	La morale chrétienne en Gaule d'après Salvien et Sidoine Apollinaire.	H. E. R. Jeudi 10 h.
ZEILLER	Épigraphie chrétienne.	H. E. H. Mardi 9 h.
CAGNAT	L'archéologie de l'Afrique chrétienne.	C. F. *salle 3*. Samedi 16 h.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

Les séances de la *Société des Études latines* auront lieu en 1930 le deuxième samedi de chaque mois : les 10 janvier, 14 février, 14 mars, 9 mai, 13 juin, 14 novembre, 12 décembre.

Chacune des séances est précédée d'une réunion libre à partir de 16 h. 30.

Tous les latinistes, professeurs, étudiants, même non membres de la Société, sont cordialement invités à ces séances et réunions.

INSTITUT D'ÉTUDES LATINES

ET

GROUPE DES ÉTUDIANTS EN LANGUES ET LITTÉRATURES ANCIENNES

L'*Institut d'Études latines*, dont le siège est à la Sorbonne, escalier E, 3e étage, met ses locaux à la disposition du *Groupe d'études anciennes* (grec et latin).

But. — Le Groupe se propose de guider les étudiants dans la préparation de leurs certificats. Il s'efforce de remédier à l'embarras dans lequel se trouvent les étudiants nouveaux venus. D'une façon générale, il veut épargner à ses membres les *inconvénients de l'effort isolé*, mettre en rapport les étudiants qui s'adonnent aux mêmes disciplines et faire naître entre eux des *relations de camaraderie*.

Travaux pratiques. — Le Groupe organise des *séances de travail en commun* avec l'aide de camarades plus avancés, afin d'assurer la préparation *méthodique* des examens, avec l'assentiment des professeurs et sous le contrôle du directeur d'études.

Organisation des travaux. — Chaque semaine auront lieu des réunions en vue de la préparation aux différents certificats. Pour le latin, les réunions ont lieu :

I. Certificat d'*Études latines*, le mardi à 14 heures;

II. Certificat de *Grammaire et philologie*, le vendredi à 15 heures.

L'horaire de ces cours pourra être modifié selon les besoins; les intéressés en seront avisés par voie d'affiche.

Chaque séance de travail comprendra : d'abord une courte *revision de la grammaire*, puis des *exercices pratiques* sur les textes du programme.

Cours élémentaires de latin et de grec. — Le Groupe organise également comme précédemment des *Cours élémentaires* destinés aux étudiants qui ne sont pas encore familiarisés avec les langues anciennes et qui voudraient en aborder l'étude à la Faculté.

De plus, sur la demande d'un certain nombre de camarades, le Groupe a rétabli les exercices pratiques de *Versions latines* et de revision des principes de grammaire latine qui avaient été organisés en 1928.

Ces cours et exercices pratiques intéressent particulièrement les candidats aux Certificats d'études littéraires classiques, littérature française, histoire ancienne et histoire de la philosophie :

Cours de latin, à l'ampithéâtre Descartes, le jeudi à 18 heures (pour permettre aux membres de l'enseignement primaire d'y assister).

Exercices pratiques de version latine, le mercredi, à 9 h. 45, salle H.

Conférences. — Le Groupe a également prévu pour cette année des *Conférences* faites par des professeurs de l'Enseignement supérieur et des spécialistes, sur des sujets susceptibles d'intéresser tous ceux qui voudraient parfaire leur connaissance de l'antiquité.

Programme des travaux. — Le programme des travaux et conférences sera affiché *environ un mois à l'avance.*

Salle de travail. — Le Groupe dépend directement de l'Institut d'études latines, qui met à sa disposition une *salle de travail.* D'autre part l'Institut possède une bibliothèque contenant un grand nombre d'ouvrages concernant l'antiquité grecque et latine. Le droit d'inscription à l'Institut, qui est de *50 francs par an,* donne également accès à la bibliothèque de l'*Institut d'études françaises.*

Bibliothèque. — Pour se familiariser avec les ouvrages indispensables à la préparation de leurs certificats, les membres du Groupe pourront *consulter* et *emprunter*, aux heures de permanence et après les séances de Travaux pratiques, les ouvrages du *fonds de bibliothèque* que le groupe a constitué l'a dernier et qu'il espère accroître cette année.

Service de devoirs. — Les membres du Groupe qui n'auraient pu se procurer le texte des thèmes et versions donnés par MM. les professeurs pourront les trouver à la permanence du Groupe.

Service de librairie. — Les membres du Groupe auront droit à une réduction de 10 °/₀ sur tous leurs achats de livres.

Promenades et excursions. — Le Groupe organisera cette année, comme il l'a fait l'an dernier, des promenades dans Paris (visite des musées, monuments, etc.) et des excursions dans les environs de Paris. Les membres du Groupe en seront avisés en temps utile par des affiches.

Cotisation. — La cotisation annuelle est de 25 francs. Toutefois, les cours élémentaires de latin ayant lieu après l'heure de fermeture de la Faculté, un supplément de 5 francs pour les frais du service sera demandé aux étudiants désireux de suivre ces cours.

Renseignements et permanence. — M. Ernout, directeur d'études, reçoit les étudiants après son cours, le mardi à 17 heures, dans le cabinet de la salle C. Pour tous les renseignements concernant le Groupe, s'adresser aux membres du Comité, qui se tiendront à la disposition des étudiants après les séances de travaux pratiques ou après les Cours élémentaires et à la *Permanence du Groupe* à l'Institut d'Études latines. La permanence sera ouverte à partir du 1er décembre, les lundi de 16 heures à 17 heures, mardi de 15 heures à 16 heures, mercredi de 15 heures 30 à 17 heures, vendredi de 16 heures à 17 heures.

CHRONIQUE

I. — Le problème des éditions scolaires

Dans une Chronique précédente (*Revue*, t. VI, p. 29 et suiv.), j'ai donné la parole à des pédagogues sur la question des explications scolaires et des secours à offrir aux élèves pour leur faciliter la lecture des textes. Ainsi s'est trouvée posée implicitement la question de ce qu'on appelle les « préparations scolaires », petits ouvrages groupant autour du texte tous les renseignements propres à permettre une lecture rapide sans recours à la grammaire, au dictionnaire et aux manuels.

Le P. J. van Ooteghem, professeur au collège N.-D. de la Paix à Namur, qui s'est fait en Belgique une sorte de spécialité de ces préparations d'auteurs, m'en adresse quelques spécimens avec un article de la Revue *Nova et Vetera* destiné à en défendre le principe. Chose curieuse, l'auteur défend ses Préparations par les arguments mêmes dont on se sert d'ordinaire pour les critiquer; il estime qu'en les imposant à l'élève on le forcera à travailler par lui-même, on obtiendra de lui cette gymnastique intellectuelle qui, dit-on, est le plus clair profit de l'étude du latin.

Je voudrais être sûr que ces jolis petits ouvrages, riches d'explications élémentaires, complaisants et généreux, ne dispensent pas l'élève de réfléchir, et n'encouragent pas son penchant naturel à se contenter des solutions faciles. Quand on lui dit, dans la préparation de Tite-Live, l. xxi : *intactis* = sans les attaquer; *adverso flumine* = en remontant le cours du fleuve, en amont; *indomitus* = indompté, indomptable, ne risque-t-on pas, en lui révélant, sans plus, l'équivalent français, de lui rendre indifférente ou même indésirable l'explication latine? Si on lui prodigue les renseignements utiles, ce sera souvent l'embrouiller et l'égarer, comme dans cette Préparation de l'Énéide II du P. Denoël, où (p. 26) l'article *vertex* est ainsi rédigé : « vertex (vertere), tournant d'eau, gouffre; sommet de la tête, tête; sommet, faîte ». Si l'on simplifie l'explication, on aboutit à des formules comme : *sedare*, causatif de *sedere; cavernas uterumque*, hendiadys, — qui, j'en ai peur, laisseront l'élève perplexe.

Je sais que ces petits ouvrages, qui en sont déjà à leur troisième édition (Liège, Dessain), sont fort employés dans des établissements où les

études latines sont excellentes, comme ceux où enseignent les PP. van Ooteghem et Denoël, maîtres éminents; mais tout dépend, j'imagine, de l'usage que le professeur en sait faire et de ce qu'il y ajoute au cours de son enseignement oral. Au fond, la préparation n'est qu'un commentaire imprimé à part; elle pose les mêmes questions que le commentaire, et je persiste à croire que le meilleur commentaire est non pas celui qui apporte à l'élève l'explication toute prête, mais celui qui la lui fait chercher et découvrir.

M. J. Cousin, dans un article des *Humanités, classes de lettres*, n° 56, février 1930, p. 221 et suiv., préfère la méthode qui consiste à demander à l'enseignement vivant du maître la matière des préparations. La difficulté, que reconnaît M. Cousin lui-même, est pour le maître d'avoir réponse à tout. Aussi M. Cousin demande-t-il le secours d'un bon manuel, qu'il conçoit de la manière suivante : « Il nous faudrait un ouvrage groupant dans l'ordre chronologique des extraits des chefs-d'œuvre de l'antiquité, réunis par des résumés courts et précis. Cet ouvrage devrait contenir à propos de chaque auteur important des détails biographiques, historiques et littéraires...; l'annotation devrait comporter tous les renseignements historiques, mythologiques, littéraires essentiels...; on devrait y multiplier les cartes, plans de villes, etc. L'illustration devrait en être soignée... Enfin le commentaire général devrait être au courant des dernières découvertes de la science archéologique et de la critique littéraire... » — En somme une encyclopédie, mais une encyclopédie sans ordre, sans plan, sans clef, qui, j'en ai peur, alourdirait les textes commentés sans pouvoir être utilisée directement pour d'autres textes. Comme j'aimerais mieux alors une vraie petite encyclopédie sous forme de dictionnaire, qu'on mettrait entre les mains de l'élève comme livre de consultation et instrument de travail courant, plus riche que le commentaire relatif à un texte déterminé, mais plus abordable que les dictionnaires encyclopédiques actuels, ignorés de la masse des élèves!

II. — Travaux en cours et en projet

Répondant à une suggestion que j'avais faite dans cette Revue (ci-dessus, p. 29, relativement à la publication des glossaires), M. J. F. Mountford, de l'Université d'Aberystwyth, m'écrit que, collaborateur de M. Lindsay, il s'est occupé précisément du commentaire de Donat sur Térence auquel je faisais allusion : « Quand Wessner, me dit-il, a édité le Donat pour la collection Teubner, il a reculé devant la tâche de distinguer les scholies authentiques des apocryphes, et son rôle n'était pas d'établir le texte de Térence que Donat avait eu à sa disposition. Mais ces deux tâches doivent être abordées, et elles doivent l'être concurremment. Comme travail préparatoire à cette entreprise, il m'a paru nécessaire d'avoir à notre disposition un instrument qui permette de se re-

connaître à travers les renseignements, théories, citations, non seulement en ce qui regarde le commentaire de Donat lui-même, mais aussi pour le commentaire virgilien transmis sous le nom de Servius et de Servius Danielis. » Et M. Mountford ajoute qu'il est sur le point de publier (dans la Collection des *Cornell Studies in classical philology*) un *Index rerum et nominum in scholiis Servii et Aelii Donati Tractatorum*[1].

— M. W. M. Lindsay lui-même, en même temps qu'il projette de publier dans cette Revue quelques-uns des résultats de ses travaux sur la métrique des comiques latins, annonce dans l'avant-propos de son édition de Térence, adaptée aux exigences de la collection d'Oxford, son intention d'utiliser pour une large édition critique les ressources accumulées par lui-même et par M. R. Kauer; souhaitons que cette édition ne tarde pas à venir remplacer celle d'Umpfenbach, vieille de 60 ans!

— Se référant à des indications données à diverses reprises dans cette chronique, M. P. Sak, professeur à l'Athénée de Louvain, m'annonce qu'il entreprend un lexique des Lettres de Cicéron; ce sera un heureux complément aux Lexiques de Merguet, qui, comme on sait, ne sont complets que pour les Discours et les ouvrages de rhétorique.

— M. J. Cousin, professeur au lycée de Poitiers, en même temps qu'il met la dernière main à sa thèse sur les *Sources de l'Institution oratoire*, annonce comme thèse complémentaire un projet de *Lexique de la langue littéraire de Quintilien*; ce sera, comme pendant au travail de Causeret sur Cicéron, non seulement un instrument utile pour préciser certaines notions sans cesse confondues de rhétorique et de stylistique, mais aussi une contribution à la connaissance si imparfaite que nous avons des procédés par lesquels une langue se constitue son vocabulaire technique.

— M. P. Ruffel, agrégé préparateur à l'École normale supérieure, a entrepris une thèse de doctorat sur le *vocabulaire technique de l'architecture*, en particulier d'après Vitruve.

— Mlle A. Freté, diplômée de l'École des hautes études, retient comme sujet de thèse de doctorat une étude sur le *droit romain d'après saint Ambroise* et ses contemporains.

— M. M. Lenchantin de Gubernatis, professeur à l'Université de Turin, qui nous a promis pour cette Revue une étude sur l'accent latin, et qui vient de publier chez l'éditeur Paravia à Turin une édition critique des Histoires de Tacite, annonce une édition avec commentaire de la *Ciris* dans la nouvelle Collection dirigée par G. de Sanctis et Rostagni.

— M. K. Svoboda, professeur à la Faculté de philosophie de Brno, Tchécoslovaquie, achève la préparation d'un ouvrage (en français) sur *l'esthétique de saint Augustin*.

1. *Note de correction.* — Cet *Index* vient de paraître (décembre 1930).

NOTES ET COMMUNICATIONS

UN RÉPERTOIRE DES SCOLIES ET COMMENTAIRES D'AUTEURS LATINS

Les éditions des scolies et des commentaires anciens relatifs aux auteurs latins n'ont jamais fait l'objet, en France, d'une bibliographie spéciale. En Allemagne, même si l'on considère comme insuffisante et vieillie la courte liste que Hübner a dressée dans son *Grundriss*, les recherches sont facilitées : 1° par le précieux *Index librorum* annexé au *Thesaurus linguae latinae;* 2° par les abondantes bibliographies que contiennent les histoires de la littérature latine et l'Encyclopédie de Pauly et Wissowa; 3° par les aperçus récapitulatifs qu'un spécialiste, P. Wessner, fait paraître, tous les dix ans ou à peu près, dans le *Jahresbericht* de C. Bursian.

1. Hübner, E. *Bibliographie der klassischen Alterthumswissenschaft. Grundriss zu Vorlesungen über die Geschichte und Encyclopädie der klassischen Philologie.* Berlin, W. Hertz, 1889, in-8°. — § 32. *Erhaltene Scholien*, p. 44-45.

Trop nombreux renvois à la 4e édition (Berlin, Weidmann, 1878) du *Grundriss zu Vorlesungen über die Römische Litteraturgeschichte*, du même auteur.

2. *Thesaurus linguae latinae. Index librorum scriptorum inscriptionum ex quibus exempla adferuntur.* Leipzig, Teubner, 1904, grand in-4°.

Nombreuses indications pp. 93-94, s. v. Schol., et au nom des auteurs connus de commentaires : Asconius, Donatus, Servius, etc. Bien qu'elles constituent des références exactes, ces indications sont, dans leur forme, trop abrégées pour pouvoir tenir lieu d'une bibliographie proprement dite et pratiquement utilisable.

3. Schanz, Martin. *Geschichte der Römischen Literatur bis zum*

Gesetzgebungswerk des Kaisers Justinian (*Handbuch der Altertumswissenschaft begründet von Iwan von Müller*, VIII). Munich, Beck, 1907-1927, 7 vol. in-8°.

Première partie : 3e éd., en 2 vol., 1907-1909; 4e éd., en 1 vol., 1927; 2e partie : 3e éd., en 2 vol., 1911-1913; 3e partie : 2e éd., en 1 vol., 1905; 4e partie : 1er vol., 2e éd., 1914; 2e vol., 1re éd., 1920.

4. Teuffel, W. S. *W. S. Teuffels Geschichte der Römischen Literatur sechste Auflage unter Mitwirkung von Erich Klostermann, Rudolf Leonhard und Paul Wessner, neu bearbeitet von Wilhelm Kroll und Franz Skutsch.* Leipzig, Teubner, 3 vol. in-8° : t. I, 1916; t. II (7e édition), 1920; t. III, 1913.

5. *Paulys Real-Encyclopädie der classischen Altertumswissenschaft. Neue Bearbeitung begonnen von G. Wissowa.* Stuttgart, Metzler, in-8°. — En cours de publication depuis 1894. (Ont paru au 31 décembre 1928 : 1re série : 27 Halbbände (jusqu'à *Mantike*); 2e série (depuis *Ra*) : 5 Halbbände (jusqu'à *Sparsus*); 4 suppléments.)

Dans ces trois derniers ouvrages, les notices bibliographiques consacrées aux auteurs font, chaque fois qu'il y a lieu, une part très large aux scolies et aux commentaires; mais les renseignements sont nécessairement épars. Les renvois de l'un à l'autre chapitre ou paragraphe sont heureusement assez nombreux, surtout dans l'histoire de Teuffel.

6. *Jahresbericht über die Fortschritte der classischen Altertumswissenschaft, begründet von Conrad Bursian* (= *Bursians Jahresbericht*). Leipzig, Reisland.

Wessner, P. *Bericht über die Erscheinungen auf dem Gebiete der lateinischen Grammatiker mit Einschluss der Scholienlitteratur und Glossographie für die Jahre* 1891-1901 : t. CXIII (1903), p. 113-227. — *Kommentare und Scholien*, p. 178-227, avec rappel des principaux travaux antérieurs à 1891. *Id. id. für* 1901-1907 : t. CXXXIX (1908), p. 81-210. — *Kommentare und Scholien*, p. 136-194. *Id. id. für* 1908-1920 : t. CLXXXVIII (1921), p. 34-254. — *Kommentare und Scholien*, p. 161-237.

Pour les travaux antérieurs au XIXe siècle, on consultera encore avec profit la *Bibliotheca Latina*, de Fabricius, dont nous utiliserons ici l'édition revue et augmentée par J.-A. Ernesti :

7. Io. Alb. Fabricii *Bibliotheca latina, nunc melius delecta,*

rectius digesta et aucta diligentia Io. Aug. Ernesti. Leipzig, Weidmann, 1773-1774, 3 vol. in-8°.

Ce répertoire bibliographique, très incomplet, mais non encore refait, a été largement exploité durant tout le cours du siècle dernier. Il fournit, à défaut de renseignements d'une exactitude rigoureuse, les principaux points de repère de l'histoire des textes du XVe au XVIIIe s.

D'autre part, un dénombrement des scoliastes anciens a été tenté, en 1834-1835, d'après les éléments dont on disposait à cette époque, par W. Suringar. Ce travail, assurément vieilli, n'est pas encore devenu inutile.

8. Suringar, W. H. D. *Historia critica Scholiastarum Latinorum*. Leyde, S. et J. Luchtmanns, 1834-1835, 3 vol. in-8°.

L'enquête, poursuivie suivant l'ordre chronologique des auteurs commentés, s'arrête à Virgile et à Horace. Suringar fait à la *Bibliotheca* de Fabricius des emprunts nombreux, le plus souvent textuels, mais il publie d'autre part, à titre de *specimen scholiarum* des extraits de commentaires manuscrits. Son livre est donc, dans une certaine mesure, un recueil en même temps qu'une histoire.

Les gloses (*glossae*) ne se confondent pas nécessairement avec les scolies ; elles en sont néanmoins inséparables, car il arrive souvent que, en rapprochant les premières des secondes, l'on puisse acquérir des éléments de connaissance touchant leur parenté, leur origine ou leur âge. C'est ce qui nous a déterminé à donner, pour chaque auteur, une courte bibliographie des glossaires qui le concernent spécialement. Il va sans dire que dans chaque cas il sera nécessaire de recourir aux travaux essentiels, d'une portée générale, et pour la plupart munis de bons index.

9. Schottmüller, Alfred. *Ueber die Bestandtheile des ersten Capitels des Nonius Marcellus*. Dans les *Symbola philologorum Bonnensium in honorem Fr. Ritschelii collecta*. Leipzig, Teubner, 1864-1867, in-8°, p. 807-832.

Intéresse principalement Plaute, Térence, Lucilius, Varron, Lucrèce, Cicéron, et subsidiairement les autres écrivains latins cités par Nonius Marcellus. Travail important, malgré son peu d'étendue.

10. Goetz, Georgius. *Corpus Glossariorum latinorum a Gustavo Loewe incohatum*. Leipzig, Teubner, 1888-1901, 7 vol. in-8°.

Ouvrage capital. On trouvera aux t. I, VI et VII de précieux index. A compléter par G. Loewe, *Prodromus corporis Glossariorum latinorum*.

Leipzig, Teubner, 1876, in-8°, et par *Luctatii Placidi grammatici Glossae, recensuit et emendavit A. Deverling*. Leipzig, Teubner, 1875, in-8°.

11. *The Corpus Glossary, edited by W. M. Lindsay, F. B. A., with an Anglo-Saxon index by Helen Mc M. Buckhurst.* Cambridge, University press, 1921, in-8°.

Index of Lemma-words, pp. 212-266.

Les ressources fournies par tous ces ouvrages (1 à 11) peuvent paraître suffisantes. Mais il est aujourd'hui pratiquement impossible à la plupart des travailleurs d'avoir à portée de la main, dans leur propre bibliothèque ou même dans mainte bibliothèque publique, l'ensemble des ouvrages visés ci-dessus. Or, en utilisant cet ensemble nous avons projeté de constituer un Répertoire qui, à défaut d'autres mérites, ait du moins celui de son mince volume et d'un maniement aisé. Du reste, nous ne pensons pas qu'un travail exclusivement consacré aux éditions de scolies et de commentaires doive être, d'un point de vue général, considéré comme inutile. Il attirera l'attention sur les tâches qui restent à accomplir.

Par deux fois au cours de ces trois dernières années, nous avons été frappé du fait que d'importantes notes marginales ou interlinéaires relevées dans deux manuscrits de la Bibliothèque royale de Bruxelles n'avaient pu faire dès l'abord l'objet d'un travail précis d'identification, faute d'une publication antérieure, dont l'urgence aurait dû s'imposer depuis longtemps et à beaucoup d'égards[1].

Le Répertoire que nous projetons pourra, dans les cas de ce genre, fournir le tout premier renseignement dont le chercheur a besoin et qu'il n'a pas toujours, sur l'heure, à sa portée. Il permettra aussi au travailleur, intéressé à des scolies qu'il rencontre dans un manuscrit, de s'enquérir de celles qui ont déjà été publiées. Des enquêtes de ce genre peuvent conduire à la publication de textes inédits. Si telle pouvait être l'utilité de notre entreprise, nous serions largement récompensé de notre peine[2].

Paul Faider,
Professeur à l'Université de Gand.

1. Il s'agissait en l'espèce des Tragédies de Sénèque et des Fastes d'Ovide. L'examen du manuscrit de Sénèque faisait l'objet d'une dissertation doctorale défendue publiquement par M. Degouy; celui du manuscrit des Fastes formait la matière d'un excellent mémoire présenté au concours universitaire par M. Peeters. L'honneur d'avoir signalé aux deux intéressés la valeur des manuscrits en question revient à notre savant collègue M. A. Kugener, professeur à l'Université de Bruxelles.

2. Le répertoire annoncé ici sera publié dans la *Collection d'études latines*.

RAPPORTS ET MÉMOIRES

I

L'ORIGINALITÉ DE VIRGILE

ÉTUDE SUR LA MÉTHODE LITTÉRAIRE ANTIQUE

(Suite[1]*)*

PAR Mlle A. GUILLEMIN

Docteur ès lettres

LA FORME

Le trait caractéristique de la forme poétique chez les Latins est l'imitation, pratiquée à la manière antique, c'est-à-dire dans l'ἀγών ou lutte pour la beauté. Je me propose ici à propos de Virgile d'envisager les conséquences littéraires de cette méthode.

L'une des premières et des plus frappantes est la répétition indéfinie des mêmes motifs. Homère présente, ou peu s'en faut, le canon des thèmes poétiques; il ne serait pas long de les inventorier : batailles, voyages, tempêtes, naufrages, débarquements, rencontre de brigands et de monstres, querelles de héros, interventions de dieux, réceptions, etc... C'est à ce trésor homérique que l'un après l'autre tous les genres sont venus puiser : tragédie, comédie, genre épistolaire, élégie, roman, satire, sans oublier les exercices d'école, par lesquels les futurs écrivains assouplissaient leur talent en vue de la création. Les motifs étant peu nombreux reparaissaient, variés et diversifiés, mais reposant sur une conception fondamentale partout identique. Ces reprises successives d'un même motif sont une caractéristique de l'*Énéide*. On y

1. Voir ci-dessus, p. 153 et suiv.

trouve deux consultations d'oracle, l'une à Délos (3, 80 et suiv.), l'autre à Cumes (6, 42 et suiv.); trois réceptions officielles, l'une chez Didon (1, 695 et suiv.), l'autre chez Latinus (7, 170 et suiv.), la troisième chez Évandre (8, 306 et suiv.); trois tempêtes (1, 81 et suiv.; 3, 192 et suiv.; 5, 8 et suiv.); des jeux siciliens (5, 72 et suiv.) et des jeux actiaques (3, 274 et suiv.); des fureurs de Didon (4, 300 et suiv.) et des fureurs d'Amata (7, 341 et suiv.); une fondation de Carthage (1, 418 et suiv.), une fondation de Pergamos (3, 132 et suiv.) et une fondation de Ségeste (5, 746 et suiv.); deux coupes de forêts (6, 179 et suiv., et 11, 135 et suiv.); l'épisode d'Achéménide (3, 588 et suiv.) est le double de celui de Sinon (2, 57 et suiv.); le sommeil des Rutules (9, 188 et suiv.) le double de celui des Troyens (2, 265 et suiv.), etc...

Pour chaque thème, le schéma est traditionnel ou inventé une fois pour toutes et, sur ce canevas, l'imagination brode les variantes avec un art délicat, soucieux à la fois de respecter l'usage établi et de vaincre la monotonie par un incessant renouvellement. En quelques parties moins importantes, moins visibles, Virgile s'est résigné à la répétition pure et simple, s'en remettant à l'éloignement des passages pour reposer le lecteur. Mais il s'est d'ordinaire efforcé de combiner harmonieusement le nouveau et l'ancien; le nouveau pour diversifier les épisodes, l'ancien pour les frapper à la bonne marque.

Les conseils de Quintilien nous ouvrent sur cette méthode de travail un jour très propre à l'éclairer. Ils sont destinés au jeune orateur pour lequel est écrite l'Institution oratoire. Mais on sait qu'en s'adressant à l'éloquence, forme privilégiée du domaine littéraire, la critique antique régissait en réalité toutes les productions de l'esprit. Les principes dont témoignent ces conseils sont anciens; ils n'ont guère changé depuis Cicéron, et Virgile n'en a certainement pas reçu d'autres, cent cinquante ans auparavant, à l'école de ses maîtres. Quintilien, après avoir exhorté son élève à l'imitation des modèles grecs[1], lui propose deux exercices à exécuter sur les modèles latins. Le premier consiste à choisir quelque texte écrit dans sa langue maternelle et à le transformer, à reproduire par exemple de la poésie en prose, se piquant au jeu afin que l'imitation vaille le modèle ou mieux encore; on reconnaît le

1. 10, 5, 2.
2. 10, 5, 5.

principe de l'ἀγών : *Volo... circa eosdem sensus certamen atque aemulationem*[2], et aussi les conseils de Pline le Jeune à Fuscus Salinator[1]. Par le second exercice, l'écrivain rivalise non plus avec un modèle étranger, mais avec lui-même : *Contendere nobiscum possumus*[2], en donnant une forme nouvelle à un morceau précédemment écrit : *Nec aliena tantum transferre, sed etiam nostra pluribus modis tractare*[3]. Le nom technique du procédé est celui de *retractatio*.

Dès l'époque de Cicéron, il était pratiqué et apprécié, car Archias est admiré de son défenseur pour le talent qu'il y déploie : *Quotiens reuocatum*, dit l'orateur, *eandem rem dicere commutatis uerbis atque sententiis*[4]. Précisément l'Anthologie palatine nous a conservé un échantillon de la dextérité du poète grec en nous transmettant les quatre épigrammes 6, 16; 179; 180; 181, dans lesquelles il refait quatre fois une dédicace à Pan. Martial renouvellera le même tour de force dans les épigrammes 1, 6; 14; 22; 44; 48; 51; 60; 104, consacrées au lion qui reçoit dans sa gueule un lièvre apprivoisé. On s'entraînait à ce genre de composition à l'école, mais on ne l'oubliait pas dans la maturité du talent. Examinons quelles traces il a laissées dans l'*Énéide*.

Entre les épisodes de Sinon et d'Achéménide, il existe des ressemblances frappantes; lamentations et protestations précédant l'explication :

> *heu! quae nunc tellus, inquit, quae me aequora possunt*
> *accipere* (2, 68-69)?
>
> *per sidera testor,*
> *per Superos atque hoc caeli spirabile lumen,*
> *tollite me, Teucri* (3, 599-601)!

interrogatoire identique de part et d'autre :

> *hortamur fari quo sanguine cretus,*
> *quidue ferat memoret* (2, 74, 75);
>
> *qui sit fari, quo sanguine cretus,*
> *hortamur* (3, 608-609);

1. *Ep.* 7, 9, 3.
2. 10, 5, 7.
3. 10, 5, 9.
4. *Pro Arch.* 18.

même situation personnelle des héros :

neque me Argolica de gente negabo...
illi me comitem et consanguinitate propinquum
pauper in arma pater primis huc misit ab annis (2, 78-87) ;
sum patria ex Ithaca, comes infelicis Vlixi,
nomine Achemenides, Troiam, genitore Adamasto
paupere (mansissetque utinam fortuna!) profectus
(3, 613-615).

Non seulement la matière des récits est la même, mais les correspondances des vocabulaires sont frappantes. Faut-il ici incriminer une certaine pauvreté d'invention, constater une fois de plus la stérilité imaginative des Latins? Ce n'est pas certain. H. Belling et d'autres ont remarqué que les relations étroites de vocabulaire unissaient les morceaux destinés à se faire pendant[1]. Or il semble bien que ceux que nous considérons soient tels; tous deux se rapportent au « cycle d'Ulysse », héros populaire des vieilles légendes italiotes qui très souvent, sous le nom de Nanos, l'unissaient à Énée. Sinon se plaint d'avoir été trahi et Achéménide d'avoir été oublié par l'Ithacien; Sinon attire la pitié par ses chaînes et son hypocrite innocence, Achéménide par ses souffrances et ses terreurs vraies; Sinon fait un récit falsifié de la fuite des Grecs, Achéménide un récit exact de leur départ précipité. La matière des deux épisodes prêtait à une *retractatio*; Virgile en a averti le lecteur par les coïncidences de vocabulaires et s'est appliqué ensuite à varier les anecdotes. Les ressemblances ont égaré les jugements, on n'a pas rendu justice à la réelle diversité des passages, l'un dans lequel domine la note pathétique, l'autre où règnent des procédés plastiques et réalistes de description.

Il existe dans l'*Énéide* trois ports ou anses de débarquement : le port auquel abordent les Troyens sur la côte d'Afrique après la tempête du livre I (157 et suiv.); l'abri dans lequel ils font escale au sud de l'Italie, après la première arrivée en Sicile (3, 533-536); l'embouchure du Tibre qui les accueille lors de leur débarquement au pays des Laurentes (7, 25). La comparaison de ces trois morceaux va nous montrer les procédés de la *retractatio* unis à ceux de l'ἀγών. Il semble bien que le premier, non peut-être en

1. H. Belling, *Studien über die Compositionskunst Vergils in Aeneide*. Leipzig, 1892, p. 219.

date, mais dans la conception artistique du poète, soit le port de la côte africaine qui reproduit un modèle homérique, la baie de Phorkys décrite dans l'*Odyssée*[1] : les deux bras du port s'avancent vers la mer et rejettent au large les flots houleux qui troubleraient la paix du séjour; Virgile ajoute un détail réaliste, omis par Homère : les plis de l'onde revenant sur elle-même en larges nappes :

inque sinus scindit sese unda reductos (I, 161);

homérique est le reste de la description : hauteur des falaises (*uastae rupes*, *gemini scopuli*, ἀκταὶ ἀπορρῶγες); calme du lieu, qui permet d'abandonner les vaisseaux sans amarre (*non uincula ulla tenent*, ἄνευ δεσμοῖο); toutes proches sont les grottes des nymphes (*nympharum domus*, ἄντρον ἱρὸν νυμφάων), avec leurs sources d'eau vive (*aquae dulces*, ὕδατ' αἰενάοντα); le port est dominé par un bouquet de verdure (*horrentique atrum nemus imminet umbra*, τανύφυλλος ἐλαίη). Virgile, qui peuple si volontiers la nature de divinités paraissant descendre de quelque fresque pompéienne, écarte l'aménagement mythologique de la grotte odysséenne : cratère, amphores, métiers de pierre, sur lesquels sont tendues les belles étoffes auxquelles travaillent les dames du lieu. Si l'on veut un pendant à ce badinage homérique, c'est dans les *Géorgiques* qu'il faut le chercher, au livre IV, lorsque le poète introduit Aristée dans les abîmes du fleuve Pénée, où sa mère, entourée de nymphes, le reçoit et fait servir en son honneur une collation. Ce ton était sans doute trop gai pour l'*Énéide*. Virgile maintient son lecteur dans le domaine du réel; il romanise le paysage en ajoutant aux traits homériques l'île traditionnelle des ports latins et la description est assez vraie pour que Pline ait pu en emprunter le plan et le vocabulaire lorsqu'il a voulu représenter les ouvrages maritimes sur lesquels tombaient ses yeux lors de sa villégiature à Centumcellae, au palais de Trajan[2]. Ces trois traits, peinture du retour de l'onde, suppression des objets placés par Homère dans la grotte des nymphes, addition de l'île des ports historiques, transforment complètement la note du morceau. Virgile rappelle l'*Odyssée* et s'en distingue : au lecteur à juger s'il a vraiment surpassé son modèle.

Le schéma une fois établi, Virgile le soumet à la *retractatio*.

1. ν, 96 et suiv.
2. Pl. *Ep.* 6, 31, 15 et suiv.

Dans le récit des voyages du livre III, ce schéma reparaît, condensé en quatre vers, sans ornement, comme il convenait à une partie du poème qui n'est guère qu'une utilité. Les traits essentiels sont seuls conservés : les môles en forme de bras, les flots qui s'y brisent, les hautes falaises, l'arrière-plan verdoyant;

equos in gramine uidi
tondentes campum late (3, 537-538).

La troisième réplique de cette pittoresque marine se place au point de débarquement d'Énée en Italie. Cet endroit n'a plus rien de commun avec le port de Phorkys, puisqu'on pénètre non dans une anse, mais dans l'embouchure même du Tibre. Virgile a été accusé d'avoir transformé et idéalisé la région aux dépens de la vérité historique. Telle n'est pas l'opinion de M. J. Carcopino : « Ce n'est pas lui, dit-il, qui se serait contenté, pour y placer ses héros, de cadres conventionnels, d'un de ces " pays épiques " arrangés par le poète pour les besoins du poème, avec des éléments vraisemblables et harmonieux, mais imaginaires[1]. » Il est donc possible que le paysage ostien ait été la copie d'un modèle existant; mais ce serait mal connaître les Latins que de se figurer ce modèle traité directement et de première main : entre le poète et le paysage, un schéma s'est immédiatement interposé, la copie est une *retractatio*, comme le proclame la ressemblance des lignes; paysage de paix matinale agrémenté de la fraîcheur des bois, en Italie comme en Afrique :

tum siluis scaena coruscis
desuper horrentique atrum nemus imminet umbra...
intus aquae dulces uiuoque sedilia saxo (1, 164-167);
ingentem... lucum...
uariae circumque supraque
assuetae ripis uolucres et fluminis alueo
aethera mulcebant cantu lucoque uolabant (7, 29-34);

mêmes gestes des personnages, dont la ressemblance est soulignée par celle du vocabulaire :

Aeneas scopulum interea conscendit et omnem
prospectum *late pelago petit* (1, 180-181);
aequora *tuta silent* (1, 164);

1. J. Carcopino, *Virgile et les origines d'Ostie*. Paris, 1919, p. 318.

atque hic Aeneas ingentem ex aequore *lucum*
prospicit (7, 29-30).

Ce schéma comporte dans les deux paysages « ornés », celui de I et celui de VII, des ornements différents. A Carthage, l'accent est mis sur le calme de l'eau et la fraîcheur de la grotte; à l'embouchure du Tibre, le trait principal est le gazouillement des oiseaux, et le morceau s'agrémente d'un des levers de soleil les plus exquis de l'*Énéide :*

iamque rubescebat radiis mare et aethere ab alto
Aurora in roseis fulgebat luteo bigis,
cum uenti posuere omnisque repente resedit
flatus et in lento luctantur marmore tonsae (7, 25-28).

Gardons-nous donc, pour saisir les intentions de Virgile, de négliger les *responsiones* du vocabulaire. H. Belling a montré qu'elles jetaient un jour sur l'esprit même de l'œuvre. Il en cite une bien caractéristique au livre IV. Énée, averti par Mercure, se demande comment il abordera Didon pour lui annoncer son départ :

temptaturum aditus *et quae* mollissima *fandi*
tempora (4, 293-294);

et Didon prie, presque dans les mêmes termes, sa sœur d'aller s'expliquer avec Énée[1] :

sola uiri molles aditus *et* tempora *noras* (4, 423).

T. Plüss en signale d'autres. Par exemple, traduisant la pensée proverbiale *quos uult Iuppiter perdere dementat*, Virgile, en deux endroits de l'*Énéide*, rapporte des prodiges envoyés aux mortels pour les conduire à leur perte; l'introduction des deux incidents est la même; dans celui de Laocoon :

hic aliud maius miseris multoque tremendum
obicitur magis (2, 199-200);

dans celui de l'apparition de l'oiseau infernal[2] :

his aliud maius Iuturna adiungit et alto
dat signum caelo (12, 244-245).

1. H. Belling, *Studien über die Compositionskunst*, p. 212.
2. *Zur Erklärung der Aeneis*, *Jahrb. f. klass. Philol.*, CXXV, 1882, p. 100, n. 2.

Sergeste, l'ancêtre des *Sergii*, échoue son vaisseau dans les eaux de Sicile et sa cale reste engagée et comme suspendue à l'écueil :

et acuto in murice *remi*
obnixi crepuere illisaque prora pependit (5, 205-206).

Sur le bouclier d'Énée, le plus illustre des *Sergii*, Catilina, est aux enfers dans la même situation[1] :

et te, Catilina, minaci
pendentem scopulo (8, 668-669).

Il serait impossible d'épuiser la question de la *retractatio*. Il m'a suffi d'en poser le principe. On ne saurait méconnaître que dans les épisodes présentant une analogie, de quelque nature qu'elle soit, presque toujours le même vocabulaire reparaît. *Demens*, par exemple, est le leitmotiv des rivalités entre dieu et mortel; le « rappel » est accentué par d'autres ressemblances :

sed tum forte, caua dum personat *aequora concha*,
demens (6, 171-172)...
dum *flammas Iouis et* sonitus *imitatur Olympi*...
demens (6, 586-590)[2]...

La critique s'est plus d'une fois mise en frais pour expliquer ces rencontres[3]; peut-être rien n'est-il à négliger dans les remarques par lesquelles elle a cherché à les éclairer. Mais je crois qu'elle aurait tort de ne pas faire entrer en ligne de compte la *retractatio*. Cette loi de la méthode littéraire antique, qui nous est si bien connue par Cicéron, Quintilien, Pline le Jeune, etc., a certainement exercé une influence prépondérante sur les réapparitions d'épisodes, dont il serait injuste d'attribuer la responsabilité entière, ou même la responsabilité principale, aux impulsions et au subconscient du poète.

De ces considérations, il convient de tirer une conclusion. Virgile, comme tout Latin, manque d'imagination, soit. Cependant on ne saurait affirmer cette lacune, si vraisemblable soit-elle, que sous réserve. La fantaisie était bridée et tenue à l'étroit par les procédés littéraires qu'imposaient au poète le respect de la tradition, la

1. T. Plüss, *Zur Erklärung der Aeneis*, *Jahrb. f. kl. Phil.*, CXXV, 1882, p. 104.
2. Cf. A. Guillemin, *Quelques injustices*, p. 36 et suiv.
3. Cf. en particulier Roiron, *Sur l'imagination auditive de Virgile*, *passim*.

loi des genres, le mécanisme de l'imitation, les égards dus au goût des lecteurs pour les correspondances subtiles, etc. Répétons-le, aucun moderne n'accepterait de telles conditions de travail. La connaissance de ce système est nécessaire au critique qui veut juger la poésie latine d'un point de vue vraiment objectif. N'oublions pas que le sentiment esthétique des anciens était compliqué et très différent du nôtre. Il serait bon, je crois, de reviser de ce point de vue la liste des *furta* de Virgile, dressée par des critiques malveillants ou tardifs, et dont le poète aurait sans doute dédaigné l'inintelligence, plus qu'il n'eût songé à en rougir.

*
* *

Les traits de la *retractatio* et de l'ἀγών étant ainsi définis, il faut rechercher comment Virgile les a compris et où l'a conduit en cette affaire la poursuite d'une beauté nouvelle. J'examinerai, pour mettre en lumière la conception esthétique qui le guidait, les passages dans lesquels elle se manifeste le mieux.

Depuis la *Boeotia* de l'*Iliade*[1], les catalogues de forces navales et terrestres sont devenus l'une des parties constitutives de l'épopée et, après s'être implantés dans tous les poèmes antiques, ils ont pénétré dans les chansons de gestes du moyen âge et dans le *Don Quichotte* de Cervantès[2]. Ce morceau traditionnel apparaît deux fois dans l'*Énéide;* au livre VII (641 et suiv.), après avoir raconté l'ouverture du temple de Janus et l'agitation du *tumultus* dans la ville latine, Virgile invoque les Muses et détaille les forces dont la coalition forme le parti contraire à celui des Troyens; au livre X, tandis que le combat continue autour de la Nouvelle Troie, Énée se montre brusquement sur son navire. Il arrive par mer de l'Étrurie où il s'est abouché avec Tarchon et entraîne à sa suite la flotte de ses nouveaux alliés, dont le poète énumère les chefs et décrit les vaisseaux. Le premier catalogue est le plus long et celui qui a le plus attiré l'attention des anciens. Ils y ont reconnu les traits de l'ἀγών et, en conséquence, Macrobe s'est étendu sur les mérites réciproques d'Homère et de Virgile; Virgile, dit-il, est plus orné, mais la noble simplicité d'Homère est bien dans les

1. B, 484 et suiv.
2. Lejay, *Virgile*, éd. Hachette, p. 605, n. 3.

lignes de son poème : *Homerum repetitio illa unice decet*[1]. L'ornementation de l'*Énéide* s'affirme à chaque détail; les légendes curieuses concernant les vieilles cités italiotes s'accumulent et de l'émulation des deux poètes font une rivalité patriotique; la seconde moitié de l'*Énéide* tend, en effet, à relever l'histoire terne et ignorée des races prélatines d'un éclat qui les rende comparables aux populations de la brillante Hellade et en aucun morceau cette intention ne s'affirme mieux que dans le catalogue. Aux yeux des contemporains de Virgile, elle s'affirmait sans doute plus encore, car la portée d'une foule de traits nous échappe, comme il est aisé de s'en rendre compte par l'étude très distinguée de W. W. Fowler, *Virgils « Gathering of the clans »*, Oxford, 1916. Mais si vif que soit l'intérêt d'érudition, il cède le pas à l'intérêt artistique de ce beau morceau. J'en laisse l'appréciation au lecteur. Je signalerai seulement le mode de conception de l'ensemble, tout opposé à celui d'Homère et d'une allure vraiment romaine.

A partir de l'époque impériale, il existe une « littérature du triomphe » qui occupe une large place dans la poésie élégiaque et qui s'étend parfois même au delà[2]. Le catalogue de Virgile est l'un des premiers morceaux de cette série qui soit venu jusqu'à nous, mais non pas sans doute le premier qui ait été écrit. W. W. Fowler[3] a reconnu que les guerriers qui forment les troupes latines semblent défiler sous les yeux du lecteur, mais il n'a pas mis en évidence la cohérence, le caractère dramatique et les conséquences de cette conception. Les particules de temps qui articulent la légende consacrée à chaque peuple, *post* (7, 655), *tum* (670), *hos super* (803), etc., ne se comprennent que par l'apparition successive des groupes; les démonstratifs *ecce* (706), *hinc* (723), ne s'expliquent que par l'accompagnement de gestes des spectateurs; les verbes supposent que les groupes s'évanouissent tour à tour : *nec tu... indictus abibis* (733); *ibit et Hippolyti proles* (761); *ipse... Turnus | uertitur arma tenens et toto uertice supra est* (783-784); *hos super aduenit Volsca de gente Camilla* (803). Le bel Aventinus

1. 5, 16, 16.
2. A. Guillemin, *Pline et la vie littéraire*, p. 143 et suiv.
3. *Virgils Gathering*, p. 27.

présente les chevaux dont il est aussi fier qu'un possesseur d'écurie de course, à l'époque d'Auguste, pouvait l'être des siens :

insignem palma per gramina currum
uictoresque ostentat equos (655-656) ;

lui-même est à pied : *ipse pedes... sic regia tecta subibat* (666-668), presque en tête du cortège ; il est descendu de son char pour pénétrer dans le palais de Latinus, comme le faisait le triomphateur arrivé au Capitole. Tous les autres tour à tour feront de même, mais, à l'instant où Virgile nous les présente, ils défilent encore avec leur équipement étrange, leurs armes archaïques, leur costume exotique ; ainsi le long du cortège triomphal les curieux se montraient réciproquement du doigt, en se renseignant les uns les autres, les prisonniers étrangers qui y figuraient :

hi Fescenninas acies aequosque Faliscos,
hi Soractis habent arces Flauiniaque arua
et Cimini cum monte lacum lucosque Capenos (695-697) ;

on croirait apercevoir les *tituli* et en lire les inscriptions ; l'illusion se complète lorsqu'on entend la terre résonner sous la marche au pas et la musique retentir à sa place traditionnelle :

ibant aequati numero regemque canebant (698).

Le vers 697 :

et Cimini cum monte lacum lucosque Capenos,

est la signature du genre ; il présente le cliché que depuis cette époque — l'épître II, 1, d'Horace était vraisemblablement déjà publiée — la littérature du triomphe ne s'est pas lassée de reproduire :

terrarumque situs et flumina dicere et arces
montibus impositas et barbara regna[1] ;
fluminaque et montes et in altis proflua siluis[2] ;
noua flumina, nouos pontes... insessa castris montium abrupta[3], etc...

A ce morceau correspond une *retractatio*, le catalogue de 10,

1. Hor., *Ep.* 2, 1, 252-253.
2. Ov. *Pont.* 2, 1, 39.
3. Pl. *Ep.* 8, 4, 2 ; cf. mon étude citée plus haut.

163 et suiv., moins développé et moins splendide, mais que des ressemblances de vocabulaire invitent le lecteur à considérer comme le pendant du premier ; même début :

pandite nunc Helicona, deae, cantusque mouete
(7, 641, et 10, 163) ;

et nombreux détails concordants : *mater Aricia* (7, 762) et *Populonia mater* (10, 172) ;

qui Nomentum urbem, qui rosea rura Velini,
qui Tetricae horrentes rupes (colunt) (7, 712-713)...

et

qui Caerete domo, qui sunt Minionis in aruis (10, 183) ;
quos, Amasene pater, (pascis) (7, 685),

et

quos patre Benaco uelatus harundine glauca
Mincius... ducebat (10, 205-206) ;
nec tu carminibus nostris indictus abibis (7, 733),

et

non ego te Ligurum ductor fortissime bello
transierim (10, 185-186) ;

etc...

L'ornementation de ces très beaux passages est précieuse pour l'intelligence de l'ἀγών. Nous voyons ici s'affirmer trois caractères qu'il est aisé de retrouver soit réunis, soit séparés dans la plupart des endroits où Virgile s'efforce de reproduire un schéma homérique. Le premier est l'érudition ; les données curieuses du catalogue ont été étudiées dans plusieurs ouvrages auquel le lecteur pourra se reporter[1]. Mais pas plus en ce passage qu'à l'occasion des « aitia » accueillis par Virgile en une foule d'endroits de l'*Énéide*, particulièrement dans le livre III, l'érudition pure n'était l'affaire du poète. S'écartant nettement des errements d'Apollonios, il faisait de chaque détail archaïque ou curieux un élément d'art ; c'est ainsi que le costume sauvage d'Aventinus, l'étrange armement des Prénestins, les épées en forme de faucilles des sujets d'Halésus, etc..., contribuent au pittoresque du cortège. Le troisième trait de l'imitation virgilienne est la transposition des données homériques en note italique. L'intérêt s'en trouve lé-

1. C. H. Kindermann, *Quaest. de fab. a V. tractatis*, p. 90 et suiv.; W. W. Fowler, *Virgils Gathering;* R. Ritter, *De Varrone Vergilii*, etc., p. 27 et suiv., etc.

gèrement déplacé. Les catalogues antérieurs, comme l'a montré O. Seeck[1], avaient un objet principalement géographique. Ils représentaient la pénétration dans l'épopée de « l'histoire naturelle », conçue à la manière antique, c'est-à-dire à celle de tous les écrivains qu'elle a préoccupés d'Hécatée à Pline l'Ancien. Cet objet géographique cède le pas, dans l'*Énéide*, à des vues principalement patriotiques, donc moins scientifiques, moins désintéressées, mais plus chaudes, et qui légitiment le souffle puissant dont le morceau tout entier est animé. Ces préoccupations patriotiques, nous le verrons, inspireront Virgile dans beaucoup des imitations qui nous restent à étudier.

*
* *

Venons-en aux comparaisons de l'*Énéide*. Aucun élément du poème ne prête plus largement le flanc à la critique. Brillant hors-d'œuvre, on n'en aperçoit pas l'utilité. Les comparaisons homériques, si l'on en croit maint philologue, contribuaient à la clarté de l'exposé; celles de Virgile ne satisfont plus que le bel esprit. Elles témoignent avec une évidence manifeste de la stérilité d'imagination de leur auteur qui les a pillées chez tous ses prédécesseurs. Ce réquisitoire n'est pas dépourvu de vérité. Si le poète n'a pas absolument tout emprunté, il a assurément reproduit beaucoup de modèles. Même la comparaison de 1, 148, dans laquelle on a voulu reconnaître une mentalité proprement romaine[2], est d'origine homérique. Si la comparaison homérique est un procédé de style destiné à faire mieux saisir la pensée du poète à un auditoire de primitifs, la comparaison virgilienne n'ajoute rien à la clarté, les nécessités de l'exposition ne l'appellent pas et il arrive qu'elle aille au rebours de ses besoins. Dans la description du jeu troyen de Sicile, Virgile a montré la jeunesse défilant avec une tenue martiale, puis évoluant en une sorte de carrousel dont le poète, avec la maëstria qui le caractérise dans la représentation d'une poursuite en circuit fermé, entrelace les lignes harmonieuses. Le petit tableau est tout à fait réussi et charmant pour l'imagination. A ce moment surgit la comparaison du *Labyrinthe*, imitée de Catulle, avec des rappels de vocabulaire qui en attestent l'origine :

ut quondam Creta fertur Labyrinthus in alta

1. *Die Entwicklung der antiken Geschichtschreibung*, etc... p. 32.
2. M. Pokrowsky, *L'Énéide de Virgile et l'histoire romaine*, *Rev. Ét. lat.*, V, 1927, p. 170.

parietibus textum caecis iter ancipitemque
mille uiis habuisse dolum, qua signa sequendi
falleret indeprensus et irremeabilis error (5, 588-591).

La description du *Labyrinthe*, que le lecteur n'a jamais vu, ne peut prétendre à éclairer les allures du carrousel qu'il a eu souvent sous les yeux. Un homme de goût la réprouvera, à moins que la perfection de l'exécution n'arrive à masquer l'inutilité du hors-d'œuvre.

On ne saurait d'ailleurs attribuer ce genre d'erreur à un parti pris aveugle d'imitation. Même à l'égard d'Homère, Virgile s'est comporté assez librement. Des épithètes, qui en sont à nos yeux la caractéristique essentielle, il ne reproduit aucune. Il ne refait pas les épisodes traités dans l'*Iliade* ou l'*Odyssée;* celui de Scylla est très bref, il y utilise une tradition post-homérique (3, 420 et suiv. et 684); celui de Circé l'est plus encore et d'une inspiration toute différente de celle qui anime le petit roman de l'*Odyssée* (7, 10 et suiv.). Les comparaisons ont donc été de la part du poète l'objet d'un traitement privilégié. On peut essayer d'en deviner la cause. Les anciens ont toujours eu grand souci de la variété. La crainte d'ennuyer le lecteur, dérivée de celle d'endormir les juges, apprise à l'agora d'Athènes ou dans les tribunaux romains, leur inspirait des inventions diverses dont la plus connue est l'*egressio* oratoire. La doctrine de Quintilien[1] au sujet de cet organe de l'éloquence ne nous en laisse ignorer aucun dessous; l'*egressio* plaisait singulièrement à l'avocat en mal de gloire littéraire qui rêvait de retrouver au soleil du forum les applaudissements par lesquels ses travaux d'élève appliqué avaient été accueillis dans les murs de l'école : *ab ostentione declamatoria iam in forum uenit*[2]*;* car rien ne lui tenait tant au cœur que le désir de plaire : *ad patronorum iactationem repertum est*[3]. Dans l'*egressio*, les préoccupations juridiques se reposent, l'effort de l'argumentation se repose, et alors apparaissent les morceaux de bravoure énumérés par Quintilien : descriptions, courts récits, belles légendes[4]; Cicéron n'a-t-il pas donné l'exemple de ces ornements dans la narration de l'enlèvement de Proserpine dont il agrémente les *Verrines?* La

1. 4, 3.
2. *Id.* 4, 3, 2.
3. *Id.*
4. *Id.* 4, 3, 12-13.

doctrine de l'*egressio*, comme tout l'enseignement oratoire, a une répercussion sur la poésie. Elle se combine avec le respect des schémas traditionnels et par l'interférence de ces deux influences s'expliquent maints hors-d'œuvre qui interrompent l'action et détendent l'attention, par exemple les descriptions de peintures et de sculptures grâce auxquelles s'introduisent dans un poème les légendes les plus étrangères à son sujet : Catulle en a fait un curieux emploi dans l'épyllion LXIV. La comparaison, traitée avec brièveté et splendeur à la fois, formait un de ces petits poèmes courts, à la manière de Callimaque et de Catulle, comparables aux épigrammes de Martial, qui plairont de plus en plus aux Latins. Ce goût a sans doute incliné Virgile à les multiplier, à leur donner un relief propre et à en faire le domaine préféré de l'ἀγών.

La plupart des thèmes sont ici empruntés à l'*Iliade* et à l'*Odyssée;* il en est cependant dont la paternité doit être attribuée à Apollonios, à Ennius, à Callimaque; ailleurs se reconnaissent les inspirations de Lucrèce, de Catulle, etc...

Quelques comparaisons d'origine homérique ne s'écartent pas ou s'écartent peu de leur modèle[1]. Mais il est fort rare que Virgile ne fasse pas preuve de quelque initiative. Le tableau des vents (2, 416) est inspiré directement par l'*Iliade*[2] et peut-être aussi par Ennius, que cite à ce sujet Macrobe[3]. Un trait réaliste d'Homère, celui de l'algue lancée par la tempête, est mis en réserve pour un autre endroit (7, 590), tandis que le paysage marin de Virgile prend des allures de fantaisie alexandrine par l'évocation de Nérée, employé à des travaux rappelant ceux qu'exécutent après la tempête du livre I Cymothoé et Triton. Virgile fait donc ici le contraire de ce que nous l'avons vu réaliser dans la transformation du port de Phorkys, où il avait écarté ce genre de procédés. La diversité des deux conceptions accentue la fantaisie de la comparaison et son indépendance vis-à-vis de l'ensemble du poème. Sont pourvus également d'ornements surajoutés les comparaisons du cheval[4], du loup[5], du cortège de Mars[6], etc...

1. Les relations des comparaisons de Virgile avec celles d'Homère ont été jugées d'un point de vue qui me semble trop littéraire et subjectif dans K. Baur, *Homerische Gleichnisse in Vergils Aeneide*, Freising, 1891.
2. I, 4.
3. 6, 2, 28.
4. 11, 492 = Z, 506.
5. 11, 809 = O, 586.
6. 12, 331 = Δ, 439, et N, 298, etc.

L'originalité de Virgile s'affirme dans d'autres comparaisons par des particularités plus importantes. L'une de ces particularités est la contamination, dont le petit poème du pâtre perdu dans son alpage (2, 304 et suiv.) offre un excellent exemple. Énée, écoutant du haut de sa maison le bruit des combats et le crépitement des incendies, est assimilé à un berger solitaire au milieu de la montagne; il entend de là-haut le craquement des broussailles et des maisons dévorées par le feu ou le grondement d'un torrent subitement grossi par l'orage. De cette peinture, il existe deux exemples de *retractatio*; dans 10, 405, le sentiment est renversé, le pâtre, au lieu d'assister à un spectacle d'effroi, voit avec joie la flamme, qu'il a lui-même allumée pour renouveler le pâturage, l'envelopper d'un bout à l'autre; les *responsiones* invitent le lecteur à rapprocher les deux tableaux :

in segetem ueluti cum flamma furentibus austris
incidit (2, 304-305)...
ac uelut optato uentis aestate coortis
dispersa immitit siluis incendia pastor (10, 405-406)...

et

stupet inscius alto
accipiens sonitum saxi de uertice pastor (2, 307-308);
ille sedens uictor flammas despectat ouanes (10, 409).

Dans XII, une double comparaison de cinq vers (521-525), où sont réunis l'incendie et l'inondation est une *retractatio* de II, 304 et suiv. Les deux tableaux de genre de II et de X se font donc pendant tout en s'opposant : *furentibus* répond à *optato; accipiens... uertice* à *despectat flammas*, *stupet* à *uictor*. L'ensemble forme une petite œuvre d'art ayant sa valeur en elle-même; les éléments en sont épars dans l'*Iliade;* dans B, 455, la flamme; dans Δ, 452, les torrents déchaînés et le bruit montant de la plaine; dans Λ, 492, les arbres déracinés.

Un autre procédé est plus important encore, parce qu'il ne caractérise pas seulement les comparaisons, mais éclaire beaucoup d'autres passages; appelons-le « transposition ». Le serpent virgilien de 2, 379 et suiv., s'inspire du serpent homérique de Γ, 33; mais Homère envisage la frayeur, le tremblement, la pâleur de celui qui se trouve à l'improviste en face du reptile, tandis que seules les lignes ornementales de l'animal intéressent Virgile :

attollentem iras et caerula colla tumentem (2, 381).

Transposée aussi est la fraîche comparaison homérique de Δ, 482. Un peuplier au tronc lisse, qui faisait la gloire d'une prairie marécageuse, a été coupé par un charron; son bois, détaillé, va devenir la jante d'un char aux belles roues; en attendant, il est là, allongé au bord de l'eau transparente. La note campagnarde et « artisane » s'est chez Virgile relevée de noblesse (2, 626 et suiv.) : le peuplier est devenu un orme, le charron a fait place aux bûcherons et l'arbre au lieu d'être à terre vacille sur son tronc à demi tranché. Il s'agissait en effet d'orner l'un des passages les plus solennels de l'*Énéide* : Vénus vient d'ouvrir les yeux de son fils pour lui faire percevoir le spectacle des dieux travaillant à la ruine de Troie. A la « transposition » se joint une « contamination », celle du passage cité de l'*Iliade* et d'Apollonios, 4, 1680, dans lequel est décrit un pin chancelant avant sa chute.

Ces « transpositions » se rencontrent non seulement dans les comparaisons, mais en beaucoup d'autres parties de l'*Énéide*. Dans ι, 65, Ulysse avant de quitter le pays des Kikones, où plusieurs de ses compagnons ont été massacrés, appelle les morts trois fois chacun. M. V. Bérard explique que cette précaution a pour fin de s'assurer « qu'on ne les abandonne pas, mais qu'ils sont tombés sous les coups ou dans les mains des Kikones[1] », et l'épisode d'Achéménide en montre l'utilité. Virgile représente les Troyens agissant de même au tombeau de Polydore, avant de quitter la Thrace :

animamque sepulcro
condimus et magna supremum uoce ciemus (3, 67-68).

Magna uoce rappelle le ἀῦσαι d'Homère; cependant il ne peut s'expliquer de la même façon; les anciens comprenaient la *conclamatio* funéraire comme un moyen de constater la réalité de la mort; la coutume latine s'est combinée avec une réminiscence homérique : l'appel au tombeau de Polydore est une *conclamatio* romaine.

C'est pour avoir méconnu ce raffinement cher à l'antiquité, si friande de rencontrer partout ses souvenirs littéraires, et qui devait trouver son expression la plus aiguë dans le centon, que les critiques ont prêté à Virgile des inadvertances confinant à la

1. *L'Odyssée*, II, p. 34, note.

sottise, tellement énormes qu'on ne saurait vraiment les envisager de sang-froid. Le jeu troyen du livre V se trouvant brusquement interrompu par l'incendie des vaisseaux, Ascagne, qui est à cheval avec les jeunes gens, tandis que les autres Troyens sont assis dans l'amphithéâtre, arrive le premier à toute bride et jette le casque qu'il portait dans le spectacle :

galeam ante pedes proiecit inanem
qua ludo indutus belli simulacra ciebat (5, 673-674).

Pourquoi *inanem?* Souvenir fâcheux d'un κεινὴ... τρυφάλεια homérique, dit P. Cauer; le casque homérique est vide parce que, au moment où Ménélas saisissait Pâris, Vénus a rompu la courroie et le roi de Sparte n'a obtenu qu'un vain trophée[1]. Souvenir d'Homère, soit; souvenir fâcheux, non. Virgile n'a pas reproduit le cliché grec sans l'avoir remis au point; *inanis* signifie « devenu inutile », « ne répondant plus à rien », puisque le spectacle est interrompu et que l'accoutrement guerrier du Troyen n'est plus de mise en face de l'incendie.

On peut en dire autant du *mediaeque Mycenae* de 7, 372, souvenir égaré, selon le même critique, de μέσον Ἄργος de α, 344; δ, 726; ο, 80, où l'adjectif est appelé par une préposition; qu'il y ait souvenir, c'est d'autant plus vraisemblable que les noms des villes Argos et Mycènes s'appellent automatiquement; mais le souvenir n'est ni inconscient ni égaré. Amata argumente contre Latinus pour lui prouver que Turnus est un étranger authentique et répond à tous les desiderata de l'oracle :

et Turno, si prima domus repetatur origo,
Inachus Acrisiusque patres mediaeque Mycenae (7, 371-372);

son origine est grecque, le berceau de sa race est « le cœur » même de Mycènes; l'explication des commentateurs, *mediae*, « placée au milieu des terres », excuse timidement le poète sans étreindre vraiment le sens. Le cliché homérique, interprété par Virgile, met en valeur la pensée d'Amata.

La prêtresse massylienne qui assiste Didon dans la préparation de sa mort a pour charge de nourrir un dragon veillant jour et nuit

1. P. Cauer, *Zum Verständnis der nachahmenden Kunst des Virgils*. Kiel, 1885. C'est Cauer ici qui est le naïf lorsqu'il écrit, p. 5, n. 1 : « Dass er den Kopf nicht zu Erde wirft ist selbstverständlich. »

sur l'arbre des Hespérides; elle répand le miel et le pavot qui donne le sommeil :

spargens umida mella soporiferumque papauer (4, 486);

pourquoi, s'est-on demandé, travaille-t-elle à endormir celui dont les yeux, par la volonté des dieux, doivent rester sans cesse ouverts? Automatisme, répond Sabbadini; *soporiferum* a été entraîné mécaniquement par *papauer*[1]. Mais, dans un récent article, M. A.-J. Trannoy a montré que l'offrande du pavot est un rite magique, destiné à agir non sur le dragon, mais sur les vents, ennemis des rameaux sacrés[2].

P. Cauer reproche à Pandarus et à Bitias de n'avoir donné accès à l'ennemi dans le camp troyen (9, 672 et suiv.) que pour fournir au poète l'occasion d'imiter M, 124 et suiv., où l'ouverture du camp grec s'explique par les nécessités mêmes de l'action[3]. En réalité, le trait est proprement romain; c'est un de ces *exempla* si fréquents chez les historiens, par lesquels ils se sont plu à montrer le cours même des choses infligeant un châtiment à l'indiscipline : Énée avait recommandé à ses troupes de se tenir sur la défensive à l'intérieur du camp; Bitias, comme le fera plus tard Minucius Rufus avec aussi peu de bonheur[4], enfreint l'ordre de son chef et en est puni.

Il semble qu'ici encore une morale se dégage des considérations littéraires. La critique s'est bien souvent égarée en signalant les inadvertances de Virgile. Que l'imagination du poète ait obéi parfois à des suggestions subconscientes, qu'il ait été sujet, on l'a dit, à ce qu'on pourrait appeler des tics psychologiques, c'est possible; cependant, c'est moins prouvé que ne l'ont cru certains commentateurs. Fort souvent une connaissance plus approfondie du passage incriminé vient laver le poète du reproche qui lui était adressé. Il faut surtout être prudent en ces matières, lorsque notre manière de comprendre un passage de l'*Énéide* nous amène à prêter au poète quelque inadvertance monstrueuse comme celles que lui ont attribuées P. Cauer et Sabbadini. L'excuse des

1. *Studi critici*, sur 4, 484.

2. *Commentaire d'un passage de l'Énéide*, IV, 483-486 : *Rev. arch.*, XXVII, 1928, p. 136 et suiv.

3. *Zum Verständnis*, etc., p. 14.

4. Liu. 22, 29.

modernes en cette affaire est l'hétérogénéité presque absolue, si souvent constatée au cours de cette étude, de nos méthodes littéraires et de celles de l'antiquité. La considération des comparaisons nous a amenés à la reconnaître sur un point nouveau; si Virgile a été incliné si souvent vers les réminiscences homériques, c'est peut-être moins par la stérilité de son invention personnelle que par le vif plaisir éprouvé par les anciens à saluer au passage les connaissances faites à l'école ou dans leurs lectures, et jamais il n'a usé de ces réminiscences sans les mettre en harmonie avec l'ensemble dans lequel il les plaçait.

Cette considération nous ramène tout juste aux comparaisons que j'appellerai « adaptées », parce qu'elles ont pour source non pas une comparaison, mais un passage que Virgile transforme lui-même en comparaison. Il en existe plusieurs dans l'*Énéide;* l'une des plus intéressantes est celle de 11, 751 et suiv. Dans M, 200, Homère décrit le présage donné par un aigle enlevant un serpent dans ses serres. Virgile peint la fuite de Tarchon qui vient, d'un poignet vigoureux — et combien! — d'enlever Vénulus, l'emporte sur son cheval, et vole çà et là dans la plaine en continuant à lutter avec lui sur le dos de sa monture; duel bien étrange et qui donne une fois de plus l'impression que le poète ne traite pas sérieusement les accessoires de la bataille « héroïque ». Peut-être même le trait n'a-t-il été inventé que pour fournir un prétexte à transformer en une belle comparaison le présage homérique.

Un dernier groupe, celui des comparaisons « latinisées », achèvera d'éclairer la méthode du poète. Les schémas homériques se rapportent souvent à des circonstances ou à des êtres étrangers au milieu romain. Virgile conserve le cadre, mais il y introduit des traits nationaux. Dans Λ, 548 et suiv., et M, 293 et suiv., un lion attaque une étable abritant des bœufs; dans ζ, 130, un autre lion attaque des bœufs, des brebis et des cerfs. Ces trois passages, contaminés l'un par l'autre, fournissent à Virgile la matière de trois comparaisons : deux loups attaquent des moutons dans 9, 59 et suiv., et 9, 565-566; un lion en fait autant dans 9, 339 et suiv. La parenté de ces trois comparaisons entre elles et avec les données homériques est indiscutable; *uentos perpessus et imbres* de 9, 60, s'inspire de ὑόμενος καὶ ἀήμενος de ζ, 131; *nocte super media* de 9, 61, de πάννυχοι ἐγρήσσοντες de Λ, 551; *suadet enim uesana fames* de 9, 340, de κέλεται δέ ἑ γαστήρ de ζ, 133, et de κέλεται δέ ἑ θυμὸς ἀγήνωρ

de M, 300. Le lion de Virgile ne présente aucun trait original : c'est un animal en cage qui mord et rugit, la gueule grande ouverte : *manditque trahitque... fremit ore cruento* (9, 340-341), ce n'est pas un lion de « plein air ». Le loup au contraire est un loup du pays, c'est celui qu'il décrit dans les *Géorgiques :*

pleno lupus insidiatus ouili (9, 59);
lupus insidias explorat (*Géorg.*, 3, 537),

qu'il rattache à Mars et au berceau de la race : *Martius... lupus* (9, 566); quant aux moutons, rien n'est plus virgilien; ils bénéficient même de la pitié inspirée au poète par tous les faibles[1] :

tuti sub matribus agni
balatum exercent (9, 61-62);
quaesitum aut matri multis balatibus agnum
... rapuit lupus (9, 565-566);

passages parallèles, dans lesquels la ressemblance des vocabulaires signale la *retractatio.*

Le sanglier de 10, 707 et suiv., les abeilles enfumées de 12, 587 et suiv., ont aussi des allures italiennes. La description de la grêle (10, 803) et de l'ouragan a plusieurs modèles dans l'*Iliade :* Γ, 222 et suiv.; M, 156 et suiv. et 278 et suiv.; T, 357 et suiv. Mais c'est Virgile qui ajoute le trait pittoresque du cultivateur courant se mettre à l'abri pour achever après l'averse la tâche de la journée :

omnis campis diffugit arator
omnis et agricola et tuta latet arce uiator
aut amnis ripis aut alti fornice saxi,
dum pluuit in terris, ut possint, sole reducto,
exercere diem (10, 804-808).

Dans le passage des hautes cimes (12, 701 et suiv.), imité de N, 754, aux montagnes que P. Lejay appelle « littéraires[2] », l'Athos et l'Éryx, Virgile ajoute l'Apennin : cette chaîne prend dans l'énumération la place importante, avec ses sommets neigeux, perdus dans les nuages. La chasse de 12, 749, inspirée d'Apollonios, 2, 278, de K, 360 et suiv., et X, 189 et suiv., a les allures d'une

1. Sur la pitié de Virgile pour les faibles, cf. E. A. Hahn, *Vergil and the underdog, Tr. and Proc. Am. Phil. Ass.*, LVI, 1925, p. 185 et suiv.
2. *Virgile*, éd. Hachette, p. 864, n. 2.

chasse latine ; on y voit à l'œuvre la *formido* avec ses bouquets de plumes et le fameux « Ombrien », si réputé pour l'arrêt.

Une interprétation aussi libre n'est guère différente de l'invention pure, et Perse n'aurait pas reproché à Virgile l'impuissance qu'il rencontrait parmi ses contemporains :

nec ponere lucum
artifices nec rus saturum laudare[1].

D'ailleurs, le dernier pas a été franchi et certaines comparaisons n'ont aucun modèle connu. Tel est le cas, selon Conington[2], du serpent de 5, 273, qu'on saurait d'autant moins rapprocher de celui de Lucrèce, 3, 657, qu'aucune ressemblance de vocabulaire ne nous y invite. Il faut en dire autant des combats de taureaux de 12, 103 et suiv. et 715 et suiv., ce dernier étant une *retractatio* de *Georg.*, 3, 219 — la question de son autonomie est donc liée à celle de l'autonomie des *Géorgiques* — ; des menaces de tempêtes de 12, 451 et suiv., avec le trait si vivant de la désolation du laboureur (452-453) ; des allées et venues très étudiées de la marée dans 11, 624 et suiv.; de l'écroulement du pilier de Baies dans 9, 710, spectacle dont Virgile a pu lui-même être témoin.

J'ai envisagé la question complexe de l'imitation virgilienne du point de vue adopté par la critique en m'inspirant des indications qu'à la suite de Macrobe les éditeurs ne manquent pas de placer en regard des vers de l'*Énéide*. Macrobe est encore en pleine tradition antique ; lui aussi salue avec plaisir les réminiscences et, tel un arbitre des *Églogues* de Théocrite ou de Virgile, se plaît à distribuer le prix de l'ἀγών. Les modernes ont résolument emboîté le pas à sa suite et on ne saurait regretter de trouver dans les notes de leurs commentaires les passages dont Virgile s'est inspiré ou a pu s'inspirer. Encore est-il que ces citations ont fait boule de neige et qu'il s'en trouve dans la série qui semblent appelées de bien loin. L'ensemble est impressionnant pour la candeur du lecteur. A combien de souvenirs Virgile a fait appel pour mettre au jour l'*Énéide* ! J'ai cru qu'il était nécessaire de ramener cette comparaison du poète et de ses modèles à une mesure plus juste et, laissant de côté

1. 1, 70-71.

2. *P. Vergilii Maronis opera,* with a commentary by J. Conington, II³, 1876, sur 5, 273.

les parallèles qui semblent inventés, j'ai essayé de montrer comment, là où l'imitation est certaine ou probable, Virgile est loin d'abdiquer son autonomie. Toute la gamme de la spontanéité s'y déploie, depuis la modification d'un simple trait accessoire jusqu'à la création absolue. Le poète qui a substitué des loups aux lions homériques, qui les a vus tourner autour de la bergerie, qui a entendu les agneaux tremblants bêler sous les mamelles de leur mère, pouvait composer ces tableaux champêtres sans s'inspirer d'aucun modèle; s'il a mêlé ici et là à son style des citations homériques, il n'a rien fait de plus que nos humanistes d'antan lorsqu'ils empruntaient si volontiers à Horace ou à Juvénal l'expression plus relevée d'une pensée banale. Si les exemples cités plus haut ne sont pas convaincants, si l'on juge les prototypes invoqués lointains et les rapprochements forcés, ma thèse n'aura pas à en souffrir et j'avouerai volontiers que, tels ces lettrés de 1830 ou 1850, Virgile écrit avec des souvenirs spontanés : si l'on préfère cette explication, ce serait la critique qui aurait exagéré et faussé la conception de l'initiative virgilienne et transformé en modèles de simples réminiscences.

*
* *

Telle est, dans la forme, la part de l' « ancien ». Virgile y a-t-il, comme dans les légendes, comme dans la psychologie, uni un élément nouveau, plus ou moins avoué et même plus ou moins conscient? C'est ici que nous allons voir apparaître l'influence du milieu littéraire contemporain.

L'une des œuvres dans lesquelles il se reflète le mieux ne devait paraître que quelques années plus tard; mais elle nous renseigne sur les tendances qui flottaient dans l'atmosphère virgilienne. Il s'agit des *Métamorphoses* d'Ovide. Les légendes dont a vécu la Grèce classique, celles qui ont amusé la curiosité alexandrine voisinent là dans une charmante promiscuité, avec des airs de famille, nivelées par le ton galant en usage parmi les courtisans; toute cette mythologie policée s'exprime en une série de récits aisés, clairs, rassemblés par le lien factice d'une vague intrigue, contes des *Mille et une nuits* juxtaposés en vertu d'une certaine communauté de sujet. Dans la forme triomphe l'épyllion, dans l'esprit le romanesque. Oublions la différence des tons et nous rattacherons facilement à cette série les épyllions de Catulle, la

Ciris et même l'œuvre exquise dont Virgile a fait postérieurement l'épilogue des *Géorgiques*, l'épyllion d'Aristée, auquel rien ne manque pour y être admis, ni les dimensions, ni le ton galant, ni la complication d'un épisode, celui d'Orphée, rattaché à force de complaisance au sujet principal. Les *Métamorphoses* offrent cette particularité de n'être composées, dans toute leur étendue ou peu s'en faut, que de ces contes brefs qui plaisaient tant à l'époque impériale. Elles représentent, à son origine, une tendance complexe qui se continuera non plus dans l'épopée, retournée aux sujets graves et à la manière d'Apollonios, mais dans le roman. L'habitude de l'*egressio* oratoire engagera Pétrone et Apulée à insérer çà et là dans leurs œuvres des récits épisodiques dont le modèle le plus achevé est le conte de Psyché qui agrémente le livre V des *Métamorphoses* d'Apulée.

A l'âge de Virgile, le roman n'avait donc pas encore renoncé définitivement à la noblesse de la forme poétique pour adopter les allures plébéiennes et se perdre dans les bas-fonds de la littérature picaresque. Les antécédents du poète l'inclinaient vers le genre « à la mode » et plus encore peut-être la méthode de composition que lui attribue Donat. Si l'*Énéide* n'est pas un recueil de *Métamorphoses*, des épisodes tels que ceux de Nisus et Euryale, de Cacus, de l'enfance de Camille sont de véritables épyllions.

La fable de Cacus est introduite tout à fait à la manière d'Ovide :

iam primum saxis suspensam hanc aspice rupem,
disiectae procul ut moles desertaque montis
stat domus (8, 190-192);

dans les *Métamorphoses*, mêmes débuts attachés à la vue d'un objet qui donne comme par hasard occasion au récit :

templa uides contra, gradibus sublimia longis;
Iuppiter illa tenet[1]*;*
adspicit Aeoliden ignota ex arbore factum
ferre manu iaculum[2]*;*
tiliae contermina quercus
collibus est Phrygiis, modico circumdata muro[3].

1. *Met.* 7, 587-588.
2. *Id.* 7, 672-673.
3. *Id.* 8, 620-621.

Le vers 8, 190, de l'*Énéide* contient un trait virgilien significatif, un *primum* qui traduit chez le poète la perception d'un commencement. Tout l'épisode est une « aitia » à la manière de Callimaque, destinée à exposer les origines de l'Ara Maxima; il se termine par la conclusion attendue en ce genre de poème, qui marque très clairement la finale :

ex illo celebratus honos...
hanc aram luco statuit quae Maxima semper
dicetur nobis et erit quae Maxima semper (8, 268-272).

L'épyllion de Nisus et Euryale commence à la manière des contes :

Nisus erat portae custos... (9, 176),

tout comme celui de Céphale et Procris : *Procris erat... raptae soror Orithyiae*[1]. Il contient 330 vers, un peu moins que n'en compte l'épithalame de Thétis et Pélée; il se divise en plusieurs épisodes : entrée des jeunes gens au conseil, leurs victoires, la défaite finale. Il se termine par une indication non moins nette que l'épisode de Cacus : la mère d'Euryale est rapportée dans sa demeure par les amis de son fils :

interque manus sub tecta reponunt (9, 502),

et tout de suite un *at* annonce fortement l'ouverture d'un sujet entièrement nouveau.

Ce procédé de l'épyllion, qui n'apparaît que par endroits, est un des innombrables moyens d'art employés par Virgile pour rompre la monotonie du récit. Il s'est gardé d'en abuser comme l'a fait Ovide. Sa manière se rapproche même davantage de celle des romans postérieurs, avec leur trame continue, coupée çà et là par quelque conte.

Un tel mode de composition a retenti sur l'économie générale de l'œuvre. Il existe une certaine incompatibilité ou, pour mieux dire, une différence de proportion entre l'épopée et l'épyllion; l'inégalité de leurs échelles entraîne le déplacement ou la modification de certains détails. Lorsque Nisus et Euryale viennent prendre part à la course à pied dans les jeux de Sicile, ils sont deux concurrents parmi beaucoup d'autres, et Virgile, qui n'a pas

1. *Met.* 7, 694-695.

consacré de notice à leurs rivaux, ne leur en doit pas non plus. Dans l'épyllion du livre IX, au contraire, ils sont les deux héros, les héros par excellence ; il convient qu'ils soient présentés. C'était au livre IX que leur biographie était désirée et attendue et la critique méconnaît les exigences de la composition virgilienne en se faisant de la place de cette biographie un argument pour prouver que le livre IX a été écrit avant le livre V. Il faut dire que Virgile a traité l'épisode de IX, selon les procédés du genre, comme un absolu, un en-soi, détachable et détaché de l'ensemble.

L'esprit romanesque, comme l'a montré l'exemple d'Ovide, s'accorde fort bien avec le genre de l'épyllion. Est-il absolument différent de celui de l'épopée? Dans ce couple, épopée-roman, le second est l'héritier de la première. L'*Odyssée* est déjà un roman d'aventures et le roman, chez Pétrone aussi bien que chez Apulée, emploie encore des procédés épiques : les tempêtes, les contes merveilleux, les récits de voyages, les interventions surnaturelles, etc..., sont chers aux deux genres. Mais, je le répète, si le roman est un héritier, il est déchu de la grandeur de la race : les tempêtes y donnent lieu à des incidents grotesques, comme celui de la découverte d'Eumolpe à fond de cale; les interventions surnaturelles sont de l'ordre de la magie et, à la place des dieux de l'Olympe, ce sont les sorcières et les larves qui tiennent en moins la destinée des mortels. Cette transformation est achevée dans le *Satiricon* et les *Métamorphoses* d'Apulée. Mais au temps de Virgile, ai-je dit, le genre ne semble pas encore avoir été à ce point encanaillé. Sans doute se caractérisait-il par la prédominance du détail familier, par celle de l'intérêt de curiosité et par la fréquence de certains procédés commodes pour la conduite d'une intrigue un peu lâche, rencontres accidentelles[1], détails géographiques, récits auxquels donne lieu une arrivée ou un débarquement[2], qui tous ont persisté dans les productions ultérieures du genre. Nous allons voir que Virgile n'a pas dédaigné ces ressources.

Une critique de Macrobe prouve que la nuance qui séparait l'épopée du roman n'échappait pas aux lecteurs antiques de l'*Énéide : Quid Vergilio contulerit Homerus hinc maxime liquet quod, ubi rerum necessitas exegit a Marone dispositionem in-*

1. Cf. Apul. *Met.* 1, 2; 1, 24; 2, 2, etc...
2. *Id.* 2, 1, etc... Petr. 116, etc...

choandi belli, quam non habuit Homerus, quippe qui Achillis iram exordium sibi fecerit, quae decimo demum belli anno contigit, laborauit ad rei nouae partum; ceruum fortuito saucium fecit causam tumultus; sed ubi uidit hoc leue nimisque puerile, dolorem auxit agrestium, ut impetus eorum sufficeret ad bellum[1]. L'épisode du cerf scandalisait les anciens ; le meurtre de cet animal apprivoisé était une bien petite cause pour de grands événements ; une cause, dit Macrobe, vraiment enfantine, les héros de l'aventure étant des enfants ; Homère aurait trouvé mieux s'il avait eu à mettre une guerre en branle. C'est qu'Homère puisait à la source jaillissante des mythes. Lorsque ce secours fait défaut à Virgile, c'est-à-dire là où il a à opérer la soudure des légendes préexistantes, il ne trouve plus à sa portée que les ressources de son époque, des inventions romanesques, non dépourvues de charme, mais disproportionnées avec la tradition antérieure. Le cerf qu'enguirlande la petite Silvie ne date pas de l'époque héroïque ; il aurait trouvé place dans l'une quelconque des riches villas impériales où les poissons même devenaient savants par les miracles du dressage ; mainte épigramme de Martial, plusieurs passages de Pline l'Ancien attestent le goût des Romains pour les curiosités dont les spectateurs du cirque sont presque seuls à se délecter aujourd'hui ; la toilette de la bête, son bain, le coup de flèche sont du roman : sans la présence d'Allecto, nous aurions oublié l'atmosphère épique.

Ces détails familiers sont reconnaissables en beaucoup de passages de l'*Énéide*. Ils font le charme de l'entrevue matinale d'Évandre et d'Énée. Sans aucun changement de ton, mais avec la grâce et la fraîcheur en moins, ils reparaissent dans l'entrevue de Céphale et d'Éaque au livre VII des *Métamorphoses* d'Ovide : le roi dort encore et les visiteurs sont reçus par son fils[2]. Au livre I de l'*Énéide*, la rencontre de Vénus déguisée en chasseresse, sa manière d'interpeller le groupe des Troyens pour savoir s'ils ont vu passer ses compagnes (1, 321 et suiv.) sont tout à fait dans la note du roman. Romanesque aussi est l'invention par laquelle Virgile motive la défaite de Turnus : il s'est trompé en s'armant et a pris par erreur l'épée de son cocher Metiscus (12, 735 et suiv.).

1. 5, 17, 1.
2. *Met.* 7, 667-668.

La familiarité a été poussée en d'autres endroits jusqu'au comique. Pour n'en pas donner d'autre exemple, Junon, après avoir reproché à Vénus une fourberie que l'*Iliade*[1] attribue en réalité à Apollon, celle d'avoir sauvé Énée en le remplaçant par un fantôme (10, 82), recourt à son tour au même stratagème : pour éloigner Turnus du combat, elle le met à la poursuite d'une image d'Énée, gonflée de vent, qui fuit devant lui :

tum dea nube caua tenuem sine uiribus umbram
in faciem Aeneae...
Dardaniis ornat telis clipeumque iubasque
diuini assimulat capitis, dat inania uerba,
dat sine mente sonum gressusque effigit euntis
(10, 636-640).

Cette description minutieuse de tout un extérieur, corps, armement, voix, démarche, auquel ne répond aucun « intérieur », fleure déjà la plaisanterie. L'amusement continue par la parodie d'un cliché de l'élégie :

nec ferre uidet sua gaudia uentos (10, 652);

la poursuite de Turnus aboutira à une déception, « les vents emporteront les joies qu'il se promet » ; mais, en même temps, ce qui supporte ces joies, c'est du vent, celui dont est gonflé l'image. Tout cela se termine gaîment, par l'évanouissement du fantôme qui renonce à chercher une cachette :

tum leuis haud ultra latebras iam quaerit imago
(10, 663),

et il faut le désespoir de Turnus pour nous ramener au sérieux du poème épique.

Le caractère de ces passages considérés isolément est beaucoup moins apparent que lorsqu'on les rencontre dans le contexte même du poème. Les détails familiers abondent dans l'*Odyssée* et même dans l'*Iliade* ; les deux poèmes ne sauraient s'en passer. Nous y voyons les héros s'habiller, dormir ; nous les surprenons à table : bien mangeants, bien dormants, bien buvants, ils

1. E, 449-450.

semblent préférer à tous les autres cultes celui du bien-être et ne nous laissent rien ignorer du confort de leur vie. Virgile semble rougir de ces goinfreries héroïques; il resserre dans un espace aussi petit que possible les festins de « haulte graisse » sur lesquels Homère s'étend si complaisamment. Il ne lui faut que trois vers et demi pour montrer les Troyens, débarqués enfin sur la plage des Laurentes, pourvoyant à leur nourriture (6, 5-8); la préparation du repas fatidique dans lequel doivent être « consommées les tables » n'en prend que trois (7, 109-111). Le premier plan appartient non plus au confort, mais à la représentation. Dans ce milieu, régi par le décorum, les détails familiers rendent un son nouveau; ils ont perdu leur allure imperturbable, l'assurance de leur naïveté; d'héroïques ils sont devenus romanesques.

L'avènement de l'intérêt de curiosité, si étranger à la littérature grecque de la grande époque comme à notre littérature classique, est signalé par la multiplication des coups de théâtre. Le roman ne les épargne pas. Tout roman antique repose même sur un rythme oscillatoire qui transporte alternativement son personnage d'un danger imminent à une situation prospère et du faîte de la fortune aux abîmes de la ruine; ce rythme va jusqu'à ressusciter les morts, comme le Socrate d'Apulée[1]. La réapparition des compagnons d'Énée au complet ou peu s'en faut après le naufrage de 1, 118 et suiv., est un miracle du même ordre. Sans être tous aussi surprenants, les coups de théâtre virgiliens sont en nombre respectables; découverte imprévue de Sinon dans les roseaux du marécage (2, 57 et suiv.); révélation brusque d'Énée aux yeux de Didon dans le temple de Carthage (1, 586 et suiv.); apparition de Vénus apportant les armes fabriquées par Vulcain (8, 608 et suiv.), etc.., etc... Certains se compliquent de sorcellerie : l'arme d'Énée, qui allait triompher prématurément de Turnus, est retenue par la puissance surnaturelle de l'olivier de Faunus (12, 766 et suiv.).

Le caractère romanesque de l'*Énéide* résultera plus clairement encore d'une étude complémentaire à ce travail qui aura trait à la psychologie des héros.

Les relations, un peu surprenantes à première vue, qu'on

1. *Met.* 1, 13, 17.

apercevra alors entre les personnages de Virgile et ceux de Plaute, lesquels ne sont pas sans parenté à leur tour avec ceux de Pétrone et d'Apulée, ont leur explication dans l'influence de l'esprit romanesque. En recevant d'Homère et de la tradition savante alexandrine et latine la partie la plus haute de son inspiration, Virgile ne cesse pas d'avoir l'œil fixé sur le milieu qui l'entoure. Il y contemple les mœurs, les coutumes, les usages que la comédie et le roman traduisent en scènes joyeuses; lui-même cède à l'entraînement du spectacle et, sous la magnificence du langage épique, la familiarité originelle se révèle à un œil attentif.

A. Guillemin.

II

VIRGILE ET LE VIEILLARD DE TARENTE

par P. Wuilleumier

Professeur à la Faculté des lettres de Lyon

Le vieillard de Tarente est une des figures les plus familières des Géorgiques[1], mais il pose aux critiques des problèmes nombreux et variés qu'il m'a paru intéressant de préciser ici.

Et d'abord, pourquoi intervient-il? Sans doute ses « abeilles fécondes » — *apibus fetis* — ses « nombreux essaims » — *examine multo* — et son « miel écumant » — *spumantia ... mella* — lui assuraient-ils un rôle dans cet hymne à l'apiculture. Mais ses jardins occupent la première place, et, pour habile que soit la transition, l'épisode interrompt le développement sur l'instinct des insectes. Servius[2] cherchait à excuser le poète, mais celui-ci, parvenu au terme de sa digression, prend soin de la souligner en se refusant à traiter la question d'ensemble : ... *uerum haec ipse equidem spatiis exclusus iniquis | praetereo atque aliis post me*

1. Virg., *Georg.*, IV, 125-46.
2. Serv., *ad Ibid.*, 139. Ne sine causa hortos descripsisse uideretur.

memoranda relinquo. Cette abstention surprend au premier abord, car on s'étonne qu'un poème consacré à l'agriculture ne réserve qu'une trentaine de vers à l'art des jardins. Mais les lois du genre l'y obligeaient : dès l'époque hellénistique, l'horticulture faisait l'objet d'ouvrages spéciaux, les Κηπουρικά, que d'autres — et déjà, avant Columelle, deux contemporains du poète — introduisirent dans la littérature latine[1]. Pourquoi donc ce hors-d'œuvre?

Il répond sans doute aux préoccupations de l'époque. Séduits par la splendeur des parcs orientaux, les Romains en dessinent autour de leurs villas, et ce luxe prend de telles proportions que, si l'on n'y met obstacle, « il ne restera bientôt plus que peu d'arpents »[2] en Italie pour les cultures productives. Horace s'en indigne; Virgile, plus doucement, vante l'exemple opposé. Ce n'est pas qu'il soit insensible au sentiment de l'art : il a noté la bordure de fleurs — *circum* — et les rangées d'arbres bien alignées — *in uersum* — qui font la grâce des jardins « à la française », chers à l'antiquité gréco-romaine. Loin de proscrire toute plante d'agrément, il accueille l'orme — *seras ulmos* — bien qu'on ne puisse pas sur ce terrain le marier à la vigne, et même le platane auquel Horace[3] ne veut précisément pardonner son « célibat », mais dont Virgile apprécie les ombrages — *ministrantem platanum potantibus umbras*. Mais il s'arrête de préférence aux cultures productives, qui ne visent, ni toutes, ni seulement l'élève des abeilles. Avec la rose — *primus... rosam... carpere* — et le laurier — *uberrima tinus* — on tresse des couronnes, et Caton comme Varron les recommandaient déjà dans les faubourgs des villes, dont les besoins en assurent le débouché[4]. Du lis — *albaque... lilia* — on peut même à la rigueur tirer de l'huile[5]; le tilleul — *tiliae* — et la verveine — *uerbenas* — servent d'infusions, et Virgile prend soin de spécifier que le pavot du vieillard est comestible — *uescumque papauer*. Que dire des arbres fruitiers et des légumes? Or, le poète insiste particulièrement sur les premiers — *poma... pomis... pirum* — et fait des seconds — *rarum olus* — la vraie source de richesse : « Il se

1. Cf. Lafaye, *Dict. Ant.*, s. v. *hortus*.
2. Hor., *Od.*, II, 15, 1. Iam pauca aratro iugera regiae | moles relinquent...
3. *Ibid.*, 4-5. ... platanusque caelebs | euincet ulmos.
4. Cat., *De Re rust.*, 8. Sub urbe hortum omne genus, coronamenta omne genus... loream...; — Varr., *De Agric.*, I, 16, 3. Itaque sub urbe colere hortos late expedit, sic uiolaria ac rosaria, item multa quae urbs recipit.
5. Pline, *H. N.*, XIII, 1, 10; XV, 7, 31; — cf. Lafaye, *loc. cit.*, p. 292.

croyait, dans sa fierté, l'égal des rois, et quand, tard dans la nuit, il rentrait chez lui, il chargeait sa table de mets qu'il n'avait point achetés[1]. » En persuader les Romains, tel est le but de l'épisode.

Mais pourquoi ce choix et cette présentation personnelle du héros et de la ville? *Namque sub Oebaliae memini me turribus arcis, | qua niger umectat flauentia culta Galaesus, | Corycium uidisse senem...* La question est d'autant plus intéressante que M. Herrmann[2] vient de la renouveler par une hypothèse ingénieuse et hardie, en l'unissant à celle que posent les Bucoliques I et IX. De ces deux poèmes, le dernier seul, d'après lui, se rapporte, en 39 ou 38, à l'éviction de Virgile-Ménalque; l'autre, qui en diffère par les personnages et le cadre, et date de 42 ou 41, met en scène, vers 49, à Tusculum, le poète P. Valerius Cato-Mélibée et le grammairien Q. Caecilius Epirota-Tityre. Or, le vieillard de Tarente ressemble à Mélibée, sa pauvreté concorde avec celle que Suétone et Furius Bibaculus attribuent à P. Valerius Cato, et le terme *Corycium* qui signifie « habitant du Parnasse » achève de désigner le poète. Virgile lui aura rendu visite pendant son voyage de 37 avec Horace, qui semble, d'après les Satires, avoir été reçu par lui.

La logique de la déduction et l'abondance des témoignages concordants fascinent d'abord le lecteur. Mais un examen approfondi l'oblige à suspendre, puis à retirer, je crois, son adhésion.

1. — *La Bucolique I ne peut s'appliquer à P. Valerius Cato.*

a) La manière dont Tityre[3] parle de Rome révèle un éloignement supérieur à 25 kilomètres.

b) Nous ne savons rien de Q. Caecilius à Tusculum après sa naissance[4].

c) Pour P. Valerius, il dut, d'après Suétone[5], « céder à un créan-

1. Goelzer, *ad* Virg., *Georg.*, IV, 132-133. Regum aequabat opes animis, seraque reuertens | nocte domum dapibus mensas onerabat inemptis.

2. Herrmann, *Les Masq. et les Vis. dans les Buc. de Virg.*, Bruxelles, 1930, p. 26 et suiv.

3. Virg., *Buc.*, I, 20 et suiv.

4. Cf. Suét., *De Gramm.*, 16. Q. Caecilius Epirota, Tusculi natus, libertus Attici.

5. *Ibid.*, 11. ... postquam Tusculana uilla creditoribus cesserat, ut auctor est Bibaculus; — cf. Furius Bibaculus, fr. 2, *F. P. R.*, p. 317 B. Catonis modo, Galle, Tusculanum | tota creditor Vrbe uenditabat.

cier son domaine de Tusculum » ; la « discorde civile » invoquée par Mélibée[1] n'y est pour rien. M. Herrmann y cherche toutefois une « cause indirecte » ; puis il semble attribuer à Virgile une confusion avec les premiers malheurs de Cato, « dépouillé de son patrimoine par les troubles à l'époque de Sylla »[2].

d) Mais il préfère enfin reculer la scène jusqu'à la guerre civile de Pompée, sans invoquer un seul témoignage qui atteste alors des expropriations à Tusculum,

e) et sans expliquer ni justifier le choix par Virgile d'un épisode antérieur de sept années.

f) Cette date est inconciliable avec le terme *iuuenem* qui ne saurait s'appliquer en 49 à Jules César, âgé déjà de cinquante et un ans.

2. — *La Bucolique I peut s'appliquer à Virgile.*

a) Le terme convient au contraire vers 40 à Octave, né en 63[3].

M. Herrmann s'oppose à cette identification sous plusieurs prétextes spécieux :

b) Octave ne fut divinisé officiellement qu'à partir de 30. Mais, outre que nous ignorons la date de la Géorgique III, 16, où Virgile parle de lui élever un temple, le *iste deus* de Mélibée[4] prouve qu'il s'agit ici d'un culte personnel.

c) Octave ne séjourna pas à Rome avant octobre 41, et Virgile aurait écrit la Bucolique I entre le 15 octobre 42 et le 15 octobre 41. Mais cette dernière précision est le centre d'un cercle vicieux : l'auteur prétend prouver que l'ordre de publication correspond à l'ordre de composition par le témoignage des commentateurs d'après lesquels Virgile avait vingt-huit ans quand il *commença* les Bucoliques[5]; M. J. Bayet a montré que la Bucolique I doit dater de 40[6].

d) On objecte encore qu'il eût été maladroit de ne pas invoquer

1. Virg., *Buc.*, I, 72. .... discordia ciues produxit.

2. Suét., *op. cit.*. ... pupillum relictum eoque facilius licentia Sullani temporis exutum patrimonio.

3. Virg., *Buc.*, I, 43. M. Herrmann (*op. cit.*, p. 44, n. 3) ne fonde son hypothèse que sur un texte de Salluste (*Cat.*, 49, 2) où César est appelé *adulescentulus* à trente-sept ans — et par ironie!

4. Virg., *Buc.*, I, 19.

5. Herrmann, *op. cit.*, p. 15. Ajoutons que Tityre, affranchi *Buc.*, I, 28, semble encore esclave *Ibid.*, V, 12.

6. J. Bayet, *Rev. Phil.*, 1928, p. 271 et suiv.

l'intervention d'Octave dans la Bucolique IX, si elle avait réussi une première fois — et imprudent d'ouvrir le recueil par un remerciement puisqu'il s'achevait sur un échec. Mais M. J. Bayet vient de soutenir à nouveau par des arguments très convaincants l'antériorité de la Bucolique IX, et la place de la Bucolique I peut s'expliquer par la reconnaissance du poète, qui a dû obtenir, comme le croient tous les anciens, la conservation — au moins momentanée — de ses terres[1].

e) Aucun lien, nous dit-on, entre les deux pièces. Et le voyage qu'annonce la Bucolique IX, que raconte la Bucolique I? Et maint autre thème repris de l'une à l'autre[2]?

f) Changement de saison, plus avancée dans la Bucolique IX que dans la Bucolique I? Hypothèse plus que contestable, car l'émondage des feuilles précède habituellement la maturité des fruits[3].

g) Changement de décor complet? Non pas : le hêtre de Tityre limitait, d'après Lycidas, la propriété de Ménalque, et, dans la Bucolique V, Mopsus parle aussi de hêtres au même Ménalque[4]; les roches escarpées, le chêne, le cytise et le poirier greffé forment le cadre commun des Bucoliques I et IX[5]; la grotte profonde, l'orme, le coudrier et la saulaie, celui des Bucoliques I et V[6], et, tandis que M. Herrmann, tout en réservant une part à l'imitation de Théocrite[7], invoque le témoignage de Chabert, latiniste et alpiniste, pour voir là un décor de montagne, Goelzer rapporte les mêmes détails « au pays mantouan »[8]!

h) Si Virgile est Ménalque, nous dit-on, il ne saurait être Tityre, car « à chaque pseudonyme correspond un nom réel et un seul ». Principe très contestable, dont M. Herrmann rejette lui-même la réciproque en admettant le dédoublement de Virgile[9]. Pour éviter que la pastorale ne dégénère en allégorie, le poète peut prendre Tityre comme interprète de sa reconnaissance.

1. J. Bayet, *Rev. phil.*, p. 280.
2. Virg., *Buc.*, IX, 67; I, 26; — cf. J. Bayet, *loc. cit.*, p. 288, n. 4.
3. Virg., *Buc.*, IX, 60-61; I, 82.
4. *Ibid.*, I, 1; IX, 9; V, 13.
5. *Ibid.*, I, 15; 17; 47; 73; 76; 78; IX, 3; 8; 15; 50.
6. *Ibid.*, I, 14; 54; 58; 76; V, 3; 7; 16.
7. Théocr., *Idyll.*, VIII, 55. — ὑπὸ τᾷ πέτρᾳ τᾷδ'ἄσομαι; — cf. Herrmann, *op. cit.*, p. 37, n. 5.
8. Goelzer, *op. cit.*, préf. de *Buc.*, V. Cf. *Ibid.*, I, 48 : les inondations du Mincio.
9. Cf. Marouzeau, *Rev. Ét. lat.*, 1930, p. 260.

3. — *P. Valerius Cato ne peut être le vieillard de Tarente.*

a) Suétone ne nous indique pas où Cato se rendit en quittant Tusculum, et l'expression de Furius Bibaculus « si l'on voit par hasard sa maison »[1] ne suffit pas à placer celle-ci à Tarente. Le voyage eût coûté cher à un homme ruiné!

b) « Il vécut, dit Suétone, dans une très grande pauvreté, presque dans la misère, enfoui dans une mauvaise gargote »[2]. Il se contentait, d'après Bibaculus, de « trois petits choux, une demi-livre de froment et deux grappes de raisin[3] ». Sont-ce là les fleurs, légumes, fruits variés et miel abondant du vieillard?

c) Comment aurait-il eu le temps et le talent de « transplanter... des ormes déjà grands, des poiriers, des pruniers et des platanes »?

d) Les analogies, d'ailleurs assez vagues, d'expression entre cet épisode et les deux Bucoliques — IX comme I[4] — sont imputables à Virgile; celle que M. Herrmann établit entre la satire I d'Horace et le poème de Bibaculus vient sans doute d'un fond commun, « une plaisanterie d'atellane », dit-il lui-même[5].

e) La modération d'Horace à l'égard de Cato ne s'explique pas nécessairement par une visite antérieure — qui la postulerait plutôt.

f) Enfin et surtout, comment admettre que Virgile emploie *Corycium* dans un sens rare — et amphibologique? Sans doute, Servius[6] confond-il les deux localités, mais il ne songe qu'à la ville de Cilicie et il invoque, à l'appui de son témoignage, un vers de Lucain et un texte historique de Suétone. Trente ans après la guerre de Cilicie et l'établissement des pirates en Calabre, on ne pouvait comprendre autrement — à moins d'attribuer au poète un horrible jeu de mots! Son expression est très

1. Furius Bibaculus, fr. 3, *F. P. R.*, p. 317-318 B. Si quis forte mei domum Catonis | ... uidet.

2. Suét., *op. cit.* Vixit ad extremam senectam, sed in summa pauperie et paene inopia, abditus modico gurgustio...

3. Furius Bibaculus, *op. cit.* ... quem tres cauliculi, selibra farris, | racemi duo, tegula sub una | ad summam prope nutriant senectam.

4. Virg., *Buc.*, IX, 50. Insere... piros; I, 73. Insere... piros. M. Herrmann (*op. cit.*, p. 40) ne cite que le second texte.

5. Hor., *Sat.*, I, 5, 68. ... cui satis una | farris libra foret; — cf. Herrmann, *op. cit.*, p. 35.

6. Serv., *ad* Virg., *Georg.*, IV, 127. Corycos enim ciuitas est Ciliciae in qua antrum illud famosum est paene ab omnibus poetis celebratum. Et per transitum tangit historiam memoratam a Suetonio. Pompeius enim, uictis piratis Cilicibus,

habile : *senem* éloigne le passé, et *Corycium* évoque si bien les talents horticoles que certains commentateurs anciens[8] le prenaient pour un terme générique.

Il n'en reste pas moins que, après avoir protesté avec véhémence contre l'attribution de terres aux vétérans, Virgile cite en exemple le travail d'un ancien ennemi, qui, un moment, a fait trembler Rome. Mais la politique de Pompée répondait aux besoins de l'État sans nuire aux intérêts particuliers. En effet, la distribution de terres était utile et facile dans le sud de la Péninsule, où les cités déchues de Grande-Grèce avaient laissé de vastes étendues inoccupées. Dès 122, C. Gracchus avait décidé la fondation à Tarente d'une colonie romaine, que l'égoïsme sénatorial réussit seul à faire échouer[6]. L'établissement effectif des pirates ne suffit pas à relever la ville, puisque Néron dut y envoyer en 60, sans plus de succès, d'après Tacite[3], une autre colonie formée de vétérans. Et si Octave n'avait pas pris lui-même une mesure semblable, il avait pu constater, lors de ses deux voyages, la richesse du sol et le dépeuplement des campagnes. L'intervention discrète de Virgile servait donc la véritable politique agraire du gouvernement. Elle effaçait le souvenir de ses protestations antérieures et détournait du Nord latin vers le Sud hellénique les convoitises des vétérans et les libéralités d'Octave.

Mais il est permis de croire aussi qu'entre la Bucolique IX et la Géorgique IV, Virgile, de gré ou de force, avait fini par quitter ses terres et reçu quelque compensation. On a précisément pensé à une villa dans la région tarentine. Sans doute, le poète recommande-t-il côte à côte au chant II pour l'élève du bétail « les gorges boisées et la région lointaine de la grasse Tarente ou bien une plaine telle que celle qu'a perdue Mantoue l'infortunée »[4].

partim ibidem in Graecia, partim in Calabria agros dedit, unde Lucanus [I, 346] : « an melius fient piratae, Magne, coloni? » ; — cf. aussi Plut., *Pomp.*, 28.

1. Serv., *loc. cit.* Male autem quidam « Corycium » proprium esse adserunt nomen, cum sit appellatiuum eius qui more Corycio hortos excoluit, quod etiam Plinii testimonio comprobatur ; — cf. Serv. de Daniel. « Corycium » non oratione et patria, quod haec gens studiose hortos colat, et sic dictum est ut « Arcades ambo ».

2. Plut., *C. Gracch.*, 8. ... ἀποικίας μὲν εἰς Τάραντα καὶ Καπύην πέμπεσθαι γράφων ; — Vell. Paterc., I, 15, 4. ... deducta est... Tarentum Neptunia ; — cf. Carcopino, *Autour des Gracques*, Paris, 1928. p. 242, n. 2 ; 287.

3. Tac , *Ann.*, XIV, 27. Veterani Tarentum... adscripti non tamen infrequentiae locorum subuenere, dilapsis pluribus in prouincias, in quibus stipendia expleuerant. Sur l'abandon de Tarente, cf. Dion Chrysost. *Orat.*, 33.

4. Goelzer, *ad* Virg., *Georg.*, II, 197-198.

Mais ce texte n'implique, pas plus que l'autre, la possession d'une terre à Tarente. Horace, qui en est plus épris encore, ne s'y fixe qu'en rêve[1]; il met deux semaines à gagner Brindes[2]. Cette lenteur des communications explique en grande partie l'abandon de la ville, jadis si florissante : c'est bien loin — *longinqua* — murmure Virgile, qui a fait une partie de la route avec Horace[3]; les Tarentins sont si niais, pensent les hommes de lettres[4], et les historiens nous apprennent que les empereurs font de la cité un lieu d'exil[5]. Tout porte à croire que la propriété de Nola, seule attestée par Aulu-Gelle[6], a servi de dédommagement au poète. Quoi qu'il en soit, des Bucoliques aux Géorgiques, Virgile a émigré du Nord au Midi; il pense parfois encore à « Mantoue l'infortunée », mais trouve en Grande-Grèce le ciel qui convient à sa santé et à son génie, et, s'il ne s'y fixe pas, Tarente l'attire.

On doute parfois qu'il y soit allé. M. Herrmann vient de reprendre la thèse contraire, et c'est la seule partie de sa démonstration qui me paraisse convaincante[7]. Pourquoi Virgile prendrait-il soin de nous induire en erreur par son *memini*, exceptionnel dans son œuvre, que rien ne permet de suspecter et que confirment d'autres témoignages? « Toi tu chantes, écrit de lui Properce[8], sous les pins du Galèse ombreux, Thyrsis et Daphnis..., Tityre.., Corydon..., Alexis. » L'allusion semble claire et, sans avoir, comme l'a soutenu Munro, écrit des Bucoliques là-bas, Virgile a pu y revoir l'édition définitive. Servius, d'après le *Codex Dresdensis*[9], le fait mourir à Tarente en venant de Métaponte : n'aurait-il pas confondu avec un voyage antérieur? Or, Virgile gagne Brindes avec Horace au printemps de 37[10]. Pourquoi faire? La pré-

1. Hor., *Od.*, I, 28, 29; II, 6, 11; III, 5, 56; *Sat.*, I, 6, 105; II, 4, 34; *Epit.*, I, 7, 45; 16, 11.

2. Id., *Sat.*, I, 5. Il est vrai qu'on pouvait faire la route en neuf jours : Ov., *Pont.*, IV, 5, 7.

3. Hor., *Sat.*, I, 5, 40.

4. Cic., *De Fin.*, I, 37. Quorum ille (Perse) iudicium reformidans Tarentinis ait se et Consentinis et Siculis scribere.

5. Tac., *Ann.*, XIV, 12; — Philostr., *Apoll.*, 7, 8, p. 132.

6. Gell., *N. A.*, VI (VII), 20, 1.

7. Herrmann, *op. cit.*, p. 33-34; — cf. aussi Plessis-Lejay, Hor., *Sat.*, édit., Paris, 1911, p. 144.

8. Prop., *El.*, II, 34, 67-68. In canis umbrosi subter pineta Galaesi | Thyrsin et attritis Daphnim arundinibus...

9. Serv. Periit autem Tarenti in Apuliae ciuitate. Nam dum Metapontum cupit uidere ualetudinem ex solis ardore contraxit...

10. Hor., *Sat.*, I, 5, 14; 72; 81.

sence de Mécène, Cocceius, Fonteius Capito[1] donne au voyage un caractère officiel : de fait, c'est à Brindes qu'Antoine devait débarquer pour son entrevue avec Octave; mais les habitants ont refusé de le recevoir, il entre donc au port de Tarente[2], et la rencontre a lieu, en été ou en automne, entre cette ville et Métaponte. Croira-t-on que les deux poètes ont renoncé, si près du but, à leur mission et au désir de voir la fameuse cité grecque? Hypothèse invraisemblable. Sans doute Horace termine-t-il à Brindes le récit de son voyage; mais cela peut prouver seulement un arrêt qui dépasse, pour la première fois depuis Rome, la durée d'une nuit.

S'il s'agit bien d'un souvenir personnel, y a-t-il eu déformation, ou le choix de la cité se justifiait-il ici? Ce problème dépasse le cadre des potagers tarentins et met en cause l'exactitude et la sincérité de toute la description. « Virgile, disait G. Boissier[3], dépeint les lieux le moins qu'il peut, mais ce qu'il en dit est toujours d'une vérité scrupuleuse. » Un tel jugement demanderait à être vérifié par une étude d'ensemble. Il semble qu'il faille distinguer d'un poème à l'autre. Les Bucoliques, juvéniles et idylliques, à côté de certains détails précis[4], trahissent, outre l'imitation de Théocrite, un peu de flottement, comme en témoignent les interprétations divergentes que nous avons notées plus haut. Pour l'Énéide, au contraire, œuvre de longue haleine et de reconstitution historique, M. Carcopino a pu appliquer à la campagne romaine les vers des six derniers livres, et je relève dans les premiers ces deux traits significatifs. D'une part, l'expression *palmosa Selinuns* surprend au premier abord — comme la glose de Servius : *abundans palmis, quibus uescuntur* — car le palmier-dattier est très rare en Sicile; mais le commentateur ajoute : *et apio*, et Cicéron reproche à Verrès d'avoir réduit les habitants à manger le fruit sauvage du palmier nain — qui foisonne dans la région de Sélinonte[5]. D'autre part, en décrivant le port de Carthage, Virgile aurait fait, suivant Scaliger, de la topothésie plus que de la topographie, et l'on a noté quelque analogie avec la description de

1. Hor. *Sat.*, 32.
2. Cf. Plut., *Ant.*, 35; — Appien, *Bell. Ciu.*, V, 93-94.
3. Cité par J. Carcopino, *Virg. et les Orig. d'Ostie*, Paris, 1919, p. 318, n. 4.
4. Cf. Hubaux, *Le réal. dans les Buc. de Virg.*, Liége, 1927.
5. Virg., *En.*, III, 705; — Sil. Ital., XIV, 200; — Cic., *Verr.*, II, V, 38; — cf. Fougères-Hulot, *Sélinonte*, Paris, 1910, p. 30, n. 1.

Carthagène par Tite-Live, et surtout avec celle de Brindes par Lucain ; mais Appien, Strabon et Diodore mentionnent eux aussi une île dans la baie de Carthage, le dernier évoque de même des montagnes, et l'expression de Virgile *hic portus alii effodiunt* désigne nettement le « cothon » ou port militaire de Carthage, dont le nom suffit à attester l'intervention humaine[1]. Dans les Géorgiques, enfin, le poète individualise à peine ses paysages, et la description exceptionnelle de Tarente se laisse heureusement contrôler par des témoignages nombreux et divers.

Virgile évoque d'abord une puissante citadelle. Que restait-il des « tours » — *turribus* — et des murs qui faisaient la gloire de la Tarente grecque[2]? Démantelés après l'expédition de Pyrrhus, refaits à la hâte pendant la deuxième guerre punique, ils avaient dû souffrir des sièges successifs et passer peu à peu à l'état de ruines que constate Strabon[3]. D'ailleurs, à la plus belle époque, les fortifications de Tarente n'ont jamais atteint les rives du Galèse, qui se jette à plusieurs kilomètres de là sur le bord opposé du Mare Piccolo[4] : aussi bien le vieillard ne rentre-t-il chez lui que tard dans la nuit — *seraque reuertens nocte*. Les termes de Virgile rendent donc une impression de poète, comme en témoigne l'évocation mythique des fondateurs — *Oebaliae* — mais elle se comprend et se justifie : aujourd'hui encore, où les constructions modernes s'étagent sur les pentes, on se rend compte que, même en ruines, l'ancienne acropole — le terme *arcis* donné par le *Palatinus* et les glossateurs se trouve corroboré par l'ἀκρόπολις de Strabon — haute à peine de vingt-cinq mètres — ce qui semble exclure la variante *altis* — mais taillée à pic entre les deux mers, apparaissait de loin comme une imposante forteresse[5].

1. Virg., *En.*, I, 159 et suiv.; 427; — Liv., XXVI, 42; — Luc., *Phars.*, II, 610; — App., *Lib.*, 96; — Strab., XVII, 3, 14; — Diod., III, 44, 8; — cf. St. Gsell, *Hist. anc. Afr. Nord*, II, Paris, 1918, p. 39 et suiv.

2. Flor., I, 13, 18. Muris nobilis.

3. Liv., XV, 1; XXV, 9; 11; — Pol., VIII, 30-31; 35; — Strab., VI, p. 278.

4. L'identification du fleuve a été longuement discutée dans *Class. Weekly*, XX, p. 91; 121; 137; 180; XXI, p. 33; 190. Mais, si le Galeso actuel se jette dans le premier bassin plus près de la cité que les cinq milles comptés par Tite-Live (XXV, 11), cette distance s'applique, dans le texte antérieur de Polybe (VIII, 35), au camp d'Hannibal, qui n'était sans doute pas établi à l'embouchure.

5. Liv., XXV, 11. ... nec ui nec operibus expugnabilem esse. Claudien (I, 260) n'a retenu de la description virgilienne que les noms propres : Oebaliae qui temperat arua Galaesus; aussi ne saurait-il suffire à condamner la leçon *arcis*.

Vient ensuite une vision de couleurs : Sénèque[1] n'écrivait-il pas que Tarente offre un régal aux yeux des connaisseurs? Mais le vers du poète a troublé les critiques : le mot *flauentia*, en effet, caractérise d'habitude les moissons, qui font précisément défaut là-bas — ce qui exclut, au vers 129[2], la correction *Cereri* proposée par Scaliger et Madvig — et l'on hésite à expliquer *niger* par la profondeur des eaux ou le limon fertilisant. Le vers de Properce, cité plus haut[3], fournit, je crois, le meilleur commentaire de cette image-ci : c'est l'ombre des pins qui rend le Galèse sombre; quant à *culta flauentia*, le même substantif est déjà employé seul à propos de Tarente au chant II[4], où il convient parfaitement dans le sens de pâturages, et c'est bien ainsi que l'entendait encore Stace; le poète songerait-il ici aux boutons d'or? Il semble plutôt que *culta* ait entraîné cette fois l'épithète conventionnelle, qui risque d'en fausser le sens au profit de la vision.

Une hypothèse analogue paraît inévitable quelques vers plus loin, quand Virgile parle du gel à pierre fendre — *cum tristis hiems etiamnum frigore saxa rumperet* — des glaçons qui arrêtent le cours des fleuves — *et glacie cursus frenaret aquarum* — de l'été et des zéphyrs en retard — *aestatem increpitans seram Zephyrosque morantis*. L'expérience d'aujourd'hui[5] et les témoignages concordants des anciens, qui attestent la longueur du printemps, la douceur et les brumes tièdes de l'hiver[6], font un tel contraste avec cette description qu'ils empêchent de l'appliquer à Tarente. Peut-être Virgile songe-t-il aux difficultés de son voyage jusqu'à Brindes : mais surtout, pour mieux rehausser le talent de son héros, il recourt, sans doute en souriant, à une habile périphrase de portée générale et de nature convention-

1. Sén., *Dial.*, IX, 11. 13. Aliquid tamen inter deserta amœni requiratur, in quo luxuriosi oculi longo locorum horrentium squalore releuentur : Tarentum petatur.

2. Nec pecori opportuna seges nec commoda Baccho.

3. *Supra*, p. 332, n. 8; — cf. Hor., *Epit.*, I, 16, 11. ... frondere Tarentum. Il est curieux de noter que le même fleuve paraît blanc à Martial (XII, 63, 3), à cause des brebis qui s'y baignent : ... albi quae superas oues Galaesi.

4. Virg., *Georg.*, II, 196. ... aut ouium fetum aut urentis culta capellas. Stace, *Silv.*, III, 3, 93, et Lacedaemonii pecuaria culta Galaesi.

5. Températures extrêmes : — 4°,5 et + 36°,5; — cf. Ferrajolo, *Rass. Pugl.*, 1913, p. 290.

6. Hor., *Od.*, II, 6, 18. Ver ubi longum...; tepidas... brumas; — Acro, *ad loc.*, hiemes quoque apriciores; — Sén., *loc. cit.*, ... et hiberna caeli mitioris regio; — Stace, *Silv.*, I, 1, 103, et tua mitis ora Tarens; — cf. Cic., *Fam.*, VII, 12, 1; XI, 27, 4.

nelle; de fait, Lucrèce évoquait déjà « cette puissante force du gel qui durcit profondément les eaux et qui ralentit et arrête en maint endroit la marche des fleuves »[1].

Ainsi, le cadre du tableau ne prétend pas à une exactitude rigoureuse : Virgile a pour excuse la brièveté d'un séjour qui remonte à plusieurs années — *memini* — mais il semble avoir voulu intensifier le souvenir de ses sensations visuelles, quitte à les déformer un peu pour ménager ses effets.

Au contraire, dès que nous abordons les cultures, le ton change, la description devient simple, précise, exacte. On sent un observateur attentif et fidèle. Il tient à rappeler d'abord par antiphrase les terres arables, l'élevage et la vigne — *nec fertilis iuuencis* | *nec pecori opportuna seges nec commoda Baccho* — de la riche Tarente, que chantait déjà l'oracle de la fondation[2] — πίονα δῆμον — et qu'il a évoquée lui-même jadis[3] par le terme *saturi*, faisant jeu de mots avec le bourg voisin de Saturo. S'il s'arrête à respirer quelques parfums, c'est qu'ils avaient une odeur enivrante, à en croire Titinius[4]. Mais les légumes et les fruits qui le retiennent plus longtemps ont réservé à la ville une place d'honneur dans les annales gastronomiques des Romains. Le poireau prend là-bas un goût spécial[5], les figues y sont très douces[6], les poires, que cite précisément Virgile — *eduramque pirum* — viennent tard mais bien[7], les châtaignes ne pèsent pas sur l'estomac[8], et une espèce de noix a une coque si friable que Favorinus croyait devoir les appeler *terentinae* plutôt que *tarentinae*[9], le

1. Lucr., *De Nat. Rer.*, VI, 530-531. Et uis magna geli, magnum duramen aquarum, | et mora quae fluuios passim refrenat euntis (éd. Ernout, Paris, 1924); — cf. aussi Virg., *Georg.*, III, 360.

2. *Ap.* Str., VI, p. 279. Σατύριόν τοι δῶκα Τάραντα τε πίονα δῆμον | οἰκῆσαι.

3. Virg., *Georg.*, II, 198.

4. Porphyr., *ad* Hor., *Od.*, II, 6. ... Titinius : « Tarentinorum hortorum odorem qui geris. »

5. Mart., XIII, 18. Fila Tarentini grauiter redolentia porri | edisti quotiens, oscula clausa dato; — Colum., VIII, 11.

6. Plin., *H. N.*, XV, 18, 72. Tarenti tantum praedulces nascuntur, quas uocant onas.

7. Cat., *De Re rust.*, 7; — Hor., *Epit.*, I, 7, 14; — Mart., II, 15; — Plin., *H. N.*, XV, 15, 55; 17, 61.

8. *Ibid.*, 23, 93. Tarentinae faciles, nec operosae cibo, planae figura...; Tarentina minus tractabilis...; patria laudatissimis Tarentum...

9. *Ibid.*, 22, 90. Celebrantur... Tarentinarum duo genera, fragili putamine ac duro, quae sunt et amplissimae ac minime rotundae, praeterea molluscae putamen rumpentes; — Macr., II, 14. Nux Terentina dicitur quae ita mollis est ut uix attrettata

miel enfin, sujet propre de la description, ne le cède pas à celui de l'Hymette[1], et la cire, dont Varron énumère les dix qualités principales, le dispute à celle de Milet[2].

Cette abondance de produits, que Strabon[3] constatait peu auparavant, tient pour une part à la venue des nouveaux colons ciliciens qui pratiquaient avec succès l'usage de la serre[4], et par suite celui de la transplantation — *distulit* — tandis que leurs voisins de Syrie s'adonnaient si bien, nous dit Pline[5], aux cultures maraîchères que l'abondance de leurs légumes était passée en proverbe chez les Grecs. Mais on tend à oublier, d'autre part, la richesse ancienne des potagers tarentins, à laquelle Théophraste fait allusion[6] et que suffit à attester une glose d'Hésychius, mentionnant sous le nom de ῥαφανῶροι des gardiens chargés spécialement de surveiller les légumes — οἱ τῶν λαχάνων κηπουροὶ Ταραντῖνοι.

Tous ces témoignages, d'époque diverse, garantissent l'exactitude de la description, et, par le contraste avec la liberté des premières évocations, ils précisent et illustrent la manière de Virgile. Ils achèvent aussi d'expliquer et ils justifient le choix du héros et de la ville, qui s'adaptait parfaitement au dessein et aux préférences du poète.

Celui-ci mentionne une dernière plante qui mérite un moment d'attention et pose un dernier problème. Les copistes nous l'ont transmise sous deux formes différentes : pour trois d'entre eux, parmi lesquels figure le correcteur ancien du *Mediceus*, il s'agit de l'acanthe, tandis que seul l'auteur du *Palatinus* désigne l'hya-

frangatur. De qua in libro Favorini sic reperitur. « Itemque quidam Tarentinas oves, uel nuces dicunt, quae sunt Terentinae a tereno, quod est Sabinorum lingua molle »; — Colum., V, 10. Nucem Graecam et Auellanam Tarentinam...

1. Hor., *Od.*, II, 6, 14. Vbi non Hymetto | mella decedunt; — Acr., *ad loc.* ... et melle... praecellunt; — cf. Hor., *Ibid.*, III, 16, 33; — Macr., II, 12. M. Varro... in libro rerum humanarum undecimo : « Ad uictum optima fert ager... mel Tarentinus... »

2. Non., s. v. *putus*, p. 27. M. Varro... Prometheo (432) : « Chrysosandolos locat sibi auriculam de lacte et cera Tarentina, quam apes Milesiae coegerint ex omnibus floribus libantes, sine osse et neruis, sine pelle, sine pilis, puram, putam, proceram, candidam, teneram, formosam.

3. Str., VI, p. 280. Ὕστερον δ'ἀποικίαν Ῥωμαίων δεξάμενοι καθ'ἡσυχίαν ζῶσι καὶ βέλτιον ἢ πρότερον.

4. Mart., VIII, 14; cf. 68.

5. Plin., *H. N.*, XX, 16, 33. Syria in hortis operosissima, uenitque in prouerbium Graecis : « Multa Syrorum olera. »

6. Theoph., *De Causa Plant.*, IV, 16, 2. ... la fève ἀσηπτότατος ὥσπερ ἐν ταῖς ἱστορίαις εὕρηται... περὶ Τάραντα.

cinthe : *ille comam mollis iam (tum) tondebat* { *acanthi.* / *hyacinthi.* } Cette dernière version choque la prosodie : même si, après *iam*, on chasse *tum* qu'omet le *Mediceus*, il faut allonger encore la finale *tondebat* et admettre la chute du vers sur un mot de quatre syllabes. Les éditeurs s'y plient en général par égard pour un terme grec, en raison de la *lectio difficilior* et au nom de la logique, car le vieillard n'aurait aucun mérite à émonder avant le printemps l'acanthe toujours verte. Ils auraient pu invoquer d'autres arguments, dont l'un, peut-être le meilleur, aide en outre à résoudre un problème capital. Notons d'abord que Virgile cite l'hyacinthe — dont on ignore la vraie nature, plus proche, semble-t-il, de l'iris[1] que de la jacinthe[2] — parmi les fleurs préférées des abeilles, qu'il lui donne ailleurs la même épithète *mollis*, la place trois fois à la fin d'un vers[3] et la mentionne encore[4] sous le nom *uaccinia* qui paraît synonyme. Mais voici qui est plus curieux. Après un vers qui semble répondre à ceux de Virgile — *Quotiensque repellit uer hiemem* — Ovide[5] fait prédire à Apollon la résurrection annuelle du héros Hyakinthos dans la fleur qui porte son nom. Or, Pausanias[6] atteste l'existence à Tarente d'un lieu consacré à Hyakinthos ou, selon d'autres, à Apollon Hyakinthos. N'est-il pas naturel qu'on cultive dans la ville la plante homonyme? Elle pourra servir au culte du héros ou à celui du dieu : Ménalque ne consacrait-il pas déjà à Apollon le laurier et l'hyacinthe[7]?

Où et quand a pu se produire l'assimilation de la fleur au héros? La croyance en la métamorphose passe pour une invention alexandrine[8], car elle n'apparaît pas dans les textes avant Virgile, Ovide et Pline, et elle se mêle bientôt à une tradition divergente qui rapproche les deux lettres initiales d'AIAS (Ajax) et la forme

1. Cf. Roscher, *Lex.*, s. v. *Hyakinthos*, col. 2764, VI.
2. Cf. Pauly-Wissowa, *R. E.*, s. v. Ὑακινθος.
3. Virg., *Georg.*, IV, 182; *Buc.*, VI, 53; III, 63.
4. *Ibid.*, II, 18; 50; X, 39.
5. Ov., *Met.*, IX, 164.
6. Paus., VIII, 30, 2. ... ἐπὶ τοῦ τάφου, τοῦ παρὰ μέν τισιν Ὑακίνθου προσαγορευομένου, παρὰ δέ τισιν Ἀπόλλωνος Ὑακίνθου. La plupart des savants parlent à tort, comme je le montrerai ailleurs, d'un Apollon Hyacinthien.
7. Virg., *Buc.*, III, 63.
8. Cf. Fougères, *Dict. Ant.*, s. v. *Hyacinthia.*

des pétales veinés[1]. Mais celle d'Hyakinthos a des fondements plus solides et plus anciens. D'une part, si la légende fut embellie par la suite, Euripide[2] connaît déjà la mort accidentelle du héros; Bathyclès, au VIe siècle, sculpte son apothéose sur le trône d'Amyclées, et un artiste antérieur avait érigé sur son tombeau le xoanon du dieu[3]. D'autre part, la fleur jouait un rôle à Hermione, dans les fêtes de Korè Chthonia, et à Sparte même[4]. Il ne semble pas, toutefois, que le rapprochement se soit opéré dans le sanctuaire primitif du héros, à Amyclées en Laconie, car Macrobe[5] nous apprend qu'on s'y couronnait de lierre. Or, les plus anciennes monnaies tarentines, qui appartiennent à la série des pièces incuses frappées vers 550, présentent sur une ou deux faces un homme nu, le genou gauche à terre, portant d'un bras une lyre tétracorde et aspirant une fleur liliacée qu'il tient de la main droite[6]. Les numismates furent longs à se mettre d'accord sur l'identification de cette figure : on proposa Taras, Arion, un Satyre; mais, dès 1830, le duc de Luynes[7] avait songé à cet Apollon Hyakinthos que mentionne Pausanias, et sa thèse a fini par rallier tout le monde savant. Rien ne nous permet d'affirmer encore la croyance en la métamorphose du héros; du moins paraît-il associé dès cette époque à la fleur homonyme, et celle-ci devait jouer quelque rôle dans son culte, puisqu'elle figure à nouveau sur des monnaies tarentines du IIIe siècle, dans la commémoration des fêtes chthoniennes, appelées lampadéphories, et passe de là sur les bronzes de la *gens Calpurnia* qui frappe, à l'avers, une tête d'Apollon et, en 212, rend perpétuels à Rome les *ludi Apollinares*[8]. Primitivement hostiles et toujours distincts en Grèce, le dieu et le héros semblent donc s'être unis à Tarente sous le signe de l'hyacinthe. Cette fusion a dû se faire en la per-

1. Pline, *H. N.*, XXI, 11, 66.
2. Eurip., *Hel.*, 1472.
3. Paus., III, 19, 4. Κομίζουσι δ'ἐς οὐρανὸν Ὑάκινθον καὶ Πολύβοιαν...; *ibid.*, 2. Ἔργον δέ οὐ Βαθυκλέους ἐστίν, ἀλλὰ ἀρχαῖον καὶ οὐ σὺν τέχνῃ πεποιημένον· ὅτι γὰρ μὴ πρόσωπον αὐτῷ καὶ πόδες εἰσὶν ἄκροι καὶ χεῖρες, τὸ λοιπὸν χαλκῷ κίονί ἐστιν εἰκασμένον· ἔχει δὲ ἐπὶ τῇ κεφαλῇ κράνος, λόγχην δὲ ἐν ταῖς χερσὶ καὶ τόξον.
4. Paus., II, 35, 5; — Philostr., II, 226, 15 Kays.; — Sapho, fr. 56 Bergk.
5. Macr., I, 18, 2. Hedera coronantur Bacchico ritu.
6. E. Babelon, *Traité... Monn.*, Paris, 1907, I, 2, col. 1379, nos 2024-2025, pl. LXV, 1-2.
7. De Luynes, *Ann. dell'Istit.*, 1830, p. 341; *Nouv. Ann.*, I, p. 372.
8. Cf. Evans, *Num. Chron.*, 1889, p. 187.

sonne du fondateur Phalanthos, et elle consacre, semble-t-il, l'accord des deux cités, Sparte la dorienne qui présida au départ des colons et Amyclées la prédorienne qui en fournit le plus grand nombre. Je compte le démontrer bientôt, mais je tiens à signaler dès aujourd'hui que Virgile me fournira encore un des principaux arguments. Déjà, le terme *Œbalia* appliqué ici à Tarente pour la première fois, mais d'après une tradition locale, puisqu'on le retrouve dans les inscriptions messapiques[1], évoque le héros laconien qui, s'il entre dans la généalogie des envahisseurs doriens[2], passait, d'autre part, et peut-être auparavant, pour le père d'Hyakinthos et le parent d'Amyklas[3]. Mais surtout l'Énéide[4] mentionne sur la côte tyrrhénienne, près de l'*atra palus Saturae*[5], une ville jadis florissante qu'on appelait Amunclae ou Amyclae en souvenir, dit-on, de la cité laconienne; or, le nom de Satura et les légendes de fondation, où interviennent à la fois les Dioscures, le fils de Minos, les Laconiens et les Pythagoriciens[6], révèlent, je crois, une intervention de Tarente, fidèle au souvenir de ses origines[7].

On voit toute la richesse de l'épisode virgilien : n'est-ce pas rendre le plus bel hommage au poète bi-millénaire de lui demander une leçon de philologie, de critique littéraire et d'histoire, trois sciences qui doivent s'unir pour le bien comprendre?

P. Wuilleumier.

1. Cf. Deecke, *Rhein. Mus.*, 1882, p. 376; — Pais, *Storia della Sicilia e della Magna Grecia*, Turin-Palerme, I, 1894, p. 155; — Ciaceri, *Storia della Magna Grecia*, Milan-Rome-Naples, I, 1924, p. 100.
2. Cf. Paus., III, 1, 3; 15, 10; — Apollod., III, 10, 3; — Sch., *ad* Eur., *Or.*, 457.
3. Ov., *Met.*, X, 196; — Hygin, *Fab.*, 271.
4. Virg., *En.*, 564. Tacitis Amyclis.
5. *Ibid.*, VII, 801.
6. Serv., *ad ibid.*, X, 564. Inter Caietam et Terracinam oppidum constitutum est a Laconibus qui comites Castoris et Pollucis fuerunt, cum Glauco, filio Minois, in Italiam venerunt, et misti cum Ausonis, et ab Amyclis, prouinciae Laconicae civitate, ei inditum nomen est. Lacones itaque isti cum secundum Pythagoream sectam a caede omnium animalium abstinerent...; — cf. Mart., XIII, 115; — Plin., *H. N.*, III, 5, 59; VIII, 29, 104; XIV, 6, 61; — Tac., *Ann.*, IX, 59; — Solin., II, 32.
7. C'est aussi l'opinion de M. Pais qui a étudié longuement cette légende (*Storia dell'Italia antica*, Rome, 1925, II, p. 295 et suiv.), sans en tirer aucune conclusion sur l'origine de Tarente.

III

SUR DEUX NOUVEAUX MANUSCRITS DES LETTRES DE CICÉRON

PAR L.-A. CONSTANS

Professeur à la Faculté des lettres de Paris

Nous entendons par mss. nouveaux, selon l'usage, non pas des mss. complètement inconnus — le nombre en est infime, si l'on veut bien admettre comme non inconnu tout ms. catalogué dans une bibliothèque publique — mais des mss. qui n'ont pas été jusqu'à présent utilisés par les philologues, et cependant méritent de l'être. C'est le cas de deux mss. de la Bibliothèque nationale que nous avons été amené à étudier en préparant notre édition critique de la Correspondance de Cicéron. L'un contient les lettres à Atticus, à Quintus et à Brutus, l'autre les lettres *Ad Familiares*.

I

Le premier de ces mss. a été décrit en 1892 par Lehmann dans son célèbre mémoire *De Ciceronis ad Atticum epistulis*, p. 40 et suiv., et désigné par lui sous la lettre *R*[1]. Il porte le n° 8538 du fonds latin de la Bibliothèque nationale. Il contient 129 folios, tous de la même écriture. A la fin, on lit le nom du scribe, « frère Benoît d'Udine, de l'ordre des Servites », et la date à laquelle il a achevé sa copie, 20 octobre 1419. Nous renvoyons pour plus de détails à la description de Lehmann. Le ms. en question a servi à ce critique, avec plusieurs autres, pour établir l'existence, en face du *Mediceus*, jusque-là considéré comme source unique des lettres à Atticus, à Quintus et à Brutus, d'une autre classe de mss., qu'il a dénommée Σ. Lehmann déclarait que le ms. *R* était *plane gemellus* d'un autre ms. de la Bibliothèque nationale, le 8536, désigné par la lettre *P*. M. Sjögren, dans la remarquable édition critique qu'il a entreprise[2], s'est autorisé de ce jugement pour n'utiliser qu'un des deux mss., et il a choisi *P*.

1. Orelli l'avait signalé antérieurement (*Praef.*, éd. de 1845, p. XLIX), mais très succinctement et en des termes qui témoignent qu'il n'en avait pris qu'une connaissance toute superficielle.

2. *Coll. script. uet. Upsal.* : *Q. fr.*, 1911; *Att.*, I-IV, 1916; V-VIII, 1929.

En réalité, la comparaison des deux mss. montre que, étroitement apparentés en effet, ils ne sont cependant pas équivalents, mais que *R* est nettement supérieur à *P*, et qu'il convient, par conséquent, soit de donner la préférence à *R*, soit d'utiliser les deux ensemble.

On ne saurait prétendre que l'un des deux soit copié sur l'autre : ils procèdent d'un ancêtre commun.

R n'est pas copié sur *P*. En effet, outre que certaines lacunes de *P* ne se retrouvent pas dans *R*[1], ce dernier ms., en une infinité d'endroits, donne une leçon conforme à celle de l'archétype commun aux deux classes Δ et Σ, ou proche d'elle, tandis que *P* fournit une leçon qui procède soit d'une corruption, soit de la mélecture d'une graphie abrégée, soit d'une correction. Quelques exemples suffiront; ils nous montreront, outre l'indépendance de *R* par rapport à *P*, la supériorité de *R* sur *P* et le parti que l'on peut tirer de ce ms. Nous les choisissons à dessein dans un nombre restreint de lettres, leur multiplicité dans des passages peu étendus leur donnant un surcroît de valeur démonstrative.

Pour rendre intelligibles ces exemples, nous plaçons d'abord sous les yeux du lecteur le tableau des sigles employés.

Δ = *M* (*Mediceus* 49, 18) et autres mss. apparentés.

Σ = *E* (*cod. Ambrosianus* E 14 inf., XIVe siècle); *G* (*cod. Parisinus* 16248, XIVe-XVe siècle); *R; P; O* (*cod. Taurinensis* lat. 495, XVe siècle); *V* (*cod. Palatinus* 1510, fin XVe siècle).

Q. fr., I, 4, 3. de nouis *GOV* : denotus *R* denotius Δ, *E* denotius *P*. — La leçon de *R* est toute voisine de la bonne leçon, *denotus* n'étant autre chose que *de nouis* non séparés, avec mélecture des trois jambages *ui*. La leçon du *Mediceus* et de l'*Ambrosianus* procède de la leçon de *R*, avec corruption aggravée. *P* lit *u* pour *n* et substitue ainsi un mot latin, *deuotius*, à un mot qui ne l'est pas, *denotius*.

Att., I, 16, 8. mei idem *E* : meide *R* mei eidem *M*, *GOVP*.

Att., II, 9, 4. ad pr. Kal. maias : ad pl. Kl. maias *R* ad plus Kal. maias *P*. — L'archétype de *RP* portait *pl.* pour *pr.* : *R* a reproduit exactement, *P* a complété l'abréviation en aggravant la faute.

Att., IV, 1, 3. optamus *R*, avec tous les mss. sauf *P* : optauimus *P*.

1. Par exemple, *Q. fr.*, I, 4, 4 : quid? multa... alienatio *om. P.*

Ibid., 6. feci et M^2, PO^2, *uett. edd.* : faciet M^1, *ROV* || afranium : aeranium *M*, *OR* eranium *V* N acranium *P*.

Ibid., 8 *in fine*. uale *add. P*, *uett. edd.* : *om. R*, avec tous les autres mss.

Att., IV, 2, 2. dolor et magnitudo Δ, GO^2 : doloris et magnitudo RO^1 doloris etiam magnitudo *P* || oratio iuuentuti *edd.* : oratio iubent uti M^1 oratio iubet ut in *RO* orationibus et in *P* || plebis scitu is qui : plebiscitius qui Δ, *O* plebis stitius qui *R* plebescitis. qui *P*.

Ibid., 6. quod nisi : *R* porte *q' ṅ*, qui n'est que l'abréviation correcte de *quod nisi*, texte de tous les mss. sauf *P*, qui donne *quin id*, leçon qui provient évidemment d'une abréviation comme celle de *R* mal comprise.

Ibid., 7. quo in genere nunc *P*, *edd. Iens.*, Asc^2. : hunc *R* hinc Δ, GO^1V. — *P*, comme il arrive plus d'une fois, donne ici, d'accord avec l'édition de Iensonius et la seconde d'Ascensius, la bonne leçon, due à une correction. Il paraît évident que *R* donne la leçon la plus proche de l'archétype, avec la confusion banale de *n* et *h* : leçon d'autant plus intéressante qu'elle n'offre aucun sens et est, par conséquent, sincère. Le *hinc* que l'on trouve dans les autres mss., tant de la classe Δ que de la classe Σ, provient de *hunc*, « amélioré » en *hinc*. La correction *nunc* a été suggérée par un ms. qui, comme *R*, avait conservé la leçon primitive *hunc*.

Att., IV, 3, 3. diaeta curare *edd.* : dia et accurari Δ, *ROV* dici et accusari *P*.

Att., IV, 8 a, 4 : aditum, odorere : additum modorere *R* aditum moderere *P*.

Si *R* ne peut être une copie de *P*, *P* n'a pas davantage été copié sur *R*. Plusieurs des exemples précédents peuvent servir à le démontrer. Mais une preuve formelle est fournie par les lacunes de *R* qu'on ne retrouve pas dans *P*. Par exemple :

Q. fr., I, 2, 7. facis... non uincant *om. R*.

Att., I, 13, 1. sum equidem... non inuenio *om. R*.

Att., II, 5, 3. pollice]ris... cer[tiorem *om. R*.

On a vu par les exemples que nous avons donnés qu'il arrive quelquefois à *P* de fournir une leçon préférable à celle de *R*; mais c'est toujours le résultat d'une correction, pour laquelle généralement *P* se rencontre avec les éditions de Iensonius, d'Ascensius

et de Cratander. Beaucoup plus souvent, *P* donne des leçons tout à fait fautives par aggravation d'une bourde initiale ou par correction intempestive. Ces corrections, d'ailleurs, ne sont pas dues au scribe de *P*, mais à son modèle : le scribe de *P*, en effet, est aussi consciencieux qu'ignorant; il lui arrive très souvent, en présence d'un mot qu'il déchiffre mal, de le laisser en blanc.

R et *P* s'apparentent étroitement à deux autres mss. de la classe Σ, *O* (1re main) et *V*, tous deux également du xve siècle. La solidarité de *R* et de O^1V s'affirme très nettement pour la leçon suivante, que ces trois mss., à notre connaissance, sont seuls à donner :

Att., I, 19, 1. si tam breuis epistula a me mitteretur, quod... RO^1V, *au lieu de* si tam breues epistulas uelim mittere, quod... Ici *P* se sépare de ces trois mss. : c'est qu'ici, comme en mainte occasion, *P* nous offre un texte contaminé et corrigé : la preuve en est que *P* est seul à donner la leçon *quam* pour *quod*, adoptée par tous les éditeurs d'après une correction de Manutius.

Un autre passage de la même lettre, *Att.*, I, 19, 4, nous montre que la graphie de *R* est plus près de celle de l'archétype commun à *RPOV* qu'aucun des trois autres mss. du groupe. La leçon correcte *quid emerit* nous est fournie dans la marge de l'édition de Cratander. On lit dans *R* : *quid ē erit*; *ē* peut signifier soit *em*, soit *est*. O^1V donnent *quid est erit*, *P*, de son côté, *quidem erit*.

Les abréviations de *R* présentent d'ailleurs un grand intérêt : plus d'une fois, elles paraissent reproduire celles mêmes de l'archétype (Ω) commun à tous les mss. des deux classes Δ et Σ. Par exemple :

Q. fr., I, 4, 1. miseriaeque *Lambin* : mīeque *ER* misericordiae Ω (sauf *ER*). L'abréviation *mīe* signifie *misericordiae* dans *R*; mais elle peut aussi signifier *miseriae*, et il paraît bien probable que *R* a conservé ici la graphie abrégée de l'archétype, source de la faute des mss. par développement erroné d'abréviation.

Att., IV, 3, 4. Milo in campo *edd.* : milloīcampo *R* mi(l)loni campo *VP* mi(l)loni campum Δ.

Att., IV, 4 a, 2. ne tu emisti : ne tu uenisti M^1 nec ueīsti *R* nec uenisti O^1VP. La graphie de l'archétype devait être : *netueīsti*.

Les mss. *RPOV* ne se rattachent pas directement à un ancêtre commun. Soit [φ] cet archétype : *RP* d'une part, *OV* d'autre part, procèdent de deux dérivés de [φ] qui sont distincts l'un de

l'autre. C'est ce que prouve, par exemple, le fait que la lettre *Att.*, IV, 9 manque dans *OV* et est donnée par *RP*. L'ancêtre de *RP* comportait des corrections ou additions interlinéaires dont on ne retrouve pas la trace dans *OV*. Exemples :

Q. fr., I, 4, 4. misericordia *E* : misericordiae Δ, *GOV* mīām nūc *R* nunc *P*. L'ancêtre de *RP* devait porter : $\overset{nūe}{mīā}$. *R* a admis les deux mots, *P* n'a admis que celui de l'interligne. *nūc* n'était autre chose qu'une mélecture de *mīā*. On remarquera que l'ancêtre de *RP* donnait, en abrégé, la bonne lecture, *misericordia*. C'est le trait horizontal d'abréviation qui a déterminé la leçon *misericordiam* de *R*.

Att., IV, 2, 2. acta res est accurate a nobis : acta res est accurate *R* acta res est nobis *P*. — L'ancêtre commun devait porter : $\overset{nobis}{acta\ res\ est\ accurate}$.

En définitive, les rapports des mss. *RPOV* peuvent se représenter par le schéma ci-dessous :

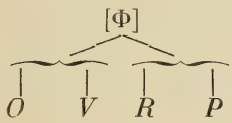

II

On sait que pour les lettres *Ad Familiares* la source la meilleure du texte est le *Mediceus 49, 9* (M); cependant, d'autres mss. doivent être utilisés, qui donnent, les uns (GR), les livres I à VIII, les autres (HFD), les livres IX à XVI. En outre, il existe un groupe assez nombreux de mss. qui offrent, pour les livres IX à XVI, un texte différent de celui de M et de celui de HFD. Mendelssohn, après de longues hésitations, les a écartés en pensant qu'ils provenaient de la contamination de deux mss., l'un de la classe HFD, l'autre dérivé de M[1]. Depuis, G. Kirner a montré que cette condamnation ne pouvait être tenue pour définitive[2]. L'examen de l'un de ces prétendus *contaminati*, le ms. 14761 de la Bibliothèque nationale, nous a convaincu qu'il représentait une troi-

1. *Praef.*, p. XXVI et suiv.
2. G. Kirner, *Contributo alla critica del testo delle Ep. ad Fam.*, dans *Studi italiani di filol. classica*, IX (1901), p. 384 et suiv.

sième classe de mss., et que l'on devait en tenir compte pour l'établissement du texte de *Fam.*, IX-XVI, et du *Commentariolum petitionis*.

Notre attention fut d'abord attirée sur ce ms. quand nous voulûmes établir le texte du *Commentariolum petitionis*. Les éditeurs n'ont jusqu'à présent utilisé, pour cette longue lettre de Quintus à son frère, que les deux mss. H et F. Or, dès le premier examen du *Parisinus* 14761, il nous est apparu à l'évidence qu'il représentait une tradition distincte de HF, et souvent meilleure. Étendant notre enquête aux lettres *Ad Familiares*, nous avons vu notre impression se confirmer.

Le ms. latin 14761 de la Bibliothèque nationale est un ms. du xve siècle provenant de l'abbaye de Saint-Victor; il porte le n° 90 du fonds de Saint-Victor et la cote ancienne *hhh 12*. Nous le désignerons par la lettre V. Ce ms. contient plusieurs œuvres de Cicéron.

Fol. 2 r° à 84 r° : *Fam.*, I-VIII. Deux mains, la première du fol. 2 au fol. 29 v°, la seconde du fol. 30 au fol. 84.

Fol. 85 r° à 141 v° : *De oratore*. Plusieurs mains, différentes des deux précédentes.

Fol. 142 r° à 234 r° : *Fam.*, IX-XVI. Même main que les fol. 30 à 84.

Fol. 234 r° à 235 v° : *Ep. ad Octauianum*. Même main.

Fol. 235 v° à 241 r° : *Commentariolum petitionis*. Même main.

Fol. 241 r° : Lettre apocryphe de Philippe de Macédoine à Aristote. Même main.

Ensuite viennent, toujours de la même main, les mentions :

X libri hic — Expliciunt eple familiares Tullii — Deo gratias.

Puis une table des lettres familières en dix-sept livres, le dix-septième contenant l'épître à Octave, le *Commentariolum petitionis* et la lettre de Philippe à Aristote. A la fin de la table, la mention *Sancti Victoris est.*

Le volume se termine (fol. 248-296) par le *De finibus* et la première *Académique*, d'une main nouvelle, la même pour les deux ouvrages.

Le texte de *Fam.*, I-VIII est une des nombreuses copies — directes ou indirectes — que nous possédons du ms. P (*Med.* 49, 7)[1]. Un simple coup d'œil suffit pour s'en convaincre. Le ms. présente

1. Copie de M faite en 1392.

d'ailleurs au livre VIII une lacune caractéristique : aux mots *uide modo inquis* de la lettre VIII, 2, 1 font suite les mots *mihi litteris ostenderis* de VIII, 9, 3. Cette lacune est présentée par tous les mss. qui ont été copiés sur P avant 1489, ou sur une copie de P antérieure à 1489 : c'est, en effet, vers cette date qu'Ange Politien rétablit l'ordre des *quaterniones* dans ce ms., où jusque-là le *quaternio* 15, correspondant à la lacune en question, avait été placé après les *quaterniones* 16 et 17[1].

Nous n'avons donc pas à tenir compte de V pour les livres I à VIII. Il en va tout autrement pour le *Commentariolum petitionis* et pour les livres IX-XVI des *Familières*. Les quelques exemples suivants feront comprendre l'intérêt de ce ms. pour le *Comm. pet.*

Comm. pet. 4. commonendo : cōmendo V commendando HF.
8. copones : compones V caupadoces HF.
10. curios et annios : curiose tannios V.
uettios : nectios V uectios *cod. Turnebi* uittias H uitias F.
illud iudicium : illū iudiciū V illud in eum [meum H] iudicium HF.
18. aut habeant aut habere sperent V, *cod. Turnebi* : aut ut habeant sperent HF.
19. c. cornelii V : *om.* HF.
24. internoscas uideto ne : internos eas uideto ne V inter [ut inter F] nos calumniatores HF.
32. nomenclator : nomendator V commendator HF.
33. autem quod : aut emi quod V autem emi quod HF.
39. diceres iis te : dicere si iste V dicere HF.
42. necessariast. etenim : necessarias te enim V necessaria te enim HF.
44. fac et V : facete HF.
a candidato : aquādidato V equandū dato HF.

Ces exemples suffisent à montrer que V est en maint endroit supérieur à HF, qui corrigent là où V donne, sans comprendre, un texte corrompu sous lequel on retrouve la leçon de l'archétype. Il y a des rapports certains entre le ms. d'ou procède V et le *uetus liber*, *liber optimus* auquel Turnèbe a emprunté un certain nombre de variantes[2]; mais ils ne s'identifient pas l'un à

1. Cf. G. Kirner, *op. cit.*, p. 396 et suiv.
2. Turnèbe, *Aduersaria*, XXV, 4.

l'autre. Comme le *Commentariolum petitionis* n'existe pas dans M et dans les mss. qui en dérivent, ce n'est évidemment pas à une « contamination » avec un de ces mss. que peuvent être dues les leçons propres à V : elles ne peuvent venir que d'un ms. étranger à la fois à HF et à M, et indépendant de ceux-là comme de celui-ci.

Certes, les incorrections ne manquent pas dans notre ms. : il a été copié par un scribe pressé, et surtout le modèle que celui-ci avait sous les yeux était loin d'être irréprochable; mais le scribe a fait tant bien que mal son devoir de copiste sans se soucier d'interpréter, et cela est précieux.

Les conclusions auxquelles nous étions arrivé pour le *Commentariolum petitionis* nous invitaient à prêter attention à V pour les livres IX à XVI des *Familières*. Notre collation est loin d'être achevée; mais les sondages auxquels nous nous sommes livré suffsent pour attester l'intérêt du manuscrit. Il se trouve souvent d'accord avec HFD contre M; mais à plusieurs reprises aussi il s'accorde avec M contre HD; en particulier, des lacunes de HFD ne se retrouvent pas dans V. C'est cette physionomie ambiguë qui a fait croire à Mendelssohn qu'il y avait eu contamination de deux mss., l'un représentant la tradition HFD, l'autre la tradition M. Cette vue doit être abandonnée. Voici quelques exemples caractéristiques de l'indépendance de V par rapport aux deux classes connues jusqu'ici.

Fam., IX, 14, 4. in amore : maniore V in amorem M, HD. *in amore* est donné par les mss. des lettres à Atticus (Ω), cette lettre se trouvant reproduite à la suite de *Att.*, XIV, 7.

Ibid., 6. proponam ΩV : proponas M, HD.

IV, 20, 3. comedim M, Nonius : -em V -am HD.

X, 33, 4. pontium aquilam dici M : pontium qui iam dici V pontium quidam dicunt HD.

XIII, 7, 4. neque honorum nec laborum M : neque honorum neque laborum V neque laborum HD.

XIII, 36, 1. de mega uereretur M de me grauaretur V demetrio grauaretur HD.

Ces exemples suffiront pour prouver la valeur de V. Sans doute, les fautes y abondent; mais beaucoup sont intéressantes par leur naïveté même, qui nous permet de reconnaître, à travers elles, le texte du modèle. Nous ne sommes pas encore assez

avancé dans nos collations pour pouvoir proposer d'une façon ferme un classement; mais nous pouvons dire d'ores et déjà que V nous semble procéder d'un ms., [Z], qui se situe sur le même plan que M., tandis que l'ancêtre commun de HFD, [Y], se situe plus bas et représente une dérivation du modèle de V, dérivation dans laquelle figuraient des corruptions et surtout des corrections dont celui-ci est exempt.

Ainsi s'explique que les lacunes de H(F)D tantôt se retrouvent dans V et tantôt non : dans le premier cas, la lacune était dans [Z], dans le second, elle est propre à [Y][1].

Le schéma suivant, que nous ne proposons d'ailleurs que sous réserve, précisera notre pensée :

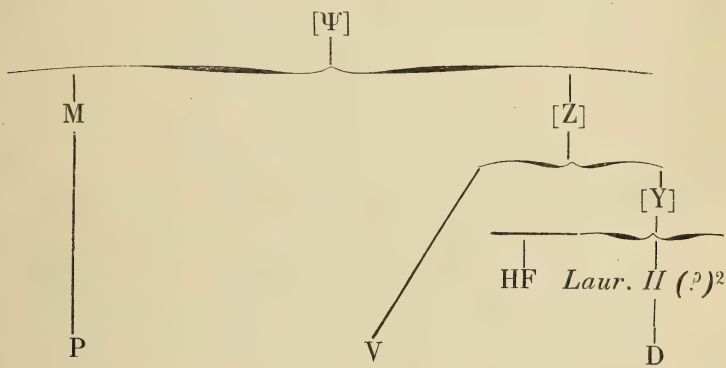

La Bibliothèque nationale possède un autre ms. du même groupe que V, le 7783. Il contient six discours de Cicéron, *Pro lege Manilia*, *Pro Milone*, *De domo*, *De prouinciis consularibus*, *Pro Ligario*, *Pro Cluentio;* puis, à partir du fol. 99 r°, les livres IX à XVI des *Familières*, suivis de la lettre à Octave, du *Commentariolum petitionis* et de la lettre de Philippe à Aristote. Le texte est presque absolument identique à celui de V. On lit à la fin du vo-

1. Exemples du premier cas : *Fam.*, X, 32, 4, si uno loco habuissem M *om.* VHD; XII, 24, 1, hoc est animi M *om.* VHD; XVI, 15, 2, et te uisus est M *om.* VHFD. — Exemples du deuxième cas : XI, 10, 5, SS mihi fuit pecuniae MV *om.* HD[1]; XIII, 7, 1, mihique coniunctissimi MV *om.* HD; XV, 15, 2, et uictores communi saluti [-te V] consule uellent MV *om.* HFD[1].

2. *Laurisheimensis II,* ms. du xe siècle, aujourd'hui perdu. Cf. Mendelssohn, *Praef.*, p. XXIII; Gurlitt, *Zur Ueberlieferungsgeschichte von Ciceros ep. libri XVI*, *Jarhbüch. f. cl. philol.*, *Suppl. XXII* (1896), p. 516 et suiv.; G. Kirner, *op. cit.*, p. 369 et suiv.

lume : *X libri sunt hic — Expliciunt epl familiares Tullii — Deo gratias* ; c'est-à-dire, à une variante insignifiante près, la même formule que dans V. Une table, presque identique à celle de V, sauf qu'elle compte, naturellement, dix livres au lieu de dix-sept, figure en tête du volume, le cahier qui la contient ayant été relié le premier. Au bas de la dernière page, on lit la signature *J. Houdayer*, ce qui indique que le ms. a appartenu à Julien Houdayer, recteur de Sorbonne en 1595, mort chanoine du Mans en 1619. Il a passé ensuite dans la bibliothèque de Colbert.

En présence de la quasi-identité des textes de V et du 7783, nous avions, évidemment, à écarter l'un des deux. Deux hypothèses étaient possibles : ou que l'un ait été copié sur l'autre, ou qu'ils fussent deux copies d'un même exemplaire. C'est cette dernière hypothèse qui s'est vérifiée à l'examen ; comme, d'autre part, la copie de V nous a paru un peu plus soignée que celle du ms. 7783, c'est V que nous avons choisi.

Il convient d'ajouter que l'écriture du 7783 — pour les discours comme pour les lettres — et celle de V pour les lettres *Ad Familiares* à partir du fol. 30 présentent une analogie si frappante qu'il y a bien des chances pour qu'on ait affaire au même copiste. M. Omont, à qui nous avons soumis les deux mss., a bien voulu nous communiquer une impression qui confirme la nôtre. En outre, M. Omont reconnaît cette écriture pour une écriture française du xve siècle, et du type de celle qu'on pratiquait à l'abbaye de Saint-Victor.

L.-A. CONSTANS.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

CHRONIQUE DE LA SCULPTURE ÉTRUSCO-LATINE, III.

PAR CH. PICARD,

Professeur à la Faculté des lettres de Paris.

A M. E. Espérandieu, en hommage reconnaissant pour le Xe tome de son beau *Recueil des statues et bas-reliefs de la Gaule*.

L'activité scientifique — à travers le vaste domaine encore si mal exploré de l'art latin, et spécialement de la plastique étrusco-latine — n'a pas été moindre, cette année, que pour le temps précédent[1]. Anchise regretterait, semble-t-il, sa prédiction un peu découragée du VIe livre de l'*Énéide*, et d'avoir paru si facilement abandonner à d'autres peuples, mieux doués pour les loisirs, l'excellence dans la statuaire ; car voici les Romains à leur tour *à la mode*, ce qu'on ne voudrait pas trop interpréter comme l'aveu d'un temps moderne mal préparé à estimer à leur rang les élites créatrices du passé. On constate assurément un progrès de l'italolâtrie ; l'historien n'a dessein que de l'enregistrer.

Mme E. Strong a commencé la publication, annoncée, de son étude synthétique, *Art in ancient Rome*[2] ; le premier volume mène à la fin du principat de Néron, en marquant fortement l'importance de l'empereur-*artifex*, amateur esthète, et bâtisseur : à ce titre, il prolongeait les visées de César et d'Auguste. Le second tome nous conduit de la dynastie flavienne à Justinien. On remarquera qu'il s'agit encore ici surtout d'une histoire de l'art *romain*, et que la production provinciale reste négligée. L'auteur s'en console, sans nous consoler, pour avoir remarqué, dit-elle, que les grands répertoires sur lesquels on pourrait baser une meilleure étude manquent toujours, pour presque tous les pays, sauf la Gaule. Hommage direct au Commandant E. Espérandieu, dont il faut louer ici l'admirable activité. Le Xe tome a paru du *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*[3] ; mais l'auteur de ce *Corpus* (nous avons aussi en France

1. Cf. *Rev. Ét. latines*, 1929, p. 199-221 : chronique citée ci-après comme *Chron.* II, et avec les chiffres de pages du tirage à part.

2. London, 1929, 2 vol., de 199 et 219 p., 584 fig. (série : *Ars una*). Cf. C. Albizzati, *Per l'arte dell' eta imperiale*, *Historia*, 1928, p. 50-66.

3. 1928, in-4°, 291 p. (avec la fin des suppléments et tables).

des hommes capables de mener individuellement des tâches colossales !) n'a pas encore prononcé le *Exegi monumentum*, auquel il eût eu droit. Un onzième volume, déjà très préparé, réunira les monuments romains de la rive droite du Rhin, suivi, s'il le faut, d'un douzième. — Par ailleurs, on serait bien injuste en taisant ici la valeur de la seconde édition de la *Germania romana*, reprise en livraisons successives accompagnées d'un texte[1]. Ce recueil autorise déjà la comparaison fructueuse des documents rhénans avec ceux de l'Autriche latinisée, et il fait désirer la publication, tant souhaitée, tant différée, de répertoires pour les monuments des musées balkaniques ou de l'Europe centrale. Ce n'est que sur ce méthodique dépouillement, *à faire*, qu'on pourra fonder l'espoir d'une vraie connaissance de l'art latin. J'indique ici combien il s'en faut que nous puissions juger assez cet art *en Grèce*, et qu'un tel sujet devrait bien tenter quelque jeune « Athénien ». Les musées d'Hellade sont pleins de statues officielles (impériales), ou d'un art moins solennel. M. A. Grenier, avec toute son autorité, a donné par ailleurs un avertissement du même ordre... *pour l'Italie*[2].

On est bien forcé de s'apercevoir que dans l'art provincial, qu'il soit de plus près ou de plus loin influencé par l'Italie — de l'Occident au Levant — et à part de trop rares exceptions, les satisfactions esthétiques nous sont jalousement mesurées. Il est douteux qu'un dénombrement plus complet modifie ce que nous pouvons déjà craindre à ce sujet. Il reste donc un peu vain de discuter dès maintenant sur l' « originalité » latine. On ne sera pas surpris que Mme E. Strong l'affirme et la défende courageusement, en son dernier manuel d'ensemble ; elle voit l'art romain résistant d'abord heureusement aux influences hellénistiques, sous la République, pour triompher ensuite pendant l'Empire et, tour à tour, de toutes les tendances venues de l'Est, et qui menaçaient fâcheusement sa directe inspiration. Suite de séculaires « victoires », où un œil plus sceptique discernerait aisément quelques capitulations, d'ailleurs avouables.

Ce n'est pas le public des *atria auctionaria*... de Montparnasse ou du faubourg Saint-Honoré qui donnera avertissement à l'auteur de la *Roman sculpture*, initiatrice de la mode d'aujourd'hui. Un récent fascicule de la revue *Formes*[3], entièrement consacré à l'art romain, est plus qu'un plaidoyer ; c'est parfois, dirais-je, un dithyrambe, si ce mot n'était aussi dû aux Grecs ! Mme E. Strong elle-même rappelle, en tête, les antécédents de la cause qu'elle vise si bien à gagner, depuis les temps de Wickhoff et de Riegl, « pionniers de l'art romain impérial ». Elle discute les théories, anciennes, de J. Strzygowsky, celles, plus modernes et plus condescendantes, de L. Curtius[4],

1. Le troisième fascicule concerne la sculpture funéraire (texte de F. Koepp) ; le quatrième fascicule intéresse l'imagerie religieuse (introd. et texte de F. Koepp).

2. *Rev. Ét. anc.*, XXXII, 1930, p. 256.

3. Éd. fr. : VIII, oct. 1930. Pourquoi citer comme « collectionneurs » des antiquaires connus comme marchands (Feuardent, Sambon, Segredakis, E. Brummer, etc.)?

4. *Die Antike*, V, 1929, p. 187-213 (*Geist d. römischen Kunst*) ; VI, 1930, p. 93 (*Winckelmann u. unser Jahrhundert*).

et loue M. Kaschnitz-Weinberg[1] d'avoir exalté (?) le « vérisme » italique. En général, les archéologues français brillent par leur mauvais esprit dans leurs appréciations de ces splendeurs. Je crains qu'ils n'aient vu clair. Est-ce vraiment la « perversion du sens historique » qui a fait constater à M. F. Lot et L. Bréhier la *décadence* des IIIe et IVe siècles, « où il n'y aurait, assure-t-on, qu'une révision des formes anciennes, en vue d'un idéal nouveau »? Mais, en art, il y a des révisions qui sont malheureuses, et des idéaux desservis[2] ! Ce qui est dit aussi en fin du fascicule[3] appellerait bien des correctifs. Si l' « épopée » (?) de l'art romain devait n'aboutir qu'à Picasso, Van Gogh et Chirico, comme il nous est affirmé si étrangement, je croirais en avoir fait tout de même un meilleur éloge, dans mon étude jugée pourtant trop peu enthousiaste.

I. Origines. — La sculpture étrusque

Il s'en faut que la primitive sculpture, en Italie, puisse prêter dès les origines à une recherche aussi complexe et nuancée que celle qu'on a pu organiser déjà autour des écoles de l'archaïsme grec. Ce n'est pas seulement dans l'agreste Latium que l'inspiration esthétique a été singulièrement pauvre, au début. Le maigre domaine de l'art des premiers siècles ne devrait pas du moins être tant négligé. Cette année, quelques études permettent d'y signaler d'utiles progrès de notre connaissance.

Inez G. Scott[4], à propos du matériel de crémation des nécropoles des collines albaines et du Forum, a signalé diverses idoles funéraires albaines, dont une féminine[5]. Deux chapitres de son important mémoire (IV-V) sont consacrés à la Rome étrusque ; ils comportent des études comparatives, où la sculpture, la peinture[6] trouvent rang ; à propos des monuments de la capitale des Tarquins, le problème de la décoration sculpturale contemporaine est entrevu, esquissé.

La production votive archaïque de la Sardaigne a provoqué quelques enquêtes. M. C. Albizzati s'est intéressé à un classement chronologique des figurines proto-sardes[7]. M. Fr. W. Von Bissing[8] s'est occupé des petits

1. *Studien zur etruskischen u. frührömischen Porträtkunst*, 1926. L'article de cet auteur, dans *Formes*, n'est pourtant pas des plus élogieux pour l'esthétique latine.

2. Je relève en passant qu'Antonianos d'Aphrodisias n'est pas de l'époque hellénistique (p. 4), mais contemporain d'Hadrien. Personne n'a jamais cru qu'il avait imité pour son Antinoos en Silvain (signé, de Lanuvium) la « stèle grecque » (ce n'est pas une stèle) du jeune chasseur et de son chien (réplique au Louvre).

3. P. 21 sqq. (Waldemar George). Je prie qu'on replace au milieu de la page visée (*Sculpt. ant.*, II, p. 345) l'extrait qui est donné de mon livre. On verra que je n'ai guère été injuste moi-même, mais que je ne puis pas être sûr d'avoir été compris. Si je devais exprimer un repentir, cela ne pourrait guère être qu'au bénéfice de ... la littérature latine. Où sont les grands sculpteurs italiques comparables à Lucrèce, à Virgile, etc.?

4. *Memoirs of the American Acad. in Rome*, VII, 1929, p. 1-118, pl. I-VII (*Early Roman traditions in the sight of archaeology*).

5. Cf. *Bull. comm. arch. comunale Roma*, XXXVIII, 1900, pl. X.

6. Rapprochements avec les tombes de Vulci, Orvieto, Tarquinii, même avec le décor gravé des cistes de Préneste.

7. *Historia*, III, 1928.

8. *Röm. Mitt.*, XLIII, 1928, 1-2, p. 19-89.

bronzes qui ont orné des coupes en forme de vaisseaux (grandes lampes?), et, par ailleurs, des statuettes d'archers, de guerriers, où, en opposition avec les trouvailles d'Italie, il vise à reconnaître une plastique locale, débutant avec la seconde moitié du deuxième millénaire, après les objets de pierre et d'argile de style égéen. Les réussites les plus intéressantes de la *statuaria* seraient échelonnés du xe au viiie siècle, période d'apogée : ce style a engendré une sculpture en pierre, nouvelle. Après un développement de plus en plus indépendant (« troisième style »), l'art des fonderies locales a dû disparaître avec les nuraghes, quand le pays est tombé sous une domination étrangère.

Par ailleurs, M. Fl. Petrie[1] s'est ingénié à relier les débuts de l'histoire étrusque avec les connaissances aujourd'hui développées autour de l'ancien monde asiatique de Mésopotamie. Les Proto-Étrusques seraient venus du Turkestan en Lydie à peu près quand Sheshonq entrait en Égypte, et ils auraient, un siècle plus tard, émigré vers l'Étrurie même. On notera les renseignements qui peuvent être déjà tirés pour l'étude des origines de la plastique étrusque des découvertes faites par l'École italienne d'Athènes à Lemnos. La nécropole submycénienne (à crémation) voisine de la clérouquie attique d'Héphaistia (Nord-Est de l'île) a été découverte, mise en rapport avec cette population pelasgico-tyrrhénienne, qui, au témoignage d'Hérodote et de Thucydide, habitait l'île avant la conquête grecque. Aux 250 tombes des ixe-viiie siècles déblayées (une stèle-porte a été retrouvée), correspond un habitat voisin qui a livré d'intéressantes figurines d'argile, contemporaines : cavaliers, guerriers, joueuses de double flûte.

L'étude de l'Étrurie proprement dite a bénéficié d'un empressement stimulé par le récent congrès étruscologique de Florence[2]. Une *Etruskische Frühgeschichte* de Schachermeyr[3] résume avec soin les phases d'une histoire dont M. P. Ducati s'est attaché à montrer plus spécialement les aspects esthétiques[4]. Du même savant a commencé à paraître une monumentale *Storia di Bologna*[5]. Dans un pénétrant article du recueil dédié à W. Amelung[6], M. G. Karo s'est employé à préciser les rapports de l'art du portrait en Étrurie avec l'art du portrait romain ; de la canope de Chiusi par les urnes de Volterra, jusqu'aux productions trouvées à Rome même, se trouve définie, grâce à des observations serrées, une originalité qui n'a pas peu profité à l'art latin. Là-dessus, insiste, à son tour, M. R. B. Bandinelli[7], à l'aide de quelques figures expressives, des sarcophages en tuf de la Glyptothèque Ny-Carlsberg (iiie siècle av. J.-C.).

On sait de quelle utilité est la chronologie de la peinture étrusque pour les

1. *Ancient Egypt*, 1928, p. 101-104 (à propos des fouilles de Gerar, où l'on a témoignage d'un mouvement de troupes venant de l'Asie centrale, en direction de l'Ouest, vers 970 av. J.-C. (*The Sishak migration*).

2. Cf. A. Grenier, *Rev. Ét. anc.*, 1928, p. 129-138.

3. Berlin, 1929. Cf. surtout les chapitres sur les nécropoles, p. 115-178.

4. *Storia dell' arte etrusca*, 1928, 2 vol. Florence, 1927 ; cf. A. Grenier, *l. l.* (ci-dessus, n. 2, p. 133 sqq.).

5. T. I, 1928.

6. *Antike Plastik*, 1928, p. 100-105.

7. *Formes*, oct. 1930, p. 5 et pl. (*L'actualité de l'art étrusque*).

recherches concernant la plastique, et que, dès 1887, elle avait fourni à J. Martha les *seuls* éléments d'un classement tout relatif. Depuis lors, les études se sont singulièrement précisées ; on lira avec intérêt les plus récentes : celles de M. Fr. Messerschmidt, *Beiträge zur Chronologie der etruskischen Wandmalerei*[1]. M. Jan de Wit, étudiant les esquisses des fresques, notamment aux tombeaux de Tarquinii, aboutit à supposer qu'il a existé en cette ville, du VIIe au Ve siècle, une école originale, indépendante vis-à-vis de la Grèce, et capable de transposer parfois très librement ses propres dessins, gravés légèrement, et directement, sur le stuc[2].

A côté de ces travaux généraux, d'assez nombreuses découvertes viennent accroître le matériel d'études pour la plastique « tyrrhénienne ». On voit renouveler aussi par la critique esthétique nos conclusions sur des œuvres connues :

A Lucca (Ponte a Moriano)[3], des fouilles ont mis au jour trois bronzes représentant des guerriers, dont le type serait à dater des VIIe-VIe siècles, s'il n'y a pas là reproduction conservatrice de modèles attardés. Au Piano di Castello de Volterra[4], on a exhumé les restes d'un temple étrusque, avec des sculptures décoratives et des fragments de statues féminines des IVe-IIIe siècles (fig. 8-9) ; mais la fouille a rendu aussi des documents d'art antérieur, dont une statuette de bronze (dessus de candélabre), rappelant les *Couroi* archaïques crétois (fig. 10). Dans le même article est signalée une urne funéraire en calcaire, acquise par le Musée de Florence, et du IIIe siècle[5] ; la femme défunte est représentée couchée sur le couvercle ; un relief sculpté sur le côté montre le mari l'accompagnant, tel Orphée, dans l'Hadès[6]. On a réimprimé les mémoires de Pericle Perali sur Orvieto, identifié avec Fanum Voltumnae[7]. A cette occasion est publié un beau petit bronze (Vertumne(?), pl. VI, 21) vendu jadis à l'étranger. — A Capo di Monte, au Sud de Bisenzio (Visentium), sur le lac de Bolsena[8], la mise au jour de tombes

1. 1928, 64 p. in-8°. Cf., du même auteur, *Volcenter Malereien*, *Antike*, 1928, p. 103-107, 9 pl. (peintures d'une tombe de 300 env. av. J.-C., au Musée Torlonia à Rome ; un portrait rappelle le bronze dit « Brutus » du Palais des Conservateurs).

2. *Arch. Jahrbuch*, XLIV, 1929, p. 31-84.

3. Anna Custer, *Notizie*, 1928, p. 28-31.

4. Doro Levi, *Notizie*, 1928, p. 34-46 (cf. surtout 42 sqq.).

5. Cf. Körte, *Urne etrusche*, III, p. 74 sqq. et pl. LXIII (pour des types analogues).

6. Cf. G. Bendinelli, *Rendiconti, Atti d. Pontificia Accad. romana di archeologia*, III, 1926-1927 (1928), p. 41-57, sur la religion étrusque de l'outre-tombe, d'après une urne cinéraire de Volterra ; petits côtés : Brunn-Körte, II, pl. 65 (départ à l'Hadès, jugement dernier).

7. *Orvieto etrusca*, 1928, 82 p., 12 pl., un plan. Sur le temple du Pozzo della Rocca, L. Pernier, *Notizie*, 1929, p. 233-243. On y a trouvé en 1920-1923 des terres-cuites figurées et ornementales.

8. R. Paribeni, *Notizie*, 1928, p. 434 sqq., pl. VIII-X ; cf. le trépied en bronze du musée Saint-Louis, trouvé près de Rome, travail du VIe s. (C. P. D., *Saint-Louis*, 1928, p. 21-22, 1 fig.) ; cf. aussi un candélabre (fait de pièces disparates) du Musée de Berlin : K. A. Neugebauer, *Berliner Museen*, 1929, p. 27-32 ; le même article signale quelques statuettes étrusques, répliques de Corés ioniques, et un bouc (étrusque?) de Dodone (?).

étrusques archaïques a fourni (tombe II) un très grand brûle-parfums de bronze à quatre pieds, sur roues, richement décoré (pl. VIII) de scènes de guerre, de chasse, de labour, de jeux (gladiateurs). Le type imite le *lébès* ionien de la Méditerranée orientale, qui a fourni le thème de la décoration rapportée, interprétée ici rustiquement ; M. R. Paribeni, rapprochant la célèbre *navicella* de Vetulonia, a montré l'importance de cette découverte pour l'art préétrusque de l'Italie centrale. — Les sépultures, moins riches, de Giaole in Chianti[1] ont fourni du moins d'intéressantes urnes de terre-cuite, du type de celles de Volterra, Chiusi, etc., mais avec décoration originale en relief : Charun et les Lases (monstrueuses, Caryatides à pattes de lions) y figurent parmi des dragons ailés : le tout dénote une significative recherche du pathétique violent (IIIe-IIe siècles av. J.-C.). A Populonia, les récentes trouvailles intéressent peu la grande plastique[2]. Par contre, les antiquités de Chiusi[3] fournissent encore un lot capital de documents précieux, spécialement parmi la série des urnes sculptées du début du IIe siècle av. J.-C. : trois sont décorées de combats thébains (Étéocle-Polynice), parfois entre des Lases, avec de belles figures de gisants sur les couvercles. Cet art, tout imprégné de *culture* grecque, quoiqu'il tende vers l'art romain, donnera peu après l'Arringatore et l'admirable sarcophage de terre-cuite de la Tomba delle Tassinaie[4]. Sur la culture mixte, étrusco-ombrienne, de Chiusi, des études récentes de M. Fr. Messerschmidt ont fait progresser notre savoir[5]. Elles mettent en valeur une urne cinéraire de Londres, probablement de la fin du VIe siècle, et où se trouverait la plus ancienne attestation artistique de la croyance des Étrusques aux pouvoirs de la déesse d'outre-tombe, Vanth[6]. De cette divinité, on croit avoir une représentation dans une statuette récemment publiée, à proportions très longues[7]. Mlle Marg. Guarducci, étudiant le *connubium* d'après les rites étrusques et romains, a signalé l'intérêt d'une urne de Chiusi (VIe siècle, tuf fétide), où l'on voit la pose du voile sur la tête des mariés, et la *dextrarum junctio ;* elle a relevé justement les analogies avec les rites grecs connus, montrant des survivances qu'on retrouverait jusqu'au moyen âge[8].

La puissante vitalité, gréco-asiatique, du premier art étrusque, lui a valu d'exercer des influences qu'on pourra de mieux en mieux discerner et suivre, semble-t-il ; quelques études déterminent à ce sujet de précieuses directions : M. R. Lantier, à propos de bronzes votifs ibériques de la seconde période de la Tène, a montré que de tels objets, évoquant les Couroi archaïques grecs,

1. F. Magi, *Notizie*, 1928, p. 421-429, pl. VII.

2. Mlle Eugenia Niccolini, *Vie d'Italia*, 1928, p. 429-432, 8 fig. (bijoux).

3. Doro Levi, *Notizie*, 1928, p. 55-82 (tombes à *loculi* « delle Tassinaie », « delle Palazze »).

4. *Monum. antichi*, XXX, 1925, p. 471, fig. 70 : Bianchi Bandinelli, *Dedalo*, 1925, fig. à la p. 27, et Ducati-Giglioli, *Arte etrusca*, fig. 61.

5. *Röm. Mitt.*, XLIII, 1928, 1-2, p. 90-102.

6. *Ibid.*, une étude sur les urnes-canopes de Chiusi, jusqu'au début du VIe siècle (type amphorique ou en maison).

7. Bartolomeo Nogara, *Antike Plastik W. Amelung*, 1928, p. 165-167.

8. *Bull. comm. arch. comunale Roma*, LV, 1927, p. 205-224.

ne s'expliqueraient pas bien sans appel aux tendances de l'Étrurie qui a servi d'intermédiaire : certains éléments du costume se justifient par là mieux que par des emprunts supposés à la civilisation punique[1]. Il est peu douteux, par ailleurs, que les graveurs de la monnaie antique romaine aient subi les traditions de l'Étrurie, surtout de 400 à 300, accommodant ainsi à l'Italie une technique hellène, transformée[2]. Un curieux article de M. Corrado Ricci[3], reprenant une communication du Congrès de Florence, a montré par ailleurs que la Chimère d'Arezzo trouvée en 1553 a pu influencer subitement le type des monstres médiévaux des églises de Milan, Bolsena, Come et Aoste.

On s'est soigneusement attaché à déterminer les rapports de dépendance entre l'art grec et l'art étrusque. M. Silvio Ferri a cru pouvoir discerner une évolution proprement locale dans l'adaptation symbolique du type du Silène ionien à l'art funéraire[4]. M. A. Heurgon a examiné plus spécialement le thème des enlèvements de Ménade, qui a été mis en usage en Grèce comme en Étrurie pour des antefixes[5]. Là aussi, il s'agit, malgré le titre, du *Silène*, comme ravisseur. L'idée religieuse, comme le concept artistique primordial, vient, à mon sens, de Grèce (Olympie), ce qui n'empêche nullement toutes transpositions provinciales.

Ceux qui se sont occupés des problèmes posés par la plastique étrusque savent combien il est malaisé de dater le *Mars* de Todi (Musée Gregoriano), et le Pseudo-« Brutus » du Capitole. Quelques études de l'année portent sur ces difficultés cruciales. M. P. Ducati[6], réétudiant le petit bronze étrusque trouvé en 1867 dans la nécropole de Marzabotto (guerrier et sa femme faisant la libation du départ, haut de candélabre?), y voit les mêmes principes d'art que dans la réalisation du *Mars* de Todi ; l'œuvre mineure serait d'un atelier de l'ancienne Fiesole, et ainsi, du début du IVe siècle. M. Fr. Messerschmidt a visé de son côté à replacer le *Mars* de Todi, statue votive, dans la série des bronzes étrusques[7]. Il montre que le motif de la jambe « polyclétéenne » se retrouve là jusqu'à la fin du IVe siècle, au début même du IIIe. Le traitement des cheveux fixe la date cherchée plutôt au IVe siècle, où l'on utilisait en Étrurie des prototypes grecs de cent cinquante ans antérieurs (Olympie, Apollon à l'omphalos), selon un conservatisme strict, digne d'être considéré comme l'indice d'une première « renaissance ». Si la statue et l'inscription ombrienne qu'elle porte[8] sont du même temps, le *Mars* serait d'un bronzier d'Ombrie, imitateur de ses contemporains étrusques. L'article examine, à ce sujet, d'autres œuvres étrusques comparables, comme l'*Enfant priant* de New-York, et comme un vase en forme de tête, du Louvre, excellent travail du IVe siècle (et non de l'époque hellénistique tardive !).

1. *C. R. A. I.*, 22 août 1930.
2. C. Ricci, *Klio*, 1929, p. 338-340.
3. *Vasari*, II, p. 18-23.
4. *Historia*, 1929, p. 61-80, 21 fig. (*Il Sileno nell' oltretomba etrusco*).
5. *Mél. arch. hist.*, XLVI, 1929 (*Le satyre* (?) *et la ménade étrusques*).
6. *Dedalo*, X, 1929, p. 3-14, 10 fig.
7. *Röm. Mitt.*, XLIII, 1928, 3-4, p. 147-164.
8. Dans un alphabet mixte, étrusco-latin.

Le bronze n° 857 de la Bibliothèque nationale à Paris appartient, selon M. C. Albizzati[1], au même groupe que le Pseudo-Brutus du Capitole (Palais des Conservateurs), et qu'un portrait de jeune homme du Musée de Florence l'auteur de ces pièces a dû vivre au IIIe ou IIe siècle av. J.-C., sans qu'on puisse autrement préciser. M. J. Sieveking ajouterait à la dite série une terre-cuite « italique » de Munich (vers 300)[2].

Dans une étude consacrée aux épisodes célèbres des incursions galates en Orient, M. Mario Segre[3] a repris l'étude de certains documents italiques dont s'étaient occupés en dernier lieu P. Bienkowski et M. Laurinsich (*Chron.*, II, p. 4, n. 2). Sur la frise de Civita Alba, un examen serré met en évidence diverses influences pergaméniennes ; de même sur des urnes étrusques comme celle de Volterra (Musée Guarnacci, n° 259) ; mais d'autres documents funéraires de même série montrent l'utilisation d'éléments locaux, d'une religion *chthonienne ;* ils prouvent une réélaboration des thèmes essentiels, en Étrurie même ; les événements ainsi transposés se seraient d'ailleurs produits au pays des ancêtres, dans cette Asie Mineure, où les Galates ont dû, sur leur passage, insulter à l'occasion les temples de déesses locales.

Les influences pergaméniennes ont été relevées par ailleurs[4] sur diverses terres-cuites de l'Étrurie du Sud, conservées au Museo Gregoriano du Vatican ou à Munich ; elles interprètent des types pathétiques[5], rappelant la grande sculpture héroïque du IIe siècle av. J.-C. : tendance combinée avec un naturalisme individualiste, qui est comme la marque locale. Il y a quelque intérêt à noter dans ce matériel la fréquence de types phrygiens, preuve du transport des légendes troyennes en Étrurie[6]. Du réalisme italiote, certaine collection maintenant réunie au Metropolitan Museum de New-York (toute une « bergerie » votive, avec animaux, attelages, etc.) est aussi un significatif témoin[7].

II. La sculpture latine ; *a)* jusqu'a l'ère flavienne.

En dehors des travaux d'ensemble signalés tout au début de cette chronique, on pourra, cette année même, trouver à consulter d'importantes études qui rassemblent ou classent les documents par périodes. J'ai signalé comme très précieux le répertoire dressé par M. Erich Bœhringer pour les

1. *Historia*, VII, 1928, p. 618-624 (3 fig.).

2. *Münchener Jahrb.*, 1928, p. 241-249 (tête de jeune garçon).

3. *Historia*, VIII, 1929, p. 592-648 : *Il sacco di Delfi e la leggenda dell' « aurum tolosanum »* ; cf. p. 598-620. Sur les armes gauloises représentées dans la décoration de monuments étrusques, cf. aussi P. Couissin, *Rev. archéol.*, 1929, I, p. 235-280 (stèles funéraires bolonaises, sarcophages et urnes). Les conclusions ne s'accordent pas partout avec celles de M. M. Segre.

4. G. Kaschnitz-Weinberg, *Antike Plastik W. Amelung*, 1928, p. 105-113.

5. Cf. les terres-cuites d'Arezzo, *Dedalo*, 1920, p. 85 ; *Arch. Anzeiger*, 1921, p. 89.

6. Cf. Schlie, *Die Darstellungen des troïschen Sagenkreises auf etruskischen Aschenkisten ;* A. Piganiol, *Les jeux romains* (Bibl. Strasbourg).

7. M. Rostovtzeff, *Ein spät-etruskischer Meierhof*, *Antike Plastik W. Amelung*, 1928, p. 213-217, pl. XVII.

découvertes faites en Italie pendant l'année 1927. La suite a paru pour 1928 et la première partie de 1929[1]. M. Wuilleumier a rendu compte, de son côté, des principales fouilles[2]. A Rome même, en dehors des Forums impériaux, l'ensemble le plus important pour l'historien de l'art latin est le *temenos* découvert au Corso Vittorio Emanuele ; il nous renseigne mieux, malheureusement, sur l'architecture de l'ère républicaine que sur la sculpture du même temps[3]. M. A. Maiuri a donné un intéressant aperçu des travaux exécutés en Campanie, de 1927 à 1928[4]. M. R. Cagnat, à propos de l'œuvre de nos savants dans l'Afrique du Nord, a touché en passant diverses questions d'art latin[5]. On n'étudiera plus la sculpture latine à partir des temps impériaux sans se reporter au travail méritoire et pénétrant que M. E. Albertini a consacré à l'*Empire romain*[6]. Il y a là une pondération d'historien qui sait avouer le vrai, en parlant quand il le faut, et quoi qu'on veuille, de décadence ; il y a aussi, là même, l'information sûre d'un archéologue, qui a écrit sur les œuvres artistiques, à l'occasion, de bonnes pages. — On est loin, à mon sens, de trouver le même jugement équilibré dans la *Classical sculpture*, de A. W. Lawrence (1929), ouvrage parfois superficiel et sur lequel on ne saurait impartialement contresigner certains comptes-rendus trop favorables[7]. Sur la technique des grands bronzes, dans la *statuaria* latine, une note a paru, analysant les résultats de la publication de MM. K. Kluge et K. Lehmann-Hartleben (*Die antiken Grossbronzen*, 1927)[8]. La *Society for the promotion of the Roman Studies* vise à constituer, ce qui serait très utile, une collection de photographies à grande échelle et non retouchées, d'après des monuments romains datés, permettant une étude technique de l'art. Elle livrerait les épreuves de ses clichés[9].

Sur la manière dont l'art latin a conçu ses premières productions, sur les rapports qu'il a entretenus avec l'esthétique hellénistique, bien des questions sérieuses se posent, et les discussions déjà engagées ne sont pas près d'être closes par accord. En attendant, quelques documents nouveaux se sont ajoutés au dossier, et la critique s'exerce sur les témoignages déjà recueillis pour la période des IIe-Ier siècles av. J.-C. — M. P. Goessler a consacré une utile notice aux petits vases métalliques en forme de bustes, dont la

1. *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, XLIII, 1928, col. 112-195 (avec 43 fig.) ; XLIV, 1929, col. 48-161.

2. *C. R. A. I.*, 1929, p. 222 sqq. ; pour le Forum de Trajan, cf. aussi *Beaux-arts*, 15 mai 1929, p. 27 sqq. (P. Ehrman).

3. Pour la statue colossale (de Bellone?) trouvée entre les temples B et C, cf. Wuilleumier, *l. l.*, p. 224.

4. *Bollettino d'arte*, 1928-1929, p. 512-526, 555-562.

5. *Rev. Deux-Mondes*, 1929, VI, p. 536-557.

6. T. IV de *Peuples et Civilisations*, coll. Halphen-Sagnac, 462 p., 1 carte ; l'ouvrage débute par une étude sur le monde latin à la fin du Ier siècle av. J.-C. ; le ch. XVII nous mène à la première moitié du Ve siècle av. J.-C.

7. Par exemple celui de G. Lippold, *Phil. Woch.*, 1er février 1930, p. 139 sqq. M. G. Lippold relève que certains chapitres auraient été écrits par la femme de l'auteur.

8. *Rev. Ét. anc.*, XXXII, oct.-déc. 1930, p. 363-372 (Ch. Picard).

9. B. Ashmole, *Journ. Roman Studies*, 1928, p. 179-180 (6 fig. sur une planche).

mode apparaît déjà très répandue à l'époque hellénistique et sous l'influence grecque, pour reparaître et durer en pleine ère impériale[1]. Divers ex-voto italiques ont été signalés à l'attention, recueillis actuellement dans des musées de Hollande[2] ; c'est grâce à ces petites figures — comme à l'aide de l'agrandissement du groupe de Marzabotto, trouvé à la Villa des comtes Aria — qu'on pourrait se représenter les premières grandes statues romaines mentionnées par les textes. Elles semblent des réductions — influencées par l'Étrurie — des premières œuvres monumentales, mais ne corrigent point l'impression qu'on a de la grande faiblesse artistique de la sculpture romaine jusqu'à l'époque de Sylla (cf. le monument des *tibicines*).

M. A. M. Colini daterait « de la fin de la période républicaine » un grand bas-relief funéraire trouvé en 1926 à la Via Statilia, déjà signalé, et actuellement au Museo Mussolini[3]. On y voit deux figures debout adossées, homme et femme, d'après des types drapés hellénistiques ; les têtes sont deux portraits ; celle de l'homme, d'une noblesse assez rude[4].

On doit une particulière gratitude à MM. A. Merlin et L. Poinssot pour le beau travail de reconstitution (Musée du Bardo), et de publication, qu'ils ont consacré aux *Cratères et candélabres de marbre trouvés en mer près de Madhia*[5]. La découverte sous-marine de Madhia est venue très utilement préciser, comme l'on sait, notre connaissance des origines de l'art latin, au temps où, peu après le siège d'Athènes par Sylla (86 av. J.-C.), Rome commençait à s'embellir, à peu de frais, de portiques et d'*horti marmorei* (cf. Juvénal, VII, 79-80). Nous apprenons — par la cargaison de commande chargée hâtivement dans un atelier d'Athènes, et lestée de dépouilles fraîchement arrachées en Attique, jusque dans les sanctuaires du Pirée : Paralion, Ammonion! — que les principaux reliefs néo-attiques, production d'épigones, sont *grecs* et du début même du Ier siècle av. J.-C. ; ils n'ont pas été exécutés, comme on croyait, *tous* à Rome, et j'ai eu tort ainsi, en 1925, de classer parmi les artistes acclimatés en Italie, Salpiôn, Sosibios, Pontios, qui sont bien des Grecs, de Grèce. La mention *Athénien*, là où elle se trouve avec leurs signa-

1. *Antike Plastik W. Amelung*, 1928, p. 75-86 (l'importance de la série impériale grandit vers 100 ap. J.-C.).

2. H. M. R. Léopold, *Eine kleine Votivbronze aus dem Veneterland*, *Antike Plastik W. Amelung*, 1928, p. 122-127 (Musée de Leyde, provenance padouane) ; C. C. Van Essen, *Bulletin van de Vereeniging, etc.* (Musée Scheurleer, La Haye), V, 1, juin 1930, p. 12 sqq. Diane italique du IVe siècle, coll. Scheurleer, 4501 ; brûle-parfum étrusque, n° 1734, *ibid.* ; après 150 av. J.-C.

3. *Bull. comm. arch. comunale Roma*, LIV, 1926, fasc. I-IV ; 1927, p. 177-182, pl. (cf. *Chron.*, II, p. 8, n. 1).

4. Les fouilles de M. J. Chamonard à Délos, en 1930, dans une maison voisine du théâtre, nous ont rendu des statues nouvelles, dont celles d'un *togatus* et de son fils. La maison pourra être datée par ses mosaïques.

5. *Protectorat français ; gouvernement tunisien. Notes et documents publiés par la Direction des antiquités et arts*, 1930 ; cf. Ch. Picard, *Quinzaine critique*, 25 juin 1930, p. 323. Il y avait au moins douze cratères sculptés (huit très fragmentaires ; quatre ont été habilement reconstitués). Sur les cinq « candélabres » (?), deux sont assez bien conservés encore.

tures, s'explique parce que leurs œuvres étaient destinées à l'exportation, comme aujourd'hui l' « article de Paris ». La cargaison naufragée de Madhia contenait des exemplaires (B[1], B[2]) de cratères de marbre, bachiques, apparentés surtout au célèbre Vase Borghèse du Louvre (1556), et au type — non moins fameux, redessiné plusieurs fois à l'époque moderne — du *Campo Santo* de Pise. Sur le rhyton de Pontios, trouvé à Rome, il y a une des Bacchantes du Cratère pisan[1]. Ce rhyton doit donc avoir été lui-même antérieur à l'époque d'Auguste, et, dans la série ainsi reconstituée, entrent d'abord aussi le nouveau Cratère d'Athènes[2], un exemplaire du Metropolitan Museum de New-York[3], divers fragments récemment étudiés dans les *Wiener Jahreshefte*, etc. On peut encore grouper vers le même temps, et dans la dépendance de la vulgate des ateliers attiques, au début du Ier siècle, les bas-reliefs des Heures voilées (théâtre de Dionysos, Athènes, réfection postérieure au siège de Sylla, p. 137, n. 6) ; les plaques Campana ; le vase Medici et le vase Chigi (p. 139). Jalons, on le voit, très importants, posés dans l'histoire d'une période restée jusqu'ici assez rebelle aux classements et à l'étude.

C'est un travail non moins utile que M. C. C. Van Essen a consacré à la frise du Monument de Paul-Émile à Delphes (cf. *Chron.*, II, p. 7)[4]. On y voit une technique spécialement latine, pour la conception du fond d'abord, espace dans lequel semblent disparaître, à l'occasion, certaines parties du corps des personnages, alors que dans l'art grec le fond du relief a toujours été plutôt conçu comme un mur (?). A relever aussi l'intérêt de la composition, où l'action peut se développer, se continuer au delà des angles, alors que les Grecs considéraient, en principe, chaque face d'édifice comme formant une unité absolue, indépendante[5]. En tout cas, il est juste de dire que la frise commémorative de la bataille de Pydna (169 av. J.-C.) apparaît sans doute comme la première tentative de *bas-relief historique* de style monumental, avec une composition sur certains points nouvelle, voire opposée à la tendance grecque. Il n'est pas peu important que cette apparition se soit faite... à Delphes, dans un grand sanctuaire de la Grèce, de longtemps fréquenté par les Italiques.

Non moins que sur les origines du bas-relief historique, on a continué à discuter sur celles de l'arc de triomphe, à la suite des théories de MM. M. P. Nilsson, Fr. Noack et F. Loewy[6]. M. A. Bruhl a étudié les modi-

1. *L. l.*, p. 75, n. 8 ; p. 135, n. 1 ; p. 137, n. 1.

2. Cf. le décor de vigne, en relief très atténué rappelant le *schiacciàto* florentin, et la danse des Heures (archaïsantes) ; Ch. I. Karousos, *Arch. Deltion*, X, 1926 (1929), p. 98 sqq.

3. *Journ. hell. studies*, XLV, 1925, pl. VI sqq.

4. *B. C. H.*, LII, 1928, p. 231-244. *Ibid.*, et à la suite une étude sur l'autel (?) circulaire de Marmaria, qu'il faut placer non au IVe s. avec Th. Homolle, mais au milieu du Ier s. av. J.-C.

5. Ces quelques affirmations ne devraient pas être présentées trop dogmatiquement (cf. les frises du Temple d'Athéna Niké, à Athènes, entre autres).

6. Cf., entre autres, un compte-rendu de C. Weickert, *Gnomon*, V, 1929, p. 24 sqq. ; et un autre de M. G. A. S. Snyder, *Deutsche Literaturzeitung*, 1929, h. 20, p.958 sqq., (sur les théories de MM. Lœwy et Noack) ; cf. aussi P. Couissin, *Rev. philol.*, avril 1929, p. 190 sqq. ; R. Vallois, *Rev. Ét. anc.*, 1929, p. 292-293.

fications mêmes qu'aurait subies le triomphe romain par le fait d'influences hellénistiques ; la cérémonie a pu être d'origine étrusque, mais diverses pratiques d'esprit oriental l'ont peu à peu transformée.

A l'appui de son hypothèse séduisante, M. E. Loewy avait remarqué que le décor de l' « Autel » de Domitius Ahenobarbus, partagé entre le Louvre et Munich, serait relié par certaines figures (monuments de la Victoire) à l'Arc de Suse (scènes du cens), ainsi qu'aux Arcs de la Provence (tritons et génies marins). Cela abaisserait une date encore discutée. Il est très important d'arriver, si possible, à des localisations précises pour ces monuments, toujours imprégnés encore d'influences hellénistiques, si sensibles en leur décoration, et qui nous amènent au groupe des œuvres pré-augustéennes. Mlle M. Maximova[1] a appelé l'attention sur un camée commémoratif de la bataille d'Actium, qu'elle replace dans une série d'œuvres allégoriques témoignant de la pénétration, dans la glyptique même, — comme à même date, dans le relief, — de l'esprit historique romain. Ces camées sont les prédécesseurs des grandes pièces de Rome et Paris. M. Fr. Miltner[2] s'est occupé du relief de Préneste, au Musée du Vatican, qui provient du temple de Fortuna à Palestrina et qu'il faut dater de la période entre la République et l'Empire. Le bateau chargé de troupes, avec l'emblème du crocodile en avant, fait penser aux *alta navium propugnacula* de la flotte d'Antoine ; mais si l'on veut tenir fortement au rattachement à la bataille d'Actium, il faut bien penser qu'Agrippa pouvait avoir dans sa flotte, lui aussi, d'anciens bateaux de ligne à deux rangs de rames (*birèmes*). Il n'y a pas à penser, du moins, à des *liburne* (Agrippa leur aurait dû la victoire) : nous n'en connaissons pas l'aspect. M. G. Rodenwaldt a mis en cause les sculptures de l'*Ara Pacis*, à propos de la décoration de San Vitale[3] et du thème de la procession solennelle. J'ai déjà signalé l'étude de M. E. Loewy sur l'Autel symbolique[4]. Le même savant a examiné le rapport de la décoration sculptée avec le *Carmen saeculare* d'Horace, d'après l'hypothèse de E. Petersen ; dans le *Carmen* paraissent bien Tellus, Cérès, des animaux, des eaux et des vents (*Jovis aurae*)[5] ; mais le poète, composant une cantate pour la célébration de l'an 737 de la fondation de Rome, n'a pu, du moins, s'inspirer de l'*Ara Pacis* : elle n'a été sculptée qu'en 741 seulement ! Les reliefs de Rome, à Florence (*Répert. reliefs*, I, p. 236) et à Carthage (Louvre, *Répert. reliefs*, II, p. 260) sont généralement rapportés à l'*Ara ;* mais ce ne sont pas des répliques : ce seraient les

1. *Rev. archéol.*, 1929, II, p. 64-69 (sardonyx du Musée de l'Ermitage à Leningrad). A propos de l'inscription, il eût fallu renvoyer à l'inscription du Monument d'Actium, qui attend toujours une fouille exhaustive : « pace parta terra marique » : cf. *B. C. H.*, XLVI, 1922, p. 515.

2. *Wiener Jahresh.*, XXIV, 1929, I, p. 88-111.

3. *Bonner Jahrb.*, 133, 1928, p. 228-234, pl. XX-XXII.

4. *Chron.*, II, p. 8, n. 3. Certaines conclusions de cet article sont contestées par M. G. Patroni, qui n'accorderait point le dispositif proposé, ni les observations (pourtant si justes) concernant les caractères grecs de la composition et de la technique. Tout serait « romain » ! Cf. *Historia*, 1928, p. 550-553.

5. Van Buren, *Journ. Rom. studies*, III, 1913, p. 134, pensait plutôt, comme on sait, à l'Éloge de l'Italie (*Georg.*, II, p. 136) comme thème inspirateur.

variantes d'un même original comportant un plus grand nombre de thèmes.

Je ne trouve rien de nouveau à signaler ici pour l'iconographie même de l'Empereur Auguste ; quant à Livie, on annonce la découverte à Pompei, *dans la villa dite « des Mystères »* (Fondo Gargiulo), d'une effigie en marbre polychromé, bien conservée. L'impératrice — qui aurait eu certains droits de propriété sur l'édifice (?) — était représentée diadémée, drapée, dans un manteau solennel. Si l'identification proposée est valable, ce type sera aussi intéressant pour l'art que pour l'histoire. A propos du prétendu Germanicus du Louvre — un Romain représenté avec les attributs d'Hermès — on se reportera désormais à l'étude de Kenneth Scott[1], où est débattue la question de savoir si Auguste, en dehors du passage connu d'Horace (*Carm.*, I, 2, 43), a été apparenté par les artistes à Hermès-Mercurius (cf. l'Autel de Bologne, *Chronique*, II, p. 9). Mme M. Carvaggio a consacré des recherches aux statues d'Énée et de Romulus qui décoraient le Forum d'Auguste[2]. On doit rappeler ici qu'à propos de la tête barbue d'un Oriental, signalée par P. Hartwig à Rome, P. Arndt avait pensé à l'Énée même du Forum d'Auguste, installé sous le portique du temple de Mars Ultor. Cette effigie d'*oikistès* devait être grécisante, voire archaïsante. Or, la tête Hartwig a, dans la chevelure et la barbe, les souvenirs d'une technique répandue en Grèce aux environs de 460 av. J.-C.[3].

L'époque augustéenne a vu certainement la vogue intense de productions hellénisantes, et la prospérité des ateliers où divers copistes, dirigés par des Grecs ou des Orientaux, démarquaient, avec plus de patience que de génie, pour le snobisme des élégants, les types consacrés par l'art classique. — Sur cette période d'un art éclectique, voire de plagiats plus ou moins avoués, il reste beaucoup à faire, même à la suite des utiles recherches de G. Lippold[4], dont s'est inspiré plus récemment l'auteur de la *Classical sculpture* (1929). — A propos de ce travail d'ensemble, G. Lippold a confessé son erreur[5] concernant la statue de Trentham Hall, modèle du IVe siècle. L'inscription : « ex officina Sextili Clementis », qui nous aurait donné un nom de copiste romain, était supposée, et il faut lire tout autre chose (le nom de la bénéficiaire) sur l'original[6]. M. O. Waldhauer a repris habilement divers points des problèmes critiques que soulève la sculpture imitatrice chez les Romains[7]. Mlle M. Bieber, dans une note où elle semble un peu trop oublier l'antériorité des recherches de L. Heuzey sur le drapé du modèle vivant,

1. *Hermes*, LXIII, 1928, p. 15-33, signale une intéressante dédicace de Cos à Auguste-Mercure, p. 31 ; cf. aussi M. Rostovtzeff, *Social a. econ. history of the Roman Empire*, Oxford, 1926, p. 508. Mais M. P. Graindor a noté les cas de simples mortels assimilés alors aussi à Hermès : *Athènes au temps d'Auguste*, p. 232 sqq.

2. *Accad. Pontaniana*, 1928.

3. P. Arndt, *Antike Plastik W. Amelung*, 1928, p. 4-13 (χαριστήρια). P. Arndt a pensé aussi à l'Énée du groupe olympique de Lykios, voire... à quelque effigie de Perse du temps des guerres médiques.

4. *Kopien u. Umbildungen griech. Statuen*, 1923.

5. *Phil. Woch.*, 1er février 1930, p. 139 sqq. (cf. Lawrence, *Class. sculpt.*, p. 318).

6. P. Maximina Sextili Clementis.

7. *Antike Plastik W. Amelung*, 1928, p. 254-260.

a relevé utilement l'intérêt des études concernant le vêtement pour la datation et l'appréciation des copies romaines[1]. Le critère est, en effet, précieux pour écarter la croyance à des originaux, en des cas apparents de négligence et d'incompréhension ; ce que l'auteur démontre, par exemple, de la « Jeune fille à la colombe » du Capitole. On peut relever d'amusantes erreurs de copistes, par exemple, dans les « Venus marina » de Berlin et Rome, ailleurs encore, et trop souvent. — M. A. D. Fraser estime qu'une tête de marbre du Royal Ontario Museum (Toronto) serait une copie augustéenne d'une statue de bronze d'avant 300[2]. On ne peut tant affirmer pour une autre tête de marbre de Cleveland, encore que le conservateur écarte la date du début du ve siècle av. J.-C., pour s'arrêter plus prudemment à l'hypothèse d'une copie grecque, d'époque augustéenne[3]. Quelques portraits « augustéens », non identifiables, ont été signalés[4]. Du i^er^ siècle av. J.-C. serait une copie de la tête de l'Aphrodite de Cnide (?), trouvée à Rome[5]. Fr. Drexel a consacré une bonne notice à un portrait savoureux qu'il juge d'Agrippine Major[6].

L'art des provinces latines au temps de la dynastie julo-claudienne a suscité diverses publications utiles. — Toute une série d'études se rapporte à la Gaule, où le sanctuaire préromain de Roquepertuse à Velaux (Bouches-du-Rhône)[7], fréquenté, semble-t-il, entre le milieu du vi^e^ siècle et le milieu du iie siècle av. J.-C., permet aujourd'hui de constater l'existence d'ateliers de sculpture gréco-celtique dans la région de Marseille ; voire un curieux mélange de la religion celtique avec l'art grec. En ce *téménos* saisonnier, ouvert peut-être seulement lors des grandes fêtes, avait été édifié, devant la terrasse, un portique « porte-trophées » (*Chron.*, II, p. 7, n. 2), avec, outre la barbare décoration de crânes humains conservés dans des niches-alvéoles ! — des fragments d'images de dieux accroupis, rappelant les types connus depuis 1860 ; on a retrouvé diverses têtes et un oiseau monstrueux, tenant du rapace et du palmipède. L'art barbare ainsi attesté témoigne de caractéristiques très primitives : une grande impuissance à reproduire la forme vivante, jointe au goût vif de l'ornementation.

Tandis que M. F. Noack, dans son ouvrage cité sur les origines de l'Arc de triomphe (ci-dessus, p. 361), veut encore, au mépris d'un texte formel, placer sous Tibère *la construction* (et non pas seulement l'usurpation épigraphique !) de l'Arc d'Orange[8], M. P. Couissin a montré[9] de nouvelles raisons de s'en

1. *Forschungen u. Fortschritte*, VI, 20 avril 1930, n° 12, p. 157-159.

2. A. D. Fraser, *Amer. Journ. archaeol.*, XXXII, 1928, p. 298-308 ; une autre réplique serait l'Éphèbe de Cérigotto du Musée d'Athènes, trouvé en 1900 (?).

3. *Cleveland*, 1929, p. 7-8, 2 fig.

4. C. M. M., *Rhode-Island*, 1929, p. 38-40 (début du i^er^ s. ap. J.-C.) ; R. H., *Cleveland*, 1929, p. 139-141 (acq. récente, portrait d'homme d'État romain).

5. Stephen B. Luce, *Rhode-Island*, 1928, p. 2-4, 2 fig.

6. *Antike Plastik W. Amelung*, 1928, p. 67-72.

7. H. De Gérin-Ricard, *Le sanctuaire préromain de Roquepertuse*, *Études de Provence* (vol. du Centenaire de la Soc. de statistique, d'histoire et d'archéologie de Provence, in-4°, 54 p., 10 pl., 1927, Marseille).

8. Cf., sur l'Arc d'Orange, Kath. Stanley-Brown, *The triumphal arch at Orange*, 1929, I, p. 87.

9. Extr. des *Annales Faculté Aix*, 1929 : *Étude sur l'arc de triomphe d'Orange ; la nudité guerrière des Gaulois*, gr. in-8°, 25 p.

tenir aux dates proposées. — Le Trophée de la Turbie, dont j'avais annoncé la restauration en cours, sous la surveillance de M. J. Formigé (*Chron.*, II, p. 7, n. 2), a fourni au Salon d'architecture de 1930 une restauration d'ensemble, peut-être un peu trop inspirée des restitutions (plus sûres) du Mausolée d'Halicarnasse[1]. La sculpture y tient peu de place (aigles), encore qu'hypothétiquement.

On a trouvé en Haute-Marne, près Chaumont, une statuette celtique que M. Adr. Blanchet attribuerait au Ier siècle avant notre ère et qui est d'une technique relativement soignée. Le chef gaulois, représenté paré d'un *torques*, porte un grand bouclier[2]. De Mayence provient la très belle stèle funéraire d'un couple mort au milieu du Ier siècle de notre ère[3]. L'homme est vêtu à la Gauloise, rappelant le marinier Blussus ; la femme est drapée classiquement.

On ne se reportera pas sans un large et précieux profit à la suite des études de M. St. Gsell concernant la civilisation et l'histoire de l'Afrique du Nord. Le tome VIII, *Jules César et l'Afrique*[4], expose l'histoire locale, de 44 à 27 : soit jusqu'à la fin des royaumes indigènes, dont le plus florissant fut celui de Juba II, l'allié d'Octave ; il reçut ainsi d'Auguste le royaume de Maurétanie. On sait, par M. St. Gsell, spécialement, ce que sa capitale Caesarea (Cherchel) a fourni à l'étude de la plastique antique.

A l'Autel, déjà justement célèbre (Picard, *Sculpt. ant.*, II, p. 377), de la Gens Augusta à Carthage, élevé par le *sacerdos perpetuus* P. Perellius Hedulus, au voisinage de l'actuelle colline Saint-Louis, M. L. Poinssot a consacré une étude exhaustive et bien illustrée, qui complète les renseignements obtenus depuis 1916[5]. Cet autel, en marbre de Carrare, portait sur les côtés, symétriquement, les représentations de l'Apollon d'Actium et de la Dea Roma ; en face, celle d'Énée quittant Troie (avec les Pénates, Anchise et Ascagne), et une scène de sacrifice de l'Empereur Auguste[6]. Il y aurait là certains souvenirs d'œuvres plastiques en ronde bosse, et peut-être des bronzes mêmes de l'aire du Forum Augusti, près du temple

1. Cf. P. Lavedan, *L'Architecture*, XLIII, 1930, n° 6, p. 211 sqq. (trophée élevé en 5 av. J.-C., pour la commémoration du passage des Alpes-Maritimes). Les mises au carreau, de goût américain, et les « trames circulaires », sont maintenant de mode pour toutes ces restaurations ; il ne faudrait pourtant pas réduire l'architecture par trop à des calculs de mathématiques, ni surtout donner raison aux mathématiques contre les documents et les ruines.

2. *C. R. A. I.*, 13 déc. 1929.

3. Cimetière de la Weisenau ; Neeb, *Mainzer Zeitschrift*, 1927, p. 41-44 ; Behrens, *ibid.*, p. 51-55, pour les bijoux, qui permettent une datation ; sur la qualité de l'œuvre, rappelant les figures de la Colonne de Mayence, avec de meilleures proportions, même, et une expression plus juste, cf. A. Grenier, *R. E. A.*, XXXII, 1930, p. 256.

4. 1929 (dans l'admirable série : *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*).

5. *Notes et doc. publiés par la Dir. des ant. et arts, Protectorat français dn gouvernement tunisien*, 1929.

6. Même mélange du mythe et du rite, déjà, sur l' « Autel » de Domitius Ahenobarbus.

de Mars Ultor : ceux qu'Ovide a décrits (*Fast.*, V, p. 563 sqq.)[1], et que Virgile, écrivant l'*Énéide*, a pu voir. Le travail mélange maladresse et virtuosité ; il est surtout « industriel » dans les scènes complexes. L'œuvre serait antérieure à la mort d'Auguste et à son « apothéose » ; sans doute faut-il la situer un peu avant 14[2].

On annonce la découverte, précieuse, d'une série de portraits d'époque claudienne, exhumés à Samos, dans les ruines de villas ou palais romains des premiers temps de l'Empire, au voisinage de l'Héraion[3]. La Niké d'Antioche de Pisidie, trouvée devant les Propylées, dans les fouilles américaines, a fait l'objet d'une publication soignée[4], qui la classe comme bonne copie romaine (époque de Tibère), d'un prototype attique du dernier quart du ve siècle ; elle évoque la Niké de Paeonios, la Venus Genitrix, les Néreides de Xanthos ; les types épidauriens (Nikés) semblent plutôt postérieurs. M. A. D. Robinson consacre, à cette occasion, une étude au type de la Niké en mouvement, plusieurs fois utilisé par l'art romain. — M. G. A. S. Snijder a fait connaître une tête de jeune fille d'Alexandrie, œuvre « romaine » d'Égypte, conservée dans la Collection L. Scheurleer à La Haye[5]. M. G. Rodenwaldt, de son côté, a signalé deux portraits alexandrins, du même temps, et de la Collection Dimitriou (Musée d'Athènes) : un, de dame âgée ; l'autre, masculin[6].

III. *b)* De l'ère flavienne a la fin de la période antonine

Peu de documents d'art, nouveaux, ont été versés à l'étude pour cette période si importante, et relativement mal connue[7]. M. E. von Mercklin, poursuivant la préparation d'une étude d'ensemble sur les chapiteaux historiés, a rapproché deux fragments que l'on avait crus différents, pour reconstituer, au Tabularium de Rome, un chapiteau de trophée d'époque flavienne, quelque peu archaïsant, et qui trouverait un pendant à l'Ermitage[8]. — M. Fr. W. von Bissing[9] pense à mettre en relation avec les ex-voto du temple

1. Cf. ci-dessus, p. 363 (M. Carvaggio), sur l'Énée portant Anchise ; Ch. Picard, *Quinz. critique*, 10 juin 1930, p. 259-260.

2. Cela écarte toutes les hypothèses de M. Gastinel, avec sa date : 27-15 av. J.-C. — Le motif rare de l'arrivée d'Énée à Rome a figuré sur un bas-relief en marbre, au IIe s. de notre ère : H. B. W., *Brit. Mus.*, II, 1928, p. 84-85, 1 pl.

3. W. Wrede, *Gnomôn*, V, 1929, p. 270-272.

4. D. M. Robinson, *Antike Plastik W. Amelung*, 1928, p. 200-205, et pl. XV.

5. *Antike Plastik W. Amelung*, 1928, p. 239-244.

6. *Antike Plastik W. Amelung*, 1928, p. 206-213, et pl. XVI ; cf. *ibid.*, H. Wölfflin, *Ein Knabentorso*, p. 267-268 (copie en marbre parien du début de l'ère impériale).

7. Cf., en Angleterre, le livre de Bernard W. Henderson, *Five Roman emperors, Vespasian, Titus, Domitian, Nerva, Trajan* (69-117 ap. J.-C.), qui fait suite aux travaux du même historien sur Néron (1903) et Hadrien (1923).

8. *Röm. Mitt.*, XLII, 1927, p. 193-202.

9. *Antike Plastik W. Amelung*, 1928, p. 25-30. Pour la Victoire d'Augst (début de l'ère flavienne, du Forum de l'ancienne Augusta Rauracorum), sur un piédroit, cf. F. Staehelin, *Indic. d'ant. suisses*, 1930, p. 1, avec une étude du motif, de l'ère hellénistique à l'époque byzantine. La Victoire d'Augst élève un médaillon orné d'un portrait ; *R. E. A.*, 1930, p. 255.

de la Paix, dédié par Vespasien (rappelant la fin des combats de l'empereur pour la couronne et le souvenir du triomphe sur les Juifs), une statuette en calcaire de sa collection (au Musée L. Scheurleer, de La Haye), qui provient d'Alexandrie. Elle montre un Nil appuyé sur un rocher et tenant une corne d'abondance : allusion au rôle d'Alexandrie dans la vie de Vespasien? Le Nil a pu être apporté au temple d'Isis après l'incendie du temple de la Paix sous Commode, pense M. Fr. W. von Bissing, qui verrait, dans ces modèles flaviens de statues fluviales, la préparation des Nils et Tibres hadrianesques : notamment du Nil en marbre du Vatican.

L'Arc de Titus à Rome, achevé en 81, et qui est le document capital de la période flavienne, a fait l'objet d'une grande étude reconstitutive de M. Umbdenstock, au Salon d'architecture de 1930, à Paris[1]. Le type de ce monument aurait été dénaturé par la restauration sommaire de 1821-1824, due à l'architecte allemand Stern[2], sur l'initiative de la papauté ; avant cela, l'intérieur avait servi de refuge, longtemps, à des moines, qui avaient, avant le début du XVIIIe siècle, percé une fenêtre dans une des voûtes ! Valadier, succédant à Stern, consolida l'arche centrale. M. Umbdenstock a fondé ses hypothèses, et ses propositions, à la fois sur un système métrologique (à trames circulaires, rectangulaires, losangées !), et, ce qui vaut mieux, sur les documents historiques, hélas ! partiels, où nous pouvons retrouver plus ou moins les états successifs de l'Arc. Un bas-relief, du Monument des Haterii au Latran, est le plus ancien témoin : plusieurs Arcs de triomphe du Forum y sont représentés, celui de Titus *avec un fronton couronné par l'inscription dédicatoire*[3]. Partant de là, M. Umbdenstock surélèverait tout l'attique, intercalant au-dessus de l'arche centrale le tympan qu'il restitue, avec des sculptures, hélas ! inexistantes (tête auréolée entre deux cornes d'abondance, aigles et palmes). Les corps latéraux, laissés nus par Valadier, devraient aussi bénéficier d'un décor plastique, qu'on tente de justifier en disant que cela correspondrait nécessairement aux sculptures conservées à l'intérieur du passage : quatre registres de bas-reliefs superposés auraient encadré la baie du passage, pièces perdues (?) qui ne manqueront pas de susciter l'ingéniosité des archéologues, si le principe en est accepté.

Ce sont là les plus grandes modifications proposées ; en outre, selon des dessins conservés au château de Windsor et retrouvés il y a quelques années, on nous suggère que la frise d'entablement de l'arc s'étendait jadis à droite et à gauche de l'arche centrale, *garnissant toute la façade*. Sur l'attique

1. Planches commentées ; cf. P. Lavedan, *L'Architecture*, XLIII, 1930, n° 6, p. 211 sqq.

2. Cf. déjà la reconstitution assez fantaisiste de Guénepin (1810), avec des fausses portes (?) entre les colonnes. Celle de Valadier, chargé par Pie VII de reprendre les travaux de Stern, fut elle-même vivement contestée dès l'origine (notamment par Stendhal).

3. On dispose, en outre, des relevés de l'architecte italien Serlio (XVIe s.), de ceux de Fr. Desgodets, *Édifices antiques de Rome*, 1682 ; enfin des dessins et gravures de Piranesi, Hubert Robert, Nicolas Cochin, montrant divers états à partir du XVIIIe s.

rehaussé, flanquant de chaque côté l'inscription dédicatoire, il y aurait eu deux trophées d'armes ; un quadrige conduit par des Victoires aurait enfin couronné tout l'ensemble.

Il est incontestable que l'Arc de Titus sort grandi, et non pas seulement matériellement, de cet effort de restitution, dont on ne taira pas cependant le caractère conjectural, principalement pour ce qui touche aux sculptures.

Les *Rostra* de la partie Ouest du Forum continuent d'être discutés, et non point seulement pour les dates, mais pour leur arrangement même. On devra à T. W. Scheel[1] une bonne étude d'ensemble, qui a su mettre à profit les fouilles de 1927. L'histoire de la construction a pu être écrite des origines à l'époque des Pseudo-Rostra Vandalica (qui seraient plus anciens que l'attaque de Genséric). W. Scheel a étudié les représentations figurées des Rostres (arc de Constantin, monnaies), et aussi les *Anaglypha Trajani*, qui, d'ailleurs, selon lui, n'ont rien à voir avec les Rostres.

A propos de la Colonne Trajane, M. R. Paribeni a mis en valeur un manuscrit inédit de la Renaissance, acquis depuis peu par l'Institut d'archéologie et d'histoire de l'art, à Rome[2]. Il y a là cinquante-cinq feuilles de dessins à la plume sur parchemin, donnant tous les reliefs sculptés. L'auteur pourrait avoir été Jacopo Ripanda, peintre de Bologne, qui travaillait à Rome peu après 1500. A propos du *style continu* dont témoigne la Colonne trajane, et qui serait une des principales « inventions » (?) que les italolâtres adjugent volontiers aux Latins[3], on ne lira pas sans un vif intérêt les remarques d'Ippel, *Indische Kunst und Triumphalbild*[4]. Partant des documents de Barhout et de Sanchi — ce qui explique le titre — l'auteur réduit à de justes mesures « l'originalité » romaine, qui, là aussi, est... d'emprunt. Les scènes de triomphe transmises par l'art assyrien[5] à l'art gréco-lydien du ve siècle ont trouvé dans l'Inde divers imitateurs, alors que le monde grec ne les a guère vues acclimatées qu'à l'époque hellénistique. C'est la Grèce hellénistique, du moins, qui les a répandues à la fois dans la presqu'île gangétique et à travers le monde romain ! Voilà pourquoi on retrouve des deux côtés, soit qu'il s'agisse de la vie religieuse du Bouddha, ou des « res gestae » de l'empereur en guerre, la convention de la continuité des épisodes, la personnalité du maître faisant le lien ; les monuments de Sanchi trouvent une comparaison dans les Colonnes Trajane et Aurélienne, ou les scènes de l'Arc de Constantin[6].

1. *Röm. Mitt.*, XLIII, 1928, 3-4, p. 176-255.

2. *Rivista del R. Istituto di archeol. e storia dell' arte*, fasc. I-II, Roma, 1929.

3. La tendance remonte à Wickhoff. Mme E. Strong ne peut plus méconnaître, aujourd'hui, du moins, qu'il y a du « style continu » en germe dans les Théseides et les Héracleides de l'art grec, voire sur les vases « cycliques », à la gloire de ces héros ; et, par delà, elle-même évoque les reliefs assyriens, « où le roi ne manque jamais d'être présent dans les épisodes successifs de la chasse royale » : *Formes*, 1930, n° VIII, p. 3.

4. Dans *Morgenland*, Heft 20, 1929 (43 fig. sur 16 pl.).

5. Cf., par exemple, les fresques nouvelles du Palais de Téglat-Phalasar III (745-727) à Ṭil-Barsib (Tell-Ahmar), avec des audiences royales, des prises de villes, etc. : ces décors ont influencé la plus ancienne céramique ionienne, et même un peu la sculpture en tuf de l'Acropole d'Athènes.

6. Le livre d'Henderson cité, p. 366, n. 7, donne un exemple, pour l'utilisation qu'on

A propos de l'Arc de Bénévent, on relèvera ici une indication donnée en passant par M. E. Loewy ; dans ses études citées sur l'Arc de triomphe latin, il a pensé que le thème des deux rivières, précédemment inexpliquées sur le monument de Bénévent, viendrait des souvenirs du Fornix Fabianus, où figuraient Rhône et Isère[1]. Un document intéressant d'époque trajane a été signalé par Mme Lydia Puschnikoff[2] : c'est un portrait de femme, de l'Académie des Beaux-Arts de Léningrad, rappelant un type de l'Ermitage.

Comparant les Colonnes trajane et aurélienne, Miss Lilian M. Wilson a montré, pour un détail de costume, ce que leur rapprochement pouvait nous apprendre : on y trouverait une preuve de la création, par Marc-Aurèle, d'un nouvel ordre militaire, comportant le port de la toge par les soldats et, ainsi, la suppression du *sagum*, vêtement d'origine étrangère, qu'on voit encore porté sur la Colonne trajane, alors qu'il a disparu sur le grand Memorial de la Piazza Colonna (176 ap. J.-C.)[3]. A cette occasion est relevée justement la différence de précision entre les sculptures des deux Colonnes, la seconde étant à la fois la plus négligée comme art, et la moins bien préservée par le temps. Sur une particularité des modes de l'époque antonine, la touffe de cheveux sincipitale, un article de M. S. Reinach a paru, suscité par les recherches, déjà mentionnées, de feu P. Bienkowski[4].

La Glyptothèque Ny-Carlsberg a acquis d'un propriétaire norvégien, en 1924, plusieurs têtes, dont l'une est celle d'un poète honoré à l'époque hellénistique : copie romaine, à dater du milieu ou de la seconde moitié du IIe siècle ap. J.-C.[5] (abondant usage du foret, pour le rendu des cheveux et de la barbe). On peut en rapprocher une tête du Musée national d'Athènes, étudiée en 1915 par M. Hekler ; elle proviendrait d'un *Homereion* asiatique : on penserait à Hésiode, sinon à Pindare ou Simonide[6]. M. K. Kübler[7] a appelé l'attention sur un classement à faire dans les représentations dionysiaques de l'époque antonine, où Héraclès apparaît, soutenu par des Satyres ou une Ménade. Les groupes à deux figures sont les plus fréquents. Le mouvement de reprise des thèmes dionysiaques dans l'art latin, sous l'influence de Pergame et de l'Orient, se dessinerait dès l'époque flavienne ; on voit persister la tradition, longtemps après les ateliers de l'époque hadrienne, voire jusqu'en plein IIIe siècle de notre ère. Dans l'ordre des sculptures funéraires, on notera les sarcophages découverts parmi la Nécropole de l'Isola Sacra,

peut faire des reliefs de la Colonne trajane, si l'on songe à la reconstitution des guerres de Dacie (ch. X-XI).

1. Cf. *Chron.*, II, p. 7.

2. *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, 1929, col. 38-43, 6 fig.

3. *Memoirs of the American academy in Rome*, VII, 1929, p. 169-172, pl. XIV-XVII (cf. le texte des *Script. historiae Augustae*, *Marc. Aur. Anton.*, XXVII, sur l'événement).

4. *Gaz. Beaux-Arts*, juillet 1929, p. 1-9.

5. F. Poulsen, *Trois têtes d'antiques de la glyptothèque Ny-Carlsberg*, 1930, *Acta archaeologica*, I, p. 31 sqq.

6. Sur un portrait de Chicago (entre 135 et 145?), cf. A. D. Fraser, *Art Bull.*, 1927-1928, p. 258-260.

7. *Röm. Mitt.*, XLIII, 1928, 1-2, p. 103-130.

entre Porto et Ostie, et qui datent au plus tard de la période de Trajan[1]. M. R. Paribeni[2] a montré l'intérêt d'un couvercle de sarcophage en marbre (d'un gouverneur de province?), sculpté à une époque voisine de la Colonne aurélienne, et de toutes façons avant le temps des Sévères. On y voit déjà une reproduction isocéphale, à figure centrale, et un goût du groupement symétrique (chevaux, trophées des angles), annonçant la fameuse vision « stéréométrique » du IIIe siècle[3]. Il est notable aussi que le sujet soit emprunté à la vie latine, par exception, et non plus au trésor de la mythologie grecque. Un sarcophage avec Amours et guirlandes, de Misène, semble avoir été sculpté entre le temps de Marc-Aurèle et celui de Caracalla, avant la fin du IIe siècle[4].

Les influences picturales envahissantes, qui, dans la seconde moitié du IIe siècle de notre ère, gênent ou rénovent l'art latin, rendent très importantes les études consacrées à la « Römische Wandmalerei », pour la période impériale. M. F. Wirth[5] l'a suivie de la ruine de Pompei au temps du principat d'Hadrien, examinant à cette occasion un relief de stuc de Castel-Gandolfo, daté du temps de Domitien, et toute la plastique trajano-hadrienne. Dans la peinture comme dans la sculpture, la « Renaissance » hadrienne a mis en valeur les prototypes grecs, surtout ceux du IVe siècle. Peinture et sculpture avaient, au vrai, des rapports étroits. M. A. Piganiol[6] a pu signaler déjà la ressemblance sensible entre une peinture pompéienne célèbre (Héraclès étouffant les serpents) et le pseudo-« négrillon » dansant de bronze, de Carnuntum[7], qui serait plutôt aussi un Héracliscos. Le même savant a donné à ce sujet d'intéressantes indications sur les transpositions en marbre de peintures ou, à l'inverse, par la couleur, de reliefs, groupes et statues[8].

La sculpture provinciale de l'époque antonine, en Italie, a donné quelques documents nouveaux : d'une villa romaine de Bolsena a été exhumée une statuette de bronze de jeune homme[9]. Une petite tête de bronze de Formia di Gaeta, entrée en 1920 à l'Albertinum de Dresde, a été signalée par M. P. Hermann ; elle est de l'époque post-hadrienne et représente un type de bourgeois quinquagénaire[10].

1. G. Calza, *Notizie*, 1928, p. 166 sqq., fig. 22-27 ; sur la date, G. Bendinelli, *Rivista filol.*, VI, 1928, 4, p. 528-531, et J. Carcopino, *Bull. Antiquaires*, 1928, p. 305.

2. *Notizie*, 1928, p. 350 sqq.

3. Ce serait le legs de l'art italo-étrusque, que M. G. Kaschnitz-Weinberg tient à distinguer, comme « troisième courant » de l'art romain, jusque dans la seconde moitié du IIe s. de notre ère ; *Formes*, 1930, VIII, p. 9.

4. P. Mingazzini, *Notizie*, 1928, p. 200-201, fig. 7. — Pour un cippe du milieu du IIe s. environ, cf. Christine Alexander, *New-York*, 1928, p. 200-201, 2 fig.

5. *Röm. Mitt.*, XLIV, 1929, 1-2, p. 91-166.

6. *Rev. Ét. latines*, 1929, p. 184-194.

7. Cf. Grace Hadley Beardsley, *The negro*, etc., 1929, p. 93-94, n° 207 (fig. 18).

8. Cf., à propos du Taureau Farnèse et de son rapport (?) avec les Thermes de Caracalla, G. Lippold, *Ph. Woch.*, 1er février 1930, p. 147. La date du Taureau Farnèse ne descendrait pas après les temps flaviens.

9. P. Romanelli, *Notizie*, 1929, p. 244-256, 1 pl., 5 fig. (*ibid.*, un masque de bronze).

10. *Antike Plastik W. Amelung*, 1928, p. 90-95, et pl. VIII.

Pour la Gaule, on trouvera à s'intéresser tout spécialement aux nouveaux documents réunis dans le précieux *Recueil Espérandieu*, déjà signalé[1].

M. R. Lantier daterait de Trajan un buste de bronze de jeune chef découvert à Bordeaux entre 1865 et 1869. Il évoque deux têtes, elles-mêmes en bronze, d'Alésia et de Prilly, près Lausanne. Ce seraient là les témoins de l'activité d'un atelier gaulois du Ier siècle[2].

La découverte la plus importante des dernières années, quant à la plastique impériale officielle, est celle du Trophée de Saint-Bertrand de Comminges (défaite des Scordisques du Danube, en 118 ?), qui appellerait maintenant une restauration architecturale, comme il a été fait pour le Monument de la Turbie[3]. La belle captive au *péplos* a pu être reconstituée (pl. I) et prend une place de choix dans la série des œuvres hadriennes caractérisées par l'adoption du costume grec : il y a près d'elle le reste d'un tronc d'arbre : on songera donc au thème, étudié par P. Bienkowski, des prisonniers présentés de chaque côté d'un Trophée. Le pendant était peut-être ici la statue du Celte au *torques*, de même facture. — On a aussi les restes importants de deux captifs agenouillés et enchaînés (symétriques), ceux d'une statue impériale cuirassée : sur la cuirasse historiée, figure précisément le thème de deux prisonniers agenouillés encadrant un trophée d'armes (cuirasse et boucliers). Il y a aussi des restes de Victoires nues et drapées, et l'on peut discerner, au total, la présence d'environ douze statues, ce qui montre l'importance de ce trophée commingeois, un des plus riches qui soient. — M. S. Reinach a présenté quelques observations à propos d'un sarcophage illustré de combats de Gaulois contre Romains, et qui avait été publié en 1925[4] ; il examine le type du Gaulois nu qui se couvre la tête de son bouclier, tout en tirant son épée (souvenirs hellénistiques) ; il replace l'ensemble dans la série, déjà riche, à laquelle appartiennent les sarcophages de la Vigne Amendola, de la Villa Pamphili, de la Collection Ludovisi, du Palais Giustiniani, etc.[5].

M. L. Chatelain a trouvé à Volubilis (Maroc) une belle série de statuettes de bronze, dont un Bacchus couronné de lierre, nu, d'après un modèle hellénistique, deux Vénus, un Satyre[5]. Les fouilles de l'Afrique italienne ont donné aussi des documents nouveaux. A Cyrène a été dégagé le temple d'Artémis-Hécate, construit en actions de grâces après la victoire de Trajan sur Décé-

1. Du même auteur, une excellente petite étude sur la *Maison carrée de Nîmes*. Paris, 1929. Sur Vaison la Romaine et ses richesses, cf. P. Faider, *Rev. belge philol. et histoire*, VII, 1928, nº III, p. 957-973.

2. *C. R. A. I.*, 1er août 1930.

3. *Chron.*, II, p. 18 ; et, maintenant, P. Lavedan, *Les fouilles de Saint-Bertrand de Comminges* (*Lugdunum Convenarum*), 1929 (avec la collaboration de R. Lizop et de B. Sapène), 20 pl. ; P. Couissin, *Rev. Ét. latines*, 1930, p. 267.

4. R. Paribeni, *Notizie*, 1925, p. 244-249, pl. XIII. Cf. *Rev. archéol.*, 1928, II, p. 335-336 (2e moitié du IIe siècle de notre ère).

5. Pour le petit bronze de Rhénanie, où W. Amelung pensait à voir un Anadoumenos myronien, cf. K. A. Neugebauer, *Antike Plastik W. Amelung*, 1928, p. 151-161 (pl. X). Sur le Dionysos de Valence (Espagne), G. Lippold, *Arch. Jahrb.*, *Anzeiger*, 1929, col. 516-518 (IIe s. de notre ère, d'après un modèle du Ve s. av. J.-C.).

6. *C. R. A. I.*, 5 juillet 1929.

bale. A cette occasion, on a relevé que sur la Colonne Trajane intervient, pour les Romains, avec le dieu-fleuve Danube (Pater) et Zeus tonnant, une divinité féminine à manteau *en arc* sur la tête[1] ; ce pourrait être la raison d'être de la dévotion attestée à l'Hécate πυρφόρος (épiphanie?)[2]. Près du temple d'Hadès, dans le sanctuaire apollinien de Cyrène, on a trouvé la statuette de marbre d'une divinité virile assise sur un trône[3] : c'est la copie romaine d'un type de Zeus hellénistique, rappelant le Zeus Verospi[4]. A signaler, en outre, une petite tête de Dionysos couronné de lierre, et, au Sud de l'Apollonion, une statue-portrait : le traitement tourmenté des cheveux, de la barbe, les pupilles à double segment concentrique feraient attribuer cette effigie à la période antonine[5]. L'Apollon Pythien de marbre, trouvé dans les Thermes, a été retaillé dans une autre statue du IVe siècle av. J.-C., à l'époque de Marc-Aurèle ou de Commode[6].

M. Biagio Pace croit reconnaître une effigie « isiaque » dans certaine statue acéphale de Libye qui a été apportée de Tripolitaine à Constantinople[7]. Cette statue porte une guirlande florale en sautoir, et peut être ainsi rapprochée d'un type du prétoire de Gortyne (Crète)[8]. Mais les éléments qu'on signale n'assurent peut-être pas l'assimilation *isiaque* proposée.

Un nouvel hermès (acéphale) dédié par Hérode Atticus a été découvert en Grèce, à Katô Souli, au Nord de la plaine de Marathon[9].

M. P. Arndt a signalé un portrait barbu de Rhoimétalcès (?), à Berlin, d'époque hadrienne, et qu'on peut rapprocher des têtes 301-304 du Musée national d'Athènes ; il consignait, à ce sujet, quelques remarques sur l'iconographie des rois du Bosphore et de la Chersonèse taurique[10]. Les fouilles de l'Odéon de Corinthe ont permis de constater que l'édifice avait été doté de statues de marbre dans la seconde moitié du IIe siècle, et peut-être grâce à la libéralité d'Hérode Atticus. On y a trouvé une Athèna Archégètis acéphale, en marbre pentélique, des médaillons (Méduse, tête de Zeus Ammon), et les morceaux d'une statue colossale d'Hadrien[11] ; au théâtre, les plaques de frise avec Gigantomachie et Amazonomachie pourront être, semble-t-il, reconstituées ; on a exhumé le portrait d'un homme d'État romain, représenté debout (statue de marbre), et un jeune athlète (copie romaine d'après un bronze polyclètéen)[11]. M. Arvanitopoulos a contesté, avec de bons argu-

1. E. Strong, *La scultura romana*, II, p. 159, pl. XXXVI.
2. G. Oliviero, *Africa italiana*, VII, mars 1929, v. II, n° 2, p. 111-154 (fouilles de 1927).
3. Id., *ibid.*, p. 144.
4. W. Amelung, *Skülpt. Vat. mus.*, II, p. 519, pl. LXXIII.
5. G. Oliviero, *l. l.*, p. 144-146.
6. S. Ferri, *Africa italiana*, I, 1922, p. 116-122, 3 fig.
7. Cf. *Africa italiana*, 1927, p. 123-125. Le document est signalé dans le *Catalogue Mendel*, t. II, n° 596, p. 329 sqq.
8. *Annuario*, I, p. 380, fig. 20 ; II, p. 306.
9. H. Theodric Westbrook, *Amer. Journ. archaeol.*, XXXIII, 1929, 3, p. 402-404.
10. *Antike Plastik W. Amelung*, 1928, p. 4-13.
11. O. Boneer, *Amer. Journ. archaeol.*, XXXII, 1928, 4, p. 447-473 (2 pl., 12 fig.).
12. Th. Leslie Shear, *Amer. Journ. archaeol.*, XXXII, 1928, 4, p. 474-495.

ments, qu'on puisse réunir, à Gytheion, certain torse de statue *de marbre* à la base (pour statue *de bronze*), qui porte une dédicace bilingue à Euryclès, offrande des trafiquants latins[1].

En Crète, l'Odéon « près de l'Agora », de Gortyne, qui est voisin du Léthé, a fourni tout un lot de sculptures échelonnées des débuts de l'ère impériale (début de l'occupation, 27 av. J.-C.) à l'époque antonine[2]. A Thasos, on a trouvé une Victoire ailée, tenant l'aplustre. En Macédoine a été signalée une statuette de bronze d'Héraclès, d'un type instructif[3]. Parmi les bronzes sculptés du trésor de Karaagatsch, il y a des objets du Ier siècle ap. J.-C., dont un casque historié et cinq beaux vases[4]. M. G. Seure a repris l'identification de la frise de divinités trouvée à Philippopolis et publiée pour la première fois par B. Diakovitch en 1923[5] (fin du IIe siècle) ; il y voit, non des dieux divers, mais une réunion des Asclépiades ; on comparerait, ce qui n'a pas été fait, un « panthéon » thasien[6], de temps voisin. M. K. Miatev retire à l'art thraco-romain le Cavalier gigantesque de Madara, qui serait bien plus récent[7]. D'autres ex-voto provinciaux, au dieu-cavalier, ont été signalés un peu partout[8], pour la période antonine, et en Thrace d'Europe. D'Apollonie du Pont vient, semble-t-il, un curieux buste de Romaine, en gypse, portrait très détaillé et réaliste du second quart du IIe siècle, exécuté avec un moule, et qui est entré récemment au Louvre[9].

De l'autre côté du Bosphore, pour toute la région micrasiate, la principale découverte qui doive être retenue ici a été faite à Éphèse. Elle est particulièrement instructive, parce qu'elle vient nous montrer de quelle façon, à la période antonine encore, on concevait, dans la province d'Asie, la décoration sculpturale, et que l' « invention » officielle pouvait se borner à combiner certain florilège de types *grecs*, un peu à la manière dont on eût assemblé, en nos temps, les éléments documentaires d'un musée archéologique[10]. Dans la Salle impériale des Thermes du Stade, récemment exhumée[11], et qui avait été aménagée en lieu de culte des empereurs — et en local d'apparat tout à la fois ! — on a trouvé les vestiges, intentionnellement mutilés (par les chrétiens, semble-t-il), de nombreuses statues. Il y avait là des effigies drapées, le portrait d'un sophiste (?) barbu (fig. 22), un torse du genre de la « petite Herculanaise » (fig. 21), la réplique d'une *figure à péplos* de la première moi-

1. *Polémôn*, 1929, I, p. 39.
2. L. Pernier, *Annuario*, VIII-IX, 1925-1926 (1929), p. 1-69, pl. I-V. Mlle M. Guarducci, *Bollettino*, 1929, p. 86-91 (fouilles 1926-1928).
3. B. Filow, *Antike Plastik W. Amelung*, 1928, p. 73-75, et pl. VI.
4. Iv. Welkow, *Bull. Inst. arch. bulgare*, V, 1928-1929, p. 13-55 ; autres vases de même date dans le tumulus d'Alikaria.
5. *Rev. archéol.*, I, 1929, p. 51-83.
6. *C. R. A. I.*, 1914, p. 290, fig. 4.
7. *Bull. Inst. arch. bulgare*, V, 1928-1929, p. 90-126.
8. G. I. Kazarow, *Bull. Inst. arch. bulgare*, V, 1928-1929, p. 77-89 ; G. Seure, *Rev. Ét. gr.*, XLII, 1929, p. 241 sqq.
9. E. Michon, *Bullet. Musées*, 1929, p. 49-50 (2 fig.).
10. Ainsi procédait déjà Juba II, en sa capitale de Caesarea (Cherchel).
11. J. Keil, *XIIIe Vorläufiger Bericht, Wiener Jahresh.*, XXIV, 1929, p. 37 sqq.

tié du ve siècle (cf. la Hestia Giustiniani, par exemple)[1] ; c'est relique « myronienne » que la main d'un lanceur de disque (fig. 26) ; non loin, on a recueilli une copie de la tête dite d'Aspasie, avec les pupilles incisées (fig. 25) ; un pied de coureur semble provenir d'une statue athlétique du ve siècle. Certains morceaux avaient un sens plus religieux et d'intérêt local : un chasseur (près d'un sanglier) serait peut-être un souvenir de l'œkiste Androclos ; on reconnaît un torse d'Asclépios et la partie droite d'une scène représentant la remise de Dionysos enfant aux Nymphes de Nysa (fig. 29) = sujet qui avait été violemment « interpolé », au début du Ier siècle avant notre ère, sur le cratère de Salpiôn et se retrouve sur un relief de Berlin. Dans la série des reliefs, quelques pièces sont des plus curieuses : telle une réplique de la « Visite de Dionysos chez Icarios » (fig. 28), ou le reste d'une scène animée connue déjà par un document de Lisbonne, la course de Phosphoros devant le char d'Hélios : ce sujet s'assemble ordinairement avec un relief symétrique, où l'on voit Éôs sur son char, et précédée du pâtre Céphalos tenant un *pedum* : groupe de deux πίνακες ἔμβληροι de goût évidemment alexandrin[2], et qui, dans la salle impériale d'Éphèse, devaient flanquer quelque niche pratiquée dans la muraille.

M. H. Seyrig a consacré, aux temples de Baalbek où l'on adorait la triade héliopolitaine, une suite d'études pénétrantes[3] et bien documentées : à propos des avatars du Baal de la Bekaà, « qui donnent à l'histoire religieuse de Baalbek toute sa couleur », l'auteur a été amené à étudier divers documents d'art, provenant soit des deux temples colossaux de la Kalaa, soit d'ailleurs[4]. La décoration des deux temples de la Kalaa procède, au vrai, d'un même symbolisme religieux : on y retrouve taureaux et lions (*protomés* alternées), Tritons et Néréides, et des bandeaux ciselés, où vigne et lierre correspondent aux épis et aux pavots (p. 317). Les reliefs disposés des deux côtés de l'escalier menant au *Saint des saints* offraient des motifs bachiques, que l'on retrouve aux piédroits de la porte : notamment, est représenté là l'allaitement mystique de Dionysos par une Ménade : on pressent tout un ensemble de cultes agraires, prolongés par une eschatologie plus ou moins syrienne.

A propos de la vieille triade héliopolitaine, M. H. Seyrig a réétudié un précieux relief du Palatin, au Musée romain des Thermes, en comparant les plombs votifs d'Aïn-Djoudj et deux autels (d'Hermel et d'Antioche) : d'après ces recherches, on arrive, semble-t-il, à une discrimination des essentiels symboles de Baalbek, les taureaux ayant représenté là Jupiter, les Tritons, Vénus, les lions, Mercure. L'aspect solaire du Mercure héliopolitain, qui peut être aussi reconnu sur divers documents d'art, a permis un jour l'assimilation de ce dieu à Bacchus ; on nous explique ainsi une part de la

1. Avec, pour la première fois, le vêtement relevé sur le bras droit.

2. L'authenticité de ces reliefs utilisés par « paire » avait été à tort contestée ; cf. la démonstration si convaincante de Th. Homolle, *B. C. H.*, XVI, 1892, p. 325 sqq.

3. *Litteris*, V, 1928, p. 165-179 ; *Syria*, 1929, p. 314-356.

4. Le plus grand temple, commencé à l'époque claudienne, n'a été complété que sous les Antonins ; le petit temple est de la période antonine.

décoration du petit temple, sorte de *télestérion*. Il faut retenir le caractère nouveau de ces démonstrations, qui semblent bien fondées ; elles engageraient à prêter une attention plus serrée aux motifs, crus (peut-être à tort) simplement décoratifs, des bandeaux ciselés d'époque antonine, qu'on connaît, par exemple, à Aphrodisias en Carie ; leur guillochage historié pourrait aussi s'expliquer en certains cas — et plus convenablement qu'on n'a fait jusqu'ici — par des nécessités cultuelles, entraînant un plus ou moins direct symbolisme religieux.

La sculpture palmyrénienne a été examinée et classée fort soigneusement par M. Harald Ingholt[1], qui, pour cette curieuse production provinciale, disposait du matériel si abondant conservé à la Glyptothèque Ny-Carlsberg. Il a, au surplus, su beaucoup ajouter, grâce à une information quasi exhaustive. On peut donc, avec sécurité, enregistrer les résultats proposés, et notamment accueillir les dates fixées d'un certain nombre d'exemplaires tête de série : le plus ancien portrait *masculin* peut être daté (inscription) de 55 ap. J.-C. (stèle de Shadrafa). Viendrait ensuite un relief à deux personnages de 114 ap. J.-C. seulement (Leningrad) ; d'autres pièces s'échelonnent, pour le IIe siècle de notre ère, de 130 à 189 ; mais il en existe aussi du IIIe siècle, jusqu'en 246/7. Les types *féminins* qu'on peut déjà dater vont de 96 de notre ère à 241/2. M. H. Ingholt a reproduit les diverses effigies « cruciales », qui serviront si précieusement à déterminer les dates des autres ; sur chaque œuvre, il a porté un jugement analytique (type, ornements, style) : son étude dépasse au vrai, et de beaucoup, les horizons de Palmyre. On s'y reportera pour toute la production d'un temps où l'art syrien a connu un renouveau saisissant, annonçant le hiératisme des temps à venir et influençant peut-être Rome même.

IV. *c)* Décadence de l'art latin et origines de la sculpture byzantine

Les temps qui commencent avec les Sévères ouvrent pour l'art latin une période assez ingrate, qui n'est pas, d'ailleurs, des mieux connues. Le principal travail devrait tendre — avant tout jugement sur les « aspirations nouvelles (?) » d'une plastique trop évidemment peu sûre d'elle-même — à diminuer les lacunes de notre information. — Sur l'iconographie officielle ou privée, quelques importantes études ont été faites. M. P. Mingazzini a réexaminé la statue colossale d'Alexandre Sévère au Musée de Naples[2], document qu'il est intéressant de comparer avec le Septime-Sévère de la Bibliothèque du Vatican[3]. Deux têtes de marbre acquises en 1924 (en Norvège) par la Glyptothèque Ny-Carlsberg nous instruisent aussi sur les pra-

1. En danois : *Studier over palmyrensk Skulptur*. Copenhague, Reitzels, 1928, 160 p., 16 pl. ; pour les récentes trouvailles faites en Syrie à Palmyre même, cf. id., *Syria*, X, 1929, p. 179 sqq.

2. *Antike Plastik W. Amelung*, 1928, p. 146-151.

3. Pour celui-ci, cf. p. ex., K. Kluge et K. Lehmann-Harlleben, *Die antiken Grossbronzen*, 1927, pl. XIII.

tiques du temps[1] : un portrait de vieille Romaine (pl. IV, fig. 3 *a-b*), dont la tête est en marbre bleuâtre, et la chevelure exécutée à part, encadrant le visage d'une masse compacte d'onyx sombre. Cette effigie est d'un grand effet de gravité mélancolique : assurément, un chef-d'œuvre. La manière dont les cheveux sont disposés rappelle des modes datées de Caracalla et a permis l'attribution au temps des Sévères, pour lequel aucune collection ne possède de meilleur portrait de femme. Un peu plus récente (vers 210) serait la tête de jeune Romaine entrée aussi à la Glyptothèque de Copenhague, et qui appartenait à une statue drapée. Le visage, aux yeux durs, à la bouche innocente, a été exécuté en marbre grec, les cheveux en albâtre jaunâtre : recherche d'expression destinée à souligner la nuance blonde, et qui s'accorde avec le raffinement du précédent portrait[2], recueilli, paraît-il, au même lieu (habitation privée près de Rome). La jeune aristocrate de Ny-Carlsberg rappelle par sa coiffure les modes du temps de Caracalla : c'est là aussi une pièce de grand mérite.

Une effigie de Caracalla, en porphyre, a été signalée dans le commerce[3] ; un portrait présumé de Constance II a figuré dans l'exposition de la Galerie Sambon à Paris, en mai 1930. Le British Museum a acquis un buste-portrait du IIIe siècle, qui est peut-être une transformation d'un modèle antérieur (Ier siècle)[4]. On a étudié divers thèmes de la plastique surtout funéraire de la période post-antonine. A propos d'un autel sculpté (Arlon, Luxembourg) représentant sur trois faces Diane au bain, épiée par Actéon, la cuirasse de Mars, Télèphe nourri par la biche, M. E. Krüger[5] a utilement inventorié les représentations d'Actéon trouvées en Germanie, Belgique, Bretagne, Rhénanie, Pannonie. Le thème était encore bien vivant aux IIIe-IVe siècles. Ne notait-on pas récemment la « réapparition obstinée » de formes grecques, soit au IIIe siècle sous Galien, ou plus tard encore sous Constantin, à des époques « consciemment détournées de l'idéal hellénique[6] »? On ferait d'analogues observations à propos des légendes ou des épisodes traités par l'art funéraire. M. A. Schober a examiné, par exemple, le sort fait à la Rançon d'Hector sur des reliefs de Budapest, Ostie, Vienne[7]. M. E. Loewy s'est occupé, à propos des représentations d'Iphigénie en Tauride[8], des sculp-

1. Fr. Poulsen, *Trois têtes d'antiques*, *Acta archaeologica*. Copenhague, 1930.

2. Pour la vieille Romaine, on avait pensé à une perruque de laine ; Tertullien reprochait aux femmes de son temps de se teindre les cheveux. Autre cas de perruque d'onyx, à la Galerie nationale d'Oslo.

3. Feuardent ; cf. G. Kaschnitz-Weinberg, *Formes*, VIII, 1930, p. 6 sqq. (avec des observations justes sur le portrait du Temps).

4. H. B. W., *British Mus.*, II, 1927, p. 17-18, 1 pl.

5. *Trierer Zeit.*, 1929, p. 97-105, 5 fig. *Der Telephos-stein aus Arlon, im Museum zu Luxemburg : Akteon in Norden.*

6. G. Kaschnitz-Weinberg, *Formes*, VIII, 1930, p. 10. On n'expliquerait pas autrement les réapparitions médiévales ; précisément, M. E. Krüger a montré que le bas-relief de la biche a pu influencer la légende moderne de Sainte-Geneviève, où compte une représentation connexe.

7. *Wiener Jahresh.*, XXIII, 1926, p. 62-70.

8. *Arch. Jahrb.*, 1929, p. 86-103.

tures de sarcophages, où elle apparaît. La fresque célèbre de la *Casa del Citarista* à Pompei, qui n'est en exacte correspondance avec aucune des scènes du drame d'Euripide, semble une sorte de tableau vivant où ont été rassemblés tous les éléments de la légendaire aventure, ailleurs détaillés. — M. Gostkowski, considérant un sarcophage du IIIe siècle appartenant à la Collection du comte Potocki à Krzeszowice[1] (sacrifice offert par deux femmes à une divinité, avec cortège bachique), y voit une allusion à la procession latine du 17 mars (Varro, *De ling. latina*, VI, p. 14 ; Ovide, *Fastes*, III, p. 725). Mais sur le bas-relief de Venise, dit de Cléobis et Biton[2] (ce n'est peut-être pas un fragment de sarcophage, mais une dalle de couverture de tombeau, faite à la manière d'une cuve à couvercle d'époque hadrienne), il y a eu utilisation d'une légende mystique grecque pour laquelle on ne peut contester les conclusions de Deubner, ou d'autres[3]. Mlle Marg. Gütschow a, de son côté, trouvé sur un sarcophage d'enfant romain, provenant d'une grotte de Ponticello, à un kilomètre de la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs, un sujet insolite, sans doute même *unique*, comme il est dit : l'œuvre doit dater de la fin du IIIe siècle ou du début du IVe, et il y est fait emploi de la légende des Argonautes, en liaison assez étroite avec le poème d'Apollonios de Rhodes. Mlle Gütschow compare les plaques de bronze d'un char de procession de l'époque antonine, la Tensa Capitolina ; l'original commun serait à trouver. La pièce — recueillie avec deux autres, et attribuable à deux exécutants — nous met sur la voie, en tout cas, de l'art populaire qui inspirera l'ornemantique chrétienne primitive, dans les scènes champêtres et pastorales. — Même tendance peut-être déjà sur un sarcophage de marbre du Musée des Thermes (IIIe siècle), où Miss Lilian M. Wilson a fait noter certain réalisme curieux dans une scène de mariage entre gens déjà âgés[4]. La « fiancée » n'est pas voilée et son costume ne semble pas traditionnel. En dehors du couple et des cinq déesses assistantes — dont *Juno pronuba* — le personnage masculin, difficile à identifier, serait, plutôt qu'un Dieu, l'*auspex*. — D'autres documents de moindre importance, pour la plastique funéraire encore, ont été signalés çà ou là[5].

1. *Éôs*, XXXI, 1928, p. 321-334.

2. G. Rodenwaldt, *Röm. Mitt.*, XLIII, 1928, 3-4, p. 165-175. Cette pièce a été restaurée et complétée au début du XIXe s. ; la Bibliothèque de Vienne possède un dessin de 1819, donnant déjà à peu près le même état qu'aujourd'hui.

3. C'est ce que j'avais pensé de mon côté : *R. H. R.*, XCVI, 1927, 6, p. 365-398. M. G. Rodenwaldt observe que les yeux des enfants représentés couchés *sont clos*, et qu'ils sont indubitablement « endormis ».

4. *Memoirs of the American Academy in Rome*, VII, 1929, p. 173-176, pl. XVIII. La *Pharsale* enregistre un cas de mariage spécial ainsi accompli à la hâte et sans les rites ordinaires (II, p. 350-356, 358-364).

5. J. Toynbee, *Journ. Rom. Studies*, 1928, p. 215-216 (sarcophage à guirlandes du Campo Santo à Pise, fin IIe s.). L'histoire des trois sarcophages romains du Baptistère San Giovanni de Florence, IIIe s., est racontée par N. T., *Dedalo*, IX, 1929, p. 576-578 (4 fig.). Un sarcophage du IIIe s., représentant une course de chars montés par des Cupidons, est entré au British Museum (H. B. W., *Br. Mus.*, III, 1928, p. 70-71, 1 pl.) : sur le sarcophage de Limal, où sont représentés des génies funèbres, cf. J. B. Siebenaler, *Ann. arch. Bruxelles*, 1927, p. 221-223.

Sur les sarcophages chrétiens, dont la série s'enchaîne de près à cette tardive production païenne, — si souvent encore, en ses poncifs symboliques, d'inspiration hellénisante ! — on consultera avec profit les récentes et importantes remarques de M. L. Bréhier [1]. La fabrication des sarcophages chrétiens s'étend, comme l'on sait, sur plus de trois siècles (de la fin du IIe à la première moitié du VIe), et ils fournissent ainsi des documents fort précieux pour l'étude du style du Bas-Empire : plus spécialement, quant aux ateliers funéraires de Rome, d'Arles, ou de certaines villes d'Asie Mineure. M. L. Bréhier distingue très heureusement la survivance de deux méthodes inaugurées jadis en Grèce, la frise, et la figure isolée, encadrée. Le procédé de la frise a donné le « style continu », adopté un jour sur les sarcophages tant païens que chrétiens (thèmes juxtaposés de l'Ancien et du Nouveau Testament) [2]. De son côté, le type du sarcophage à portiques, avec figures garnissant les niches qui remplaçaient les entablements grecs, s'est retrouvé aussi tant dans l'art païen que dans l'art chrétien (sarcophage de Melfi, époque de Marc-Aurèle, et sarcophage de la multiplication des pains, Arles, IVe siècle). Une interprétation « baroque » de ce procédé est fournie par la série dite de Sidamara, où l'on retrouve l'influence architecturale des décorations de Spalato (palais de Dioclétien, début du IVe siècle). C'est une variante, qui, dans les « City-gates sarcophagi [3] », a fait remplacer le portique par les murs crénelés d'une ville, les niches à personnages représentant alors des portes. Une dernière fantaisie substitua, au fond architectural, des arbres en berceaux, abritant les figures [4]. Enfin, il y a eu contamination entre la convention du Portique à personnages et celle de la frise à « style continu ». Le sarcophage de Junius Bassus, mort en 359, imite les types païens, où des scènes *complexes* avaient fini par peupler les entre-colonnements [5].

On verrait au IVe siècle se dessiner les changements qui ont entraîné les arts plastiques en de dangereuses voies nouvelles, faisant triompher le style « cérémonial », qui a prévalu dans l'art byzantin ; au Ve siècle, l'inspiration naturaliste disparaît progressivement : on constate la perte de l'expression des figures, ainsi que sur des œuvres bien datées, par ailleurs, comme les diptyques consulaires, le bouclier d'argent de Théodose au Musée de Madrid, les sculptures de la base de l'obélisque (de Théodose) à Constantinople : c'est alors le triomphe d'une esthétique orientale et barbare.

Notons d'abord ici, et avant le temps de cette transformation, qui définit

1. *Formes*, VIII, 1930, p. 11 sqq. M. L. Bréhier, en passant, montre comment les chrétiens ont donné au Christ le type noble de l'orateur ou du poète : Sophocle du Latran, Eschine de Naples ; cf. le sarcophage de Psamathia (Berlin, Soulou-Monastir), ou le sarcophage de l'Aveugle-né, au cimetière de Clermont, reproduit par *Formes*, *l. l.*, p. 13 : 1re moitié du IVe s.

2. Les sarcophages de Prométhée et d'Hippolyte ne sont pas si loin des sarcophages qui illustrent les miracles de Jésus.

3. L'expression est de M. W. Lawrence, *The art Bulletin*, 1927, qui a, le premier, étudié ces documents (cf. ceux de la chaire de Saint-Ambroise de Milan, et du Louvre : « Traditio Legis », face principale).

4. Types romains et arlésiens de la 2e moitié du IVe s. ; sarcophage du musée du Puy (où les portes crénelées alternent avec les berceaux de verdure).

5. Dix épisodes des Écritures saintes répartis sur un double étage de colonnades.

la limite de nos études, ce que nous pouvons avoir appris cette année, çà ou là, sur la production *provinciale* du IIIe siècle. M. E. Krüger a consacré une étude documentaire à certains thèmes qui ont figuré vers 200 sur le Monument des Secundinii à Igel[1]. A Trèves, les fouilles du grand sanctuaire du Sud-Est de la ville, commencées en 1924[2], font apparaître maintenant, au-dessous des petits temples indigènes (une trentaine !), un *stratum* préhistorique. Aux *matronae* adorées là (Aveta, Ritona, Icovellauna), sans doute de longue date, d'autres divinités s'associèrent. La plupart des lieux de culte avaient été reconstruits après 70, et ils ont été détruits, semble-t-il, entre 330 et 340. Un Mercurius Peregrinorum avait là sa statue. On a retrouvé un bon type d'Épona, et, évoquant le type du Tarvos Trigaranos, un curieux monument qui représente un taureau, ayant entre ses pattes de devant un homme couché, *les bras repliés derrière le dos*. Un piédestal pourrait avoir supporté une colonne au dieu-cavalier, dont on a quelques restes ; sur un autel (décoré de têtes humaines aux angles et d'une *protomè* de bélier), on lit une dédicace : « Vertumno sive *Pisinto*. » A signaler encore un relief d'Apollon Grannus, et, d'un *mithraeum*, un bon relief de Mithra naissant du rocher, au milieu du cercle du zodiaque (début du IIe siècle)[3]. — Le nombre des grandes enceintes sacrées se multiplie. On en a repéré une autre à Cologne (emplacement de la cathédrale, Nord-Est de l'ancienne enceinte romaine)[4]. Un petit *temenos* de Latobius, dit *navale* (bateau sacré?), avec *cella* et cour, a été signalé au Lavantal (Kärnten)[5]. Latobius — un Mars celtique — avait eu là une statue de culte, au double de la taille humaine ; tout près était un Jupiter, grandeur nature. D'autres chapelles rustiques ont été signalées çà et là en Rhénanie[6] ; l'une, près de Cologne, qui a donné des dédicaces aux *Matronae Audrinehae*, a livré aussi les éléments d'une Colonne de Jupiter[7]. Dans le petit sanctuaire du Klosterwald de Bierbach[8], demeuré prospère jusqu'au dernier quart du IVe siècle, l'on a trouvé, avec des statues

1. *Trierer Zeit.*, 1929, p. 40-43 (3 fig.) : *Mars u. Venus auf dem Grabmal von Igel; Das Modell der Igeler Saüle von Ramme* (bas-reliefs romains du IVe s., reproduits par un sculpteur allemand de la première moitié du XIXe s.).

2. Cf. *Chron.*, II, p. 17, et G. Loeschcke, *Die Erforschung des Tempelsbezirkes im Altbachtale zu Trier*, Berlin, 1928. Le péribole (200m × 200m) est ceint d'un mur doublé d'un portique ; les petits temples sont formés généralement d'une *cella* entourée d'un portique, comme en Gaule.

3. *Gnomôn*, V, 1929, 4-5, p. 214 sqq, 278-282. Pour le Mercurius peregrinorum, cf. Keune, *Germania*, 1928, p. 140-147.

4. F. Fremersdorf, *Bonner Jahrb.*, 133, 1928, p. 213-223 ; groupe de matronae en terre-cuite (pl. XLVI).

5. E. Reisch, *Anz. Akad. Wien*, LXIV, 9 février 1927. Le sanctuaire, réparé au IIe s., n'a été brûlé qu'à la fin du IVe.

6. A. Grenier, *R. E. A.*, 1923, p. 63-64 (sanctuaire de Pesch), et *ibid.*, XXXII, 1930, p. 253.

7. H. J. Lückger, *Bonner Jahrb.*, 132, 1927, p. 185-192 (pl. III-V). Le no 5 de la pl. IV est un autel de Diane, à Cologne, avec un type de la déesse dérivé de l'Artémis Colonna. Pour la petite colonne de Jupiter, évoquant une *columna caelata* du Mont-Dore (établissement thermal), cf. p. 189-190 ; elle était sur un socle ; en bas, types de Mercurius et d'Athéna, sous des arcs.

8. Près Sarrebrück-Saint-Ingbert ; cf. *Germania*, 1928, p. 121-127.

de déesses-mères, un torse de Mercurius ; enfin, probablement, une tête de sa compagne Rosmerta. — A Stockstadt (Wurtemberg), un second *mithraeum* plus ancien (milieu du IIe siècle ; ruiné au début du IIIe) a été reconnu ; on y a exhumé une statue de Mercure tenant Bacchus enfant, avec dédicace[1]. Sur le monument funéraire auquel auraient appartenu les restes des colonnes du Forum de Bonn, M. A. Dyroff a publié une étude comparative, qui vise aussi à éclairer (mais sans figures !) les énigmes de la coupe d'argent de Corbridge[2].

Deux portraits tardifs, de Dresde, ont été signalés à l'attention[3]. M. Fr. Winter avait consacré dès 1926 un pénétrant aperçu général à l'art dont témoignent les principales sculptures gallo-romaines et rhénanes[4]. Sans s'attacher aux stèles militaires, œuvres d'exécutants grossiers, il a mis là en valeur les productions de la plastique civile — de la stèle de Blussus à Mayence (pl. I), aux reliefs d'Igel et de Neumagen (Trèves, pl. I)[5]. Or, il y a vu l'influence du style italo-hellénistique du Ier siècle av. J.-C., transmis par la Narbonnaise ! La prospérité de la région rhénane aurait permis la survivance de cette tendance, en face même du classicisme impérial, dans l'art gallo-romain du Nord-Est de la Gaule. Il sera précieux de vérifier cette doctrine, à l'aide des monuments que doit grouper bientôt la suite du *Recueil Espérandieu*. Signalons quelques trouvailles ou études : La représentation de Nantosvelta chez les Lingons, avec le bâton surmonté d'une hutte ou maisonnette, a été examinée par M. G. Drioux[6]. M. E. Linckelheld[7] s'est attaché à décrire les grands personnages sculptés sur le rocher de Lemberg en Lorraine, donnant la liste des monuments analogues de la Gaule romaine[8] ; ce sont des monuments religieux, consacrés à Silvain, ou à Diane, ou aux déesses-mères. Un culte chrétien a souvent recueilli là quelques souvenirs du paganisme. Sur le grand sarcophage Ludovisi (*Chron.*, II, p. 22) a paru une nouvelle étude succincte de M. G. Rodenwaldt[9].

Les fouilles d'Afrique ont sensiblement ajouté à notre connaissance de l'art provincial, pour le temps des Sévères, et spécialement pour la région de Leptis Magna, la patrie de Septime Sévère[10], où se trouvaient associés Liber Pater et Hercule, recouvrant sans doute d'anciennes divinités puniques ou berbères. M. G. Guidi s'est efforcé de préciser la date de construction de la Basilique[11], reconstituant l'inscription intérieure et extérieure (qui se répétait, comme au théâtre de Dougga). La Basilique et le Forum Novum sont

1. *Germania*, 1928, p. 46-56.
2. *Bonner Jahrb.*, 133, 1928, p. 153-168, pl. XIV.
3. V. Müller, *Antike Plastik W. Amelung*, 1928, p. 151-156.
4. *Bonner Jahrb.*, 131 (1926), p. 1-9, pl. I-II.
5. Pl. II, stèle de Firmus d'Andernach à Trèves ; stèle de C. Faltonius, à Mayence.
6. *Rev. archéol.*, II, 1929, p. 14-18.
7. *B. Mayenne*, 1929, p. 139-150.
8. Vingt-deux, dont six seulement en Aquitaine et Narbonnaise, contre *seize* dans l'Est.
9. *Forsch. u. Fortschritte*, n° 25.
10. P. Romanelli, *Leptis Magna*, vol. I d'*Africa italiana ;* R. Bartoccini, *Le terme di Lepcis*, vol. IV.
11. *Africa italiana*, II (VIII), 1929, n° 4, p. 231-245.

du temps même de Septime-Sévère, ce qui date le style pittoresque et théâtral des sculptures qu'on y trouve, encore apparentées aux décors en reliefs, antérieurs, de Baalbek et d'Aphrodisias en Carie[1]. Leur signification serait elle-même religieuse, à en juger par l'importance donnée aux thèmes bachiques, parmi lesquels on reconnaît des scènes typiques (comme la mise à mort de Penthée)[2].

En Grèce et Thrace aussi, quelques documents intéressants ont été signalés pour le IIIe siècle de notre ère, ou plus tard[3]. M. Fr. Poulsen a révélé l'intérêt d'un portrait de philosophe néo-platonicien trouvé à Delphes, et qui daterait du temps de l'empereur Galien[4]. On s'était proposé sans fondement d'y reconnaître Plotin (mort en 270 ap. J.-C.) ; les caractéristiques de la chevelure (séparée par une raie) déterminent l'époque. M. J. Bayet[5], dans un bas-relief funéraire du Musée de Sofia, reconnaît, sous les traits d'Hercule, un mort héroïsé du temps de Macrin ou Aurélien. Héraclès avait été intronisé en Thrace par les Grecs, mais Hercule y avait prospéré surtout grâce aux Romains, qui avaient fait du héros le symbole de l'Empire, et volontiers représentaient leurs princes sous ses traits. Les particularités de la religion nationale où survivait une eschatologie chthonienne ont aidé au succès de ce culte importé, qui a pu rivaliser, au IIIe siècle, avec celui du Cavalier thrace.

A Chypre a été trouvée une statuette-portrait, maintenant à la Bibliothèque nationale de Paris, et qui pourrait, comme portrait d'une impératrice, dit-on, descendre jusqu'au Ve ou VIe siècle[6]. — Pour Chypre aussi (Enkomi), et pour la région du Haurân syrien, on a recueilli de nouveaux exemples de stèles à mains levées[7]. Du côté de l'Asie Mineure, il faut signaler l'étude récente consacrée à douze blocs d'une frise de la nécropole de Cibyras (Lycie), représentant des combats de gladiateurs et de fauves[8]. A la série des sarcophages de Sidamara, on a pu rattacher un exemplaire usé de Lanuvium[9], apparenté aussi avec un morceau de Concordia, et le sarcophage Ludovisi (maintenant Villa Savoia, à Rome). Le décor est formé par

1. R. Bartoccini, *Il foro imperiale di Lepcis*, *Africa italiana*, VII, 1928 (vol. II), nº 1, p. 30 sqq. (surtout p. 58-74).

2. Cf. p. 43-46, ensembles et détails : c'est le pilier 2 qui porte la mort de Penthée ; sur le pilier 3, nouvellement découvert, on voit Éros et des personnages du thiase ; ailleurs, Dionysos, ivre, soutenu par deux Satyres ; des Faunes et Faunesses, des Ménades dansantes, des Pans, le Silène Marsyas, etc. ; cf. p. 69-71, fig. 15-17 ; p. 72, fig. 18. Entre ces motifs, une riche ornementation florale et végétale avec petits animaux, oiseaux (perroquets), etc.

3. Les fouilles de Constantinople (S. Casson, *Art and archaeol.*, I, 1929, p. 69-75, 4 fig.) ont fait découvrir en 1928 quelques restes de l'arc de triomphe d'Honorius et Arcadius, sur le Forum de Théodose.

4. *B. C. H.*, LII, 1928, p. 245-255, pl. XIV-XVIII.

5. *Mél. Éc. Rome*, 1929, p. 1-42, 1 pl.

6. C. Albizzati, *Aréthuse*, 1928, p. 163-168.

7. F. Cumont, *Rendiconti*, *Atti Pontificia Accad. romana di archeol.*, série III-V, 1926-1927 (1928), p. 69-78.

8. E. Kalinka, *Wiener Jahresh.*, XXIII, 1926, p. 315-322, 2 fig.

9. Marion Laurence, *A. J. A.*, XXXII, 1928, 4, p. 421-434.

un homme, une femme et un serviteur, placés sous des arceaux portés par des colonnettes : au milieu du champ du fronton, une porte de tombe est ouverte ; l'œuvre daterait de la fin du IIIe siècle ou du début du IVe.

Nous voici ramenés à la limite de l'art antique. D'un monument païen de Ravenne, dont les débris se trouvent à Ravenne, Milan, Florence, provient la représentation symbolique d'un trône impérial, conservé dans la Galerie romaine du Palais de Mantoue[1]. M. C. Albizzati a signalé quatre sculptures, du Ve siècle, pense-t-il, de notre ère : une tête féminine à Rome ; une tête de philosophe d'une collection particulière ; l'Ælia Flacilla du Cabinet des médailles à Paris ; enfin, une tête d'homme, munichoise[2]. Sur les ivoires de l'extrême période, on consultera certaine étude de M. Ed. Caps, consacrée, en sa première partie, au style des diptyques consulaires : latins du Ve siècle, « alexandrins » du VIe[3].

M. Ebersolt a publié une note bien informée sur les sarcophages impériaux de Rome et de Constantinople[4] : ceux en porphyre du Vatican, dits de Sainte-Constance et de Sainte-Hélène, et ceux qui sont en façade, à Stamboul, du Musée des Antiques. Il revient à cette occasion sur le sarcophage de la célèbre rotonde de Santa-Costanza, la scène de vendanges ayant une réplique curieuse dans un fragment (en porphyre) de Constantinople (Mendel, *Catal.*, II, p. 447-448). Ce fragment, « digne d'une sépulture de Pharaon », viendrait lui-même de la tombe de Sainte-Hélène, « qui fut rapportée de Rome, sous le règne de Constantin le Grand, avec les restes de la pieuse impératrice, et dans laquelle Constance II déposa plus tard le corps de Constantin ». — Quant au sarcophage dit de Sainte-Hélène que possède le Vatican[5], et qui est décoré presque en haut relief de scènes *militaires* assez lourdes, — assez semblables, du reste, à celles qui étaient sculptées à Constantinople sur les Colonnes de Théodose le Grand et d'Arcadius, — il serait plutôt la cuve funéraire destinée en 306 à la dépouille de Constance Ier Chlore, le mari d'Hélène (qu'il fut obligé de répudier). Ces grands monuments impériaux évoquent puissamment, nous a t-on justement dit, le temps où l'Empire a été transféré des bords du Tibre aux jardins de la Corne-d'Or : « Rome, la ville impériale, la ville-reine, cédait la place à la « Nouvelle Rome[6] ».

Ch. Picard.

1. Alda Levi, *Historia*, 1929, p. 270-276, 2 fig.

2. *Historia*, 1929, p. 401-428, 16 fig.

3. On se souviendra que c'est du côté d'Alexandrie que M. Michalowski cherchait l'origine du décor du sarcophage de la fille de Constantin le Grand (*Chron.*, II, p. 22), spécialement pour la scène de vendanges (après 354).

4. *Byzant. Zeitschr.*, XXX, 1930, p. 582 sqq.

5. Ch. Diehl, *Man. art byzantin*, I, 1925, p. 80.

6. Ebersolt, *l. l.*, p. 587. A propos des reliefs de l'Arc de Constantin, cf. H. Lietzmann, *Das Problem der Spätantike*, *Sitzungsber. d. preuss. Akad.*, 1927, p. 342-358, et *Forsch. u. Fortschritte*, 22/23, 1er août 1928. Sur le passage à l'art roman, L. Bréhier, *L'art en France avant l'époque romane*, 1930 (analyse de la résistance anti-orientale, qui a coïncidé avec les temps carolingiens et a été marquée alors par un essai de retour aux traditions de l'antiquité classique).

BULLETIN CRITIQUE

Sont publiés à cette place les comptes-rendus des ouvrages adressés au directeur de la *Revue :* M. J. Marouzeau, 4, rue Schœlcher, Paris, XIVe.

Les publications qui paraîtraient prêter moins à un compte-rendu critique qu'à un simple résumé seront mentionnées et analysées dans l'*Année philologique,* publiée à la librairie des Belles-Lettres.

Pius Servien, *Les rythmes comme introduction physique à l'esthétique.* Paris, Boivin, 1930, 208 pages, 12 francs.

L'auteur de ce livre pense inaugurer une méthode dont il se promet des résultats jusqu'ici insoupçonnés. Il applique à l'étude du rythme de la langue une analyse numérique : « Cette méthode, de tout représenter numériquement, aussi ancienne que la science même dans les phénomènes chimiques, astronomiques, etc., apparaît pour la première fois dans ce domaine en tant que méthode générale... Elle fait, d'un domaine tout entier immergé dans l'humain, dans l'artistique, un domaine scientifique » (p. 190). Et, soucieux de bien dater cette découverte, l'auteur rappelle à plusieurs reprises que la réelle compréhension du rythme ne remonte pas plus loin que 1925, année où il publia son *Essai sur les rythmes toniques du français* (cf. p. ex. p. 73). On trouvera peut-être que c'est faire bon marché des procédés de mesure employés, avec des succès différents, par M. Grammont chez nous, E. Sievers en Allemagne, W. Thomson en Angleterre, A. Abas et A. W. de Groot en Hollande, M. Weingart à Prague (et je ne cite que les premiers noms qui me viennent à l'esprit). Donc, que cette méthode soit neuve, c'est trop dire. Qu'elle puisse être efficace et féconde en résultats, j'en suis convaincu. Qu'elle ait été employée avec succès par M. Servien, je laisse aux hellénistes le soin d'en décider en ce qui concerne la métrique dorienne (cf. le chap. XI[1], où l'on s'étonne du reste de ne voir citer ni les ouvrages classiques essentiels ni certaines études récentes qui ont renouvelé la question, comme celle de M. Meillet sur *Les origines indo-européennes des mètres grecs*); en ce qui concerne l'application faite au français, je répéterai pour M. Servien l'avertissement que j'ai cru pouvoir formuler dans un compte-rendu antérieur à propos de M. Sievers : assurons

1. P. 171, l. 7 d'en bas, corriger *époque* en *épode*.

d'abord notre point de départ. M. Servien accentue ainsi une phrase de Chateaubriand (p. 93) : Le dé**sert** | déroulait | maintenant | devant **nous** | ses solitudes démesurées. Et moi je la lis : Le **désert** | déroulait maintenant devant **nous** | ses solitudes démesurées. Et moi aussi je trouve la phrase bien rythmée. Alors? — De même, p. 10, M. Servien lit : Le vorace épervier, le corbeau farouche et l'aigle terrible des Alpes faisaient seuls retentir de leurs cris..., tandis que j'accentue : Le vorace épervier, le corbeau farouche et l'aigle terrible des Alpes faisaient seuls retentir de leurs cris... Et cette accentuation aussi (fondée pour plusieurs cas sur la loi de l'accentuation initiale des mots expressifs) donne un rythme agréable. Alors?

Le latin n'est pas encore touché dans tout ceci. Mais il est menacé, puisque déjà le grec est mis en cause. Qu'on se garde, sous prétexte de méthode scientifique, de postulats hâtifs. Que le rythme soit affaire de mesure et de chiffres et de mathématique, c'est ce que personne ne contestera à M. Servien et ce qu'il a bien fait de rappeler avec insistance, mais il sera le premier aussi sans doute à dire qu'il faut être très circonspect dans l'application de la mathématique et de l'a-priori à cette matière subtile qu'est le langage humain.

J. Marouzeau.

H. F. Muller, *A chronology of vulgar latin*. Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie, Heft 78. Halle, Niemeyer, 1929, 171 pages.

Sous ce titre, qui rappelle celui du livre fameux de G. Mohl, M. Muller reprend le problème de la dialectisation qui est à l'origine des langues romanes, mais c'est pour opposer à la chronologie de Mohl une chronologie toute différente.

On sait comment se pose la question : les philologues sont portés à admettre que la transition du latin aux langues romanes a dû être graduelle et insensible. Comme les documents ne laissent voir rien de pareil, mais nous font connaître seulement dans une première période un latin mêlé de traits romans, et dans une seconde des langues romanes avec des traits latins, on suppose qu'ils ne représentent pas la réalité, et que l'évolution graduelle s'est accomplie dans la langue parlée sans laisser de traces dans les textes (préf., p. vii). Dès lors, on peut, indépendamment de l'état qu'attestent les documents écrits, reporter très haut, jusqu'au ive siècle comme Meyer-Lübke, ou beaucoup plus loin encore comme Mohl, le point de départ du processus de dialectalisation.

M. Muller conteste cette chronologie : jusqu'au viiie siècle il ne voit rien qui soit de nature à faire admettre la formation de parlers locaux : les courants qui conduisent à l'établissement des langues romanes ne peuvent être reconnus que dans la période brève et décisive qui va du viiie au ixe siècle. La dialectalisation est un phénomène rapide, préparé

sans doute par une lente évolution de la langue, mais qui se précipite au moment où se trouvent réunies les conditions favorables (p. 86 et *passim*). M. Muller se trouve ainsi amené à étudier ces conditions, qui sont surtout d'ordre social et politique, et qui se résument dans le fait qu'avec la fin du VIIIe siècle la Romania cesse d'être une unité réelle susceptible de maintenir une unité linguistique.

M. Muller suit plus avant encore le processus de dialectalisation, jusqu'à la formation des langues diverses : français, italien, espagnol, roumain. Il se trouve ainsi amené à proposer des solutions qui n'auront peut-être pas toujours l'agrément des romanistes, comme lorsqu'il explique la résistance de l'italien à la syncopation par le caractère aristocratique de l'organisation sociale dans le domaine où se forme l'italien...

Mais je dois laisser aux romanistes le soin d'examiner cet ordre de questions. Et je m'en remets d'autre part aux historiens pour discuter l'affirmation maintes fois répétée que le fondement historique de la dialectalisation fait défaut jusqu'au IXe siècle, en particulier pour confronter les données sur lesquelles se fonde M. Muller avec le tableau tracé par M. F. Lot, qu'on s'étonne du reste de ne pas voir citer ici.

Pour me borner à ce qui touche au latin proprement dit, j'accepte avec M. Muller que la transformation du latin en roman comporte essentiellement les processus suivants : en phonétique, la syncope; en morphologie, l'établissement d'une déclinaison à deux cas avec tendance vers la réduction à un cas, la formation d'un article, d'un futur et d'un passif périphrastiques; en syntaxe, l'extension des constructions avec *ut* (p. 122). Accessoirement, M. Muller signale aussi (ch. VIII) l'évolution de sens caractéristique de la préposition *apud*.

Ces divers points font l'objet de démonstrations d'inégale importance.

En ce qui concerne la syncope, M. Muller met au défi quiconque en entreprendra une étude comparative de noter aucune différence selon les régions pendant la période dite latine (p. 85). Les chapitres relatifs au futur et au passif contiennent des observations intéressantes, par exemple sur le caractère expressif des formations périphrastiques, sur le rôle qu'a pu jouer dans la disparition du passif ancien la confusion phonétique entre *amare-amari*, *uidere-uideri*, *audire-audiri*, sur la nécessité de faire remonter la naissance de la périphrase *cantare habeo* à l'époque où l'ordre des mots usuel était encore infinitif-auxiliaire (p. 71).

Le chapitre qui appelle peut-être le plus d'observations est celui que M. Muller consacre à l'histoire de la préposition *apud*.

D'abord, on regrette de ne pas y voir utilisée l'étude si approfondie de M. A. Gagner dans *Eranos*, t. XXVI, 1928, p. 59-115. D'autre part, M. Muller s'attache à retrouver dans le latin classique l'identité de sens qu'il constate à basse époque entre *apud*, *ab*, *cum*. Il n'y a pas de diffé-

rence, dit-il, p. 57, entre les exemples mérovingiens du type : *excommunicatus est ab utrisque* (= avec eux deux) et les exemples qu'il emprunte à Plaute, Cicéron ou Tite-Live (p. 56) : type *a tergo*, *a latere*, *Zeno et qui ab eo sunt*. Or, dans tous ces exemples *ab* a son sens normal et ancien de « en partant de, du côté de, dépendant de », et c'est je crois mal comprendre la phrase de Plaute, *Curc.*, 51 : *a me pudica* (cf. le latin classique *tutus ab hoste*) que de donner à *a* le sens de *cum*. On ne peut pas dire davantage que *ab* ait le sens de « avec » dans Ovide : *hic iaculo pisces*, *illic capiuntur ab hamis* (p. 58), ni que *apud* et *cum* aient le même sens dans Plaute : *ubi ego tum accubem? — Apud me, mi anime, ut lepidus cum lepida accubet* (p. 59), ni que *apud* traduise une idée d'accompagnement dans *Bell. Hisp.* : *apud Caesarem uerba fecit*, ou dans Térence : *apud nos hic mane* (p. 59). Pourquoi du reste cet acharnement à vouloir trouver dans le latin classique le pendant d'un emploi qui sera caractéristique du latin vulgaire? Ne suffisait-il pas, pour établir la thèse de l'auteur que les emplois de *apud* ne répondent pas à une répartition dialectale, de citer côte à côte des exemples empruntés aux différentes parties de la Romania, comme ceux de la p. 61?

Il reste encore après cela une inquiétude. Les faits patiemment et ingénieusement recueillis par M. Muller conduisent à reconnaître une langue commune, une koinê latine qui s'est étendue sur tout le domaine de la Romania. L'existence de cette koinê, son extension et son maintien jusqu'à une date tardive sont incontestables. Mais qu'a été cette langue unifiée? A qui a-t-elle servi? A-t-elle été le tout de la langue, ou seulement une couche superposée artificiellement à des parlers notablement différents d'elle et différenciés les uns des autres? La reconnaissance de cette langue commune écarte-t-elle définitivement le problème d'une dialectalisation progressive et relativement ancienne? Cette langue nous est connue par les textes; mais les textes nous révèlent-ils toute la langue, et en particulier la langue d'usage, la seule qui compte ici?

Pour prévenir cette objection, M. Muller est obligé de conférer au témoignage des textes une valeur probante qu'on leur contestera peut-être. Il affirme par exemple que Grégoire de Tours écrit comme parle un homme du peuple (p. 129), que les Vies des saints, étant écrites pour le peuple, sont rédigées dans la langue du peuple, que la langue du peuple est le véhicule de la littérature (p. 130); enfin, il semble admettre, quoiqu'il ne le dise pas explicitement, que les inscriptions peuvent être reçues comme un témoignage de la langue populaire.

Il est très vraisemblable au contraire que graveurs d'inscriptions, rédacteurs de Vies et chroniqueurs emploient une langue artificielle, conforme autant que possible à la tradition du latin écrit, et telle qu'on ne peut guère l'interpréter comme témoin de l'usage réel. Les précautions mêmes

que prend Grégoire vis-à-vis de son lecteur pour excuser son ignorance (p. 35), comme celles que prendra Frédégaire, sont un signe du scrupule qu'ils avaient l'un et l'autre d'écrire suivant une norme littéraire; les œuvres qui nous paraissent les plus vulgarisantes de rédaction faisaient certainement figure vis-à-vis de leurs lecteurs d'ouvrages littéraires et savants. Dès lors est-il légitime d'en tirer parti pour nier une dialectalisation progressive? Si la dialectalisation n'apparaît pas dans ces textes, n'est-ce pas parce que les auteurs mettent leur soin à en éviter les marques?

Tâche impossible, dira-t-on; un auteur ne saurait réussir à éviter tout ce qui porte la marque de son temps et de son milieu. — Et pourtant, que nous enseignent les textes si divers de l'époque impériale sur l'évolution et les particularités régionales de la langue parlée en Italie, qu'il faut pourtant bien admettre? L'exemple du latin classique doit nous rendre sceptiques en ce qui regarde le latin de la Romania. M. Muller sait mieux que personne que, en dépit du nom qu'on lui donne, le latin vulgaire est encore à plus d'un égard une façon de langue littéraire.

Mais ce sont là objections d'un non-spécialiste. Aux latinistes spécialisés dans la période préromane de dire si l'on est en droit de reporter la dialectalisation réelle à la date même de la dialectalisation apparente, ou s'il n'est pas légitime plutôt de supposer que ce processus, comme tous les phénomènes linguistiques qu'on n'atteint que par les textes, a été pour ainsi dire « à retardement ».

Le livre de M. Muller ne convaincra peut-être pas les défenseurs de la thèse qu'il combat; mais, outre qu'il est riche de points de vue nouveaux, d'explications ingénieuses, c'est un livre courageux, un de ces livres qui ne craignent pas de reprendre les questions difficiles; or, la question posée ici est d'une telle conséquence que latinistes et romanistes, philologues et linguistes, historiens et historiens de la littérature y sont également intéressés et seront également reconnaissants à l'auteur d'en avoir repris les données avec un esprit critique si hardi et une si grande richesse d'information[1].

J. Marouzeau.

1. A ces observations générales j'ajouterai quelques remarques notées au cours d'une lecture attentive.

P. 84, l'explication du pluriel de majesté employé pour l'empereur ne tient pas compte des études récentes sur la question : il est inutile de supposer que le pluriel est amené par la pensée de deux empereurs régnants; c'est le pluriel qu'on peut appeler « officiel », employé même à l'époque classique quand un personnage est considéré non pas comme un individu, mais comme représentatif d'un corps constitué.

P. 125, pourquoi ne pas dire que l'observation, citée du reste un peu inexactement : « plerosque uerborum extremas syllabas non pertulisse, priorum dum sono indulgerent » est de Quintilien? Du reste, cette phrase n'a pas, à mon avis, le sens

B. Axelson, *De aetate Consolationis ad Liuiam et Elegiarum in Maecenatem*. Göteborg, Elander, 1930, 33 pages.

Cette étude concerne avant tout la Consolation; les Élégies ne bénéficient que par accident des recherches de l'auteur. Lorsque ce dernier rappelle qu'il aborde une matière non pas *integram*, mais *fatigatissimam*, nul n'est tenté de le contredire. La Consolation a été datée successivement de tous les siècles compris entre l'âge d'Ovide et la Renaissance italienne, et les noms les plus imposants de l'Allemagne savante, ceux de Haupt, Lachmann, Baehrens, Schanz, Vollmer, combien d'autres! se sont attachés à l'énigme de cette petite pièce, encore aujourd'hui anonyme. M. Axelson a-t-il prononcé le verdict définitif? C'est douteux; il maintient ses lecteurs dans la sphère des critères internes et ses arguments sont tirés de l'imitation et des passages imités. Rien n'est plus décevant, on le sait; les petits imitent les grands, mais que de fois les grands n'ont-il pas imité les petits! Vollmer a insinué qu'Ovide exilé a pu faire des emprunts à quelque poète de haute condition et bien en cour pour le flatter et obtenir auprès de l'empereur une intervention qui lui aurait rouvert les portes de l'Occident. Cette pratique était tout à fait dans les mœurs de l'époque. Contre cette solution, M. Axelson range cependant en bataille un corps de preuves imposant : Ovide aurait imité bien des passages de la Consolation, Sénèque s'en serait inspiré, et Lucain, et Stace, et Martial. Tous ces emprunts feraient beaucoup d'honneur à un inconnu. Ne vaut-il pas mieux regarder cet inconnu comme le débiteur? Éternelle et insoluble question, mystérieux écueil sur lequel viennent faire naufrage les systèmes d'arguments les mieux appareillés, lorsqu'il s'agit de déterminer une date par des confrontations. M. Axel-

qu'on lui prête ordinairement, et qu'adopte M. Muller : *extremas syllabas* ne désigne pas les syllabes qui suivent l'accent, ni *priorum* les (?) syllabes accentuées; l'accent n'est pas ici en cause; il ne s'agit que d'une particularité de prononciation qui fait qu'on détaille avec complaisance les syllabes du mot autres que la dernière (*priorum*) pour prononcer avec négligence, non pas les dernières, mais la dernière syllabe de chaque mot (sens du pluriel *extremas*).

P. 43, M. Muller attribue, d'après Lavisse, au ve siècle l'apparition du mot Romania; M. J. Zeiller vient de rappeler (*Revue des Études latines*, 1929, p. 195) que M. P. Monceaux dès 1920 a signalé le mot au milieu du IVe siècle.

M. Muller a corrigé dans un « Errata » quelques fautes d'impression; il y en aurait d'autres à rectifier, qui portent soit sur des noms propres (p. 21, note 1, lire : D'Arbois de Jubainville; p. 94, 95, 96 rétablir partout l'orthographe Sittl; p. 95 ou latiniser ou germaniser l'hybride Vratislav); soit sur des titres (p. 95, lire : De m finali; p. 12, note 2, lire : Traité de Numism.; p. 26, note 1, rétablir le titre de l'ouvrage de Sittl : Lokale Verschiedenheiten; à ce propos, ne faudrait-il pas renoncer au système des abréviations-rébus du type : Grandgent Int.; Meillet Int., lorsqu'elles ne sont pas expliquées dans un Index bibliographique préliminaire?)

son croit l'anonyme postérieur à Ovide et à tous les autres; cette conclusion fixerait le *terminus a quo* du poème au delà du premier siècle; quant au *terminus ad quem*, il reste en suspens, et l'état actuel de nos connaissances ne nous permet pas de le pressentir. M. Axelson pense seulement qu'on aurait quelque chance de ne pas se tromper en voyant dans la Consolation et les deux Élégies des travaux d'étudiants émanés de quelque école, la même sans doute pour les trois œuvres, peut-être du même auteur, mais à des âges ou à des degrés de culture différents, la première attestant plus de talent naturel et les secondes un art plus sûr.

A. Guillemin.

O. Seel, *Sallust, von den Briefen Ad Caesarem zur Coniuratio Catilinae*. Leipzig-Berlin, Teubner, 1930, 92 pages.

Cette dissertation représente un effort intéressant — mais de résultat assez mince et contestable — pour saisir la personnalité de Salluste à travers les deux lettres à César, dont l'auteur admet l'authenticité, et la *Conjuration de Catilina*. L'histoire intellectuelle et morale de Salluste se résumerait ainsi : dans la première lettre, écrite en 50, il montre un pessimisme tranquille; dans la seconde, écrite en 46, peu après Thapsus, il est troublé, passionné, hésitant; ces dispositions se retrouvent dans le *Catilina*, tandis que pessimisme et sérénité réapparaissent dans le *Jugurtha*. Nous craignons que cette construction psychologique ne soit un peu bien fragile.

M. Seel s'est fait une très haute opinion du caractère de Salluste; il ne semble guère douteux, cependant, que l'homme, en lui, n'ait pas valu l'écrivain. Sur la question de l'impartialité de Salluste, l'auteur a certainement raison de s'élever contre ceux qui n'ont voulu voir dans le *Catilina* qu'une œuvre de partisan; mais quand il déclare que, pour ce que Salluste dit — et ne dit pas — du rôle de Cicéron, « s'il y a lieu de s'étonner de quelque chose, c'est de l'extraordinaire objectivité dont il fait preuve », peut-être trouvera-t-on qu'il va un peu loin.

L.-A. Constans.

M. Hadas, *Sextus Pompey*. New York, Columbia University press, 1930, 181 pages.

Il est rare que l'auteur d'une monographie sur quelque personnage historique ne soit pas, au cours de son étude, pris de sympathie pour son héros. Dans le cas présent, c'est une réhabilitation que M. Hadas, très consciemment, a entreprise. Il veut montrer que le fils du grand Pompée n'a pas été, comme on l'a répété depuis Niebuhr, un vulgaire chef de corsaires, un aventurier à courte vue, mais qu'il mérite d'être considéré comme le digne héritier de la pensée de son père et le représentant autorisé d'une partie considérable de l'opinion romaine. Si l'his-

toire lui a été injuste, c'est que les auteurs anciens qui ont parlé de lui l'ont fait sans impartialité. Dion Cassius dépend de Tite-Live, qui, tout en admirant le grand Pompée, était très sévère pour son fils. C'est encore Tite-Live qui inspire Lucain lorsqu'il parle de « ce pirate de Sicile qui souille les triomphes paternels ». Appien est tributaire d'un auteur de l'entourage d'Auguste, que ce soit Asinius Pollion, Crémutius Cordus ou un autre. Le ton des allusions que fait Horace, dans ses *Epodes*, à la guerre de Sicile montre assez combien l'opinion de la cour du prince était sévère à celui qui avait un instant fait douter du triomphe d'Octave. Ainsi Sextus Pompée serait la victime d'une sorte de conjuration des historiens anciens. Il y a certainement une grande part de vérité dans la thèse de M. Hadas; quelques atténuations ou rectifications qu'on puisse, çà et là, y apporter, l'ensemble en est solide; de toute manière, le débat valait la peine d'être ouvert.

L.-A. CONSTANS.

C. JULLIAN, *Au seuil de notre histoire*. Paris, Boivin, 1930, 253 pages, 20 francs.

Il faut signaler ici, si loin qu'il soit en apparence du domaine latin, ce joli livre plein de science, de vie et de poésie. M. Jullian y a réuni, sans aucun changement, les leçons d'ouverture qu'il a faites au Collège de France de 1905 à 1914. Elles représentent par conséquent comme une introduction aux études qu'il a poursuivies systématiquement devant ses auditeurs pendant dix années; elles en résument les idées générales et en dégagent l'esprit. Les dernières leçons : idées communes et faits généraux à la fin des temps préhistoriques, l'ancienneté de l'idée de nation, les anciens dieux de l'Occident, nous amènent tout près de la civilisation romaine et nous en expliquent plus d'un aspect. On lira avec un intérêt particulier les pages qui concernent la civilisation dite « ligure », la critique des théories qui ont indûment rapporté à la race ce qui s'explique par la nation, les rapports des religions dites primitives avec les inventions du panthéon gréco-romain... On appréciera tout ce que peut donner d'utile la collaboration, sans cesse invoquée, de l'anthropologue, de l'archéologue, du sociologue, du linguiste. On verra l'auteur, d'une marche méthodique et prudente, reculer les limites de l'histoire en même temps que reculent d'autant celles de la préhistoire, et le latiniste en prendra une vue plus juste du domaine auquel il applique ses études.

J. MAROUZEAU.

A. ALBERT-PETIT, *Ce qu'il faut connaître de la Rome antique*. Paris, Boivin, 1928, 158 pages.

Quel alerte petit livre! Quelle lecture aisée, entraînante, vivante! C'est, de la première ligne à la dernière, une course qui ne se ralentit

pas, qui ne nous permet pas de reprendre haleine, qui nous laisse un peu étourdis peut-être, tant elle nous fait voir de faits, de choses et de gens dans un galop échevelé de présents de l'indicatif, dans une mêlée de subordonnées, d'incidentes et de parenthèses. Cette hâte nous vaut parfois des raccourcis obscurs (ainsi p. 118, sur Domitien : « Juvénal l'appelle le Néron chauve. Son quinquennium a même duré plus longtemps » ?), ou des bizarreries d'expression (p. 149, à propos de la descendance de Constantin : « Les trois fils... se mangent entre eux » ; p. 150 : « Il écrase les Alamans, et ils se le tiennent pour dit » ; p. 151, sur la politique de Julien : « Le péril perse (?) ne lui permet pas d'insister »). Certains raccourcis sont tellement excessifs qu'ils touchent à l'inexactitude. Le rôle scientifique des Romains est expédié en une demi-page; l'art, autant; la littérature, pas davantage (p. 129-130). Le chapitre XI, le seul où l'on croit pouvoir respirer, parce que l'auteur nous y invite à regarder « la vie matérielle et morale », ce chapitre, tant attendu, a juste dix petites pages : l'auteur, qui vient de nous arrêter tout essoufflés à la noyade de Commode, a hâte de nous reprendre pour nous précipiter à l'égorgement de Pertinax.

Comment avec cela l'auteur trouve-t-il pourtant le moyen d'avoir des idées, de les exposer et même de les démontrer, de mettre au point des questions complexes et délicates, comme le rôle des chrétiens et la situation de l'Église, l'institution de l'esclavage, l'histoire légendaire de Rome? — c'est ce savoir-faire qui est le principal mérite de l'ouvrage.

Le lecteur qui lira ce livre pour son instruction aura l'impression d'avaler sans douleur, et avec grand profit, une pilule scientifique de la meilleure formule. Le seul inconvénient à cela, c'est que toute cette énorme et prodigieuse histoire de Rome lui paraîtra un peu simple, un peu trop claire et trop à notre portée. Je sais bien qu'il est toujours temps de faire connaissance avec les obscurités et les difficultés, et qu'elles ne seront pas épargnées au lecteur consciencieux, dès qu'il voudra par quelque autre lecture se renseigner plus abondamment; mais alors — et c'est encore une critique de forme que je ferais à l'auteur — n'aurait-il pas dû ajouter à cette revue de l'histoire romaine, si bien faite pour ceux qui se contentent du moins, une bibliographie à l'usage de ceux qui demandent le plus?

J. Marouzeau.

L. Sausy, *Anthologie des poètes latins*. Collection de classiques illustrés, Paris, Delalain, 1930, 550 pages.

Cet ouvrage est destiné à faire connaître aux élèves, d'après les termes des programmes actuels, « les textes qui ne sont pas inscrits expressément au programme des classes ». Il répond par ailleurs au besoin si sou-

vent rappelé dans cette Revue d'étendre le champ de la littérature latine au delà des limites de la période classique.

Les textes sont judicieusement choisis, d'ordinaire pour leur valeur littéraire, mais aussi en raison de leur intérêt historique, documentaire, moral, etc. Ils sont accompagnés de commentaires suffisants, que l'auteur agrémente souvent de rapprochements avec des passages d'auteurs modernes[1], de notes explicatives propres à résoudre les principales difficultés du latin pré- ou postclassique[2], et d'illustrations qui amuseront les élèves.

Sur ce dernier point j'aimerais rappeler une remarque que j'ai déjà eu l'occasion de présenter ici. M. Sausy, comme les autres illustrateurs de manuels, prend son bien où il le trouve, et reproduit pêle-mêle des chefs-d'œuvre de la statuaire antique, des stylisations de peintres de vases, de grossiers dessins de mosaïques, des ornements industriels empruntés à des objets de bazar, des reconstitutions modernes, des photos de paysages, de faux antiques du Cabinet des médailles, des peintures du XIXe siècle... On retire de ce carpharnaüm artistique une impression de factice, de non-historique, qui nous éloigne de la réalité au lieu de la faire revivre à nos yeux. Il faudrait d'abord refuser impitoyablement aux regards non avertis des élèves toutes les reconstitutions modernes, qui sont d'ordinaire compassées, académiques, respirent l'artifice, la pompe et l'ennui. Puis, parmi les antiques, il conviendrait de choisir; il ne faudrait pas faire aux anciens l'affront de donner comme représentatives de leur art de grossières figurations qu'ils n'auraient jamais avouées. Enfin il y aurait tout avantage à multiplier les photographies de monuments, de ruines, et surtout de sites, du moins de ceux qui ont peu changé, dont la vision nous permet de replacer choses et gens dans leur cadre et remplace pour les élèves un voyage souvent impossible aux pays dont on veut ressusciter à leurs yeux la vie abolie.

Le choix de textes est abondant; je le trouve pauvre cependant pour la période ancienne, pour les débuts de la littérature : M. Sausy parle bien légèrement des inscriptions, qui nous fournissent pourtant des échantillons intéressants de la poésie officielle des éloges, dédicaces, adresses triomphales. Du reste, même pour la période classique et postclassique, les *Carmina epigraphica* méritaient d'être mis à contribution pour nous donner une idée soit des productions en série de graveurs officiels soit des prouesses de la poésie d'amateurs.

1. Certains parallèles sont un peu lointains, quelques-uns développés avec trop d'insistance, comme celui qui remplit une page (p. 496) d'un rapprochement entre Prudence et Delteil!

2. Le commentaire grammatical est quelquefois sommaire, certains rapprochements étymologiques sujets à caution; on trouve trop souvent la malheureuse formule : « mis pour... ».

On pourra enfin critiquer les divisions de l'ouvrage : certains titres de chapitres caractérisent d'une façon discutable la période qu'ils concernent. Qu'est-ce qu'un chapitre intitulé : « Recherche de l'originalité[1] ; réaction classique et réaliste » (Ier siècle et début du IIe siècle ap. J.-C.) ? Qu'est-ce que la période de la « Réaction mythologique » (p. 296)[2] ?

J. Marouzeau.

A. Bazouin, *Les textes latins, classes de 4e et de 3e*. Paris, Hachette, 1930, 458 pages.

« Ce sont bien *les* textes latins du programme, dit l'auteur, et non de simples morceaux choisis, que nous présentons; ... en effet, tout en cherchant à donner les parties essentielles et caractéristiques des œuvres indiquées, nous avons réuni ces fragments par une analyse détaillée du reste de l'ouvrage ». Sauf l'approximation avouée ici, ce recueil pourra donc à la rigueur tenir lieu à l'élève de toute une petite bibliothèque de ses auteurs du programme.

L'auteur espère mieux encore : il a rédigé sur chaque écrivain « des notices assez étendues qui pourront remplacer, au moins provisoirement, le manuel de littérature que l'élève ne possède pas encore, ou qu'il néglige de consulter ». C'est donc, sauf la grammaire, *le* livre de latin des deux classes de 4e et de 3e. De concession en concession, on arrive ainsi à offrir à l'élève son latin en pilules.

Faut-il s'en plaindre? N'est-ce pas inévitable? En tout cas, il faut au moins en profiter pour enrichir par ailleurs une étude qu'on rend à l'élève de plus en plus aisée, de plus en plus rapide. M. Bazouin s'y efforce par des notes, assez fournies et variées, par des cartes fort utiles et par des illustrations en général bien choisies.

Le livre mérite d'être signalé surtout pour une innovation intéressante, que l'auteur a proposée et justifiée dans un article de la *Revue universitaire* de mars 1928. M. Bazouin a imaginé d'éclaircir la construction de la phrase par deux artifices typographiques : il emploie d'une part le tiret simple ou double pour détacher dans la phrase les éléments qui en interrompent le cours, les mots ou locutions ou propositions de caractère parenthétique; d'autre part, il imprime en italiques ou en caractères gras les mots qui sont entre eux dans un rapport de coordination étroite ou d'antécédent à conséquent; ainsi p. 12 : **illud** recusavit **ne** *id* a se fieri postularent *quod* adversus jus hospitii esset; ipsi — si possent — comprehenderent. Il me paraît indiscutable qu'il y a là un réel secours offert

1. On lit, p. 220, dix lignes au-dessous de ce titre : « L'œuvre de Calpurnius n'a pas le mérite de l'originalité » !

2. Puisque M. Sausy demande à ses lecteurs de compléter son Errata, je lui signale qu'il y aura à rétablir p. 223, l. 4 : Quintilien, et p. 444, note au vers 202 : serere.

à l'élève, qui non seulement lui évite des tâtonnements, pertes de temps et découragements, mais encore lui rend plus sensible l'articulation caractéristique de la phrase latine, et enfin évite au professeur dans sa classe des avertissements indéfiniment répétés, à l'auteur du manuel bien des notes de bas de page. Qu'en pensent les usagers, professeurs de 3e et de 4e?

J. Marouzeau.

J. Bezard, *La pensée captive, ou La grande pitié des élèves de France.* Paris, Vuibert, 1930, 335 pages.

Sous un titre à effet, comme il sait les trouver, avec la verve qu'on lui connaît, dans ce style à la fois littéraire et familier qui est sa marque propre, M. Bezard publie une série de plaidoyers en faveur de la réforme scolaire pour laquelle il lutte infatigablement depuis bientôt vingt ans.

Que demande M. Bezard? D'une façon générale, constatant que la surcharge des horaires et des programmes n'aboutit qu'à un surmenage des élèves sans profit pour les humanités, il voudrait voir réduire le nombre des heures de classe, gagner du temps par une meilleure répartition, disons plutôt par une systématisation de l'emploi du temps, par l'institution dans chaque classe d'une direction du travail, par l'appel pour chaque discipline à des méthodes nouvelles.

Pour ce qui est du latin en particulier, on sait par le livre *Comment apprendre le latin à nos fils,* paru dès 1914, de quelle façon M. Bezard depuis longtemps conçoit et pratique l'enseignement : pratique, actif, vivifié par une collaboration entre professeur et élèves, orienté de façon à dégager le sens des choses, à former l'esprit des élèves et à leur assurer le bénéfice réel de ce qu'on appelle les humanités. En outre, depuis quelques années, M. Bezard a trouvé dans certaines tendances de la science du latin un moyen de fortifier et de préciser l'orientation de sa pédagogie. S'étant initié, tard, mais avec ardeur, à la linguistique, il lui a demandé d'abord de donner à l'étude du latin, même élémentaire, sa signification historique, en faisant apparaître dans ce qu'il appelle « le latin des romanistes », l'explication du français; ensuite de faciliter l'enseignement en offrant à l'élève les « parce que » à côté des « pourquoi »; enfin de le rendre plus récréatif, en l'illustrant pour ainsi dire de « leçons de choses ».

Voilà, si je ne m'abuse, le résumé de ce que M. Bezard nous expose avec une vivacité d'argumentation, une abondance oratoire et un luxe de formules susceptible, craint-on parfois, d'enlever du relief à ses idées et de fatiguer ceux qu'il faudrait convaincre.

J'ai eu plus d'une fois le plaisir de m'entretenir avec M. Bezard de sa pédagogie du latin, et nous sommes bien d'accord sur le fond. Il va de

soi en particulier que j'approuve l'appel aux enseignements de la linguistique, puisque j'ai moi-même publié un plaidoyer dans le même sens[1]. C'est pourquoi je suis à l'aise pour répéter ici les conseils de prudence que j'ai donnés ailleurs[2]. La hardiesse qu'il y a à introduire la linguistique dans les classes n'est admissible que si le professeur est très sûr de sa science, critique très sévère des explications qu'il lui emprunte, dispensateur ménager et discret de cette nourriture délicate. Je m'empresse d'ajouter que M. Bezard ne manque pas d'ordinaire à cette circonspection[3]. S'il parle beaucoup et très haut de linguistique, phonétique, sémantique..., comme il est peut-être nécessaire dans un plaidoyer adressé aux maîtres, M. Bezard sera le premier à reconnaître qu'il faut épargner aux élèves autant qu'il se peut l'épouvantail des mots en *-ique*. Le motto du maître doit être, à propos de cette science, si efficace à la fois et si délicate à administrer : faisons-en beaucoup, parlons-en peu.

M. Bezard offre depuis longtemps aux autorités responsables des programmes et des réformes de faire au lycée, dans une classe de quatrième et dans une classe de sixième, l'expérience de son système. Après maints rebuts, voici que la « Commission d'enquête sur les horaires et le surmenage » réunie en 1930 a fourni à M. Bezard l'occasion d'exposer ses vues; l'excellent accueil qu'il a trouvé auprès d'elle permet d'espérer qu'il est à la veille de voir prendre en considération quelques-unes de ses idées les plus chères. Souhaitons cette satisfaction si bien méritée à un maître qui a tant fait pour défendre et illustrer nos études.

J. Marouzeau.

Bibliographie des travaux de droit romain en langue française, publiée sous la direction de M. Paul Collinet. Société d'édition Les Belles Lettres et Librairie Sirey, 1930, 41 pages, in-8°[4].

Cette liste des travaux écrits en langue française sur le droit romain rendra les mêmes services que la bibliographie italienne de M. de Francisci qui l'a précédée de sept ans. Je ne puis qu'applaudir à cette réalisation que j'appelais de mes vœux ici-même en 1926 (*Revue des Études*

1. *La linguistique et l'enseignement du latin.* Collection d'études latines, Paris, Les Belles Lettres, 1929.

2. Cf., en particulier, dans l'ouvrage cité ci-dessus, p. 31-42.

3. Cf., par exemple, les explications-specimen des p. 278 et suiv. — Pourquoi, cependant, après avoir posé correctement p. 278 les cas régimes *pedem plenum*, etc., partir p. 279 de cas sujets *pira*, *fides?* — Pourquoi, si l'on enseigne à prononcer correctement les diphtongues *ae*, *oe*, écrire partout *æquus*, *prælium?* — Attention aussi aux explications par des langues dont on n'a pas la pratique : il n'y a pas de mot *cred* en sanskrit (p. 305)!

4. Cette Bibliographie fait partie de la *Collection de bibliographie classique* qui a été inaugurée par les *Dix années de bibliographie classique* et qui se continue par l'*Année philologique*.

latines, p. 79). Grâce à M. Collinet et à ses collaborateurs, nous avons entre les mains un instrument de travail des plus utiles et qui donne toute satisfaction. Aucun ouvrage ou article important n'a été oublié à ma connaissance. Peut-être eût-on pu y faire place à certains comptes-rendus substantiels, qui valent des articles, mais je sais combien le choix eût été difficile, si l'on fût entré dans cette voie.

J'aurais, par contre, de légères critiques à adresser à la table, qui aurait dû être d'autant plus soigneusement établie que la bibliographie est purement alphabétique, et non systématique. Cette table n'est pas suffisamment explicite. Ainsi l'on y trouve l'indication : *Quaestio Domitiana*, *responsum Celsinum*, n° 42. Mais aucun renvoi à ce n° 42 ne figure au mot testament ni au mot témoignage. Autre exemple : dans la bibliographie, au n° 323, on trouve : Cornil, « Entr'aide juridico-philologique ». Mais, si l'on cherche à la table, on n'y trouve rien qui rappelle ce travail et pourtant il devrait y figurer sous la rubrique *cautionnement*[1].

C'est là une petite imperfection qu'il sera aisé de faire disparaître dans une nouvelle édition de cette Bibliographie, édition qui sera sans doute rendue bientôt indispensable par le nombre croissant de bons travaux en langue française sur le droit romain.

Henri Lévy-Bruhl.

1. Plus exactement ce travail n'aurait pas dû se trouver mentionné dans une bibliographie du droit romain, car le premier article concerne le droit grec, le second n'a pas rapport au droit.

Dans l'Index, l'auteur nous signale deux renvois à corriger : sous « Affranchis », lire *882* au lieu de *822*; sous « Paternité », lire *1220* au lieu de *1120*, et rétablir également les deux chiffres à leur place dans le corps du volume.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME VIII

(8e ANNÉE)

Pages

Programme de la Société des Études latines 5

Liste des membres de la Société 7

Comptes-rendus des séances de la Société en 1930 :

Séance du 11 janvier 1930 19
Séance du 8 février 1930 21
Séance du 8 mars 1930 23
Séance du 10 mai 1930 133
Séance du 14 juin 1930 135
Séance du 8 novembre 1930 273
Séance du 13 décembre 1930 274
Assemblée générale annuelle 276

Tableau des enseignements relatifs à l'antiquité latine. 280

Institut d'études latines et Groupe d'études anciennes . 285

Chronique des études latines, par J. Marouzeau :

Cours et congrès 26, 139
Documentation et collaboration internationale. . . 139
Travaux en cours et en projet 145, 290
Publications périodiques 27
Suggestions de travaux 28
Le problème des éditions scolaires 289

Notes et communications :

I : Sur l'histoire de la proposition infinitive, par P. Perrochat 32

Pages

II : « Ille » anaphorique, par J. Marouzeau. . . . 35
III : Un répertoire des catalogues de manuscrits, par F. Peeters 147
IV : Une nouvelle théorie sur l'esclavage, par H. Lévy-Bruhl 151
V : Un répertoire des scolies et commentaires, par P. Faider 292

Rapports et mémoires :

Essai sur la structure dramatique des pièces de Plaute, par Mlle A. Freté 36
L'inspiration chrétienne dans les Consolations de saint Ambroise, par Ch. Favez 82
La transcription des mots latins dans les gloses nomiques, par A. Dain 92
L'originalité de Virgile. Étude sur la méthode littéraire antique, par Mlle A. Guillemin 153, 296
Le poème 64 de Catulle et Virgile, par L. Herrmann . 211
Deux adjectifs latins en *-uos*, par A. Burger . . . 222
L'ablatif de comparaison, par K. van der Heyde . . 230
Le participe présent construit avec *esse*, par St. Lyer. 241
Virgile et le vieillard de Tarente, par P. Wuilleumier. 325
Deux nouveaux manuscrits des Lettres de Cicéron, par L.-A. Constans 341

Bulletin bibliographique :

I : Chronique de la sculpture étrusco-latine, par Ch. Picard. 351

Bulletins critiques :

I. — i. Thèses diverses :
A. Graur, *I et V en latin; Nom d'agent et adjectif en roumain; Les consonnes géminées en latin* . . 114
G. Lapeyre, *Saint Fulgence de Ruspe; Vie de saint Fulgence, par Ferrand* 117
ii. Manuels et ouvrages scolaires :
C. Juret, *La phonétique latine; Principes de métrique grecque et latine*. 122
Ch. Pagot, *Cahiers* 123
G. Popa-Lisseanu, *Cultura romana in lectura illustrata* 124
P. Crouzet et A. Fournier, *Du latin à l'anglais*. . 126

Pages

L. Laurand, *Manuel des études grecques et latines* . 128
L.-A. Constans, *Guide illustré des campagnes de César en Gaule* 130
A.-M. Guillemin, *Récits mythologiques* 131
H. Bornecque, *Deux cents versions latines* . . . 132

II. — I. Coll. G. Budé :

Lucain, La guerre civile, par A. Bourgery et M. Ponchont 250
Ovide, Les Métamorphoses, par G. Lafaye [J. Marouzeau] 252
Cicéron, Discours, VII, par A. Boulanger [A. Guillemin] 252

II. Textes divers :

Ciceronis ad Atticum libri XVI, fasc. II, éd. H. Sjögren [A. Guillemin]. 253
Terenzio, La fanciulla d'Andro, trad. A. Canilli [A. G.]. 254

III. Études :

E. Flinck-Linkomies, *De ablativo absoluto* [J. Marouzeau] 255
M. D. Liscu, *Études sur la langue de la philosophie morale chez Cicéron* [J. M.] 257
L. Herrmann, *Les masques et les visages dans les Bucoliques de Virgile* [J. M.]. 259
J. Carcopino, *Virgile et le mystère de la IVe églogue* [J. M.] 262
P. d'Hérouville, *A la campagne avec Virgile* [L. Mariés]. 265
P. Faider, *Sénèque et Britannicus* [A. Guillemin] . 266
P. Lavedan, *Les fouilles de Saint-Bertrand de Comminges* [P. Couissin] 267

IV. Latin médiéval :

Clementis ars grammatica, éd. J. Tolkiehn [M. G. Nicolau] 268
Historia regum Britanniae, éd. A. Griscom [E. Faral]. 270
Moralium dogma philosophorum, éd. J. Holmberg [E. F.]. 271

III. — I. Linguistique et philologie :

Pius Servien, *Les rythmes comme introduction à l'esthétique* [J. Marouzeau] 383
H. F. Muller, *A chronology of vulgar latin* [J. M.]. 384

Pages

II. Histoire littéraire :

B. Axelson, *De aetate Consolationis ad Liviam et Elegiarum in Maecenatem* [A. Guillemin] . . . 388

O. Seel, *Sallust* [L.-A. Constans] 389

III. Histoire :

M. Hadas, *Sextus Pompey* [L.-A. Constans] . . . 389

C. Jullian, *Au seuil de notre histoire* [J. Marouzeau]. 390

IV. Manuels, ouvrages scolaires et bibliographiques :

A. Albert-Petit, *Ce qu'il faut connaître de la Rome antique* [J. M.] 390

L. Sausy, *Anthologie des poètes latins* [J. M.] . . 391

A. Bazouin, *Les textes latins, classes de 4e et 3e* [J. M.]. 393

J. Bezard, *La pensée captive* [J. M.] 394

P. Collinet, *Bibliographie des travaux de droit romain* [Lévy-Bruhl] 395

Index des tomes I-VIII de la Revue (1923-1930) :

I. Index des noms d'auteurs modernes 401

II. Index des noms d'auteurs anciens. 412

III Index des matières 417

IV. Index des suggestions de travaux 426

SUPPLÉMENT

AU TOME VIII

DE LA REVUE DES ÉTUDES LATINES

TABLES

DES VOLUMES I (1923) A VIII (1930)

I. Index des noms d'auteurs modernes.

II. Index des noms d'auteurs anciens.

III. Index des matières.

IV. Index des suggestions de travaux.

Note de consultation. — *Les chiffres romains renvoient aux tomes de la Revue, les chiffres arabes aux pages.*

INDEX DES NOMS D'AUTEURS MODERNES

Ageno (F.), *L'Ercole furioso* : V, 107.
Albert-Petit (A.), Ce qu'il faut connaître de la Rome antique : VIII, 390.
Alfieri (V. E.), Lucrezio : VII, 375.
Arata (L.), P. Terenzio Afro, I due fratelli (traduction des *Adelphes*) : VII, 244.
Arnaldi (F.), Cicerone : VII, 372.
Atzert (C.), Cicéron, *De officiis* : VII, 239.

Baehrens (W.), Skizze der lateinischen Volkssprache : VII, 225.
Bailly (A.), Dictionnaire étymologique latin : II, 199.
Balcells (J.), Propertius, *Élégies* : III, 241.
Bally (Ch.), La pensée et la langue : III, 148.
— Le langage et la vie : IV, 139.
Balmus (C.), De Quintiliani fontibus graecis : VII, 378.
Banateanu (V. I.), Sur les désinences de l'indicatif parfait en latin : VI, 237.
Barbé (L.), Une école supérieure classique : III, 181.
Barbelenet (D.), Valeur affective des composés latins : V, 296.
Barone (M.), Morphologie et syntaxe dans l'enseignement du latin : I, 102.
— Studi sul significato fondamentale dell' accusativo e sulla teoria localistica : V, 96.
Barriera (A.), Édition de Sénèque, *De ira* : II, 137.
Barry (I.), Saint Augustin, l'orateur : IV, 154.

Bayard (L.), Grammaire latine et Exercices latins : II, 203.
Bayet (J.), Virgile et les triumvirs « agris diuidundis » : VI, 115, 271.
— Herclè, étude critique des principaux monuments relatifs à l'Hercule étrusque : VII, 126.
Bazouin (A.), Textes latins : VIII, 393.
Beaulieux (Ch.), La prononciation du latin en France avant la Renaissance : IV, 163 ; V, 68.
Bell (A. J.), The latin dual ; Poetic diction ; Studies in numbers and figures : III, 81.
Bellessort (A.), Virgile, *Énéide* : IV, 264.
Beltrami (A.), L. Annaei Senecae ad Lucilium *Epistularum moralium* libros XX ad codicum praecipue Quirinianum rec. : VII, 232.
Beman (L. T.), Selected articles on the study of latin and greek : IV, 94.
Berr (H.), Bibliothèque de synthèse historique [rapports avec les études latines] : II, 89.
Berthaut (H.), Histoire illustrée de la littérature latine : II, 77.
Besnier (M.), Les routes romaines de la Gaule : VII, 21, 85.
— Chronique d'histoire ancienne grecque et romaine, dans la *Revue des questions historiques* : II, 198.
— Revue des publications épigraphiques, dans la *Revue archéologique* : II, 199.
Bezard (J.), Latin de latinistes et latin de romanistes : II, 82, 174.
— Une méthode d'enseignement du latin : IV, 287.
— Comment apprendre le latin à nos fils : I, 62.
— L'étude élémentaire du latin : IV, 156.
— Introduction à l'étude élémentaire du latin, méthode, exercices et tableaux de grammaire : II, 75.
— Sélection par le latin : III, 182.
— Israël et la pensée latine : III, 183.
— La pensée captive : VIII, 394.
Billiard (R.), L'agriculture d'après les *Géorgiques* de Virgile : VI, 350.
Bloch (J.), L'imitation littéraire dans l'Inde et à Rome : II, 18.
Bonnerot (J.), Les routes de France : IV, 180.
Bornecque (H.), Cicéron, *Discours* : Les supplices : VII, 235.
— Ovide, *Héroïdes* : VII, 236.
— Deux cents versions latines, 2e éd. : VIII, 132.
Boulanger (A.), Cicéron, *Discours*, t. VII : Pour M. Fonteius, Pour A. Cécina, Sur les pouvoirs de Pompée : VIII, 252.
Bourciez (E.), Éléments de linguistique romane : II, 104.
— (J.), Le « sermo cotidianus » dans les *Satires* d'Horace : VI, 95.
Bourgery (A.), Lucain et la magie : VI, 114, 299.
— Sénèque, *De la colère, De la vie heureuse, De la brièveté de la vie* : II, 137.
— Lucain, *La guerre civile* : VIII, 250.
Bréal (M.), Dictionnaire étymologique latin : II, 199.
Brenot (A.), Les mots et groupes ïambiques réduits dans le théâtre latin : II, 135.
— Phèdre, *Fables* : III, 230.
Broche (G.-E.), Fondation de la Société *Ciuitas Noua* : II, 25.
Bröndal (V.), Les parties du discours : VI, 236.
Broughton (T. R. S.), The romanisation of Africa proconsularis : VII, 380.
Brouwer (P. C. de), Latijnsche Leergang : II, 79.
Brunel (C.), Le latin des chartes : III, 89, 129.
Brunot (F.), La pensée et la langue : III, 147.
Brutsch (L.), Grammaire latine : I, 131 ; II, 78.
Bulard (M.), Exploration archéologique de Délos : V, 317.
— La religion domestique dans la colonie italienne de Délos : V, 317.
Burckhardt (G.), Die Akteinteilung in der neuen griechischen und in der römischen Komödie : V, 300.
Burger (A.), Parfait latin, formes contractes : IV, 86, 115, 212.
— Deux adjectifs latins en *-uos* : *toruos* et *fuluos* : VIII, 222.
— Études de phonétique et de morphologie latines : VII, 108.

Cabut (A.), Cahier pratique de syntaxe élémentaire de la prose latine classique : V, 326.
Cagnat (R.), Revue des publications épigraphiques : II, 199.
— En pays romain : VI, 105.
Cahen (R.), Nécrologie : III, 21.
Cahour (J.), Lexique pour l'étude de la *Vita Karoli* d'Éginhard : VII, 133.
Canilli (A.), P. Terentio Afro, *La fanciulla d'Andro* : VIII, 254.
Cantacuzène (G.), Un papyrus latin rela-

tif aux garnisons de Mésie-Dacie : VI, 113.
Canter (H. V.), Rhetorical elements in the tragedies of Seneca : V, 107.
Carcopino (J.), Études romaines : la basilique pythagoricienne de la porte Majeure : V, 321.
— Autour des Gracques. Études critiques : VII, 124.
— Ostie : VII, 251.
— Virgile et le mystère de la 4e Églogue : VIII, 262.
— La louve du Capitole : III, 157.
— Archéologie et philologie : V, 120, 146.
— Méthode de fouille des cités romaines : II, 142, 165.
— Reconstitution d'un archétype de César : IV, 17.
— Interprétation de la 4e Églogue de Virgile : IV, 82 ; VI, 22 ; VII, 254.
— Sur l'attribution de la *Ciris* à Virgile : VII, 140.
— Date de la naissance de Virgile : VIII, 273.
— Sur le « sacramentum » : V, 20.
— Sur le culte de l'Hercule romain : VI, 21, 22.
— Sur Rutilius Namatianus : VI, 22, 180.
Cardo (C.), Sénèque, *Dialogues à Serenus* et *De Clementia* : V, 299.
— Sénèque, *Lettres à Lucilius* : VII, 238.
Carlsson (G.), Zu Senecas Tragödien : VII, 376.
— Die Ueberlieferung der Seneca-Tragödien : IV, 272.
Carmody (W. M.), The subjunctive in Tacitus : V, 113.
Carnoy (A.), La science du mot : V, 198.
Cesareo (E.), Tito-Livio, Ab urbe condita liber XXVII : VII, 243.
Chabert (M.), Nécrologie : II, 17.
Chapot (V.), Le monde romain : V, 313.
Chatelain (E.), Bibliographie : II, 196.
— Nécrologie de L. Havet : III, 19, 22-24.
Christopher (J. P.), S. A. Augustini *De catechizandis rudibus* liber unus : V, 311.
Ciaceri (E.), Cicerone e i suoi tempi : IV, 270.
Clédat (L.), Vocabulaire latin : II, 200.
— Dictionnaire étymologique de la langue française : VII, 227.
Cocchia (E.), La letteratura latina anteriore all' influenza ellenica : VII, 230.
Cohen (G.), La comédie latine médiévale : VI, 246, 268.
— (M.), Les langues du monde : III, 149.
Colbert (M. C.), La syntaxe du *De Ciuitate Dei* de saint Augustin : IV, 154.
Colin (J.), Fouilles de cités romaines, Pompéi et Strasbourg : II, 141, 162.
— Les antiquités romaines de la Rhénanie : VI, 108.
Collignon (A.), « Reliquiae » et bibliographie : II, 196.
Collinet (P.), Le cursus métrique de la chancellerie impériale : V, 117, 250.
— Sur les *Institutes* de Gaïus : VI, 20.
— Bibliographie du droit romain : VIII, 395.
Combès (G.), La doctrine politique de saint Augustin : VI, 240.
— Saint Augustin et la culture classique : VI, 241.
Constans (L.-A.), Critique des textes : VI, 114, 132.
— Manuscrits des Lettres de Cicéron : VIII, 000.
— Reconstitution d'un archétype de César : IV, 16.
— César, Guerre des Gaules : V, 205 ; VII, 238.
— Guide illustré des campagnes de César en Gaule : VIII, 130.
Conway (R. S.), The making of latin : II, 205.
Couissin (P.), Les armes romaines : IV, 280.
— Le costume des Germains, Tacite, *Germania*, 17, 4 : VII, 180.
Courbaud (E.), Nécrologie : V, 18.
— Cicéron, *De l'orateur* : VI, 342.
Craig (J. D.), Ancient editions of Terence : VII, 245.
Crouzet (P.), Sur les enquêtes concernant la prononciation du latin et la terminologie grammaticale : IV, 162.
— Grammaires et exercices latins : II, 75.
— Du latin à l'anglais : VIII, 126.
Cuny (A.), Études prégrammaticales (indo-européen et chamito-sémitique) : II, 132.
Curcio (G.), [Virgile], *Culex* et *Ciris* : VII, 242.

Dain (A.), Les gloses nomiques : VII, 138 ; VIII, 92.
Dauzat (A.), Les noms de personnes, origine et évolution : III, 87.
— Les noms de lieux, origine et évolution : V, 199.
Declareuil (J.), Rome et l'organisation du droit : III, 86.
Delacroix (H.), Le langage et la pensée : III, 148.
Delplanque (A.), Latine de Romanis : II, 203.

Dimnet (E.), Id. : II, 203.
Dupouy (A.), Rome et les lettres latines : III, 84.
Durand (R.), Sur le sens de *altero die* et de *tertio die* : VII, 258.

Eisler (R.), Interprétation de la 4e Églogue de Virgile : IV, 82 ; VII, 255.
— Sur l'épître de Lentulus : V, 223.
— Étymologie de *abacus, apices, elementum* : VIII, 22.
Ernout (A.), Sur l'étymologie latine : III, 18, 20, 101.
— Les mots qui désignent la maison : VIII, 273.
— Sur le cursus métrique : V, 118.
— Sur *ilico* et *ilicet* : VII, 141.
— Lucrèce, *De rerum natura*, Commentaire : IV, 142.
— Morphologie historique du latin : V, 104.
— Revision de la Syntaxe latine de Riemann : V, 103.
— Commémoration de L. Havet : IV, 23-25.
Ernst (J.), Doublets virgiliens : IV, 18, 103.
Estelrich (J.), La Fundacio Bernat Metge et la renaissance catalane : IV, 162, 187.
— Cicero, *Orationes* : III, 241.

Faider (P.), Sur la lexicographie : IV, 19.
— Extrait d'un répertoire des index d'auteurs latins : IV, 195.
— Préface d'un répertoire des scolies et commentaires : VIII, 292.
— Juste Lipse et Sénèque : III, 88.
— Auli Gellii *Noctium Atticarum praefatio* : VI, 100.
— Sénèque, *De la clémence* : VI, 344.
— Sénèque et Britannicus : VIII, 266.
Faral (E.), Sur le latin médiéval : I, 18, 26.
— Sur la réforme de la prononciation du latin : V, 82-85.
— Sur le cursus rythmique : VI, 19.
Favez (Ch.), *Consolations* de saint Ambroise : VIII, 82.
— Sénèque, *Ad Helviam matrem de consolatione* : II, 137.
— Sénèque, *Ad Marciam de consolatione* : VII, 116.
— Grammaire latine : I, 131 ; II, 78.
Fiske (G. C.), Cicero's Orator and Horace's Ars poetica : IV, 71.
Flinck-Linkomies (E.), De ablativo absoluto quaestiones : VIII, 255.
Fossey (Ch.), Notices sur les caractères étrangers anciens et modernes : VI, 234.
Fouché (P.), Études de phonétique générale : VI, 91.
Fournier (A.), Du latin à l'anglais : VIII, 126.
Fraenkel (E.), Iktus und Akzent im lateinischen Sprechvers : VII, 110.
Francisci (P. de), Il diritto romano : IV, 79.
Frei (H.), La grammaire des fautes : VII, 224.
Freté (A.), La structure dramatique des comédies de Plaute : VII, 142, 282 ; VIII, 36.
— Pseudo-Plaute, *Le prix des ânes* : III, 230.
— Commémoration de L. Havet : IV, 20.
Froidevaux (A.), Est-il possible de concevoir un enseignement des langues unitaire et parallèle? III, 184.
— Sur la nomenclature grammaticale : V, 17, 90.
Fumagalli (G.), La bibliografia : II, 197-198.

Galindo Romeo (P.), Publications relatives à l'humanisme et aux études classiques : VI, 359.
Galletier (E.), *Roma*, textes latins historiques : II, 76.
Galmès (S.), Caton, *De agricultura* : V, 299.
— M. Porci Cato, *D'agricola* ; M. T. Varro, *Del camp* : VII, 237.
Gardthausen (V.), Le nom et le cens chez les Romains : III, 87.
Gaselee (S.), The Oxford book of medieval latin verse : VI, 243.
Gelzer (M.), Méthode scientifique des recherches sur le pré-moyen âge : VII, 275.
Georgin (Ch.), Manuel latin, 6e éd. : II, 75.
— Les Latins, recueil de textes choisis, 2e éd. : II, 76.
— Histoire illustrée de la littérature latine : II, 77.
Giglioli (I.), La poesia properziana : V, 212.
Girieud (M.), Traduction de Juvénal : V, 219.
Glotz (G.), La civilisation égéenne : II, 89.
Goelzer (H.), Tacite, *Annales* : III, 236 ; IV, 268.
— Virgile, *Bucoliques* : III, 237.
— Virgile, *Géorgiques* : IV, 264.
— Grammaire latine simplifiée destinée aux élèves du 1er et du 2e cycle : II, 74.
— Leçons de latin pour la classe de 6e : II, 74.
— Le latin en poche : VI, 335.
— Sur les publications G. Budé : I, 55.

Goelzer (H.), Sur le dictionnaire du latin médiéval : I, 50.
— Fêtes de Virgile à Mantoue et poème latin de circonstance : V, 239-242.
— Notice sur G. Lafaye : V, 243-244.
— Nécrologie : VII, 143-144, 253, 256.
Grant (M. A.), Cicero's Orator and Horace's Ars poetica : IV, 71.
— The ancient rhetorical theories of the laughable. The greek rhetoricians and Cicero : IV, 72.
Grat (F.), Nouvelles recherches sur Tacite : IV, 148, 259.
— Suggestion de travaux : IV, 33.
Graur (A.), I et V en latin : VIII, 114.
— Nom d'agent et adjectif en roumain : VIII, 115.
— Les consonnes géminées en latin : VIII, 115.
Grégoire (A.), Petit traité de linguistique : III, 143.
Grenier (A.), Le génie romain dans la religion, la pensée et l'art : III, 160.
— Quatre villes romaines de Rhénanie : VI, 106.
— L'alphabet de Marsiliana et les origines de l'écriture à Rome : IV, 75.
Griscom (A.), The *Historia regum Britanniae* of Geoffrey of Monmouth : VIII, 270.
Groen (N.), Lexicon Anthimeum : V, 217.
Groot (A. W. de), Sur l'histoire de la langue latine, conceptions périmées et problèmes nouveaux : I, 110.
— La prose métrique latine : III, 190 ; IV, 36.
Gsell (St.), Inscriptions latines de l'Algérie : I, 130.
Guillemin (A.-M.), Cornelius Nepos, Œuvres : IV, 145.
— Pline le jeune, Lettres : VI, 97, 337.
— Récits mythologiques : VIII, 131.
— L'imitation dans la littérature antique : II, 18, 35 ; VIII, 296.
— Cercles littéraires au temps de Pline : V, 222, 261.
— Critique littéraire au temps de Pline : VI, 136.
— L'originalité de Virgile : VIII, 153, 296.
— Problèmes relatifs à la traduction du latin : II, 143, 182.
Gurner (S. R. K.), Les études latines en Angleterre : III, 220.
Gwynn (A.), Roman education from Cicero to Quintilian : VI, 102.

Hadas (M.), Sextus Pompey : VIII, 389.
Hagendahl (H.), Die Perfektformen auf *-ere* und *-erunt* : III, 80.
Hagendahl (H.), Studia Ammianea : IV, 151.
— De abundantia sermonis Ammianei : IV, 151.
Halle (J.), Zur Geschichte des Humanismus : II, 197.
Halphen (L.), Sur la méthode des recherches historiques : VII, 274.
Hammer (J.), The military and political career of M. Valerius Messala Corninus : V, 310.
Hardy (G.), *Roma*, textes latins historiques : II, 76.
Havet (L.), Règles pour éditions critiques : III, 229.
— Critique verbale, les fautes naissantes : I, 17, 20.
— Critique des textes : la méthode de Dom Quentin : IV, 255.
— Notes critiques sur Cicéron, *Pro Roscio Am.* : V, 166.
— Notes critiques sur l'*Orator* et sur Isée : VI, 99.
— Sur l'orthographe latine : II, 17, 33.
— Sur l'imitation dans la littérature latine : II, 18, 19.
— Sur la méthode de traduction : III, 21.
— Pseudo-Plaute, *Le prix des ânes* : III, 230.
— Bibliographie, par L. Nougaret : VI, 99-100.
— Inédits : III, 21.
— Nécrologie : III, 19, 22-28, 189.
— Commémoration : IV, 20-26.
— Portrait : III, 22.
Hélin (M.), Sur *is* chez Virgile : V, 60.
Henry (M. Young), Dogmatism and scepticism in the philosophical treatises of Cicero : IV, 271.
Heraeus (W.), Ausgewählte Pompejanische Wandinschriften : III, 79.
Hérouville (P. d'), Les oiseaux chez Virgile : VI, 46.
— A la campagne avec Virgile, VIII, 265.
Herrmann (L.), Sénèque, *Tragédies* : V, 106.
— Les tragédies de Sénèque étaient-elles destinées au théâtre? — Le théâtre de Sénèque. — L'*Octavie*, tragédie prétexte : V, 107.
— Sur la date du *De Clementia* : VII, 94.
— Découverte d'un ms. d'Ovide, Bruxellensis 2100 : VII, 26.
— L'enfant de la 4e Églogue de Virgile : VII, 254 ; VIII, 211.
— Les masques et les visages dans les *Bucoliques* de Virgile : VIII, 259.
— Perse, 1, 121 ; VI, 313.

Heyde (K. van der), Composita en verbaal aspect bij Plautus : V, 301.
— L'ablatif de comparaison en latin : VIII, 230.
Hjelmslev (L.), Principes de grammaire générale : VII, 222.
Hofmann (J. B.), Lateinische Umgangssprache : IV, 137.
— Refonte de la Grammaire latine de Stolz et Schmalz : VI, 92-95 ; VII, 106.
Holmberg (J.), Das *Moralium dogma philosophorum* des Guillaume de Conches : VIII, 271.
Holst (H.), Die Wortspiele in Ciceros Reden : V, 204.
Homo (L.), L'Italie primitive et les débuts de l'impérialisme romain : III, 160.
Hubaux (J.), Le réalisme dans les *Bucoliques* de Virgile : VI, 238.
Husner (F.), Leib und Seele in der Sprache Senecas : V, 109.

Ipsen (G.), Schallanalytische Versuche : VII, 104.
Izaac (H. J.), Tibulle et l'Albius d'Horace : IV, 110.

Jachmann (G.), Die Geschichte des Terenztexts im Altertum : IV, 77.
Jardé (A.), Études critiques sur la vie et le règne de Sévère-Alexandre : IV, 277.
Jarislowsky (J.), Schillers Uebertragungen aus Vergil : VI, 351.
Jespersen (O.), Language, its nature, development and origin : III, 144.
— The philosophy of grammar : III, 146.
— Mankind, nation and individual from a linguistic point of view : IV, 68.
Jones (R. E.), The *Historia regum Britanniae* of G. of Monmouth : VIII, 270.
Jouguet (P.), Papyrus latins : II, 144 ; III, 35.
Jousse (M.), Études de psychologie linguistique. Le style oral : VI, 234.
Jullian (C.), Au seuil de notre histoire : VIII, 390.
— Histoire de la Gaule : V, 114.
Juret (A.-C.), Système de la syntaxe latine : V, 100.
— La phonétique latine : VIII, 121.
— Principes de métrique grecque et latine : VIII, 122.

Karg (F.), Schallanalytische Versuche : VII, 104.
Kent (R. G.), Accent de hauteur et accent d'intensité en latin : III, 91, 204.
— Language and philology : III, 183.
Kent (R. G.), The textual criticism of inscriptions : V, 210.
Knoche (U.), Die Ueberlieferung Juvenals : V, 208.
Krokowski (G.), De Propertio ludibundo observationes aliquot : V, 212.
Kroll (W.), C. Valerius Catullus : VII, 371.
Kuebler (B.), Gai *Institutionum* commentarii quatuor : VII, 381.

Labriolle (P. de), Rutilius Claudius Namatianus et le monachisme : V, 223 ; VI, 30.
— Saint Augustin, *Confessions* : IV, 266.
Lafaye (G.), Ovide, *Métamorphoses* : VI, 339 ; VIII, 252.
— Nécrologie : V, 221, 243-244.
Lajti (I.), Les études latines en Hongrie : VII, 34.
Lambert (A.), fondateur du périodique *Janus* : II, 25.
Lambrino (S.), La culture latine en Roumanie : III, 18, 65.
Landi (C.), P. Ovidi Nasonis *Fastorum* libri : VII, 242.
Lapeyre (G.-G.), Saint Fulgence de Ruspe : VIII, 117.
— Vie de saint Fulgence de Ruspe, par Ferrand : VIII, 117.
Lauer (Ph.), La réforme carolingienne de l'écriture latine et l'école calligraphique de Corbie : IV, 76.
Laurand (L.), Manuel des études grecques et latines : I, 64 ; VIII, 128.
— Grammaire historique latine, 4e éd. : IV, 285.
— Notes bibliographiques sur Cicéron : VII, 348.
— La lecture méthodique de Cicéron : III, 54.
— Les manuscrits de Cicéron dits Lagomarsiniani : V, 257.
— Le manuscrit Parisinus-Didotianus du *Laelius* de Cicéron : IV, 61.
— Cicéron, *L'amitié* : VI, 336.
— Études sur le style des *Discours* de Cicéron : IV, 268 ; V, 305 ; VI, 347.
— Sur la critique : V, 52.
— Bibliographie du cursus : VI, 73.
— Suggestion de travaux : IV, 175.
Lavedan (P.), Les fouilles de Saint-Bertrand-de-Comminges : VIII, 267.
Lecène (P.), Nécrologie : VII, 144, 253.
Lecomte (A.), La pluralité de tuteurs en droit romain : VII, 382.
Lehmann (P.), Suggestion de travaux : V, 128.

Lejay (P.), Histoire de la littérature latine des origines à Plaute : I, 121, 124.
— Plaute : III, 234.
Lenchantin de Gubernatis (M.), *Aetna*, carmen Virgilio adscriptum : V, 207.
— Il libro di Catullo Veronese : VII, 371.
— Édition de la *Ciris* : VIII, 000.
Leprince (G.), Tendances actuelles dans l'enseignement du latin : IV, 119.
Leumann (M.), Refonte de la Grammaire latine de Stolz et Schmalz : VI, 92-95 ; VII, 106.
Levet (A.), Le bénéfice de compétence en droit romain : VII, 382.
Lévy-Bruhl (H.), Le latin et le droit romain : II, 81, 103.
— L'esclavage à Rome : VIII, 133, 151.
— Sur le « sacramentum » : V, 19.
Lilliedahl (S.), Florusstudien : VI, 242.
Lindsay (W. M.), Early latin verse : III, 30.
— Édition de Térence : VIII, 291.
Lips (M.), Le style indirect libre : V, 100.
Liscu (M. O.), Étude sur la langue de la philosophie morale chez Cicéron : VIII, 257.
Lizop (R.), Les fouilles de Saint-Bertrand-de-Comminges : VIII, 267.
Llobera (M.), Cicero, *Orationes* : III, 241.
Löfstedt (E.), Syntactica, Studien und Beiträge zur historischen Syntax des Lateins : VI, 345.
Lortholary (A.), L'enseignement du latin : V, 191.
Lot (F.), Le dictionnaire du latin médiéval : VIII, 23.
— La fin du monde antique et le début du moyen âge : VII, 247.
Lugli (G.), La villa Sabina di Orazio : VI, 351.
Lyer (St.), Le participe présent latin construit avec *esse* : VIII, 241.
— Le participe présent exprimant l'antériorité : VII, 322.

Magrinyá (C.), Albi Tibul i els autors del *Corpus Tibullianum* : III, 238.
Malcovati (H.), Caesaris Augusti imperatoris *Operum fragmenta* : VII, 241.
Malye (J.), Les études latines en Pologne : VI, 127.
Maninat (H.), Traduction des *Bucoliques* : V, 218.
Maquet (Ch.), Petite grammaire latine, 6e et 5e, Grammaire latine, Exercices, 6e, Exercices, 5e : II, 74.
— Cahiers de latin : II, 75.
Margadant (S. W. F.), De psychologie van het grieksche werkwoord : VII, 371.
Marouzeau (J.), Chroniques et Bulletin critique : dans chaque fascicule trimestriel de la *Revue*.
— Revue des Revues et Revue des comptes-rendus, dans la *Revue de philologie* : II, 199.
— La linguistique ou science du langage : III, 143.
— Le latin dans la famille indo-européenne : I, 69.
— Le latin, dix causeries : I, 64.
— Ordre des mots : *uia Sacra, Sacra uia* : VII, 142.
— L'ordre des mots dans la phrase latine : II, 133.
— L'ordre des mots dans la traduction des textes latins : II, 143, 189.
— Sur l'orthographe latine : II, 17, 32, 34.
— Sur la prononciation du latin : V, 20, 85-90.
— Sur l'accent latin : III, 92.
— Sur la méthode des études de syntaxe : VI, 247 ; VII, 19, 75.
— Sur la nomenclature grammaticale : VI, 133.
— Plaute et la première crise du latin : IV, 99.
— Plaute et l' « elegantia » : III, 171.
— Sur l'imitation littéraire : II, 19.
— Sur l'usure des onomatopées : VIII, 134.
— Interprétation de passages virgiliens : VIII, 19.
— Exactitude et vraisemblance des descriptions virgiliennes : VIII, 135.
— Sens de *altero die, tertio die* : VII, 259.
— *ille* de politesse dans Cicéron, *De oratore* : VIII, 20, 35.
— Les études latines en Pologne : VI, 131.
— Les études latines en Tchécoslovaquie : II, 173.
— La linguistique et l'enseignement du latin : I, 70, 85 ; II, 58.
— La réforme de l'enseignement, organisation des classes sans latin : II, 143.
— Le latin au baccalauréat : VII, 278.
— Le latin à l'agrégation : VII, 38.
— Notices nécrologiques sur H. Goelzer, J. P. Waltzing, J.-M. Meunier, P. Lecène : VII, 143-144.
— Notices sur L. Havet : III, 19, 24-26 ; IV, 22-23.
Martha (J.), Cicéron, Des termes extrêmes des biens et des maux : VII, 234.
Martin (V.), La fiscalité romaine en Égypte : V, 113.
Médan (P.), La latinité d'Apulée dans les *Métamorphoses* : VI, 347.

Meillet (A.), Les langues du monde : III, 149.
— Traité de grammaire comparée des langues classiques : III, 152.
— La méthode comparative en linguistique historique : IV, 69.
— Esquisse d'une histoire de la langue latine : VI, 330.
— Sur l'histoire de la langue latine : VII, 20.
— Caractère particulier de l'indo-européen occidental : I, 68.
— Sur l'orthographe latine : II, 16, 28.
— Sur l'accent latin : III, 91-92.
— La formation des démonstratifs latins : III, 20, 51.
— Création du mot *qualitas* par Cicéron : III, 170, 214.
— Sur le sens de *altero die* : VII, 259.
— Commémoration de L. Havet : IV, 25-26.
Menk (E. A.), The position of the possessive pronoun in Cicero's orations : V, 203.
Meunier (J.-M.). Origines de la poésie rythmique : V, 118.
— Nécrologie : VII, 144, 253.
Meylan (Ph.), Étymologie du mot parricide : VI, 358.
Michon (E.), Art romain ; les bas-reliefs du Louvre : V, 121.
Milne (C. H.), A reconstruction of the old-latin text or texts of the Gospels used by St Augustine : VII, 130.
Minguez (J.), Albi Tibul i els autors del *Corpus Tibullianum* : III, 238.
— Propertius, *Élégies* : III, 241.
Moissenet (Mgr), La prononciation du latin : VII, 136.
Monceaux (P.), Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne : I, 126.
— Histoire de la littérature latine chrétienne : III, 85.
Montoliu (M. de), Q. Curtius Rufus, *Historia d'Alexandre el Gran* : III, 241.
Mountford (J. F.), Sur le commentaire de Donat : VIII, 290.
Mras (K.), Nachwort zu den beiden letzten Ausgaben der Chronik des Hieronymus : VII, 379.
Muller (F.), Altitalisches Wörterbuch : V, 95.
— Zur Geschichte des Artikels und zur Wortfolge besonders in den italischen Sprachen : III, 82.
— Augustus : VII, 227.
— Phonétique et morphologie dans l'enseignement du latin : I, 93.
— Latijnsche Leergang : II, 79.
— Syntaxis : IV, 70.
Muller (H. F.), A chronology of vulgar latin : VIII, 384.
Mustard (W. P.), Eclogues of Antonio Geraldini : III, 88.

Nairn (J. A.), Sociétés anglaises d'études latines : V, 236-238.
— Les hymnes latines : V, 292.
Navarro (A.), Ausonius, Obres : III, 241.
Nicolau (M. G.), Le cursus métrique : V, 118.
— Le cursus rythmique : VI, 18.
— L'origine du cursus rythmique : VI, 319 ; VII, 47.
— Rapports de l'*ictus* et de l'accent : VII, 148.
— Sur un manuscrit de Boèce : VI, 247.
— *tertius* synonyme de *alius* dans des textes juridiques : VI, 247.
Noailles (P.), Sur le « sacramentum » : V, 19.
Norden (E.), Die Geburt des Kindes : VI, 348.
Nougaret (L.), Reconstitution de la linéation d'un archétype : IV, 16.
— Le texte des *Florides* d'Apulée : VI, 42.
— Bibliographie de L. Havet : VI, 99.
— Inédits de L. Havet : III, 21.
Novotny (F.), Les clausules dans la prose latine : IV, 221.
— Les études latines chez les Tchèques : II, 166.
Nutting (H. C.), The use of *forem* in Tacitus : IV, 73.
— Subjunctive conditions in Tacitus : IV, 73.
Nyström (G.), Variatio sermonis hos Columella : V, 216.

Odé (A. W. M.), De uitgangen met r van het deponens en het passivum in de indoeuropeesche talen : III, 156.
Odelstierna (I.), De vi futurali ac finali gerundii et gerundivi : V, 202.
Odgers (M. M.), Latin *parens*, its meanings and uses : VII, 228.
Oko (J.), Catulliana et Horatiana, VI, 102.
Olivar (M.), Pline le jeune : V, 299.
Oltramare (A.), Les origines de la diatribe romaine : V, 109.
— Attribution de la *Ciris* à Virgile : VII, 139, 294.
— Grammaire latine : I, 131 ; II, 78.
— (P.), Nécrologie : VIII, 274.
Orlando (M.), Spigolature glottologiche : Il nome Italia : VII, 229.

Pagot (Ch.), L'enseignement des subordonnées : II, 83, 126.

Pagot (Ch.), Une méthode de correction des devoirs de classe : III, 170 ; IV, 63.
— Le latin par la joie : V, 325 ; VI, 111 ; VII, 135 ; VIII, 123.
Parsons (W.), Étude sur le vocabulaire et la rhétorique des lettres de saint Augustin : IV, 154.
Pease (A. St.), M. Tulli Ciceronis *De diuinatione* : II, 72.
Peeters (F.), Un répertoire des catalogues de manuscrits classiques latins : VIII, 22, 147.
Perret (L.), Bibliographie pratique des inscriptions romaines : III, 79.
— La transmission du texte de Juvénal : V, 308.
— La titulature impériale d'Hadrien : VII, 250.
Perrochat (P.), La place du verbe dans la subordonnée : III, 21 ; IV, 50.
— La proposition infinitive en latin tardif : VIII, 20, 32.
Persson (P.), Mélanges : II, 72.
— Kritisch-exegetische Bemerkungen zu den kleinen Schriften des Tacitus : VI, 101.
Peterson (A.), De epitoma Iustini quaestiones criticae : V, 112.
Phillimore (J. S.), Pastoral and allegory : V, 211.
Picard (Ch.), Chronique de la sculpture étrusco-latine : VI, 213 ; VII, 199 ; VIII, 351.
Pichard (L.), Tibulle et les auteurs du *Corpus Tibullianum* : III, 238.
Pichon (R.), Nécrologie : II, 17.
Piganiol (A.), Histoire de Pompéi : VII, 137, 184.
— Ti. Claudius Balbillus : VIII, 24.
Pilch (S.), De Augusti laudibus apud Horatium : V, 308.
Pippidi (D.), L'hommage au *numen* de l'empereur romain vivant : VIII, 136.
Plasberg (O.), Cicéron, *De uirtutibus* : VII, 239.
Plessis (F.), Œuvres d'Horace, *Odes*, *Épodes* et *Chant séculaire* : III, 241.
Pokrowsky (M.), L'*Énéide* et l'histoire romaine : V, 169.
Ponchont (M.), Tibulle et les auteurs du *Corpus Tibullianum* : III, 238.
— Lucain, *La guerre civile* : VIII, 250.
Popa-Lisseanu (G.), Cultura romana in lectura illustrata : VIII, 124.
Préchac (F.), Sénèque, *De la clémence* : II, 137.
— Sénèque, *Des bienfaits* : VI, 340.
Prescott (H. W.), The development of Virgil's art : V, 307.
Prévost (M.), Ovide, *Héroïdes* : VII, 236.
Prou (M.), Le latin des chartes : III, 90.
— Nécrologie : VIII, 274.
Przychocki (G.), Plautus : III, 233.

Quentin (H.), Mémoire sur l'établissement du texte de la Vulgate et Essais de critique textuelle : IV, 255.
— Sur le classement des manuscrits : V, 119, 150.
— Lexicographie de saint Jérôme : VI, 70.

Rabaud (G.), Cicéron, *Les supplices* : VII, 235.
Ramorino (F.), Grammatica della lingua latina : II, 201.
— Della corretta latinità : II, 202.
Rand (E. K.), Le journal *Speculum*, organe des études médiévales américaines : IV, 162, 186.
— A new approach to the text of Pliny's Letters : IV, 146.
Reis (P.), Cicéron, *Oratio de imperio Cn. Pompei; Orationes in L. Catilinam quattuor* : VII, 239.
Riba (C.), Ausonius, Obres : III, 241.
Ribas Bassa (I.), Horace, *Satires* et *Épîtres* : V, 299.
Riber (L.), Horace, *Satires* et *Épîtres*, traduction catalane : V, 299.
Ricci (C.), Les fouilles de Rome : V, 30, 134.
— (S. de), Suggestion de travaux : IV, 34 ; VI, 24.
Richard (C.), L'enseignement en France : organisation, répertoire des établissements : IV, 91.
Richmond (O. L.), Sexti Properti quae supersunt opera : VII, 117.
Riemann (O.), Syntaxe latine : V, 103.
Rivoira (G. T.), Roman architecture and its principles of construction under the Empire : IV, 278.
Robin (L.), Lucrèce, *De rerum natura* : IV, 142.
Robinson (D. M.), The deeds of Augustus on the monumentum Antiochenum : IV, 273.
— (R. P.), C. Suetoni Tranquilli *De grammaticis et rhetoribus* : IV, 270.
Roger (M.), Petite grammaire latine, 6e et 5e, Grammaire latine, Exercices, 6e, Exercices, 5e : II, 74.
— Cahiers de latin : II, 75.
Romano (B.), Scuola di latino : III, 182.
Ronzy (P.), Un humaniste italianisant, Papire Masson : III, 88.

Rouzaud (M.), Le composé *sacrosanctus* : IV, 88, 218.
Rumpf (P.), L'étude de la latinité médiévale : IV, 141.
Ryba (B.), Due Konsolace Senekowy a jejich prameny : VII, 377.

Samaran (Ch.), Lecture des manuscrits par les rayons ultra-violets : IV, 84.
— Le *Romanus* de Virgile : VII, 21, 334.
Samuelsson (J.), Ad Valerium Flaccum : VI, 101.
Sanctis (G. de), Storia dei Romani : III, 159.
Sapène (B.), Les fouilles de Saint-Bertrand-de-Comminges : VIII, 267.
Sapir (E.), Language, an introduction to the study of speech : III, 144.
Saussure (F. de), Cours de linguistique générale : I, 61.
Sausy (L.), Anthologie des poètes latins : VIII, 391.
Savage (J. J.), The scholia in the Virgil of Tours : V, 209.
Savj-Lopez (P.), Le origine neolatine : II, 204.
Saxl (F.), Verzeichnis astrologischer und mythologischer illustrierter Handschriften : VII, 133.
Schneider (G.), Handbuch der Bibliographie : II, 197.
Schrijnen (J.), Mélanges : VII, 383.
Séchehaye (A.), L'école genevoise de linguistique générale : V, 97.
— Essai sur la structure logique de la phrase : V, 98.
Sedgwick (W. B.), The *Cena Trimalchionis* of Petronius, together with Seneca's *Apocolocyntosis* and a selection of Pompeian inscriptions : V, 207.
Seel (O.), Sallust : VIII, 389.
Senn (F.), Origines de la notion de jurisprudence : V, 324.
— De la justice et du droit : VI, 357.
Servien (P.), Les rythmes comme introduction à l'esthétique : VIII, 383.
Sicard (C.), Exercices latins : II, 74.
Silberstein, Sur les microfilms : V, 17.
Sizoo (A.), Thrasea et le stoïcisme : IV, 229 ; V, 41.
Sjögren (H.), Ad Ciceronis *Epistulas ad Atticum* : VI, 101.
— M. Tulli Ciceronis *Ad Atticum epistularum* libri sedecim : VIII, 253.
Škerlj (St.), Syntaxe du participe présent et du gérondif : V, 312.
Slijper (E.), Latijnsche Leergang : II, 79.
Sobel (R.), Studia Columelliana palaeographica et critica : VII, 247.
Söderström (G.), Epigraphica latina africana : III, 79.
Sommer (F.), Lateinische Schulgrammatik : II, 80.
— Vergleichende Syntax der Schulsprachen : II, 80.
Souter (A.), The earliest latin commentaries of the Epistles of St Paul : VII, 129.
Sprey (K.), De M. Tullii Ciceronis politica doctrina : VII, 373.
Stegmann von Pritzwald (K.), Sprache und Persönlichkeit : VI, 92.
Stolz et Schmalz, Lateinische Grammatik : VI, 92 ; VII, 106.
Svennung (J.), Orosiana : III, 244.
— Palladii Rutilii Tauri Aemiliani *Opus agriculturae* ; liber XIV *De ueterinaria medicina* : V, 214.
— De auctoribus Palladii : VI, 242.
Svoboda (Ch.), Histoire de la grammaire latine du moyen âge au xixe siècle : III, 69.

Tardi (D.), Fortunat : VII, 119.
— Les *Epitomae* de Virgile de Toulouse : VII, 121.
Taylor (P.), The latinity of the *Liber historiae Francorum* : V, 218.
Thomson (W.), The rhythm of speech : II, 69.
Thörnell (G.), Ad scriptores *Historiae Augustae* et Ammianum Marcellinum adnotationes : VI, 101.
Tidner (E.), De particulis copulativis apud scriptores *Historiae Augustae* : IV, 152.
Tolkiehn (J.), Clementis *Ars grammatica* : VIII, 268.
Toutain (J.), Méthode de fouilles des villes romaines : II, 142, 165.
— Méthode des études sur l'histoire des religions : VII, 276.
— Sur le culte de l'Hercule romain : VI, 21, 22, 200.
— Sur le culte des empereurs romains : VIII, 136.
— L'économie antique : VI, 104.
— Sur le sens de *altero die* : VII, 256.

Ullman (B. L.), Sicconis Polentoni *Scriptorum illustrium latinae linguae* libri : VII, 131.
Ussani (V.), Lingua e lettere latine : II, 198.
— Le Liriche di Orazio : V, 298.

Vendryes (J.), Mélanges linguistiques : III, 151.
— Le langage. Introduction linguistique à l'histoire : III, 143.
— Place du latin dans la famille indo-européenne : I, 68 ; II, 90.
— Traité de grammaire comparée des langues classiques : III, 152.
— Sur l'accent latin : III, 91.
Vianello (N.), La tradizione manoscritta di Giovenale : VII, 246.
— Il trattato sulle leggi di M. Tullio Cicerone : VII, 374.
Ville de Mirmont (H. de la), Nécrologie : II, 17.
Visscher (F. de), La formule *paricidas esto* et le origines de la juridiction criminelle à Rome : VI, 109.
Vreesse (J. de), Petron 39 und die Astrologie : VII, 128.

Wackernagel (J.), Vorlesungen über Syntax : V, 201.
Waltz (R.), Édition de Sénèque, *Consolations* : II, 137.
Waltzing (J. P.), Nécrologie : VII, 144, 253.
Weinreich (O.), Die Distichen des Catull : V, 111.
Widstrand (H.), Palladius-Studien : V, 213.
Wiman (G.), Textkritiska studier till Apuleius : VI, 101.
Witte (K.), Die Geschichte der römischen Elegie : IV, 153.
Wuilleumier (P.), Fouilles italiennes : VI, 245, 267.
— La prose métrique de Cicéron : VII, 170.
— L'épisode du vieillard de Tarente dans les *Géorgiques* : VIII, 135, 325.

Yoder (E.), The position of possessive and demonstrative adjectives in the *Noctes Atticae* of Aulus Gellius : VII, 113.
Yon (A.), La nomenclature grammaticale : IV, 87, 126.
Young Henry (M.), The relation of dogmatism and scepticism in the philosophical treatises of Cicero : IV, 271.
Yvon (H.), La nomenclature grammaticale : IV, 89, 237.

Zanden (C. M. van der), Étude sur le *Purgatoire* de saint Patrice : VII, 132.
Zeiller (J.), Origine du mot *Romania* : VII, 141, 194.
— L'Empire romain et l'Église : VI, 355.
Ziegler (K.), Cicéron, *De republica* : VII, 239.
Zipf (G. K.), Relative frequency as a determinant of phonetic change : VII, 370.

INDEX DES NOMS D'AUTEURS ANCIENS

Ambroise, inspiration chrétienne des *Consolations* : VIII, 82-91.
Ammien Marcellin, notes de G. Thörnell : VI, 101.
— Son style, par H. Hagendahl : IV, 151-152.
— Suggestion de travaux : VI, 260.
Anthime, lexique, par N. Groen : V, 217.
Apicius, ms. Philippicus 275 : III, 32.
— Suggestion de travaux : III, 32.
Apulée, étude critique, par G. Wiman : VI, 101-102.
— Texte des *Florides*, fautes et gloses : VI, 42-46.
— La latinité des *Métamorphoses*, par P. Médan : VI, 347-348.
Aristote, source de Quintilien, par C. Balmus : VII, 378.
Auguste, *Œuvres*, édition H. Malcovati : VII, 241-242.
— Authenticité de ses œuvres : V, 52-60.
— L'inscription d'Antioche : IV, 273.
Augustin, sa doctrine politique, sa culture classique, d'après G. Combès : VI, 240-242.
— Ses rapports avec le donatisme : I, 127-129.
— Édition des *Confessions*, par P. de Labriolle : IV, 266-267.
— Barry, sur l'art oratoire : IV, 154-156.
— Colbert, sur la syntaxe de la *Cité de Dieu* : IV, 154-155.
— Parsons, sur le vocabulaire et la rhétorique des *Lettres* : IV, 154-156.
— Son texte des *Évangiles*, par C.-H. Milne : VII, 130-131.
— Étude sur le *De catechizandis rudibus*, par J. P. Christopher : V, 311-312.
— Suggestion de travaux sur les sermons apocryphes : III, 32.
Aulu-Gelle, préface des *Nuits Attiques*, édition P. Faider : VI, 100-101.
— Place des possessifs et des démonstratifs dans les *Nuits Attiques* : VII, 113-115.
Ausone, édition C. Riba et A. Navarro : III, 241.
Boèce, fragment de ms. des *Commentarii in librum Aristotelis* Περὶ ἑρμηνείας : VI, 247.
Caecilius Calactinus, source de Quintilien, par C. Balmus : VII, 379.
Caton, *De agricultura*, édition S. Galmès : V, 299-300 ; VII, 237-238.
Catulle, éditions W. Kroll et M. Lenchantin de Gubernatis : VII, 371-372.
— Ses sources : III, 32.
— Commentaire, par J. Oko : VI, 102.
— Le distique et son emploi chez Catulle, par O. Weinreich : V, 111-112.
— Le poème 64, ses rapports avec la 4e Bucolique : VII, 254-256 ; VIII, 211-221, 261-262.
— Suggestion de travaux sur les sources de Catulle : III, 31-32.
César, *Guerre des Gaules*, édition Constans : V, 205-207 ; VII, 238-239.
— Guide illustré des campagnes de Gaule, par L. A. Constans : VIII, 130.
— Reconstitution de l'archétype des manuscrits : IV, 16-17.
— Quelques corrections : V, 205 ; VI, 133 ; VII, 238.
Cicéron, étude d'ensemble, par F. Arnaldi : VII, 372-373.
— Bibliographie : VII, 348-369.
— Lecture méthodique, chronologie des œuvres : III, 54-64.
— Biographie et cadre historique, par E. Ciaceri : IV, 270-271.
— Les manuscrits Lagomarsiniani : V, 257-261.
— Deux nouveaux manuscrits des *Lettres* : VIII, 341-350.
— Le manuscrit du *Laelius* Parisinus Didotianus : IV, 61-62.
— Sa doctrine politique, par K. Sprey : VII, 373-374.
— Ses théories philosophiques, par M. Young Henry : IV, 271-272.
— Langue de la philosophie morale, par M. O. Liscu : VIII, 257-259.
— L'*Orator* et l'*Art poétique* d'Horace, par G. C. Fiske et M. A. Grant : IV, 71-72.

Cicéron, Le style des *Discours*, par L. Laurand : IV, 268-269 ; V, 305-307 ; VI, 346-347.
— La place du possessif dans les *Discours*, par E. A. Menk : V, 203-204.
— Jeux et figures de mots, par H. Holst : V, 204-205.
— Sur le nombre oratoire : III, 192-193.
— Théorie de la prose métrique : VII, 170-180.
— *Discours*, édition M. Llebera et J. Estelrich : III, 241.
— *Pour M. Fonteius, Pour A. Cécina, Sur les pouvoirs de Pompée*, édition A. Boulanger : VIII, 252-253.
— *Les pouvoirs de Cn. Pompée*, édition P. Reis : VII, 239.
— *Catilinaires*, édition P. Reis : VII, 239.
— *Les supplices*, édition Bornecque : VII, 235.
— *Philippiques* : I, 13, sens de *altero die* : VII, 257.
— *Pour Roscius d'Amérie*, notes critiques : V, 166-168.
— *L'Orateur*, notes critiques de L. Havet : VI, 99-100.
— *De l'orateur*, édition E. Courbaud : VI, 342-343.
— *L'amitié*, édition L. Laurand : VI, 336-337.
— *Les devoirs*, édition C. Atzert : VII, 239-241.
— *Des termes extrêmes des biens et des maux*, édition J. Martha : VII, 234.
— *La divination*, édition A. St. Pease : II, 72.
— *Les vertus*, édition O. Plasberg : VII, 239.
— *Les lois*, étude de E. Vianello : VII, 374-375.
— *La république*, édition K. Ziegler : VII, 239-240.
— *Lettres*, conjectures de L. A. Constans : VI, 132-133.
— *Lettres à Atticus*, notes de H. Sjögren : VI, 101.
— *Lettres à Atticus* : V-VIII, édition H. Sjögren : VIII, 253-254.
— Suggestion de travaux sur les *Aratea* : III, 31.
Clemens, édition de l'*Ars grammatica*, par J. Tolkiehn : VIII, 268-270.
Columelle, histoire et critique du texte, par R. Sobel : VII, 247.
— Style et langue, par G. Nyström : V, 216-217.
Commodien, suggestion de travaux sur sa métrique et la prononciation contemporaine : III, 33.
Cornelius Nepos, *Œuvres*, édition A.-M. Guillemin : IV, 145-146.
Cyprien, suggestion de travaux : VIII, 30.
Donat, suggestion de travaux sur le Commentaire : VIII, 145.
Éginhard, Lexique de la *Vita Karoli*, par J. Cahour : VII, 133.
Etna, édition Lenchantin de Gubernatis : V, 207.
Eusebianum (Archivium) de Vercelli ; suggestion de travaux relatifs aux manuscrits : VIII, 30.
Ferrand, diacre de Carthage : *Vie de saint Fulgence de Ruspe*, édition G.-G. Lapeyre : VIII, 118-121.
Florus, étude de S. Lilliedahl : VI, 242-243.
Fortunat, étude de D. Tardi : VII, 119-121.
Fronton, suggestion de travaux : IV, 98.
Fulgence, Un évêque catholique sous la domination vandale, par G.-G. Lapeyre : VIII, 117.
— Vie de Fulgence, par Ferrand ; cf. **Ferrand.**
Gaius, édition B. Kuebler : VII, 381-382.
— Fragments des *Institutes* : VI, 20-21.
Geoffroy de Monmouth, *Historia regum Britanniae*, édition A. Griscom, traduction R. E. Jones : VIII, 270-271.
Geraldini (Antonio), étude sur les *Églogues*, par W. P. Mustard : III, 88.
Glossarum liber, suggestion de travaux : IV, 34-35.
Grégoire de Tours, suggestion de travaux : III, 32.
Guillaume de Conches, *Moralium dogma philosophorum*, édition J. Holmberg : VIII, 271-272.
Hégésias de Magnésie, sur la prose métrique : III, 192.
Histoire Auguste, notes de G. Thörnell : VI, 101.
— Étude de A. Jardé sur Sévère-Alexandre : IV, 277-278.
— Étude sur les particules de liaison, par E. Tidner : IV, 152.
Horace, édition Plessis, Lejay et Galletier : III, 241-244.
— *Satires et Épîtres*, édition de I. Ribas Bassa et L. Riber : V, 299.
— *Œuvres lyriques*, édition de V. Ussani : V, 298-299.
— La villa de Sabine, étude de G. Lugli : VI, 351-355.
— Albius, correspondant d'Horace, et le poète Tibulle : IV, 110-115.
— Louanges d'Auguste, étude de S. Pilch : V, 308.

Horace, Comparaison avec Catulle, par J. Oko : VI, 102.
— Le « sermo cotidianus » dans les *Satires*, par J. Bourciez : VI, 95.
— *Art poétique*, rapprochement avec l'*Orateur* de Cicéron, par G.-C. Fiske et M.-A. Grant : IV, 71-72.
— *Satires* : I, 9, « uia Sacra », ordre des mots : VII, 142.
Isée, notes critiques de L. Havet : VI, 99-100.
Jérôme, *Chronique*, remarques de K. Mras sur les dernières éditions : VII, 379-380.
— Notes lexicographiques : VI, 70-72.
Juste Lipse, éditeur de Sénèque, par P. Faider : III, 88.
Justin, étude du texte et du style, par A. Peterson : V, 112-113.
Juvénal, traduction M. Girieud : V, 219.
— Étude de la tradition manuscrite, par N. Vianello : VII, 246.
— Texte, étude de U. Knoche : V, 208-209.
— Texte, étude de J.-L. Perret : V, 308-310.
Lactance Placide, suggestion de travaux : III, 33.
Lentulus (lettre de), dite *Epistula Pilati* : V, 223-224.
Liber historiae Francorum, étude de la langue, par P. Taylor : V, 218.
Lucain, *Pharsale*, édition A. Bourgery et M. Ponchont : VIII, 250-251.
— Un épisode magique dans la *Pharsale* : VI, 114-115, 299-313.
Lucrèce, étude de V.-E. Alfieri : VII, 375, 376.
— Sur un ms. de Saragosse, notes de P. Galindo : VI, 360.
— Son imagination dramatique : IV, 98.
— *De rerum natura*, Commentaire et introduction, par A. Ernout et L. Robin : IV, 142-145.
Masson (Papire), humaniste du XVIe siècle, par P. Ronzy : III, 88.
Maxime, suggestion de travaux : VI, 260.
Maximin, suggestion de travaux : VIII, 30-31.
Messala, sa carrière, par J. Hammer : V, 310-311.
Optat, suggestion de travaux sur le *Traité contre les Donatistes* : III, 32.
Orose, particularités de syntaxe et de sémantique, avec commentaire critique ; dissertation de J. Svennung : III, 244-248.
Ovide, *Fastes*, édition C. Landi : VII, 242-243.
Ovide, *Héroïdes*, édition H. Bornecque, traduction M. Prévost : VII, 236-237.
— *Métamorphoses*, édition G. Lafaye : VI, 339-340 ; VIII, 252.
— Sur un ms. de Bruxelles : VII, 26.
— Rapports avec les néo-pythagoriciens : V, 120-121, 148-149.
— Suggestion de travaux sur les *Amores* et les *Métamorphoses* : III, 31.
Palladius, texte, étude de H. Widstrand : V, 213-214.
— Édition J. Svennung : V, 214-216.
— Traité sur l'*Art vétérinaire*, attribué à Palladius, par J. Svennung : V, 214-216.
— Ses sources, d'après J. Svennung : VI, 242.
— Suggestion de travaux sur sa langue : III, 185.
Paul, *Epîtres*, leurs commentaires latins, par A. Souter : VII, 129-130.
Perse, *Sat.*, I, 121, contre Néron : VI, 393-319.
Pétrone, *Cena Trimalchionis*, édition Sedgwick : V, 207-208.
— *Satyricon* 39, commentaire de J. de Vreesse : VII, 128-129.
— Suggestion de travaux : VIII, 29.
Phèdre, *Fables*, édition A. Brenot : III, 230.
Pilate (lettre attribuée à) : V, 223-224.
Plaute, ouvrages de G. Przychocki, P. Lejay : III, 233-236.
— Plaute et la première crise du latin : IV, 99-103.
— La division en actes chez Plaute : VII, 142, 282-294 ; VIII, 36-81.
— L' « elegantia » de Plaute, par J. Marouzeau : III, 171-172.
— L'aspect verbal chez Plaute, par K. van der Heyde : V, 301-305.
— Suggestion de travaux sur le texte et la tradition manuscrite : III, 185.
Pseudo-Plaute, *Asinaria*, édition L. Havet : III, 230-233.
Pline le jeune, édition M. Olivar : V, 299.
— Édition A.-M. Guillemin : VI, 97-99, 337-338.
— Étude de E. K. Rand sur le texte des *Lettres* : IV, 146-148.
— Correspondance et mœurs littéraires : V, 222, 261-292.
— Son public littéraire : VI, 136-180.
— *Epist.* : IX, 33, sens de « altero die » : VII, 257.
— Suggestion de travaux sur la tradition manuscrite : V, 130.
Properce, édition J. Balcells et J. Minguez : III, 241.
— Édition O. L. Richmond : VII, 117-119.

Properce, Sa poésie, d'après I. Giglioli : V, 212-213.
— Inspiration enjouée de l'Élégie 2, 28, d'après G. Krokowski : V, 212.
Prudence, ms. de la Bibliothèque nationale, étude de P. Galindo : VI, 360.
Purgatoire de saint Patrice, étude de C. M. van der Zanden : VII, 132-133.
Quinte-Curce, édition M. de Montoliu : III, 241.
Quintilien, étude de P. Galindo : VI, 360.
— Étude sur ses sources grecques, par C. Balmus : VII, 378-379.
— Suggestion de travaux sur sa théorie de la « compositio » : III, 31.
Quodvultdeus, sermons faussement attribués à saint Augustin : III, 32.
Rutilius Namatianus, chronologie de son voyage : VI, 22-23, 180-200.
— Son paganisme : V, 223 ; VI, 30-41.
Salluste, sa personnalité : VIII, 000.
Salvien, son texte et sa langue : III, 32.
Sénèque, éditions partielles : Favez, Barriera, Bourgery, Préchac, Waltz : II, 137-140.
— *Des bienfaits*, édition F. Préchac : VI, 340-342.
— *De la clémence*, édition P. Faider : VI, 344-345.
— *Consolation à Helvia*, édition Ch. Favez : II, 137.
— *Consolation à Marcia*, édition Ch. Favez : VII, 116-117.
— *Dialogues à Serenus, De la clémence*, édition C. Cardô : V, 299.
— *Lettres*, édition A. Beltrami : VII, 232-234.
— *Lettres*, édition C. Cardô : VII, 238.
— *Lettres*, collation du ms. Quirinianus : VII, 232-234.
— *Tragédies*, édition L. Herrmann : V, 106-107.
— Études sur les *Tragédies*, par L. Herrmann : V, 107.
— Tradition manuscrite des *Tragédies*, par G. Carlsson : IV, 272-273.
— Étude critique sur le texte des *Tragédies*, par G. Carlsson : VII, 376-377.
— *Hercule furieux*, édition F. Ageno : V, 107.
— *Apocolokyntose*, édition Sedgwick : V, 207-208.
— Le style de Sénèque, par F. Husner : V, 109.
— Procédés de style, étude de H. V. Canter : V, 107-108.
— La date du *De clementia* : VII, 94-103.
Sénèque, Justification historique du *De clementia*, par P. Faider : VIII, 266-267.
— Les sources des *Consolations*, par B. Ryba : VII, 377-378.
— Manuscrits des *Dialogi* : IV, 35.
— Sa philosophie : IV, 98 ; VI, 28.
— Sa méthode de citations : V, 133 ; VI, 28.
— Lexique de Sénèque : IV, 98.
Servius, étude des mss. : III, 32.
Sicco Polenton, édition des *Scriptorum illustrium linguae latinae libri*, par B. L. Ullmann : VII, 131-132.
Suétone, *De grammaticis et rhetoribus*, édition R. P. Robinson : IV, 270.
Sulpice-Sévère, tradition manuscrite des *Dialogues* : VIII, 30.
Symmaque, tradition manuscrite des *Lettres* : VIII, 30.
Tacite, recherches sur des manuscrits nouveaux, par F. Grat : IV, 148-151, 259-264.
— *Annales*, édition H. Goelzer : III, 236-237 ; IV, 268.
— Remarques sur le texte, par P. Persson : VI, 101.
— Emploi de la forme *forem*, par H. C. Nutting : IV, 73-74.
— Emploi du subjonctif, par H. C. Nutting : IV, 73.
— Id., par W. M. Carmody : V, 113.
— Place du verbe, par P. Perrochat : III, 21 ; IV, 50-60.
— Sur Thrasea : V, 48-50.
— Interprétation de *Germania*, 17, 4 : VII, 180-184.
Térence, tradition manuscrite : III, 30 ; IV, 34 ; VII, 245-246 ; VIII, 28-29, 145.
— Histoire du texte dans l'antiquité, par G. Jachmann : IV, 77-78.
— Commentaire de Donat : VIII, 145.
— *Adelphes*, traduction L. Arata : VII, 244-245.
— *Andrienne*, traduction A. Canilli : VIII, 254-255.
Tertullien, sa tradition manuscrite, sa langue : VI, 28-29.
Testamentum Novum, suggestion de travaux : III, 32.
Tibulle et les auteurs du *Corpus Tibullianum*, éditions L. Pichard, M. Ponchont, C. Magninyâ et J. Minguez : III, 238-241.
— Carrière de Messala, étude de J. Hammer : V, 310-311.
— Tibulle et l'*Albius* d'Horace : IV, 110-115.
Tite-Live, tradition manuscrite de la 4e Décade : VIII, 29-30.

Tite-Live, Livre XXVII, édition E. Cesareo : VII, 243-244.
Valerius Flaccus, notes de J. Samuelsson : VI, 101.
Varron, *De re rustica*, édition S. Galmès : VII, 237-238.
Virgile, bibliographie : III, 98.
— Suggestion de travaux : III, 98 ; IV, 35, 177.
— Date de sa naissance : VIII, 273.
— Son originalité : VIII, 153-211, 296-325.
— Étude sur son art, par H. W. Prescott : V, 307-308.
— Exactitude et vraisemblance des descriptions, à propos du vieillard de Tarente : VIII, 135-136, 325-340.
— Son vocabulaire : IV, 18-19, 103-109.
— Emploi de *is* : V, 60-68.
— Histoire du ms. *Romanus* : VII, 21, 334-347.
— Scolies du ms. de Tours, étude de J.-J. Savage : V, 209-210.
— *Bucoliques*, traduction H. Maninat : V, 218.
— *Bucoliques*, édition H. Goelzer : III, 237-238.
— *Géorgiques*, édition H. Goelzer ; *Énéide*, édition A. Bellessort : IV, 264-266.
— *Buc.*, 3, 36 ; *Géorg.*, 4, 110 ; *Én.*, 2, 255. Difficultés d'interprétation : VIII, 19-20.
— Interprétation des *Bucoliques*, par J.-S. Phillimore : V, 211-212.
— Identification des personnages des *Bucoliques*, par L. Herrmann : VIII, 259-262.
Virgile, *4e Bucolique*, interprétation et identification de l'enfant : IV, 82-84 ; VI, 22-24 ; [hypothèse de E. Norden], VI, 348-350 ; VII, 254-256 ; VIII, 211-221 ; [hypothèse de L. Herrmann], VIII, 261-262 ; [hypothèse de J. Carcopino], VIII, 262-265.
— *Bucoliques*, les allusions relatives au domaine de Virgile et à son voyage à Rome : VI, 115, 271-299.
— Le réalisme dans les *Bucoliques*, par J. Hubaux : VI, 238-239.
— Étude de P. d'Hérouville sur les *Géorgiques* : VIII, 265-266.
— L'agriculture antique d'après les *Géorgiques*, étude de R. Billiard : VI, 350-351.
— Les *Géorgiques* et le vieillard de Tarente : VIII, 325-340.
— Les oiseaux chez Virgile : VI, 46-70.
— L'histoire romaine dans l'*Énéide* : V, 169-191.
— *Énéide* transposée par Schiller : VI, 351.
— Le bi-millénaire de Virgile : III, 97-98.
— Les fêtes de Mantoue : V, 119, 239-242.
— L'auteur de la *Ciris* : VII, 139-140, 294-321.
— *Ciris et Culex*, édition G. Curcio : VII, 242.
Virgile de Toulouse, ses *Epitomae*, traduction et commentaire de D. Tardi : VII, 121-124.

INDEX DES MATIÈRES

abacus, étymologie du mot : VIII, 22.
ablatif absolu, étude de E. Flinck : VIII, 255-257.
ablatif de comparaison : VIII, 230-241.
accent : IV, 164.
— ses rapports avec l' « ictus » : VII, 110-113, 148-169.
accent de hauteur et d'intensité : III, 91-92, 204-214 ; VI, 319-329 ; VII, 47-74.
— enseignement de l'accent : II, 20-22.
accusatif : V, 96-97.
actes dans la comédie gréco-latine : V, 300-301 ; — chez Plaute : VII, 142, 282-294 ; VIII, 36-81.
adjectifs en -uos : VIII, 222-230.
administration de l'empire romain (occupation militaire) : VI, 113.
affectivité (valeur des composés latins) : V, 296-297.
Afrique romaine, inscriptions : I, 130-131.
— revues archéologiques : VI, 119-120.
Afrique proconsulaire, sa romanisation : VII, 380-381.
Afrique chrétienne, histoire littéraire : I, 126-129.
agrégation, épreuves de latin : VII, 38-46.
agriculture antique, d'après les *Géorgiques* : VI, 350-351.
Albius, correspondant d'Horace : IV, 110-115.
Alexandre-Sévère, étude critique de son règne : IV, 277-278.
alphabet de Marsiliana, origines de l'écriture latine : IV, 75-76.
altero die, sens de l'expression : VII, 256-259.
Anthologie de poètes latins : VIII, 000.
Anthologies du latin médiéval : V, 129.
apices, étymologie du mot : VIII, 22.
appropinquare et ses équivalents dans la langue biblique : V, 296-297.
archéologie, méthode de restauration et reconstitution des monuments : II, 141-142, 162-165.
— projet d'atlas archéologique : VIII, 140-141.
— fouilles italiennes : VI, 267-268.
archéologie, études d'archéologie romaine (R. Cagnat) : VI, 105-106.
— chronique d'archéologie romano-étrusque : VI, 120, 213-233 ; VII, 199-221.
— archéologie chrétienne : VI, 120.
archétype, reconstitution de la linéation : IV, 16-17.
architecture romaine de l'Empire (par G. T. Rivoira) : IV, 278-280.
armée romaine, papyrus contenant un état d'effectifs : VI, 113.
armes romaines (étude de P. Couissin) : IV, 280-285.
article dans les langues italiques : III, 82.
aspect verbal dans Plaute : V, 301-305.
astrologie (J. de Vreesse sur Pétrone) : VII, 128-129.
atlas d'histoire grecque et romaine (L. Laurand) : VIII, 129-130.
atlas archéologique : VIII, 140.
Auguste (sa politique d'après l'inscription d'Antioche) : IV, 273-277.
— jugé par Horace, d'après S. Pilch : V, 308.
Augustus, sur le rapport sémantique *augeo*, *augur*, *augustus* : VII, 227-228.
authenticité des œuvres : V, 52-60.

baccalauréat, épreuves de latin : VII, 278-281.
Balbillus, sa carrière : VIII, 24-25.
basilique de la porte Majeure : V, 321-324.
Bertrand-de-Comminges (Saint-), fouilles : VIII, 267-268.
bibliographie, projet d'Index universel : I, 81.
— principaux instruments bibliographiques : V, 28-29.
— compte-rendu de publications bibliographiques : II, 196-199 ; III, 78-79.
— projets d'organisation d'une bibliographie internationale : I, 80-81 ; IV, 86, 162 ; V, 24-29 ; VIII, 141.
— situation d'après-guerre dans les divers pays d'Europe : I, 79-80.
— mise à jour d'après-guerre en France : I, 17, 47-48.

bibliographie, activité de la Confédération des Sociétés scientifiques françaises : IV, 180.
— service d'information de l'Association G. Budé : II, 142, 157-158.
— Supplément critique au Bulletin de l'Association G. Budé : VIII, 27.
— périodiques dans les bibliothèques hollandaises : VII, 145.
— projet d'unification des procédés techniques et signes conventionnels : VI, 264-266 ; VIII, 143-144.
— bibliographie des index d'auteurs latins : IV, 19, 195-211.
— du droit romain : VIII, 395.
bibliothèque Vaticane, réorganisation : VIII, 31, 41.
Bibliothèque de synthèse historique, publications intéressant l'histoire du latin et du monde romain : II, 89.

calligraphie carolingienne, école de Corbie : IV, 76-77.
catalogues de philologie classique : III, 78.
Catalogue général de la librairie française : II, 197.
Catalogues des publications des presses d'Oxford : II, 196-197.
Catalogue de J. Halle (histoire de l'humanisme) : II, 197.
catégories du langage : VI, 236-237.
chartes (latin des) : III, 89-90, 129-141.
christianisme dans l'Empire romain, par J. Zeiller : VI, 355-357.
Ciris, attribuée à Virgile : VII, 139-140, 294-321.
Ciuitas Noua, Société d'humanistes : II, 25.
Classical Association : VI, 20.
clausules et prose métrique : III, 194-204 ; IV, 36-46, 221-229.
— *cicéroniennes* : VI, 324-327.
collaboration de spécialistes pour la philologie : I, 110-120 ; II, 85-86 ; V, 120, 146-149.
Collections :
— de bibliographie classique : V, 248-249.
— di classici greci e latini : V, 298.
— des classiques de l'histoire de France au moyen âge : I, 57-58.
— d'études latines : IV, 16, 27, 162, 165 ; V, 225, 248 ; VI, 245 ; VII, 253.
— Guillaume Budé : I, 55-57 ; III, 230-238 ; IV, 264-268 ; VI, 336-343 ; VII, 234-237 ; VIII, 250-253 ; commentaires : IV, 142 ; études anciennes : III, 229 ; IV, 268 ; Moyen Age et Renaissance : IV, 95.
— Teubner : I, 58-60 ; VII, 239-241.
— Paravia : I, 58-60 ; VII, 241-245.
Collections :
— Hachette : VII, 238-239.
— Bernat Metge : I, 58-60 ; III, 97, 240-241 ; V, 105-106, 299-300 ; VII, 237-238.
Colloques de langues anciennes, Société savante de Lausanne : VII, 272-273.
comédie latine, division en actes : V, 300-301.
— structure dramatique des pièces de Plaute : VII, 142, 282-294 ; VIII, 36-81.
— comédie en France au XIIe siècle : VI, 246-247, 268-270.
commentaires d'auteurs ; cf. éditions scolaires.
commentaires anciens d'auteurs latins : VIII, 292-295.
comparatif, valeur psychologique de son emploi : VI, 92.
composés latins, valeur affective : V, 296-297.
composition chez les élégiaques : IV, 153-154.
concours général et version latine : III, 93-94.
Congrès :
— des Sociétés savantes de Paris et des départements : IV, 181.
— international des sciences historiques : V, 245.
— français des sciences historiques : IV, 162, 181-182 ; V, 245.
— national des sciences historiques : VIII, 19, 26.
— de géographie historique : VIII, 139.
— international d'archéologie : VIII, 19, 26.
— international d'histoire des religions : VIII, 26.
— d'histoire du christianisme : IV, 162, 182.
— international de linguistes : V, 245 ; VI, 116-117.
— d'étruscologie de Florence : VI, 113 ; 117-118.
contractes (formes) du parfait latin : IV, 86-87, 115-119, 212-217.
coopération internationale : I, 17 ; 48-50 ; IV, 92.
Corbie, école de calligraphie carolingienne : IV, 76-77.
correction des devoirs en classe, méthode Pagot : III, 170 ; IV, 63-67.
costume des Germains : VII, 180-184.
cours de vacances :
— en Italie : VI, 116 ; VII, 27.
— aux États-Unis : VI, 116.
critique d'authenticité des œuvres : V, 52-60.
critique des fouilles, méthode archéologique : II, 142, 165.

critique des textes : I, 17-18, 20-26 ; V, 119, 130, 150-165 ; VI, 114, 132-133.
— méthodes de L. Havet et de Dom Quentin : IV, 255-259.
— les fautes naissantes : I, 17-18, 20-26.
— reconstitution de l'archétype : IV, 16-17.
— texte des inscriptions : V, 210-211.
— règles pour éditions critiques : III, 229.
cursus, bibliographie : VI, 73-90.
— esquisse historique : IV, 270 ; V, 305-307 ; VI, 346-347.
— origines et emploi : V, 117-118, 250-256.
— cursus rythmique : VI, 18-19, 319-329 ; VII, 47-74.

Délos, peintures murales : V, 317-321.
démonstratifs latins : III, 20, 51-54 ; VIII, 20-35 ; V, 60-68.
désinences verbales : le parfait latin : IV, 86-87, 115-119, 212-217 ; VI, 237-238.
— *-r* dans les langues indo-européennes : III, 156-157.
diatribe romaine, ses origines : V, 109-111.
dictionnaire latin-français de H. Goelzer : VI, 335.
— de l'italique, par Fr. Muller : V, 95-96.
— étymologique du latin, de Bréal et Bailly : II, 199-200.
— étymologique du français, de L. Clédat : VII, 227.
— du latin médiéval (Du Cange) : III, 188-189 ; IV, 95 ; VIII, 23-24, 141-142.
documentation scientifique, unification par coopération internationale : I, 17 ; 48-50.
— sur la vie universitaire, *Minerva* et *Index generalis* : IV, 91.
dôme, dans l'architecture romaine : IV, 278-280.
donatisme, littérature donatiste : I, 126-129.
doublets de sens, chez Virgile : IV, 18-19, 103-109.
droit romain, bibliographie, par P. de Francisci et P. Collinet : IV, 79-80 ; VIII, 395.
— l'organisation du droit, par J. Declareuil : III, 86-87.
— la notion de jurisprudence, par F. Senn : V, 324.
— la notion de justice, par F. Senn : VI, 357.
— le bénéfice de compétence, par A. Levet : VII, 382.
— origines de la juridiction criminelle, par F. de Visscher : VI, 109-111.
— la pluralité de tuteurs, par A. Lecomte : VII, 382.
— l'esclavage à Rome : VIII, 133-134, 151-152.
droit romain, droit romain et philologie latine, collaboration : II, 81-82, 103-120.
duel, notion de dualité en latin : III, 81.

économie romaine, ouvrage de J. Toutain : VI, 104-105.
écritures anciennes et modernes, notices réunies par Ch. Fossey : VI, 234.
écriture latine, ses origines, d'après A. Grenier : IV, 75-76.
— la réforme carolingienne, ouvrage de Ph. Lauer : IV, 76-77.
éditions des textes classiques, méthode : II, 26-27, 85-86.
éditions critiques, unification des symboles graphiques : V, 246-247.
— règles pour éditions critiques : III, 229.
éditions scolaires : VI, 29-31 ; VII, 29-33 ; VIII, 289.
éducation romaine, par A. Gwynn : VI, 102-104.
Égypte romaine, d'après les papyrus latins : II, 144-145 ; III, 35-50.
— sa fiscalité, étude de V. Martin : V, 113-114.
elegantia, pureté de la langue, non élégance du style : III, 171-172 ; IV, 99-103.
élégie, histoire du genre : IV, 153-154.
elementum, étymologie du mot : VIII, 22-23.
enseignement, guide scolaire de C. Richard, IV, 91.
— Répertoires internationaux ; cf. *Index generalis* et *Minerva*.
— enseignement du grec et du latin, appendice au Manuel de L. Laurand : VIII, 129.
— des langues, méthode comparative : II, 80.
— des langues vivantes à partir du latin : VIII, 126-128.
— du latin, programmes officiels : IV, 27-28.
— tendances actuelles : IV, 119-126.
— initiatives dans les écoles libres et dans les établissements d'État : III, 89, 94-96.
— principes, réformes nécessaires : II, 155-157.
— organisation des classes de latin : VIII, 394.
— échanges d'idées et de méthodes : III, 183-184 ; V, 120.
— conférences du musée pédagogique : III, 95-96.
— méthodes L. Barbé, B. Romano, J. Bezard : III, 181-183.
— méthode Bezard : I, 62-64 ; III, 181 ; IV, 156-160, 287-299 ; VIII, 394.
— méthode Pagot : II, 83-84, 121-126, 126-131 ; III, 170 ; IV, 63-67 ; V, 325-326 ;

VI, 111-112 ; VII, 135-136 ; VIII, 123-124.
enseignement, méthodes diverses ; suggestions de J. Lortholary, Cabut, Marouzeau : I, 64 ; V, 191-197, 326-327.
— enseignement du latin dans les classes sans latin : II, 143, 155-157 ; III, 182-183.
— la linguistique et l'enseignement du latin : I, 68-71, 85-109 ; II, 20-22.
— latin de latinistes et latin de romanistes : II, 82-83, 174-181 ; IV, 164.
— prononciation du latin : II, 179 ; V, 82-90.
— manuels, exercices, textes classiques : II, 73-80.
— publications scolaires, Revues : II, 199-204 ; III, 88.
— problème des éditions scolaires : VII, 29-33.
— le baccalauréat : VII, 278-281.
— l'agrégation : VII, 38-46.
— tableaux annuels des enseignements relatifs à l'antiquité latine : I, 74 ; II, 148 ; III, 175 ; IV, 168 ; V, 228 ; VI, 252 ; VII, 263 ; VIII, 280.
— organisation de l'enseignement du latin dans les différents pays ; cf. *Études latines*.
— le latin dans l'Égypte romaine : II, 144 ; III, 47-48.
Éos, revue polonaise : VI, 118-119.
épigramme, le distique de Catulle : V, 111-112.
épigraphie, bibliographie périodique, par Besnier et Cagnat : II, 199.
— bibliographie pratique, par L. Perret : III, 79.
— critique du texte des inscriptions : V, 210-211.
— divers ; cf. inscriptions.
esclavage à Rome, caractères de l'institution : VIII, 133-134, 151-152.
études grecques et latines, Manuel de L. Laurand : I, 64.
études latines : en France, Société et Revue des études latines, création et constitution : I, 5-9 ; Institut et Groupe d'études latines : VII, 270 ; VIII, 287.
— en Angleterre : III, 220-228.
— aux États-Unis : IV, 93-94, 162, 186-187 ; VI, 116 ; VIII, 275.
— en Hongrie : VII, 34-37.
— en Italie : VI, 116 ; VIII, 26-27.
— en Pologne : VI, 127-131.
— en Roumanie : III, 18, 65-69 ; VIII, 124-126 ; 145-146.
— en Suisse : III, 29-30 ; VII, 272.
études latines : en Tchécoslovaquie : II, 173-174.
— en Catalogne : IV, 162-163, 187-194.
étymologie, méthode de recherche : III, 18, 20, 101-129.
Évangiles, reconstitution du texte utilisé par saint Augustin : VII, 130-131.
examens, épreuves de latin : III, 93-94 ; VII, 38-46, 278-281.

fiscalité romaine en Égypte : V, 113-114.
Fondations : Bernat Metge (Catalogne) : IV, 162-163, 187-194 ; VI, 359-360 ; VII, 115.
— Thiers : VII, 26.
fouilles archéologiques, méthode : Pompéi, Strasbourg : II, 141-142, 162-165.
— fouilles d'Italie : VI, 267-268.
— de Rome : IV, 184-185 ; V, 30-41, 134-145.
— de Saint-Bertrand-de-Comminges : VIII, 267-268.
forem, emploi chez Tacite : IV, 73-74.
forum d'Auguste : IV, 184-185 ; V, 30-41, 134-145.
fuluos, origine et sens du mot : VIII, 227-230.
Fundacio Bernat Metge ; cf. Fondations.

Gaule romaine, histoire de C. Jullian : V, 114-116.
— routes de la Gaule : VII, 21, 85-94.
Genève, école genevoise de linguistique : V, 97.
géographie historique : VIII, 139-141.
Germains, costume, d'après Tacite : VII, 180-184.
Germanie romaine, archéologie rhénane (A. Grenier) : VI, 106-108 (J. Colin) : VI, 108-109.
— Revues allemandes d'archéologie : VI, 119.
gérondif latin : V, 202-203 ; 312-313.
gloses nomiques, transcription du latin en grec : VII, 138 ; VIII, 92-113.
Gracques, histoire de leur temps : VII, 124-126.
grammaire, méthode, d'après O. Jespersen : III, 146.
— terminologie grammaticale, projets de définition et d'unification : IV, 29-31, 87-88, 89-90, 126-136.
— grammaire générale (ouvrage de L. Hjelmslev) : VII, 222-224.
— des fautes (ouvrage de H. Frei) : VII, 224-225.
— comparée des langues classiques (Meillet et Vendryes) : III, 152-156.

grammaire, théorie localistique des cas de M. Barone : V, 96-97.
— suggestion de travaux : IV, 177.
— histoire de la grammaire du moyen âge au XIXe s. : III, 69-77.
— *Humanités*, Revue des classes de grammaire : VII, 28-29.
— Traités et Manuels de grammaire :
— Manuel de Stolz et Schmalz, revu par M. Leumann et J. B. Hofmann : VI, 92-95.
— Grammaire historique, Manuel de L. Laurand : IV, 285-287.
— Manuel et recueil d'exercices Bayard : II, 203.
— Manuel et exercices Bezard : II, 75-76.
— Manuel et exercices Crouzet : II, 75.
— Manuel et recueil de leçons de Goelzer : II, 74.
— Manuels et recueils d'exercices Maquet, Roger et Sicard : II, 74.
— Cahiers Maquet et Roger : II, 75.
— Manuel et recueils d'exercices Ramorino : II, 201-202.
— Manuel De Brouwer : II, 79.
— Manuel Ch. Favez : I, 131-133 ; II, 78-79.
— Manuel Georgin : II, 75.
— Manuel Sommer : II, 80.

Hadrien, sa titulature impériale : VII, 250-251.
Hercule enfant, peintures pompéiennes : VII, 138, 192-194.
— romain : VI, 21-22, 200-212.
— étrusque : VII, 126-128.
histoire et préhistoire, par C. Jullian : VIII, 390.
histoire ancienne grecque et romaine, Chronique de M. Besnier, dans la *Revue des questions historiques* : II, 198-199.
— ouvrages divers : III, 157-168.
— publications et revues autrichiennes : VI, 119.
— époque des Gracques, étude de J. Carcopino : VII, 124-126.
— la décadence de l'Empire, d'après F. Lot : VII, 247-250.
— l'histoire romaine dans l'*Énéide* : V, 169-191.
— tableau du monde romain : V, 313-317.
— colonisation de l'Afrique du Nord : VII, 380-381.
— la Gaule, par C. Jullian : V, 114-116.
— l'Égypte, par V. Martin : V, 113-114.
— histoire économique, par J. Toutain : VI, 104-105.
humanisme, la tradition grammaticale : III, 69-77.
humanisme, la culture humaniste : I, 44-46.
— Sociétés et publications : II, 24-26 ; III, 88.
— travaux et jeux d'humanistes : V, 219-220.
Humanitas, Revue belge : VI, 119.
Humanités, Revue d'enseignement classique : III, 88 ; VII, 28-29.
hymnes latines : V, 292-296.

iambes réduits dans le théâtre latin : II, 135-136.
ictus, ses rapports avec l'accent : VII, 110-113, 148-169.
ilicet et *ilico* : VII, 141.
ille anaphorique : VIII, 20 ; 35.
imitation littéraire dans l'antiquité : II, 18, 35-57 ; VIII, 296-324.
imputare, histoire du verbe : V, 202-203.
Index bibliographicus, répertoire de publications périodiques : III, 78-79 ; VIII, 141.
Index generalis, répertoire international de l'enseignement : I, 81-82 ; IV, 91 ; VI, 263.
index et lexiques d'auteurs latins, répertoire établi par P. Faider : IV, 19, 195-211.
indo-européen occidental : I, 68-69 ; II, 90-103.
information bibliographique, service de l'Association G. Budé : II, 142, 157-158.
information scientifique : VI, 263-264.
inscriptions romaines, bibliographie pratique de L. Perret : III, 79.
— latines de l'Algérie : I, 130-131.
— funéraires d'Afrique : III, 79-80.
— vulgaires de Pompéi : III, 79 ; V, 207-208.
Institut d'études latines : VII, 253 ; 270-271.
interlingua, langue internationale : V, 220.
is chez Virgile : V, 60-68.
Italia, origine et histoire du mot : VII, 229-230.
italique, dictionnaire étymologique : V, 95-96.

Janus, périodique latin de Hollande : II, 25.
Jésus, le « signalement » dit de Jésus : V, 223-224.
jurisprudence, origines de la notion : V, 324.

Lagomarsiniani, mss. de Cicéron : V, 257-261.
langage, théories de Ch. Bally : IV, 139-141.
Language, périodique de la « Linguistic Society of America » : III, 91, 97.
langue internationale : V, 220 ; 245.
latin, sa place dans l'indo-européen : I, 68-69 ; II, 90-103.

latin, son rôle dans la formation de la langue anglaise : III, 183.
— histoire de la langue, ouvrages de Meillet, Savj-Lopez, Bourciez, Conway : I. 110-120 ; II, 204-206 ; VI, 330-334.
— Plaute et la première crise du latin : IV, 99-103.
— latin de romanistes : II, 155-157 ; III, 182-183.
— vulgaire : I, 110-117 ; IV, 137-139 ; V, 130-131, 218 ; VII, 225-226 ; VIII, 384.
— des chartes : III, 89-90, 129-141.
latin médiéval, publications, méthode, programme d'études : I, 18-19, 26-46 ; II, 88-89 ; IV, 94-96, 141-142 ; V, 126-130.
— rapports avec les grands faits de l'histoire : I, 37-46.
— exégèse et histoire des textes : I, 31-37.
— recueils de textes : IV, 243-244 ; V, 129.
— comédie latine au XIIe siècle : VI, 246-247 ; 268-270.
— Dictionnaire Du Cange : I, 50-55 ; III, 188-189 ; VIII, 23-24 ; 141-142.
— Académie américaine et journal *Speculum* : IV, 162, 186-187.
lectures latines, bibliographie : VIII, 129.
lexicographie : IV, 19.
lexiques d'auteurs latins ; cf. *index*.
linguistique, ouvrages d'initiation et de doctrine : III, 142-157.
— dans l'enseignement du latin : I, 70-71, 85-109 ; II, 20-22, 58-68, 80.
— Revues étrangères : VI, 119.
— École genevoise : V, 97.
— linguistique générale, cours de F. de Saussure : I, 61-62.
— fonctionnelle, ouvrage de H. Frei : VII, 224.
— historique, ouvrage de A. Meillet : IV, 69-70.
— études prégrammaticales, par A. Cuny : II, 132-133.
— la linguistique et les faits sociaux, étude de O. Jespersen : IV, 68-69.
littérature antique, sa méthode : VIII, 153-211.
— littérature latine avant l'influence grecque, par E. Cocchia : VII, 230-232.
— la critique littéraire au Ier siècle de l'Empire : VI, 136-180.
— cercles de gens de lettres au temps de Pline : V, 222 ; 261-292.
— le genre pastoral et les *Bucoliques* de Virgile : V, 211-212.
— le genre élégiaque : IV, 153-154.
— la diatribe : V, 109-111.
— Manuels de littérature latine : I, 121-126 ; Berthaut et Georgin : II, 77-78 ; A. Dupouy : III, 84-85.
littérature chrétienne : III, 85-86.
littérature médiévale ; cf. *latin médiéval*.
Litteris, revue de Lund : III, 97.
louve du Capitole : III, 157-159.
magie, au livre IV de la *Pharsale* : VI, 114-115, 299-313.
maison, les mots qui la désignent : VIII, 273.
manuels et ouvrages scolaires : VIII, 121-132.
manuscrits, méthode de classement : V, 119, 130, 150-165.
— méthode de classement et de critique textuelle de Dom Quentin : IV, 255-259 ; V, 119, 150-165.
— répertoire des catalogues : VIII, 22, 147-151.
— manuscrits astrologiques et mythologiques : VII, 133-135.
— déchiffrement par les rayons ultra-violets : IV, 84-85.
— lecture par microfilms ; cf. *microfilms*.
médiéval (*latin*) ; cf. *latin*.
Mélanges Persson : II, 72-73.
— Schrijnen : VII, 383.
— Vendryes : III, 151-152.
Messala, sa carrière : V, 310-311.
méthode :
— travail scientifique en collaboration : I, 110-120 ; II, 85-86 ; V, 120, 146-149.
— méthode comparative en linguistique historique : IV, 69-70.
— la méthode en archéologie : H, 141-142, 162-165.
— en histoire : VII, 274-276.
— en étymologie : III, 18, 20, 101-129.
— en syntaxe : VI, 247-248 ; VII, 19-20, 75-85.
— méthode d'enseignement du latin : I, 85-109 ; II, 80 ; III, 18, 67-69 ; IV, 119-126.
— méthode de traduction : II, 143, 182-195.
métrique, manuel de C. Juret, VIII, 122-123.
— manuel de L. Laurand : VIII, 128.
— les iambes réduits : II, 135.
microfilms, reproduction et projection de manuscrits, vues, etc. : IV, 162, 183-184 ; V, 17.
Minerva, répertoire international de l'enseignement : IV, 91 ; VI, 263 ; VII, 145-146.
mnémotechnie, son rôle dans le développement du style : VI, 234-236.
morphologie, manuel de A. Ernout : V, 104-105.
— études de A. Burger : VII, 108-110.
— enseignement de la morphologie : I, 102.

Musée pédagogique, conférences sur l'enseignement du latin : III, 95-96.
mythologie, manuel à l'usage des classes : VIII, 131-132.
— L'Hercule étrusque, étude de J. Bayet : VII, 126-128.

nécrologies :
— E. Courbaud : V, 18.
— L. Havet : III, 19 ; 22-28 ; 189 ; IV, 20-26.
— G. Lafaye : V, 221, 243-244.
— H. Goelzer, J. P. Waltzing, J.-M. Meunier, P. Lecène : VII, 143-144 ; 253 ; 256.
— P. Oltramare, M. Prou : VIII, 274.
Néron et le roi Midas dans Perse : I, 121.
nomenclature grammaticale, problèmes et projets de solutions : IV, 29-31, 87-88, 89-90, 126-136, 237-254 ; V, 17, 90-94, 124-126, 221, 245 ; VI, 133 ; VIII, 142.
numen Augusti : VIII, 136-138.

occurrere, dans saint Jérôme : VI, 70-71.
onomastique, les noms de lieux : V, 199-200.
— les noms de personnes : III, 87.
— étude de V. Gardthausen et articles divers : III, 87-88.
onomatopées : VIII, 134.
ordre des mots : II, 133-135 ; III, 82-83.
— place des adjectifs possessifs et démonstratifs chez Aulu-Gelle : VII, 113-115.
— place du possessif chez Cicéron : V, 203-204.
— place du verbe chez Tacite : III, 21 ; IV, 50-60.
— ordre « uia Sacra » : VII, 142.
— l'ordre des mots et la traduction : II, 143, 189-195.
ornithologie virgilienne : VI, 46-70.
orthographe latine : II, 16-17 ; 28-34.
Ostie, par J. Carcopino : VII, 251-252.

paléographie latine ; cf. *critique des textes et manuscrits.*
papyrus latins : II, 144-145 ; III, 35-50.
— d'Oxyrhynchus, fragments des « Institutes » de Gaius : VI, 20-21.
parens, sens et emplois : VII, 228-229.
parfait latin, sa formation, les formes contractes : IV, 86-87, 115-119, 212-217.
— ses désinences : VI, 237-238.
— formes en *-ere* et *-erunt* : III, 80-81.
paricidas esto : VI, 109-111 ; 358-359.
participe présent : V, 312-313.
— construit avec *esse* : VIII, 241-249.
— exprimant l'antériorité : VII, 322-333.
particules de liaison dans l'*Historia Augusta* : IV, 152.
périodiques ; cf. *Revues.*
philosophie de Cicéron : IV, 271-272 ; VIII, 257-259.
phonétique générale, étude de P. Fouché : VI, 91.
phonétique latine, étude de A. Burger : VII, 108-110.
— manuel de C. Juret : VIII, 121-122.
— influence de la fréquence d'un élément sur les changements phonétiques : VII, 370-371.
— la transcription phonétique du latin en grec : VII, 138 ; VIII, 92-113.
— consonnes géminées en latin : VIII, 115-117.
— traitement de *i* et *u* : VIII, 114-115.
— enseignement de la phonétique : II, 179-180.
photographies de manuscrits et documents : II, 142, 157-158.
photoscopie ; cf. *microfilms.*
phrase, structure logique : V, 98-100.
— la phrase latine et l'ordre des mots : II, 133-135, 143, 189-195 ; III, 82-83.
poésie latine chrétienne : V, 292-296.
— poésie rythmique : V, 118.
— du moyen âge : VI, 243-244.
— style poétique : III, 81-82.
poètes, Anthologie, par L. Sausy : VIII, 391.
Pompéi, fouilles : II, 141-142, 162-164.
— histoire de la ville : VII, 137-138, 184-192.
— sur un motif pictural : VII, 138, 192-194.
— choix d'inscriptions : III, 79 ; V, 207-208.
Porte Majeure, bas-reliefs de la basilique : V, 120, 146-147.
préparations scolaires : VIII, 289.
possessif, sa place dans les discours de Cicéron : V, 203-204.
prononciation du latin en France : IV, 163-164 ; V, 68-82.
— ouvrage de Mgr Moissenet : VII, 136.
— Société des Amis de la prononciation française du latin : VII, 273.
— la prononciation dans l'enseignement : II, 20-22, 82-83, 179.
— projets de réforme : V, 20, 82-90, 120, 124.
proposition infinitive : VIII, 20-21, 32-34.
prose métrique, état actuel de nos connaissances : III, 190-204 ; IV, 36-50.
— méthode d'investigation : IV, 42-45.
— problème des clausules : IV, 221-229.
— théorie de Cicéron : VII, 170-180.
— prose de Palladius : V, 213-214.
prosodie ; cf. *quantité.*
publications en cours ou en projet : I, 82-84 ;

II, 26-27, 86-89, 158-161 ; III, 98-100, 187 ; IV, 92 ; V, 105-106, 126-133, 248-249 ; VI, 24-26, 119, 120-121, 259-260 ; VII, 25-26, 146-147 ; VIII, 31, 145.
pythagorisme à Rome : V, 120-121, 146-149.
— d'après la basilique de la porte Majeure : V, 321-324.
— à propos de la 4e Églogue de Virgile : VI, 22-24.

qualitas, formation du mot : III, 170, 214-220.
quantité : II, 21-22, 121-126.

r, désinence verbale : III, 156-157.
réalisme de Virgile dans les *Bucoliques* : VI, 238-239.
réduction des mots et groupes ïambiques (A. Brenot) : II, 135-136.
religion, périodiques d'histoire religieuse : VI, 119.
— le culte impérial : VIII, 136-138.
— le culte d'Hercule : VI, 21-22, 200-212.
— l'Hercule étrusque : VII, 126-128.
— le paganisme de Namatianus : V, 223 ; VI, 30-41.
— les néo-pythagoriciens ; cf. *pythagorisme*.
— sotériologie, étude de E. Norden sur l'enfant de la 4e Bucolique : VI, 348-350.
— la religion domestique, d'après les peintures de Délos : V, 317-321.
Res gestae diui Augusti : IV, 273-277.
restauration archéologique : II, 141-142, 162.
reuersus, dans saint Jérôme : VI, 71-72.
Revista clasica, revue roumaine, fusion de l'*Orpheus* et du *Favonius* : VIII, 27-28.
Revues, Répertoire général des Revues ; cf. *Index bibliographicus*.
— Revues d'histoire : VI, 119.
— de philologie et linguistique : II, 87-88 ; VI, 119 ; VIII, 27-28.
— d'archéologie de l'Afrique du Nord : VI, 119-120.
— d'archéologie chrétienne : VI, 120.
— d'archéologie germano-romaine : VI, 119.
— de bibliographie. Supplément critique au Bulletin G. Budé : VIII, 27.
— scolaires : III, 88 ; VI, 119 ; VII, 28.
— d'humanisme : II, 25.
rhétorique, l'art oratoire des anciens, appendice au Manuel de L. Laurand : VIII, 128-129.
— l'*Orateur* de Cicéron et l'*Art poétique* d'Horace : IV, 71-72.
— théorie du rire en rhétorique : IV, 72-73.
— jeux et figures de mots chez Cicéron : V, 204-205.
rire, théories gréco-latines du rire ; cf. *rhétorique*.
Roma, recueil de textes historiques : II, 76.
roman, Société de linguistique romane : II, 89.
Romania, origines du mot : VII, 141 ; 194-198.
Rome antique, ce qu'il faut en connaître : VIII, 390.
routes de la Gaule romaine : IV, 180 ; VII, 21, 85-94.
rythme, son rôle dans la littérature : VI, 234-236.
— le rythme du langage : II, 69-71.
— le rythme comme introduction à l'esthétique : VIII, 383.

sacramentum, en droit romain : V, 19.
sacrosanctus, explication du mot : IV, 88-89, 218-221.
« *Schallanalyse* », étude de G. Ipsen et F. Karg : VII, 104-106.
Schola et Vita, revue pour la diffusion de l'*interlingua* : V, 220.
scolies d'auteurs latins (répertoire) : VIII, 292-295.
— de Virgile : V, 209-210.
sculpture romaine, bas-reliefs du Louvre : V, 121.
— étrusco-latine (chronique) : VI, 213-233 ; VII, 199-221.
sémantique, sens du mot : V, 198-199.
— appliquée à l'étymologie ; cf. *étymologie*.
Sextus Pompée, monographie de M. Hadas : VIII, 000.
signes et symboles graphiques, projet d'unification : V, 246-247.
Sociétés et groupements scientifiques : II, 23-25.
— Sociétés d'Angleterre : V, 222, 236-238.
— Colloques de Lausanne : VII, 272-273.
— Cercle linguistique de Prague : VIII, 28.
— Publications d'Upsal : VI, 101.
— Société de culture latine dans l'Inde : V, 123.
— enquête sur les besoins des Sociétés scientifiques françaises : V, 122, 247-248.
stoïcisme : IV, 229-237 ; V, 41-52.
Strasbourg, fouilles romaines : II, 141-142, 164.
style poétique : III, 81-82.
— style oral, rythmique et mnémotechnique : VI, 234-236.
— style indirect ; cf. *syntaxe*.
stylistique, méthode d'étude : II, 159-161.
— théories de Ch. Bally : IV, 139-141.
— Grammaire de Stolz-Schmalz : VII, 107-108.

stylistique, Manuel scolaire de F. Ramorino : II, 202.
subjonctif, chez Tacite : IV, 73-74 ; V, 113.
subordonnées, méthode d'enseignement : II, 83-84, 126-131.
— chez Tacite : III, 21 ; IV, 50-60.
suggestions de travaux : II, 158-161 ; III, 30-34, 98-100, 184-187 ; IV, 31-35, 96-98, 175-180 ; V, 126-133 ; VI, 24-29, 121-126, 260-263 ; VII, 275-277 ; VIII, 28-31 ; cf. le détail à l'Index spécial, p. 426.
syntaxe, méthode et principes : I, 102-109 ; VI, 247-248 ; VII, 19-20, 75-85.
— explication des phénomènes syntaxiques : II, 180-181.
— Grammaire de Stolz-Schmalz : VII, 106-107.
— Système de la syntaxe, par A.-C. Juret : V, 100-103.
— Syntactica, de E. Löfstedt : VI, 345-346.
— Vorlesungen über Syntax, de J. Wackernagel : V, 201-202.
— Manuel de Riemann : V, 103-104.
— Manuel de F. Muller : IV, 70-71.
— Cahier de syntaxe de A. Cabut : V, 326-327.
— la structure de la phrase : V, 98-100.
— le style indirect libre : V, 100.
— l'ablatif de comparaison : VIII, 230-241.
— l'ablatif absolu : VIII, 255-257.
— le gérondif : V, 202-203.
— la proposition infinitive : VIII, 20-21, 32-34.
— le participe présent : VIII, 241-249.

temps, notion et expression linguistique : VII, 371.
terminologie linguistique ; cf. *nomenclature.*
tertius, au sens de *alius* : VI, 247.
textes latins, recueil pour les classes de 4e et 3e : VIII, 393.
Thesaurus linguae latinae : I, 83-84 ; II, 142, 157 ; VII, 146.
Thrasea et le stoïcisme : IV, 229-237 ; V, 41-52.
titulature impériale : VII, 250-251.
toponymie : V, 199-200.
toruos, origine et sens du mot : VIII, 222-227.
Toulouse, anniversaire de la fondation de l'Université : VII, 27.
traduction des auteurs latins, méthode : II, 143, 182-195.
— et ordre des mots : II, 143, 189-195 ; III, 21.
travail scientifique, organisation : III, 187 ; IV, 93 ; V, 21-23, 123.
triumvirs agris dividundis, leurs opérations relatives au domaine de Virgile : VI, 115, 271-299.

ultra-violets, leur application au déchiffrement des manuscrits : IV, 84-85.

variatio sermonis, chez Columelle : V, 216-217.
versions latines de licence, recueil de H. Bornecque : VIII, 132.
— la version latine dans les examens : III, 93 ; VII, 38, 278.
— la version latine et l'ordre des mots : II, 143, 189.
vocabulaire, Dictionnaire étymologique de Bréal et Bailly : II, 199-200.
— Manuel de Clédat : II, 200-201.
— valeur et qualité des mots : V, 60-68.
— langue de la philosophie morale chez Cicéron : VIII, 257-299.
— termes juridiques : VI, 247.
— doublets de sens et quasi-synonymes chez Virgile : IV, 18-19, 103-109.
— onomatopées : VIII, 134.
— sens de *altero die* et de *tertio die* : VI, 247 ; VII, 256-259.
— sens et origine de *augeo*, *augur*, *augustus* : VII, 227-228.
— sens et histoire de *ilico*, *ilicet* : VII, 141.
— les mots qui désignent la maison : VIII, 273.
— étude sur le verbe *imputare* : V, 202-203.
— étude prosodique, phonétique et sémantique du mot *Italia* : VII, 229-230.
— sens et emplois de *parens* : VII, 228-229.
— exemple de mot créé d'après le grec : *qualitas* : III, 170, 214-220.
— étymologie de *paricida* : VI, 109, 358.
— origines du mot *Romania* : VII, 141, 194-198.
— le composé *sacrosanctus* : IV, 88-89, 218-221.
— *toruos* et *fuluos* : VIII, 222-230.
vulgaire (*latin*) ; cf. *latin.*

INDEX

DES SUGGESTIONS DE TRAVAUX

PROPOSÉES DANS LES CHRONIQUES

---

accentuation et rythme de la phrase : III, 34.
Ammien Marcellin : VI, 260.
Apicius : III, 32.
Aratea de Cicéron : III, 31.
archéologie, fouilles : VI, 121-126 ; VII, 276-277.
— répertoires : VI, 122-123.
art chrétien (origines de l') : VI, 122.
articulation du latin (base d') : III, 185.
associations phoniques, morphologiques, verbales : IV, 97.
Augustin et les sermons apocryphes : III, 32.

bibliothèques d'écrivains anciens : VI, 28.

Catulle et ses sources : III, 31-32.
césure : VI, 27-28.
Cicéron ; cf. Aratea.
citations chez Sénèque : V, 133 ; VI, 28.
collections de textes : IV, 178.
comédie latine, fictions scéniques : IV, 97.
comédie latine et épopée : IV, 97.
commentaires d'auteurs classiques : IV, 177.
Commodien ; cf. métrique.
composés latins, leur emploi : III, 186.
composition chez les écrivains latins : V, 131-132.
composition oratoire : IV, 31.
Cyprien, texte et manuscrits : VIII, 30.

datif latin : VI, 262-263.
dictionnaire général, étymologique et sémantique : III, 99.
dictionnaires spéciaux d'auteurs latins : IV, 178.
Donat, Commentaire : VIII, 145, 290.

éditions d'auteurs : II, 26-27.
emphase, son expression dans la phrase latine : III, 186.
enclitiques de phrase : III, 33.
encyclopédies scolaires : VIII, 290.
épopée, rapports avec la satire et la comédie latines : IV, 97.

figures poétiques : II, 159.
fouilles à entreprendre ou à poursuivre : France, Italie, Afrique, Orient, Rhénanie : VI, 123-126 ; Sicile, Italie : VII, 276-277.
Fronton : IV, 96.

géographie antique : IV, 179.
Glossarum liber de Corbie, recherche des mss. : IV, 34-35.
grammaire générale : III, 99.
grammaire latine : IV, 177.
grammaire du latin vulgaire : V, 131.
Grégoire de Tours : III, 32.

histoire littéraire : IV, 97.
histoire des religions : VII, 274-276.
histoire romaine : IV, 178-179 ; VII, 274-276.
historiens anciens, éditions comparées : IV, 178.

index d'auteurs latins : IV, 178.
index des thèmes et figures chez les poètes latins : II, 159.

Justin et les mss. de l' « Archivium Eusebianum » de Vercelli : VIII, 30.

Lactantius Placidus, tradition manuscrite : III, 33.
latin dans ses rapports avec l'italique et l'indo-européen : III, 99.
latin vulgaire : V, 130-131.
latin vulgaire et dialectal : III, 185.
latin médiéval : V, 126-129 ; VI, 29.
lexicographie : VII, 146.
lexiques d'auteurs latins : IV, 98, 178.

manuscrits (recherche des) : IV, 33-35, 176 ; VI, 24-25.

manuscrits (histoire des) : IV, 32-33.
— (classement des) : V, 130.
— manuscrits de Vercelli : VIII, 30.
Maxime : IV, 260.
Maximin : VIII, 30-31.
métrique, la césure : VI, 27-28.
métrique de Commodien : III, 33.
monographies d'auteurs : IV, 178.
morphologie latine : II, 158.

Optat : III, 32.
orthographe latine : II, 33-34.
Ovide, *Amores* et *Métamorphoses* : III, 31.

Palladius, étude de sa langue : III, 185.
participe latin, origine et traitement syntaxique : III, 185.
pecia des manuscrits : IV, 33.
Pétrone, établissement du texte : VIII, 29.
Plaute, étude du texte et de la tradition manuscrite au point de vue de la prononciation latine : III, 185.
Pline le jeune, tradition manuscrite : V, 130.
pluriel poétique : VI, 262.
poésie latine, les *poetae noui* : III, 30-31, 98-99.
prononciation latine révélée par la métrique, les jeux phoniques, la tradition manuscrite : III, 185.
— cultivée ou vulgaire : III, 33.
psychologie des écrivains : V, 132.
psychologie du langage : IV, 96-97 ; V, 132.

Quintilien, la « compositio », élément du rythme oratoire : III, 31.
Quodvultdeus, sermons faussement attribués à saint Augustin : III, 32.

répertoires archéologiques : VI, 122-123.
rhétorique (histoire de la) : IV, 97.
— expression de la vie dans le langage : IV, 96-97 ; V, 132.
rhétorique, procédés du style oratoire : IV, 32.
routes romaines : IV, 180 ; VII, 21, 85.
rythme, son rôle dans le choix et la place des mots : III, 34.
rythme oratoire : IV, 31-33, 175.

Salvien, texte et langue : III, 32.
satire et épopée : IV, 97.
sculpture : VII, 277.
sémantique : II, 158.
Sénèque ; sa méthode de citations ; cf. citations.
— lexique de Sénèque : IV, 98.
Servius, ses manuscrits : III, 32.
singulier collectif : VI, 262.
style affectif : V, 132-133.
— oratoire : IV, 32.
— indirect : III, 186.
stylistique : II, 159-161 ; III, 186 ; V, 132, 177 ; VI, 27.
Sulpice-Sévère, ses manuscrits : VIII, 30.
Symmaque, tradition manuscrite : VIII, 30.
synonymes : VI, 27.
syntaxe latine : II, 158 ; VI, 26, 261-263.
— syntaxe et psychologie : III, 185.

temps du passé : VI, 262.
Térence, tradition manuscrite : III, 3 ; IV, 34 ; VIII, 28-29, 145.
Tertullien, la tradition manuscrite et la langue : VI, 28-29.
Testamentum (Novum), édition : III, 32.
thèmes poétiques : II, 159.
Tite-Live, tradition manuscrite de la 4e Décade : VIII, 29-30.

Virgile, recherche des manuscrits, grammaire, généralités : III, 98 ; IV, 35, 177.
— psychologie virgilienne : V, 132.
vocabulaire indo-européen : III, 186-187.
— latin : VI, 27.
— de Sénèque : IV, 98.

L'IMPRIMEUR-GÉRANT : DAUPELEY-GOUVERNEUR A NOGENT-LE-ROTROU — 1931

BINDING DEPT. SEP 15 1956

PA
2002
R4
année 7-8

Revue des études latines

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

HAND BOUND
BY
UNIVERSITY
OF TORONTO
PRESS